This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 18.7

Harvard College Library

BOUGHT FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For Books relating to Politics and Fine Arts."

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXXIII. 1er JANVIER 1903.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXIX

(LXXIIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1903

1040-51

Fr 18.7

~~VIII 113~~

Summer Fund

AUX ABONNÉS ET LECTEURS DE LA « REVUE »

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux abonnés et lecteurs de la « Revue », à ses nombreux amis et collaborateurs que, pour répondre au désir général, la *Revue des Questions historiques*, fondée en 1866, par M. le Marquis de Beaucourt et dont la propriété est conservée par sa famille, continuera à paraître avec le même programme et sous l'inspiration du même comité de Rédaction, qui a fait appel, pour prendre la Direction, à l'un des plus éminents et des plus anciens collaborateurs de la « Revue », M. Paul Allard, bien connu dans le monde historique par ses savantes études sur les premiers temps du christianisme. La rédaction de la Chronique reste confiée à M. E.-G. Ledos, dont les lecteurs de la « Revue » ont pu, de longue date, apprécier le talent, la grande compétence au point de vue de l'érudition, en même temps que l'intelligent dévouement.

Comme par le passé, nous faisons appel au zélé concours de tous les catholiques, à la collaboration de tous les amis de la vraie science et de la sincérité historique, sans cesse battues en brèche par la passion antireligieuse et le fanatisme révolutionnaire.

Nous demandons instamment à nos amis de nous aider à poursuivre en toute impartialité la grande œuvre, à laquelle le si regretté fondateur de la « Revue », l'éminent historien de Charles VII, avait consacré sa vie.

La Rédaction.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

145e LIVRAISON

1er JANVIER 1903

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1903

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1903

Pages

I. — NOTE DE LA RÉDACTION.

II. — LA LÉGENDE DU PAGE DE SAINTE ÉLISABETH DE PORTUGAL ET LE CONTE INDIEN DES *BONS CONSEILS*, par **M. Emmanuel Cosquin**, membre correspondant de l'Institut 5

III. — UN CONSEILLER DU ROI FRANÇOIS Ier : JEAN DE SELVE, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS, NÉGOCIATEUR DU TRAITÉ DE MADRID, par **M. G. Clément-Simon** 45

IV. — LES SOUVERAINS ÉTRANGERS EN FRANCE DU Xe AU XVIIIe SIÈCLE, par **M. Albert Babeau**, membre de l'Institut 121

V. — LE COMTE DE BONNEVAL; DOCUMENTS INÉDITS SUR SA RÉHABILITATION, SON MARIAGE ET SA CHUTE (1714-1725), par **M. A. Hyrvoix de Landosle**. 147

VI. — RELIGIEUSES FRANÇAISES EN EXIL, 1791-1803, par **M. Victor Pierre** 184

VII. — MÉLANGES : LA MESSE DE *REQUIEM* DE DU GUESCLIN EN 1389, par **M. Léon Mirot** 228

UN AGENT POLITIQUE AU XVIe SIÈCLE : MICHEL DE LA HUGUERIE (1545-1616), par **M. Henri Longnon** . . . 233

UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI IV, par **M. Yves de la Brière** 250

VIII. — COURRIER ALLEMAND, par **M. E.-A. Goldsilber**. . . . 255

IX. — CORRESPONDANCE, par **MM. Albert Dufourcq** et **Paul Allard** 271

X. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 278

XI. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard**. 294

XII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 312

LA LÉGENDE

DU

PAGE DE SAINTE ÉLISABETH DE PORTUGAL

ET

LE CONTE INDIEN DES « BONS CONSEILS »

CAMBRIDGE, MASS.

I.

L'AVENTURE DU PAGE

Qu'on ouvre les principaux recueils de *Vies des Saints*, le livre du janséniste Baillet ou ceux du jésuite Ribadeneyra, de Giry, de Butler; qu'on y parcoure les colonnes consacrées à sainte Élisabeth de Portugal; partout on lira la dramatique aventure du page de la sainte reine. Cette histoire est rapportée même dans les courtes notices de maint dictionnaire, soit de dictionnaires spéciaux, comme le *Heiligen-Lexikon* (« Dictionnaire des Saints ») de Stadler, soit de dictionnaires plus ou moins encyclopédiques: *Kirchenlexikon* (Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques) de Wetzer et Welte, *Dictionnaire de la Conversation*, *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, de Larousse, *Biographie Michaud*. Nulle part n'est émis de doute sur l'*historicité* de l'événement terrible qui, frappant le calomniateur et justifiant providentiellement les calomniés, fait éclater à tous les yeux l'innocence de la reine de Portugal et de son vertueux page.

Et pourtant.... Mais, d'abord, examinons les documents.

***

Il importe de faire observer, avant tout, qu'on ne trouve pas la moindre trace de l'histoire du page dans la plus ancienne

Vie de sainte Élisabeth, telle que la donne un manuscrit conservé à Coïmbre, dans un couvent fondé par la reine, le couvent de Sainte-Claire où, devenue veuve, elle passa ses onze dernières années (1325-1336), avant d'aller mourir au loin, à la frontière, entraînée par cet amour de la paix qui tant de fois avait su réconcilier des souverains en conflit et qui, dans cette circonstance suprême, voulait empêcher la guerre entre le Portugal et la Castille [1].

Rien non plus ne se rencontre, sur ce même sujet, dans la première Vie imprimée de la sainte, qui parut à Coïmbre en 1560 et qui est attribuée à Diego Affonso, secrétaire du Cardinal Infant Dom Affonso. Nous tenons ce renseignement du savant qui, de nos jours, connaît le mieux tout ce qui concerne sainte Élisabeth, Dom Antonio Garcia Ribeiro de Vasconcellos, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Coïmbre. L'ouvrage, comprenant à peine cinquante-six pages petit in-quarto, s'appuie, du reste, sur le manuscrit du couvent de Sainte-Claire, qu'il résume ou paraphrase tour à tour, en y ajoutant parfois tel ou tel emprunt fait aux chroniqueurs [2].

C'est seulement en 1562 que l'histoire du page apparaît, dans un livre aujourd'hui peu connu, dans une Chronique franciscaine, publiée en portugais par Frère Marc de Lisbonne [3]. Dom Antonio de Vasconcellos ne s'est pas contenté de nous signaler

[1] Cette Vie, dont le texte original portugais a été inséré, au XVIIe siècle, par Francisco Brandão, dans sa *Monarchia Lusitana* (6e partie), a été traduite en latin par les anciens Bollandistes (*Acta Sanctorum Julii*, t. II, 1721, p. 173 et seq.), sous ce titre : *Vita auctore anonymo fere coaevo. Ex codice antiquo monasterii S. Clarae Conimbricae, Lusitana lingua scripto, hic in latinum converso.* — Les Bollandistes font remarquer que ce document mentionne comme vivant un des frères de la sainte, Frédéric, roi de Sicile, qui mourut en 1337, un an après sainte Élisabeth : « qui *nunc* appellatur Rex in Sicilia. » — Une pièce importante, donnée aussi par les Bollandistes, la *Relatio facta in Consistorio* (13 jan. 1625) *super vita, sanctitate, actis canonizationis et miraculis piae memoriae Beatae Elisabethae, Lusitaniae Reginae*, est également muette sur l'histoire du page.

[2] Le titre de ce petit livre rarissime est : *Vida e milagres da gloriosa Raynha sancta Ysabel, molher do catholico Rey dõ Dinis sexto de Portugal* (Coimbra, 1560).

[3] *Parte segunda das Chronicas da Ordem dos frades menores e das outras ordes segunda e terceira, instituidas na igreja per o sanctissimo Padre sam Francisco.... Nouamente copilada e ordenada dos antigos Liuros e Hystoriadores e memoriaes da ordem, per frey Marcos de Lisboa.... — Lisboa, em casa de Ioanes Blauio impressor del Rey.... Anno de 1562. — Livro* VIII, *cap.* XXVIII, *fol.* CXCV v°.

le passage en question ; il a poussé l'obligeance jusqu'à nous en envoyer le texte intégral. Voici, légèrement abrégé, le récit de Frère Marc :

C'était au temps où le roi Dom Denis, mari de sainte Élisabeth, se livrait encore à ses passions désordonnées. Un sien page de la Chambre (*moço da camara*), envieux d'un de ses compagnons à qui la reine confiait la distribution de ses aumônes, parce qu'elle voyait en lui de la vertu et de bonnes mœurs, vint un jour dire au roi que la reine avait une inclination pour ce jeune homme (*que a Raynha lhe tinha affeiçam*). Le roi, effrayé, bien qu'il ne fût pas complètement persuadé, résolut de faire tuer secrètement le page de la reine. Il sortit à cheval, ce même jour, et, passant près d'un four à chaux, il prit à part les chaufourniers et leur dit que, le lendemain, il leur enverrait un page qui leur demanderait en son nom s'ils avaient fait ce qu'il leur avait ordonné : les chaufourniers devaient aussitôt jeter le messager dans le four. — Le lendemain, dès le matin, le roi envoya le page de la reine porter aux chaufourniers le message convenu. Mais, comme le jeune homme passait devant une église, il entendit sonner l'Élévation : il entra et resta jusqu'à la fin de cette messe et de deux ou trois autres qui avaient commencé pendant qu'il était dans l'église. — Durant ce temps, le roi, qui désirait savoir si le page était déjà mort, rencontrant l'accusateur, l'envoya en toute hâte s'informer auprès des chaufourniers s'ils avaient exécuté son ordre. Ceux-ci, entendant les paroles convenues, saisirent aussitôt le messager et le jetèrent dans le four ardent. — Quand le page de la reine eut fini d'entendre les messes, il alla faire aux chaufourniers sa commission, et ils lui répondirent que l'ordre était exécuté. Le roi, voyant le page revenir avec cette réponse, fut tout hors de lui-même. Et, comme il réprimandait le jeune homme et lui demandait où il s'était si fort attardé : « Sire, lui répondit le page, j'ai passé auprès d'une église, et, « entendant sonner l'Élévation, je suis entré ; et une autre messe a « commencé, et, avant que celle-ci fût achevée, une autre encore, et « j'ai attendu jusqu'à la fin, parce que la suprême recommandation « que me fit mon père mourant fut d'assister jusqu'à la fin à toute « messe que je verrais commencer (*porq̃ meu pay me lançou por « bençam* [1] *q̃ a toda a missa que vissa começar steuesse te o fim*). »

[1] Un passage du *Nobiliar* portugais, que nous communique un ami, dit expressément que le mot *bençao*, « bénédiction » (*bençam*, en vieux portugais), doit s'entendre des recommandations que les pères laissent à leurs fils, leur souhaitant du bonheur, s'ils les exécutent fidèlement : *Aquillo que os pais deixão recommandado aos filhos, imprecando-lhes bens se o executarem.*

Éclairé par ce jugement de Dieu, le roi abandonna tous ses soupçons [1].

Vingt ans après la publication de la Chronique franciscaine de Marc de Lisbonne, un célèbre dominicain espagnol, Louis de Grenade (1504-1588), résumait cette même histoire dans la seconde partie (chapitre XXVII, § 10) de son *Introduccion al simbolo de la Fee,* qui fut imprimée à Salamanque en 1582 et traduite, du vivant de l'auteur, en latin (Venise, 1586) et en français (Paris, 1587).

La source à laquelle l'illustre écrivain dit avoir puisé n'est indiquée par lui que d'une manière vague (nous citons la vieille traduction française) : «.... Et puisque j'ay faict mention de ceste Royne (sainte Élisabeth), je ne tairay point une chose digne d'être sçeüe, *qui est escrite en sa vie* [2]. » — Il y a tout lieu de croire que cette Vie est celle de la Chronique franciscaine portugaise, ouvrage que Louis de Grenade n'a pu manquer de lire en Portugal, où il résida longtemps comme provincial de son Ordre et où il mourut en 1588.

Dans son récit, assez bref, Louis de Grenade ne parle de la calomnie qu'à mots couverts : « Mais un autre page de mauvaise nature détracta de ce vertueux page auprès du Roy, de telle manière et de tel subiect, que le Roy proposa de le faire mourir. » — Il est à remarquer aussi que Louis de Grenade ne mentionne pas la recommandation faite au page de la reine par son père mourant : « Mais, dit-il, comme il (le page) *eust accoustumé par deuotion* d'entrer dedans les églises, quand il oyoit la cloche donnant le signe de l'eslevation de l'hostie en la Messe, et de demeurer là jusques à la perception et communion d'icelle, il s'arresta tant en quelques églises (Dieu le voulant ainsi) que l'heure préfixe se passa. »

D'autres anciens biographes de sainte Élisabeth donnent éga-

[1] Dans ses *Vies des saints* (t. II, col. 85-86, de l'édition de Paris, 1719), le P. François Giry, provincial de l'Ordre des Minimes, paraît avoir emprunté l'histoire du page au livre du Minime portugais. La réponse du page au roi est littéralement celle que donne Frère Marc de Lisbonne

[2] *Catéchisme ou Introduction du symbole de la foy, divisée en quatre parties, composée en espagnol par R. P. et docteur F. Louys de Grenade, de l'Ordre de sainct Dominique, et mise en françois par N. Colin, chanoine et thrésorier de l'église de Rheims* (Paris, 1587), un vol. in-fol., p. 175.

lement l'histoire du page : le jésuite Ribadeneyra, dans ses *Fleurs des Saints*, publiées de 1599 à 1601 ; le jésuite Vasconcellos, dans son *Anacephalæosis*, résumé de l'histoire des rois de Portugal, qui parut en 1621 ; le minime Hilarion de Coste, dans sa Vie de sainte Élisabeth (1626) ; l'évêque d'Oporto, Dom Fernando Corrêa de Lacerda, aussi dans sa Vie de la sainte (1680) [1].

Vasconcellos dit à ses lecteurs qu'on ne sait si l'événement a eu lieu à Lisbonne ou à Coïmbre. L'évêque d'Oporto, lui, croit pouvoir être tout à fait affirmatif : c'est au couvent de San Francisco da Ponte que le page a entendu la messe.

Dans tous ces récits, moins un, le jeune homme est envoyé porter un message à des chaufourniers, comme dans Marc de Lisbonne et dans Louis de Grenade. Seul Ribadeneyra le fait envoyer à une forge.

Quant à la recommandation paternelle, sur laquelle Marc de Lisbonne insiste tant, il n'y a que Vasconcellos qui y fasse allusion en quelques mots visant, selon son habitude, à l'élégance classique : *diuque* EX PATERNA DISCIPLINA, *quod plura se obtulerint sacra, feliciter immoratur*.

Ce trait, — qui est de première importance, ainsi qu'on le verra plus loin, — est omis par le plus récent biographe de la sainte, M. le comte de Moucheron, lequel, il est vrai, ne mentionne, parmi les ouvrages consultés par lui, ni l'*Anacephalæosis* de Vasconcellos, ni la Chronique franciscaine de Marc de Lisbonne [2]. Cette recommandation paternelle ne pouvait, du reste, être à ses yeux qu'un détail insignifiant; car M. de Moucheron ne paraît pas soupçonner que la critique ait à examiner de près, à scruter dans ses divers éléments une histoire qui, pour lui, relate un fait certain, si certain qu'il lui attribue, — et il n'est pas le premier, — la plus grande part dans la conversion du mari, d'abord si déréglé, de sainte Élisabeth.

[1] Pierre de Ribadeneyra : *Flos Sanctorum, o Libro de las Vidas de los Santos* (Madrid, 1re et 2e parties, 1599-1601). — A. Vasconcellos : *Anacephalaeosis, id est Summa capita actorum regum Lusitaniae* (Anvers, 1621), p. 99-100. — Hilarion de Coste : *Vita S. Elisabethae Lusitaniae Reginae* (Paris, 1626). — D. Fernando Corrêa de Lacerda : *Historia da vida, morte, milagres, canonização de santa Isabel sexta Rainha de Portugal* (Lisbonne, 1680).

[2] «.... Mais, comme il (le page) passait devant une petite église au moment même où la messe sonnait, *il eut l'idée* d'entrer pour y assister » (*Sainte Élisabeth d'Arayon, reine de Portugal, et son temps*, par le comte de Moucheron. Paris, 1896, p. 41-42).

II.

UN GROUPE DE CONTES DU MOYEN AGE

En 1278, la petite princesse Élisabeth d'Aragon, née en 1271, avait sept ans, et il devait s'écouler encore plusieurs années avant que, devenue reine de Portugal, elle eût un roi pour mari et un page à son service. Or, en cette année 1278, mourait à Bologne, à l'une des premières étapes de la longue route par laquelle il se dirigeait vers la ville polonaise de Gnesen, pour prendre possession de ce lointain archevêché, le dominicain Martin Strebski, dit *Martinus Polonus,* qui s'était fait un nom dans l'histoire religieuse et littéraire du XIIIe siècle. Outre sa *Chronique*, si répandue au moyen âge et dans laquelle, à l'invitation du pape Clément IV, il avait résumé l'histoire du monde depuis l'ère chrétienne, il laissait notamment une série de sermons pour les dimanches et fêtes de saints, suivie d'un recueil d' « exemples », c'est-à-dire d'historiettes à l'usage des prédicateurs, qui pouvaient trouver là de quoi renforcer et égayer leur argumentation.

Dans ce *Promptuarium exemplorum*, dans ce « magasin » que Martinus Polonus a fourni d' « exemples » à une époque antérieure très certainement au mariage de sainte Élisabeth, — le rapprochement de dates qui vient d'être fait est décisif sur ce point, — et très probablement à sa naissance, nous trouvons l'anecdote suivante [1] :

Certain noble homme, ayant longtemps servi fidèlement son roi, lui recommanda, sur son lit de mort, son fils Guillaume (*Gilhelmum*), pour qu'il prît le jeune homme à son service. Le roi y ayant consenti, le père dit tout bas à son fils : « Mon fils, je te donne trois conseils, « et, si tu les suis, tu t'en trouveras bien. Le premier, c'est de n'être « jamais dans la société d'un envieux et d'un détracteur. Le second, « c'est, toutes les fois que tu verras ton maître ou ta maîtresse dans le « trouble ou la tristesse, de montrer que tu prends part à leur peine.

[1] *Sermones Martini Ordinis Praedicatorum, Poenitentiarii Domini Papae, de tempore et de sanctis super epistolas et evangelia cum promptuario exemplorum* (imprimé à Strasbourg en 1484, 1486, 1488). — Chapitre XVIII du *Promptuarium : Exempla quod bonum sit missam audire.*

« Le troisième, c'est de ne jamais négliger d'entendre la messe, quel-
« les que soient les nécessités du moment *(Tertium est ut pro nulla*
« *necessitate missam obmittas audire)*. » Son père mort, Guillaume se conduisit avec tant de discernement au service du roi, qu'il plut à tout le monde, excepté à un certain bailli du roi *(balivus regis)*, qui voyait que Guillaume se gardait de lui comme d'un détracteur. Poussé par l'envie (*motus invidia*), ce bailli se rendit près du roi pour accuser le jeune homme d'être épris de la reine (*quod reginam adamaret*). « Et si, dit-il, vous voulez vous en assurer, faites pleurer la reine en « la grondant, et vous verrez Guillaume pleurer avec elle. » La chose eut lieu, en effet. Et comme le roi, très irrité, cherchait de quelle façon il pouvait faire périr Guillaume, mais sans bruit, cet envieux lui conseilla d'envoyer dire au maître du four à chaux : Le premier qui, demain matin, viendra de la part du roi, il faudra sans tarder le jeter dans le four. Donc le roi dit, le soir, à Guillaume d'aller de grand matin au four à chaux et de dire au chaufournier de faire ce que le roi lui avait commandé la veille. — Le lendemain, Guillaume se mit en route de bonne heure, et, comme il cheminait, il entendit dans la forêt sonner une messe : se rappelant le conseil de son père, il se dirigea de ce côté. Le prêtre s'étant fait longtemps attendre avant de commencer solennellement une messe en l'honneur de la Sainte Vierge, le jeune homme eût bien voulu sortir de l'église pour aller s'acquitter de la commission du roi, mais la recommandation paternelle le retenait. Pendant qu'il s'attardait ainsi, l'envieux se fit envoyer par le roi au four à chaux pour voir si Guillaume était déjà brûlé. Arrivé là, il demanda au chaufournier s'il avait exécuté l'ordre du roi : « Non, lui répondit l'autre, mais nous allons le faire tout de suite. » Et, le saisissant, le chaufournier le jeta dans le four. La messe étant enfin terminée, Guillaume se rendit au four à chaux et fit sa commission. « Dites au Seigneur Roi, lui dit le chaufournier, que nous avons fait tout ce qu'il nous a ordonné. » — Le roi, voyant Guillaume revenir, lui demanda comment il s'était mis tellement en retard. Le jeune homme, tout tremblant, répondit qu'il avait été retenu à la messe et fit connaître au roi la recommandation que lui avait faite son père mourant. Le roi, voyant que l'envieux avait été frappé par le jugement de Dieu et que Guillaume était plus fidèle que tous les autres, l'honora désormais plus que tous les autres aussi.

Il est inutile d'insister sur la ressemblance ou plutôt sur l'identité de cet *exemple*, — dont, nous le répétons, la rédaction, très certainement antérieure au mariage de sainte Élisabeth, l'est probablement à sa naissance, — avec la prétendue histoire du page.

On a remarqué l'importance que prennent, dans ce récit, les conseils, — car il y en a plusieurs, — du père mourant. Les deux premiers paraissent d'abord perdre le jeune homme ; mais le troisième, celui que relate la légende du page, telle que la donnent Marc de Lisbonne et Vasconcellos, le sauve finalement et le rend heureux pour toute sa vie [1].

Ce troisième conseil, nous le rencontrons dans un vieux poème latin du moyen âge, le *Ruodlieb*, écrit deux cents ans pour le moins avant le livre de Martinus Polonus ; car il paraît avoir été composé par un moine bénédictin de l'abbaye de Tegernsee (Haute-Bavière), dans la première moitié du xie siècle [2]. Le chevalier Ruodlieb, qui est entré au service d'un roi et s'est signalé par des exploits éclatants, se voit obligé de retourner auprès de sa mère. A son départ, le roi lui demande ce qu'il veut comme récompense, de l'argent ou de la sagesse [3]. Ruodlieb ayant refusé l'argent et dit qu'il avait soif de sagesse [4], le roi lui en donne la bonne mesure, douze maximes. La dixième est celle-ci : « Si pressée que soit la course qus tu as à faire, ne né-« glige jamais, en voyant une église, de te recommander aux « saints qui y sont honorés. *Si tu entends que l'on sonne une*

[1] Ce conte se retrouve sans grandes différences dans d'autres sermonnaires du moyen âge, de date postérieure. Ainsi, le dominicain Jean Herolt, mort en 1418, l'a mis dans ses *Sermones Discipuli*, qui ont été imprimés en 1487, sans indication de lieu (voir la dernière page avant le *Registrum*). Le franciscain Pelbart de Temesvar, qui habitait Rome vers l'an 1500, indique formellement comme source le *Discipulus*, en insérant cet « exemple » dans ses *Sermones Pomerii*, imprimés à Haguenau en 1498 (1er sermon pour le 2e dimanche après la Pentecôte). — Même récit, avec quelques particularités de détails, dans un autre livre du xve siècle, le *Speculum exemplorum omnibus christicolis salubriter inspiciendum ut exemplis discant disciplinam*, imprimé à Strasbourg en 1495 (*Distinctio nona. Exemplum primum.... Missa*, CXXXIII), et dans un « conte à l'usage des prédicateurs » (*Predigtmaerlein*), en haut allemand, publié d'après un manuscrit strasbourgeois du xve siècle dans la revue *Germania* de Pfeiffer (III, p. 437). Etc.

[2] *Ruodlieb, der aelteste Roman des Mittelalters* (« Ruodlieb, le plus ancien roman du moyen âge »), publié avec introduction et remarques par Friedrich Seiler (Halle, 1882). — Pour la fixation de la date du poème, voir p. 160 et seq. et p. 169 de cette édition.

[3] Nunc mihi dic verum, karissime cunctigenorum,
Praemia dem tibi peccunia malisne sophia.
(V, vers 422, 423.)

[4] Non volo peccuniam, sitio gustare sophiam.
(V, 445.)

« *messe ou qu'on en chante une, descends de cheval et cours y* « *assister* [1]. »

Malheureusement le *Ruodlieb* ne nous est parvenu qu'à l'état fragmentaire, si tant est que l'auteur l'ait jamais achevé [2], et, par suite, on ne peut savoir comment cette dixième maxime devait se trouver justifiée dans la suite des aventures du héros. Mais ce qu'on peut avancer sans témérité, c'est que le moine de Tegernsee n'a pas été la chercher dans un manuel de piété. A cet égard, le vieux poème lui-même, où ce qui en subsiste, nous fournit une indication suffisante en mettant cette maxime au milieu d'autres maximes qui toutes, ou presque toutes, se retrouvent dans des contes bien connus, où elles entrent dans la trame même du récit. L'auteur du *Ruodlieb*, qui voulait à toute force arriver au beau chiffre de douze maximes, paraît en effet avoir ramassé, dans les contes de son temps (oraux ou fixés par écrit), tout ce qu'il pouvait rencontrer en ce genre, sauf à éprouver ensuite quelque embarras à combiner ensemble, au cours de son récit, les divers éléments narratifs destinés originairement à mettre en relief l'importance de chaque maxime. Il est donc tout naturel de penser que c'est aussi à un conte qu'il doit avoir emprunté la maxime relative à la messe, et ce conte ne peut être que celui qui a été inséré plus tard dans les recueils d' « exemples » ou un conte similaire, dans lequel cette maxime figure également comme élément essentiel.

A l'appui de notre observation, il n'est nullement indifférent de faire remarquer que, parmi les maximes du *Ruodlieb*, il en est encore une (la première) qui se retrouve dans certains contes analogues à l'histoire pieuse de Martinus Polonus, et qui, dans ces contes, est jointe à la recommandation concernant l'assistance à la messe. Cette maxime, équivalente à celle qui, dans Martinus Polonus et autres, recommande d'éviter la mauvaise

[1] Et numquam sit iter quoquam tibi tam properanter
Ut praetermittas quin, ecclesias ubi cernas,
Sanctis committas illis te vel benedicas.
Sicubi pulsetur vel si quo missa canatur,
Descendas ab equo currens velocius illo,
Kattholicae paci quo possis participari.
Hoc iter haud longat, penitus tibi quin breviabit,
Tutius et vadis, hostem minus atque timebis.
(V. 511-518.)

[2] Voir les réflexions de l'éditeur, p. 72, 73.

société, est ainsi conçue : « Ne te lie pas d'amitié avec un roux.... « Si bon qu'il soit, il y a toujours en lui quelque fraude, dont « tu ne pourras te garder [1].... » Or, dans une *saga* scandinave du xve siècle où le héros, Hakon, reçoit d'un roi (comme le chevalier Ruodlieb) le conseil suivant : « Quoi que tu aies à faire, « ne sors pas d'une église où il se dit une messe, avant qu'elle « soit terminée », ce roi donne également à Hakon cet autre conseil : « Ne te fie pas à un homme petit et à barbe rousse. » Dans cette *saga*, l'homme à la barbe rousse calomnie le héros, qu'il veut faire passer pour sorcier, et c'est grâce à la maxime relative à la messe que Hakon échappe au bûcher, où le calomniateur est jeté à sa place [2].

***

Vers le temps où écrivait Martinus Polonus, c'est-à-dire dans le cours du xiiie siècle, le dominicain français Étienne de Bourbon, — mort en 1261 environ, dix ans par conséquent avant la naissance de sainte Élisabeth, — notait, lui aussi, à l'usage des prédicateurs, dans son *Liber de Donis* [3], une version de ce conte. Là, tout conseil a disparu ; le reste s'y retrouve : envieux, message aux chaufourniers, retard causé par l'assistance à la messe, etc., et l'accusation est brutalement précisée.

Au xiiie siècle encore, le même conte fournissait à Alphonse X le Sage, roi de Castille de 1252 à 1284, le thème d'une de ses

[1] Non tibi sit rufus umquam specialis amicus.
. . . . . .
Tam bonus haud fuerit, aliqua fraus quin in eo sit
Quam vitare nequis, quin ex hac commaculeris
. . . . . .
(V. 451, 454, 455.)

[2] Voir les remarques de l'éditeur du *Ruodlieb*, p. 50-51. — Dans un des contes que nous avons mentionnés plus haut, un « conte de prédicateur » rédigé en haut allemand au xve siècle (*Germania* de Pfeiffer, III, p. 437), et qui n'a que ces deux conseils : assister à la messe, régler sa contenance sur celle du maître, le calomniateur est roux, et c'est par cette appellation « le roux » (*der Röte*) qu'on le désigne d'un bout à l'autre du conte. Il y a là évidemment un souvenir de la maxime : ne pas se fier à un roux.

[3] Dans le livre connu sous ce titre, Étienne de Bourbon a distribué sa matière en sept parties, correspondant aux sept dons du Saint-Esprit. M. Lecoy de la Marche a tiré de cet ouvrage, jusqu'alors inédit, une série d'*Anecdotes historiques, Légendes et Apologues*, qu'il a publiée en 1877 pour la Société de l'Histoire de France. — Le conte dont nous parlons se lit page 329.

Cantigas en l'honneur de la Vierge [1]. Ce sur quoi ce petit poème insiste, c'est sur la dévotion du héros à Marie : ainsi la messe à laquelle assiste le favori calomnié du comte de Tolosa est une messe *De Santa Maria a virgen preciosa* [2].

Ici, comme dans Étienne de Bourbon, il n'est pas question de conseils ; par contre, l'accusation est laissée dans le vague ; mais, si l'on rapproche la *Cantiga* d'un petit conte, également espagnol, du commencement du xve siècle, qui en donne comme le canevas, on se convaincra que c'est l'accusation habituelle. Dans ce conte du *Libro de los Exemplos*, l'homme « dévot à la vierge Marie » est « accusé, par envie, auprès de son seigneur d'aimer la femme de celui-ci » [3].

*
* *

Une seconde branche de cette famille de contes du moyen âge a, en commun avec celle que nous venons d'examiner, toute la dernière partie : l'envoi du jeune homme calomnié à la fournaise, son assistance à la messe et la punition providentielle du calomniateur. Mais la colère du roi a ici un autre motif : le calomniateur lui a fait croire que le jeune homme répand partout le bruit que lui, le roi, a l'haleine fétide. Et ce mensonge, le calomniateur l'a rendu vraisemblable en disant, d'autre part, au jeune homme que l'haleine de celui-ci est insupportable au roi, et en lui conseillant de détourner la tête, toutes les fois qu'il devra s'approcher du roi. Ensuite, il interprète méchamment auprès du roi cette attitude du jeune homme.

Appartiennent à cette branche, que M. Gaston Paris a étudiée spécialement [4], le vieux fabliau français « du roi qui voulait faire brûler le fils de son sénéchal », un conte des *Gesta Roma-*

[1] Le texte de cette *Cantiga* en dialecte galicien se trouve dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* (t. I, 1859, p. 429-432).

[2] Ce détail se rencontre aussi, — on l'a vu, — dans le récit de Martinus Polonus, mais sans que ce récit attribue au héros une dévotion spéciale à la sainte Vierge.

[3] Un omne mucho bueno fue accusado por inbidia e era devoto a la virgen Maria. E fue accusado por inbidia acerca de su señor que amava a su mugier.... (Conte n° 8 du supplément du *Libro de los Exemplos*, de Climente Sanchez, archidiacre de Valderas, publié d'après un manuscrit complet par M. Morel-Fatio, *Romania*, 1878, p. 488. — Climente Sanchez vivait encore dans la première moitié du xve siècle, en 1423).

[4] *Romania*, V, 1876, p. 455 et seq.

norum, livre rédigé probablement en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle, un conte italien des *Cento Novelle Antiche* (vers 1300), un conte inséré par le dominicain anglais Bromyard (mort en 1390) dans sa *Summa Praedicantium*, etc. [1].

Il est intéressant de constater que, chez les Juifs du moyen âge, cette même anecdote s'est racontée au sujet de leur célèbre coreligionnaire Moïse Maimonide (1135-1204). Mais, naturellement, si la calomnie relative à l'haleine du « sultan » (Saladin, dont Maimonide fut le médecin) et le message aux chaufourniers figurent dans cette histoire, on y cherchera en vain l'assistance à la messe. Sur son chemin, Maimonide se voit arrêté par une pauvre veuve, qui le supplie d'entrer dans sa cabane pour guérir son enfant malade. C'est ainsi qu'il est retardé et qu'il échappe à la mort [2].

Un écrivain du XIIe siècle, Walter Map, mort archidiacre d'Oxford, donne, dans son livre *De Nugis Curialium* (*Distinctio* III, cap. III), l'histoire de la calomnie relative à l'haleine du roi; mais le reste du conte, très bizarre, n'a plus rien de commun avec notre famille de contes [3].

* * *

Nous avons largement mis à profit, dans cette première partie de notre travail, une remarquable étude que le *germaniste* et poète allemand Wilhelm Hertz, mort au commencement de l'année 1902, a publiée, en 1872, sur la ballade de Schiller : *Der Gang nach dem Eisenhammer*, si connue sous le nom de Ballade de Fridolin [4] : ce petit poème, en effet, n'est autre chose que la légende du page, dans laquelle Schiller attribue à une comtesse de Saverne, — ville qui, historiquement, n'a jamais eu ni comte ni comtesse, — le rôle de la reine de Portugal, et M. Hertz y a rattaché de très érudites recherches. Mais il ne faudrait pas

[1] Voir, pour tous ces contes, les indications du livre de M. Wilhelm Hertz, *Deutsche Sage im Elsass* (Stuttgart, 1872), p. 283 et seq.

[2] M. Gaster : *Jewish Folk-lore in the Middle Ages*, dans *Papers read before the Jews' College Litterary Society during the season 1886-1887* (Londres, 1887), p. 47.

[3] L'ouvrage de Walter Map a été édité en 1850, à Londres, pour la *Camden Society*, par Thomas Wright.

[4] Wilhelm Hertz : *Deutsche Sage im Elsass* (Stuttgart, 1872), p. 278-293. — Nous avons déjà, un peu plus haut, renvoyé à cet ouvrage.

croire, avec certains [1], que Schiller se serait inspiré directement de cette légende : il est démontré que le poète allemand a pris son sujet dans une nouvelle française de Restif de la Bretonne, dont il suit la marche pas à pas et reproduit les moindres détails, avec cette seule différence qu'il transporte de Bretagne en Alsace la scène du drame [2].

Et, à ce propos, un fait assez *suggestif*, comme on dit aujourd'hui, c'est que, depuis 1797, date de la composition de la ballade où Schiller créait de toutes pièces un comte et une comtesse de Saverne, pour les faire figurer dans une histoire qui n'est nullement alsacienne d'origine, il paraît s'être établi dans la région de Saverne une prétendue tradition, donnant toute la topographie de l'aventure de Fridolin : le « village » que traverse Fridolin dans la ballade, c'est Reinhartsmünster ; l'église est ici, le haut-fourneau est là [3].... Le XIXe siècle n'a donc pas, ce nous semble, à jeter la pierre à cet écrivain portugais du XVIIe siècle qui désignait avec précision l'église où le page de la sainte reine avait entendu la messe.

Il est amusant aussi de voir la *Biographie Michaud*, dans une notice d'ailleurs parfaitement malveillante à l'égard de sainte Élisabeth, à laquelle l'auteur ne peut pardonner ses « mortifications », donner à ce même conte du page cette grave et morigénante introduction : « Une conduite si étrangère aux usages « du trône pensa lui être funeste (à la reine). Elle avait, dit-on, « un page favori, confident de ses plus secrètes pensées et « distributeur de ses aumônes, » etc.

Mieux encore. Si nous en croyons le *Dictionnaire Larousse*, « quelques historiens non catholiques » (lesquels, par parenthèse, reprochent, paraît-il, à celle que le *Larousse* appelle très justement « un ange de paix au milieu de la discorde », d'avoir été insuffisamment pénétrée d'idées libérales ou soi-disant telles) se croient en mesure de relever dans l'histoire du page, — ce pur roman que leur critique avisée traite doctoralement comme

[1] J. E. Stadler : *Heiligen-Lexikon* (Augsbourg, 1861), article *Elisabeth de Portugal*.

[2] W. Hertz, p. 291-293, d'après le livre : *Deutsche Dichter. Erläutert von M W. Gœtzinger* (Leipzig, 4e édition, 1863), t. I, p. 158. — M. Hertz cite l'édition de 1857.

[3] W. Hertz, p. 278.

un document historique, — la trace de remaniements contraires à la vérité des faits : « C'est la reine elle-même, assurent-ils, et non le jeune page, que le roi voulait faire mourir dans un four à chaux. » Le *Larousse* ne nous dit pas quels sont ces « historiens non catholiques » si bien informés, et c'est dommage : il eût été instructif de lire leurs dissertations sur les intentions qu'a pu avoir le roi Dom Denis dans des conjonctures qui ne se sont jamais présentées.

III.

ORIENT ET OCCIDENT

De notre Occident, il faut maintenant nous transporter en plein Orient, de l'Europe dans l'Inde, la terre qui a produit une si riche floraison de contes.

Et nous n'examinerons pas seulement les vieux recueils sanscrits, ces sortes d'*herbiers* dans lesquels, il y a des siècles, des collectionneurs indigènes nous ont conservé, en les encadrant de diverses façons, un grand nombre des contes qui vivaient, de leur temps, dans la tradition populaire. Nous nous adresserons aussi aux collectionneurs d'aujourd'hui, qui nous donnent toutes fraîches ces plantes rustiques, si intéressantes à étudier; car parfois ils ont pu avoir la bonne fortune de rencontrer, au cours de leurs explorations, tel spécimen dans les linéaments duquel s'est maintenue, plus fidèlement que cela n'a eu lieu pour les spécimens analogues de l'antique herbier, la forme originale, primitive.

Mais, avant d'aller plus loin, nous croyons qu'il faut ici, comme nous avons déjà eu à le faire ailleurs, prévenir une objection toute naturelle [1] : Comment, dira-t-on, tel conte recueilli de notre temps peut-il être considéré comme plus ancien dans sa teneur que tel récit, fixé littérairement depuis des siècles, qui traite le même sujet?

[1] Voir dans la *Revue biblique internationale*, publiée par les Dominicains de l'École pratique d'études bibliques à Jérusalem, notre travail sur *Le livre de Tobie et l'Histoire du sage Ahikar* (livraisons des 1er janvier et 1er octobre 1899), p. 68-69 et 520, et aussi les pages XIX à XXI de l'introduction à nos *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers* (Paris, 1886, librairie E. Bouillon, 2 vol.).

Essayons donc de faire comprendre ici à tant d'hommes intelligents qui n'ont jamais mis le pied dans le domaine des contes populaires, qu'il faut, si l'on veut s'y aventurer, ne pas prendre pour guides exclusifs les idées, les règles, qui dirigent les critiques, quand ils éditent un auteur classique, Virgile, par exemple, ou Cicéron.

Virgile a écrit tel poème ; Cicéron, tel dialogue philosophique : le texte a été fixé par eux-mêmes. Et, plus sont anciens les manuscrits reproduisant ce texte, plus on a de chance de rencontrer l'œuvre dans sa pureté originaire. — Il en est bien autrement des contes populaires. Ils n'ont pas été fixés une fois pour toutes ; ils vivent, ils se modifient, en mieux ou en pire, comme tout être vivant; ils volent de bouche en bouche, de pays en pays; rien n'est là qui puisse contrôler l'exactitude de la transmission. C'est un pur hasard si le récit oral que vous recueillez ici ou là reflète exactement le récit du conteur ou des conteurs primitifs. — Sans doute, à diverses époques, parfois très anciennes, plusieurs de ces contes oraux ont été fixés par écrit : la fable de *Psyché*, par exemple, n'est autre qu'un conte populaire rédigé au IIe siècle de notre ère par le rhéteur africain Apulée ; mais cette fable de *Psyché* altère complètement le conte primitif sur un point important, on peut dire sur un point capital, que nombre de contes, recueillis à notre époque dans les contrées les plus diverses, ont conservé fidèlement [1]; d'autres ouvrages littéraires ne reflètent pas plus exactement tel ou tel récit populaire primitif.

Pourquoi? C'est que le conte oral que le littérateur a noté était peut-être déjà altéré. Car, même il y a deux mille ans, le conteur auquel s'est adressé l'écrivain ne possédait peut-être qu'une forme défectueuse du récit, et il la transmettait telle quelle, tandis qu'une bonne forme existait chez un autre conteur, que le littérateur n'a pas connu. — D'autre part, le littérateur (et Apulée est dans ce cas) peut avoir altéré systématiquement, dans un but plus ou moins littéraire, la forme orale qui lui avait été transmise.

[1] On peut voir, à ce sujet, l'étude rapide que nous avons faite de la fable de *Psyché*, à l'occasion d'un de nos *Contes populaires de Lorraine* (*op. cit.*, II, p. 224-230).

Ces observations faites, — et il n'était pas inutile qu'elles le fussent, — nous prendrons, parmi les contes indiens recueillis dans la région du sud, un conte qui a été publié pour la première fois en 1887 par un Hindou, absolument étranger à l'étude comparative des contes, mais d'autant plus sûr comme collectionneur [1] :

Un pauvre vieux brahmane a reçu jadis de son père mourant trois conseils : « Ne refuse jamais le repas du matin. — Ne dis point ce que tes yeux ont vu. — Sers bien ton roi. » Tous les jours donc, le brahmane va de bonne heure offrir ses respects au roi et le bénir, en prononçant cette sentence : « Si on sème le bien, on récoltera le bien ; si on sème le mal, on récoltera le mal », et il assiste à sa prière.

Un certain jour, un jour de jeûne (*ékâdasi*, « onzième » jour de la lune), le roi, qui a toute confiance dans le vieillard, l'envoie dans l'appartement de la reine y chercher un cimeterre qu'il a oublié. En traversant le jardin, le brahmane surprend la reine en compagnie du ministre du roi. Il entre dans la chambre et y prend le cimeterre ; mais, fidèle au deuxième conseil de son père, il ne dit au roi rien de ce qu'il a vu.

La reine, craignant d'être dénoncée par le brahmane, paie d'audace et l'accuse de lui avoir fait des propositions déshonnêtes. Furieux, le roi appelle deux de ses bourreaux et leur dit : « Allez à la porte orientale de la ville, et là disposez une grande chaudière remplie d'huile que vous ferez bouillir. Demain matin il viendra un homme qui vous demandera : Tout est-il fait ? Sans considérer qui il peut être, liez-lui les pieds et les mains et jetez-le dans l'huile bouillante. » Puis le roi fait venir le brahmane et lui dit d'aller, le lendemain, dès le matin, à la porte orientale, et de demander à deux hommes qu'il verra auprès d'une grande chaudière, si tout est fait. « Quelle que soit la réponse, viens me la rapporter. »

Le lendemain, de grand matin, le brahmane se dirige vers la porte orientale. Mais, sur son chemin, un ami l'arrête et le prie de rompre avec lui le jeûne de la veille en partageant le « repas du douzième jour » (*dvâdasi*). Se souvenant du premier des conseils paternels, le brahmane accepte l'invitation, quelque hâte qu'il ait de s'acquitter de son message.

[1] Voir la revue *Indian Antiquary*, de Bombay, volume XVI (1887), p. 107. — Ce conte a été reproduit par le collectionneur, le Pandit Natêsa Sastri, dans ses *Tales of the Sun, or Folklore of Southern India* (Londres, 1890), p. 194 et seq.

Pendant qu'il est ainsi retenu, le ministre, qui a été informé par la reine de l'ordre du roi, ne peut résister au désir de savoir si cet ordre a été exécuté ; il se rend auprès des bourreaux et leur demande si l'affaire est faite. Aussitôt les bourreaux le saisissent et le jettent dans l'huile bouillante.

Le brahmane, ayant pu enfin quitter son hôte, va faire aux bourreaux la question prescrite. « Oui, lui répondent ceux-ci, tout est fait. Le ministre est mort ; nous avons exécuté l'ordre du roi. »

Le roi, stupéfait de voir le brahmane revenir avec cette réponse, le menace de le tuer, s'il ne lui dit pas la vérité sur sa conduite à l'égard de la reine. Alors le brahmane raconte ce qu'il a vu, et le roi, après avoir puni la coupable, prend le vieux brahmane pour ministre.

Les principaux éléments de ce très curieux conte indien, si voisin de la légende du page et des contes européens similaires, méritent d'être étudiés avec soin ; mais auparavant revenons en Europe. La liturgie de l'Église russe, calquée sur celle de l'Église grecque, nous fournira, pour la mettre en parallèle avec l'aventure du brahmane, une de ces « histoires grandement utiles » (διήγησις πάνυ ὠφέλιμος), véritables contes moralisés, qu'à l'exemple des Grecs elle insère parfois dans ses offices à côté des notices sur les saints, le tout sous le nom de *Synaxaire* (συναξάριον). » Le synaxaire russe en question se trouve à la date du 16 avril, et il est donné comme emprunté au Πατερικόν, c'est-à-dire à une collection d'*exempla patrum*. En voici le résumé, d'après M. Alexandre Vesselofsky [1] :

Pendant une famine, un homme vend son fils à un seigneur, et, avant de se séparer du jeune homme, il lui recommande avec insistance de ne jamais passer devant une église où se célèbre le service divin sans y entrer pour assister à la messe tout entière. Le jeune homme suit fidèlement le conseil paternel. — Un jour, il voit la femme du seigneur en relations criminelles avec un serviteur, mais il n'en dit rien à personne et se contente de prier Dieu de pardonner aux coupables. La femme du seigneur, pour prévenir la divulgation de sa faute, accuse le jeune homme auprès de son mari d'en vouloir à la vie de celui-ci. Le seigneur décide alors de faire périr le jeune homme et dit à son *éparque* de mettre à mort celui qui lui apportera un mouchoir. C'est le jeune homme qui doit l'apporter ; mais, comme

[1] *Russische Revue*, t. VI (1875), p. 197. — Voir aussi un autre article de M. Vesselofsky (*Romania*, année 1877, p. 192-193).

il s'arrête en route pour assister à la messe, l'amant de la femme est tué à sa place.

Tel est ce synaxaire gréco-russe : on y reconnaîtra, dès le premier coup d'œil, la donnée du conte indien, malgré diverses altérations que ne présente pas, du reste, un récit analogue, faisant partie d'un recueil de « miracles » en grec moderne, composé par un certain Athanasios Landos, dit Agapios [1]. Ainsi, dans le « miracle » en question, dont le titre est : « Miracle à faire frissonner, à propos de l'obéissance aux parents et du Saint Sacrifice » (Θαῦμα φρικωδέστατον περὶ τῆς ὑπακόης πρὸς τοὺς γονεῖς καὶ περὶ τῆς ἁγίας λειτουργίας), la femme du « patrice » accuse le jeune homme d'avoir voulu lui faire violence, et non, — ce qui n'est nullement dans la poétique du genre, — d'avoir voulu attenter à la vie du patrice. Ainsi encore, le dénouement, inintelligible dans le synaxaire, devient clair et précis dans le « miracle » grec. Pour faire périr le jeune homme, le patrice va trouver l'éparque au palais et lui dit : « Demain, de bonne heure, je t'enverrai un de mes esclaves ; coupe-lui la tête, mets-la dans un mouchoir, et, après l'avoir scellé, envoie-le moi. » Pendant que le jeune homme assiste à la messe, le complice de la femme, voyant que l'éparque tarde à envoyer la tête, dit au patrice : « Je vais, s'il te plaît, aller moi-même au palais, et je te l'apporterai. » Il y court ; sa tête est aussitôt tranchée et enveloppée dans un mouchoir, et l'innocent calomnié apporte au patrice le funèbre paquet.

Le seul point où le synaxaire gréco-russe est mieux conservé que le « miracle » grec, c'est le passage où le jeune homme surprend les coupables. Dans le « miracle », le jeune homme est envoyé par son maître chercher dans la chambre de celui-ci un certain coffrèt, — comme le brahmane va chercher le cimeterre du roi ; — mais, dans sa précipitation, il ne voit pas la femme du patrice et l'esclave son complice qui, eux, se croient décou-

[1] M. E. Galtier, qui a publié dans la *Romania* (octobre 1900, p. 508 et seq.) la traduction de ce récit, ne nous renseigne pas sur l'époque où vivait cet Agapios. — Informations prises auprès d'un Bollandiste de nos amis, il semble que l'on sache peu de chose sur ce compilateur. Ce que l'on trouve de plus précis se lit dans Legrand : *Bibliographie hellénique* (XVIIe siècle), t. III, p. 531 : « Nous ignorons la date exacte du décès d'Agapios, mais il « était mort antérieurement au 8 mars 1664 » (voir cette *Bibliographie*, t. II, p. 185).

verts. Dans le synaxaire, il les voit, *mais il n'en dit mot à personne*, et se contente de prier pour les coupables. Il y a là un souvenir évident de la maxime du conte indien : « Ne dis pas ce que tes yeux ont vu », souvenir dont la moindre trace est effacée du « miracle » grec.

Très voisin du synaxaire et du « miracle » est un conte géorgien, fixé par écrit au XVIIe ou au XVIIIe siècle [1]. Il suffira d'en indiquer brièvement les différentes parties : deux conseils d'un père à son fils, qui entre au service d'un duc : « Ne sois pas le complice de l'adultère dans la maison de ton seigneur et hôte. Quand tu entendras la cloche, cours à l'église, et, eusses-tu les affaires les plus pressantes, n'en sors qu'à la fin de l'office divin » ; — commission donnée par le duc au jeune homme, qui trouve dans la chambre de son maître la femme de celui-ci (femme éhontée, dont il a eu précédemment à repousser les propositions) en compagnie d'un autre serviteur ; — dénonciation calomnieuse, adressée au duc contre l'innocent par la femme adultère ; — tête du vrai coupable coupée par le bourreau, pendant que l'accusé assiste au service divin, et ensuite apportée par celui-ci au duc.

C'est encore à ce même groupe qu'il faut rattacher une très bizarre légende religieuse bulgare, la légende de saint Jean le Décapité [2], où un chapitre de l'Évangile est étrangement défiguré par l'introduction des éléments *folkloriques* que nous sommes en train d'étudier, — mélange hétéroclite qui, très probablement, est l'œuvre des Bogomiles, ces vieux hérétiques bulgares, coutumiers du fait [3].

Dans cette légende, saint Jean (saint Jean-Baptiste) est serviteur d'un roi, et si la reine l'a pris en haine, c'est qu'il s'est aperçu qu'elle a un amant, et qu'elle craint d'être dénoncée. (Voilà déjà, comme on voit, des infiltrations de notre conte

[1] J. Mourier : *Contes et légendes du Caucase* (Paris, 1888), p 19 et seq.

[2] *Légendes religieuses bulgares*, traduites par Mme Lydia Schismanov (Paris, 1896), n° 46.

[3] Au sujet du *bogomilisme*, de ses écrits populaires, de son influence sur les sectes hérétiques de notre Occident au moyen âge, voir *Lectures on Greeko-Slavonic Literature and its relation to the Folk-lore in Europe during the Middle Ages, by M. Gaster* (Londres, 1887). — Un bref résumé de cette question a été donné par M. Lazare Sainéan, dans un travail intitulé : *Coup d'œil sur le folk-lore roumain* (*Revue des Traditions populaires*, décembre 1901, p. 650, 651).

oriental). — Suit un passage moins éloigné du récit évangélique : la tête du saint est promise par le roi à la fille de la reine, « sachant très bien chanter et danser les *ratchanitzi*. » Après quoi, nous rentrons tout à fait dans le conte. On installe le bourreau hors de la ville et on lui dit : « Coupe la tête au premier homme que nous t'enverrons. » Jean, envoyé de ce côté, passe près d'une église et y assiste à la messe selon la recommandation paternelle, et c'est l'amant de la reine qui est décapité à sa place. Mais, quand Jean rapporte la tête au roi, la fille de la reine crie : « Je ne veux pas cette tête, mais la sienne. » Jean est donc finalement décapité, et la jeune fille jette la tête dans les orties et les cornouillers, « et les cornouilles, de rouges qu'elles étaient, devinrent pourpres. » Plus tard, on retrouve la tête ; mais entre temps il en était repoussé une autre à saint Jean, « et il dit que la tête qu'on lui avait coupée était pécheresse.... » Nous sommes ici en pleine absurdité, probablement en plein bogomilisme.

Ce n'est pas seulement dans le monde ecclésiastique gréco-russe, dans la péninsule balkanique, dans le Caucase, que s'est acclimaté ce conte dont l'Inde nous offre un si bon spécimen ; il a pris également racine chez les Souahili de l'île africaine de Zanzibar, mélange d'indigènes et d'Arabes, et cela n'a rien d'étonnant, puisque les Arabes ont joué un rôle important dans la diffusion des contes à l'ouest du grand réservoir indien [1].

Dans ce conte souahili [2], un jeune homme achète très cher trois « paroles », c'est-à-dire trois maximes, à un autre jeune homme qui les a reçues de son père (nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur ce trait de l'*achat*). Nous laisserons de côté, comme n'ayant aucun rapport avec notre sujet, une de ces maximes, qui sauve la vie au héros dans un voyage. Mais cette autre : « Si tu vois une chose, n'en dis pas un mot », est identique à celle des maximes du conte de l'Inde méridionale qui

[1] Voir, outre notre Introduction aux *Contes populaires de Lorraine* (p. XXI et seq.), notre mémoire *Les contes populaires et leur origine. Dernier état de la question*, présenté au *Congrès international scientifique des catholiques* de 1894 (Section d'anthropologie, p. 260 et seq. — Tirage à part, librairie E. Bouillon à Paris, p. 14 et seq.).

[2] C. G. Büttner : *Lieder und Geschichten der Suaheli* (Berlin, 1894). p. 100 et seq.

a laissé sa trace dans le synaxaire gréco-russe. Quant à la troisième : « Si tu es en route et que tu rencontres quelqu'un « qui te prie d'entrer chez lui, fais-le, s'il te le demande par trois « fois », c'est au fond, sous une forme particulière, la maxime du conte indien concernant l'invitation à rompre le jeûne, le matin : nous reviendrons là-dessus.

Ainsi que le vieux brahmane du conte indien, le jeune héros du conte souahili gagne à tel point la confiance d'un roi, que celui-ci lui laisse libre l'entrée de son harem. Il l'y envoie même, un jour que le jeune homme l'accompagne à la chasse, chercher un objet oublié. Le jeune homme, entrant dans la chambre à coucher, y surprend la femme du roi en compagnie du vizir. Il rapporte au roi l'objet demandé, mais ne dit rien de ce qu'il a vu. — Le lendemain, le vizir ordonne à des serviteurs du palais d'aller à la maison de campagne et d'y creuser une grande fosse. « Il viendra quelqu'un pour la voir : lorsqu'il arrivera, saisissez-le et jetez-le dedans, fût-ce moi-même. » — Le vizir envoie le jeune homme à l'endroit convenu. Mais, sur son chemin, le jeune homme rencontre un vieil ami de son père, qui l'invite par trois fois à venir chez lui. Il y va et oublie la maison de campagne. Pendant ce temps, le vizir, impatient, va voir si l'on a exécuté ses ordres, et c'est lui qui est jeté dans la fosse et enterré vivant. — Un peu après, le jeune homme se souvient de la commission ; il se rend à la maison de campagne, où les serviteurs lui disent quel ordre ils ont reçu et exécuté. Alors le jeune homme raconte au roi ses aventures et les trois « paroles ». Le roi lui fait un riche présent et le prend pour vizir.

On nous permettra de nous arrêter d'abord sur un certain détail de ce conte souahili. Il nous semble que ce sera jeter quelque lumière sur la question de la migration, de la propagation des contes à travers le monde, question qui est au fond de toute cette étude sur la légende du Page.

Le passage que nous avons en vue est celui où le vizir ordonne de jeter dans une fosse qu'il a fait creuser celui qui viendra à tel moment, *quand même ce serait lui, le vizir, en personne*. Ce détail caractéristique figure également dans un conte recueilli bien loin de l'île de Zanzibar, en Lithuanie : là aussi, un riche personnage, nommé Zlotolub, qui veut se défaire

d'un pauvre diable, fait creuser une fosse par ses serviteurs et leur ordonne d'y jeter celui qui viendra de ce côté, fût-ce un de ses parents, *fût-ce lui-même*. La victime désignée s'attarde en route pour rendre service au prochain, et le riche Zlotolub, qui s'est hâté d'aller constater la mort de celui qu'il déteste, est jeté dans la fosse et on l'y enterre [1].

Ce rapprochement de détail nous est un exemple de plus à l'appui d'une thèse générale que l'on peut formuler ainsi : Dans les contes populaires de l'Asie, de l'Europe, du Nord de l'Afrique, il n'est, pour ainsi dire, pas un trait, si singulier qu'il semble, qui ne se rencontre qu'une seule fois, comme particularité de tel récit; on finira toujours par retrouver ce même trait quelque part ailleurs, parfois à l'autre bout du monde. Et ce fait deviendra de plus en plus impossible à contester, à mesure que seront poussées plus avant les investigations dans l'immense domaine du *folklore*.

Un autre passage du conte souahili nous retiendra plus longtemps. Il s'agit de la troisième « parole » : « Si tu es en route et « que tu rencontres quelqu'un qui te prie d'entrer chez lui, « fais-le, s'il te le demande par trois fois [2]. »

Il y a là, si l'on y regarde de près, une forme particulière de la maxime du conte indien : « Ne refuse point le repas du matin. » Dans le conte souahili, comme dans le conte indien, le retard, qui pour le héros est le salut, a pour cause l'obéissance absolue, aveugle, à une maxime bizarre qui lui enjoint d'accepter une certaine invitation.

Bizarre déjà dans le conte souahili et plus encore dans le conte du Sud de l'Inde, cette maxime l'est encore davantage dans un second conte indien [3], où elle est ainsi formulée : « Ne

[1] *Russische Revue, loc. cit.*, p. 194. — *Romania, loc. cit.*, p. 188-189.

[2] Peut-être, — soit dit en passant, — y aurait-il lieu de rattacher directement aux contes orientaux du type de celui-ci, le passage, cité plus haut, du conte juif du moyen âge, où le célèbre Moïse Maimonide se laisse retarder sur sa route par une pauvre veuve, *qui le supplie d'entrer dans sa chaumière* pour guérir son enfant malade. En présence de la forme si voisine que nous offre le conte souahili, il semble que le conteur juif n'a eu qu'à modifier légèrement une forme analogue, venue à sa connaissance, pour faire jouer au grand médecin de sa race, dans cet incident capital, un rôle approprié à sa profession.

[3] W. A. Clouston : *Popular Tales and Fictions, their Migrations and Transformations* (Londres, 1887), II, p. 450.

refuse jamais la nourriture prête. » Ici, le contraste entre l'absurdité apparente du moyen providentiel et l'importance du résultat éclate plus encore qu'ailleurs.

Il semble que, dans l'Inde même, on ait voulu adoucir un peu ce contraste violent, et le premier des deux contes indiens, celui de l'Inde méridionale, a mis, dans la fidélité à cette singulière maxime, quelque chose de l'observance d'un rite : c'est, en effet, le jeûne du « onzième jour » (de la lune) que le brahmane est invité à rompre, au matin du douzième, où, parait-il, « tout Hindou orthodoxe est obligé par sa loi religieuse à rompre, de grand matin, le jeûne du jour précédent [1]. »

Nous allons voir maintenant cette même maxime, — entendue comme le fait le conte du Sud de l'Inde, — passer dans notre Europe et s'y transformer en maxime chrétienne. Elle est entrée ainsi dans le *Ruodlieb*, ce vieux poème germanico-latin du XIe siècle qui a déjà attiré notre attention, et elle y est devenue la onzième des maximes données par le roi au héros : « Ne « refuse jamais, si quelqu'un t'en prie avec insistance pour « l'amour du doux Christ, de rompre le jeûne : car tu ne le « rompras pas vraiment, mais tu accompliras ses préceptes [2]. »

Cette maxime, que M. F. Seiler, l'éditeur du *Ruodlieb*, mettait à part (p. 47), comme ne se retrouvant dans aucun conte, est, on le voit, tout au contraire, la traduction ou plutôt l'adaptation chrétienne d'une maxime d'un conte indien, et elle fait lien entre l'Europe et l'Orient.

Adaptation, disons-nous ; car cette rupture du jeûne, que le conte indien présente comme l'accomplissement d'un rite, est devenue, dans le *Ruodlieb*, un simple acte de condescendance à l'égard du prochain.

Ce qui peut étonner, — l'étude des contes réserve, même aux spécialistes, tant d'étonnements ! — c'est de lire, dans le vieux poème du moine de Tegernsee, cette onzième maxime immédiatement à la suite de la maxime qui enjoint l'assistance à la messe, de la maxime devenue classique dans tous les contes

[1] Voir le livre indiqué : *Tales of the Sun*, p. 199, note 1.

[2] Abnuito numquam, si te cogens homo quisquam
Oret amore pii jejunia frangere Christi:
Non ea nam frangis, sua sed mandata replebis.
(V. 519-521.)

européens de cette famille. Le *Ruodlieb* présente donc, l'une après l'autre, deux dérivations christianisées de la même source indienne.

Dans l'une, la ressemblance extérieure avec l'original est si grande, qu'à première vue elle paraît une identité; et pourtant, dans cette onzième maxime du *Ruodlieb*, le précepte indien relatif à la rupture du jeûne a cessé d'être l'injonction d'un acte de la vie religieuse pour devenir quelque chose comme la solution d'un cas de conscience. Au contraire, l'autre, beaucoup moins ressemblante en apparence, a bien conservé ce qui est vraiment l'essentiel dans le conte indien, l'exhortation à tout subordonner à l'accomplissement d'un certain acte religieux; car, répétons-le, chez les Hindous, la rupture du jeûne, au matin du « douzième » jour, est un acte religieux, comme l'est, chez nous autres catholiques, l'assistance à la messe [1].

*
* *

Nous poursuivrons sur d'autres points cet examen comparatif; mais il faut avoir encore quelques éléments de comparaison de plus.

Nous indiquerons donc ici d'autres contes orientaux de la même famille, qui diffèrent un peu des précédents par les circonstances amenant le dénouement.

D'abord, le second conte indien dont nous avons cité la maxime: « Ne refuse jamais la nourriture prête. » Là, un prince qui s'est expatrié après avoir reçu d'un fakir le don de quatre maximes, entre autres celle qui précède, est devenu le premier ministre d'un roi. Comme dans les contes analogues, la reine, qui a été vue par le prince dans la chambre du portier du palais, accuse le prince auprès du roi d'avoir voulu attenter à son honneur, et l'innocent reçoit mission de porter au frère du roi une lettre cachetée dans laquelle le roi ordonne de mettre à mort le messager. — Au moment où le prince va partir, sa femme lui dit de manger auparavant ce qu'elle lui a préparé, et le prince, se souvenant de la maxime du fakir: « Ne refuse jamais la nourriture prête », retarde son départ. Pendant qu'il

[1] Quel rôle devait jouer, dans le *Ruodlieb*, la onzième maxime, c'est ce qu'il est impossible de savoir, le poème, — comme nous l'avons déjà dit à propos de la dixième maxime, — n'existant qu'à l'état fragmentaire.

mange, le portier du palais, le complice de la reine, vient le trouver pour quelque affaire et entend parler de la lettre. Il s'offre à la porter, ayant justement à faire de ce côté, et le frère du roi le fait décapiter [1].

Même fin dans un troisième conte indien, recueilli à Mirzapour, dans le Nord de l'Inde [2]. Mais ici le calomnié, qui doit porter la lettre fatale au *kôtwal* (chef de la police), n'est point retardé par son obéissance à une maxime: il rencontre tout bonnement sur son chemin l'esclave, complice de la reine, lequel lui offre d'aller porter la lettre au *kôtwal*. Ce qui peut faire penser que ce passage serait altéré et que primitivement la maxime y aurait figuré, c'est que le héros, roi ruiné, entré au service d'un autre roi, avait, au temps de sa prospérité, acheté diverses maximes à un mendiant, et notamment celle-ci, qui, dans le conte de l'Inde méridionale, est jointe à l'autre : « N'ébruite la faute de personne, si tu peux t'en dispenser. »

Dans un conte arabe, faisant partie d'un livre intitulé *Les sept Vizirs* [3], il n'est plus question d'aucune maxime, et si Ahmed, le favori du sultan, garde le silence au sujet de ce qu'il a vu dans la chambre du harem où le sultan l'a envoyé chercher certain objet, le conte ne dit pas que ce soit par obéissance à un conseil reçu. Quand Ahmed, accusé par la femme coupable, est envoyé à tel endroit par le sultan porter, sans qu'il s'en doute, le message de mort, l'esclave complice, là aussi, lui offre de faire la commission à sa place « pour l'amener ainsi à désobéir au sultan » et le perdre auprès de lui. Il s'ensuit que l'esclave est décapité à la place d'Ahmed, et sa tête, déposée dans un panier, est remise, conformément aux instructions du sultan, à un second messager, lequel se trouve être Ahmed lui-même, arrivant pour avoir des nouvelles de l'esclave, qu'il ne voit pas revenir au palais.

Cette tête coupée qu'apporte au roi celui-là même qui devait être décapité, c'est, on l'a vu, le trait final du synaxaire gréco-

[1] W. A. Clouston : *Popular Tales and Fictions*, *loc. cit.*
[2] *North Indian Notes and Queries*, août 1894, p. 84-85.
[3] A. Loiseleur-Deslongchamps : *Essai sur les Fables indiennes et sur leur introduction en Europe* (Paris, 1838), p. 131 et seq. — W. Hertz, *op. cit.*, p. 282-283.

russe, de la légende bulgare et du conte géorgien. — Le conte du Sud de l'Inde présentait, lui, le genre de supplice qui figure dans tous les contes européens et dans la légende du Page, la mort dans cette chaudière d'huile bouillante, dont le four à chaux ou la forge sont de simples variantes.

*
* *

Dans d'autres contes orientaux, qui ont la même fin que ceux dont nous venons de donner le résumé, va apparaître un trait que nous n'avions pas encore rencontré en Orient, le trait de l'*envie*, qui pousse le calomniateur à chercher à perdre le héros. Mais, dans ce groupe de contes, la calomnie ne vise aucunement un prétendu attentat contre la reine; le héros est accusé, de la même façon que dans des contes européens indiqués plus haut, d'avoir diffamé le roi.

Ainsi, dans un conte turc du roman des *Quarante Vizirs* [1], un envieux dit au roi qu'un jeune homme, son favori, répand partout le bruit que le roi serait lépreux. Puis il invite le jeune homme à dîner et lui fait manger d'un mets fortement assaisonné à l'ail; après quoi il lui dit que cette odeur est insupportable au roi et qu'il faudra, en s'approchant de lui, se mettre la manche sur la bouche. Le jeune homme le fait, et cette attitude confirme la calomnie. Alors le roi le charge d'aller porter à tel endroit une lettre cachetée, qui est un message de mort. Mais l'envieux, voyant dans cette mission un témoignage renouvelé de la faveur du roi à l'égard du jeune homme, obtient de ce dernier d'aller porter à sa place cette lettre qui, croit-il, lui vaudra un beau présent. Et il périt ainsi, écorché vif.

Même marche du récit, à peu près, dans deux autres contes orientaux, où le calomnié est accusé auprès du roi de faire passer celui-ci pour avoir l'haleine infecte, un conte persan [2] et un conte des Somalis de la côte orientale d'Afrique [3]. Dans ces deux contes, l'envieux est décapité, et il en est de même dans un conte kabyle, qui présente une curieuse particularité [4].

[1] W. A. Clouston : *Popular Tales and Fictions*, II, p. 448 et seq.
[2] W. A. Clouston : *Some Persian Tales from various Sources* (Glasgow, 1892), n° IV.
[3] Leo Reinisch : *Die Somali Sprache* (Vienne, 1900), p. 136.
[4] Dans ce conte kabyle (*Recueil de contes populaires de la Kabylie du Djurdjura*, publié en 1882, par le R. P. J. Rivière, p. 37), le dénouement qui nous

Dans un conte indien [1], les choses ont pris une tournure de comédie, plutôt que de drame. Aussi bien n'est-ce pas une accusation de lèse-majesté qui est portée contre certain fakir, pensionnaire bien renté d'un roi. Ce dont l'accuse un envieux, le *gourou* du roi, — son chapelain, si l'on veut, — c'est d'être un grand ivrogne. Et le pauvre fakir paraît donner raison à cette accusation, lorsqu'il se présente devant le roi en détournant la tête par respect, selon le conseil perfide du gourou. Là aussi, le fakir est envoyé porter une lettre au frère du roi, et le gourou, croyant que ses machinations n'ont pas eu de succès et que la lettre confère des avantages au porteur, se fait remettre cette lettre par le fakir et la porte lui-même chez le frère du roi, qui le fait vigoureusement fustiger, puis promener dans un attirail ridicule à travers les rues, jusqu'au moment où la reine, voyant passer le cortège, va demander au roi ce que cela signifie. Finalement, après enquête, le gourou est mis à la porte, et le fakir installé dans le palais.

*
* *

Revenons au conte du Sud de l'Inde, à ce conte dont l'excellent état de conservation nous a permis de rectifier les altérations du synaxaire gréco-russe, évidemment dérivé de la même source, et d'en combler les lacunes.

En rapprochant ce conte indien du groupe de contes européens qui a donné naissance à la légende du Page, on remarquera assurément quelques différences ; mais, si l'on examine les choses de près, on se convaincra que ces différences ne portent nullement sur le fond même du récit, sur la marche des

occupe est rattaché à une première partie, appartenant à une autre famille de contes que nous avons longuement étudiée, en 1886, dans nos *Contes populaires de Lorraine* (remarques sur le n° 7). Mais il ne faudrait pas croire que les Kabyles seraient les auteurs de cette combinaison, de cette alliance entre les deux familles de contes : elle est arrivée chez eux toute faite par le canal des Arabes et des autres peuples musulmans, intermédiaires entre l'Inde et le Nord de l'Afrique. Elle existe, en effet, dans deux contes indiens : l'un, qui a été jadis inséré par un Hindou de la secte bouddhique des Jainas dans son livre le *Kathâkoça* ou le « Trésor des contes » (*The Kathâkoça, or Treasure of Stories*, traduction de C. H. Tawney, Londres, 1895, p. 160 et seq.); l'autre, qui a été recueilli dans le Nord de l'Inde (*North Indian Notes and Queries*, mars 1895, p. 212, n° 472). — Il serait trop long d'entrer ici dans le détail.

[1] W. A. Clouston : *Popular Tales and Fictions*, II, p. 452.

événements principaux. Soit que l'accusation lancée contre l'innocent d'avoir voulu attenter à l'honneur de la reine ait pour mobile l'*envie*, comme dans la légende du Page et dans les contes européens similaires ; soit que, comme dans les contes orientaux et dans le synaxaire gréco-russe, cette accusation injuste ait pour but de masquer une faute très réelle de la reine elle-même, l'accusation est la même, ici et là, et la suite des aventures n'en subit aucun changement. Ici et là, le roi veut venger l'outrage sur celui qu'ici et là il croit être coupable et qui est innocent.

Pour s'expliquer comment se sont produites les modifications, beaucoup moins profondes qu'elles ne paraissent, qui distinguent du conte indien la légende du Page et autres contes européens, il suffit de constater que, dans ces contes, appartenant à ce que nous avons appelé la *première branche* de la famille, il s'est introduit un élément provenant d'une branche voisine, celle où le calomnié est accusé d'avoir diffamé le roi en disant qu'il est lépreux ou qu'il a l'haleine infecte. Cet élément, c'est l'*envie*.

Or, voyez les conséquences de l'introduction de cet élément dans le cadre du conte indien ou du synaxaire. Si, dans le drame, le personnage que frappera au dénouement le coup destiné à l'innocent calomnié, est présenté comme un *envieux*, c'est chose naturelle qu'il ait le rôle de calomniateur, et de calomniateur calomniant uniquement par envie. Ce serait une complication inutile qu'il fût en même temps un *coupable*, coupable du crime même dont il accuse l'innocent, et que la calomnie fût lancée non pas seulement par ce motif très suffisant de l'envie, mais aussi dans le dessein d'écarter un témoin redouté (motif unique dans le conte indien et dans le synaxaire). — Le fait de l'adultère disparait donc tout naturellement, et la reine qui, dans le conte indien et dans le synaxaire, était un personnage important, l'auteur même de la calomnie, passe à l'arrière-plan.

De même, tel des conseils paternels doit disparaitre aussi. Non pas, bien entendu, le conseil relatif à la participation à un acte religieux, — car celui-là est le pivot du drame, — mais le conseil de ne pas dire ce qu'on a vu : il n'y a plus, en effet, rien de criminel à voir et à taire.

*
* *

Abordant un dernier groupe de contes orientaux et nous éloignant toujours davantage de la légende du Page, nous ne rencontrerons plus de *calomnie*, ni par conséquent de calomniateur providentiellement puni. Le grand personnage qui envoie le héros à la mort ne le fait point parce qu'il aurait été trompé sur son compte par de faux rapports ; c'est spontanément qu'il agit, poussé par l'égoïsme. C'est donc lui-même qui sera puni par l'action providentielle, et, s'il ne l'est pas en sa propre personne, il le sera dans la personne de l'être qui lui est le plus cher, de son fils.

Dans un conte indien du Bengale [1], le ministre d'un roi, craignant d'être supplanté dans la faveur de son maître par certain jeune garçon, charge celui-ci d'une lettre qui ordonne de mettre à mort le porteur. Sur son chemin, le jeune garçon rencontre un enfant, le fils du ministre, qui lui demande de lui cueillir un bouquet, lui disant de le faire immédiatement, pendant que lui-même ira porter la lettre. Et ainsi l'enfant meurt victime de l'ordre sanguinaire de son père.

D'autres contes indiens, — fixés par écrit, ceux-là, depuis longtemps [2], — nous montrent un homme riche et puissant poursuivant de sa haine implacable et sournoise un jeune homme d'humble condition, dont une prédiction fait le futur possesseur de tous ses biens. Après avoir plusieurs fois essayé traitreusement de faire périr ce jeune homme, il finit par l'envoyer offrir un sacrifice dans un certain temple, où des gens apostés doivent le tuer. Le jeune homme part sans défiance et rencontre en chemin le fils de son ennemi, qui, pour une raison ou pour une autre, s'offre à aller au temple à sa place et y périt [3].

[1] *Indian Antiquary*, 1874, p. 320.

[2] Conte du *Jaimini Bharata*, traduit dans les *Monatsberichte der Akademie zu Berlin*, 1869, p. 10; — conte du recueil déjà mentionné, le *Kathâkoça*, p. 160.

[3] Cette forme particulière de notre conte est parvenue, elle aussi, en Europe. Nous nous bornerons à signaler ici, comme très intéressant, un conte albanais qui se rapproche beaucoup des contes des deux livres indiens (A. Dozon : *Contes albanais*, Paris, 1881, p. 96 et seq.). — On remarquera, dans ce conte albanais, une bien curieuse combinaison des deux formes les plus habituelles du dénouement. C'est chez un forgeron, comme dans Ribadeneyra et dans Schiller, que le héros, devenu par un singulier concours de circonstances (le même, à peu près, que dans les deux contes indiens) gendre de

Vient enfin un conte étrange, faisant partie du recueil indien le *Kâtha-Sarit-Sâgara*, « l'Océan des Fleuves de Contes », rédigé en sanscrit par Somadeva de Cachemire, au XIe siècle de notre ère, d'après un recueil plus ancien, écrit en langue vulgaire [1] :

Un pauvre brahmane, nommé Phalabhouti, a reçu d'une divinité le conseil d'aller se placer à la porte du palais du roi et de réciter sans cesse cette formule (laquelle, comme on va voir, est tout à fait celle du brahmane du premier des contes indiens que nous avons résumés ici) : « Celui qui sème le bien récoltera le bien ; celui qui sème le mal récoltera le mal. » Phalabhouti obéit, et le roi le prend en amitié. — Un jour, la reine, adepte d'une secte aux rites atroces, parvient à persuader le roi qu'il obtiendra une puissance sans bornes, s'il prend part à une certaine cérémonie dans laquelle, après avoir immolé une victime humaine, on en mange la chair. Un cuisinier recevra des ordres à ce sujet, et il sacrifiera, pour apprêter le mets magique, celui qui viendra lui dire de la part du roi de préparer le repas convenu. Le brahmane Phalabhouti est la victime désignée par la reine, et il est envoyé au cuisinier. Mais, à peine sorti, il rencontre le jeune fils du roi, qui le prie de s'occuper sans retard de lui faire fabriquer des pendants d'oreille : lui-même ira faire la commission au cuisinier. Et c'est ainsi que, dans l'horrible

celui-là même qui cherche à le faire périr, est envoyé par le pacha, son beau-père. Mais l'ordre que le forgeron a reçu préalablement n'est pas de jeter dans sa fournaise le jeune homme qui viendra de la part du pacha ; il doit l'assommer d'un coup de marteau et remettre à un second envoyé la tête empaquetée dans un mouchoir. Le héros, ayant été mis en retard par sa femme, le fils du pacha se dit qu'il vaut mieux faire la commission lui-même, et c'est sa tête qui est ensuite apportée au pacha par celui qui devait être la victime.

Ajoutons seulement que, dans un conte grec moderne très voisin (J.-G. von Hahn : *Griechische und albanesische Maerchen*, Leipzig, 1864, n° 20), c'est le grand personnage lui-même qui est tué par le gardien de la vigne où il avait envoyé son gendre cueillir du raisin, et le jeune homme est sauvé parce que, dans son empressement, il a devancé l'heure assignée au gardien. (Le conte albanais met, après l'histoire de la forge, une histoire finale où le pacha est tué à la place de son gendre.) — Il est intéressant de constater que, dans un conte et dans une légende arabes, résumés par M. W. Hertz (*op. cit.*, p. 281, 282), c'est aussi celui qui a donné l'ordre qui en est victime. Le conte arabe reflète les contes des deux livres indiens ; la légende est beaucoup plus simple ; elle met en scène Mahomet et son oncle, ennemi de l'Islam, qui périt dans le puits où il avait ordonné de jeter le premier qui s'en approcherait pendant la nuit, pensant que ce serait le « prophète, » à qui il avait dit d'aller de ce côté.

[1] Sur la date de l'ouvrage de Somadeva, voir *Journal asiatique*, 1888, p. 58.

festin, le père mange sans le savoir la chair de son enfant. Quand la vérité lui est connue, il veut expier son crime et monte sur le bûcher avec la reine, après avoir transmis la couronne au brahmane Phalabhouti [1].

Ainsi, dans ce dernier groupe de contes, il n'y a plus, pour faire lien avec la légende du Page et avec les contes plus complets dont elle est issue, qu'un seul trait caractéristique, la substitution de personne qui sauve la victime désignée. Il n'y manque pas seulement l'accusation calomnieuse, de quelque nature qu'elle soit (nous l'avons déjà fait remarquer), mais aussi le bon conseil, la maxime dont l'observation rigoureuse est pour le héros le salut.

IV.

LE CONTE INDIEN DES « BONS CONSEILS »

Il nous reste à jeter un coup d'œil rapide sur ce thème bien indien des Bons Conseils.

Quoique, dans l'Inde, cette terre des contes, on n'ait encore fait jusqu'à présent que glaner, on a pu déjà y former toute une gerbe de contes se rapportant à ce thème, dont l'idée générale a donné naissance à des récits de deux sortes.

Dans les uns, des conseils, légués par un père ou achetés à prix d'or, sauvent la vie et font la fortune de celui qui les suit.

Dans les autres, ces conseils, que celui qui les a reçus méprise systématiquement pour les mettre à l'épreuve, se démontrent vrais par les conséquences qui résultent de ce mépris.

Un spécimen excellent des contes de la première catégorie, c'est précisément ce conte du Sud de l'Inde que nous avons rapproché des contes européens dérivés de la même source, synaxaire gréco-russe, *exempla* des sermonnaires occidentaux et autres *moralisations*, qui sont devenues la légende du page de sainte Élisabeth de Portugal.

[1] *Die Maerchensammlung des Somadeva Bhatta aus Kasehmir*, traduction allemande des cinq premiers livres par Hermann Brockhaus (Leipzig, 1843), t. II, p. 46 et seq. — *Kâtha Sarit Sâgara, or Ocean of the Streams of Story*, traduction anglaise complète par C. H. Tawney (Calcutta, 1880-1887), t. I, p. 152 et seq.

Quant à la seconde catégorie, nous avons étudié longuement, dans nos remarques sur un de nos *Contes populaires de Lorraine* (n° 67), un conte qui y rentre entièrement et qui a pénétré en Europe, soit muni de tout son appareil de conseils, soit n'en ayant conservé que le principal, celui qui amène le dénouement : « Ne pas confier de secret à sa femme. » Il suffira de donner ici les conseils d'un conte afghan, venu évidemment de l'Inde : « Ne « jamais confier de secret à sa femme ; ne pas se lier d'amitié avec « un *cipaye* (soldat) ; ne pas planter d'arbre épineux dans sa « cour », et de les mettre en parallèle avec les conseils de certain conte sicilien : « Ne pas confier de secret aux femmes ; ne « pas prendre de sbire pour compère ; ne pas louer de maison « où il y ait une treille » (« ne pas planter de sapin dans sa cour », dit un conte allemand analogue, recueilli dans la principauté de Waldeck) [1].

D'autres contes indiens juxtaposent des éléments empruntés aux deux catégories [2].

Enfin, dans une catégorie à part, un conseil se montre salutaire *par contre-coup*, si l'on peut ainsi parler ; il impressionne, il fait réfléchir non point celui qui l'a acheté, mais son ennemi, et il arrête la main de celui-ci, prête à frapper.

[1] Le *Ruodlieb* a aussi, parmi ses douze conseils, celui du secret, un peu modifié (V, vers 493-497).

[2] Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait se demander si le conte de ce genre qui a été recueilli le plus souvent dans l'Inde était jamais sorti de son pays d'origine, du moins dans sa forme complète : nous n'en avions, en effet, trouvé, hors de l'Inde, qu'un seul trait, parvenu en Europe. Et voilà que ce conte, avec l'ensemble de ses maximes, tel que nous le rencontrons, par exemple, dans le Sud de l'Inde (*Indian Antiquary*, 1890, n° 32 du *Folklore in Southern India*), nous apparaît chez ces Africains, tout pénétrés d'éléments arabes, dont nous avons déjà parlé, les Souahili de l'île de Zanzibar (C. Velten : *Maerchen und Erzaehlungen der Suaheli*. Stuttgart, 1898, p. 172 et seq. — Cf. le conte p. 152 et seq.). Là, comme dans l'Inde, un roi vérifie à ses dépens la vérité de certaines maximes ou observations morales, qu'il a achetées : ne pas envoyer sa femme pour un long temps chez ses parents à elle ; ne pas aller trouver sa sœur mariée, si on est dans l'adversité, etc. Et il est sauvé de la mort par cette maxime, positive celle-là : Ce qu'on a dans sa ceinture est un trésor, et non pas ce qu'on a dans son coffre à la maison ; autrement dit : En voyage, aie toujours sur toi de l'or ou des joyaux. — La maxime que nous avions notée en Europe, dans un conte irlandais, est celle qui est relative à la sœur : dans ce conte, comme dans les contes indiens, un prince se déguise en mendiant et se présente ainsi chez sa sœur, mariée et grande dame, laquelle refuse de le recevoir et lui donne en aumône une misérable pitance (Voir, dans P. Kennedy : *Legendary Fictions of the Irish Celts*, Londres, 1866, p. 73, le conte des trois conseils d'un roi à son fils, tiré d'un manuscrit).

Il y a lieu, croyons-nous, de nous étendre un peu sur ce dernier type de conte; car il nous semble qu'en le suivant à travers ses diverses variantes, en passant de l'une à l'autre, nous finirons par arriver à ce qui pourrait bien être l'idée première, embryonnaire, d'où serait issue toute cette nombreuse lignée, rangée sous le nom collectif de *Conte des Bons Conseils*.

Au XIIIe siècle, l'auteur inconnu des *Gesta Romanorum* raconte [1] comment un empereur achète à un marchand, qui est venu les lui proposer, trois maximes de sagesse (*tres sapientias*). La première est celle-ci: « Quoi que tu fasses, agis prudemment et réfléchis aux conséquences. » (*Quidquid agas, prudenter agas et respice finem.*) L'empereur fait écrire cette maxime partout dans son palais, et même sur son linge. Un jour, son barbier vient pour le raser; à peine a-t-il commencé que ses yeux tombent sur la maxime brodée sur la serviette qu'il vient de nouer autour du cou de l'empereur. Aussitôt il se met à trembler, il laisse échapper de sa main le rasoir et se jette aux pieds de l'empereur en lui confessant que, soudoyé par des mécontents, il allait lui couper la gorge, quand il a lu la maxime et réfléchi aux conséquences. Et l'empereur se dit qu'il n'a pas payé trop cher cette maxime au marchand [2].

[1] Chap. CIII, p. 131 de l'édition de Hermann Œsterley (Berlin, 1872).

[2] Un autre livre du XIIIe siècle, le livre d'Étienne de Bourbon, déjà cité, contient ce même conte avec une introduction qui mérite qu'on s'y arrête un instant (p. 77 de l'édition Lecoy de la Marche) : Un jour, un prince était allé à la foire. En regardant les boutiques, il en voit une, richement ornée, mais sans aucun étalage de marchandises. Il y entre et se trouve en présence d'un vieillard assis et occupé à lire. Ce vieillard dit au prince qu'il vend les choses les plus précieuses et les plus utiles de la foire : ses marchandises sont la sagesse et la prudence. Le prince achète pour cent livres la maxime qui plus tard lui sauvera la vie. — Chose curieuse, cette introduction est, pour le fond, identique à celle du premier conte des Souahili de Zanzibar, que nous avons résumé plus haut (p. 24) et dont nous avons indiqué l'origine indienne. Dans ce conte, le vendeur des « trois paroles » s'est, lui aussi, construit une boutique, et il y attend, assis, les chalands. Et, quand on lui demande ce qu'il a à vendre, il répond : « Je vends les paroles des derniers conseils » (c'est-à-dire les trois conseils qu'il a reçus de son père mourant). — Le récit d'Étienne de Bourbon se retrouve, littéralement reproduit (*Lib.* III, *Pars* Ie, *Distinctio* X), dans le *Speculum morale*, composé, paraît-il, entre les années 1310 et 1320, et qui, dans de vieilles éditions imprimées, est venu s'ajouter au *Speculum naturale, doctrinale et historiale* du célèbre dominicain du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais (Voir, à ce nom, la seconde édition du *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte).

Une histoire analogue se rencontre dans un conte arabe : il s'agit là d'un chirurgien qui, appelé à saigner le roi, allait lui ouvrir la veine avec une lancette empoisonnée que lui avait remise le premier vizir, ennemi de son maître, quand il aperçoit, gravée sur le bassin, cette maxime, achetée par le roi : « Quand on commence une chose, il faut en prévoir les conséquences. » — Même histoire, à peu près, dans un conte turc, où c'est un barbier qui devait saigner le roi [1].

Chez les Birmans, qui ont reçu toute leur littérature de l'Inde, nous trouvons une forme spéciale de ce thème dans un livre intitulé *Les Paraboles de Bouddhaghosha* [2] : Un jeune homme de Bénarès va pour étudier dans le pays de Jakka-Silâ; mais, comme il est très borné, il ne peut rien apprendre. Quand il prend congé de son maître, celui-ci lui enseigne un *charme* ainsi formulé : « Que faites-vous là? que faites-vous là? Je connais vos desseins. » Et il lui dit de le répéter sans cesse. Le jeune homme retourne à Bénarès, et, après une aventure où le charme a fait merveille, il vend ce charme au roi pour mille pièces d'or. — Peu de temps après, le premier ministre, ayant conçu le dessein d'attenter à la vie du roi, gagne à prix d'argent le barbier du palais, afin qu'il coupe la gorge au roi, la première fois qu'il le rasera. Le barbier est au moment de le faire, quand le roi, pensant au charme, se met à le réciter : « Que faites-vous là? que faites-vous là? Je connais vos desseins. » Le barbier laisse échapper de sa main le rasoir et tombe aux pieds du roi, à qui il révèle le complot. Le roi donne une grande récompense au jeune homme qui lui a vendu le charme, et il fait de lui son premier ministre [3].

Avec un conte recueilli dans l'île de Ceylan, cette vieille dépendance de l'Inde, nous allons faire un grand pas vers la forme primitive du conte, tout au moins en ce qui regarde l'origine du charme [4] : Un roi a, parmi ses ministres, un homme simple et illettré, qu'il aime beaucoup. Les autres ministres, jaloux,

[1] W. A. Clouston : *Popular Tales and Fictions*, II, p. 317-318.
[2] *Buddhaghosha's Parables, translated from Burmese by Captain T. Rogers* (Londres, 1870), p. 68 et seq.
[3] Voir, dans nos *Contes populaires de Lorraine* (t. II, p. 195-196), l'ensemble de ce conte birman.
[4] *The Orientalist* (Kandy, Ceylon), vol. II, année 1885, p. 174.

suggèrent au roi l'idée de demander à eux tous, et à son favori comme aux autres, l'hommage d'une pièce de vers. Voilà le pauvre ministre fort embarrassé. Pendant qu'il est assis sur un rocher, dans la campagne, il voit un buffle qui vient se frotter le cou et les cornes contre le rocher. Aussitôt une phrase (un vers dans l'original) lui vient à l'esprit : « Est-ce que je ne sais pas pourquoi tu aiguises ton rasoir? » Ce vers, il le récite au roi. Le roi le retient et prend plaisir à le répéter : il le répète notamment devant son barbier, le jour où celui-ci allait lui couper la gorge, et le barbier, se croyant découvert, livre les conspirateurs.

A Mirzapour, dans l'Inde septentrionale, on a noté la variante suivante [1] : Un imbécile, frère d'un homme intelligent, se présente à un roi pour entrer à son service; interrogé sur ce qu'il sait faire, il répond, après avoir bien cherché, qu'il sait faire des vers et jouer de l'éventail. Le roi l'accepte. Mis en demeure, un jour, de réciter une poésie de sa façon, l'imbécile s'en va sous un arbre pour réfléchir. Il est là immobile comme une souche, lorsque des porcs viennent se frotter contre lui. L'imbécile les laisse faire quelque temps, puis il dit : « Vous avez beau frotter et frotter; je connais votre malice. » Or, par l'effet du hasard, cette suite de mots se trouvait être un vers. Le nouveau poète retourne au palais, où le barbier de la cour est en train de repasser son rasoir devant le roi, qu'il va raser. Quand l'imbécile récite son vers, le barbier pâlit, se jette aux pieds du roi et lui avoue que son rasoir était empoisonné. Le trésorier qui l'avait poussé au crime est exécuté, et l'imbécile est mis à sa place — Quand ensuite il s'agit pour lui de montrer comment il sait jouer de l'éventail, il a encore cette chance que sa maladresse même lui est avantageuse et sauve la vie du roi. Nommé vizir, il fait venir son frère, l'homme intelligent, qui est tombé dans une profonde misère, et il lui dit : « Le Destin gouverne le monde; l'intelligence et les efforts de l'homme ne servent à rien. »

Nous voici, d'échelon en échelon, descendus tout en bas. Il n'y a plus là de conseils ni de maximes, mais des formules ba-

[1] *North Indian Notes and Queries*, août 1895, p. 82, n° 197.

roques, dictées par le hasard et qui opèrent sous l'action du hasard. C'est bien le triomphe de cette idée, conclusion du conte indien de Mirzapour: « Le Destin gouverne le monde. »

Pour certains conteurs, même en Orient, les procédés de ce maître arbitraire ont fini par paraître trop invraisemblables, et un élément quelque peu rationnel s'est introduit dans le récit. Sans doute on maintiendra l'idée de la vertu pour ainsi dire magique des formules récitées, mais encore ces formules auront-elles un sens, exprimeront-elles une pensée. Dans l'*Océan des Fleuves de Contes* du vieux Somadeva, cité plus haut, une divinité promet au brahmane Phalabhouti de grands trésors, s'il se tient à la porte du palais et récite « sans interruption » une certaine formule; mais cette formule : *Celui qui sème le bien récoltera le bien, et celui qui sème le mal récoltera le mal*, est non seulement intelligible, mais parfaitement raisonnable, comme l'est aussi la formule des contes arabe, turc, etc. : *Réfléchis aux conséquences.*

De même, dans les contes formant le groupe auquel se rattache plus étroitement la légende du Page, la maxime singulière : *Ne refuse jamais la nourriture prête*, finira par prendre un caractère religieux ou, du moins, liturgique.

* * *

Encore un mot sur ce thème des *Bons Conseils*. Il a joui d'une telle popularité dans l'Inde, son lieu d'origine, qu'il y a obtenu les honneurs de la parodie. C'est une parodie, en effet, que ce conte où un imbécile entasse sottises sur sottises, méfaits sur méfaits, parce qu'il prend à la lettre les conseils de son père, dont sa femme parvient finalement à lui faire comprendre le sens figuré [1].

V.

CONCLUSION

L'Orient, et plus spécialement l'Inde, c'est là que nous a constamment ramenés ce long voyage d'exploration à travers le

[1] J. Hinton Knowles : *Folktales of Kashmir* (Londres, 1888), p. 243. — Cf. *North Indian Notes and Queries*, décembre 1894, p. 156, n° 356.

monde des contes. C'est de l'Inde, si tant d'indications convergentes ne nous trompent, qu'est arrivé par étapes, dans notre Europe, le conte qui finalement est venu prendre place parmi les *exempla* des prédicateurs, puis s'infiltrer dans certaines *Vies* de sainte Élisabeth de Portugal [1].

Réunissons en faisceau nos diverses conclusions partielles.

Longtemps avant l'époque où vivait sainte Élisabeth, nous rencontrons en Europe, dans la littérature, un conte qui est identique à la prétendue histoire du page de la sainte reine.

Ce conte a une forme qui le rattache à l'un des thèmes de contes les plus en faveur dans l'Inde, le thème des *Bons Conseils*. La légende du Page elle-même en a gardé la trace évidente.

En Europe encore, la liturgie gréco-russe nous offre un récit moralisé, un *synaxaire*, qui, avec quelques différences de détails, est tout à fait, pour le fond, la légende du Page et les contes du monde germanico-latin dont cette légende est issue.

[1] Tel n'était pas, il y a une trentaine d'années, l'avis de certain celtisant de Berlin, M. F. Charles Meyer, qui, dans le supplément littéraire de l'*Allgemeine Zeitung* (1872, nos 272-275), consacrait quatre articles à soutenir cette thèse que la ballade de *Fridolin*, de Schiller (identique, comme on sait, à la légende du Page), aurait une origine celtique. La raison qui lui fait, dès le début de son travail, rejeter toute possibilité d'origine indienne, c'est qu'aucun conte indien n'aurait le dénouement caractéristique du conte européen, la mort du calomniateur *par le feu*. En avançant cette assertion, M. Meyer ne pressentait pas que bientôt un conte indien, type remarquable de cette famille de contes, nous apporterait son trait final de la *chaudière d'huile bouillante*. — Ce même celtisant voit un caractère primitif dans toutes les parties d'un certain conte (assez altéré) du pays de Galles, même et peut-être surtout dans ce conseil donné par l'un des personnages, un « barde », à son fils : « Si tu passes devant un endroit où un homme sage et « pieux enseigne la vérité et explique la parole et les commandements de « Dieu, arrête-toi pour l'écouter. » M. Meyer ne s'aperçoit pas que, loin d'être primitif et foncièrement celtique, ce *prêche* (car c'en est un), qui tient ici la place de la *messe*, est la marque évidente d'un remaniement protestant du conte des sermonnaires du moyen âge. A l'époque même à laquelle il place la rédaction du manuscrit dont il a tiré son conte, c'est-à-dire au XVIIe siècle, un livre allemand, l'*Acerra philologica* de Pierre Lauremberg, substitue, lui aussi, et cela formellement, dans notre conte, à la messe catholique le prêche protestant (W. Hertz, *op. cit.*, p. 287). — Dans sa dissertation, M. Meyer raisonne également sur les noms des personnages. Il se demande si le nom de *Fridolin* (qu'il a plu à Schiller de donner au héros de sa ballade prétendue alsacienne) ne serait pas d'origine celtique. Quant au nom du héros du conte celtique, *Tanwyn*, il y a du *feu* dedans; ce qui, sans doute, relie étroitement à la race celtique un conte dans lequel le héros échappe à la mort par le feu.... Nous croyons inutile d'aller plus loin dans l'indication des arguments celtiques de ce celtisant renforcé.

Lui aussi, ce synaxaire se rattache au thème des *Bons Conseils*, et il est le reflet d'un conte indien, document capital, qui a beaucoup mieux conservé la forme primitive.

Nous avons étudié comparativement le conte indien et la légende du Page, ces deux rameaux qui appartiennent à la même branche du conte des *Bons Conseils*, et nous avons montré que les petites différences qui font de la légende du Page et du conte indien deux variantes bien distinctes, proviennent de ce qu'il s'est introduit dans la légende du Page (ou, pour être tout à fait exact, dans les contes plus anciens qu'elle reproduit) un certain élément (l'*envie* du calomniateur à l'égard du calomnié), emprunté à un groupe de contes très voisin, également d'origine orientale. La présence de cet élément nouveau explique les modifications, en réalité peu profondes, que le conte indien a subies dans la légende du Page.

Où ces modifications ont-elles été faites? Ici nous en sommes réduits aux conjectures. Peut-être un jour recueillera-t-on dans l'Inde un conte présentant déjà ces modifications, une variante prototype de la variante européenne qui est devenue la légende du Page. Il n'y a là certainement rien d'invraisemblable. Jusqu'à présent, on a puisé à peine dans les richesses de la tradition orale indienne, et néanmoins ce qu'on en a tiré suffit pour faire penser que plus tard il sera possible de mettre en regard de presque chacune des variantes caractéristiques d'un conte européen une variante indienne correspondante. Il y a quinze ans, lors de la publication de nos *Contes populaires de Lorraine*, nous étions déjà en état de le faire pour certains contes; aujourd'hui, nous aurions des documents bien autrement nombreux à citer à l'appui de ce qui est notre conviction raisonnée.

Pour la légende du Page, une seule chose est certaine. Si c'est en Europe qu'a eu lieu la modification du conte indien, cette modification se serait faite sur un dérivé de ce conte où l'original aurait été plus fidèlement reproduit que dans le synaxaire, notamment quant au dénouement, *la mort par le feu*. Il est à remarquer que ce dénouement caractéristique a tellement fait fortune dans notre Occident, qu'il y figure même dans le groupe auquel appartient en propre le trait de l'*envie*, groupe où la mort par le feu s'est substituée au dénouement des contes similaires

orientaux (la tête coupée). Et, en même temps, toutes les versions occidentales du conte indien ont adopté ce trait chrétien de l'*assistance à la messe* par lequel l'une d'elles (où et quand, on l'ignorera toujours) avait, la première, remplacé le trait religieux indien correspondant. Ce trait de l'assistance à la messe a encore passé dans le groupe de l'*envie*, lequel se trouve ainsi n'avoir, en Occident, plus rien d'individuel dans sa dernière partie.

Quoi qu'il en soit de ces détails, tout l'essentiel de la légende du Page, le cadre et la marche générale du récit, tout se retrouve dans l'Inde.

Cela, du reste, n'a rien d'imprévu pour ceux qui sont un peu du métier. Sans parler de tant d'*exempla* de prédicateurs, est-ce qu'une des légendes les plus foncièrement indiennes, la légende canonique du Bouddha elle-même, n'est pas arrivée, transformée en *Vie des saints Barlaam et Josaphat*, jusque dans notre Occident, sous le patronage de son prétendu auteur, saint Jean Damascène, pour obtenir, ainsi déguisée, les honneurs d'une mention dans le *Martyrologe romain?* C'est là un fait incontestable, et nous l'avons établi jadis dans cette revue, tout en montrant, parce que c'est incontestable aussi, qu'au point de vue doctrinal il n'y a pas la moindre importance à attacher à cette mention de personnages non réels, comme les prétendus saints Barlaam et Josaphat, dans les listes nullement infaillibles du *Martyrologe* [1].

Une observation générale, qui s'applique aussi bien à la légende du Page qu'à la légende de Barlaam et Josaphat, c'est que les chrétiens du moyen âge, et avant eux les chrétiens orientaux, prenaient ce qu'ils croyaient être leur bien partout où ils le trouvaient Ils étaient même un peu larges, quand, par exemple, ils acceptaient comme chrétienne l'adaptation de cette légende du Bouddha, tout inspirée par une doctrine de déses-

[1] Nous avons étudié, dans la *Revue des questions historiques* d'octobre 1880, cette *Vie des saints Barlaam et Josaphat* en la rapprochant, point par point, de la légende de Bouddha. Au sujet de nos conclusions, qui dégagent en cette affaire l'autorité du Saint-Siège, nous avons été heureux d'avoir l'adhésion publique d'un écrivain protestant anglais bien connu, feu W. R. S. Ralston, dans une conférence à la *London Institution* et dans la revue *l'Academy* (Voir l'appendice A de notre Introduction aux *Contes populaires de Lorraine*, p. LV).

pérance, absolument opposée à l'esprit chrétien. Et, à propos de ce déguisement de l'ascète indien en moine chrétien, M. Laboulaye a eu bien raison de montrer combien, malgré certaines ressemblances extérieures, la différence est grande entre l'un et l'autre : « Au fond, dit-il avec une exactitude vraiment scientifique, il n'y a rien de commun entre l'ermite qui soupire après la vie éternelle en Jésus-Christ et le bouddhiste qui n'a d'autre espoir qu'un vague anéantissement [1]. »

Dans le conte des sermonnaires qui est devenu la légende du page de sainte Élisabeth de Portugal, l'adaptation chrétienne d'un récit indien était certainement beaucoup plus naturelle que dans le cas de la légende du Bouddha. Il n'était pas difficile de purger le conte primitif de ce qu'il pouvait avoir eu de fataliste à l'origine. La chose, du reste, était déjà presque complètement faite dans certaines versions indiennes, où il ne reste plus guère que l'idée de la Providence, dégagée du fatalisme ; car cette idée y est intimement unie à la double idée du respect dû au représentant de Dieu dans la famille et de la bénédiction qu'attire sur les fils l'obéissance aux conseils paternels.

EMMANUEL COSQUIN.

[1] *Journal des Débats* du 26 juillet 1859.

UN CONSEILLER DU ROI FRANÇOIS Ier

JEAN DE SELVE

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS

NÉGOCIATEUR DU TRAITÉ DE MADRID

François Ier eut pour principal ministre et conseiller Antoine du Prat, qu'il avait, à son avènement, nommé chancelier de France et qui mourut dans cette charge. L'opinion de son temps ne fut pas favorable à cet homme d'État dont personne ne conteste la haute capacité ; le jugement de la postérité a été encore plus sévère.... peut-être trop, s'il y a lieu de compenser les qualités avec les vices.

A côté de du Prat, un autre homme eut sur les affaires publiques et sur l'esprit du roi une grande influence qui, sans se montrer rivale de celle du ministre, parait s'être exercée dans un sens plus modéré, plus strictement équitable et surtout plus désintéressé. Jean de Selve eut de son vivant une notoriété qui s'est un peu effacée, mais autant le chancelier fut peu populaire, autant le premier président de Paris fut entouré de l'estime et des sympathies générales. Sa réputation nous est parvenue sans qu'aucune critique se mêle aux éloges. Le sentiment exprimé par tous ses contemporains peut être résumé dans cette phrase de M. Paulin Paris : « C'est l'homme de son temps qui a laissé le plus pur souvenir d'indépendance et de probité [1]. »

Louis XII avait discerné son mérite, l'avait appelé, très jeune,

[1] Paulin Paris, *Études sur François Ier* (1885), t. I, p. 234. V. du Bellay, Beaucaire, Arnoul de Ferron, Jean Pyrrus, Michel de l'Hospital, etc., et tous les modernes.

à la présidence de l'Échiquier de Rouen. Il lui donna des marques particulières de sa confiance en l'associant au cardinal d'Amboise dans la gestion de ses intérêts privés et en le déléguant comme ambassadeur en Angleterre pour négocier son mariage avec la sœur de Henri VIII et conclure un traité d'alliance avec ce prince.

François Ier, monté sur le trône, le confirma dans sa mission en Angleterre et le nomma premier président de Bordeaux. Quand il partit pour la conquête du Milanais, il l'invita à venir promptement le rejoindre en Italie, afin d'organiser « à la française » l'administration civile du duché, et comme il emmenait du Prat avec lui, il le chargea, en attendant, de remplacer le chancelier auprès de la régente [1]. Il avait jeté ses vues sur lui pour l'introduire dans ses conseils politiques. Bientôt après, en effet, il l'éleva à la première présidence du parlement de Paris. Il l'honorait, le révérait au point de lui donner en public des marques de déférence et de respect. Le chancelier de l'Hôpital rapporte que lorsque le président de Selve se présentait au Louvre, le roi-chevalier faisait mine de se lever de son siège pour aller le recevoir et le saluer le premier [2].

Comme magistrat, membre du conseil privé, ambassadeur, Jean de Selve a marqué son rôle dans toutes les résolutions importantes du règne. Il fut le second de du Prat aux conférences de Calais, où se posait pour la première fois la question de la « balance de l'Europe », et surgissait ce grand conflit qui devait durer des siècles et coûter des millions de vies, rendu inévitable par la réunion sur une même tête des héritages d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne. Dans ces conférences frap-

[1] *Chronique du bourgeois de Paris*, p. 16.

[2] *Mich. Hospitalis Epistolae* (1585), l. III, ep. I. — Jean de Selve fut le dixième des treize enfants de Fabien de Selve, notaire royal à la Roche, en Bas-Limousin (la Roche-Canillac, arrondissement de Tulle). Il naquit à la Roche, le 17 avril 1475, ainsi qu'il résulte du livre de raison de son père que j'ai sous les yeux.

D'abord avocat et professeur de droit à Toulouse, il fut, sur la présentation de la cour de parlement, nommé conseiller le 12 novembre 1500. Quatre ans après, encore sur la demande de ses collègues, il était promu président de l'Échiquier. Il a laissé à Rouen d'impérissables souvenirs de ses talents et de son courage civique (V. Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*). Premier président du Parlement de Bordeaux en 1515, vice-chancelier du Milanais, il fut élevé, en 1519, à la première présidence du parlement de Paris. Il mourut en 1529, âgé de cinquante-quatre ans.

pées à l'avance de stérilité, du Prat et lui témoignèrent d'autant de sagesse, de dignité, de loyauté que Wolsey et Gattinara montrèrent d'arrogance, de grossièreté et de perfidie. Le premier président de Paris connut de la recherche contre Semblançay, de la poursuite du connétable, de la cause des hérétiques, qui trouvèrent en lui un juge sans fanatisme. Il négocia le traité de Madrid et la paix de Cambrai. La succession de du Prat lui était réservée, mais il mourut prématurément, dans la force de l'âge.

Un roi répond devant l'avenir des actes de son gouvernement. Il ne fut pas seul, néanmoins, pour les concevoir, les décider, les exécuter. Rien de moins spontané, de moins personnel, à l'ordinaire, qu'une action royale destinée à prendre place dans l'histoire. Discutée dans le conseil, amendée dans la chancellerie, le monarque, même de pouvoir absolu, n'en a jamais l'entière responsabilité. Il serait juste que la part de chacun fût faite. Jean de Selve a la sienne dans des affaires diversement appréciées, et si sa conduite fut toujours, au jugement unanime, un modèle d'intégrité et de noblesse d'âme, le maître devrait bénéficier de la bonne renommée du serviteur.

I.

Jean de Selve fut un des juges qui condamnèrent le surintendant Semblançay. Sous les règnes précédents, de nombreux comptables avaient été frappés de la dernière peine pour péculat, sans que l'émotion publique en eût été surexcitée. Il en fut de même pour Semblançay au temps de l'action. Ce n'est que plus tard que la légende se forma.

Ce vieillard, qui avait servi le roi avec autant d'intégrité que de dévouement, était mort victime d'une odieuse machination concertée entre une princesse haineuse et cupide et un ministre aussi puissant que pervers. Le roi s'y était associé par faiblesse envers sa mère et par esprit de lucre.

L'historien Guichardin et le mémorialiste du Bellay sont les premiers qui aient révélé cette trame. Guichardin, dans son « Histoire des guerres d'Italie », mise au jour en 1561, rapporte que durant l'automne de 1521, le maréchal de Lautrec, général en chef de l'armée d'Italie, attendit vainement les 300,000 ducats (ou écus) que le roi lui avait formellement promis pour la solde

des Suisses. La somme était prête à partir, « mais la mère du roi craignait si fort l'élévation de ce général qu'oubliant les intérêts de son fils, elle engagea secrètement les généraux des finances à faire un autre emploi de cet argent. » L'intrigue eut son effet, les Suisses non soldés se débandèrent (oct.-nov. 1521) et les opérations de Lautrec en souffrirent [1]. L'année suivante, 1522, avant Pâques, d'autres Suisses arrivèrent à l'armée. Ils furent bien payés les premiers mois et Lautrec remporta quelques succès, mais la solde du mois d'avril fut arrêtée par les Impériaux à Arona [2], près du lac Majeur. Les Suisses se mutinèrent, demandèrent « argent, congé ou bataille » et déterminèrent ainsi le général à livrer dans les plus mauvaises conditions le combat de la Bicoque (19 avril), à la suite duquel le Milanais fut abandonné. « Quelques jours après, Lautrec reprit le chemin de la France, portant auprès de son maître non des victoires et des lauriers, mais des plaintes contre les ministres, pour se disculper lui-même de la perte du Milanais dont ses fautes, leur négligence, les mauvais conseils qu'ils donnaient au roi et, pour tout dire enfin, la malignité de la fortune étaient la cause [3]. » Tel est l'exact résumé du récit de Guichardin. Il n'y a sur ces événements et leur suite rien autre chose dans son ouvrage.

Voici maintenant l'amplification ou plutôt la transformation de ce texte, le premier en date sur la matière.

Lautrec, ayant perdu « le plus beau duché de la chrétienté, » revint en France en mai 1522. Le roi lui fit « mauvais recueil ». Le général essaya de se justifier et ne craignit pas de dire à Sa Majesté que c'était Elle-même qui avait perdu le Milanais en n'envoyant pas les 400,000 écus qui avaient été promis. Le roi surpris manda le surintendant. Celui-ci reconnut n'avoir pas obéi au commandement du roi parce que Madame la régente avait retenu pour elle les 400,000 écus prêts à être portés en Italie. Le roi, en grande irritation, alla sur-le-champ trouver sa mère,

[1] *Histoire des guerres d'Italie*, t. II, p. 562, éd. de Londres, 1738. La première édition est de 1561.

[2] Galeazzo Capella qui écrivait en 1531, bien avant Guichardin, et a donné un récit beaucoup plus détaillé de ces expéditions du Milanais (*De bello Mediolanensi ab an. 1521 ad an. 1530;* Nuremberg, 1532), confirme ce fait (éd. italienne de 1539, fol. 17), mais ne mêle en rien à ces événements le nom de Louise de Savoie.

[3] Guichardin, *ubi supra*, t. II, p. 596.

lui adressa de vifs reproches, mais « elle s'excusa dudit fait ». Semblançay, mis en sa présence, maintint son dire. Madame répliqua alors qu'elle n'avait retiré que l'argent de son épargne et non celui de l'armée. Sur ce différend, des commissaires furent nommés pour vérifier les comptes. Mais le chancelier du Prat, jaloux de Semblançay, voyant que Madame serait « redevable au surintendant et non lui à elle », avant que les comptes eussent été examinés, « mit le roy en jeu contre led. sr. de Semblançay et lui bailla juges et commissaires pour lui faire son procès [1]. » Telle est la version de Martin du Bellay, qui ne fut connue qu'en 1569.

Sur ce canevas on a brodé bien d'autres détails. La scène entre le roi, Lautrec, Semblançay, Louise de Savoie fut si violente que Sa Majesté fit arrêter sur-le-champ, dans son antichambre, le surintendant. Il resta cinq ans en prison avant d'être conduit au dernier supplice. — Sa justification était facile par les reçus qu'il avait retirés de la régente, mais celle-ci les lui fit voler en subornant la maîtresse d'un de ses commis; enfin du Prat lui nomma des juges auxquels il dicta la condamnation, etc., etc. [2].

Il est inutile de faire ressortir les contradictions qui existent

[1] *Mémoires de du Bellay*. Collection Michaud, t. V, p. 163. La première édition est de 1569. Il ne faut pas oublier que cette partie des *Mémoires* n'est pas de Guillaume du Bellay, le grand du Bellay, compagnon de captivité de François Ier, mais de Martin, son frère, le roi d'Yvetot, qui ne fut qu'un batailleur, sans grande portée.

[2] Beaucaire de Péguillon, *Rerum Gallicarum Commentarii* (1625); Varillas, *Histoire de François Ier* (1685); Bayle, *Dictionnaire critique;* Rœderer, *Louis XII et François Ier* (1825); Michelet, Henri Martin, etc. — Beaucaire reproduit du Bellay; Varillas y ajoute en citant des manuscrits que personne n'a jamais vus; le pyrrhonien Bayle, cette fois grossièrement crédule, adopte, mot pour mot, le récit du plus diffamé des historiographes et l'introduit dans l'opinion courante. L'ouvrage de Rœderer n'est qu'un pamphlet chargé de faussetés et de bévues. — Il faut observer que ces violentes accusations contre François Ier et sa mère (affaire Semblançay, procès du connétable, etc.) ne prirent du corps que lorsque la branche de Bourbon eut remplacé la branche de Valois sur le trône. Il ne déplaisait pas aux Bourbons de voir flétrir François Ier et sa race. La tache encore fraîche imprimée à leur nom par le connétable en était atténuée. L'évêque Beaucaire, Antoine de Laval, de la clientèle de Charles de Bourbon, furent les protagonistes de ce mouvement. L'œuvre de Laval (*Desseins de professions nobles* (1605), contenant l'apologie du connétable, est dédiée à Henri IV; les commentaires de Beaucaire, où François Ier est traîné dans la boue, sont dédiés à Louis XIII. Les protestants, en haine de leur premier adversaire, ont secondé cette impulsion.

dans les récits de Guichardin et de du Bellay et de montrer l'absurdité des additions fantaisistes de chroniqueurs plus modernes ne méritant aucun crédit. Les pièces officielles, récemment mises en lumière, sont là pour justifier qu'en dehors de la perte du Milanais par la faiblesse et l'impéritie de Lautrec, il n'y a pour ainsi dire pas un mot de vrai dans cette imputation d'abord assez vague, convertie peu à peu en une monstrueuse accusation. Grâce aux travaux de MM. Pierre Clément, de Boislisle, Paulin Paris, et en dernier lieu de M. Alfred Spont, on peut mettre cette cause en son vrai jour. A l'aide d'actes authentiques, de preuves littérales plus sûres que les vues personnelles rarement impartiales et désintéressées des mémorialistes, il est aisé d'établir l'exactitude des propositions suivantes :

Louise de Savoie n'avait aucune raison de haïr Lautrec, qui n'encourut jamais sa disgrâce. Loin de détourner la solde des troupes d'Italie, elle avait secouru de son épargne le trésor de l'armée, s'était donné beaucoup de peine pour l'alimenter.

Après l'abandon du Milanais (avril 1522), ni Lautrec ni Semblançay ne perdirent la faveur du roi et de sa mère. Le surintendant n'a été arrêté qu'en 1527, cinq ans après. Il a été compris dans une mesure générale de répression et plusieurs autres financiers ont subi comme lui la dernière peine.

Semblançay n'était pas innocent. Ses prévarications furent prouvées. Il en fit du reste l'aveu, ainsi que son fils.

Pourquoi Louise de Savoie haïssait-elle Odet de Foix, maréchal de Lautrec? Ses accusateurs varient sur ce point. D'après Beaucaire, elle était éprise d'Odet de Foix, qu'elle avait fait nommer maréchal de France; mais Lautrec se vantait d'avoir repoussé ses faveurs et décriait en public les mœurs dissolues de cette femme de quarante-six ans [1]. D'autres prétendent qu'elle était jalouse de l'influence de la comtesse de Chateaubriant (sœur de Lautrec), maîtresse de François Ier, et qu'elle voulait perdre le frère pour se venger de la sœur [2].

Tout cela ne tient pas au simple examen. Lautrec, après son

[1] Beaucaire, p. 495, 509; Ant. de Laval, dans *Panthéon littéraire*, p. 172. — Louise de Savoie était née en 1476.

[2] Michelet (*Renaissance*, p. 154), sans indiquer sa source. — V. le *Journal de Barillon*, t. I, p. 4.

retour d'Italie, est membre du conseil privé et lieutenant général de Guyenne. Lorsque le roi est fait prisonnier, la régente appelle aussitôt Lautrec à Lyon pour la seconder dans le maniement des affaires. C'est lui qui est chargé de conduire les enfants de France en Espagne. Plus tard il est de nouveau général en chef en Italie et toujours général malheureux.

Mais quelle haine pouvait, dans le cœur de Louise de Savoie, entrer en balance avec son idolâtrie pour son fils? Porter préjudice à « son glorieux et triomphant César, » ruiner sa puissance en Italie! Sa vie entière proteste!.... Voilà comment elle agissait dans ces conjonctures.

Avant l'automne de 1521, Semblançay avait fait de fortes avances pour l'armée d'Italie. Au cours de cette campagne de fin d'année, il expédia encore à Lautrec 364,000 livres (182,000 écus [1]). Le 31 octobre, Lautrec réclame 240,000 livres pour novembre. Le surintendant se déclare incapable de les fournir. Le roi s'inquiète de cet embarras, dépêche Guillaume de Beaune, général des finances, vers son père, ainsi qu'il l'écrit à Lautrec (6 novembre) [2]. Semblançay consent à envoyer d'abord 60,000 livres. Il en avise le roi. « En cela n'y aura point de faulte [3]. » Mais Lautrec ne reçoit rien et est obligé d'emprunter 40,000 livres au duc de Savoie [4].

Cependant, quelle est l'attitude de la mère du roi? Ses lettres, ses démarches la font connaître clairement. Elle n'a qu'un souci, réaliser les ressources nécessaires à l'armée d'Italie, et elle veut y contribuer de son épargne. Elle stimule incessamment le zèle du surintendant. Du mois d'avril à la fin d'octobre, elle le harcèle de lettres où il n'est question que des préoccupations du roi, des siennes propres pour la solde de l'armée. Elle lui écrit le 20 septembre : «.... Par le double de la lettre que le roy m'a escritte, vous verrez la peine en quoy il est; qui vous doibt plus solliciter et donner cœur de faire ce qu'il demande. —

[1] *Semblançay, La bourgeoisie française au début du XVIe siècle*, par Alfred Spont (Paris, 1895), p. 177; Biblioth. nationale, Mss. fr. 2693, fol. 115. Du même : Documents sur Semblançay, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1895); acte d'accusation de Semblançay, art. II. — Études d'un réel mérite. Dépouillement minutieux des actes des procédures civile et criminelle.

[2] Spont, *Semblançay*, *ibidem;* Biblioth. nationale, Fr. 2693, fol. 40, 41.

[3] Lettre de Semblançay, Spont, *ibidem*, p. 178.

[4] Biblioth. nationale, Fr. 2693, fol. 95; Spont, *ibidem*.

Voyant ce que led. seigneur souffre je ne pourrois estre, sinon en grande peine, jusqu'à ce que je le voye satisfait. » Le 1er octobre : «.... Si ne fault il que le cœur vous faille à si grand besoin.... Pour ce, je vous prie que vous pensiez dès cette heure pour le mois qui vient et m'escripviez ce qu'il faudra que je fasse de ma part pour vous secourir, à quoy vous me trouverez jamais faulte. » — Elle lui envoie le 12 octobre une autre lettre du roi, « par quoy vous verrez la peyne en quoy il est de secourir d'argent M. de Lautrec. » Il faut « le jetter hors de cette peyne. » C'est Semblançay lui-même qui a produit ces lettres et beaucoup d'autres de la même portée, dans son procès [1]. C'est à ce moment même, d'après Guichardin et du Bellay, qu'elle s'appropriait les 300,000 écus (ou 400,000) attendus par Lautrec. Elle flatte Semblançay, lui donne des marques de son estime et de sa confiance, elle reconnait « qu'il y a mis le tout pour le tout et dix fois plus qu'il n'a vaillant. » Et comme il demande que ses pouvoirs soient étendus et ses garanties mieux assurées, elle envoie à la signature du roi des lettres patentes dans ce sens [2].

Mais elle s'étonne que malgré ces efforts le service de trésorerie de l'armée soit toujours en souffrance. Elle conçoit de vagues soupçons contre les comptables, particulièrement ceux qui sont delà les monts. Le chancelier se montre aussi très préoccupé, l'un et l'autre s'évertuent à trouver de l'argent pour aider au surintendant [3].

Celui-ci se plaignait sans cesse. Les ressources des banquiers étaient épuisées, il était obligé d'emprunter à des particuliers, et ces opérations comportaient des garanties spéciales [4]. Il les réclamait et insistait en même temps pour que ses comptes d'avances fussent reconnus. Le roi se prêtait à ces exigences, voulant de l'argent à tout prix.

Il ne faut pas oublier (ce que plusieurs paraissent avoir fait)

[1] Lettres de Louise de Savoie à Semblançay, au nombre de douze, d'avril à fin octobre 1521, publiées par Pierre Clément : *Trois drames historiques, Euguerrand de Marigny, Semblançay....* (Paris, 1857).

[2] Clément, p. 385. — Lettres signées à Monchy-le-Preux, 4 nov. 1521.

[3] *Semblançay et la surintendance des finances*, par M. de Boislisle, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* (1882), p. 233.

[4] Les particuliers ne peuvent prêter à intérêts. Ils en perçoivent cependant, et Semblançay entend faire figurer ces créances productives d'intérêts sans nommer les prêteurs. — Il arriva à François Ier de payer jusqu'à 3 °/₀ d'intérêts par mois.

que Semblançay fut beaucoup plus un banquier qu'un ministre ou surintendant. Il fournissait aux dépenses publiques à l'aide du trésor royal quand il était garni, mais le plus souvent au moyen d'avances faites de ses propres deniers, de ceux des généraux ses collègues, d'emprunts à des banquiers, à des particuliers. Ces avances comportaient l'intérêt, le change, l'agio de banque. Cette gestion, au cours de laquelle il était souvent créancier de l'État, c'est-à-dire du roi, pour de grosses sommes, est bien différente de celle d'un simple administrateur de deniers publics. On comprend que la vérification en était très difficile, le négoce et le péculat pouvant s'y mêler sans qu'il fût aisé de les distinguer. En même temps qu'il gérait les finances du roi, qu'il était son fournisseur pour certaines marchandises, Semblançay était le trésorier et l'agent d'affaires de Louise de Savoie.

Les comptes sont soumis au trésorier des guerres Meigret (2 décembre 1521-24 janvier 1522). Semblançay, qui a demandé cette audition, se porte net créancier du roi : 1° pour prêts antérieurs à septembre 1521 : 587,000 livres; 2° avances de septembre à novembre 1522 : 280,000 livres; 3° autre avance de 107,000 livres prises de l'épargne de Madame. Au total 974,000 livres, chiffre rond.

Un article du compte appelle l'attention. Semblançay était dépositaire d'une somme de 300,000 écus versée par Charles d'Autriche en vertu du traité de Noyon. Le roi et sa mère, au compte de laquelle, par commun accord, cette somme, dite pension de Naples, devait être portée, avaient entendu qu'elle restât intacte, suprême ressource pour une nécessité absolue. Semblançay avait dépensé la somme comme une recette ordinaire. Il fut décidé, contre lui, qu'il continuerait d'être tenu de ce chef comme dépositaire et que sa créance serait augmentée de 300,000 écus. Elle fut donc liquidée à 1,574,342 livres 10 sols (15-28 février 1522) [1]. — Difficulté au sujet de 300,000 écus que Madame entend retenir à son compte! N'est-ce pas là l'origine de l'imputation de Guichardin?....

Arrivons à la campagne de 1522. Le Milanais est perdu, et

[1] Spont, *Semblançay*, p. 182. Biblioth. nationale, Fr. 2978, fol. 25.

d'après du Bellay, Beaucaire, Varillas, l'abominable action de Louise de Savoie se rapporte à cette période. La calomnie est tout aussi flagrante.

La guerre générale est déclarée. Semblançay continue de prêter de l'argent à gros intérêts. D'autres Suisses ont été enrôlés par le bâtard de Savoie. Leur solde est d'abord régulièrement servie. Le premier mois est payé le 12 février, le deuxième mois le 12 mars. Cette équipée en si mauvaise saison ne plaisait guère à ces mercenaires. Ils montrent l'intention de rentrer chez eux. La diète de Lucerne le leur défend (9 avril) [1]. Le troisième mois est en souffrance à Arona. Les Suisses s'impatientent. Semblançay est à Lyon avec le roi. Il est choyé, reçoit de grosses faveurs. Il vient d'installer son fils comme archevêque de Tours. Les généraux réunis à Lyon consentent de nouvelles avances. Mais les Suisses ont brusqué la bataille. Une partie se débande. Le 8 mai, ils touchent encore 80,000 livres. Lautrec quitte la partie; il revient précipitamment en France sous un déguisement et se justifie comme il peut de ses fautes inexcusables [2].

Après ces renseignements si précis, relevés sur les pièces originales, M. Spont écrit: « Rien ne prouve que Lautrec ait accusé Semblançay d'avoir retenu l'argent destiné à l'Italie. En tout cas, il ne saurait être question de 300,000 ou 400,000 écus, comme Guichardin et du Bellay l'ont prétendu, et le nom de Louise de Savoie ne peut être mis en cause [3]. » Il ajoute : « En effet, après l'entrevue de Lautrec et du roi et la scène imaginée par du Bellay, confrontation, nomination de juges, etc., elle est encore au mieux avec le surintendant. Le 7 juin, elle le charge d'une mission de confiance et des plus délicates, « l'enfournement » de son procès contre le connétable de Bourbon [4]. »

Malgré les crues des tailles et autres mesures fiscales, les em-

[1] Spont, *Semblançay*, p. 185 (d'après Sanuto, *Diarii*, p. 298) et p. 186.

[2] Spont, p. 181, 187. — Arnoul de Ferron, dont l'histoire (*De rebus gestis Gallorum*) a paru longtemps avant celle de Guichardin, a donné aussi un récit des explications de Lautrec (éd. de 1539, fol. 141). Le nom de Louise de Savoie n'y est pas mêlé. Cf. Paulin Paris, *Études sur François Ier*, t. I, p. 191 (1885).

[3] Spont, p. 188.

[4] La lettre de Louise de Savoie à Semblançay est à la bibliothèque de Rouen. M. Spont la reproduit, p. 188. Cf. *Chronique du bourgeois de Paris*, p. 150.

barras financiers ne font que s'accroître. Le roi soupçonne la probité de ses comptables. Il médite des réformes, des mesures de vérification. Le 17 janvier 1523, une commission est nommée à cet effet. Au mois de juin, rentré à Paris, le roi annonce qu'il est résolu à donner tel ordre au fait de ses finances qu'il ne sera plus trompé. Mais Semblançay n'est pas visé. Il est bien en cour, jouit toujours de son annuel de 4,000 livres et de 2,000 livres de pension sur la cassette. Des faveurs marquées lui sont accordées pour l'agrandissement de son domaine seigneurial [1].

Mais le nuage est proche et le mécontentement va un instant se fixer sur la tête du surintendant. Au mois de juillet, le roi lui demande 100,000 écus pour l'expédition des ducs de Suffolk et d'Albanie en Angleterre, contre Henri VIII. Semblançay tergiverse, réclame des garanties extraordinaires. Le roi lui écrit le 12 août, et pour la première fois sur un ton menaçant. Le surintendant s'exécute. Le roi lui déclare que son ressentiment n'a pas duré plus que la colère [2].

Semblançay commence à pressentir la disgrâce. Pour parer au danger, il se compromet par des actes peu réguliers, quasi frauduleux. Comme on veut lui imposer un nouveau déboursé, il s'entend avec le trésorier Prévost pour forger un bordereau d'emprunts imaginaires. Cette manœuvre le met à l'abri de l'exigence du moment. Et pendant qu'il marchande ainsi avec le roi et qu'il lui réclame sa dette, qu'il exige en nantissement la vaisselle d'argent du roi et de Madame [3], il commet plus qu'une imprudence, aliène définitivement l'esprit du roi par une opération des plus équivoques qui touche au crime de trahison et de lèse-majesté. Il trempe, en apparence, dans la conspiration du connétable, qui n'est pas ignorée du roi et de son conseil. Un des complices, René de Brosse-Penthièvre, veut réaliser sa fortune et passer à l'étranger pour préparer les voies au connétable. C'est Semblançay, son fils et leurs adhérents qui lui en donnent les moyens. Ils lui achètent et lui paient 80,000 écus

[1] Journal de Louise de Savoie (collection Michaud, t. V, p. 90); *Actes de François Ier*, n° 1730; Spont, *Semblançay*, p. 197.

[2] P. Clément, p. 171, 173; P. Paris, t. I, p. 217-218; *Actes de François Ier* (1887), t. I, n° 1858.

[3] Acte d'accusation de Semblançay, art. IX; *Bourgeois de Paris*, p. 117, 195, etc; Spont, *Semblançay*, p. 206.

d'or (2,000,000 fr. environ) la ville et seigneurie de Laigle en Normandie. « Et le vendeur estoit M. de Penthièvre qui depuis ceste vendition s'en alla rendre et prendre le party de l'Empereur contre le roy [1]. » René de Brosse fut condamné à mort.

L'opinion de François Ier est faite sur Semblançay. Le premier acte qui marque nettement la disgrâce du surintendant intervient bientôt après. Il sera englobé dans les recherches qui vont être ordonnées contre de nombreux financiers. Le 13 octobre, il est sommé de présenter ses comptes avec pièces à l'appui, depuis huit ans. Madame réclame aussi son compte personnel, Semblançay s'alarme sérieusement. Il porte ses doléances à Madame et à sa fille, la duchesse d'Alençon, qui lui montrent encore quelque sympathie [2].

Le roi poursuit ses projets de réforme. Les généraux perdent leurs pouvoirs. Ils seront soumis désormais au contrôle du conseil privé dont font partie le duc de Vendôme, le cardinal de Bourbon, le maréchal de Lautrec, le premier président de Selve.... Vers la Toussaint, Semblançay est requis d'avoir à déposer à la Chambre des comptes du conseil du Roi, à Blois, tous les papiers de sa gestion. C'est comme l'acte introductif de l'instance en poursuite.

Semblançay n'a pas bougé. Le roi montre de la patience. Le 11 mars 1524, il nomme une commission pour ouïr les comptes du surintendant. Le mandat de ces commissaires consistait uniquement à examiner les comptes, les clore si possible et en faire rapport. Et comme Semblançay ne s'est pas mis en règle, le roi lui écrit le 5 mai que si dans le délai de trois semaines il n'a pas livré ses comptes, il sera emprisonné à la conciergerie du palais. Cette fois Semblançay obéit. Le 12 mai, les pièces sont transmises au conseil.

La procédure purement civile est ouverte. « Il serait fastidieux pour le lecteur, dit à ce propos M. Pierre Clément, de pénétrer dans le détail de ces démêlés d'argent. » Et il résume cette laborieuse discussion en disant que le principal litige s'engagea entre Madame et son trésorier au sujet des 300,000 écus

[1] *Bourgeois de Paris*. Et il ajoute : « Or, est il aussy que le roy et son conseil s'esmerveillèrent fort des dictes grosses acquisitions. » Spont, p. 206.

[2] Spont, *Semblançay*, p. 202, 203.

de Naples, circonstance, ajoute-t-il, qui a pu donner lieu à la fausse accusation que l'on sait [1]. La vérité est qu'il est impossible de se reconnaître, même la plume à la main, dans ces comptes embrouillés par un mode de discussion suranné.

Semblançay récuse la plupart des commissaires, présente des exceptions. Les comptes du roi et de Madame sont débattus séparément, contrairement aux conclusions de Semblançay, qui demande qu'ils soient confondus. L'acquit de 1522 est passé en compte. Il était de 1,574,342 livres. Depuis Semblançay a reçu des remboursements, fait, d'autre part, des avances. Le tout est apuré dans de nombreuses séances du 23 juin au 24 septembre [2]. Les commissaires ne se pressent pas de rendre leur sentence. Le 24 décembre, le roi les invite à se prononcer, ce qu'ils font seulement le 27 janvier.

Semblançay est reconnu créancier du roi pour 1,190,000 livres, chiffres ronds. Il est débiteur de Madame de 107,267 livres de son épargne, ce qui n'a jamais été contesté. Quant aux 300,000 écus de Naples, ils doivent être portés au compte de Madame, qui en fera acquitter Semblançay [3].

La défense de Semblançay est la plus complète justification de Louise de Savoie. Il a fait soutenir par son avocat, Lopin, que les intérêts du roi et de sa mère étaient confondus. Il a présenté de nombreuses lettres de l'un et de l'autre, desquelles il résulte que « Madame a ordonné qu'il soit subvenu au roy en toutes manières possibles.... qu'elle aimoit autant mourir que de voir le roy en nécessité.... qu'elle a entendu que tous ses biens y soient employés [4]. » Cette Louise de Savoie ne ressemble guère à celle de Guichardin et de du Bellay.

Semblançay n'a pas à se plaindre de ces commissaires qu'il a récusés. C'est plutôt le roi qui n'obtient pas satisfaction. Son grief principal est tiré de ce que l'acquit de 1522 a été passé en

[1] P. Clément, p. 185.
[2] Procédure de la reddition de compte. Spont, *Semblançay*, p. 202, 227.
[3] *Ibidem*.
[4] Procès criminel. Plaidoirie de Lopin. P. Clément, p. 186, 187. — Louise de Savoie ne cessa pas d'aider son fils de son épargne, notamment en 1524, lors de l'invasion de la Provence. « Et en cest affaire, montra bien Madame toute la magnanimité de son très noble cœur, car de son avoir et chevance la gendarmerie souldoya et avança de marcher. » (*Cronique du roy François Ier*, publiée par M. Guiffrey, p. 42).

compte sans examen. Il fait appel. Madame acquiesce en ce qui la concerne. Après le roi, Lopin fait appel à son tour pour son client.

Voilà donc où en est cette affaire en 1525, trois ans après la fameuse confrontation du surintendant et de Louise de Savoie. Semblançay restera en paix deux ans encore.

François Ier n'en est pas moins persuadé que de nombreuses malversations ont été commises dans ses finances. En ce qui concerne Semblançay, l'apurement de 1525 n'a pas détruit ses soupçons. Cette première liquidation de 1522, admise pour base de compte, il fallait la reprendre, y chercher la fraude, l'agiotage, l'usure. Le roi ne renonce pas à tirer justice de ces prévarications dont il a tant souffert. La trahison du connétable, le désastre de Pavie et ses suites, ont retardé ses résolutions.

Au mois de janvier 1527, une rafle de financiers est ordonnée. Semblançay est arrêté le 12 (ou le 13). Sont aussi emprisonnés le trésorier Prévost, son complice qui fut aussi, dit-on, son dénonciateur, Nicolas Lallemant, Robert Albizzi, Florentin, banquier à Lyon, Guillaume de Train, Jean Guéret et autres. Plusieurs échappèrent par la fuite.

La commission de 1524-1525 resta en fonctions pour faire un examen préparatoire. Le 16 mai seulement, les juges furent désignés. Il suffit de nommer les plus marquants : Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, Jacques de Minut, premier président de Toulouse, Jean Brinon, premier président de Rouen, assistés de membres du grand conseil, de conseillers des parlements de Paris, Dijon, etc. [1].

Pendant qu'il tenait prison, Semblançay se livra à des manœuvres qui n'annonçaient pas une grande tranquillité de conscience et ne pouvaient donner à ses juges que de mauvaises impressions sur sa cause. Il corrompit ses gardiens, complota des projets d'évasion qui furent près de réussir. A l'aide de ces subornations, il put se concerter avec sa famille et ses amis. Il signa des actes antidatés, « certains blancs-signets », pour faire transport de ses biens. Son fils Guillaume, le général, fit disparaître tous les papiers « dont on eût pu charger son père »

[1] *Actes de François Ier*, n° 2663; P. Clément, p. 197.

et falsifia par surcharges et ratures les registres de sa comptabilité [1].

Les pièces de la procédure, audition de témoins, redressements de comptes, n'ont pas été retrouvées, mais il existe un acte important qui résume les faits du procès et permet de se faire une opinion. C'est l'interrogatoire de l'accusé, avec ses réponses aux vingt-cinq chefs d'accusation articulés contre lui. Il y a des griefs sérieux.

Sous l'article II on lui reproche d'avoir remis aux comptables (Meigret et autres) « du papier » comme argent comptant. Les quittances qu'il a retirées de ce chef figurent à son crédit dans le compte de 1522. Mais ces valeurs sur des tiers n'ont pas été payées. Sa créance a été ainsi exagérée. — Le fait est avéré. Il répond que les comptables auraient dû l'avertir, qu'il croyait que ces valeurs avaient été payées [2].

Sous l'article III, il est accusé d'avoir touché indûment des intérêts ou gains sur l'argent prêté au roi ou sur les marchés passés en son nom. — Il reconnait qu'à plusieurs reprises et jusqu'à quatre fois il a majoré des comptes d'intérêts et fait figurer des achats d'or et d'argent dont il avait été remboursé, le tout à concurrence de 7,000 livres [3]. Il ne peut nier qu'il ait reçu des présents (pots-de-vin) pour certains marchés de munitions, mais le munitionnaire lui fit ces présents de peu d'importance, non « à cause du prix, mais de son motif », par gracieuseté [4]. Il avoue s'être entendu avec Prévôt, en 1523, pour forger un bordereau de prêts, « considérant qu'il n'avoit aucuns deniers pour faire lesdits prêts » (ceux demandés par le roi) et avait employé tout son crédit, mais il ne s'est pas servi dudit bordereau [5].

Sous le XIe article on lui reproche : « qu'il devoit faire remettre à Meigret, l'an 1521, 220,000 livres (de diverses parts) pour délivrer Milan et a affirmé devant le roi ladite somme

[1] Ces faits résultent des aveux faits par les complices et sont mentionnés dans les lettres de rémission concédées à Guillaume de Beaune en 1530. Cf. Documents sur Semblançay, p. 354-357; Spont, *Semblançay*, p. 249; *Bourgeois de Paris*, p. 396, 397.

[2] Acte d'accusation, art. II (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1895, p. 334).

[3] *Ibidem*, art. III, p. 335, 336; Spont, *Semblançay*, p. 253.

[4] Acte d'accusation, art. VII, p. 338, 339; Spont, *Semblançay*, p. 255.

[5] Acte d'accusation, art. IX, p. 340; Spont, *Semblançay*, p. 255.

avoir esté envoyée à M. le maréchal de Foix (frère de Lautrec), contre la vérité, car ladite somme n'y avoit esté envoyée. » — Cet article semble bien avoir rapport à l'explication entre le roi, Lautrec et Semblançay, après la perte du Milanais. Mais si cet argent a été retenu, de bonne ou de mauvaise foi, par la mère du roi, c'est le cas de le déclarer, car il y va de la tête! — Semblançay n'en dit mot. Il répond qu'en 1521, il a envoyé 320,000 livres en Italie, somme sur laquelle il a reçu des remboursements, et que cette partie a été réglée en 1522 [1].

Sous l'article XVII, il est accusé « d'avoir pris et retiré de Sapin (comptable) 13,341 l. 17 s. 6 d., pour vaisselle faicte depuis le retour d'Ardres (1520) et livrée à Madame, combien que lad. vaisselle ne fust oncques faicte ou délivrée à lad. dame ». — Il répond qu'il croyait que la vaisselle avait été livrée [2].

Par les articles XXI à XXIII, il est exposé qu'il a fait payer un sien domestique sur les recettes foraines d'Angers et, chose plus grave, qu'il « a faict faire plusieurs quittances ez noms de personnages qui n'avoient jamais pourté ni fourny marchandises et d'icelles s'est aydé ». — Il avoue, sur le premier point, que le receveur d'Angers a fait cela sans son ordre. Quant aux quittances fausses, il explique qu'il faisait venir pour le roi et Madame des marchandises de Milan, Gênes et autres lieux lointains et que « comme les seings des vendeurs n'estoient pas connus ainsi que les signatures des notaires des lieux de la vente, il a pu faire passer des quittances par autres que ceux qui ont livré les marchandises. » Mais il n'a reçu que son dû [3].

Il a fait signer au roi des acquits imaginaires « pour deniers mis en ses coffres. » — Il donne cette réponse équivoque : « Il ne s'est entremis que de l'extraordinaire des plaisirs, et étant en liberté, il se fait fort de prouver où il a employé ces deniers [4], » etc., etc.

Nous avons détaché non les articles les plus importants, mais les plus faciles à saisir à la simple lecture.

[1] Acte d'accusation, art. XI. *Ibid.*, p. 340. Spont, *Semblançay*, p. 256.
[2] Acte d'accusation, art. XVII. *Ibid.*, p. 346. Spont, p. 258.
[3] Acte d'accusation, art. XXII et XXIII. *Ibid.*, p. 349. Spont, *Semblançay*, p. 259. — A rapprocher de ces prêteurs auxquels le roi payait des intérêts sans connaître leurs noms.
[4] Acte d'accusation, art. XXI ; Spont, *Semblançay*, p. 259.

Après cela, dit M. Spont, Semblançay met en ligne les services qu'il a rendus au roi depuis son avènement, il rejette sur la faiblesse de sa mémoire et la confiscation de ses papiers l'insuffisance et les variations de sa défense. En désespoir de cause, il s'adresse à la pitié de ses juges, du roi, de Madame, demandant qu'ils veuillent bien l'excuser, « ayant esgard à son ancien aage. » Et, plus loin, M. Spont dit encore : «....Il avoue ses compromissions..., il n'a pas la conscience nette, puisqu'il fait appel à la compassion du roi et de sa mère [1]. »

Par ses réponses, ses excuses, ses prières pour obtenir des juges indulgence et pitié, son appel suprême à la clémence du roi [2], on peut dire que Semblançay a plaidé coupable. Si toutes les pièces du procès étaient retrouvées, la sentence se justifierait d'elle-même, on verrait qu'elle fut consciencieusement délibérée, que tous les chefs de prévention furent examinés, discutés, les uns admis, d'autres rejetés, et que la condamnation « à la somme de 300,000 livres parisis, tant pour la restitution des sommes par ses faulcetez prinses sur les finances du roy qu'aultres dommaiges et intérestz par luy faicts et donnés en icelles [3], » reposait sur les aveux, les témoignages ou les preuves littérales.

Il y eut aussi contre l'accusé ce qu'on appelle « les faits de moralité. » Il avait été comblé de bienfaits par le roi et sa

[1] Acte d'accusation, p. 353-354; Spont, *Semblançay*, p. 260, 261. — Après cette démonstration péremptoire que l'odieuse intrigue imputée à Louise de Savoie est de pure invention, et que Semblançay était réellement coupable de péculat, comment M. Spont a-t-il été amené à déclarer que le jugement fut néanmoins entaché de partialité, « que Madame se vengea de ce que Semblançay avait dépensé son épargne ainsi que la pension de Naples » et que « la haine de du Prat acheva la ruine de ce malheureux » (p. 282, 243, 266) ? Singulier illogisme ! On dirait qu'il n'a pas osé, au dernier moment, abolir un préjugé si solidement ancré, rompre nettement en visière avec des maîtres respectés, et qu'après avoir détruit la légende, il a voulu excuser ceux qui l'avaient aveuglément adoptée !

[2] La démarche elle-même impliquait un aveu, mais les termes de la supplique sont encore plus significatifs. Il ne se justifiait que sur un point accessoire, la levée des tailles, et terminait par ces mots qui ne ressemblent pas au cri de l'innocence : « Je vous supplye.... qu'il vous plaise, en l'honneur de la saincte passion de Nostre Seigneur, me pardonner si je ne vous ay si bien servy comme je suis tenu. » V. la lettre en entier dans P. Paris, t. I, p. 245.

[3] V. le dispositif de l'arrêt. Clément, p. 396. — Les arrêts criminels n'étaient pas motivés, pas plus qu'aujourd'hui, mais les motifs de la condamnation se lisent tout au long dans les lettres de grâce de Guillaume de Beaune.

mère [1] et il était véhémentement soupçonné d'avoir trempé dans la trahison contre le roi et la France. Le fait n'était pas relevé et ne pouvait l'être dans une prévention d'ordre spécial, l'affaire était d'ailleurs éteinte par la mort du traître, mais l'impression ne pouvait être chassée et jetait une ombre d'ingratitude et de félonie sur le caractère de ce malheureux.

Ce qui l'accusait aussi, c'était son opulente fortune. Il avait commencé petitement. A tout prendre, Jacques Fournier, dit de Beaune, était au début marchand drapier, comme son père, lorsque Anne de Bretagne le tira de sa médiocrité [2], le plus gros marchand de Tours si l'on veut, mais il y avait loin du négociant banquier au baron de Semblançay, vicomte de Tours (roi de Tours, comme on le surnommait), superintendant, bailli et gouverneur de Touraine, grand seigneur terrien. Il avait toujours joué le personnage d'un banquier gêné, quasi ruiné par les exigences du royal client auquel il se sacrifiait, et voici, au moment du procès, un aperçu de ses biens.

Il a « des biens par milliers, » dit Versoris : à Tours, son magnifique hôtel, décoré de sculptures, avec l'hôtel de Dunois [3] pour annexe, garni du plus riche mobilier, la vicomté et les ponts de Tours avec huit seigneuries dans la banlieue, la châtellenie de la Carte, « chastel et maison forte, » quatre fiefs, huit métairies, des bois, des rentes, le château et châtellenie de Mont-Richard, quatre métairies, moulins et fours banaux, dimes, cens et rentes et la justice, la baronnie de Semblançay, château féodal avec donjon, créneaux, mâchicoulis, chapelle, parc clos de murs englobant trois fiefs et quarante arpents de bois [4], la prévôté et chambre à sel de Neufvy, etc., etc., plus une créance

[1] V. aux *Actes de François Ier* quelques-unes de ces nombreuses faveurs. A son avènement, François Ier lui donne 30,000 livres. Louise de Savoie, en le créant son trésorier, lui donne d'un coup 30,000 livres, la prévôté de Neufvy, le fief des Ponts de Tours, la baronnie de Semblançay. V. Spont, ch. I à III, pour les origines modestes du surintendant et les multiples libéralités qu'il reçut du roi et de sa mère.

[2] Elle en avait fait son trésorier. Il la servit avec adresse dans l'affaire du maréchal de Gié.

[3] L'hôtel de Dunois lui avait été donné par Louise de Savoie. Il avait acheté et démoli huit maisons voisines pour agrandir son hôtel. Spont, p. 110 et suiv.

[4] V. Spont, pour plus de détails. Pour constituer un grand domaine, comme Thomas Bohier à Chenonceaux, « peu à peu, tout ce qui est autour de lui, tombe sous sa main et parfois à l'aide de moyens peu délicats. » Spont, *ibid.*

d'un million et demi sur le roi (environ 35 millions) et son fonds de banquier. Nous empruntons cette énumération incomplète à M. Spont.

Il fut reconnu coupable de « larrecins, faulcetez, malversations, abbuz et male administration des finances du roy. » Le crime de péculat, doublé de faux, étant reconnu constant, la peine était la mort. Les juges ne pouvaient l'abaisser.

Tous les écrivains assignent à la sentence la date du 9 août (vendredi). Il y a lieu à une rectification qui a son importance. La sentence fut rendue avant le 5 août, probablement le 4, puisque le roi délivra à Amiens, le 5 août, des lettres mandant au prévôt de Paris d'exécuter l'arrêt de mort prononcé contre Semblançay [1]. Le 9 août est la date de la signification au condamné aux fins d'exécution. Celui-ci déclara interjeter appel au parlement. L'exécution n'eut lieu que le lundi 12 août (et non le 11). « Par quoy (écrit le « Bourgeois de Paris »), au moien dud. appel l'exécucion surcéa jusqu'au lundy ensuyvant. » La « Cronique du roy Françoys Ier » confirme ce renseignement.

Et ce retard permet d'apprécier la conduite de ces magistrats serviles condamnant par ordre un innocent. L'arrêt est en dernier ressort, il a été signifié au condamné qui doit être supplicié le jour même. La volonté royale de laisser la justice suivre son cours est connue. Le mandement d'exécution est parvenu au prévôt. La force publique est déployée, le peuple est déjà rassemblé « en nombre innumérable. » Mais le condamné, sur la lecture de l'arrêt, fait appel. Les juges délibèrent, ne veulent pas enlever à un malheureux son dernier recours. L'exécution est contremandée. Ils envoient des courriers à Amiens pour informer le roi [2].

Les détails du supplice de ce vieillard de soixante-neuf ans [3] sont navrants. Le malheur, la souffrance à ce paroxysme, supportés avec une si admirable fermeté, excitent une pitié qui fait

[1] Lettres portant cet ordre. Amiens, 5 août 1527. *Actes de François Ier*, n° 2722. — Cette remarque a échappé même à M. Spont.

[2] Ces courriers du parlement durent porter au roi l'imploration suprême de Semblançay. Sa lettre est datée « Vendredi » (9 août, jour de la signification et de l'appel). L'avocat Versoris, qui écrit au moment même, narre ces faits avec précision dans son « journal. »

[3] On a aussi exagéré son âge en lui donnant soixante-quinze ans. Spont, *Semblançay*, p. 15.

oublier le crime. On ne pardonne pas à François Ier de n'avoir pas pardonné à Semblançay, même coupable. A mesure que les mœurs sont devenues plus humaines, la réprobation de cette implacabilité s'est accentuée. Le péculat, la dilapidation des deniers publics, ne sont plus, de notre temps, passibles d'une telle rigueur, ni dans les lois ni surtout dans l'opinion !.... Néanmoins, personne n'est autorisé à soutenir que François Ier, en laissant la justice suivre son cours, commit un forfait contre sa conscience.

Varillas atteste que l'innocence de Semblançay fut plus tard reconnue et qu'il fut réhabilité. C'est encore une de ces erreurs, parlant par euphémisme, répandues par les écrivains de seconde main. La veuve et le fils de Semblançay (celui-ci, impliqué dans la poursuite, s'était réfugié en Allemagne) intentèrent quelque temps après une action en revision tendant à la réhabilitation du défunt. Cette fois, c'est bien le parlement qui statua et, loin de laver la mémoire de Semblançay, il confirma, le 11 février 1529, la sentence capitale rendue contre lui. Bien plus, il étendit la culpabilité aux demandeurs en revision et autres complices.

Et il est impossible d'équivoquer sur ce point, comme on l'a fait sur plusieurs autres. Les délégués, sous la désignation de « chambre de la tour carrée [1], » continuèrent, durant plusieurs années, les recherches contre les financiers et prononcèrent encore des condamnations à mort [2] et autres peines ; mais c'est la cour du parlement qui statua sur la revision et donna ainsi le dernier sceau de justice à la condamnation de 1527 [3].

Guillaume de Beaune fut condamné à la flétrissure au fer chaud et au bannissement perpétuel [4]. Il demanda sa grâce en

[1] Cette commission, dont le personnel subit des modifications, siégeait à la tour carrée du palais.

[2] Entre autres, contre le trésorier Jean Poncher, qui fut pendu tout comme Semblançay (Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, p. 15). — Et pourquoi cette indignation irritée au sujet d'un financier et cette indifférence à l'égard de l'autre (de plusieurs autres), au point qu'on ne sait pas positivement s'il y eut deux Poncher financiers (Jean et Louis) pendus ou un seul ! Prévost fut aussi condamné à mort.

[3] Cela résulte en termes formels des lettres de rémission de Guillaume de Beaune. — Et c'est là ce que des écrivains, d'ailleurs estimables, mais aveuglés par le « *Magister dixit*, » sans vérification, sans contrôle, appellent « le crime de Louise de Savoie, l'assassinat juridique de Semblançay ! » (Paillard, *Documents relatifs aux projets d'évasion de François Ier*, *Revue historique*, 1878.)

[4] D'après les lettres de rémission. Clément, p. 402.

s'excusant sur sa jeunesse et ses devoirs d'obéissance filiale. Elle lui fut accordée dans la plus large mesure. Par lettres d'abolition du mois d'avril 1529, il fut réintégré dans sa charge de général des finances, dans tous ses biens et dans les bonnes grâces du roi et de sa mère, à la sollicitation de laquelle, est-il dit, ce pardon fut octroyé. Mais ces lettres reproduisent longuement ses aveux formels, non seulement en ce qui touche sa culpabilité personnelle, *mais celle de son père* [1]. Et qui voudrait croire que, pour reconquérir sa fortune et sa fonction, ce fils n'aurait pas craint de charger la mémoire de son père qu'il savait innocent!.... Malgré l'impression de regret laissée par l'impitoyable sévérité dont Semblançay fut victime, François Ier n'en méritait pas moins, à ce moment même, d'être nommé, par les complices du surintendant et par ceux du connétable, FRANÇOIS LE CLÉMENT [2].

Nous répétons que la légitimité de la condamnation de Semblançay ne fut pas mise en doute au temps de l'action. Du Tillet, Arnoul de Ferron, Jean Bouchet, le « Bourgeois de Paris, » la « Cronique du roy Françoys, » etc., etc. [3], le tiennent pour coupable. Clément Marot, dont une épigramme a contribué peut-être à la légende, n'est pas d'un autre avis. Et le sentiment populaire fut traduit par les complaintes de la rue [4].... Qui aurait osé croire que les chefs justement respectés des trois plus illustres parlements du royaume auraient forfait à leur conscience sur l'injonction du chancelier, eux qui venaient de montrer une si fière indépendance, presque de la mutinerie, vis-à-vis de ce chancelier et de la régente qui le soutenait [5]!

Faisons justice une fois pour toutes d'imputations si téméraires. Beaucaire a prétendu que les magistrats qui avaient jugé Semblançay (ainsi que ceux qui connurent de l'affaire du conné-

[1] V. les lettres *in extenso* dans P. Clément, p. 398-407.

[2] Et. Pasquier, Des épithètes que nos ancêtres donnèrent à chacun de nos rois. *Œuvres*, t. I, p. 417; Paradin, *Hist. de notre tems* (1559), p. 500.

[3] Paradin ne parle même pas de l'affaire Semblançay.

[4] Le fameux huitain sur le lieutenant Maillard vante la fermeté de Semblançay devant la mort, mais l' « Élégie du riche fortuné », du même Marot, roule sur son « criminel vice. » — V. la ballade « Souvièngne toy de la mort Semblançay. » *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 144.

[5] Résistance des magistrats à l'occasion du Concordat, conflit entre l'archevêque élu de Sens et le chancelier du Prat, nommé à cette dignité par la régente, remontrances diverses au roi lui-même.

table) étaient vendus à du Prat, qui venait de leur donner leurs charges [1]. C'est un mensonge patent qui a obtenu crédit. Les trois premiers présidents de Selve, Brinon, de Minut, étaient de vieux magistrats de carrière élus par leurs collègues. Le connétable fut jugé par le parlement tout entier. Et nous devons aussi montrer l'inconséquence des historiens de tout degré qui se sont fiés à des guides si peu sûrs qu'un Beaucaire et un Varillas ! Nous citions tout à l'heure l'un d'entre eux qui, cédant au courant, a qualifié la poursuite contre Semblançay d' « assassinat juridique » et les juges d' « arbitres vendus. » Ce même auteur, quelques pages plus loin, parle ainsi de Jean de Selve : « Il est impossible de ne pas se rappeler que le parlement de Paris avait l'heureuse fortune d'avoir à sa tête, en 1525, l'un des magistrats les plus éminents dont puisse s'honorer l'ancienne France. Nous voulons parler de Jean de Selve, dont la savante obstination fut très remarquée dans les négociations qui précédèrent le traité de Madrid. L'intervention seule de cet intègre magistrat doublé d'un excellent patriote eût suffi sans doute pour maintenir dans le devoir la grande compagnie à laquelle il appartenait [2]. » C'est ainsi que Jean de Selve est apprécié unanimement, nous l'avons dit. Il fut le président de la commission qui condamna Semblançay.

L'opinion la mieux avertie en telle matière, celle du barreau, des avocats « qui jugent les juges au jour le jour », nous est donnée au moment même. Me Nicolas Versoris, avocat au parlement, frère du célèbre défenseur des Jésuites contre Étienne Pasquier, écrit dans son journal domestique, le 12 août, jour de l'exécution : « En grant difficulté sçaroit l'on penser le monde qui fust présent lequel avoit mervileuse pitié et compassien dudit sieur (de Semblançay) *car, combien, voirement, que l'on sceut son procès avoir esté bien et justement faict*, toutesfoys parce que pendant qu'il estoit en si gros honneur, administrant toutes les grosses charges du réaulme, il estoit fort saige, humble et gracieux aux gentilshommes et au peuple qui avait affaire à luy.... *Mais l'avarice et désir d'avoir bien à foison fust cause de l'exerquer (?) et de perdre cognoissance de raison....* Il fust fort plaint et

[1] Sur douze membres, il n'y a que trois conseillers de parlement de Paris. *Actes de François Ier*, n° 2663.
[2] Paillard, *ubi supra*, 1° p. 322 ; 2° p. 343.

regretté du peuple qui eust bien voullu qu'il eust pleu au Roy le saulver [1]. » Versoris fut présent à l'exécution. Son témoignage a plus de poids que celui de Beaucaire, qui était un enfant à la mort de Semblançay.

Après cette démonstration aride, terre à terre, mais rigoureuse et mathématique, pour ainsi dire, avons-nous raison de déclarer que la poursuite et la condamnation de Semblançay rentrent dans le cadre banal des recherches contre les financiers prévaricateurs, d'une périodicité si fréquente sous l'ancienne monarchie? Louis XII, le Père du peuple, qu'on oppose toujours à François Ier, avait aussi fait pendre ses trésoriers Hérouët et Corcou, parce que l'armée d'Italie avait manqué d'argent [2]. Semblançay paya de sa vie un crime qui emportait alors la peine capitale.... François Ier aurait dû pardonner! Oui, dans nos idées modernes. Il ne le fit pas, parce qu'il avait la conviction que les financiers, par leurs malversations, avaient causé ses insuccès militaires, son désastre. Et « tout le monde en France (dit M. Dareste) attribuait à cette cause les derniers revers de nos armées [3] ».

II.

Le procès du connétable de Bourbon se déroulait en même temps. Jean de Selve présida le parlement aux diverses phases (procès civil, procès criminel) de ce célèbre litige. On connait la version mise en cours par les chroniqueurs de Flandre et de Bourgogne. Il s'agit encore d'une infamie de Louise de Savoie.

On se trompait en disant qu'en 1522 elle se vengeait de Lautrec qui avait dédaigné son amour. Non. En 1522, âgée de quarante-six ans, déjà valétudinaire, atteinte de goutte [4], elle avait conçu une ardente passion pour Charles de Bourbon, âgé de trente ans, veuf depuis quelques mois. Les propositions de mariage qu'elle lui fit adresser furent repoussées avec un mépris traduit par les paroles les plus outrageantes [5]. Elle jura la perte

[1] *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XII, p. 200.
[2] Tailhé, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 378; Rœderer, *ubi supra*, t. I, p. 22.
[3] *Histoire de France*, t. III, p. 525.
[4] « Le 15 octobre 1522...., je fus fort malade de goutte et mon fils me veilla toute la nuit, » dit-elle dans son *Journal*. Cf. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. II, p. 197; Jacqueton, *ubi supra*, p. 7.
[5] D'autres disent qu'il était son amant, qu'elle l'aimait avant qu'il fût

de celui qui l'avait offensée. Son fils, moitié par faiblesse, moitié par intérêt, la seconda dans son œuvre de haine. Le chancelier du Prat, toujours prêt aux vilaines besognes, inventa les moyens pour atteindre ce but. Des juges complaisants (comme à l'égard de Semblançay) se rencontrèrent pour favoriser cette entreprise dont tant de malheurs devaient sortir pour toutes les parties. La trahison du connétable fut la conséquence du plus injuste des procès qui le réduisait à la ruine.

Il n'est pas dans notre sujet de scruter la moralité de Louise de Savoie. Peu importe à l'histoire. Nous ferons seulement remarquer, en passant, que cette princesse de complexion si amoureuse, très belle, très riche, d'une intelligence supérieure, veuve à dix-huit ans, ne se remaria pas, se consacra à l'éducation de ses enfants, et que parmi ceux qu'elle aurait aimés on n'a jamais nommé que Lautrec et Bourbon, pour dire qu'ils la traitèrent comme une autre dame Putiphar! Les amateurs d'histoire romanesque trouveront satisfaction à leur goût dans les diatribes de Michelet (pour ne citer que ce violent justicier), et s'ils veulent remonter à la source, dans le grossier récit du Bourguignon Maçquereau ou dans le conte absurde du Flamand Van Baarland [1]. Qu'ils ne cherchent pas dans les annalistes français contemporains, ils n'y trouveraient rien de pareil! Nous ne voulons pas examiner davantage si cette poursuite ne fut pas impolitique, mal conçue et mal dirigée, et si le roi, sa mère, son chancelier, ne furent pas aussi imprudents que maladroits en usant de mesures comminatoires, là où il fallait frapper et frapper vite.

Nous étudierons cette grave question sous un angle plus restreint. Nous porterons simplement sur les faits cet « œil de l'histoire » d'un dicton suranné, trop souvent oublié de nos historiens philosophes. La vulgaire chronologie nous dira peut-être mieux le mot de l'énigme que la fallacieuse psychologie.

marié (il l'était à quatorze ans), qu'elle le fit nommer connétable (Varillas, *Hist. de François Ier*, t. I, p. 278; Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, p. 366). Michelet ne doute pas de ces vilenies. Il pense bien autre chose de Louise de Savoie. Son fils, qu'elle avait eu à dix-huit ans, était un bâtard, de père inconnu, dans une passade! (*Renaissance*, p. 457; *Réforme*, p. 192.)

[1] Chronique de la maison de Bourgogne, par Robert Macquereau, l. VII, ch. VIII, IX, dans le *Panthéon littéraire*. — Van Baarland, *Chronologia brevis ab orbe condito ad an. 1532*. V. P. Paris, *op. cit.*, t. II, p. 65 et 77.

Celle-ci nous enseigne que le procès fut la cause de la trahison, celle-là pourrait bien nous démontrer que la trahison fut la cause du procès.

Charles de Bourbon-Montpensier, né en 1491, chef de la branche cadette de la maison ducale de Bourbon, avait épousé, le 10 mai 1505, sa cousine Suzanne de Bourbon, âgée de treize ans, fille de Pierre de Bourbon-Beaujeu, duc de Bourbon, et d'Anne de France, fille de Louis XI. Elle était disgraciée de la nature, « petite, noire, bossue, non seulement sur les épaules, mais encore par devant, » et « l'on n'avait opinion qu'elle portât jamais enfant » [1]. Un ambitieux ne recule pas pour si peu. Ce mariage avait pour but de réunir sur ces deux têtes tous les biens de la maison de Bourbon, d'éteindre ainsi des compétitions de propriété entre les deux branches et même d'empêcher d'autres revendications.

Le futur était riche de sa « chevance ». Il possédait le comté de Montpensier, le delphinat d'Auvergne et comté de Clermont-Ferrand, le duché de Châtellerault et autres terres d'importance. Maigre fortune pourtant à côté de celle de la future.

Suzanne, orpheline de père, apportait en dot d'immenses domaines, les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, les comtés de Clermont en Beauvoisis, de Forez et Lyonnais, le Beaujolais et les Dombes, le comté de la Marche, la Combraille et le Franc-Alleu, les vicomtés de Carlat et de Murat, la vicomté de Thiers, la baronnie de Mercœur, la seigneurie de Gien, etc., etc.; une assez grosse tranche du royaume.

Par leur contrat de mariage, ces deux enfants s'étaient fait donation mutuelle de tous leurs biens en faveur du survivant, avec l'approbation d'Anne de France, douairière, usufruitière et tutrice.

Suzanne de Bourbon mourut sans postérité le 28 avril 1522, confirmant par disposition testamentaire la donation portée par son contrat de mariage.

Charles de Bourbon devenait ainsi, à trente ans, le plus grand seigneur terrien de la chrétienté après les têtes couronnées. « Jamais seigneur de France, n'estant fils de roy, n'estoit arrivé

[1] Jacques Buonaparte, *Le Sac de Rome en 1527*, p. 185. *Panthéon littéraire.* — Marillac et Laval, *Vie du connétable de Bourbon*, p. 167. *Panthéon littéraire.*

à si haut degré de fortune [1].» Ces grands fiefs, en dehors de l'honorifique, du pouvoir, de l'influence morale, produisaient d'énormes revenus en propriété directe ou utile, droits de justice et droits régaliens. La plupart comportaient imposition de taille, levée d'hommes de guerre, frappe de monnaie, etc. Ce haut et puissant seigneur était en même temps connétable et grand chambrier de France, gouverneur de Languedoc, pair du royaume et le plus rapproché du trône par le sang après le duc d'Alençon. Sa maison était de trois cents gentilshommes. Le roi lui-même ne pouvait lutter de magnificence avec lui. Valeureux homme de guerre, d'une fierté hautaine, d'un caractère ardent, ombrageux, vindicatif, d'une ambition démesurée, Henri VIII, au camp du Drap d'or, avait discerné du premier coup d'œil le danger qu'un personnage de cette nature présentait dans un État. Il avait dit à François Ier : « Si j'avais un tel sujet, je ne lui laisserais pas longtemps la tête sur les épaules [2]. »

Le lundi 11 août 1522, la cour de parlement assemblée pour ses audiences ordinaires, le premier huissier appela « l'intitulation des rôles de Bourbonnais, Auvergne, Châtellerault, la Marche, sous les noms de Charles de Bourbon, Mme Anne de France douairière et usufruitière ».

Me Guillaume Poyet, avocat, demanda la parole pour Madame mère du roi, se porta opposant et forma « complainte en cas de saisine et nouvelleté, soutenant que toutes ces qualités devoient tomber en sa partie. » Ses conclusions étaient motivées sur ce que Louise de Savoie étant la plus proche lignagère de Suzanne de Bourbon, l'entière succession de celle-ci devait lui échoir en vertu de la loi. Elle avait d'ailleurs des droits propres sur partie des biens, et il ne devait être tenu aucun compte de la donation faite par une fiancée de treize ans et des dispositions testamentaires qui l'avaient confirmée. Louise de Savoie était cousine germaine de Suzanne. Sa mère, Marguerite de Bourbon, était sœur du père de la défunte.

La cause fut appointée, et par arrêt de la cour, le premier président de Selve la renvoya au lendemain.

A cette audience, Me Poyet développa ses conclusions. Le

[1] Pasquier, Recherches de la France, *Œuvres*, t. I, p. 559.
[2] Michelet, *Réforme*, p. 139.

principal argument consistait en ce que dans son contrat de mariage avec Philippe de Savoie, Marguerite de Bourbon avait, moyennant une dot, renoncé aux successions de ses père et mère (Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne), tant qu'il y aurait des descendants mâles ou femelles de sesdits père et mère, *réservée en autre cas loyale escheute*, c'est-à-dire le droit de revenir à la succession de ses parents, à défaut d'hoirs directs. Ce cas se réalisait. Suzanne morte, Louise restait seule du sang de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne. Elle rentrait par représentation dans les droits auxquels sa mère n'avait renoncé que sous condition et succédait en même temps à sa cousine germaine morte ab intestat, sans testament valable. On voit déjà que l'action se présentait avec quelque apparence de fondement juridique et non comme une chicane insoutenable.

Me Bouchard, pour Anne de France, réclama la jouissance de tous les biens, comme douairière et usufruitière, en même temps que le bénéfice du sénatus-consulte velléien, c'est-à-dire la succession de la fille en faveur de la mère.

Me François de Montholon parla pour Charles de Bourbon, soutint que des constitutions particulières réglaient la succession de ces grands fiefs et qu'ils ne pouvaient tomber en quenouille, les uns étant des apanages détachés du domaine de la couronne, les autres soumis à la loi salique. Il devait donc y succéder tant comme plus prochain mâle et héritier qu'en vertu des donation et testament de sa défunte femme. Néanmoins, Montholon demanda délai pour défendre plus péremptoirement à toutes fins.

Me Pierre Lizet, avocat du roi, intervenant pour le procureur général, requit communication des titres, « disant que tel faisoit lever le lièvre qui ne le prenoit pas, ains tomboit inespérément ès mains d'un autre qui n'y pensoit.... et qu'après que les titres auroient esté par luy veus, peut-estre se trouveroit-il que les deux parties disputoient de la chappe à l'évesque (ce sont les mots dont il usa) [1]. »

La cour ordonna que les titres seraient communiqués au procureur général et ajourna la cause au lendemain de la Saint-Martin d'hiver (12 novembre).

[1] Pasquier, *ubi supra*.

Voilà donc ce grand procès « enfourné. » Et ce qu'on remarque tout d'abord, c'est qu'aucune des parties ne paraît très pressée de la décision. La poursuite est molle, la défense est dilatoire.

Anne de France mourut le 14 novembre de cette même année, instituant son gendre Charles de Bourbon son héritier universel. Celui-ci pouvait donc par surcroît s'appuyer des droits de la mère tant sur ses biens personnels que sur l'hérédité de sa fille.

La cause fut encore renvoyée, ne revint devant la cour, pour être plaidée, que le 11 décembre. Montholon réclame un nouveau délai. Poyet s'oppose au renvoi, soutenant que « c'est une hypocrisie de barreau » et que Montholon, « par son premier plaidoyer, s'estoit tellement ouvert que malaisément il pourroit y apporter quelque chose de plus. » Néanmoins les gens du roi n'insistant pas, la cour renvoya l'affaire au lendemain des Rois (7 janvier). Elle fut encore remise au 12 février, toujours du consentement des gens du roi.

Me Lizet posa ses conclusions pour le roi et les développa avec un grand talent. Il démontra que la plupart des terres de la succession de Bourbon provenaient du domaine inaliénable de la couronne et qu'en ayant été détachées pour servir d'apanage à des fils de France, elles devaient revenir à la couronne, parce que la descendance mâle de ces princes avait cessé. La cause fut continuée au 23 mars.

La question juridique était simple, le droit public la réglait catégoriquement. Le point de fait était incontestable. Mais de nombreux actes régaliens ou de droit commun, illégaux, contradictoires, s'enchevêtrant durant plus d'un siècle, avaient temporairement suspendu, annihilé ce droit supérieur.

Rappelons les règles fondamentales, absolues, du droit public concernant le domaine de la couronne.

Sous la troisième race, le domaine de la couronne, le *sacrum patrimonium* des Romains advenu au roi à son avènement, à raison de la dignité royale, est de son essence indivisible, inaliénable, imprescriptible. Cette règle ne fléchit que dans deux cas, pour nécessité de guerre ou pour apanager les enfants mâles puinés de la maison royale. Les filles doivent être dotées en argent. L'apanage (le pain, suivant l'étymologie) n'est donné qu'à titre d'usufruit pour ainsi dire. Il n'est dû qu'au nom et au

sang de France. Le nom éteint à défaut de mâle, l'apanage n'a plus de raison d'être, il revient *ipso facto* à la couronne. Le parlement, gardien fondamental des lois du royaume, est chargé de conserver les droits de la couronne en faveur du roi, mais surtout en faveur de l'État et, s'il y a lieu, contre le roi [1].

En effet, les rois, dans telle circonstance donnée, par intérêt personnel, par faiblesse, par contrainte, peuvent négliger ou même violer les droits de l'État. Le parlement peut être forcé de céder à la volonté royale du moment. Le droit est suspendu, endormi, mais il ne périt pas. Ce qui a été ainsi accompli n'a que la puissance du fait et pourra toujours être détruit par l'application du droit. Les parlements ne laissent échapper aucune occasion de rattacher au domaine de la couronne les membres qui en sont irrégulièrement séparés. C'est ainsi qu'Étienne Pasquier et Charles Loyseau ont pu déclarer que l'unité territoriale de la France est due aux parlements et que, sans leur effort persévérant, elle eût été morcelée en une foule de petits États comme l'Allemagne et l'Italie [2].

Nous nous garderons d'entrer dans l'exposé inextricable et dans la discussion des actes sans nombre invoqués par Charles de Bourbon. Il n'y eut pas lieu de juger le procès, et ces développements sont devenus sans intérêt [3]. Mais par un exemple donnons une idée de la légitimité incontestable des droits de l'État.

Jean de France, fils puiné de Jean le Bon et frère de Charles V, fut successivement apanagé du duché de Berry, du comté de Poitou et du duché d'Auvergne. Il eut deux fils qui moururent avant lui. Les apanages devaient revenir à la couronne, et ce retour s'effectua pour le duché de Berry et le comté de Poitou. Mais, en 1400, lors du mariage de sa fille cadette, Marie de

[1] Il n'y a pas de controverse sérieuse à cet égard dans l'ancien droit. V. le « Répertoire » de Guyot qui donne l'historique de la matière d'après Chopin, Balde, Bacquet, Papon, du Tillet, etc.

[2] Pasquier, *ubi supra*, t. I, p. 48, 49; Loyseau, *Traité des seigneuries*, p. 71; éd. de 1613.

[3] Mignet, t. II, p. 375 et suiv., a examiné sommairement ces questions qui demanderaient, pour être connues, une très longue discussion. Il se range du côté Bourbon parce qu'il ne tient compte que des faits et néglige le droit et les principes imprescriptibles. Michelet a mieux vu cette fois. Il reconnaît le fondement juridique du procès de Louise de Savoie et de François Ier (*Réforme*, ch. IX). Cf. Garnier, *Hist. de France*, t. XXIV.

Berry, deux fois veuve, avec Jean de Bourbon, il obtint de Charles VI, déjà en démence, que le duché d'Auvergne, contrairement à la loi des apanages, fût transmis après sa mort à sa fille et ne revint à la couronne qu'à l'extinction de la descendance masculine des deux futurs époux.

La concession du roi est nulle. Sa consécration par le fait, sa confirmation obtenue des rois ses successeurs ou des cours de justice, par complaisance ou par contrainte, n'effaceront pas son vice originaire. Telle est la loi, telle la jurisprudence lorsqu'elle a sa liberté.

En effet, à la mort du duc de Berry, survenue en 1416, les officiers du roi font saisir le duché d'Auvergne comme revenu à la couronne. Marie de Berry, duchesse de Bourbon, proteste. Le roi la soutient dans sa revendication, la reçoit à l'hommage du duché, donne ordre à la chambre des comptes d'en faire la délivrance. Les gens du roi maintiennent la saisie, et Charles VI meurt sans que le duché ait été rendu.

Charles VII monte sur le trône, a besoin des services de la maison de Bourbon et fait rendre le duché à Marie de Berry. D'autres actes interviennent sous Louis XI, sous Charles VIII, sous Louis XII, se détruisant l'un l'autre. Il n'importe : le duc de Berry, apanagé, est mort sans enfant mâle. Depuis cette date, l'apanage est réintégré en droit au domaine, dont il reste séparé en fait. La décision du parlement de 1523 n'était pas douteuse sur ce point. Il y avait d'autres apanages dans le même cas, particulièrement quelques-uns de ceux constitués par Louis XI, illégalement, à sa fille Anne, mère de Suzanne.

Quant au procès de Louise de Savoie, il était également imperdable pour certaines parties. Est-il permis d'affirmer que les fiefs de la maison de Bourbon étaient des fiefs saliques quand ils se trouvent dans la succession d'une femme (Suzanne) qui en a joui sa vie durant? Mais en remontant à l'origine, tout le monde sait que la baronnie de Bourbon (plus tard duché), lorsqu'elle arriva, par mariage avec Béatrix de Bourgogne, à Robert, fils de saint Louis, qui en prit le nom, était déjà tombée deux fois en quenouille [1]. Il est vrai que depuis Robert le fief

[1] V. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 413. Pour plus de détails, Coiffier-Dumoret, *Hist. du Bourbonnais*, t. I, p. 120. Le fief de Bourbon avait passé par mariage de la maison primitive de Bourbon dans la maison de Dam-

était arrivé de mâle en mâle à Pierre de Bourbon-Beaujeu, mais cela ne prouve rien, puisque la dévolution s'était produite de père en fils et qu'en fin de compte, après Pierre, la quenouille n'avait pas été écartée. Nous pourrions étendre ces arguments à d'autres seigneuries. Tout au moins on ne niera pas que certains biens possédés par Suzanne étaient à l'abri des prétentions de Charles de Bourbon, soi-disant héritier salique ou substitué. Concédons-lui pour le raisonnement tous les fiefs patrimoniaux de la maison de Bourbon jusqu'au duc Jean Ier et Marie de Berry, sa femme, son bisaïeul et sa bisaïeule. Mais après cette génération, les acquêts du duc Charles et d'Agnès de Bourgogne, du duc Jean II qui eut trois femmes, vis-à-vis desquels il n'est qu'un collatéral, arrière-neveu, arrière-cousin, tandis que Louise de Savoie est héritière du sang, fille, petite-fille, comment pourrait-il y avoir le moindre droit en vertu de prétendues substitutions? Ces acquêts étaient arrivés à Pierre de Bourbon-Beaujeu puis à Suzanne, et ils revenaient à Louise de Savoie par « loyale escheute. »

Les audiences s'étaient succédé à partir du 12 février. Poyet répliqua le 23 mars. Montholon plaida le 9 juillet, puis le 6 août. A cette audience du 6 août, il réfuta principalement les arguments de Poyet et s'opposa à la nomination d'un séquestre qui était réclamée par ses adversaires, parce que l'affaire traînait en longueur. Il ne contestait qu'à demi les droits du roi. Il soutenait, quant aux apanages, qu'ils étaient dévolus aux mâles ou, à défaut de mâles, à la couronne, et que Louise de Savoie ne pouvait y rien prétendre. Pour les autres terres de droit écrit, « quand ores la succession ab intestat auroit lieu, » elle n'y aurait aucun droit, car elle serait exclue par Madame Anne de France, mère de la défunte. Nous ignorons comment, admettant la succession ab intestat, il combattit le droit de « loyale escheute. »

Par arrêt dudit jour, la cause fut continuée après vacations et la cour ordonna que les gens du roi viendraient répondre au lendemain de la Saint-Martin. Il n'était pas statué sur la demande de séquestre. Mais quelques jours après Poyet présenta requête

pierre, et Agnès de Dampierre devint dame de Bourbon, quoiqu'il existât des collatéraux mâles, et elle transmit le fief à sa fille, Béatrix de Bourgogne. *Ibidem.* — Et au XVIIe siècle, vivaient des descendants mâles directs des premiers seigneurs de Bourbon. D'Hozier a publié leur généalogie.

pour que la décision relative au séquestre fût rendue avant que le parlement se séparât, c'est-à-dire avant le mois de septembre. Dans une de ses dernières audiences, la cour, jugeant utile cette mesure conservatoire, désigna le maréchal de Chabannes pour administrer les biens de la succession, le procès pendant [1].

Cette mesure peut-elle être reprochée au parlement? Elle n'était ni anormale ni rigoureuse. On oublie que la cause ne s'agitait pas entre deux particuliers, mais que la couronne, c'est-à-dire l'État, y était partie. Une maxime de droit portait : « Le roi ne plaide que saisi [2]. » En 1416, les officiers du roi n'y avaient pas mis tant de façons. En 1522 et 1523, il y avait de plus urgents motifs de placer les apanages sous la main du roi et d'attendre que l'intéressé se portât demandeur en revendication. Mais tout dans cette affaire, les ajournements successifs, les demi-mesures, l'attitude des poursuivants et des juges, semble démontrer qu'une conciliation amiable était plutôt souhaitée qu'une conclusion juridique.

Grande cause véritablement, dit Étienne Pasquier, si jamais il y en eut en France! Car il s'agissait de deux duchés, quatre com-

[1] Nous prenons ces détails à la lettre, avec les dates, dans l'apologie d'Antoine de Laval. Retenir cette date (fin août) de l'arrêt de séquestre.

[2] « Le parlement ne l'appliqua pas, dit Pasquier, mais bien mettant toutes ces duchés, comtés.... en main tierce, c'estoit une provision qui sembloit réduire au petit pied la grandeur de ce prince. » *Œuvres*, t. I, p. 562. Et c'était le but du procès. — La prévention exerce une telle influence dans ces questions que les erreurs les plus faciles à éviter s'introduisent comme vérité dans l'histoire. M. de Maulde énonce qu'à la nouvelle de la mise sous séquestre, Anne de France mourut de douleur. Elle était morte depuis dix mois. — L'illustre historien Mignet, t. II, p. 394, reproche à François Ier d'avoir, par acte du 6 septembre 1522, fait don à sa mère des comtés de la Marche et de Gien et de la vicomté de Murat...., confisqués sur Anne de France qui les avait reçus en apanage de son père Louis XI. — Voyez, ajoute l'auteur, cette donation aux Archives nationales. — On l'y chercherait vainement. Les donations de ces seigneuries *provenant de la succession d'Anne de France* sont des 26 novembre 1522 et 10 janvier 1523. La réversion de ces apanages à la couronne s'était ouverte par la mort d'Anne de France. Au reste, ces mesures, comme le procès lui-même, avaient plutôt un caractère comminatoire qu'un résultat effectif. D'abord le parlement, vu la litispendance, n'enregistra le premier acte que sous réserve et n'enregistra pas le second (*Actes de François Ier*, nos 1694, 1721). Le connétable continua sans doute de jouir des terres en litige. C'est certain pour la vicomté de Murat. Le 23 juin 1523, par lettres données à la Chaussière, il réglait les affaires de la ville de Murat, nommait les consuls, etc. (*Dictionn. du Cantal*, art. Murat, t. IV, p. 421). — C'est ainsi qu'une mesure fondée en droit est transformée, par un changement de date, en un acte d'audacieuse spoliation.

tés, deux vicomtés, plusieurs baronnies et châtellenies et une infinité d'autres seigneuries. Trois illustres parties, une mère de roi, un prince du sang et finalement le roi lui-même. Trois signalés avocats, Poyet, depuis chancelier, Montholon, garde des sceaux, Lizet, premier président du parlement de Paris ! — On dit que François Ier, qui aimait l'éloquence, vint assister plusieurs fois en cachette à ce tournoi et qu'il admira si fort le talent de Montholon, son adversaire, que dès ce moment il lui destina les sceaux.

Il faut maintenant revenir en arrière, un peu loin, pour résumer cette lamentable histoire de la trahison d'un prince du sang, valeureux, de haute intelligence, riche de biens, comblé de faveurs, contre son roi et sa patrie. Et il n'y a pas lieu de se contenter ici, comme dans l'histoire générale qui n'est qu'une synthèse, d'un examen d'ensemble, d'un groupement de faits triés avec art pour intéresser le lecteur sans le fatiguer, il est nécessaire, au risque d'être aride, de procéder à une rigoureuse analyse, de coordonner les événements en les plaçant à leur date, en fixant leur portée, en en dressant une sorte de bordereau.

Nous sommes au commencement de 1519. Les relations de Charles d'Autriche et de François Ier sont très tendues. Charles a rompu le traité de Noyon, ne veut plus devenir le gendre du roi de France, ne paie plus la pension de Naples. L'empereur Maximilien est mort le 12 janvier. La compétition pour l'Empire est ouverte, la lutte est déjà vive. C'est le moment que choisit Charles de Bourbon pour envoyer en Espagne, vers le détenteur du royaume de Naples, une députation chargée de lui offrir des présents et de lui demander une faveur. La revendication du petit duché de Sessa au pays napolitain, sur lequel Bourbon prétendait avoir des droits, était le but déclaré de cette mission conduite par le sieur de Lurcy. L'ambassadeur n'obtint pas le duché, mais emporta une bonne main de 100,000 livres pour son mandant (22 mars 1519) [1]. Trois mois après, Charles d'Autriche était élu empereur.

Est-il téméraire de voir dans cet échange d'amabilités si in-

[1] Lettres patentes à cette date, publiées par du Bouchet dans ses additions à l'*Histoire de Louis de Bourbon Ier, comte de Montpensier*, par Coustureau, Cf. Paulin Paris, t. II, p. 51.

tempestif le germe des idées et le début des démarches qui vont bientôt se manifester plus clairement ? Un témoin du procès criminel a déclaré : « Bien se peut que Lurcy commença dès lors à dresser quelques menées, car il fut souvent depuis envoyé en plusieurs lieux et mesmes en Allemagne [1]. » Toujours est-il que ces manœuvres suspectes se continuèrent. Le connétable eut des entrevues avec des émissaires de l'empereur.

Au commencement de 1521, la négociation avait fait des progrès. Me Popillon, chancelier du Bourbonnais, raconta dans la même enquête que se promenant un jour avec le connétable dans le grand jardin de Moulins, celui-ci lui avait parlé du bon traitement que lui faisait l'empereur et au cours de cette conversation familière lui avait dit : « Dieu doint bonne vie à ma femme, vous voyez qu'elle est de petite complexion, si elle se mouroit, il seroit bien aisé à moi de faire le mariage de moy à la sœur de l'empereur et luy mesme m'en a tenu quelque propos. » C'était l'été, certifie le témoin. Avant la mort de Suzanne, puisqu'il est question de sa santé. Donc au plus tard en 1521 [2] (et peut-être en 1520). Ce qui est également établi, c'est que le prévôt d'Utrecht (Philibert Naturelli), ambassadeur de Charles-Quint en, France, « le roi étant lors à Dijon » (avril-juillet 1521), visita le connétable et lui parla dans le même sens [3]. C'est le 1er avril 1521 que Naturelli remit au roi à Dijon, de la part de Charles-Quint [4], une sorte d'ultimatum, à la suite duquel s'ouvrit la guerre que les conférences de Calais ne purent empêcher.

A cette époque déjà, François Ier, sans être complètement éclairé, redoutait quelque mauvais dessein de la part du conné-

[1] Déposition de messire Petitdé. Procès du connétable. Biblioth. nat. Mss. Fr. 5109, f° 74. Le témoin place le fait en 1521, mais la première ambassade de Lurcy est de 1519, comme il est établi par les lettres patentes de Charles, roi d'Espagne, datées de Valladolid, le 22 mars 1518 (vieux style).

[2] Procès du connétable, fol. 205. Cf. P. Paris, t. II, p. 60. — Il n'était pas question, alors, du mariage avec Éléonore, reine de Portugal, non encore veuve, mais avec Catherine, autre sœur de Charles-Quint. Saint-Vallier, dans son interrogatoire du 6 novembre 1523, confirme ces faits, l'ambassade préliminaire de Lurcy, puis les négociations du mariage en 1521. Guiffrey, *Procès criminel de Saint-Vallier*, p. 110.

[3] Déposition de Jacques Hurault, évêque d'Autun, procès du connétable, fol. 193. — Le témoin place le fait après la mort de Suzanne, c'est-à-dire en 1522, mais en 1522, les relations diplomatiques étaient rompues entre le roi et l'empereur, et d'autre part, François Ier n'a pas paru à Dijon en 1522. *Actes de François Ier*, t. I.

[4] *Journal de Barillon*, t. II, p. 180.

table. Il espérait le ramener, tout au moins le contenir par une étroite surveillance, par des avertissements comminatoires, et jusqu'au dernier moment, lorsqu'il ne pouvait plus douter de ses funestes projets, il tint cette même conduite. Il craignait tout de cet exalté et estimait qu'il était encore moins dangereux au dedans qu'au dehors. Il avait raison.

La guerre était ouverte. A l'automne, le roi organisa son armée. Il désigna le connétable pour commander le centre, où Sa Majesté elle-même devait combattre sous ses ordres [1]. Le connétable fut, dit-on, profondément blessé de ne pas commander l'avant-garde. En tout cas, ce n'est pas le fait qui l'inclina vers la trahison, puisqu'elle se tramait depuis longtemps. Et peut-être que la prudence conseillait à François Ier de ne pas trop éloigner le connétable du gros de l'armée et de sa personne.

Car ces louches négociations se continuaient et les soupçons allaient en se précisant. Dans cette campagne (fin 1521), lors de la prise d'Hesdin, le connétable traita avec une grande déférence une dame surprise dans la ville. Il acheta de ses deniers de la vaisselle d'argent pour remplacer celle qui lui avait été enlevée par les soldats. Cette dame était la mère du sieur de Beaurain, chambellan de l'Empereur, étroitement mêlé aux pourparlers du mariage. « Et dès lors, doubta le déposant (qui rappelle le fait) qu'il y eust quelques menées entre le connétable et ladite dame [2]. » Messire Petitdé ajoute que son esprit fut aussi mis en éveil par un voyage clandestin que le connétable fit en ce même temps en Lorraine, terre d'Empire, chez sa sœur, au moment même où le roi le mandait d'urgence à Paris [3].

Mais voilà qui est plus clair. Le chancelier Popillon, auquel le connétable avait fait ses confidences durant l'été de 1521 (ou 1520), raconta encore qu'au commencement de 1522 son maître lui parla une seconde fois du mariage (il s'agissait alors d'Éléonore), et qu'à cette même époque le seigneur de Longueval, de la maison de l'empereur, vint à Châtellerault, où il fut reçu avec grand honneur par le connétable et les dames de Bourbon, et

[1] Ferron le déclare ainsi, liv. V, fol. 124.
[2] Procès du connétable, fol. 74. Cf. P. Paris, t. II, p. 98. Michelet admet qu'à cette époque (automne 1521), la trahison était négociée (*Réforme*, p. 193).
[3] Procès du connétable. Renée de Bourbon, favorable aux vues ambitieuses de son frère, mariée au duc de Lorraine.

voyer par des espérances et un avenir de grandeur qu'un prince astucieux faisait luire à son imagination ardente et mal équilibrée?

Après la mort de Suzanne, les négociations furent plus actives. Dans l'été qui suivit, Des Cars-la Vauguyon, homme du connétable, mais capitaine des troupes royales, sortit de Thérouanne assiégé par les Impériaux pour aller porter au sieur de Beaurain les propositions de Bourbon. Sous la condition du mariage, celui-ci s'engageait à susciter une révolte générale en France au moment où les Anglais et les Flamands envahiraient le royaume sur divers points. Il demandait l'envoi de plénipotentiaires à Bourg-en-Bresse pour fixer le plan des opérations et signer le traité [1].

Un peu plus tard, le roi, le recevant au Louvre, essaya de l'arrêter sur la pente, lui parla des mauvais bruits qui couraient, l'interpella sur son projet de mariage. Bourbon nia effrontément. — « Je le sais (dit le roi), je connais vos pratiques avec l'empereur, je m'en souviendrai! — Alors, c'est une menace (répliqua Bourbon). Je ne mérite pas un pareil traitement. » Et il sortit brusquement, dit M. Mignet, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes pour lui faire cortège [2].

Il cherchait des adhérents, correspondait par chiffres avec l'empereur, fortifiait ses châteaux, préparait le coup de théâtre, tout en dissimulant ses démarches. Nous touchons au moment où René de Brosse vendait la seigneurie de Laigle aux Semblançay pour précéder le connétable en Italie.

Le roi et son conseil n'avaient plus de doute. Le conseil était d'avis de faire arrêter le connétable. Le roi hésitait devant un si grand scandale. Il se proposait de se rendre au mois de juillet en Italie, par Lyon, et comptait obliger Bourbon à le suivre,

[1] Procès du connétable, déposition de Pérot de Warty. Cf. Mignet, t. I, p. 385. Confirmation du fait dans *State Papers*, t. VI, part. V (1869).

[2] « Toute la noblesse le suivit, » dit Michelet. — On vit bien le nombre de ses adhérents lors du procès criminel : deux évêques brouillons, Saint-Vallier, de Brosses, des Cars-la Vauguyon (dont Michelet fait deux personnes). Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé (V. Dareste, t. III, p. 524). — Voici ce que Macquereau fait de cette scène (nous résumons) : Le parlement donna raison à Bourbon. Dans une entrevue qui suivit, le roi s'emporta au point de vouloir souffleter le connétable. Celui-ci mit l'épée à la main. On les sépara. Le roi chassa le connétable de son service. C'est pourquoi celui-ci prit celui de l'empereur (chap. x, dans *Panthéon littéraire*, p. 114 et suiv.).

pour le garder près de sa personne et parer au danger devenu imminent. Les détails du complot venaient de lui être révélés. Deux gentilshommes de Normandie, d'Argouges et Matignon, que Lurcy voulait entraîner dans la conspiration, savaient tout et avaient tout raconté. Les conjurés se proposaient d'enlever le roi entre Moulins et Lyon, « de luy mettre un chaperon en gorge » et de l'enfermer au château de Chantelle (qui venait d'être fortifié pour l'entreprise). Certains, au nombre desquels Lurcy, opinaient pour que le roi fût tué avec ses enfants plutôt que de le faire prisonnier. Les troupes des confédérés se mettaient sur pied. Le roi d'Angleterre n'attendait qu'un signal pour descendre en France [1].

En effet, le 18 juillet, Beaurain était arrivé mystérieusement à Montbrison, nanti de pouvoirs pour conclure le mariage et l'alliance. Le contrat qui réglait la dot d'Éléonore portait en même temps que si l'empereur et son frère Ferdinand mouraient sans hoirs, elle succéderait à tous leurs royaumes et seigneuries. L'alliance était jurée entre l'empereur et le connétable envers et contre tous, sans nul excepter. Le roi d'Angleterre s'y associait. Le plan d'invasion était arrêté. Quarante mille Impériaux entreraient par le quartier de Narbonne, vingt mille Anglais par la Picardie. Marguerite d'Autriche, les Suisses, Venise fourniraient leur concours. Le connétable recevrait 200,000 livres par mois pour lever des troupes et se joindre aux envahisseurs. Le traité fut signé à deux exemplaires par Beaurain pour l'empereur, et par le connétable qui en jura l'exécution sur l'Évangile [2].

Singulière rencontre. C'est le grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, gendre de Saint-Vallier, qui porta au roi les déclarations de d'Argouges et de Matignon. Il mettait ainsi en jeu, sans le soupçonner, la tête de son beau-père, principal complice du connétable, mais, en même temps, il la sauvait par le mérite de son action.

[1] La régente avait été également avertie par le capitaine La Clayette qui, quoiqu'au service du connétable, était dévoué au roi. Procès du connétable, fol. 97, 4, etc.

[2] Tous ces faits résultent tant des interrogatoires de Saint-Vallier et autres accusés que de la requête que présenta plus tard Saint-Vallier pour abolition de sa condamnation et restitution de ses biens.

François Ier, bravement, ne changea rien à ses résolutions. Il se dirigea sur Lyon, dans l'intention de s'arrêter à Moulins et de tenter un suprême effort auprès du connétable.

Ce fier et loyal Bourbon se mit au lit, joua la maladie. Le roi l'avait mandé plusieurs fois, il s'était toujours dérobé. François Ier parla à son sujet, à son parent, « à lui crever le cœur. » Il lui représenta qu'il connaissait depuis longtemps ses mauvais desseins, le supplia de le suivre en Italie pour combattre à ses côtés, l'assurant qu'il était prêt à lui rendre son amitié et sa confiance, à renoncer, ainsi que sa mère, aux avantages du procès et qu'il voulait le faire plus grand que jamais [1].

Bourbon continua de ruser, reconnut que l'empereur avait voulu le gagner, protesta de sa loyauté, promit que dès qu'il serait en état de voyager, il se rendrait à Lyon pour accompagner le roi en Italie.

Les conseillers de Sa Majesté voyaient clairement le mensonge, insistaient pour l'arrestation immédiate, déjà trop retardée, mais le roi, « estant prince humain, ne voulust, » écrit du Bellay [2]. Cette entrevue eut lieu le 12 ou le 13 août, l'arrêt de séquestre non encore rendu.

On connait la suite de cette indigne comédie. De Lyon, le roi l'envoya chercher par deux fois. Il feignit la maladie mortelle jusqu'à l'agonie, puis ce mourant se mit en selle, déguisé en valet, son cheval ferré à rebours, erra plusieurs semaines, cherchant au midi, au nord, un passage pour échapper, déployant dans ces marches et contremarches autant d'énergie physique que de résolution. Le crime était consommé.

Sa tête fut mise à prix, tous ses biens furent confisqués, l'huis de son palais, à Paris, fut barbouillé de jaune en signe de flétrissure, par le peuple irrité. Son nom est associé pour jamais à la plus grande trahison mentionnée dans l'histoire. De cette inoubliable infamie quelle satisfaction retira-t-il ? Il connut un jour l'âcre plaisir de la vengeance. Il put voir son roi prisonnier, le sang français répandu par ses mains, huit mille

[1] Le fait est avéré par les interrogatoires des accusés et de nombreux témoignages. François Ier l'a lui-même attesté dans sa lettre du 1er novembre 1523 à Jean de Selve et aux conseillers instructeurs. (Procès criminel, fol. 4, 7 et *passim* ; P. Paris, t. II, p. 128.

[2] *Ubi supra*, p. 172.

morts, parmi lesquels ses plus vaillants frères d'armes, ses amis, ses parents, la Trémoille, Chabannes, Lescun, et, suprême joie, le cadavre de Bonnivet, son rival détesté !.... Entre Charles de Bourbon qui combattit sous un habit de simple cavalier pour n'être pas reconnu [1], qui s'acharnait au démembrement de sa patrie, du royaume de son aïeul saint Louis, et François Ier qui s'affichait avec sa cuirasse d'argent et ses panaches flottants [2], qui paraissait en roi et en héros, aussi superbe qu'à Marignan, la sympathie ouverte de certains historiens ne va pas du côté du roi. Bourbon ne fut pas un traître qui se vendit par ambition à Charles-Quint. Ce n'était qu'un rebelle poussé à bout par les plus injustes persécutions, un insurgé dont le crime politique mérite l'amnistie de l'histoire [3]. — Mais Bourbon a été jugé par Bayard, mourant au lit d'honneur, et par ce grand d'Espagne qui déclara à Charles-Quint que, par son ordre impérial, il le logerait en son château, mais qu'il livrerait ensuite aux flammes cette demeure souillée par la présence d'un traître [4].

Le procès civil se trouvait suspendu, le procès criminel fut engagé, et dans cette période nous pourrons apprécier mieux encore la conduite de ces magistrats asservis, ne connaissant d'autre code que la volonté du maître. La conduite du maître lui-même y paraîtra.

D'Argouges et Malignon, mandés à Blois, renouvelèrent, le 8 septembre, leurs déclarations. En même temps étaient arrêtés

[1] Il avait donné sa troupe à mener à Pomperan, et lui « *con astucia may segura*, en habit de cavalier privé, combattit.... » Brantôme, *Vie de François Ier*.

[2] «.... Avec une cotte d'armes en toile d'argent, fort remarquable.... aisé à estre veu et très bien recogneu tant par là que par sa belle façon royale...., dispositions et grans panaches penchans sur sa salade et tout bas sur ses épaules. » Brantôme, *ibidem*.

[3] Voltaire et Michelet. *Essai sur les mœurs*, ch. CXXIII ; *Réforme*, ch. IX. D'autres après eux (Paillard, Documents, p. 317). L'opinion publique, dans la noblesse, la magistrature, le peuple, était en faveur de Bourbon. — Que dire d'un pareil jugement ?

[4] Sandoval et Cabrera, *Historia captivitatis Francisci I* (Milan, 1715), p. 143. L'opinion publique de la noblesse nous est donnée par Bayard et ce grand d'Espagne. Celle de la magistrature est traduite dans ses arrêts si sévères. L'indignation du peuple se manifesta à Paris et en divers lieux. A Marseille, il y eut émeute au sujet d'une demande de vivres faite par Bourbon, retournant en Espagne en octobre 1525. Le peuple ne permit pas « *que l'on donnesse rien.... a aquel traidor Borbon, loqual avia désolat tolo Françe.* » Champollion, p. 341. — Il n'y a pas un historien français *contemporain* qui ait songé à défendre le traître.

les principaux complices du connétable : Saint-Vallier, l'évêque d'Autun, Aymar de Prie, des Cars et autres. Des commissaires furent d'abord nommés pour les interroger, mais dès le 11 septembre, le premier président de Paris et trois conseillers du parlement furent désignés pour l'instruction du procès contre le connétable et ses adhérents (Jean de Selve et les conseillers Salat, de Loynes et Papillon).

Ces magistrats accomplirent leur mission avec habileté, mais donnèrent des preuves constantes de leur impartialité et de leur humanité. Ils agirent avec une sage lenteur, notamment à raison de l'état de santé de Saint-Vallier, l'inculpé le plus compromis, qui se renfermait dans des dénégations absolues. Ils voulaient lui laisser le temps de guérir et de prendre un meilleur système de défense. Le roi morigéna plusieurs fois, même avec sévérité, ces juges instructeurs pour leur condescendance et fit mine de nommer deux autres commissaires pour activer la procédure. Des historiens, à la suite de Beaucaire, les ont accusés de servilité, d'autres ont vu dans leur conduite mesurée une secrète bienveillance envers le connétable et ses adhérents, presque une complicité. Une présomption n'est pas plus justifiée que l'autre [1].

Quand Saint-Vallier se résolut à parler, il demanda a être entendu par le premier président seul, qui lui inspirait toute confiance. Les fils de la conjuration furent alors déroulés dans de nombreux interrogatoires. Saint-Vallier se renferma néanmoins dans quelques réticences pour atténuer sa culpabilité et sauver plusieurs de ses amis.

L'instruction, en ce qui le concernait, touchait à sa fin. Le pre-

[1] Il est difficile d'accorder Beaucaire et Michelet, dont l'opinion est également tranchante. Le premier déclare que les magistrats qui connurent de l'affaire du connétable étaient de la bande de du Prat (*e sua cohorte....*, *ex his quod ipse in Senatum Parisiensem allegerat*), et prononcèrent une sentence dictée par lui (*qui addictis sententiis, quod jussi erant, pronunciarent*). Même formule, littéralement, que pour l'affaire Semblancay (*Commentarii*, p. 530 et 509). D'après le second, le parlement de Paris et même tous les parlements de France étaient favorables à Bourbon. « Toute la robe était liguée » en faveur du traître contre le roi. « Le roi ne put obtenir aucune justice, on ne lui accorda la condamnation de Saint-Vallier que sur la promesse qu'il ferait grâce sur l'échafaud » (*Réforme*, p. 217). — C'est de l'histoire qui, pour l'exactitude des faits, va de pair avec *Le roi s'amuse*. — Beaucaire n'a reculé devant aucune calomnie pour noircir François Ier, sa famille et ses serviteurs. Du Prat était, d'après lui, *bipedum omnium nequissimus*. La qualification peut être retournée contre cet évêque sycophante.

mier président en fit part au roi. Celui-ci montrait l'intention de remettre le jugement dans son ensemble aux quatre magistrats instructeurs. Jean de Selve fit ses représentations, se prononça nettement pour le renvoi au parlement. Il exposa des raisons d'équité et de sagesse politique plutôt que de droit. Dans le même esprit, les évêques inculpés avaient été renvoyés à la juridiction ecclésiastique. Cependant, François Ier, d'un ton un peu rude, reprochait aux magistrats leur « longueur et froideur ». Et, leur disait-il, « ne nous donnez pas à cognoistre que par pusillanimité vous voulez vous décharger dud. affaire. » Le roi estimait que Saint-Vallier devait être contraint, au besoin par la torture, à révéler les noms de tous les complices. Les magistrats répugnaient à user de ce moyen vis-à-vis d'un homme d'une santé ébranlée, et qui d'ailleurs avait déféré à leurs conseils en entrant dans la voie des aveux. Ils présentaient des objections, ils temporisaient.

L'instruction terminée, les instructeurs quittèrent Loches, où était détenu Saint-Vallier. Ils passèrent par Blois, où était la cour. Jean de Selve insista fermement pour que le procès fût renvoyé au parlement. Le roi se rendit. Le parlement fut saisi par lettres du 20 décembre.

Les prisonniers arrivèrent à la Conciergerie le 24 décembre. La cour procéda avec diligence. Dès le 16 janvier, l'arrêt était rendu. Saint-Vallier était condamné à la décapitation. Par *retentum* (partie secrète de l'arrêt), il était ordonné qu'il serait, avant son supplice, soumis à la question pour obtenir le nom de tous les complices.

Le roi avait pressé l'instruction, parce qu'il lui importait au plus haut degré de connaître tous les détails du complot ; il y allait de sa vie et de son royaume. Il ne pressa pas le jugement, encore moins l'exécution. Son caractère l'emportait, il penchait vers la clémence. Ces malheureux, tous comblés des bienfaits du roi, étaient de grands coupables, mais le plus grand de tous, celui qui les avait entrainés par son prestige, corrompus par sa munificence, ne pouvait être puni. Au mois de décembre, le parlement saisi, le roi avait prescrit au premier président de ne procéder à aucune exécution de peine sans son ordre exprès. Après l'arrêt, il renouvela la même prescription [1].

[1] Guiffrey, p. 151.

Le 15 février, le chancelier porta au parlement le mandement aux fins d'exécution. Les instructions concernant la « gehenne » tenaient toujours. Le *retentum* y avait déféré.

Mais Saint-Vallier n'était pas guéri, « souffroit de coliques et d'un devoyement d'estomach ». L'humanité des juges ne se démentit pas. Malgré l'insistance du chancelier, la cour décida que la question serait présentée au condamné (pour le déterminer par l'effroi), mais ne lui serait pas appliquée. Les « géhenneurs » entrèrent, il leur fut commandé « apprester et dresser leur affaire ». Saint-Vallier fut interrogé sous cette menace ; il ne dit rien de nouveau, «.... et la question appelée les brodequins lui a été monstrée qui ne luy fut appliquée aucunement, obstant la maladie [1]. » Ce simulacre accompli, il ne restait plus qu'à conduire le condamné à l'échafaud. Au moment de l'exécution, ce malheureux reçut sa grâce. Ce dénouement était prévu. Le roi, décidé à pardonner, avait néanmoins jugé nécessaire de terrifier par l'approche de la mort le condamné et ses complices et de frapper l'esprit public par ce spectacle de la juste sévérité des lois et de la force de la clémence royale. Nous ne nous attarderons pas à discuter une autre légende aussi mensongère qu'infâme. La grâce, comme l'indiquent les lettres patentes, fut accordée aux prières de Louis de Brézé, qui avait des droits à l'obtenir.

Le mardi 8 mars, le roi vint au palais tenir son lit de justice avec les pairs, les grands officiers et la « grosse compagnie » pour être statué sur le cas du connétable. L'avocat général Lizet dressa un énergique réquisitoire, conclut à ce qu'il fût déclaré « en aperte félonie et rébellion, vray transfugat, perduelle et crimineulx de lèze majesté, » en conséquence condamné à mort. Il demanda la réversion à la couronne de toutes les terres qui en émanaient et la confiscation de tous les autres biens. Subsidiairement, au cas où le bon plaisir du roi serait de procéder plus bénignement et par les formes ordinaires, il requit arrêt de prise de corps et d'ajournement personnel du contumace. Le roi opina le premier pour cette dernière mesure, suprême appel à résipiscence adressé au coupable. La cour suivit [2].

[1] Guiffrey, p. 133 et suiv.
[2] Godefroy, *Cérémonial français* aux lits de justice, t. II, p. 458.

Le lendemain 9 mars, fut tenu un second lit de justice pour le fait des complices. Le roi dit qu'il voulait entendre ce qui avait été délibéré au sujet des accusés des Cars, Popillon, de Prie, Brion et Eyguières.

Le premier président de Selve répondit par un discours étudié. Il expliqua avec les détails nécessaires que la culpabilité de des Cars et de Popillon n'avait pas paru suffisamment démontrée quant à présent et que leur cause restait pendante. En ce qui concernait de Prie, les charges étaient encore moins positives, et jusqu'à plus ample information il avait été mis en liberté provisoire sous la garde d'un huissier. Brion et Eyguières avaient été condamnés à faire amende honorable à Dieu, au roi et à justice, en chemise, à genoux, tête et pieds nus, et à trois ans de relégation dans un château fort. Le chancelier se leva alors et demanda : « Et de leurs biens, les avez-vous pas confisqués? — Non (répondit le premier président), car en termes de droit, en relégation n'y a point de confiscation. »

Le roi reprit la parole et témoigna quelque mécontentement de l'indulgence dont bénéficiaient ces deux condamnés. Sa sévérité était de parade. Finalement tous les condamnés furent graciés [1].

Peut-on voir dans toutes ces circonstances autre chose qu'un roi affectant la rigueur dans l'intérêt supérieur de la patrie afin d'obtenir les moyens de déjouer la plus dangereuse des entreprises, mais enclin à l'indulgence, disposé à absoudre, à oublier le plus grand des crimes pourvu que les funestes conséquences en soient éloignées, et des magistrats animés des mêmes sentiments équitables, modérés, stricts observateurs des lois? L'ignorance ou la passion peuvent seules soutenir le contraire.

La poursuite contre le principal coupable restait en suspens. La trahison produisit ses fruits. Ce n'est qu'au retour de sa

[1] Godefroy, *ubi supra*, p. 462. Encore une preuve de l'influence qu'exerce sur le discernement une idée préconçue. Michelet (*Réforme*, p. 279) écrit sérieusement : « Pour marier, titrer sa maîtresse (Anne de Pisseleu). François Ier eut peu à chercher. Ce La Brosse ou Penthièvre, qui avait suivi Bourbon et rentrait gracié, fut trop heureux de cet excès d'honneur. Il épousa, partit, vécut seul en Bretagne.... » C'est la contre-partie de la grâce de Saint-Vallier ! — Mais René de Brosse-Penthièvre était mort à la bataille de Pavie en 1525 et aurait eu près de soixante-dix ans en 1536, lorsque Jean de Brosse épousa Anne de Pisseleu, faite ensuite duchesse d'Étampes.

captivité en 1527, que le roi tint un nouveau lit de justice pour assister à la lecture des arrêts de défaut donnés contre Bourbon et prononçant la confiscation de tous ses biens [1].

Mais ce misérable était mort le 6 mai précédent, à l'assaut de Rome, à la fleur de l'âge, chargé de déceptions et d'amertumes. Il n'avait pas épousé la sœur de l'empereur, il n'avait pas obtenu le duché de Milan [2], ni même le petit duché de Sessa; maudit par la France et l'Italie, honni par l'Espagne, il avait été exploité, joué et finalement, après une mort sans gloire, renié par Charles-Quint [3].

III.

La guerre que les conférences de Calais n'avaient pu empêcher fut fatale à François Ier. Fait prisonnier à Pavie le 24 février 1525, il ne put recouvrer sa liberté, après plus d'un an de captivité, que par le traité de Madrid, dont il n'était ni dans son pouvoir ni dans sa volonté d'exécuter toutes les conditions.

Jean de Selve fut le principal négociateur de ce traité et ne fut pas étranger aux résolutions qui le suivirent. Ambassadeur à Madrid, premier président au parlement de Paris, une part de responsabilité lui revient dans ces grands événements.

François Ier manqua à sa parole. C'est un fait. Son appréciation morale a rapport à la conscience, non à la discussion. On ne démontre pas que l'honneur est en un point ou qu'il n'y est pas. Chacun décide cela dans son for. François Ier, ne pouvant remplir les obligations du traité, était-il tenu de venir se remettre entre les mains de son ennemi? « Pour moi (dit Pufendorf), je ne décide rien là-dessus [4].... » Et la conduite de François Ier ne doit pas être jugée en soi, dans l'absolu, mais relativement. Elle a été déterminée par des causes concurrentes, subjectives, objectives, c'est une résultante, pour employer un mot technique. La conduite de Charles-Quint fut un des facteurs de l'action.

Les apologistes de l'empereur l'ont si bien compris qu'ils ne

[1] Godefroy, p. 477.

[2] Qui lui avait été promis lorsque la reine Éléonore fut accordée à François Ier.

[3] Après le sac de Rome et la mort de Bourbon, Charles-Quint écrivit à tous les princes ses alliés pour leur notifier qu'il n'avait eu aucune connaissance des intentions de Bourbon. Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, t. II, p. 400 (éd. Suard).

[4] *Le droit de la nature et des gens*, t. II, p. 447 (éd. de 1771).

s'attachent pas tant à charger François Ier de blâme qu'à disculper Charles-Quint des reproches qu'il a encourus. Dès le début de la dissertation qu'il a présentée sur ce sujet à l'Académie royale de Belgique, dont il était le président, M. Gachard s'écrie : « N'a-t-on pas avancé par exemple que Charles de Lanoy (le vice-roi de Naples auquel se rendit François Ier) usa d'artifice pour déterminer le roi de France à se laisser conduire en Espagne? N'a-t-on pas reproché à Charles-Quint de s'être éloigné tout exprès de Madrid pour ne pas s'y rencontrer avec le prince que le sort des armes avait fait tomber en son pouvoir? Ne l'a-t-on pas accusé non seulement d'avoir manqué des égards dus au malheur et au rang de son prisonnier, mais encore de l'avoir soumis à toute sorte de mauvais traitements? N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre qu'il voulait faire arrêter la duchesse d'Alençon, qui avait traversé les Pyrénées pour venir consoler son royal frère et moyenner un accommodement entre les maisons d'Autriche et de Valois [1]? »

On a, en effet, avancé tout cela et même on a accentué davantage les accusations de cruauté et de fourberie contre Charles-Quint. Et s'il suffisait d'établir ces imputations d'une manière irréfragable pour « peindre des couleurs les plus défavorables les sentiments et les actions de l'empereur et faire mieux ressortir la noblesse d'âme et la générosité du roi de France, » ainsi que dit M. Gachard, les défenseurs de François Ier, accusateurs de Charles-Quint, auraient aisément cause gagnée. La dissertation du savant belge répondait à la défense présentée par M. Rey, dans son *Histoire de la captivité de François Ier* [2]. Le débat n'est pas clos et les progrès de l'information historique permettent une réplique.

François Ier fut, après la bataille, conduit au château de Pizzighetone, entre Lodi et Crémone, et placé sous la garde du capitaine Alarcon. Celui-ci lui témoignait les égards convenables, mais le surveillait très rigoureusement [3] et le laissait dans une grande pénurie d'argent et autres nécessités. Le fait est avéré, une preuve suffit. Durant son internement à Pizzighetone, le roi

[1] *La captivité de François Ier et le traité de Madrid*, p. 6 (Bruxelles, 1860).
[2] *Histoire de la captivité de François Ier* (Paris, 1837).
[3] Mignet, *ubi supra*, t. II, p. 91.

de France en fut réduit à emprunter une somme de 108 écus soleil (221 livres tournois) au secrétaire de Lanoy, son véritable geôlier [1]. A la même époque, il faisait demander à sa mère un peu d'argent et quelque vaisselle, « car nous en avons besoin [2]. » La vaisselle du roi avait été confisquée comme butin, on lui avait même enlevé une partie de ses vêtements de corps [3]. Le roi manquait de tout, dit Champollion [4]. La situation des autres prisonniers était semblable, ils restaient dans un véritable dénuement [5].

François Ier était cependant plein de confiance dans la générosité, tout au moins dans la modération de son vainqueur. Cette bataille perdue au delà des frontières laissait la France intacte, elle n'avait plus les mêmes ressources pour l'offensive, mais au point de vue de sa défense, elle gardait ses forces. « Le roi est prisonnier, mais la France est libre », devait dire avec fermeté Louise de Savoie. Charles-Quint ne songeait pas à une invasion, il était sans argent et avait d'autres ennemis que le roi de France. A vrai dire, toute la péninsule était contre lui. Le roi, quoique bien gardé, pouvait nourrir l'espoir d'être délivré par la force ou par la ruse. Dans ces circonstances, le prisonnier avait lieu de croire que le vainqueur ne fonderait pas sur un succès si imprévu des prétentions exorbitantes.

Le seigneur de Beaurain, chambellan de l'empereur, apporta bientôt au roi les « compliments » de son maître. C'est ainsi que M. Gachard qualifie les propositions formulées par Charles-Quint. Elles étaient plus que déraisonnables, dictées par une folle ambition. Dans le protocole remis à ses envoyés il osait répéter, comme il l'avait fait dire à Calais, qu'il serait en droit de réclamer l'entier royaume de France, mais pour montrer son désir de paix et de conciliation, il réduisait sa demande à des objets qui ne devaient souffrir aucune difficulté.

La France démembrée, déchiquetée, réduite à des lambeaux :

[1] L'acte de remboursement de cette somme, du 12 juin 1526, est transcrit dans le recueil de Champollion : *Captivité de François Ier*, p. 130 (Paris, 1847).

[2] Champollion, *Captivité*, p. 138. Lettre de La Barre, 4 mars 1525.

[3] Sandoval et Cabrera, *ubi supra*, p. 75.

[4] Champollion, introduction, p. XXIII.

[5] *Ibidem*, p. 136. Lettre du comte de Saint-Paul au maréchal de Montmorency.

« Premier, la duché de Bourgogne, avec ses appartenances et les levées depuis la mort du duc Charles ; item, les comtés de Vermandois et de Boulongne, la rivière de Somme et le ressort de Flandres à perpétuité; item, de par Espagne, qu'il renonce à la Provence et à la duché de Milan avec la pension de Naples; item, qu'il rende au roy d'Angleterre la duché de Normandie, de Guyenne et de Gascogne avec les levées [1]. » La Provence et l'entier héritage des Bourbons, Auvergne, Bourbonnais, etc., devaient être érigés en royaume indépendant en faveur du connétable. Devant de telles exigences, François Ier fut pris d'un mouvement de désespoir et, se jetant sur une épée, s'écria: « Mieux vaudroit pour un roi mourir ainsi [2]. » Ramené au calme, il protesta avec énergie devant les représentants de Charles-Quint (Beaurain, Lanoy, Pescaire, Alarcon, Moncade, etc.), déclarant qu'il finirait sa vie en prison plutôt que d'abandonner une partie quelconque de son royaume, ce qui n'était pas dans son droit, et qu'au cas où il y serait contraint par l'empereur, « cela seroit et demoureroit de nul effet, ains luy, ayant recouvré sa liberté, il tascheroit de recouvrer les droits de sa couronne, comme raison le veult [3] ».

Lanoy vit bien qu'il était inutile d'insister. Les nouvelles venues de France annonçaient aussi une résistance déterminée de la part des corps de l'État et de la province de Bourgogne elle-même. Garder le roi dans cette petite ville était plus qu'imprudent. Les Italiens affichaient des sympathies envers le prisonnier. Des intrigues se tramaient contre l'empereur. Plusieurs conspirations pour faire évader le roi avaient été découvertes [4]. D'autre part, Lanoy, Pescaire, Bourbon se jalousaient, chacun convoitant la meilleure part dans les avantages de la victoire:

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* (Paris, 1841), t. I, p. 265. En gros, mais les réclamations sont encore plus étendues dans les instructions aux ambassadeurs du 25 mars 1525 (Champollion, p. 149).

[2] Herbert de Cherbury, *Vie de Henri VIII;* Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. VI, p. 206, éd. de 1749 ; Sandoval, p. 90. — « Plus tost mourir en prison que ce faire, » d'après Granvelle, t. I, p. 265.

[3] Champollion, p. 473. Et cette déclaration fut dix fois renouvelée par le prisonnier. V. Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, éd. Suard, t. II, p. 332 ; du Bellay, Ferron, Ferréras, etc.

[4] Le comte de Saint-Pol, échappé de sa prison, le comte de Vaudemont, le marquis de Saluces, pratiquaient avec des capitaines italiens, pour délivrer le roi. Du Bellay, *ubi supra*, p. 200.

Lanoy, le plus rusé de tous, manœuvra à son profit. Le déplacement du roi jugé prudent, le conseil décida son transfert dans le sud de l'Italie. La route par terre n'étant pas sûre pour la garde, il serait conduit à Gênes, puis à Naples, par mer. François Ier eut un grand déplaisir de cette résolution qui l'éloignait de ses amis et l'isolait. Il songea néanmoins à en profiter. Il écrivit secrètement à sa mère, lui suggérant à mots couverts l'idée d'un enlèvement pendant la traversée [1]. Les galères françaises étaient en force dans la Méditerranée. Mais ce n'était qu'une feinte, ourdie par Lanoy contre ses rivaux et contre le prisonnier. Son dessein, qui reçut l'assentiment de l'empereur, était de conduire le roi en Espagne, quoiqu'il eût été juré qu'il ne sortirait pas de l'Italie. Mais il fallait amener le roi à consentir à ce transfert, à le demander lui-même. La flotte française qui pouvait capturer les navires espagnols sur le parcours de Gênes à Naples le pouvait encore plus aisément sur la route plus longue de Gênes à Barcelone. Arrivé à Gênes vers la fin de mai [2], le roi fut retenu de longs jours dans le port, où Lanoy attendait les ordres de son maître [3]. Déjà abattu par trois mois de dure captivité, fatigué de cette station prolongée en mer, effrayé surtout de la perspective d'un internement au fond de l'Italie, il devait accueillir avec confiance la proposition de traiter directement avec l'empereur et l'espoir d'en obtenir dans une entrevue personnelle, par de franches explications, des conditions plus honorables. Lanoy sut aussi flatter ses faiblesses, sa galanterie, son amour-propre. Il fit luire à ses yeux une combinaison qui pouvait aplanir bien des difficultés. La sœur de l'empereur, la reine Éléonore, était promise à Bourbon, mais si le roi se montrait, se proposait, ne serait-il pas préféré, et l'empereur n'aurait-il pas la main forcée en faveur de son futur beau-frère par la future reine de France ?

La manœuvre de Lanoy réussit. Le roi consentit, demanda même, contre l'avis de sa mère et de ses amis, à être conduit en Espagne, donna l'ordre à sa flotte de désarmer et livra ses pro-

[1] Lettre datée de Pizzighetone, du 12 mai 1525. Champollion, p. 180.
[2] Il avait quitté Pizzighetone le 18 mai. Champollion, p. 183.
[3] Le 28 mai, il avise l'empereur qu'il embarque le prisonnier, et le 10 juin il lui écrit : « Je vous prie de me commander où il vous plait avoir le roi ou s'il vous plait que le laisse à quelques lieues près la mer. » Lanz, *Correspondenz des Kaiser Karl V*, t. I, p. 164.

pres galères pour assurer la traversée. Il était en route vers Naples lorsque les galères françaises l'ayant rejoint, on lui fit rebrousser chemin vers l'Espagne (10 juin) [1]. Bourbon et Pescaire furent furieux d'être ainsi joués.

Cependant, en France, la régente ne se laissait pas accabler par la douleur maternelle, déployait autant d'énergie que d'habileté, se montrait vraie femme de vertu, dit du Bellay [2]. La noblesse, le clergé, le parlement, le peuple furent unanimes dans la pitié et le dévouement envers le roi, prêts à tous les sacrifices pour ménager sa délivrance. Le parlement de Rouen se mit en état d'union avec celui de Paris, lui envoya des délégués. Jean de Selve leur répondit en séance, le 17 mars, les assurant que la compagnie veillait à la conservation du royaume et spécialement de la capitale, et que depuis la fatale nouvelle, en même temps qu'un conseil de défense siégeait en permanence à la chambre du conseil, ses collègues et lui faisaient à tour de rôle le guet aux portes, montaient la garde sur les remparts et entretenaient par leur exemple le zèle des citoyens [3]. Le 26 mars, la régente écrivit de Saint-Just aux magistrats pour les féliciter de leur loyale et ferme attitude [4].

En même temps, Montmorency le jeune, délivré de captivité

[1] Champollion, p. 214. Malgré l'opinion de M. Gachard et même celle de M. Mignet, il ne peut exister aucun doute sur l'intrigue de Lanoy. Le 28 mai il écrit à l'empereur qu'il a « embarqué le sgr roy pour faire le voyage » (Lanz, t. I, p. 164). Et le 8 juin il est encore à Gênes, d'où il mande au roi d'Angleterre qu'à raison de l'insalubrité du climat de Naples il a « choisi le chemin d'Espagne pour présenter led. sgr roy à l'empereur pour en faire à son plaisir » (*Ibidem*, p. 210). Puis il prend la route de Naples, « au grand regret du roi, » et deux jours après rebrousse chemin vers l'Espagne (*Ibidem*, p. 214). — Ces louches manœuvres firent même croire en France que le roi avait été transporté en Espagne par supercherie et contre son gré. (Voir le mémoire de Sébastien Moreau, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. II, p. 251 ; et sur la conduite équivoque de Lanoy, voir Ferron, fol. 200 ; Sleidan, *Hist. de la réformation*, t. I, p. 177 ; du Bellay, p. 201 ; Paul Jove, trad. Sauvage, t. II, p. 10 ; et les Espagnols Sandoval et Cabrera, *ubi supra*, p. 119). François Ier lui-même, en lit de justice, s'expliqua sur les artifices employés pour le déterminer à aller vers l'empereur, mais il croyait que Bourbon en était l'inspirateur. Godefroy, *Cérémonial*, t. II, p. 484.

[2] *Ubi supra*, p. 199. — Elle avait « l'étoffe d'un homme d'État, » dit M. Jacqueton dans son ouvrage très étudié, réaction courageuse contre un préjugé : *La politique extérieure de Louise de Savoie* (p. 9), et il le prouve surabondamment. Elle rétablit une situation quasi désespérée. C'est dans notre histoire, à part Blanche de Castille, la seule régente qui ait fait preuve d'habileté, de sagesse, de patriotisme, et c'est la plus vilipendée.

[3] Champollion, p. 140, 185.

[4] *Ibidem*, p. 145.

moyennant rançon, apporta au parlement les nouvelles et les recommandations du roi qu'il venait de quitter. Jean de Selve le harangua dans un très noble langage, le chargea de garantir à Sa Majesté la fidélité, le dévouement et la vigilance des cours souveraines. Digne réponse aux sentiments si élevés dont le roi, du fond de sa prison, venait, dans une admirable lettre, d'envoyer l'expression aux grands corps du royaume [1].

Si le premier président fût resté à la tête de sa compagnie, il est plus que probable que les quelques dissentiments qui s'élevèrent peu de temps après, si intempestivement, entre les magistrats et la régente (ou plus exactement le chancelier) ne se seraient pas produits, mais dès le mois de mai, il fut envoyé près de Madame à Lyon, comme député de la cour, et il devait rester absent près d'une année. Du reste, il se trouva ainsi l'intermédiaire entre le parlement et la régente et empêcha les difficultés de s'envenimer davantage.

Dès le 28 avril, la régente avait dépêché un ambassadeur pour essayer d'obtenir de l'empereur des conditions plus raisonnables. C'était François de Tournon, archevêque d'Embrun. Les concessions qu'il était chargé de faire auraient dû contenter l'avidité de Charles-Quint. Abandon de tous les droits du roi de France sur l'Italie, des villes et seigneuries d'Hesdin, de Tournay, de la suzeraineté des Flandres et de l'Artois et une alliance scellée par le mariage du duc d'Orléans, fils du roi, avec la fille de la reine Éléonore. Bientôt après, on y ajoutait la proposition du mariage du roi avec Éléonore, de l'empereur avec la duchesse d'Alençon, et de Bourbon avec Renée de France [2].

Philippe Chabot, seigneur de Bryon, fut ensuite adjoint à l'archevêque d'Embrun, mais l'ambassade ne prit corps que lorsque Jean de Selve fut désigné pour en faire partie. Il devait y prendre le principal rôle, porter tout le poids des négociations [3]. Il reçut les instructions de la régente, à Lyon, le 6 juin. Les questions en jeu étaient des questions de droit, et le chancelier de l'empereur, avec lequel elles devaient être traitées, était un

[1] Champollion, p. 159. Lettre aux grands du royaume et aux compagnies souveraines.
[2] *Ibidem*, p. 104-107.
[3] Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, p. 47 (éd. de 1715).

juriste, ancien premier président. Le choix de Jean de Selve s'imposait.

Il partit de Lyon vers le milieu de juin, au même temps où le roi s'approchait de Barcelone. Arrivé en Espagne, il fit un détour vers Valence pour voir le roi à son passage et conférer avec lui [1]. Il trouva le prisonnier ennuyé, fatigué par ce long voyage, mais plein d'espoir dans le résultat de sa prochaine entrevue avec Charles-Quint. Ses instructions reçues, l'ambassadeur se remit en chemin pour Tolède, où il arriva le samedi 15 juillet. Il fut reçu avec honneur, aux portes de la ville, par des dignitaires, envoyés de l'empereur, qui lui fit dire le même jour qu'il donnerait audience aux ambassadeurs français le surlendemain, et qu'elle serait publique ou privée, à leur choix.

Le lundi, en effet, il les envoya querir par les mêmes hauts personnages avec grosse compagnie pour être conduits à son palais. Les pouvoirs vérifiés et la réception officielle terminée, l'empereur fit retirer l'assistance, excepté ses conseillers intimes Lanoy, Moncade, Beaurain.... Le chancelier, Mercurin de Gattinara, n'assistait pas à cette première réunion.

Le premier président prit la parole, fit un long discours (une heure entière) pour disposer favorablement l'empereur et poser les principes qui devaient être respectés dans les traités à intervenir. La harangue fut très pompeuse, à la mode du temps. Les considérations, les exemples tirés des saintes Écritures, des histoires d'Égypte, de la Grèce et de Rome, la généalogie établissant la parenté, les droits successoraux, le droit politique, le droit des gens, furent discutés avec ampleur. Le bien de la paix, l'immense avantage qui découlerait pour la chrétienté d'une sincère amitié entre les deux monarques, fut démontré avec force. Après ces remontrances générales, l'orateur discuta sommairement les propositions de l'empereur, se déclara prêt à un accommodement si elles devenaient plus raisonnables, offrit une rançon et une alliance perpétuelle en attendant la venue de la duchesse d'Alençon qui apportait tous pouvoirs pour conclure [2].

[1] Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 607.

[2] Le texte de ce discours existe dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale. Voir notamment : Fonds franç., 3916, 6, Oraison faite en Espagne à Charles V par Jean de Selve. Toutes ces harangues et discussions du premier président sont des modèles, suivant la rhétorique du temps. Sismondi en fait un grand éloge. *Hist. des Français*, t. XVI, p. 257, éd. de 1833.

L'empereur répondit qu'il ne voulait pas de rançon, qu'il désirait la paix et l'alliance. Quant aux « querelles, » c'est-à-dire ses demandes, « pour ce qu'il n'est pas pour entendre les droits, » il renvoya les ambassadeurs aux gens de son conseil [1].

Une première entrevue avec le chancelier se borna à un échange de propos gracieux. Gattinara se dit très joyeux d'avoir à traiter avec le premier président, qu'il avait connu à Calais. Les ambassadeurs eurent ensuite une audience de la reine de Portugal, qui leur fit un accueil des plus sympathiques, très significatif.

Le roi n'approchait pas. Depuis qu'il avait touché la terre d'Espagne, l'empereur semblait ne chercher qu'à éloigner cette entrevue dont la promesse formelle avait seule décidé le roi à quitter l'Italie. On le traînait de ville en ville, de prison en prison, comme un détenu de droit commun. A Barcelone, il y avait eu arrêt pour attendre les ordres de l'empereur. Il n'en partit que le 22 juin. Au lieu d'être transféré à Madrid par Saragosse, il fut dirigé par mer sur Tarragone et Valence. A Tarragone, les soldats qui étaient de l'armement des galères se mutinèrent parce que leur solde n'était pas payée. La sédition eut de la gravité. Des coups de feu furent tirés contre Lanoy, qui était dans la chambre du roi et près de lui à la fenêtre. L'arquebusade cribla une colonne de marbre à laquelle était appuyé François Ier. Lanoy se sauva sur les toits et on apaisa les soldats par quelque argent. Le prisonnier pouvait à ce moment suborner ces matelots, se faire ramener en France par ses galères. « C'estoit un bon coup, cestuy-la, » dit Brantôme [2]. Mais le vaincu croyait encore à la bienveillance de son vainqueur.

A Valence, nouvel arrêt. L'empereur voulait que le roi, sans avancer davantage, fût retenu dans la prison d'État de Jativa, forteresse inaccessible entourée d'un double fossé et de trente tours. Le vice-roi prit sur lui de choisir un château fort moins rébarbatif, Benizano, dans la montagne des Morisques. Puis il alla trouver l'empereur à Tolède [3].

[1] Champollion, p. 258-259.

[2] Du Bellay, *ubi supra*, p. 201. Brantôme, art. Lanoy, dans les capitaines étrangers. Il place la scène à Alicante, mais il ne paraît pas que le roi ait été conduit jusque dans cette ville.

[3] Guichardin, t. III, p. 126 ; Mignet, t. II, p. 111.

François Ier, de son côté, députa Montmorency pour demander trois choses à Charles-Quint : une prochaine entrevue pour s'expliquer, une trêve pour la liberté des négociations, un sauf-conduit pour la duchesse d'Alençon, dont la présence seconderait la prompte conclusion d'un accord. Lanoy décida son maître à concéder la trêve et le sauf-conduit. L'entrevue resta en suspens et le vice-roi reçut l'ordre de n'avancer qu'à petites journées vers Madrid. On séjourna à Benizano jusqu'au 20 juillet, on mit ensuite quatre semaines pour franchir les soixante lieues qui séparent Valence de Madrid [1]. Ce transfert de Pizzighetone à Madrid, qui ne dura pas moins de quatre mois, avec des incidents divers, démontre suffisamment que le roi catholique rendit les égards qui lui étaient dus au roi très chrétien, son parent, son ancien allié, dont il avait juré d'épouser la fille ! Nous serons encore mieux édifiés tout à l'heure,

Les conférences s'ouvrirent officiellement à Tolède le 20 juillet. Jean de Selve et Gattinara soutinrent seuls pour ainsi dire la discussion. Le premier président présenta d'abord des considérations générales sur le caractère excessif des propositions de l'empereur, qui fermaient la voie à la conciliation. La question de Bourgogne était au fond la seule difficulté sérieuse. Gattinara repartit que l'empereur pourrait raisonnablement demander le Languedoc, le Dauphiné.... et même tout le royaume de France. Il se réduisait, par désir de paix, à la Bourgogne et ses dépendances, qui étaient de son hoirie directe. Cette thèse fut longuement développée.

Jean de Selve répondit et traita la matière avec une érudition consommée au point de vue historique et juridique. Il observa qu'il ne convenait ni à l'honneur ni à la magnanimité de l'empereur de contraindre le roi par longue détention et rigueur de prison à livrer le duché de Bourgogne, ce qui n'était pas en son pouvoir. L'empereur, soi-disant duc de Bourgogne, est par conséquent vassal de la couronne de France. Entre le vassal et le suzerain, il y a des juges. Que l'empereur porte la question devant la cour des pairs de France. Le roi se soumet à leur décision et tiendra prison jusqu'au jugement. De même pour le

[1] François Ier arriva à Madrid le 15 août (Champollion, p. XLV, 300). Le transfert de Gênes à Madrid dura deux mois et demi.

duché de Milan, auquel le roi prétend avoir droit, il acceptera la décision des pairs de l'Empire. Les prétentions de l'empereur furent d'ailleurs discutées à fond et tous les avantages d'un accord amiable furent démontrés. Mais tous ces raisonnements n'aboutissaient qu'à cet ultimatum : la Bourgogne sera remise entre les mains de l'empereur, comme son bien patrimonial, avant d'en venir à aucun traité. Et l'outrecuidant chancelier déclarait qu'en dehors de ce préalable toute discussion était oiseuse et que la venue de Madame d'Alençon était frustratoire et de nul profit [1]. D'après lui, l'empereur devait obtenir la remise de la Bourgogne avant même de permettre au roi d'approcher de sa personne.

Les conférences se poursuivirent durant les mois de juillet et d'août. Entre temps, Bourbon, que l'empereur appelait son beau-frère [2], fit présenter sa demande tout aussi déraisonnable : la création en sa faveur d'un royaume indépendant en plein cœur de la France, plus 200,000 écus d'indemnité et frais « pour son partement de France » et de larges réparations et récompenses pour ses compagnons, c'est-à-dire ses complices [3]. Il fut aussi question des satisfactions dues au roi d'Angleterre. Mais sur ces articles tout aussi exorbitants, Gattinara était moins absolu et moins tranchant. Tout cela était débattu sans utilité, sans faire un seul pas vers une solution. Jean de Selve répondit à tous les arguments du chancelier. Il y eut réplique par celui-ci, duplique par le premier président, triplique du chancelier à laquelle les Français n'eurent pas le droit de répondre. Les négociations furent suspendues.

Cependant le roi était arrivé à Madrid (vers le 15 août). Au lieu d'être mis en rapport avec Charles-Quint, comme il avait été stipulé, il fut aussitôt enfermé dans une dure prison ; d'abord dans la tour fortifiée de los Luzanos, bientôt après dans les combles de l'Alcazar, « petite horrible cage avec une seule porte, une seule fenêtre à double grille de fer scellée de quatre côtés. » La fenêtre est percée très haut, sous le plafond, et donne sur un abîme de cent pieds bordé par le Mançanarez.... Deux bataillons

[1] Champollion, p. 277. Conférences de Tolède.
[2] *Papiers de Granvelle*, t. I, p. 263. Lettre de Charles-Quint à Louise de Savoie.
[3] Champollion, p. 284. Demandes du duc de Bourbon.

de soldats font nuit et jour la garde au pied de ce donjon [1].

Le prisonnier put néanmoins entretenir ses ambassadeurs, qui n'avaient obtenu la moindre concession de la part de l'empereur, pas même la promesse d'une prochaine visite. Le roi comprit qu'il avait été abusé, trompé par les machinations combinées de Lanoy et de son maître. On voulait obtenir de lui, par une humiliation prolongée et toutes les souffrances morales, ce qu'il ne pouvait donner. — Et ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est qu'au lendemain même de son arrivée à Madrid, après le rapport des envoyés de la régente, il renouvela solennellement, en la forme authentique, sa protestation contre les concessions que la contrainte pourrait lui arracher.

Par-devant Gilbert Bayard, son notaire, le 16 août, en présence de MM. l'archevêque d'Embrun, le seigneur de Bryon et le bailli de Paris, le roi déclara qu'au cas où il serait contraint par détention et longueur de prison de délaisser le duché de Bourgogne ou autres droits de la couronne de France au profit de l'empereur, « cela sera et demourera de nul effet et valeur comme fait par force et contraint, » ainsi qu'il l'a déjà déclaré dans sa prison de Pizzighetone. Il en sera de même de tout écrit ou serment qu'on lui ferait faire contre son honneur ou le bien de la couronne. L'acte signé du roi et des témoins susnommés devait être notifié au premier président, qui n'y assistait pas [2].

Le fait est assez éloquent. Il montre l'état d'esprit du prisonnier et quelle impression il ressentait de ce transfert de prison en prison depuis six mois, du traitement qu'il avait reçu, de la réception qui lui était faite à Madrid.

Pendant ce temps, les affaires ne prenaient pas une bonne physionomie pour Charles-Quint. L'opinion générale se tournait contre lui. Un traité de paix, amitié et alliance était conclu entre la régente et le roi d'Angleterre (30 août) [3]. Une confédération formidable se tramait en Italie, et sans la traitreuse défection de

[1] Michelet, *Réforme*, p. 251. Cette description est empruntée au duc de Saint-Simon, qui avait visité cet affreux cachot. Mémoires de Saint-Simon, t. XII, ch. xv, éd. Hachette.

[2] Champollion, p. 300-303.

[3] *Ibidem*, p. 305. Voir recueil de Léonard, t. II, p. 198.

Pescaire, elle eût très probablement amené l'entière ruine de la domination impériale au delà des monts. Mais Pescaire, en s'en retirant, pour dénoncer ses complices à l'empereur, l'avait exhorté, s'il ne voulait pas mettre ses affaires sans remède, à s'arranger promptement avec le roi de France dans des conditions modérées et sans exiger la Bourgogne.

François Ier, si bien traité d'après les apologistes de Charles-Quint, n'avait pas résisté à toutes les rigueurs, à toutes les avanies qu'il subissait. Il était demeuré un mois entier dans la geôle de l'Alcazar, sans que l'empereur daignât faire un pas vers lui et sans que les ambassadeurs de France fussent autorisés à renouer, à Tolède, les négociations rompues par l'impérieux ultimatum du chancelier. La déception, l'horrible torture morale, le plongèrent dans une noire tristesse et un abattement qui engendrèrent une grave maladie. Une fièvre violente avec redoublement lui enleva ses forces. Il fut considéré comme frappé à mort. Les médecins français, les médecins de l'empereur ne cachaient pas leur pronostic. Charles-Quint daigna lui adresser quelques lignes banales en faisant prendre de ses nouvelles, mais il refusa encore de le voir [1]. Il suivait le conseil de Gattinara : « Si vous voyez ce prisonnier à l'agonie (lui disait celui-ci), vous ne pouvez pas ne pas lui rendre la liberté. »

Cependant le roi gardait la fièvre depuis vingt-trois jours. Un abcès se déclara dans le cerveau et son développement plongea le malade en prostration, sans mouvement, presque sans connaissance. Alarcon manda à l'Empereur que s'il voulait voir le roi vivant, il devait se hâter. Cet avis le remua. La mort du prisonnier, c'était le profit de la victoire perdu, remplacé par la réprobation de l'Europe, car il était acquis que la maladie était le résultat d'une trop longue et trop dure captivité. D'autre part, la duchesse d'Alençon arrivait peut-être le lendemain [2]. Une certaine honte de paraître par trop cruel et discourtois le décida.

C'était le 18 septembre, plus d'un mois après l'entrée du roi.

[1] Champollion, p. 332.

[2] Hugues de Moncade, de la part de l'empereur, l'archevêque d'Embrun et le premier président étaient allés la recevoir à Barcelone. On l'attendait le lendemain.

L'empereur chassait du côté de Ségovie. Il écourta la partie et se rendit à l'Alcazar avec sa suite. La scène fut émouvante. Le malade eut à peine la force de parler à son visiteur. Celui-ci le réconforta de paroles dorées, lui recommanda de ne s'occuper que de sa santé, lui promit hypocritement que tout le reste se ferait comme il pouvait le désirer, à sa pleine satisfaction. François Ier, surexcité un instant, retomba dans son accablement, ne put même tendre la main aux grands d'Espagne qui entrèrent ensuite pour lui faire la révérence.

Le lendemain, au matin, la duchesse d'Alençon, venue en grande diligence, se présenta. Charles-Quint l'attendait près du roi ; il alla la recevoir au milieu de l'escalier, la mena vers son frère et sans autre cérémonie repartit aussitôt.

Le roi était toujours au plus mal. Les médecins le condamnaient sans espérance. Il demeura plusieurs jours « sans parler, veoir ne oyr, ne cognoistre personne.... avec tous les signes de la mort. » La présence de cette sœur bien-aimée, ses tendres soins, ses douces paroles, ne parvenaient pas à lui rendre un souffle de vie. Marguerite, au désespoir, le voyait perdu sans remède. Elle demandait un miracle à la Providence. Laissons la parole au premier président. Il a peint en termes pathétiques cette scène de la plus poignante émotion :

« .... Madame la duchesse feist mettre en estat tous les gentilshommes de la maison du roy et les siens, ensemble ses dames pour prier Dieu, et tous receurent nostre Créateur, et après fut dicte la messe en la chambre du roy. Et à l'heure de l'eslévation du sainct Sacrement, Monseigneur l'archevesque d'Ambrun exhorta le roy à regarder le sainct Sacrement et lors le dict seigneur qui avoit esté sans veoir et sans ouyr regarda le sainct Sacrement, esleva ses mains, et après la messe, madame la duchesse luy fit présenter ledict sainct Sacrement pour l'adorer. Et incontinent, le roy dict : « C'est mon Dieu qui me guérira l'âme et le corps, je vous prie que je le reçoive. » Et à ce que l'on luy dict qu'il ne le pourroit avaller il respondict « que sy feroit. » Et lors madame la duchesse fit despartir une partie de la saincte hostie laquelle il receut avec la plus grande componction et dévotion qu'il n'y avoit cœur qui ne fondit en larmes. Ma dicte dame la duchesse receut le surplus du dict sainct Sacrement. Et de ceste heure là il est toujours allé en

amendant et la fièvre qui lui avoit duré XXIII jours sans relascher le laissa et en est tout net [1]. »

Le premier président était reparti pour Tolède le 30 septembre. La duchesse s'y rendit le 2 octobre. Elle était un peu plus rassurée. L'empereur lui avait laissé croire qu'il abandonnerait quelques-unes de ses prétentions et faciliterait la conclusion de la paix. Mais du moment que le roi revint vers la santé, sa tactique changea. Il reprit son insensibilité, sa raideur. Il avait promis de traiter directement avec la duchesse, maintenant il évitait de parler d'affaires avec elle, la recevait plus rarement. Il éloigna la reine de Portugal de crainte que Marguerite ne prît de l'influence sur elle. Ses mandataires se montraient plus absolus, plus arrogants, usaient même de menaces [2]. Certaines concessions qu'ils semblaient avoir faites (la question de Bourgogne à l'arbitrage) étaient retirées. La duchesse, de guerre lasse, pour la liberté et la vie de son frère, avait offert de tout concéder, mais alors sans mariage, sans traité d'alliance. L'empereur avait refusé [3]. Il voulait la Bourgogne et, pour être sûr de la garder, le roi de France son beau-frère et son allié. Le système de ruse et de perfidie était le même envers la duchesse et vis-à-vis du roi. Extorsion savante, calculée, torture de la volonté à petit feu, sans rémission, pour obtenir de la faiblesse, du chagrin, de l'énervement, un consentement même inconscient et sans vertu. Marguerite circula pendant trois mois de Madrid à Tolède, le surintendant Babou fit dix-huit fois ce voyage [4], sans faire avancer d'un pas la négociation. La duchesse, indignée de tels procédés, dit un jour à Lanoy : « Vous et votre maître manquez d'honneur. » Elle qualifiait leur conduite d'infâme [5]. Et elle écrivait au roi : « Je trouve l'office de solliciteur plus pénible que de médecin à vous veiller [6]. » La reine Éléonore se montrait très mortifiée de ces manœuvres. Au reste,

[1] Lettre de Jean de Selve au parlement de Paris, 1er octobre 1525. Champollion, p. 332.

[2] *Ibidem*, p. 343. Lettre de Babou à Montmorency.

[3] *Ibidem*, p. 473.

[4] *Ibidem*, p. 433. Rapport de Babou au parlement, 18 décembre 1525.

[5] Elle écrivait à sa mère : « Si j'avois affaire à gens de bien qui entendissent ce que c'est que l'honneur, je ne me soucierois, mais c'est tout le contraire » (Cf. Dareste, *Hist. de France*, t. III, p. 530).

[6] Champollion, p. 354.

Gattinara venait de présenter un nouvel ultimatum où il n'était plus question de son mariage [1]. Cependant quand la duchesse, dépitée de l'inutilité de ses efforts, voulait partir, Charles-Quint la retenait, mais il refusait de prolonger son sauf-conduit, qui expirait à la fin de décembre, en prétendant qu'elle était à la veille d'obtenir satisfaction [2].

Jean de Selve, qui restait presque toujours à Tolède, pour communiquer avec l'empereur, constatait que celui-ci « portoit chaque jour plus grande rigueur » au roi [3]. François Ier n'avait plus d'illusion. Il écrivit d'un ton ferme à Charles-Quint : « C'est vouloir me tenir toujours prisonnier que de me demander chose impossible, je suis donc résolu de prendre la prison en gré, quoique ne l'ayant méritée longue, étant prisonnier de bonne guerre. Dieu me donnera la force de la porter patiemment. Je n'ai regret sinon que le fait de vos bonnes paroles qu'il vous plut me tenir en ma maladie n'ait sorti leur effet [4]. » La prison sans espoir de délivrance commandait un suprême sacrifice. Le roi abdiqua en faveur de son fils. L'acte fut rédigé par le premier président, dressé en forme, scellé et signé du roi, de l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Lisieux, le premier président, etc., et contresigné par Robertet (novembre 1525) [5]. Il fut signifié à Charles-Quint. Montmorency fut chargé de porter en France cet instrument pour être mis à exécution.

Marguerite était dévorée d'amertume, autant et peut-être plus que le roi. Écœurée de ces basses supercheries, de ces procédés plus que discourtois, malhonnêtes, redoutant quelque piège et pressée par le terme de son sauf-conduit, elle partit au milieu de novembre, malgré la rigueur de la température. Sa demande de prendre route par le royaume de Navarre (afin de sortir plus tôt des terres de l'empereur) fut brutalement rejetée. Elle dut traverser « par froidures, neiges et gelées » les royaumes de Castille et d'Aragon, les comtés de Barcelone et de Roussillon, en grande hâte d'être rentrée en France avant l'expiration

[1] Champollion, p. 363. Moyens de paix baillés par le conseil de l'empereur à Mme la duchesse d'Alençon, octobre 1525.
[2] *Ibidem*, p. 473, 402.
[3] *Ibidem*, p. 433. Rapport de Babou.
[4] Lettre de François Ier à Charles-Quint, remise par Jean de Selve. *Ibidem*, p. 384.
[5] *Ibidem*, p. 416, 429 ; Godefroy, *Cérémonial*, t. II, p. 484.

de la trêve et du sauf-conduit. D'après ce que raconte Babou, dès que l'empereur connut le départ de la duchesse, il dépêcha un homme vers le roi afin qu'il la fît revenir. Il promettait d'envoyer de nouveau à Madrid les gens de son conseil avec des instructions définitives pour conclure cette fois la paix et la délivrance. Mais le roi connaissait maintenant l'âme de son vainqueur. Il refusa de contremander sa sœur [1].

Alors ce grand monarque qui l'avait retenue, l'avait mise en retard, songea à chicaner sur le sauf-conduit, à la faire arrêter à la frontière pour avoir un otage de plus. Pour échapper, la duchesse fit en un jour le chemin qu'elle devait faire en quatre. Arrivée à Salces en Roussillon, le dernier jour de son sauf-conduit, elle eût été faite prisonnière sans l'assistance du sieur de Clermont-Lodève, lieutenant du roi dans Narbonne, qui était venu au-devant d'elle en force et intimida ceux qui avaient charge de l'arrêter [2]. Montmorency avait aussi un sauf-conduit, mais il eût été arrêté s'il avait passé par Perpignan [3].

La duchesse partie, le roi se déclara décidé à terminer sa misérable vie en captivité et demanda à l'empereur de lui assigner une prison définitive. En même temps ses plénipotentiaires reçurent ordre de retourner en France. Mais Charles-Quint ne s'accommodait pas mieux de ces dernières résolutions. Il craignait les conséquences de l'acte d'abdication. Les alliances conclues par la régente amèneraient promptement la guerre. Il

[1] Champollion, p. 437, 438.
[2] Du Bellay, *ubi supra*, p. 202.
[3] Champollion, p. 440, 474, 481. — Naturellement, ces faits odieux ont été niés par les apologistes de Charles-Quint et les écrivains français qui se sont rangés de leur parti. Et voilà qu'en 1878, il a été découvert dans les archives d'Autriche un sauf-conduit valable jusqu'au 30 janvier 1526 et qui aurait été délivré à la duchesse. M. Paillard, qui l'a publié, estime que ce document capital tranche définitivement la question. — Cette découverte, extraordinaire après trois cent cinquante ans, n'a aucune portée. Le sauf-conduit est délivré le 23 novembre : la duchesse était en route pour la France depuis cinq à six jours. Le 19, elle écrivait à son frère d'Alcala à dix lieues de Madrid (Génin, *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, p. 47). Il est conditionnel et la condition est potestative, dépend du bon plaisir de l'empereur. «.... Pourveu que les dessus dits [la duchesse et sa suite] n'ayent fait, ne feront ou pourchasseront chose préjudiciable à nous, nos royaumes.... » Ce loyal monarque venait de recruter un autre traître. Un serviteur du roi, Clément Champion, lui avait dénoncé une tentative d'évasion de son maître. Tout l'entourage de François Ier y était plus ou moins compromis. La duchesse, Montmorency, les ambassadeurs tombaient sous la réserve du sauf-conduit. Paillard, p. 306, 358.

ne la voulait pas en ce moment. Toute autre conclusion était préférable, même un traité d'exécution problématique.

Le roi n'était pas résigné. Il avait vu la mort de très près. Ses angoisses s'étaient ravivées depuis le départ de sa sœur. Sa santé encore chancelante, son chagrin, ses craintes, minaient sa force de résistance. Sa mère lui répétait que la chose publique périclitait par suite de cette captivité sans fin. La nouvelle de sa mort plusieurs fois répandue par malveillance, les dissentiments du parlement et du grand conseil entretenaient le malaise et la division; il faut qu'il revienne à tout prix! Qu'il cède la moitié de la Bourgogne, qu'il offre en argent deux fois le revenu de « cette Bourgogne », qu'il l'abandonne tout entière plutôt que de ne pas porter remède à la terrible situation du moment! Sa sœur, dans les larmes de la séparation, lui avait donné de son côté ce conseil du désespoir [1]. Il résistait toujours, écoutant son devoir de roi! Mais l'épreuve était trop longue, trop cruelle.... La force de résistance était à bout.... Le 19 décembre, le prisonnier donna l'ordre aux ambassadeurs de souscrire à tout ce que demandait Charles-Quint, même pour la Bourgogne....

Il espérait être libre enfin, ou tout au moins devenir prisonnier sur parole, être traité avec moins de dureté. De longs jours s'écoulèrent encore sans aucun adoucissement à ses misères. Il avait tout cédé et on ne se relâchait envers lui d'aucune rigueur. Il n'y avait plus rien à discuter et la conclusion restait en suspens. Ce n'est que le 13 janvier que Jean de Selve, suivi de ses collègues, vint annoncer au roi que le traité était passé par écrit, « le tout en ensuivant le vouloir et plaisir de l'empereur, » et qu'il y était stipulé que le roi, tenant prison, le signerait de sa main, jurerait de l'observer, l'empereur se réservant de ne signer lui-même qu'après la ratification de la régente, le roi étant rentré en France. En quoi, observa le premier président, il y avait inégalité flagrante, outre que ce traité contenait plusieurs choses contre toute justice et raison, que les ambassadeurs n'auraient acceptées sans l'injonction formelle du roi. Les

[1] Et en route, elle lui écrivait, dans le même sens, cette lettre si parfaitement honorable qui a fait naître de si odieux soupçons dans des cerveaux déréglés. Génin, *Nouvelles lettres....*, p. 3-12. Le génie de Michelet ne l'a pas, hélas! préservé d'une si étrange erreur! (*Réforme*, p. 175.)

mandataires de l'empereur devaient venir dans quelques heures requérir la signature et le serment du roi [1]. Il n'était rien dit au sujet de l'amélioration du régime du prisonnier.

Le roi fut profondément affecté. D'un air grave, solennel, il commanda au premier président de recevoir le serment de tous les assistants, de tenir secret et ne révéler jamais ce qui allait être dit. Jurèrent entre les mains du premier président : l'archevêque d'Embrun, le maréchal de Montmorency, Chabot de Bryon, La Barre, bailli de Paris; Claude Gouffier, sieur de Boisy, et le premier président jura ensuite entre les mains du roi.

François Ier renouvela alors sa protestation du 16 août. Il y rappelait tous les faits, les injustes exigences de l'empereur, les rigueurs inhumaines dont il avait été l'objet. Il déclarait qu'un chevalier ne peut et ne doit répondre de sa foi que lorsqu'elle a été « franche, quitte, pure et nue. » L'empereur, loin de se fier à sa parole, lui impose sa volonté par contrainte et longueur de prison. Les conventions ainsi dictées sont à l'avance frappées de nullité [2]. Les assistants souscrivirent à cet acte : loin de le désapprouver, ils paraissent en avoir reconnu la légitimité (13 janv.).

Après la signature du traité, l'obéissance passive aux volontés de l'extorqueur, la situation du prisonnier ne changea pas. En proie de nouveau à l'inquiétude, à toutes les craintes, il fut repris par la fièvre, s'alita. Et une scène plus odieuse se place ici. François Ier devait se fiancer à la reine de Portugal, heureuse d'unir sa destinée à ce roi dont le malheur n'avait pas diminué le prestige. Charles-Quint aurait dû être jaloux que cette cérémonie se fît avec dignité, sinon avec éclat, mais surtout avec l'apparence de la liberté. Elle fut humiliante. Le roi, sur son grabat de prison, dévoré de fièvre, Lanoy, suivi d'un prêtre, entra tout houssé et éperonné, avec ordre de l'empereur de célébrer le mariage, par paroles de présent, comme procureur de dame Éléonore. La chose ainsi bâclée, le vice-roi repartit vers son maître, laissant le fiancé sous bonne garde (20 janv.) [3].

La nuit suivante, le feu prit au château et brûla tout un quartier du logis. L'effroi fut si grand, le danger si pressant, qu'on

[1] Champollion, p. 467.
[2] *Ibidem*, p. 467, 478.
[3] *Ibidem*, p. 506.

dut lever précipitamment le malade, « et fut son lit plié et sa chambre vidée et resta debout toute la nuit sans prendre un instant de sommeil [1]. » L'archevêque et le premier président, accourus, demandèrent au capitaine Alarcon d'assigner au roi avec ses gardes un autre appartement avant que le feu eût fermé les issues. Alarcon refusa, tant étaient rigoureux les ordres du maître [2]. La surveillance ne devint que plus étroite de jour et de nuit.

François Ier resta ainsi un mois entier sans que l'empereur daignât visiter son beau-frère. Le mardi gras 13 février, il se présenta. Le prisonnier espérait enfin « avoir de luy liberté ou quelque acte de honnesteté, tour de magnanimité et relaxtion d'aucunes des déraisonnables promesses qu'on luy avoit fait faire [3]. » Bien au contraire. Les gardes restèrent à ses côtés pendant la visite. L'empereur l'humilia, le mortifia encore, lui annonça qu'il avait donné le duché de Milan à Bourbon et requit le roi de servir au traitre une pension de 20,000 livres, en attendant le règlement de la question de Provence. La requête dut être obéie, quoique cet article eût été, après discussion, rejeté du traité. D'autres exactions furent encore pratiquées ou tentées en faveur de l'ex-beau-frère, des chambellans, des domestiques du magnifique empereur. « Il vouloit tirer dud. seigneur, tant pour luy que pour les siens, tout ce qui lui seroit possible, sans avoir esgard à aucune honnesteté [4]. » Mais le prisonnier resta enfermé, sous la même garde brutale de trois cents arquebusiers, derrière les grilles de l'Alcazar. Le vendredi 16, l'empereur vint le prendre, l'emmena diner à Getafe et de là coucher dans la forteresse de Torrejon toujours en condition de prisonnier, escorté de ses gardes et de gens de cheval et de pied qui entrèrent avec lui bannière déployée et l'arquebuse au poing [5]. Le lendemain, avec le même appareil de captivité, l'empereur le conduisit vers sa sœur à Illescas et, après une courte visite, le réintégra dans la forteresse. Le dimanche, nouvelle visite du roi et de l'empereur à Éléonore et retour à Torrejon.

[1] Champollion, p. 507.
[2] *Ibidem*, p. 507.
[3] *Ibidem*.
[4] *Ibidem*, p. 508.
[5] *Ibidem*, p. 509.

Le lundi 19, l'empereur prit congé du roi et ordonna de le reconduire au château de Madrid, où il serait enfermé jusqu'à son départ. François demandait instamment de ne pas rentrer dans cet affreux cachot où il avait tant souffert. Tout adoucissement devait lui être refusé jusqu'à la fin [1].

Son départ, fixé au mardi, fut encore retardé d'un jour, parce que les soldats de sa garde n'étaient pas payés. Il partit le 21, toujours prisonnier, avec Lanoy et Alarcon, les gardes à cheval et à pied, plus étroitement surveillé à mesure qu'on approchait de la frontière. Il devait se défrayer avec sa suite et on le renvoyait sans pécule. A grand'peine le cortège royal pouvait-il payer l'écot dans les « posadas » où on s'arrêtait pour les repas et la couchée [2].

On sait la rigueur minutieuse, barbare, peut-on dire, qui fut apportée dans l'échange, au milieu de la Bidassoa, du roi de France contre ses deux fils amenés par Lautrec. On ne donna pas au père le temps d'embrasser ses enfants.

Le roi n'arriva à Bayonne que le 17 mars. Le premier président l'avait précédé, dépêché vers la régente pour lui rendre compte de la venue du roi et des mesures à prendre [3]. Il était porteur d'une lettre qui montre les sentiments que François Ier avait pour lui.

C'est ce que Michelet appelle « la farce de Madrid [4]. » Heureuse expression, en vérité, pour un drame si poignant! Un roi valeureux, accablé par l'infortune, nouveau Richard Cœur de Lion, prisonnier d'un autre duc d'Autriche, traité avec une implacable dureté, une inhumanité révoltante, malade à la mort, sans exciter chez son vainqueur d'autres sentiments que ceux « d'un cor-

[1] Champollion, *ibidem*.

[2] *Ibidem*, p. 505. — «.... Nous n'avons pas un escu. à grand peine pour payer nostre escot. » Le roi supplie Madame de lui envoyer de l'argent le plus tost que faire se pourra, car il en a bien besoing.

[3] *Ibidem*, p. 518. Lettre de Jean de Selve au parlement de Paris (18 mars). Guizot (*Hist. de France*, t. III, p. 180), entre autres erreurs sur la suite de ces événements, rapporte que Jean de Selve étant, vers la fin de mars, venu à Bayonne pour féliciter le roi, celui-ci le reçut froidement, se plaignit du parlement, ce dont le premier président avisa ses collègues. Il a mal lu la lettre du premier président pourtant très claire. — Il précédait le roi qui écrivait à sa mère : « Ce mauvais homme, Madame, s'en va vers vous, duquel ne vous escriray point le service qu'il m'a fait icy, espérant bientost vous le dire moy-mesme. » Champollion, p. 501.

[4] Michelet, *Réforme*, p. 275.

saire vis-à-vis d'un esclave opulent [1]. » Cette farce a la gaieté d'une danse macabre.

Cependant l'illustre historien qualifie d'atroce la conduite de Charles-Quint. « Atroce, mais logique, » dit-il. On voulait désespérer ce malheureux, le briser, l'énerver. C'était le seul moyen d'obtenir de lui qu'il trahît la France, se trahît lui-même !

Gattinara refusa de signer le traité, parce qu'il ne pouvait être exécuté. L'empereur n'espérait plus avoir la Bourgogne, mais il gagnait mieux qu'une province. Il déshonorait ce rival dont il était si furieusement jaloux, il avilissait ce fameux vainqueur de Marignan, le frappait d'impuissance en détenant ses enfants en otage, le mettait dans l'alternative de trahir sa patrie et ses alliés ou de se montrer parjure et menteur. Honteux dilemme de lâcheté ou de déloyauté! Nous résumons Michelet [2]. C'est peut-être un peu forcé. Le certain, c'est que l'empereur était obligé d'en finir, que le rôle odieux qu'il tenait soulevait d'indignation ses sujets eux-mêmes, particulièrement les grands d'Espagne [3]. Il n'aurait pas la Bourgogne, il le savait bien. Il ne pouvait ni la prendre ni la garder, mais il retenait encore assez d'avantage de sa victoire de hasard [4].

Rendu à la liberté, François Ier, l'eût-il voulu, n'aurait pu pacifiquement livrer la Bourgogne. Il ne revint pas se constituer prisonnier, comme il l'avait promis. Avait-il donné librement sa parole, était-il engagé en conscience devant Dieu et devant les hommes? Il serait oiseux de ressasser cette question après Grotius, Pufendorf, Vatel, etc., etc. Le consentement doit être donné en pleine liberté. La crainte d'un mal, la contrainte morale, vicient le consentement. Les conventions auxquelles on est forcé par une violence injuste sont entièrement nulles.... François Ier soutint toujours que, d'après les lois de l'honneur (on disait alors de la chevalerie), le prisonnier gardé n'était pas

[1] C'est le jugement en propres termes des Bénédictins, dont on connaît l'esprit modéré. *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 634. Michelet, qui n'a pas la même qualité, a la même opinion : « L'empereur était un corsaire et un marchand. » *Réforme*, p. 268. — Même sentiment chez Robertson, t II, p. 342.

[2] Michelet, *Réforme*, p. 251, 276.

[3] «... Quatre des principaux princes d'Espagne s'estoient voulu hostanjer corps et biens pour la liberté du roy.... » Champollion, p. 396. Cf. Michelet, *Réforme*, p. 274.

[4] Dareste, t. III, p. 535.

obligé par la parole qu'il donnait pour recouvrer sa liberté. C'est là un besoin et un désir irrésistibles ; c'est, suivant l'expression de saint Augustin, « la voix de la nature contre laquelle rien ne peut tenir et qui détruit toute responsabilité [1]. » A chacun de prendre parti dans cette casuistique.

Quoi qu'il en soit, la conduite de François Ier, non seulement n'indigna pas l'opinion générale de son temps, mais elle sembla s'en inspirer et répondre à son attente. Personne ne crut que des conditions si déraisonnables, hors de proportion avec le succès obtenu, « sans autre peine que la grâce de Dieu, » souscrites par un prisonnier affaibli par la maladie, à l'avance, itérativement, déclarées nulles par lui et ses ambassadeurs, seraient suivies d'exécution. Guichardin traduit cette opinion générale. « La cour de l'empereur (assure-t-il) n'en jugea pas autrement [2]. »

Le traité était à peine signé que l'ambassadeur du pape à Madrid, le célèbre Balthasar Castiglione, si sympathique à Charles-Quint, écrivait : « Tout le monde pense qu'un tel traité ne sortira pas à effet [3]. » Et le nonce, député à l'assemblée de Cognac, offrait au roi, de la part du saint-père, l'absolution de tous les serments qu'il pouvait avoir prêtés durant sa captivité [4].

Le pape, les États d'Italie, Venise, Milan, Ferrare, le roi d'Angleterre, avaient hâte de voir déchirer ces conventions viciées dans leur principe. L'intérêt de l'Italie était là, il est vrai, et c'est peut-être ce sentiment qui faisait écrire à Machiavel : « Le bon parti pour le roi, c'est de promettre tout pour être libre et ne pas rendre son parti mauvais en observant le traité [5]. » Henri VIII pensait de même et il était plus désintéressé.

[1] Pufendorf-Barbeyrac, *Le droit de la nature et des gens*, l. III, ch. VI, paragraphes 11 et suiv. ; t. I, p. 430-437 ; éd. de 1771. — Grotius-Barbeyrac, *Le droit de la guerre et de la paix*, l. II, ch. VI, paragraphe 5 ; t. I, p. 367 ; éd. de 1729. — « Prisonnier gardé n'est tenu à nulle foy, ni ne se peult obliger à riens. » C'est ce que soutint toujours François Ier. — Dans le droit moderne on ne demande pas le serment des inculpés, censé sans valeur, par suite de l'impérieux désir de recouvrer la liberté ou d'éviter la répression.

[2] Guichardin, t. III, p. 170. — C'était aussi le sentiment de l'évêque d'Osma, confesseur de l'empereur, et de beaucoup d'autres notabilités. V. Mayer, *Galerie philosophique du XVIe siècle*, t. I, p. 51.

[3] «.... *Andando le cose de Francia come vanno che quasi ognuno estima che si dira : Non stant foedera facta metu.* » Lettres de Castiglione, t. II, p. 38. Cf. Mignet, t. II, p. 205.

[4] Garnier, *Hist. de France*, t. XXIV, p. 227. Cf. Artaud, *Machiavel et son génie*, t. II, *passim*.

[5] Lettre de Machiavel à Guichardin, 1526. Cf. Rey, *ubi supra*, p. 183 et suiv.

Les hommes qui avaient assisté leur roi dans cette circonstance, s'ils n'avaient pas inspiré sa conduite, ne l'avaient pas improuvée et s'y étaient associés. Ils comptaient parmi les plus respectés du royaume et de la chrétienté. François de Tournon, qui fut cardinal et premier ministre, « homme d'une rare prudence et d'un mérite extraordinaire, d'une habileté et d'un amour pour sa patrie presque au-dessus de tout ce qu'on en peut penser », dit un excellent juge, Jacq.-Aug. de Thou [1]; le maréchal Montmorency, dont voici le portrait de la main d'un maître : « Intrépide à la cour comme dans les armées, plein de grandes vertus et de défauts, général malheureux, esprit austère, difficile, opiniâtre, mais honnête homme et pensant avec grandeur [2]. » Nous avons dit l'estime qui entourait Jean de Selve. L'évêque de Tarbes, Gabriel de Gramont, plus tard cardinal, Chabot de Bryon, le futur amiral, le bailli La Barre, les trésoriers Robertet et Babou, qui furent étroitement mêlés à ces négociations, ont aussi leur place marquée dans l'histoire et ne sont pas indignes d'être nommés à côté de ces illustres personnages. Quant au sentiment des grands corps de l'État et de la France entière, il fut tel qu'on a pu dire : « Si François Ier fut coupable, tous les Français furent ses complices [3]. »

Les délégués de Charles-Quint qui suivaient François Ier, dès qu'ils touchèrent le sol français, comprirent bien que tous les articles du traité pourraient être exécutés sauf un seul, celui de la Bourgogne. Pour agir régulièrement, il fallait, d'abord, consulter la représentation de cette province, c'est-à-dire les états, et leur opposition n'était pas douteuse. La Bourgogne, première pairie de France, incorporée au royaume sous les fils de Clovis, ne voulait pas devenir autrichienne et terre d'Empire. En outre, le sentiment national était exaspéré par les procédés astucieux et cruels de l'empereur envers le roi, qui s'en plaignait très vivement [4].

[1] *Histoire universelle*, l. XXIV, t. III, p. 373. Le P. Daniel a dit : On ne sait pas que jamais Tournon ait pris le mauvais parti dans une affaire.

[2] Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. CLXXI.

[3] La phrase est de Lacretelle. — L'opinion des contemporains sur la validité du traité nous est donnée avec détail par Guillaume Paradin, *ubi supra*, p. 140.

[4] La meilleure preuve du mauvais traitement souffert par François Ier est encore dans ses déclarations réitérées en public et à titre privé, au nonce du

L'assemblée de Cognac édifia complètement les ambassadeurs de Charles-Quint, Lanoy, Moncade et Alarcon. Malgré les exhortations du roi (elles étaient plus ou moins sincères), les représentants de la Bourgogne déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pas le traité en ce qui les concernait et qu'ils ne s'y soumettraient que par la force des armes. François Ier offrait de remplir toutes les autres conditions et de payer, en place de la Bourgogne, trois millions d'écus d'or et même davantage, à la discrétion de l'empereur (plus de 100 millions de notre monnaie); mais Charles-Quint, avec hauteur, refusait toute transaction, et ses ambassadeurs eurent la mortification de voir publier en leur présence la ligue que le roi de France venait de conclure avec les états d'Italie sous la protection du roi d'Angleterre.

Cependant les résolutions de François Ier étaient subordonnées à l'avis des grands corps du royaume qu'il voulait solliciter. Le 16 décembre, il tint au parlement un lit de justice qui fut en même temps une assemblée de notables. Tous les assistants (pairs, grands officiers, magistrats, délégués du clergé, de la noblesse, des villes) ayant prêté serment de garder le secret de cette délibération, le roi prit la parole. Il s'exprima avec gravité, mais avec bonhomie et familiarité, comme un père s'adressant à ses enfants. Il a convoqué cette réunion pour remplir le devoir de son office, remercier ses fidèles sujets de leur dévouement dans la crise qu'il vient de traverser et prendre leur avis loyaument et selon leur conscience sur le traité qu'il a signé et sur la conduite qu'il doit tenir.

Ayant exposé les circonstances de sa captivité et les conditions dans lesquelles il avait signé le traité, il déclara qu'il ne se croyait nullement engagé par son serment donné comme prisonnier et sous le coup de la contrainte morale, mais que l'inexécution du traité pouvant entraîner la guerre, il s'était cru tenu de demander l'avis de ses sujets sur la conduite à suivre.... Et si le traité était rompu, devait-il retourner en Espagne et reprendre prison?.... Il se soumettait d'avance à la décision de l'assemblée et l'observerait strictement. Il la conjurait de bien

pape, à Cognac, au héraut de Charles-Quint, en 1528, à ses enfants au retour de leur captivité, à Henri VIII, etc. Cf. Rey, *ubi supra*, p. 253 ; *Mémoires de Castelnau*, éd. de Le Laboureur, t. I, p. 410.

réfléchir et de lui donner un conseil en ne se préoccupant pas de la personne royale, mais uniquement de la chose publique.

Le cardinal de Bourbon, pour l'Église de France, déclara que les principaux prélats du royaume, réunis à Paris sur convocation, se rassembleraient pour délibérer sur le conseil à donner au roi selon leur conscience et lui feraient tout le service dont ils étaient capables.

Le duc de Vendôme, pour la noblesse, fit la même déclaration, assurant que la noblesse était prête à servir le roi en y employant corps et biens et la vie.

Messire Jean de Selve, premier président, porta la parole tant pour la cour de céans que pour les autres cours du royaume et pour le prévôt des marchands, échevins, bourgeois, manants et habitants de la ville de Paris. Remerciant humblement Sa Majesté, comme l'avaient fait les précédents orateurs, de daigner consulter ses sujets et de demander gracieusement leur service où il pourrait commander, il protesta du dévouement des peuples français qui subviendraient de toute leur force au chef de la chose publique, comme les membres subviennent en toute chose au chef du corps humain dont dépend le mouvement et la vie.

L'assemblée se divisa en quatre ordres, église, noblesse, justice et ceux de la ville pour délibérer à part le lendemain 17. La section de justice discuta en forme de droit. Il fut donné lecture, suivant la volonté du roi, de l'acte de son abdication qu'il se déclarait prêt à confirmer. Du consentement de tous les magistrats des divers parlements et à l'unanimité, il fut résolu que réponse serait faite au roi par messire Jean de Selve et qu'il lui serait dit : « qu'il n'est aucunement obligé de retourner en Espagne es mains de l'élu empereur par vertu de la foi et serment qu'il bailla, et que led. serment est nul et qu'il n'est obligé de tenir et accomplir le contenu fait à Madrid, comme fait en prison, par induction et extorqué par force et ne doit par conséquent livrer le duché de Bourgogne ».

Le 20, nouveau lit de justice dans le même apparat que le 16. Le cardinal de Bourbon offrit, au nom du clergé de France, un don de 1,300,000 livres pour la délivrance des enfants du roi et la conclusion de la paix si l'empereur voulait l'accepter.

Le duc de Vendôme, au nom de la noblesse, déclara que les membres présents offraient au roi non seulement la moitié de

leurs biens, mais le tout, et leurs corps et leur vies. Ils étaient sûrs d'avance que les absents feraient le semblable pour la délivrance des enfants de France.

Après quoi messire Jean de Selve, premier président, les autres présidents, conseillers et officiers de ladite cour, ensemble les présidents des autres cours et parlements de France, se mirent à genoux, lesquels le roi fit lever incontinent. Le premier résuma alors les sentiments de l'assemblée dans un discours divisé en trois parties. D'abord, il examina la question de savoir si le roi devait retourner en captivité. L'assemblée, pleine d'admiration pour le sacrifice qu'il serait disposé à faire, a décidé unanimement qu'il était tenu par toutes les lois divines et humaines de rester avec son peuple pour le diriger et le défendre. — Le second point touchait l'exécution du traité. Le roi était-il obligé de sa foi d'entretenir le traité et d'abandonner le duché de Bourgogne? La discussion est ici plus serrée. L'assemblée contient de hauts personnages d'une science et d'une intégrité renommées. Il n'en est pas un qui ait été d'opinion que l'obligation, dans les conditions où elle a été souscrite, ait créé un lien de droit ou de conscience. Lui, premier président, a consulté les ouvrages des docteurs qui ont traité de la matière, et tous se rencontrent dans le même sentiment. — Il cite les auteurs, le cardinal Zabarella, François de Accoltis, Dèce, Balde, etc., etc., et les cas examinés semblables à celui du roi. Il en résulte que ledit seigneur n'a contracté aucune obligation. Le roi n'a pas été libre une heure, et quand on lui demandait sa foi, il était en prison, et quand il l'eut donnée, il fut gardé encore plus étroitement. Lui, président, le sait et le savent aussi les sieurs de Montmorency et de Bryon, l'archevêque de Bourges (alors d'Embrun) et le bailli de Paris qui sont là présents et ne bougèrent d'auprès du roi. — Quant à la Bourgogne, il n'est pas au pouvoir du roi de la séparer de la couronne. C'est un apanage, régi comme la couronne par la loi salique et qui, à défaut d'hoirs mâles, est réintégré de plein droit dans le domaine de l'État, ainsi que l'a ordonné le roi Jean. Ce domaine est donné au roi à son avènement comme une dot en mariage, il a le droit d'en jouir, jamais de l'aliéner sans le consentement de ses sujets [1].

[1] Cet exposé de droit constitutionnel, présenté par Jean de Selve, à Madrid

Le peuple de Bourgogne s'opposerait du reste à cette séparation même par la force, ainsi que l'ont déclaré à l'assemblée de Cognac ses députés qui sont ici présents.

Le troisième point était relatif à l'alternative de la délivrance des enfants de France avec conclusion de la paix ou au contraire de l'éventualité de la guerre et aux ressources nécessaires dans cette double hypothèse. Au nom de tous les parlements de France, l'orateur déclarait que le roi pouvait et devait lever les sommes nécessaires (soit deux millions d'or) tant sur le clergé et la noblesse que le tiers état.

Le prévôt des marchands et les échevins, restant à genoux, déclarèrent s'associer à tous les sentiments que venait d'exprimer le premier président. Le roi est le père de la chose publique qui, par son absence, demeurerait orpheline, et si sa sacrée personne et majesté royale avait délibéré de retourner en Espagne prisonnier, ils mettraient toute la peine qui serait possible pour l'empêcher.

Le roi remercia l'assemblée avec émotion. Il n'a rien dit par feinte à ses sujets. S'il avait été jugé qu'il dût revenir en Espagne, il l'aurait fait. « Quant à bailler la duché de Bourgogne, qui lui demanderoit son avis comme privé et simple gentilhomme et non comme roy il seroit d'avis que l'on luy devroit plus tost passer sur le ventre.... et par plus forte raison comme roy. » Il demande qu'on lui continue de sages conseils sur son devoir. Il les prendra bénignement et ce qu'il se trouvera de raison il le fera. Il parle sincèrement et que ses sujets « n'ayent crainte de eux retirer en général et particulier devant luy et les remercie de leur bon vouloir et conseil [1]. »

Au XVIe siècle, les traités violés par la seule loi de l'intérêt, sans aucun prétexte, avec cynisme, ne se comptent pas. Charles-Quint connut de bonne heure cette pratique « d'abus, tromperies et foy mentie [2]. » Pour garder la jouissance du royaume de Naples, il avait juré d'épouser la fille du roi de France, il payait

d'abord et ensuite en lit de justice, a été, depuis, toujours rappelé sous l'autorité de son nom. Hénault, *Abrégé chronologique de l'hist. de France*, p. 903, éd. de 1761.

[1] Godefroy, *Cérémonial ;* procès-verbal de l'assemblée ; t. II, p.473-490.

[2] Castelnau-Le Laboureur, *ubi supra;* lettre du secrétaire de l'amiral Chabot de Brion, écrite en 1535 à son maître.

la pension d'entretien de sa future, il souscrivait des actes officiels pour obtenir les dispenses, célébrer les fiançailles [1]; tout d'un coup, il lui plut de se départir de tous ses engagements, il déchira le traité de Noyon. Clément VII, prisonnier au château Saint-Ange, en 1527, paya rançon à l'Empereur pour être délivré. Il ne le fut pas et restait indéfiniment captif comme François Ier, obsédé d'exigences et déclarant comme lui que s'il était contraint d'y céder pour recouvrer sa liberté, il ne tiendrait aucun compte de ses promesses [2]. Finalement, le pape, déguisé en marchand, dut s'évader des mains du roi catholique. Charles-Quint se fiait à la loyauté de François Ier, lorsqu'en 1540, il traversa la France pour aller châtier les Gantois; il ne fut pas trompé, mais il trompa indignement François Ier, auquel il avait formellement promis de rendre le Milanais dès qu'il serait sorti de France [3]. Il avait, comme on dit, de qui tenir. Ses deux grands-pères, Maximilien et Ferdinand, ne se soucièrent jamais d'une parole donnée et de la religion du serment. Louis XII s'était plaint que Ferdinand l'eût trompé trois fois : « Il en a bien menti, l'ivrogne (dit le roi d'Aragon), je l'ai trompé plus de dix fois ». Maximilien viola tout aussi souvent sa parole. Vis-à-vis de Louis XII, il se retira de la ligue de Cambrai après l'avoir jurée. Vis-à-vis des Gantois, qui le tenaient prisonnier, il souscrivit certaines conditions et promit le pardon; mis en liberté, il s'unit à son père l'empereur Frédéric pour tirer une cruelle vengeance de ces « marauds de Flamands » [4].

Charles-Quint était si bien persuadé que le traité de Madrid ne sortirait pas son plein effet et que la Bourgogne ne devait et ne pouvait être livrée que, dès l'année suivante, après le sac de Rome, dans sa lettre aux princes chrétiens, il se faisait un mérite d'avoir délivré le roi de France sans se venger de ses inju-

[1] Du Tillet, *Recueil des Roys*, p. 244. Nombreux actes à ce sujet jusqu'en 1519.

[2] Guichardin, t. III, p. 309, 336 et suiv.; Robertson, t. III, p. 10.

[3] Du Bellay, p. 468. Il raconte avec détail la « malitieuse » supercherie de l'empereur pour éluder l'engagement qui avait été pris en forme par voie diplomatique pour obtenir le passage de l'empereur. — Singulier rapprochement : l'ambassadeur de France qui négocia à Madrid au sujet de la demande de passage de l'empereur était Georges de Selve, évêque de Lavaur, fils du premier président. Il accompagna Charles-Quint jusqu'à sa sortie de France, pour lui réclamer l'investiture promise. Il n'obtint qu'un refus brutal, sans explication.

[4] *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 765 ; t. III, p. 25.

res et sans recouvrer tout ce qui avait été usurpé sur lui [1], et qu'au cours des négociations ouvertes à Burgos par les ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre, il avait cédé sur le duché de Bourgogne [2]. Son caractère altier l'empêcha encore d'accepter l'ensemble des propositions très dures auxquelles se soumettait François Ier. Mais deux ans plus tard, après une nouvelle guerre meurtrière, il dut s'en contenter. Jean de Selve coopéra aux négociations qui amenèrent en 1529 la paix des Dames. Louise de Savoie fut assistée du chancelier de France et du premier président de Paris dans les pourparlers avec Marguerite d'Autriche [3]. La Bourgogne restait à la France et Jean de Selve put, avant de mourir, faire enregistrer par le parlement la rectification tant souhaitée du traité de Madrid. Il ne survécut pas longtemps à cette satisfaction. L'avocat Versoris consigne sa mort en ces termes, sur ses tablettes : « Le samedi XIe jour décembre (1529), Monsieur maistre Jehan Salva, premier président en la cour de parlement, fut enterré à l'esglise Saint-Nicolas du Chardonnet, sa paroisse. Il fut fort plaint et regretté et non sans cause, car il estoit homme prudent, saige, vertueux et moult bon juge. Se fut fort grand dommaige pour le réaulme. Dieu lui fasse mercy [4]. »

Si la noble figure de Jean de Selve a été présentée sous des traits sincères, celle de François Ier en sera mieux éclairée. Les légendes que quelques-uns veulent faire peser sur sa mémoire disparaissent ou s'atténuent à l'analyse. Le premier président si estimé, si respecté, se rend solidaire du roi dans certains de ses actes les plus critiqués et il faudra désormais discuter le magistrat avant de condamner le roi. Il faudrait surtout juger les hommes d'il y a quatre cents ans, avec l'esprit et les idées d'il y a quatre siècles, les voir dans leur air, leur posture, leur biais, non pas seulement avec leurs habits, leur langage, mais

[1] Mignet, t. II, p. 353. — Voir aussi Dareste, t. III, p. 535.
[2] Mignet, t. II, p. 353, 463.
[3] *Bourgeois de Paris*, p. 386.
[4] Versoris, *ubi supra*, p. 216. — Cet homme illustre laissa une remarquable lignée de douze enfants. Cinq de ses fils et un de ses gendres furent ambassadeurs, et non des moindres. « Cette brillante maison de Selve (a dit M. Lefèvre-Pontalis) se partage, avec les du Bellay, les de Noailles et les de l'Aubespine, l'histoire de la diplomatie française au XVIe siècle » (*Correspondance politique d'Odet de Selve*, Paris, 1888).

leur âme, l'âme de leurs contemporains. Voilà la véritable « couleur locale ». Le caractère de François Ier n'a aucun rapport à notre temps. Des écrivains qui n'ont point la vue rétrospective le dépeignent comme haï et méprisé de son vivant par son peuple. C'est une erreur d'optique [1]. Il répondait trop bien à son époque et à son milieu, il en avait toutes les qualités et tous les défauts. Ce fut le roi d'une France nouvelle, d'une moderne chevalerie, valeureuse, galante, raffinée, le roi des gentilshommes, des poètes, des savants, des artistes, le roi de la Renaissance! Il est à sa juste place à cette aurore tourmentée, dans ce bruit et ce mouvement des épées et des idées, dans ce rayonnement de gloire où il brille au premier rang. Malgré ses malheurs et ses fautes, et quoiqu'il n'ait pas été tout à fait à la hauteur de sa destinée, il ne mérite pas l'aversion et l'outrage. Il eut des parties d'un grand roi et on ne comprend pas que des Français lui refusent la justice que Charles-Quint lui-même, son ennemi acharné, lui rendit lorsqu'il apprit sa mort.

G. Clément-Simon.

[1] Voir du Bellay, Arnoul Ferron, Paradin, le Bourgeois de Paris, Vieilleville, etc. Cf. Dareste, t. III, p. 460.

LES

SOUVERAINS ÉTRANGERS

EN FRANCE

DU Xe AU XVIIIe SIÈCLE

Les souverains du moyen âge et de la Renaissance voyageaient fréquemment ; ils séjournaient successivement dans leurs châteaux, ils parcouraient leurs États et semblaient attester leur autorité dans les grandes villes par les entrées solennelles qu'ils y faisaient ; mais, sauf en cas de guerre, ils sortaient rarement de leurs frontières. Les rois de France n'ont jamais été visiter les princes voisins sur leur territoire, et s'ils sont allés dans les capitales étrangères, c'est en prisonniers, comme Jean le Bon et François Ier, ou en conquérants, comme Charles VIII et Louis XII.

Pendant les siècles de la monarchie, des souverains étrangers se sont rencontrés sur les frontières avec les rois de France ou sont venus à leur cour en visiteurs, mais à des intervalles irréguliers et souvent espacés ; des raisons de défiance ou de prudence, d'orgueil ou d'étiquette ont rendu rares leurs visites, qui sont devenues, au XVIIIe siècle, des excursions de curiosité et de plaisir, faites sous la fiction d'un incognito qui permettait de laisser de côté les questions souvent délicates du cérémonial. De là trois formes qu'on peut signaler dans ces visites princières : les entrevues sur les frontières, les réceptions solennelles à Paris et les voyages qui ont pour but la distraction ou l'instruction. Tous ces déplacements méritent d'attirer l'attention par les détails qu'ils nous fournissent sur les mœurs politiques et sociales ainsi que sur les goûts et les idées de l'époque où ils se sont produits.

I.

Les fleuves ou les rivières qui servaient de limites entre les États furent souvent le théâtre des entrevues qui eurent lieu entre les souverains. Leurs eaux étaient considérées comme une zone neutre, où ils pouvaient se rencontrer avec plus de sécurité qu'ailleurs. C'est ainsi que Charles le Simple, en 921, eut une entrevue avec le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, dans un bateau sur le Rhin, et que Robert le Pieux conféra sur la Meuse, en 1023, avec l'empereur Henri II. Mais dès ces époques reculées, les questions de préséance avaient leur importance, et l'on ne manqua pas de faire remarquer que Charles le Simple, malgré son pouvoir précaire et restreint, eut le « premier lieu » comme roi des Français occidentaux, tandis que Henri l'Oiseleur eut le second, n'étant regardé que comme roi des Français orientaux. Robert et Henri II renouvelèrent solennellement leur alliance, se firent des présents réciproques, et dans le diner qui fut offert à Henri par Robert, celui-ci garda son rang, parce que l'on considérait « la couronne d'Allemagne comme ayant été tirée de celle de France [1]. »

Dans la période chevaleresque du moyen âge, les souverains étrangers furent reçus plus souvent dans le palais des rois. Nous ne pouvons ranger parmi les visites les rencontres des princes dans des expéditions communes, comme la deuxième et la troisième croisade ; celles qui rentrent dans notre sujet sont les entrevues qui eurent lieu dans certaines villes, en temps de paix ou dans des suspensions d'hostilités, pour régler des questions diplomatiques ou s'entretenir d'intérêts connexes. Telle fut la conférence de Gisors, en 1188, entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion ; telle la visite que fit à Reims l'empereur Wenceslas à Charles VI, pour délibérer sur les moyens de faire cesser le schisme. Il faut ranger dans une catégorie spéciale l'hommage que rendit à Philippe de Valois, comme à son suzerain, le roi d'Angleterre Édouard III, en 1329 ; il vint trouver à Amiens, à la tête de 1,000 chevaliers, le roi de France qui s'était rendu dans la même ville avec

[1] Godefroy, *Cérémonial françois*, 1649, t. I, p. 709.

3,000 chevaux. Celui-ci le festoya pendant quinze jours et reçut ses hommages, entouré du roi de Navarre, des ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Berry [1]. Ce qui n'empêcha pas la guerre de Cent ans d'éclater quelques années plus tard.

De grandes précautions étaient prises d'ordinaire pour assurer la sécurité des deux princes. On stipule d'avance le nombre de gentilshommes, d'écuyers et de serviteurs dont chacun d'eux sera accompagné et les armes que ceux-ci auront la faculté de porter. Lors de la rencontre de Charles VI et de Richard II d'Angleterre, près de Boulogne, en 1396, on convient que les gentilshommes seuls garderont l'épée et le coutel, mais n'auront point d'autre armure. Le roi d'Angleterre jure entre les mains du duc de Berry et sur les Évangiles qu'il ne fera mal ni dommage pendant toute la durée de l'assemblée et huit jours après, et qu'il punira ceux qui troubleront l'ordre [2].

Les précautions furent plus minutieuses encore à la fin du xve siècle, où l'on avait eu l'expérience de l'assassinat commis sur la personne de Jean Sans peur, sur le pont de Montereau. Lorsque Louis XI, qui s'était laissé prendre à Péronne, eut une entrevue à Pecquigny avec Édouard IV, en 1475, deux appentis de bois furent dressés sur le pont, séparés par une cloison de bois treillissée de telle sorte que chacun des deux rois pouvait passer les bras par le treillis. Ils se saluèrent en s'apercevant, le roi d'Angleterre en ôtant sa barrette et en pliant le genou, le roi de France en faisant une grande révérence, puis ils s'appuyèrent contre la barrière « à s'entrebrasser par entre les trous », dit Commines. Un traité fut convenu entre eux, et tous deux jurèrent sur le missel et la vraie croix une trêve de neuf ans et le mariage de leurs enfants. Louis XI invita ensuite Édouard à venir à Paris, où il « le festoierait avec les dames [3]; » mais on conçoit qu'une invitation faite dans de telles conditions de défiance n'ait pas été suivie d'effet, pas plus que le projet de mariage qui avait été convenu.

La défiance était moins apparente, mais elle ne fut pas entièrement bannie lors de la rencontre de François Ier et de Henri VIII, entre Guines et Ardres, en 1520. Les deux souve-

[1] Froissart, *Chroniques*, t. I, p. 94.
[2] Archives nationales, KK 1426.
[3] Commines, *Mémoires*, t. I, p. 372 à 376.

rains, accompagnés d'une suite brillante, établirent entre ces deux villes leur camp, resté célèbre sous le nom de Camp du drap d'or. Henri VIII passait la journée dans un élégant palais de bois et de verre, qu'il avait fait dresser dans la plaine; mais il avait soin de se retirer la nuit dans le château fort de Guines; puis, tandis que François Ier allait dîner à Guines chez la reine d'Angleterre, Henri VIII dînait chez la reine Claude à Ardres. Le roi de France finit par se lasser de ces précautions singulières; un matin, il s'en alla, sans escorte, surprendre au saut du lit le roi d'Angleterre, qui parut touché de cette marque de confiance. On sait quelle magnificence, quel éclat se manifestèrent pendant les vingt-cinq jours où les deux souverains furent réunis; tous deux cherchèrent à s'éblouir par leur luxe, à faire parade de leur vigueur personnelle. Ils ne luttèrent pas seulement en champ clos, dans un tournoi, où François fut désarçonné par un coup de lance de Henri; ils se provoquèrent à une lutte corps à corps, et peut-être le roi d'Angleterre, plus vigoureux, l'aurait-il emporté sur le roi de France, si celui-ci, plus adroit, ne lui avait donné un tour de jambe et ne l'avait abattu tout à plat. L'intervention des reines, le signal du souper mirent fin à ce combat peu digne de deux puissants monarques. Peut-être Henri VIII en garda-t-il rancune, car il n'eut rien de plus pressé, en quittant François Ier, que d'aller rejoindre Charles-Quint, qui l'attendait à Gravelines, et de s'allier avec lui contre le souverain avec lequel il venait de festoyer.

Cela ne les empêcha pas de se retrouver tous deux dans les mêmes parages douze ans plus tard. Comme la première fois, ces deux habiles cavaliers piquèrent des deux en se voyant et s'embrassèrent sans descendre de cheval. François portait un pourpoint cousu de diamants et de rubis évalué à 100,000 écus; Henri, un collier de pierreries estimé 300,000. Le premier reçut le second à Boulogne, où leur entrée fut saluée de mille coups de canon; il lui donna un festin dans le réfectoire d'un couvent, tendu de magnifiques tapisseries qui représentaient l'histoire de Scipion l'Africain. Henri héberge François à Calais, et à la suite du dîner, lui offre le passe-temps d'un combat d'ours, de taureaux et de dogues, divertissements quelque peu barbares, qui se terminent par des cadeaux réciproques de chevaux, et par le « don » d'un jeune bâtard de Henri VIII, le comte de

Richemont, confié à François Ier pour qu'il l'élève à sa cour. Le roi d'Angleterre agit d'une manière plus conforme aux usages modernes en conférant son ordre de la Jarretière au grand maître et à l'amiral de France [1].

Les guerres, les provocations, les défaites étaient oubliées lors de ces rencontres, où la diplomatie, qui paraissait une science nouvelle, à l'époque de la Renaissance, était mise directement en pratique par les souverains. Louis XI, qui se fiait en sa finesse cauteleuse, François Ier avec ses allures chevaleresques, furent ceux de nos rois qui y recoururent le plus souvent. Louis XII, de son côté, eut une entrevue avec Ferdinand d'Aragon, à Savone, en 1507; mais Louis XI, non seulement se rencontre avec Charles le Téméraire et Richard d'Angleterre, mais il va trouver le roi de Castille Henri IV sur la Bidassoa, entre Hendaye et Fontarabie. François Ier reçoit le pape Clément VII à Marseille en 1533 [2], et visite en 1538 Charles-Quint en rade d'Aigues-Mortes, sur un vaisseau commandé par André Doria. On raconte que celui-ci avait proposé de lever l'ancre et d'emmener François Ier prisonnier pendant qu'il était à bord; l'Empereur repoussa cette offre avec indignation; peut être si elle eût été acceptée, ne l'aurait-elle pas mené loin; car lorsque Charles-Quint, après avoir été reçu par le roi, la reine et les dames à Aigues-Mortes, voulut reprendre la mer, une tempête le força dans la nuit à regagner le port, où la reine Éléonore vint passer quelques heures à bord du vaisseau de l'Empereur son frère. François Ier était parti, écrivant aux magistrats municipaux de Paris qu'il n'avait été question dans cette entrevue que de « faire bonne chère et de tenir les meilleurs propos d'amitié, » et en prescrivant de faire faire dans leur ville processions générales et particulières pour rendre grâces et louanges à Dieu [3].

Les historiens, les hommes sages, blâmaient ces entrevues, qu'ils « jugeaient plus dommageables que profitables » aux intérêts qu'elles voulaient sauvegarder. Des froissements, des

[1] Archives nationales, KK 1426. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 235 et suiv. — Du Bellay, *Mémoires*, l. I et II.

[2] Bibliothèque Mazarine, ms. 2734.

[3] *Délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. II, p. 374. — Brantôme, *Grands capitaines estrangers*, t. II, p. 32, 33.

rivalités se manifestaient entre les princes et leur suite. « Les grands princes ne se doivent jamais voir, disait Commines [1], s'ils veulent demeurer amis. » Les personnes, le costume, le langage, suscitent des critiques et des railleries. Celui qui plait le plus est loué au détriment de l'autre; ce qui se dit d'abord tout bas se répète et s'envenime. A l'entrevue de la Bidassoa, les Français se moquent de la laideur et des habits de Henri de Castille; les Espagnols raillent la « chicheté » de Louis XI, qui portait un pourpoint fort court. Aussi Brantôme partageait-il plus tard l'opinion de Commines : « Qu'a servi, disait-il, à François Ier d'avoir vu l'Empereur à Aigues-Mortes et à son passage par France? [2] » Ces deux écrivains se faisaient l'écho d'opinions raisonnées, et après François Ier, les entrevues de souverains sur les frontières tombèrent à peu près en désuétude. Nous ne voyons guère à citer sous ce rapport que celle qui eut lieu à l'île de la Conférence, sur la Bidassoa, entre le roi d'Espagne Philippe et Louis XIV, lors du mariage de celui-ci avec Marie-Thérèse.

II.

Les grandes réceptions royales à Paris, qu'on peut signaler dès le règne de saint Louis, n'eurent plus lieu avec le même caractère, après la visite de Charles-Quint à François Ier, en 1540. Les souverains étrangers se rendent dans la capitale de la France avec une suite nombreuse et brillante, mais en se fiant davantage à l'hospitalité souveraine qu'ils acceptent. Comment soupçonner un prince tel que saint Louis qui invite, en 1254, le roi d'Angleterre Henri III à venir traiter avec lui de la paix, et à recevoir de sa générosité des provinces conquises, non parce qu'il les lui doit, mais pour « mettre amour entre leurs enfants, qui sont cousins germains. » Cependant le roi et la reine d'Angleterre se font accompagner d'une suite si nombreuse que le Temple, où ils logent, n'est pas assez vaste pour contenir la plus grande partie de leur suite. Henri III y donna des festins aux pauvres et fit servir à ses hôtes, dans la grande salle du chapitre, ornée d'armoiries et de trophées d'armes, un

[1] Commines, *Mémoires*, t. I, p. 163 à 167.
[2] *Grands capitaines estrangers*, t. I, p. 212.

repas magnifique, tandis que des tables étaient dressées dans les cours pour tous ceux qui voulaient s'y asseoir. A l'issue du repas, il fit distribuer aux seigneurs français des coupes d'or, des ceintures et des écharpes. Il n'accepta l'hospitalité au palais que pour une nuit, sur les instances de saint Louis. Celui-ci lui fit visiter les plus belles églises, et le roi d'Angleterre témoigna son admiration pour le bon goût des maisons de Paris, pour leur hauteur de quatre ou cinq étages, quoiqu'elles ne fussent que de plâtre, et s'émerveilla de la multitude de peuple qui remplissait les rues pour le voir. Huit jours se passèrent dans des fêtes continuelles; Henri III en conserva un si bon souvenir qu'il revint à Paris cinq ans après [1]; cette fois, il logea au Louvre, et rendit hommage au roi dans le jardin du palais pour les provinces dont la couronne de France avait la suzeraineté.

C'est pour assister aux fêtes données en l'honneur de la « chevalerie » des fils de Philippe le Bel qu'Édouard II d'Angleterre, qui avait épousé la fille de ce prince, vint à Paris en 1313, avec la reine Isabelle. Est-il besoin de dire que des fêtes splendides furent données à cette occasion, notamment au Louvre, où l'on mangea à portes ouvertes, où l'on servit à cheval, et que des tournois éblouissants eurent lieu sous les murs de ce palais, en présence des souverains et des reines?

Il serait fastidieux de donner le détail des cortèges, des fêtes, des cérémonies qui accompagnèrent les réceptions à Paris des empereurs d'Allemagne et d'Orient, sous Charles V et Charles VI. Peu à peu il s'établit des règles dont on ne se départit plus par la suite. Des chevaliers, des dignitaires, étaient envoyés à la rencontre des princes étrangers et leur servaient d'escorte; les magistrats municipaux venaient les saluer au dehors de la ville; le roi allait les attendre aux portes, avec sa cour; et le long des rues tendues de tapisseries et remplies de spectateurs, il les amenait, dans un cortège triomphal, au Palais ou au Louvre. Faut-il rappeler que de plantureux festins leur sont offerts dans les grandes salles de ces deux palais, avec des intermèdes de scènes chevaleresques ou historiques? C'est ainsi que Charles V

[1] Joinville, *Chronique*, p. 314. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. I, p. 346, 402.

offrit à son hôte, l'empereur Charles IV, le spectacle du vaisseau qui portait Godefroy de Bouillon à la croisade et la représentation de l'assaut de Jérusalem. Il lui fait aussi visiter ses nombreuses résidences, et le promène du Palais au Louvre, du Louvre à l'hôtel Saint-Pol, de Vincennes au château de Beauté. En dehors des conférences, où sont traitées entre les souverains et leurs ministres les questions diplomatiques qui peuvent les diviser ou les unir, les empereurs vont visiter les reliques de la Sainte Chapelle, ils admirent les joyaux de la couronne, et Charles V va jusqu'à faire remarquer la finesse de la coiffe intérieure de son chapeau à Charles IV [1].

Tout en pratiquant à leur égard une large hospitalité, qui consistait à les défrayer entièrement ainsi que leur suite pendant leur séjour en France, tout en leur prodiguant les honneurs dus à leur rang, les rois ne voulaient pas que les princes étrangers pussent se prévaloir de certaines prérogatives pour attester des droits prétendus de suzeraineté. C'est ainsi que Charles IV dut passer les fêtes de Noël à Cambrai, qui dépendait de l'Empire, parce qu'on n'aurait pas voulu que dans une ville française il assistât solennellement aux offices avec les ornements impériaux. Les cloches ne sonnèrent pas à son arrivée dans les villes, et l'on eut soin de lui faire faire son entrée à Paris sur un cheval noir, parce qu'il avait coutume de faire son entrée sur un cheval blanc dans les villes de ses États. On ne tint pas à cette formalité pour Manuel Paléologue, en 1400, sans doute parce que jamais l'empereur d'Orient n'avait manifesté de velléités de suprématie sur la couronne de France.

Manuel Paléologue venait invoquer l'appui du roi de France contre les ennemis de la foi, les Turcs, qui menaçaient Constantinople. On ne put lui donner que des marques de déférence courtoise ; il fut logé au Louvre, où les cérémonies du culte, célébrées selon le rit grec, suscitèrent une grande curiosité. Ce fut aussi au Louvre que descendit l'empereur Sigismond, qui venait s'entretenir, comme l'avait fait à Reims son frère Wenceslas, des moyens de mettre un terme au grand schisme d'Occident. Il eut la volonté de « voir les dames et damoiselles de Paris, et

[1] Voir le *Voyage d'un empereur en France*, avec reproduction de miniatures du xve siècle, attribuées à Jean Fouquet. (*Monde moderne*, t. X, 1899, p. 629 à 640.)

invita cent vingt d'entre elles à venir au Louvre, où il leur offrit une collation « de très fort vin » et de potages si épicés, que peu en mangèrent. Des ménétriers les firent danser ensuite, et quelques-unes des invitées chantèrent. En prenant congé d'elles, l'empereur leur donna à chacune une petite bague d'or, sans grande valeur. De Paris, qu'il quitta avec les huit cents chevaucheurs qui l'y avaient accompagné, il se dirigea vers l'Angleterre, et comme si elles prévoyaient ses mauvaises intentions à l'égard de leur roi, les villes d'Abbeville et de Calais lui fermèrent leurs portes, en refusant de le recevoir. La bataille d'Azincourt avait eu lieu l'année précédente, et Sigismond trouva plus avantageux de s'allier avec l'Angleterre qu'avec la France.

Pendant son séjour à Paris, il ne se borna pas à recevoir les dames et à « manger moult de fois » avec Charles VI, qui était alors dans ses lueurs de raison. Il voulut assister à une séance du parlement, rendant ainsi hommage à cette grande institution judiciaire ; il siégea sur le banc royal, et assista aux plaidoiries d'une affaire où l'on discutait la question de savoir si un écuyer pouvait avoir un office de sénéchal sans être chevalier. A la grande surprise, Sigismond intervint dans le débat, en armant chevalier séance tenante l'écuyer à qui l'on contestait le droit d'exercer la charge de sénéchal. Cet acte d'autorité émut le parlement, et bien qu'il en acceptât les conséquences, il protesta dans ses registres contre cet acte de souveraineté, en rappelant « que le roy est empereur dans son royaume et le tient de Dieu et de l'épée [1]. »

Le roi déléguait cependant parfois la plus précieuse de ses prérogatives, celle du droit de grâce, aux hôtes illustres qu'il recevait. C'est ainsi que plus tard Charles-Quint, à qui François Ier l'avait concédé, fit élargir par son aumônier tous les prisonniers des villes de France qu'il traversait; pour remédier à cette générosité, qui pouvait entraîner des abus, on transféra hors de Paris les prisonniers les plus coupables, au nombre de mille. Le cardinal Granvelle ayant réclamé, au nom de l'Empereur, contre cette manière d'agir, le chancelier Poyet lui ré-

[1] Archives nationales, KK 1426, fos 290, 291. — Monstrelet, *Chroniques*, t. III, p. 135.

pondit qu'il devait y avoir des bornes au droit de rémission exercé par le souverain.

Nous croyons inutile de nous étendre sur les réceptions des princes étrangers qui pouvaient être considérés comme les clients de la France, et qui étaient unis au roi par des liens de parenté ou de vassalité. Tels les rois de Navarre et les rois de Sicile, de la maison d'Anjou. En 1470, la reine d'Angleterre et le prince de Galles vinrent à Paris; mais Louis XI ne se dérangea pas pour les recevoir. L'archiduc Philippe le Beau et Jeanne de Castille séjournèrent dans cette ville en 1501. Le premier jour, tandis que l'archiduchesse allait visiter les reliques de la Sainte Chapelle et parcourait la galerie des merciers au palais, l'archiduc assistait à une séance du parlement pour entendre plaider, et l'après-midi allait jouer à la paume aux halles. Le lendemain, après avoir reçu le recteur de l'Université et écouté sa harangue, il se rendait à la messe à la Sainte Chapelle, visitait le Louvre et la Bastille, banquetait à l'hôtel de ville, soupait chez M. de Nevers et achevait sa soirée chez le président Thibaut, où « se faisaient noces et avait grande assemblée de dames [1]. »

Lorsque le roi d'Écosse, Jacques V, vint à Paris en 1536, ce ne fut pas pour en visiter les monuments et satisfaire ses instincts d'activité et de plaisir; ce fut en fidèle allié de la France, pour épouser la fille de François Ier, Magdeleine. Le parlement refusa d'abord d'aller au-devant de lui en robes rouges, ce qui était contraire aux précédents; mais il reçut l'ordre d'obéir aux ordres du roi, en considération du but du voyage, et sans tirer à conséquence pour l'avenir. Les présidents du parlement se rendirent donc à Saint-Antoine des Champs, où le roi d'Écosse les embrassa, mais sans leur parler, « parce qu'il savait peu de langage français. » Il descendit à l'évêché, se maria le lendemain à Notre-Dame, et prit part à un grand festin qui fut donné dans la grande salle du palais [2]. Cette union fut bientôt brisée par la mort prématurée de Magdeleine, et Jacques épousa en secondes noces Marie de Lorraine, dont il eut une fille unique, Marie Stuart.

[1] Bibliothèque nationale, ancien fonds français, 4318. — Godefroy, *Cérémonial*, t. II, p. 713 à 735.
[2] Bibliothèque Mazarine, ms. 2734.

Le voyage le plus triomphant, pour me servir d'une expression du temps, fut celui de Charles-Quint, qui traversa la France pour se rendre d'Espagne aux Pays-Bas, dans l'hiver de 1539-1540. Pavie et le traité de Madrid étaient oubliés, et toutes les grandes villes, Bordeaux, Poitiers, Orléans, Paris accueillirent avec les démonstrations les plus brillantes le souverain dont la fière devise « Plus outre » indiquait la puissance et la force supérieures, disait-on, à celles d'Hercule, et à qui la municipalité de Paris offrait en présent une statue en argent d'Hercule, de six pieds de haut. Son voyage, qui dura vingt-quatre jours, de Bayonne à Paris, fut une marche vraiment royale. François Ier vint au-devant de lui à Loches et l'accompagna, avec la reine, jusqu'à Paris. Pour lui faire honneur, on avait tendu le plan incliné qui monte en spirale dans une tour du château d'Amboise ; tandis que l'Empereur le gravissait à cheval, le feu prit aux tapisseries et la fumée faillit étouffer Charles-Quint, qui fut aussi heurté par une bûche que, par inadvertance, le chancelier Poyet fit tomber sur sa tête. Ce furent là des incidents fâcheux, dont fut marri François Ier, à qui Triboulet aurait conseillé, comme Doria l'avait fait à Aigues-Mortes, de faire prisonnier son hôte, mais qui furent effacés par la courtoisie et la magnificence des réceptions. Tous les honneurs souverains furent accordés à Charles-Quint ; il eut, comme nous l'avons vu, le droit de grâce ; le parlement alla à sa rencontre en robes rouges, les magistrats municipaux lui offrirent les clés de la ville à Saint-Antoine des Champs ; et quand il entra dans les rues, au milieu d'un cortège étincelant de princes et de grands seigneurs, il était précédé des cent arquebusiers, des cent vingt archers et des soixante arbalétriers de la ville et d'un grand nombre de riches et jeunes bourgeois, les « enfants de ville, » à cheval, en pourpoints jaunes, casaques de velours noir, à manches jaunes et violettes, garnies de passements d'or et d'argent, et portant un guidon aux couleurs, armes et devise de l'Empereur.

Sur divers points du parcours, des arcs de triomphe, décorés d'aigles à deux têtes, avaient été dressés, à la porte Saint-Antoine, rue Saint-Antoine, aux deux extrémités du pont Notre-Dame ; toutes les maisons étaient tendues de tapisseries et devant la porte de chacune d'elles une torche était allumée. A

certains carrefours, s'élevaient des théâtres où étaient figurées des scènes allégoriques, telles que le verger de la France, semé de lis blancs, où l'on voyait l'image de saint Michel, patron de l'ordre du roi, et le mouton de la Toison d'or, emblème de l'ordre de l'Empereur; des deux côtés du verger apparaissaient les portes de guerre et de paix, la première fermée, la seconde, d'où sortait une belle fille, richement vêtue, portant le nom d'Alliance, et tenant un écriteau où l'on lisait :

> Bien soit venue en ce verger de France
> L'impériale et sacrée majesté....

Sur un autre théâtre, des aigles tenant des monstres dans leurs serres volaient au-dessus d'Accord et de Discord, au milieu desquels s'avançait une belle dame nommée Paix, portant un rameau d'olivier. Charles-Quint, après avoir été prier à Notre-Dame, se rendit ensuite au palais, où un festin lui fut offert dans la grande salle, tendue de superbes tapisseries à personnages, représentant des scènes de l'Iliade et des Actes des apôtres, mélange de profane et de sacré qui était bien dans le goût de la Renaissance.

L'Empereur partage, sous ce rapport, les idées de son temps. S'il va vénérer les reliques à la Sainte Chapelle, où il entend un si beau motet, qu'il fait venir les chanteurs pour qu'ils le répètent devant lui, il prend plaisir aux momeries, aux jeux et aux danses des gentilshommes et des dames, aux fêtes luxueuses et surtout aux joutes et aux tournois éclatants, que, pendant plusieurs jours et plusieurs soirées, on lui offre dans le Louvre, paré d'une manière extraordinaire pour le recevoir [1]. Toute la magnificence extérieure de la chevalerie à son déclin, que l'art et le luxe viennent raffiner, se déploie dans cette réception solennelle, comme si elle devait être la plus brillante et la dernière que l'histoire de l'ancienne monarchie ait eu à enregistrer.

[1] *L'ordre tenu à l'entrée.... de Charles, empereur, en la ville de Paris*, in-8 gothiq. — René Macé, *Voyage de Charles-Quint par la France*, publié par G. Raynaud. Ce livre contient la bibliographie des entrées de ce prince dans différentes villes de France (p. XXIV à XXXII). — Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, ms. 476.

III.

En effet, aucun souverain ne fut par la suite accueilli avec de pareils honneurs. Après les troubles des guerres de religion, le pouvoir royal affermi acquit une telle autorité en Europe qu'il lui parut difficile de traiter sur un pied d'égalité les souverains étrangers, et que la plupart de ceux qui vinrent à Paris le firent comme réfugiés, à qui l'on témoignait des égards plutôt qu'on ne reconnaissait des droits, ou sous la fiction d'un incognito plus ou moins reconnu ou déguisé. Seuls la reine de Suède Christine et le czar Pierre le Grand furent reçus avec un certain cérémonial, mais qui fut loin d'égaler celui qu'on avait déployé en 1540.

Il est vrai que l'usage des réceptions solennelles était tombé en désuétude depuis le milieu du XVIIe siècle. Aux deux siècles précédents, les princes prenaient pour ainsi dire possession des grandes villes de leurs États en y faisant une entrée officielle, au milieu des rues décorées avec art et des démonstrations variées de l'allégresse publique. Lorsque la monarchie fut devenue sédentaire, les entrées cessèrent avec les voyages dans les provinces. La dernière grande cérémonie de ce genre eut lieu lorsque Louis XIV revint à Paris en 1660 avec la reine Marie-Thérèse, qu'il venait d'épouser.

En 1656, on avait voulu accueillir la reine Christine de Suède avec quelques-uns des honneurs qu'on avait décernés à Charles-Quint; le corps de ville, accompagné de quinze mille bourgeois en armes, se rendit au-devant d'elle; mais les cavaliers de cette milice, montés sur des criquets, défilèrent en très grand désordre. La reine, sur son cheval blanc, parut peu imposante avec son justaucorps rouge et sa jupe de camelot mal garnie de passements. Le sans-gêne de ses manières, son défaut de tact, ses indiscrétions n'eurent aucun succès à la cour. « Elle s'y plaisait fort, dit Mlle de Montpensier, et elle n'y plaisait pas tant. On lui fit dire qu'elle y avait été assez longtemps, et cela fort honnêtement. » Elle y revint pourtant en 1657; mais cette fois, au lieu de la loger dans l'appartement du roi au Louvre, on la relégua au second étage, dans l'appartement du cardinal Mazarin.

Christine ouvre la série des princes qui viennent à Paris pour s'instruire, pour s'initier aux arts et à la littérature d'une civilisation plus avancée, pour rechercher les jouissances de l'esprit avant celles de la politique. Elle visite toutes les belles maisons et les bibliothèques; les églises des Feuillants, des Jésuites et de la Sorbonne; elle se fait donner tous les soirs des représentations par la Comédie française, elle reçoit les hommages du parlement et de l'Université; elle s'en va voir Ninon de Lenclos, enfermée dans un couvent à Lagny, et se montre si contente de son bel esprit qu'elle écrit au roi pour lui demander de lui permettre de sortir de son monastère. Cette princesse fantasque et précieuse ne peut manquer de se rendre à l'Académie, où elle s'étonne de voir que les académiciens osent s'asseoir en sa présence; sa visite ayant été inopinée, le directeur exprime le regret que rien n'ait été préparé à cette occasion; mais il lui lit quelques passages de son *Traité de la douleur*, « sujet assez propice, dit le secrétaire perpétuel Conrart, pour lui faire connaître la douleur de la compagnie de ne pouvoir mieux acquitter ce qui était dû à cette grande reine et de ce qu'elle devait être sitôt privée de sa vue.... » Ensuite, elle entendit des vers de l'abbé Cotin, de Boisrobert, de l'abbé Tallemant, une ode et un petit poème de Pellisson sur un saphir perdu et retrouvé, dont elle se montra particulièrement ravie. La séance se termina par une lecture de la rédaction du dictionnaire. On en était au mot jeu, et l'on remarqua que la reine rougit et s'efforça de rire, de dépit plutôt que de joie, à la citation de cette phrase : « Ce sont là jeux de prince; ils ne plaisent qu'à ceux qui les font [1]. »

Quelques réceptions de princes et de princesses contraints, par les événements politiques, de venir se réfugier en France eurent lieu sous Louis XIV; mais la cour y prit plus de part que la ville et le public. Pourtant, lorsque la tante du roi, Henriette de France, reine d'Angleterre, vint à Paris en 1644, le corps de ville et de nombreux cavaliers allèrent au-devant d'elle à une lieue de la capitale; quatre cents carrosses remplis de princes

[1] Félibien, t. II, p. 1457. — Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 222, 284. — Conrart, *Mémoires*, ibid., p. 593. — Gravures représentant le cortège et la réception à l'hôtel de ville. Bibl. nat., collection Hennin, 3742 à 3745.

et de grands lui firent cortège jusqu'au Louvre, où elle fut logée pendant plusieurs années, d'abord largement défrayée, puis dans un complet dénuement, lorsque les événements forcèrent Mazarin et la régente à quitter Paris. Les princesses françaises, mariées à des souverains étrangers, étaient condamnées d'ordinaire à un exil perpétuel et à ne pas revoir leur patrie ; il fallut des circonstances exceptionnelles pour qu'Henriette vînt y séjourner de nouveau.

En 1688, le roi Jacques II fut reçu à Saint-Germain, avec des marques de haute courtoisie qui ne pouvaient tirer à précédents. Il en fut de même à l'égard de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, qui avait été dépossédé momentanément de ses États à la suite de l'appui qu'il avait prêté à la France; et, comme Louis XIV ne voulait pas que son frère Monsieur prît le pas officiellement sur l'électeur, Saint-Simon s'écriait : « Tout s'avilit, tout se détruit, tout devient chaos ! »

La puissance de Louis XIV semblait n'avoir pas d'égale en Europe; elle reléguait au second rang les souverains qui pouvaient être regardés comme les satellites d'un roi qu'on comparait au soleil, et les princes et les ducs français n'admettaient pas qu'on donnât le pas sur les premiers aux électeurs de Bavière et de Cologne comme au duc de Lorraine.

Lorsque le roi de Danemark, Christian V, vint à mourir, Louis XIV ne prit le deuil qu'après que son fils eut consenti à ne pas remplacer par le titre de Majesté celui de Sérénité que le protocole français donnait à son père. Ce fut seulement sous la régence qu'au grand scandale de Saint-Simon, la Majesté fut accordée au roi de Danemark, ainsi que l'Altesse royale aux ducs de Lorraine, qui, pendant leurs séjours à la cour, avaient usé des « plus noirs artifices, » aux yeux du même auteur, pour faire valoir leurs prétentions.

L'incognito était d'ordinaire le moyen employé pour éviter les froissements et ménager les susceptibilités de chacun. Le prince royal de Danemark, depuis Frédéric IV, traverse la France en revenant du carnaval de Venise; il se fait une affaire à Montpellier avec le commandant pour le roi, à propos d'une dame que tous les deux courtisent; à Paris, il loge dans une maison garnie; mais le roi lui donne une fête et lui témoigne une politesse particulière. Le duc de Lorraine vient en 1699 inco-

gnito; ce qui ne l'empêche pas de rendre officiellement hommage pour son duché de Bar. Sous la régence, il voyage sous le nom de comte de Blamont; mais il descend au Palais-Royal, chez son beau-frère le duc d'Orléans, assiste aux représentations et au bal de l'Opéra, ainsi qu'aux fêtes et aux chasses princières. Dans certains cas, l'incognito ne s'oppose pas à ce que le prince étranger soit logé et défrayé aux dépens du roi, et qu'il en reçoive des cadeaux d'une valeur considérable. C'est ainsi que les appartements du duc de Mantoue furent préparés au Luxembourg. Le roi offrit en 1699 au duc de Lorraine une suite de tapisseries, valant 25,000 écus, et au prince électeur de Saxe, qui avait pris le titre de comte de Lusace, une épée enrichie de diamants, estimée 40,000 écus [1].

Si certains princes paraissent être venus à Paris pour jouir surtout de ses plaisirs, comme le prince royal de Danemark, comme l'électeur de Bavière, qui consacre les loisirs de son exil au jeu, à la chasse, aux spectacles, à des soupers « avec des dames de compagnie facile et médiocre, » il n'en fut pas de même du czar Pierre le Grand, qui vint chercher à Paris des lumières et des enseignements pour introduire la civilisation occidentale dans son empire. Lorsqu'il annonça, en 1717, son intention de visiter Paris, « il n'y eut pas moyen de ne pas en paraître fort aise, écrit Saint-Simon, quoique le régent s'en fût très bien passé. » Son humeur fantasque ne tenait pas compte des préparatifs; il arriva à Paris le soir, dans les rues illuminées à la hâte et garnies d'une foule nombreuse; on le conduisit au Louvre; il n'y voulut point demeurer, toucha à peine au festin qu'on lui avait destiné, et se fit conduire à l'hôtel de Lesdiguières, où il coucha dans une chambre de valet, trouvant trop somptueuse celle qu'on lui avait préparée. Mais quelle activité! Le lendemain, à cinq heures, il était sur pied, et sortait en carrosse à deux chevaux. Outre les visites officielles, il visite l'Arsenal, la place Royale, la place des Victoires, les ateliers du charpentier et du menuisier du roi; le duc d'Antin lui apporte un cahier en langue esclavonne où sont indiquées toutes les curiosités de Paris; les jours suivants, il va voir avec lui le Jardin du Roi, les

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, éd. 1881, t. II, p. 217, 259; VI, 235; VII, 118-121; XI, 137; XIV, 329, etc.

Gobelins, la manufacture de glaces, la Monnaie, les Invalides, où il goûte le vin des pensionnaires. Je n'oublie pas l'Opéra ni l'Académie de peinture, où Coypel le reçoit ; s'il néglige l'Académie française, il visite les plus habiles faiseurs d'instruments de mathématiques, il va deux fois à l'Observatoire. Il admire au Luxembourg la galerie des Rubens et parcourt tous les châteaux royaux, depuis Fontainebleau jusqu'à Versailles. C'est un voyageur attentif, curieux, qui sait profiter de ce qu'il voit, et c'est avec à-propos qu'en frappant sous ses yeux une médaille à son effigie on y grave la devise : *Vires acquirit eundo*. Ses allures, qui choquent les gens de cour, n'empêchent pas de reconnaître la supériorité de son intelligence. « Malgré la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation, dit Saint-Simon, la France.... le regarda comme un prodige et en demeura charmée [1]. »

Cinquante et un ans plus tard, lorsque le roi de Danemark vint en France, Louis XV lui rappelait l'entrevue qu'il avait eue dans son enfance avec le czar. C'est que depuis le voyage de ce dernier, il n'y avait pas eu de visite princière à la cour, si ce n'est celles du roi Stanislas, devenu duc de Lorraine, et de quelques petits souverains allemands. Aussi la présence de Christian VII, qui a pris le nom de Travendall, soulève-t-elle des questions d'étiquette qui préoccupent singulièrement les maîtres de cérémonies de la cour et des princes. Le roi le reçoit debout, pour éviter la préséance des fauteuils ; il l'invite à souper, avec Mesdames, dans les cabinets. Les visites aux princes sont réglées par de vieilles règles de cérémonial ; ainsi, la princesse de Lamballe, belle-fille du duc de Penthièvre et récemment veuve, est couchée dans son lit, tendu de gris, entre deux draps, tous les rideaux tirés, sauf d'un côté, pour le recevoir. Elle le traite ainsi en roi, car l'usage veut que « les princesses veuves reçoivent le roi dans leur lit et non sur leur lit, » où elles auraient pu être couchées en grand habit de veuve. Deux fauteuils furent disposés pour Christian VII et le duc de Penthièvre dans « le balustre auprès du lit, » tandis que les dames invitées assistaient à la visite en grand habit [2]. Le jeune

[1] *Mercure*, mai 1717. — Saint-Simon, t. XIV, p. 16 à n° 33.
[2] Arch. nationales, K, 147, n° 11.

souverain excite du reste vivement la curiosité de la cour et de la ville. Il a dix-neuf ans, est bien proportionné, mais si petit, suivant Horace Walpole, qu'on « le jugerait sorti d'une noisette, comme nos princes des contes de fées ; » on l'appelle familièrement le « petit poinçon ; » cependant il ne manque ni d'esprit ni d'à-propos. « C'est un petit oiseau bien siflé, écrit Mme du Deffand, que son Mentor ne perd pas de vue. » Celui-ci protège le « nouveau Télémaque » contre les attraits des filles dites « du bon ton ; » mais il l'accompagne dans les innombrables fêtes qu'on lui donne à la cour, chez les princes et à la ville. Ce ne sont que bals, soupers, comédies, opéras-comiques ; le même jour, on lui fait entendre dix-sept actes, en prose, vers et musique, en italien et en français. « Nous ferons crever le petit Danois, écrit Mme du Deffand, il est impossible qu'il résiste à la vie qu'il mène. » On s'en lasse aussi ; d'abord, on a enregistré avec faveur ses bons mots ; puis, on a trouvé qu'il était terne et fatigué de tout ce qu'on lui faisait voir et entendre. A Chantilly, lorsqu'un acteur avait chanté dans *le Sylphe :*

> Vous êtes roi, jeune et charmant,
> Et vous doutez qu'on vous adore !

toute l'assistance avait applaudi, et le jeune roi avait battu des mains comme les autres ; ce qui fit douter de son intelligence. Il n'en est pas moins à la mode dans le public, et comme on est à la fin de décembre, les étrennes les plus en vogue reproduisent son portrait en sucrerie et tous les bonbons, toutes les nouveautés sont « à la danoise. »

Pour le reposer, on lui fait visiter la Monnaie, où l'on frappe une médaille en son honneur, les manufactures de la Savonnerie et de Sèvres, où on lui offre de la part du roi un tapis et un service à ses armes, ce dernier estimé 100,000 écus ; Marigny le reçoit à l'Académie de peinture, Buffon au cabinet d'histoire naturelle, l'archevêque de Paris à la Sorbonne. Michel Vanloo fait son portrait. On le mène aussi au Palais de justice assister à une plaidoirie, comme l'avaient fait tant de souverains étrangers depuis le XVe siècle, et après l'audience, il reçoit à la buvette les hommages des magistrats [1].

[1] *Correspondance* de Mme du Deffand, t. I, p. 505, 512, 516, 517. — *Mémoires*

Ce ne sont pas seulement les princes et les dignitaires qu'il doit voir; il faut qu'il se ménage une puissance qui tend à s'accroître de jour en jour, c'est celle de l'opinion. On ne saurait s'imaginer à quel point elle s'impose non seulement à Paris, mais en Europe; l'influence de quelques salons, des hommes de lettres et des philosophes de Paris se répand et domine surtout dans les cours du Nord; les princes sont en correspondance suivie avec les philosophes; les uns et les autres s'adressent des flatteries réciproques; on sait les relations épistolaires de Frédéric II et de Voltaire, de Catherine II et de Diderot. Le gouverneur de Christian VII a soin de lui faire inviter à dîner vingt hommes de lettres; et le jeune roi, bien renseigné, fait à chacun d'eux l'éloge de ses ouvrages : « ce qui prouve, dit un contemporain, qu'il les a lus. » Mais ceux qui n'ont pas été conviés par lui sont mécontents d'avoir été oubliés, et l'on prétend que, sauf quelques louanges qu'il donne de temps en temps à Voltaire et à feu Montesquieu, il ne dit rien qu'on puisse répéter. Cependant il se rend aux Académies, où on l'accable de compliments. D'Alembert lui enchâsse le sien dans un discours « sur l'influence et l'utilité réciproque de la philosophie envers les princes et des princes envers la philosophie, » et le jeune roi déclare, pour ne pas être en reste de politesse, que le « triple spectacle de ces compagnies savantes est ce qui l'a le plus frappé en France. »

Les relations des princes étrangers avec les philosophes forment un des symptômes les plus curieux de ce temps; les premiers cherchent la renommée, que les seconds dispensent; les seconds, l'appui dont ils ont besoin pour le succès de leurs idées. Lorsqu'en 1771, le futur Gustave III vint à Paris avec son père, sous les titres de comtes de Gothland et d'Œland, les *Mémoires secrets* expliquent ainsi la raison pour laquelle il a capté « les suffrages de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. » Il a presque toujours été entouré, disent-ils, des philosophes encyclopédistes; mais M. d'Alembert est celui qu'il a distingué le plus. Marmontel lui dédie ses *Incas;* l'ombrageux Rousseau lui-même va le voir. On parle de lui comme d'un

secrets, octobre à décembre 1768. — Grimm, *Correspondance*, t. VIII, p. 209. — Bibliothèque nationale, collection Moreau, ms. 1068.

prince de génie et plein de connaissances, parce que « tous s'accordent à le regarder comme un zélateur zélé de leur doctrine, et se flattent de trouver un protecteur puissant dans ce nouveau roi [1]. »

Roi de Suède, il l'était devenu pendant son séjour à Paris. Lorsqu'il apprit à l'Opéra la nouvelle de la mort de son prédécesseur, il courut l'annoncer à Louis XV, qu'il fit réveiller au milieu de la nuit et qui se releva pour lui donner audience ; mais il ne se pressa pas de partir, et resta encore près d'un mois à Paris, sous le masque transparent de l'incognito. Il ne peut manquer d'assister aux séances de l'Académie des sciences, et lorsqu'il se décide à partir, il laisse derrière lui de solides et d'agréables relations, qui se continuent par la correspondance qu'il entretint avec les femmes exquises et distinguées dont il avait fréquenté les salons, Mmes d'Egmont, de Brionne, Geoffrin, de La Marck, de Noailles, de Boufflers, et la baronne de Staël, la femme de son ambassadeur, qui lui envoie un bulletin de nouvelles rédigé par elle [2].

Lorsque Gustave III revint à Paris, treize ans plus tard, en 1784, sous le nom de comte de Haga, il y arriva entouré du prestige de la royauté, dont il avait rétabli l'autorité en Suède, et de la renommée que ses sympathies bien connues pour la France lui avaient acquise. Il venait aussi pour conclure un nouveau pacte d'alliance et de subsides avec le roi ; aussi fut-il accueilli partout avec la plus vive cordialité ; à la cour, où Marie-Antoinette le reçut avec une attention particulière et lui donna des fêtes à Trianon ; à la ville, parmi les grands seigneurs comme le duc de Cossé, qui illumina en son honneur son jardin de cent mille bougies, et surtout dans le monde des lettres et des arts. Pendant son séjour, qui dure plus d'un mois, il « ne perd pas un instant » ; il veut tout voir, depuis le baquet de Mesmer jusqu'à l'ascension d'une montgolfière, jusqu'au tombeau de Jean-Jacques, dans le parc d'Ermenonville ; il applaudit l'*Armide* de Gluck à l'Opéra, et il assiste deux fois aux représentations du *Mariage de Figaro ;* au Parlement, où il se rend, il entend plaider Gerbier. Si l'on trouve à la cour qu'il manque parfois

[1] Grimm, t. XI, p. 275. — *Mémoires secrets*, mars 1771.
[2] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, 1867, t. I. — Comtesse d'Armaillé, *La comtesse d'Egmont*, p. 141 à 294.

de politesse et de présence d'esprit, si on lui reproche d'avoir dit à Marie-Antoinette qu'elle chantait très bien pour une reine [1], à l'Académie, dont on le jugea digne d'être membre, sa présence excite des transports d'ivresse. A la suite de divers discours, le duc de Nivernais vient lire huit de ses fables, faites pour servir de leçons aux rois, mais « dont la lecture, dit-on, en honorant le caractère de celui devant qui on osait la faire, annonce qu'il offre personnellement le modèle des vertus que leur morale enseigne aux souverains. Les signes d'amour pour sa présence, ajoute-t-on, ont dû le convaincre plus que jamais que si les Suédois sont les Français du nord, les Français sont les Suédois du midi [2]. »

Comme Gustave III, l'empereur Joseph II, le frère de Marie-Antoinette, séjourne deux fois à Paris, en 1777 et en 1781 ; il y vient aussi incognito, sous le titre de comte de Falkenstein, et descend chez son ambassadeur, puis dans un hôtel de la rue de Tournon. Quoiqu'on dise que la reine veut lui faire épouser sa belle-sœur, Madame Élisabeth, ses occupations, ses fréquentations, ses distractions sont à peu près les mêmes que celles des rois de Danemark et de Suède ; comme eux, il est d'abord bien vu des philosophes : « C'est un sage couronné, dit-on, qui montre sous les traits du jeune Achille la sagesse du vieux Nestor. » Il écrit tous les jours ce qu'il a vu, entendu et retenu. A son premier voyage, sa curiosité s'applique à tout ; si elle est méritoire lorsqu'elle s'exerce sur l'École militaire, sur les Invalides, sur l'hôtel-Dieu, sur les cours de l'abbé de l'Épée, elle l'est moins lorsqu'elle le porte à aller rendre visite à Mme du Barry et à Mlle Guimard, à qui il offre le bras en lui disant : « La beauté est toujours reine. » Il court les boutiques, les théâtres, les cafés, les spectacles de la foire, répandant l'or largement, dotant de 6,000 livres la fille d'un cafetier, de 1,000 louis celle du maître de l'hôtel de Valois où il descend en 1781. Lorsque les poissardes viennent le saluer à son hôtel, il sait leur plaire par son costume dépourvu d'ornements, et l'une d'elles s'écria : « Heureux le peuple qui paie les galons de vos habits ! » Mais si la simplicité de ses manières charme d'a-

[1] *Mémoires secrets*, 11 juillet 1784.
[2] Grimm, t. XIII, p. 537.

le simple témoignage de ma satisfaction et de ma reconnaissance; et enfin, pour dire la chose sans détour, je désirerais qu'ils boivent à la santé de leur général et à la mienne.... »

Avant d'écrire la lettre, la comtesse avait fait pressentir le maréchal sur son intention, et celui-ci, après s'en être référé au roi, avait écrit le 12 au prince Bariatinski : « Le chef de ce corps (des gardes-françaises) est pénétré de respect pour cette illustre souveraine : elle est faite pour être admirée et non pour être refusée: ainsi elle peut envoyer ses ordres [1]. » Et la comtesse du Nord envoya 500 louis.

D'autres princes, appelés à de moins hautes destinées, furent aussi loués par les gens de lettres: tels les princes héréditaires de Brunswick et de Saxe-Gotha, qui ne manquèrent pas de visiter Diderot; le prince de Saxe est qualifié par Grimm, d' « aimable, doux, honnête et timide. » Mais aucun n'eut plus de succès que le prince Henri de Prusse, qui vint plusieurs fois à Paris sous le nom de comte d'Œls; ce frère du grand Frédéric, qui s'était distingué par ses succès guerriers, était singulièrement apprécié par les Français qu'il avait naguère combattus. A l'Académie, on l'applaudit, lorsque Marmontel parle de « la vertu couronnée de gloire; » au bas de son buste, par Houdon, Boufflers inscrit ces vers :

Dans cette image auguste et chère,
Tout héros verra son rival,
Tout sage verra son égal,
Et tout homme verra son frère.

En février et en avril 1789, l'engouement était plus vif que jamais en faveur de ce prince philosophe, notamment chez Mme de Sabran, et à la Comédie française, où, dans la pièce d'*Auguste et Théodore*, qui mettait en scène Frédéric II, un couplet fut intercalé en l'honneur du comte d'Œls, qui assistait à la représentation.

Plusieurs voyages princiers s'expliquaient par les relations de parenté qui existaient entre ceux qui les faisaient et les membres de la famille royale. Ainsi, en 1775, le prince de Carignan, sous le nom de marquis de Maraine, vient avec ses deux fils et

[1] Arch. nationales, K, 161, n° 22.

sa belle-fille voir sa fille, la princesse de Lamballe [1]. L'archiduc Maximilien, plus tard électeur de Cologne, frère de Marie-Antoi-

[1] Il peut être intéressant de savoir comment étaient distribuées les places dans un souper donné au soi-disant marquis de Maraine par le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe, le 2 juillet 1775. Voici cette distribution d'après un document des Archives nationales (K. 161, n° 4) :

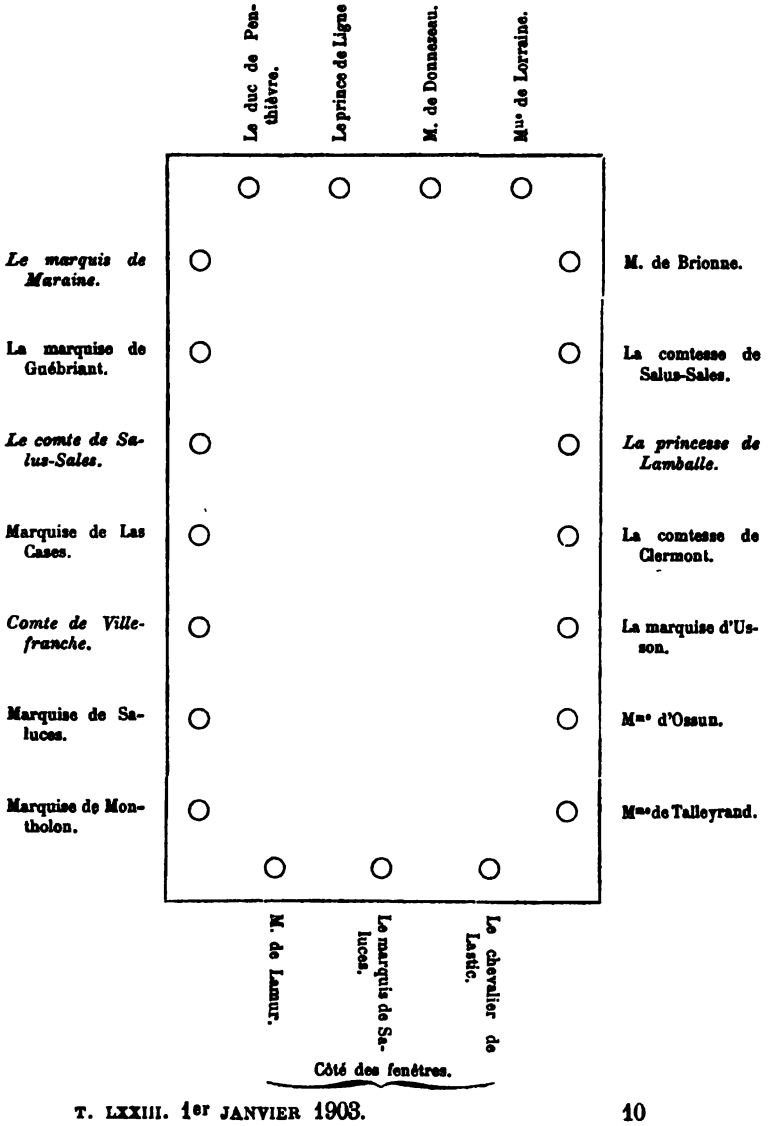

nette, se rend à Paris sous le nom de comte de Burgau [1]. La duchesse des Deux-Ponts, cousine germaine de la reine, descend avec son mari, en 1777, à l'hôtel d'York, rue Jacob, sous le pseudonyme de comte et comtesse de Sponheim. C'est sous celui de comte et comtesse de Nellenbourg que l'archiduc Ferdinand et sa femme, Marie-Béatrice d'Este, viennent à Paris en 1786. Comme les autres, malgré leur incognito, ils vont visiter les princes, et figurent à un dîner de quatre-vingt-neuf couverts que donne en leur honneur le duc de Penthièvre à Sceaux [2].

Les derniers voyages princiers portent généralement l'empreinte des opinions du temps, mélangées de philosophisme, de sensibilité, de curiosité et de tendances artistiques. Bientôt la Révolution allait, par son attitude envers les pouvoirs monarchiques, susciter contre elle les souverains qui avaient le plus ressenti le prestige de Paris et de ses idées. Ajoutons que deux d'entre eux devaient périr d'une manière tragique : Gustave III, frappé d'un coup de poignard au milieu d'un bal masqué; Paul Ier, étranglé dans son palais par quelques conjurés.

Avec l'empire de Napoléon, les entrevues et les visites de souverains reprirent leur cours. Le XIXe siècle les a vues se renouveler à peu près sous les diverses formes que nous avons rapidement montrées dans le cours de notre histoire; l'entrevue de Tilsitt entre Napoléon et Alexandre rappelle celles des anciens rois, de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes; sous presque tous les régimes qui se sont succédé, des princes sont venus, comme au XVIIe et au XVIIIe siècle, chercher à Paris, sous un incognito plus ou moins transparent, les jouissances de l'esprit et les plaisirs que cette ville dispense; enfin, cette capitale a pu revoir les grandes réceptions du temps de Charles V et de François Ier, particulièrement dans celles de la reine d'Angleterre en 1855 et du czar Nicolas en 1896, comme pour montrer que, malgré la diversité des gouvernements et la différence de leur prestige, la France a toujours conservé son attrait pour les étrangers et sa part de grandeur dans le monde.

ALBERT BABEAU,
Membre de l'Institut.

[1] Moreau, *Mes souvenirs*, t. II, p. 145, 146.
[2] Arch. nationales, K, 161, n° 30.

LE COMTE DE BONNEVAL

DOCUMENTS INÉDITS SUR SA RÉHABILITATION, SON MARIAGE ET SA CHUTE

(1714-1725)

M. Albert Vandal, au cours de son étude si instructive et si brillante sur *la mission du marquis de Villeneuve à Constantinople* [1], a rencontré le comte de Bonneval [2] : il a tracé de lui un portrait fort bien observé, d'une grande finesse, qui restera ; et, pour ce qui est du rôle que ce noble et illustre aventurier a joué en Orient, il a fourni des renseignements tout à fait inédits ; mais, touchant la réhabilitation et le mariage de ce même personnage, il a cru pouvoir suivre à peu près le prince de Ligne [3], qui était jusqu'à lui le seul auteur qui se fût étendu suffisamment sur le chapitre de M. de Bonneval et qu'on pût consulter avec fruit [4].

[1] *Une ambassade française en Orient sous Louis XV....* (1728-1741). Paris, 1887, in-8.

[2] Dès 1885, M. Vandal avait publié : *Le Pacha Bonneval*, en une brochure in-12 de 87 pages.

[3] *Mémoire sur le comte de Bonneval* (Paris, 1817).

[4] Voir aussi M. Sainte-Beuve : *Le Comte Pacha Bonneval* (*Causeries du lundi*, V, 394-412).

Il a paru une nouvelle édition du très petit nombre de *Lettres* que l'on connaît de la comtesse de Bonneval (à Paris, chez Fontemoing, 1903, in-12 de 100 pages), qui n'offrent, en elles-mêmes, aucun intérêt à l'histoire, et ne sont que l'expression continue et variée d'un amour aussi fidèle qu'immérité. M. Sainte-Beuve a dit cependant qu'elles vaudraient « d'être publiées de nouveau, avec quelques éclaircissements, quelques rectifications, et dans un ordre qui en fît valoir toutes les gradations et les nuances. » M. Gustave Michaut a mis pour épigraphe à son livre cette sentence du célèbre critique, et il a pris la peine « de donner, dit-il, les lettres de Mme de Bonneval aussi authentiques, aussi complètes que possible, dans leur ordre véritable, autant que faire se pouvait, et avec les éclaircissements qui ont semblé utiles. » Le nouvel éditeur promet sensiblement plus qu'il ne tient en parlant de l'authenticité de son texte, alors qu'il n'a fait qu'améliorer légèrement celui du prince

Le *Mémoire* du prince de Ligne, quoique rédigé à une époque déjà éloignée de celle où Bonneval avait vécu, garde une réelle valeur, en raison des documents authentiques que l'auteur a eus sous les yeux et des traditions précieuses, à certains égards, qu'il a recueillies; mais l'auteur a accepté, en outre, beaucoup de dires du héros bavard, vantard, voire menteur autant qu'impie et débauché, pour la mémoire duquel il eut cependant un faible. Il a ainsi commis bien des inexactitudes, notamment sur la réhabilitation et le mariage du personnage. C'est ce que m'a permis de constater l'étude que j'ai faite, pour ma part, des ambassades du comte du Luc, aux archives du département des affaires étrangères.

Je laisserai la plupart du temps la parole à ce diplomate, grand seigneur fort séduisant, et à ses correspondants : je ne crains pas qu'ils ennuient, et je m'assure que les documents qui vont suivre seront des plus utiles à quiconque

de Ligne, avec l'autorité que lui donne, il est vrai, son talent de philologue, mais sans toutefois s'appuyer sur aucun autre document original. Puis M. Michaut, qui s'est distingué par des ouvrages assez appréciés sur l'œuvre philosophique de Pascal, montre ici quelque inexpérience des travaux historiques.

La *Préface* ne donne point de renseignements nouveaux; le commentaire et les notes dont M. Michaut accompagne les *Lettres* se trouvent presque uniquement tirés de Dangeau renforcé de Saint-Simon : on ne comprendra pas qu'il ait négligé de se servir au moins, pour les *Mémoires* du duc, de l'édition de M. de Boislisle, qui lui eût aisément procuré des renseignements si utiles (t. XIII, p. 336-339 et notes). Quelques observations : (p. 17) Mme de Bonneval, parce qu'elle était née Gontaut-Biron et qu'elle signait, suivant l'usage : « Biron Bonneval, » ne doit pas être, pour cela, nommée « la comtesse de Bonneval-*Biron* »; (p. 20) il faut lire *Georgiana Fullerton*, et non *Georgina Fullarton*; (p. 21, n. 1) c'est à tort que M. Michaut croit pouvoir regarder comme « évidemment fausse » la lettre de la comtesse de Bonneval au comte du Luc, qu'il cite d'après les prétendus *Mémoires du comte de Bonneval* publiés en 1806, en la marquant d'une note critique que je n'estime pas du reste justifiée, au point de vue littéraire. Cette lettre ne figure pas seulement dans ces *Mémoires* apocryphes, mais bien aussi dans le recueil de La Place (*Pièces intéressantes et peu connues*, 1781, t. I, p. 73-74), à côté d'autres lettres parfaitement authentiques adressées par le comte de Bonneval et Jean-Baptiste Rousseau au même comte du Luc : mais le texte de M. de La Place est correct, tandis que l'autre ne l'est pas, et qu'il s'y rencontre deux ou trois contresens; (p. 30) l'expression : « sous les drapeaux français », est impropre pour l'époque; (p. 56) citant une lettre de Mme de Bonneval, qui parle de « M. le Duc et de Mme la Duchesse », M. Michaut croit devoir ajouter, entre crochets : « [de Condé] ». Il n'y a jamais eu de duc ni de duchesse de Condé, mais bien un duc et une duchesse de Bourbon, de la maison de Condé, qu'on nommait simplement : M. le Duc et Mme la Duchesse; (p. 72, n. 2, et p. 97, n. 1) il n'y avait point alors d'ambassadeur « d'Autriche ».

voudra entreprendre la biographie complète du comte-pacha [1], car presque tous peuvent servir à rectifier les erreurs répandues et fournir de nouvelles lumières à son sujet ; ils sont même de quelque intérêt pour l'histoire générale. Je me bornerai à les accompagner du commentaire et des notes nécessaires.

Il convient de rappeler d'abord très brièvement les principaux traits de la vie d'Alexandre, chevalier puis comte de Bonneval, né en 1675, d'une très noble et très ancienne maison du Limousin, fils cadet de Jean-François, marquis de Bonneval, mort en 1682, et de Claude Monceaux, fille de Pierre Monceaux de Bréan, grand audiencier de France, morte en 1719.

Il servit, dès l'âge de onze ans, dans la marine. A la suite d'un duel, il passa, en 1698, aux gardes-françaises. Sur terre comme sur mer, il montra beaucoup de valeur militaire : le prince Eugène de Savoie dira qu'il avait les talents d'un « grand capitaine. » En 1705, il commandait un régiment en Piémont : il vécut fastueusement dans son quartier d'hiver, « tenant grande table à tous les passants », et ses dépenses excessives le portèrent à de fâcheuses exactions et à certaines malversations [2]. M. Chamillart ne craignit pas de l'en reprimander, d'où ses fameuses lettres plus que hautaines à ce ministre sur « les hommes de plume [3]. » Il suivit l'exemple du prince Emmanuel d'Elbeuf et du marquis de Langalerie, en passant au service de l'Empereur [4] : tous trois furent pendus en effigie, le 24 janvier 1707.

Le prince Eugène honora M. de Bonneval de son amitié, et l'Empereur le combla de faveurs. Il prit part aux campagnes d'Italie, de Dauphiné et de Flandres. Pendant les négociations

[1] Je déclare tout de suite que ce ne sera pas moi.

[2] Le duc de Saint-Simon (*Mémoires*, édit. Boislisle, XIII, 337) fait ainsi son portrait : Il avait, dit-il, « beaucoup de talents pour la guerre et beaucoup d'esprit fort orné de lecture ; » il était « bien disant, éloquent avec du tour et de la grâce, fort gueux, fort dépensier, extrêmement débauché, grand escroc, et qui se peut dire sans honneur ni conscience, fort pillard. Il avait rudement vexé ces petits princes d'Italie que nous ménagions.... Il avait pris assez d'argent des contributions. »

[3] Voir le mémoire publié par M. de Courcy. (*La Coalition de 1701*.... II, 337 et 598....)

Bonneval ne s'était pas montré tout à fait aussi fier, en 1698, dans un cas pareil, vis-à-vis de l'intendant Bernage. (Voir M. de Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, *Ibid.*, n. 3.)

[4] Mars 1706.

d'Utrecht, l'originalité de grand air qu'il affectait lui fit trouver plaisant de se battre, d'abord en qualité d'officier de la maison d'Autriche, contre un Français qui lui reprochait d'avoir accusé le Roi d'aspirer à la monarchie universelle, et aussitôt après, en qualité de gentilhomme français, contre un officier prussien qui n'avait fait que porter la même accusation contre ce prince.

En 1714, il sollicita sa grâce, que nous verrons Louis XIV lui refuser. Nous verrons aussi que, dès cette époque, la marquise de Bonneval voulait marier son fils cadet : « La folie de ma mère est de me faire prendre femme », écrira-t-il plus tard, en formant le bon propos de fuir la veille même du mariage. Il fit moins bien : il épousa, en 1717, après avoir obtenu sa grâce du Régent, Judith-Charlotte de Gontaut-Biron, fille de Charles-Armand de Gontaut, marquis et plus tard duc de Biron, pair et maréchal de France, chevalier des ordres, et de Marie-Antonine de Bautru de Nogent. Au bout de dix jours, il la quitta et ne la revit jamais.

La comtesse de Bonneval écrivit depuis, chaque semaine, à son mari, avec toute la passion d'un cœur à jamais épris et fidèle, et avec la délicatesse d'une femme d'esprit résignée, ou qui le veut du moins paraître, pour ne risquer pas de s'entendre imposer silence par un si fâcheux époux : elle poussait la discrétion jusqu'à ne l'appeler, d'un ton plaisant et triste à la fois, que son cher « cousin ». Lui, dans l'intervalle des campagnes contre le Turc, consacrait son temps à la débauche et à l'intrigue. Il se livra aussi à l'industrie, car, en 1721, l'Empereur lui accorda un privilège exclusif pour l'établissement de ses aciers. Il était, depuis la paix de Passarowitz (1718), membre du conseil impérial de guerre; devenu jaloux du prince Eugène, sa malice naturelle et cultivée le rendit parfaitement ingrat : des couplets, des épigrammes de sa façon et de celle de Jean-Baptiste Rousseau se répandirent, qui attaquaient l'entourage de ce prince et le prince lui-même.

L'Empereur l'éloigna, mais en lui confiant un commandement honorable, à Bruxelles. Il ne se tint pas de heurter, en tout, le marquis de Prié, président de guerre [1] des Pays-Bas autrichiens.

[1] *Du Bourg à Morville*, 23 février 1725. On donne à tort au marquis de Prié le titre de « gouverneur » qui appartenait au prince Eugène de Savoie.

Ayant appris que Mme de Prié avait médit plus que de raison de la légèreté de la jeune reine d'Espagne, femme de don Luis et fille du duc d'Orléans, il en prend acte, sous prétexte que sa maison était alliée à celle de Bourbon, pour parler du marquis, de sa femme et de sa fille avec la dernière insolence. De la citadelle d'Anvers, où il est mis aux arrêts, il inonde l'Europe de factums extravagants, et il finit par défier le prince Eugène. Il est destitué de tous ses emplois et condamné à un an de prison (1725). Telle était pourtant la faveur dont il jouissait encore que l'Empereur hésita à confirmer l'arrêt du tribunal de guerre; Charles céda enfin à la juste indignation du prince Eugène, et Bonneval fut enfermé pendant une année au Spielberg.

Il se retira ensuite à Venise et voulut rentrer en France; « mais si le gouvernement du Roi ne refusait pas de le recevoir, il ne consentait pas à l'employer [1]. » L'Espagne et la Pologne le repoussèrent également. Il se réfugia en Bosnie, où le sultan le tint dans une sorte de captivité jusqu'à ce qu'il eût fait le saut périlleux en plein Islam : il prit le turban et dut probablement accomplir le reste des cérémonies qui font un vrai musulman [2]. « Je sens, écrit-il, un mouvement de grâce turque intérieure, qui consiste à donner sur les oreilles au prince Eugène à la tête de quelques bataillons turcs. » Il dira à Casanova : « Je crois que si on m'eût donné le commandement de cinquante mille Juifs, je serais allé faire le siège de Jérusalem. » A Constantinople, il devint, après beaucoup de vicissitudes, chef des bombardiers, « dont il fit un corps d'artillerie modèle », gouverneur de Caramanie, *beglierbey* de Roumélie, pacha à deux queues; « mais les Turcs l'employèrent surtout comme ministre consultant et firent de lui leur éducateur politique [3]. »

Il chercha vainement à lier la France à la Turquie par un traité formel, que rejeta le cardinal de Fleury, le plus sage

[1] Vandal : *Le pacha Bonneval*, p. 24.

[2] Il avait de tout temps fait profession d'impiété. Quant à la circoncision, M. de Bonneval, qui était d'une nation où rien n'est plus à craindre que le ridicule, a trouvé bon, pour faire croire qu'il y avait échappé, d'imaginer un conte que le prince de Ligne a admis; mais M. de Saint-Simon dit, à deux reprises, qu'il a été circoncis, et nous l'en croyons. (*Additions* au *Journal* de Dangeau : XV, 512 (au 28 décembre 1716); XVII, 104 (au *28 juin 1717*).

[3] Vandal (*Hist. générale* de Lavisse et Rambaud, 1896 : VII, 116).

ministre qu'aient eu nos rois des derniers siècles. Louis XV, qui avait le sens catholique, malgré ses mœurs très scandaleuses, méprisait chez le comte de Bonneval l'infâme renégat autant que le seigneur devenu un aventurier, « un homme du sort [1]. » La paix de Belgrade (1739) fut conclue, en dépit de ce pacha, par les soins du marquis de Villeneuve.

On dit qu'à la fin il songeait à s'évader et à se réfugier à Rome; mais la mort le surprit en 1747.

En se faisant musulman, Bonneval avait renoncé définitivement à sa femme, qui cessa de lui écrire : il demeura cependant l'intérêt de son cœur mortellement blessé : deux lettres qu'elle adressait, en 1739, à un homme que nous ne connaissons pas et qui semble être un Genevois appelé à Constantinople par ses affaires, en témoignent suffisamment. La cause de son misérable époux demeurait la sienne : c'était surtout à l'Empereur et au prince Eugène qu'elle en voulait !.... La subordination de la femme est tellement dans l'ordre providentiel qu'elle est toujours excusable d'embrasser aussi aveuglément la cause de son mari, quoiqu'il puisse arriver, en pareil cas, qu'elle sache porter l'injustice et la déraison aux extrêmes limites.

La pauvre comtesse de Bonneval, retirée du monde depuis 1730, mourut en 1741.

Le premier de nos documents montre l'intimité dans laquelle M. de Bonneval vivait avec le prince Eugène de Savoie, qu'il accompagna au Congrès de Baden en Argovie, comme il l'avait accompagné à Rastadt :

Le chevalier de Camilly à.... [2].

Baden, 3 août 1714.

..... On a si fort exagéré au prince Eugène la difficulté qu'il y aurait ici à se loger qu'il a résolu de n'amener personne avec lui que Bonneval....

[1] *Chauvelin à Villeneuve* (Vandal : *Le pacha Bonneval*, p. 30).

[2] Le chevalier de Camilly était à Baden, comme il avait été à Utrecht, pour un personnage que je n'ai pu identifier, et qui pourrait être le prince de Conti. Il correspondait aussi avec le comte de Pontchartrain, fils du chancelier, qui confessait lui-même insatiable sa curiosité bien connue.

On a dit que M. de Bonneval avait accompagné le prince Eugène à Rastadt ; mais on ne savait pas qu'il fût allé aussi à Baden.

C'était pour mieux appuyer personnellement le recours en grâce de M. de Bonneval, que le prince l'avait amené à Baden :

Le comte du Luc au marquis de Torcy.

Soleure, 14 septembre 1714.

Je joins ici, Monsieur, un mémoire que M. de Bonneval nous a remis[1], à M. le maréchal de Villars, à M. de Saint-Contest[2] et à moi, en présence du prince Eugène, qui a bien voulu nous recommander avec instance les intérêts de cet officier. Je vous jure, Monsieur, que je ne l'ai pas lu[3], mais dans la conversation, il m'a paru que le comte de Bonneval, fâché de ses démarches passées, désirait d'obtenir des lettres de grâce, quoiqu'il y ait un article formel dans les traités de Rastadt et de Baden en sa faveur. La réputation et l'amitié que cet officier s'est acquises parmi les Allemands, et l'envie qu'il a de se purger absolument des reproches que lui fait sa conscience, me persuadent que, le Roi lui accordant cette grâce, on pourrait, dans les suites, tirer de grands services de lui à la cour de Vienne, s'il arrivait qu'on en eût besoin. Les Allemands, voyant que c'est le prince Eugène qui la demande aujourd'hui, n'entreront point en jalousie, au lieu que, si on la différait, elle produirait plus de mal que de bien. Je vous expose mes idées, Monsieur, me soumettant à ce que MM. le maréchal de Villars et de Saint-Contest pourront vous en dire.

M. de Torcy, lié d'amitié avec le comte du Luc, était aussi favorablement disposé à l'égard de M. de Bonneval :

[1] Il s'agit sans doute ici du mémoire, daté inexactement du *14 décembre*, que M. le marquis de Courcy a publié dans *La Coalition de 1701 contre la France*, t. II, annexe n° 58, p. 593-598, intitulé : *Relation véritable de l'affaire que le comte de Bonneval, alors chevalier, a eue en France, l'an 1705, avec Mgr de Chamillart, qui l'a contraint d'abandonner le service du Roi, sa patrie et ses biens, et de chercher sa fortune dans les pays étrangers.* A ce mémoire qui contient les lettres à Chamillart, était jointe une requête conçue en ces termes : « La paix étant conclue entre le Roi et l'Empereur, le crime d'avoir porté les armes contre son souverain se trouve remis par l'article d'amnistie.... mais le sieur de Bonneval se reproche encore le malheur d'avoir été forcé d'abandonner le service du Roi. Il ose donc joindre sa prière à celle que Monseigneur le prince Eugène a faite à MM. les plénipotentiaires de France, d'interposer leurs offices pour lui obtenir des lettres de grâce qui le remettent pleinement en son premier état, en imposant silence à tous les juges et tribunaux sur les fautes dont il est coupable.... » (*Ibid.*, p. 331.)

[2] Barberye de Saint-Contest, maître des requêtes de l'hôtel, intendant de justice, police et finances dans les trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun, troisième plénipotentiaire du Roi au congrès de Baden.

[3] On verra que l'ambassadeur affectait, vis-à-vis du Roi, de ne paraître point avoir de raisons personnelles pour favoriser M. de Bonneval.

Le marquis de Torcy à la marquise de Bonneval [1].

23 septembre 1714.

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par rapport à la situation où se trouve Monsieur votre fils. Lorsque je rendis compte au Roi de ce que MM. les plénipotentiaires avaient écrit à ce sujet, Sa Majesté parut persuadée qu'il n'y avait rien à ajouter à l'amnistie portée par les traités avec l'Empereur et l'Empire, pour la sûreté des sujets de part et d'autre.

Je vous prie, cependant, de vouloir bien m'envoyer l'arrêt du parlement rendu contre Monsieur votre fils ; et, comme vous citez l'exemple de M. le comte de Chavagnac, qui avait porté les armes contre le Roi, je vous prie aussi de me marquer si vous savez ce qui s'est passé à son égard, s'il avait été procédé contre lui par le parlement, et s'il lui fut expédié des lettres d'abolition. En ce cas, il serait nécessaire d'avoir la copie de ces lettres. Vous devez être persuadée que je serai très aise de vous marquer, en cette occasion, que je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

En effet, le roi parut d'abord admettre, comme son ambassadeur, que certaines clauses des traités de Rastadt et de Baden assuraient l'amnistie entière au comte de Bonneval :

Torcy à du Luc.

Fontainebleau, 24 septembre 1714.

.... J'ai rendu compte au Roi de la demande de M. de Bonneval; mais je crois qu'il faut que j'aye une copie de la condamnation pour en parler une autre fois plus heureusement à Sa Majesté; car elle juge, suivant ce que j'ai eu l'honneur de lui dire, que les lettres de grâce sont inutiles, et que les articles des traités de Rastadt et de Baden suffisent pour le mettre en sûreté.

Le comte du Luc, de la maison de Vintimille, qui appartenait à la plus ancienne et à la plus haute noblesse féodale, et qui savait le faire sentir, mais avec plus de ménagements que le comte de Bonneval, ne pouvait manquer de trouver quelque ragoût aux fameuses lettres adressées jadis par ce seigneur au ministre Chamillart [2]. Au reste, Provençal d'humeur facile, et

[1] Cette lettre a été publiée par M. de Courcy (*Ibid.*, II, 337, n. 2, et annexe n° 59, p. 598).

Voir ci-après *Du Luc à d'Huxelles*, 4 mars 1716.

séduit par l'exquise politesse et la sincérité du prince Eugène, il s'était lié volontiers avec le protégé de ce grand homme, et il s'employa avec d'autant plus de zèle en sa faveur que, peu après, au mois de novembre, le roi le nomma son ambassadeur à Vienne. Cependant les difficultés du renouvellement d'alliance avec les Suisses [1], puis le manque d'argent, le retinrent à Soleure jusqu'au 23 juin de l'année suivante : sous prétexte de préparer ses logements, en réalité pour observer et lui rendre compte, il envoya à Vienne M. Wigier [2], secrétaire-interprète du roi en Suisse :

Du Luc à Bonneval, à Vienne.

Soleure, 26 décembre 1714.

Mon étoile me rapproche de vous, mon cher comte, et me fait regarder le voyage de Vienne, quelque sérieux qu'il puisse être, comme un voyage de plaisir. N'en déplaise aux égards où je sais bien qu'on est assujetti dans votre cour, je compte qu'il nous sera permis de boire quelquefois ensemble, sans que personne ait lieu de s'en scandaliser, et j'ai même grande envie que ce soit bientôt; mais, comme le temps ne dépend pas de moi tout à fait, je vous envoie, à ma place, un gentilhomme de ce pays, fort de mes amis et très galant homme, et passablement altéré : c'est M. Wigier, que vous avez vu capitaine aux gardes suisses en France. Je ne doute pas qu'il ne soit obligé d'avoir recours à vous pour me mettre en état de ne point coucher sur le pouce en arrivant à Vienne; en ce cas, je vous prie, mon cher comte, de vouloir bien lui donner aide et conseil; mais je vous prie encore plus de vouloir m'honorer de vos ordres pour France, avant que je quitte ce pays-ci. Si je vais à Paris, j'irai les chercher chez Madame votre mère, et vous verrez, par mes vives attentions, que je mérite peut-être autant qu'un autre la part que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans votre amitié, et que personne n'est avec un zèle plus ardent et un plus parfait dévouement que moi, etc.

M. Michaut suppose que le différend entre le comte de Bonneval et son frère aîné a pu naître des avantages que leur mère

[1] Signée à Soleure, le 9 mai 1715, avec les catholiques seulement.
[2] D'une famille patricienne anoblie de Soleure.
Le parti whig, par l'entremise de l'ambassadeur Cadogan, uni au Conseil espagnol, à la cour de Vienne, excitait l'Empereur, et l'on n'était pas sans inquiétude, dans l'entourage du Roi, sur le maintien de la paix à peine conclue.

a faits au cadet en le mariant ; la cause en était antérieure [1] et elle est visée ici indirectement :

Du Luc à Bonneval.

[Soleure], 23 janvier 1715.

Vous verrez, par les lettres ci-jointes de Mme la marquise de Bonneval, quels sont ses sentiments pour ce qui vous regarde. J'ai eu l'honneur de lui marquer qu'il me semblerait qu'il serait nécessaire de faire encore des démarches pour procurer votre réhabilitation, d'autant plus que, lorsque M. le marquis de Torcy m'a répondu sur votre mémoire, il ne m'a point donné l'exclusion; que j'ai, à Paris, un de mes gens, nommé Desplasses [2], qui aura l'honneur de la voir et de recevoir ses ordres : qu'on m'en donne donc, mon très cher comte, s'il ne s'agit que du Roi ; mais, s'il était question d'agir contre M. votre frère, je vous avoue que cela ne conviendrait ni à vous ni à moi.

Je produis la lettre suivante parce qu'elle s'applique tout à fait au cas de M. de Bonneval. Il est surprenant de voir le Roi retirer ainsi sa parole : il a probablement cédé aux remontrances des gens du parlement qu'il voulait alors, en vue de son testament, ménager davantage qu'il ne l'avait fait autrefois :

Le marquis de Torcy au duc d'Elbeuf.

Versailles, 24 janvier 1715.

Avant votre départ, Monseigneur, vous avez demandé au Roi la permission pour M. le prince Emmanuel [3] de revenir dans le royaume,

[1] « .... Les biens de Bonneval furent attribués [en 1707] à sa famille, après l'expiration de la contumace. » (Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, XIII, 339, n. 3.) C'est sans doute la cause du différend en question.

César Phœbus, seigneur et marquis de Bonneval, brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis, avait quitté le service en 1710, « pour travailler à rétablir les affaires de sa maison, qui étaient fort dérangées. » (La Chenaye des Bois.) Il avait épousé Marie-Angélique d'Hautefort. Le marquis de Bonneval était des rares seigneurs de grande maison qui savaient rester chez eux et se dispenser de vivre à la cour du Roi, de ceux que M. de Saint-Simon qualifiait d' « obscurs ». Mme de Bonneval donne, à ce propos, un détail assez piquant, dans sa lettre datée de Choisy, le 1er octobre 1717 : « M. votre frère, « écrit-elle à son mari, est venu faire sa cour à Mme la princesse de Conti, avec « Mme votre belle-sœur et Mlle votre nièce : ce fut ma mère qui les amena et « les présenta. Mme la princesse les a priés un jour à dîner : ils furent très con- « tents de la réception, et nous sont fort obligés de les avoir accompagnés, car « il faut avouer qu'ils ont peu l'air de la cour ; et je n'osai jamais quitter « M. votre frère, car je sentais, lorsqu'il montrait son embarras et son petit « génie, qu'il vous était trop près pour le livrer à la plaisanterie.... »

[2] Secrétaire intime du comte du Luc, autrefois aux Noailles : il acheta plus tard une charge de finance qui l'anoblit.

[3] Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbeuf, ne rentra en France qu'en 1719,

et Sa Majesté, se souvenant de l'amnistie générale accordée par le traité de paix, vous a dit qu'il pouvait en profiter. Elle s'est souvenue depuis que, lorsqu'il sortit du royaume, il fut condamné par arrêt du parlement, et même effigié.

Cette circonstance change pour lui le cas où se trouvent ceux qui sont compris dans l'amnistie, et le Roi m'a commandé de vous en avertir de sa part.

L'intention de Sa Majesté est donc que vous n'écriviez pas à M. le prince Emmanuel qu'il peut revenir, si vous ne l'avez pas encore fait, et, supposé que la lettre soit écrite ou partie, Sa Majesté veut que vous lui en écriviez une seconde, pour révoquer ce que vous lui avez marqué par la première et pour l'empêcher d'entrer dans le royaume.

En m'acquittant des ordres du Roi, je vous supplie de me permettre de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de respect que je ne suis....

Le lendemain, l'ambassadeur, ne sachant pas encore la résolution du roi, insiste en ces termes :

Du Luc à Torcy.

Soleure, 25 janvier 1715.

.... Me sera-t-il permis de vous dire, avant que de finir, qu'un arrêt en faveur du comte de Bonneval serait très utile au service du Roi? Cet officier est fort considéré à Vienne, où vraisemblablement il s'établira, il pourra bien servir Sa Majesté; mais, pour l'y engager, il faudrait ne lui point tenir rigueur dans une chose indifférente, *puisque, par le traité de Baden, il est déclaré innocent et réhabilité*[1]. Je n'ai pour objet, en tout cela, que le bien du service.

M. de Torcy répond :

Torcy à du Luc.

Versailles, 7 février 1715.

.... Vous savez le mauvais succès de la demande faite en faveur de M. de Bonneval. Il ne faut pas cependant désespérer, et je souhaiterais qu'il obtînt, par vos bons offices, pendant votre ambassade, ce

et il devint duc d'Elbeuf à la mort de son frère aîné, en 1748. L'Empereur, après avoir enlevé Naples aux Espagnols, l'y avait envoyé comme général de cavalerie, et il avait épousé dans cette ville une Stramboni. « C'est lui qui, possédant le château de Portici et y faisant faire des fouilles, découvrit la ville romaine d'Herculanum, en 1719. » (Boislisle : *Ibid.*, XIII, 333, n. 3.) On pourrait dire en quelque sorte : Heureuse faute !

[1] C'est nous qui soulignons.

qui lui a été refusé jusqu'à présent. Quand vous serez à Vienne, il pourra vous instruire plus précisément de l'état de son affaire, dont je n'ai pu avoir les éclaircissements que j'avais demandés.

Dans la lettre si amicale qui suit, M. du Luc signale à M. de Bonneval l'imprudence qu'il commet, dans les circonstances actuelles, d'entretenir des relations particulières avec M. Pesmes de Saint-Saphorin, gentilhomme vaudois, agent de Berne auprès des alliés, des plus hostiles au roi pendant la dernière guerre et maintenant encore :

Du Luc à Bonneval.

[Soleure], 9 mars 1715.

.... Je n'aurais rien à vous demander, si vous vouliez, au lieu de cette fichue Excellence, me qualifier d'un titre qui me flatterait infiniment : ce serait celui de cousin[1], ou au moins, celui de cher et tendre ami : accordez-moi, je vous en conjure, ma requête.

Au reste, vous entendrez parler d'un renouvellement d'alliance entre le Roi et les catholiques de la Suisse : les protestants ne manqueront point de l'empoisonner, et peut-être qu'ils y seront servis par certains ministres qui veulent *in ogni modo* être aveugles et sourds. Je vous prie, mon cher comte, si l'occasion s'en présente, de glisser au prince Eugène que je n'ai pas oublié le système de Baden[2], et que, s'il veut bien m'attendre avant que de se déterminer, il me trouvera franc du collier, car je suis dans le principe, duquel le diable ne me ferait pas sortir, que dorénavant les intérêts du Roi sont ceux de l'Empereur, et ceux de l'Empereur aussi ceux du Roi ; pourvu que

[1] En effet, dans la suite, le comte de Bonneval traite le comte du Luc de « cher cousin ». (Voir notamment La Place : *loc. cit.*, I, 27 et 33.)

[2] En 1712, les cinq cantons avaient été écrasés par les protestants, qu'ils avaient battus lors des deux premières guerres de religion, en 1531 et 1656. Au congrès de Baden, le prince Eugène avait formé un projet en vertu duquel l'Empereur, uni au Roi, aurait pu obliger Zurich et Berne à restituer à ces valeureux petits cantons catholiques et au prince-abbé de Saint-Gall ce qui leur avait été enlevé par le traité d'Aarau. Le Roi avait écarté ce projet : il avait une peur extrême de voir recommencer la guerre, sous ce prétexte, en raison des dispositions du parti whig au pouvoir en Angleterre, et il cédait, en même temps, au sentiment de jalousie qui, particulièrement sur le terrain helvétique, n'avait cessé d'inspirer la politique de la cour de France contre la maison d'Autriche. Le renouvellement d'alliance entre sa couronne et les Suisses catholiques s'opérant alors, sans qu'il eût été donné suite aux propositions de Baden, ne contribua pas peu à entretenir la méfiance de la cour de Vienne à l'égard de celle de Versailles, et à la rendre accessible aux suggestions des agents de la Grande-Bretagne, des États Généraux et des cantons protestants.

des préjugés que je tiens mal fondés ne prévalent, grâce en sera rendue à Dieu et à nos maîtres. Trouvez bon, mon très cher comte, que je vous demande, en confidence, s'il est vrai que vous soyez dans une relation intime avec le Saint-Saphorin de Berne; pour le croire, il faut, en même temps, que je sois persuadé que vous n'avez point vu le fond du sac de ce personnage. Il produit cependant vos lettres, qui portent que le prince le désire à Vienne, et que moyennant sa présence, les Bernois trouveront toute sorte de faveurs et d'agréments : il n'appartient pas à un ambassadeur de montagnes de vous parler plus longtemps politique.

M. de Torcy ayant jugé M. Wigier insuffisant [1] — il était, d'autre part, mal vu à Vienne [2] — avait jugé bon d'envoyer là M. Mandat, conseiller au parlement. Quoiqu'il ait eu soin de le faire passer par Soleure et de ne lui donner que la qualité de secrétaire d'ambassade dépendant du comte du Luc, pour attendre son arrivée, celui-ci ne laissa pas d'en être un peu piqué, d'autant que le conseiller correspondit constamment avec le ministre et négligea trop l'ambassadeur.

M. Mandat vit tout de suite, comme M. du Luc, l'importance qu'il y aurait à accorder la grâce :

Mandat à Torcy.

Vienne, 20 avril 1715.

.... Je vis hier, chez M. le comte de Bonneval où je dînai, l'envoyé d'Angleterre....

Mandat à Torcy.

Vienne, 24 avril 1715.

.... M. le prince Eugène me toucha.... quelque chose de l'amnistie générale stipulée dans le traité de Baden, dans laquelle il prétend que le prince Emmanuel d'Elbeuf et le comte de Bonneval doivent être compris, du moins pour les biens qu'ils ont en France et les intérêts qu'ils peuvent y avoir dès à présent et auront dans la suite à discuter. Il semble même que ce prince ait cette dernière affaire à cœur.... Des grâces comme celle-là, de peu d'importance, faites à propos, pourraient bien faciliter le traité ds paix entre l'Espagne et l'Empereur, et même éloigner la faible volonté qu'on pourrait avoir d'acquiescer aux propositions des Anglais....

[1] Le comte du Luc dira plus tard à M. de Torcy que M. Mandat lui pourra rendre bon témoignage de la capacité de ce Suisse « plus délié qu'il n'appartient à ceux de sa nation. »

[2] Voir plus loin : *Du Luc à Bonneval*, 22 mai 1715.

Le comte du Luc insiste, de son côté, de la manière la plus pressante :

Du Luc au Roi.

Soleure, 6 mai 1715.

.... Je demande très humblement pardon à Votre Majesté si j'ose lui dire qu'il serait du bien de son service d'accorder au comte de Bonneval une abolition de tout ce qui a été statué contre lui pendant la guerre : l'Empereur semble le souhaiter, le prince Eugène de Savoye regarde ce point comme capital, et moi, Sire, je crois que vos intérêts demandent que vous vouliez bien vous relâcher des règles ordinaires, desquelles j'avoue que je ne suis pas instruit. Le comte de Bonneval vous est actuellement utile, et désire ardemment de le devenir davantage ; sa grâce accordée présentement ne le rendra point suspect, et il pourra agir selon son cœur, au lieu que, si Votre Majesté diffère, il arrivera que Bonneval se refroidira, n'ayant plus rien à espérer, ou que, si, dans la suite, Votre Majesté trouvait bon d'accorder ce qui lui est demandé aujourd'hui, la grâce ne serait plus regardée de même œil : le comte de Bonneval deviendrait suspect, et, par conséquent, hors d'état de vous servir. Je n'ai jamais eu de relation avec sa famille[1], et je ne puis avoir en vue que le service de Votre Majesté.

Du même au même.

Soleure, 17 mai 1715.

.... On m'écrit aussi que le prince d'Elbeuf se dispose à se rendre en France, *sur l'assurance que lui donne le prince Eugène que le traité de Baden lui en accorde le droit.* Je ne sais pas quelles sont les intentions de Votre Majesté à cet égard ; je les ignore aussi bien touchant le comte de Bonneval, qui me paraît digne de quelque distinction, parce que le sujet est bon et qu'il peut être utile à Votre Majesté.

Il avait déjà été répondu :

Torcy à Mandat.

Marly, 12 mai 1715.

.... Si l'on vous parle encore en faveur de M. le prince Emmanuel d'Elbeuf et de M. de Bonneval, vous remettrez cette affaire à l'arrivée de M. le comte du Luc ; car il n'y a pas encore d'apparence de pouvoir leur procurer à l'un et à l'autre ce qu'ils demandent, parce qu'ils

[1] On a vu cependant, par la lettre du 9 mars ci-dessus, qu'une certaine parenté existait entre les Vintimille et les Bonneval.

ont été condamnés par arrêt du parlement, et, par conséquent, ils ne sont pas considérés comme compris dans le traité de paix....

Entre temps, le comte du Luc écrit ces deux lettres à la marquise douairière de Bonneval et à son fils. Dans la première, on verra qu'il est déjà question de mariage pour le comte de Bonneval, au moins dans l'esprit de sa mère, dont nous savons que c'était « la folie » de lui vouloir faire prendre femme [1].

Le comte du Luc à la marquise de Bonneval.

[Soleure], 20 mai 1715.

Je reçois, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous m'y parlez de respect pour moi : pareilles idées peuvent-elles vous entrer dans la tête ? Trop heureux si je pouvais vous convaincre du mien et de mon fidèle attachement. Sans vous rien marquer, Madame, j'ai cru devoir écrire au Roi et au ministre, à plusieurs reprises, afin que Sa Majesté, avant mon départ pour Vienne, eût la bonté de vous tranquilliser par rapport à M. votre fils. J'ai lieu de croire que mes instances n'ont pas été inutiles. Il faudrait suivre cette affaire, parler à M. le marquis de Torcy, et voir M. le chancelier ; car si une fois nous étions pleinement réhabilités pour le passé et l'avenir, vous pourriez alors, Madame, former des projets certains. Quel bonheur pour moi si je pouvais vous faire ma cour à Vienne ! Ma belle-fille [2] ne serait pas moins heureuse d'être de votre suite. Je compte qu'elle ira à Paris avant que de me venir joindre : elle a été si malade que les médecins croient qu'il faut l'envoyer à son air natal, en sorte qu'elle sera à portée de suivre votre destinée, si, par bonheur, Madame, vous nous amenez une nouvelle bru. Je ne sais cependant si une femme allemande ne conviendrait pas mieux à notre fortune [3] ; c'est sur quoi j'aurai l'honneur de vous écrire quand j'aurai parlé à M. votre fils. J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Madame, votre, etc.

M. du Luc craignait le mariage. pour M. de Bonneval, autant que Bonneval lui-même. La seconde partie de la lettre qu'il lui

[1] Lettre de Bonneval à son frère. (Le prince de Ligne : *Ibid.*)

[2] N. de Reffuge. femme de son fils unique, le marquis du Luc, mariée l'année précédente : elle avait été en danger de mort, pendant ses premières couches à Soleure. Elle n'alla pas à Vienne : le marquis, de caractère tout différent de celui du comte du Luc, ne pouvait faire bon ménage avec un père qui, cependant, l'aimait très tendrement.

[3] C'est-à-dire à la situation du comte de Bonneval, fixé désormais en Allemagne par la brillante carrière que lui avait ouverte le service de l'Empereur.

adresse, le 22 mai, vise la méfiance qui subsistait entre les cours de Vienne et de Versailles :

Du Luc à Bonneval.

Soleure, le 22 mai 1715.

J'ai l'honneur de vous envoyer, mon très cher comte, la dernière lettre que j'ai reçue de Madame votre mère, et la réponse que j'ai cru devoir lui faire. Je ne sais si vous approuverez mes idées ; mais, croyant entrevoir qu'elle s'en formait de difficile exécution, et qui vous parroient [*sic* dans la copie] à jamais le retour dans votre patrie, j'ai cru devoir, sans lui en rien dire, écrire très fortement au Roi : j'ai lieu de croire que ce n'a pas été en vain.

A l'égard d'un mariage, je veux, avant que d'y consentir, vous avoir tenu sur les fonts, car de pareils sacrements décident, pour l'ordinaire, du bonheur ou du malheur de toute la vie : je veux que la vôtre soit des plus fortunées : quand, au lieu d'Allemand ou de Français, vous devriez devenir Moscovite [1], ce n'est point la nation qui m'attache à vous, ni par rapport à elle que je désire un peu de part dans votre amitié.

Au reste, on écrit, de votre cour en ce pays, que Wigier y est regardé comme un espion : je le croyais homme d'esprit, d'un bon cœur et grand ivrogne, mais je ne l'aurais jamais soupçonné du personnage qu'on nomme, au collège : peste, surtout quand il n'en résulte ni honneur ni profit. L'envoi de M. Mandat devrait prouver aux plus défiants que Wigier est mon ami, et rien au delà. Si ce qu'on lui impute était véritable, cela tomberait sur moi, me nécessiterait peut-être de garder à rigueur les longues et les brèves avec mes meilleurs amis, surtout auprès du grand prince que je voudrais bien convaincre de la droiture de mes intentions pendant mon séjour à votre cour. Si le Roi voulait avoir des arrière-boutiques avec l'Empereur, il n'aurait eu garde de m'employer, se connaissant trop bien en gens. J'espère que six mois de séjour feront que ma réputation fleurera comme baume, ou bien vous ne tarderez pas, mon illustre comte, de me voir par les talons : je veux servir mon maître, mais je veux vivre et mourir sans reproche. Je vous demande pardon de cette digression, mais avec qui soulagerai-je mon cœur ? Je suis avec autant d'abandon que de respect., etc.

Répondant aux lettres de son ambassadeur, du 6 et du 17 mai, le roi rejette en ces termes la requête du comte de Bonneval :

[1] Il ne prévoyait pas que le comte de Bonneval pourrait, un jour, tomber plus bas encore.

Le Roi à du Luc.

Marly, 22 mai 1715.

.... Vous savez que je n'ai nulle disposition à faire grâce au comte de Bonneval, étant persuadé que celle que je lui accorderais serait d'un très mauvais exemple. Vous pourrez cependant m'en écrire encore, après que vous aurez fait quelque séjour à Vienne, et connu par vous-même de quelle utilité il peut être au bien de mon service....

Du même au même.

Marly, 29 mai 1715.

.... *Il n'y a pas un article du traité de Bade qui permet à ceux qui ont été condamnés par les tribunaux de mon royaume d'y revenir en vertu de la paix.* Ainsi le prince Emmanuel d'Elbeuf n'en a nul droit, comme il semble le prétendre; et, quant au comte de Bonneval, vous avez vu, par ma dernière lettre, que mon intention n'est pas de lui en accorder la permission.

M. Mandat rend compte d'un nouvel entretien avec le prince Eugène :

Mandat à Torcy.

Vienne, 9 juin 1715.

.... Nous tombâmes ensuite sur l'affaire du prince Emmanuel et du comte de Bonneval : je tâchai de lui prouver qu'elle ne pouvait être comprise dans aucun article du traité de Baden, tous deux ayant été condamnés par arrêt du parlement, et je lui dis que le Roi avait remis cette affaire jusqu'à l'arrivée de M. le comte du Luc. Il ne me parut pas content, et je vis que cela lui tenait au cœur, ce qui fit qu'ayant à lui parler de la paix d'Espagne, je crus que je devais lui faire entendre que c'était peut-être une grâce que Sa Majesté lui réservait pour lui tout seul, à quoi je ne le trouvai pas insensible....

Les agents du roi parlaient naturellement à l'étranger selon les ordres qu'ils avaient reçus; mais il est évident, d'après ce qui précède, que MM. de Torcy, du Luc et Mandat considéraient l'amnistie générale comprise dans les derniers traités comme devant bien s'appliquer à M. de Bonneval. Le Roi se renferma, à cet égard, dans une obstination qui paraîtra malhabile, étant donnés, d'une part, le sincère désir qu'il avait, à la fin, de fortifier la paix, et, d'autre part, les raisons d'un réel intérêt politique qu'on faisait valoir auprès de lui pour le fléchir.

Le grand règne finit le 1er septembre. Le comte du Luc, parti

de Soleure le 23 juin, était arrivé à Vienne le 4 juillet. Le 7 septembre, il reçut une lettre de M. de Torcy, datée du 26 août, annonçant l'approche du « fatal moment ». Quoique la nouvelle certaine de la mort de Louis XIV ne lui soit parvenue que le 13 [1], M. du Luc avait renvoyé M. Mandat en France, dès le 11, chargé de plusieurs mémoires, parmi lesquels il y en avait un où il ne manquait pas de rappeler l'affaire de Bonneval, comme un objet digne de « la douceur » qu'on attribuait par provision au gouvernement du duc d'Orléans.

Mémoire du comte du Luc pour M. Mandat retournant à la cour.

Vienne, 11 septembre 1715.

.... N'oubliez pas, Monsieur, de représenter de quelle conséquence il est d'accorder au comte de Bonneval une abolition générale : vous savez les raisons qui m'obligent à le souhaiter et qu'elles n'ont d'autre objet que le bien du service.

Grâces à accorder à plusieurs personnes qui sont au service de l'Empereur. (Mémoire de M. Mandat.)

M. le prince Eugène s'intéresse d'une manière toute particulière à la grâce de Mgr le prince Emmanuel d'Elbeuf et de M. de Bonneval.

Ces deux grâces tirent si peu à conséquence que je ne vois pas les raisons qui les pourraient faire refuser, et, loin d'être contraires au bien de l'État, je les tiens pour être avantageuses au Royaume: rien ne marquera mieux la douceur du gouvernement de Son Altesse Royale, et rien ne sera plus capable de lui concilier les ministres de cette cour. De plus, c'est le moyen d'augmenter le crédit de M. l'ambassadeur auprès de l'Empereur et du prince Eugène, et M. le comte du Luc ne manquera pas de faire valoir, dans l'occasion, à Sa Majesté Impériale et à M. le prince Eugènee ces marques de générosité et d'attention de M. le duc d'Orléans....

Du Luc à Torcy.

Vienne, 2 octobre 1715.

J'ai chargé M. Mandat de vous parler fortement, Monsieur, sur l'abolition entière du comte de Bonneval, dont le prince Eugène fait aujourd'hui son affaire. Si on diffère de l'accorder, elle viendra peut-être dans les suites; mais ce sera moutarde après dîner; car alors les

[1] Les lettres portées par « l'ordinaire » demeuraient plus de quinze jours en chemin entre Paris et Vienne. Les courriers extraordinaires faisaient gagner deux ou trois jours.

Allemands, méfiants jusqu'à l'extrême, raisonneront, et celui auquel on accordera la grâce deviendra suspect, et par conséquent inutile, au lieu qu'aujourd'hui la chose roulerait sur le prince Eugène et nous en retirerions plus d'un avantage. Comme je n'ai eu, de ma vie, nulle relation avec la maison de Bonneval, vous me rendrez bien la justice de croire que c'est uniquement le service du Roi qui me détermine à vous importuner.

Le marquis de Torcy ayant déposé la charge de secrétaire d'État le 26 septembre [1], c'est le maréchal d'Huxelles, président du conseil nouvellement institué pour les affaires étrangères, qui répond aux dernières lettres de l'ambassadeur.

Le maréchal d'Huxelles au comte du Luc.

Paris, 25 octobre 1715.

.... Je ne sais si je pourrai vous répondre par cet ordinaire sur l'article qui regarde M. de Bonneval. Je vois toute la force de vos raisons; mais vous n'ignorez pas aussi celles qui s'opposent à la satisfaction des personnes qui s'intéressent pour lui....

On sait que certains membres du conseil de régence, le duc de Saint-Simon entre autres, jugeaient que la demande de M. de Bonneval devait être rejetée.

L'ambassadeur poursuit :

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 13 novembre 1715.

A l'égard du comte de Bonneval, je crois, Monsieur, avoir épuisé les matières, et, quand on refusera la grâce que le prince Eugène demande pour lui, je crois que ce refus sera dans les règles; mais je crois aussi qu'il sera très contraire aux vues de Mgr le Régent : les suites prouveront mon dire, mais il sera difficile d'y apporter remède.

Cette réplique porta coup; en marge se trouve écrit, de la main du duc d'Orléans :

L'accorder quand et comment il le jugera à propos, mais la faire valoir au prince Eugène.

Cependant l'ambassadeur n'eut connaissance de la décision du régent que par une lettre du 25 janvier suivant; aussi, pressé

[1] *Torcy à du Luc*, en date de ce jour.

par le prince Eugène, insiste-t-il lui-même de la manière la plus pressante auprès de M. d'Huxelles et du Régent en personne.

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 8 janvier 1716.

.... Je m'attends, Monsieur, qu'à la fin Son Altesse Royale voudra bien donner attention aux très humbles remontrances que j'ai faites par rapport au comte de Bonneval. Si M. Mandat n'a pas oublié tout ce que je lui ai dit verbalement, et si on a bien voulu l'écouter, j'avoue, Monsieur, qu'une affaire de cette nature devrait avoir cheminé, d'autant mieux qu'il ne s'agit que d'une grâce qui ne peut tirer à conséquence pour le prince d'Elbeuf, ni pour nul autre. Ledit prince d'Elbeuf est toujours fou, bavard et menteur, mais il ne laisse pas que d'aller à ses fins....

Le comte du Luc au duc d'Orléans.

[Vienne], 18 janvier 1716.

Monseigneur,

Je ne croyais pas devoir importuner davantage Votre Altesse Royale par rapport aux intérêts du comte de Bonneval, après en avoir si souvent écrit au feu Roi, et depuis sa mort; mais M. le prince Eugène, après des instances qui ne finissent point depuis le congrès de Baden, me demanda, avec beaucoup de vivacité, si je n'avais pas de réponse agréable à lui faire touchant la grâce qu'il vous demandait, Monseigneur, en faveur du comte de Bonneval; qu'il [1] ne la demandait pas comme une exécution des traités de paix, ni pour qu'elle pût servir d'exemple et tirer à conséquence; mais Bonneval était son ami, et que lui, prince Eugène, serait très sensible à la marque que Votre Altesse Royale voudrait bien lui donner dans cette occasion, de son amitié, de laquelle il s'était toujours flatté. Je crus, Monseigneur, devoir lui répondre avec politesse, et lui dire que, vraisemblablement, Votre Altesse Royale attendait de me donner ses ordres par le retour de mon secrétaire, qui est auprès d'elle depuis environ deux mois et demi. Si l'on veut croire tout ce que j'ai écrit par rapport à Bonneval, on trouvera, Monseigneur, que j'ai épuisé les matières: les grâces, de quelque nature qu'elles puissent être, ne tirent jamais à conséquence. Nous avons vu, s'il m'est permis de le dire à Votre Altesse Royale, la personne sacrée du Roi et les plus grands emplois de l'État confiés à des gens qui à peine avaient remis l'épée dans le fourreau, et les suites ont fait connaître qu'ils étaient dignes de ce retour. Le comte de Bonneval n'est pas dans le même cas, car il se trouve ici un établis-

[1] Le texte est ainsi incorrect.

sement fait, et il y a lieu de croire qu'estimé et chéri au point qu'il l'est, il poussera loin sa pointe, si la fortune le seconde. La grâce dont il sera redevable à Votre Altesse Royale l'animera d'autant plus à la servir et sa patrie, autant qu'un homme de naissance et d'une vertu très austère [!] peut le faire. Je supplie donc très humblement Votre Altesse Royale de m'honorer d'une réponse positive, que je puisse lire au prince Eugène....

La grâce est enfin annoncée.

D'Huxelles à du Luc.

Paris, 25 janvier 1716.

.... Vous aurez appris que le Roi a bien voulu, *sur vos représentations*, accorder la grâce à M. de Bonneval, et Sa Majesté a voulu laisser la liberté de le dire au prince Eugène ou d'en garder le secret, selon les raisons que vous aurez de croire que cette grâce, accordée *à sa pure considération*, pourra produire un bon effet et le disposer favorablement; ainsi c'est à vous de juger du temps et de la manière de lui en parler, et à lui faire connaître, *comme cela est, en effet*, que *tout autre que lui ne l'aurait point obtenue....* [1].

Cette grâce tardive ne produisit pas l'effet qu'on en aurait pu attendre plus justement si elle eût été accordée tout de suite et de meilleure grâce, conformément aux représentations de l'ambassadeur : aussi bien le prince la regardait-il toujours comme due d'après les traités.

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 12 février 1716.

.... A l'arrivée du courrier, j'envoyai mon secrétaire au prince Eugène pour lui faire savoir que Mgr le Régent, à sa considération, avait accordé la grâce au comte de Bonneval. Le prince en témoigna de la joie, assura de sa reconnaissance, et qu'il viendrait m'en remercier; mais, dans ces remerciements, il glissa que la chose avait été stipulée par le traité de Baden. Mon secrétaire crut lui devoir répliquer que ce traité bien entendu ne contenait rien qui favorisât les prétentions du comte de Bonneval, et que la chose était uniquement due à la considération que Son Altesse Royale avait pour lui, prince Eugène, à quoi il ne fut rien répliqué. A l'instant ce prince envoya chercher le comte de Bonneval, auquel il donna cette nouvelle avec

[1] J'ai souligné les passages où se trouve nettement marquée la véritable raison de la grâce accordée.

bonté, et celui-ci vint m'en remercier : il doit avoir audience de l'Empereur, après quoi il se donnera l'honneur d'écrire à Son Altesse Royale et à vous, Monsieur....

Sur ces entrefaites, il était revenu à la cour de France que M. de Bonneval ne désirait plus sa grâce : piqué de ce qu'elle fût en vain sollicitée depuis si longtemps, il n'est pas invraisemblable, quoi qu'on en dise ici, qu'il ne se soit plu à en parler avec désinvolture.

M. de Penterridter[1] *au comte de Bonneval.*

[Paris], 16 février 1716.

Je ne vous écris point, mon général, de ma propre main, ayant actuellement la fièvre, et j'aime mieux me servir d'une autre que de négliger de vous informer d'une chose qui regarde votre service.

Vous aurez déjà appris de S. A. Mgr le prince Eugène et de M. le comte du Luc, les déclarations favorables que M. le duc d'Orléans m'a faites pour vous, et la joie qu'il a témoignée de pouvoir faire plaisir audit prince dans une affaire où je lui témoignais qu'il s'intéressait.

M. le maréchal d'Huxelles vient encore de me le confirmer. Il ne s'agit que de la manière de rendre la chose plus solide, et moins sujette à des chicanes que l'on pourrait vous faire si la chose ne se faisait dans toutes les formes accoutumées, car il y a de la différence entre ce qu'un roi peut faire de pleine autorité[2] et le pouvoir d'un régent, qui est limité.

M. le maréchal d'Huxelles me dit donc qu'il faut absolument que vous vous munissiez d'une lettre de grâce ou d'abolition, puisqu'il y a un arrêt et jugement formel rendu contre vous. Je lui ai demandé de quelle manière il faudrait se prendre pour l'avoir, et s'il faut que vous présentiez requête pour cela : il m'a répondu qu'il n'était pas nécessaire et qu'il suffisait que vous témoignassiez seulement de la vouloir, qu'il aurait soin alors de vous la faire expédier sur-le-champ; mais qu'il avait appris que vous ne la désiriez pas, et que même vous étiez d'opinion que cela pourrait vous faire tort dans le service où vous êtes. Je répliquai que je n'en comprenais pas la raison et que vous me témoigniez le contraire dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont je lui ai lu le passage où vous me dites que vous souhaitez passionnément votre réhabilitation. Il m'interrompit en me disant que ce terme était bien différent d'une lettre de

[1] Alors chargé d'affaires de l'Empereur à Paris, en attendant l'arrivée du comte de Königseck, nommé ambassadeur.

[2] Ce qui prouverait, s'il en était besoin, qu'il n'eût tenu qu'au bon plaisir de Louis XIV de parfaire la grâce en question.

grâce ou d'abolition, et que cela le confirmait que vous aviez quelque répugnance de l'avoir; que cependant il vous en fallait, si vous vouliez vous en assurer la jouissance. Si bien donc, il y a deux choses dont vos amis vous conseillent d'en faire une; c'est-à-dire que vous m'envoyiez une lettre pour le maréchal d'Huxelles, dans laquelle vous lui témoigniez qu'il vous ferait plaisir de vous procurer cette lettre de grâce ou d'abolition pour être remis, par là, dans l'état où vous avez été avant votre retraite de France, ou bien que vous me marquiez de souhaiter un passeport ou sauf-conduit, pour vous rendre ici vous-même, et pour y finir vos affaires, tant par rapport à votre grâce que ceux que vous pourriez avoir avec Madame votre mère.

Si la guerre de Hongrie ne vous empêchait point, on vous conseillerait absolument ce dernier parti, car, avec toutes les bonnes intentions que Madame votre mère pourrait avoir pour vous, vous savez que les femmes sont changeantes et bizarres [1], et qu'il les faut prendre au mot de manière qu'elles ne puissent point s'en dédire. Il y a, outre cela, des gens ici, qui sont de vos proches [2], auxquels cet accommodement ne convient point, et qui seraient bien aises, pour leur intérêt particulier, que vous ne fissiez les choses qu'à demi; je vous en parle de science certaine.

Je suis assez malheureux de ne jamais pouvoir rencontrer Madame votre mère, nonobstant que j'aie été plus de dix fois à sa porte, pour lui faire part de la bonne déclaration que M. le duc d'Orléans m'a faite touchant votre grâce. J'y retournerai encore aussitôt que je me porterai mieux, et je continuerai d'agir avec tout le zèle possible en tout ce qui pourra regarder votre service.

Du Luc au Roi (Mémoire).

Vienne, 26 février 1716.

.... Le prince Eugène de Savoye me dit alors : « Je ne prétends pas manquer de sensibilité de ce qu'on a fait pour Bonneval; mais, en vérité, il n'y avait qu'à lire le traité de Baden pour conclure que Bonneval n'avait pas besoin d'autre protection. » Je l'arrêtai et lui démontrai son erreur, en sorte qu'il convint que son raisonnement n'était pas juste, et qu'il devait être sensible à la grâce que Mgr le Régent avait accordée à sa prière. Il ajouta : « Mais, à l'égard du prince d'Elbeuf, qu'a-t-il fait? Et n'est-il pas dans le cas de l'amnistie? » Je détruisis encore son principe, et il fut convenu que le prince d'Elbeuf était également menteur et imprudent. Je ne voulus point faire mention de la rigueur qu'on tient à l'égard des Hongrois

[1] Et c'était bien le fait de la douairière de Bonneval en particulier.
[2] Il s'agit évidemment du marquis de Bonneval, frère aîné du comte.

qui sont au service du Roi, parce que ces sortes de plaintes n'aboutissent qu'à augmenter l'aigreur, et je crois qu'il convient d'aller au fait, et d'écarter tout ce qui peut s'opposer à nos idées.

M. du Luc s'attache à détruire le mauvais effet qu'ont pu produire les discours légers de son ami.

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 26 février 1716.

.... Le comte de Bonneval est toujours vivement pénétré de la grâce qu'on lui a faite, et je m'assure que nous n'avons pas semé en terre ingrate.

D'Huxelles à du Luc.

28 février 1716.

Il paraît que M. le prince Eugène a reçu à l'allemande la nouvelle de la grâce que le Roi a bien voulu accorder à sa considération au comte de Bonneval, et je vous avouerai que ce procédé n'invite pas à donner souvent de pareilles marques de condescendance. Il est si peu vrai que M. de Bonneval fût compris dans l'amnistie générale du traité de Barrière [*sic*, dans le déchiffrement, pour Baden], qu'il ne peut pas même rentrer dans le royaume, jusqu'à ce que les lettres d'abolition qu'on a bien voulu lui accorder soient expédiées et enregistrées....

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 4 mars 1716.

.... J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la dernière lettre que le sieur Penterridter a écrite au comte de Bonnneval [1]. L'action serait noire si quelqu'un voulait vous le peindre tout autre qu'il n'est pas : je vous réponds, Monsieur, qu'il est pénétré de la protection dont vous l'avez honoré, et qu'il veut jouir en plein de la grâce que Mgr le Régent lui a accordée ; mais je vous avoue que je serais charmé que vous continuassiez de dire au grand Penterridter qu'il vous revient de tous côtés, et même de l'ambassadeur, que le comte de Bonneval a si fort goûté la vie allemande et est tellement attaché au service de l'Empereur qu'à peine pourra-t-il se résoudre d'aller passer huit jours auprès de Madame sa mère, pour laquelle il conserve beaucoup de respect et d'attachement. Mais, au fond, je vous conjure, Monsieur, de croire que le comte de Bonneval n'est ni fou ni bête. Vous savez comment et pourquoi il est sorti du royaume : plus puissant que lui n'aurait pas eu d'autre parti à prendre, et je m'[n']imagine barbe d'homme qui ait osé se prendre aux crins avec M. de Chamillart, quand il était en place....

[1] Voir cette lettre du 16 février.

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 16 mars 1716.

....Vous aurez vu, Monsieur, que le prince Eugène chante sur un autre ton, par rapport au comte de Bonneval....

Le comte du Luc à Mme la marquise douairière de Bonneval.

[Vienne], 16 mars 1716.

Je reçois, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 février. M. le comte de Bonneval sera caution du respect et de l'attachement que j'ai pour vous, Madame. Pensant comme je fais sur la mère, que dois-je sentir pour un fils que je connais intimement digne de vous et de toute la tendresse dont vous l'honorez. Il n'en serait pas de même, Madame, si, transporté de l'envie de vous aller baiser les mains, il suivait aujourd'hui vos ordres, et même les conseils de M. le prince Eugène et de tous ses amis. Considérez que l'armée impériale se met en mouvement le 1er avril, et qu'elle sera assemblée sur les frontières avant la fin du même mois. Qui peut répondre, Madame, que les premiers jours ne sont pas marqués pour décider du sort des deux armées? Quelle douleur pour vous, pour M. votre fils et pour nous-même, s'il ne se trouvait pas à son poste, surtout à la veille d'une promotion d'officiers généraux! Mais, quand nous aurons caution qu'il n'arrivera rien de ce côté-là, vous marquez, Madame, et M. le maréchal d'Huxelles me le marque aussi, qu'il faut un sauf-conduit à M. votre fils pour paraître en France avant l'entérinement de sa grâce : il irait, pour huit jours, se cacher dans votre garde-robe, et fournirait peut-être de quoi se faire brocarder toute sa vie. Quelques mois sont bientôt passés. Dieu vous conservera l'un et l'autre, et vous verrez, en automne, un fils qui certainement, par les sentiments de son cœur, vous rend, Madame, la plus heureuse mère que je connaisse. Je partage le bonheur de tous les deux et j'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Madame, votre, etc....

Dès qu'il a reçu la lettre de M. de Penterridter en date du 16 février, le comte de Bonneval, par une lettre toute de sa main, s'empresse de donner, en ces termes, satisfaction à la cour de France :

Bonneval à d'Huxelles [1].

Vienne, 5 mars 1716.

Monsieur,

Votre Excelence ne sçauroit imaginer a quel point la joye que j'ay

[1] A. E. *Autriche* : CV, 74-75. Classée, par erreur, avec les pièces de l'année 1715. — Nous donnons l'orthographe de l'auteur, qui est du reste presque correcte.

ressentie en apprenant la grace que m'a accordée Mgr le Régent s'est augmantée par l'interest qu'elle a témoigné d'y prendre et dont M. de Penterrieder a eu la bonté de me rendre conte.

J'ay receu cette nouvelle, Monsieur, avec toute la reconnoissance imaginable et plein de l'envie de me conformer aux sages avis que V. E. a daigné me donner par luy. Je n'ay jamais pretendu mon rappel que par les regles usitées en France, et il faut que quelque personne un peu trop officieuse ait voulu me faire penser autrement que je ne fais pour tascher de diminuer les bonnes intentions de mes protecteurs et troubler en même temps le cours de la plus sensible faveur qu'ils me puissent faire. Je puis, Monsieur, assurer Votre Excelence que lorsque j'ay parlé à l'Empereur et à nos ministres afin de les intéresser pour moy je l'ay fait avec tout le respect que je devois au Roy, à S. A. R. Mgr le Régent et aux lois du royaume. C'est dans ces sentiments que j'ay encore l'honneur de vous escrire. J'aurois esté moy mesme solliciter le générosité de Votre Excelence si je n'avois receu les ordres de me tenir prest à marcher en Hongrie au premier d'avril ; mais je ne perdray pas un moment d'abord que je seray libre pour aller luy rendre mes très humbles grâces, n'ayant rien de plus à cœur que de luy temoigner ma juste et vive reconnoissance et le respect infini avec lequel je suis,

Monsieur,

De Votre Excelence

Le très humble et très obéissant serviteur.

Al. comte DE BONNEVAL.

A Vienne.

Ce 5e mars 1716.

D'Huxelles à du Luc.

6 avril 1716.

.... Je n'ai pas gardé pour moi seul les assurances que M. le comte de Bonneval donne, par sa lettre, de sa reconnaissance et de ses sentiments. J'ai fait usage aussi des témoignages que vous lui rendez, et je puis vous dire que le compte que j'en ai rendu a été bien reçu. Au reste, j'ai déjà parlé dans le sens que vous me marquez et je continuerai de le faire....

Le maréchal d'Huxelles prend acte des soumissions du comte de Bonneval.

Le maréchal d'Huxelles au comte de Bonneval.

Paris, 6 avril 1716.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 du mois dernier. Comme elle exprime parfaitement votre

reconnaissance et vos sentiments, j'ai cru que je ne pourrais en faire un meilleur usage que d'en faire la lecture à Mgr le duc d'Orléans, et je puis vous assurer que vous devez être satisfait de la manière dont Son Altesse Royale en a reçu les témoignages. Je vous supplie, en même temps, d'être persuadé que je profiterai toujours avec beaucoup de plaisir des occasions de contribuer à votre satisfaction et de vous marquer que je suis très parfaitement, Monsieur, entièrement à vous.

Relation de la bataille de Peterwardein [1].

Vienne, ce 19 août 1716.

.... M. le général de Bonneval [2] est hors de danger de ses blessures, celle d'un coup de mousquet dans le visage n'étant pas grand'chose; mais celle d'un coup de lance dans le ventre est de quelque conséquence. Il est à Peterwardein, où il se fait panser. D'ailleurs il a donné des marques d'une très grande bravoure. Le capitaine d'Alenson (*sic*), son grand ami, a été trouvé sans tête. Le bruit court que le grand vizir est mort à Belgrade de ses blessures, et que, dans la chancellerie de guerre, ou soit secrétairerie (*sic*), qu'on a prise à l'ennemi, on ait trouvé des lettres allemandes, par lesquelles le grand vizir était informé de tout. L'on donne aussi le nom de l'auteur de ces lettres [3], que l'on dit arrêté; mais cela mérite confirmation....

[1] Voici en quels termes le prince Eugène de Savoie annonça la victoire à l'Empereur: « Dieu soit loué! L'ennemi est entièrement battu. Le commencement a été mauvais, du côté de l'infanterie; la cavalerie a fait en héros. L'Aneken est tué. Odoüard est blessé sans espérance. Preiner [le général Breuner, pris la veille, au commencement de l'action] a été trouvé coupé en pièces auprès de la tente du grand vizir, après cette victoire : il avait une chaîne au col et deux aux pieds. On a pris le camp, munitions, bagages et tout ce que l'homme n'a pu porter avec soi. Je ne puis plus écrire, n'ayant plus dormi depuis quatre nuits. De la tente du grand vizir, le 5 août 1716. » (A. E. *Autriche;* CXIX, 85, copie.)

[2] L'Empereur l'avait nommé lieutenant général; il lui avait donné « un des plus anciens régiments de l'armée impériale. » (Dangeau : 28 juin 1716. — Ligne : *Mémoires*, p. 34.)

[3] Il s'agit du marquis de Langalerie, « soi disant général de la Théocratie, et dont la manœuvre faisait grand'peur à la cour de Rome. » Il avait été arrêté « dans le pays de Brême » (juin 1716) avec « le prétendu comte de Linange, qui..., à l'exemple du premier, avait pris le titre d'amiral général de la Théocratie.... » Arrivé à Vienne le 13 août, il fut « mis dans une tour [avec] liberté de regarder à travers une fenêtre grillée : tout le peuple y court. » Il fut mis aux fers le 31 août. Linange et « un juif d'Amsterdam » furent aussi emprisonnés à Vienne à la fin d'août. « Il est certain que Langalerie a pâli lorsqu'il apprit que tous les papiers du grand vizir étaient pris, » à Peterwaradein. (*Du Luc à Rossy*, 6 mai 1716; *au Roi*, 1er, 22 juillet, 15 août; *à Bonnac*, 19 août; *à d'Huxelles*, 2 septembre; *à Chasteauneuf*, 2 septembre.) — M. du Bourg écrit enfin au maréchal d'Huxelles, le 18 septembre 1717 : « M. de

Du Luc à d'Huxelles.

Vienne, 2 septembre 1716.

.... La victoire de Peterwaradein est des plus complètes.... Le prince Eugène y a fait des actions de valeur au delà de tout ce qu'on peut dire. Nous y avons eu trois ou quatre volontaires français, savoir : Villette [1], Girardin et des Alleurs, qui s'y sont acquis de la réputation. Le comte de Bonneval est grandement vanté : sa blessure, des plus grandes qu'on ait eues, est en train de guérison; il est resté à Peterwaradein....

M. de Bonneval est sur le point de se rendre à Paris, où il arrivera le 28 décembre.

Du Luc à Huxelles.

Vienne, 9 décembre 1716.

.... [L'alliance] faite ou projetée [avec l'Angleterre et la Hollande].... déconcerte les gens de ce pays-ci.... On n'a jamais poussé la licence plus loin, depuis le ministre jusqu'au dernier courtisan. On attaque Son Altesse Royale par toute sorte d'endroits : j'aurais honte de vous en faire le moindre détail, mais vous pourriez adroitement en savoir quelque chose si un ami particulier parlait bec à bec avec le comte de Bonneval, et que cet ami lui parût fidèle et semblât ne pas approuver le traité en question [2]....

M. de Bonneval, demeurant au service de l'Empereur, devait embrasser ses intérêts.

Le comte du Luc souffrait depuis longtemps de la goutte et de palpitations très pénibles. Au mois de novembre 1716, il avait failli succomber à une hydropisie et il avait reçu les derniers sacrements [3]. Il était aussi sur le point de succomber à ses dettes, au point que son entourage craignait surtout qu'il ne mourût à Vienne, où le concert de ses créanciers désespérés eût donné au public un spectacle désastreux pour le prestige français. Il était mal payé, dans la disgrâce du Régent, à qui on

Langalerie est mort ce matin, après avoir resté très longtemps sans manger. » Voir sur ce personnage une notice de M. de Boislisle, citée au tome XIII de son édition des *Mémoires* de Saint-Simon, p. 334, n. 5.

[1] Le jeune marquis de Villette fut blessé mortellement, l'année suivante, sous Belgrade.

[2] Dangeau : *28 décembre 1716.*

[3] Il était cependant de forte constitution et ne mourut qu'en 1738; or, sa mère avait, dit-il, « pris la peine de le mettre au monde » à la fin de 1653.

avait aisément persuadé qu'il était, avec presque toute la noblesse, partisan des droits de Philippe V d'Espagne sur la couronne de France, en dépit du traité d'Utrecht ; la politique qu'il avait eu mission de suivre était abandonnée ; bref, il avait demandé formellement à être rappelé. Pourtant, retenu à Vienne comme il l'avait été à Soleure, par le fait qu'il manquait de l'argent nécessaire à son départ autant que par la maladie, il ne quitta la cour impériale qu'au mois de mars de l'année suivante 1717 : son secrétaire d'ambassade, M. du Bourg [1], fort recommandé par lui et bien vu de cette cour, demeura « chargé des affaires de France auprès de l'Empereur » jusqu'à l'arrivée du duc de Richelieu en 1725.

Le comte de Bonneval avait paru le 18 janvier [2] sur la sellette du parlement de Paris ; il était réhabilité, il se préparait à épouser Mlle de Biron, et il se montrait peu reconnaissant envers le comte du Luc de toutes les chaleureuses démarches qu'il avait faites en sa faveur.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 1er mai 1717.

Vous aurez appris que Bonneval épouse Mlle de Biron : le mariage est très noble, mais je doute que la dot réponde à nos anciennes idées. J'aurais bien des choses à vous dire, mais comme je n'ai été ni vu [3] ni consulté, ce n'est pas mon affaire. Très imbécile est l'homme qui s'attache par le cœur, l'usage étant de se servir uniquement d'un certain verbiage qu'on appelait jadis selle à tous chevaux....

Mon prétendu vin de Tokay est au-dessous de rien. Desplasses jure qu'il est tel qu'il est venu de Vienne; cela supposé, M. de Bonneval m'avait donné de la piquette....

Desplasses à du Bourg.

Paris, 10 mai 1717.

....Rien de nouveau, en ce pays, que le mariage de M. de Bonneval

[1] M. du Bourg était attaché depuis neuf ans à la personne du comte du Luc: à Soleure, où M. de la Martinière était secrétaire d'ambassade en titre, il n'avait joué qu'un rôle tout à fait effacé.

[2] Dangeau (XVII, 13-14). Le prince de Ligne (*Mémoires....*, p. 35-36) rapporte le fait au 5 février : c'est ici qu'il parle très inexactement de la grâce accordée à M. de Bonneval. — M. Michaut (p. 32) suit le prince de Ligne. — M. de Dangeau dit que Bonneval « parut sur la sellette, comme un criminel, » et ne mentionne point les grands égards que le parlement aurait eus pour lui, selon le prince de Ligne.

[3] M. de Bonneval n'avait rendu qu'une courte visite à M. du Luc, à son arrivée.

avec la fille de M. de Biron, qui fut consommé vendredi dernier : qui l'eût dit ? qui l'eût cru ?....

Du Luc à du Bourg.

Paris, 14 mai 1717.

On est ici en mariage jusques au col : le comte de Bonneval a sauté le bâton : entre nous, le public n'est pas persuadé de la réalité que sa mère donne [1].

Le même au même.

Même date.

.... On dit que Bonneval part demain : je ne l'ai pas vu depuis son mariage, dont il est, dit-on, plus qu'engoué [2]....

Desplasses à du Bourg.

Même date.

....Après ce que Son Excellence t'écrit, mon cher du Bourg, il ne me reste pas grand'chose sur ces affaires. Tu comprendras que c'est ta bonne amie [3] qui me sert de secrétaire.

Adieu, mon pauvre du Bourg, un jour tu me diras les prouesses d'un ministre qui est vert et jeune, et je t'avouerai que le secrétaire se plaint des miennes : les ans en sont la cause. M. de Bonneval pourra me faire paroli [4].

Le secrétaire [ajoute Mme Desplasses] est un sot d'écrire tout.

[1] Dangeau, *26 avril 1717* (XVII, 72-73) : « .... M. de Bonneval a un frère aîné ; mais madame sa mère, qui a toujours fort aimé le cadet, et qui a fort souhaité ce mariage-ci, lui fait de grands avantages en le mariant. Cette mère est fort riche : elle a eu plus de cinq cent mille écus de bien. »

Le même auteur a rapporté, le 13 février (XVII, 22), sans commentaire, un incident où il me semble qu'on pourrait soupçonner la main du cadet de Bonneval : « Il se passa, dit-il, quelque chose d'assez bizarre à Ivry, proche Paris : le marquis de Bonneval, frère aîné de celui qui vient d'avoir son abolition, a une maison, dans ce village-là, qui est attaquée toutes les nuits ; elle est percée de coups de fusil. On a même jeté dans les chambres des feux pour brûler la maison, et il y a eu des lambris et des meubles brûlés entièrement. On dit qu'ils sont quinze ou seize hommes armés. On a tiré, de la maison, quelques coups sur eux. Ils ont fait dire aux habitants du village qu'ils n'avaient rien à craindre, et qu'ils n'en voulaient qu'au seul marquis de Bonneval, qui est en Limousin, dans ses terres.

[2] « Dès le lendemain [du mariage], dit le prince de Ligne (p. 38), la marquise de Biron, voyant son gendre rêveur, lui en fit la guerre : « C'est que « je suis bien malheureux, lui répondit-il, de m'être marié. — Vous auriez « mieux fait de le dire hier, repartit sèchement la marquise. » Il semble bien que ce ne soit là qu'une anecdote imaginée après coup par ce héros menteur et fanfaron de vice.

[3] C'est de sa femme que M. Desplasses parle ici en plaisantant.

[4] Le comte de Bonneval était âgé de quarante-deux ans, lorsqu'il se maria, et passablement usé par la débauche.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 19 juillet 1717.

Est-ce que Bonneval a ignoré tous les brocards qu'on lui a donnés ici, par rapport à la conduite qu'a tenue, à Vienne, le comte de Charolais[1]? S'il l'a su, je voudrais bien savoir comment il a pris la chose.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 30 juillet 1717.

....A l'égard de M. de Bonneval, comme il m'a absolument perdu de vue, ici et en Allemagne, je tâche de l'imiter : je n'ai cependant pas laissé de remplir les devoirs de l'amitié et de la justice dans le cruel déchaînement où l'on a été ici sur son compte. Il me paraît qu'il s'en faut bien que la voix publique lui soit favorable. Ainsi va le monde, et nul n'est prophète dans son pays. Je vous conseille, en votre particulier, au retour des princes, d'être sur vos gardes, à l'égard du comte de Charolais.... [2].

Du Luc à du Bourg.

Paris, 15 octobre 1717.

Quoique le comte de Bonneval m'ait parfaitement oublié, ne laissez pas de lui dire que je l'honore toujours infiniment.

On peut entrevoir, par les documents qui suivent, que ce n'est pas une simple bizarrerie de caractère qui fit que le comte de Bonneval ne tint pas autrement à revenir en France.

Du Luc à du Bourg.

(Chiffrée.)

Paris, 26 novembre 1717.

.... Mon cher ministrille.... *Le beau-père* [*Biron*] *du cousin* [*Bonne-*

[1] Le *Journal* de Dangeau (11 juin 1717), relate cet incident. M. de Saint-Simon a dit juste, à ce propos, dans ses *Additions :* le comte de Charolais, venu après le prince de Dombes (qui garda l'incognito sous le nom de marquis de Chalamont), a prétendu, sans pouvoir l'obtenir, d'être traité mieux que ce fils de légitimé, et comme on recevait autrefois les archiducs d'Autriche à la cour de France. (A. E. — *Autriche :* CXXV, 41. — *Note jointe à une lettre du bailli Lorenzi;* Vienne, 5 juin 1717.) M. du Bourg dit n'avoir pas su la raison du départ précipité de ce prince, qui ne l'avait point consulté, quoiqu'il lui eût fait l'honneur de prendre sa chambre. (*Ibid.*, CXXI, 99 v° et 100 v°. — *Du Bourg à d'Huxelles;* Vienne, 2 juin 1717.) Touchant M. de Bonneval, on note seulement alors, dans les pièces que nous avons parcourues, qu'il est arrivé à Vienne le 29 mai, un jour après le comte de Charolais. (*Ibid.*, f^es 84 v° et 86. — *Du Bourg à d'Huxelles;* Vienne, 29 mai 1717.)

[2] Ce prince revint vers la fin d'octobre à Vienne, où il vit l'Empereur tout à fait *incognito*, sous le nom de comte de Dammartin.

val] *est du bois qu'on fait les ducs*[1] : je voudrais que les patentes soient déjà enregistrées ; mais, pour mes péchés, cela n'est pas si près. Je doute que le second me soit d'aucune utilité : *son voyage ici ne lui a pas été autrement utile ; tous ses anciens créanciers se sont soulevés à son départ.* D'ailleurs, la volubilité de langue est parfois nuisible ; *on l'attaque sur deux points capitaux : la religion et l'ivrognerie*[2]....

M. de Saint-Simon a imaginé que M. de Bonneval avait fait marché avec M. de Biron en acceptant d'épouser sa fille « pour rien », moyennant la grâce que le père lui aurait obtenue. Le lecteur sait maintenant ce qu'il en est de la grâce. Quant à la dot, la comtesse de Bonneval en eut bien une, mais une dot de simple bourgeoise, quoique sa famille en eût promis une magnifique, digne de son rang, et que l'époux s'en vantât. Ce qui est dit ici de la douairière de Bonneval pourrait expliquer l'algarade rapportée par le prince de Ligne [3].

Du Luc à du Bourg.

(Chiffrée.)

Paris, 31 décembre 1717.

Il me paraît *que Biron sera mon successeur*[4] : on en veut faire mystère, quoiqu'on le publie à tous les cafés : n'en sonnez mot à personne. Je m'assure qu'il ne divertira qu'à bonnes enseignes[5]. Il me revient que le *gendre* [Bonneval] se barbouille horriblement, *au pays où vous êtes, car, pour celui-ci, il y est blanc comme charbon*, et, par conséquent, n'a rien à perdre. *Son mariage fait mourir de rire : il nous leurrait de huit cent mille francs ; sa mère* et bien des gens, avec grande certitude, regardent tout cela établi sur les brouillards de la rivière de Loire. *La femme a eu la dot des filles de Paris*, et l'on conclut que, si *le régiment venait à se perdre, mari et femme* incagueraient (*sic*) la foudre et la grêle, parce qu'ils n'auraient rien qui fût susceptible aux orages qui peuvent subvenir ; car

[1] Il ne fut créé duc de Biron et pair de France qu'en 1723.

[2] Le prince de Ligne a voulu disculper Bonneval sur ce dernier point : on voit que sa réputation d'ivrogne était établie autant que celle de son impiété.

[3] *Mémoire*, p. 37 : «.... On était d'accord lorsque tout d'un coup la marquise, aussi inconséquente que son fils apparemment, changea d'avis au moment de la cérémonie. Elle disparut de l'hôtel de Biron, et se rendit chez le duc de Béthune, qui eut beaucoup de peine à la ramener pour assister au mariage.... »

A Vienne.

[5] C'est-à-dire qu'il ne consentira pas à partir sans argent. La dépense était effroyable à Vienne.

rien de stable dans ce bas monde. C'est l'affaire des uns et des autres; mais il importe qu'ils soient toujours persuadés de ma fidélité et de mon attachement. *La femme, qui ira avec le mari* [Biron], *est une pie-grièche très âpre pour le bien*[1] *et des plus vaniteuses. Le mari est bonhomme, d'un commerce doux, mais d'un génie médiocre,* qui se détermine toujours par celui que je viens de vous nommer [c'est-à-dire par sa femme], ce qui fait que notre fille sera muette, et que je doute que l'on réussît à la longue dans le pays que vous connaissez.... On dit que ceux qui gouvernent suppléeront à tous les frais en question; mais je doute qu'on en trouve le moyen, quoiqu'un certain Père prieur, parent qui gît à la rue Saint-Honoré[2], s'en mêle: à bon entendeur, salut....

Je n'écris point à M. de Bonneval, parce qu'on assure ici qu'il doit arriver incessamment, et que ma lettre le trouverait peut-être parti: faites-lui mille tendres compliments, et dites-lui que je l'embrasse de tout mon cœur.

Quoiqu'il fût question, dans la lettre précédente, d'un prochain voyage de M. de Bonneval à Paris, on verra de plus en plus clairement, par la suivante, les véritables raisons qui l'éloignaient de son ancienne patrie. Du reste, il se « barbouillait » déjà autant à Vienne qu'à Paris.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 21 février 1718.

.... Si . de Bonneval pense comme le dites *(sic)*, par rapport au chafouin[3], je pense, moi, qu'il raisonne pantoufle. Il faut cependant lui laisser faire, car ce qui est impossible aux uns peut être très facile aux autres. Je n'imiterai pas l'anguille de Melun; mais j'ose vous dire que, si j'avais battu la campagne, lorsqu'il a été question

[1] Elle était nièce du duc de Lauzun, de qui lui vint plus tard une grande fortune.

[2] M. du Luc désigne ainsi, à mots couverts, l'abbé du Bois, qui était chanoine de Saint-Honoré (Le Gendre : *Mémoires*, p. 95). Le mot « parent » signifie compatriote.

La version du prince de Ligne, en ce qui touche la grâce, toute différente de celle du duc de Saint-Simon, est très inexacte aussi, comme on en peut juger sur pièces authentiques. L'abbé du Bois, humble compatriote limousin des seigneurs de Bonneval, a pu tenir à honneur d'assister le comte de son crédit, et il contribua sans doute, dans une certaine mesure, au succès des démarches faites, d'autre part, en sa faveur; mais il n'a pas joué le rôle que lui assigne le prince de Ligne dans cette conjoncture-là.

[3] Il s'agit ici d'un jeune Villeneuve, parent du comte du Luc, au service de l'Empereur.

des intérêts de M. le comte de Bonneval, peut-être que ses affaires n'auraient pas tourné, en France, comme elles l'ont fait [1]. Sur le tout, dès que Villeneuve se voit préférer des laquais et autres gens de pire étoffe, c'est à lui de prendre son parti, non pas en étourdi, mais en homme sensé, qui n'oublie pas d'où il est sorti. Que cet article ne soit que pour lui.

[Ce qui précède est de la main de M. Desplasses; ce qui suit est de la main du comte du Luc:]

Gens instruits et intéressés [2] blâment le parti qu'a pris Bonneval de s'éloigner du prince [Eugène], et se jeter de l'autre côté : il pourrait bien, par là, se trouver entre deux chaises. Il n'a pas un sol vaillant en France, car la donation de sa mère est pure chanson; la femme a la dot des filles de Paris, et, sur le tout, le public est cruellement déchaîné contre lui, du moins à Paris. Sur ce pied, il serait mal à cheval, s'il donnait à travers, à Vienne: j'en suis fâché, mais je vous dis vrai.

Le comte du Luc a été bon prophète. On remarquera, entre autres choses, ce qu'il nous apprend de la prétendue donation de la douairière de Bonneval.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 14 mars 1718.

.... Je reçois, mon cher ministrille, votre lettre du 26 février. J'en reçois, en même temps, une de M. le comte de Bonneval. Il ne faut pas être sorcier pour conclure qu'il n'y a rien à frire pour le malheureux Villeneuve, et qu'il n'a qu'à savoir prendre son parti : son général me marque très clairement qu'il ne lui est pas possible de rien espérer qu'au préalable quatre officiers ne soient placés ici, c'est-à-dire qu'il nous renvoie aux calendes grecques. J'envoie copie de ce que m'écrit le cousin [Bonneval] à la mère de mon chafouin....

Du Luc à du Bourg.

Paris, 9 septembre 1718.

.... Souvenez-vous que le cousin que j'ai à Vienne [Bonneval] écrit tout à son beau-père, et qu'il est regardé ici comme l'homme de confiance [3] : bien des gens le brocardent, mais c'est le sort de tous ceux qui se mêlent de quelque chose aujourd'hui....

[1] Ceci montrerait bien, s'il en était encore besoin, que le comte du Luc, sur les instances multipliées du prince Eugène, a été le principal instrument de la grâce obtenue assez difficilement par le comte de Bonneval.

[2] Probablement la famille de la comtesse de Bonneval.

[3] Du Régent et de l'abbé du Bois.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 16 octobre 1718.

.... N'oubliez pas, je vous prie, de remercier, pour moi, M. le comte de Bonneval de la grâce qu'il a faite à Villeneuve : il connaît ma reconnaissance, mon attachement et mon respect pour lui; ergoglu, je n'en dirai pas davantage....

Du Luc à du Bourg.

Paris, 12 décembre 1718.

.... Votre dernière lettre est du 23 novembre, mon cher ministrille. J'ai vu, non sans admiration, la grande puissance du dieu bachique. Le cousin [Bonneval], que j'embrasse, vous, le cocher et les bêtes, auriez dû vous casser le col, et tout s'en est tiré sain et sauf. Continuez donc à vous enivrer, et je vous attends à la fin du compte....

Bonneval à du Bois.

(Originale.)

Vienne, 8 juillet 1722.

Monseigneur,

Oserai-je me flatter que Votre Éminence ne trouvera pas mauvais que j'aie l'honneur de profiter de l'occasion de M. Lenoir pour l'assurer de mes respects très humbles? Soyez persuadé, Monseigneur, que je n'oublierai jamais les obligations que j'ai à Votre Éminence. M. Lenoir, qui lui est fort dévoué, qui a du sens et de la probité, lui pourra aussi rendre compte de mon attachement pour sa personne, et du profond respect avec lequel je serai toute ma vie,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

(S.) Al. Bonneval.

A Vienne. Ce 8e juillet 1722.

Du Luc à du Bourg.

Paris, 10 juin 1723.

.... Vous me parlez, à la fin de votre lettre, de M. de Bonneval, auquel j'aurais dû faire un compliment sur la pairie de son beau-père ; mais toute la famille s'imagine, comme moi, qu'il doit venir[1], et voilà ma justification. Dites-lui que je l'embrasse de tout mon cœur; que Monsieur son frère m'a fait l'honneur de venir à ma porte, ayant

[1] On voit d'après cette lettre, comme d'après deux ou trois autres précédentes que le comte de Bonneval n'avait pas le parti pris de ne point revenir en France ; mais bientôt la porte lui en sera fermée de nouveau, en même temps que celle de l'Allemagne.

appris par mon chirurgien (qui s'appelle Pagnon, et qui est de Bonneval) que j'étais fort enrhumé; mais je n'ai pu encore avoir l'honneur de le voir....

Je donne en partie, pour terminer, une lettre qui a trait à la disgrâce encourue définitivement par le comte de Bonneval à la cour de Vienne.

Du Bourg à Morville.

Vienne, 23 février 1725.

.... [Le prince Eugène de Savoye a été] trop sensible à une lettre mal digérée que M. le comte de Bonneval lui écrivit de La Haye. Il n'était pas possible aux amis de ce comte de pouvoir justifier le faux pas qu'il fit en écrivant cette lettre, mais il leur paraissait que le prince Eugène devait le regarder comme un homme que le chagrin empêchait de réfléchir sérieusement, et ces mêmes amis n'ont rien négligé pour faire comprendre au prince de Savoye qu'il serait bien plus glorieux pour lui d'oublier cette lettre, et cela avec d'autant plus de raison qu'on lui en avait présenté une autre du même comte de Bonneval par laquelle il désapprouvait la première, et qui contenait tout ce que le prince Eugène pouvait demander de plus satisfaisant[1]; mais il ne voulut pas recevoir cette lettre, et, persuadé par des gens qui lui sont aussi peu attachés qu'ils sont grands ennemis du comte de Bonneval, il ne s'arrêta plus qu'à la satisfaction qu'il voulut avoir de ce comte; il fit nommer un conseil de guerre pour le juger sur sa prétendue désobéissance aux ordres de l'Empereur et son manque de respect pour le généralissime [le prince Eugène] et le président de guerre [Prié]. On ne garda plus de mesure, et la plupart de ceux qui composaient le conseil de guerre, croyant faire leur cour, procédèrent contre le comte de Bonneval d'une manière inouïe, puisque, sans l'entendre dans ses défenses, la pluralité des voix a été, dit on, qu'il devait avoir la tête tranchée. Le prince Eugène modéra les choses et donna son avis, qui était que le comte de Bonneval remît ses emplois et restât en prison aussi longtemps que l'Empereur jugerait à propos. Mais c'était beaucoup plus encore que l'Empereur ne désirait, et le prince Eugène, dans cette occasion, s'est mis dans la nécessité de forcer la raison, la justice et l'inclination de son maître ou de quitter lui-même le service, si l'Empereur refusait de signer l'arrêt contre le comte de Bonneval. On a cru, pendant trois semaines que ce prince l'a gardé, qu'il ne signerait pas. Pendant presque tout ce temps, le

[1] On n'a pas dit, jusqu'ici, que M. de Bonneval eût adressé des excuses au prince Eugène.

prince Eugène avait une petite fièvre continue qui ne l'empêchait cependant pas de sortir. L'Empereur paraissait dans le plus grand embarras; on ne voyait qu'espions dans la ville et dans les maisons; l'Empereur voulait savoir ce que nous écrivions à nos cours et on ouvrait toutes nos lettres. Enfin, je ne doutais plus que l'Empereur n'eût pris sa résolution quand je vis les autres ministres qui souhaitaient l'éloignement du prince Eugène affecter de dire que Sa Majesté Impériale avait beaucoup de patience, mais qu'elle était nécessaire pour se pouvoir justifier devant toute l'Europe, si elle se trouvait dans l'obligation de mécontenter un homme qui lui a rendu d'aussi grands services que l'a fait le prince de Savoye. Ce prince n'ignorait pas sans doute ces discours; il était d'ailleurs sollicité par l'Empereur de laisser tomber l'affaire, et, ce qui est plus singulier, on vit la même personne [la comtesse Bathiany] dont on s'était servi pour aigrir le prince Eugène, employée par l'Empereur pour lui inspirer de la modération. Mais soit que son ressentiment l'ait trop préoccupé, soit l'expérience qu'il a souvent faite qu'en menaçant il fait tout ce qu'il veut, il a tenu ferme, et l'Empereur a été obligé de signer l'arrêt contre le comte de Bonneval, qu'il a renvoyé au prince de Savoye, avec la lettre la plus tendre et la plus obligeante qu'un souverain puisse écrire....

Le chargé d'affaires de France n'en fait pas moins, dans la suite de cette même dépêche, l'éloge que mérite le grand caractère du prince Eugène de Savoie, à qui l'on s'accordait à reconnaître précisément la vertu si rare de l'oubli des injures. En vérité, le comte de Bonneval avait comblé la mesure : quelle que fût sa valeur militaire, il était devenu un sujet insupportable, et ce prince a bien fait, me semble-t-il, d'en débarrasser l'Empereur, qu'il servait, lui, avec un si entier dévouement [1].

A. Hyrvoix de Landosle.

[1] Il ne se pouvait que l'Empereur n'estimât fort le prince Eugène; mais il n'avait pas pour lui l'affection qu'on devrait supposer. Le comte du Luc en découvre la raison : Charles VI reprochait à ce prince et aux ministres allemands de l'empereur Joseph, son frère, qu'il avait cependant maintenus dans leurs emplois, de ne lui avoir pas procuré les secours nécessaires en Espagne, et de lui avoir fait perdre ainsi l'héritage des aînés de sa maison, auquel il tenait par-dessus tout.

RELIGIEUSES FRANÇAISES

EN EXIL[1]

1791-1803

La loi du 26 août 1792, en vertu de laquelle tout prêtre fonctionnaire, séculier ou régulier, qui n'aurait pas prêté serment à la constitution civile du clergé, était tenu de sortir de France, ne s'appliquait pas aux religieuses; le décret du 18 août s'était borné à les dissoudre. Leurs épreuves n'en furent pas moins rudes. Longtemps avant ce décret, elles avaient été exposées aux mauvais traitements ou aux vexations continuelles des municipalités, tourmentées et harcelées dans leur vie intérieure, privées de leurs aumôniers, insultées dans leur domicile par la populace ou même par les gardes nationales, dépouillées de leurs meubles personnels comme de ceux de leurs chapelles. On les somme enfin de quitter à date fixe leur couvent : elles en sortent, chassées souvent par la force, et comme jetées dans la rue sans savoir où se réfugier. Voilà le sort de la plupart des religieuses, de 1791 à septembre et octobre 1792.

Les unes se dispersent chez des parents ou des amis; d'autres se maintiennent réunies par petits groupes de trois, cinq ou six. On les surveille, on les épie. N'est-ce pas à elles que les fidèles du voisinage vont demander un prêtre pour baptiser l'enfant qui vient de naître, bénir un mariage, assister un moribond? N'abritent-elles pas dans leur demeure quelque prêtre proscrit? N'ont-elles pas ménagé une cachette où il se dérobe? Ne sont-elles pas des « fanatiques » et des « contre-révolutionnaires? » On leur demande le serment de liberté et d'égalité : la plupart,

[1] Cf. *Correspondant* du 25 janvier 1902 : Religieux français en exil, 1791-1802, par Victor Pierre.

se conformant à l'avis de leurs directeurs, ne croient pas pouvoir le prêter : la loi du 3 octobre 1793 les déclare déchues de leurs fonctions, si elles en exercent encore, et de leur pension de retraite; le 29 décembre, une nouvelle loi les déclare suspectes. On ne les condamne pas à l'exil, mais on les arrête. Par cinquante, cent, trois cents, elles remplissent des prisons, qui ne sont parfois que leurs anciens monastères. On en traduit un certain nombre devant les tribunaux révolutionnaires et elles fournissent leur contingent aux échafauds, ou, comme à Angers, aux fusillades.

Voilà, d'une façon générale, ce qu'il advint de ces « victimes intéressantes, » comme les appelait fadement Treilhard en 1790; de ces « victimes cloitrées » dont la Révolution prétendait briser les chaînes. Victimes, elles ne le furent que de ces révolutionnaires qui se vantaient de leur apporter une liberté qu'elles repoussaient. Le 13 février 1790, l'abbé de Montesquiou disait à la tribune : « Je n'ai reçu jusqu'ici que des lettres et des adresses de religieuses qui veulent rester dans leurs cloîtres [1]. » Et c'est bien ce qui résulte des procès-verbaux d'interrogatoires qui eurent lieu quelque temps après. Chez les religieuses, les défections et les chutes furent rares; jusque dans leur dispersion forcée, en grande majorité, non seulement elles restèrent attachées à leur ordre, à leur maison, à leurs vœux; mais, autant qu'il leur fut possible, elles conservèrent leurs habitudes régulières. On l'a dit avec justice : « Les religieuses, par leur courage et leur fermeté, ont fait rougir plus d'un couvent d'hommes [2]. »

Quelques épreuves qu'elles eussent déjà subies ou qu'elles pussent pressentir, la plupart ne se décidèrent pas à partir. Isolées, comment courir pareille aventure? Groupées, que de frais, d'embarras, d'incertitudes! Hospitalières, trouveraient-elles à l'étranger des hôpitaux à desservir; enseignantes, mais dans des pays dont elles ignoraient la langue, des élèves à instruire; contemplatives, l'assurance et la paix d'une retraite?

Ainsi les Filles de la Charité, et en général les sœurs hospitalières sous leurs diverses dénominations, furent comme unanimes dans la résolution de ne pas abandonner leur poste. Tout en les

[1] *Moniteur*. Réimpression, t. III, p. 371.
[2] Le P. Domergue, provincial de Paris, au général de l'ordre, 23 décembre 1792. Cf. *Le dernier prieur du dernier couvent*, par le P. Chapotin, p. 278.

sécularisant, le décret du 13 février 1790 leur avait interdit de s'éloigner. Dans le cours de 1791, l'introduction de prêtres assermentés dans les hôpitaux et la défense de recourir aux prêtres fidèles décidèrent ces religieuses à ne pas continuer un service où leur conscience était blessée. Que fit le ministre Delessart? Au lieu de prendre à leur égard des mesures violentes, il les engagea à garder leurs fonctions, tout en leur recommandant, d'une façon vague, le respect des lois. Ce ne fut que par suite des insultes réitérées des jacobins de la localité, ou, plus tard, sur l'injonction des représentants en mission, qu'en 1793 et 1794, ces dévouées servantes des malades se virent définitivement renvoyées des hôpitaux. Elles n'en restaient pas moins dans le voisinage comme pour se maintenir à la disposition des municipalités, au cas où celles-ci reviendraient sur leur décision. En maint endroit, on les rappela, ne leur demandant que le sacrifice de leur costume religieux; on en vit même qui, passant dans une ville comme prisonnières, y desservirent l'hôpital délaissé par les infirmières laïques, et y conquirent si bien la reconnaissance des médecins et des malades que ceux-ci, le jour venu, ne souffraient pas qu'elles en sortissent [1]. Elles payèrent souvent cette persévérance de leur liberté, certaines même, comme à Cambrai, à Angers et à Dax, de leur vie; mais elles ne s'exilèrent point, et c'est à peine si l'on en rencontre quelques-unes à l'étranger [2].

On en peut dire autant des Ursulines. En 1790, elles comptaient neuf mille membres et trois cent cinquante maisons : avec la

[1] *La Révolution et les pauvres*, par Léon Lallemand, 1898, *passim*.

[2] Ainsi, deux filles de la Charité d'Arras, Rose Micheau et Thérèse Fabre, partirent en février 1794 pour Tournai, restèrent un an au monastère de Brockhausen, près de Hœxter, diocèse de Paderborn, traversèrent l'Allemagne et pénétrèrent en Pologne, où elles trouvèrent des filles françaises de la Charité, exilées comme elles; elles se fixèrent à Varsovie, dans une maison de leur communauté. En 1801, elles étaient à Saconnex, près de Genève. Elles revinrent à Arras, rappelées par la supérieure générale, et chacune d'elles devint successivement supérieure de la maison d'Arras rétablie. Quatre sœurs de cette maison avaient péri sur l'échafaud, à Cambrai, le 26 juin 1794. — Cf. *les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Le Bon à Cambrai*, par L. Misermont, prêtre de la Mission. 2e édition, 1901, p. 74-76. La sœur Butan monta sur l'échafaud, à Dax, en décembre 1793; à Angers, le 1er février 1794, furent fusillées Marie-Anne Vaillot et Odile Baumgarten, *dite* Baugard. (L'abbé Uzureau : *Les filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution; martyre des sœurs Marie-Anne et Odile*, 1902, in-8.)

Visitation, elles partageaient le monopole de l'éducation des jeunes filles. On les rencontre dans les prisons; on suit leurs traces sanglantes sur les échafauds d'Amiens, de Valenciennes, de Bordeaux et d'Orange. Elles comparaissent devant les tribunaux révolutionnaires comme receleuses de prêtres; sous le Directoire, elles se reprennent à leur vocation d'enseignantes et tiennent de petites écoles que persécute le gouvernement; mais, sur les listes d'exil, à peine en figure-t-il quelques-unes [1]. Elles sont demeurées en France comme tant d'autres religieuses, traversant fièrement les périls que nous savons, servant d'exemple, d'encouragement, de ralliement aux âmes restées fidèles, et conservant pour l'avenir le ferment sacré.

Dans les ordres dits contemplatifs, on ne remarque pas au même degré cet attachement au sol, et c'est au contraire dans leurs rangs que nous verrons l'exil faire le plus de recrues. Quelle est la raison de cette différence? N'est-ce pas que les ordres actifs sont voués à une œuvre déterminée, positive, concrète; que les religieuses qui s'y livrent ne s'en séparent pas aisément, même en idée : lorsqu'elle leur est arbitrairement interdite, elles gardent l'espérance et restent sur place comme pour guetter les circonstances et saisir l'occasion de se réatteler au travail abandonné. Dans les ordres contemplatifs, la condition de la religieuse est tout autre. Son œuvre n'est ni en dehors d'elle, ni matérielle, ni dépendante d'autrui : elle est surtout en elle-même. Qu'importe où sera la cellule, pourvu qu'elle en ait une? Qu'importe où sera le couvent, pourvu qu'il y ait une maison où se recueillir et prier? L'exil semble ne lui enlever qu'un abri presque indifférent : ailleurs, fût-ce à l'étranger, elle en trouvera un autre, où sa vocation l'accompagnera et pourra s'accomplir comme dans la patrie.

C'est ainsi que, quelques années auparavant (1783), voyant

[1] Cf. *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule*, 2 vol. in-8, 1857, avec une préface de Ch. Sainte-Foy, et les *Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par l'abbé Henri Lelièvre, Bordeaux, 1896. — La Mère Lochtenberg de la Mairie, du couvent d'Aire-sur-la-Lys, passa deux ans chez les Carmélites d'Arras, puis se rendit en Westphalie chez les Ursulines de Dorsthen; Mme de Clermont-Tonnerre quitta Amiens pour le couvent des Trappistines de Darfeld; deux sœurs de Boulogne-sur-Mer se rendirent à Anvers et à Gèmünde en Souabe; deux autres, de Saint-Omer, se retirèrent en Belgique; quelques-unes trouvèrent refuge à Rome.

leurs monastères supprimés par les édits de Joseph II, les Carmélites et les Clarisses des Pays-Bas tournèrent les yeux vers la France, « ce royaume, disait-on alors, que la Providence semble avoir destiné pour servir d'asile à la vertu affligée et persécutée. » Sous l'influence de cette commission des réguliers qui tendait à éclaircir les rangs des religieux pour arriver bientôt à les supprimer, on comprend que Louis XVI ne se fût pas d'abord prêté à ce projet; Madame Louise de France, carmélite à Saint-Denis, intervint auprès de son neveu, et, par ses soins comme par son crédit, deux cent soixante Carmélites des Pays-Bas pénétrèrent en France et y furent réparties entre les monastères de leur ordre.

Les Colettines de Gand demandèrent à leur tour la même faveur. Dépositaires du corps de sainte Colette, leur réformatrice, qui était morte dans leur maison, elles offraient cette précieuse relique, en échange d'un asile, aux Clarisses de Poligny (Jura); la sainte avait demeuré dix ans dans ce monastère et avait même exprimé le souhait que son corps y fût rapporté un jour. Par une délibération capitulaire, que ratifièrent les magistrats de la ville, les religieuses de Poligny consentirent à recevoir les Colettines et même à pourvoir à leurs besoins, leur assurant en outre les mêmes privilèges qu'à leurs propres professes. Les Colettines, au nombre de dix-neuf, partirent sous la conduite d'un ecclésiastique; la relique, à laquelle le prince-évêque de Gand n'avait pas renoncé sans difficulté, les accompagnait. Quels exemples de cordiale et chrétienne hospitalité les religieuses de France, à quelque ordre qu'elles appartinssent, ne donnèrent-elles pas alors à ces exilées! Quelque part qu'elles s'arrêtassent, dans leur voyage de Gand à Paris et de Paris à Poligny, Carmélites, Clarisses, Bénédictines, Cordelières, Cisterciennes, Visitandines, leur réservèrent un admirable accueil. Elles arrivent à Saint-Denis : Madame Louise se jette à genoux : « Vous êtes, leur dit-elle, religieuses comme moi; vous êtes à mes pieds et je suis aux vôtres. » A Poligny, le gouverneur et le maire s'avancent à leur rencontre; une multitude de prêtres et de fidèles leur fait cortège dans la ville. On leur met des couronnes sur la tête, une branche de laurier à la main. Quatre écoliers en robe portent la châsse sous un riche baldaquin; les cloches sonnent, l'artillerie retentit; un vicaire général, M. de

Villefrancon, les reçoit au nom de l'évêque. Un peu plus tard, les Colettines de Tournai et d'Ypres ne furent pas reçues avec moins d'apparat. Et ce sera cette même France, si hospitalière envers les religieuses étrangères, qui, dans quelques années, accablera de vexations et d'outrages ses propres religieuses et qui les contraindra brutalement à prendre à leur tour le chemin de l'exil [1]!

On peut dire que, proportionnellement au grand nombre des religieuses existant alors en France, celles qui se décidèrent à émigrer ne forment qu'une exception : ainsi, l'on ne verra pas des ordres s'éloigner tout entiers, ni, dans le même ordre, la majorité des couvents se rallier à cette détermination. On agit d'après les circonstances. L'excès des tracasseries administratives et l'impossibilité de continuer leur vie religieuse portèrent des communautés à préférer les hasards de l'émigration et à s'en remettre à la Providence. Pour d'autres, des offres d'asiles venues de l'étranger les encouragèrent à s'y retirer : elles avaient l'assurance d'y trouver une retraite sûre (du moins, on le croyait) et des occupations régulières. En fait, il n'y aura pas un parti uniforme, général, concerté d'avance, mais des résolutions particulières. Et voilà comment, dans chaque ordre, on ne relève, en fait d'émigration, que des épisodes.

Ce sont les ordres contemplatifs, comme les Carmélites, les Capucines, les Clarisses, qui marchent en tête des exilées. A leur suite, une place d'honneur doit être réservée aux sœurs de la Providence de Charleville, communauté séculière enseignante, qui se distingua par son initiative, son union et sa laborieuse persévérance. Durs furent ces temps d'exil, surtout pour ces religieuses, qui ne rencontraient pas à l'étranger des couvents

[1] Pour plus de détails sur cette intéressante translation des Colettines de Gand, cf. *Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas et conduites en France*, par M. l'abbé de Saint-Sulpice, envoyé de Madame Louise de France et du prince-évêque de Gand, pour la translation des reliques de sainte Colette à Poligny, en Franche-Comté; rédigée d'après les mémoires de l'abbé de Saint-Sulpice, par le R. P. Élie Harel, membre de plusieurs Académies. — A Bruxelles, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, frère du roi, rue Saint-Jacques, vis-à-vis de celle des Mathurins, et à Bruxelles, chez B. Le Francq, libraire. MDCCLXXXV, in-18, 134 pages. Cet opuscule, très rare, m'a été obligeamment communiqué par Mgr Roger de Teil, vice-postulateur des causes de béatification des Carmélites de Compiègne, de Madame Louise de France et des victimes de septembre 1 7 2.

de leur ordre où se réfugier. Parmi les nombreuses maisons de la Visitation, il en est une qui paraîtra favorisée d'une façon spéciale; et pourtant, si protégée qu'elle fût, que d'épreuves! que d'angoisses! que de voyages! que d'instabilité avant d'aborder pour toujours au port! C'est par cet épisode, d'un caractère très particulier, que nous clorons cette revue.

Des relations, généralement écrites par les religieuses elles-mêmes, seront pour nous des guides sûrs. Les unes se dérobent dans des revues locales que la majorité du public ignore ou n'aborde pas aisément; les autres, rédigées pour les ordres ou les monastères qu'elles concernent, n'ont qu'une publicité restreinte ou privilégiée. En les mettant à la portée de nos lecteurs, nous espérons qu'ils y trouveront intérêt et nouveauté.

I.

En 1789, l'ordre des Carmélites comptait soixante-cinq monastères fondés sous la juridiction de la Congrégation de France et douze sous la juridiction de l'ordre. Trois supérieurs étaient préposés à la direction : MM. Rigaud, Juge de Brassac et de Floirac. La vie austère et strictement cachée de ces religieuses pouvait-elle recéler quelque danger pour les institutions nouvelles? De leurs maisons le public ne connaissait que l'extérieur : religieuses, elles n'étaient pas moins ignorées du monde qu'elles ne l'ignoraient elles-mêmes. Cependant, tracasseries, vexations, violences, interrogatoires, inventaires, appositions de scellés, enlèvements de meubles, on ne leur épargna aucun des procédés ordinaires; enfin, d'une façon uniforme pour tous leurs couvents, on leur signifia, le 14 septembre 1792, l'expulsion pour le 1er octobre suivant. La plupart restèrent en France; elles se retirèrent dans leurs familles, mais en maintenant autant que possible entre elles le lien religieux. Ainsi, elles vivaient trois par trois, ce qui entretenait la vie de communauté, ou bien, quand elles ne pouvaient demeurer réunies, elles se rejoignaient à certains jours : la prieure les visitait et continuait à les diriger [1].

[1] *Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France* (Poitiers, 4 vol. in-8, 2e série). C'est à ces *Chroniques*, rédigées par les dames Carmélites, que j'ai emprunté les renseigne-

Ainsi disséminées, paisibles, obscures, elles n'échappèrent pas pour cela à la persécution. On ne se borna pas à les surveiller; on les mit en arrestation. Celles de Bourges furent emprisonnées au monastère des Clarisses; celles de Montauban au couvent des Capucines, avec cinquante-sept religieuses de divers ordres. A Tours, faute de place dans les prisons de la ville, qui renfermaient jusqu'à trois cents religieuses, on expédia les Carmélites à Issoudun : elles y restèrent trois mois. Celles de Beaune furent transférées à Dijon et ne furent libérées qu'en mars 1795. A Lectoure, la détention dura une année; à Carpentras, on les envoya à Orange : elles eussent comparu devant la fameuse commission et éprouvé sans doute le sort des Ursulines, si le coup d'État du 9 thermidor n'était survenu. A Lyon [1], elles vivaient répandues dans la ville en plusieurs groupes : arrêtées deux fois, quelques-unes comparurent devant la commission révolutionnaire; l'une d'elles, la sœur Vial, monta sur l'échafaud. Le sort des Carmélites de Compiègne n'est que trop connu : seize furent condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, que présidait, ce jour-là, un Compiégnois, Scellier : les édifiants détails de leur exécution sont dans toutes les mémoires. Leurs dépouilles furent jetées dans la fosse du cimetière dit de Picpus, non loin de la place du Trône où était alors dressé l'échafaud.

En regard de celles qui payèrent de tant d'épreuves leur résolution de ne pas quitter la France, nous avons à signaler celles qui se résignèrent à l'exil. Pour la plupart, les renseignements à recueillir sont assez sommaires. On trouve huit Carmélites de Marseille qui, avec des Capucines de la même ville et d'autres religieuses, se rencontrent sur le même bateau pour se rendre à Rome, où leur aumônier, l'abbé Arnoux, les a précédées et les appelle; la tempête les force de se réfugier dans un port de la côte, où elles redoutent les outrages des soldats français qui viennent de faire la facile conquête de Nice; à la hâte, elles se rembarquent : le Saint-Père les accueille à Rome et les

ments ci-dessus et ceux qui vont suivre. Ces *Chroniques* ne concernent encore que trente-deux maisons; il n'y est question ni de Paris, ni de Saint-Denis, ni de Compiègne.

[1] *Documents pour servir à l'histoire des Carmélites de Lyon*, par Grisard, in-8, 1887.

répartit entre deux couvents, celui de *Regina Cœli* et celui de Saint-Joseph aux Trois-Fontaines. Trop heureuses dans leur exil! Elles y avaient trouvé la sécurité pour tout le temps qu'il devait durer.

L'Espagne, patrie de sainte Thérèse et riche en couvents de Carmélites, les offrait pour ainsi dire aux religieuses de France. Une vingtaine (je ne donne que des chiffres certains, mais les chiffres réels doivent être plus élevés) franchirent les Pyrénées: trois de Rouen, six d'Agen, se retirèrent à Saragosse ; une de Beaune à Avila ; trois de Marseille et quelques-unes de Pamiers en d'autres villes ; s'il en vint du nord et du centre, les provinces méridionales durent en fournir bien davantage.

De même que nous avons vu ci-dessus les Carmélites des Pays-Bas, supprimées plutôt que chassées par Joseph II, recevoir l'hospitalité dans les couvents de leurs sœurs françaises, de même nous voyons nos Carmélites de Saint-Denis se rendre à Bruxelles ; celles de la rue de Grenelle, après avoir été détenues à la Salpêtrière et à Bicêtre, puis chez les Bénédictines anglaises (rue du Cardinal Lemoine), obtenir un passeport pour la Flandre belge et se réfugier chez leurs sœurs de Termonde. Ce ne fut que pour dix-huit mois : car, en 1796, celles-ci furent, à leur tour, expulsées. Il en dut être de même pour les réfugiées de Bruxelles. Que devinrent alors les unes et les autres? Gagnèrent-elles la Westphalie ? y trouvèrent-elles asile dans quelque maison de leur ordre ou de tout autre? Nous ne possédons pas de détails : mais les aventures des Carmélites de Reims dont nous allons parler et qui, elles aussi, s'étaient d'abord réfugiées à Bruxelles, peuvent nous donner quelque idée de ce qui dut arriver à celles de Saint-Denis et de Paris.

Sur vingt-cinq religieuses qui composaient la maison de Reims, dix se retirèrent dans leurs familles et l'une d'elles passa en Italie : quinze partirent pour l'étranger. C'était le lendemain de l'expulsion. Elles étaient accompagnées de l'abbé Jacquemart, ancien jésuite, leur confesseur, et de son neveu, l'abbé Bida, chanoine trésorier de la cathédrale et leur supérieur depuis cinq ans. Deux séminaristes qui, l'un et l'autre, devinrent jésuites plus tard, MM. Debrosse et Varlet, conduisaient les voitures qui, à deux jours d'intervalle, emportèrent chaque groupe d'exilées vers la frontière belge. A Bruxelles, elles logèrent avec

d'autres sœurs françaises au Béguinage; elles se rendirent de là à Anvers; elles y furent réparties, les unes chez les Carmélites de la ville (l'une de ces dernières avait été prieure à Reims), les autres chez des Bernardines de Rosendaal, où elles suivaient un régime à part.

Exil agréable et commode, si l'hospitalité offerte avait pu être durable! mais la proximité de la France et les événements de la guerre n'y jetaient que troubles et instabilité. La première invasion respecta l'asile des Carmélites; mais les désordres qui l'accompagnèrent soit à Bruxelles, soit dans les autres villes de Belgique, leur inspirant des craintes trop légitimes, elles songèrent au départ; la seconde invasion le décida. L'argent manquait. Une quête faite d'urgence dans la ville produisit un millier de francs. On se dirigea vers le Rhin; en route, dans un village, les Carmélites rencontrèrent M. de Floirac, grand vicaire de Paris et visiteur des Carmélites de France; à Düsseldorf, Mgr de Talleyrand-Périgord, leur archevêque, l'un et l'autre fuyant l'armée française et courant d'asile en asile.

A Düsseldorf, nos Françaises se logèrent chez des Carmélites bien pauvres qui se retirèrent dans un grenier pour faire place aux arrivantes. Trois mois s'étaient écoulés dans une misère partagée, lorsque, en octobre 1794, les Français vinrent mettre le siège devant la ville. Comment y demeurer par le terrible bombardement qui s'ensuivit? « C'était, dit la relation, une image de la fin du monde. » Hommes, femmes, laïques, ecclésiastiques, se précipitaient hors de cette fournaise. Dans la nuit, au milieu du désordre de la foule, les Carmélites se sauvèrent. Une petite voiture portait les infirmes et le léger bagage; les autres suivaient à pied. Par la pluie, par les chemins défoncés, elles mettaient deux jours pour faire six lieues. Elles s'arrêtèrent à Elberfeld, à Hamm; Mgr de Talleyrand, fugitif comme elles, les rencontra encore et dîna avec elles dans un monastère de Récollets. Le jour de la fête de sainte Thérèse les surprit dans ce triste équipage. En ce grand jour, elles ne purent entendre la messe; le pain même manqua; elles arrachèrent des navets dans un champ qui bordait la route. Il fallut s'arrêter dans un pauvre village et coucher sur le sol humide d'une cuisine.

C'est en cet état qu'elles arrivèrent à Münster; du moins,

elles y trouvèrent un abri : le baron de Fürstenberg, cette providence des émigrés français, pourvut à leur subsistance. Paderborn leur fut assigné comme résidence : elles se remirent en marche, toujours à pied, du reste fidèles à leurs exercices d'oraison, lisant leur office, observant le silence ; elles marchaient vêtues de leur habit et couvertes de leur voile. Sur les recommandations parties de Münster, le grand prévôt de la cathédrale leur donna, dans les premiers jours, l'hospitalité. Cependant, deux des religieuses, dans la nuit du départ de Düsseldorf, s'étaient écartées du groupe; isolées, ignorant la direction que devaient prendre leurs sœurs, elles avaient gagné Essen à pied. Sur la place du marché, une des sœurs françaises de la Providence de Charleville, qui s'étaient réfugiées dans cette ville, rencontra les deux Carmélites, les reconnut pour les avoir vues au béguinage de Bruxelles et les emmena au logis de ses sœurs. On n'avait point de nouvelles du groupe principal des Carmélites. Ce fut seulement au bout de six semaines qu'apparut M. Bida, le supérieur de la communauté; il recueillit les deux sœurs et les ramena à Paderborn.

C'était une ville pauvre, dénuée ; à peine arrivées, les Carmélites avaient résolu de la quitter pour Erfurt. Mais les roues de leur voiture ayant cassé deux fois avant de franchir les portes de Paderborn, elles crurent voir dans ce double accident un avertissement de la Providence et se décidèrent à rester. La ville ne possédait pas de couvent de Carmélites ; il fallait donc que les exilées s'organisassent elles-mêmes. Vu leurs maigres ressources, elles durent s'y prendre à trois fois. Elles n'eurent d'abord qu'une chambre et un cabinet à raison de vingt sols par jour : la chambre servait aux exercices communs ; on couchait dans le cabinet. Elles étaient quinze, entassées là; la paille de leur voiture, précieusement conservée, leur tenait lieu de lit. Pas de chapelle intérieure, pas de messe; elles allaient, pour l'entendre, à la cathédrale. Bientôt, elles purent se procurer trois chambres; l'évêque leur permit d'avoir la messe chez elles, à l'exception des dimanches et fêtes, où, pour l'édification de ses diocésains, il exigeait qu'elles assistassent aux offices publics. Enfin, un troisième logement fut jugé par l'évêque assez convenable pour qu'il leur accordât non seulement la messe, mais la sainte réserve. Le cardinal de Montmorency-Laval, évêque de

Metz, y dit la première messe : la maison fut dès lors érigée en communauté, avec faculté de recevoir des novices.

Désormais, pauvrement mais définitivement installées, pendant les sept ou huit années qu'elles vont passer à Paderborn, de quelles ressources vivront ces quinze Carmélites de Reims ? L'évêque de Paderborn leur donne vingt livres par semaine : c'est le pain quotidien assuré. Quelques habitants font des cadeaux de légumes. Ce n'est pas assez pour vivre, même en Carmélites. On leur apporte de l'ouvrage ; elles travaillent de leurs mains. La discrétion de la relation à laquelle nous empruntons ces détails ne nous en donne pas davantage. M. Jacquemart, réfugié en Hollande, y était mort ; M. Bida, resté supérieur, ne quitta pas ses religieuses. Il veillait à leurs modestes intérêts matériels ; il ne portait pas moins d'attention à la piété, à l'observance des règles : la relation le rappelle. De même qu'il avait été leur compagnon de voyage et d'exil, c'est lui qui, le moment venu, les ramènera à Reims et qui y présidera à leur réinstallation.

II.

Partir en groupe et rester groupées, c'était pour ces Carmélites, à travers les amertumes, les chagrins et les pénibles travaux de l'exil, une consolation et une force. De même, il y avait au moins pour leur esprit une tranquillité à se dire que, si misérable que fût l'abri, il était sûr, et non seulement sûr, mais durable et certain.

Tout autre fut la destinée des Clarisses d'Auxonne (Côte-d'Or) [1]. Leur monastère, qui avait eu l'honneur d'être habité par sainte Colette, comptait, en 1792, trente-quatre religieuses. Le 28 mars 1792, on leur interdit de porter leur costume, qu'on appelait « de l'autre monde » ; en septembre, on résolut de les « débastiller ». A cet effet, le 29, on enfonça les portes, on brisa les grilles. Tandis que les unes rentraient dans leurs familles et que d'autres se retiraient à Lyon, douze restèrent à Auxonne jusqu'en

[1] Ce n'est pas d'après une relation, mais d'après des correspondances retrouvées aux archives du Vatican par le P. Apollinaire de Valence, et publiées par lui dans ses *Études franciscaines sur la Côte-d'Or*, que j'ai écrit tout ce qui va suivre. — Voir aussi : *Histoire du monastère de l'Ave Maria d'Auxonne*, par M. l'abbé Bizouard, 1881.

mars 1793 ; c'est seulement alors qu'elles songèrent à émigrer. Pour ces départements de l'Est, Côte-d'Or, Doubs, Ain, Rhône-et-Loire, la Suisse était la frontière la plus proche et par conséquent le refuge indiqué ; les Clarisses d'Auxonne se dirigèrent vers Fribourg.

Ne l'oublions pas : elles étaient douze ! Quelque part qu'elles obtinssent asile, c'était une lourde charge pour les couvents qui consentaient à les recevoir. Aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'elles ne soient restées à Fribourg que deux mois : l'encombrement qui y régnait dut les forcer de s'en éloigner. Elles passèrent à Liège ; c'était le temps où les Français, à la suite de la bataille de Neerwinden (18 mars 1793), avaient évacué la Belgique. Pendant quatre mois, nos religieuses habitèrent le palais de l'évêque, qui les couvrait de sa haute protection. La crainte, plutôt encore que l'approche immédiate des Français, leur fit abandonner Liège et les conduisit à Nutz, sur les bords du Rhin ; deux mois après, elles gagnèrent Münster et y restèrent quatre mois ; puis Paderborn, où les dames bénédictines les conservèrent pendant six mois. En un an et demi, que de déplacements ! Faut-il les imputer à quelque légèreté de caractère, à l'amour du changement, aux caprices d'une humeur difficile à satisfaire ? Hélas ! non. Après quelques mois de séjour dans un couvent hospitalier, elles sentaient, ces exilées, ou bien encore on leur faisait comprendre qu'en se prolongeant, l'hospitalité devenait trop onéreuse, qu'il était juste d'en faire partager la charge à d'autres maisons. Elles la connaissaient bien, cette antienne de congé : elles remerciaient et se remettaient en route.

Pour éviter cette objection du nombre, elles se divisèrent. Cinq seulement demeurèrent à Paderborn ; les sept autres se partagèrent en trois petits groupes. Deux d'entre elles, les sœurs Giraud et Lombardy, se rendirent à Sion en Valais ; elles y tinrent l'école [1]. Bientôt, faute de ressources, elles furent obligées de partir ; munies d'un certificat de l'évêque, elles s'acheminèrent vers Milan, d'où elles sollicitèrent la faveur d'être admises à pénétrer dans les États romains, pour y être placées en un couvent de leur ordre ou de tout autre. Un second groupe de

[1] Dans le voisinage, à Viège, sept Clarisses d'Évian, exilées, occupaient la maison patrimoniale de l'évêque.

quatre (sœurs La Chassaigne, Le Clerc, Segaud et Picotin) s'était retiré à Fribourg. Elles y rencontrent, comme précédemment, les mêmes difficultés d'y vivre, et, tournant aussi les yeux vers l'État pontifical, elles demandent à être placées à Bologne. L'évêque de Lausanne, les cinq évêques français résidant à Fribourg, donnent aux quatre religieuses et à M. Thomas, prêtre du diocèse de Limoges, qui les accompagne, les meilleurs témoignages; l'internonce de Lucerne leur délivre un passeport. Archetti, le cardinal légat à Bologne, consulté, murmure un peu; quatre religieuses à la fois! Il n'avait compté que sur trois : mais que faire de la quatrième? « Si cependant, écrit-il avec bonté, l'évêque de Lausanne croit, dans sa sagesse, qu'il est nécesaire que vous ne soyez pas séparées, vous pouvez alors l'amener avec vous sous la conduite du même ecclésiastique qui, après Dieu, doit être votre sauvegarde dans la route » (15 mars 1794). Elles furent placées non pas à Bologne, mais à Imola, dans un monastère de Sainte-Claire (mai 1794); le cardinal Chiaramonti, qui sera pape sous le nom de Pie VII, ne se montra pas moins secourable pour elles que pour les prêtres; il se prêta même au désir que, une année à peine après leur arrivée, manifestaient deux d'entre elles de changer de couvent; or, ces translations étaient en opposition formelle avec les règles établies par le Saint-Père. Néanmoins, elles insistèrent si souvent et même avec tant de force, qu'il consentit à les placer dans un couvent de Capucines, dont elles s'arrangèrent du reste très bien. Une troisième, qui se plaignait de l'air trop vif d'Imola, fut transférée à Lugo.

La dernière du groupe d'Auxonne, Pierrette Carteron, arriva à Rome en juillet 1797, accompagnée d'une Clarisse d'Alençon. Que d'aventures! Pierrette Carteron, venant de Paderborn, avait reçu asile à Vissbourg chez les chanoinesses de Saint-Norbert; après onze mois de séjour, elle passa à Augsbourg, puis à Fribourg; elle y logeait chez l'avoyer. Dans le voisinage, à Saint-Branchier, se formait alors (juin 1796) une communauté de Trappistines. Elle s'y fit recevoir; mais l'austérité qui l'avait d'abord séduite la rebuta, à moins que l'extrême pauvreté qui y régnait ne lui eût conseillé de chercher un autre asile. Au bout de quatre mois d'épreuve, elle se retira, et, pour rétablir sa santé, se rendit à Saint-Maurice, en Valais, d'où, à l'instar de

ses compagnes, elle songea à se faire placer à Rome. A Saint-Maurice, elle avait rencontré une religieuse de noble aspect et d'une grande piété, Marianne de Sainte-Suzanne de Valois, issue, disait-on, de sang royal et appartenant au couvent d'Alençon, qui voyageait en compagnie d'une religieuse du même couvent, Gabrielle Pichot. A Lausanne, ces deux religieuses se trouvèrent, sans savoir comment, séparées ; Pierrette Carteron, qui avait égaré ses papiers, s'appropria ceux de la sœur Pichot et même son nom. Elles s'acheminèrent ensemble vers Rome, munies de lettres qui attestaient qu'elles y étaient agréées, recommandées d'ailleurs par tous les évêques dont elles avaient traversé les diocèses ; le 14 décembre 1797, elles débarquèrent chez le cardinal vicaire et se rendirent de suite chez les Capucines de Monte Cavallo [1].

Le lecteur estimera peut-être que c'est trop s'étendre sur des aventures qui se résument en de fréquents déplacements. Mais ces dispersions forcées, ces continuels changements d'asile, pour des personnes habituées à vivre en communauté et les unes près des autres, n'étaient-ils pas aussi cruels que cette inquiétude pour le lendemain qui, quatre années de suite, obsédait et tourmentait leurs esprits? Elles rencontraient, sans doute, des stations hospitalières ; mais plus leur séjour s'y était prolongé, plus elles avaient commencé à s'y former de douces habitudes, plus, de ce rêve trop caressé, le réveil était pénible, lorsque, presque tout à coup, il fallait se décider à repartir, sans trop savoir où aller ! En outre, que de tracas d'esprit ! que de frais ! que d'embarras de toute sorte! Du moins est-il touchant de voir avec quelle sollicitude les évêques de France comme les évêques étrangers, et, avec eux, les représentants officiels du Saint-Siège, veillaient sur ces religieuses, les aidaient généreusement de leurs propres ressources, leur assuraient de respectables guides et leur procuraient des recommandations qui les

[1] L'administration pontificale surveillait de trop près l'admission des émigrés pour que les papiers de Pierrette Carteron ne fussent pas examinés avec soin ; on reconnut l'exactitude de ses déclarations. Elle paya, du reste, assez cher les services qu'elle avait rendus à la sœur de Valois; celle-ci était sujette à des accès de fureur au cours desquels elle se jetait sur sa compagne; d'autres religieuses eurent aussi à souffrir de ses violences. On les attribuait au désespoir que lui avaient causé la chute du trône et les malheurs de la famille royale.

accompagnaient dans tout le cours de la route, jusqu'à ce qu'elles abordassent à ces territoires pontificaux où, à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, l'hospitalité se montrait prévenante, facile, empressée, permanente enfin : ce précieux et suprême bienfait.

III.

C'est vers Rome aussi que les Clarisses de Marseille dirigèrent leurs projets d'exil. Il faut se donner le spectacle des avanies et des dangers qu'elles couraient dans leur patrie pour apprécier la joie et le désir qu'elles ressentaient de s'en séparer [1]. Elles s'étaient maintenues dans leur maison, malgré toutes sortes de vexations, jusqu'en septembre 1792. Séparées des prêtres qui leur apportaient les secours spirituels, exposées à des alertes continuelles aussi bien par le fait des municipaux que par celui de la populace, comment poursuivre paisiblement leur vie religieuse ? Du reste, on ne leur en laissa pas l'illusion. Il leur fut signifié qu'à partir du 1er octobre toutes les maisons religieuses devaient être évacuées. Cruels moments ! L'une de ces Clarisses, qui sera abbesse en 1810, écrit à ce propos : « Ce que je trouvais de plus déchirant pour une âme sensible, c'était de voir des religieuses dans la caducité de la vieillesse, sans ressources, forcées d'abandonner un lieu où, quoique vivant sous l'étendard de la pauvreté, elles avaient pourtant trouvé jusqu'alors leur absolu nécessaire. Elles versaient des larmes et en arrachaient de tous les yeux. Notre pauvre abbesse, malade dans son lit, cherchait à nous donner des consolations et semblait oublier qu'elle en avait besoin autant que nous.... Notre maison était devenue un de ces séjours lugubres où le silence de la tristesse n'est interrompu que par les accents de la douleur. »

On vint enlever les vases sacrés en argent. — « Je dis à M. de *** en les lui remettant (c'était un chanoine de Saint-Victor qui s'était jeté dans le parti révolutionnaire) : Je vous prie qu'au moins quelque prêtre les accompagne, pour éviter toute profanation jusqu'à ce qu'on les ait mis dans le feu. Lui, sans

[1] Cf. *Études franciscaines sur la Révolution dans le département des Bouches-du-Rhône*, par le P. Apollinaire de Valence ; il y reproduit le mémoire rédigé par la sœur Pélagie Roumieu. P. 149 et suiv.

aucune marque de son état, eut le front de me répondre qu'il était prêtre. Quel prêtre ! » Il proposa aux religieuses de prêter le second serment, celui de liberté et d'égalité : elles refusèrent. Furieux de leur résistance, il leur signifia qu'elles n'auraient pas de pension et autres menaces, où entrait celle même de la mort; mais souhaitaient-elles autre chose que d'être associées à tant de prêtres qui avaient déjà donné leur sang pour la foi? Deux jours après, les agents de la municipalité et du club envahirent le couvent. Il fallut sortir. « Nous nous fîmes les derniers adieux; nous nous embrassâmes avec des démonstrations de tendresse qui excitèrent la sensibilité de tous ceux qui en furent témoins. » C'était le 27 septembre 1792. La dispersion avait déjà commencé : il ne restait plus que huit religieuses dans le monastère. Le lendemain, leurs parents et leurs amis vinrent les chercher avec des chaises à porteurs et les emmenèrent chez eux.

Après les insultes, les troubles continuels, l'inquisition outrageante, les menaces enfin qu'elles avaient eu à subir depuis deux ans, quel parti plus opportun, plus sage et plus nécessaire que de s'expatrier et de conquérir par l'exil la liberté de leurs personnes et de leur vie religieuse? Deux Clarisses seulement furent d'abord de cet avis; mais dix autres s'y rallièrent vite, y compris l'abbesse. Déjà, plusieurs des prêtres qui les avaient aidées de leurs conseils avaient trouvé asile à Rome; l'un d'eux les pressa de s'y rendre. Les parents résistaient : ce départ n'était-il pas le signal d'une séparation éternelle? Échapperaient-elles même aux armées françaises qui pousseraient certainement jusqu'en Italie ? Pour se dérober à ces tendres instances, celles des religieuses qui étaient décidées à partir se réunirent dans la maison de l'une d'entre elles dont les parents étaient autrement disposés. Le 17 octobre, au nombre de dix (huit religieuses de chœur, une converse et la tourière), accompagnées d'un prêtre, l'abbé Anselme, elles s'embarquèrent avec seize religieuses de différents ordres de Marseille : Visitandines, Carmélites et Bernardines. L'équipage se montrait si bien disposé que toutes ces religieuses récitaient l'office en commun et se livraient librement à leurs exercices ordinaires.

Le 23 octobre, après six jours de traversée, elles débarquèrent à Civita-Vecchia. Quel contraste entre l'accueil qu'elles y reçu-

rent et les cruels souvenirs que leur laissait la patrie ! — « Nous crûmes, dit la narratrice, être dans un monde nouveau. Les spectateurs, en grand nombre, s'empressaient de nous baiser les mains ; ils versaient sur nous des larmes d'attendrissement ; ils ne cessaient d'exalter notre attachement à la foi et à notre sainte vocation.... Nous arrivâmes, au milieu des applaudissements, à un palais où le luxe avait prodigué toutes les commodités et tous les agréments possibles. Cette demeure était peu convenable à la simplicité et à la pauvreté de notre saint état ; mais on exécutait à notre égard les ordres du souverain pontife, et on nous annonça que nous serions traitées dorénavant à ses frais. » Les voitures pontificales les transportèrent à Rome ; à l'arrivée, elles furent reçues par le cardinal Zelada, secrétaire d'État, qui, ce jour-là, ne craignit pas d'empiéter sur les attributions de Mgr Laurent Caleppi, et par la duchesse Braschi, nièce du pape. On les conduisit à Saint-Pierre, où elles prièrent sur le tombeau des Apôtres et visitèrent la basilique. Ces derniers moments du voyage se terminèrent par une cruelle déception. Au lieu de les réunir dans un même couvent, le pape les partagea entre trois : San Cosimato, Santa Margherita et San Lorenzo in Panisperna. Cette mesure, qui avait pour but de soulager ces couvents hospitaliers, n'en fut pas moins pénible à nos Clarisses émigrées. « Unies par la persécution, dit la narratrice, nous fûmes séparées dans le séjour de la liberté et de la paix. Cette séparation, quoique justifiée par la raison de la nécessité, nous fut d'autant plus pénible que l'amitié et la patrie avaient formé entre nous des liens plus forts. »

Sans prétendre embrasser l'histoire des quarante-sept couvents que comptaient les Clarisses en 1789, il ne nous est pas permis d'oublier que, dans le nord, plusieurs d'entre eux passèrent en Belgique : ainsi les Clarisses de Lille se rendirent chez leurs sœurs de Bruges [1] ; celles de Cambrai et d'Arras gagnèrent aussi les Pays-Bas, sans qu'on puisse dire dans quel ordre elles se retirèrent. Comme les Carmélites, les deux invasions françaises durent les troubler dans leurs asiles et les obligèrent sans doute à passer en Allemagne. Les Colettines de Gand qui, en 1783,

[1] C'est de Bruges que, en 1863, vinrent les religieuses qui rétablirent, à Lille, un couvent de Sainte-Claire.

s'étaient transportées à Poligny avec le corps de sainte Colette, en partirent, après un séjour de huit années, le 11 juin 1791, pour retourner dans leur patrie. La relique qu'elles avaient apportée au couvent de Poligny y resta; le curé constitutionnel la transféra à l'église paroissiale; plus tard, une des sœurs réussit à l'enlever, la cacha chez elle, puis la confia aux soins d'une famille chrétienne qui la conserva jusqu'en 1803. Quant aux sœurs, le 2 septembre 1792, elles furent, au nombre de dix-huit, expulsées de leur monastère; le couvent devint une prison d'État et, plus tard, fut vendu; en 1794, on démolit l'église. La plupart des sœurs rentrèrent, dit-on, dans leurs familles, où elles continuèrent leur vie de piété. Quelques-unes, comme la sœur Bonaventure Thérion, de Faverney, passèrent, dit-on, en Suisse : il ne semble pas qu'aucune d'elles ait songé à réclamer l'hospitalité des Colettines de Gand [1].

En résumé, s'il est vrai de dire qu'en majorité, les Clarisses, en dépit des expulsions, restèrent autant qu'elles le purent réunies par petits groupes et que, dans plusieurs villes, elles continuèrent leur vie religieuse, on a pu néanmoins constater qu'un certain nombre n'hésitèrent pas à affronter les incertitudes et les traverses de l'exil. Il en fut même une, la Mère Saint-Hugues, abbesse du couvent d'Amiens, qui s'en alla jus-

[1] Cf. *Sainte Claire d'Assise*, par Mgr Ricard; appendices, p. 217, et *Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté*, par M. l'abbé Bizouard, p. 461-465. — Notons encore que vingt-cinq Clarisses de Perpignan passèrent en Espagne. Cf. abbé Torreilles, *Histoire du clergé des Pyrénées-Orientales*. — Les Capucines sont parentes en saint François avec les Clarisses et les Colettines et relèvent de la première règle et de la réforme de sainte Colette : fondées à Naples, en 1450, par la bienheureuse Marie-Laurence Longa, elles reçurent des Capucins des constitutions particulières : de là leur nom de Capucines. Il existe une relation sur l'exil, à Rome, des Capucines de Marseille. Elles en partirent avant les Clarisses. L'exode se fit en deux groupes. Huit s'embarquèrent et se rendirent directement à Civita-Vecchia; trois autres se retirèrent à Nice, dans un monastère de Sainte-Claire. Forcées par l'invasion d'en sortir, elles prirent à pied le chemin de Gênes; à travers une pluie incessante et quelques accidents de route, elles rencontrèrent, dans tous les rangs, des personnes charitables ou obligeantes. En arrivant à Viola fatiguées, les pieds malades, mais surtout incertaines et ne sachant où se fixer, elles apprirent, de la bouche du gouverneur, que leurs sœurs étaient à Rome en sûreté et que le pape avait donné ordre à tous ses représentants de les acheminer elles-mêmes sur Civita-Vecchia. Quelle joie! Quel dénouement à leurs angoisses! Elles s'embarquèrent à Gênes et rejoignirent leurs sœurs au couvent de l'Immaculée-Conception de' Monti : plus heureuses que les Clarisses, les Capucines de Marseille se trouvèrent toutes réunies dans la même maison.

qu'en Amérique, d'où elle ne revint qu'en 1801 : ses religieuses s'étaient rencontrées dans les prisons avec les Clarisses de Péronne et leur restèrent unies après la tourmente. A cette époque, comme si rien n'était changé, la Mère Saint-Hugues fut replacée à leur tête.

IV.

Il va s'agir maintenant d'une simple communauté de sœurs enseignantes qui, émigrée tout entière, demeura unie dans les mêmes épreuves du premier jour au dernier. Comme les Carmélites de Reims, elle fut, tout le temps de son exil, assistée d'un prêtre dévoué; pendant quatre années, elle connut presque les mêmes étapes et fut condamnée à la même mobilité, jusqu'au jour où elle put se fixer pour sept années dans un très pauvre asile, où, en dépit de la charité dont elle fut l'objet, elle n'en était pas moins réduite pour vivre aux plus rudes travaux et à un sévère régime de privations. Les deux récits se ressemblent sans se répéter; celui des Carmélites est peut-être trop discret; l'autre est plus ouvert, et j'ai confiance que, grâce aux détails circonstanciés dans lesquels nous ne craindrons pas d'entrer, le lecteur pourra se faire une idée plus saisissante, non seulement de ce que ces religieuses eurent elles-mêmes à souffrir, mais des rigoureuses conditions auxquelles durent se soumettre tant d'autres dont les destinées d'exil ne sont pas parvenues jusqu'à nous [1].

La même année que l'abbé de la Salle fondait à Reims la première école de Frères (1679), Jeanne Idelette de Morel ouvrait à Charleville, dans sa propre maison, une école gratuite pour les jeunes filles pauvres de la ville. Le nombre des élèves augmentant, elle s'associa trois autres personnes; bientôt, sous le nom de sœurs de la Providence, il se forma une congrégation, mais séculière et qui s'interdisait les vœux solennels : en 1789, cet

[1] C'est dans la bibliothèque des Jésuites de Rome, confisquée par le gouvernement italien et transportée à la bibliothèque Victor-Emmanuel, que se trouvait le manuscrit de cette relation, rédigée par l'une des sœurs de la Providence, qui l'a dédiée à Mgr Jauffret, évêque de Metz. Il a été publié dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, livraisons de janvier, avril et juillet 1899, par M. l'abbé Henri de Surrel de Saint-Julien, missionnaire apostolique.

établissement comprenait un pensionnat payant et une école gratuite; l'école comptait quatre cents enfants. L'évident intérêt de la ville était de le protéger; mais le fisc, indifférent à cette considération, se jeta sur les biens de la congrégation, quoiqu'ils ne pussent être considérés comme biens nationaux, et, malgré les réclamations des sœurs et de la municipalité elle-même, il les vendit (février et mars 1791). La loi du 15 avril 1791 avait déclaré déchues du droit d'enseigner toutes personnes qui n'avaient pas prêté le serment prescrit par les décrets des 22 décembre 1790 et 22 mars 1791 ; les sœurs de la Providence l'ayant refusé, le procureur de la commune les dénonça en mars 1792 comme enseignant des principes contraires à la Constitution : on les assiégea jusque dans leur maison ; pendant les classes, les élèves les insultaient; enfin on provoqua une émeute et « le peuple » les mit à la porte [1]. Le séjour à Charleville étant devenu trop dangereux pour elles, elles se résolurent à partir : la municipalité ne manifesta ses sentiments qu'en leur accordant des passeports.

Elles s'étaient promis de ne pas se séparer : elles se tinrent parole. Au nombre de dix-neuf, dont quatre sœurs converses, avec leur vénérable supérieure plus que septuagénaire, elles se retirèrent d'abord à Chimay, en territoire belge : mais c'était trop près de la frontière, elles n'y étaient pas en sûreté : en compagnie d'autres émigrés, elles poussèrent jusqu'à Bruxelles. Par les soins de Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, elles louèrent une maison au Béguinage. « Point de semaine, dit la relation, où il ne nous honorât de plusieurs visites. Il conversait familièrement avec nous, nous encourageait, nons exhortait à la pratique de la vertu, surtout de celles qui conviennent le plus à notre état. Tous les jours de fête, il venait à l'église du Béguinage célébrer la sainte messe et nous communier; ensuite il déjeunait avec nous.... »

Auprès d'elles se trouvait M. Beaudeson, curé de Rocroi. Il avait refusé le serment : le prieur des Dominicains de Revin, Regnier, l'avait remplacé comme curé constitutionnel. En mars 1791, M. Beaudeson dut quitter sa paroisse ; il s'établit à la

[1] J'ai déjà eu l'occasion de parler des sœurs de la Providence et des avanies qu'elles subirent avant leur départ, dans *L'école sous la Révolution française*, 1881, d'après un carton des Archives nationales, F 62290.

Petite-Chapelle, dans le voisinage de la frontière. Ses ennemis l'en trouvèrent trop proche : il s'éloigna jusqu'à Chimay, d'où, chaque dimanche, il venait de nuit à la Petite-Chapelle; il y disait la messe et remplissait les fonctions du ministère. Menacé de mort en 1792, il se résigna à cesser ses voyages. Il avait connu à Chimay les sœurs de la Providence : il se consacra dès lors à leur service. Il les accompagna dans leur fuite à Bruxelles; désormais, durant les huit années d'exil, il ne les quittera pas, veillant à tous leurs besoins, s'entremettant pour elles auprès des autorités, subvenant à toutes les nécessités du voyage, parant aux difficultés, en un mot dévoué factotum de cet intéressant groupe à qui étaient réservées tant d'épreuves.

Six mois, en effet, ne s'étaient pas écoulés que l'approche des Français (novembre 1792) força les sœurs de la Providence à quitter le béguinage de Bruxelles et à se remettre en route. Elles se rendirent en Hollande, par mer, à bord d'un assez pauvre bateau; à peine offrait-il une place suffisante pour elles toutes; elles n'en admirent pas moins par charité une dizaine d'émigrés dans l'embarras. En débarquant à Rotterdam, elles n'y rencontrèrent que des cœurs compatissants et empressés; un ministre luthérien leur offrit gratuitement une maison; les missionnaires catholiques se chargèrent de la majeure partie de leur entretien; des cadeaux d'argent, d'étoffes, de vivres, de literie, de meubles, affluèrent. Un médecin d'origine française leur donna gracieusement ses soins et les médicaments. Quatre jours après leur arrivée, l'un des bourgmestres vint leur rappeler que, d'après l'usage du pays, il était défendu de recevoir des étrangers qui pourraient être à la charge de la république. Ce n'était qu'une formalité : car l'un de ces bourgmestres avait déjà envoyé six couvertures de lit : après cet exemple, comment défendre à ses administrés d'être généreux?

Quel que fût l'empressement de ce premier accueil, quelque sécurité qu'elles en pussent concevoir pour l'avenir, les sœurs de la Providence ne se considéraient à Rotterdam qu'en station provisoire; leur vocation d'institutrices n'y avait pas d'aliment : elles restaient inactives, ou plutôt sans travail fixe et approprié à leurs habitudes. En outre, sous ce climat humide, leur santé s'altérait : à peine arrivées, huit d'entre elles étaient tombées malades; leur médecin ne les encouragait pas à rester. Seize

mois pourtant passèrent ainsi. Mais, lorsque le territoire belge fut délivré des armées françaises, la plupart des émigrés y opérant leur rentrée et y retrouvant même, avec la tranquillité, leurs logis et leurs anciens hôtes, les sœurs de la Providence tournèrent à leur tour les yeux vers la Belgique et Bruxelles. On leur offrait d'ouvrir un pensionnat à Wavre; l'archiduc Charles se prêtait à la combinaison, désirant seulement que leur établissement y fût définitif, tandis que les sœurs désiraient se réserver la faculté de rentrer en France à la fin des troubles. Elles promirent de laisser au moins une colonie dans le pays, en reconnaissance du service qu'il leur rendait.

Ces arrangements faits, comblées de dons, de victuailles, d'effets, affranchies même par les États de tout droit de sortie, elles s'embarquèrent le 26 février 1794. Le 5 mars, elles arrivaient à Anvers, le 6 à Bruxelles, où elles restèrent dix jours; le 17, elles s'installaient à Wavre. Un local était préparé, modeste, peu commode, mais suffisant pour les vingt-deux pensionnaires qui, tout de suite, leur arrivèrent; pour les externes, il fallut louer en ville une autre maison. Contentes de leur état et des bonnes dispositions de leurs élèves, satisfaites d'être rendues à une activité féconde et conforme à leurs traditions, entourées de la confiance publique, rien ne semblait leur manquer. Cette sécurité fut bien vite troublée. Dès le mois de mai, c'est-à-dire deux mois à peine après leur arrivée, des bruits de guerre venaient jusqu'à elles; en juin le canon gronda; la prise de Charleroi par les Français fut le tocsin d'un nouveau départ : la bataille de Fleurus le décida.

Rentrer en Hollande, après l'expérience qu'elles avaient faite du climat, elles n'y songèrent pas; ce pays, d'ailleurs, n'était-il pas, à l'égal de la Belgique, menacé d'invasion? Elles préférèrent se diriger vers le Rhin, le passer et gagner la Westphalie. C'était un voyage de soixante lieues, à pied, par une chaleur extrême, avec des ressources très exiguës devant des exigences que l'affluence des fuyards rendait chaque jour plus dures. Elles louèrent pourtant une charrette, y mirent quelques livres et, en effets, l'absolu nécessaire. La supérieure, âgée, et deux sœurs y montèrent; les autres suivaient à pied. L'abbé Beaudeson ne s'était pas séparé des religieuses, et, dans le cours de ce pénible voyage, il leur rendait tous les services qu'il lui était possible.

Sans nous arrêter aux incidents de la route, pouvons-nous omettre les chaleurs excessives que les voyageuses eurent à affronter, cette marche par des routes encombrées de fugitifs où l'air était, dit-on, si épaissi par la poussière qu'on ne s'y voyait pas à quatre pas, cette foule innombrable d'émigrés dont le passage faisait enchérir vivres et moyens de transport, ces abris dans des galetas, dans des granges presque sans paille, où il fallait se contenter d'un peu de lait caillé, ou bien de pain de seigle où les grains étaient entiers? A Moseyk, près Maëstricht, elles louèrent un bateau sept louis pour neuf lieues; par économie, elles y passèrent la nuit; quand elles l'abandonnèrent, elles se logèrent en face de Venloo, dans une masure ouverte à tous les vents : elles y passèrent douze jours, puis franchirent le Rhin à Gueldres.

Çà et là, pourtant, elles avaient eu de bonnes aubaines. A Tirlemont, une de leurs anciennes élèves avait payé leur auberge; à Oriente, des religieuses les avaient reçues; à l'abbaye d'Hoek, encore une ancienne pensionnaire ; à Venloo, un prêtre breton, M. de Billy, leur avait prêté secours; enfin, à Rheinberg, elles purent se reposer trois jours chez des Augustines. Elles y trouvèrent mieux qu'un asile passager, mieux qu'un lieu béni de repos, je veux dire, un précieux conseil : celui de pousser jusqu'à Essen, à quelques lieues de là. Essen, qu'ont depuis rendue célèbre les fonderies et les usines de la maison Krupp, était alors une ville libre placée sous le gouvernement de la princesse Cunégonde de Saxe : on faisait espérer aux sœurs de la Providence qu'elles y trouveraient des prix raisonnables pour vivre, de la tranquillité et de l'ouvrage. Le conseil leur parut bon : elles arrivèrent à Essen le 29 juillet 1794. Leur pénible voyage avait duré un mois.

Errantes depuis quatre ans, elles ont enfin un asile fixe : il s'agit d'y vivre et de se procurer des ressources. Bien des sympathies les entourent, des cœurs généreux vont au-devant de leur misère, des secours inespérés leur arrivent. Mais elles veulent s'aider elles-mêmes et ne pas dépendre uniquement de la charité publique. Ouvrir un pensionnat, reprendre, en ce pays allemand, leur fonction d'institutrices, comment y songer? Ce plan était sans doute impraticable, puisqu'elles ne le tentèrent pas. Elles s'arrêtèrent à un parti plus humble : travailler de

leurs doigts pour le public. Elles se livrèrent donc aux ouvrages de couture, faisant des chemises à cinq sols l'une, retournant des vêtements, les réparant, bordant des souliers ; habiles, sinon promptes, elles réussissaient tout ce qu'elles entreprenaient. « Oh ! ces religieuses françaises, se plaisait-on à dire, elles sont propres à tout ! » Cette aptitude universelle multipliait les clients de leur maison. Ai-je dit : leur maison? Elle se composait de deux ou trois petites chambres pour dix-neuf personnes, et, dans cet étroit réduit, elles devaient travailler, recevoir les commandes, faire bon accueil aux visiteuses, prendre leurs repas, et même se coucher !

Édifiées de tant de courage, les plus grandes dames rendaient en effet visite à nos religieuses, leur apportaient de l'ouvrage, les recommandaient à plusieurs lieues à la ronde, les assistaient aussi de secours en argent. Pour leurs besoins, ce n'était pas encore assez. Plusieurs fois la semaine, quelques sœurs s'en allaient dans les villages voisins pour se procurer des légumes, en acceptant l'aumône si on leur en offrait ; ou bien encore, elles recueillaient dans les champs quelques herbes communes, entre autres cette herbe de patience qu'elles avaient tant de peine à digérer. M. Beaudeson, leur pourvoyeur, avait imaginé pour leur table une autre ressource. Le pays étant très marécageux, il les emmenait à la chasse aux grenouilles ; il en fallait sept cents pour deux repas : pénible chasse ! mais, en pareille misère, fallait-il regarder à la fatigue et aux répugnances ?

Les quatre sœurs converses, ne se sentant pas propres aux travaux de couture, voulurent se rendre utiles d'autre sorte ; elles se firent blanchisseuses. L'abbé Beaudeson les y encouragea et n'y épargna même pas sa personne. Il fallait querir l'eau à une assez grande distance, et jusqu'à cinquante seaux par jour : il se donna cet office. Il étendait le linge, il l'arrosait. Dans les jours froids et pluvieux, où sécher tout ce linge? Près du modeste foyer dont il encombrait les abords, dans ces mêmes petites chambres où l'on cousait, où l'on mangeait, où l'on couchait, où l'on recevait des visites !

Tant de peines, de fatigues, d'épreuves de toute sorte durèrent sept années entières : elles trouvèrent enfin leur terme et leur récompense. Le 18 novembre 1801, il arriva une lettre de Charleville : « Tous les habitants vous désirent et ont grand be-

soin de votre présence. » A cette première invitation, d'autres succédèrent. Le 3 février 1802, deux sœurs partirent. Comme il arrivait d'ordinaire aux Français émigrés, et surtout aux prêtres qui franchissaient la frontière, ces sœurs furent arrêtées, et, dix lieues durant, conduites à leurs frais, de brigade en brigade, jusqu'à Rocroi. Cependant les choses s'arrangèrent, et, deux mois après (9 mai 1802), la colonie d'Essen tout entière quitta sa retraite d'exil pour regagner la patrie. On alla à pied jusqu'à Düsseldorf, puis en diligence jusqu'à Liège : tout le temps de l'exil, la communauté avait précieusement conservé en espèces la somme nécessaire aux frais du retour. Le 8 août 1802, elles rentrèrent dans cette maison qu'elles avaient quittée dix ans auparavant (28 mars 1792).

Elle était debout; mais quel délabrement! quelles ruines lamentables! Là encore, l'abbé Beaudeson trouva à s'employer : « Il servait les maçons, portait les décombres, nettoyait lui-même les chambres qui avaient servi de poulailler. Durant trois mois, il travailla du matin au soir, comme le dernier des manœuvres. » L'école fut rouverte ; elle prospéra comme par le passé. Quant à la Congrégation, en 1809, elle comptait soixante-trois religieuses tant professes que novices ou aspirantes.

Un jour Mgr Bienaimé, évêque de Metz, dit à M. Beaudeson : « Vous n'avez eu en vue, monsieur le curé, que le bien public et général dans la conservation et le rétablissement de la communauté de la Providence : il est juste que vous jouissiez en quelque sorte du fruit de vos peines et de vos travaux. Je vous nomme à la cure de Charleville ». Et c'est ainsi que, pendant de longues années encore, M. Beaudeson put continuer aux sœurs de la Providence les soins vigilants qu'il leur avait donnés dans l'exil.

V.

En outre de ses cent quarante-six monastères de France, la Visitation en comptait dans tous les pays voisins, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, et, plus loin, en Bavière, en Autriche, jusqu'en Pologne d'un côté et au Portugal de l'autre. Dans toutes ces maisons, même physionomie, mêmes habitudes, même ferveur; comme le dit l'abbé Bougaud, l'historien de sainte Chantal : « Qui a vu une fille de saint François de Sales les a vues

toutes; qui est entré dans un monastère de Sainte-Chantal les a vus tous. » Si donc les religieuses visitandines de France se décidaient à émigrer, toutes leurs maisons leur seraient des refuges, et, grâce à l'uniformité d'habitudes et d'esprit qui y régnait, l'exil n'était, en apparence, qu'un changement de monastère [1].

Cependant, la plupart des religieuses de la Visitation ne quittèrent pas la France; beaucoup d'entre elles connurent les prisons de la Révolution; quelques-unes seulement subirent l'épreuve suprême de l'échafaud [2]. L'exil eut aussi sa part. Du Midi, mais d'ailleurs aussi, par exemple de Rouen, il vint des Visitandines en Espagne; en 1798, Madrid voit fonder un second monastère: n'était-ce pas grâce à l'adjonction de religieuses françaises? A Catalayud, le 6 octobre 1806, la formation d'une nouvelle maison n'eut-elle pas la même cause? En Angleterre, des sœurs du second monastère de Rouen, entre autres sœur Madeleine Hurard, créent à Shepton-Mallet un établissement qui, en 1831, fut transféré à Westbury, et c'est encore avec des épaves des Visitations de France que se forma à Londres celui de Harrow on the Hill.

Ces religieuses françaises de la Visitation étaient très appréciées à l'étranger comme institutrices; après avoir accueilli volontiers les premières qui s'étaient présentées, volontiers on en demandait d'autres. Trois d'entre elles étaient arrivées ainsi à Wilna (Pologne russe): la supérieure offrait d'en recevoir cinq autres et de payer les frais du voyage, comme elle avait fait pour les précédentes. Il y avait à la tête du monastère de Vienne (Autriche) une supérieure française, la Mère Isabelle de Sales de Fossières, née à Narbonne. Elle avait été élevée dans la célèbre maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, et avait fait son noviciat à Paris, dans le monastère de la rue Saint-Antoine. L'impératrice Marie-Thérèse daigna l'appeler à Vienne. Après vingt ans consacrés à l'éducation, elle fut élue supérieure en 1782 (elle avait alors quarante-quatre ans): elle gouverna la communauté pendant douze ans [3]. Elle jouissait d'un grand crédit à la

[1] *Histoire de sainte Chantal*, t. II, p. 532 et 132.

[2] Dans le tome XI de l'*Année sainte de la Visitation*, *in fine*, on trouvera de nombreux et édifiants détails sur la vie des religieuses de la Visitation restées en France pendant la période révolutionnaire.

[3] Je dois ces détails à une bienveillante communication de Mme la supérieure des sœurs salésiennes de Venise (lettre du 26 janvier 1902).

cour et auprès des premières familles de Vienne : nous verrons plus loin avec quel empressement elle ne cessa d'en user en faveur des Visitandines françaises de Lyon. Le 2 mai 1793, elle écrivait à Rome qu'elle avait reçu déjà neuf religieuses françaises de son ordre ; qu'elle apprenait que quatorze autres étaient dans l'embarras : « Celles que nous possédons, ajoutait-elle, nous les font désirer : vertus, talents se trouvent unis en elles ; ce sont d'excellentes maîtresses. Cinq étaient de Strasbourg, deux de Nancy, deux de Salins ; les cinq de Strasbourg parlaient très bien l'allemand, ce qui les rendait plus faciles à placer. » De Münster, en Westphalie, M. de Sagey, vicaire général du Mans, chargé du placement des ecclésiastiques, écrivant (20 juin 1794) à Mgr de Rhosy, coadjuteur de Besançon, offrait de placer six religieuses, dont « deux Visitandines en état d'instruire » ; il demandait qu'on prît la précaution d'associer une Française à une Alsacienne [1].

Les Visitations du Piémont ne se montrèrent pas moins hospitalières pour leurs sœurs de Savoie.

L'invasion de ce pays avait eu lieu le 22 septembre 1792. Exactement deux mois après (22 novembre), les municipaux d'Annecy se présentèrent au premier monastère, celui que saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal avaient établi le 6 juin 1610 et qui était dépositaire des précieux corps des saints fondateurs. Tout fut inventorié et mis sous scellés. Quant aux religieuses, au nombre de trente-sept, dont vingt-neuf de chœur, elles furent autorisées à demeurer dans leur maison jusqu'au 26 mars suivant. Elles durent se chercher un asile : le marquis de Sales mit à leur disposition son château de Duingt, sur les bords du lac d'Annecy.

La grande préoccupation des sœurs était de soustraire aux profanations les corps saints. Elles les retirèrent donc des riches châsses où ils étaient conservés, les dissimulèrent soigneusement entre deux matelas, et, à jour dit, quatre religieuses, formant comme la première escouade, les emportèrent avec

[1] *Collectes à travers l'Europe pour les prêtres déportés en Suisse*, p. 22 et 366, et Theiner, t. II, p. 312 — Signalons encore la présence à Verros, près de Sierre, en Valais, de sept Visitandines de Thonon qui y vivaient du travail de leurs mains (Boccard, *Histoire du Valais*, p. 259) ; sur le bateau qui conduisait les Clarisses de Marseille à Rome, on a vu qu'il y avait huit Visitandines de la même ville (*suprà*, p. 200).

elles. Mais à peine étaient-elles installées dans leur nouvelle demeure que, sur le bruit de cet enlèvement, trois cents grenadiers se portèrent à Duingt, et se firent livrer les précieuses reliques, qu'ils rapportèrent à Annecy. Comme punition, on saisit les objets qui avaient été laissés à celles des religieuses qui n'avaient pas encore quitté le monastère, on les força de se retirer dans la maison de leurs aumôniers, et, pour tout viatique, on partagea entre toutes la minime somme de 1,400 francs [1].

Alors, elles se dispersèrent. Jalouses de continuer l'observance de leur règle et de se placer dans des communautés de leur ordre, elles se distribuèrent entre la Suisse et le Piémont. La supérieure, Madame Amédée du Noyer, et une autre religieuse se retirèrent à la Visitation de Fribourg; mais, au bout de six mois, elles furent obligées d'en sortir. D'autres se réfugièrent en Piémont, deux à Turin, deux à Miazino, une autre à Casale, neuf à Verceil, où, malgré l'invasion et la guerre, elles purent rester neuf ans. Chassées en 1802, elles se réunirent à des religieuses de divers ordres dans la maison Sainte-Marguerite; sept y moururent. Ainsi, même en restant dans leur patrie, ces religieuses connurent encore bien des agitations.

Les sœurs du second monastère d'Annecy se dispersèrent le 1er juillet 1793, sans qu'on ait pu suivre leurs traces [2].

J'ai hâte d'arriver au monastère de Bellecour, de Lyon. C'était le second qu'avait fondé la Mère de Chantal (1615); il avait eu pour première supérieure la Mère de Blonay, celle que saint François de Sales appelait sa sœur cadette; le saint évêque y mourut et son cœur y fut conservé. Le monastère émigra en

[1] Quatre pieux habitants d'Annecy, MM. Burquier, Amblet, Rochette et Balleydier, exhumèrent pendant la nuit deux corps du caveau des religieuses de Sainte-Claire et les substituèrent à ceux de saint François de Sales et de sainte Chantal: pendant toute la Révolution, ils furent conservés sous le parquet de la maison de M. Amblet. Le clergé schismatique, voyant les châsses en même place, ne se douta pas de la substitution. (Abbé Bougaud, *op. cit.*, t. II, p. 564.)

[2] Deux de ces sœurs rentrèrent plus tard en Savoie; l'une rétablit la maison de Chambéry; l'autre, après vingt-neuf années d'exil, contribua à reconstituer (21 juin 1822) la communauté d'Annecy. Des religieuses dispersées en 1793, vingt-huit moururent en exil; des neuf survivantes, six étaient brisées par l'âge; il n'en resta que trois pour recomposer leur famille monastique. — J'emprunte presque textuellement tous ces renseignements à une note très précise qui m'a été obligeamment fournie par Mme la supérieure du premier monastère d'Annecy.

bloc et courut de nombreuses aventures : c'est dans les récits, discrètement gardés dans quelques maisons seulement de la Visitation, que nous puisons ce qui va suivre.

VI.

Après avoir subi les interrogatoires, les inventaires, les scellés, les assauts même de la populace, les religieuses du second monastère de Lyon, décidées à quitter la France, se demandaient avec anxiété en quel pays, en quel endroit elles pourraient trouver un asile. Il ne s'agissait pas seulement de mettre à l'abri leurs personnes : il fallait sauver de la profanation, de la destruction peut-être, la précieuse relique dont elles étaient dépositaires, le cœur de saint François de Sales, que la piété du roi Louis XIII avait enfermé dans une châsse d'or. Pour solliciter de la Providence une issue à leurs incertitudes, elles firent une neuvaine; elles la terminaient le 28 janvier 1791, veille de la fête de leur saint patron, lorsque leur arriva une lettre de la supérieure de la Visitation de Strasbourg. Elle leur mandait que la supérieure de la Visitation de Vienne, cette Mère de Fosières dont nous avons déjà parlé et dont la Providence devait mêler si intimement la destinée à celle des sœurs de Bellecour, était chargée par l'Empereur d'obtenir un groupe et, autant que possible, un monastère complet de Visitandines françaises pour la ville de Mantoue, où il voulait établir une maison d'éducation pour les jeunes filles. Cette lettre, si opportune, tranchait toute hésitation : elle montrait la route à suivre, le but à atteindre; elle offrait, pour le temps de l'exil, de la sécurité et du travail.

Cependant, quelque séduisantes que fussent ces ouvertures, les sœurs ne se hâtaient pas d'y correspondre : l'archevêque de Lyon, réfugié hors de France, leur conseillait d'attendre, de résister encore. Les vexations continuèrent, s'aggravèrent. La municipalité y eût suffi; mais l'intervention du clergé constitutionnel y ajoutait un caractère plus agressif et plus blessant. Le curé intrus de l'église d'Ainay prenait ombrage de voir les fidèles venir même de la banlieue de Lyon dans la chapelle des Visitandines : il obtint qu'on la fermât. Il s'empara de l'autel en marbre et le fit transporter dans son église; un jour de Fête-

Dieu, il prétendit obtenir des religieuses le prêt de leurs ornements. Il alla plus loin, et, pour procurer quelque affluence de pèlerins à sa paroisse, que les fidèles désertaient, il fit réclamer par la municipalité la relique de saint François de Sales. Les religieuses apportèrent la châsse d'or; c'était de quoi satisfaire la cupidité; quant à la relique, elles la refusèrent : « Ce n'était pas, observèrent-elles, un bien national. » Aux instances du curé elles répondirent sur un autre ton : « Vous avez d'autres saints en qui vous avez bien plus de confiance. — Et qui sont-ils, ces saints? demandait-il. — Saint Fargeau, par exemple, répliquait la supérieure; saint Fargeau mort récemment, martyr de votre nouvelle religion, et dont vous avez célébré la fête ces jours derniers avec tant de pompe sur la place Bellecour [1]. »

Cette scène ne précéda que de quelques jours le départ des religieuses. Dans l'intérêt de leur sûreté, il y avait urgence; maintenant, le vicaire général de Lyon l'autorisait, le conseillait même. A Vienne, on ne s'expliquait pas leurs retards; en passant à Milan, l'empereur Léopold II avait rendu un décret pour l'établissement des Visitandines françaises à Mantoue; le 4 octobre 1792, François II, son successeur, le confirma. Déjà, l'abbé Jaumar, depuis quinze ans confesseur de la communauté, forcé par les événements de se retirer d'abord à Chambéry, puis, les Français survenant, dans le Valais, avait plus tard gagné Mantoue, et, de même que de concert avec le comte Cocastelli, dévoué promoteur de l'œuvre, il y avait préparé l'installation prochaine des sœurs, de même aussi il leur avait ménagé des lieux d'étape; par ses soins, les voyageuses étaient signalées, soit à certains prêtres qu'il avait chargés d'aller à leur rencontre ou de les accompagner, soit à des couvents ou à des personnes bienveillantes disposées à les héberger au passage.

On se décida donc. La supérieure, Marie-Jéronyme Vérot, presque septuagénaire, régla tout avec prudence, mais, comme on le pense, non sans anxiété. Le plus difficile était de gagner la frontière et de défiler sans être arrêté devant les comités de surveillance, les postes de gardes nationaux, les municipalités

[1] Le Peletier Saint-Fargeau, député à la Convention, avait été, comme on sait, assassiné au Palais-Royal le soir de son vote régicide : les révolutionnaires le traitèrent en martyr, et de grandes fêtes funèbres furent organisées en son honneur à Paris, à Lyon, et dans beaucoup d'autres villes.

soupçonneuses ou craintives. Dans ces conditions, impossible de voyager toutes ensemble : les trente-six religieuses se partagèrent en trois groupes principaux, de douze chacun, chaque groupe se subdivisant en deux autres, qui devaient partir à deux ou trois jours d'intervalle. Point de passeports : la municipalité de Lyon en eût refusé; point de bagages, ils furent expédiés par Marseille et Gênes. Partant dans le premier groupe, la supérieure crut imprudent d'exposer la précieuse relique de saint François de Sales aux dangers ou tout au moins aux aventures d'une route inconnue : elle la confia, dans son nouveau reliquaire d'argent, à une dame Ravel, de Lyon, dont la fille s'engagera bientôt dans la Visitation : elle devait ne la remettre qu'à la personne qui lui présenterait la moitié d'une carte découpée dont elle gardait elle-même l'autre moitié.

Le premier groupe partit le 17 février 1793 : une femme intelligente et courageuse servait de guide [1]. On quitta Lyon en plein jour, un dimanche, sans aviser personne autre que les intéressées dispersées dans la ville. Les difficultés qu'on pouvait prévoir ne se présentèrent pas. Les passants reconnaissaient les religieuses sous leur costume laïque, mais ne disaient mot. D'autres : Bonjour, citoyennes! — Bonjour, citoyens, répondaient les voyageuses. Elles couchèrent à Nantua et en repartirent de bon matin, avant que les postes fussent placés. Les gardes du fort de l'Écluse, dont on redoutait le commandant, se contentèrent de saluer; à Collonges, elles passèrent comme des malades, accompagnées de leurs femmes de chambre, qui allaient consulter à Genève. Le 22 février, cinq jours après avoir quitté Lyon, cette première escouade arrivait à Lausanne.

Les dangers qui restaient à courir n'étaient plus que ceux d'un voyage : mais, partout, on rencontrait des visages connus, des cœurs amis, un accueil sympathique, le goût et le plaisir d'obliger les émigrantes. A Lausanne, c'étaient l'abbé de Mazenod, vicaire général d'Aix, futur évêque de Marseille, et la marquise de Dampierre; Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, et l'évêque

[1] Ce voyage des sœurs de Bellecour, de Lyon à Mantoue, a été raconté par la Mère Vérot, supérieure du monastère, dans une circulaire en date à Mantoue du 15 mai 1794, qui depuis fut imprimée en un volume in-8 de 230 p., sans titre, sans nom d'imprimeur, sans lieu ni date; on en trouve d'importants extraits dans l'*Année sainte de la Visitation*, t. XI (novembre).

d'Annecy, dont la protection assurait une hospitalité empressée; à Saint-Maurice, M. Gazaniol, sulpicien, supérieur du grand séminaire de Saint-Irénée, et l'un des professeurs, M. Martin; plus loin, le chevalier de Ravignan : la France catholique et la noblesse émigrée saluaient au passage les courageuses Visitandines. Enfin, préposé là par l'abbé Jaumar, elles rencontrèrent en route l'abbé Michel, directeur du séminaire d'Aix, qui avait accepté le soin de les conduire à destination. La seconde portion de la première escouade n'arriva pas moins heureusement à Saint-Maurice.

Libre d'inquiétude de ce côté, la Mère Vérot tenta le passage du Simplon. La belle route que fera ouvrir plus tard le Premier Consul n'existait pas encore : il fallait cheminer par de petits sentiers couverts de neige et de glace, avec des rochers surplombant d'un côté, tandis que, de l'autre, s'ouvraient des précipices dont on n'osait sonder la profondeur; franchir des ponts sans parapets, étroits et si légers qu'on les sentait trembler sous les pieds. Cependant, on arriva, non sans frayeur, mais sans accident, à Arona. Il y avait là un couvent de la Visitation; quelle joie de retrouver des sœurs, un monastère et.... l'habit de l'ordre! A Milan, elles purent reprendre elles-mêmes cet habit, mais après l'avoir fait de leurs propres mains, car les vêtements qu'elles avaient expédiés de Lyon n'étaient pas arrivés. Désormais, il n'y a plus pour ces fugitives que des égards et des honneurs : l'archevêque de Milan, l'évêque de Crémone, veillent sur elles. A Bozzolo, l'abbé Jaumar arrive au-devant d'elles et remet à la supérieure, dont les événements l'avaient depuis si longtemps séparé, le décret d'installation délivré par l'évêque de Mantoue. Le samedi saint 30 mars, à deux lieues de la ville qui était le terme et le but de leur voyage, elles furent reçues par le comte Cocastelli, leur infatigable protecteur, et par une partie de la noblesse du pays. Elles arrivent au monastère; l'abbé de Sainte-Barbe, vicaire général, en habits pontificaux, assisté de plusieurs chanoines, en présence du président du gouvernement, du maréchal commandant général et de beaucoup de personnes de qualité, les reçoit, au nom de l'évêque, dans la salle du chapitre, et prononce en français un discours « plein d'onction qui attendrit tous les assistants. » Ainsi se terminait dans la joie et la paix reconquises ce voyage qu'avaient précédé et accom-

pagné tant de légitimes inquiétudes. Il avait duré quarante-deux jours.

Les autres escouades purent partir de Lyon aux dates prévues. Aucun incident ne marqua leur voyage. Partout, signalées d'avance, elles rencontrèrent même accueil, mêmes égards, même empressement. Le voyage de la dernière escouade n'était pas le moins intéressant : la conductrice laïque, qui avait fait partie du premier groupe, s'était joint à celui-ci ; ce n'était pas seulement pour aider une fois de plus les voyageuses dans les circonstances difficiles qui pouvaient se présenter : elle avait encore une autre mission qu'ignoraient les sœurs, ses compagnes de route. A Nantua, le poste barra la route : « Vos passeports? » — « Eh ! Messieurs, leur dit-elle, faut-il des passeports pour faire une petite campagne? Nous ne sommes que des femmes. » Cependant, deux passeports pour six, c'était peu : il fallut user de ruse, se diviser en plusieurs groupes, prendre des chemins différents. Après Collonges, on se rejoint ; mais la conductrice ne paraît pas. Elle avait pris des sentiers escarpés, toute seule. Elle arrive enfin tout essoufflée, et abordant les sœurs d'un air de triomphe : « Ne soyez pas surprises, leur dit-elle, si je vous abandonne dans des moments difficiles : à présent que tous les dangers sont passés, je vais vous découvrir mon grand secret : je porte avec moi le cœur de votre saint fondateur : le voici ! » Elle le leur montre en effet, renfermé dans son reliquaire d'argent. A cette vue, les sœurs se jettent à genoux, fondent en larmes et entonnent le *Te Deum* [1].

Comment, désormais, tenir cachée la sainte relique? Évêques, prêtres et Sulpiciens de Lyon, tous ceux qui en connaissaient l'existence, s'en informaient : aucun des groupes qui avaient déjà passé n'en était porteur : qu'était-elle devenue? où l'avait-on cachée? Malgré la défense de la supérieure, on ne put s'empêcher de révéler le secret à Mgr de Galard, évêque du Puy, et à un grand vicaire de Lyon. Aussitôt, l'évêque, les prêtres se prosternent, arrosent le glorieux cœur de leurs larmes ; l'évêque de Sion le place dans sa chapelle, où les sœurs entendent la

[1] Avant d'arriver à Briey, l'habile conductrice fut subitement rappelée à Lyon par la nouvelle, arrivée par exprès, que deux de ses fils étaient dangereusement malades : elle n'eut donc pas le bonheur de porter jusqu'à Mantoue son précieux dépôt. Son nom est resté un secret.

messe et communient de sa main. Le reste du voyage se résume dans la marche triomphale du cœur de saint François de Sales. A Arona, à Milan, à Crémone, partout où le cortège s'arrêtait, c'étaient de nouveaux honneurs.

La noblesse de Mantoue vint en carrosse jusqu'à Notre-Dame de Grâce, où se fit une première exposition. A Mantoue même, une foule immense remplissait la grande rue par laquelle s'avançaient les voyageuses. Sur le seuil du couvent se tenait l'abbé de Sainte-Barbe, suppléant l'évêque, que retenaient l'âge et la maladie; il était accompagné de son clergé et de son chapitre. M. Jaumar lui présenta le cœur du saint; puis, le précédant sur deux files, les religieuses, tant celles qui arrivaient que leurs sœurs qui habitaient déjà le monastère, toutes un cierge à la main, montèrent en procession jusqu'à une grande salle où était dressé un autel magnifiquement orné. La noblesse de Mantoue accompagna le clergé. Après une allocution de M. de Sainte-Barbe et pendant le chant du *Te Deum*, la relique fut portée avec le même cérémonial dans la salle du chapitre: on la déposa dans une cassette sur l'autel.

Ainsi se termina l'aventureux exode des religieuses de Bellecour et de l'auguste relique qu'elles avaient sauvée : elles ne pouvaient inaugurer sous de plus rassurants auspices leur installation à Mantoue.

VII.

A ces mois d'agitation et d'angoisses succédèrent trois années de calme et de travail. Protégées immédiatement par l'Empereur et l'Impératrice, appuyées de la vigilante et ingénieuse sollicitude de la Mère de Fosières, la supérieure de Vienne, entourées d'ailleurs d'estime et d'affection par la noblesse de la ville, les Visitandines de Lyon poursuivaient en paix le cours de leur vie religieuse et le développement du pensionnat de jeunes filles qui avait été la raison de leur venue. A l'Ascension de 1794, la Mère Jéronyme Vérot avait accompli son triennat. Préposée désormais au noviciat, l'ancienne supérieure y manifestait son zèle ordinaire. Ce ne fut pas pour longtemps. Les cruelles préoccupations des dernières années et les fatigues du voyage avaient profondément ébranlé sa santé; elle mourut presque subitement, le 9 novembre 1795, laissant le souvenir d'une force sin-

gulière d'intelligence et de caractère, non moins que d'une prudence éprouvée. Sa sœur, Claude-Séraphique Vérot, habituée à lui succéder dans les intervalles où les règles de la Visitation l'empêchaient de continuer la supériorité, fut, cette fois encore, élue à sa place : elle ne se doutait pas que la Providence réservait à sa communauté de nouvelles épreuves qui mettraient chez elle en relief les mêmes mérites qu'on avait admirés dans sa sœur [1].

Comment prévoir alors que, chassées de France par les dissensions civiles, la guerre extérieure chasserait encore les Visitandines de leur nouvelle patrie? Cette guerre venue, comment prévoir et Bonaparte et ses rapides et foudroyantes victoires? On était en mai 1796. Sous le coup de quatre défaites (Montenotte, Millesimo, Dego, Mondovi), le Piémont venait de signer l'armistice de Cherasco (25 avril). La bataille de Lodi avait mis l'armée française en possession du Milanais. Ville forte, Mantoue était menacée d'un siège très prochain. Comment y rester? Les protecteurs des religieuses leur conseillèrent de partir au plus vite. La résolution en est prise. Deux jours suffisent pour les préparatifs. Munies de passeports, ayant en mains six mille livres, elles s'en vont sur dix-huit charrettes, dont l'une portait le cœur de saint François de Sales. Quelle hâte! quelle tristesse aussi! Abandonner une demeure qui paraissait si assurée, quitter ses élèves, courir les risques d'un voyage en un pays dont on ignore la langue, marcher au hasard, sans but fixe, sans savoir où s'établir! On comprend qu'en franchissant les portes de Mantoue, nos Visitandines, une seconde fois condamnées à l'exil, fussent silencieuses, consternées, tout en larmes. Des soldats autrichiens passent et les insultent. Bientôt, pour leurs charrettes, plus de chevaux : ceux qu'on trouve sont réquisitionnés pour les troupes. Elles louent des barques pour remonter l'Adige et arrivent à Roveredo : il y avait là un couvent de la Visitation, où elles comptaient s'arrêter; mais elles n'y arrivent que pour aider au déménagement de leurs sœurs qui sont,

[1] Pour ce qui va suivre, la communauté des sœurs Salésiennes de San Giuseppe di Castello, à Venise, a bien voulu me communiquer une circulaire petit format, de CCI p., et portant *in fine* cette mention : de l'imprimerie d'Antoine Rosa, à Venise, 1805. Cette circulaire doit être très rare : elle n'a pas été réimprimée en France.

elles aussi, obligées de fuir. A Bolgiano, un peu d'espérance leur luit : un ordre de l'Empereur leur assigne Klagenfurt pour résidence. Après quatorze jours de courses sans repos, elles s'arrêtent à Brixen; les Dames Anglaises les accueillent, et, pour la première fois depuis leur départ, il est donné à nos voyageuses de coucher dans des lits. Les bonnes et les mauvaises chances se succèdent. Le 12 juin, c'est-à-dire après vingt-huit jours de route, elles arrivent à Klagenfurt, épuisées, plusieurs malades. Enfin, c'était un asile et un peu de sécurité en perspective.

Grâce à la bienveillance du prince-évêque, elles furent logées à Gurk dans une maison du chapitre. Le curé les recommandait au prône à la charité de ses paroissiens, particulièrement à celle des paysans, pour qu'ils leur procurassent à bon compte des provisions et des légumes; l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'Empereur, qui fut si généreuse pour nos prêtres réfugiés en Suisse; Madame Royale, fille de Louis XVI, qui, depuis quelques mois, était arrivée de France en Autriche; des jeunes filles de grandes familles, anciennes élèves de la Visitation de Vienne, leur envoyaient des secours; l'Empereur leur assignait une rente de cinq cents florins par mois, payable partout où elles seraient. Mais elles étaient trente-cinq; elles songeaient d'avance aux déplacements qui les menaçaient dans l'avenir, et, cherchant le moyen de se subvenir par elles-mêmes, elles s'avisèrent de fabriquer des fleurs. Grand succès, grand profit, et, de surcroît, ce travail régulier adoucissait l'amertume de leurs pensées.

Quelques jours après leur départ de Mantoue, le siège avait commencé (30 mai); le 2 février 1797, la place capitula. De même que la menace du siège avait provoqué leur départ, la nouvelle de la capitulation les força de s'enfuir plus loin; en effet, la prise de Mantoue ouvrait à l'armée française l'accès des États héréditaires; la Styrie et la Carinthie étaient menacées, et comment l'archiduc Charles, mis à la tête d'une armée désorganisée, les eût-il défendues avec succès? Aussi, le 21 mars 1797, après neuf mois et demi de séjour tranquille à Klagenfurt, nos religieuses reçurent l'ordre de quitter la ville. Il était temps. Vainqueur sur les bords du Tagliamento (16 mars), maître du col de Tarvis par une victoire de Masséna, Bonaparte remontait le fleuve et poussait jusqu'à Klagenfurt. Le 1er avril, il battait l'archiduc Charles à Neumarkt, puis à Unzmarkt (3 avril), et entrait

à Léoben, où, le 18 avril, il forçait la cour d'Autriche à signer des préliminaires de paix.

C'était précisément au cours de ces combats qui se succédaient si rapidement, et dans le territoire traversé et sillonné par les deux armées, que les religieuses avaient à se hasarder. On leur avait donné un *marche-route*, c'est-à-dire le droit de réquisitionner des chevaux de poste ; mais le maître de poste, sentant les Français tout près, refusait de fournir ses chevaux et faisait courir le bruit que les religieuses emportaient dans leurs chariots de grosses sommes d'argent. Des voitures vides passent ; un juge, pris de pitié, les arrête d'office ; pendant qu'on charge les bagages, la supérieure écrit à Vienne à la Mère de Fosières, l'infatigable protectrice des exilées, par l'intermédiaire de la chancellerie du prince de Schwarzenberg : les bagages qu'on ne peut emporter sont enterrés par des paysans de Saint-Lamprecht. Il faut grimper à l'aide d'échelles sur de hautes voitures découvertes, s'asseoir et ballotter sur des malles qui cahotent, se pencher sous les arbres dont les branches envahissent la route ; cependant, la pluie tombait. Quand elles arrivent à Unzmarkt, les Français y sont déjà : elles se dirigent sur Steyer [1].

Dans l'un de ces douloureux moments, alors que, sous un ouragan de pluie, trempées, raidies de froid, elles se sentaient comme accablées sous le poids de l'épreuve, un courrier arrive à grand trot, les arrête, s'informe et leur remet une lettre ou plutôt quelques mots bien courts de la Mère de Fosières : « Prendre la route de Krummau (Bohême), où elles trouveront un logement. » — « Jugez, racontent-elles, par nos maux passés de la joie que

[1] En ce temps de guerre et quand l'armée française était si proche, c'était, même pour des religieuses, une médiocre recommandation que d'être Françaises. Tandis que des soldats autrichiens partageaient leur pain avec elles et que tel général leur donnait un caporal pour les conduire, une aubergiste leur refusait ses ustensiles de cuisine pour cuire leurs aliments. La relation cite un autre exemple : « Un jour, entre autres, M. l'abbé Jaumar (leur confesseur), voulant nous procurer la sainte messe pour le lendemain, qui était le dimanche, se rendit chez le curé pour lui demander la permission de célébrer dans son église ; mais reconnu pour Français, il n'en reçut pour tout accueil que des injures, et ce même bon curé, le prenant par les épaules, osa le mettre à la porte. Il est vrai que l'instant d'après, sentant toute l'irrégularité de son procédé, il se rendit à notre logis pour lui faire des excuses, et vint le lendemain au-devant de nous en surplis et en étole pour nous conduire jusqu'à son église » (p. 59).

nous éprouvâmes : l'attendrissement, la reconnaissance, la surprise, nous ôtèrent l'usage de la parole; nous nous regardions, nous ne pouvions presque croire à notre bonheur, ni comprendre d'où nous venaient tant de biens, ni comment un changement si subit dans notre situation avait pu s'opérer » (p. 61). Cependant, il faut marcher; on pleure encore, de joie, il est vrai : la confiance est revenue, ou plutôt ranimée. A l'arrivée à Lintz, le commissaire et le gouverneur se mettent à leur disposition. Une seconde lettre de la Mère de Fosières leur explique que, par l'intermédiaire de la princesse douairière de Schwarzenberg, son fils, à qui elle demandait pour les Visitandines de France un couvent vide, leur accordait son propre château. Les chemins étaient rudes, tout dégradés : « Il fallait, dit la relation, marcher à pied et gravir une montagne qui nous représentait au naturel celle du Calvaire. » On était justement au jeudi saint : la comparaison se présentait d'elle-même. Le 21 avril, elles firent leur entrée dans le château tout préparé pour les recevoir. Le soir même de ce jour, une des sœurs, qu'on avait emmenée malade de Klagenfurt, épuisée par tant de fatigues vaillamment supportées, expirait dans leurs bras.

Les souffrances et les alarmes de ce pénible voyage d'un mois (22 mars-21 avril 1797) eurent leur compensation dans la longue durée comme dans la paix et les charmes du séjour à Krummau. Les Visitandines y passèrent quatre années pleines; elles jouissaient du présent, mais en restant préoccupées de l'avenir. Chaque année, il changeait de face. La pensée des exilées se tournait obstinément vers Mantoue, leur première et si douce station; dans les jours qui avaient précédé la capitulation, n'était-ce pas dans leur église, et en songeant à elles, que les habitants avaient célébré la fête de saint François de Sales? En octobre 1797, le traité de Campo-Formio enlève Mantoue à l'Autriche et l'attribue à la République cisalpine; mais, en 1799, les succès des armées russes et autrichiennes replacent Mantoue sous la domination de l'Autriche. Les habitants rappellent les sœurs, celles-ci veulent partir; c'est l'empereur qui ne se prête pas à cet empressement; l'année suivante, la bataille de Marengo ne justifia que trop sa prudence [1]. Une ville forte, exposée aux

[1] Voici l'appréciation que donne, de cette bataille, la relation des reli-

hasards et au tumulte de la guerre, pouvait-elle devenir le siège d'une communauté de femmes ou d'un pensionnat de jeunes filles ?

L'empereur avait d'autres vues. En lui ôtant Mantoue, le traité de Campo-Formio lui avait donné Venise. L'importance de cette ville, la sûreté qu'elle comportait, la facilité d'y trouver un emplacement favorable, le fait qu'elle ne possédait pas d'établissement d'éducation, que de raisons pour fixer son choix ! Le baron de Thugut, le comte de Colloredo, ses conseillers, le comte de Cocastelli lui-même, malgré ses patriotiques préférences pour Mantoue, se rangèrent à l'avis du souverain. Cependant, on ne se pressait pas : l'instabilité des choses politiques expliquait ces atermoiements.

Dans ces intervalles d'attente, la Mère Claude-Séraphique Vérot, qui venait d'être réélue supérieure, préoccupée de l'œuvre à poursuivre, pensa que, pour en assurer le succès, il était nécessaire de placer à la tête une religieuse d'un talent éprouvé, habituée aux affaires, jouissant d'un crédit étendu, et qui, connaissant bien les traditions d'éducation du monastère de Vienne, les transporterait et les continuerait à Venise. Elle consulta son conseil. Comment hésiter ? La Mère de Fosières était désignée à ce poste tant par ses services passés et la réputation dont elle jouissait à Vienne que par l'affection et la reconnaissance si méritées que lui portaient les sœurs de Lyon. On entama la négociation : tandis que la Mère de Fosières déclarait s'en remettre à la volonté de Dieu, la supérieure de Vienne, Mère Julienne de Trantmansdorff, refusait absolument de se séparer d'elle. Cependant, sur l'avis du supérieur de la communauté, elle céda ; la Mère de Fosières fut même autorisée à s'adjoindre d'abord sa propre sœur, puis deux sœurs françaises émigrées, l'une de Salins, l'autre de Saint-Amour, et, de plus, une jeune professe de Vienne, que son talent musical rendait nécessaire pour les classes.

gieuses : « Une seule journée détruisit toutes les espérances de l'Italie et de l'Europe entière ; un événement fortuit, imprévu, arracha à l'armée impériale une victoire acquise par des prodiges de valeur : l'ennemi se trouva victorieux sans s'en douter, l'on pourrait dire sans l'avoir voulu ; et le fruit des deux plus brillantes victoires dont l'histoire pût faire mention se trouva perdu en une heure » (p. 88).

Prévoyance bien opportune : que de vides la mort allait faire dans les rangs des exilées ! Pendant les derniers jours de leur séjour à Krummau, elles perdirent une des sœurs directrices ; puis M. Jaumar, leur guide, leur compagnon, leur confesseur depuis tant d'années, dont tous ceux qui le connaissaient admiraient le zèle, la prudence et la sainteté. Une alerte survient : il faut partir en hâte de Krummau ; l'évêque du diocèse les place à quelque distance, à Wittingau, encore dans un château du prince de Schwarzenberg (31 décembre 1800) ; là, des deuils répétés les accablent : en quinze jours (8-22 février 1801), elles voient mourir l'assistante, l'économe, une sœur de chœur, une sœur domestique ; enfin la Mère supérieure, terrassée en quelques heures, au moment où elle venait d'écrire à la Mère de Fosières pour la prier d'obtenir que la communauté fût transférée à Vienne. La relation ne tarit pas en éloges sur ces deux sœurs Vérot, à qui, depuis quarante-cinq ans, la confiance des religieuses attribuait tour à tour la supériorité (p. 123-124).

La communauté fut bientôt appelée à Vienne ; elle y vit de près la Mère de Fosières, elle l'élut supérieure ; enfin, et sous sa conduite, appuyée d'ailleurs des recommandations les plus hautes, elle s'achemina vers Venise. Le 9 mai 1801, on s'embarqua à Mestre : c'était la fin du voyage [1]. Les Visitandines de Bellecour abordèrent à l'île de la Giudecca, qui ne fut qu'un asile provisoire : en juillet 1801, elles s'installèrent dans le couvent de Saint-Joseph. C'est là qu'autour du cœur de saint François de Sales dont, dans tous leurs voyages, elles ne s'étaient pas séparées, elles fondèrent une communauté et un pensionnat qui existent encore aujourd'hui ; c'est là aussi que terminèrent leurs jours toutes les religieuses de Lyon qui avaient survécu aux épreuves que nous avons racontées.

En 1809, quelques Visitandines de Chalon-sur-Saône et de Villefranche rétablirent le couvent de Lyon, non plus sur la place Bellecour, mais sur les hauteurs de la Croix-Rousse ; trois tou-

[1] Nous lisons ici dans la relation : « Quand tout fut prêt pour le départ, nous montâmes dans quatre grandes barques appelées *péotes* qu'avait amenées M. Zola, capitaine du génie et intendant général des bâtiments : il avait été député à Mestre par le gouvernement pour nous recevoir et pour nous conduire à Venise » (p. 169).

Ce capitaine Zola est sans doute un aïeul du romancier Émile Zola, récemment décédé.

rières, puis cinq sœurs de chœur de l'*Antiquaille* s'adjoignirent aux premières. En 1848, sur le désir de l'archevêque, elles se transportèrent sur le coteau de Fourvières. Cette nouvelle fondation a conservé le nom de second monastère de la Visitation; mais il lui manque la précieuse relique qui, avant la Révolution, en était l'honneur; de même que les religieuses qui partirent en 1793 ne revirent jamais leur patrie, le cœur de saint François de Sales est resté fixé au couvent de Venise : exilé de France, il n'y est pas revenu.

VIII.

L'exil a-t-il compté pour les religieuses assez d'inquiétudes, d'angoisses, d'instabilité, de misères physiques, souvent de travaux pénibles et de profondes misères? Nous venons de voir celles qu'on peut regarder comme plus favorisées : leurs changeantes destinées dépendaient des guerres et des traités. Temps terribles, où les dissensions des peuples et les mouvements des armées n'étaient pas moins menaçants pour ceux qui avaient demandé un abri à l'étranger que les persécutions révolutionnaires au sein de la patrie! Cependant, lorsque la paix recommence à luire sur l'Europe depuis si longtemps troublée, ces religieuses, qui n'avaient pas accepté des mains de la Révolution une prétendue liberté contraire à leurs vœux; dont les unes avaient affronté les emprisonnements et la mort; dont les autres, qui avaient fui le brûlant territoire de la patrie, n'avaient goûté au dehors qu'une hospitalité laborieuse, pénible, maintes fois bouleversée, maintenant que les portes de la France leur sont rouvertes et que leur liberté est entière, qu'en vont-elles faire? Les faits répondent : ces religieuses, soi-disant affranchies de leurs vœux, se hâtent de rentrer dans leurs monastères et reprennent leur vie d'autrefois.

Les filles de la Charité et les sœurs hospitalières qui s'étaient tenues, pendant le cours de la Révolution, comme apostées près des hôpitaux, toujours prêtes à offrir ou à accorder leurs services, y furent invitées, soit par les municipalités, soit même officiellement par le ministre de l'intérieur, Chaptal, avec les plus élogieuses considérations.

Dès 1794, les Clarisses de Péronne s'étaient jointes dans les

prisons à celles d'Amiens : même sous le Directoire, elles se réunissaient en assez grand nombre pour que la communauté parût effectivement rétablie. Il en fut de même à Limoges. Celles de Lavaur se reforment en 1802 ; la même année, les Capucines de Marseille y reviennent de Rome, comme feront en 1805 les Clarisses ; elles retrouvent leur ancien couvent : le pape avait pourvu lui-même aux frais de leur retour en France. En 1804, les Clarisses de Montbrison, de Cambrai, d'Alençon, de Romans, se reconstituent ; de même, celles de Lyon en 1806 et celles du Puy en 1807. A voir l'empressement avec lequel cet ordre si austère reprit ses habitudes et rentra dans ses cloîtres, peut-on regarder ses religieuses comme des « victimes ? »

Les Carmélites, non moins austères que les Clarisses, nous offrent le même spectacle. En dehors de celles qu'avait entraînées l'exil, la plupart ne s'étaient guère éloignées de leur maison : l'orage passé, elles tâchent de la racheter, ou, si quelque circonstance s'y oppose, elles s'installent, en attendant, dans une autre : c'est ainsi que Tours les reconquiert dès 1798 ; Amiens et Pont-Audemer dès 1799 ; Beaune, Montauban, Nantes, Sens, en 1801 ; Reims, Aix et Nevers, en 1802 ; Bourges, Abbeville, Blois, Versailles, en 1803 ; Pamiers et Bordeaux, en 1804 ; Rouen et Auch, en 1805 ; Agen renaît en 1807 et Carpentras en 1810. Il faut, pour Toulouse et Riom, attendre jusqu'en 1817 et 1818 ; pour Arles, 1823 ; pour Lectoure, 1825, Lectoure qui, en 1854, fondera le Carmel d'Angoulême. Les Carmélites de la rue de Grenelle et de la rue d'Enfer, ne s'étant pas réellement séparées, n'avaient pas besoin de se reconstituer : elles l'étaient dès le premier jour. Il manque, sans doute, plus d'un nom de couvent à la liste d'avant 1789 ; mais ne faut-il pas compter avec la mort qui moissonna tant de têtes ; avec la vieillesse qui rendit impuissantes tant de bonnes volontés ; avec des circonstances de toutes sortes qui en entravèrent tant d'autres ; j'ajouterai, avec la sévérité du Carmel ?

La Visitation marcha encore plus vite, soit que la douceur de sa règle eût plus d'attrait pour les âmes, soit qu'un plus grand nombre de religieuses répandues avant la Révolution dans ses cent quarante-six monastères eût laissé disponible, même après ses épreuves, un personnel plus considérable. Trente et une communautés se rétablirent sous le premier Empire : la pre-

mière, celle de Romans, en 1801 ; quatre en 1803 ; sept en 1806; six en 1807 ; trois en 1809 : il n'est pas d'année que ne marquent une ou deux fondations. Sous la Restauration, de 1814 à 1826, on en compte vingt-quatre, entre autres Annecy en 1822 et Paray en 1823. Il serait trop long de les nommer toutes ; à Paris, le deuxième monastère était resté uni ; le troisième se transporta à Boulogne-sur-Mer en 1841 ; nous savons déjà comment le second monastère de Lyon, privé de ses religieuses fixées désormais à Venise, se reconstitua en 1809 et 1816.

Voilà bien des détails ; encore ai-je pris soin de ne mentionner que les ordres dont il a été question dans cette étude : la notoriété publique suffira pour les autres. Le lecteur a pu remarquer comment le Consulat et l'Empire se montrèrent, je ne dirai pas indifférents (la police tracassière du temps ne l'était d'ordinaire à rien), mais plutôt favorables à cette résurrection de la vie religieuse : dès les premiers jours du siècle, ces communautés de femmes se reforment, croissent, se multiplient; la Restauration continue le mouvement, mais ne fait que le suivre. Il y avait donc, d'une part, chez ces religieuses, une ardente soif de retraite, de vie intime, de dévouement et de sacrifice, et, d'autre part, sans se laisser forcer la main, le gouvernement d'alors n'estimait pas qu'il pût y avoir un péril social à s'incliner devant ces besoins de l'âme chrétienne et devant la plus sainte des libertés. Ces femmes, que la Révolution, à ses débuts, avait appelées des « victimes, » elles avaient connu, soit en France, soit dans l'exil, assez de misères dans leur corps, assez d'amertumes dans leur âme, pour renoncer à leur passé et pour tenter d'autres voies : pourtant, elles persistèrent, elles gardèrent fidélité à leur règle et à leurs vœux, et personne ne doutera qu'elles ne se souvenaient de leurs malheurs qu'en priant pour ceux qui les avaient causés.

VICTOR PIERRE.

MÉLANGES

I.

LA MESSE DE *REQUIEM* DE DU GUESCLIN EN 1389

Il y a quelques mois, on inaugurait à Dinan une statue de Bertrand du Guesclin : cinq siècles après sa mort, le vaillant connétable vit encore dans le souvenir de la France. Toutefois, on n'avait pas attendu jusqu'à nos jours pour commémorer la mémoire du grand Breton : le moyen âge savait, lui aussi, honorer les héros.

Nul n'ignore l'hommage suprême rendu par Charles V à son connétable, lorsqu'il voulut que ses restes mortels reposassent dans la royale nécropole de Saint-Denis. Mais on connaît moins la grandiose cérémonie que Charles VI fit célébrer en 1389.

Le roi venait d'atteindre sa majorité et de rappeler les conseillers de son père. Des fêtes brillantes avaient été données pour l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière à Paris ; des joutes et des tournois, auxquels prit part la fleur de la noblesse de France, avaient accompagné l'octroi de la chevalerie, fait à Saint-Denis, aux deux cousins du roi, les jeunes princes d'Anjou, Louis, roi de Naples, et Charles, duc de Calabre. Ce fut alors que Charles VI fit, le 7 mai 1389, célébrer une messe de *requiem* à la mémoire de du Guesclin.

Deux relations de cette cérémonie nous sont parvenues. La première, assez confuse, assez inexacte, est due aux religieux de Saint-Denis, et a été écrite postérieurement à cet événement [1]. L'autre, beaucoup plus précise, est un poème de 136 vers de huit syllabes, composé à Avignon en 1390, par un chevalier breton, Guillaume de la Penne [2]. Cet auteur,

[1] *Chronique des religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet (D. I.), t. I, p. 598 et suiv.

[2] *Bibl. municipale d'Angers*, ms. 514, col. 60 à 63. Le texte de ce poème a

originaire du diocèse de Quimper, et qui servit peut-être sous Bertrand du Guesclin, avait combattu en Italie avec Olivier du Guesclin et Sylvestre Budes, de 1376 à 1378. Clémentin acharné, il était alors revenu en Avignon. On connaît de lui un très curieux récit de la « Geste des Bretons en Italie », une pièce de vers sur le schisme et le poème de la remembrance de du Guesclin. Médiocre rimeur, Guillaume de la Penne a le grand mérite d'être précis et exact. Son récit de la campagne des Bretons est un guide très sûr pour suivre cette chevauchée en Italie. Connaissant du Guesclin, il dut probablement assister à cette cérémonie, où ses compatriotes jouèrent le premier rôle, ou s'il n'y fut pas présent, il en eut des échos, et de première main. Beaucoup plus digne de foi que le moine de Saint-Denis, il donne une description complète de la cérémonie, et énumère les personnages qui y figurèrent.

Le vendredi 7 mai, au matin, une foule nombreuse, comprenant toute la cour, se pressait dans la basilique de Saint-Denis.

Au milieu du chœur, on avait élevé une chapelle en bois tout étincelante de torches et de cierges, qui restèrent allumés durant toute la cérémonie. Sous cette chapelle, se dressait un catafalque monumental, drapé de tentures noires.

Au premier rang des assistants, se tenaient les amis du défunt, en costume de deuil ; c'étaient Olivier de Clisson, le nouveau connétable, Louis de Sancerre et Mouton de Blainville, les maréchaux de France, tous ses anciens compagnons d'armes ; ainsi que son frère, Olivier du Guesclin, qui avait hérité de son titre de comte de Longueville [1].

L'office religieux était célébré par l'évêque d'Auxerre, Ferry Cassinel, l'un des prélats les plus diserts et les plus éloquents de cette époque, et qui devint bientôt archevêque de Reims. A l'offertoire, l'officiant, suivi du roi, s'avança jusqu'à l'extrémité du chœur, afin de recevoir l'offrande aux funérailles des princes et des hauts barons.

Tout était disposé afin de faire, pour ainsi dire, revivre l'illustre défunt.

Quatre écuyers montés ouvraient la marche ; ils étaient revêtus des armes de du Guesclin, si bien que l'on eût pu croire qu'il était lui-même présent. Deux d'entre eux étaient, ainsi que leurs chevaux, brillamment vêtus comme pour un tournoi ; les deux autres étaient en grand appareil de guerre. Derrière, quatre autres hommes

été publié par dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1501, sous le titre erroné de « Description des obsèques de Bertrand de Guesclin, connétable de France ». Nous le publions à nouveau ci-contre, d'après le manuscrit d'Angers.

[1] *Religieux de Saint-Denis*, t. I, 5.

d'armes portaient des bannières, deux de tournoi, deux de guerre.

Puis venaient de hauts seigneurs présentant les boucliers, dont la pointe était, en signe de deuil, tournée vers la terre, et dont le tour était garni de cierges allumés. Olivier du Guesclin et Charles de Trie, comte de Dammartin, portaient le premier ; le deuxième était tenu par Alain de Beaumont assisté de deux autres chevaliers ; le troisième par Olivier de Mauni ; et le quatrième par Beaumanoir et le Bègue de Vilaines.

Puis y fu noblece hautaine
Quand vint aux espées porter.

Et en effet, on vit les princes du sang s'avancer, ayant à la main les épées nues, la garde élevée et la pointe tournée vers terre : le premier était le comte de Touraine, le propre frère du roi ; Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, venait ensuite, suivi de Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles le Mauvais, et de Henri de Bar, fils du duc Robert et de la princesse Marie de France [1].

Quatre chevaliers à cheval parurent alors, portant haut les bannières et les fanions à l'aigle éployée à deux têtes de sable sur champ d'argent, dont la vue avait tant de fois fait reculer les ennemis du royaume. Le premier de ces chevaliers était un Breton, qui avait pris part aux campagnes du connétable, Treseguidi ; le maréchal de Blainville, accompagné de Guillaume des Bordes, portait la seconde, tandis que le Borgne de Mondouchet, le comte Édouard de Grandpré et Robert de Beaujeu, suivaient avec les deux dernières.

Les chevaux de guerre fermaient la marche, confiés, comme les épées, aux plus hauts seigneurs, Guy de Laval, époux de la veuve de du Guesclin, Olivier de Clisson et le comte de la Marche, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le duc de Lorraine et Philippe de Bar.

Successivement tout ce qui pouvait rappeler la gloire du défunt avait défilé devant le catafalque, et présenté par les plus proches parents de du Guesclin et par les membres les plus élevés de l'aristocratie féodale. Tous ces objets furent remis à l'évêque, qui en prit possession au nom de l'abbaye.

L'offrande était terminée. Ferry Cassinel retourna à l'autel et commença le panégyrique de Bertrand du Guesclin. Il rappela sa

[1] Le religieux de Saint-Denis mentionne aussi le défilé, en troisième lieu, de huit écuyers armés de pied en cap, portant en main les casques de du Guesclin, et qui auraient précédé les bannières. Ils auraient marché directement après les seigneurs qui présentaient les épées.

vaillance, son courage, et évoqua les batailles gagnées, et tous les combats, où

Pour France grand poine endura.

Beaucoup des assistants avaient été ses amis, ses compagnons d'armes ; ils se souvenaient de ces campagnes où ils avaient lutté à ses côtés. Ils pleuraient sans vergogne, quand l'évêque le citait comme le chef dont l'exemple encourage les troupes, comme le héros dont les faits glorieux devaient exciter l'émulation des jeunes chevaliers.

Les larmes coulaient encore, alors que l'évêque était descendu de chaire, après avoir loué le jeune roi d'avoir

Fait faire telle remembrance
Du noble Bertran de Claiquin,
Qu'on doibt bien avoir souvenance
Du noble guerrier enterin.
Dieux otroit à s'ame honorance
Ez ciulx où sont le seraphin.

LÉON MIROT.

LA REMEMBRANCE DE BERTRAN DU GUESCLIN

(Bibl. d'Angers, ms. 514)

(P. 60, 1re colonne.)
Jhesu Crist, qui a grand poissance,
vueille tous ceulx de mal garder,
qui du connestable de France,
Monser Bertran, orront chanter.
Oyr porront de l'ordenance, 5
comment le roy, qu'en doit amer,
fist faire à Saint Denis en France
mémoire de noble guerrier.
L'an de grâce troys cens et mille,
et quatre vins, et puis IX ans, 10
Sept jours en may ne fut pas guile,
(P. 60, 2e colonne.)
fist de France li roys poissans
faire un service mult noble
de Bertran, qui tant fut vaillans.
Maint roy, maint duc, maint conte 15
furent au servise plesans.
Oncques mez si noble assemblée
ne fut veue nullement.
Là ot mainte torche alummée
et maint cierge certainement. 20
Huit destriers, c'est chose prouvée,
furent en armes noblement;
de Bertran, qui l'arme ayt sauvée,
orent lez armes plainement.
Quatre destriers, qui en l'eglise 25
furent à l'offrende menez,
deus en y ot de telle guise
comme pour un tournay arméz,
et les aultres deus en la guise
de guerre furent ordenez. 30
Quatre escuyers plains de franchise
ot sus, com lez destriers armez;
deux escuz y ot pour la guerre,
et deus auxi pour le tournay.
S'il est nul qui me vueil enquerre 35
qui lez porta, mult bien le say.
(P. 61, 1re colonne.)
Je croy oncques homme sus terre

ne vit mez ossi bel arroy.
Puis precha l'evesque d'Ausserre.
Meiz ains de l'offrende diray. 40
Il y avoit quatre bennieres,
deus pour guerre et deus pour tournay;
quatre espées nobles et cleres,
deus d'un et deus d'autre pour vray.
Or, vuege conter la matière 45
de l'offrende, sans nul delay.
Là fesoient mainte prière
pour Bertran, prince, duc et roy.
Le franc conte de Longueville
porta le primier des escus ; 50
frères fut de Bertran sans guile :
Dieux recieve s'ame la sus.
Li conte de Danmartin nobile
fu avec luy, n'en doubtez nulz.
Le second escu, par saint Gile, 55
fu porté du seignour cremus
(P. 61, 2e colonne.)
Alain de Biaumont sans doubtance
le porta et deus chevaliers.
Monser Olivier sans faillance
de Maugni y porta le tiers. 60
Le quart escu par reverance
fu porté de nobles guerroiers
Maugui, Beaumenoir en presence,
et le Begues fesoit le tiers.
Puis y fu noblece hautaine, 65
quand vint aux espees porter :
quar le noble duc de Touroine
en porta l'une sans doubter,
et le conte, chose est certaine,
de Nevers volt après aler, 70
Les aultres, de pensée saine,
alèrent après présenter :
de Navarre Monser Pierre
porta la tierce vrayement;
la quarte presenta grand erre 75
Henri de Bor certainement.
Je croy qu'onques en nulle terre
ne fut plus noble parement
qu'il ot pour ceulx qui gist en terre,
a qui Dieux face sauvement. 80
Quatre bennières sans faillance
ala on après présenter.
L'unne en porta par révérence
le Baudrain, bien l'oy nommer
Treseguidi de s'aliance; 85
Et la seconde volt porter
(P. 62, 1re colonne.)
le marescal sans deffaillance
qui Blainville se fait nomer.
Monser Guillaume des Bordes
avecques celluy la portoit, 90
et la tierce portoit li Borgnes
de Mondouchet; avec estoit
un escuier qui mult est nobles
d'Angenais ; et la quarte avoit
Grantpré, Beaujeu auxi par ordre. 95
Chescun son office fesoit.
Après cela, je vous affie
furent présentez li cheval :
Le primier, je vous certifie,
mena monseignour de Laval ; 100
Labret fu en sa compaingnie.
Clicon, le bon seignour loyal,
mena l'autre quanques nul die ;
La Marche fu o luy egual;
Et le tiers destriers sans éloigne 105
si fu presentés noblement
par le noble duc de Bourgoigne
et de Borbon certoinement.
Le quart destrier sans nullessoine
si presenta tres noblement 110
duc de Lorraine, sans vergoigne,
(P. 62, 2e colonne.)
Felippe de Bar ensement.
Quant l'offrende si fu passée
l'evesque d'Aucerre prêcha.
La ot mainte lerme plorée, 115
dez paroles que leur recorda.
Quar il conta comment l'espée
Bertran de Glaicquin bien garda
et comme en bataille rengée
pour France grand poine endura. 120
Les princes fondoient en larmes
dez mos que l'évesque monstroit,
quar il disoit : « Plorez, gens d'armez,
Bertran qui trestant vous amoit.
On doit regreter les fes d'armes 125
qu'il fist au temps que il vivoit.
Dieux ayt pitié sus toutes ames
de la siene, quar bonne estoit. »

Charles li nobles roys de France,
qui Dieux doint vie et bonne fin, 130
a fait faire telle remenbrance
du noble Bertran de Claiquin,
qu'on doibt bien avoir souvenance
du noble guerrier enterin.
Dieux otroit à s'ame honorance 135
ez ciulz ou sont le seraphin. Amen.

[*Explicit iste liber, Deo gratias.*
Si male quod feci veniam peto, si bene gratiam.
Qui me scribebat Guillelmus nomen habebat
Corr, et fui scriptus in civitate Avinionensi
Sub anno Domini M. CCC.mo nonagesimo.]

II.

UN AGENT POLITIQUE AU XVIe SIÈCLE

MICHEL DE LA HUGUERIE

(1545-1616)

Grâce aux publications du baron de Ruble et du comte de Laubespin [1], Michel de la Huguerie est entré dans le domaine de l'histoire littéraire du XVIe siècle. Par sa situation, par sa clairvoyance politique, par sa rare pénétration d'esprit, sinon par sa bonne foi et son impartialité, il est une des sources les plus curieuses pour l'étude des guerres de religion.

Le mieux faire connaître à l'aide de documents nouveaux, débrouiller les influences qui, tout jeune, ont pu former son caractère, préciser ainsi sa physionomie, le situer plus exactement dans le milieu où il agit et où il écrivit, ne peut, croyons-nous, que faciliter le travail de ceux qui s'attacheront à faire la critique de ses mémoires et à les mettre en œuvre.

Michel de la Huguerie naquit fort probablement à Chartres en

[1] *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye*, publiés d'après les manuscrits autographes pour la Société de l'histoire de France, par le baron A. de Ruble. 3 vol. in-8, 1877, 1878, 1880.

Éphéméride de l'expédition des Allemands en France (août-septembre 1587), par Michel de la Huguerye, publiée par le comte de Laubespin. Un vol. in-8, 1892.

1545 [1]. Issu d'une famille de praticiens [2], son nom patronymique était Huguerie [3] tout court, ainsi qu'il résulte de nombreux actes analysés dans les mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville [4].

[1] A la première ligne de ses Mémoires, La Huguerie affirme de la façon la plus claire que Chartres est le lieu de sa naissance. Tous les membres de la famille Huguerie dont nous avons relevé les noms dans les Mémoires du prieur de Mondonville sont dits habiter Chartres et y exercer leur profession. Il ne peut donc, croyons-nous, s'élever de discussion sur ce point. On a cru cependant trouver dans un passage du livre IV des Mémoires de notre auteur (p. 295, t. II, de l'édition du baron de Ruble), un motif de doute : La Huguerie se présente en effet au gouverneur de Castillon comme étant de « Beaulse, près Chartres. » Mais on n'a pas remarqué (pourtant La Huguerie le dit clairement) que ce n'est là qu'une affirmation inexacte destinée à dérouter le gouverneur, des intentions duquel le voyageur se défiait. Quant à la date de sa naissance, Michel de La Huguerie ne l'indique pas ; mais en additionnant, comme le fait son éditeur, les étapes de sa vie, on reconnait qu'il avait vingt-deux ans en 1567, lors de la mort de son père.

[2] Maître Pierre Huguerie, procureur à Chartres : vendredi 13 août 1563 (Mondonville, t. VI, p. 630) ; et lundi 2 juillet 1565, etc. Nous trouvons encore d'autres hommes de loi dans la famille : Jehan Huguerie, substitut de Pierre Cruble, tabellion : le 13 septembre 1528 (Mondonville, t. VI, p. 447); et le 8 juin 1529 (*ibidem*, t. VI, p. 67); et un second Jehan Huguerie, licencié en loix, le 17 septembre 1557 et le 23 septembre 1567 (Ibid., t. Ier, fol. 168 r°).

[3] Michel se fait appeler *de la Huguerie*, qu'il écrit toujours avec un *y*; mais tous ses ancêtres s'appelaient Huguerie tout court : dans les Mémoires du prieur de Mondonville nous rencontrons depuis 1491 leur nom noté sous diverses formes : *Hugrie*, *Hugrye*, *Heugrie*, *Huguerie*, et cette dernière graphie est de beaucoup la plus fréquente ; c'est celle qu'adoptent les proches parents de Michel, et notamment son père. Un seul des Huguerie chercha à relever son nom par la particule que rien ne justifiait, c'est Jehan de Hugrie, seigneur de Fontenelle, fourrier ordinaire du roi, en un acte du 21 mai 1510. On pourrait excuser cette adjonction de la particule en disant que Jehan de Huguerie avait compris que son nom patronymique était un nom de terre formé, comme tant d'autres noms de l'ouest de la France, sur un nom propre : la Huguerie, en ce cas, serait la maison, la propriété de Hugues. Cette version ne fut adoptée par aucun autre membre de la famille, et Michel fut le seul, à notre connaissance, à rétablir son nom dans sa forme la plus complète et la plus rationnelle, bien qu'avec une orthographe fantaisiste. La Huguerie était donc à l'origine un nom de lieu, ainsi que le pense M. de Ruble ; qu'il ait disparu, cela n'a rien d'étonnant, mais l'éditeur des Mémoires se trompe tout à fait lorsqu'il considère la Huguerie comme pouvant être une corruption de la Hucherie, la Huetrie, la Huetterie ou réciproquement, ces noms étant formés sur des racines absolument différentes.

[4] Les *Mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville*, ne sont pas des mémoires à proprement parler, ce sont des extraits de toutes sortes de chartriers publics et privés de l'ouest de la France nous fournissant, pour la plupart des familles originaires de l'ancien diocèse de Chartres, un choix de documents dont les originaux sont détruits en majeure partie aujourd'hui, documents par cela même uniques et d'un intérêt inappréciable. Ajoutons que les copies sont faites avec le plus grand soin et la plus grande exactitude, qu'une excellente table et des notes marginales facilitent singulièrement les recherches dans cette mine inépuisable. Les Mémoires du prieur de Mondonville sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, où ils constituent les nos 24124 à 24136 du fonds français.

Son père, procureur à Chartres, se nommait Pierre Huguerie, et sa mère, Madeleine Olier [1], appartenait comme son mari à une famille de praticiens chartrains. A la mort de Pierre, survenue en 1567, Madeleine resta, dit son fils, « fort chargée d'enfants. » Elle semble en effet en avoir eu au moins sept : deux filles, Marie et Catherine [2], dont nous ne savons rien, et cinq fils : Michel, dont le nom avait déjà été porté par d'autres membres de la famille Huguerie ; deux qui nous sont connus par les mémoires du prieur de Mondonville, Simon et Jean, qui, tonsurés à Chartres, le premier en 1557, le second en 1563 [3], embrassèrent l'état ecclésiastique, et par cela même paraissent devoir être distingués de deux autres frères dont nous parle la Huguerie, sans donner leurs noms, l'un « trésorier général des boys, »

[1] Bien qu'il ne les nomme pas, c'est par la Huguerie lui-même que nous sommes parvenus à connaître ses parents : au tome IV de ses Mémoires il nous donne comme frère de sa mère « le secrétaire Olier ; » sa mère était donc une Olier, et le seul membre de la famille Huguerie que les mémoires du prieur de Mondonville nous donnent comme ayant épousé une Olier est Pierre Huguerie, procureur à Chartres, qui prit pour femme Madeleine Olier, sœur de François Olier, seigneur de Saint-Angel et secrétaire du roi ; c'est ce que nous apprennent les deux actes qui suivent.

« Contract de mariage faict le vendredy 13 d'aoust 1563, entre Jehan Beloys, « sergent à cheval au Châtelet de Paris, filz de maître Claude Beloys, procu- « reur à Chartres, et de défuncte Jehanne Guérin, sa femme, d'une part, et « Rose Choyne, fille de maître Raoul Choyne, procureur à Chartres, et d'Anne « Olier, sa femme, en la présence de Jehanne Trouillart, vefve feu Françoys « Olier, son ayeulle maternelle, maître Jehan Choyne, controlleur et clerc d'of- « fice de la maison de Madame, sœur du Roy, et de maître Jehan Olier, pro- « cureur à Chartres, son oncle maternel, de *maître Pierre Huguerie, aussi pro- « cureur au dict Chartres, à cause de sa femme aussi son oncle*, d'autre part, « moyennant la somme de 400 livres. » (Mémoires de Mondonville, t. IV, p. 630.) Pierre Huguerie n'intervient dans cet acte que comme oncle de Rose Choyne du chef de sa femme qui n'est pas nommée. Nous apprenons seulement que sœur d'Anne et de Jehan Olier, elle est fille de Françoys Olier et de Jehanne Trouillart. Ce contrat de mariage ne fait donc que confirmer ce que nous connaissions par les Mémoires de Michel de la Huguerie. Le prénom de sa mère, Madeleine, nous est enfin révélé par l'acte de tonsure en 1563 de « Jehan Huguerie, fils de maître Pierre Huguerie, procureur à « Chartres, et de Magdelaine Olier, sa femme. » (Ibid., t. I, fol. 167 r°.)

[2] « Mardi 19 juin 1581 : déclaration faite par Marie et Catherine les Hugue- « ries, filles et héritières de défunct maître Pierre Hugrye, procureur à « Chartres. » (Mémoires de Mondonville, t. IV, p. 481.) Marie et Catherine sont encore nommées comme filles de Pierre Huguerie, à la page 408 du tome VI des Mémoires de Mondonville, et de plus Catherine est seule citée dans le testament en date du 2 juillet 1565 de « Jehanne Trouillart, son ayeulle mater- « nelle. »

[3] « Extrait d'un registre de tonsures, ordres, etc. 1557 : Symon, fils de Me Pierre Hugrie et Magdelaine Olier de Chartres. » « Extrait d'un autre registre, commençant, etc. 1563 : Jehan, fils de Me Pierre Hugrye, praticien à Chartres, et Magdelaine Olier, sa femme. » (Mémoires de Mondonville, t. I, fol. 164 v° et 167 r°.)

au service du sieur de Ligny, son cousin germain, depuis trésorier des parties casuelles en France [1] ; l'autre, assurément le cadet de Michel, qui paraît avoir eu pour ce « jeune frère » une prédilection particulière, l'attacha à sa fortune et réussit à le faire recevoir par Casimir de Bavière « contre-roleur général des vivres de son armée. » La mort de ce jeune homme, tué en 1576, près de Vichy, par les catholiques, fut cruellement vengée par son frère [2].

Les Olier, nous l'avons dit, étaient, eux aussi, des praticiens de Chartres [3]. Du grand-père maternel de la Huguerie, nous ne savons que le nom : il s'appelait François [4] comme son fils. Celui-ci, seigneur de Saint-Angel, secrétaire du roi [5], le 11 juillet 1554, audiencier en la chancellerie de Paris, épousa Madeleine Molé, au frère de laquelle Michel, en 1576, évita d'être envoyé comme otage en Allemagne [6].

De sa femme, François Olier eut plusieurs enfants, entre autres Jacques Olier, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, conseiller au parlement de Paris, père lui-même de Jean-Jacques, curé de Saint-Sulpice, fondateur du séminaire de cette paroisse [7], et de Marie, femme de Dreux d'Aubray, seigneur d'Offemont, lieutenant criminel, qui fut empoisonné avec plusieurs de ses enfants par sa propre fille, Marie-Marguerite, marquise de Brinvilliers. Par sa mère, Michel de la Huguerie était donc l'oncle à la mode de Bretagne du fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, qui, de son côté, était l'oncle maternel de l'héroïne de l'affaire des Poisons [8].

* * *

Dans quel milieu, et sous l'influence de quelle éducation familiale et de quelles études grandirent les prédispositions, que ce double atavisme procédurier et juridique avait déposées dans l'âme de l'enfant ?

Son esprit, de bonne heure habitué aux conversations des juristes Huguerie et Olier, ne put que se façonner à l'image de celui de ses

[1] *Mémoires de la Huguerye*, t. I, p. 212.
[2] *Ibidem*, livre III, t. I, p. 380 à 386.
[3] *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye-Desbois et Badier, 3e édition, Paris, Schlesinger, 1869 ; t. XV, p. 159, colonne 1.
[4] Ce nom de François nous est donné par le contrat de mariage cité dans la note de la page 3.
[5] *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye-Desbois et Badier, 3e édition, Paris, Schlesinger ; 1869, t. XV, p. 159, colonne 1.
[6] *Mémoires de la Huguerye*, t. I, p. 429.
[7] Mort en 1657, âgé de quarante-huit ans et demi. (*Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye-Desbois et Badier, 3e édition, Paris, Schlesinger, 1869 ; t. XV, p. 159, colonne 1).
[8] *Ibidem*.

ancêtres. Ce qu'il avait pu hériter d'eux comme qualités d'intuition, de perspicacité, de suite dans les idées, d'entente de ses intérêts, ne fit que s'accroître et s'affirmer dans une telle atmosphère. Aussi, « après avoir esté nourry aux escholes de Chartres.... jusques à l'aage « de quatôrze ans » et avoir passé « au collège de Navarre...., tant à « poursuivre ses études d'humanité qu'à faire son cours en philoso- « phie, l'espace de six ans, » dès qu'il eut terminé ses études classiques, le jeune homme se conforma-t-il docilement et sans violenter ses goûts personnels au désir de son père : « Pour obéir à sa volonté, « m'employay deux ans après à faire leçons publiques en deux « colléges, dressant mon but à la faculté de droc, où je vacquoy aux « meilleures heures, n'entreprenant aucune lecture publique que « d'autheurs propres à mon dessein. » La mort de Pierre Huguerie mit fin à cette sorte de stage, et Michel, sa mère ne pouvant plus « fournir aux frais qui croissaient avec son âge et ses études, » prit le parti de « recongnoître s'il auroit moyem de bastir quelque bonne « fortune. »

Dès le commencement de sa carrière, nous trouvons ainsi le caractère de sa vie entière condensé dans le projet qu'il forma. Jusqu'à sa mort, Michel de la Huguerie chercha « s'il auroit moyem de bastir « quelque bonne fortune. » Jamais il ne se demanda au détriment ou à l'avantage de qui il la bâtirait. Il ne s'inquiéta jamais de savoir si sa naissance, sa religion, sa nationalité, ne l'appelaient pas au service de tel parti plutôt que de tel autre. Pas plus que de convictions, il ne se piqua de fidélité envers ceux qu'il avait déjà servis ; il cherchait toujours une meilleure « fortune. » Aucune palinodie ne lui coûta pour l'élever. La Huguerie s'est peint lui-même fort fidèlement : nous reconnaissons en lui un « arriviste » à tout prix. Mais c'était un arriviste singulièrement perspicace et politique, sachant parfois, don qui n'appartient qu'à de bien rares contemporains, prévoir et peser d'avance les conséquences futures d'un événement, et usant de son intuition pour prendre le parti de qui sera le plus fort.

Après quelques avatars sans profit et insignifiants, il débuta par un coup de maître. Allant à Rome dans la seconde moitié d'août 1570, il voyagea avec un certain Maréchal, clerc de M. de Villeroy, secrétaire d'État, qui portait « ce luy semble » l'édit de la paix de Saint-Germain, « avec l'intention du roy Charles IX sur l'estat de ses « affaires. » Il « print telle familiarité sur les chemins avec ledit « Maréchal qu'il apprint tout le sujet et secret de son voyage qui estoit « de très grande importance. » Il a déjà plus que des soupçons, bientôt confirmés au mois d'octobre, pendant son retour, par les réticences et les révélations de l'ambassadrice d'Espagne et par les dires du seigneur de Courcelles, conseiller de Catherine de Médicis, dont il tira

« des particularités du tout conformes à ce qu'il avait recongneu. »

La Huguerie ne douta plus : « Le roy, dit-il, voyant que, par la « voye des armes, il ne pouvoit parvenir à son intention, sans « grandement affoiblir, voire hazarder son royaume, avoit advisé de « tenir un autre chemin par lequel en ung jour il nettoyerdit tout son « estat, dont il avertiroit à mesure qu'il se disposeroit, affin qu'on « disposât aussi le roy d'Espagne à ne faire autre chose qui l'en « peust divertir, comme l'avoit promis, et d'y despescher exprès quand « on l'avertiroit en estre temps ; qui estoit le but auquel tendoit cette « paix [1]. »

Cette entente entre le roi de France, le pape Clément VIII et le roi d'Espagne, n'était ni plus ni moins que la préparation de la Saint-Barthélemy. Notre historien avait ainsi découvert, s'il faut l'en croire, deux ans à l'avance les projets de la Cour contre les Huguenots. Il sut profiter de sa découverte. Sous couleur d'avertir un sien ami protestant de pourvoir à sa sûreté, il fait en sorte que le secret parvienne jusqu'à Jeanne d'Albret. « Dès lors La Huguerie appartient à « la Réforme. Cette transformation s'était opérée chez lui, non en « vertu d'une conviction religieuse, mais par suite d'un hasard qui « lui ouvrait les portes d'une carrière [2]. »

Il croyait enfin tenir « le moyem de bastir quelque bonne fortune. »

Nous ne pouvons pas le suivre à la cour de tous les princes qu'il servit successivement : confident de Jeanne d'Albret, il devint, en 1572, secrétaire de Ludovic de Nassau ; en 1574, il est agent, à l'étranger, de Henri de Condé, chef du parti huguenot, auquel il s'attacha et dont il partagea les passions et les rancunes. C'est dans son dévouement, intéressé d'ailleurs, pour le prince de Condé qu'il faut, croyons-nous, chercher la clef de toute sa conduite ultérieure.

La grande affaire de Michel est alors de s'assurer des secours des protestants allemands. Il obtient avec peine une armée de l'électeur de Bavière ; mais l'invasion allemande est à deux reprises, 1576 et 1587, entravée, le parti huguenot se fractionnant par la rivalité de ses deux chefs Henri de Condé et Henri de Navarre.

La Huguerie n'en continue pas moins ses menées à l'étranger pour obtenir des appuis et des alliances. Son zèle est extraordinaire, il se prodigue en démarches. « Depuis la fin de 1576 jusqu'au milieu de « 1587, nous voyons La Huguerie courir successivement à Heidelberg, « près de l'électeur palatin ; en Angleterre, à la Rochelle, la principale « place du parti huguenot ; en Angleterre pour la seconde fois ; en

[1] La paix de Saint-Germain, 8 avril 1570. *Mémoires de la Huguerye*, t. I, p. 9, 10.

[2] *Ibid.*, introduction, p. IV.

« Hollande, en Angleterre pour la troisième fois ; à la Fère auprès « du prince de Condé ; à Heidelberg ; à Saint-Jean-d'Angély ; à « Nancy, près du duc de Lorraine ; à Sedan, auprès du duc « de Bouillon ; encore à Heidelberg, à Francfort, à Cologne ; encore à « Saint-Jean-d'Angély ; à Nérac, auprès du roi de Navarre, dont il « dépeint le ménage en quelques traits piquants ; en Allemagne, et « en Angleterre pour la quatrième fois. Plusieurs négociations « successives occupent cet esprit remuant : la campagne du duc d'A- « lençon, devenu duc d'Anjou, en Flandre ; le mariage de ce prince « avec Élisabeth d'Angleterre, le second mariage de Condé, les affaires « du duc de Lorraine et de Bouillon, l'ouverture de la succession du « duc Guillaume de Clèves, les intérêts de Gebhart Truchses, arche- « vêque marié, électeur de Cologne, et enfin la guerre doctorale. La « Huguerie touche aux questions les plus délicates avec le même em- « pressement. Il intrigue par zèle, pour occuper son activité, et se « charge sans hésitation de toutes les missions qu'on lui propose [1] ! »

Malgré son attachement pour Henri de Condé, Michel de la Huguerie le quitte enfin pour entrer au service de Casimir de Bavière comme secrétaire de ce prince pour la correspondance française. Tout comme sous le prince de Condé, il se trouve être opposé à Henri de Navarre ; il s'attire des démêlés interminables avec le lieutenant et les émissaires de celui-ci auprès des princes allemands. Cette polémique, dont il ne sort pas vainqueur, lui semble faire baisser son crédit auprès de Casimir. En 1588, il abandonne les intérêts de l'Électeur palatin pour ceux du duc de Lorraine.

Celui-ci lui est reconnaissant de l'opposition qu'il a faite aux projets du roi de Navarre, qui voulait faire dévier l'invasion de 1587 sur la Lorraine, soutien des princes de Guise. En servant Charles III de Lorraine, La Huguerie, qui n'a pas encore trouvé la « bonne fortune, » espère être mieux récompensé de ses peines, mais pour cela il lui faudra patienter. En attendant, Henri III mourait, et La Huguerie, qui, jusqu'ici à la solde du parti huguenot, négociait l'alliance de reîtres allemands, se trouve, par une suite de circonstances qu'il n'a pas cherchées, mais qu'il accepte allégrement, inféodé à la Ligue, aux convictions et aux passions de laquelle il semble s'associer de tout cœur. On croirait, à l'entendre parler des Valois et de Henri IV, un ligueur de la première heure.

La Ligue s'éteignit et mourut par l'ambition, l'avarice et la trahison de ses chefs. La Huguerie, qui, dans son alliance avec les catholiques intransigeants, n'a jamais cherché que le profit du duc de Lorraine, est trop clairvoyant pour se le dissimuler ; il dévoile l'é-

[1] *Mémoires de la Huguerye*, introduction, p. VIII, IX.

goïsme foncier des grands meneurs du parti, déguisé sous leur passion hypocrite du bien public et religieux. Un seul prince lui paraît indemne de cette poursuite de l'intérêt personnel et uniquement animé par le noble souci du catholicisme, c'est Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Aussi le transfuge du protestantisme allemand, retiré définitivement au service d'un prince catholique et de race française, termine-t-il ses Mémoires, dont les appréciations ont reflété toutes les variations de sa conduite politique, par le panégyrique enthousiaste du plus enragé des Ligueurs, de l'ennemi irréconciliable de Henri IV, jusqu'à ce que sa soumission lui fût payée plus de quatre millions, ce que la Huguerie ne sait pas, ou oublie de nous dire.

Né d'une famille de gens de robe et de catholiques, en vingt ans, de 1570 à 1590, nous voyons notre personnage servir comme secrétaire, comme homme d'affaires, au moins quatre maîtres différents, Ludovic de Nassau, Henri de Condé, Casimir de Bavière et Charles de Lorraine; passer, sans scrupules et sans gêne, du catholicisme au protestantisme, puis abandonner les Huguenots pour les Ligueurs. Nous sommes quelque peu étourdis et déconcertés de ces fluctuations, de ces revirements.

Nous cherchons à nous les expliquer, à en saisir le motif : toujours nous le rencontrons dans cette ambition, ce désir de « bastir quelque bonne fortune, » que La Huguerie nous a lui-même avoué. Mais cela nous répugne; et nous voudrions comprendre plus intimement ce caractère original, lui trouver même une excuse, tellement, malgré son peu de conscience apparent et ses nombreux défauts, il pique notre curiosité et même notre intérêt.

Un idéal constant, bon ou mauvais, la poursuite persévérante d'un but légitime ou non, le ferme propos d'obtenir tel ou tel résultat quel qu'il soit, voilà ce que nous serions heureux de reconnaître chez La Huguerie.

Cependant, à première vue, c'est sa seule fantaisie qui paraît le guider, ou plutôt son désir de se faire une situation, de devenir riche. Doué d'une intuition admirable, il crut rendre aux Protestants, en leur dévoilant les projets de Catherine de Médicis, un service signalé et s'ouvrir ainsi la porte d'une carrière qui lui procurerait gloire et honneur. Il se fit donc huguenot et servit Jeanne d'Albret et l'amiral de Coligny. En 1572, une occasion se présente pour visiter l'étranger et en particulier les pays où la lutte entre protestants et catholiques est la plus vive. Notre auteur la saisit et sert Ludovic de Nassau dans les Pays-Bas jusqu'à la disparition de ce prince en 1574.

La mort de son protecteur est à peine confirmée, que déjà l'élec-

teur Casimir de Bavière lui offre d'être son conseiller, mais la fortune en dispose autrement : une entrevue avec Henri de Bourbon, prince de Condé, au cours de laquelle La Huguerie propose tout un plan de relèvement du parti protestant, l'attache au service d'un prince français, mais non au service de la cause française. En effet, il recherche des alliances par toute l'Europe. Enfin il reçoit de l'Électeur palatin une armée de reîtres au prix de grandes concessions. Après bien des difficultés, les troupes allemandes, passant les Vosges en janvier 1576, inondent et pillent les provinces de l'est et du centre de la France.

La campagne est arrêtée par la nouvelle de l'évasion de la cour de Henri de Navarre, fils de Jeanne d'Albret. La Huguerie soupçonne que Catherine de Médicis elle-même a favorisé cette fuite, afin de diviser les forces des Huguenots. Le projet machiavélique de la reine réussit [1]. Le futur Henri IV, qui avait tout intérêt à ménager les Catholiques dans la prévision du décès, sans postérité, de Henri III, se montra moins acharné que son cousin de Condé et accepta la paix de Fleix. Condé fut près de se révolter, mais Henri de Navarre fit le vide autour de lui et bientôt il ne lui resta plus que ses conseillers intimes. Le plus ardent de ceux-ci est Michel : il se dépense en luttes contre Turenne, lieutenant du roi de Navarre, et l'ardeur avec laquelle il soutient la cause de Condé, l'irritation qu'il éprouve du mépris du grand seigneur qu'est Turenne, en fait l'ennemi irréconciliable du successeur de Henri III, qu'il cherche par tous les moyens possibles à brouiller complètement avec son maître. A voir son acharnement, on ne peut s'empêcher de se dire que ce sont ses propres rancunes qu'il défend. Il continue à négocier pour Condé en Allemagne et en Angleterre, afin de créer à son maître des appuis en dehors du roi de Navarre; mais le caractère ambitieux et lâche à la fois de Condé le décourage et, petit à petit, il se rapproche davantage de Casimir de Bavière, le nouvel Électeur. Il accepte enfin d'être son secrétaire en titre pour les affaires de France, en 1585.

Près de ce nouveau maître, La Huguerie, qui a conservé des relations avec Condé, peut continuer la lutte contre Henri de Navarre. Celui-ci, que l'intérêt du royaume de France est loin de laisser indifférent, voit avec douleur qu'une nouvelle invasion de reîtres, fomentée et préparée avec amour par le secrétaire de Casimir, va fondre sur le royaume et pour le plus grand profit de son brouillon de cousin. Il ne peut s'opposer à ce projet, l'alliance de Henri III avec la Ligue ayant creusé un

[1] Il est bien entendu que nous ne faisons ici que reproduire les idées de La Huguerie. Nous ne nous y associons nullement; pour nous, la fuite de Henri de Navarre donnait aux Protestants un chef autrement redoutable pour la Cour que le prince de Condé.

fossé entre lui et la Cour; mais il essaie de détourner le fléau sur un des soutiens de la Ligue et des Guises et il ordonne à l'armée de ravager les États du duc Charles III.

La Huguerie, une fois de plus, se dressa devant lui; obéissant au désir de Casimir que des liens de parenté et d'alliance rattachaient étroitement au duc, il tenta tout au conseil de l'armée pour sauver la Lorraine et faire échec aux projets de Henri. Il soutenait avec âpreté son opinion, tenant tête résolument aux ambassadeurs de son adversaire. Dans sa ténacité, la rancune contre le rival heureux de Condé l'animait plus encore que son dévouement à la Bavière et à la Lorraine; il luttait pour lui-même.

Enfin l'armée se mit en marche, mais le duc de Bouillon, représentant de Henri, et le baron de Dohna, lieutenant de Casimir, flottaient indécis et ne pouvaient s'entendre. Une telle expédition était condamnée d'avance à l'insuccès; elle échoua misérablement à Vimory et à Auneau. La Huguerie ne le pardonna pas à Henri IV.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une polémique très violente s'engagea entre les agents du roi de Navarre et les représentants de l'électeur de Bavière; réciproquement ils s'accusèrent de trahison, de lâcheté, de concussions, et La Huguerie, particulièrement, se défendit avec acharnement, n'épargnant même pas le roi de Navarre. Il semble bien que les faits d'exaction, et de duplicité surtout, articulés contre La Huguerie aient été prouvés, et lui aient créé à la cour de l'Électeur une situation fausse, car, n'espérant plus rien de Casimir, il songea à se tourner d'un autre côté.

Il ne chercha pas longtemps : Charles III, qui était en somme l'auteur indirect de sa disgrâce, l'accueillit à bras ouverts. Cette nouvelle situation convenait admirablement aux passions de Michel : c'était déjà contre Henri de Navarre et pour la Lorraine qu'il avait combattu dans la campagne précédente; de nouveau il allait retrouver devant lui celui qui avait été son véritable antagoniste depuis douze ans, sous Condé comme sous Casimir. La lutte entre le roi et le petit agent politique allait même devenir plus acharnée, le duc de Lorraine soutenant la politique intérieure des Guises, ennemis politiques et personnels de l'héritier du trône de France.

Henri III meurt le 2 août 1589, et La Huguerie, que les circonstances ont ramené au catholicisme et dont elles ont fait l'allié des Ligueurs, voyant son ennemi prêt à monter sur le trône de France, fait tout au monde pour lui barrer le chemin. Henri IV, encore protestant, fait des levées de reîtres sur les bords du Rhin. Elles sont arrêtées sur le conseil du secrétaire de Charles III. Ce premier succès l'enhardit : il se rend à Paris, s'abouche avec les Guises, essaie d'organiser leur parti.

Dans leur société, sa haine contre Henri IV, qui jusqu'ici n'a eu d'autre base que des rancunes personnelles, se transforme : non content d'avoir embrassé les passions politiques de la Ligue, il s'imprègne de son mysticisme : comme elle, il voit dans l'extermination de la race des Valois « ung juste jugement de Dieu, » frappant « l'énorme félonie » de François Ier, qui, « contrevenant à son titre de « *Très Chrétien*, avait esté si peu religieux et si mal conseillé que de « faire alliance avec le Turq, ennemy juré du nom qu'il portoit [1], » qui surtout avait marié son fils Henri à Catherine de Médicis laquelle aurait inoculé au sang royal de France tous les défauts et tous les vices de la race italienne. Bien plus, cet ancien huguenot reproche à François Ier d'avoir, en favorisant la simonie, introduit en l'Église l'hérésie !

Henri IV, à son tour, n'échappe à aucun de ces reproches. Comme François Ier et comme Henri II, il a trahi la cause de la France en s'alliant à l'extérieur aux Médicis, aux Turcs et aux protestants d'Allemagne et d'Angleterre; à l'intérieur, « au lieu d'espérer au « moings le réglement pour la religion, en tel état qu'il l'avait juré à « son entrée à Paris, selon l'édit de juillet 1577, il l'a tellement « changé qu'il a, aultant vault, restably l'édit de janvier et my ès « mains de ceux de la religion la justice, les armes et les finances [2]. »

La Huguerie, lui, qui a introduit en France les Allemands que repoussait au contraire de toutes ses forces Henri IV, reproche à celui-ci de s'unir, pour maintenir l'équilibre européen, aux Protestants, et « d'entretenir et favoriser les hérésies et hérétiques en France par « édit général ! » Il y a là, semble-t-il, un parti pris, un manque de bonne foi, vraiment extraordinaire chez un ancien partisan de la Réforme, chez un homme aussi intelligent.

Que l'on prenne La Huguerie protestant ou catholique, nous ne voyons pas comment on pourrait expliquer sa conduite à l'égard de Henri IV par des idées personnelles et constantes sur la politique dont la France avait besoin. Non, celui qu'il poursuivait dans le nouveau roi de France, c'était le rival, l'ennemi que partout il avait trouvé sur sa route, sur le chemin de sa fortune, celui qui avait ruiné Condé et empêché le secrétaire de celui-ci d'arriver sous ce prince à une haute situation, celui qui avait fait échouer le plan qu'il avait proposé à l'électeur Casimir, celui qui avait contrecarré avec succès son désir de préserver la Lorraine, celui qui empêchait enfin son maître actuel, le duc Charles III, de mettre la main sur les affaires de France. Tous les actes de Henri IV étaient dénaturés à ses

[1] *Mémoires de M. de la Huguerye*, t. III, p. 301-305.
[2] *Mémoires de M. de la Huguerye*, t. III, p. 393.

yeux par la passion, il ne voyait qu'hypocrisie, mensonge, ambition étroite et personnelle, avarice, où il y avait au contraire tolérance politique et religieuse, entente élevée des intérêts de la France et de la dynastie royale.

Rien de ce qui touchait à Henri IV n'était épargné. C'était toute la maison de Bourbon qu'il chargeait de sa haine et de son mépris. Il s'était vite aperçu de la nullité prétentieuse de Condé, mais il ne la proclama jamais, parce que Condé avait été son maître et, à un moment donné, un instrument de son ambition. Mais écoutons-le parler du père du Béarnais : « Anthoyne.... surnommé le Fainéant, « lequel, par sa légèreté et ambition, se laissa porter à faire party « contraire à sa conscience, soubz couleur de garder son reng et ses « droictz, et, par mesme légèreté et ambition, se laissa depuis gagner « à ses ennemys, et par ses changemens feist ouverture de calamités « et ruines inestimables [1]. » En vérité, on croirait lire le propre portrait de notre auteur, et nous-même n'aurions pu être plus sévère pour ce transfuge de tous les partis.

La Huguerie oubliait-il donc sa conduite à lui ? Ne se rappelait-il pas les ruines qu'il avait accumulées en son pays, en organisant les campagnes de 1576 et de 1587, et les « calamités inestimables » que lui préparait la politique qu'il soutenait ? Oubliait-il que c'était par son ambition, lui aussi (il l'a avoué en commençant), qu'il avait quitté la religion où il était né pour servir les Protestants, puis abandonné ceux-ci pour les Ligueurs ? Était-il donc inconscient du mal qu'il avait fait et de ses palinodies ? S'était-il donc sans cesse menti à lui-même ? N'avait-il jamais été sincère ? Et quand l'avait-il été ?

Notre impression, c'est que partout où il allât, quelque cause qu'il servît, il fut sincère. Sa rare intelligence devait être doublée d'une faculté d'accommodation remarquable : né catholique, et ayant embrassé le protestantisme parce que l'occasion lui semblait bonne d'arriver à la situation ambitionnée, il s'y était rapidement senti à l'aise. Il devait être par tempérament de ces chrétiens sévères et puritains comme l'étaient alors assez souvent les hommes de loi. Sa famille, établie dans un pays que n'avaient guère atteint les progrès du protestantisme, était restée, par tradition, catholique. Mais lui, qui de bonne heure avait vu à Paris les hommes et les choses, qui, rapidement, s'était trouvé en contact avec tous les raffinements, toutes les mondanités, toutes les dépravations, bien que le mot soit un peu fort, de la ville et de la cour le plus imprégnées de l'esprit païen de la Renaissance, avait dû se sentir attiré, séduit par les déclamations vertueuses et farouches des Huguenots. Il trouva justifiées,

[1] *Mémoires de M. de la Huguerye*, t. Ier, p. 83.

et peut-être n'avait-il pas tort, les accusations portées par les prédicateurs réformés contre l'impiété, la licence, les mauvaises mœurs du clergé catholique. A ses yeux, le pape et le roi s'entendaient pour subordonner les questions de dogme et de discipline ecclésiastique aux contingences de la politique. L'un vendait l'alliance de sa famille et les indulgences; l'autre, avec la licence du premier, vendait les bénéfices « à des maquereaux, putains, soldats et bouffons, » au détriment des « gens doctes, » au nombre desquels se rangeait La Huguerie. A un moment donné, son intérêt et sa conviction du moment se trouvant coïncider, ce fut de bonne foi que Michel embrassa le parti huguenot.

Mais si l'Église avait besoin de réformes, elle ne pouvait les effectuer que dans son propre sein, et conformément à ses traditions séculaires. L'œuvre entreprise par le concile de Trente porta ses fruits : les catholiques sentirent que, pour résister victorieusement à l'hérésie, il fallait réaliser effectivement chez eux ce que celle-ci demandait à grands cris, sans pouvoir l'obtenir chez elle. Les princes allemands montraient en effet, depuis la sécularisation des biens ecclésiastiques, encore plus de rapacité que les courtisans du roi de France. La Huguerie, qui, de bonne foi et par vertu autant que par ambition, était allé aux Protestants, fut bientôt désillusionné.

Les circonstances le rapprochent insensiblement de la Ligue qui prétend défendre les pures idées religieuses contre la politique. Les princes de Guise étaient des cadets de Lorraine, il s'entendit avec eux; mais cette fois encore il avait son plan personnel : il aurait désiré que le duc de Lorraine, ou du moins son fils le marquis de Pont, devînt roi de France comme aîné de la famille. Ces prétentions n'avaient aucune chance et La Huguerie n'insista pas. Mais les passions politiques et religieuses des Ligueurs étaient désormais les siennes; comme eux, il donnait à la disparition des Valois une raison de vengeance céleste. « Dieu « extrêmement offensé.... aurait de bonne heure décoché les flèches « de son indignation sur ledit s^r roy Françoys Ier, l'ayant si fort « aveuglé et comme réprouvé [1], » lui et sa postérité, que tous ces princes, inconsciemment, coururent d'eux-mêmes à leur perte. C'est cette conception mystique de l'histoire que nous retrouvons dans sa façon de juger Henri IV, conception qui lui est commune avec les Ligueurs. Ce sont ces expressions quasi bibliques qu'il emploie pour le flétrir ou le condamner. Il voit le glaive de Dieu suspendu sur la tête de ce défenseur de l'hérésie. « Duquel [royaume de France] m'étant « retiré, j'ay toujours craint quelque malheur advenir, à ces occasions « et aultres importantes; » et ailleurs : « Duquel jugement de Dieu, les « gens de bien et d'estat et qui ayment le royaume de France pré-

[1] *Mémoires de M. de la Huguerye*, t. III, p. 301.

« voient encore un semblable estat de la justice de Dieu, de pareilles « causes, s'estonnans de voir que ung si notable exemple d'icelle « n'ait pas eu le pouvoir de faire quitter au successeur (après avoir « veu le royaume tombé en un munde de ruines et désolations, et en « meurtres cruels et exécrables en son occasion), l'alliance du Turq « et des protestants [1]. » On pourrait croire que La Huguerie pressent l'attentat de Ravaillac et le justifie même par avance. Qu'y aurait-il d'ailleurs d'extraordinaire à admettre qu'il ait eu connaissance de projets contre la vie du roi, projets qui auraient pu être tramés en Lorraine, foyer de jalousie et de rancunes jamais apaisées contre la maison de Bourbon ?

Le catholicisme de la fin du XVIe siècle, devenu puritain en émulation de la Réforme, devait satisfaire désormais les aspirations morales de Michel de La Huguerie et le retenir. En effet, Michel passa le reste de ses jours auprès du duc de Lorraine et au service de la cause catholique.

Dans cette existence si mouvementée, si désordonnée, si pleine de contraste et de revirements, qui nous semblait d'abord uniquement conduite par les circonstances et l'ambition, nous avons réussi à dégager nettement une idée ou tout au moins une passion qui en fait l'unité : la rancune née, il est vrai, du hasard, mais tenace et sans merci contre Henri IV. Nous avons cru aussi discerner que cette haine s'était endurcie par des convictions et des préjugés religieux ; et cette remarque nous a permis de mieux discerner la physionomie morale de La Huguerie. Ainsi nous avons pu de sa conduite trouver quelque justification, en constatant qu'en toute sa carrière l'ambition n'avait pas été l'unique mobile, et que dès sa jeunesse il avait dû être inspiré par la passion religieuse. Égoïste par son but, « arriviste » en ses moyens d'action, Michel de la Huguerie par le sentiment était un fanatique.

* * *

Le 15 janvier 1584, Michel de la Huguerie avait épousé à Sedan une fille de Claude Berziau, seigneur de Grangemenant et Molins, conseiller au Grand Conseil [2]. Cette jeune femme, dont l'alliance pou-

[1] *Mémoires de M. de la Huguerye*, t. III, p. 304, 305.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 267. — Sur Claude Berziau, voir le dossier BERZIAU du cabinet d'Hozier (ms. français 20924 de la Bibliothèque Nationale). Il était frère de Hiérosme Berziau, seigneur de la Marsillière, secrétaire d'État de Henri IV, cité à différentes reprises dans les *Mémoires de La Huguerie*. Remarquons à propos de ce personnage, que les érudits l'appellent ordinairement Hurozius Berziau, par suite d'une mauvaise lecture de son nom de baptême Hiérosme; l'erreur remonte au moins à 1843, date de la publication, par Berger de Xivrey, du tome I du *Recueil des lettres missives de Henri IV*.

vait lui être fort utile, son oncle paternel étant secrétaire d'État du roi de Navarre, le suivit partout où sa fortune et les vicissitudes de la guerre le conduisirent. Et quand la défaite et l'abdication de la Ligue, la fin des guerres de religion, eurent condamné son remuant et intrigant époux au repos, c'est à Nancy, auprès du duc Charles III, que tous deux se retirèrent définitivement. La situation dont jouit dès lors La Huguerie à la cour de Lorraine est restée assez obscure, et nous ne savons absolument rien des intérêts qui occupèrent son activité en ses vingt dernières années.

Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle nous ont seulement transmis des lettres patentes de Charles III en date du 2 janvier 1594, nommant « le sieur de la Huguerie, dit de Monthi-« raud [1], pour ses sens, discrétion, dextérité, littérature, preud'hom-« mie, suffisance et autres louables parties estans en sa personne.... « son agent en court de France, aux fins de l'y servir deuement, « fidellement et dilligemment, aux droictz, honneurs, faveurs, libertés, « prééminences, prérogatives, immunitez et emoluemens y apparte-« nantz et deppendantz, tels et semblables dont ses prédécesseurs audit « estat ont accoutumé jouir, et aux gages de six cents livres « tournois à prendre et recevoir, par chacun an, sur les rentes cons-« tituées.... sur l'hostel de ville de Paris, » et mandant aux « chef « de ses finances, président, gens de ses Comptes.... qu'ils facent, « seuffrent et laissent jouir et user, pleinement et paisiblement, ledit « de la Huguerie dudit estat de conseiller et agent, aux droictz, « honneurs.... susditz [2]. »

La Huguerie était donc en possession des fonctions d'agent du duc de Lorraine en France, fonctions qui lui donnaient par cela même le titre, sans doute purement honorifique, de conseiller d'Estat de Son Altesse. C'est de cet honneur qu'il était revêtu en 1616, lors de sa fin tragique.

Le 26 juillet 1616, près de Vandœuvre [3], « au bois de Moulin, sur « le chemin tirant ès bois du Montet », on trouva son cadavre « gi-« sant par terre, mort, frappé au dessus de la tête d'un coup de

[1] Lepage a lu et imprimé *le Monthirand;* mais il faut lire évidemment *de Monthiraud*, car le surnom de La Huguerie semble emprunté à Montireau (Eure-et-Loir, canton de la Loupe, paroisse de l'ancien diocèse de Chartres).

[2] Cette pièce, ainsi que les suivantes, ont déjà été signalées et publiées en partie dans un article de M. Henri Lepage, paru dans le numéro de mars 1882 du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. Mais nous ne connûmes cet article qu'après avoir personnellement découvert le dossier de l'affaire; nous avons pris copie intégrale de celui-ci et l'avons utilisée dans la présente étude.

[3] Vandœuvre, village situé à 6 kilomètres sud de Nancy.

« lepvier sur l'os breguis et ung autre coup de lepvier sur l'arbître « de l'œil senestre, qui luy rompt et enfonce l'os coronal, jusques à « la dure mère, lequel estoit bastant pour le faire mourire, et sur la « poitrine de grandes contusions faictes de lepvier sur le bréchet et « partie de l'estomach jusques à les offagues, et au bras senestre une « playe causée par la chute dudit corps, qui luy prend depuis le pou- « gnet jusques au coude, luy penettre jusques à l'os[1]. »

Le corps fut « levé » et rapporté en la maison de La Huguerie, où se trouvaient sa veuve et « ung petit enfant, âgé d'environ cinq ans. »

Une enquête ordonnée aussitôt à « l'humble requête de damoiselle Magdelaine de Berziau, sa vefve, » mit avant la fin du mois, entre les mains de la justice, trois chaufourniers de Vandœuvre, fortemement soupçonnés d'avoir commis le crime.

C'étaient Nicolas Parmentier, âgé de cinquante ans, et ses deux fils : Jacquot, âgé de vingt-six ans, « chartier de sa profession » et marié depuis trois jours à Jeanne Nouillon, « cy devant servante à l'hostellerie de la Teste d'Or » ; Eloy, « âgé de vingt à vingt-deux ans, jeune fils à marier. »

Les interrogatoires des accusés et des témoins démontrèrent que le motif du meurtre était la vengeance. Le conseiller d'État possédait, à une petite demi-lieue de Vandœuvre, une propriété où il faisait bâtir. Proche de ce lieu se trouvaient des fours à chaux. Nous ne savons comment, une querelle très vive s'engagea entre La Huguerie et les chaufourniers, et un procès en naquit. La Huguerie apporta dans cette lutte le même souci âpre de ses intérêts, le même égoïsme dont il avait fait preuve en toutes ses négociations et dans les expéditions de 1576 et 1587.

Sans pitié comme sans merci, il ne craignit pas, à plusieurs reprises, de les menacer, « de les ruyner et de les mettre en blanc, au netz. » De telles paroles exaspérèrent les chaufourniers, qui savaient leur adversaire de complexion à les mettre à exécution : il passait en effet dans tout le pays pour un « méchant homme. »

Bientôt, dans des accès de colère que leur causaient le mépris et les menaces du conseiller, qui, ayant perdu sa cause, était allé en appel, ils émirent en l'air l'idée de le tuer. Les uns aux autres, ils se proposaient de l'argent pour se décider mutuellement à exterminer leur persécuteur. Mais ce n'étaient là, chez la plupart, qu'accès de rage sans importance. Par malheur, l'un d'entre eux, le plus intéressé, semble-t-il, à l'issue du procès, Nicolas Parmentier, prit le projet

[1] Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B. 7. 380. — 1616. Procédure instruite contre un individu de Vandœuvre, accusé d'avoir assassiné le sieur de la Huguerie, conseiller d'État, condamné à avoir la main droite coupée, puis être pendu et étranglé, etc.

plus à cœur que les autres. « Il leur disoit avec blasphèmes qu'il falloit assommer La Huguerie avec une hache derier l'oreille, ou luy jecter la teste bas de dessus les espaulles avec une sarpe et le jecter dans une tronchée de bois ; que ledit sieur de La Huguerie estoit seul et alloit toujours seul et qu'ainsi ils auroient beau faire, et qu'il leur seroit garant. »

Violemment impressionné par cette exaltation, Éloy crut dès lors un meurtre nécessaire pour sauver ses parents et ses amis de la ruine.

Il en parla à son père qui, redevenu maître de lui, l'en dissuadait. Mais deux de ses camarades, Jean Antoine et Laurent Éloy, le voyant en si bonne disposition, « l'auroient conseillé et invité de le faire, luy « disant particulièrement ledit Laurent Esloy que, s'il estoit aussi « jeune que lui, il le tueroit et s'en iroit, et qu'un autre pays lui « estoit aussi bon que celui-ci. » Laurent Éloy lui promit de l'argent, fit briller enfin à ses yeux la gloire de débarrasser la contrée d'un « mauvais homme. » Le pauvre Éloy ainsi suggestionné de mille façons, poussé par son amour pour un père qu'il voyait désespéré, et s'imaginant que ce meurtre le poserait en héros, ferait vivre son nom dans la mémoire des chaufourniers, n'attendit plus que l'occasion favorable.

Le 26 juillet, le « sieur de la Huguerie, ayant prin son disner sur « les unze heures du matin, audit Vandœuvre.... et se mis en pour- « point et osté ses chausses, ne lui restant qu'un caleson, dit à (sa « femme) qu'il alloit veoir ses pairieux [1], » et partit. Arrivé dans le bois du Montet, il trouva Éloy Parmentier, cherchant vainement à relever sa charrette de bois, renversée. « Tu ne saurais la relever seul, » lui cria-t-il. L'enfant, déjà énervé (c'était la seconde fois depuis une heure que, par la faute d'un essieu, sa charrette versait), le prit comme une raillerie. « Croyant que la rencontre dudit sieur de la « Huguerie ne luy ait causé ce malheur, sur le bruit qui couroit qu'il « ne pourtoit point de chance », la rage l'emporta ; « il rattrappa par « derier » le conseiller de Charles III, « lui donna un coup sur le bras, « luy disant que c'estoit un meschant homme et qu'il taschoit de les « ruyner, veu qu'il ne vouloit venir à aulcun accord. » En même temps, de la roue de sa charrette, il lui asséna « trois ou quatre « coups sur la teste et autour du col vers la gorge, du deuxième coup « ledit la Huguerie tomba par terre et s'écria : « O larron, » ou « O voleur ! » « et, estant à terre, luy donna encore un coup ou deux, afin qu'il ne « languisse pas tant, et, peu de temps après, mourut sans dire mot. »

Pour obtenir ces aveux, on avait dû mettre les accusés à la torture.

[1] *Pairieux :* maçons.

Nicolas Parmentier et Jacquot, son fils aîné, se virent appliquer les tourtillons et les grésillons et furent tendus sur l'estrapade. Enfin Jacquot accusa Éloy, que l'on fit comparaître. « Jacquot, l'ayant « aperçu, aussy tost commença à dire : « Mon frère, il faut mourir. » Alors Éloy avoua tout bravement et noblement, tâchant, voyant sa propre cause perdue, de sauver son père et ses amis.

Par sentence du 20 août de la même année, le procureur général de Lorraine, Claude-Marie Frémy, « maintient que ledit Esloy « Parmentier est suffisamment attainct et convaincu d'avoir, ledit « jour du 26e juillet, homicidé ledit feu sieur de la Huguerie, pour « réparation de quoy tend et conclud contre iceluy à estre mis en « quarquant et exposé à la veue du peuple, puys conduit sur un es- « chaffaut qui sera dressé à cet office sur la place, devant l'auditoire « des causes de ce lieu, pour lui estre le point dextre couppé, pendu et « estranglé au gibet de ladite place; tous et un chacun ces biens « déclarés acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de « justice sur iceulx prins au préalable. »

L'exécution du meurtrier de Michel de la Huguerie coûta sept francs six gros à la ville de Nancy.

HENRI LONGNON.

III.

UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI IV

Des trouvailles de chercheurs viennent fréquemment s'ajouter au grand *Recueil des lettres missives de Henri IV*, et apporter, pour l'avenir, les matériaux d'une collection plus complète.

L'extrême bienveillance des savantes religieuses de la Visitation d'Annecy, qui éditent les *Œuvres* de leur Père saint François de Sales avec une méthode et une critique presque bénédictines, nous permet de faire aujourd'hui connaître une pièce digne, malgré sa modeste importance, de figurer dans le futur répertoire. C'est une *lettre inédite de Henri IV*. Ce document a été confié au premier monastère d'Annecy, parce que le destinataire de la royale missive est l'ancien archevêque de Vienne, Vespasien Gribaldi, qui imposa, en 1602, à saint François de Sales, la consécration épiscopale.

∴

Longue d'une demi-page, la lettre est écrite sur le *recto* d'une feuille simple de papier vergé [1]. Cette feuille a manifestement fait partie d'un album relié : elle est dorée sur tranche, et la marge intérieure est déchirée irrégulièrement. L'écriture commence dès le sommet de la page, dont la seconde moitié est restée blanche.

Voici une fidèle transcription du document :

Mr de Vyenne, vous ne mavès fet aucune responce a celle que ie vous ay cy devant escryte par le s^r de Saynt-Martyn, exampt de mes gardes, touchant la pryere que je vous fesoys que, si vous estyès an volonté de vous defere de vostre abbaye de Montyeramé, que ce fut an faveur du s^r de Praslayn, capytayne de mes gardes, pour ce lenvoyant par dela pour mon cervyce. Je vous ay bien ancor voullu fere ce mot pour vous dyre que ie contynue tousjours an la pryere que ie vous ay fete et an lassurance que ie vous donne que vous me ferès cervyce tres agreable de lan resoudre vous mesmes, aussy byen ie ne vous permetray poynt de vous an desfayre an autre mayn que cella, cestecy n'estant a autre fin. Je pryeray Dieu quyl vous ayt, Mr de Vyenne, an sa saynte garde. Ce premyer de juyllet. A Dyjon.

HENRY.

Sur le dos : A Monsr de Vyenne.

Nous avons reproduit très rigoureusement la leçon du manuscrit, sans *rajeunir* l'orthographe authentique de Henri IV, comme ont cru pouvoir le faire les éditeurs du grand *Recueil des lettres missives*. Pour rendre plus facile la lecture de notre document, nous nous sommes contenté de placer les virgules qui étaient nécessaires à la clarté du texte et de mettre aux noms propres des lettres majuscules.

∴

Escritte de la main du Roy, telle est l'une des indications, datant, semble-t-il, du XVIIe siècle, placées sur le *verso* de la feuille. Cette annotation est-elle exacte? Le manuscrit est-il bien de Henri IV lui-même?

Sans être expert, il est facile d'y reconnaître l'écriture courante, lisible, assez régulière, très peu gothique, qui se retrouve dans toutes les pièces regardées par les meilleurs juges comme *autographes* de Henri IV. Les caractères de la signature ne diffèrent pas plus que dans les autres lettres authentiques des caractères, moins larges et moins négligés, du corps de la missive. Cette lettre a donc été écrite,

[1] Dimensions de la feuille : 25^cm50 sur 17^cm50.

soit par le roi lui-même, soit au moins par son *secrétaire de la main*. Elle constitue, même en ce dernier cas, un texte original de réelle valeur.

En outre, un léger indice permettrait, croyons-nous, de la regarder comme tracée de la propre main de Henri IV. Un secrétaire, en effet, écrivant par métier, serait, obligatoirement et machinalement, très fidèle à observer toutes les formules adoptées pour la correspondance royale. Si une variante, si une omission est commise, il est bien probable qu'elle émane du prince lui-même, qui, écrivant avec plus de liberté, peut modifier parfois le formulaire convenu.

Or, dans notre document, le souhait final est ainsi rédigé : « Je « prierai Dieu *qu'il vous ait, M. de Vienne*, en sa sainte garde, » alors que la formule officielle était : « Sur ce, *je prie Dieu, monsieur* « *de Vienne*, qu'il vous ait en sa sainte garde : » les neuf volumes des *Lettres missives* en démontrent le constant et presque invariable usage. De même, la formule habituelle de la *date* est très connue : « Escript à Paris, le VIIIe jour de febvrier 1595. » Seules, certaines lettres manifestement écrites par le roi lui-même, notamment ses billets intimes, réduisent ces dernières indications ou en changent la série. Et, précisément, la pièce qui nous occupe se termine ainsi : « Ce premier de juillet. A Dijon. » Le nom du lieu est mis après celui du jour, et la mention de l'année est omise.

Ce petit détail nous fait conjecturer que la lettre à Gribaldi a été écrite par Henri IV en personne, et non par son *secrétaire de la main*.

*
* *

Il n'est pas difficile de déterminer l'*année* où elle fut envoyée.

Grâce à sa volumineuse correspondance, nous suivons jour par jour l'*itinéraire* de Henri IV durant tout son règne. Nous savons ainsi qu'il ne passa qu'une seule fois à Dijon. Ce fut du 1er juin au 2 juillet 1595, au cours de la guerre contre l'Espagne, et lors de cette entrée triomphale en Bourgogne dont Guillaume de Tavannes a écrit la narration émue [1].

La lettre à Gribaldi étant datée de Dijon, le 1er juillet, il est hors de doute qu'il faut l'attribuer à l'an *1595*.

*
* *

Vespasien Gribaldi était le fils aîné du chancelier Birague. Successivement pourvu, en France, de quatre abbayes, ce personnage avait reçu, en 1567, l'archevêché de Vienne, qu'il avait, d'ailleurs, résigné

[1] Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes. *Mémoires*. V. Collect. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 500.

cinq ans plus tard. Ensuite il abandonna de même ses différents bénéfices et alla résider à Évian. Jusqu'à sa mort, survenue en 1623, il eut une large part dans l'évangélisation du Chablais. Ses services, ses talents, ses vertus lui méritèrent l'amitié de saint François de Sales [1].

La démarche que Henri IV accomplit auprès de lui, en 1595, va nous permettre de voir avec quelle conscience l'archevêque démissionnaire de Vienne entendait user des biens d'Église.

*
* *

Le bénéfice dont il s'agit dans la lettre royale est un riche monastère bénédictin du diocèse de Troyes, fondé en 837, et honoré de nombreux privilèges par les Carolingiens, puis par les Capétiens. Son nom latin est : *Arremense Monasterium*, que l'on traduit en français par *Montier-Ramey*. Vespasien Gribaldi en est le quarante-sixième abbé [2].

Plus tard, la *commende* de ce même bénéfice sera obtenue par des personnages de la maison de Montmorency-Luxembourg et de la famille de Noailles : ce qui en marque assez l'importance.

Henri IV prescrit donc, le 1er juillet 1595, à l'archevêque Gribaldi, de ne pas « se desfayre » de l'abbaye de Montier-Ramey « en d'autres mains » qu'en celles d'un capitaine de ses gardes, M. de Praslin, qui semble remplir des missions de confiance durant la guerre avec l'Espagne. La correspondance du cardinal d'Ossat fait connaître combien, à cette époque, les titres et domaines ecclésiastiques étaient employés à récompenser des services politiques et militaires. Nous en trouvons ici un nouvel exemple.

Mais, pour cette fois, la volonté du roi ne fut pas exécutée : car l'archevêque transmit son abbaye, non pas au capitaine proposé avec insistance par Henri IV, mais à un jeune gentilhomme champenois *entré dans la cléricature* et prenant alors ses grades de théologie au collège de Navarre : François de Vaudetar.

Le 28 septembre, en effet, un accord était passé, malgré la lettre royale, entre Gribaldi et Henri de Vaudetar, baron de Persan, seigneur de Pouilly, agissant pour son fils François. Ce dernier recevait la *commende* de Montier-Ramey. Quant à l'archevêque, on l'indemnisait des grands avantages temporels dont il allait être ainsi privé,

[1] *Œuvres de saint François de Sales*, t. XII. Annecy, Viérat, 1902, in-8, p. 24 et *passim*. Au congrès des Sociétés savantes de Savoie tenu à Évian en 1896, M. l'abbé Gonthier a présenté un fort intéressant mémoire sur : *L'archevêque Gribaldi et sa parenté*.

[2] *Gallia christiana*, t. XII. Paris, 1770, in-fol. Texte et appendice (*Instrumenta*), p. 427.

en lui attribuant une pension viagère de 2,000 écus, soit, en valeur actuelle, de 20,000 à 30,000 francs. Ce contrat fut enregistré par le notaire, le 2 décembre 1595, et ratifié le 13 février 1596, par dame Anne-Marie Nicolay, mère du nouvel abbé. Le roi cessa enfin de vouloir imposer un autre titulaire, et, dès 1597, François de Vaudetar put entrer en jouissance du bénéfice de Montier-Ramey, qui devait rester durant cinquante années à des membres de la même famille.

Les pièces authentiques de cette transmission sont conservées, avec d'autres documents relatifs à Vespasien Gribaldi, dans le *dossier* de la Visitation d'Annecy.

*
* *

La lettre inédite de Henri IV dont nous avons fait connaître le texte se rapporte, on vient de le voir, à une question assez secondaire. Mais rien n'est négligeable de ce qui intéresse le grand prince dont le règne a été une si glorieuse et si utile époque pour la France.

YVES DE LA BRIÈRE.

COURRIER ALLEMAND

MOYEN AGE

Histoire générale. — Trois ouvrages, tout à fait généraux, se présentent d'abord à notre attention. M. Th. Lindner nous donne le deuxième volume de son histoire universelle depuis les invasions, il comprend la chute de la civilisation islamique et de la civilisation byzantine, et la formation des États européens [1].

— C'est le moyen âge tout entier qu'embrasse le deuxième volume du Manuel bien connu d'histoire universelle de G. Weber, refondu par M. A. Baldamus pour la vingt et unième édition [2].

— M. Manitius a écrit les chapitres relatifs à la même période dans une Histoire universelle qui sert de complément aux dictionnaires de la conversation [3].

— Le tome IV des *Scriptores rerum merovingicarum* dans la collection des *Monumenta Germaniae historica*, consacré par M. Bruno Krusch aux *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici* [4], comprend : I. La vie de saint Columban et de ses disciples par Jonas; II. La vie de Walaric ; III. La vie de Louys, évêque de Sens ; IV. La vie et les miracles d'Austregésile, évêque de Bourges ; V. Les vies d'Amat, Romaric et Adelphe, abbés de Remiremont ; VI. Trois vies de saint Gall; VII. La vie de Rusticula, abbesse d'Arles ; VIII. La passion de Trudpert, martyr du Brisgau ; IX. La vie de Sulpice, évêque de Bourges ; X. La vie de Richer, par Alcuin; XI. La vie de Goar; XII. La vie et les vertus de Fursy, abbé de Latigny ; XIII. La passion de Haimkramn, évêque de Ratisbonne; XIV. Deux vies de saint Bavon ; XV. La vie de Didier de Cahors ; XVI. La vie de Sigiramn, abbé de Saint-Cyran ; XVII. La vie de Germer, abbé de Saint-

[1] *Weltgeschichte seit der Völkerwanderung*. II. Stuttgart, J. G. Cotta, 1902. In-8, x-508 p.

[2] *Lehr- und Handbuch der Weltgeschichte*. II. Leipzig, W. Engelmann, 1902. In-8, xx-786 p.

[3] *Weltgeschichte zum Konversationslexikon*. I. Dresden, W. Kulicke, 1901. In-8, vii-536 p.

[4] Hannoverae, impensis bibliopolii Hahniani, 1902. In-4, viii-817 p.

Germer de Fly; XVIII. La vie de saint Éloi et divers documents relatifs à ce saint.

— La section des *Epistolae* dans les *Monumenta Germaniae historica* s'est grossie d'un nouveau fascicule, qui forme la première partie du tome VI [1]. Ce fascicule contient les lettres de Loup, abbé de Ferrières, celles de Paschase Ratbert, de Ratramne de Corbie et de divers autres personnages de l'époque carolingienne. On a groupé ensemble dix-huit lettres relatives au divorce de Lothaire II, et l'on a fait un autre groupe, qui termine ce fascicule, des lettres qui se rapportent aux affaires de l'évêché de Cologne à l'époque de l'archevêque déposé Gonthier.

— Un nouveau recueil de dissertations historiques, les *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, s'inaugure par un petit volume où M. Heinrich Lilienfein nous expose les idées qui avaient cours dans l'empire carolingien sur l'Église et l'État [2].

— Le recueil des lettres et chartes authentiques se référant à la première croisade, que publie M. Heinrich Hagenmeyer, est surtout précieux par les observations et les notes dont le savant auteur, l'un des érudits les mieux qualifiés en ces matières, enrichit dans l'introduction et les éclaircissements de son ouvrage les vingt-trois documents auxquels se réduit le bagage authentique de la première croisade [3]. Un copieux index des lieux, des personnes et des matières, qui sert en même temps de glossaire, ajoute encore à l'utilité de cette excellente publication.

— La première partie du tome XXXI des *Scriptores*, dans la collection des *Monumenta Germaniae historica* [4], comprend les *Annales Cremonenses*, 1096-1270, avec leur supplément; la chronique de Sicard, évêque de Crémone de 1213 à 1218, avec un supplément jusqu'en 1222, trois chroniques des empereurs et des papes qui s'étendent respectivement jusqu'en 1256 (avec suppléments jusqu'en 1378), 1227 (chronique de Tivoli) et 1215 (chronique de Bâle); la chronique de Jean de Dieu, professeur de l'Université de Bologne, jusqu'en 1227; les Annales de Bergame (1156-1266), et des annales plus brèves de la même ville de 1117 à 1207. C'est à M. Holder-Egger qu'est due la publication de ce volume.

Histoire de l'Église. — Le tome II de l'Histoire de l'Église de

[1] Berolini, apud Weidmannos, 1902. In-4, 256 p.

[2] *Die Anschauungen vom Staat und Kirche im Reich der Karolinger. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Weltanschauung.* Heidelberg, C. Winter, 1902. In-8, VII-155 p.

[3] *Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri spectantes quae supersunt aevo aequales et genuinae.* Innsbruck, Wagner, 1901. In-8, X-488 p.

[4] Hannoverae et Lipsiae, impensis bibliopolii Hahniani, 1902. In 4, 336 p.

M. Karl Müller [1], qui fait partie du *Grundriss der theologischen Wissenschaften*, va du XIVe siècle au milieu du XVIe. L'auteur est assez bien informé, et les indications bibliographiques qu'il donne en tête de chaque chapitre seront utiles aux étudiants; mais naturellement, comme il est protestant, on ne peut le recommander que sous réserve.

— L'histoire et les usages de l'élection pontificale sont retracés avec une grande précision dans un excellent petit volume publié sous les auspices de la Görres Gesellschaft [2]. L'auteur, M. H.-J. Wurm, qui connaît admirablement son sujet et est richement informé, est un guide sûr.

— La solide *Kirchengeschichte Deustchlands* d'Alb. Hauck [3] arrive avec la première moitié de sa quatrième partie, qui vient de paraître, à la période des Hohenstaufen.

— Au cours de ses recherches sur le concile de Constance, M. Heinrich Finke a été assez heureux pour mettre la main sur quelques documents qui servent à éclairer l'histoire de Boniface VIII. Il nous donne le résultat de ses recherches dans un fort volume, qui forme le tome II de ses *Vorreformationsgeschichtliche Forschungen* [4]. La partie d'exposition de son travail comporte sept chapitres : I. Le cardinal Benedetto Gaetani, légat en France en 1290, dont il publie un rapport sur le concile de Paris en 1290 ; II. L'élection de Boniface VIII et l'abdication de Célestin V ; III. Le collège cardinalice sous Boniface VIII (dans ce chapitre, M. Finke recherche les causes du conflit entre le pape et les Colonna) ; IV. La bulle *Unam sanctam* ; V. Boniface VIII et Arnauld de Villeneuve ; VI. Le Procès contre la mémoire de Boniface VIII ; VII. L'élection de Clément V et le transfert de la papauté à Avignon. Les documents qui forment la seconde partie du volume ne sont pas moins de trente, tous fort importants.

— M. K. Körner a eu l'excellente idée de traduire en allemand, en l'accompagnant des éclaircissements nécessaires, la règle des Templiers [5].

— Bien qu'il soit imprimé à la typographie vaticane, nous ne pouvons ne pas signaler ici le tome VI du *Bullarium franciscanum* du P. Conrad Eubel [6]. Il s'étend de 1335 à 1378, et pour les cinq pontificats de Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI,

[1] *Kirchengeschichte*, II, 1. Tübingen und Leipzig, Paul Siebeck, 1902. In-8, XV-571 p., carte.

[2] *Die Papstwahl, ihre Geschichte und Gebräuche.* Köln, Bachem, 1902. In-8, 136 p.

[3] Leipzig, J. C. Hinrichs, 1902. In-8, 416 p.

[4] *Aus den Tagen Bonifaz VIII, Funde und Forschungen.* Münster i. W., Aschendorff, 1902. In-8, XIV-296-CCXXIII p.

[5] *Die Templerregel, aus dem Altfranzösischen übersetzt.* Jena, Doebereiner, 1902. In-8, VII-XV-198 p.

[6] Romae, typis Vaticanis; Lipsiaé, apud O. Harrassowitz, 1902. In-fol., LIV-627 p.

il ne renferme pas moins de quinze cent six bulles. Ce volume contient entre autres appendices les pièces du procès d'André de Galleano (1337) et de celui de Marino Marchioni (1355) et les constitutions générales de 1314.

— Le même érudit vient de donner à sa *Hierarchia catholica medii aevi* une suite qui ne peut manquer de rencontrer le même accueil empressé et reconnaissant qu'avait reçu son travail antérieur [1]. Cette nouvelle série embrasse les deux derniers tiers du xve siècle jusqu'au pontificat de Jules II.

— Tout en faisant sur l'histoire des dogmes de M. Reinhold Seeberg [2] les réserves que nécessitent quelques passages où l'on sent trop le protestant, nous rendrons hommage à la large information, à l'érudition précise avec laquelle a été rédigée cette esquisse qui peut servir de manuel et où sont enregistrés tous les résultats des dernières recherches.

— M. Paul Drews commence une série d'études liturgiques par des recherches sur l'origine du canon de la messe [3].

Histoire d'Allemagne. — M. Karl Lamprecht, dont les travaux ont soulevé tant de contestations, nous donne en troisième édition le tome Ier de la première partie de son Histoire d'Allemagne, qui englobe les temps primitifs et le moyen âge [4].

— L'excellente collection des *Jahrbücher des deutschen Reichs* s'est augmentée d'un volume consacré à Otton II [5]. M. Karl Uhlirz, à qui incombait la tâche de nous raconter les annales de ce règne de dix ans, a enrichi son travail de dix appendices dans lesquels il discute des points d'histoire ou des questions de diplomatique : I. Critique des diplômes pour l'évêché de Worms ; II. Fondation de l'évêché de Prague ; III. Généalogie des margraves Berthold et Liutpold ; IV. Les *tres comitatus* de la Marche orientale ; V. La légende de la conquête de Melk par le margrave Liutpold ; VI. Cambrai en 978 et 979 ; VII. La date de la mort du margrave Thietmar ; VIII. L'édit impérial de 981 ; IX. La bataille contre les Sarrasins ; X. La fuite et le salut de l'Empereur.

— Otton II est, comme on sait, le seul empereur allemand qui soit mort à Rome et qui ait son tombeau dans la ville éternelle. M. Carl

[1] *Hierarchia catholica medii aevi.... ab anno 1431 usque ad annum 1503 perducta.* Monasterii, sumptibus librariae Regensbergianae, 1902. In-4, viii-328 p.

[2] *Grundriss der Dogmengeschichte.* Leipzig, A. Deichert, 1901. In-8, viii-135 p.

[3] *Studien zur Geschichte des Gottesdienstes und der gottesdienstlichen Lebens*, I. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1902. In-8, iii-39 p.

[4] *Deutsche Geschichte.* I, 1. Berlin, R. Gaertner, 1902. In-8, xxxv-368 p.

[5] *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otto II und Otto III.* I^e Band : *Otto II.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1902. In-8, xiv-293 p.

Maria Kaufmann consacre à ce monument une intéressante étude archéologique [1].

— La collection des *Historische Studien* s'est enrichie, entre autres, de deux volumes, dont l'un nous donne un précieux itinéraire de Henri III (1039-1056) dressé surtout d'après ses diplômes [2], par M. Ernst Müller, tandis que le second, œuvre de M. H. Chone, étudie les relations commerciales de Frédéric II avec les cités de Venise, Pise et Gênes [3].

— Dans une thèse de doctorat bien documentée, bien étudiée, M. Emil Goeller apporte d'utiles renseignements sur la politique ecclésiastique de l'empereur Sigismond pendant dix années, jusqu'à l'ouverture du concile de Constance (1404-1413), politique dictée en grande partie par la haine de la France et par la crainte de l'influence française [4].

— Frédéric III a fourni la matière d'une importante monographie à M. J. W. Otto Richter [5].

— M. Johannes Kunze nous apporte de nouveaux aperçus sur la vie privée en Allemagne à l'époque des empereurs saliques [6].

— M. J. E. Scherer consacre un important ouvrage à la condition juridique des Juifs pendant le moyen âge dans les parties allemandes de l'empire austro-hongrois. Une sorte d'introduction, qui expose les principes de la législation européenne relative aux Juifs et un aperçu sur leur situation juridique dans les pays européens donnent à cette consciencieuse étude un caractère général [7].

— M. Rudolf Langenberg, qui avait publié il y a quelques années un essai sur les rapports de maître Eckart avec les mystiques de la Basse Allemagne, nous donne un précieux recueil de documents pour

[1] *Das Kaisergrab in den Vaticanischen Grotten, erstmalige archäologisch-historische Untersuchung der Grufl Ottos II.* München, Allgemeine Verlagsgesellschaft, 1902. In-fol., XI-64 p., 8 pl. et grav. dans le texte.

[2] *Das Itinerar Kaiser Heinrichs III.* (*Historische Studien*, 26.) Berlin, Emil Ebering, 1901. In-8, VIII-133 p.

[3] *Die Handelsbeziehungen Kaiser Friedrichs II, zu die Seestädten Venedig, Pisa, Genua.* (Même collection. 32.) Ibid., 1902. In-8, VII-134 p.

[4] *König Sigismunds Kirchenpolitik vom Tode Bonifaz' IX bis zur Berufung des Konstanzer Concils* (1404-1413), formant le t. VII des *Studien aus dem Collegium Sapientiae.* Freiburg i. Br., Geschäftsstelle des Charitasverbandes, 1902. In-8, VIII-228 p.

[5] *Kaiser Friedrich III.* Berlin, A. Schall, 1901. In-4, VIII-333 p.

[6] *Zur Kunde des Privatlebens in der Zeit der salischen Kaiser.* (*Historische Studien*, 30.) Berlin, E. Ebering, 1902. In-8, 125 p.

[7] *Beiträge zur Geschichte des Judenrechts im Mittelalter. I. Die Rechtsverhältnisse der Juden in den deutsch-österreichischen Ländern.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1901. In-8, XX-671 p.

l'étude de la mystique allemande[1]. Ce sont divers traités de Gerhard Groote (*De simonia ad beguttas*), de Dietrich Engelhusen (*Regule der Leyen*), etc., et des poésies, comme le *Planctus Marie* de Dietrich Vrye. Ce n'est pas seulement l'histoire de la mystique, mais aussi l'histoire des mœurs et l'histoire littéraire qui pourront tirer parti de cette curieuse publication.

— Nous commencerons la revue des publications relatives à l'histoire provinciale et locale en signalant un nouveau fascicule de l'utile inventaire sommaire des petits dépôts d'archives dans les provinces rhénanes que nous devons au zèle de M. Armin Tille. Le second fascicule du tome II, qui forme annexe aux *Annalen des historischen Vereins für Niederrhein*, se rapporte aux dépôts des cercles d'Erkelenz, de Geilenkirchen et d'Heinsberg[2].

— La Société d'histoire et d'archéologie lorraine a décidé, il y a quelques années, la publication de sources de l'histoire de ce pays. La collection vient d'être inaugurée par le premier volume d'une série consacrée aux actes des archives vaticanes concernant la Lorraine[3]. M. Heinrich Volbert Sauerland n'y a pas réuni moins de huit cent vingt et un actes, reproduits soit intégralement, soit par analyses et extraits, des années 1294 à 1342, c'est-à-dire du commencement du pontificat de Boniface VIII à la fin de celui de Benoît XII. Plusieurs de ces documents étaient déjà connus par des publications antérieures, par exemple par les Registres publiés par l'École française de Rome, mais la masse de l'inédit est considérable et il s'y trouve des pièces d'une réelle importance. Malgré le titre adopté, M. Sauerland ne s'est pas cru tenu à ne publier que des actes empruntés aux Archives vaticanes; la Bibliothèque nationale de Paris lui a notamment fourni quelques additions. M. Fr. Grimme a enrichi le travail de M. Sauerland d'un copieux index onomastique.

— Le Cartulaire poméranien s'est augmenté d'un demi-volume dans lequel M. Winter a réuni les documents relatifs aux six premières années du XIVe siècle (1301-1306)[4].

— Le Cartulaire des margraves de Misnie et landgraves de Thuringe de 1396 à 1406, par M. Hubert Ermisch[5], ne renferme pas

[1] *Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschen Mystik.* Bonn, P. Hanstein, 1902. In-8, XII-204 p.

[2] *Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz.* II, 2. Bonn, Carl Georgi, 1902. In-8, p. 101-214.

[3] *Vatikanische Urkunden zur Geschichte Lothringens.* Ie Abteilung. (*Quellen zur lothringisches Geschichte.* I. Band.) Metz, G. Scriba, 1901. In-4, XIII-442 p.

[4] *Pommersches Urkundenbuch.* IV, 1. Stettin, P. Niekammer, 1902. In-4, 262 p.

[5] *Urkunden der Markgrafen von Meissen und Landgrafen von Thüringen*, 1396-1406. (*Codex diplomaticus Saxoniae regiae*, I. B. 2.) Leipzig, Giesecke und Devrient, 1902. In-4, XV-597 p.

moins de sept cent dix-neuf actes, qui sont soit reproduits intégralement, soit analysés avec des extraits textuels pour les parties essentielles. Comme M. Ermisch a cité dans l'annotation de son travail près de cinq cents autres actes, il a jugé utile d'en dresser une table chronologique. Un index des noms de lieux et de personnes, un glossaire qui n'est pas superflu pour un recueil où beaucoup de pièces sont dans un ancien allemand dont la lecture n'est pas aisée pour tous, complètent ce riche volume.

— Nous restons en Thuringe, mais nous sautons à la fin du XVe siècle avec le tome V, nouvelle série, des *Thüringische Geschichtsquellen*. Ce volume, préparé par N. C. A. H. Burckhardt, inaugure la série des actes de la diète sous la domination de la branche ernestine, par la publication des *Landtage* de 1487 à 1532 [1].

— Le tome III du Cartulaire pour servir à l'histoire des Allemands en Transylvanie, que nous donnent MM. Franz Zimmermann, Carl Werner et Georg Müller, nous offre cinq cent vingt-six actes pour la seule période de vingt-cinq années qui s'étend de 1391 à 1415 [2]. Sur cette masse, près de deux cent cinquante étaient encore inédits, du moins dans leur texte intégral. En rendant hommage au soin avec lequel sont publiés ces documents, nous regretterons que les auteurs n'aient pas complété leur index onomastique par un index des matières qui aurait facilité davantage les recherches.

— La publication du septième volume du *Westfälisches Urkundenbuch* se poursuit par la mise au jour du 2e fascicule [3], qui comprend les diplômes du 15 avril 1237 au 28 janvier 1256, soit quatre cent trente-trois actes dont la plupart sont reproduits ici dans leur teneur intégrale.

— Dans une étude fort fouillée, M. Josef Schmidler s'efforce d'établir que les droits des Habsbourg en Haute Alsace n'avaient point pour fondement une propriété foncière, mais d'anciens pouvoirs comtaux [4].

— M. Paul Moericke nous retrace l'histoire de la politique extérieure du Brandebourg de 1303 à la mort d'Otton IV en 1308 [5], sous le margraviat de Waldemar le Grand.

[1] *Ernestinische Landtagsakten*, I. Jena, G. Fischer, 1902. Gr. in-8, IX-304 p.

[2] *Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen*. III. Hermannstadt, Franz Michaelis, 1902. In-8, VIII-763 p., et 5 pl. de sceaux.

[3] Münster, Regensberg, 1902. In-4, p. 201-400.

[4] *Ursprung und Entfaltung des habsburgischen Rechts im Oberelsass*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1902. In-8, 244 p. (T. VIII des *Studien aus dem Collegium sapientiae*.)

[5] *Waldemar der Grosse, Markgraf von Brandenburg*. I. Frankfurt a. O., Waldow, 1902. In-8, VII-77 p.

— La seconde partie du tome III du Cartulaire de Brunswick [1], que M. Ludwig Haenselmann publie sous les auspices de la municipalité, nous conduit du 30 mars 1331 au 23 décembre 1340, et pour cet espace de dix années à peine, il nous apporte un contingent de trois cent vingt-sept actes.

— Le *Codex Eberhardi*, le cartulaire où un moine, sur l'ordre de l'abbé Marquard, recueillit au XIIe siècle les chartes de l'abbaye de Fulda, a fait depuis longtemps l'objet de travaux savants, mais on s'était généralement borné à un examen approfondi de telle ou telle partie du *Codex*. M. Otto Konrad Roller [2] nous offre au contraire sur cet intéressant sujet une étude d'ensemble fort complète où sont soumis tour à tour à un examen critique les bulles pontificales, les diplômes, les chartes privées, les oblations des moines, les extraits ou sommaires d'Eberhard. Quelques pages sont consacrées à l'auteur et à sa méthode de travail.

— A côté du cartulaire d'Hildesheim, dont nous signalions l'an dernier le tome VIII, est venu prendre place le second volume du Cartulaire du chapitre cathédral de cette ville, dressé par M. H. Hoogewegh. Ce gros volume, qui forme le tome VI des *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*, comprend quarante années du XIIIe siècle (1221-1260) [3].

— Le tome II du cartulaire du monastère des bénédictines de Kaufungen en Hesse [4], dressé par M. Hermann von Roques, nous conduit du 16 juillet 1442 à la fin de septembre 1575 et renferme plus de quatre cents actes, sans compter le supplément. Des appendices contiennent des notes nécrologiques et les statuts du couvent, rédigés entre 1413 et 1432. Une table alphabétique suffisamment détaillée et qui s'applique aux deux volumes et une carte complètent cette excellente publication.

— A côté des cartulaires et des recueils de pièces, nous devons signaler une publication utile et qui mérite de trouver des imitateurs : M. C. Fischnaler nous donne sous forme de regestes le dépouillement des archives municipales de Sterzing [5]. Ce dépouillement comprend seize cent cinquante-huit pièces échelonnées de la Saint-Jean 1298 au

[1] *Urkundenbuch der Stadt Braunschweig*. III, 2. Berlin, C. A. Schwetschke und Sohn, 1902. In-4, p. 241-528.

[2] *Eberhard von Fulda und seine Urkundenkopien*. Kassel, G. Dufayel, 1901. In-8, 79-73 p., pl.

[3] *Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim und seiner Bischöfe*. II. Hannover, Hahn, 1901. Gr. in-8, x-694 p., 10 pl.

[4] *Urkundenbuch des Klosters Kaufungen in Hessen*. Cassel, M. Siering, 1902. In-8, XIII-619 p., carte.

[5] *Urkundenregesten aus dem Stadtarchiv in Sterzing*. Innsbruck, Wagner, 1902. In-8, VIII-204 p.

4 juillet 1769. Une table onomastique des personnes et des lieux termine ce volume qu'illustrent quelques reproductions de sceaux.

— Les *Gesammelte Beiträge zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte, vornehmlich des deutschen Bauernstandes*, de M. Theodor Knapp [1], bien qu'ils s'occupent surtout d'une époque postérieure au moyen âge, nous intéressent cependant par quelques morceaux, celui, par exemple, où M. Knapp étudie la constitution ancienne de quelques localités qui font partie du district d'Heilbronn, et celui où il traite du village d'Haunsheim en Souabe.

— M. le major F. von Apell nous donne sur Strasbourg une monographie considérable [2], qui forme en quelque sorte la suite du travail publié il y a près de dix ans par lui sur le Strasbourg des Romains, *Argentoratum*. C'est l'histoire de la forteresse qu'il nous retrace avec un grand détail; de nombreuses illustrations permettent de suivre ses explications. L'ouvrage ne va que de l'époque franque à l'année 1681; mais l'auteur nous fait espérer un volume semblable pour la période qui s'étend de la fin du XVIIe siècle à la guerre de 1870. Le présent travail est divisé en deux périodes: I. jusqu'en 1519; II. jusqu'en 1681. C'est naturellement cette seconde période, pour laquelle les renseignements deviennent plus précis et plus sûrs, qui comprend la plus grosse partie du volume.

— M. Alfr. Rische [3] nous présente le tableau de trois siècles d'histoire mecklembourgeoise: c'est, après l'histoire des fils de Henri Borwin II, le règne de Henri le Pèlerin (1284), celui de Henri le Lion (1302-1329); puis c'est une époque de difficultés et de troubles, c'est l'anarchie de la moitié du XVe siècle, c'est la renaissance de la puissance seigneuriale à la fin de ce siècle.

— Parmi les autres monographies d'histoire locale, nous signalerons, sans pouvoir nous y arrêter longuement, les suivantes : M. Heinrich Höffler étudie le développement de la constitution municipale d'Aix-la-Chapelle jusqu'au milieu du XVe siècle [4]; — M. Karl Berger nous retrace l'histoire de Bärn [5]; — M. Konrad Beyerle poursuit la publication de ses importantes recherches sur le droit de propriété à Constance au moyen âge; son second volume se rapporte aux actes des

[1] Tübingen, H. Laupp, 1902. In-8, XII-485 p.

[2] *Geschichte der Befestigung von Strassburg i. E. vom Wiederaufbau der Stadt nach der Völkerwanderung bis zum Jahre 1681*. Strassburg i. E., Eduard von Hauten, 1902. Gr. in-8, XX-373 p., pl. et fig.

[3] *Geschichte Mecklenburgs vom Tode Heinrich Borwins I bis zum Anfang des 16. Jahrhunderts* (*Mecklenburgische Geschichte in Einzeldarstellungen*. IV). Berlin, Wilhelm Süsserott, 1901. In-8, 140 p.

[4] *Entwicklung der kommunalen Verfassung und Verwaltung der Stadt Aachen bis zum Jahr 1450*. Marburg; Aachen, Cremer, 1901. In-8, 123 p.

[5] *Geschichte der Stadt Bärn*. Brünn, C. Winiker, 1901. In-8, VI-320 p., carte.

années 1152-1371 [1]; — M. Hermann Lueders nous donne la seconde édition, refondue et augmentée, de l'histoire de Grosslichterfelde, par M. Paul Lueders [2]; — M. N. Hilling commence une série d'études sur l'histoire ecclésiastique d'Halberstadt au moyen âge par celle des archidiaconés qui se partageaient le diocèse [3]; — M. Walther Rachel pousse jusqu'au XVIIe siècle l'examen de l'organisation administrative de Leipzig [4]; — M. A. Rudolff étudie dans le détail une courte période de l'histoire de Mecklembourg (1224-1227) [5]; — M. J.-H. Albers était bien préparé par ses travaux antérieurs à écrire l'histoire de Metz qu'il nous présente en raccourci [6]; — M. Paul Sander consacre un ouvrage considérable à l'histoire financière de Nüremberg au XVe siècle [7]; — du droit de foire de Radolfzell, M. Konrad Beyerle tire des conclusions intéressantes sur l'origine des cités allemandes [8]; — M. Wilhelm German nous retrace les vicissitudes de Schwäbisch Hall au cours des siècles [9]; — M. J. Bœhmer publie la première partie de ses études sur l'histoire de Stargard, qu'il enrichit d'un plan de la ville et d'une carte de la région au XIIIe siècle [10]; — M. Ant. Kirschbaumer vient de publier la deuxième édition de son histoire de Tulln [11]; — M. Fr. Heine réunit dans un même volume l'histoire de Wörbzig et de Frenz, deux petites localités du pays d'Anhalt [12]; — enfin M. A. Vrbka nous donne la chronique de Znaim, l'ancienne capitale de la Moravie [13].

[1] *Grundeigentumsverhältnisse und Bürgerrecht im mittelalterlichen Konstanz.* II. *Die Konstanzer Grundeigenstumsurkunden der J. 1152-1371.* Heidelberg, C. Winter, 1902. In-8, VIII-536 p.

[2] *Chronik von Gross-Lichterfelde.* Gross-Lichterfelde, B. Gebel, 1902. In-8, V-133 p.

[3] *Beiträge zur Geschichte der Verfassung und Verwaltung des Bisthums Halberstadt im Mittelalter.* I. Lingen, R. Van Acken, 1902. In-8, 148 p.

[4] *Verwaltungsorganisation und Aemterwesen der Stadt Leipzig bis 1627.* Leipzig, B. G. Teubner, 1902. In-8, III-XIV-226 p. (Fasc. 4 du tome VIII des *Leipziger Studien aus dem Gebiet der Geschichte.*)

[5] *Geschichte Mecklenburgs vom Tode Niclots bis zur Schlacht bei Bornhöveb* (*Mecklenburgische Geschichte in Einzeldarstellungen*, 3). Berlin, W. Süsserott, 1901. In-8, VII-178 p.

[6] *Geschichte der Stadt Metz.* Metz, Scriba, 1902. In-8, VIII-187 p , plan.

[7] *Die reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs, dargestellt auf Grund ihres Zustandes von 1431 bis 1440.* Leipzig, B. G. Teubner, 1902. In-8, XXX-938 p., pl. et fig.

[8] *Das Radolfzeller Marktrecht vom Jahr 1100 und seine Bedeutung für den Ursprung der deutschen Städte.* Frauenfeld, Huber, 1901. In-8, II-19 p.

[9] *Chronik von Schwäbisch Hall und Umgebung.* Schwäbisch Hall, l'auteur, 1901. In-8, 367 p.

[10] *Beiträge zur Geschichte der Stadt Stargard in Pommern.* I. Stargard, Weber, 1902. In-8, 69 p.

[11] *Geschichte der Stadt Tulln.* Wien, H. Kirsch, 1902. In-8, VIII-381 p., pl.

[12] *Geschichte von Wörbzig und Frenz.* Cöthen, P. Schettlers Erben, 1902. In-8, 134 p.

[13] *Chronik der Stadt Znaim.* Znaim, Fournier und Haberler, 1902. In-8, 146 p. (*Heimatskunde des polit. Bezirks Znaim*, 2.)

Histoire étrangère. — L'histoire de la Suisse sera représentée tout d'abord par une troisième édition de l'ouvrage où M. Carl Dändliker expose cette histoire particulièrement au point de vue du développement de la civilisation [1].

— M. Ernst Alfred Stückelberg étudie l'histoire des reliques en Suisse [2].

— M. Berchtold Haller donne la troisième partie de l'important ouvrage qu'il consacre à l'histoire municipale de Berne [3].

— La collection de la *Geschichte der europäischen Staaten* s'est augmentée d'un volume sur l'histoire des Pays-Bas; c'est la traduction par O.-G. Houtrouw du tome Ier de l'excellent ouvrage de P.-J. Blok. Ce volume embrasse l'histoire des Pays-Bas jusqu'à la fin du XIIIe siècle [4].

— A côté de cet ouvrage, signalons le tome II de la traduction, par M. Fr. Arnheim, de l'histoire de Belgique de M. Pirenne [5]. Ce tome II nous conduit jusqu'à la mort de Charles le Téméraire (1477).

— M. Karl Andreas Kehr consacre à la diplomatique des rois normands de Sicile un ouvrage considérable [6], dont un extrait avait déjà paru comme thèse de doctorat. Ce sont les rois Roger II (1130-1154), Guillaume Ier (1154-1166), Guillaume II (1166-1189), Tancrède (1190-1194), Guillaume III (1194), qui font le sujet de cette étude. Après un chapitre sur les sources, M. Kehr expose ce que l'on peut savoir sur l'organisation de la chancellerie à cette époque, étudie les caractères externes et internes des diplômes et finit en examinant dans un cinquième chapitre un certain nombre d'actes faux. Un appendice contient cinquante-cinq actes publiés par l'auteur.

— Dans un ordre d'idées analogue, nous avons à relever les recherches de M. Karl Voigt sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, Capoue et Salerne après 774 [7].

[1] *Geschichte der Schweiz.* Zürich, Schulthess, 1901. In-8, 738 et 861 p.

[2] *Geschichte der Reliquien in der Schweiz.* Zürich, Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 1902. In-8, CXVI-525 p., ill.

[3] *Bern in seinen Rathsmanualen*, 1465-1565. 3. Bern, K. J. Wyss, 1902. In-8, 606 p.

[4] *Geschichte der Niederlande.* I. Gotha, Perthes, 1902. In-8, VIII-457 p.

[5] *Geschichte Belgiens.* II. (*Allgemeine Staatengeschichte.* 30.) Gotha, A. Perthes, 1902. In-8, XXVIII-594 p.

[6] *Die Urkunden der normannisch sicilischen Könige.* Innsbruck, Wagner, 1902. In-8, XIV-512 p. et une carte.

[7] *Beiträge zur Diplomatik der langobardischen Fürsten von Benevent, Capua und Salerno seit 774, mit einem Anhang : die Fälschungen im Chronicon Beneventani monasterii S. Sophiae bei Ughelli.* Göttingen, akademische Buchhandlung, 1902. In-4, 72 p., pl.

— M. Schmeidler étudie quelques années de l'histoire constitutionnelle de Venise [1].

— M. le comte Demetrius Minotto, en poursuivant l'histoire de sa famille pour la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle presque entier (1285-1393) [2], nous offre quelques matériaux pour l'histoire politique et intellectuelle de la même ville.

— Le septième volume de l'Histoire d'Espagne, rédigé par M. Friedrich Wilhelm Schirrmacher pour la collection de la *Geschichte der europäischen Staaten*, nous conduit à l'extrême fin du moyen âge en nous racontant l'histoire de ce pays depuis la conquête de Grenade (1492) jusqu'à la mort en 1516 de Ferdinand le Catholique [3].

— Le curieux volume que M. E. Dagobert Schönfeld consacre à l'étude de la vie agricole en Islande à l'époque des sagas [4], vers le XIIe siècle, ne sera pas lu sans intérêt. L'étendue du domaine, ses habitants, les animaux que l'Islandais avait à son service, cheval, gros et petit bétail, animaux domestiques, sont successivement passés en revue.

— Les relations des Normands avec l'Amérique du Nord, à travers le moyen âge, ont trouvé un historien très bien informé dans le P. Joseph Fischer, S. J. [5]. Parmi les documents qui nous renseignent à cet égard, les moins importants ne sont pas ceux des archives vaticanes, sur lesquels l'attention a été appelée dans ces dernières années. L'on remarquera que le dernier acte précis qui nous reste sur les relations de l'Europe avec le Groenland est de 1492, c'est-à-dire de la date de l'arrivée de Colomb en Amérique. Le P. Fischer, qui a eu la chance de retrouver dernièrement la carte que l'on croyait perdue de Waldseemüller (1507), la plus ancienne qui mentionne l'Amérique, ne pouvait omettre de consacrer une partie de son travail à ces découvertes normandes dans l'œuvre des géographes et des cartographes du moyen âge.

Histoire des beaux-arts. — Comme ouvrages généraux, nous citerons le volume consacré au moyen âge dans le remaniement par M. Joseph Neuwirth de l'histoire de l'art de M. Anton Springer, qui en est à sa sixième édition [6]; — l'histoire de l'art chrétien de M. Eu-

[1] *Der dux und das commune Venetiarum von 1141-1229*. Berlin, E. Ebering, 1902. In-8, 95 p. (*Hist. Studien*, 35.)

[2] *Chronik der Familie Minotto*. II. Berlin, A. Asher, 1902. In-4, XII-296 p.

[3] *Geschichte von Spanien*. VII. Gotha, F. A. Perthes, 1902. In-8, VIII-697 p.

[4] *Der isländische Bauernhof und sein Betrieb zur Sagazeit*, formant la livraison 91 des *Quellen und Forschungen der Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker*. Strassburg, K. J. Trübner, 1902. In-8, XVI-287 p.

[5] *Die Entdeckungen der Normannen in Amerika*, fasc. 81 des *Ergänzungshefte zu den Stimmen aus Maria Laach*. Freiburg, Herder, 1902. In-8, XII-126 p., cartes.

[6] *Handbuch der Kunstgeschichte. D. Das Mittelalter*. 6e Aufl. Leipzig, E. A. Seemann, 1902. In-4, VIII-414 p., ill.

gen Gradmann[1]; — et le recueil de planches consacré à l'art du moyen âge par M. G. Dehio, dans la *Kunstgeschichte in Bildern*[2].

— Signalons l'histoire de l'architecture de M. D. Joseph, dont les tomes I et II viennent de paraître en un volume[3]. Sur l'architecture romane en Allemagne on consultera avec fruit le recueil de M. Theodor Kutschmann[4] et les études de M. Karl Simons sur l'habitation[5]. On en rapprochera pour une époque plus ancienne l'ouvrage de M. K. G. Stephani sur l'habitation germanique jusqu'à la fin de la période mérovingienne[6].

— M. Joseph Sauer nous apporte sur la symbolique de l'architecture religieuse au moyen âge un volume très bien informé, fort approfondi, où il s'est donné particulièrement pour tâche d'étudier Honorius d'Autun, Sichard et Guillaume Durand[7]. En guise d'introduction, un chapitre nous retrace l'histoire des idées sur la symbolique et passe en revue les auteurs qui se sont occupés de la matière. Une première partie traite en treize chapitres de la symbolique de l'architecture religieuse dans la littérature du moyen âge; les cinq chapitres de la seconde partie examinent les rapports entre la symbolique religieuse et les arts du dessin.

— M. Adolf Goldschmidt reporte au IVe-Ve siècle la date d'exécution de l'ancienne porte en bois de Saint-Ambroise de Milan que l'on plaçait ordinairement entre le IXe et le XIe siècle[8].

— Le même érudit nous donne le fruit de ses recherches sur la sculpture en Saxe à l'époque de transition qui sépare l'art roman de l'art gothique[9].

— C'est l'époque gothique tout entière que M. Berth. Richl em-

[1] *Geschichte der christlichen Kunst.* Calw et Stuttgart, Calwer Verlagsverein, 1902. Gr. in-8, VI-616 p., fig. et pl.

[2] *Das Mittelalter.* Leipzig, E. A. Seemann, 1902. In-fol., VIII p. et 110 pl.

[3] *Geschichte der Baukunst vom Altertum bis zur Neuzeit.* 1-2. Berlin, B. Hessling, 1902. In-8, XXXV-911 p.

[4] *Romanische Baukunst und Ornamentik in Deutschland.* I. Serie. Ibid. In-fol., 20 col. et 30 pl.

[5] *Studien zum romanischen Wohnbau in Deutschland* (*Studien zur deutschen Kunstgeschichte*, 36). Strassburg, J. H. E. Heitz, 1902. In-8, VIII-280 p.

[6] *Der älteste deutsche Wohnbau und seine Einrichtung.* II, 1. *Der deutsche Wohnbau.... von der Urzeit bis zum Ende der Merovingerherrschaft.* Leipzig, Baumgärtner, 1902. In-8, XII-448 p., ill.

[7] *Symbolik des Kirchengebäudes und seiner Ausstattung in der Auffassung des Mittelalters.* Freiburg im Breisgau, Herder, 1902. In-8, XXIII-410 p.

[8] *Die Kirchenthüre des hl. Ambrosius in Mailand.* Strassburg, J. H. Ed. Heitz, 1902. In-8, 30 p.

[9] *Studien zur Geschichte der sächsischen Skulptur in der Uebergangszeit vom romanischen zum gotischen Stil.* Berlin, G. Grote, 1902. In-fol., 51 p., pl. et fig.

brasse dans l'étude qu'il consacre à la sculpture sur pierre et sur bois de la Haute Bavière [1].

— Deux ouvrages de MM. le baron Reinhold Lichtenberg et Otto Buchner se rapportent à la sculpture funéraire : le premier est une étude générale sur les portraits des sépultures jusqu'à la Renaissance [2]; le second étudie les monuments funéraires de la Thuringe septentrionale [3].

— L'un des ouvrages les plus considérables qui aient paru depuis un an sur l'histoire des beaux-arts est celui que M. Robert Bruck consacre à la peinture sur verre alsacienne depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe [4]. Histoire de l'industrie verrière, histoire de la technique, modifications dans le style des vitraux, étude des monuments qui nous restent de cet art en Alsace, tels sont les objets que M. Bruck passe en revue dans son précieux ouvrage.

— Les mosaïques de Ravenne, tant étudiées déjà, ont fourni à M. Jules Kurth la matière d'un beau volume, qui fait partie d'un ouvrage d'ensemble sur les mosaïques chrétiennes [5].

— MM. L. Scheibler et Carl Aldenhoven exposent dans un magistral ouvrage l'histoire de l'école de peinture de Cologne [6]; M. Alb. Brach étudie l'école de Giotto en Romagne [7]; M. Johannes Guthmann, le paysage dans l'école ombrienne et toscane de Giotto à Raphaël [8]; M. Rottes, les représentations du Christ et de la Vierge dans l'œuvre de fra Angelico [9].

— La description des monuments de l'art en Allemagne a donné naissance aux ouvrages suivants : ceux de M. Ant. Podlaha pour les dis-

[1] *Geschichte der Stein- und Holzplastik in Oberbayern vom 12. bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts.* München, G. Franz, 1902. In-4, 76 p., 5 pl.

[2] *Das Porträt an Grabdenkmalen, seine Entstehung und Entwicklung.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1902. In-8, VII-151 p., ill. (formant le t. II de *Zur Kunstgeschichte des Auslandes.*)

[3] *Die mittelalterliche Grabplastik in Nordthüringen.* Ibid., 1902. In-8, XI-180 p., ill., formant le fascicule 37 des *Studien zur deutschen Kunstgeschichte.*

[4] *Die elsässische Glasmalerei vom Beginn der XII. bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts.* Strassburg i. E., W. Heinrich, 1902. In-fol., VIII-154 p., fig. et pl. et album gr. in-fol. de 81 pl.

[5] *Die Mosaiken der christlichen Aera.* I. Berlin, Deutsche Bibelgesellschaft, 1902. In-8, VIII-292 p., ill.

[6] *Geschichte der kölner Malerschule.* Lübeck, J. Nöhring, 1902. In-8, 453 p. (T. XIII des *Publik. der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde.*)

[7] *Giottos Schule in der Romagna.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1902. Gr. in-8, XI-124 p., 11 pl. (*Zur Kunstgeschichte des Auslandes*, IX.)

[8] *Landschaftsmalerei der toskanischen und umbrischen Kunst von Giotto bis Rafael.* Leipzig, K. W. Hiersemann, 1902. In-8, VIII-456 p., pl. et fig.

[9] *Die Darstellungen des fra Angelico aus dem Leben Christi und Mariae.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1902. In-8, IX-47 p., ill. (*Zur Kunstgeschichte des Auslandes,* XII.)

tricts de Přibram [1] et de Rokytzan [2] en Bohême ; — du même et de M. E. Sittler pour le district de Mühlhausen [3] ; — de M. D. E. Haselberg pour l'arrondissement de Stralsund en Poméranie [4] ; — de M. Fr. Schlie sur les districts de Schwaan, Bützow, Sternberg, Güstrow, Krakow, Goldberg, Parchein, Lübz et Plau en Mecklembourg-Schwerin [5] ; — de M. Ferd. Luthmer sur le Rheingau [6] ; — de MM. Heinrich Bergner sur les arrondissements de Ziegenrück et de Schleusingen [7], et Oscar Doering sur ceux d'Halberstadt-ville et Halberstadt-campagne [8] ; — de M. Cornelius Gurlitt sur la ville de Dresde [9] ; — de M. Carl Metsch Reichenbach sur les anciens châteaux de Saxe [10] ; — de MM. P. Lehfeldt et Voss sur les districts de Neustadt, Rodach, Sonnefeld et Königsberg en Saxe-Cobourg-Gotha [11] ; — de M. Eduard Heydenreich sur Gichsfeld et Mühlhausen en Thuringe [12] ; — de MM. Eickhoff sur l'arrondissement de Wiedenbrück [13], et Wurm sur celui de Minden [14]. Ajoutez-y les monographies artistiques de Moscou, par M. Eugène Zabel [15] ; de Gand et de Tournai, par M. Henri Hymans [16] ; de Pise, par M. Paul Schubring [17] ; de Séville, par M. Karl Eugen Schmidt [18] ; de Cordoue et de Grenade, par le même [19] ; de Magdebourg, par M. Otto Peters [20].

[1] *Topographie der historischen und Kunstdenkmale im Königreich Böhmen.* XIII. Prag, Bursik und Kohout, 1902. In-8, v-188 p., ill.

[2] Même collection. IX. Ibid., 1901. In-8, IV-192 p., ill.

[3] Même collection. V. Ibid., 1901. In-8, VI-170 p., ill.

[4] *Die Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Pommern.* I, 5. *Der Stadtkreis Stralsund.* Stettin, L. Saunier, 1902. In-8, v-188 p., ill.

[5] *Die Kunst- und Geschichtsdenkmäler des Grossherzogthums Mecklenburg-Schwerin.* IV. Schwerin, Bärensprung, 1901. In-8, XVIII-635 p., ill.

[6] *Die Bau- und Kunstdenkmäler des Rheingaues*, t. I de *Die Bau- und Kunstd. des Reg.-Bezirks Wiesbaden.* Frankfurt a. M., H. Keller, 1902. In-8, VIII-240 p., pl. ill.

[7] *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Sachsen.* XXII. Halle, O. Hendel, 1901. In-8, VII-260 p., ill.

[8] Même collection. XXIII. Ibid., 1902. In-8, VII-541 p., ill.

[9] *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen.* XXII. Dresden, C. C. Meinhold, 1901. In-8, p. 303-584, ill.

[10] *Die interessantesten alten Schlössern, Burgen und Ruinen Sachsens.* Dresden, W. Baensch, 1902. In-8, VII-329 p., ill.

[11] *Bau- und Kunstdenkmäler Thüringens.* XXVIII. Jena, G. Fischer, 1902. In-8, VIII-153 p., etc.

[12] *Bau- und Kunstdenkmäler im Gichsfeld und in Mühlhausen.* Mühlhausen, C. Albrecht, 1902. In-8, 35 p., ill.

[13] *Die Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* XII. Paderborn, F. Schöningh, 1901. In-4, VII-88 p., ill.

[14] Même collection. XIII. Ibid., 1902. In-4, VII-134 p., ill.

[15] *Berühmte Kunststätten.* XII. Leipzig, E. A. Seemann, 1902. Gr. in-8, VI-23 p., ill.

[16] Même collection. XIV. Ibid., 1902. Gr. in-8, 140 p., ill.

[17] Même collection. XVI. Ibid., 1902. Gr. in-8, VII-182 p., ill.

[18] Même collection. XV. Ibid , 1902. Gr. in-8, 141 p. ill.

[19] Même collection. VIII. Ibid , 1902. Gr. in-8, 131 p., ill.

[20] *Magdeburg und seine Baudenkmäler.* Magdeburg, Faber, 1902. Gr. in-8, v-224 p., fig. et plans.

Droit et ouvrages divers. — M. Heinrich Singer publie un commentaire considérable au décret de Gratien : la *Summa decretorum* d'un certain magister Rufinus. Dans l'introduction de cet ouvrage, il étudie les manuscrits qui nous l'ont conservé, en établit nettement l'auteur, Rufin, évêque d'Assise à la fin du XIIe siècle, en examine l'importance, recherche l'usage qui en a été fait, les plagiats dont il a été l'objet [1].

— Le goût est depuis quelque temps — et l'on ne peut que s'en féliciter — aux reproductions en fac-similé des manuscrits anciens. Il en est peu qui offrent pour nos études un intérêt direct comparable à la reproduction du Miroir de Saxe, entreprise par M. Karl von Amira, sous les auspices de la commission saxonne d'histoire et de la fondation Savigny [2]. Le Miroir de Saxe est un des monuments les plus importants du droit germanique au XIIIe siècle; le manuscrit à miniatures de la bibliothèque de Dresde, que M. Karl von Amira a voulu nous faire connaître dans son intégrité, offre pour l'histoire de l'art, du costume, des armes, etc., au moyen âge un intérêt exceptionnel. A côté du volume de planches, il y a un volume de texte par l'éditeur, qui comprend l'étude de toutes les questions que soulève le *Sachsenspiegel*.

— M. J. Schollenberger nous donne un aperçu de l'histoire du droit constitutionnel fédéral de la Suisse dans le volume qu'il consacre à l'exposition de ce droit [3].

— C'est surtout à un public fort spécial que s'adresse le recueil de documents pour servir à l'histoire des mathématiques pendant le moyen âge et la renaissance que publie M. Maximilian Curtze dans les *Abhandlungen zur Geschichte der mathematischen Wissenschaften* (fasc. XII) [4]. Plus de la moitié du premier volume est consacrée à la reproduction d'un traité de mathématiques. Mais la seconde partie, qui nous donne la correspondance à la fin du XVe siècle de Regiomontanus avec Bianchini, Jacques de Spire et Christian Roder offre à l'historien un intérêt plus général.

— De l'important recueil des *Monumenta palaeographica* de M. Chroust, il a paru cinq nouvelles séries (nos 3-7) de dix planches chacune avec texte [5].

E. A. Goldsilber.

[1] *Die Summa decretorum des Magister Rufinus*. Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1902. In-8, CLXXXIII-570 p.

[2] *Die Dresdener Bilderhandschrift des Sachsenspiegels*. Leipzig, Karl von Hiersemann, 1902. Gr. in-fol.

[3] *Das Bundesstaatsrecht der Schweiz*. Berlin, O. Haering, 1902. In-8, VIII-279 p.

[4] *Urkunden zur Geschichte der Mathematik im Mittelalter und der Renaissance*. Leipzig, B. G. Teubner, 1902. In-8, X-336 p.

[5] München, Bruckmann, 1901-1902. Gr. in-fol.

CORRESPONDANCE[1]

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai pris tardivement connaissance de l'article que M. Allard a bien voulu consacrer à mon *Étude sur les Gesta martyrum romains*. Voulez-vous me permettre d'y répondre? Ses conclusions et sa méthode de discussion m'y obligent à la fois.

I.

M. Allard présente *inexactement* ma pensée.

1° «.... Après avoir donné l'époque ostrogothique pour date de la composition de la presque totalité des *Gesta* romains, (M. Dufourcq) excepte tout à coup, sans dire pourquoi, et sans leur assigner une autre date, trente-quatre textes, n'en conservant plus que quarante-trois sur soixante-dix-sept. » [*R. Q. H.*, 1er juillet 1902, p. 224.]

L'assertion de M. Allard est inexacte : je n'ai pas négligé les textes qui ne sont pas de l'époque ostrogothique ; j'ai pris soin d'indiquer, brièvement, mais nettement, à quelles époques on peut les rattacher.

SI M. ALLARD M'AVAIT MIEUX LU, il aurait vu :

P. 318 de mon *Étude*, pourquoi j'excepte de la série ostrogothique et comment je date les gestes de *Boniface*, d'*Eleuthère*, d'*Alexandre Romain ;*

P. 370, pourquoi j'excepte, etc., les gestes de *Lucie et Géminien*, de *Martina*, d'*Apollonia*, de *Marcellus-Apuleius*, de *Lucilla-Flora*, de *Bonosa*, d'*Anatolie et Victoire ;*

P. 394, pourquoi j'excepte.... les gestes de *Justin*, de *Cyriaque*, de *Léopard*, de *Crescentius*, de *Digna-Merita ;*

P. 398, note, pourquoi j'excepte.... les gestes de *Marinus*, d'*Aurelianus*, d'*Eustache ;*

P. 133, note 5, et p. 169, pourquoi j'excepte de la série ostro-

[1] Adressée au collaborateur de la *Revue*, chargé de l'intérim avant l'installation de la nouvelle direction.

gothique et comment je date les gestes de *Cyriaque* (Sextius-Sestius) et les gestes de *Prisca*.

Si M. Allard m'avait mieux lu, il aurait vu :

P. 318 et p. 375, note 1, comment je conçois le rapport de la série ostrogothique avec les séries suivantes.

Je ne discute pas en ce moment le bien fondé de mes assertions. Je constate un fait : M. Allard défigure involontairement, mais complètement ma pensée.

2° M. Allard conteste la date que j'assigne à la série des quarante-cinq textes [et non 43, comme le dit M. Allard] énumérés page 45 : il n'admet pas qu'ils remontent à l'époque ostrogothique.

Ses raisons sont au nombre de trois : 1° p. 224 : les gestes de Nérée, d'Agnès, de Potentienne, et peut-être ceux de Cécile, de Sébastien et des Quatre Couronnés n'ont pas été rédigés à l'époque que je dis : Duchesne, Franchi, Lipsius, de Rossi, Tillemont, Wattenbach l'affirment ou le soupçonnent. — 2° P. 225. La parenté psychologique des textes « ostrogothiques » est illusoire. — 3° P. 227. La parenté littéraire de ces textes est également illusoire.

Il est donc clair, à lire M. Allard, que j'ai trois raisons, sans plus, pour dater de l'époque ostrogothique les textes énumérés page 45 : 1° leur parenté littéraire ; 2° leur parenté psychologique ; 3° la date que je propose pour six d'entre eux, Nérée, Agnès, Potentienne, Cécile, Sébastien, IV Coronati.

Qui se douterait que j'ai employé deux chapitres de ma troisième partie [p. 279-321] à démontrer directement ma thèse ? M. Allard ignore les arguments qui y sont rassemblés, et il les laisse ignorer au lecteur : comment celui-ci jugera-t-il ?

II.

M. Allard m'adresse deux reproches.

1. Il conteste que de Rossi ait admis ce que j'appelle la *théorie de l'interpolation*.

Je réponds que de Rossi, après avoir un moment pensé qu'aucune « théorie générale » n'est de mise en l'espèce, s'est ravisé et a exposé une « théorie générale » à l'assemblée *dei Cultori*, le 11 décembre 1881 [*Bull.* 1882, p. 162] : il parle nettement d'*interpolations*. [Cf. mon *Étude*, p. 11.] On peut préciser et nuancer l'exposé que je fais p. 9-12 ; je ne crois pas qu'on en puisse sérieusement contester l'exactitude [1].

[1] Cf. *Theologische Litteraturzeitung*, 1902, n° 18, c. 497. « Er charakterisirt.... de Rossi richtig als Vertreter der Interpolationshypothese. » Cf. *Theologisches Jahresbericht*, p. 347 ; *Revue historique*, n° 147, p. 99 ; *Journal of*

2. M. Allard ne veut pas admettre que la majeure partie des gestes romains date de l'époque ostrogothique : c'est le fond même de son article.

Je maintiens intégralement ma thèse [1], et je rappelle brièvement mes raisons.

1. L'insignifiance historique des épigrammes damasiennes nous conduit à penser que les gestes romains n'existaient pas à la fin du IVe siècle [2] ; — Grégoire de Tours et l'histoire des *tituli* romains nous invitent à croire qu'ils étaient rédigés à la fin du VIe [cf. mon *Étude*, p. 24-30 et p. 279-286].

2. On constate entre des textes déjà datés de l'époque ostrogothique et nos gestes de très nombreuses coïncidences [cf. *Étude*, p. 287-358].

3. Rome, à l'époque ostrogothique, a été le centre d'un mouvement littéraire qui aboutit, non seulement à la rédaction des *Gesta Martyrum*, mais encore à la rédaction des *Gesta Pontificum*, des *Gesta Apostolorum*, du *Martyrologe pseudo-Eusébien*, du *Férial Hiéronymien*, du *Sacramentaire* connu sous le nom de Saint-Léon et même à la revision du *Nouveau Testament* [3] [cf. mon *De Manichaeismo apud Latinos....*, dont M. Allard n'a pas l'air de soupçonner le rapport avec mon *Étude*]. L'époque ostrogothique est le point de départ naturel d'une étude d'ensemble sur les gestes romains. J'ajoute que l'étude *comparée* de ces textes permet, *seule*, de les apprécier à leur valeur : *il faut les employer, non pour écrire l'histoire des persécutions, mais pour décrire l'époque qui les a suivies*. La méthode de de Rossi est, à mes yeux, incorrecte et stérile ; j'ai tenté, dans mon *Étude*, d'en indiquer une autre [4].

theological studies [octobre 1901] ; *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain* [15 octobre 1900] ; *Revue du clergé français* [1er mai 1901] ; *American Journal of theology* [avril 1901] ; *Catholic University Bulletin* [avril 1901] ; *Analecta Bollandiana* [décembre 1900] ; *Bulletin critique* [15 février 1901] ; *Revue de l'histoire des religions* [sept.-octobre 1902].

[1] Comme je maintiens ce que j'ai dit touchant le *Codex Vindobonensis*. Cf. *Revue du clergé français*, 1er juin 1901, p. 89.

[2] M. Allard me reproche de m'appuyer sur la *Notitia Dignitatum* pour prouver que les gestes sont postérieurs à la fin du IVe ; et je semble justifier ce reproche [*Étude....*, p. 279]. M. Allard aurait pu se rappeler ce que j'ai dit de Damase, *dès le début de mon livre* [*Étude....*, p. 24-28], et qu'il fallait que je trouve une occasion de confronter avec les gestes la *Notitia*.

[3] Cf. *Revue du clergé français*, 1er décembre 1901.

[4] Je suis heureux d'avoir converti M. Allard ; il défendait autrefois les gestes de Jean et Paul [*Études d'histoire et d'archéologie*, p. 159 et suiv.] ; il les a abandonnés aujourd'hui [*Julien l'Apostat*]. — Si M. Allard veut se donner la peine de réfléchir à l'état de nos connaissances en hagiographie, peut-être s'expliquera-t-il les lacunes que présente mon livre. Peut-être en appréciera-t-il l'opportunité et le caractère, s'il le compare aux études, précisément contemporaines, de M. Marucchi : *Éléments d'archéologie chrétienne* [Pa-

Je compte sur votre courtoisie, monsieur le Directeur, pour insérer cette réponse, et je vous prie de vouloir bien agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ALBERT DUFOURCQ.

Senneville, 5 décembre 1902.

MONSIEUR,

La critique très sincère et très courtoise que j'ai faite, il y a six mois, du livre de M. Dufourcq, rendait, il me semble, pleine justice à son mérite. J'avais, certes, le droit de ne pas penser comme lui sur tous les points; mais je crois avoir donné clairement les raisons de cette dissidence. A coup sûr, je ne puis accepter un des reproches qu'il m'adresse : j'ai lu son livre avec grande attention, et j'ajoute avec grand intérêt. Il s'en convaincra en le trouvant cité, plusieurs fois, dans la troisième édition, récemment parue, du premier volume de l'*Histoire des persécutions*.

M. Dufourcq se plaint que j'aie reproduit inexactement sa pensée au sujet des trente-quatre textes qu'il a exceptés de la liste générale des Gestes de martyrs romains appartenant, selon lui, à l'époque ostrogothique. Je précise, en disant qu'il place la plupart de ces trente-quatre textes à l'époque byzantine, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle et au cours du VIIe, quelques-uns même au commencement du moyen âge. Et j'ajoute que les deux groupes qu'il a divisés en théorie, il les réunit en fait, puisque dans les chapitres intitulés : *Parenté littéraire des textes* et *Parenté psychologique des légendes*, il cite indifféremment des Gestes appartenant aux quarante-cinq qu'il attribue à l'époque ostrogothique et aux trente-quatre qu'il en a exclus [1]. Je n'ai pas à revenir sur ces deux chapitres : j'y ai signalé des erreurs philologiques, des rapprochements mal établis, contre lesquels M. Dufourcq ne réclame pas et qui, selon moi, retirent à cette partie de son livre beaucoup de la force probante qu'il en attendait.

ris-Rome, 1900], et de M. Urbain : *Ein Martyrologium der christlichen Gemeinde zu Rom* [Leipzig, 1901]. Sans entrer dans le détail de toutes les questions qui s'offraient et soucieux uniquement de *dégager les grandes lignes du sujet*, j'ai fait un volume assez gros déjà, et assez dense. Je répète ce que j'écrivais dans mon *Étude*, p. 44 : « Nous n'avons pas la prétention de trancher tous les problèmes que soulèvent les gestes romains; notre but est plutôt d'indiquer comment il convient de les poser et suivant quelle méthode il faut tenter de les résoudre. »

[1] Par exemple Lucilla et Flora, Alexandre, Lucie et Géminien, Anatolie, Léopard, Digna et Merita, Bonosa ; p. 55, 57, 60, 63, 64.

En un autre endroit, M. Dufourcq m'a semblé raisonner à faux : c'est quand, pour dater une série de Gestes, il invoque les termes de la langue administrative du Bas-Empire qui s'y rencontrent, alors que beaucoup de ces termes appartiennent également à l'époque classique [1]. Je ne lui rappellerais pas les critiques que je lui ai adressées à ce sujet, si la nomenclature qui y a donné lieu (p. 279-283) ne se trouvait précisément dans un des chapitres que M. Dufourcq me reproche d'avoir mal lus.

En résumé, et sans refaire ici un article que connaissent déjà nos lecteurs, je répète que la démonstration de M. Dufourcq me paraît beaucoup moins rigoureuse que lui-même ne le croit. Cela veut-il dire que, dans ma pensée, il se trompe en attribuant à l'époque ostrogothique la rédaction de beaucoup de légendes romaines? Je sais fort bien que cette période, et en particulier le pontificat de Symmaque, vit éclore de nombreuses compositions apocryphes : qu'alors des Gestes de martyrs aient aussi été rédigés, cela est très vraisemblable. Mais mes réserves ont une tout autre portée : comme le dit M. Dufourcq lui-même, il s'agit moins, dans son livre, de détails que de méthode.

J'ai voulu protester contre la condamnation « en bloc » qu'il est de mode de prononcer aujourd'hui sur les Gestes des martyrs romains. A mon sens, — et je crois l'avoir si clairement dit que j'éprouve quelque embarras à le redire, — ces Gestes, si mauvais qu'ils paraissent, doivent être traités comme il est de règle de traiter toute espèce de documents historiques ou littéraires. La prudence veut qu'on éprouve séparément chacun d'eux, au lieu de les envelopper tous dans une même réprobation. Que telle Passion de martyrs appartienne ou non au VIe siècle, il est sans doute intéressant de le constater : mais je dis qu'on doit avant tout regarder si elle ne contiendrait pas quelque vestige d'une relation antérieure, quelque souvenir exact d'une tradition ancienne, en un mot quelque parcelle de vérité. Que cela soit arrivé quelquefois, j'en ai pour garant M. Dufourcq lui-même, qui l'a reconnu à propos de la Passion de sainte Cécile et de celle des Quatre Couronnés. Cela a pu arriver d'autres fois encore. Que M. Dufourcq veuille bien relire mon compte rendu de son livre : il reconnaîtra que si, d'une part, je ne considère pas comme définitive sa démonstration de l'origine ostrogothique de l'ensemble des Gestes, cependant la question pour moi n'est pas là : elle est dans l'assertion, encore reproduite aujourd'hui, que les pièces de ce genre ne peuvent en aucune manière renseigner sur l'histoire

[1] Je ne vois pas bien quel rapport il y a entre cette méthode, selon moi défectueuse, et les pages 24-28 consacrées aux épigrammes de Damase.

des persécutions et n'ont d'autre intérêt que de nous faire connaître l'état des esprits à l'époque où on les rédigea. Je crois que non certes toutes ces pièces, mais au moins quelques-unes, même de la plus basse époque, peuvent contenir un débris d'histoire. Cela s'est rencontré dans des textes étrangers à Rome : qu'il se rappelle la Vie d'Abercius. Pourquoi pas aussi dans des textes romains ?

Parlant, lui aussi, de la rédaction tardive de beaucoup de Passions de martyrs romains, et attribuant, comme M. Dufourcq, un grand nombre d'entre elles au VIe siècle, le P. Grisar me paraît être dans la note juste, quand il dit : « On se mit à composer de prolixes récits des combats et du martyre des confesseurs de la foi, à une époque où pour les uns il ne restait que de vagues souvenirs, pour les autres de maigres relations contemporaines, qui paraissaient maintenant trop simples et trop peu ornées. A cause de leur brièveté, les Actes sincères semblaient à beaucoup être de nulle valeur : de là vint qu'en combinant ces souvenirs et en amplifiant librement les textes, on chercha à créer ce que demandait le goût nouveau [1]. » Je ne crois pas que M. de Rossi — eût-il, dans un entretien plus ou moins exactement reproduit, laissé échapper le mot « interpolation [2], » — ait jamais dit autre chose. Sa méthode était de rechercher, même dans les plus mauvaises Passions romaines, si, au milieu des amplifications et des erreurs, elles ne contenaient pas quelque renseignement exact, qui pût lui servir de guide. « La méthode de de Rossi est, à mes yeux, incorrecte et stérile, » écrit M. Dufourcq : j'espère qu'après réflexion il regrettera cette parole et jugera plus équitablement une méthode qui a contribué aux immortelles découvertes de Rome souterraine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL ALLARD.

P.-S. — Un mot encore, si vous le voulez bien. M. Dufourcq m'a moins converti qu'il ne pense, à propos de la Passion des saints Jean et Paul, que je défendais, dit-il, autrefois, et que j'abandonne aujourd'hui. Ces paroles font allusion à une page de *Julien l'Apostat* [3], où,

[1] Grisar, *Roma alla fine del mondo antico*, II, p. 56.

[2] Le passage auquel renvoie M. Dufourcq est non un texte de M. de Rossi, mais un procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1881 de la *Società dei cultori della cristiana archeologia*. Le mot « interpolation » s'y trouve employé seulement à propos des Gestes de martyrs dont il put y avoir une rédaction primitive. Mais M. de Rossi est loin de dire que tous les Gestes plus récents aient été « interpolés, » car il ajoute : « Altri atti sono stati scritti *per intero* nei secoli della pace, raccogliendone gli elementi da tradizione orale e da leggende popolari. »

[3] T. II, p. 108.

après avoir raconté les cruautés exercées par Julien sur les palatins, et rappelé que quelques-uns d'entre eux, au témoignage d'Ammien Marcellin, étaient fort recommandables, j'ajoute en note : « Si l'indication chronologique donnée par leur Passion est exacte, et si les grandes lignes de celle-ci doivent, malgré ses défauts, être conservées, les célèbres martyrs de Rome, Jean et Paul, dont le P. Germano a si heureusement retrouvé la maison et le *locus martyrii*, étaient de ces palatins. » Je ne me suis pas servi davantage de la Passion des deux saints du Celius, parce que, dans une histoire comme celle que je composais, je voulais ne me servir que de textes non contestés. Mais mon impression première est demeurée, et, malgré les objections qu'a présentées M. Dufourcq, je suis encore persuadé que la thèse du P. Germano est vraie dans son ensemble.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Audollent, M. Bréal, S. Reinach, capitaine Normand, H. Dufour, Ch. Joret, le P. Lagrange J. Lair, Babelon, Clédat, Cartailhac, Cagnat, Ph. Berger, Homolle, H. Omont. — Académie des sciences morales et politiques : Lectures de MM. Arthur Chuquet (Bayard au siège de Mézières ; Georges Forster), Dareste, Rodocanachi, Luchaire, Lehr. — Concours et prix. — Congrès. — Sociétés savantes. — Le cinquantenaire de M. Léopold Delisle à la Bibliothèque nationale. — Publications périodiques. — Livres nouveaux. — Nécrologie : M. Eugène Müntz ; M. Alexandre Bertrand.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 14 novembre, sous la présidence de M. Philippe Berger. Après le discours du président, qui a fait à l'ordinaire l'histoire de l'Académie pendant l'année écoulée et proclamé les résultats des concours, M. Henri Wallon a lu une notice sur Adolphe Regnier, et M. Jules Lair un intéressant mémoire sur *la Captivité de Pouqueville en Morée*. L'auteur du *Voyage en Morée* avait écrit une sorte de journal de sa captivité, dont M. Lair a retrouvé le manuscrit et qui contient des événements un récit parfois assez différent de celui qu'il en a donné plus tard.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 29 août, a entendu la lecture par M. Héron de Villefosse d'une notice de M. Audollent sur les fouilles qu'il a poursuivies au sommet du Puy-de-Dôme, avec le concours de M. Ruprich-Robert. Elles ont confirmé l'opinion de ces deux savants sur la survivance, au IIIe siècle, du grand temple des Arvernes ; elles ont amené la découverte d'un petit temple contemporain, par sa construction, de celui de Mercure Dumias, sans qu'on puisse déterminer en l'honneur de quelle divinité il avait été construit.

L'étude de la langue des XII tables a conduit M. Michel Bréal, dans un mémoire communiqué à l'Académie les 29 août et 5 septembre, à conclure à l'authenticité et à l'antiquité contestées de la fameuse loi. M. Salomon Reinach a fait connaître, — et cette nouvelle sera bien accueillie par les nombreux amis de l'archéologie préhistorique, — la donation par M. Piette, au musée de Saint-Germain, de sa collection, la plus riche en antiquités de l'âge du renne et la

seule où toutes les séries d'objets d'art ou d'usage de cette époque se trouvent représentées d'une manière complète. M. le docteur Hamy, au nom de M. le capitaine Normand, a signalé des inscriptions rupestres (éléphants, autruches, antilopes, etc.) aux abords de Figuig.

Le 12 septembre, M. Salomon Reinach, étudiant la formule du baptême, dit qu'autrefois, au lieu de la renonciation à Satan et à ses pompes, il était question de « sa pompe », c'est-à-dire de son cortège (πομπή), de ses anges, comme disent d'anciennes formules baptismales.

A la séance du 19 septembre, M. H. Dufour a entretenu l'Académie des bas-reliefs du Barjon dans l'ancienne ville khmère d'Angkor Thôm, dont il a présenté un album de photographies.

Le 26 septembre, M. Charles Joret a communiqué le mémoire sur la correspondance de Millin et Bœttiger, dont il devait donner lecture à la séance publique annuelle de l'Institut. Le P. Lagrange a signalé la découverte à Beit Djebrin, entre Jérusalem et Gaza, de deux hypogées qui ont appartenu d'abord à une colonie de Sidoniens établis à Maresa à l'époque macédonienne, puis aux Iduméens du pays, et qui témoignent de la pénétration de l'hellénisme dans cette contrée.

Le 3 octobre, M. Salomon Reinach a émis l'hypothèse que les légendes grecques relatives aux peines éternelles subies par certains personnages s'expliquent par l'interprétation erronée de peintures anciennes; c'est ainsi que l'origine du rocher de Sisyphe serait une peinture de son tombeau qui le représentait roulant une pierre au haut d'une montagne en souvenir du palais qu'il aurait construit sur la montagne qui domine Corinthe; on y aurait vu plus tard la représentation d'un supplice. Appliquant aux traditions chrétiennes la même interprétation hasardée, M. Reinach croit voir dans l'Enfer de l'Apocalypse des traits empruntés à des tableaux païens mal compris.

A la séance du 10 octobre, M. Jules Lair a donné communication d'un ouvrage inédit de Pouqueville, écrit pendant sa captivité au château des Sept-Tours et qui devait faire l'objet de sa lecture à la séance publique annuelle. M. Babelon, à propos d'un poids monétaire (*exagium solidi*) de l'époque constantinienne, trouvé à Carthage par le P. Delattre, a fourni des renseignements sur l'*usualis solidus* et sur les *exagia solidi*.

Le 17 octobre, M. Clédat a exposé le résultat de ses fouilles à Baouit, au sud d'Hermopolis magna; il a ouvert une trentaine de chapelles et deux églises, sans pouvoir déterminer avec précision si l'on avait affaire à une nécropole ou à un couvent. Les décorations qui ornent ces monuments sont, à en juger par le style, d'une époque qui va du ve au xiie siècle.

Le 24 octobre, M. Cartailhac a donné par une lettre quelques détails sur sa mission en Espagne avec M. l'abbé Dubreuil, pour l'exploration des cavernes à peinture de l'âge du renne. L'un des résultats les plus curieux de ces recherches serait d'établir l'existence à cette époque d'une école de peinture, de traditions d'art répandues par l'enseignement, puisqu'on les retrouve dans les peintures des grottes d'Altamira, de la Dordogne et de la Haute-Garonne.

Le 7 novembre, M. Cagnat a annoncé la découverte, à Henchir-Douamis, l'ancienne Sala major, d'une inscription portant dédicace du capitole de cette ville, élevé aux frais d'un magistrat dont le nom fait défaut; l'inscription est datée de l'année 196. M. Paul Jamot a étudié deux monuments béotiens relatifs au culte de Déméter, dont l'un associe cette divinité à Héraklès, l'autre à Dionysos. M. Clermont-Ganneau a terminé une communication sur les inscriptions du temple d'Eschmoun à Sidon, commencée dans la séance du 24 octobre.

Le 21 novembre, M. Héron de Villefosse a annoncé la découverte par le P. Delattre de deux sarcophages, représentant sur leurs couvercles un prêtre et une prêtresse. Il en a présenté les photographies le 5 décembre. Le prêtre est d'un beau style; mais c'est surtout le sarcophage de la prêtresse qui rappelle les plus belles œuvres de la sculpture grecque. La statue est peinte et rehaussée des plus vives couleurs. M. Ph. Berger a étudié une épitaphe de prêtresse carthaginoise également retrouvée par le P. Delattre.

Le 28 novembre, M. Homolle a signalé l'étude, par M. Wollgraf, membre de notre école française d'Athènes, de deux stèles du musée de Thèbes, qui portent des gravures au trait et forment une sorte d'intermédiaire entre la peinture et la sculpture.

Le 5 décembre, M. Omont, à propos d'un album de l'Orient chrétien présenté récemment à l'Académie par M. Clermont-Ganneau, et qui contient entre autres le fac-similé de deux pages d'un manuscrit de saint Marc en onciales d'or sur parchemin de pourpre, émet l'opinion que ce manuscrit n'est pas du VIe mais du IXe siècle. M. Salomon Reinach a terminé la lecture de son mémoire sur Sisyphe.

Parmi les lectures faites à l'Académie des sciences morales et politiques, les suivantes intéressent nos études. Les 23 et 30 août, M. Arthur Chuquet a lu un mémoire sur Bayard au siège de Mézières, qu'il obligea, autant par la ruse que par la force, les Impériaux à lever le 27 septembre 1521. — Le même savant a communiqué, dans les séances des 6, 13, 20, 27 septembre et 11 octobre, une intéressante étude sur le révolutionnaire franco-allemand Georges Forster qui offrit, en 1793, à la France, Mayence et le pays rhénan. Connu par un voyage autour du monde et par des publications géographiques, bibliothécaire de l'Université de Mayence, imbu d'idées républi-

caines, Forster suivait avec passion les péripéties de « la grande aventure de la France. » M. Chuquet cherche à débrouiller les motifs qui attirèrent Forster dans le camp révolutionnaire, l'influence de Huber, son ami, de Thérèse Heyne, sa femme, de Caroline Bœhmer qui, après une jeunesse orageuse, épousa tour à tour Schlegel et Schilling, et qui était une ardente révolutionnaire. Entré au club, jeté dans la politique à corps perdu, Forster, qui tenait le premier rang parmi les « matadors », et que ses amis appelaient le mouton enragé, sut rendre cependant des services au pays rhénan pendant l'occupation française. Ardent auxiliaire des Français sur les bords du Rhin, il se fit envoyer à la Convention rhéno-germanique par 60 voix sur 300 votants et 12,000 électeurs ! L'âme de cette Convention, c'est lui qui fit décréter l'union de l' « Allemagne libre » à la République française; c'est lui qui fut chargé d'aller réclamer l'annexion, auprès de la Convention de Paris. Sa correspondance fournit sur la capitale à cette époque des détails curieux. Détestant et méprisant les montagnards, Forster se mit néanmoins à leur service et finit par accepter leurs idées. Thérèse Heyne, qui n'aimait pas son mari, suivant « la grande morale au lieu de la petite », lui déclara qu'elle aimait Huber; Forster consentit à la laisser aller, mais mourut de chagrin.

A la séance du 27 septembre, M. Dareste a donné lecture d'un mémoire sur le Code babylonien de Hammourabi (deux mille ans avant l'ère chrétienne).

Les 11 et 18 octobre, M. Rodocanachi a retracé l'histoire de Marguerite d'Orléans, fille de Gaston, et femme, malgré elle, de Côme de Médicis, et qui scandalisa, par sa conduite, jusqu'à la cour peu difficile de Louis XIV. Le 18 octobre également, M. Luchaire a lu un mémoire sur Innocent III.

Le 15 novembre, M. Lehr a lu un mémoire sur la constitution qui a régi la ville de Strasbourg de 1482 à 1789 et dont il a fait le plus grand éloge.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis au concours, pour le prix du budget à décerner en 1905 (terme du concours, 31 décembre 1904) : la préfecture du prétoire au IVe siècle.

La fondation Mevissen (2,500 fr.) propose comme sujets de concours : 1° Organisation et rôle de l'administration territoriale brandebourgeoise, dans les pays de Clèves et de Juliers, de 1610 au traité de Xanten en 1614 (31 juillet 1904) ; 2° Formation de la bourgeoisie au moyen âge dans les pays rhénans (même date); 3° Conrad de Heresbach et ses amis à la cour de Clèves (31 janvier 1905).

La Société Jablonowski met au concours pour 1904 (1,250 fr.) une étude sur les formes du crédit public dans leur évolution historique

jusqu'au XIXe siècle. Les concurrents sont admis à présenter, soit un ouvrage d'ensemble sur le crédit public des nations civilisées de l'Europe, soit un travail particulier sur l'une de ces nations.

Le Congrès international des sciences historiques se tiendra décidément à Rome du 2 au 9 avril. Les compagnies de chemins de fer italiennes accordent une réduction, suivant la distance, de 40 à 60 pour 100 aux congressistes, avec des billets valables pour deux mois (du 8 mars au 7 mai). Les sujets de communications doivent être soumis avant le 15 février à la direction du Congrès. Il y aura huit sections qui pourront se diviser en sous-sections : I. Histoire ancienne, géographie et philologie ; II. Histoire médiévale et moderne ; méthodologie et sciences auxiliaires ; III. Histoire des littératures ; IV. Archéologie et histoire des beaux-arts ; numismatique ; V. Histoire du droit ; VI. Histoire de la géographie et géographie historique ; VII. Histoire de la philosophie et des religions ; VIII. Histoire des sciences mathématiques, physiques, médicales et naturelles. On peut s'inscrire à plusieurs sections.

Nous sommes heureux d'avoir à signaler la création à Rome d'un Institut historique belge. Le premier promoteur de cette idée en Belgique, celui qui, par ses écrits, a le plus poussé ses compatriotes à suivre l'exemple donné depuis longtemps par la France et imité depuis par les principaux États est M. l'abbé Alfred Cauchie, nous nous plaisons à le rappeler. Le gouvernement a mis à la tête de cet institut le R. P. dom Ursmer Berlière, le savant bénédictin de Maredsous. Nous espérons que sa direction sera féconde pour la science.

L'on parle d'une fondation analogue pour la Hollande.

Nous signalerons le compte rendu du *Congrès international des œuvres catholiques de 1900* (*3 juin-10 juin*). *Œuvres d'hommes*, qui vient de paraître (Paris, Alfred Perrin, s. d., in-8 de 653 p.), parce qu'il contient sur les œuvres catholiques une énorme masse de renseignements, dont une partie est de nature à intéresser l'historien.

Le cent huitième volume des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* (Reims, F. Michaud, 1902, in-8, 315 p., fig.) comprend entre autres une intéressante *Relation d'un voyage à Reims à l'occasion du sacre du roi Louis XVI*, rédigée par le naturaliste Antoine-Nicolas Duchesne, sous forme de douze lettres écrites à son père ; — une notice de M. V. Duchataux sur un commentateur d'Homère, *Eustathe, archevêque de Thessalonique ;* — une étude de M. Alfred Lefort sur *les Empereurs de la maison de Luxembourg en France ;* — un mémoire de M. Roger Graffin sur *Noël Brulart de Sillery et la fondation de Sillery au Canada ;* — des notes de M. Pol Gossel sur *les Derniers Apothicaires rémois* et les statuts de leur corporation ; — un article sur les *Fondeurs de cloches ayant travaillé pour*

le canton de Château-Porcien, dans lequel M. Berthelé, tout en analysant un travail de M. Jadart sur la matière, y ajoute des renseignements nouveaux.

Nous avons eu l'occasion, dans l'une de nos dernières chroniques[1], de rappeler les fêtes célébrées par les Sociétés de l'histoire de France et de l'École des chartes en l'honneur de M. Léopold Delisle, et d'annoncer que le cinquantenaire de son entrée à la Bibliothèque nationale donnerait lieu à une autre cérémonie. Elle a eu lieu le mercredi 5 novembre. Tout le personnel de la Bibliothèque s'était uni pour offrir à l'éminent administrateur de notre grand établissement scientifique un album, imprimé par l'Imprimerie nationale, orné de onze aquarelles, et contenant les grandes lignes de l'histoire de la bibliothèque depuis cinquante ans. Le ministre de l'instruction publique a pris sa part de cette fête, et en offrant à M. Delisle un vase en porcelaine de Sèvres, il a rappelé ses éminents services. Celui-ci, dans sa réponse, a retracé les progrès accomplis depuis cinquante ans, et a su avec discrétion, mais avec force, rappeler au ministre tout ce que la Bibliothèque a le droit d'attendre du gouvernement pour poursuivre les progrès qui restent à réaliser et pour se maintenir à la place qu'elle occupe encore parmi les établissements analogues du monde civilisé.

D'autre part, c'est le 21 décembre qu'a été fixée la remise au même illustre savant, dans les salles de la Bibliothèque mazarine, du volume dressé avec tant de soin par M. Paul Lacombe, et qui contient en dix-neuf cents articles la bibliographie de M. Léopold Delisle.

C'était M. Auguste Himly qui avait été chargé, comme ancien président de la Société de l'histoire de France et de la Société de l'École des chartes, de remettre à M. Delisle les reproductions de manuscrits qui lui étaient offertes par ces deux sociétés. C'est à M. Himly que M. Léopold Delisle a dédié une *Notice de douze livres royaux du XIIIe et du XIVe siècle* (Paris, Impr. nationale, 1902, in-fol. de VII-124 p.). Dans la dédicace qui sert d'introduction, M. Delisle, dont la modestie égale l'incomparable science, dit que ces notes « ne sont que des bribes. » Il est inutile de dire combien, au contraire, il y a de renseignements précieux dans tout travail sorti des mains de l'administrateur de la Bibliothèque nationale. Les douze livres décrits ici sont : 1. Psautier d'Ingeburge (musée Condé, à Chantilly) ; 2. Psautier de saint Louis d'origine anglaise (à Leide) ; 3. Psautier attribué à saint Louis et à Blanche de Castille (à l'Arsenal) ; 4. Petit Psautier de saint Louis (à la Bibliothèque nationale) ; 5. Second petit Psautier de saint Louis (chez M. Thompson, à Londres) ; 6. Bréviaire de saint Louis ; 7. Bré-

[1] Numéro de juillet 1902, p. 288.

viaire attribué à Philippe le Bel ; 8. Bréviaire de Jeanne d'Évreux ; 9. Heures attribuées à la reine Bonne de Luxembourg ; 10. Heures de Jeanne de France, reine de Navarre ; 11. Bréviaire de Belleville ; 12. Très beau bréviaire de Charles V. L'appendice contient en outre la notice d'un psautier de Jeanne de Navarre et d'un bréviaire dominicain attribué à Marie de France, fille de Charles VI. Vingt planches en phototypie ornent ce précieux volume.

En juillet dernier a commencé, à Montgomery (Alabama, États-Unis), la publication d'un nouveau périodique bimestriel d'histoire : *The Gulf states historical magazine*, que dirige M. Thomas M. Owen, secrétaire de la Société historique de l'Alabama et directeur des archives de l'État, se propose, comme l'indique son titre, de publier des articles et des documents sur l'histoire des États qui bordent le golfe.

A côté des Archives de l'histoire religieuse de la France, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs ici même et dont le premier volume leur a été présenté dans notre dernier fascicule, il est bon de signaler une entreprise analogue par certains points, mais plus restreinte, du P. Ingold, de l'Oratoire. Les *Documents pour servir à l'histoire religieuse du XVIIe et du XVIIIe siècle* auront surtout pour objet d'éclairer l'histoire du jansénisme. Le premier volume a déjà paru ; il a pour auteur Dom Vincent Thuillier et pour titre : *Rome et la France ; la seconde phase du jansénisme* (Paris, Alphonse Picard et fils).

Les amis et les élèves de M. Georges Perrot, directeur de l'École normale supérieure, ont consacré un beau recueil de mémoires à la célébration du cinquantième anniversaire de son entrée à l'École normale. Les cinquante-trois mémoires qui forment les *Mélanges Perrot* (Paris, Albert Fontemoing, 1902, gr. in-8, avec planches et gravures) se rapportent aussi bien à la littérature qu'à l'archéologie et à l'histoire ancienne. Nous ne relevons ici que ceux qui entrent davantage dans le cadre de nos études : *Stèle funéraire d'Arsada en Lycie*, par M. O. Benndorf ; — *Hellènes et Doriens*, par M. G. Bloch ; — *Les reclus du Serapeum de Memphis*, par M. A. Bouché-Leclercq ; — *Le castellum de Kherbet Ksar Tir*, par M. René Cagnat ; — *Sur la guérison des malades au hiéron d'Épidaure*, par M. P. Cavvadias ; — *La bataille navale de Tauroentum*, par M. M. Clerc ; — *La loi de Diopeithès*, par M. P. Decharme ; — *L'Ithaque d'Homère*, par M. W. Dorpfeld ; — *Le culte de Bendis en Attique*, par M. P. Foucart ; — *Encore le lyciarque et l'archiéreus des Augustes*, par M. G. Fougères ; — *Centenarius, terme d'art militaire*, par M. Gauckler ; — *Notes sur des antiquités puniques trouvées en Algérie*, par M. S. Gsell ; — *Inscriptions grecques de l'extrême Orient grec*, par

M. Haussoullier ; — *Le Currus du roi romain*, par M. W. Helbig ; — *Le prétendu traité de 306 entre les Rhodiens et les Romains*, par M. M.Holleaux ; — *Sur un point de l'itinéraire d'Alexandre en Asie Mineure*, par M. G. Radet ; — *Les* purpurariae *du roi Juba*, par M. P. Vidal de la Blache.

Dans le *Précis du droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité* (Paris, V. Giard et E. Brière, 1903, 2 vol. in-8), M. Eugène Revillout, le savant professeur à l'école du Louvre, qui est notre collaborateur, condense et complète ses recherches antérieures sur le droit ancien de l'Égypte. Historiquement son travail s'étend des premières origines à la conquête arabe : l'état des biens, l'état des personnes, le droit commercial, les actions, l'économie politique, sont successivement passés en revue.

Le saint Suaire de Turin, depuis que les photographies qui en ont été prises par M. Secondo Pia en 1898 ont rappelé sur lui l'attention générale, a provoqué l'éclosion de toute une littérature pour ou contre l'authenticité. M. le chanoine Ulysse Chevalier a rassemblé dans un travail paru en 1900 [1] des documents qui en établissaient avec évidence l'inauthenticité au point de vue historique. Les plus hautes autorités en ces matières se sont plu à proclamer la solidité de ses conclusions ; nous avons eu occasion de signaler ici même les paroles avec lesquelles M. Delisle a présenté son travail à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et nous avons dû rappeler également que cette savante compagnie avait décerné à l'auteur, spécialement à cause de ce travail, une de ses plus hautes récompenses. Les Bollandistes, dont l'autorité hagiographique est incontestée, ont donné aussi à M. le chanoine Chevalier l'appui de leur concours. Il ne peut nous convenir, au cours d'une simple chronique, d'entrer dans le détail d'une controverse qui a déjà suscité plus de trois mille brochures ou articles. Mais en signalant à nos lecteurs quelques brochures qui ont été envoyées à la *Revue*, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer quel est, selon nous, l'état de la question. Les documents produits par M. l'abbé Chevalier ont établi qu'une enquête épiscopale avait provoqué dès le XIVe siècle, c'est-à-dire dès l'époque de l'apparition du suaire, l'aveu du peintre qui y avait peint le portrait de Notre-Seigneur, et que la papauté avait été amenée à ne permettre l'exhibition du suaire qu'à condition de déclarer à haute voix que ce n'était qu'une copie. M. F. de Mély, l'un de nos meilleurs archéologues et à qui la lipsanographie est redevable de travaux importants, nous semble avoir bien établi (*Le saint Suaire de Turin est-il authentique ? Les représentations du Christ à tra-*

[1] *Étude critique sur l'origine du saint Suaire de Turin* (Paris, A. Picard, in-8).

vers les âges. Paris, C. Poussielgue, s. d., in-8 de 96 p.) que le Christ, tel qu'il apparaît sur le suaire de Turin, est assez bien dans les traditions artistiques du XIVe siècle. Nous sommes obligés de constater que contre la thèse historique de M. le chanoine Chevalier l'on n'a fait valoir aucun argument qui tienne debout. Quant au point de vue scientifique, nos lecteurs ont sans doute entendu parler du travail de M. Paul Vignon (*le Linceul du Christ*, Paris, Masson, 1902, in-4), arrivé assez vite à sa deuxième édition et dont nous n'avons pas à parler 1° parce que nous ne l'avons pas reçu, 2° parce que nous n'avons point à traiter ici une question d'ordre scientifique. Nous avouons cependant qu'il nous semble difficile d'appuyer une argumentation de cet ordre sur des expériences qui n'ont pas été faites sur l'objet lui-même. Quant à la partie historique du livre de M. Vignon, elle est sans valeur et témoigne, comme ses réponses aux critiques, de son inexpérience en la matière. Un de nos collaborateurs, dom François Chamard, s'est efforcé de mettre tout le monde d'accord [1]. Le saint Suaire, actuellement à Turin, serait celui qui était jadis conservé à Besançon, qui disparut dans un incendie en 1349, et qui fut restitué quelque temps après à la cathédrale; en réalité, le suaire aurait été volé par Charny, qui en aurait fait faire une copie par un peintre, aurait gardé l'original et aurait restitué aux chanoines de Besançon la copie; cela concilierait tout : l'aveu du peintre s'appliquerait, sans qu'il le sût, au suaire de Besançon, et le suaire de Turin, jugé à tort comme la copie, serait l'original authentique. C'est une hypothèse qui peut être ingénieuse ; mais c'est une hypothèse pour laquelle on ne nous fournit même pas un commencement de preuve. La thèse de M. le chanoine Chevalier reste donc pour nous entière. Il est regrettable que les détenteurs du suaire ne consentent pas à le soumettre aux expériences chimiques qui sont demandées de part et d'autre et qui mettraient probablement fin à des polémiques où la charité a parfois à souffrir. Nous donnons en note l'indication de quelques brochures sur le sujet que nous avons reçues [2].

[1] *Le linceul du Christ, etude historique et critique*. Paris, H. Oudin, 1902, in-8 de 104 p.

[2] Brochures de M. l'abbé U. Chevalier : *Le saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité* (Paris, Alphonse Picard, 1902, in-8 de 41 p.) (contre le P. Sanna Solaro, jésuite italien, auteur d'un gros ouvrage dont M. Chevalier montre la faiblesse historique); — *Le saint Suaire de Turin, histoire d'une relique* (extrait des *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*. Paris, Alphonse Picard, 1902, in-8 de 19 p.); — *Le linceul du Christ* (extrait des *Petites Annales de Saint-Vincent de Paul*. Paris, séminaire Saint-Vincent de Paul, s. d., in-8 de 8 p.); — *Le saint Suaire de Turin et le Nouveau Testament* (extrait de la *Revue biblique*. Paris, Alphonse Picard, 1902, in-8 de 10 p.); ces deux dernières brochures établissent l'inexactitude des hypothèses de M. Paul Vignon relativement à l'ensevelissement de Notre-

M. l'abbé Camille Daux attire l'attention des historiens sur l'intérêt que peut offrir pour eux un genre de documents auxquels ils ne songent guère d'habitude : les recueils hymnographiques. Par deux exemples empruntés à l'*Hymnarius moissiacensis*, il montre les problèmes historiques que soulève parfois l'hymnographie, l'intérêt qu'il y a par conséquent pour l'hymnographe à ne pas négliger l'histoire et en revanche, pour l'historien, à consulter les recueils d'hymnes : *L'histoire dans l'hymnographie, recherches historiques à travers quelques hymnes des Xe-XIe siècles* (extrait de la *Science catholique*. Arras et Paris, Sueur Charruey, 1902, in-8 de 25 p).

Dans un article extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Mgr G. Monchamp lutte *Pour l'authenticité des actes du concile de Cologne de 346* (Liège, H. Dessain, 1902, in-8 de 46 p.), vivement attaquée par divers critiques et notamment par Mgr Duchesne.

M. Eugène Sol, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à nos lecteurs, entreprend, sur l'invitation de Mgr Duchesne, l'éminent directeur de notre École de Rome, la table des matières des *Regesta summorum pontificum* de Jaffé et de Potthast. Un travail de ce genre, fort aride à exécuter, mais destiné à rendre aux études historiques d'incontestables services, mérite d'être encouragé, et nous espérons que les souscripteurs seront assez nombreux pour permettre à l'auteur de le poursuivre. Les souscriptions sont reçues à Rome chez Ermanno Loescher et chez Desclée, Lefebvre et Cie.

Le même érudit se propose de publier, chez les mêmes éditeurs, une série de monographies sur les dépôts publics ou privés d'archives dans l'Ombrie. Les deux premiers fascicules seront consacrés aux archives Oddi Baglioni de Pérouse, et aux archives épiscopales de la même cité.

L'étude de M. l'abbé A. Pétel sur *les Templiers à Sancey, aujourd'hui Saint-Julien* (*Aube*) (Troyes, Albert Prévot, 1902, in-8 de 82 p.) comporte deux chapitres : le premier, le plus court mais non le moins intéressant, recherche l'origine et la formation de l'établissement des Templiers à Sancey; le second examine le rôle de la maison de Sancey, ou plutôt de quelques religieux ayant passé à Sancey ou originaires de ce lieu, dans le procès des Templiers. Il conclut qu'aucune charge sérieuse ne pèse sur l'ordre, au moins en ce qui concerne la maison de Sancey..

M. l'abbé Reure nous présente une *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon* (Paris, H. Champion, 1902,

Seigneur. — Brochures de M. Hippolyte Chopin : *Le saint Suaire de Turin photographié à l'envers* (Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8 de 13 p.); — *Le saint Suaire de Turin avant et après 1534* (ibid., in-8 de 14 p.).

in-8 de 16 p.). Il propose de rattacher le fameux poète, dont le nom véritable semble avoir été François de Montcorbier, à la famille de ce nom, dont on trouve des membres au XIVe et au XVe siècle; Villon serait non pas un fils légitime de cette maison, mais issu de bâtard. Ce n'est là qu'une hypothèse, indémontrable dans l'état actuel des documents.

Parmi les manuscrits du fonds Barrois, heureusement rentrés dans ces derniers temps à la Bibliothèque nationale, se trouve *Un nouveau manuscrit du petit Jean de Saintré* qui a fourni à M. Gaston Raynaud la matière d'une étude fort intéressante (extrait de la *Romania*. Paris, Émile Bouillon, 1902, in-8 de 32 p.). C'est un manuscrit original qu'Antoine de la Sale a eu entre les mains jusqu'à la fin et qu'il a modifié par des corrections incessantes. M. G. Raynaud s'efforce d'établir que la rédaction la plus longue, à laquelle appartient ce manuscrit, est non la première mais la seconde; la comparaison avec le *Livre des faits de Jean de Lalaing*, dont il croit pouvoir attribuer la paternité au même auteur, le conduit à penser que la première rédaction de Saintré n'a pas été composée avant 1454, tandis que la seconde est de 1456.

M. Marion consacre quelques pages à *la Vente des biens nationaux dans le district de Libourne* (extrait de la *Revue philomathique de Bordeaux et du sud-ouest*. Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou, 1902, in-8 de 23 p.). La conclusion de ses recherches, c'est que « la vente des biens nationaux eut pour résultat essentiel d'accroître la part de la moyenne et de la petite propriété, déjà fortement constituées avant la Révolution; elle eut en outre pour résultat secondaire d'ouvrir à un certain nombre de paysans et d'artisans l'accès à la petite propriété foncière. »

Un chapitre de l'histoire d'Autun : l'année 1815 (extrait des *Mémoires de la Société éduenne*. Autun, Dejussieu, 1902, in-8 de 68 p.), par M. Ch. Boëll, fait suite à un travail analogue du même auteur sur l'année 1814. L'étude fort documentée de M. Boëll nous fournit de curieux renseignements sur cette période troublée où les gouvernements royal et impérial se succédèrent si brusquement.

Depuis plusieurs années, la maison de la Bonne Presse publie, sous forme de recueil hebdomadaire, les biographies des *Contemporains* plus ou moins célèbres. La rédaction de ces biographies, confiée à différents auteurs, est faite avec assez de soin, accompagnée généralement d'une bibliographie, qui renvoie le lecteur aux sources à consulter pour de plus amples informations, illustrée de portraits et, le cas échéant, de gravures et de cartes qui facilitent l'intelligence du texte. Une assez grande variété est apportée dans la composition du recueil, qui forme par an deux volumes. Nous avons sous les yeux

la 20e série (Paris, 5, rue Bayard, gr. in-8); la liste, que l'on trouvera en note [1], des biographies qui y sont contenues donnera une idée de cette variété et de l'intérêt qu'offre ce volume.

En même temps et pour satisfaire aux goûts particuliers des lecteurs, on réunit en volumes, avec des titres spéciaux, des biographies qui traitent de sujets analogues. Voici, par exemple, une première série des *Religieux et missionnaires contemporains* (Paris, maison de la Bonne Presse, gr. in-8), où l'on trouvera vingt-quatre biographies intéressantes. Relevons seulement celles du P. d'Alzon, fondateur des Assomptionistes; — de M. Boré, supérieur des Missions étrangères; — de don Bosco; — du P. Dorgère; — de l'abbé Émery; — du P. Eymard; — du P. Faber; — de dom Guéranger; — de Lacordaire; — de J.-M. de Lamennais; — du P. Olivaint; — du Fr. Philippe; — et du P. de Ravignan.

C'est un article plutôt littéraire qu'historique et que, par conséquent, nous ne pouvons signaler qu'en passant, que celui où M. Louis Arnould s'occupe de *Sully Prudhomme* (Extrait du *Correspondant*, Paris, L. de Soye et fils, 1902, in-8 de 18 p.).

Les États-Unis vont être dotés d'une histoire, analogue à celle que M. Lavisse publie pour la France, en ce qu'elle sera également l'œuvre de plusieurs collaborateurs sous une direction unique; mais *The American nation from original material by associated scholars* est conçue sur un plan plus vaste, puisqu'elle ne comprendra pas moins de vingt-six volumes, répartis en six groupes. Nous en donnons en note le détail. M. Albert Bushnell Hart sera le directeur de la publication, dont les frais sont entrepris par l'importante maison Harper, de New York [2].

[1] Louis-Napoléon, prince impérial; — Parmentier; — L. de Freycinet, navigateur; — Feletz, critique littéraire; — Ferdinand Gaillard, peintre graveur; — Tom Souville, corsaire calaisien; — Maréchal Niel; — Abbé R.-J. Hauy, minéralogiste; — Drouyn de Lhuys; — Laromiguière; — Rossini; — Fiévée; — John Franklin; — Terezia Cabarrus; — Maréchal Bessières; — Abbé Dufriche-Desgenettes; — Decamps; — Montyon; — Aubaret, ministre plénipotentiaire; — Mme de Chateaubriand; — Bellot, navigateur; — Duc d'Angoulême; — Chamisso; — Rouget de Lisle; — Général de Ladmirault.

[2] Ier groupe : Les fondements. 1. L'arrière-plan européen de l'histoire américaine (xve-xvie siècles), par M. E.-P. Cheyney; 2. Conditions américaines de l'histoire d'Amérique (xve-xixe siècles), par M. W.-J. Mac Gee; 3. L'Espagne en Amérique (1450-1580), par M. E.-G. Bourne; 4. L'Angleterre en Amérique (1580-1652), par M. L.-G. Tyler; 5. Les colonies autonomes (1652-1689), par M. Charles-M. Andrews. — II. Formation de la nation. 6. Un demi-siècle de construction de l'État (1690-1740), par M. E.-B. Greene; 7. Français et Anglais (1750-1763), par M. R.-G. Thwaites; 8. Préliminaires de la Révolution (1763-1776), par M. George-E. Howard; 9. La Révolution (1776-1789), par M. A.-C. Mac Langhlin; 10. La Constitution (1781-1789), par le même. — III. Développement de la nation. 11. Le système fédéral (1789-1801), par le même; 12. Le

Sous le titre d'*Estudos historico-archeologicos* (Bastora, typ. Rangel, 1901, in-8 de 19-26 p.), M. Philotheio Pereira d'Andrade a réuni trois travaux intéressants : le premier est consacré au premier évêque indigène de Goa, le P. André Gomes, dont il établit l'origine indienne ; le second aux inscriptions et épitaphes de Goa ; le troisième sur le service des postes dans l'Inde portugaise, est un échange de lettres entre l'auteur et José Antonio Ismael Gracias. En appendice, il reproduit une critique qu'il a faite d'un travail du P. C. C. de Nazareth, *Mitras lusitanas en Oriente*, où il est aussi question d'André Gomes.

M. Ambroise Tardieu, l'infatigable auteur de tant de publications sur l'histoire d'Auvergne, nous donne une courte *Histoire illustrée du bourg de Royat en Auvergne* (Clermont-Ferrand, impr. Paul Raclot, 1902, in-8 de 76 p., ill.).

La maison de la Bonne Presse poursuit l'utile publication qu'elle a entreprise des *Lettres apostoliques ou Encycliques, brefs, etc., de Sa Sainteté Léon XIII*, dont elle donne le texte avec traduction française. Le tome VI (Paris, 5, rue Bayard, s. d., in-16 de 324 p.) contient les actes du souverain pontife du 27 mars 1899 au 28 mai 1902.

On ne lira pas sans intérêt *De la méthode dans les hautes études militaires en Allemagne et en France*, par M. le général Bonnal (Paris, Albert Fontemoing, s. d., in-8 de 35 p.). Cet article, paru d'abord dans *Minerva*, en octobre dernier, retrace rapidement l'historique de la méthode employée en Allemagne, surtout depuis Clausewitz et Willisen jusqu'à de Moltke et l'époque actuelle, et il en tire d'intéressantes conclusions sur les causes de la supériorité des Allemands en 1870.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *L'Enseignement des sciences sociales. État actuel de cet enseignement dans les divers pays du*

système républicain (1801-1811), par M. Edward Channing; 13. La nation se trouve (1811-1819), par M. K.-C. Babcock; 14. Le nouvel Occident (1819-1829), par M. F.-J. Turner; 15. La nouvelle démocratie (1829-1837), par M. William Mac-Donald. — IV. L'ÉPREUVE DE LA NATIONALITÉ. 16. Éléments du conflit noir (1834-1841), par M. Hart; 17. L'extension vers l'ouest (1841-1850), par M. George P. Garrison; 18. Politique et esclavage (1851-1859), par M. T. C. Smith; 19. Éléments de la guerre civile (1859-1861), par M. W. G. Brown; 20. L'appel aux armes (1861-1863), par M. J. K. Hosmer; 21. La guerre civile (1863-1866), par le même. — V. L'EXPANSION NATIONALE. 22. La reconstruction politique et économique (1866-1877), par M. W. A. Dunning; 23. Nouvelles bases de la vie nationale (1877-1885), par M. W. C. Ford ; 24. Problèmes de la grande République (1885-1897), par le même ; 25. L'Amérique comme grande puissance (1898-1905), par J. H. Latané ; 26. Idéal de gouvernement (1870-1901), par M. Hart.

monde, par H. Hauser (Chevalier-Marescq, in-8). — *Résumé synthétique de la théologie*, par A. Arvieu (Albi, impr. des Apprentis orphelins, in-8). — *Histoire des livres du Nouveau Testament*, par E. Jacquier. T. I (Lecoffre, in-12). — *Synopsis evangeliorum historica seu vitae Domini nostri Jesu Christi quadruplex et una narratio*, auctore J.-P.-A. Azibert (Albiae, typis alumnorum orphanorum, in-8). — *Récit historique de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, texte unifié des Évangiles*, par l'abbé J.-P.-A. Azibert (Albi, impr. des Apprentis orphelins, in-12). — *Apringius de Béja. Son Commentaire de l'Apocalypse*, par Dom M. Férotin (A. Picard et fils, in-8). — *Fatti e leggende di Roma antica*, par C. Pascal (Firenze, Le Monnier, in-8). — *Les Institutions juridiques des Romains*, par E. Cuq. T. II. *Le Droit classique et le droit du Bas-Empire* (Plon-Nourrit; Chevalier-Marescq, in-8). — *Un officier de l'armée de Varus*, par E.-M.-O. Dognée (Bruxelles, J. Lebègue, in-8). — *Julien l'Apostat*, par P. Allard. T. II. *Julien Auguste. Julien et le paganisme. Julien et les chrétiens. La législation.* T. III. *Julien et les chrétiens. La persécution et la polémique. La guerre de Perse* (Lecoffre, 2 vol. in-8). — *Institutiones historiae ecclesiasticae ad vota S. S. D. N. Leonis P. P. XIII in epistola « Saepenumero » 18 augusti 1883* (Veronae, F. Cinquetti, 3 vol. in-8). — *S. Francisci legendae veteris fragmenta quaedam*, par P. Sabatier (in-8, Fischbacher). — « *Les Saints.* » *Le bienheureux Grignion de Montfort (1673-1716)*, par E. Jac (Lecoffre, in-12). — *Emanuèle-Thérèse, de l'ordre de Sainte-Claire, fille de l'électeur Max-Émanuel de Bavière (1696-1750)*, par la princesse L.-F. de Bavière (Munich, in-8 relié). — *Léon XIII, d'après ses encycliques*, par J. d'Arros (Poussielgue, in-12). — *Gallia, tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine*, par C. Jullian (Hachette, in-12). — *Lettres sur l'histoire de France*, par G. de Pascal (Oudin, in-12). — *Études sur Bertrand de Born, sa vie, ses œuvres et son siècle*, par R. de Boysson (Picard et fils; Toulouse, E. Privat, in-8). — *Histoire du droit et des institutions de la France*, par E. Glasson. T. VIII. *Époque monarchique. Les sources du droit. Condition des personnes. Famille* (Pichon, in-8). — *L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*, par le chanoine U. Chevalier (A. Picard et fils, in-8). — *Lettres de Charles VIII, roi de France*, par P. Pélicier; t. III, *1490-1493* (Laurens, in-8). — *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez, 1667-1710*, par l'abbé L.-V. Dumaine (Amat, gr. in-8). — *État des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux*, par M. Marion (Picard et fils, in-8). — *Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis (1778-1783)*, par le vicomte de Noailles (Perrin, in-8). — *Un Prélat constitutionnel,*

Jean-François Perier (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon, par l'abbé A. Durand (Bloud, in-8). — *Les Finances du Consulat*, par R. Stourm (Guillaumin, in-8). — *Les Projets de descente en Angleterre d'après les archives des affaires étrangères*, par P. Coquelle (Plon-Nourrit, in-8). — *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine*, par A. Malet (Picard et fils, in-8). — *Napoléon, ses dernières armées*, par H. Couderc de Saint-Chamant (Flammarion, in-8). — *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, par le R. P. Laveille (Poussielgue, 2 vol. in-8). — *La Noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles. Réformations et montres*, par le comte R. de Laigue. T. I. *Évêché de Vannes* (Rennes, Plihon et Hommay, gr. in-8). — *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux*, par le chanoine U. Chevalier (Picard et fils, in-8). — *Charlus-Champagnac et ses seigneurs*, par le Dr L. de Ribier (Champion, gr. in-8). — *Les Chapelles de l'église de Notre-Dame de Dole*, par M. Rance de Guiseuil (Picard et fils; Dole, A. Jacques, in-8). — *Les Hautes-Chaumes des Vosges; étude de géographie et d'économie historiques*, par P. Boyé (Berger-Levrault, in-8). — *Monographie de la commune de Lhuitre. Topographie, statistique, histoire, éphémérides, biographie et bibliographie*, par A. Thévenot (Arcis-sur-Aube, impr. L. Frémont, in-8). — *Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol*, par l'abbé C. Daux (A. Picard et fils, in-8). — *Sacramentaire et Martyrologie de l'abbaye de Saint-Remy. Martyrologe, calendrier, ordinaires et prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles)*, par le chanoine U. Chevalier (Picard et fils, in-8). — *Lady Anne Boleyn, vers le schisme*, par P. Friedmann; trad. par Lugné-Philipon et Dauphin Meunier (Fontemoing, in-12). — *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, von J. Janssen. Fünfter Band (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8). — *L'Allemagne et la Réforme*. VI. *La Civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*, par J. Janssen; trad. par E. Paris (Plon-Nourrit, in-8). — *Die alte Universität Münster, 1773-1818, ein geschichtlicher Ueberblick*, von Dr A. Pieper (Münster, Regensberg, in-8). — *Miscellanea di storia italiana*, terza serie. Tomo VII (Torino, F. Bocca, gr. in-8). — *M. Antonio Flaminio*, studio di E. Cuccoli (Bologna, ditta N. Zanichelli, in-8). — *Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada*, par H. Moreau (Plon-Nourrit, in-12). — *Souvenirs et Portraits*, par C. de Ricault d'Héricault (Téqui, in-12). — *Bibliothèque de bibliographies critiques publiée par la Société des études historiques. Taine*, par V. Giraud (Picard et fils, in-8). — *Bibliografia storica*

degli stati della monarchia di Savoia, compilata da A. Manno. Vol. VII (Torino, F. Bocca, gr. in-8).

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts ressentirent vivement la perte de M. Eugène Müntz, qui en était chez nous l'un des représentants les plus autorisés. Né en 1845, entré à l'École de Rome dès la fondation, en 1873, il se vit appelé, à son retour d'Italie, aux fonctions de bibliothécaire à l'École des beaux-arts. Il y professa plus tard (1885-1893) un cours d'histoire de l'art. L'Académie des inscriptions avait consacré son talent et son érudition en lui donnant, en 1893, le fauteuil de Siméon Luce. Outre de nombreux mémoires insérés dans les recueils savants, il a laissé plusieurs ouvrages considérables : *Les précurseurs de la Renaissance* (Paris, 1881, in-4); *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* (Paris, 1885, in-4); *Histoire de l'art pendant la Renaissance* (Paris, 1888-1891, 3 vol. gr. in-8); *Les arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle* (Paris, 1878-1898, 4 vol. in-8); *Raphaël, sa vie, ses œuvres et son temps* (Paris, 1881, gr. in-8); *Les historiens et les critiques de Raphaël* (Paris, 1884, gr. in-8); *Léonard de Vinci* (Paris, 1899, gr. in-8); *Florence et la Toscane* (Paris, 1897, in-fol.); *Histoire de la tapisserie*, avec MM. Guiffrey et Pinchart (Paris, 1878-1885, gr. in-fol.); *La tapisserie* (Paris, 1882, in-8); *Les tapisseries de Raphaël au Vatican* (Paris, 1897, in-fol.).

C'est une autre perte des plus douloureuses pour les études historiques que celle de M. Alexandre Bertrand. La *Revue archéologique* a dû beaucoup à sa direction, qu'il exerçait depuis plus de quarante ans avec une indiscutable compétence. L'un de ses principaux mérites est d'avoir organisé le musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et d'avoir su en faire un remarquable instrument de travail. Il a montré lui-même le parti qu'on peut tirer des richesses qui y sont accumulées dans son *Archéologie celtique et gauloise*, et dans le bel ouvrage qu'il a consacré à la *Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes*.

E.-G. Ledos.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

— M. H.-François Delaborde publiait, il y a trois ans, un texte connu sous le nom de *Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite,* qu'il attribuait à Guillaume de Saint-Pathus, de l'ordre des Frères mineurs. La découverte, par M. Delisle, d'un panégyrique de saint Louis, dont l'auteur est certainement Guillaume de Saint-Pathus, lui permet de nous donner de nouveaux renseignements sur ce religieux [1]. La vie de saint Louis avait été composée, à la prière de sa fille Blanche, veuve de Ferdinand de la Cerda, entre le 4 décembre 1302 et le 11 octobre 1303, d'après deux abrégés des enquêtes reçus de Rome : l'un contenant le résumé des dépositions sur la vie, l'autre, celui des dépositions sur les miracles. Cette biographie ne nous est connue que par une traduction française. Guillaume de Saint-Pathus composa vraisemblablement son panégyrique d'après les mêmes sources; ainsi s'explique l'identité de certains passages du panégyrique avec ceux de la vie. D'autres morceaux au contraire sont plus abrégés ou plus développés, ou renferment des détails nouveaux, que l'auteur tenait sans doute de la bouche même de Marguerite de Provence ou d'anciens familiers du saint roi. A la suite de son étude, M. Delaborde reproduit l'exorde, la péroraison et les passages historiques du panégyrique.

— Philippe le Bel et ses fils se préoccupèrent vivement du dépeuplement des rivières et, en trente-sept ans, publièrent quatre ordonnances à ce sujet : les trois premières, du 11 avril 1289, du mois d'août 1291, du 6 juillet 1307, publiées par M. Duplès-Agier, dans la Bibliothèque de l'École des chartes (3e série, t. IV, p. 43-55); la quatrième, du 26 juin 1326, reproduite dans le grand Coutumier de France de Jacques d'Ableiges. M. Paul Guilhiermoz vient d'en découvrir une cinquième, du 17 mai 1293, dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Ile (Arch. nat., LL. 1016). Cette dernière, dont il nous donne un texte soigneusement annoté, atténue la rigueur des règle-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes,* mai-août 1902 : *Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus.*

ments arrêtés en 1289 et 1291, et modifie les mesures prises pour assurer l'exécution de la nouvelle législation [1].

— Dans une étude sur la situation industrielle de la France sous Henri IV, M. Henri Hauser remarque que le mercantilisme de Colbert était déjà formulé plus ou moins implicitement dans les cahiers des États généraux du xve et du xvie siècle [2]. Après les guerres de religion qui avaient arrêté l'essor de notre industrie nationale, l'assemblée des notables de Rouen de 1596 fut tout naturellement amenée à préciser la théorie réglementaire : elle émit le vœu que l'entrée dans le royaume des marchandises étrangères, spécialement des draps et des soieries, fût interdite. Pour donner plus de force aux décisions de cette assemblée, Barthélemy de Laffémas pria les communautés parisiennes de donner leur avis sur la question. Celles-ci déclarèrent à leur tour qu'il était nécessaire que l'industrie nationale fût protégée contre la concurrence étrangère, et que ceux qui pensaient autrement étaient les « ennemis de la patrie. » Elles désignaient ainsi les Lyonnais, adversaires des projets de Laffémas. La prospérité de Lyon, centre à la fois industriel et commercial, réclamait un régime de liberté ; aussi la ville s'était-elle empressée d'envoyer une députation vers le roi pour le supplier de ne pas permettre l'établissement d'un régime de prohibition qui la ruinerait. Henri IV n'écouta point ces plaintes et signa l'édit de janvier 1599 qui défendait l'entrée des étoffes de soie, d'or et d'argent. Les Lyonnais continuèrent à réclamer de telle façon que l'édit demeura lettre morte. Les Lyonnais ne tenaient pas moins à la liberté du travail qui permettait aux métiers d'échapper à l'action fiscale de la royauté et donnait une certaine indépendance à leur municipalité. Sur ce point encore, l'action de Laffémas se fit sentir, et au mois d'avril 1597, un édit établissait des maîtrises à Lyon. Cependant, cédant aux remontrances de l'échevinage, le roi décida tout d'abord qu'il serait sursis à l'édit de 1597, puis, enfin, par lettres du 7 juillet 1603, rétablit la ville dans l'exemption et franchise dont elle avait joui de tout temps. C'est ainsi que Lyon tint en échec Laffémas et fit échouer le système mercantile que celui-ci avait imaginé.

— Les idées politiques sont le reflet exact des événements historiques : c'est ainsi que la théorie de l'absolutisme se précise sous le règne de Louis XIII, lorsque la main puissante de Richelieu impose à tous le respect de l'autorité royale. La crise que la Fronde fit traverser à la royauté donna, pendant quelques années, un regain d'ac-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1902 : *Ordonnance inédite de Philippe le Bel sur la police de la pêche fluviale.*

[2] *Revue historique*, novembre-décembre 1902 : *La liberté du commerce et la liberté du travail sous Henri IV : Lyon et Tours.*

tualité aux idées libérales. C'est le mouvement de ces idées que M. Henri Sée essaie de marquer[1]. Si cette insurrection avait un fondement social, ceux qui la dirigent obéissent à des petites passions : la noblesse y voit un moyen de servir ses intérêts; le parlement, malgré quelques aspirations libérales, cherche surtout à jouer dans l'État un rôle plus important; aussi, ce soulèvement ne pouvait-il donner naissance à une doctrine politique originale. De 1648 à 1652, la presse déploie une activité inconnue jusque-là et répand par milliers les pamphlets contre le ministre détesté. Mais les Mazarinades sont avant tout des œuvres de circonstance, visant la politique journalière, et ce n'est que d'une façon exceptionnelle qu'elles traitent des questions de politique générale. Les souffrances de la classe populaire semblent préoccuper assez peu les auteurs de ces brochures. S'ils ont la haine du despotisme, s'ils estiment qu'il y a des lois auxquelles le souverain est tenu en conscience d'obéir, ils professent le respect de l'autorité royale et une sorte de pacte mutuel lie la royauté et le peuple. Quelques-uns cependant ont la hardiesse de croire que les droits du peuple sont supérieurs à ceux du roi; ils esquissent la théorie de la souveraineté du peuple, mais sans en tirer toutes les conséquences. Le parlement leur apparaît comme ayant seul qualité pour contrôler et limiter le pouvoir royal. Les Mazarinades proposent peu de projets pratiques de réformes administratives. La proclamation de la majorité du roi, le 7 septembre 1651, ralentit le mouvement libéral, et les massacres de l'Hôtel de ville font sentir davantage le prix de la paix et les bienfaits de l'autorité royale. La haine seule de Mazarin demeure vivace : on veut bien obéir au roi, mais non pas au ministre; en somme, on presse Louis XIV d'inaugurer le gouvernement personnel. Si l'on veut trouver une synthèse complète des aspirations libérales de l'époque, c'est dans Claude Joly qu'il les faut chercher. Joly, successivement official et préchantre de Notre-Dame, se défend d'avoir voulu faire œuvre de factieux dans son *Recueil de maximes*. D'après lui cependant, ce sont les peuples qui ont institué les rois, et, afin de ne pas battre en brèche le principe du droit divin, il imagine que Dieu a donné son approbation à ce transfert de l'autorité dès qu'il s'est accompli. Cette origine de l'autorité royale impose au roi l'obligation de respecter les droits de ses sujets. Le libéralisme de Joly fait de lui un partisan de la liberté individuelle et de la tolérance religieuse. Il attache une importance particulière à la question des impôts, pour l'établissement desquels il réclame le libre consentement du pays. Aux États généraux appar-

[1] *Revue d'histoire moderne*, mai-septembre 1902 : *Les idées politiques au temps de la Fronde.*

tient en principe le droit de statuer sur les demandes d'impôts nouveaux, mais dans la pratique, ce droit peut être conféré au parlement et aux autres cours souveraines, que, l'on ne sait pourquoi, Joly considère comme une émanation des États. L'autorité royale est donc naturellement limitée par les États et le parlement qui représentent le peuple. Les ministres sont responsables devant le roi, qui doit tenir compte des réclamations du peuple à leur sujet. Joly est hostile à l'institution des intendants, mais il a peu d'idées précises sur les réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'administration royale. Somme toute, ni lui ni les auteurs des Mazarinades n'ont « une conception claire des procédés qui permettraient l'établissement de la liberté politique. »

— M. Marcel Marion termine son étude sur l'*État des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux* [1]. Écrasés par les impôts, découragés par la mévente des céréales, par l'abandon de leurs enfants qui veulent vivre dans les villes, les paysans ne tentent aucun effort pour accroître le rendement des terres et s'enferment dans la routine. La culture de la vigne aurait pu être rémunératrice, sans les privilèges exorbitants des villes, et notamment de Bordeaux, cause de ruine pour les cultivateurs. Celle du lin, du chanvre, des fèves et, vers la fin du siècle, de la pomme de terre ne donne pas des résultats plus satisfaisants. Si l'agriculture fait quelques progrès dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, là comme ailleurs, le bénéfice de cette prospérité relative revient plus au propriétaire, surtout au propriétaire privilégié, qu'au métayer ou au journalier. Dans les pays de taille réelle, bien que le métayer y échappe, il a si peu d'initiative et d'énergie que c'est le maître qui doit le nourrir, si l'année est mauvaise. Sa misère est plus grande encore dans les pays de taille personnelle, et il se contente d'assurer sa vie au jour le jour. La situation du journalier est plus précaire encore : si les récoltes sont mauvaises, si les impôts augmentent, c'est pour lui la misère, et la charité publique peut seule l'empêcher de mourir de faim. L'aisance pénètre cependant quelquefois dans les campagnes, où l'on connaît le jeu, la coquetterie, l'usage, et même l'abus du tabac, et l'ivrognerie. Au demeurant, c'est encore le paysan le plus mal partagé au XVIIIe siècle, car il est seul à n'avoir pas de privilèges; mais il vit, il possède, il tient à sa propriété; il prend conscience de ses droits et de son importance dans l'État.

— A l'aide de documents que les historiens de Mme de Pompadour n'ont pas connus ou n'ont pas su interpréter, comme certaines pièces de vers ou certaines lettres de Voltaire, M. Pierre de Nolhac nous

[1] *Revue des études historiques*, septembre-octobre 1902.

retrace la jeunesse de la trop célèbre maîtresse de Louis XV et les origines de sa fortune [1]. Ce fut, semble-t-il, le soir du 25 février 1741, au milieu des réjouissances célébrées à Versailles en l'honneur du mariage du Dauphin, et non au bal masqué de l'Hôtel de ville donné quelques jours plus tard, que s'ébaucha la liaison du Roi et de Mme d'Étioles. Louis XV cherchait alors à remplacer Mme de Châteauroux, qu'il jugeait avoir pleurée assez longtemps. Il était résolu à ne plus afficher son adultère, et pour ne point troubler sa tranquillité personnelle ni contrarier ses desseins politiques, à choisir ses maîtresses dans la bourgeoisie. M. P. de Nolhac nous fournit de curieux renseignements sur la famille de la future marquise de Pompadour, Jeanne-Antoinette Poisson. Son père, François Poisson, commis principal chez les frères Pâris, était tenu par eux en une haute estime, ainsi qu'en témoignent des lettres inédites. Son intelligence et son caractère étaient assez appréciés pour qu'au mois de juillet 1741, le marquis de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre, le chargeât d'une mission confidentielle auprès de l'électeur de Cologne. Il paraît s'être acquitté consciencieusement de ses devoirs de père : ayant décidé que sa fille serait placée chez les Ursulines de Poissy, il entretint une correspondance régulière avec la supérieure de la maison. A peine âgée de huit ans, Jeanne-Antoinette séduisait déjà par sa grâce enfantine religieuses et pensionnaires. Revenue chez elle au bout de quelques mois, elle reçut une éducation raffinée que paya un galant fermier général, Charles Le Normant de Tournehem, dont on connaissait les assiduités auprès de Mme Poisson, et qui lui témoignait à elle-même le plus tendre intérêt. Lorsqu'elle eut vingt ans, elle épousa le jeune Charles-Guillaume Le Normant, neveu de son bienfaiteur. Les libéralités de Tournehem, qui s'était engagé à nourrir et à défrayer de tout le jeune ménage, lui permirent de vivre dans le luxe et de recevoir à Paris, comme au château d'Étioles, une société choisie. Mme d'Étioles n'avait pas tardé à devenir une des reines de Paris et son nom n'était pas inconnu à la Cour. M. de Nolhac nous retrace les origines mystérieuses de la liaison du Roi. Introduite auprès de lui par Binet, sous prétexte de solliciter une place de fermier général en faveur de son mari, Mme d'Étioles ne tarda pas à venir à la cour en maîtresse déclarée et avec le titre de marquise.

— On admet généralement que Turgot s'opposa de toutes ses forces au rappel des parlements dispersés par Maupeou. M. Henri Carré montre que c'est là une pure supposition [2]. L'abbé Georgel, Soulavie

[1] *La Revue de Paris*, 15 octobre 1902 : *La jeunesse de Mme de Pompadour.*

[2] *La Révolution française*, 14 septembre 1902 : *Turgot et le rappel des parlements.*

et les correspondants du marquis d'Albertas sont tout à fait explicites : Turgot ne se montra pas hostile au rappel de l'ancienne magistrature ; devenu ministre grâce à l'appui du parti Choiseul et à la volonté de Maurepas, il était lié à la politique du rappel ; il pouvait d'ailleurs supposer qu'en tenant la balance égale entre les « patriotes » et les absolutistes, comme le gouvernement le désirait, une réconciliation s'opérerait entre les partis et permettrait ainsi la réalisation des grandes réformes.

— M. A. Cans achève la publication, déjà signalée ici, des *Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont*[1]. Par ses attaques contre Calonne à l'assemblée des notables, Boisgelin avait contribué à l'élévation de Brienne et il se flattait que ses services seraient reconnus. Un moment il pensa parvenir lui-même au ministère. Son espérance ayant été déçue, il brigua le cordon bleu et l'archevêché de Rouen ou celui de Narbonne, dont les sièges étaient plus paisibles que celui d'Aix. Ce désir d'être pourvu d'une place qui réclamât de lui moins de travail et d'activité ne l'empêchait pas de garder une grande affection pour sa province. Il la prouva par la part qu'il prit aux événements qui agitèrent si fort la Provence pendant les premiers mois de 1789. Les lettres de Boisgelin fournissent d'intéressants détails sur les émeutes occasionnées à Manosque (14 mars 1789), à Marseille (20 mars), à Toulon (23 mars), à Aix (25 mars), par la cherté des denrées et la rigueur des taxes sur les objets de consommation, et qu'il fit ses efforts pour apaiser. Le 29 mars, la réconciliation était complète : au milieu d'une foule immense où les trois ordres étaient représentés, Boisgelin faisait appel à la concorde et à l'union de tous. Une semaine plus tard il était récompensé de son dévouement à la Provence par sa nomination comme député du clergé de la sénéchaussée d'Aix aux États généraux. Dans une longue lettre écrite au lendemain de son élection, il revient sur les troubles qui viennent d'avoir lieu et laisse entendre qu'ils ont été favorisés par Necker, sans fournir aucune preuve à l'appui de cette insinuation.

— M. Camille Bloch recherche quel a été, à Orléans, le rôle politique des femmes pendant la Révolution[2]. Sous la Constituante, ce sont les femmes de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie qui témoignent leurs sentiments de sympathie pour la Révolution en prenant part à toutes les manifestations publiques. A partir de 1792, c'est le tour des femmes de la petite bourgeoisie et du peuple. Dans les clubs et dans

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1902.
[2] *La Révolution française*, 14 juillet 1902 : *Les femmes d'Orléans pendant la Révolution.*

les sections, elles remplissent les fonctions de présidente suppléante, d'officières, de porte-drapeau ; aux comités révolutionnaires elles jouent le rôle peu honorable de dénonciatrices ; elles participent enfin officiellement aux fêtes civiques. Les révolutionnaires orléanais veulent bien émanciper la femme de la tutelle du clergé, mais non point de celle de l'homme. Ils se préoccupent de la mission qui lui incombe d'élever une génération de sans-culottes, mais ne songent pas un instant à lui accorder une certaine indépendance économique, politique et sociale. Un grand nombre de femmes de l'Orléanais se signalèrent sinon par leurs sentiments royalistes, du moins par leur attachement à la religion et leur dévouement pour les prêtres insermentés. Dans la plupart des cas, les tribunaux révolutionnaires renoncèrent à les poursuivre et à les condamner ; la clémence ne fut pas cependant une règle absolue, car l'auteur cite la condamnation à mort d'une femme pour « ses opinions contre-révolutionnaires ».

— Deux évêques constitutionnels furent successivement élus dans l'Isère. Le premier, Pouchot, curé de Saint-Ferjus, âgé de soixante et un ans, protégé par son neveu, Aubert du Bayet, fut élu au troisième tour de scrutin. Il ne resta que dix-huit mois en fonctions et mourut en septembre 1792 ; on assure que ses vicaires épiscopaux l'empêchèrent de se rétracter, comme il en avait manifesté l'intention. Il eut pour successeur Henri Reymond, curé de Saint-Georges de Vienne, âgé de cinquante-cinq ans, qui avait pour protecteurs Chabrond et Camus. Lamourette, Marbos, Royer (de l'Ain), refusèrent de le sacrer : Savines voulut bien s'y prêter. Les évêques assesseurs manquaient : pour y suppléer, Savines sacra deux curés, d'une réputation plutôt fâcheuse, qui jouèrent le rôle d'évêques pour la circonstance, avec l'approbation, faute d'autre, de l'administration départementale. Mlle A.-M. de Franclieu, qui raconte ces deux élections d'après des documents authentiques, a cru devoir ajouter le texte de la lettre de communion que Reymond écrivit au pape, où les brefs de mars et avril 1790 et mars 1792 sont traités d'*écrits scandaleux* qui appellent un *édifiant désaveu*[1].

— M. Émile Le Gallo retrace l'histoire du club des jacobins de Cognac, d'après le registre de ses délibérations, depuis sa fondation, le 10 avril 1791, jusqu'à l'établissement de la république[2]. Cette Société d'amis de la Constitution suivit les traces des jacobins de Paris. A ses débuts sincèrement attachée au Roi et à la constitution, son zèle monarchique se refroidit après la fuite de Louis XVI à Varennes. Elle manifeste son « indignation sur l'injuste veto dont le Roi

[1] *Annales dauphinoises*, septembre 1902.
[2] *La Révolution française*, 14 septembre 1902 : *Les jacobins de Cognac.*

a frappé le décret sur les prêtres réfractaires et séditieux, sur celui relatif au camp de 20,000 hommes près de Paris et sur le renvoi des trois ministres patriotes. » Son aversion pour les prêtres réfractaires lui fait admettre avec joie les prêtres constitutionnels qui se chargent de démontrer dans leurs discours « que les nouvelles lois concernant la constitution civile du clergé ne blessent en rien les dogmes de notre religion ». Elle applaudit à la révolution du 10 août, et à partir de cette époque achève son évolution vers la république.

— Les nouvelles pages des *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante* (1789-1807), publiées par M. Félix Houzé, ne nous rappellent guère que les menus faits de l'histoire de la paroisse Saint-Louis, à Gien, de 1800 à 1806 [1]. La politique n'a plus aucun attrait pour l'ancien constituant, et les grands événements dont la France et l'Europe sont le théâtre ne provoquent pas de sa part la moindre réflexion. Il ne mentionnerait pas l'établissement de l'Empire si cet événement ne l'obligeait à chanter avant la messe le *Veni, creator* et le *Te Deum* après vêpres. Cependant, l'arrivée en France de Pie VII pour le couronnement de l'Empereur lui vaut l'honneur de prendre place pendant quelques instants dans la voiture du Saint-Père et de recevoir de lui une bénédiction spéciale.

— Dans un dernier article de sa belle étude sur *la Paix d'Amiens*, signalée ici même, M. Albert Sorel recherche comment cette paix fut rompue [2]. Tandis que le gouvernement anglais envoyait à Paris lord Whitworth comme ambassadeur, vers la fin de 1802, il ne cessait de préparer la guerre, demandant des subsides au Parlement pour augmenter les effectifs de la flotte, inventant toujours de nouveaux prétextes pour ne pas évacuer Malte, donnant asile à tous les ennemis du Premier Consul. Bonaparte, sans croire la guerre prochaine, s'y prépare néanmoins et laisse entendre qu'il pourrait aisément se rendre de nouveau maître de l'Égypte. Le 18 février 1803, il fait aux Tuileries une scène à l'ambassadeur d'Angleterre et charge en même temps Andréossy de réclamer l'évacuation de Malte et d'Alexandrie, l'expulsion de Georges, la répression de la presse. Quelques jours plus tard, Talleyrand déclarait à Whitworth que si l'Angleterre ne donnait pas d'explication sur ses armements, des troupes françaises seraient concentrées sur les frontières du Hanovre et Tarente serait occupée. Le 13 mars, à une réception chez Mme Bonaparte, le Premier Consul prit violemment à partie l'ambassadeur anglais. « Malte ou la guerre, et malheur à ceux qui violent les traités ! » lui cria-t-il en manière d'adieu. En dépit de ces menaces, il se flattait encore que

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 octobre et 10 novembre 1902.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1902.

« tout s'arrangerait suivant la teneur du traité d'Amiens. » Et son désir de maintenir actuellement la paix était si connu que Markov, l'envoyé russe à Paris, écrivait : « Je suis très porté à croire qu'il cédera à l'Angleterre sur l'article de Malte, dans la crainte de voir la guerre se renouveler, événement qu'il redoute, à cause du manque absolu des moyens à parer les premiers coups.... » Les gouvernements européens s'attendent d'ailleurs à une reprise des hostilités de la part de l'Angleterre, à laquelle ils garantissent une neutralité bienveillante, s'ils ne lui promettent point leur concours ; la Prusse, en effet, est plus alarmée du despotisme continental de Bonaparte que du despotisme maritime de l'Angleterre ; en Russie, à l'exception du tsar, tout le monde est opposé à l'alliance française ; et la république batave est prête à se joindre à notre ennemie. Bonaparte essaie encore de négocier; il refuse Malte, mais laisse entendre qu'il accepterait la prise de possession de Lampedusa, de Corfou ou de Chypre. Le 23 avril, Hawkesbury rejette ces offres et donne à ses déclarations la forme d'un ultimatum. En France, le parti anglais s'agite : Joseph Bonaparte, Talleyrand, Fouché, se font les avocats de la paix et blâment plus ou moins ouvertement le Premier Consul. Cependant, de l'aveu même de ses partisans, c'est une guerre préventive que l'Angleterre prépare, qui, comme celle de 1755, doit se terminer par un nouveau traité de Paris, la vraie paix anglaise. Whitworth n'était pas venu à la réception du corps diplomatique, le 1er mai, et avait demandé ses passeports pour le lendemain. Talleyrand traîne les choses en longueur, il objecte la nécessité pour la France de se concerter avec les puissances alliées et amies avant de répondre à l'ultimatum. Joseph propose de confier Malte en dépôt à la Russie. Le cabinet anglais maintient son ultimatum que Bonaparte exaspéré fait repousser au conseil privé, tenu le 11. L'ambassadeur d'Angleterre quitte Paris le lendemain soir, voyageant par petites étapes et correspondant toujours avec Joseph et les autres partisans de la paix à tout prix qui continuent à espérer. Suivant son habitude, avant de déclarer officiellement la guerre, l'Angleterre capture les navires français et accorde des lettres de marque à ses corsaires (16 mai). Bonaparte répond en mettant l'embargo sur les marchandises anglaises et en déclarant les Anglais qui séjournent en France prisonniers de guerre. « Le prosélytisme conquérant de la France, l'expansion commerciale et mercantile des Anglais » renouvelaient la rivalité séculaire entre les deux pays.

— La conscription fournit à Napoléon tous les hommes dont il eut besoin dans ses guerres sans cesse renaissantes, mais les officiers manquèrent souvent pour commander ses immenses armées. Il eût souhaité qu'une nombreuse caste militaire se reconstituât et que les

jeunes gens de famille noble vinssent, comme sous l'ancien régime, mettre leur épée au service du pays. A l'aide de documents inédits, M. Pierre Conard montre les efforts que fit l'Empereur pour augmenter les vocations militaires dans l'aristocratie [1]. Le transfert de l'école militaire de Fontainebleau à Saint-Cyr dans des bâtiments plus vastes et mieux aménagés n'ayant pas accru le nombre des élèves au gré de ses désirs, Napoléon résolut de contraindre à le servir les jeunes gens appartenant à la noblesse et à la riche bourgeoisie. Dès 1808, par ses ordres les fils de certaines familles anciennes et riches, tant de France que d'Italie, durent entrer à Saint-Cyr. Ces mesures d'exception furent généralisées en 1810; sur les listes que lui avait dressées Fouché, l'Empereur désigna les jeunes Belges et les jeunes Italiens auxquels il imposait la carrière militaire : selon leur âge et la condition de fortune de leurs parents, ils étaient dirigés sur la Flèche, sur l'école de Saint-Cyr, sur l'école de Saint-Germain ou enfin nommés immédiatement sous-lieutenants. La réunion à la France des États de l'Église, des provinces illyriennes, de la Hollande, des villes hanséatiques et du Valais lui permit d'obliger ces pays à lui fournir leur contingent d'officiers. Tandis que les fonctionnaires rivalisaient de zèle pour persuader le maître de l'empressement des familles à exécuter ses ordres et de leur reconnaissance pour la faveur particulière qu'il leur avait accordée, dans la réalité, la plupart d'entre elles usaient de tous les moyens pour ajourner ou empêcher le départ de leurs enfants. Un grand nombre de ces jeunes gens étant encore dans les écoles à la chute de l'Empire, il est difficile de savoir si Napoléon aurait pu compter sur leur dévouement. Certains d'entre eux du moins justifièrent son attente et au contact de leurs camarades sentirent s'éveiller en eux une réelle vocation militaire.

— L'on sait que de sa liaison avec le duc de Berry, Mrs. Amy Brown avait eu deux filles qui furent plus tard Mmes de Lucinge et de Charette. M. Gaston Deschamps et M. Grave ont encore voulu attribuer au duc la paternité des deux fils d'Amy Brown : Georges et John Brown. M. le vicomte de Reiset estime que c'est à tort et ne pense pas que l'on puisse faire « un héritier méconnu du trône de France » de l'aîné, Georges Brown [2], auquel M. Léon Parson a consacré une si intéressante étude. Comment expliquer en effet que si Georges eût été le fils du duc de Berry, celui-ci, dans la correspondance qu'il échangea de 1805 à 1813 avec le comte de Clermont-Lodève (correspondance possédée aujourd'hui par M. le marquis de Luppé), ne fasse

[1] *La Revue de Paris*, 15 novembre 1902 : *Napoléon et les vocations militaires.*
[2] *Ibid.*, 1er octobre 1902 : *Le duc de Berry et Georges Brown.*

aucune allusion à sa naissance et ne parle pas de lui, alors qu'il parle à maintes reprises de sa compagne et de ses filles? M. le vicomte de Reiset ne croit pas davantage à l'hypothèse d'une union régulière, même morganatique, entre le duc et Mrs. Amy Brown : jamais, dans sa correspondance avec le comte de Clermont-Lodève, le duc de Berry ne parle d'Amy comme de sa femme légitime, les registres de la paroisse de King-Street ne portent aucune trace de ce prétendu mariage, dans les actes de ses filles le duc est désigné par ses seuls prénoms : Charles-Ferdinand, et la qualification de légitime pour l'enfant et d'époux pour les parents y est omise. Deux articles parus dans *le Carnet* et signé d'un : Le chercheur [1], et l'autre La Résie [2] nous fournissent de nouveaux détails sur la descendance du duc de Berry et sur ses relations avec Amy Brown.

— La loi du 18 mars 1850, qui établissait en France la liberté de l'enseignement secondaire, permit aux Jésuites de reprendre l'œuvre de l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de la jeunesse. M. Henri Chérot montre comment ils en profitèrent sous le second empire et quelle fut à leur égard la conduite du gouvernement [3]. Si l'Université, créée par le premier Empire, avait toutes les sympathies du souverain, il n'en favorisa pas moins la création des écoles libres jusqu'en 1859, espérant de la libre concurrence le relèvement des études et le triomphe des établissements de l'État. En 1859, le conseil privé de l'Empereur décide que désormais on refusera aux congrégations non reconnues l'autorisation d'ouvrir une école libre. Ce fut pour les religieux une menace permanente qui empêcha la fondation de plus d'un collège, mais n'atteignit pas spécialement les Jésuites. M. Chérot conclut que le second empire « fut l'âge d'or de la Compagnie de Jésus en France au XIXe siècle. »

— Le général Dragomirov, alors capitaine d'état-major, suivit dans les rangs des troupes alliées la campagne de 1850. Après la guerre, et sous l'impression directe des faits observés, il écrivit une courte étude, que publie aujourd'hui la *Revue de Paris* [4], sur *les causes des revers autrichiens*. Selon lui, c'est dans le système politique et militaire des Autrichiens qu'il en faut chercher l'explication. La méfiance du gouvernement à l'égard des nationalités diverses dont se compose l'empire l'amène à regarder comme un mal l'indépendance morale et la dignité personnelle, et par suite à abaisser le niveau moral de l'armée. Pour le soldat, sorti des couches sociales inférieures, il se

[1] Octobre 1902 : *Autour du duc de Berry : le dossier de Virginie Oreille.*
[2] Novembre 1902 : *Autour du duc de Berry : Demi-Bourbons.*
[3] *Le Carnet*, octobre 1902 : *les Jésuites et la liberté d'enseignement sous le second empire.*
[4] 1er octobre 1902.

plie tout naturellement aux habitudes d'obéissance passive qu'on exige de lui ; à l'énergie personnelle, à la faculte d'initiative ses chefs préfèrent la profusion de l'instruction ; aussi sait-il manœuvrer mais non se battre. Habitué à un ordre parfait, il est démoralisé si par hasard cet ordre vient à être troublé. De même il se croit vaincu d'avance si les retranchements auxquels il est habitué viennent à lui manquer et s'il se trouve contraint à ne compter que sur lui-même. Il ne résiste pas à une attaque à la baïonnette et abandonne presque sans combats des positions presque inexpugnables. L'armée française dut ses succès, non à la supériorité du commandement, mais à « la haute valeur du soldat, » appelé sans cesse à faire preuve d'initiative et d'énergie. Ces qualités naturelles sont soigneusement entretenues et développées par l'officier qui regarde, avec raison, la discipline comme un moyen et non comme un but. « Le soldat marche débraillé, se déclare offensé si le supérieur en use trop librement avec lui.... il marque souvent peu d'émotion quand un officier passe et s'abstient même quelquefois de rectifier la position. Mais que cet officier l'envoie à une mort certaine, et ce sera peu pour le soldat que d'y courir, il y volera.... » Le général Dragomirov compte peu sur les exercices et les manœuvres pour former des soldats qui sachent vaincre, mais il estime que la guerre, même la guerre de partisans, conduit plus directement à ce but. D'après lui, la supériorité des troupes françaises, en 1859, vint en grande partie de leur séjour dans les garnisons d'Afrique.

— On a longtemps accusé la majorité conservatrice de l'Assemblée nationale d'avoir empêché le retour du comte de Chambord en 1873. La publication, par M. le vicomte de Meaux, de ses *Souvenirs politiques*, où il retrace *les Tentatives de restauration après la guerre*, apporte une preuve décisive de l'inanité de cette accusation [1]. Ceux qui regardaient le relèvement de la France comme indissolublement lié au rétablissement de la royauté, estimaient avec raison qu'il fallait, par-dessus tout, obtenir l'union des forces conservatrices. Les princes d'Orléans voulaient-ils se porter comme prétendants, ou au contraire étaient-ils disposés à se rallier à la branche aînée des Bourbons ? telle était donc la première question qui se posait. Pour la résoudre, le comte de Maillé, Cumont et le vicomte de Meaux, au nom des députés de droite, se rendirent à Dreux auprès des princes d'Orléans. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville leur déclarèrent que la famille d'Orléans n'opposerait aucune compétition dynastique, mais qu'il importait bien moins de gagner les héritiers de Louis-Philippe que la portion du peuple français qui désirait une

[1] *Le Correspondant*, 25 septembre, 10 et 25 octobre 1902.

monarchie « sans prêtres ni nobles. » Ayant peu de confiance dans le succès d'une restauration monarchique et décidés à n'y aider en aucune façon, les princes souhaitaient, avant toute chose, voir abroger ces lois d'exil dont ils avaient si longtemps souffert. Pour se concilier les légitimistes, dont le concours unanime leur était indispensable en présence de l'hostilité de la gauche et de la malveillance de Thiers à leur endroit, ils s'engagèrent à une réconciliation avec le comte de Chambord : il fut décidé qu'au nom de toute la famille le comte de Paris irait à Frohsdorf le reconnaître comme le chef de la maison de France et le représentant du principe monarchique. Lorsque la proscription de la maison de Bourbon fut abolie, le comte de Paris s'empressa de faire remettre au comte de Chambord une lettre très respectueuse pour le prier de vouloir bien le recevoir. Celui-ci lui fit répondre qu'il désirait, avant de lui donner audience, adresser un manifeste au pays, dans lequel — on le sut bientôt par M. de Maillé — le prince devait affirmer sa volonté d'arborer en France le drapeau blanc. A cette nouvelle, la consternation fut unanime parmi les royalistes, qui résolurent d'envoyer auprès de lui MM. de Maillé, La Rochefoucauld et Gontaut-Biron pour le supplier de suspendre la publication d'un manifeste qui ruinerait le parti légitimiste. Le prince se montra intraitable : ses amis s'étaient engagés, sans son aveu, sur la question du drapeau, il lui appartenait de faire connaître son sentiment et de déclarer qu'il ne reviendrait en France qu'avec son drapeau. Et il publia, en effet, le manifeste annoncé. Bien qu'elle eût unanimement blâmé cette initiative, la droite n'en persista pas moins dans son dessein de rétablir la royauté presque malgré elle. Tandis que Thiers profitait de l'inopportune déclaration du comte de Chambord pour prendre le titre de président de la république, des hommes tout dévoués à la royauté comme Dampierre et Falloux, soit en s'adressant directement au prince, soit en agissant sur les membres de l'extrême droite, s'efforçaient de rendre possible le retour de la royauté. M. le vicomte de Meaux nous donne le texte du programme politique qu'il élabora, de concert avec Depeyre, Cumont et Baragnon, et qui reconnaissait la monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle, en garantissant les libertés nécessaires. Le prince se contenta de ne pas désapprouver ce programme, ce qui permit à l'extrême droite de le signer. Les partisans de la monarchie parlementaire l'approuvèrent par lettre, mais en réclamant le drapeau tricolore. La majorité conservatrice de l'Assemblée s'était ainsi prononcée pour la monarchie. Conduite par Broglie, elle renversa Thiers, afin de reprendre possession du gouvernement et de barrer définitivement la route au radicalisme. M. de Meaux, traçant le portrait des hommes appelés à faire partie du ministère de Broglie, montre comment, malgré

leur honnêteté et leur intelligence, ils se trouvèrent inférieurs à leur tâche. Broglie sentait combien il serait difficile de réconcilier le prince et la nation et d'aplanir les obstacles qui les séparaient. En cas d'échec, il voulait au moins donner à la France un gouvernement fort et franchement conservateur. Quant à Mac-Mahon, qui n'était inféodé à aucun parti, il voulait, avec le pays, une royauté moderne qui maintînt le drapeau tricolore. Les conservateurs avaient mis tout en œuvre pour faciliter le retour de la monarchie ; fidèle à sa parole, le comte de Paris voulut, pour sa part, aplanir tous les obstacles, et se rendit à Frohsdorf. Dans une lettre inédite adressée, le 11 septembre 1873, à M. le vicomte de Meaux, Chesnelong marque fort justement quelle était alors la situation politique du pays : le comte de Chambord ne pouvait revenir que rappelé par un vote de l'Assemblée nationale, et pour obtenir une majorité qui consentît à restaurer la royauté, il fallait que le prince fît tout d'abord le sacrifice de son drapeau. La commission des neuf, nommée par les bureaux des groupes hostiles à la république dans le but de préparer un projet de restauration, s'était prononcée pour le maintien du drapeau tricolore, qui ne pourrait être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. Le comte de Chambord ne fit aucune objection constitutionnelle à ce projet que Chesnelong avait été chargé de lui présenter ; mais laissant en suspens la question du drapeau, il consentit seulement à ne pas exiger qu'il fût changé avant son avènement. Ceux qui ne voyaient de salut que dans la monarchie croyaient à la réalisation prochaine de leurs vœux, lorsque l'*Union* du 30 octobre publia la fameuse lettre du comte de Chambord annonçant qu'il n'accepterait jamais le drapeau tricolore. Une restauration devenait impossible. Tous les efforts de Broglie tendirent dès lors à consolider le pouvoir du Maréchal, et à l'abri de l'autorité d'un chef d'État indépendant de l'Assemblée, à donner au pays des institutions libres. La présence à Versailles du comte de Chambord, au moment même où l'on votait le septennat, indique que le prince ne s'attendait point à cette solution et que, comptant sur le prestige de la royauté, il espérait encore que l'Assemblée le rappellerait sans condition.

— Nous mentionnerons plus brièvement les articles suivants, qui se rapportent principalement à l'histoire locale ou à la biographie.

— M. René Poupardin publie *dix-huit lettres* qu'il croit à tort *inédites d'Arnoul de Lisieux* [1]. Plusieurs d'entre elles sont relatives aux démêlés de Henri II et de Thomas Becket; les autres sont intéressantes pour l'histoire du diocèse de Lisieux. — M. G. Guigue publie

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1902.

une intéressante relation de l'entrée à Lyon de l'archevêque François de Rohan, écrite par le secrétaire du chapitre[1]. — M. Stéphane Piot retrace *les premiers mois de la peste de Marseille, d'après des documents inédits*, principalement d'après des lettres de Mgr Belsunce, de l'intendant de Provence Lebret et du subdélégué Rigord[2]. — M. l'abbé Camille Daux commence un intéressant travail sur les établissements fondés par l'*ordre franciscain dans le Montalbanais*[3], et tout d'abord dans la ville même de Montauban, où les Frères mineurs s'établirent vers le milieu du XIIIe siècle. Les Cordeliers conventuels de Montauban adoptèrent en 1496 la réforme de l'observance; en 1561, les huguenots les chassèrent de la ville et démolirent de fond en comble leur couvent. Après soixante-dix ans d'absence forcée, les Cordeliers observants furent mis en possession de l'emplacement de leur ancien couvent, par arrêt du parlement de Toulouse, du 12 janvier 1632, et commencèrent les travaux de reconstruction. — M. Augustin Lury poursuit la publication de *documents pontificaux extraits des archives vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban aux XIVe et XVe siècles*[4]. — *Le faubourg Villenouvelle à Montauban*, dont M. l'abbé F. Galabert nous retrace les origines, la création et les développements, joua un rôle de quelque importance pendant les guerres de religion[5]. — Dans les premiers chapitres des *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes*[6], M. Armand Rébillon rappelle brièvement les conditions de la vie industrielle et commerciale à Rennes depuis le milieu du XIVe siècle, l'extension progressive de cette ville, son activité économique et enfin l'influence des événements politiques sur la prospérité de ses marchands et de ses artisans; il étudie ensuite les relations des corporations avec le pouvoir ducal, et plus tard royal, jusqu'en 1669, époque à laquelle la tutelle royale devint vraiment tracassière et gênante pour les métiers rennais. — Les premiers chapitres d'une *Histoire du collège de Riom*, par l'abbé G. Régis Crégut, nous apprennent ce que fut l'instruction publique dans cette ville, depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle[7]. — On trouvera

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1902 : *Entrée à Lyon de l'archevêque François de Rohan, relation des actes capitulaires du chapitre métropolitain, 14 août 1506.*

[2] *Revue des études historiques*, novembre-décembre 1902.

[3] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* 3e trimestre de 1902.

[4] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* 3e trimestre de 1902.

[5] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* 3e trimestre de 1902.

[6] *Annales de Bretagne*, novembre 1902.

[7] *Revue d'Auvergne*, juillet-août 1902.

d'intéressants détails sur le costume dans l'*Inventaire de noble dame Aloys de Saint-Gilles* dressé en 1375, que publient MM. l'abbé Taillefer et Ed. Forestié [1]. — M. Cyprien Laplagne-Barris nous donne une courte notice sur la seigneurie de *Saint-Jean-d'Angles* [2], possédée tour à tour par les familles de Montesquiou et de Busca, et par le curé de Loubersan, maître Pierre Dubuc, et par Mathieu Dubarry, seigneur de Labarthe. — D'après les registres des notaires, les plumitifs des greffiers, les journaux domestiques, les livres liturgiques et autres documents aussi sûrs, M. G. Clément-Simon essaie de fixer les coutumes qui étaient observées couramment à Tulle dans les actes de la vie civile : mariages, testaments, legs, etc. [3]. — M. J. Allanic entreprend de nous retracer l'histoire du collège de Vannes [4] : un premier article nous rappelle ses lointaines origines au commencement du XIVe siècle, sa fondation sous le nom de collège Saint-Yves par le corps politique de la ville, en 1574, la direction des Jésuites (1629-1762) qui formèrent entre autres Le Sage et Bouguer, puis la direction des prêtres du diocèse; la courte époque où Louis XVI lui annexa une école de la marine; enfin la transformation du collège en école centrale (1797-1803). — Le jansénisme avait trouvé peu d'échos dans le diocèse de Dax, quand soudain, en 1717, l'évêque de cette ville, Bernard d'Abbadie d'Arboucave, déclara ses sympathies pour cette doctrine. M. A. Degert nous raconte, d'après des documents inédits, l'histoire de ce regrettable égarement, qui eut peut-être des motifs intéressés [5]. Après avoir interjeté bruyamment appel de la bulle *Unigenitus* et fait des efforts, pendant plus de dix ans, pour recruter des adhérents à la secte, à l'exemple du cardinal de Noailles, l'évêque adhéra enfin à la bulle *Unigenitus* et se signala par son énergie contre ses anciens amis. Il est à noter que le clergé paroissial ne l'avait pas suivi dans ses erreurs. — M. Jules Viguier consacre une intéressante notice à *Louis-Charles Thiers, archiviste de Marseille* (1770-1790), grand-père du Président de la République [6]. Thiers avait eu des débuts difficiles, il approchait de la soixantaine, quand, renonçant à sa charge de procureur, il brigua la place d'archiviste de Marseille. M. Viguier trace de lui ce portrait : « Intelligence vive et claire au service d'un tempérament combatif et qui rendit coups pour coups

[1] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* 3e trimestre de 1902.

[2] *Revue de Gascogne,* août-septembre 1902.

[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* juillet-septembre 1902 : *Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat.*

[4] *Annales de Bretagne,* novembre 1902.

[5] *Revue de Gascogne,* août-septembre 1902.

[6] *La Révolution française,* 14 septembre 1902.

à ses adversaires; puissance de travail incontestable, malheureusement gâtée par un esprit trop porté à l'intrigue, telles furent les qualités de l'homme. Ajoutez-y une avidité d'argent qu'on regrette de voir aussi fort accentuée, et demandez-vous si, à cette esquisse du grand-père, on ne serait pas tenté, par instants, de reconnaître celle du petit-fils. » — M. Auguste Rossignot nous donne les premières pages d'une biographie du général comte Donzelot (1764-1843)[1] : issu d'une ancienne famille de Mamirolle, il s'enrôle dans le régiment de Royal-Marine (infanterie) en 1783; à partir de la campagne de Belgique, où il sert dans l'armée de Dumouriez, son avancement est rapide : en 1793 adjudant général, chef de brigade; chef d'état-major de l'aile droite de l'armée du Nord en 1794; de la division de l'armée d'Italie en 1797, de l'armée d'Égypte de 1798 à 1802; chef d'état-major du 7e corps commandé par Augereau en 1805; l'année suivante, il se distingue au siège de Gaëte; promu général de division le 6 décembre 1807, il est nommé en janvier 1808 commandant de la division des Sept-Iles. — Les Lettres de M. J. Gasnier jeune, de Nantes, adressées en 1793 à M. Savatier Chambon fils et que publie M. Lionel Bonnemère, présentent un curieux tableau de l'état des esprits à Nantes pendant les guerres de Vendée[2]. — M. Joannès Plantadis nous retrace l'histoire d'*Antoine-Guillaume Delmas, premier général d'avant-garde de la République* (1768-1813)[3], né à Argentat, en Bas-Limousin, de la famille Murulhac, — Delmas est un nom de terre; — entré au régiment de Touraine le 3 janvier 1780, il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, entra comme cadet-gentilhomme à l'École militaire royale de Paris, dont il sortit avec le brevet de sous-lieutenant en 1784. Les idées de la Révolution trouvèrent en lui un adepte fervent : il établit de nombreuses sociétés populaires dans le Bas-Limousin et se fit nommer lieutenant de gendarmerie de la Corrèze le 19 juin 1791. Chef de bataillon des volontaires de la Corrèze, après avoir aidé à la répression des troubles qui avaient éclaté dans l'Oise à l'occasion de la circulation des grains, Delmas alla occuper Porrentruy, sur le territoire de l'évêché de Bâle, et contribua à l'établissement de la République Rauracienne. — M. A. Mathiez publie le discours incohérent que Chaumette prononça en 1789, en qualité de vénérable, à l'expiration de ses fonctions, pour résumer les travaux de sa loge pendant l'année écoulée[4]. Il est difficile de reconnaître

[1] *Annales franc-comtoises*, sept.-oct. 1902 : *Le général comte Donzelot.*

[2] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 octobre 1902 : *Lettres d'un bourgeois nantais pendant les guerres de Vendée.*

[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, juillet-septembre 1902.

[4] *La Révolution française*, 14 août 1902 : *Chaumette franc-maçon.*

dans cette harangue vaguement religieuse le futur apôtre du culte de la Raison. Elle prouve en tout cas que l'ancienne maçonnerie ne se séparait pas du catholicisme, qu'elle était en quelque sorte « une congrégation laïque, animée d'un esprit réformiste. » Déiste en 1789, Chaumette avait passé à l'athéisme en 1793, ainsi qu'en témoigne la lettre que lui écrivit à cette époque Doin, un de ses amis d'enfance, et que cite M. Mathiez. — Si l'on ajoute foi aux déclarations faites le 1er décembre 1792 par Jean-François Heurtier, inspecteur général des bâtiments nationaux, et par le serrurier Gamain, que publie M. Cl. Perraud, Roland se contenta d'examiner rapidement les papiers contenus dans la fameuse armoire de fer des Tuileries, sans détourner, comme les Montagnards l'en accusèrent, aucune pièce de nature à compromettre ses amis politiques[1].

ALBERT ISNARD.

[1] *La Révolution française*, 14 juillet 1902 : *A propos de l'armoire de fer.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Meyers Grosses Konversations-Lexicon. 6te gänzlich neubearbeitete und vermehrte Auflage. Erster Band. A bis Astigmatismus. Leipzig und Wien, Bibliographisches Institut, 1902, in-8 de VIII-903 p.

Le seul fait qu'un ouvrage comme celui-ci arrive à sa sixième édition est une preuve qu'il répond à un besoin du public, qu'il donne satisfaction à ses goûts, et en même temps une garantie qu'il offre de solides qualités.

En comparant la nouvelle édition avec les précédentes, il est facile de constater que des modifications assez importantes ont été apportées à la rédaction ; des articles anciens ont été réduits, parfois même supprimés, lorsque l'intérêt qui s'y attachait un moment s'est atténué ou a disparu ; des articles nouveaux ont été ajoutés.

Un soin tout particuler a été donné à l'illustration, qui a pris plus de développement qu'elle n'en avait même dans l'édition précédente, déjà fort bien illustrée.

Les noms mêmes des écrivains qui ont prêté leur concours à cet ouvrage sont une garantie de la valeur de la rédaction. C'est ainsi que pour les sciences historiques, qui nous intéressent ici particulièrement, nous relevons parmi les collaborateurs les noms de MM. F. Arnheim, P. J. Blok, H. Bresslau, F. Delitzsch, K. Haebler, Hans F. Helmolt, W. Oechsli, M. Philippson, R. Röhricht, A. Tille.

L'on s'est efforcé de mettre l'ouvrage au courant des progrès de la science et aussi au courant des plus récents événements; c'est ainsi que l'on trouvera dans le dictionnaire des notices sur les hommes politiques qui ont joué un rôle dans ces temps derniers, sur le général André, par exemple.

Lorsqu'un article est fort développé, comme Afrika (p. 133-156), Alpen (p. 361-369), Asien (p. 854-875), l'on a eu soin de mettre en tête un sommaire qui y facilite les recherches. Voici le sommaire de l'article Afrique, qui donnera une idée de la manière dont le travail a été conçu : 1. Situation et limites ; 2. Orographie ; 3. Hydrographie ; 4. Géologie ; 5. Minéraux utiles ; 6. Climatologie ; 7. Flore ; 8. Faune ; 9. Ethnologie ; 10. Religions, industries ; 11. Conditions politiques ; 12. Division par États ; 13. Commerce ; 14. Histoire de la découverte ; 15. Histoire chronologique depuis 1884 ; 16. Bibliographie. D'excellentes cartes, physiques et politiques ; une carte des explorations avec le tracé des voyages ; les portraits des principaux explorateurs ; des planches ethnographiques et archéologiques, rendent plus vivants et plus clairs ces articles.

De même, pour les villes importantes (Alexandrie, Amsterdam, Anvers), on a eu soin d'ajouter au texte un plan, parfois avec liste des rues (Aix-la-Chapelle).

Parmi les illustrations qui rentrent davantage dans le cadre de la *Revue*, nous remarquerons les douze planches consacrées à l'histoire de l'architecture.

Rien n'a donc été épargné pour rehausser l'intérêt et la valeur de ce dictionnaire, véritablement utile et bien fait.

Nous ne voulons pas dire cependant que l'ouvrage soit à l'abri de toute critique. Au point de vue du classement, il nous semble mauvais de renvoyer Jeanne d'Arc à Jeanne, et l'on ne voit pas bien pourquoi Arnaud de Villeneuve sera traité à Villanova, tandis qu'Arnaud de Brescia est traité à Arnold, Adam de Brême à Adam, etc.

Bien que la bibliographie soit généralement dressée avec beaucoup de soin, trop souvent l'on omet de mentionner les ouvrages français, même quand ils ont une importance réelle, par exemple sur Agrippa l'ouvrage de Prost, sur Pierre d'Ailly celui de Salembier, sur l'Artois celui d'Hennebert et l'excellente bibliographie de Chavanon. Les lacunes de ce genre ne portent pas d'ailleurs uniquement sur des ouvrages français. C'est ainsi qu'à l'article Aragon l'on s'étonne un peu de ne voir citées ni la *Biblioteca* de la Tassa, ni les *Annales* de Zurita, ni la *Coleccion* de Bofarull y Mascaro.

Des omissions comme celle de dom Luc d'Achery ou d'Ireneo Affò sont regrettables. Il est encore plus regrettable, quand une question est aussi controversée que celle de l'épitaphe d'Abercius, de ne citer que les travaux qui en contestent le caractère chrétien, alors que l'opinion « traditionnelle » a pour défenseurs des autorités aussi respectables que celles de M. de Rossi, de Mgr Duchesne, du P. Grisar et de M. Marucchi.

Nous devons reconnaître cependant qu'en général, autant du moins que nous en avons pu juger, les rédacteurs ont gardé une louable impartialité. Et ce n'est pas l'un des moindres mérites de ce premier volume, qui a vraiment droit à nos éloges.

E.-G. Ledos.

Conférences de Saint-Roch, par L. Poulin et E. Loutil. *Les Religions diverses*. Paris, maison de la Bonne Presse, 1902, in-12 de XLV-311 p.

Cet ouvrage, composé d'après des documents de seconde main, ne s'adresse évidemment pas aux spécialistes, aux érudits de profession, mais bien au gros public, et tout spécialement aux jeunes gens des classes populaires, aux apprentis qui n'ont ni le temps ni les moyens de se livrer à des études approfondies. Les moindres objections les arrêtent, mais aussi les moindres preuves les satisfont. Ces jeunes ouvriers catholiques se trouvent en contact d'ouvriers comme eux, mais incrédules et libres penseurs, qui puisent leur *science* dans leurs journaux ou dans certaines brochures dont les auteurs, généralement peu et mal informés, s'efforcent de racheter leur nullité scientifique par l'audace de leurs affirmations et l'énormité de leurs blasphèmes. Le présent livre est plus que suffisant pour réfuter de pareils contradicteurs.

Je regrette l'importance donnée

dans la préface au védisme et à M. Émile Burnouf, qu'il ne faut point confondre avec Eugène Burnouf. Si M. Poulin avait un peu fréquenté le fameux Rig-Véda et son admirateur plus ou moins sincère, il n'aurait pas tardé à reconnaître que le livre n'est qu'un ramassis de vieilles rapsodies liturgiques, le plus souvent dénuées de sens, et que M. Burnouf ne feint de le tenir en si haute estime que parce qu'il s'en fait une arme de guerre contre le christianisme. Celui-ci a rencontré des adversaires plus redoutables, mais rarement d'aussi ridicules. Autrefois, j'ai étudié le Rig-Véda sous la direction du regretté Bergaigne, qui avait voué son existence de savant à l'étude de ce recueil. Il me semble encore l'entendre déplorer le vide absolu de cette poésie, si toutefois on peut appliquer ce terme à de pareilles élucubrations. D'après lui, l'auteur ou mieux les auteurs de ces hymnes se sont occupés avant tout de la quantité rythmique des mots, sans prendre garde à leur sens. « Ils les prenaient dans le tas, nous disait-il en riant, suivant qu'ils avaient besoin d'une longue ou d'une brève. » Aussi reprenait-il à son compte le mot d'un autre illustre védisant, et mettait-il au défi de trouver dans tout le Rig-Véda deux idées qui se suivissent logiquement.

Les auteurs accompagnent la préface d'une bibliographie un peu écourtée et surtout singulièrement bigarrée. A côté d'ouvrages de grande valeur, ils en indiquent de fort médiocres, sinon même de tout à fait mauvais.

L'ouvrage se compose de cinq conférences qui ont pour objets le paganisme, le bouddhisme, le mahométisme, le judaïsme et le christianisme.

Il va sans dire que ce n'est pas dans quelques pages que l'on peut donner une idée complète de questions aussi vastes et de problèmes aussi compliqués, surtout lorsque l'on emploie une forme oratoire qui semble parfois nécessiter des périodes mieux faites pour caresser l'oreille que pour satisfaire l'esprit.

Plus haut, je regrettais de rencontrer le nom de M. Émile Burnouf sous la plume des auteurs. J'oubliais qu'ils s'adressent à un public où pénètrent presque exclusivent les ouvrages de propagande soit religieuse, soit irréligieuse, et que dès lors ils étaient autorisés à s'occuper, entre autres, d'un écrivain qui a su, grâce à une équivoque, en imposer à certains esprits naïfs et peu éclairés.

Je crois que le livre de MM. Poulin et Loutil atteindra le but qu'ils se sont proposé, de mettre en garde les jeunes ouvriers contre la science frelatée qu'en leur offre au nom d'une prétendue libre pensée qui se propose moins d'éclairer les masses que d'en faire les dupes d'un odieux charlatanisme.

A. Roussel.

L'Armée à travers les âges. *Conférences faites en 1900 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.* Paris, R. Chapelot, 1902, in-12 de 410 p.

L'éditeur Chapelot a réuni en un volume les onze conférences faites à Saint-Cyr en 1900 et dont voici les titres avec les noms des conférenciers : Le Soldat grec et le soldat romain, par M. Guiraud, de l'Université de Paris ; la Chanson de Roland, par M. Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Henri IV ; les Chroniqueurs français, par M. Coville, de

l'Université de Lyon; le Maréchal de Montluc, par M. Gebhart, de l'Académie des sciences morales et politiques; les Mémoires militaires du règne de Louis XIV, par M. Lehugeur; les Mémoires militaires de la Révolution, par M. Chuquet, de l'Académie des sciences morales et politiques; les Mémoires militaires de l'Empire, par M. Vandal, de l'Académie française; l'Émir Abd-el-Kader, par M. Rambaud, de l'Académie des sciences morales et politiques; Scènes de la vie militaire : le Roman, par M. Sorel, de l'Académie française.

Un tel ouvrage manque évidemment d'unité, en raison des tendances et des tempéraments des nombreux auteurs qui y ont collaboré, mais chaque chapitre présente un intérêt propre.

L'étude sur le soldat grec et le soldat romain est très fouillée, savante sans pédanterie; les Mémoires sur le XVIIe siècle, la Révolution et l'Empire sont résumés avec talent; la biographie d'Abd-el-Kader fait revivre l'épopée de nos campagnes d'Afrique. Mais j'ai surtout goûté la conférence sur la Chanson de Roland et celle qui a trait aux personnages militaires dans le roman.

M. Lehugeur, qui traduisit en vers modernes la célèbre chanson de geste, était mieux préparé que tout autre à en analyser le poème, à en faire ressortir la beauté, et sa tâche était facilitée par les travaux de plusieurs érudits, parmi lesquels il faut nommer Francisque Michel et Léon Gautier.

Qu'on me permette de citer quelques passages de la conclusion, dussent-ils faire exclure, par le général André, M. Lehugeur de la liste des futurs conférenciers de Saint-Cyr :

« Dieu, la douce France, l'honneur! La *Chanson de Roland* est l'écho mâle et fier de tout ce qui fit vibrer les âmes « chevaleresques » du XIe siècle. De là sa valeur véritablement historique et morale, malgré toutes les fautes que peuvent y compter la rhétorique, la géographie et la chronologie liguées ensemble. La *Henriade* est bien mieux écrite, bien mieux rimée, bien mieux composée. Elle est cependant illisible. Elle ne fait pas tressaillir l'âme française; la poésie en est absente : la Discorde, le Fanatisme, la Politique, sont des abstractions qui nous glacent. Voltaire ne peut nous émouvoir, parce qu'il n'est pas ému lui-même.... La *Chanson de Roland* fait partie de ce patrimoine national qui fait notre richesse morale. Nous devons la connaître et l'aimer, comme les Grecs et les Romains se nourrissaient d'Homère, comme les Allemands se passionnent pour les *Niebelungen*. Elle n'est pas seulement un sujet d'étude pour nos esprits; c'est une des sources vives où nous devons retremper nos âmes. »

M. Sorel part du principe assez juste que la réalité est aussi sensible dans le roman que dans l'histoire : l'*Enlèvement de la redoute* de Mérimée, la *Chartreuse de Parme* de Stendhal contiennent des récits de batailles qui donnent l'impression d'avoir été vécus; rien ne donne une plus dramatique idée de la servitude militaire que le *Cachet rouge* d'Alfred de Vigny; dans l'œuvre colossale de Balzac, les personnages militaires jouent un rôle très important. M. Sorel a évoqué les principaux, et parmi eux le colonel Genestas, du *Médecin de campagne*, qui n'est pas sans ressemblance avec le capitaine Renaud d'Alfred de Vigny. J'aurais souhaité que cette dernière confé-

rence insistât davantage sur les récits de Tolstoï, car l'auteur de *La Guerre et la Paix* a élevé son talent à la hauteur du génie pour décrire une bataille moderne et fixer l'état d'âme des chefs et des masses combattantes.

ROGER LAMBELIN.

—

Weltgeschichte. Unter Mitarbeit hervorragender Fachgelehrten herausgegeben von Dr Hans F. HELMOLT. Tome VII : *Westeuropa* (1. Teil). — Tome VIII, 1re liv. : *Westeuropa* (2. Teil). Leipzig, Verlag des Bibliographischen Instituts, 1900-1902, in-8 de XII-473 p. et 246 p., cartes et grav.

Après avoir publié trois des quatre premiers volumes (t. I, III et IV) de sa remarquable *Weltgeschichte*, le docteur Hans F. Helmolt s'est attaqué aux parties les plus délicates de son travail, à celles qui traitent de l'histoire moderne et contemporaine de l'Europe occidentale, — c'est-à-dire (comme le déclare le professeur Richard Mayr au début du tome VII) de l'Europe centrale et des pays situés entre cette partie de notre continent et l'Océan Atlantique. C'est donc de l'Europe péninsulaire (abstraction faite des pays méditerranéens), opposée à l'Europe continentale, orientale ou asiatique, qu'il est question dans les trois nouvelles livraisons de l'*Histoire universelle* dirigée par le docteur Hans F. Helmolt ; et l'histoire de la géographie vient elle-même légitimer cette distinction entre les deux parties de notre continent. N'est-ce pas, en effet, au Dniester que les cartes du milieu du XVIIIe siècle faisaient encore s'arrêter l'Europe ?

Grâce au plan très philosophique adopté par le directeur de la publication, il n'est pas une seule des questions importantes de l'histoire de l'Europe occidentale qui ne se trouve traitée dans ses grandes lignes, et les lecteurs de la *Weltgeschichte* posséderont, le jour où aura paru la seconde livraison du tome VIII, un tableau d'ensemble absolument remarquable de l'évolution historique, économique et sociale des différentes contrées qui constituent l'Europe occidentale. Seul le développement littéraire et artistique se trouve insuffisamment traité, à notre avis ; c'est la plus grosse lacune que j'aie relevée dans cette partie de l'*Histoire universelle*.

Le développement économique de l'Europe occidentale depuis les croisades, tel est le sujet du premier livre du tome VII ; le professeur docteur Richard Mayr l'a exposé de la manière la plus large et la plus précise tout à la fois. Rien de plus intéressant ni de plus substantiel que les pages consacrées par cet historien à la Hanse (ch. III), et au contre-coup de la découverte de l'Amérique sur l'Ancien Monde, des découvertes des Portugais sur l'Europe occidentale (p. 69-74) ; on fera bien de rapprocher de ces dernières pages le paragraphe très nourri consacré par le docteur Armin Tille (p. 240-243) au contre-coup des découvertes sur l'équilibre politique de cette partie de notre planète. Signalons encore comme particulièrement dignes d'attention les courts paragraphes relatifs aux princes de la finance au XVIe siècle (p. 74-75), aux Fugger et aux autres familles de banquiers de la haute Allemagne à la même époque (p. 76-80). — Le livre II (Renaissance, Réforme et Contre-Réforme), dû au docteur Armin Tille, nous a moins plu. En dépit du soin avec lequel il a été rédigé, certains faits

capitaux de cette période extrêmement touffue n'ont pas été traités par l'auteur avec tout le développement qui eût convenu ; là surtout, nous avons déploré la rareté des passages relatifs à la vie artistique des peuples de l'Europe occidentale ; pour un paragraphe excellent sur la vie artistique dans les Pays-Bas et en Allemagne à l'époque de la Renaissance (p. 154-156), que de lacunes ou de trop brèves mentions ! — Le livre III traite de la chrétienté occidentale et du développement de ses missions depuis la Réforme ; le professeur docteur Wilhelm Walther a donné de cet important sujet une simple esquisse, mais il a su la tracer avec une grande sûreté et y accumuler les indications précises. — A la question sociale est consacré le livre IV, dont le professeur docteur Georg Adler est l'auteur ; le lecteur trouvera groupés dans cette partie du tome VII de l'*Histoire universelle*, d'une manière très claire et très vivante, une foule de renseignements précieux. Signalons comme de la plus complète actualité les deux chapitres relatifs à la question sociale en Allemagne (p. 413-423) et à l'agitation socialiste dans les autres pays de l'Europe centrale et occidentale (p. 423-428). — Le dernier livre du tome VII, relatif au développement des grandes puissances, est l'œuvre du professeur docteur Hans von Zwiedineck-Südenhorst ; il nous a paru de tous points remarquable. Le tableau d'ensemble que nous lui devons est d'une lucidité et en même temps d'une précision admirables ; et si nous protestons contre l'expression *Raubkrieg* employée par l'auteur pour qualifier la guerre de la Ligue d'Augsbourg, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître que certains procédés du grand Roi en légitiment parfois l'emploi. Avec l'histoire de Frédéric II le Grand, dont certaines guerres méritent, elles aussi, d'être appelées des *Raubkriege*, se termine ce brillant tableau d'ensemble de l'histoire moderne de l'Europe occidentale, que les deux livres déjà publiés du tome VIII de la *Weltgeschichte* mènent dans la période contemporaine jusqu'en 1860 ; l'histoire de l'Europe occidentale pendant la Révolution, l'Empire et la réaction monarchique absolue y est exposée par le professeur docteur Arthur Kleinschmidt, et l'excellent auteur du livre V du tome VII y a donné une digne suite au travail que nous mentionnions tout à l'heure dans son étude sur les nouvelles formations politiques et sociales entre 1830 et 1860. Il y a là encore, au total, une foule de renseignements. Par la précision et la lucidité de l'exposition, le nombre et la rigueur des faits signalés, la nouveauté du plan, la *Weltgeschichte* nous apparaît de plus en plus comme un ouvrage d'une très haute valeur ; on peut différer d'opinion avec ses rédacteurs soit sur un point, soit sur un autre, mais on est obligé de reconnaître que c'est toujours une œuvre intéressante, et une œuvre qui fait penser.

L'illustration est digne du texte, et plusieurs des planches publiées dans l'un ou l'autre des fascicules dont nous rendons compte portent avec elles leur enseignement. Des planches comme celles où sont figurées, ici (d'après différents documents, surtout d'après des sceaux) les diverses sortes de navires montés par les marins de la Hanse aux xve et xvie siècles, là les monnaies les plus usitées dans l'Europe occidentale du xiiie au xvie siècle, c'est-à-dire durant cette crise monétaire qui sévit à la fin du moyen âge

et au début de l'ère moderne, sont singulièrement instructives ; non moins « suggestives » sont la vue de la vieille bourse d'Amsterdam placée à la page 92 du tome VII et la planche en couleurs consacrée aux premiers chemins de fer de la Saxe (t. VII, p. 130). Les portraits, empruntés en partie à la belle collection de portraits historiques de Waldemar von Seidlitz, sont excellents (cf. surtout l'admirable portrait de Martin Luther d'après les Cranach, t. VII, p. 264), et il convient de remercier le docteur Hans F. Helmolt d'avoir donné des facsimilés de l'écriture de Luther, du début et de la fin de l'acte de la sainte alliance (t. VIII, p. 84), le texte intégral des trois articles du *Moniteur* relatifs à l'exécution de Louis XVI (t. VIII, p. 17), enfin quelques reproductions de manuscrits, de tapisseries, et même (t. VIII, p. 182) de curieuses caricatures. Quant à la superbe planche du tome VII (p. 156), reproduisant la châsse de saint Sébald et deux statues du tombeau de Maximilien Ier (Arthur et Théodoric), elle m'a fait regretter de ne pas trouver, dans ce beau volume, plus de reproductions d'œuvres d'art; quelle belle série il eût été possible d'y constituer!

HENRI FROIDEVAUX.

—

Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit. *Étude de droit international ancien*, par M. Irénée LAMEIRE, professeur agrégé de droit public à la faculté de droit de l'Université de Lyon. Paris, Arthur Rousseau, 1902, in-8 de 84 p.

Dans cette Introduction, M. Lameire commence par montrer que, de toutes les branches du droit public, la science du droit international ancien est la plus complètement ignorée. Il en analyse les causes et arrive à cette déduction que, pour étudier la conquête ancienne dans ses effets juridiques normaux, il faut la considérer seulement dans les guerres entre puissances parfaitement indépendantes l'une de l'autre, dont la souveraineté était nette et bien tranchée; situation qui ne s'est guère présentée qu'entre la France et l'Espagne, au temps des derniers Habsbourg, ou entre la France et l'Autriche, aux temps de Charles VI et de Marie-Thérèse. Le savant auteur, après avoir indiqué pourquoi la synthèse juridique de ces faits historiques a échappé aux auteurs modernes, recherche où se trouvent les sources de la théorie de la conquête; puis il démontre que cette théorie ne doit être cherchée que dans les occupations non suivies de traité, ou, lorsqu'un traité est intervenu, qui a permis au conquérant de conserver sa conquête, dans la période antérieure à l'instrument diplomatique, et il s'explique ensuite sur les exemples multiples de déplacement immédiat de souveraineté que nous offre l'histoire.

Les principales sources et la méthode ainsi précisées, M. Lameire termine sa substantielle Introduction en observant avec raison qu'avant de pouvoir aborder la théorie ancienne de la conquête, il est indispensable d'être complètement au courant de l'histoire du droit public interne de chaque circonscription, de chaque enclave, histoire dont la possession est absolument nécessaire pour pouvoir trouver des documents intelligibles sur la question du déplacement de souveraineté pendant les guerres, histoire à laquelle les con-

naissances théoriques et générales du droit public ne préparent que d'une façon très lointaine.

Quelles que soient les difficultés de cette tâche, dont il a tracé le programme dans cette Introduction, telle est celle que s'est imposée l'érudit professeur. Sa lecture, en faisant ardemment désirer celle du livre en tête duquel elle est destinée à figurer, permet dès aujourd'hui d'affirmer qu'il sortira victorieux de sa délicate entreprise et qu'il dotera la science du droit international ancien d'une étude digne de lui.

X.

—

Gallia, tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine, par Camille JULLIAN, correspondant de l'Institut. Ouvrage orné de 140 gravures d'après les monuments antiques et d'une carte. Deuxième édition revue. Paris, Hachette, 1902, in-18 de VIII-242 p.

Les étudiants et les archéologues de province, auxquels M. Jullian a dédié ce volume, sont heureux d'avoir aujourd'hui pour apprendre la Gaule un livre comme cette *Gallia*. En lui comparant, rétrospectivement, ce qui se publiait et se lisait il n'y a pas plus de trente ans, il faut nous féliciter du progrès des études historiques et archéologiques, mais aussi ne pas oublier de complimenter M. Jullian pour ses recherches d'érudit, pour son mérite d'historien et pour son talent d'écrivain. Comme l'œuvre de Henri Martin, qui faisait autorité alors, paraitrait vieille et préhistorique — si on la lisait encore ! L'*Ethnogénie gauloise* du baron de Belloguet, si dépassée qu'elle soit, mérite encore d'être lue, et on doit s'en souvenir au moins comme de l'œuvre consciencieuse d'une vie tout entière de chercheur.

Sous une forme littéraire de haute vulgarisation (car il s'est abstenu de notes), M. Jullian a dressé un tableau complet de la Gaule au temps des Romains. Les origines et la conquête sont très rapidement traitées; c'est du reste un sujet que l'auteur a exposé dans son récent ouvrage sur Vercingétorix. La vie de la Gaule romaine forme le fond de l'ouvrage : sa vie politique dans son gouvernement, ses rapports avec l'Empereur, ses assemblées nationales, son régime municipal, son administration et son système d'impôts ; — sa vie militaire dans son armée et son recrutement, et dans la défense nationale sur le Rhin ; — sa vie sociale dans les classes, les corporations, le régime et l'influence de la propriété ; — sa vie intellectuelle dans l'art, l'enseignement et la littérature ; — sa vie religieuse et morale dans la religion, le culte et la famille. M. Jullian n'abandonne la Gaule qu'aux commencements du christianisme, et il ne le fait pas sans nous promener, en plusieurs chapitres, dans les diverses régions de la Gaule pour nous en dire l'originalité et nous en décrire les villes et leurs monuments à l'époque romaine et avant l'invasion des Barbares.

Des gravures, très nombreuses, bien choisies (et toutes expliquées) complètent l'enseignement du texte. On ne saurait trop recommander ce nouveau livre de M. Jullian, non seulement aux curieux de nos origines nationales, mais surtout aux érudits et archéologues de province qui, avant d'étudier un canton de ce domaine, voudraient s'orienter sur l'ensemble. Malheureusement, les archéologues de province, qui étaient assez nombreux il y a une quaran-

taine d'années, semblent l'être beaucoup moins aujourd'hui : les vétérans meurent sans être remplacés : cela tient, pour une bonne partie, à la transformation politique et sociale de notre pays. Puisse l'attrait de la *Gallia* de M. Jullian éveiller de nouvelles vocations et susciter de nouveaux archéologues *nostris ex ossibus !*

H. Gaidoz.

—

La vraie Jeanne d'Arc. V. *La Martyre d'après les témoins oculaires, le procès et la libre pensée*, par Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, S. J. Lyon et Paris, Emm. Vitte, 1902, gr. in-8 jésus de xv-636 p.

Dans ce cinquième volume, le R. P. Ayroles poursuit la laborieuse enquête où il a entrepris de reproduire et de condenser tous les documents relatifs à la Pucelle. Il divise son exposé en sept livres : I. Préliminaires du procès jusqu'à la comparution de Jeanne devant ses juges, le 21 février 1431. — II. Dépositions des trente-cinq témoins entendus au procès de réhabilitation sur ce qui se passa à Rouen. — III. Instruction du procès : détail complet des interrogatoires, depuis le 21 février jusqu'au 17 mars. — IV. Le procès proprement dit : préliminaires du réquisitoire, les soixante-dix articles du réquisitoire ; les douze articles ; séances des 2 et 9 mai ; sentence de l'Université de Paris ; la prétendue abjuration du cimetière saint Ouen ; sentence de condamnation prononcée par Cauchon ; procès dit de rechute : séances des 29 et 30 mai ; sentence définitive ; exécution. — V. Efforts des bourreaux pour tromper les contemporains et la postérité : actes posthumes ; lettre à Sigismond, aux rois et princes de toute la chrétienté ; lettres aux prélats, nobles et villes ; lettre de l'Université au pape et aux cardinaux ; lettres de garantie en faveur des juges ; nombre des coupables ; principaux d'entre eux. — VI. La libre pensée en face de la martyre et du procès ; réfutation des assertions de Quicherat ; inanité des raisons invoquées pour justifier les irrégularités du procès ; conclusion sur le procès de condamnation ; dénigrement du procès de réhabilitation ; de l'opinion sur la Pucelle ; le procès et la martyre d'après Michelet ; remarques sur le procès d'après Henri Martin et d'autres rationalistes. — VII. La vénérable Jeanne est-elle martyre au sens strict du mot : ce qui constitue le martyre ; les titres de la vénérable aux honneurs du martyre ; la vénérable considérée comme martyre dans la suite des âges ; réponses aux objections ; les prophéties de la Pucelle durant sa passion ; le passion et la mort de la Pucelle vive reproduction de la passion et de la mort de l'Homme-Dieu. — Conclusion.

Nous devons nous borner à ce résumé des cinq livres où le R. P. Ayroles a condensé tant de textes, tant de recherches, tant d'observations. Il termine le volume par un exposé de la façon dont il a compris sa tâche et par un hommage ému à la Compagnie de Jésus, dont les membres sont dispersés par suite d'une odieuse persécution : que nos respectueuses sympathies et nos félicitations pour son immense labeur le suivent dans le demi-exil où présentement il est réduit à vivre loin de ses frères !

G. de B.

—

L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc et la cause de sa haine contre la libératrice, par Jean-Baptiste-Joseph AYROLES, S. J. Paris, X. Rondelet, 1902, gr. in-8 jésus de xv-261 p.

Le R. P. Ayroles ne s'est pas contenté d'écrire les cinq gros volumes de l'ouvrage qu'il a intitulé *la Vraie Jeanne d'Arc*. Il a voulu protester contre certaines assertions qu'il a rencontrées sous la plume du savant éditeur du cartulaire de l'Université de Paris, le R. P. Denifle, archiviste du Vatican. Cela l'a conduit à écrire un ouvrage spécial, consacré à montrer : 1° ce qu'était l'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc; 2° quelle a été l'attitude de l'Université à l'égard de la Pucelle. Il examine d'abord le rôle de l'Université dans l'Église au xv° siècle, son attitude au concile de Bâle; le rôle de ses principaux représentants dans les délibérations du conseil; son intervention dans le procès de la Pucelle, engagé sur ses instances; l'acharnement déployé par elle contre Jeanne d'Arc; la haine constante dont elle la poursuivit. Chacune des assertions émises pour justifier la conduite de l'Université est discutée, et les incriminations et insinuations contre la Pucelle victorieusement réfutées. Un chapitre particulièrement intéressant est celui intitulé : *De l'attitude de Charles VII et de ses conseillers vis-à-vis de la Pucelle prisonnière*. Le P. Ayroles y réfute l'opinion, généralement répandue, que le roi n'a rien fait pour la délivrance de celle à laquelle il devait la couronne.

G DE B.

—

Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, par P. PÉLICIER. T. II, 1488-1489. T. III, 1490-1493. Paris, H. Laurens, 1900-1902. 2 vol. in-8, 461 et 438 p.

Les cinq cent seize lettres (n°s 224-739) que renferment ces deux volumes ne comprennent qu'une période de six années à peine (22 avril 1488-12 décembre 1494), et plus de la moitié s'appliquent aux deux premières années seulement; nous sommes d'abord à l'époque de la guerre contre le duc d'Orléans et contre la Bretagne. Le rôle qu'y joue Louis de la Trémouille explique que sur cent quarante et une lettres du 22 avril au 6 septembre 1488, une quarantaine seulement ne sont pas adressées à ce capitaine. Ces lettres à la Trémouille étaient toutes déjà, ou peu s'en faut, connues et publiées. Cette première partie cependant contient des pièces neuves, comme la lettre fort intéressante du 3 mai 1488 (n° 235), où le roi fait aux habitants de Tournai le récit de la guerre, comme la demande d'un subside aux habitants de Lyon (16 juillet 1488, n° 323), comme la relation faite au pape de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (4 août 1488, n° 340).

La part de l'inédit est beaucoup plus large dans le reste du volume et dans le suivant. Nous ne pouvons indiquer tout ce qu'apportent de nouveau à la connaissance de cette époque les lettres publiées par M. Pélicier : histoire administrative, histoire militaire, histoire diplomatique, trouvent également à y puiser; il y a notamment nombre de pièces sur les relations du roi avec l'Italie; des indications précieuses sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de l'Église

(nomination aux sièges épiscopaux et aux abbayes), sur les mesures financières adoptées pour faire face aux dépenses multiples de la guerre.

Aux lettres missives qu'il a recueillies, M. Pélicier a ajouté, outre quelques documents dans l'annotation de ces deux volumes, vingt-six pièces justificatives, quelques-unes fort importantes : nous citerons seulement l'accord entre le duc de Bourbon et l'archevêque d'Auch pour le règlement de Saluces (24 mai 1488, n° 1) ; les relations des nonces sur les affaires de France (5 août 1488, n° 5); l'ordre de bataille des Français à Saint-Aubin-du-Cormier (n° 6) ; les instructions données au sire de la Heuze envoyé aux Tournaisiens (27 mars 1489, n° 16) ; le manifeste touchant le mariage du roi avec la duchesse de Bretagne (8 décembre 1491, n° 23) ; et la harangue du grand écuyer de France à l'Université touchant le même sujet (13 décembre 1491, n° 24).

E.-G. L.

—

Le Maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange (1668-1678), par M. Pierre de Ségur. Paris, Calmann-Lévy, 1902, in-8 de 601 p.

Le second volume consacré par M. Pierre de Ségur au maréchal de Luxembourg (voir pour le premier la *Revue* du 1er octobre 1900, t. LXVIII, p. 636) peut très justement s'intituler « la lutte de dix années avec le prince d'Orange, » car il embrasse toute la guerre de Hollande jusqu'à la paix de Nimègue. Le caractère du grand capitaine se dessine mieux encore, puisqu'il reste seul à la tête des armées de Louis XIV. Turenne étant mort et Condé, vieilli avant l'âge, retiré à Chantilly, Luxembourg a à lutter non-seulement contre un puissant adversaire, mais aussi contre l'hostilité, sourde d'abord, bientôt ouvertement déclarée, du ministre de la guerre Louvois. Le tableau est présenté avec art, laissant apercevoir dans le fond la grande figure du roi, dirigeant les événements aussi bien diplomatiques que militaires. Mais la partie la plus neuve et la plus attrayante de l'œuvre est peut-être le portrait de Guillaume d'Orange et l'analyse des actes, d'une loyauté assez douteuse, sur lesquels il a étayé sa fortune. Il commence par susciter dans son pays toutes les mauvaises passions pour faire rétablir à son profit le statoudhérat et, comme le parti modéré le gêne, il laisse assassiner ses chefs, le grand pensionnaire Jean de Witt et son frère. La guerre n'est pas conduite par lui d'une façon plus franche ; et, s'il se fait battre presque constamment par Luxembourg, ce n'est pas faute d'essayer de toutes les ruses et presque de trahison. A la fin de cette longue lutte, ayant besoin, pour sa gloire ou son intérêt, d'une dernière bataille ; il n'hésite pas, sachant la paix signée, à risquer le combat, « pensant que ce pouvait être une raison pour que M. de Luxembourg ne fût pas sur ses gardes, » et quant au sang répandu, c'était pour lui « une chose sans aucune conséquence. » La victoire des Français à Saint-Denis, devant Mons, répondit à ces misérables calculs. On ne peut reprocher à M. de Ségur d'avoir fait profiter son héros de cet heureux contraste.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, publiée par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. LECESTRE. T. XVI. Paris, Hachette, 1902, in-8 de 741 p.

Encore un de ces gros volumes, où MM. de Boislisle et Lecestre doublent la matière du texte de nombreuses annotations. Le tome XVI nous offre le texte des *Mémoires* pour la fin de l'année 1708. Désignation du duc de Bourgogne pour commander l'armée de Flandres; conversation de Saint-Simon à ce sujet avec le duc de Beauvilliers; campagne de Flandre; combat d'Audenarde; siège de Lille; capitulation; attaque de la citadelle de Lille; reddition, tels sont les principaux faits qui remplissent ces pages. Avec les additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, un appendice contient des fragments inédits tirés des papiers de Saint-Simon, des dissertations sur le combat d'Audenarde et sur la campagne de 1708 en Flandre, des lettres de la princesse des Ursins et du duc du Maine; enfin des additions et corrections et une ample table alphabétique.

G. DE B.

—

Le Marquis de La Fayette et la révolution d'Amérique, par Charlemagne TOWER, traduit de l'anglais par Mme Gaston Paris. T. Ier, avec un portrait. Paris, Plon, 1902, in-8 de v-468 p.

La renommée de La Fayette a deux faces, l'une américaine, l'autre française. La première est la plus franche de mélange, la plus sincère, la plus enthousiaste. « Ce dévouement chevaleresque, dit son nouveau biographe, gagnait les cœurs de tous ceux qui l'approchaient; il l'a fait tendrement aimer de Washington, des officiers et des soldats de l'armée continentale et des colonistes d'il y a cent ans; sa mémoire vivra éternellement dans le cœur des Américains » (p. 168). Et c'est ainsi que la fidèle reconnaissance d'un peuple étranger a élevé sur l'une de nos places de Paris, au général La Fayette, une statue équestre qui dépasse en hauteur celle de Louis XIV et celle même de Washington.

C'est un monument de ce genre que lui réserve M. Charlemagne Tower. Son étude s'étendra de 1777, où La Fayette débarqua en Amérique, jusqu'en 1781, où il retourna en France après la capitulation de lord Cornwallis. Ses mémoires et sa correspondance, les documents conservés dans les archives publiques ou privées des États-Unis, la grande publication de M. Henri Doniol sur la participation de la France à l'établissement de la nouvelle république, les bibliothèques des universités de Cornell et d'Harvard et des sociétés historiques de New-York et de Pensylvanie, forment le fonds où l'auteur a puisé les sources de son ouvrage. La Fayette en est le centre, mais la politique générale rayonne alentour, et l'on peut dire que la France profite presque autant que la mémoire de La Fayette de cette publication : « Très peu de personnes de la génération présente, écrit M. Tower, savent de quels inestimables bienfaits nos aïeux sont redevables à la nation française à cette époque de la Révolution, alors que l'Amérique était sans crédit dans l'ancien continent, et que notre cause n'éveillait dans le monde aucune sympathie en dehors de celle

de notre fidèle alliée. Les documents des archives de France sont là pour prouver avec quelle sollicitude la cause américaine a été suivie, encouragée, couvée, si l'on peut dire, par le comte de Vergennes, dont le nom, avec ceux de Rochambeau, d'Estaing, Gérard, La Luzerne et de Grasse, doit être à jamais vénéré aux États-Unis » (p. II et III). Les chapitres II, III, IV, V et IX sont consacrés tout entiers (p. 56-161 et 275-288) aux relations diplomatiques qui amenèrent l'alliance entre la France et les États-Unis.

Il ne faut pas croire que La Fayette ait eu à se louer de ses premiers rapports avec les *insurgents*. On le reçut dans la rue, et ses compagnons, comme lui-même, furent traités en très bon français d'aventuriers. Il est vrai qu'il en pleuvait alors en Amérique, tous vantant leurs mérites, armés de brevets et affichant les plus hautes prétentions. La Fayette ne se découragea pas, et dans une adresse qu'il put faire lire au Congrès, il disait : « Après les sacrifices que j'ai faits, j'ai le droit d'exiger deux grâces : l'une est de servir à mes dépens, l'autre est de commencer à servir comme volontaire » (p. 173). Cette modestie le recommanda ; on lui fit presque des excuses, et, quelques jours après, il était nommé major général : c'était un titre en attendant la fonction, qui arriva vite.

Ce premier volume va jusqu'en 1778. Il est orné d'un portrait de La Fayette dont l'original fut peint par Charles Willson Peale pour le général Washington ; il fut longtemps conservé à Mount-Vernon ; c'est le général Lee, héritier de Washington, qui le possède aujourd'hui. La traduction, très soignée, est de Mme Gaston Paris. Nous espérons que le second volume, qui complétera la publication, paraîtra bientôt, et nous permettra de prononcer un jugement d'ensemble sur cet important ouvrage.

VICTOR PIERRE.

—

Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis (1778-1783), par le vicomte DE NOAILLES. Paris, Perrin et Cie, 1903, in-8 de VII-439 p.

Ce n'est point une nouvelle histoire de la guerre d'Amérique que M. le vicomte de Noailles s'est proposé d'écrire. Il a voulu seulement, à l'aide des rapports et correspondances officielles conservés dans nos archives, faire ressortir le rôle toujours honorable et souvent glorieux que les soldats et les marins de la France ont joué pendant cinq campagnes sur les côtes d'Amérique. Leur action s'est déployée tantôt dans les Antilles, tantôt sur le littoral des États-Unis ; mais il n'y avait pas lieu d'établir une distinction à cet égard, car ce furent le plus souvent les mêmes escadres et les mêmes hommes qui se portèrent successivement sur l'un et l'autre de ces deux théâtres des hostilités.

M. de Noailles a fait un livre qu'on lira avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. Son style sobre et correct est bien celui qui convient à une œuvre historique. Il s'est livré aux plus laborieuses recherches pour fournir au lecteur tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Deux cartes, sept bons portraits, d'excellentes tables, ajoutent à la valeur et à l'agrément de ce beau volume. S'il y avait un reproche à lui adresser, ce serait

celui d'un optimisme trop constant, qui lui fait prodiguer aux commandants français, à bien peu d'exceptions près, des éloges sans réserves, malgré que leurs qualités se soient déployées d'une manière fort inégale et avec des résultats très divers. C'est un effet qui se produit fréquemment dans tout travail dont le fond est puisé dans des documents officiels, où l'apologie tient inévitablement la principale place, tandis que la critique est presque toujours réduite au silence.

L. DE N.

—

Bonchamps et l'insurrection vendéenne, par René BLACHEZ. Paris, Perrin, 1902, in-12 de VIII-362 p.

Le livre de M. Blachez est une très bonne biographie du général vendéen de Bonchamps, puisée aux sources les plus sûres. Elle offre un intérêt toujours soutenu, n'est jamais encombrée de digressions ou de longueurs. Le style, sobre et correct, convient parfaitement au sujet, et ne laisse au lecteur qu'une impression satisfaisante. Sympathique à la Vendée, sa patrie, l'auteur fait d'ailleurs preuve d'une franche impartialité, n'hésitant pas à signaler les fautes dans lesquelles les chefs royalistes, et son héros lui-même, sont quelquefois tombés. Il ne faudrait d'ailleurs pas se flatter de trouver dans le volume de M. René Blachez des renseignements nouveaux, de nature à étendre, sur les événements qu'il raconte, le domaine des connaissances historiques; les sources inédites sont à cet égard probablement épuisées. L'auteur n'a pu que mettre en œuvre les matériaux recueillis avant lui; mais il l'a fait d'une manière qui ne laisse point de prise à la critique.

L. DE N.

—

Les Étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). Souvenirs du capitaine Desbœufs, publiés, pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Charles DESBŒUFS. Paris, A. Picard et fils, 1901, in-8 de XII-225 p.

La Société d'histoire contemporaine a jugé digne d'être publié sous ses auspices un nouveau recueil de souvenirs militaires du premier empire, dont le manuscrit original, soigneusement recopié par un petit-fils de l'auteur, a été reproduit avec une scrupuleuse fidélité.

Humble témoin des gloires d'une grande époque, le capitaine Desbœufs a voulu apporter sa modeste pierre à l'édifice de son histoire. C'est pour ses enfants et d'anciens camarades qu'il a écrit des pages destinées à n'être lues que dans le cercle restreint de la famille et que, depuis soixante ans, on y relisait avec respect, lorsque vint à l'un de ses descendants la touchante ambition d'en faire part au public.

Marc Desbœufs est né, le 25 avril 1782, à Elne, ancienne capitale du Roussillon, dans une famille dont les chefs ont servi, pendant plus de deux siècles, dans l'arme de l'artillerie, à laquelle il devait lui-même appartenir. Son père, par exception, était médecin et mourut, comme tel, au champ d'honneur, au cours d'une épidémie de fièvres graves, sur la fin de l'année 1792.

La mère de Marc, originaire de Perpignan, était venue alors habiter sa ville natale, et c'est là qu'il grandit au milieu des scènes de la Révolution, qui y fut particulièrement

sanglante. Les opinions royalistes de la bonne dame l'avaient empêchée d'envoyer son fils à l'école, parce qu'on y enseignait les *Droits de l'homme*, si bien qu'à l'âge de dix-sept ans, il écrivait fort mal et n'avait aucune notion de grammaire. Il allait atteindre sa dix-huitième année, lorsque les Autrichiens, qui assiégeaient Gênes, menacèrent de pénétrer en France. Au cri de la patrie en danger, plusieurs de ses camarades s'étaient rendus comme volontaires à l'armée; il résolut de les suivre et rejoignit bientôt à Toulouse, sur la fin d'avril 1800, le 3e bataillon de la 3e demi-brigade de ligne.

La jeunesse et l'inexpérience de Desbœufs allaient le soumettre, pendant trois ans, aux pires vicissitudes. Caporal en 1803, sur les bords de l'Adige, puis bientôt après fourrier, sergent de grenadiers en 1807, en Dalmatie, sous-lieutenant d'artillerie régimentaire en 1809, après Wagram, il ne revient en France que pour franchir les Pyrénées ; la guerre d'Espagne lui permet de donner la mesure de ses talents militaires et de ses aptitudes administratives. Lieutenant en 1812, à Huesca, capitaine en 1813, à Jaca, Desbœufs, qui était un modeste, ne chercha pas à s'élever plus haut. Aussi bien sa qualité d'officier de l'empire ne le recommandait guère au gouvernement de la Restauration.

Desbœufs avait perdu, pendant ses campagnes, sa sœur, puis sa mère; il se maria, le 29 novembre 1815, pour se refaire une famille, et se consacra dès lors tout entier à ses nouveaux devoirs. Dans ses loisirs forcés, il était parvenu à se donner une instruction que les troubles de ses années d'enfance et l'agitation de sa jeunesse militaire ne lui avaient pas permis d'acquérir. Après avoir fait le charme de sa retraite, elle lui permit de donner à ses fils des connaissances qui les conduisirent, l'un à l'École polytechnique et l'autre à l'École normale supérieure.

« La révolution de 1830, dit M. Charles Desbœufs, donna comme une issue à ces souvenirs militaires un peu comprimés ; les livres, les journaux, les poètes se jetaient avec avidité sur ce qu'on appelait déjà l'épopée impériale. Conteur excellent, le capitaine Desbœufs avait pour auditeurs sa famille et ses enfants ; quelques anciens camarades se pressaient autour de leur ancien chef ; on s'écrivait, on parlait librement des combats et des gloires de la grande époque. » Vers 1836, l'éducation de ses fils terminée et ses filles établies, « le capitaine Desbœufs, privé de ses auditeurs ordinaires, voulut laisser aux siens un témoignage durable de sa vie militaire. » Cette œuvre, relativement courte, parce que le conteur avait l'allure brève et rapide, ne fut entièrement achevée qu'en 1847.

Le capitaine Desbœufs est mort à Perpignan en 1859. Conservés dans sa famille avec un soin religieux, ses souvenirs n'ont été communiqués, jusqu'à présent, qu'à quelques intimes. Enrichie de notes nombreuses, quelques-unes très détaillées, la publication qui vient d'en être faite est complétée par un index alphabétique des noms propres d'hommes et de lieux qui rendra grand service au lecteur. Dr J. Meynier.

—

Napoléon et la paix, par Arthur Lévy. Paris, Plon, 1902, in-8 de n-662 p.

M. Arthur Lévy est certainement

un audacieux ; on dit que les bons esprits de sa race n'ont pas nos préjugés de chrétiens, il le prouve : les faits les moins discutés ou les paradoxes les moins acceptables, il les mêle, les enchevêtre et en tire des conclusions inattendues qu'il soutient avec un imperturbable sang-froid. Il y faut du talent et même de l'étude ; ces deux qualités ne lui font pas défaut.

Ainsi donc, ayant écrit un premier volume sur *Napoléon intime*, où il exposait la douceur, la facilité de caractère, l'invincible loyauté, le manque absolu d'ambition du héros de Brumaire et d'Austerlitz, voici qu'il établit, dans un livre nouveau, que le premier général des temps modernes n'a jamais aimé ni voulu faire la guerre, et que son mauvais sort comme aussi les excitations de ses voisins ont seuls provoqué ce conflit armé, cette hécatombe qui, vingt ans, ensanglanta l'Europe. Six cent cinquante pages (et l'auteur ne va pas plus loin que Tilsitt) pour cette démonstration ne sont pas trop, car le paradoxe est étourdissant. M. Lévy soutient la gageure jusqu'au bout, sans parler de circonstances atténuantes, mais « plaidant non coupable » avec la conscience d'un avocat de cour d'assises.

Le succès de son premier livre (quinze éditions, parait-il) explique le second sans le justifier davantage à notre avis. Il trouvera des lecteurs alléchés par ce qui intéresse l'intéressant Napoléon, ou parmi les ardents que le rêve de la dictature entraine irrésistiblement vers César, mais de convaincre les esprits droits, j'espère qu'il y perdra sa peine. Je dis sa peine, car il s'en donne beaucoup, et consciencieusement. Il parait avoir consulté une foule de documents ; ses références de livres, d'archives, sont nombreuses ; il en tire parfois le suc, il en déduit toujours ce qui convient à sa thèse. Sur un point en particulier : les affaires d'Espagne, je dois constater qu'il commet de nombreuses erreurs, non seulement d'appréciation, ce qui est son droit, mais dans les événements eux-mêmes ; il en parle avec une légèreté qui prouve la rapidité de ses études en cette matière délicate. La vérification de ses théories nous mènerait à refaire l'histoire de Napoléon et occasionnerait beaucoup de déchet. Et c'est pourquoi on ne saurait recommander la lecture de cet ouvrage : il n'apprendrait probablement rien aux gens instruits, il entrainerait les ignorants en de graves et fallacieuses erreurs.

G.

—

A. Pâris, sa vie, ses œuvres, ses collections, par A. Estignard. Paris, Floury, 1902, gr. in-8 de 175 p., avec 65 phototypies de la maison Delagrange et Magnus, à Besançon.

La galerie artistique entreprise par M. A. Estignard s'est récemment augmentée d'un volume consacré à l'architecte Adrien Pâris. Né à Besançon le 25 octobre 1745, Adrien Pâris, un instant passionné pour la botanique, ne tarde pas à s'orienter définitivement vers les études architecturales. Il échoue au concours pour l'École de Rome, auquel il prend part à l'âge de vingt-quatre ans. Ses camarades le considèrent comme le premier d'entre eux ; mais les examinateurs en décident autrement, ce qui amène de telles protestations que Louis XVI, instruit de ce qui se passe, décide que le jeune homme sera envoyé à Rome

pour achever ses études. Là, Pâris se montre digne de la haute protection dont il a bénéficié : il étudie sans relâche et ne revient en France qu'au bout de cinq années, en 1774.

Ses travaux attirent l'attention sur lui : en 1780, il remplace Soufflot à l'Académie d'architecture. La même année, le Roi le nomme dessinateur de son cabinet. En cette qualité, il est chargé de tous les détails des fêtes de Paris, de Versailles, de Marly et de Trianon.

En 1783, il passe quelque temps à Besançon, pour, de là, se diriger vers Naples qu'il avait vu déjà lors de son premier séjour en Italie. Deux ans plus tard, revenu en France, le Roi lui fait le meilleur accueil, lui octroie des lettres de noblesse et le charge de dresser les plans nécessaires à la reconstruction du château de Versailles. A la veille de 1789, il est aussi désigné pour construire la salle des États généraux. L'avenir s'annonçait magnifique pour Pâris, quand la tourmente révolutionnaire l'obligea de se réfugier d'abord dans les montagnes du Doubs, puis en Normandie. Il ne quitta cette province qu'en 1806, toujours pour l'Italie, où, tout en continuant ses travaux personnels, il sut rendre des services à son pays. Rentré à Besançon en 1816, il y mourut, âgé de soixante-quatorze ans, en 1819, léguant à sa ville natale toutes ses collections, d'une valeur considérable.

L'auteur donne du caractère d'Adrien Pâris une idée exacte en rapportant les faits suivants : « Sa respectueuse affection pour le Roi égalait son mépris pour les régicides. Quand le peintre David entra à l'Institut, Pâris donna sa démission, se refusant à appartenir à une compagnie où pouvait s'asseoir un homme dont le vote avait contribué au meurtre de Louis XVI. En 1806, il consentit à faire partie de l'Académie des arts à Rome, mais, lorsqu'en 1813, le sculpteur Canova eut fait admettre par acclamation le peintre David, il donna immédiatement sa démission.... Il fut toute sa vie catholique pratiquant. Non seulement les amères déceptions n'avaient point troublé sa foi politique, mais sa foi religieuse était sortie de ces épreuves encore affermie. C'est en sage et en chrétien qu'il expira, conservant et manifestant hautement ses croyances immuables. »

Y a-t-il quelque chose à ajouter à cet éloge ? En ce qui concerne l'homme, plus rien, certes. Mais restent l'artiste et le collectionneur émérite : sous ce double rapport, les derniers chapitres mettent Pâris en pleine lumière, et nous y renvoyons le lecteur, que charmeront les intéressantes phototypies répandues dans ce beau volume, lesquelles rappellent à la fois les œuvres principales d'Adrien Pâris et un certain nombre de celles de plusieurs de ses contemporains, qui lui avaient été données ou qu'il avait acquises, entre autres, et surtout, de Fragonard.

E.-C. Gaudot.

La Société française du XVIe siècle au XXe siècle, par Victor du Bled. Troisième série : *XVIIe siècle. Les diplomates, les grandes dames de la Fronde, la cour, les courtisans, les favoris.* Paris, Perrin, 1902, in-12 de 328 p.

M. Victor du Bled poursuit avec une louable persévérance ses tableaux de la société française. Dire qu'il la voit à travers des anecdotes serait ne juger de son livre que sur les appa-

rences. En réalité, il a dépouillé nombre de mémoires et de monographies, cueillant et recueillant dans ce vaste champ d'information tous les bons mots, tous les traits curieux, tous les on dit, tous les *ana*. Le bouquet est varié et touffu, un peu trop monté en couleurs voyantes, mais agréable à la vue.

Cette fois, c'est sur le tapis vert des diplomates, depuis le cardinal d'Ossat jusqu'à M. de Bismarck, et à travers les antichambres des courtisans, depuis les mignons de Henri III jusqu'aux flatteurs du peuple souverain, qu'il papillonne. Heureusement, le papillon se pose parfois et l'auteur se permet de juger d'ensemble. C'est ainsi qu'il apprécie favorablement le grand siècle, ce siècle où « les choses, les personnes, les costumes ont un air de grandeur et en même temps de raison » (p. 278).

Quant à sa manière de montrer l'endroit et même l'envers des choses, à coups de menus détails réunis de partout, on serait tenté de lui appliquer le mot du duc de Broglie sur Taine. « Il a ramassé vingt mille faits contre la Révolution française ; je pourrais en relever vingt mille qui la réhabilitent. » La réhabilitation de 1793 restera quand même difficile. Celle des habitudes sociales d'avant 1789 ressort naturellement de l'ouvrage de M. du Bled, encore que nos aïeux eussent plus de luxe que de propreté ; mais toujours, — sous sa plume au moins, — tant d'esprit!

HENRI CHÉROT.

—

La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle, *d'après des documents nouveaux*, par M. l'abbé Émile DEBERRE, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1902, in-8 de 413 p.

Il existait déjà de M. J. Durandeau un volume sur *Aimé Piron ou la vie littéraire à Dijon pendant le XVIIe siècle* et la thèse, un peu antérieure, de M. Jacquet : *la Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV* (1886). M. Émile Deberre a eu l'heureuse pensée de poursuivre ce genre de recherches et de pousser jusqu'à la Révolution. Dans la société dijonnaise comme dans la nation française tout entière, il s'opéra au XVIIIe siècle un revirement général dans les esprits. La science devient l'idole du jour et détrône la littérature. Les études classiques perdent de leur crédit ; l'histoire, la physique, les langues, la botanique, tendent à la remplacer. La fermeture des collèges des Jésuites précipite ce mouvement. A ce point de vue, on ne lira pas sans intérêt le programme élaboré par les « nouveaux collèges », une fois les Pères de la Compagnie de Jésus sortis des Godrans (p. 299).

C'est dans ces vieux bâtiments, transformés aujourd'hui en bibliothèque et en école de droit, qu'avait été élevé le futur grand Bossuet, de même qu'au palais des ducs de Bourgogne, le P. Mugnier faisait l'éducation du grand Condé. Ces glorieux souvenirs auraient peut-être dû plaider au moins les circonstances atténuantes en faveur des anciennes méthodes que M. Émile Deberre semble sacrifier d'assez bon cœur. Mais, s'il n'avait préféré la culture encyclopédique du temps de Ruffey, de Voltaire, du président de Brosses et de Buffon, il n'eût sans doute pas composé son ouvrage et la pédagogie y eût perdu une source nouvelle. A signaler, à propos du dernier de ces auteurs, la triple rédaction du fameux *Discours sur le style*. C'est une contribution fort intéressante à l'histoire du *labeur d'écrire ;* mais elle ne dis-

pensait pas d'une bibliographie qui fait défaut.

HENRI CHÉROT.

—

L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines (650 à 810), par Alexis CHEVALIER. Paris, Champion, 1901, in-8 de XXIV-553 p.

Dès le commencement du XIIIe siècle, Jacques de Vitry place l'Hôtel-Dieu de Paris au rang des hôpitaux les plus fameux de la chrétienté. Son renom ne fit que s'accroître au fur et à mesure que, grandissant avec la ville, il ouvrait un asile plus large non seulement aux malades parisiens, mais encore aux indigents de tous pays affluant dans la capitale. La meilleure preuve de sa célébrité est dans la puissance du courant charitable qui de tous les points de la France lui apportait un abondant contingent de legs ou d'aumônes. Chaque année, dans chaque diocèse, les quêteurs de l'Hôtel-Dieu, en vertu d'un privilège qu'ils partageaient avec ceux des Quinze-Vingts, étaient admis à solliciter de l'évêque la publication des bulles pontificales énumérant les « pardons » ou indulgences accordés aux bienfaiteurs de l'hôpital parisien, et l'on trouve dans le livre de M. Chevalier la reproduction d'une curieuse gravure placée en tête d'une lettre de ce genre délivrée vers 1525, par l'archevêque de Bourges, où sont représentées les principales œuvres de charité exercées par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

On comprend l'intérêt qu'offre pour l'histoire hospitalière une étude approfondie sur un établissement aussi important, et rien n'est plus attachant que la lecture des pages où l'auteur expose, en un style clair et agréable, les vicissitudes diverses de la congrégation dont les membres, depuis une longue suite de siècles, dépensent leur dévouement et leur vie tout entière au service des pauvres.

Comme celles de la plupart des hôpitaux élevés dans les villes épiscopales, les origines de l'Hôtel-Dieu sont enveloppées dans la nuit des temps. Une légende, à laquelle par respect pour les anciens historiens M. Chevalier attache peut-être trop d'importance, voudrait que saint Landri, évêque de Paris au milieu du VIIe siècle, en fût le fondateur ; mais cette tradition ne repose sur aucun document et il faut sans doute chercher son unique fondement dans le besoin qu'éprouve toujours l'imagination populaire de rattacher à un nom connu l'origine des institutions qui nous entourent. En réalité, l'histoire doit être ici, suivant l'expression d'un érudit de notre temps, Léon Gautier, plus belle encore que la légende. En effet, quand on voit dans toutes les vieilles cités épiscopales ces Hôtels-Dieu qui toujours s'élèvent à l'ombre de la cathédrale et en forment comme le complément nécessaire, qui uniformément sont soumis à l'autorité du chapitre, l'ancien conseil de l'évêque, on est amené à supposer avec grande vraisemblance que sous une forme ou sous une autre ces établissements charitables ont de tout temps constitué un des organes de la vie épiscopale et que leur origine se confond avec celles de l'évêché lui-même.

A Paris notamment, cette union intime entre l'église épiscopale et la maison-Dieu s'affirme non seulement par le voisinage immédiat des deux monuments qui ont traversé les siècles côte à côte, sans presque changer d'emplacement, mais par des textes

d'une haute antiquité. Le plus vénérable est celui où l'évêque Incald, en 829, attribue au chapitre la propriété d'un certain nombre de domaines de l'église parisienne, à condition d'en donner la dîme à l'hôpital Saint-Christophe, où les chanoines doivent se réunir à certains jours pour laver les pieds des pauvres; vient ensuite l'acte par lequel l'évêque Renaud, vers l'extrême fin du xe siècle, cède au chapitre la seconde moitié de cet hôpital Saint-Christophe dont la première lui appartenait déjà; puis, quand le vieil hôpital abandonne son ancien nom pour celui d'Hôtel-Dieu de Paris, c'est la règle promulguée par le doyen Étienne, vers 1217, et un siècle plus tard ce sont les précieuses délibérations capitulaires dont l'admirable série se déroule presque sans interruption jusqu'à la Révolution, faisant une large part à toutes les questions qui intéressent l'Hôtel-Dieu.

M. Chevalier expose en détail ces statuts du xiiie siècle qui servirent de modèle à ceux de plusieurs autres maisons hospitalières. Mettant à profit le savant livre de M. Coyecque, il décrit minutieusement le régime de l'Hôtel-Dieu au moyen âge, puis il aborde la question de la réforme, dont le besoin se faisait sentir là au xvie siècle comme dans toutes les autres institutions. Il montre que la première réforme tentée par le chapitre à cette époque échoua et que ce fut l'influence de saint Vincent de Paul qui sut accomplir la véritable réorganisation de ce grand corps.

A partir du xviie siècle, les conclusions du chapitre de Notre-Dame renferment moins de renseignements qu'autrefois sur la vie intérieure de l'Hôtel-Dieu, mais M. Chevalier sait y suppléer par les délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu, par les documents relatifs à l'histoire de saint Vincent de Paul et des dames qui lui prêtaient leur assistance dans son œuvre charitable, enfin par le récit de la vie de Geneviève Bouquet, celle des religieuses qui, sous l'inspiration du grand apôtre de la charité, contribua le plus à rétablir la régularité dans la congrégation des Augustines.

Cette réforme du xviie siècle reçut sa consécration définitive dans les nouvelles constitutions rédigées aux environs de 1650 par François Lavocat, chanoine de Notre-Dame. Aussi remarquables au point de vue de la perfection de la vie religieuse que de la bonne organisation du service hospitalier, ces statuts, qui furent confirmés en 1725 par le Parlement, assurèrent l'excellent fonctionnement de ce vaste établissement, tel que M. Chevalier en dresse le tableau détaillé au commencement du xviiie siècle.

C'est en vain que le jansénisme tenta, vers cette époque, de s'introduire à l'Hôtel-Dieu et d'en troubler l'ordre spirituel, le danger fut écarté par la fermeté de la majorité des religieuses, comme le raconte M. Chevalier dans un intéressant chapitre. Après avoir eu à subir deux grands incendies qui compromirent gravement l'état des bâtiments, l'hôpital se relevait à peine de ses ruines quand il fut exposé aux assauts de la Révolution. Les religieuses ne purent s'y maintenir qu'à la condition de prendre l'habit laïque; mais privée du droit de se recruter par la suppression du noviciat, la congrégation n'aurait pas tardé à disparaître si le décret de messidor an XII n'était pas venu reconnaître l'existence des « sœurs hospitalières; » cette mesure fut complétée par le décret du 26 décembre 1810, qui confirmait spéciale-

ment les statuts des hospitalières de l'Hôtel-Dieu, et depuis ce temps les Sœurs Augustines ont pu, comme aux siècles passés, continuer dans l'antique hôpital les traditions de charité de leurs devancières.

« Personne n'ignore, disait Camus le 6 fructidor an XI, combien le service des femmes est avantageux aux malades, surtout lorsqu'elles sont conduites, dans l'exercice pénible de leurs fonctions, par des vues supérieures qui les mettent au-dessus de tous les dégoûts inspirés par l'état rebutant de la maladie. » Aussi ne saurait-on trop féliciter M. Chevalier d'avoir, dans cette intéressante étude, fait comprendre la dette de reconnaissance contractée par la société envers les pieuses femmes qui, sous l'inspiration de la religion, se sacrifient tout entières à l'accomplissement de cette admirable mission.

LÉON LE GRAND.

—

Jacob Wimpfeling (1450-1528), *Sein Leben und seine Werke* nach den Quellen dargestellt von Dr Joseph KNEPPER. Freiburg im Breisgau, Herder, 1902, in-8 de XX-375 p.

La grande histoire du peuple allemand de Janssen s'enrichit de publications complémentaires signées par les meilleurs historiens catholiques d'outre-Rhin. Sans avoir le piquant des recherches du docteur Paulus sur la véritable fin de Luther, ou de l'étude du rôle des Jésuites dans les cours princières de l'Empire au XVIe siècle, du P. Duhr, la vie de Jacques Wimpfeling nous présente avec un puissant relief la noble figure d'un de ces amants du beau, du juste et du vrai, qui est toute une évocation du monde universitaire et de l'humanisme à l'époque de la Réforme. Professeur et écrivain académique, vrai pionnier de la pédagogie moderne, historien et surtout grand patriote, Wimpfeling fut pendant de longues années un des hommes les plus en vue de l'Allemagne. Comme tant d'autres de ses contemporains, il eut une intuition très nette de l'immense besoin de réforme où se débattait lamentablement l'Église, et, à cause de cela peut-être, on le crut parfois favorable à l'œuvre impie de Luther. La réputation du savant ne doit pas être ternie par cette tache. Wimpfeling eut sans doute quelques illusions passagères, mais il eut vite fait de percer à jour la véritable pensée du novateur apostat et il sut, en dépit de difficultés pratiques angoissantes, demeurer inébranlablement fidèle à l'unité. Les troubles des guerres civiles et religieuses, conséquences de la diffusion du protestantisme, l'affligèrent profondément, et il en fut personnellement victime, car le bouleversement général de la société le réduisit à un triste isolement où il s'éteignit le 15 novembre 1528. Le docteur Knepper a sympathiquement décrit cette figure complexe d'un homme de talent franc et ardent, ennemi des abus, et constamment fidèle à un idéal élevé, qu'un concours d'événements priva de la grande action et de l'éclatante renommée auxquelles il était en droit de prétendre. Quelques extraits en prose ou en vers des œuvres de Wimpfeling et une utile table alphabétique accompagnent cette excellente biographie.

G. PÉRIES.

—

Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien mit Ausschluss von Venedig. Herausgegeben von der Badischen Historischen Kommission. Bearbeitet von Dr Aloys Schulte. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900, 2 vol. in-8 de xxxii-742 et 358 p., 2 cartes.

Voici un travail très considérable et qui fait le plus grand honneur à son auteur. Pour écrire cette histoire du commerce au moyen âge entre l'Allemagne occidentale et l'Italie, abstraction faite de Venise, le docteur Aloys Schulte ne s'est pas borné à consulter les archives de son pays et celles de la Suisse ; il a également fait au delà des Alpes plusieurs voyages au cours desquels il a recueilli de très précieux éléments d'information, venant combler les lacunes des dépôts allemands et suisses et compléter les séries de multiples renseignements extraits par lui de documents originaux déjà publiés ou encore inédits. On trouvera au tome II de l'ouvrage du docteur Aloys Schulte les plus importants des textes jusqu'à présent inédits recueillis par l'auteur au cours de ses patientes et fructueuses recherches dans les archives ; à plus d'un point de vue, ces quatre cent cinquante et une pièces présentent un très vif intérêt, et il convient de remercier l'érudit profes seur allemand de les avoir mises au jour.

Il faut encore le féliciter d'avoir, dans son premier volume, écrit une histoire très minutieuse et très complète des relations commerciales de l'Allemagne occidentale avec l'Italie septentrionale au moyen âge. Après une introduction qu'il ne nous semble guère possible (n'en déplaise à l'auteur) de qualifier de géographique, puisqu'elle traite une question d'histoire de la géographie économique, celle des voies commerciales à travers les Alpes dans les temps préhistoriques et dans l'antiquité classique (livre Ier), le professeur A. Schulte retrace successivement l'histoire du commerce et du trafic au prémoyen âge (livre II) et dans le haut moyen âge (livre III). La question du commerce des métaux précieux et surtout de l'or, et des vues d'ensemble sur la vie commerciale chez les populations limitrophes de l'Allemagne occidentale fournissent ensuite à l'auteur l'occasion de donner sur l'histoire du crédit en Allemagne et en Italie, sur les banques italiennes, sur le déclin des foires de Champagne et même sur Venise des chapitres pleins de renseignements précieux et d'érudition (livres IV et V). Suivant les routes. alors usitées et d'après la participation plus ou moins active de chaque pays, le docteur Schulte aborde ensuite l'histoire du commerce et du trafic à la fin du moyen âge (livres VI et VII) ; il termine par l'indication des marchandises et l'étude des tarifs commerciaux aux xive et xve siècles (livre VIII) ce gros volume, dont les dernières pages contiennent une brève esquisse de l'histoire du commerce à travers les Alpes centrales jusqu'à nos jours.

Tel est, succinctement indiqué, le plan de l'ouvrage du docteur Schulte ; pour le discuter avec compétence, il faudrait avoir fait de son côté et pour son compte l'énorme travail de dépouillement et de coordination de textes qui a permis à l'auteur d'écrire cette grosse et savante histoire. Bornons-nous, faute de mieux, à lui reprocher d'avoir attribué à l'*Histoire du commerce du monde* de M. O. Noël une importance et une autorité qu'elle

ne mérite en aucune façon (note 1 de la p. 69), d'avoir mal écrit les noms de MM. de Mas-Latrie (note 2 de la p. 409) et Vaesen (note 4 de la p. 548), et de n'avoir pas cité, à propos du vice-amiral Coulon, tout au moins l'ouvrage de M. H. Harrisse sur *Les Colombo de France et d'Italie.*

Des deux cartes historico-économiques qui acccompagnent le travail du docteur Aloys Schulte, la première (une esquisse au 1 : 3,500,000e) montre les routes suivies du nord au sud durant le moyen âge à travers tout le territoire alpestre, tandis que la seconde, plus développée (à l'échelle du 1 : 1,000,000e), admirable de relief, montre simplement les défilés des Alpes et leurs abords montagneux. Ces deux cartes, très soigneusement établies et très claires, rendront les plus grands services aux lecteurs du travail considérable mené à bonne fin par le docteur Aloys Schulte et publié par la commission historique du grand-duché de Bade; il conviendra d'y recourir fréquemment, comme à l'excellent index des noms de lieux et de personnes et à l'utile glossaire qui terminent le tome II de l'*Histoire du commerce de l'Allemagne occidentale et de l'Italie septentrionale au moyen âge.* HENRI FROIDEVAUX.

—

The Clarke Papers. *Selections from the Papers of William Clarke,* secretary to the Council of the Army, 1647-1649, and to general Monck and the Commanders of the Army in Scotland, 1651-1660. Edited for the Royal Historical Society by C. H. FIRTH. Volume IV. London, Longmans, Green and Ce, 1901, in-8 de XXIV-331 p.

Les documents transcrits dans ce volume sont extraits des cinq livres manuscrits de Clarke conservés dans la bibliothèque du collège de Worcester, qui contiennent principalement la correspondance échangée entre le général Monk, le gouvernement civil et les chefs de l'armée, ainsi que le journal de marche du général de 1659 à 1660.

A ces documents précieux, M. C. H. Firth a ajouté une série de pièces inédites provenant de l'aliénation des manuscrits de Clarke de Sir Thomas Phillips faite en 1898 au profit de la bibliothèque des avocats d'Édimbourg. Ces pièces ont trait aux événements qui se passèrent en Écosse pendant les mois de novembre et de décembre de l'année 1659.

Enfin un appendice contient diverses lettres empruntées aux manuscrits de Tanner, Carte et Rawlinson de la *Bodleian Library.*

Ces sources seront très utilement mises à contribution par les historiens qui voudront étudier la période d'environ douze mois qui s'écoula entre la chute de Richard Cromwell et la restauration de Charles II, et si elles ne modifient pas les idées généralement admises, elles éclaireront bien des points de détail jusqu'ici laissés dans l'ombre. R. L.

—

Fermo e il cardinale Filippo de Angelis. *Pagine di storia politica,* per LETI. Roma, soc. Dante Alighieri, 1902, in-12 de x-276 p. (Biblioteca storica del risorgimento italiano, III, 7-8.)

Le célèbre cardinal de Angelis, né en 1792, mort en 1877, archevêque de Fermo de 1841 à sa mort, est le héros de ce livre instructif autant que mal composé, et ce n'était sans doute pas l'intention de l'auteur de faire de lui un personnage sympathique ; mais il a laissé parler les documents avec

une grande impartialité, et c'est l'impression qu'on en retire. Homme obstinément fermé au libéralisme, se croyant de taille à en arrêter les progrès, les combattant par la violence et la rigueur, vaincu et assagi par le malheur, l'exil et l'écroulement de ses espérances politiques, cette figure est fort intéressante.

Ce livre est sorti de recherches faites sur une cause célèbre : le procès Casellini, Rosettani, Venezia, accusés à tort de l'assassinat du chanoine Corsi. L'auteur a été amené à étudier quelques-uns des épisodes les plus remarquables de cette longue période « de luttes et de douleurs, de défaites et de victoires », qui forme l'histoire de Fermo de 1831 à 1860. Ces chapitres n'ont qu'un lien assez lâche entre eux et sont de proportions fort inégales, d'intérêt aussi assez disparate. L'introduction sur les mouvements d'insurrection et de réaction dans les Marches avant 1849, le chapitre (p. 63-131) sur la république romaine et la restauration pontificale, et celui sur Fermo de 1849 à 1860 sont surtout des chroniques bien documentées, mais confuses (et l'on voudrait plus de renvois aux sources, surtout pour les nombreuses traditions orales que rapporte l'auteur).

Les deux chapitres essentiels, les plus neufs et les plus intéressants, sont l'étude sur le cardinal Filippo de Angelis, archevêque et prince de Fermo, dans la première partie de son épiscopat (1841-1849), et le procès Casellini et autres. Le premier est un portrait bien vivant et documenté d'un prélat de combat décidé à suivre une politique réactionnaire et rigoureuse, qui lui semblait d'autant plus convenable que ses prédécesseurs Brancadoro et Ferretti avaient laissé, par incurie ou bonté d'âme, péricliter la discipline ecclésiastique et le bon ordre public ; mais son gouvernement fut vraiment trop autoritaire et, en 1849, Fermo, devenu république à l'exemple de Rome, se débarrassa de son prince en le conduisant à la citadelle d'Ancône, où il trouva une prison, du reste, confortable. Plus intéressante encore est l'histoire du procès Casellini, Rosettani, Venezia. Ces trois malheureux furent, à cause de leurs opinions libérales, arbitrairement accusés de l'assassinat du chanoine Corsi, condamnés sur faux témoignages, bien que leur innocence ne fît doute pour personne ; des témoins, qui avaient refusé de se laisser suborner, furent condamnés à leur tour ; Casellini put s'enfuir à Corfou, mais les deux autres furent décapités ; les véritables assassins avouèrent ensuite leur crime, et le gouvernement italien réhabilita les condamnés et pensionna leurs familles. — Malheureusement, cet exposé d'une erreur judiciaire est bien confus et difficile à lire.

Ce livre est, en somme, une réunion d'études intéressantes plutôt qu'une histoire suivie du Risorgimento à Fermo. Mais on y trouvera de bons matériaux pour cette histoire. L.-G. Pélissier.

—

La Giovine Italia. Nouvelle édition aux soins de M. Menghini. Roma, Società editrice D. Alighieri, 1902, 2e fascicule, in-8 de 258 p.

Nous avons analysé ici un volume de la publication destinée à favoriser la diffusion des écrits qui, au cours du XIXe siècle, ont préparé les mouvements insurrectionnels en Italie. Le nouveau volume que nous annonçons appartient à la série III, nos 11-12, fascicule no 2.

Nous y rencontrons : une partie du discours prononcé par le général Colletta sur l'histoire des Grecs modernes; Du serment prêté à un tyran; De quelques causes qui empêchent jusqu'à présent le développement de la liberté en Italie, par Mazzini, qui y rappelle un mot de Lafayette : « Italiens, méritez la liberté, et la « France vous assistera »; Quelques souvenirs des vicissitudes italiennes survenues dans les années 1799, 1815, 1821, par La Cecilia; Observations du général Sercognani sur l'écrit du général Armandi et réponses; Carlo Alberto; Le christianisme détruit par le despotisme; La mémoire de deux martyrs, Morelli et Silvati, par La Cecilia; Fraternisation des peuples : Allemagne, alliance du peuple français avec le peuple d'Allemagne, la jeune Italie aux peuples d'Allemagne et aux hommes libres de France, par Mazzini. A. A.

—

Ragusa. *La caduta della repubblica aristocratica e la lutta dei soldati di Napoleone colla flotta russa, i Montenegrini e Crivosciani pel possesso delle bocche di Cattaro*, da Kirchmayer. Zara, Vitaliani; Paris, A. Picard, 1900, in-8 de viii-220 p.

Ce mémoire a été imprimé en italien et en allemand sous la même couverture : la traduction allemande suit page à page le texte original, et l'auteur a poussé la conscience jusqu'à traduire l'index et des documents originaux italiens. Il manque toutefois au volume bilingue une table des matières qui permettrait de se guider dans ce mémoire long, compact, et assez confusément disposé. — Le premier chapitre, après une entrée en matière *in medias res* (extrait de lettre de Napoléon à Marmont en 1808, postérieure à la chute de la république), remonte par étapes en 1805, en 1796-1797, et fait une digression sur le Ragusain Matteo Luciari et son rôle en 1438, à la mort du roi Albert de Hongrie. Le second chapitre narre les projets d'occupation de Raguse par Napoléon, puis divague sur Sigismond de Hongrie et Raguse après la bataille de Nicopoli, et sur le grand tremblement de terre, sur les deux noblesses ragusaines, l'ancienne ou *Salamanchese*, et la nouvelle ou *Sorbonese*. Au chapitre III, arrive Lauriston, qui occupe la ville pour le compte de Napoléon, mais le chapitre IV est un retour sur l'histoire du commerce de Raguse, la bataille de Panta Mica, le concile de Bâle, Charles-Quint, etc. Dans les chapitres suivants, c'est le même chaos de notices rétrospectives et de récits relatifs au sujet : ce n'est qu'au chapitre XI qu'on se retrouve au point de départ à la lettre précitée de Napoléon à Marmont!

Il y a beaucoup de renseignements dans ce mémoire, mais il y manque une ordonnance qui l'éclaircisse et le rende lisible. Il y manque aussi, et complètement, des renvois aux sources employées. Le livre est à refaire. L.-G. Pélissier.

—

Égypte, par A. P. de Sande e Castro, juge aux tribunaux internationaux de l'Égypte. Paris et Lille, Taffin-Lefort, 1901, gr. in-8 de 505 p.

L'auteur a successivement étudié l'Égypte ancienne et l'Égypte moderne : c'est dire qu'en un volume, si substantiel qu'il soit, il n'a pu que résumer l'histoire et la situation présente de la terre des Pharaons.

Le Nil est le cœur de l'Égypte, la

source de sa vie; aussi l'auteur lui a-t-il consacré un important chapitre. La régularité des crues du fleuve est un des plus curieux phénomènes terrestres. Elle est due à la régularité des pluies équatoriales emmagasinées dans les grands lacs dont le Nil est le déversoir. A partir de Khartoum, où s'unissent le Nil Blanc et le Nil Bleu et sur une distance de 3,000 kilomètres, aucun affluent, aucune eau nouvelle ne vient grossir le cours du fleuve. Les travaux de Champollion, de Young, de Maspero ont permis de connaître les traditions de l'Égypte et d'interpréter les hiéroglyphes si merveilleusement conservés par ses monuments. Il y a bien quelques lacunes dans la série des dynasties et quelques contradictions dans les textes, mais la science égyptologique n'a pas dit son dernier mot et chaque année nous vaut des découvertes précieuses aussi bien pour l'art que pour l'histoire. L'expédition de Bonaparte est nettement exposée par M. de Sande e Castro, mais il insiste un peu longuement sur l'assassinat du général Kléber et donne *in extenso* les interrogatoires des accusés, le rapport du secrétaire Sartellon. Ces documents ne sont pas inédits et ne présentent qu'un intérêt relatif. Après avoir conté les règnes de Méhémet Ali, Ibrahim Abbas, Mohammed Saïd, Ismaïl et Mohammed Tewfik, l'auteur nous initie à l'organisation administrative et judiciaire, et montre les réformes réalisées par la création des tribunaux indigènes. Il eût été intéressant d'indiquer les méthodes de pénétration de l'influence anglaise et d'analyser l'œuvre accomplie au Caire par les deux principaux protagonistes de l'impérialisme britannique : Alfred Milner et lord Cromer.

Des notes sur des questions diverses : Actes diplomatiques, Soudan égyptien, fêtes musulmanes, servent d'appendice à cet ouvrage où se peuvent puiser d'utiles renseignements et qui est orné d'un grand nombre de gravures et portraits.

ROGER LAMBELIN.

—

Études et documents concernant l'histoire des Roumains. — I. *Les comptes de Bistritza.* — II. *Actes relatifs à l'histoire du culte catholique dans les principautés*, réunis et publiés avec une préface sur la propagande catholique depuis 1500, par N. JORGA. Bucarest, chez Socek, 1901, in-8 de XLIX-535 p. (en langue roumaine.)

A côté des textes roumains, l'auteur a inséré dans ce livre un grand nombre de pièces écrites soit en latin, soit en italien.

Le travail de M. Jorga est divisé en huit parties. La première contient des extraits des comptes de Bistritza, en latin d'abord, puis en allemand. La deuxième partie est intitulée : « Extraits des comptes des églises catholiques à Jassy, » en latin d'abord, puis en italien. — La troisième partie (p. 78) est composée de documents recueillis dans les archives des églises catholiques à Jassy et concernant l'histoire du catholicisme en Moldavie. A la page 105, signalons une lettre de Mavrocordato de Scarlat autorisant un frère mineur conventuel à quêter pour sa mission en Moldavie et en Hongrie. A la page 204, mentionnons, à la date de 1821, un court mémoire adressé au consul de France : la population catholique y est estimée à trente-cinq mille âmes environ.

La quatrième partie (p. 226) est intitulée : « Documents recueillis dans les archives de l'archiépiscopat catho-

lique à Bucarest, concernant l'histoire du catholicisme en Roumanie. » On y rencontrera plusieurs fac-similés de signatures. Je signale (p. 253) que le gouvernement valaque autorise une souscription pour élever une église catholique à Craïova et y souscrit, en langue française, pour deux mille piastres. Voici (p. 264) un obituaire des Franciscains décédés dans la mission de Valachie et de Bulgarie de 1690 à 1835.

La cinquième partie débute à l'an 1602 : elle se compose de documents extraits de Campoulango. Au 4 février 1787, dispense d'observer certaines fêtes. Voici venir ensuite (p. 327) des extraits de la correspondance consulaire autrichienne de 1782 à 1829 (6e partie). Le gouvernement roumain demande, en langue française, le départ d'un évêque catholique, en rappelant la bienveillance constante de la Valachie à l'égard des catholiques (p. 389). Lettre latine de Léon XII qui a nommé un évêque et le recommande au prince Ghika (p. 406). La septième partie (1447 à 1840) est consacrée aussi à diverses affaires religieuses. La huitième partie (1715, p. 461) produit des documents extraits de Rimnik.

Des tables très détaillées par ordre chronologique et alphabétique faciliteront les recherches dans cette importante publication sur un sujet peu ou mal connu. A. D'AVRIL.

—

Essays in historical criticism, by Edw. Gaylord BOURNE. New-York, Scribner, 1901, in-8 de 304 p.

M. Bourne a réuni en un volume plusieurs opuscules publiés en différentes circonstances et en divers recueils. Ils sont tous de nature à être lus avec intérêt. Le plus important et le plus curieux, la Légende de Marcus Whitman, occupe les cent neuf premières pages du livre. Le docteur Whitman fut envoyé en 1835 dans l'Orégon par une société de missions protestantes; il fit en 1843 un voyage dans les États de l'Est, où son séjour fut de peu de durée. Revenu bientôt à son poste, il y périt avec toute sa famille, en 1847, massacré par une tribu de Peaux-Rouges. Malgré ce sort tragique, le nom de Whitman serait resté parfaitement inconnu sans un récit publié en 1865 par un de ses confrères, dans le but de lui attribuer la conservation aux États-Unis des territoires de l'Orégon. Suivant cette narration, le gouvernement de Washington était au moment de céder à l'Angleterre cette vaste et fertile région; Whitman entend à ce sujet une exclamation de joie de la part d'un jeune jésuite français. A quel titre cela lui faisait-il plaisir? On ne nous en informe pas; chacun sait que tout conte absurde est de mise quand on y fait figurer un jésuite. Whitman, à cette nouvelle, part pour Washington en bravant les plus grands dangers; il rappelle les ministres américains au sentiment de leurs devoirs, et ramène de nombreux colons dans cet Orégon qu'il a arraché aux griffes de l'Angleterre.

Cette étrange histoire parut d'abord suspecte et excita peu d'impression. Mais le thème plut à un certain nombre de littérateurs et de journalistes; répété avec acharnement, il finit par acquérir pour le public américain toute l'autorité du fait historique le plus incontestable. Aujourd'hui Whitman est en possession de passer pour un des plus grands hommes que les États-Unis aient produits; Whitman est devenu un héros, une des gloires nationales. Cependant il a déjà été plusieurs fois établi, et

M. Bourne prouve surabondamment que la légende est dénuée de tout fondement. Il résulte des archives de la Société des Missions et des lettres de Whitman lui-même, que celui-ci est venu dans les États-Unis pour un tout autre motif. Il n'est pas moins certain que jamais le cabinet de Washington n'a songé à faire à l'Angleterre l'abandon de ses droits sur l'Orégon. Quand on voit toute une nation ainsi induite en erreur sur des faits presque contemporains, il est vraiment difficile, ainsi que le fait remarquer M. Bourne, de ne pas éprouver la tentation du scepticisme, au sujet d'une foule de récits que nous a transmis l'histoire des siècles passés, sans que nous possédions de meilleures garanties de leur véracité que des affirmations peut-être aussi trompeuses que celles dont la vogue fait la célébrité de Marcus Whitman. L. DE N.

—

La Divine Comédie de Dante Alighieri. Traduction en vers français, accompagnée du texte italien, d'une introduction historique et de notices explicatives en tête de chaque chant, par Amédée DE MARGERIE. Paris, V. Retaux, 1900, 2 vol. gr. in-8 de LXXXVIII-382 et 506 p.

Il n'y a que demi-mal à ne signaler qu'à présent un ouvrage couronné par l'Académie française l'an dernier, quand cet ouvrage est une traduction du poème de Dante, que par son texte il a « l'actualité » des choses immortelles, et qu'il représente, par la traduction, vingt-cinq années du labeur d'un homme de talent.

La traduction n'est pas dans cette œuvre ce qui m'enchante le plus. Certes, elle est scrupuleusement fidèle, elle est française, les vers en sont bien faits, les beaux vers n'y manquent pas, et l'on ne peut dans l'ensemble espérer mieux de quiconque se donnera, comme M. de Margerie, la tâche de transvaser, tercet par tercet, dans le moule rigide de notre rythme classique les vers plus fluides de l'italien. Mais l'erreur, à mon sens, est d'avoir voulu réaliser cette quadrature du cercle. C'est trop de difficultés à la fois d'avoir à retenir la poésie de l'original, à capter son pittoresque, à poursuivre l'expression en même temps précise et colorée qui dans le lecteur français fasse vibrer les mêmes cordes que dans le lecteur italien, les idées et les images de Dante, et d'avoir encore à compter et disposer ses syllabes suivant la métrique de Boileau !

Pour un travail de ce genre, je voudrais revendiquer les libertés des poètes décadents, pour lesquelles par ailleurs je suis plutôt sévère. Ils nous ont fait un vers de caoutchouc, qu'ils appellent eux-mêmes « invertébré », affranchi de la césure, se permettant certains hiatus rendus assez doux par l'usage, se contentant, faute de mieux, ou d'une rime « pour l'oreille seule » qui est encore une bonne rime, ou d'une rime par à peu près qui n'est plus qu'une assonance. Ce ne sont plus tout à fait des vers; mais aux mains d'habiles ouvriers, c'est une prose rythmée, mélodieuse encore, qui a sa grâce et se montre capable de porter de la poésie. Il me semble que c'est l'instrument tout désigné pour les traductions. Est-il bien sûr en effet qu'à mettre la *Divine comédie* en hémistiches à la Delille, raides et gênés ou au contraire trop faciles, on ne donne pas davantage l'impression d'un certain prosaïsme de forme qui détruit le *charme ?* Cette réserve faite, on ne peut trop louer le beau travail et l'excellente

méthode de M. de Margerie. Comme il le dit, ce poème de Dante est un monde. Il y tient à la fois « toute l'orageuse histoire des républiques italiennes du moyen âge, avec la longue liste de leurs hommes d'État et de leurs hommes de guerre, de leurs chefs de parti et de leurs artistes, de leurs scélérats et de leurs saints. C'est toute la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, des Guelfes et des Gibelins, des Blancs et des Noirs. C'est toute la théologie et la philosophie catholiques. C'est toute l'antiquité païenne, mythologique, astronomique, historique, et c'est toute la civilisation chrétienne, et toute la nature.... » Pour le comprendre, il faut connaître toute l'histoire, très touffue, de l'Italie dantesque, être initié à la théologie et à la philosophie du XIIIe siècle, en saisir les termes, avoir lu saint Thomas et ses commentateurs. Il y a un travail formidable d'exégèse qui s'est fait pour interpréter les allusions et les symboles de Dante : il faut l'avoir suivi. Sans un commentaire vers par vers, ce poème est presque inintelligible à un lecteur moderne.

Or, le commentaire perpétuel est une végétation parasite qui étouffe l'œuvre de poésie. Le moyen d'admirer, d'être ému, si l'on a à se débattre contre ces lianes que sont les notes d'un pénible mot à mot !.... Ici M. de Margerie a eu une idée très ingénieuse et très simple. C'est, au commencement de chaque chant, de nous en présenter un résumé court, clair et qui, très adroitement, nous prépare le plaisir de notre lecture, en éclairant d'avance l'énigme des personnages, des faits, des sentiments, des idées, des mots qui y sont contenus. Ainsi, et c'est là que je vois la beauté de la méthode qui n'est pas un simple artifice, nous sommes placés pour lire Dante, autant que possible, dans l'état d'esprit, l'état de science, l'état de souvenirs d'un lecteur du XIIIe siècle.

Cent chants, cent notices, aussi agréables et faciles à lire qu'elles ont certainement coûté de recherches à l'auteur, qui a dû dépouiller pour ne nous en offrir que la fleur tant d'ouvrages d'histoire, de philosophie et de critique, tant de controverses d'interprétation....

Qu'il a fait cela avec tact, avec sûreté de jugement et de goût, son nom seul nous en est garant. Mais j'ai été ravi plus d'une fois de me trouver d'accord avec lui. Et, pour n'en citer qu'un exemple, il y a longtemps que je pense, comme lui, que la légende d'Ugolin mangeant ses enfants vient d'un contresens reproduit à la légère par les commentateurs, race servile. « Et plus que la douleur fut forte la faim. » N'est-ce pas clairement dire qu'après la douleur de voir mourir ses enfants ce fut la faim qui l'acheva, tout simplement ?

Telle quelle, cette traduction me paraît *la traduction* qu'il faut de préférence avoir dans sa bibliothèque, rayon des livres de fond, des livres qu'on fait relier et qui durent.

GABRIEL AUDIAT.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La *partie technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de plus de cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (boulevard Saint-Germain). — Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Brisgau, B. Herder; à Vienne, Girold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie), 16, rue Treurenberg; à Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 20-21, via Santa Chiara; à Madrid, José Ruiz y Cs, 13, plaza Santa Ana; à Montréal, Alphonse Leclaire, directeur de la *Revue canadienne,* 290, rue de l'Université.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à **M. Paul ALLARD**, Directeur de la Revue, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les **tomes XLV et suivants (1889 à 1902)** se trouvent AUX BUREAUX DE LA *REVUE*, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

146e LIVRAISON

1er AVRIL 1903

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1903

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1903

Pages

I. — L'INCENDIE DE ROME ET LES PREMIERS CHRÉTIENS, par **M. Paul Allard** 341

II. — SAINT VICTRICE, ÉVÊQUE DE ROUEN (IVe-Ve SIÈCLES), par **M. E. Vacandard** 379

III. — LE GRAND HIVER ET LA DISETTE DE 1709, par **M. Arthur de Boislisle**, membre de l'Institut 442

IV. — NAPOLÉON CHEF D'ARMÉE, par **M. Arthur de Ganniers** 510

V. — MÉLANGES : LA FRANCE ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT, par **M. E.-G. Ledos** 579

L'ABJURATION DE JEANNE D'ARC AU CIMETIÈRE SAINT-OUEN, par **M. Marius Sepet** 586

VI. — COURRIER ANGLAIS, par le **R. P. Zimmerman** 607

VII. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 618

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES : FRANÇAIS, par **M. Albert Isnard** 632

ANGLAIS, par **Dom F. Cabrol**. 649

ITALIENS, par **M. Paul Allard**. 657

BELGES, par **M. C. Callewaert** 661

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE : I. Bibliographie; II. Histoire générale; III. Antiquité. Origines chrétiennes; IV. Moyen age; V. Renaissance. Réforme; VI. Dix-septième et dix-huitième siècles; VII. Révolution; VIII. Temps modernes 668

La REVUE publiera dans ses prochaines livraisons :

Baguenault de Puchesse. — *L'Itinéraire de Marguerite de Valois.*
P. Bliard. — *Un conventionnel en mission (1793-1794).*
A. de Boislisle. — *Le grand hiver et la disette de 1709* (suite).
C. Callewaert. — *Le délit de christianisme aux deux premiers siècles.*
Casabianca. — *La lettre et la carte de Toscanelli.*
J. Chavanon et G. Saint-Yves. — *Documents inédits sur l'administration de la Compagnie française aux Indes Orientales.*
C. Daux. — *Le cens pontifical dans l'Église de France.*
A. Degert. — *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme.*
A. J. Delattre. — *Les pseudo-Hébreux dans les lettres de Tell-el-Amara.*
H. Delehaye. — *Les légendes hagiographiques.*
V. Ermoni. — *Manès et le manichéisme.*
P. Feret. — *Les ordonnances de 1828.*
R. Lambelin. — *La première invasion de la Belgique (1792).*
H. Leclercq. — *La langue des inscriptions latines de la Gaule.*
L. Mirot. — *L'abolition des aides et les États au début du règne de Charles VI.*
G. de Mun. — *L'établissement des Jésuites à Constantinople sous le règne d'Achmet Ier.*
Victor Pierre. — *Le clergé français en Espagne (1791-1802).*
E. Revillout. — *Un prince révolutionnaire dans l'ancienne Égypte.*
F. Rousseau. — *L'expulsion des Jésuites en Espagne sous Charles III.*
E. Vacandard. — *Le Cursus.*

L'INCENDIE DE ROME

ET

LES PREMIERS CHRÉTIENS

La *Revue* n'a pas encore parlé d'un problème historique posé il y a quelque temps en Italie, et qui a soulevé dans ce pays des discussions nombreuses et passionnées. Tout le monde connaît le célèbre roman de Sienkiewicz : *Quo vadis?* Les opinions peuvent varier sur la valeur de cet essai de reconstitution de la Rome néronienne, et de ce tableau des premiers rapports de l'Empire romain avec la chrétienté naissante. A coup sûr, on ne saurait refuser à l'auteur le don d'écrire des pages puissantes, et d'évoquer des visions du passé qui frappent vivement l'imagination et demeurent longtemps dans la mémoire. Plusieurs, cependant, préféreraient une manière plus ferme et plus concise, et regrettent que le dessin se dérobe trop souvent sous l'abondance et l'éclat des couleurs. J'avoue que telle est mon impression, quand je relis un des passages les plus admirés de son livre, la description de l'incendie de Rome. Le sobre récit de Tacite me paraît autrement expressif et émouvant. Quoi qu'il en soit, le grand succès du roman de Sienkiewicz n'a pas été étranger au progrès des études historiques, en rappelant l'attention sur les sources antiques où l'écrivain polonais a puisé les éléments de sa fiction. Un érudit italien, M. Carlo Pascal, professeur à l'université de Catane, et déjà connu par d'intéressantes *Études d'antiquité et de mythologie* [1], y a trouvé l'occasion de soumettre à un examen nouveau le fait historique autour duquel se déroule l'œuvre du romancier, à savoir l'incendie qui dévora les deux tiers de la ville de Rome en l'an 64, et la san-

[1] *Studi di antichita e mitologia*, Milan, 1896.

glante répression qui le suivit. De là l'objet d'un mémoire publié en 1900 sous ce titre : *L'Incendio di Roma e i primi Cristiani.* Le succès de cet écrit n'est pas épuisé, car une quatrième édition vient de paraître, augmentée de plusieurs appendices, et portant la date de 1903 [1]. Écartant l'opinion la plus généralement admise par les historiens modernes, qui attribue l'incendie au hasard, et l'opinion populaire, rapportée par Tacite, qui l'impute à une volonté criminelle de Néron, M. Pascal dénonce les chrétiens comme en ayant été les véritables auteurs.

On comprend l'émotion causée par une assertion de cette nature. Aux uns elle a paru un paradoxe ; d'autres se sont sentis blessés par elle dans leurs sentiments les plus intimes. Je me hâte de dire que rien, dans le mémoire de M. Pascal, ne marque l'intention de porter le débat sur un terrain autre que celui de la pure science. J'ajoute même que son opinion parût-elle démontrée, les âmes les plus jalouses du bon renom du christianisme n'auraient pas lieu de s'en alarmer outre mesure. Comme l'a dit M. Boissier, avec la sûreté habituelle de son jugement, « quelques insensés, quelques anarchistes se seraient glissés parmi les premiers disciples du Maître, qu'il n'en faudrait pas être trop surpris, ni en rendre le christianisme responsable [2]. » Et le P. Semeria écrit de son côté : « Sans doute il pourrait nous déplaire que quelques chrétiens se soient rendus coupables de ce méfait ; mais cela ne pourrait en faire rejaillir la tache sur le christianisme lui-même [3]. » Rien de plus juste, et c'est dans ces sentiments que j'entreprends, à mon tour, d'examiner la thèse du professeur de Catane. La polémique à laquelle elle a donné lieu a été si peu dominée, dans son ensemble, par les préoccupations religieuses, que parmi les adversaires les plus déclarés et les plus considérables de son opinion se sont rencontrés des hommes comme M. Negri [4] et M. Coen [5], dont le juge-

[1] Première édition, Milan, 1900 ; 2e éd., Turin, 1900 ; 3e éd. (française), Paris, 1902 ; 4e éd. (italienne), dans un recueil de mélanges publié par M. Pascal sous ce titre : *Fatti e Leggende di Roma antica*, 1903, p. 117-185.

[2] Boissier, *L'incendie de Rome et la première persécution chrétienne*, dans le *Journal des savants*, mars 1902, p. 161.

[3] Semeria, *Il primo sangue cristiano*, Rome, 1901, p. 55.

[4] Negri, *Nerone e il cristianesimo*, dans *Revista d'Italia*, nos 8-9, 1899 ; et tirage à part, Rome, Soc. éd. Dante Alighieri, 1899.

[5] Coen, *La Persecuzione neroniana dei cristiani*, dans la revue *Atene e Roma*, nos 21-23 ; Florence, 1900.

ment n'a, certes, pas été faussé, en cette matière, par une partialité préconçue en faveur des idées chrétiennes [1].

I.

Bien que d'autres écrivains des premiers siècles aient parlé de l'incendie de Rome, la question, telle que la pose M. Pascal, dépend du récit de Tacite. C'est donc celui-ci qu'il nous faut résumer, et citer même en partie, avant d'examiner les arguments proposés par le critique et les objections qu'ils soulèvent.

Tacite raconte que, le 19 juillet 64, éclata dans Rome un incendie qui fit plus de victimes et de ravages qu'aucun fléau semblable n'en avait encore fait dans la ville éternelle. Le feu prit dans le voisinage du Grand Cirque, au pied du Palatin. Dans cette partie de la onzième région, il y avait, dit Tacite, des boutiques pleines de marchandises, qui offrirent à la flamme un aliment facile : aussi l'embrasement fut-il rapide, et, poussées par le vent, les flammes enveloppèrent bientôt l'immense ovale du Cirque. Le feu, qui avait commencé dans une des parties basses de la ville, gagna ensuite les collines, redescendit dans les vallées et les espaces planes, et, suivant les ondulations du terrain, courut pendant six jours à travers Rome épouvantée. Sans doute, le dégât ne fut pas le même partout : là où « la vieille Rome » offrait ses « rues tortueuses », ses « énormes entassements de maisons », l'incendie n'épargnait rien : au contraire, dans les lieux non peuplés, où existaient de nombreux vides laissés entre eux par les monuments publics, comme au Forum, il fit relativement peu de mal. Pendant ce temps, le peuple, affolé, s'était enfui dans la vaste plaine, alors inhabitée, du Champ de Mars, et avait cherché un abri dans les édifices publics qu'elle contenait. Tacite peint à larges traits la foule des fugitifs, emportant ses meubles, ses malades, parmi les cris des femmes, les lamentations de tous : les uns se sauvent en toute hâte, les autres hésitent, s'arrêtent, ne peuvent se décider à quitter le lieu où fut leur maison : beaucoup périssent victimes de ces retards, ou, pouvant s'échapper, meurent pour

[1] On trouvera l'indication des principales publications auxquelles a donné lieu celle de M. Pascal, dans un article bibliographique de M. Profumo, *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1900, p. 344-352.

ne pas survivre à des êtres chers. « Personne, ajoute l'historien, n'osait se défendre contre le fléau, parce que beaucoup de gens faisaient entendre des menaces contre quiconque essayait d'éteindre le feu, ou jetaient même des brandons pour l'exciter, criant qu'ils avaient des ordres : soit qu'ils en eussent en effet, soit qu'ils parlassent ainsi pour n'être pas empêchés de piller [1]. »

Néron était à Antium, quand l'incendie commença. Il ne rentra dans Rome qu'après que le feu eut atteint sa demeure, située entre le Palatin et l'Esquilin. Néron fit de grands efforts pour venir en aide à la détresse du peuple : il donna, dans ses jardins du Transtévère, asile à la foule : il fit venir des meubles d'Ostie et des municipes voisins : il vendit du blé à vil prix. Mais ces soins, qui l'eussent dû rendre populaire, n'eurent point cet effet, dit Tacite, « parce que le bruit s'était répandu que, pendant que brûlait la ville, il était monté sur son théâtre domestique, et avait chanté la ruine de Troie, comparant le malheur présent aux infortunes célèbres de l'antiquité [2]. »

Après six jours, cependant, le fléau semblait conjuré. Le feu avait cessé au pied de l'Esquilin. Tout à coup, il se rallume dans un des quartiers les plus riants de Rome, au milieu des jardins et des maisons de plaisance dont le Pincio était couvert dès cette époque. Ce nouvel incendie, qui dévora beaucoup de beaux édifices, fit cependant moins de victimes que le premier, parce que dans cette région aristocratique, pleine d'espaces et de verdure, les maisons n'étaient point pressées comme dans les quartiers populaires. « Mais il porta au comble l'indignation de la foule, parce qu'il avait eu son origine dans les jardins de Tigellin, » le plus intime confident de Néron. « Néron semblait avoir cherché la gloire de bâtir une ville nouvelle, à qui il donnerait son nom [3]. » En résumé, selon Tacite, « sur les quatorze régions de Rome, quatre n'avaient pas été touchées par le feu, trois étaient entièrement détruites, dans les sept autres restaient quelques maisons, menaçant ruine et à demi brûlées [4]. »

Tacite raconte ensuite les mesures prises par Néron pour rebâtir une nouvelle Rome. Il parle des cérémonies expiatoires

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 38.
[2] *Ibid.*, 39.
[3] *Ibid.*, 40.
[4] *Ibid.*

ordonnées pour conjurer la colère des dieux. « Mais, ajoute-t-il, ni les secours humains, ni les largesses du prince, ni les expiations ne pouvaient effacer le soupçon infamant, que l'incendie avait eu lieu par ordre. Pour faire taire cette rumeur, Néron produisit des accusés, et soumit aux supplices les plus raffinés les hommes odieux à cause de leurs crimes que le vulgaire appelait chrétiens. Celui dont ils tiraient ce nom, Christ, avait été, sous le règne de Tibère, supplicié par le procurateur Ponce Pilate. L'exécrable superstition, réprimée d'abord, faisait irruption de nouveau, non seulement dans la Judée, origine de ce mal, mais jusque dans Rome, où reflue et se rassemble ce qu'il y a partout ailleurs de plus atroce et de plus honteux. On saisit d'abord ceux qui avouaient, puis, sur leur indication, une grande multitude, convaincue moins du crime d'incendie que de la haine du genre humain. On ajouta la moquerie aux tourments; des hommes enveloppés de peaux de bêtes moururent déchirés par les chiens, ou furent attachés à des croix, ou furent destinés à être enflammés, et, quand le jour tombait, allumés en guise de flambeaux nocturnes. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle, et y donnait des courses, mêlé à la foule en habit de cocher, ou monté sur un char. Aussi, bien que ces hommes fussent coupables, et dignes des dernières rigueurs, on en avait pitié, parce qu'ils étaient sacrifiés non à l'utilité publique, mais à la cruauté d'un seul [1]. »

II.

Sur ce récit de Tacite, étudié au point de vue historique dans son ensemble, et au point de vue philologique dans le détail de quelques expressions, M. Pascal appuie la démonstration de la culpabilité des chrétiens. Mais avant de commencer cette démonstration, et comme préface à celle-ci, il essaie de peindre les sentiments qui, selon lui, ont pu conduire à un forfait tel que l'incendie de Rome les membres de la communauté chrétienne. Se proposant de prouver qu'ils en furent coupables, il tente de démontrer d'abord qu'ils en étaient capables.

M. Pascal fait remarquer que tous les chrétiens étaient loin

[1] *Ibid.*, 44.

d'être parfaits. Il y avait parmi eux beaucoup d'hommes mal pénétrés de l'idéal évangélique, « se faisant un dieu de leur ventre, » comme le dit énergiquement saint Paul [1], attachés aux choses terrestres [2], et dont la conscience ne répugnait pas aux pires forfaits. Rien, assurément, n'est plus conforme à l'histoire : il suffit de parcourir les écrits apostoliques pour voir les premiers prédicateurs de l'Évangile occupés à corriger ou même à expulser ces éléments inférieurs. Qu'ils n'y soient pas toujours parvenus, et que l'Église naissante, comme toute agglomération d'hommes, ait possédé des mauvais à côté des bons, il faudrait être bien naïf pour le contester. M. Pascal est donc porté à voir dans ces chrétiens grossiers, gens du peuple animés d'une basse envie ou esclaves encore remplis de ressentiments et de rancunes, les misérables avides de « vengeance, de violence et de pillage [3], » les scélérats « affranchis de tout frein humain ou divin [4], » qui allumèrent l'incendie. Mais, ce qui paraît moins logique, il prête en même temps à ces incendiaires des sentiments du plus extrême mysticisme. Selon lui, les gens qui brûlèrent Rome crurent par là avancer le règne de Dieu et hâter l'avènement du Christ. Les premiers chrétiens pensaient que cet avènement était prochain. Ils s'attendaient à voir la fin du monde, et avec elle le renouvellement de toutes choses. Le moyen de précipiter cette fin, c'était, leur sembla-t-il, d'amener par la destruction de Rome la fin de l'Empire [5]. Tertullien n'a-t-il pas dit que la durée du monde est liée à celle de l'Empire romain [6]?

Je laisse de côté l'anachronisme qu'il peut y avoir à expliquer par des paroles de Tertullien l'état d'esprit de contemporains de Néron. Il se trouve précisément que le mot du célèbre apologiste africain, comme tant d'autres mots des apologistes de l'époque antonine et de la période suivante, est une expression de loyalisme politique, bien loin de traduire le sentiment d'hommes qui aspireraient à la destruction de l'ordre de choses existant. Ceci dit, il convient de se demander comment des gens

[1] Saint Paul, *Philipp.*, III, 19. Cf. *Rom.*, XVI, 18.
[2] *Ibid.*
[3] Pascal, *Fatti e Leggende*, p. 136.
[4] *Ibid.*, p. 145.
[5] *Ibid.*, p. 143.
[6] Tertullien, *Apol.*, 32. Cf. *Ad Scapulam*, 2.

qu'on nous représente comme constituant l'élément mauvais, indocile, réfractaire, la lie de la communauté chrétienne, et capables ainsi de commettre un crime tel que l'incendie de Rome, auraient été en même temps des spiritualistes assez exaltés pour chercher dans ce crime non l'assouvissement de basses passions, mais l'établissement du royaume de Dieu [1].

L'hypothèse est assurément peu logique; mais j'ajoute que, à un autre point de vue, elle me paraît tout à fait fausse. Rien, dans l'enseignement évangélique, n'était de nature à donner, même aux esprits les plus mal faits, l'idée bizarre que de la destruction de Rome pouvait dépendre l'avènement du Christ, l'accomplissement intégral des promesses divines. Quand le Sauveur parle de son second avènement, c'est pour dire que le jour en est inconnu de tous, excepté du Père céleste [2]; c'est pour ordonner à ses fidèles de l'attendre dans la patience et les bonnes œuvres. Toujours il s'efforce de les prévenir contre ce qui serait hâtif et violent : aux serviteurs de la parabole, qui voulaient arracher l'ivraie dans le champ du père de famille, celui-ci commande de laisser croître l'ivraie jusqu'à la moisson, de peur qu'ils n'arrachent en même temps le bon grain [3]. M. Pascal a eu l'idée, qui me paraît un peu étrange, de chercher dans l'Évangile un mot ayant pu suggérer l'incendie. Il croit le trouver dans cette parole de Jésus : « Je suis venu apporter le feu sur la terre [4]. » Mais qui ne voit là une métaphore, où il est question de tout autre chose que du feu matériel? Et ne serait-ce pas plutôt le cas de rappeler ce bel épisode évangélique, où aux disciples qui demandaient au Seigneur de faire descendre le feu du ciel sur une ville qui avait refusé de les recevoir, Jésus répond : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes, » *nescitis cujus spiritus estis* [5].

Les récits de la vie du Maître et ses discours recueillis ou résumés par les Évangiles ne contenaient donc rien qui pût former dans la communauté chrétienne le courant d'idées d'un anarchisme ou d'un nihilisme mystique qu'y a cru voir M. Pas-

[1] Pascal, *Fatti e Leggende*, p. 149, 152.
[2] *Matth.*, XXIV, 36 ; *Marc.*, XIII, 32.
[3] *Matth.*, XIII, 24-30.
[4] *Luc.*, XII, 49.
[5] *Luc.*, IX, 54-55.

cal ; et à coup sûr le Sauveur, en recommandant à ses fidèles de « rendre à César ce qui est à César, » ne soufflait pas en eux l'esprit de révolte. Le commentaire que les apôtres ont donné de la doctrine du Christ n'est pas moins « conservateur, » si l'on peut employer ici une expression moderne. Sans doute, ils disent à leurs disciples que « la figure de ce monde passe, » et qu'il n'y faut pas attacher son espérance ; ils enseignent que le chrétien n'a pas ici-bas de « cité permanente [1] ; » et eux aussi, comme toute la première génération chrétienne, paraissent croire que le second avènement du Christ est prochain. Mais c'est pour dire aux fidèles : « Que votre douceur soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est près de nous [2]. » En attendant, ils leur déconseillent énergiquement toute action qui ébranlerait les bases de l'ordre social. Ils leur recommandent de bénir ceux qui les persécutent, et de s'abstenir de maudire personne...., de ne rendre à personne le mal pour le mal [3]...., de marcher en pleine lumière [4], obéissant aux autorités, car toute puissance vient de Dieu, et quiconque y résiste résiste à Dieu [5], se faisant de cette soumission un devoir de conscience, payant exactement l'impôt, sous quelque forme qu'il soit exigé. C'est aux chrétiens de Rome, vers l'an 58, six ans avant l'incendie, que saint Paul adresse ces paroles : l'état d'âme qu'elles devaient entretenir en eux ne ressemble guère à celui que décrit M. Pascal. Dans ses lettres aux autres communautés chrétiennes, saint Paul tient toujours le même langage : c'est à la société organisée qu'il s'adresse, et c'est elle qu'il veut maintenir : il rappelle aux gens mariés leurs obligations réciproques, aux enfants la soumission et l'honneur dus aux parents, aux parents le devoir d'éducation envers leurs enfants, aux esclaves l'obéissance vis-à-vis des maîtres, aux maîtres la douceur vis-à-vis des esclaves [6] ; il enseigne même aux fidèles à prier « pour les rois et pour tous les dépositaires de l'autorité [7]. » Il ne cherche point à hâter la fin du monde, car il déclare que « c'est par la généra-

[1] *Hebr.*, XIII, 14.
[2] Saint Paul, *Rom.*, XII, 14, 17.
[3] *Ibid.*, XIII, 12-13.
[4] *Ibid.*, 1-4.
[5] *Ibid.*, 6-7.
[6] *Ephes.*, V, 22-32; VI, 1-9 ; *Coloss.*, III, 18-22 ; IV, 1 ; *I. Tim.*, VI, 1-2 ; *Tit.*, II, 9.
[7] *I. Tim.*, VI, 2.

tion des enfants que la femme sera sauvée [1]. » Il veut que les femmes aient soin de leur maison [2]. Il pense peut-être que le dernier jour ne se fera pas longtemps attendre ; mais sa parole inspirée trace pour la postérité chrétienne les règles que devra suivre une société destinée à durer.

Saint Pierre, dans une épître écrite de Rome même, et dont un récent critique fait remarquer « le caractère tout romain [3] », s'exprime, dans le même sens, avec plus de force encore, s'il est possible. « Soyez soumis, au nom de Dieu, à toute créature, écrit-il aux chrétiens orientaux, soit au roi, parce qu'il est le premier, soit aux gouverneurs, parce qu'ils ont été envoyés pour le châtiment des méchants et la louange des bons [4]. » Et il continue : « Craignez Dieu, honorez le roi. Esclaves, soyez soumis à vos maîtres en toute révérence, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais à ceux mêmes qui sont durs. Car il est selon la grâce de Dieu de supporter la tristesse et de souffrir injustement [5]. » Les femmes sont exhortées à demeurer soumises à leurs maris, même païens [6], les hommes à avoir pour leurs femmes amour et respect [7]. Tous les chrétiens, en général, reçoivent de l'apôtre la recommandation d'éviter les fautes que punit la justice des hommes, de n'être ni homicides, ni voleurs, ni médisants, ni avides des biens d'autrui ; que s'ils doivent être poursuivis, que ce soit comme chrétiens seulement, et non comme suspects de quelque délit prévu par les lois [8]. Au jugement du plus grand nombre des critiques, cette épître est postérieure à l'incendie de Rome ; mais nul doute qu'elle ne résume les enseignements habituels du chef des apôtres, et que ces enseignements n'aient été aussi conservateurs de l'ordre établi que ne le furent ceux de saint Paul.

Quand on n'a point oublié leurs leçons, on n'est pas tenté de transporter de l'avenir dans le présent d'autres paroles des écrits apostoliques, où il est dit que « les éléments du

[1] *Ibid.*, II, 15.
[2] *Tit.*, IV, 5.
[3] Ramsay, *The Church and the roman Empire*, p. 287.
[4] *I. Petr.*, II, 13-14.
[5] *Ibid.*, 17-19.
[6] *Ibid.*, III, 1.
[7] *Ibid.*, 7.
[8] *Ibid.*, IV, 15-16.

monde » seront un jour détruits par le feu [1] : cela n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe, et avec les sentiments dont purent être animés les premiers chrétiens à l'égard de la civilisation romaine. On sent même qu'il y aurait un trop grand anachronisme à juger de ces sentiments par les images de châtiment et de ruine dont sont remplis certains chapitres de l'*Apocalypse* : ce livre est postérieur à l'année 64, probablement même en est-il séparé par le long intervalle de trente ans [2] : la Rome sur laquelle le voyant appelle la vengeance divine n'est pas la Rome qui n'avait pas encore persécuté les chrétiens, mais la Rome contre laquelle demandent justice « les âmes de ceux qui ont été tués pour la parole de Dieu [3] », « la grande Babylone, ivre du sang des martyrs de Jésus [4]. » Les griefs qui trouvent ici leur expression n'existaient pas encore, à la veille des événements de 64; on peut même dire qu'ils ne furent jamais sentis très vivement par les chrétiens de Rome, qui, au temps même où saint Jean écrivait l'*Apocalypse* dans son exil de Patmos, offraient à Dieu la belle prière pour l'empereur et l'Empire dont saint Clément nous a conservé la formule [5]. L'*Apocalypse* traduit, en paroles d'une obscure et sublime poésie, les pensées des chrétiens asiatiques, non les dispositions que, même persécutés, éprouvaient à l'égard de l'Empire les chrétiens de Rome, moins encore sans doute celles qu'ils avaient éprouvées avant d'avoir été touchés par la persécution.

Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnaître que le paragraphe par lequel M. Pascal conclut la première partie de sa démonstration ne trouve aucun appui dans les documents et dans les faits. « Si donc, écrit-il, la destruction de l'Empire, l'anéantissement de l'Antéchrist, était le commencement de la divine justice, on aura besoin, je crois, d'une volonté bien solide pour nier encore que les pauvres fanatiques, peut-être poussés par des excitations malveillantes, aient voulu en finir avec l'Empire

[1] *II. Petr.*, III, 7, 10.

[2] L'opinion traditionnelle (saint Irénée, *Adv. Haeres.*, V, 30), qui place à la fin du règne de Domitien la composition de l'*Apocalypse*, est aujourd'hui acceptée par le plus grand nombre des critiques. Voir mon *Hist. des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 120, note.

[3] *Apoc.*, VI, 9-11.

[4] *Ibid.*, XVII, 6.

[5] Saint Clément, *Ad Cor.*, 61. Cf. mon *Hist. des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 140.

et avec Rome. Le feu, le feu dévastateur avait mis fin à l'abomination et régénéré l'humanité dans l'innocence. Comme la puissance de la lumière était précédée de celle des ténèbres, et le règne de Dieu de celui du monstre, ainsi le feu divin devait être précédé du feu humain, qui anéantirait le siège même de l'Empire [1]. » Malgré la conviction sincère, et même éloquente, dont sont animées ces paroles, il me semble impossible de voir dans les sentiments prêtés ainsi aux premiers chrétiens de Rome autre chose qu'une imagination toute gratuite de l'auteur, du roman historique, non de l'histoire.

III.

J'ai hâte de me trouver sur un terrain plus solide, et d'arriver à la partie positive de la thèse de M. Pascal. L'examen qu'il fait, avec beaucoup de dextérité et de science, du récit de Tacite, va nous permettre enfin de serrer la question de plus près, et de cesser de nous battre contre des fantômes.

La première observation de l'érudit critique est relative aux sources du récit de Tacite. D'après l'historien antique, ces sources étaient de deux sortes : les unes, qui attribuaient au hasard l'incendie de Rome, les autres, qui l'attribuaient à Néron : *forte, an dolo principis, incertum : nam utrumque auctores prodidere* [2]. A en croire M. Pascal, le grand historien se serait maladroitement servi de ces documents de provenance et d'inspiration diverses. « Il ne paraît pas s'étudier à rendre cohérent son récit; mais, empruntant tour à tour à l'un et à l'autre auteur, il arrive à donner au lecteur tantôt une conviction, tantôt l'autre [3].... Tacite ne semble pas avoir réduit à l'unité de pensée cette partie de son ouvrage, mais s'être contenté d'une ébauche d'après des sources divergentes [4].... Il n'a pas ramené le fait historique à une même conception : il a seulement juxtaposé des notions discordantes et de différente origine [5]. »

Je sais que depuis quelques années il est fort à la mode d'en

[1] Pascal, *Fatti e Leggende di Roma antica*, p. 147-148.
[2] Tacite, *Ann.*, XV, 38.
[3] *Fatti e Leggende*, p. 125.
[4] *Ibid.*, p. 127.
[5] *Ibid.*

prendre à son aise avec l'autorité de Tacite. Peu s'en faut qu'on ne le transforme en un historien tout à fait médiocre, incapable de s'assimiler les documents dont il se sert, et, sous l'ardent et sombre coloris de son style, voilant imparfaitement des fautes de composition dont rougirait un débutant. Je n'ai pas besoin de dire que les anciens le jugeaient tout autrement, et ils avaient sans doute de bonnes raisons pour cela. En ce qui concerne l'accès des sources, il ne faut pas oublier que Tacite était un grand personnage, qui avait passé par les charges les plus importantes de l'État, et devant qui s'ouvraient facilement toutes les archives. Relativement aux événements de 64, on ne saurait oublier davantage que Tacite avait environ dix ans quand ils se passèrent, qu'il grandit et vécut avec des contemporains plus âgés, avec des témoins des faits qu'il raconte, et que, par conséquent, il est presque un témoin lui-même. Qu'il n'ait pas donné plus d' « unité » et de « cohérence » à son récit, qu'il ait indiqué tantôt les circonstances qui pouvaient faire croire à un incendie fortuit, tantôt celles qui semblaient accuser Néron, cela ne prouve pas qu'il ait été un maladroit écrivain, assemblant sans aucun choix des matériaux disparates : cela indique que, sur un événement encore mal éclairci, les contemporains variaient, prenant parti les uns pour, les autres contre Néron, et que Tacite, en historien sincère, n'ayant pu se faire à ce sujet une conviction personnelle, a voulu laisser paraître dans son récit les hésitations de l'opinion publique. S'il avait, comme M. Pascal semble regretter qu'il ne l'ait pas fait, pris résolument parti dans un sens ou dans un autre, et, selon l'expression de l'érudit italien, « ramené le fait historique à une même conception, » c'est alors que ses lecteurs auraient pu avoir de sérieux motifs de douter de son témoignage. Soit la partialité, soit le sentiment de l'art, eussent paru l'emporter sur l'absolue sincérité historique. Mais c'est tout le contraire qui est arrivé. Tacite dit nettement qu'il s'est servi de sources divergentes : en empruntant à l'une et à l'autre, il a voulu mettre les lecteurs en état de se former une opinion, sans prétendre leur imposer un jugement tout fait. Dès lors, il semble qu'il y ait tout lieu de le suivre avec confiance, pourvu qu'on lui demande seulement ce qu'il peut et veut donner.

Tacite indique d'abord les motifs de croire à un cas fortuit. Le

feu a pris dans les environs du Grand Cirque, parmi des boutiques remplies de marchandises : la flamme a trouvé dans ces marchandises un facile aliment, et précisément à cette heure soufflait un vent violent, qui la projeta sur le Cirque. Les rues étroites et tortueuses, l'énormité des pâtés de maisons, rendirent facile la propagation de l'incendie : l'encombrement, les hésitations, les remous de la foule, paralysèrent tout secours, *cuncta impediebant*. Mais Tacite indique ensuite les motifs qui firent croire à une intention criminelle. On avait vu des gens empêcher ceux qui essayèrent d'éteindre le feu, y jeter même des matières propres à l'activer, en déclarant qu'ils avaient des ordres. Tacite, cependant, ne peut dire si ces misérables étaient des émissaires de Néron, ou des voleurs qui se faisaient passer pour tels afin de piller librement : *sive ut raptus licentius exercerent, seu jussu*. Racontant plus loin les efforts de Néron pour venir au secours de la foule laissée sans asile et sans ressources, l'historien ajoute que ces efforts ne parvinrent pas à rendre l'empereur populaire, et rapporte, sans rien affirmer, les bruits qui couraient alors, *pervaserat rumor*, sur Néron chantant la ruine de Troie pendant que Rome brûlait. De même, quand il parle de la reprise de l'incendie, après l'accalmie du sixième jour, il dit que le peuple était indigné parce que cette fois le feu partit de la villa de Tigellin, et que l'on crut que Néron avait cherché l'occasion de bâtir une ville nouvelle, qui porterait son nom. Tacite n'affirme rien, parce qu'il n'est sûr de rien : mais il note les circonstances suspectes, les bruits qui couraient, les mouvements de l'opinion, parce qu'il est historien, et que cela appartient à l'histoire.

Tout, cependant, est-il vague et incertain dans son récit? Non, car il en sort précisément une constatation très nette. Cette constatation, c'est que les sources écrites que Tacite eut sous les yeux, les témoignages oraux qu'il put recueillir, n'indiquent, pour expliquer l'incendie, que deux hypothèses, le cas fortuit, l'ordre de Néron. *Utrumque auctores prodidere*. Une affirmation aussi formelle et aussi complètement limitative exclut l'existence d'une troisième hypothèse, celle de la culpabilité des chrétiens. S'il en eût été question, Tacite n'eût point dit *utrumque*, mais *tria auctores prodidere*. Aussi quand M. Pascal, après avoir reproché au grand historien d'avoir puisé à des sources discor-

dantes, ajoute : « Nous verrons qu'une de ces sources accusait explicitement les chrétiens [1], » il me paraît se mettre en contradiction avec le texte de Tacite, lequel, en disant que tout se réduit à la question de savoir qui, du hasard ou de Néron, brûla Rome, parle seulement de deux opinions, et par là même nie qu'il y en ait eu une troisième.

IV.

J'arrive à la partie la plus importante du récit de Tacite, celle où il décrit la conduite de Néron vis-à-vis des chrétiens. L'historien a rappelé les sacrifices, les expiations : mais il a dit aussitôt que les démonstrations religieuses, pas plus que les largesses de l'empereur, ne parvinrent à écarter de celui-ci les soupçons infamants. C'est alors que Néron eut la pensée de présenter les chrétiens comme coupables de l'incendie.

L'expression employée par Tacite est très remarquable : *subdidit reos*. La traduction qui se présente tout de suite à l'esprit est : « Il substitua des accusés. » Mais elle équivaudrait à dire : « Il accusa faussement. » Aussi, dans un intéressant appendice, joint à la dernière édition de son mémoire [2], M. Pascal conteste-t-il l'exactitude de cette traduction. Comme il le reconnaît très franchement, si elle était admise, contre cet écueil se briserait toute sa thèse [3]. A l'appui de son opinion, il cite plusieurs passages de Tacite où *subdere* a un sens différent de « substituer [4]. » Mais sa parfaite bonne foi l'oblige à en citer d'autres, dont le sens se rapproche au contraire de celui-ci, et suppose l'introduction frauduleuse de quelqu'un ou de quelque chose [5]. Ce qui paraît lui avoir échappé, ce sont des phrases de la meilleure latinité, dans lesquelles *subdere* a le sens évident de « substituer, » et ne peut en avoir un autre. *Quis in meum locum judicem subdidit?* demande Cicéron [6]. Pline le Jeune, le contemporain et l'ami de Tacite, emploie deux fois *subdere* dans le même sens : *Liberum est nobis Silvanum in locum ejus sub-*

[1] *Fatti e Leggende*, p. 127.
[2] *Fatti e Leggende*, p. 182-185.
[3] *Ibid.*, p. 184.
[4] *Ann.*, IV, 62; VI, 36; XII, 24, 40; *Hist.*, II, 49; III, 25.
[5] *Ann.*, III, 67; XI, 2; XIV, 40.
[6] Cicéron, *Ad div.*, X, 21.

dere [1] ; *qui post edictum tuum in locum erasorum subditi fuerant* [2]. Du verbe *subdere* est venu l'adjectif *subditivus*, substitué, dont se sert Suétone [3].

Dira-t-on que, dans les exemples que j'emprunte à Cicéron et au second Pline, le sens du mot *subdere* est éclairé par le contexte, et que cela n'a pas lieu dans le passage de Tacite qu'il s'agit d'interpréter ? C'est le contraire qui me semble vrai. Le contexte, ici encore, aide à fixer la signification du mot, et, selon moi, la rend tout à fait certaine. La phrase complète de Tacite est : *Ergo abolendo rumori subdidit reos*. Il paraît naturel de la traduire : « Donc, à un bruit qu'il fallait faire cesser Néron substitua des accusés.... » *Subdere in locum alicujus* ou *subdere abolendo rumori* [4] sont ici des équivalents. Tacite ne pouvait dire plus clairement que Néron, voulant détourner de lui les soupçons, eut « l'idée infernale [5] » de chercher dans les chrétiens non de vrais criminels, mais des boucs émissaires à mettre en sa place.

Tacite indique le motif qui fit pour cet emploi choisir les chrétiens. Tous ceux qui partageaient leur « exécrable superstition, » *exitialis superstitio*, étaient, dit l'historien, « haïs à cause de leurs forfaits, » *per flagitia invisos*, et l'impopularité qui pesait sur eux rendait facile de les accuser, au besoin tiendrait contre eux lieu de preuves. M. Pascal voudrait entendre ici le mot *flagitia* dans le sens le plus étroit, c'est-à-dire de crimes proprement dits, prévus et réprimés par la loi, parmi lesquels se placerait naturellement celui d'incendie. Mais il ne peut nier que l'acception la plus fréquente de *flagitium*, dans le latin de cette époque, ait été plus large et plus vague, et signifie action déshonorante, honteuse, contraire à la morale, plutôt que crime punissable. C'est ce qu'a soutenu, par les meilleurs arguments et par les exemples les plus convaincants, M. Coen [6], et ce que répète M. Boissier [7]. Dans ce sens, Pline le Jeune, qui parle la même langue que Tacite, étant du même

[1] Pline le Jeune, *Ep.*, III, 8.
[2] Id., *Paneg.*, 25.
[3] Suétone, *Nero*, 7.
[4] *Subdere* gouverne le datif : *subdere testamentum alicui*, supposer un testament à quelqu'un, Tacite, *Ann.*, XIV, 40.
[5] L'expression est de M. Renan, *L'Antéchrist*, p. 153.
[6] Coen, *La Persecuzione neroniana dei cristiani*, tirage à part, p. 13.
[7] Boissier, dans le *Journal des savants*, mars 1902, p. 163.

temps et du même monde, fait, à propos des chrétiens de Bithynie, allusion aux forfaits inhérents à leur nom, *flagitia cohaerentia nomini* [1], c'est-à-dire aux actes honteux ou bas que l'opinion populaire leur attribuait, non à quelque délit particulier pour lequel ils auraient été déférés au tribunal du légat. Les chrétiens, objet depuis leur origine d'atroces calomnies, avaient très mauvaise réputation, et c'est contre cette réputation que ne cesseront de les défendre les apologistes. A elle se rapporte le mot *flagitium*, employé par Tacite et par Pline. Il n'y a point à tirer argument de cette expression en faveur de la thèse de M. Pascal.

Tacite raconte le procès. Il nous dit comment celui-ci fut engagé. « On arrêta d'abord ceux qui avouaient, » *correpti qui fatebantur*. Ceux qui avouaient quoi? Là est le nœud du débat. Le plus grand nombre des interprètes a entendu : « Ceux qui avouaient être chrétiens. » C'est ainsi que traduit Burnouf. « On arrêta d'abord, dit M. Renan, un certain nombre de personnes soupçonnées de faire partie de la secte nouvelle.... Elles confessèrent leur foi, ce qui put être considéré comme un aveu du crime qu'on en jugeait inséparable [2]. » M. Aubé dit avec plus de précision encore : « Quand il (Tacite) note qu'on arrêta beaucoup de chrétiens sur leur aveu (*qui fatebantur*), il entend évidemment par ces mots, non la confession du crime qu'on leur imputait, c'est-à-dire d'avoir incendié Rome, mais la profession de la foi chrétienne, qu'au mépris du danger ils professaient hautement [3]. » Cette interprétation, d'apparence si naturelle, était généralement admise aussi en Allemagne, quand elle fut contestée par Hermann Schiller dans l'article d'allures assez paradoxales qu'il inséra, en 1877, dans le recueil publié en l'honneur du soixantième anniversaire de Mommsen [4]. D'après lui, comme Néron n'intentait pas aux chrétiens un procès pour cause de religion, le premier interrogatoire qu'on fit subir à quelques-uns d'entre eux ne pouvait porter que sur le fait de l'incendie; par conséquent, s'ils avouaient quelque chose, c'est leur participation à

[1] Pline, *Ep.*, X, 97.
[2] Renan, *L'Antéchrist*, p. 162.
[3] Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, p. 91.
[4] Hermann Schiller, *Ein Problem der Tacituserklärung*, dans *Commentationes philologae in honorem Theodori Mommseni*, Berlin, 1877, p. 42-47.

cet incendie, sur laquelle ils étaient interrogés, non leur religion, qui n'était pas en cause [1]. Ce raisonnement [2], que s'approprie M. Pascal, ne me parait fondé ni en droit ni en fait. Puisqu'on incriminait les chrétiens, à l'exclusion de tous autres, d'avoir mis le feu à Rome, il fallait d'abord s'assurer que ceux qu'on arrêtait comme coupables d'incendie faisaient partie de la secte chrétienne : c'était la première question à leur poser, et de leur aveu sur ce point dépendait leur maintien au procès ou leur mise hors de cause. Selon la juste remarque de Hardy [3], aucun signe extérieur ne distinguait les chrétiens : parmi les gens sur lesquels on avait mis la main, rapidement sans doute et un peu au hasard, il pouvait s'en rencontrer qu'on eût retenus par erreur, et qui ne professaient pas le christianisme : c'est l'aveu ou le désaveu de celui-ci qui pouvait seul désigner ceux que la police romaine devait garder, ceux qu'elle devait relâcher. Ce n'est que contre les prisonniers qui avaient avoué être chrétiens, et après qu'ils avaient avoué, que pouvaient être engagées les poursuites. L'information préalable sur le fait de christianisme devait donc précéder l'instruction régulière sur le chef d'incendie, puisque Néron avait résolu d'incriminer de ce chef les seuls chrétiens. Comme le fait très bien observer M. Boissier [4], la construction même de la phrase et le temps des deux verbes marquent clairement cet ordre logique. *Correpti qui fatebantur* [5] : ceux qui avouaient furent mis en cause, et devinrent l'objet d'un mandat d'arrêt dans les formes légales : l'aveu a précédé l'acte judiciaire : cet aveu préliminaire n'a pu porter que sur la qualité de chrétiens [6].

Une considération générale me parait, d'ailleurs, dominer ce débat. Supposons que les gens arrêtés comme chrétiens aient

[1] *L. c.*, p. 43.

[2] Schiller avait déjà soutenu cette opinion en 1872, dans sa *Geschichte des römischen Kaiserreiches unter der Regierung Nero's :* je n'ai pas le livre sous les yeux. Voir à ce sujet une note dans Keim, *Rom und das Christenthum*, Berlin, 1881, p 188-189.

[3] Hardy, *Christianity and the roman Government*, Londres, 1881, p. 66.

[4] *Journal des savants*, mars 1902, p. 164.

[5] *Corripere*, avec le sens d'accusation légale, de poursuites régulières, dans Tacite, *Ann.*, III, 49, 66; XII, 42.

[6] « *Correpti*, from a comparison of its use in Tacitus, certainly means, not « arrested, » but « put upon their trial. » Hardy, *Christianity and the roman Government*, p. 65. — « Per Tacito la confessione preceda la *correptio*, non la segue. » Semeria, *Il primo sangue cristiano*, Rome, 1901, p. 41.

avoué avoir incendié Rome : il n'y aurait pas de doute sur leur culpabilité. Personne, dans ce cas, ne songerait à chercher ailleurs l'auteur responsable de ce grand forfait. L'histoire n'hésiterait pas. Aucun des contemporains qui ont parlé de l'incendie ne désignerait un autre coupable. Les écrivains de l'âge suivant ne chercheraient point, dans les circonstances du fléau, des indications plus ou moins claires sur sa véritable cause. Or, c'est tout le contraire qui est arrivé. Tacite a consulté les sources contemporaines : il n'y a trouvé que deux hypothèses, le cas fortuit ou le crime de Néron. Eût-il, comme M. Pascal le veut, sans preuve, et contrairement au texte de l'historien, connu une troisième source, incriminant les chrétiens, il serait extraordinaire que des explications différentes eussent eu cours, si ceux-ci s'étaient reconnus incendiaires. Leur aveu eût levé tous les doutes. Chose surprenante ! personne ne connait cet aveu, ou n'en tient compte. Pline l'Ancien, Stace, Suétone, Dion Cassius, parlent de l'incendie de Rome : pas un d'eux ne l'attribue aux chrétiens. C'est un auteur différent que tous lui désignent. Il faut reconnaitre que la situation est absolument sans précédent. Un crime épouvantable a été commis : les gens arrêtés s'en déclarent coupables : tous les contemporains, tous les historiens, se bouchent les oreilles pour ne pas entendre ce *Me, me adsum qui feci*, et vont chercher ailleurs qui accuser ! Si je ne me trompe, cette observation suffit à rendre évident le sens de *qui fatebantur*.

Après avoir parlé des premiers arrêtés, et de leur aveu, Tacite ajoute que, « sur leurs indications, » l'autorité romaine emprisonna « une grande multitude » d'autres chrétiens. Le mot *indicio eorum* — qui n'a d'ailleurs aucun rapport à la thèse de M. Pascal — m'a toujours embarrassé. Tacite veut-il dire que ceux sur lesquels l'autorité romaine avait d'abord mis la main trahirent leurs frères, et furent cause de l'arrestation d'un nombre considérable de ceux-ci ? La trahison n'est pas vraisemblable de la part de gens qui, sachant probablement qu'ils pouvaient se sauver en déclarant qu'ils n'étaient pas chrétiens, avaient eu le courage d'avouer leur religion. C'est encore avec raison, selon moi, que M. Renan interprète ainsi cette expression de Tacite : « Il n'est pas admissible que de vrais chrétiens aient dénoncé leurs frères ; mais on put saisir des papiers ;

quelques néophytes, à peine initiés, purent céder à la torture [1]. » Des indications obtenues ainsi, d'une manière ou de l'autre, par la police romaine, résulta la capture d'une « grande multitude » de chrétiens, *multitudo ingens*. Encore une expression qui a été très commentée. Bien qu'il soit naturel de l'entendre dans un sens relatif, et que, même à l'état de « multitude, » les chrétiens de l'an 64 n'aient probablement représenté qu'une minorité presque imperceptible dans la population totale de Rome, cependant on ne peut douter qu'ils ne fussent déjà fort nombreux. Quand un contemporain parle d'eux, c'est dans ce sens. « Une grande foule d'élus, » dit Clément de Rome, à propos des fidèles massacrés en 64 [2]. Si, comme cela est vraisemblable, les neuf cent soixante-dix-sept ou neuf cent quatre-vingt-dix-huit martyrs que commémore le Martyrologe hiéronymien à la date du 29 juin [3] représentent les victimes romaines de la persécution de Néron, on peut voir là une précieuse indication de nombre : la chrétienté de Rome survécut facilement aux massacres de 64, l'histoire ne montre pas que sa vie et même sa croissance en aient été entravées, et pour qu'elle ait pu perdre ce nombre de personnes sans s'affaiblir, il faut qu'elle ait été déjà fortement enracinée.

Mais l'absence de toute preuve ne permit pas à l'accusation de se tenir longtemps sur le terrain d'abord choisi, et, pour ne pas paraître absurde, ou n'être pas obligée de se terminer par un non-lieu, celle-ci dut promptement dévier. « La grande multitude » dont parle Tacite fut, finalement, « convaincue non tant du crime d'incendie que de haine du genre humain, » ou, comme porte le plus ancien et probablement le meilleur des manuscrits [4], « fut englobée dans l'accusation non tant du crime d'in-

[1] Renan, *L'Antéchrist*, p. 162. — Cette explication me paraît celle qui concilie le mieux les vraisemblances avec le sens du mot *indicium*, qui, en d'autres passages de Tacite (par exemple, *Ann.*, XV, 67), veut bien dire « dénonciation. »

[2] Πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν. Saint Clément, *Ad Cor.*, 6. « The roman historian's (Tacitus) expression *multitudo ingens* is the exact counterpart to Clement's πολὺ πλῆθος, » dit Lightfoot, *S. Clement of Rome*, t. II, p. 32, note 2. — Je ne suis pas sûr que l'ὄχλος πολύς dont parle l'*Apocalypse*, VII, 9, doive s'entendre des martyrs de Rome, ou au moins d'eux seuls.

[3] *Martyrologium hieronymianum*, éd. De Rossi-Duchesne, p. 84.

[4] Le *Mediceus* II. Voir *Codices graeci et latini photographice depicti duce Scatone de Vries*, Tacitus (Leyde, 1902).

cendie que de haine du genre humain, » *haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt* ou *conjuncti sunt.*

Ici, nous sortons de la répression légale d'un crime de droit commun pour entrer en plein dans la persécution religieuse. « La haine du genre humain » n'est pas un délit prévu par les lois ou les ordonnances : en l'imputant aux chrétiens, on déclare qu'ils sont devenus, par leur religion, réfractaires à la civilisation romaine, car *genus humanum* ne saurait avoir ici un autre sens ; on leur fait un procès de tendance, et on les poursuit désormais non comme incendiaires, mais comme chrétiens. La conduite de Néron envers ces condamnés d'un genre nouveau achève de révéler ce qu'il s'est proposé en les poursuivant : non châtier de vrais malfaiteurs, mais détourner et occuper l'attention de la foule, faire taire la populace en jetant un aliment à sa malveillance d'abord, bientôt à sa cruelle et malsaine curiosité. De là ces supplices changés en spectacles, *pereuntibus addita ludibria*, dont parle Tacite, ces chasses aux chiens courants après des hommes déguisés en bêtes, ces jardins éclairés de flambeaux vivants, où le peuple circule à travers les avenues douloureuses, partageant son attention entre le râle des mourants et le char que mène l'empereur vêtu en cocher.

Cependant Néron, pour n'avoir pas su, même dans ses cruautés, garder la mesure, avait manqué le but. La populace romaine n'était pas facile à émouvoir, et la vue des supplices ne l'attendrissait guère. Mais elle n'aimait pas à être trompée, et, comme toute masse populaire, elle avait un sens inné de la justice. « Aussi, dit Tacite, bien qu'il s'agit de coupables dignes des dernières rigueurs, la pitié naquit à la pensée qu'ils périssaient, non pour l'utilité publique, mais pour satisfaire à la cruauté d'un seul. » Ces derniers mots corrigent ce que le commencement de la phrase semble avoir d'équivoque. *Sontes, novissima exempla meritos*, eût pu faire croire que Tacite désigne, cette fois, les chrétiens comme ayant brûlé Rome ; et c'est ici que M. Pascal pense qu'il a suivi une troisième source, celle qui les accusait. Sans doute, il serait étrange de voir un tel écrivain oublier, après un petit nombre de pages, ce qu'il avait écrit en commençant le récit de l'incendie, alors qu'il posait, à la suite de ses auteurs, deux hypothèses seulement, le hasard

ou le fait de Néron. Mais on s'en tirera aux dépens de Tacite, en avouant qu'il est un médiocre historien, et qu'il ne sait pas très bien ce qu'il dit. Cependant, il restera à expliquer la fin de la phrase que nous analysons. Le peuple est pris de pitié, parce que les chrétiens ont été sacrifiés, non à l'utilité publique, mais à la cruauté d'un seul, *tanquam non in utilitate publica, sed in saevitiam unius, absumerentur*. S'ils avaient été vraiment des incendiaires, leur supplice eût servi « à l'utilité publique », car c'est l'utilité publique qui rend juste la peine de mort. Pour avoir été immolés « à la cruauté d'un seul, » il faut qu'ils n'aient point commis un crime pour lequel, s'ils l'avaient commis, ils eussent dû satisfaction à la société tout entière. Sans doute ils sont coupables, *sontes*, sans doute ils méritent les plus extrêmes rigueurs, *novissima exempla meritos;* mais c'est à cause des *flagitia* qu'on leur impute, à cause de l'*odium generis humani* qui commence à les mettre hors la loi, ce n'est pas à cause de l'incendie, qu'un peuple exaspéré par la souffrance, comme était alors le peuple romain, ne leur eût pas si facilement pardonné, s'il les en avait rendus responsables.

V.

Pas plus que le peuple, rempli cependant de préjugés et de haine contre les chrétiens, les écrivains qui partageaient ces haines et se firent, avec une crédulité parfois surprenante, les échos de ces préjugés ne songent à joindre le crime de juillet 64 à ceux qu'ils reprochent aux sectateurs de l'Évangile. Il est facile de s'en assurer en consultant ce qui nous reste des pamphlets dirigés contre ceux-ci par les auteurs païens du IIe au IVe siècle, et les réponses beaucoup mieux conservées que les avocats du christianisme opposèrent aux calomnies dont étaient l'objet ses doctrines, ses pratiques et ses mœurs. Il y a là deux ordres de littératures, différents et comme parallèles, qui se complètent et se contrôlent l'un par l'autre.

C'est tardivement que l'on commença d'écrire sur ou plutôt contre les chrétiens. Pendant plus d'un siècle les beaux esprits, les gens du monde, les politiques, les philosophes, ne voulurent pas les voir ou affectèrent de les ignorer. Les quelques lignes que nous avons citées de Tacite, une ligne de Suétone, voilà à

peu près tout ce que, du côté païen, nous trouvons sur eux jusqu'au règne de Marc-Aurèle, indépendamment des lettres échangées entre Pline et Trajan, et de quelques autres pièces officielles relatives à la persécution. L'habitude, ou la mode, ou la tactique, est de faire le silence sur tout ce qui les concerne. Mais s'il en fut ainsi, c'est apparemment qu'ils paraissaient fort inoffensifs, et plus dignes de dédain que de colère. S'ils avaient compté dans leurs rangs des anarchistes dangereux, et si leur premier exploit avait été de brûler Rome sous Néron, assurément un tel dédain n'eût pas été de mise, et leur scélératesse les eût tout de suite rendus célèbres.

Ce qui força l'attention, ce fut tout autre chose, leur croissance rapide, l'importance intellectuelle, morale, en même temps que numérique, acquise par eux dans le monde romain. Au milieu du second siècle, il n'était plus possible de vivre à côté d'eux sans les voir. Sans doute Marc-Aurèle, dans les *Pensées*, n'a encore sur eux qu'un mot, et ce mot est hautain et méprisant. Mais son professeur d'éloquence, le consulaire Fronton, ne dédaigne pas de composer, à leur sujet, tout un discours. Celui-ci est malheureusement perdu. Tout porte à croire, cependant, que la substance en a passé dans l'*Octavius* de Minucius Felix, et que Cecilius, l'interlocuteur païen du dialogue, s'y inspire de Fronton. Quelle que soit la date exacte de l'*Octavius*, il est au moins certain qu'il reflète exactement la polémique païenne de la fin du second siècle. Celle-ci paraît bien superficielle encore. Les gens de lettres, les gens du monde, au nom desquels parle Cecilius, ne daignent pas entrer en discussion sur le fond des choses, disserter avec les chrétiens de philosophie ou de doctrines. Ils leur font le reproche général d'être infidèles au culte pratiqué par les ancêtres, et qui a fait la gloire comme la force de Rome. Mais ils se bornent ensuite à mettre en style élégant les calomnies qui n'ont cessé de courir dans les bas-fonds de la populace. On les trouve toutes rappelées dans l'*Octavius*. Les chrétiens y sont représentés comme choisissant leurs prosélytes dans la lie du peuple, parmi les esprits faibles et les femmes. Ils s'enchaînent entre eux par des serments, se traitent de frères et de sœurs, et forment une association secrète et ténébreuse, où l'on se reconnaît à des signes particuliers. Ils adorent une tête d'âne, ou des choses plus honteuses encore. Dans le mystère

nocturne de leurs réunions, des enfants sont égorgés, des unions scélérates s'accomplissent. Ainsi, d'un commun accord, les jugent, à cette date, la populace et les lettrés. L'occasion serait bonne, assurément, pour rappeler qu'ils préludèrent à ce rôle de conspirateurs, de meurtriers et d'incestueux par celui d'incendiaires ! Pour qu'on ne le fasse pas, il faut que nulle tradition n'existe, dans ce sens, ni dans le peuple ni chez les gens instruits qui prêtent leur plume à ses préjugés. On reproche cependant aux chrétiens de prédire la destruction future du monde par le feu. Cecilius les en raille amèrement, en rappelant que ces feux qu'ils annoncent pour le dernier jour les attendent dès aujourd'hui sous la forme de bûchers. Il semble que, parlant tout à la fois de chrétiens et de feu, la pensée devrait venir de faire allusion à l'incendie qui dévora Rome un siècle plus tôt. Mais une telle association d'idées ne se présente à l'esprit de personne. Il est évident qu'entre ce fait célèbre et les chrétiens les imaginations même les plus hostiles à ces derniers n'aperçoivent aucun lien.

Sans être beaucoup plus équitable, la polémique de Celse est d'un ton plus élevé. Lui aussi reproche au christianisme d'être une religion de petites gens, propagée par des servantes et des esclaves, embrassée de préférence par des artisans. Comme Cecilius, il accuse les adorateurs du Christ de tenir des réunions clandestines et illicites, et de se lier par des serments. Mais il leur reconnaît quelques vertus : il va jusqu'à louer la fermeté avec laquelle ils défendent leurs opinions et souffrent pour elles. Surtout, il consent à discuter. Ce n'est pas qu'il le fasse avec grandeur : rien n'est plus mesquin que les objections qu'il oppose aux récits évangéliques, les froides railleries et les malveillantes inventions qu'il emprunte aux pamphlétaires juifs. Il y a du Voltaire dans Celse : c'est dire qu'à la clarté de l'exposition, au mordant de l'esprit, il ne faut pas lui demander de joindre l'intelligence des grands côtés du christianisme. Mais au moins il est renseigné, il s'est informé des doctrines et des livres. Il se donne la peine d'opposer Platon à l'Évangile, d'examiner les origines historiques des Juifs et des chrétiens, de faire un effort de dialectique et d'érudition. Il finit même par se donner une mission de conciliateur : dans les dernières pages du *Discours véritable*, il expose aux chrétiens le *minimum* de concessions

que l'Empire, selon lui, est en droit d'attendre d'eux, et semble indiquer les conditions d'une paix possible entre l'État et ce qu'il appelle déjà « la grande Église. »

C'est dire que beaucoup des grossières calomnies répandues au sujet des chrétiens n'existent plus pour Celse. Mais, par cela même qu'il se montre plus érudit, on peut affirmer que si quelque accusation précise et fondée avait été portée contre eux dans le passé, Celse en aurait connaissance. Son *Discours* est semé d'anecdotes, de citations, de traits historiques : un forfait aussi épouvantable que l'incendie de Rome ne lui aurait pas échappé, s'il eût été à la charge des chrétiens. Non seulement il n'en parle pas, mais il laisse passer les meilleurs prétextes d'en parler. Il vient de montrer, d'un ton railleur, la différence entre les mystères du paganisme, qui ne laissaient que l'homme pur prendre part aux initiations, et les mystères chrétiens, qui appelaient au contraire le pécheur pour le purifier. « Or, en disant le pécheur, n'appelez-vous pas l'injuste, le brigand, le briseur de portes, l'empoisonneur, le sacrilège, le violateur de tombeaux [1] ? » Dans cette énumération des criminels, Celse oublie précisément l'incendiaire ! Plus loin il se moque, comme avait fait Cecilius, de l'enseignement des chrétiens sur la destruction finale du monde par le feu. « C'est une autre de leurs extravagances de croire qu'après que Dieu aura allumé le feu, comme un cuisinier, tout le reste des vivants sera grillé, et qu'eux seuls demeureront [2]. . . . » La place était belle pour parler du feu allumé dans Rome, aux jours de Néron, et pour montrer des chrétiens fanatiques croyant préluder ainsi à la conflagration suprême : mais Celse, qui pourtant aime les traits cruels et les allusions méchantes, ne songe pas à celle-là.

Lucien n'y pense pas davantage. Dans la *Mort de Peregrinus* il représente ce philosophe charlatan, parodie du martyr chrétien, se brûlant lui-même sur un bûcher à Olympie : à ce propos, il cite non seulement les athées et les parricides que tous les jours les magistrats condamnent au feu, ou les brahmanes qui s'y condamnent eux-mêmes, mais encore l'incendiaire le plus célèbre de l'antiquité, Érostrate, qui brûla le temple

[1] Origène, *Contra Celsum*, III, 59.
[2] *Ibid.*, V, 14.

d'Éphèse : quelle occasion, dans une satire dirigée contre les chrétiens, de rappeler ceux-ci brûlant, en émules d'Érostrate, les plus beaux monuments et les temples les plus vénérés de Rome ! Évidemment, si Lucien ne le fait pas, c'est parce qu'une telle idée ne vient à l'esprit de personne.

L'empereur Julien est un adversaire du christianisme plus passionné encore que Celse. On serait tenté de chercher, dans ce qui subsiste de son *Contra Christianos*, l'allusion que nous n'avons jusqu'ici trouvée sous la plume d'aucun de ceux qui ont combattu par écrit les chrétiens. Mais nous connaissons le premier livre de ce traité, grâce à saint Cyrille, qui en a reproduit la plus grande partie, nous pouvons deviner le sujet des deux livres suivants par les rares fragments qui sont restés de l'un d'eux, et ce que nous savons du plan de tout l'ouvrage lui donne un caractère de polémique doctrinale ou exégétique qui laisse peu de place à des attaques d'un autre genre [1]. En revanche, beaucoup d'écrits de Julien sont remplis d'accusations, d'épigrammes, de traits méprisants et haineux lancés contre les chrétiens. Ceux-ci sont des fous, des athées, des impies, la lèpre de la société humaine [2]. Mais Julien a, plus même que ses devanciers, matière à parler d'incendie. Le temple de Daphné, près d'Antioche, a été brûlé sous ses yeux, et il attribue ce désastre « à l'audace des athées, » c'est-à-dire des chrétiens [3]. En représailles, les païens d'Émèse ont mis le feu « aux tombeaux des Galiléens, » c'est-à-dire aux sanctuaires des martyrs [4]; et Julien lui-même commande au gouverneur de Carie d'incendier des chapelles chrétiennes situées dans le voisinage du temple d'Apollon à Milet [5]. Mais, bien qu'il parle avec indignation, dans le *Misopogon*, de l'incendie de Daphné, et dénonce (sans preuves) à ce sujet les adorateurs du Christ, cependant il n'a aucunement la pensée, qui eût pourtant été assez naturelle, si elle avait pu avoir un fondement quelconque, de rapprocher ce fait de celui de 64. Quand, à la fin de son règne, Julien prétendit recons-

[1] Voir Neumann, *Juliani imperatoris librorum contra Christianos quae supersunt*, Leipzig, 1880. Cf. mon livre sur *Julien l'Apostat*, t. III, p. 103-129.

[2] Julien, *Ep.* 7, 9, 43, 63 ; *Fragm. d'une lettre, in fine ;* éd. Hertlein, p. 391, 392, 485, 488, 553, 588.

[3] *Misopogon ;* Hertlein, p. 446, 466.

[4] *Ibid.*, p. 461.

[5] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 20.

truire, pour donner un démenti à une prophétie évangélique, le temple juif de Jérusalem, et que des globes de feu, sortant de terre, eurent, au témoignage du sincère Ammien Marcellin, rendu cette reconstruction impossible, il fit lui-même allusion à son échec dans le curieux écrit connu sous le nom de *Fragment d'une lettre;* et, à ce propos, il rappelle, dans le langage le plus bizarre, les prophéties de l'Ancien Testament où il est question du feu. « Les prophètes, dit-il, ressemblent à des hommes qui, regardant une grande lumière à travers un brouillard, n'en ont point une vue nette et pure et la prennent, non pour une pure lumière, mais pour un feu. Les yeux fermés à ce qui les entoure, ils crient de toutes leurs forces : Frémissez! tremblez! feu! flamme! mort! grand sabre! exprimant ainsi en beaucoup de mots la seule puissance destructive du feu [1]. » Mais il ne prend point texte de son étrange déclamation pour dire qu'au commencement de l'ère chrétienne les premiers sectateurs de l'Évangile prétendirent accomplir contre Rome ces menaces bibliques.

VI.

Sans doute, la démonstration qu'il me paraît légitime de tirer du silence gardé par les adversaires du christianisme ne peut être complète, puisque plusieurs des écrits dirigés contre les chrétiens ont péri. Pour ne citer que les principaux, nous ne possédons plus rien du *Discours* d'Hiéroclès, ni de l'ouvrage en quinze livres de Porphyre. Probablement les ordonnances des empereurs chrétiens furent pour quelque chose dans cette perte : on connaît le texte d'un édit de 449, commandant la destruction de ce que Porphyre, ou tout autre, a pu écrire contre la religion chrétienne [2]. Cependant bien d'autres causes, communes à tous les livres antiques, ont pu concourir à faire disparaître une partie de ces écrits. Dès qu'un livre cessait de se vendre, les copistes cessaient de le reproduire, et, pour ceux qui nous occupent, on comprend qu'après le triomphe complet du christia-

[1] *Fragment d'une lettre;* Hertlein, p. 379-380.

[2] *Code Justinien,* I, 1, 3. — Il se peut que l'expression *aut quivis alius,* ἢ ἕτερός τις, n'appartienne pas au texte original. Haenel ne la donne pas dans son édition (*Corpus legum ab imp. rom. ante Justinianum latarum,* p. 247, 248).

nisme, quand il eut été embrassé par la presque totalité de la population de l'Empire, les pamphlets païens dirigés contre lui n'eurent plus que de rares lecteurs. N'étant pas renouvelés, les anciens manuscrits, qui étaient exposés à tant de chances de destruction, durent se perdre ou périr facilement. Ce qui semble montrer que l'ordre de suppression des livres ne s'exécuta pas à la lettre, c'est qu'il paraît avoir existé encore, au xe siècle, dans la bibliothèque épiscopale de Césarée, un exemplaire du *Contra Christianos* de Julien [1]. Quoi qu'il en soit des causes, le fait de la perte des pamphlets païens est certain, et, pour notre curiosité, infiniment regrettable. Cependant il me paraîtrait bien invraisemblable que l'allusion vainement cherchée dans Lucien, dans Celse, dans Julien, malgré les occasions qui semblaient l'amener d'elle-même au bout de leur plume, se soit rencontrée davantage dans Hiéroclès ou dans Porphyre. Au moins avons-nous le moyen de faire, d'une manière générale, la contre-épreuve, en interrogeant les apologistes chrétiens, qui, par la nature des réponses, permettent de juger de celle des attaques.

Nous avons déjà analysé, à ce point de vue, le dialogue de Minucius Felix ; ni le représentant des idées païennes, Cecilius, ni le défenseur des doctrines chrétiennes, Octavius, ne parlent, soit pour la produire, soit pour la réfuter, de l'accusation d'incendie [2]. Même silence dans les apologies plus anciennes, du commencement ou du cours du second siècle. Il faut dire, cependant, que nous ne les connaissons pas toutes : de celle que Quadratus présenta à l'empereur Hadrien, rien ne reste, et de celle de Méliton de Sardes à Marc-Aurèle, il subsiste seulement des fragments : ce qui prouve, soit dit en passant, qu'il n'y a pas que les pamphlets païens qui aient péri, et que, par conséquent, la destruction de ces derniers n'a peut-être pas été aussi systématique qu'on le pense, puisque des écrits inspirés par le

[1] Voir Bidez et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, Bruxelles, 1898, p. 132.

[2] Il m'est impossible de comprendre M. Pascal insinuant (*Fatti e Leggende*, p. 121) que les paroles d'Octavius, au chapitre xxxv du dialogue, sur la conflagration cosmique et le châtiment des damnés par le feu dans une autre vie, sont « une réponse aux accusations et aux terreurs que l'on nourrissait contre les chrétiens, » et montrent que « l'on ne peut dire que tout écho de l'accusation primitive soit évanoui pour toujours. » Il n'y a, ni dans la lettre ni dans l'esprit de ce passage, ombre d'une allusion, si détournée qu'elle puisse être, à « l'accusa generica, » c'est-à-dire à l'inculpation d'incendie.

plus pur sentiment de défense chrétienne ont péri également. Cependant le peu qui reste des écrits apologétiques de Méliton le montre occupé surtout à expliquer aux empereurs le loyalisme politique des chrétiens, et à établir une sorte de synchronisme entre la fortune de l'Empire romain et le progrès de l'Évangile : un pareil thème ne se comprendrait pas sous la plume d'un écrivain qui aurait à défendre ses coreligionnaires d'un crime politique et social comme serait l'incendie de Rome.

Heureusement, tous les écrits apologétiques n'ont pas été perdus, ou ne sont point représentés par quelques morceaux seulement. L'*Épître à Diognète*, œuvre d'un auteur inconnu, nous est venue tout entière; là encore, aucune allusion ne rappelle l'incendie, mais on y trouve un tableau charmant de la charité chrétienne, et l'on y lit cette phrase remarquable, que l'auteur n'eût pu écrire si une accusation comme celle-là avait jamais eu cours : « Les Juifs haïssent les chrétiens comme des étrangers, et les païens les persécutent, mais leurs ennemis sont incapables de préciser le motif de leur haine [1]. » L'*Apologie* d'Aristide, longtemps perdue, a été retrouvée de nos jours dans une traduction syriaque; elle s'attache à démontrer le dogme chrétien, à réfuter les erreurs du polythéisme et les superstitions des Juifs, et décrit les mœurs pures et douces des fidèles, auxquels les Grecs ont calomnieusement imputé leurs propres vices : ici encore, pas une allusion, même la plus lointaine, à une accusation au sujet des événements de 64. On n'en trouve pas davantage dans les deux *Apologies* de saint Justin, adressées l'une à Antonin le Pieux, l'autre au sénat romain. La première est à la fois une démonstration évangélique, une discussion juridique, une défense du culte chrétien et des mœurs chrétiennes. « Sûrement, écrit Justin, nous sommes les meilleurs amis qu'un prince puisse désirer, nous qui croyons en un Dieu dont l'œil ne laisse échapper aucun crime, et que nul ne peut tromper, nous qui attendons un jugement éternel, non seulement de nos actes, mais de nos pensées [2]. » Et montrant comment, après être devenus chrétiens, les hommes ont abandonné le vice pour embrasser la vertu : « Nous nous plaisions autre-

[1] *Ep. à Diognète*, 6.
[2] Saint Justin, *I. Apol.*, 4.

fois dans l'adultère, continue-t-il, maintenant nous sommes chastes; nous nous adonnions à la magie, et nous sommes maintenant consacrés au seul Dieu bon; nous aimions les richesses par-dessus toutes choses, nous mettons maintenant nos biens en commun, en les partageant avec les pauvres; nous ne respirions autrefois que haine et que meurtre, maintenant nous vivons en paix les uns avec les autres, priant pour nos ennemis, et nous efforçant de convertir nos persécuteurs [1]. » Il semble que ce ne soit pas là seulement le langage de l'innocence présente : les membres d'une secte dont le passé serait chargé du plus épouvantable des forfaits ne parleraient pas, même un siècle après, avec une telle assurance. La seconde *Apologie* a été écrite à l'occasion du procès de plusieurs chrétiens, condamnés comme tels à la mort par le préfet Urbicus. C'est le même ton d'intrépide innocence. Les païens disaient aux fidèles : « Mais montez donc au ciel vers votre Dieu, en vous tuant vous-mêmes ! » Justin répond : « Les chrétiens croient que le monde a été fait par Dieu pour accomplir ses desseins, et qu'ils n'ont pas le droit de détruire, dans la mesure de leur pouvoir, la race humaine pour laquelle le monde a été créé [2]. » Nous voilà bien loin des théories prêtées par M. Pascal aux premiers chrétiens !

Je ne puis analyser les autres écrits apologétiques du second siècle, ni le *Discours contre les Grecs* de Tatien, ni les livres de Théophile d'Antioche à Autolycus, ni l'*Apologie* d'Athénagore. Il y aurait à faire pour tous la même remarque, en ajoutant, pour Athénagore [3], que quelques-unes de ses plus fortes pages sont employées à défendre les chrétiens des *flagitia* que la voix populaire leur imputait encore, l'athéisme, l'inceste, le cannibalisme, sans que l'auteur éprouve le besoin de les laver en plus, dans le passé, du soupçon d'incendie.

Tertullien, au commencement du troisième siècle, n'a pas davantage cette pensée. Lui, cependant, n'est pas un Grec ou un Asiatique, comme ceux dont nous venons de rappeler les écrits; il est tout latin; l'histoire de Rome lui est familière; il connaît les édits des empereurs; il a lu Tacite; il s'adresse à

[1] *Ibid.*
[2] *II. Apol.*, 4.
[3] Sur l'*Apologie* d'Athénagore, voir l'excellente thèse de M. Louis Arnould, professeur à l'Université de Poitiers, *De apologia Athenagorae*, 1898.

des gens tout imprégnés de souvenirs romains. La première partie de son *Apologeticum* a pour objet de critiquer la procédure suivie contre les chrétiens, que l'on condamne sur leur nom seul, non pour quelque délit déterminé : il se plaint qu'on ne prenne pas la peine de chercher ce qu'ils sont en réalité, qu'on poursuive en eux « une secte inconnue, » *sectam ignotam* [1] : s'ils s'étaient, au début de leur histoire, révélés au monde comme les destructeurs de la ville de Rome, il n'oserait parler ainsi contre l'évidence. Tertullien songe si peu qu'un soupçon de cette nature ait jamais pu atteindre les chrétiens, que sans embarras, en un autre endroit, il cite comme exemple des châtiments divins les villes détruites par le feu, Sodome et Gomorrhe, Vulsinies en Toscane, Pompéi en Campanie [2]. Bien plus, voulant montrer que les chrétiens, devenus aujourd'hui forts et nombreux, seraient en état de se venger, s'ils n'en étaient empêchés par leur religion, il écrit cette phrase, qui serait insensée s'ils avaient eu quelque part au désastre de 64 : « Est-ce que nous avons jamais cherché à rendre le mal pour le mal à ceux qui nous poursuivent jusqu'à la mort ? Une seule nuit, et quelques flambeaux, c'en serait assez, si la vengeance nous était permise. Mais bien loin d'une secte divine, la pensée de se venger par un feu humain ou de s'affliger des maux qu'on lui fait souffrir [3] ! »

Quand on relit, sans parti pris et sans idée préconçue, les écrits des apologistes, surtout après avoir lu ce qui nous reste des pamphlets dirigés contre les chrétiens, on ne peut, il me semble, conserver sur l'innocence de ceux-ci, en ce qui concerne l'incendie de Rome, le plus léger doute.

VII.

On est ainsi ramené à l'alternative posée par Tacite, d'après les documents contemporains : le hasard, ou le fait du prince.

M. Carlo Pascal me paraît avoir résumé d'une manière satisfaisante les raisons qui tendent à disculper Néron. Sans qu'il

[1] Tertullien, *Apol.*, 3.
[2] *Ibid.*, 40.
[3] *Ibid.*, 39.

ait fait, probablement, la preuve complète à cet égard, et bien qu'une assez vaste marge reste à l'opinion contraire, il montre que l'hypothèse de la culpabilité de Néron se heurte à diverses invraisemblances. Ce n'est pas qu'il se pose, comme l'a dit un des adversaires de son opinion, en défenseur [1] de ce monstre : « La capacité de Néron à faire le mal est hors de toute discussion, dit-il fort bien, et si nous ne devions ici envisager qu'elle, le problème serait déjà résolu [2]. » Mais il y a aussi les circonstances du fait, qui méritent l'attention. D'abord, Néron n'était pas à Rome quand éclata l'incendie : il faudrait qu'il eût, de loin et d'avance, donné ses ordres, confiant ainsi le secret de son crime « à une centaine, peut être à un millier d'esclaves et de prétoriens. » Ensuite, s'il en eût été vraiment l'auteur, serait-il rentré dans Rome au plus fort du fléau, affrontant ainsi, bravant même la colère, le désespoir d'un peuple affolé? l'aurait-on vu alors, comme le rapporte Tacite, errant sans protection et sans gardes, *incustoditus*, parmi les ruines de son palais en feu [3]? Quel eût été, d'ailleurs, son mobile? Se donner l'effrayant et grandiose spectacle de l'incendie? Mais d'Antium, où il était quand le feu commença, il ne pouvait le voir. Détruire les rues étroites et sordides des vieux quartiers de Rome, pour les rebâtir élégantes et spacieuses? « Il faut avouer, dit M. Boissier, que la marche même de l'incendie, le lieu où il a éclaté, la direction qu'il a suivie, conviennent peu aux projets qu'on attribue à Néron [4]. » L'incendie, en effet, s'étendit dans les plus belles régions de Rome, dévorant les temples antiques, les thermes, les portiques, les maisons de plaisance, les palais, et laissant intacts les quartiers les plus laids et les plus pauvres. Peut-on dire que Néron « avait l'intention de se procurer, sans frais et sans résistance, de vastes terrains pour y bâtir sa Maison dorée, c'est-à-dire pour pousser en toute liberté les palais d'Auguste et de Tibère à travers la Vélia jusqu'à l'Esquilin? C'est de l'autre côté, au Grand Cirque, que le feu a commencé, en sorte qu'il ne pouvait guère atteindre les Esquilies qu'en

[1] *Un difensore di Nerone*, par le professeur Vincenzo di Crescenzo, Naples, 1900.
[2] Pascal, *Fatti e Leggende*, p. 130.
[3] Tacite, *Ann.*, XV, 50.
[4] *Journal des savants*, mars 1902, p. 167.

ravageant d'abord le Palatin [1]. » Voilà bien des raisons qui rendent difficile d'admettre que Néron ait voulu l'incendie, tel au moins que se produisit celui-ci.

Sont-elles décisives? Non peut-être : car d'autres raisons peuvent être données en sens contraire. L'une des plus frappantes est la rapidité avec laquelle Rome se releva de ses ruines, d'après un plan régulier, suivant des dimensions précises, dans des délais déterminés, comme si tout avait été prévu et préparé d'avance ; particulièrement l'extrême célérité avec laquelle Néron, sur les espaces déblayés par l'incendie, construisit le palais depuis longtemps rêvé, cette Maison d'or « qui semblait toute une ville », dit un historien antique, avec la multitude de ses édifices semés au milieu de campagnes et de lacs artificiels [2]. Tout cela laisse assurément fort perplexe [3], et, après avoir accordé à M. Pascal que ses arguments en faveur de Néron paraissent fort bons, il semble prudent de s'en tenir, jusqu'à preuve nouvelle, au doute de Tacite.

Mais ce qui est remarquable, c'est que, à l'exception de Tacite, tous les anciens dont l'opinion nous est parvenue s'accordent à dénoncer Néron. Il se peut que les invraisemblances, qui de loin nous paraissent si frappantes, l'aient été moins pour ceux qui avaient sur les faits des renseignements plus précis, et qui savaient bien des choses que nous ignorons. La première accusation publique portée contre Néron le fut de son vivant, et en sa présence. Le tribun Subrius Flavius, l'un des affiliés à la conjuration de Pison, qui fut cause de la mort à Rome de tant de gens illustres, parmi lesquels Sénèque et Lucain, comparaissait, au commencement de 65, devant Néron lui-même. L'empereur lui demanda le motif qui lui avait fait oublier son

[1] *Journal des savants*, ibid.

[2] Tacite, *Ann.*, XV, 42; Suétone, *Nero*, 31; Pline, *Nat. hist.*, XXX, 3. — Le palais reconstruit par Néron après l'incendie s'appela la *Domus aurea;* avant l'incendie, il portait le nom de *Domus transitoria*. — M. Pascal signale à ce propos (*Fatti e Leggende*, p. 129, note 7) une surprenante distraction de M. Renan, qui fait de « transitoire » le synonyme de provisoire, et semble voir dans cette appellation un indice des desseins ultérieurs de Néron (*L'Antéchrist*, p. 142). *Transitoria* signifie seulement que le palais occupait l'espace entre le Palatin et les jardins de Mécène, situés sur l'Esquilin : *qua Palatium et Maecenatis hortos continuaverat*, dit Tacite, *Ann.*, XV, 39.

[3] Se rappeler aussi que la *Domus aurea* était très impopulaire, et que, probablement, cette impopularité provenait du souvenir de l'incendie : *illa invisa et spoliis civium exstructa domo*. Tacite, *Ann.*, XV, 52.

serment de fidélité. « Aucun soldat, répondit Subrius, ne t'a été plus fidèle que moi, tant que tu as mérité d'être aimé. J'ai commencé à te haïr quand tu es devenu parricide, meurtrier de ta femme, cocher, histrion et incendiaire [1]. » Tacite, qui rapporte ce propos, dit : « J'ai voulu reproduire ses paroles mêmes [2]. » L'historien les tenait évidemment de bonne source. Mais il est intéressant de remarquer qu'en les répétant, Tacite semble les approuver pleinement, sans faire cette fois aucune réserve en ce qui concerne l'incendie : il ajoute en effet : « Rien, dans toute l'affaire, ne parvint de plus terrible aux oreilles de Néron, car autant celui-ci était prompt à commettre des crimes, autant il était peu habitué à s'entendre rappeler ce qu'il avait fait [3]. »

Sans doute, le propos d'un adversaire déclaré comme Subrius Flavius peut ne pas paraître impartial : s'il était seul, il ne représenterait pas suffisamment l'opinion publique. Mais celui d'un contemporain tel que Pline l'Ancien, qui ne semble pas avoir eu personnellement à se plaindre de Néron, et dont la curiosité universelle s'étendait à toute espèce de sujets, doit être retenu. Parlant, dans son *Histoire naturelle*, de la longévité de certains arbres : « Ils durèrent, écrit-il, jusqu'à l'incendie par lequel Néron brûla Rome [4]. » Pline dit ceci en passant, comme s'il parlait d'une chose connue et acceptée de tous. Il est probable qu'il a raconté ailleurs en détail l'incendie de Rome, et dans ce récit se prononçait nettement pour la culpabilité de Néron : Pline est, selon toute apparence, l'un des *auctores* auxquels fait allusion Tacite, qui attribuèrent l'incendie non au hasard, mais *dolo principis*. On sait qu'il écrivit, en trente et un livres, l'histoire de son temps. Tacite s'en est servi pour raconter des événements de 65 [5] : évidemment, il a consulté la même source pour ceux de l'année précédente.

Stace n'est pas un contemporain comme Pline, puisqu'il avait

[1] « Odisse coepi, postquam parricida matris et uxoris, et auriga, et histrio, et incendiarius extitisti. » Tacite, *Ann.*, XV, 67.

[2] « Ipsa retuli verba. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] « .... Ad Neronis principis incendia, quibus cremavit Urbem. » Pline, *Nat. hist.*, XVII. 4.

[5] « Quod C. Plinius memorat. » Tacite, *Ann.*, XV, 53. Tacite renvoie encore à l'ouvrage historique de Pline, dans *Ann.*, I, 69 ; XIII, 20 ; *Hist.*, III, 28.

trois ans lors de l'incendie de Rome. Mais il recueillit l'opinion courante, et s'en fit l'écho dans une de ses *Silves*, dédiée à Polla Argentaria, la veuve de Lucain. C'est une pièce à la gloire de celui-ci, célébrant ses vers et pleurant sa mort prématurée. « Tu chanteras, fait-on dire à la muse, qui berce dans ses bras le poète enfant, tu chanteras l'incendie promenant sur les collines de Rémus les flammes qu'alluma un maître coupable [1]. » Nul doute qu'il ne s'agisse de l'incendie de 64, et que le *dominus nocens* ne soit Néron. Lucain a-t-il, dans la dernière année de sa vie, composé un poème sur ce terrible sujet? y accusait-il Néron? et son langage imprudent fut-il, autant que la jalousie littéraire, la cause de sa mort? Voilà ce que semblent indiquer les vers obscurs de Stace, mais ce que Tacite ne nous a pas dit.

Reconnaissons que le langage de Lucain, qui était devenu l'ennemi de Néron, ou de Stace, qui écrivait à la veuve de Lucain, et qui d'ailleurs avait intérêt à flatter aux dépens du plus décrié des Césars la dynastie nouvelle des Flaviens, n'offre point une complète garantie d'impartialité. Mais les deux interprètes de la tradition que nous devons interroger encore écrivirent, à coup sûr, avec une pleine indépendance. L'un est Suétone, contemporain des Antonins, comme Tacite, mais plus jeune que lui de vingt ans, et libre de tout souvenir comme de toute influence qui pût le rendre systématiquement hostile à la mémoire de Néron. L'autre est Dion Cassius, qui fut sénateur sous Commode, qui composa son ouvrage sous Alexandre Sévère, et pour qui les temps de Néron n'étaient plus que de l'histoire.

Voici en quels termes Suétone raconte l'incendie de Rome :

« Néron avait coutume de citer tout haut ce vers :

Qu'après ma mort la terre soit anéantie par le feu !

en ajoutant : « Que cela ait plutôt lieu de mon vivant! » C'est ce qu'il fit; car, comme s'il eût été blessé par la laideur des vieux édifices, l'étroitesse et les détours des rues, il incendia la ville si ouvertement, que beaucoup de consulaires n'osèrent arrêter ses esclaves, qu'ils surprenaient dans leurs jardins, l'étoupe ou

[1] « Dices culminibus Remi vagantes
Infandos domini nocentis ignes. »
Stace, *I. Silv.*, VII, 60-61.

la torche à la main : et dans le voisinage de la Maison d'or certains magasins, dont il convoitait l'emplacement, furent renversés et incendiés au moyen de machines de guerre, parce que leurs murailles étaient construites en pierre. Durant six jours et sept nuits sévit le feu, pendant que le peuple cherchait un refuge dans les monuments et les tombeaux. Alors, outre un nombre immense de maisons, brûlèrent les demeures des anciens chefs, encore ornées des dépouilles de l'ennemi, les temples des dieux, élevés et dédiés par les rois, ou au temps des guerres puniques et gauloises, et tout ce que l'antiquité avait laissé de mémorable. Regardant cet incendie du haut de la tour de Mécène, et joyeux, disait-il, de la beauté des flammes, il chanta en habit de théâtre la ruine d'Ilion [1]. »

Il est impossible de ne pas sentir combien ce récit est inférieur à celui de Tacite. L'auteur des *Annales* reproduit, en les contrôlant, les sources contemporaines ; l'auteur des *Vies des Césars* résume plutôt, ici, les traditions populaires. Celles-ci ont déjà dénaturé et amplifié les faits, leur ont donné le contour vague de la légende. Tel détail, dans Suétone, rappelle un détail analogue dans Tacite, mais déformé, vu comme à travers un verre grossissant. Selon toute apparence, ces *cubicularii* de Néron, que des consulaires surprennent, la torche à la main, dans leurs maisons, sont une transposition des inconnus dont parle Tacite, qui, peut-être dans un but de pillage, activaient le feu, ou empêchaient de l'éteindre, en criant qu'ils avaient des ordres. Là où Tacite dit seulement que la rumeur populaire accusait Néron d'avoir pendant l'incendie chanté sur son théâtre la ruine de Troie, Suétone affirme qu'il la chanta du haut de la tour de Mécène en regardant brûler Rome, et ne s'inquiète pas de la contradiction qui probablement existe entre ce bruit répandu dans les milieux populaires et le fait que, d'après Tacite, Néron était à Antium quand l'incendie commença [2]. Aussi ne me semble-t-il pas qu'il y ait à faire fond, pour les détails, sur la narration

[1] Suétone, *Nero*, 38.

[2] A propos de ce bruit, rapporté différemment par Tacite et par Suétone, M. Pascal émet une hypothèse très plausible : Néron, qui avait été témoin d'une partie de l'incendie de Rome, s'en inspira pour écrire un poème sur la ruine de Troie, que peut-être il chanta un jour sur le théâtre de son nouveau palais. De là se serait répandue, dans le peuple, l'idée qu'il avait chanté la ruine de Troie pendant l'incendie. *Fatti e Leggende*, p. 120.

de Suétone ; et M. Pascal a tort, selon moi, de lui accorder une confiance absolue. Il en fait, cependant, l'un des principaux appuis de sa thèse : parce que saint Paul dit qu'il y avait des chrétiens dans la maison de César (*Philipp.*, IV, 22), il affirme, comme chose démontrée, que les césariens incendiaires dont parle Suétone étaient des chrétiens [1]. Cette affirmation n'est pas seulement dénuée de toute preuve, elle me paraît contraire à toute logique ; car, ou ces chrétiens esclaves agirent sans ordres, et il est inadmissible que la maison de l'empereur ait été assez peu disciplinée pour que « des centaines, peut-être un millier [2] » de serviteurs en aient pu sortir ainsi librement, à leur heure et selon leur fantaisie ; ou ils avaient des ordres de Néron, et l'on s'explique plus difficilement encore Néron s'informant de ceux de ses esclaves qui étaient chrétiens, et les envoyant, à l'exclusion des autres, propager l'incendie dans Rome [3]. Il faut remarquer que Suétone ne dit rien qui favorise des hypothèses aussi extraordinaires : bien plus, quand il parlera des mesures prises par Néron pour réprimer la *superstitio nova et maleflca* des chrétiens, il le fera dans un autre chapitre, et sans établir aucun lien entre la persécution et l'incendie [4]. Je crois être dans le vrai en disant que le récit de Suétone vaut, non pour renseigner sur les circonstances réelles de l'incendie, mais pour montrer que, dans le premier quart du second siècle, des deux hypothèses indiquées par Tacite une seule, celle de la culpabilité de Néron, avait été retenue par l'opinion publique.

Le récit de Dion Cassius [5] laisse une impression à peu près

[1] Ne pas oublier que saint Paul donne à ces chrétiens le nom de « saints, » et paraît avoir d'eux une estime toute particulière : Ἀσπάζονται ὑμᾶς πάντες οἱ ἅγιοι, μάλιστα δὲ οἱ ἐκ τῆς Καίσαρος οἰκίας.

[2] Pascal, *Fatti e Leggende*, p. 130, 131, note 10. — Il convient de faire observer ici que rien, dans le passage de saint Paul cité à la note précédente, n'indique que les convertis « de la maison de César » aient été nombreux : c'est le contraire qui est vraisemblable.

[3] C'est cependant ce que, d'après M. Pascal, aurait cru Tacite : « L'interpretazione mia.... fu, sempre, appunto questa : che, nella mente di Tacito, i colpevoli di avere appiccato le fiamme fossero i Cristiani, il colpevole di averlo ordinato fosse Nerone. » *Fatti e Leggende*, p. 185 ; cf. p. 119, 168. — M. Pascal (p. 141) paraît joindre, comme complices de l'incendie, aux esclaves chrétiens de Néron les prétoriens convertis par saint Paul (*Philipp.*, I, 13). Les mêmes objections s'appliquent, et à plus forte raison encore, à ces soldats.

[4] Suétone, *Nero*, 16. Voir, sur ce passage, mon *Hist. des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 61.

[5] Dion Cassius, LXII, 16-18.

semblable. L'historien commence par raconter que Néron avait le désir insensé et pervers de ruiner d'un seul coup Rome et l'Empire, et enviait Priam d'avoir assisté à la destruction de sa patrie. Puis il ajoute que Néron envoya des émissaires chargés de mettre secrètement le feu en divers endroits de la ville. Suit le tableau du désespoir du peuple, de la fuite éperdue des Romains chassés de leurs maisons par les flammes. Dion ajoute un détail, peut-être inspiré de Tacite : c'est que les soldats et les gens de police ne songeaient pendant ce temps qu'à piller, et augmentaient l'incendie au lieu de l'éteindre. Enfin, il raconte que pendant ce temps Néron, une lyre à la main, contemplait ce spectacle du haut d'une tour de son palais. Le récit de Dion, animé, pittoresque, mais peu précis, ne vaut évidemment, lui aussi, que pour attester la version qui avait prévalu à la fin du second siècle.

Il me semble que la cause est entendue. L'origine de l'incendie allumé dans Rome en 64 demeure un problème, qui probablement ne sera jamais résolu. Les contemporains l'attribuèrent, les uns au hasard, les autres à la scélératesse de Néron. Tacite indique ces deux hypothèses, et combine son récit de manière à mettre tour à tour en lumière les circonstances qui favorisent l'une et l'autre : il évite de se prononcer lui-même, et probablement n'a-t-il pas d'opinion arrêtée. Mais après lui, la version de la culpabilité de Néron paraît acceptée à la fois par le peuple et par les historiens. Quant aux chrétiens, Tacite seul a mêlé leur nom au récit de l'incendie de Rome ; mais c'est pour dire que Néron essaya de détourner en les poursuivant les soupçons qui s'attachaient à lui-même. Nul écrivain païen ne songe à s'approprier cette invention calomnieuse de Néron. Aucun des ennemis du christianisme dont les écrits nous sont parvenus n'y fait même une lointaine allusion. Aucun des apologistes des chrétiens, qui consacrent tant de pages à réfuter les bruits injurieux répandus sur leur compte, n'a la pensée qu'il y ait à les défendre de celui-ci. La question ne se pose, chez les anciens, sous aucune des formes qu'elle eût pu prendre, histoire, pamphlet, apologie : à vrai dire, pour eux elle n'existe pas.

Presque tous ceux qui ont à se prononcer sur la cause de l'incendie de Rome disent : Néron. Tacite, plus circonspect, dit : Néron ou le hasard. Personne ne met en avant une troisième hypothèse, même pour l'écarter. Ignorée des quatre premiers siècles, l'idée de la culpabilité des chrétiens n'est née que de nos jours. Tant qu'on n'aura pas produit un témoignage antique qui lui donne quelque consistance, le devoir de l'historien sera de n'en pas tenir compte.

PAUL ALLARD.

SAINT VICTRICE

ÉVÊQUE DE ROUEN (IVe-Ve SIÈCLES)

Durant ce beau IVe siècle où l'Église produisit, sur tout le territoire de l'empire romain, une légion de pontifes illustres à divers degrés et à divers titres, la Gaule ne fut pas moins féconde que les autres provinces. Parmi ses évêques, elle compte un saint Hilaire de Poitiers, un saint Martin de Tours et un saint Victrice de Rouen, que leurs œuvres placent au tout premier rang de l'épiscopat latin. Les mérites d'Hilaire et de Martin sont assez connus. La gloire de Victrice est plus obscure. Mais l'ombre qui pèse sur lui n'est pas tellement épaisse qu'on ne distingue les principaux traits de cette grande figure. Ce qu'on en peut apercevoir fait vivement regretter le manque ou la perte des documents qui nous eussent permis de retracer au vif le portrait de celui qui fut tout à la fois l'ami et l'émule de saint Martin. Peut-être, pour égaler l'évêque de Tours dans la mémoire des hommes, n'a-t-il manqué à Victrice que d'avoir pour disciple un autre Sulpice Sévère, au cœur reconnaissant et à la plume intelligente. Même dans la pénombre où il apparaît, il est, pour certains, le personnage le plus marquant de l'Église des Gaules au IVe siècle; et ceux qui ne partagent pas tout à fait ce sentiment ne sauraient cependant s'étonner que d'autres l'aient conçu.

I.

L'ÉVÊQUE DE ROUEN

Lorsque Victrice prit possession de son siège, Rouen était, — en sa qualité de métropole de la Seconde Lyonnaise, — l'une des plus grandes villes de la province. L'antique *Ratumacos* des

Véliocasses [1] avait, comme tous les chefs-lieux des cités gauloises, subi d'importances transformations sous la domination romaine. Son nom même était déjà légèrement altéré : on l'appelait *Ratomagus*, ou même peut-être *Rotomagus* [2]. Aux environs de l'an 300, son aspect se modifie complètement. De ville ouverte, Rouen devient ville fermée. C'est, en effet, le temps où « averties par les invasions, parfois déjà ravagées, les cités s'entourent de remparts, se resserrent entre des fossés, se rétrécissent, pour être plus facilement défendues. Leurs murs ne sont pas bâtis selon les anciennes règles de la fortification romaine. Ce sont des rectangles, flanqués de nombreuses tours, et puissants surtout par leur masse.... Bouclées dans cette étroite enceinte, les villes deviennent très petites, les enceintes urbaines les plus étendues ne contiendront guère désormais plus de quinze à vingt mille âmes [3]. »

[1] Les pièces de monnaie du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par Moret et Chabouillet, 1889, portent au droit Suticos, et au revers Ratumacos. Ce sont les nos 7364 à 7369. Les nos 7372 et 7373 portent Ratumacos au droit, et au revers un cavalier. Ce qui prouve que le Ratumacos joint à Suticos est bien la capitale des Véliocasses, c'est que trois exemplaires, les nos 7354-7356, portent au droit Suticos et au revers Veliocaši. Sur l'orthographe du nom de cette peuplade gauloise, voy. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 409 : « Ex civitate Veliocassium. » Cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 461, n. 4.

[2] L'*Itinéraire d'Antonin* (IVe siècle) donne *Ratomago* (E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. IV, p. 61); la *Table de Peutinger* offre pareillement *Ratumagus* (*Ibid.*, t. IV, p. 74, reproduction photographique); Ptolémée (IIe siècle) présente *Ratomagus* ou *Rotomagus* (*Ibid.*, t. III, p. 352). Le plus ancien manuscrit connu (IXe siècle) du *De Laude Sanctorum* de saint Victrice porte aussi *Ratomagensem civitatem* (cap. II, p. 16, éd. Tougard). Plusieurs localités gauloises ont porté ce nom de *Ratomagus* ou *Ratumagus*. Ainsi, nous avons *Ratomagus*, aujourd'hui Pondron ou mieux Pont-de-Ron, commune de Fresnay-la-Rivière (Oise); *Ratumagus*, le mont de César, commune de Bailleu-sur-Thérain, ou mieux Hermes-sur-Thérain (Oise). On trouve encore *Rotomagus*, Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire). Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 30. Tous ces noms nous aident à comprendre comment *Ratomagus*, en passant par *Rotomagus* et *Rotomus*, est devenu *Rouen*. La consonne médiane de *Rotomus* est tombée avec le suffixe *us*, et on a eu, selon les pays, d'abord Room, puis Ron (Oise), Ruan (Indre-et-Loire), *Rouen* (Seine-Inférieure). Il faut dire que, pour cette dernière localité, les textes anciens offrent aussi *Rohan*, *Ruan*, *Roan*. Quant à l'étymologie de *Ratumagus*, voici ce que M. d'Arbois de Jubainville écrivait en 1886 (*Note sur les noms de lieux habités de la Gaule*, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1886, p. 214-215) : « Les noms terminés par le suffixe *-acos* et par le substantif *magus* (champ), sont des noms de *fundi*, témoignage de la grande révolution par laquelle les Romains ont substitué en Gaule la propriété foncière individuelle à la propriété collective. Dans les noms en *magus*, le premier terme est un surnom ou plutôt un nom gaulois. »

[3] Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 378-379.

Rouen formait alors un carré presque oblong. A l'est, ses murs longeaient le Robec jusqu'à la hauteur de la rue actuelle des Fossés-Louis VIII; celle-ci, continuée et aboutissant à la rue de la Poterne, représenterait assez bien son côté nord; la rue de la Poterne, allant rejoindre par la rue Massacre la rue aux Oües (aujourd'hui la rue aux Ours), constituerait le côté ouest; au sud, les murs couraient de la rue aux Oües jusqu'au Robec [1].

On peut se demander quelle communication la ville avait avec le fleuve. Les Romains s'étaient ingéniés à reporter les ports à l'intérieur des terres, afin qu'ils profitassent des défenses de la cité. « Une porte, sous laquelle passaient les navires, fermait l'entrée des bassins et mettait la flottille militaire ou les bâtiments de commerce à l'abri d'un coup de main [2]. » Tel est, par exemple, le cas de la ville de Bordeaux. Sur la protection des bords de la Seine nous sommes moins positivement renseignés. Cependant, nous avons des raisons de croire que Constance Chlore avait fortifié Harfleur [3], et nous savons qu'une flottille, la *Classis Anderitianorum*, avait son port d'attache à Paris [4]. Dès lors n'est-il pas vraisemblable que la capitale de la Seconde Lyonnaise, qui avait une position si avantageuse entre Paris et Harfleur, dût aussi, en cas d'alerte, offrir un refuge à des bâtiments soit de guerre, soit de commerce? Il suffisait d'une étroite ouverture dans les murs du sud de la ville pour livrer passage aux eaux du fleuve et former, comme à Bordeaux, un bassin intérieur [5].

Ce système de défense militaire suppose la dissémination des troupes romaines sur tout le territoire de la Gaule. « Le IVe siècle vit, en effet, placer des garnisons régulières dans les provinces gauloises qui, aux beaux temps de l'empire, ne conte-

[1] Sur cette délimitation, voy. les ouvrages de Cochet, confirmés par les fouilles plus récentes de M. de Vesly.

[2] Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 378.

[3] Ammien Marcellin (XV, XI, 3), parlant de la Marne et de la Seine qui passent par Paris, ajoute : « Consociatim meantes protinus, prope *Castra Constantia* funduntur in mare. » E. Desjardins (*ouv. cit.*, t. III, p. 471, n. 2) estime que les *Castra Constantia* dont il est ici question ne sauraient être Coutances, mais *Caracotinum* (Honfleur).

[4] Cf. la *Notitia dignitatum*, Occident; E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. III, p. 494.

[5] Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici du fameux Port-Morand, qui n'est autre qu'un *Post*-Morand. Sur le Port-Morand, cf. Charles de Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. III, p. 425-429.

naient pas trois mille soldats. » Les légions (environ cent mille hommes), jadis échelonnées sur la ligne du Rhin, se trouvèrent de la sorte réparties entre toutes les grandes villes. « Il y a, remarque M. Paul Allard, presque autant de villes de garnison dans la Gaule du IVe siècle que dans la France de nos jours [1]. » Pour ne parler que de notre région, la *Notitia Dignitatum* signale la présence de légions ou autres corps de troupes à Avranches, à Coutances, à Port-en-Bessin (*Grannona in littore Saxonico*), à Bayeux et à Rouen. Rouen était la résidence du corps des *Ursoriensium*, qui avait à sa tête un *præfectus* dépendant lui-même du duc qui commandait en chef les troupes préposées à la garde des côtes de la Manche, *Dux tractus Armoricani et Nervicani* [2].

Dans ce Rouen, qui offrait, avec ses remparts et ses soldats, presque l'aspect d'un camp retranché, le christianisme avait fait, depuis près d'un siècle, des progrès considérables et conquis, ce semble, la grande majorité de la population. Six évêques, Mellon, Avitien, Sévère, Eusèbe, Marcellin et Pierre, avaient contribué à cette œuvre. Si l'on en croit saint Paulin de Nole, l'église de Rouen n'aurait eu aucune célébrité avant l'épiscopat de saint Victrice [3]. Cela signifie sans doute que ses premiers pasteurs avaient accompli leur tâche sans bruit et sans éclat. Mais on ne peut douter que la capitale de la Seconde Lyonnaise n'ait renfermé dans son sein, dès la seconde moitié du IVe siècle, une chrétienté très prospère.

Victrice ne fit que l'accroître encore. Le zèle qu'il déploya dans l'évangélisation de la Morinie et des régions avoisinantes témoigne des soins qu'il dut donner à son propre diocèse. Il y trouvait l'idolâtrie toujours fortement enracinée. Malgré ses efforts, il ne parviendra pas à la faire disparaître complètement, même de sa ville épiscopale. Ses successeurs s'y emploieront, avec des succès divers, jusqu'en plein VIIe siècle [4]. Toutefois,

[1] *Julien l'Apostat*, t. I, p. 386. Voy. dans E. Desjardins (*ouv. cit.*, t. III, pl. XXI) la Gaule militaire d'après la *Notitia Dignitatum*, qui représente l'état de la Gaule dans la seconde moitié du IVe siècle.

[2] Sur tout ceci, voy. la *Notitia Dignitatum* ou E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. III, p. 402, 494.

[3] « Rotomagum et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum. » *Ép.* XVIII, n. 5.

[4] Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, Paris, Lecoffre, 1902, p. 104, 131, etc.

son *De Laude Sanctorum* donne à entendre que la cité, prise dans son ensemble, faisait profession de christianisme [1].

Il lui fallait défendre son troupeau non seulement contre les tentations de l'idolâtrie toujours agressive, mais encore contre les séductions de l'hérésie déjà menaçante. L'arianisme n'avait pénétré qu'assez tardivement en Gaule. Saint Hilaire de Poitiers écrit que, « baptisé, évêque depuis quelque temps déjà, il n'entendit parler du symbole de Nicée qu'avant de partir pour l'exil [2] », c'est-à-dire vers 356. Mais dans la seconde moitié du IVe siècle, on voit tous les évêques de l'Occident prendre d'infinies précautions pour que l'erreur d'Arius n'envahisse pas leurs diocèses. Des professions de foi orthodoxes se publient et se répètent d'églises en églises. Le dogme de la Trinité est le thème sur lequel s'exercent tous les docteurs. Victrice, comme les autres, éprouve le besoin d'affirmer sa foi dans un Dieu en trois personnes.

« Nous confessons, dit-il, Dieu le Père ; nous confessons Dieu le Fils ; nous confessons Dieu le Saint-Esprit. Nous confessons que les trois sont un : je dis un, à cause de l'unité de divinité, à cause de l'unité de substance.... Ainsi la déité de la Trinité (provient) de l'unité et demeure dans l'unité. Le Père est père, le Fils est fils, l'Esprit est esprit. Ils sont trois par les noms, trois dans un seul principe, trois dans une seule perfection, trois dans une seule déité, trois dans une seule lumière, trois dans une seule vertu, trois dans une seule opération, trois dans une seule substance, trois dans une seule perpétuité, parce que, comme les trois (sortent) de l'unité, ainsi il y a unité dans les trois. Nous confessons ainsi, parce que nous croyons ainsi que la Trinité est indivise, cette Trinité avant laquelle on ne peut rien concevoir, et par laquelle sont toutes les choses visibles, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances [3]. »

Arius ne voyait dans le Verbe ou le Fils qu'une créature. « Sans doute, d'après lui, cette créature est la première de toutes en date et en perfection, mais ce n'est qu'une créature, et par conséquent elle n'est ni coéternelle ni égale au Père, et

[1] Cap. II, III, XII. Cf. Paulin, *Ép.* XVIII, n. 5. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 33.
[2] *De Synodis*, n° 91. Cf. Largent, *Saint Hilaire*, Paris, Lecoffre, 1902, p. 22.
[3] *De Laude Sanctorum*, cap. IV.

elle tient tout de sa libéralité. Né avant tous les siècles, et investi par Dieu du pouvoir de produire les êtres, le Verbe a été l'instrument divin de la création du monde ; il l'a été aussi de la réhabilitation des hommes, en s'incarnant, sans l'intermédiaire d'une âme humaine, dans le sein virginal de Marie [1]. » Victrice proteste indirectement contre la doctrine arienne, lorsqu'il attribue au Verbe, « par qui tout a été fait, et sans qui rien n'a été fait, » la même éternité et la même substance que celle du Père [2]. Mais il est moins précis au sujet de la nature humaine du Christ. En disant que le Verbe « a pris sa chair de la Vierge Marie, et qu'il a ainsi revêtu l'humanité [3] », il n'indique pas nettement que cette humanité comprend l'âme humaine avec toutes ses facultés. Et ce fut peut-être cette indécision de sa formule qui lui attira plus tard, comme nous le verrons, le reproche de pencher vers l'apollinarisme. Mais, prise en elle-même et sans subtilité, sa phrase peut s'expliquer d'une façon parfaitement orthodoxe. Et nul doute que sa pensée ait été conforme à la doctrine du concile de Nicée.

Son *De Laude Sanctorum* contient quelques termes très caractéristiques du symbole qu'il expliquait aux fidèles. A cette époque le texte du symbole dit des Apôtres n'était pas encore définitivement fixé [4]. Victrice s'exprime ainsi au sujet du Fils de Dieu fait homme : « qui a souffert, a été crucifié, a été enseveli, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté dans le ciel, est assis à la droite de Dieu le Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts [5] ». Le mot *passus*, que ne connaît pas le symbole de Rome, appartient au *Credo* gallican. Le *Credo* de Victrice renferme encore, pour l'article septième, la variante *ad dexteram Dei Patris*, au lieu de *ad dexteram Patris* de la formule romaine [6].

[1] Largent, *Saint Hilaire*, p. 23.
[2] *De Laude Sanctorum*, cap. IV.
[3] « De Maria Virgine incarnatus hominem induit. » *Ibid.*
[4] Sur l'histoire du développement du Symbole, cf. Vacandard, *Les origines du Symbole des apôtres*, dans la *Revue des quest. histor.*, octobre 1899, p. 329-377.
[5] *De Laude Sanctorum*, cap. IV.
[6] Cf. Vacandard, *Les origines du Symbole des apôtres*, *loc. cit.*, p. 365. Cette variante s'aperçoit pour la première fois dans la formule de Rimini, rédigée par Phébadius d'Agen, et se rencontre dans le *Credo* de Priscillien en Espagne, et de Pélage en Grande-Bretagne.

Pour prouver l'existence d'une troisième personne en Dieu, du Saint-Esprit, l'évêque de Rouen invoque le témoignage du Fils, tel que le rapportent saint Jean et saint Matthieu. « Lorsque je monterai vers mon Père et vers votre Père, je prierai le Père et il vous donnera un autre avocat, l'Esprit de vérité, afin qu'il soit avec vous pour toujours. Ce monde ne peut le recevoir, parce qu'il ne le voit pas, ni ne le connaît. Mais vous le connaissez, parce qu'il demeure près de vous et qu'il est avec vous.... Lorsqu'ils vous placeront devant les puissances de ce monde, ne soyez pas inquiets de ce que vous direz, car à cette heure vous sera donné ce que vous avez à dire : l'Esprit de votre Père parlera en vous [1]. » Si ce langage n'offre rien de bien remarquable, en revanche la doctrine de l'évêque de Rouen sur la *procession* du Saint-Esprit est assez caractéristique. « Le Saint-Esprit, dit-il, procède du Père et du Fils », *Spiritus sanctus de Patre et Filio* [2]. C'est déjà l'enseignement classique de l'Église latine. Les Grecs pourraient apprendre par là que le *Filioque* du Symbole n'est pas une invention tardive des Occidentaux.

Tel est, en résumé, le thème dogmatique que Victrice développe, du haut de l'ambon, devant ses auditeurs. Autour de lui siège un clergé nombreux, qui comprend non seulement des prêtres et des diacres, mais encore des ministres inférieurs, tels que lecteurs et exorcistes [3]. Dans « les enfants innocents à la joie sonore » dont parle le *De Laude Sanctorum* [4], nous inclinons à voir de jeunes clercs, formant une sorte de psallette ou maîtrise. Et s'il fallait accorder quelque crédit à une légende déjà vieille et chère au cœur des Rouennais, nous distinguerions dans ce groupe un des successeurs de Victrice sur le siège de Rouen, le jeune Évode, dont le nom seul évoque des idées de chant et d'harmonie [5].

[1] *Joann.*, xx, 17 ; xiv, 16-17 ; *Matth.*, x, 19-20 ; *De Laude Sanctorum*, cap. iv. Noter les divergences du texte avec la Vulgate.

[2] *De Laude Sanctorum*, cap. iv.

[3] « Hinc presbyteri et diacones, » etc. *De Laude Sanctorum*, cap. ii, n° 4.

[4] Cap. iii, n. 8.

[5] Cf. *Vita Evodii*, dans *Acta SS.*, oct., t. IV, p. 246. L'auteur raconte qu'Évode fut attaché à l'église de Rouen dès son enfance, *a puero addictus*. Malheureusement, l'ouvrage, qui n'est pas antérieur à la fin du xie siècle, manque d'autorité. Mais ce qui est hors de doute, c'est qu'Évode fut le deuxième successeur de Victrice et gouverna l'église de Rouen dans la première moitié du ve siècle (cf. Sauvage, *Elenchi episcoporum Rotomagensium*,

Mais ce qui caractérise plus particulièrement l'œuvre d'apostolat entreprise par saint Victrice, c'est l'introduction de la vie monastique dans son diocèse, ou pour mieux dire dans sa ville épiscopale. Un écrivain du xe siècle voudrait faire croire que le monastère de Saint-Pierre ou des Saints-Apôtres, célèbre plus tard sous le vocable de Saint-Ouen, remonte au temps de saint Clément de Rome, ou du moins fut fondé par saint Denis, premier évêque de Paris [1]. Une telle légende n'a pu naître qu'en un temps où les esprits se formaient sur l'origine de l'Église des Gaules les idées les plus étranges et les plus inexactes [2]. En réalité, les moines ne firent leur apparition dans notre pays que vers la seconde moitié du ive siècle. La vie de saint Antoine, que l'évêque d'Alexandrie, Athanase, exilé, apporta à Trèves, en 336, fut le germe d'où sortit, sous sa première forme, le monachisme qui envahit l'Occident. Trèves, comme il était juste, en eut les prémices [3]. Bientôt après, saint Martin le faisait fleurir à Ligugé et à Marmoutiers [4]. Rouen arrive au troisième rang parmi les villes de Gaule qui virent se développer les institutions monastiques. Et il est manifeste que saint Victrice en emprunta la règle soit à Trèves, soit à Marmoutiers, peut-être dans les deux monastères à la fois.

Il ne s'agit pas encore ici de la vie claustrale, telle que la conçurent ou la pratiquèrent saint Césaire, saint Benoît et saint Colomban. C'est un essai de perfection évangélique dont l'essence consiste dans la fuite du monde et dans l'exercice des mortifications, particulièrement dans le jeûne. Ce qui se passait à Tours peut nous en donner quelque idée. Martin avait com-

tableau et références). On s'étonne donc que l'*Ordo* diocésain, par un fâcheux anachronisme, s'obstine à placer son épiscopat cent ans plus tard. Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 93, n. 3.

[1] « Quoddam mire magnitudinis monasterium, quod in suburbio Rotomagensis civitatis prope muros ejusdem urbis tempore beati Dionisii ibi edificatum fuit et ab eodem apostolico viro dedicatum in nomine duodecim apostolorum die kalendarum Septembris, sicut in quadam petra, quæ erat in fundamento altaris reposita, sculptum erat. » *Vita sanctae Chrothildis*, cap. XIII, éd. Krusch, dans *Mon. Germ. hist.* in-4, *Rerum Meroving.* SS, t. II, p. 347. Sur la valeur de cette *Vie*, cf. Krusch, *Ibid.* Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 96, n. 1.

[2] Dom Pommeraye lui-même, d'ordinaire si crédule, rejette cette légende (*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen*, liv. II, chap. I, p. 114). Tout ce qu'on en peut conserver, c'est que la première pierre de l'abbaye fut posée un 1er septembre.

[3] Cf. Augustin, *Confessiones*, lib. VIII, cap. VI.

[4] Sulpice Sévère, *Vita Martini*, cap. VIII, X.

mencé par habiter une cellule attenante à sa cathédrale. Mais, pour éviter les importunités des visiteurs, il se réfugia bientôt dans un endroit isolé, où le rejoignirent environ quatre-vingts disciples. Une petite cellule en bois lui servait d'abri. Nombre de ses compagnons se construisirent des cabanes du même genre, pendant que les autres habitaient des grottes creusées dans les rochers. S'il n'est pas question de vœu de pauvreté, tous les frères cependant mettaient leurs biens en commun : personne ne possédait rien en propre, personne n'avait le droit d'acheter ou de vendre. Les moines n'exerçaient aucun métier, sauf celui de copiste, *scriptor ;* et encore cette occupation était réservée aux plus jeunes, les anciens vaquaient à l'oraison. Rarement les frères sortaient de leurs cellules, si ce n'est pour la prière et le repas ; l'office était public et le repas se prenait en commun, « après l'heure du jeûne ». La nourriture et le vêtement étaient l'objet d'une réglementation sévère ; pas de vin, sauf dans le cas de maladie ; pas d'autre vêtement qu'une bure grossière, tissée de poils de chameau : porter un habit plus doux eût été commettre un crime [1].

C'est sous ces traits qu'il faut nous représenter les moines qui illustrèrent la ville de Rouen à la fin du IVe siècle. Victrice lui-même nous indique assez quelle était l'austérité de leur vie, lorsqu'il nous montre « la troupe de ces ascètes émaciés par le jeûne [2] ». Bien que nous ignorions s'ils résidaient dans l'enceinte de la cité ou en dehors des murs (peut-être dans le voisinage de la cathédrale, comme les clercs de ce temps ou comme les chapelains d'une époque postérieure), on ne peut guère douter qu'ils aient formé une sorte de communauté, qu'ils aient mangé et prié en commun. Saint Paulin nous donne à entendre qu'ils avaient un oratoire où retentissait chaque jour le chant des psaumes. Et vraisemblablement ils introduisirent à la cathédrale l'usage de la vigile quotidienne [3].

Les femmes ne le cédaient pas aux hommes en piété et en

[1] *Vita Martini*, cap. X.

[2] « Monachorum limata jejuniis caterva. » *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 8.

[3] « Ubi quotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria secreta concentu, » etc. *Ep.* XVIII, n. 5. Cf. Vacandard, *Revue du clergé français*, 1er janvier 1903. *Histoire du bréviaire de Rouen*, p. 226.

héroïsme. L'église de Rouen possédait également « un chœur de vierges », comme parle saint Victrice [1].

La virginité n'était pas inconnue à l'antiquité. Mais, avec le christianisme, remarque saint Ambroise, « l'usage de cette vie céleste se répandit dans tout l'univers [2]. » L'Église combla toujours d'honneurs et de respect « cette portion la plus illustre du troupeau du Christ, cette fleur qui faisait la gloire de sa fécondité [3] ». Les Pères la célèbrent à l'envi ; et pour ne citer qu'un ami de l'évêque de Rouen, saint Ambroise salue les vierges comme des étrangères que le Paradis a prêtées à la terre et qui n'ont d'autre patrie que le ciel [4].

On ne voit pas que dans les premiers siècles elles formassent de véritables communautés, ni même de simples congrégations. Le seul endroit où elles se trouvent groupées, c'est l'église. Mais, au lendemain de la paix que l'empereur Constantin octroya au christianisme, commencent à paraître les monastères de femmes. Celui que saint Jérôme fonda à Bethléem est particulièrement célèbre. L'Occident suivit cet exemple. A Milan, notamment, sous l'épiscopat de saint Ambroise, on aperçoit un « sanctuaire de la virginité », *sacrarium virginitatis*, qui, sans être encore un cloître proprement dit, sert au moins d'asile aux vierges qui désirent vivre et prier en commun [5]. Victrice a-t-il institué sur ce modèle un monastère de jeunes filles dans sa ville épiscopale ? Les termes dont il se sert pour désigner le groupe des vierges rouennaises : *chorus virginum*, sont trop vagues pour qu'on puisse rien inférer de certain [6]. Mais, qu'elles vécussent isolées ou en communauté, ces épouses du Christ formaient au moins une sorte de congrégation, qui avait dans les cérémonies religieuses une place à part et toute privilégiée. A l'église, elles étaient complètement séparées du reste des fidèles [7].

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. III, n. 8.
[2] *De Virginibus*, lib. I, cap. XIII.
[3] *De Habitu virginum*, cap. III.
[4] « Si enim ibi est patria, ubi genitale domicilium, in coelo profecto est patria castitatis. Itaque hic advena, hic incola est. » *De Virginibus*, lib. I, cap. V.
[5] *De Virginibus*, lib. I, cap. XI; à lire tout entier.
[6] Victrice ne parle que d'un *Chorus virginum* (*De Laude Sanctorum*, cap. III, n. 8). Mais peut-être dans les *sacratis locis* et les *frequentes ecclesias et monasteria secreta* loués par saint Paulin, faut-il comprendre une sorte de communauté de vierges.
[7] « Locum tabulis separatum, in quo in ecclesia stabas. » Ambroise, *Ad virginem lapsam*, cap. VI, n° 24.

La profession de virginité supposait un noviciat [1] d'une durée plus ou moins longue, dont l'évêque était le seul juge. Vers le milieu du ve siècle, on exigea quarante ans d'âge pour la prise du voile [2]. Mais au temps de Victrice, « la vertu des vierges leur tenait lieu d'années », comme parle saint Ambroise [3]. Il semble cependant que les jeunes filles ne furent pas admises régulièrement à la « vélation » avant l'âge de vingt-cinq ans [4].

La cérémonie de la *velatio* était réservée à l'évêque Elle se faisait en grande pompe, les jours de fête solennelle. Dans le curieux discours *Ad virginem lapsam*, qui figure parmi les œuvres de saint Ambroise, le pontife rappelle à une vierge déchue sa consécration solennelle, le jour de Pâques, au milieu des néophytes vêtus de blanc et portant des cierges allumés [5].

Lorsque la jeune fille avait reçu au pied de l'autel, avec la bénédiction épiscopale, le voile [6] qui symbolisait, comme le *flammeum* des épouses, son union avec le Christ, elle ne s'appartenait plus ; elle était vraiment l'épouse du Christ. Les canons prévoyaient le cas où, trahissant ses engagements soit par le mariage, soit par un commerce illégitime avec un homme, elle serait déchue de sa dignité. Son crime était alors traité comme

[1] Dans sa lettre à saint Victrice, le pape Innocent parle de vierges *quae necdum sacro velamine tectae, tamen in proposito virginali se promiserant permanere*, et dit qu'il faut les traiter non pas comme des épouses, mais comme des fiancées du Christ. *Ep.* II, cap. XIV. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 479.

[2] Voy. la Novelle 6 de Majorien, de 458, et la Constitution que le *Liber Pontificalis* ou plutôt l'*Epitome* cononien attribue à saint Léon le Grand. Cf. Mommsen, *Das Nonnenalter*, dans *Neues Archiv*, t. XXII (1897), p. 545-547. A noter que le concile de Saragosse en 380, can. VIII (Mansi, *Concilia*, III, 635), exigeait déja le même âge. Mais c'est là une exception en Occident.

[3] « Non virtutem aetatis appendicem dicimus, sed virtutis aetatem. » *De Virginitate*, lib. I, cap. VII, n° 40.

[4] Conciles de Carthage de 397, can. I; et de 418, can. 126, dans Mansi, III, 919 et 822; IV, 508. Cf. Mommsen, *Das Nonnenalter* dans *Neues Archiv*, t. XXII (1897), p. 545-547, et notes à l'épître II du pape Innocent, dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 478. Saint Ambroise écrivait : « Aiunt plerique maturioris aetatis virgines esse velandas. Neque ego abnuo sacerdotalis cautionis esse debere, ut non temere puella veletur. Spectet plane, spectet aetatem sacerdos, sed fidei et pudoris. Spectet maturitatem verecundiae, examinet gravitatis canitiem.... Si haec praesto sunt, non deest virgini longaeva canities. » *De Virginitate*, lib. I, cap. VII, n° 39. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2 éd., p. 407.

[5] Duchesne, *ouv. cit.*, p. 408. Sur cette cérémonie, cf. saint Ambroise, *De Virginibus*, lib. I, cap. XII, n° 66; lib. III,, cap. I, n° 1 ; *Ad virginem lapsam*, cap. V, n° 19.

[6] Sur le voile de l'oblation, cf. Salomon Reinach, *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*, 12 novembre 1897, p. 644.

un véritable adultère. Le pape Innocent, que Victrice interroge à ce sujet, répond : « La vierge qui aura violé son serment ne doit pas même être admise à la pénitence, tant que son complice sera de ce monde [1]. Car si une femme qui, du vivant de son mari, en épouse un autre, est considérée comme adultère, et si on ne l'admet pas à la pénitence avant que l'un des deux soit mort, à plus forte raison faut-il traiter avec la même rigueur celle qui, après avoir contracté union avec l'Époux immortel, a convolé ensuite à des noces humaines [2]. »

La vie de ces vierges, que saint Ambroise appelle « les chevalières de chasteté », *milites castitatis* [3], entraînait certaines mortifications spéciales dans l'usage des aliments, des bains, du sommeil. Les festins ou fêtes de famille leur étaient interdits. Tout dans leur extérieur devait respirer la modestie. Rien qu'à les voir, dit l'évêque de Milan, il fallait qu'on reconnût en elles des épouses du Christ [4].

Leurs journées comprenaient des exercices variés, tels que la lecture, le travail manuel et la prière [5]. L'oraison primait toutes leurs autres occupations. Il leur était plus particulièrement prescrit de prier à l'heure du lever, avant et après le repas, à l'heure où l'on allume les lampes, et enfin avant de se mettre au lit. Saint Ambroise leur recommande, en outre, de réciter, la nuit, jusqu'à ce qu'elles s'endorment, alternativement des psaumes et l'oraison dominicale, et de repasser chaque matin, aussitôt éveillées, même avant l'aube du jour, le symbole qui contient les mystères de la doctrine chrétienne [6].

Les vierges formées à l'école de Victrice s'efforçaient ainsi de réaliser l'idéal de la perfection évangélique. L'exemple de leurs

[1] « Nisi de saeculo recesserit. » Plusieurs manuscrits portent « de hac vita recesserit. » C'est bien le sens indiqué par le contexte. Cependant certains critiques traduisent : « sortir du monde pour entrer dans un monastère. » Cf. Note, *in h. loc.*, Migne, *P. L.* t. XX, col. 479.

[2] Innocent, *Ep.* II, cap. XIII, *loc. cit.* Le discours *Ad virginem lapsam*, attribué à saint Ambroise, est plus sévère encore ; il n'admet pas que la coupable, même pénitente, reçoive jamais l'absolution de l'Église. Cap. VIII, n° 38.

[3] *De Virginibus*, lib. I, cap. XI.

[4] « Virginem mihi prius gravitas sua nuntiet, pudore obvio, gradu sobrio, vultu modesto.... Non satis probabilis virgo est, quae requiritur cum videtur. » *De Virginibus*, lib. III, cap. III, n° 13.

[5] « Lectione, opere, prece, ut mutatio laboris induciae sint quietis. » Ambroise, *De Virginibus*, lib. III, cap. IV, n° 16.

[6] *Ibid.*, n°s 18-20.

vertus fut si contagieux qu'on vit nombre de veuves ou même de femmes mariées rivaliser avec elles de piété et de générosité. Victrice nomme, non sans complaisance, dans son *De Laude Sanctorum*, ces veuves et ces continentes qui formaient, avec les vierges, la fleur de son troupeau. Elles sont « multitude », dit-il, « et leur vie est d'autant plus splendide que leur condition est humainement plus dure. Car le combat est grave quand il s'agit de lutter contre des plaisirs connus. Tant que vous ignorez la volupté, l'ignorance même vous défend naturellement contre elle. Mais si vous la connaissez, la connaissance que vous en avez est un péril pour vous. Le feu de cette veuve s'est éteint dans le froid que lui cause la mort de son mari ; tout son désir n'embrasse plus qu'un triste monument. Celle-là conserve son amour à un époux qui est encore vivant, mais qui s'est laissé toucher par la promesse de l'éternité. Dans des conditions différentes, pareille est la palme de la vertu. Celle-ci, même durant le mariage, a fait, par horreur et par pudeur, le sacrifice de tout commerce charnel; celle-là fait le même sacrifice à son mari défunt. C'est là une belle profession de religion, car où il n'y a aucune pensée (du plaisir et) des voluptés, là est le domicile de la chasteté [1]. »

Ces veuves, ces vierges, ces moines formaient, au sein de l'église de Rouen, une élite dont la population tout entière ressentit sûrement l'influence. Nul doute que leur multiplication correspondit à un progrès considérable du christianisme dans la cité. Aussi, la cathédrale devint-elle bientôt trop étroite pour contenir tous les fidèles. Obligé de l'agrandir, Victrice jeta les fondements d'une nouvelle basilique à laquelle il donna d'assez vastes dimensions, comme il nous l'apprend lui-même dans son *De Laude Sanctorum* [2].

Au nombre des saints qu'il énumère dans ce panégyrique figurent saint Gervais et saint Protais. Et cette circonstance a pu faire penser que la basilique construite par ses soins surmontait la crypte de l'église actuelle de Saint-Gervais. C'est l'opinion que développait, il y a quelques années, M. Paul Allard. « L'abbé Cochet, ajoute-t-il, croit avoir retrouvé, en 1846, les fondements

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 8.
[2] « Fundamenta jecimus, parietes in longum duximus. » *Ibid.*, cap. XII, n° 29.

et une partie des assises de cette église. On lui donna sans doute dès cette époque le nom de saint Gervais et de saint Protais, non comme les plus illustres des martyrs dont saint Victrice avait reçu les reliques (il y en avait de saint Jean-Baptiste et de plusieurs apôtres), mais comme ceux dont le souvenir était alors le plus populaire à cause de la récente découverte de leur tombeau [1]. »

Cette opinion, qui ne repose en somme que sur le vocable dont la crypte de Saint-Gervais jouit depuis un temps indéterminé, ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Rien ne prouve que Victrice y ait transféré lui-même les reliques des martyrs milanais. Et, l'eût-il fait, on ne serait pas encore en droit d'affirmer que la basilique dont il parle soit un autre édifice que la cathédrale. Victrice en désigne l'emplacement d'une façon assez claire, ce nous semble, lorsqu'il donne à entendre que, pour y accéder, il fallait pénétrer dans l'enceinte de la ville [2], et surtout lorsqu'il l'appelle, d'un nom selon nous incommunicable, « l'église de la cité [3]. »

II.

UNE TRANSLATION SOLENNELLE DE RELIQUES

La nouvelle cathédrale de Rouen était encore en voie de construction, lorsque Victrice eut la grande joie de l'enrichir d'un trésor de reliques apportées d'Italie.

Au IVe siècle, le culte que l'Église avait toujours voué à ses confesseurs et à ses martyrs, dans le secrêt des catacombes, apparait au grand jour de la liberté. Cette dévotion, qui éclate partout à la fois, amena bientôt entre les diverses communautés chrétiennes un incessant échange de reliques. Rome, avec ses nombreux martyrs, n'avait rien à envier aux autres églises. Mais Constantinople, ville nouvelle, qui était loin d'être aussi richement dotée, dut faire des emprunts de toutes parts. C'est

[1] *Les cryptes*, dans *Rouen illustré*, Rouen, Augé, t. I, p. 4.

[2] « Si quis secularium principum nostram nunc viseret civitatem.... matres tecta complerent.... At vero cum martyrum triumphus et pompa virtutum nostra tecta succedunt. » *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 26.

[3] « Ecclesiam civitatis. » *Ibid.*, cap. II, n° 4.

ainsi qu'elle se procura les corps de saint André, de saint Luc, de saint Timothée [1], etc. D'une façon générale, tandis que certaines régions, l'Orient et l'Italie par exemple, comptaient par centaines des martyrs célèbres, d'autres, la Gaule notamment, que les grandes persécutions avaient à peu près épargnées, étaient réduites à mendier au dehors les restes des saints illustres qu'elles voulaient honorer.

La découverte que l'évêque de Milan fit, en 386, du tombeau des saints Gervais et Protais [2] fut un événement considérable dans l'histoire religieuse du temps. Ambroise vit aussitôt se tourner vers lui les regards avides de ses collègues dans l'épiscopat. Afin de satisfaire leurs pieuses convoitises, il partagea, nous dit-on [3], les reliques de saint Gervais et de saint Protais entre un grand nombre de villes de l'Italie et de la Gaule. Pour la Gaule, nous connaissons au moins trois cités qui eurent part à cette distribution : Vienne [4], Tours [5] et Rouen.

La recherche des corps saints entraînait parfois les clercs dans de lointains voyages. C'est ainsi que Gaudence, avant de monter sur le siège épiscopal de Brescia, visita Antioche, Jérusalem, et Césarée de Cappadoce, d'où il rapporta les reliques des quarante martyrs de Sébaste et vraisemblablement les reliques de saint Luc, de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas, qui figurent au premier rang parmi celles dont il dota plus tard l'église de Brescia consacrée sous le vocable de *Concilium Sanctorum* ou *Assemblée des Saints* [6].

Ce n'est pas sans motif que nous signalons ici la pieuse entreprise de Gaudence. Il se trouve en effet que les noms des reli-

[1] Saint Jérôme, *Advers. Vigilantium*. Cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des dix premiers siècles*, t. X, p. 582.

[2] Ambrosii *Ep.* LIV ; cf. Tillemont, *ouv. cit.*, p. 189.

[3] « Eorum reliquiæ.... per universam Italiam vel Galliam sunt delatæ. » Greg. Turonens., *De Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XLVII ; Migne, *P. L.*, t. LXXI, col. 749.

[4] Cf. l'inscription de Fœdula, baptisée à Vienne par saint Martin, et inhumée dans l'église dédiée à saint Gervais et saint Protais. Allmer et de Terrebasse, *Inscriptions de Vienne en Dauphiné*. Moyen âge, I, 16, et pl. 327 ; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours, 1881, p. 328.

[5] « Eustochius (deuxième successeur de saint Martin) edificavit ecclesiam in qua reliquias sanctorum Gervasii et Protasii martyris condidit, quæ sancto Martino de Italia sunt delatæ, sicut sanctus Paulinus in epistola sua meminit. » Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. XXXI, n° 5. Cf. *De gloria martyrum*, cap. XLVII.

[6] Cf. *Serm.* XVII. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 962, suiv.

ques qu'il énumère réapparaissent pour la plupart sur la liste de celles que Victrice reçut d'Italie [1]. Nous en conjecturons qu'il fut, avec saint Ambroise [2], l'un des principaux donateurs du premier reliquaire de Rouen.

Ces restes sacrés, objet de tant de vénération, n'étaient pas, comme on serait tenté de le croire, les membres des martyrs. On se serait fait un crime à cette époque de mutiler les corps saints pour se les partager. Si on portait envie à celui qui les possédait en entier, on ne lui demandait comme faveur, afin d'avoir part à sa richesse, qu'un peu de la poudre de leur tombeau, tout au plus un peu de poussière imprégnée de leur sang, ou un morceau du linge qui les avait enveloppés [3]. On estimait, comme saint Victrice, que la vertu des reliques, émanation de la puissance céleste, était tout entière dans la moindre parcelle, aussi bien que dans le corps entier. L'évêque de Rouen développera longuement cette théorie dans son *De Laude Sanctorum* [4].

Le trésor venu d'Italie fut religieusement déposé dans la cathédrale inachevée. La cérémonie de cette translation n'a pas laissé de trace. Mais un second envoi de reliques fut l'occasion d'une fête où l'évêque de Rouen déploya toute la pompe que son génie et sa piété étaient capables d'imaginer.

[1] Gaudence les cite dans l'ordre suivant : Jean-Baptiste, Thomas, André, Luc, Gervais et Protais, Nazaire, Sisinnius, Martyrius et Alexandre (*Serm.* XVII; Migne, *P. L.*, t. XX, col. 963). Les six premiers noms se retrouvent — dans le même ordre — chez saint Victrice (*De Laude Sanctorum*, cap. VI, nos 10 et 11). Si les quatre derniers ne s'y trouvent pas, c'est qu'à l'époque où eut lieu l'envoi des reliques, le corps de saint Nazaire n'était pas encore découvert (saint Ambroise ne le découvrit qu'en 395 ; cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 2e éd., t. X, p. 586) et que Sisinnius, Martyrius et Alexandre n'étaient pas morts (ils ne subirent le martyre que le 29 mai 397; cf. Tillemont, *ouv. cit.*, t. X, p. 546 et 812). Victrice joint à sa liste les noms d'Agricole et d'Euphémie. Agricole est un martyr bolonais (cf. note suivante); le culte de sainte Euphémie, martyrisée vers 304 à Chalcédoine, était très répandu en Occident dès le IVe siècle (cf. *Acta SS.*, sept., t. V, p. 255, suiv.).

[2] Saint Ambroise présida à la translation des reliques de saint Agricole à Bologne et en porta à Florence (cf. Tillemont, *ouv. cit.*, t. X, p. 249). Rien d'étonnant qu'il en ait envoyé ou fait envoyer à Rouen avec celles de saint Gervais et de saint Protais.

[3] « Cruor et limus, » dit Victrice, *De Laude Sanctorum*, cap. X, n° 20. « Quorum sanguinem tenemus gypso collectum, nihil amplius requirentes, » dit Gaudence, en parlant des reliques des saints Gervais, Protais et Nazaire; *Serm.* XVII, *loc. cit.*, p. 963. « Pulvisculum nescio quod in modico vasculo pretioso linteamine circumdatum. » Jérôme, *Advers. Vigilantium*

[4] « Non minus in partibus quam in soliditate, » c'est-à-dire *in toto*. Cap. XI, n° 22 et passim.

Au retour d'une mission en Grande-Bretagne vers 396, il apprend qu'un étranger du nom d'Élien, envoyé par saint Ambroise et quelques-uns de ses collègues, l'attend à Rouen, porteur d'un trésor sacré plus riche que le premier. Transporté d'allégresse à cette nouvelle, il franchit en toute hâte les quarante milles [1] (environ soixante kilomètres) qui le séparaient encore de sa ville épiscopale. La vue des reliques le fait fondre en larmes : c'est un débordement de joie : « Voici, dit-il, qu'une grande partie de la milice céleste daigne visiter notre cité, de sorte que désormais il nous faudra habiter parmi des foules de saints. A la joie que je ressens, je mesure ce que j'ai perdu jusqu'ici. Mais, saints et vénérables martyrs, mon retard, si je ne m'abuse, est excusable, et vous me le pardonnerez, car, si je suis allé en Grande-Bretagne. si j'y ai séjourné, c'est en exécution de vos ordres que je l'ai fait. Les évêques, mes confrères dans le sacerdoce, m'avaient appelé pour faire la paix. Pouvais-je leur refuser cela, moi votre chevalier [2]? Ce n'est pas manquer de respect que d'obéir à des ordres. En Grande-Bretagne, j'étais toujours à votre service, et, séparé par un détroit, j'étais esclave du devoir (que vous m'aviez tracé). C'est pour vous que je me suis absenté, c'est pour vous que je suis de retour [3]. »

Les saints que Victrice saluait avec ces accents émus étaient Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance, Saturnin et Trajan de Macédoine, Nazaire de Milan, Alexandre et Chindée de Perge en Pamphilie, Mucius et Datysus (ou Dativus) dont nous ignorons l'origine, et enfin quatre vierges, Rogata, Léonide, Anastasie et Anatolie [4]. Sauf Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance et Nazaire de Milan [5], dont les noms sont familiers à l'histoire, cette liste n'offre que des vocables qui n'évoquent aucun souvenir précis. Les hagiographes ont en vain essayé de les identifier [6]. Mais pour l'évêque de Rouen tous ces saints avaient

[1] « Quadragesimo lapide. » *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 2.
[2] « Hoc negare non poteram, qui vobis militabam. » *Ibid.*, cap. I, n° 2.
[3] *Ibid.*, n°s 2 et 3.
[4] *De Laude Sanctorum*, cap. XI, n° 22.
[5] Sur Proculus, cf. *Acta SS.*, au 1er juin ; sur Antonin, cf. *Acta SS.*, julii, t. II, p. 7 ; sept., t. VIII, p. 293 ; novemb., t. II, I, p. 127 ; sur saint Nazaire, dont les reliques furent découvertes par saint Ambroise en 395, cf. *Acta SS.*, jul., t. VI, p. 503, et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 255 et 586.
[6] Dans une liste des martyrs de Perge en Pamphilie, on trouve Alexandre et

leur histoire, si brève fût-elle. Il semble qu'il l'ait résumée dans une page de son *De Laude Sanctorum* : « Ce martyr, dit-il, a subi la torture sans pâlir ; cet autre est allé au-devant des lenteurs du bourreau ; celui-ci a bu avidement les flammes (auxquelles il était exposé) ; celui-là, bien que mutilé, est resté debout tout entier ; celui-ci se proclamait heureux d'être crucifié ; celui-là, entre les mains des bourreaux, dans sa hâte du supplice, a fait remonter les fleuves vers leur source ; cette (femme) a compati, comme fille, aux larmes de son père, mais, comme martyre, elle les a méprisées ; cette autre, avide de mort, a excité contre elle, en l'irritant, la colère d'un lion ; celle-ci, pendant que son enfant jeûnait, a offert aux bêtes fauves ses mamelles toutes pleines ; cette vierge a présenté son cou au bourreau, n'ayant pour toute parure que les joyaux de l'éternité [1]. »

Tant de vertus excitent l'enthousiasme de l'évêque de Rouen. Il ne sait comment témoigner sa reconnaissance à ceux qui lui ont envoyé un si riche trésor : « De quelle vénération t'entourerai-je, ô benoît Ambroise ? Avec quelle charité te baiserai-je, ô Théodule ? De quels bras intérieurs te presserai-je dans mon âme, ô Eustache ? Avec quel culte et quelle admiration te contemplerai-je dans mon cœur, ô Cation [2] ? Je ne sais, vraiment, je ne sais que vous rendre pour de tels mérites. La seule chose qui puisse vous récompenser de vos bienfaits, c'est que vous demandiez aux saints apôtres et aux martyrs de vous payer notre dette, et que ceux que vous avez voulu placer avec nous ne cessent (pour cela) d'être avec vous. Et toi, mon bien cher frère Élien, je te remercie tout à la fois de tes soins assidus et de ta longue attente. Il est vrai que les apôtres et les martyrs t'ont déjà donné la récompense de ton labeur et de ton office : ils ont été longtemps avec toi. Donne donc, donne, que tardes-tu ? Présente-moi ces temples des saints. Agissons, c'est assez parler. Si un léger contact de la frange du Sauveur a guéri, sans nul doute, ces sanctuaires de la souffrance [3] portés dans nos bras

Chindeus, *Acta SS.*, aug., t. I, p. 21. Les *Acta* des Bollandistes ne contiennent aucun Datysus, mais plusieurs Dativus.

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 29.

[2] Ambroise est le saint évêque de Milan ; Théodule et Eustache sont vraisemblablement les deux évêques qui figurent comme signataires du concile tenu à Milan en 390. Nous ne saurions identifier le Cation ici nommé.

[3] « Domicilia passionum. » *De Laude Sanctorum*, cap. II, n° 4.

guériront (également). Aussi bien, ce labeur ne comporte pas de fatigue. Déjà auparavant, nous portions par la foi nos apôtres et nos martyrs. C'est pour la seconde fois que ces saints viennent dans la cité rouennaise [1]; ils avaient déjà fait leur entrée dans notre cœur. Désormais, ils vont honorer l'église de la cité [2]. »

Pour leur faire une réception digne d'eux, Victrice a convoqué son clergé et tous les fidèles, qu'il fait défiler devant ses hôtes, comme dans une sorte de présentation officielle. Voici d'abord les prêtres, les diacres et tout le clergé inférieur : « Ils vous sont bien connus, dit-il, par leur service quotidien. De gens connus, les hommages sont toujours plus agréables, car celui qui est connu et qui connait ne commence pas d'aimer, mais acquiert un accroissement d'amour. Tel se présente, pour vous servir, le soldat qui a déjà fait ses preuves pendant longtemps, qui s'est délivré de ses défauts, qui s'est fortifié par le labeur et les veilles; ce soldat qui convertit le labeur en désir (d'un labeur nouveau), qui ignore le nom de la fortune, qui ne mesure pas cette vie par la brièveté présente, mais par la félicité éternelle; ce soldat enfin qui a pour habitude d'esprit de se considérer comme infiniment riche toutes les fois qu'il a les mains chargées de reliques des saints [3]. »

Puis, vient le défilé des moines, des enfants, des vierges, des veuves et des continentes. On reconnait les moines non seulement à leur costume, mais encore à « leur visage émacié par les jeûnes ». Non loin d'eux retentit « la joie sonore des enfants innocents ». Ici, c'est « le chœur des vierges dévotes et sans tache », reconnaissable à l'insigne de la croix qu'elles portent [4]. Là, c'est « la multitude des veuves et des continentes, tout à fait dignes d'entrer dans ce cortège, car leur vie est d'autant plus splendide que le sort humain leur a fait une condition plus dure. Tout ce monde honore volontiers les saints et n'a guère d'autre souci [5]. »

[1] « Bis ad Ratomagensem sancti veniunt civitatem. » *De Laude Sanctorum*, cap. II. On a conclu de ce passage (cf. Ghesquière, *ouv. cit.*, p. 390, n° 30) que les reliques étaient entrées une première fois dans la ville avec Élien, pour y entrer une seconde fois avec Victrice. Celui-ci veut dire, selon nous, qu'avant leur entrée *réelle* dans la ville, elles y étaient déjà entrées avec lui une première fois par le *désir* qu'il avait de les posséder.

[2] « Modo celebrant ecclesiam civitatis. » *De Laude Sanctorum*, cap. II.

[3] *Ibid.*, cap. II, et III, n°s 4 et 5.

[4] « Virginum chorus crucis portat insigne. » *Ibid.*, n° 5.

[5] *Ibid.*, n° 5.

Victrice s'arrête avec quelque complaisance sur le groupe des vierges et des veuves dont la simplicité, on le sent, a pour lui un charme particulier. « Ici, pas de vêtement qui jette des éclats de pourpre tyrienne ; pas de flots d'une soie qui se fronce et se plisse dans une démarche étudiée ; pas de perle, pas de cercle d'or. Les choses humaines inspirent du dégoût à qui sait apprécier les divines. Elles marchent donc toutes nettes, ces femmes qui ne respirent que le parfum de la chasteté ; elles marchent n'ayant pour toute parure que les dons divins. Leurs poitrines sont remplies de la richesse des Psaumes. Il n'y a pas de nuit de vigiles, où ne brille une telle gemme ; il n'y a pas de fête religieuse, où n'éclate une telle parure : la foule des chastes fait la joie des saints [1]. »

Victrice présente ensuite le reste des fidèles. Voici « les vieillards qui mêlent à leur joie des larmes d'attendrissement ; là ce sont les mères offrant leurs vœux. Cette joie envahit jusqu'à l'âme des enfants. Vous le voyez, dit-il, tout ce peuple n'a qu'un même sentiment à l'égard de votre majesté [2]. »

Et après avoir entonné, au nom de son église, le *Credo* de l'orthodoxie [3], il invite ceux qui l'entourent à faire aux hôtes de la cité une véritable ovation. « Allons, mes très chers frères, offrons aux saintes reliques, avec les paroles des Psaumes, des libations pleines de lait et de miel. Que la sobriété (des moines), enivrée de veilles et de jeûnes, demande le pardon de (nos péchés). Attirons à nous la faveur des saints, pendant que (notre cœur) est tout chaud de leur venue. Vous aussi, vierges saintes et pures, chantez ! chantez, frappez en chœur, frappez du pied ces sentiers qui mènent au ciel, je veux dire ces (bienheureux) qui jouissent vraiment et pour toujours de la claire lumière du paradis, sans qu'aucun nuage les trouble ; oui, frappez-les du pied, *plantis terite*, fatiguez-les de vos assauts [4].... »

Mais n'y a-t-il pas lieu de craindre que les saints ne dédaignent le modeste asile que la piété des Rouennais leur prépare ? Victrice se hâte de conjurer cette pensée sinistre. « O vénérables, dit-il, ce domicile n'est pas pour vous déplaire, il est

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 6.
[2] « Totius populi circa majestatem vestram unus affectus. » *Ibid.*, n° 6.
[3] *Ibid.*, cap. IV.
[4] *Ibid.*, cap. V.

digne d'être habité par tant de vainqueurs. Là vous trouverez Jean-Baptiste, celui que le Seigneur lui-même estime le plus grand parmi les enfants des hommes; vous y trouverez André, Thomas, Gervais, Protais, Agricole, Euphémie, cette vierge au cœur viril, qui jadis ne pâlit pas sous les coups du bourreau. Bref, si grande est ici la multitude des habitants du ciel, qu'il nous aurait fallu chercher un autre lieu pour l'arrivée de votre majesté, si vous n'étiez tous unis par votre secret et par l'unité de votre puissance. C'est l'un de vos préceptes que la charité n'est pas jalouse, ne s'enfle pas, ne cherche pas son propre intérêt. C'est pourquoi je ne doute pas que l'indignité du lieu humainement trop vil (où nous vous recevons) vous touche peu. Les hommes remarqueront que cela est trop étroit. La divinité méprise cette question de degré, elle qui n'est enfermée ni par le lieu ni par le temps.... Mais pourquoi moi, pauvre Victrice, votre serviteur, m'inquiéterais-je de la qualité du lieu? Vous venez de vous à vous; vous retrouverez ici ceux que vous avez laissés servant aux autels du Seigneur Jésus-Christ; Jean-Baptiste vous attend les bras tendus; Thomas, André, Lucas, toute la multitude céleste vous appelle dans son sein avec un égal désir. Ce n'est pas un nouvel hôte qui va vous recevoir, ce sont ceux avec qui vous combattez dans le ciel. Ce sera un particulier sujet de joie d'unir par leurs reliques ceux qui sont unis par la clarté spirituelle [1]. »

Ainsi rassuré, Victrice s'excuse de ne pouvoir contenir son allégresse. « Si j'avais pu me taire, dit-il, au milieu d'une telle fête, j'encourrais le reproche de m'affliger (à contretemps). Les apôtres et les martyrs viennent, il ne convient pas que l'évêque se taise. On érige des autels, c'est à la joie du pontife que doit s'allumer celle du peuple. Quel est, je vous le demande, quel est l'homme assez brute, assez profane, assez ignorant de la loi et de la religion pour ne pas partager cette joie [2]?

« Si quelque prince du siècle visitait aujourd'hui notre cité, aussitôt toutes les places, ornées de guirlandes, seraient en fête, *riderent;* les mères couvriraient les toits, les portes vomiraient des flots de peuple, tous les âges à l'envi entonneraient des airs

[1] *Ibid.*, cap. VI, nos 10 et 11.
[2] *Ibid.*, cap. XII, no 25.

de triomphe et chanteraient des hymnes guerriers. On admirerait l'éclat et la pourpre du royal vêtement; on se pâmerait devant ces trésors de la mer Rouge et ces larmes gelées des bêtes fauves, devant ces pierres, comme on les appelle; tout cela, dis-je, tiendrait le peuple bouche bée. Mais, mes bien-aimés, lorsque le triomphe des martyrs et la pompe des vertus pénètrent sous nos toits, pourquoi n'éclaterions-nous pas de joie? Il ne nous manque pas de quoi admirer; au lieu du manteau royal, voici un vêtement d'éternelle lumière. Ces saints ont aussi une toge de pourpre. Voici des diadèmes enrichis de l'éclat varié des gemmes de la sagesse, de l'intelligence, de la science, de la vérité, du conseil, de la force, de la tolérance, de la tempérance, de la justice, de la prudence, de la patience, de la chasteté; dans chacune de ces pierres sont exprimées, sont écrites chacune de ces vertus. L'artiste qui a orné de ces gemmes spirituelles les couronnes des martyrs est le Sauveur. C'est vers ces gemmes qu'il faut tendre les voiles de nos âmes [1].

« Mais il ne suffit pas de parler, il faut encore prier. *Orandum, non perorandum.* Notre vie est un combat, nous avons à repousser chaque jour les attaques du démon. Réjouissons-nous, car les saints vont nous prêter main-forte. » A cette pensée, le cœur de Victrice respire toute l'ardeur guerrière de sa jeunesse passée dans les camps. « L'ennemi est redoutable et fort, dit-il; il explore toutes les issues et toutes les entrées. Mais il n'y a rien à craindre. Voici une multitude de saints qui viennent à nous. Que personne ne déserte l'étendard du Sauveur. Il a donné l'exemple, il nous envoie des secours. La victoire est certaine, quand on combat avec de tels compagnons d'armes et avec le Christ pour *Imperator*. A coup sûr, le casque de l'évêque resplendira sur ma tête, si votre charité me regarde dans la mêlée. C'est un aiguillon de gloire, que de combattre sous vos yeux pendant que vous me suivez [2]. »

Après avoir fait l'éloge de la foi, qui est le principe et le gage de toutes les victoires, et engagé ses auditeurs à méditer chaque jour les exemples de courage et d'héroïsme que les martyrs leur donnent [3], Victrice s'écrie : « Ne différons pas davantage

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 26.
[2] *Ibid.*, cap. XII, n° 27.
[3] *Ibid.*, cap. XII, n°s 28-29.

les désirs des saints. Pourquoi tarder? Que ce palais s'ouvre aux divins martyrs; qu'on joigne leurs reliques et qu'on joigne leurs faveurs; qu'on réunisse enfin ces prémices de la résurrection. » Et il ajoute finement à l'adresse de ceux qui peut-être blâmaient ses desseins d'architecte : « Ce n'est pas sans raison que, bâtisseur intrépide, j'ai élargi cette basilique. L'arrivée des saints justifie mon ambition. C'étaient eux qui, par la raison secrète de mon désir, se faisaient préparer un palais. Oui, sûrement, c'étaient eux. Nous avons jeté des fondements, nous avons prolongé les murailles, et aujourd'hui nous apprenons dans quel but notre œuvre prenait cet accroissement. C'est pourquoi tous les retards ont été réprouvés. On est encore trop paresseux et trop lent à mon gré. J'éprouve du plaisir à rouler de mes mains et à porter sur mes épaules d'énormes pierres. Que la terre boive ma sueur. Hélas! que ne peut-elle boire mon sang pour le nom du Sauveur! En attendant, du moins, qu'elle boive ma sueur, cette terre qui doit recevoir des autels! Si nos apôtres et nos martyrs fidèles nous voient dans ce labeur, ils en inviteront d'autres [1]. »

Commencé dans une explosion de joie, ce discours s'achève par un cri d'enthousiasme pour le martyre. C'est peut-être l'hymne le plus touchant et le plus sublime que l'Église ait chanté, par la voix de ses pontifes, en l'honneur des reliques. Saint Paulin, qui semble l'avoir connu [2], loue Victrice d'avoir offert aux saints une si gracieuse hospitalité, et félicite en même temps les saints d'avoir trouvé sur une terre étrangère un asile où ils pourront séjourner paisiblement, en compagnie d'âmes d'élite, de moines, de vierges et de continents, qui mènent, à leur exemple, sous la conduite de l'évêque de Rouen, une vie angélique.

III.

LE « DE LAUDE SANCTORUM »

C'est à Victrice lui-même que nous avons emprunté le récit de cette translation solennelle des reliques; son *De Laude*

[1] *Ibid.*, cap. XII, n° 29.
[2] Comparer *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 5, et Paulin, *Ep.* XVIII, n° 5.

Sanctorum nous en a fourni tous les détails. On s'est demandé si l'ouvrage était un discours *(oratio)* ou un traité *(liber)*. L'auteur lui donne à la fois ces deux titres dans une même phrase [1]. Selon l'abbé Sauvage, « le *De Laude* serait un véritable discours qui, dans sa forme primitive, fut réellement prononcé par saint Victrice » en l'honneur des saints dont les reliques arrivaient à Rouen. Plus tard, « en souvenir de cette solennité et pour y faire en quelque sorte participer les prélats (italiens) auxquels il devait ces trésors, Victrice reprit son discours en sous-œuvre, l'écrivit, le compléta, et même très probablement l'augmenta de plusieurs passages qu'il ne serait peut-être pas malaisé de reconnaître [2]. » Cette hypothèse s'impose, en effet, à la simple lecture de l'ouvrage, qui offre tout à la fois le double caractère d'un discours prononcé d'enthousiasme, et d'une thèse dogmatique composée à loisir.

Nous avons déjà signalé et cité en grande partie les pages qui ont le tour oratoire et qui forment proprement le fond du discours. C'est la seconde rédaction, l'ouvrage écrit, que nous voudrions étudier ici. Nous en donnerons une brève analyse et insisterons plus particulièrement sur la thèse que Victrice y a développée.

L'évêque de Rouen se félicite des richesses spirituelles dont la miséricorde de Dieu et la toute-puissance du Sauveur viennent de combler son Église. On ne voit pas de tortionnaire, on n'aperçoit pas de glaive tiré du fourreau, et cependant il faut augmenter [3] le nombre des autels destinés aux divines puissances. Tout doit être à la joie, car désormais les Rouennais habiteront parmi des foules de saints [4]. Ceux-ci ne pouvaient tomber au milieu d'une population mieux préparée à les recevoir [5].

[1] « Si cui nostra sordebit *oratio*, studium certe neutiquam displicebit, si quidem nos videbit *librum* simplici fide exarasse. » *De Laude Sanctorum*, cap. XI, n° 24.

[2] *Discours de réception à l'Académie de Rouen*, dans *Précis de l'Académie*, année 1887-1888, Rouen, 1889, p. 260-261. Les chapitres IV, VII-XI forment une partie philosophico-théologique que l'on peut détacher du discours sans en rompre le fil et sans en détruire l'harmonie. C'est ce qui caractérise le livre écrit. Le reste est plus à la portée d'un auditoire et a pu être prononcé. Pour rattacher l'un à l'autre les tronçons du discours, joindre cap. VI à cap. XII, n° 25.

[3] Nous lisons *addimus* et non *adimus*.

[4] *De Laude Sanctorum*, cap. I.

[5] *Ibid.*, cap. II-III.

Après avoir fait l'éloge de ses paroissiens, Victrice les invite à honorer leurs hôtes en faisant assaut d'humilité, de prières et de chants [1]. Aussi bien, les nouveaux venus ne seront pas dépaysés dans la ville qui les accueille. Ils y trouveront un certain nombre de leurs frères [2].

Les saints forment une grande famille [3]; ils ne font qu'un entre eux et avec le Sauveur, qui les fait asseoir sur son propre trône. Dieu manifeste en eux sa divinité et ses perfections. Ce qu'il possède par nature, ils le possèdent par adoption ; c'est pourquoi ils exercent une puissance sans limites. Et cette puissance, les plus petites reliques la possèdent, aussi bien que les corps entiers [4].

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ils apportent le salut, *porrigunt medicinam*, en maints endroits à la fois, en Orient comme en Occident, à Constantinople comme à Rome, partout où ils résident, ne fût-ce que sous la forme d'une fine poussière ou d'une goutte de sang [5].

Voici donc nos avocats ; c'est l'heure de s'adresser à eux pour obtenir miséricorde. Ils intercèdent pour nous; ils nous donnent l'exemple des vertus les plus hautes ; ils combattent avec nous contre les ennemis de notre salut [6]. Méditons leur histoire ; qu'il ne se passe pas de jour sans que nous nous entretenions de leurs exploits. Mais ce n'est pas le moment d'y insister. Il faut ouvrir aux martyrs les portes de la cathédrale qui doit les posséder. Et Victrice clôt son livre (ou son discours), en exprimant l'espoir que les saints qu'il honore ainsi en inviteront d'autres à venir les rejoindre [7].

Cette brève analyse ne peut donner qu'une idée fort incomplète de l'ouvrage. Sans parler des pages d'éloquence qui n'y sont pas rares, on y rencontre une thèse sur le culte des saints, où l'auteur déploie tout son talent de philosophe et toute sa science de théologien. L'évêque de Rouen vise alors plus particulièrement « les dialecticiens, » qu'il entreprend de convain-

[1] *Ibid.*, cap. III.
[2] *Ibid.*, cap. IV-V.
[3] *Ibid.*, cap. VI.
[4] *Ibid.*, cap. VII-X.
[5] *Ibid.*, cap. XI.
[6] *Ibid.*, cap. XII, n°s 25-28.
[7] *Ibid.*, cap. XII, n° 29.

cre. Mais ce n'est pas sans complaisance qu'il se livre à ces exercices de haute métaphysique. A plusieurs reprises il éprouve le besoin de s'en expliquer et presque de s'en excuser. « Au milieu de tant d'allégresse, dit-il, nous avons échauffé notre livre du tumulte des questions (abstraites). Ce n'est pas sans raison : car la poursuite de la vérité est un plaisir pour le chercheur [1]. »

Ce qu'il a surtout à cœur de démontrer, c'est que la plus minime relique d'un saint possède une vertu divine. Pour l'établir, il a recours à une série de preuves et de comparaisons tirées de l'Écriture sainte et de la nature. Son argumentation peut se réduire à ceci : Tout corps humain provient de la chair d'Adam ; l'humanité est donc corporellement une ; elle est une aussi, spirituellement et immatériellement, car nous sommes incorporés au Christ, et l'Esprit de Dieu habite en chacun de nous. C'est ce même esprit divin qui anime les saints dans le ciel et sur la terre. Mais l'esprit est chose indivisible ; partout où il est, il se trouve tout entier. Si donc il est tout entier dans les corps des saints, il l'est pareillement dans chacune des parcelles de leurs corps. La vertu divine qui opère dans les saints et par les saints opère par conséquent dans la plus menue de leurs reliques, *in minutiis* [2].

Reprenons son texte : « Les Apôtres et les saints, par la merveille d'un mystère spirituel, par l'immolation de leur corps, par l'offrande de leur sang, par le sacrifice de leur passion, se sont élevés sur le trône du Rédempteur : *Lorsque le Fils de l'homme*, dit l'Évangile, *sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi vous siégerez sur douze tribunaux, jugeant les douze tribus des fils d'Israël* [3].... De même qu'il n'y a rien de dissemblable (entre eux et le Christ) dans la profession, ainsi tout leur est commun dans la vérité de la divinité.... N'est-il pas écrit : *Je monte vers mon Père et vers votre Père* [4]. Si donc le Père est commun, communs sont les fils ; si les fils sont communs, commun est l'héritage ; si l'héritage est commun, commune est l'éternité. Les saints ont été, en effet, par leurs victoires, gratifiés

[1] « Indagatio enim veritatis voluptas est inquirentis. » Cap. IX, n° 18.
[2] Cap. VII-XI.
[3] *Matth.*, XIX, 28.
[4] *Joann.*, XX, 17.

de l'immortalité. Il reste donc que l'autorité des volontés (divine et humaine) ne soit pas divisée, mais unie. Et c'est ce que garantit encore l'Écriture : *Qu'ils soient tous un, comme vous, Père, vous êtes en moi et moi en vous, et qu'ils soient aussi en nous. Moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité* [1].

« Autre est l'immortalité qui est éternelle sans fragilité concevable, autre celle qui est accordée par largesse. Or, nous ne pouvons nier que l'immortalité ait été donnée aux apôtres et aux martyrs. Mais, sauf le privilège de la divinité, il n'y a rien qui distingue la Trinité de ce que les saints ont reçu par grâce.... Leur sang, après le martyre, brûle du don de la divinité [2]. Ce qui appartient au Père et au Fils par la propriété de la nature est aussi aux saints par l'unité du don qu'ils ont reçu. Dieu s'est répandu de toutes parts, et sa lumière se prête sans éprouver aucun détriment. Dans chaque partie il est tout entier, il est tout sens, tout vue, tout âme. Il ne peut donc pas ne pas être parfait dans les apôtres, celui qui est parfait en tout. Quelqu'un ici se récriera peut-être et dira : Le martyr est donc ce qu'est la vertu première et absolue, la substance inénarrable de la divinité ? Oui, il est la même chose, mais par faveur, et non par propriété; par adoption, et non par nature [3]....

« Voyez le soleil, combien vastes sont ses bienfaits ; il remplit et illumine tous les espaces de la terre, tous les domiciles, tous les yeux, et cependant sa richesse ne se retire pas de lui. Il répand ses dons et il les reçoit ; il possède autant qu'il donne ; il donne, et il reste le maître des choses qu'il a données. De même, avant le jour du jugement, la splendeur des justes se répand dans toutes les basiliques, dans toutes les églises, dans le cœur de tous les fidèles, pour se recueillir et rentrer en elle-même lorsqu'elle prendra le rôle de juge. Si quelqu'un trouve cette comparaison vile, qu'il sache que c'est déjà une grandeur et non une erreur de comparer les choses corruptibles aux divines, les petites choses aux grandes. Les premiers principes qui ne rentrent pas dans un genre ne peuvent être définis. Même abais-

[1] Cap. VII ; *Joann.*, XVII, 21-23.

[2] « Sanguis autem post martyrium praemio divinitatis ignescit. » Cap. VIII, n° 15.

[3] Cap. VIII, n°s 15-16.

sée la substance de la divinité retient en soi la dignité (incomparable) de sa ressemblance ; on ne trouve ni quantité ni qualité à laquelle la Trinité puisse être comparée. La raison céleste est matière d'enseignement, mais elle reste incommunicable. L'exemple du soleil nous enseigne donc la divinité, mais ne se confond pas avec son unité. Tout le monde sait que Dieu a fait de rien ce qui n'était pas ; et c'est là que se brise souvent la virulence des dialecticiens [1].

« Si Dieu donc, l'auteur des choses, a tiré du néant ce vase spirituel et ces membres, pourquoi n'aurait-il pu transformer en la substance de sa lumière un corps animé et comme pénétré du ferment du sang.... Nous savons que les anges sont remplis de l'esprit brûlant de la majesté divine.... Si donc le sang est dans le corps, et si le sang lui-même est mêlé à l'ardeur suprême, nul doute que les bienheureux ne forment qu'un seul et même cœur avec le tout. Que ces mêmes reliques des justes ne nous fassent donc pas tomber dans l'erreur du vulgaire ; soyons bien persuadés que ces restes sacrés des apôtres contiennent la vérité de toute leur passion corporelle. Et crions, de toute notre foi, que dans les reliques il n'y a rien qui ne soit plein. Car là où la vertu est entière, là les membres sont entiers. Nous disons que la chair est contenue dans l'essence du sang, et nous affirmons que l'esprit, tout dégouttant de la rosée du sang, a reçu du Verbe son ardeur enflammée. S'il en est ainsi, il est très certain que nos apôtres et nos martyrs sont venus à nous avec toutes leurs vertus [2].

« Pourquoi donc les appelons-nous des reliques ? Parce que les mots sont les images et les signes des choses. On met, sous les yeux, du sang et de la terre. C'est ce que nous désignons par le nom de reliques, faute de pouvoir les désigner autrement. Mais en disant que le tout est dans la partie, nous n'ouvrons pas les portes des lumières corporelles, mais les yeux du cœur... Toute partie que l'on appelle espèce ne renferme-t-elle pas nécessairement en elle-même la vertu et la définition du genre ? Que si dans la définition du genre sont compris les éléments des espèces, comment la plénitude de la chair ne serait-

[1] « Dialecticorum virus eliditur. » Cap. IX, n° 17.
[2] Cap. IX, n°s 18-19.

elle pas également dans les reliques, puisqu'il y a en elles un seul et même esprit [1] ? Nous montrons ainsi que le tout peut être dans la partie. C'est pourquoi nous ne pouvons nous plaindre [2] de l'exiguïté (des reliques), car, en disant que rien de ce qui est le genre n'a péri dans les corps saints, nous marquons avec certitude que ce qui est divin ne peut être amoindri, parce qu'il est tout en tout et que, là où il est d'une façon quelconque, il est tout entier. Les saintes lettres nous apprennent que le corps devient éternel par la pénétration de l'esprit. Il faut donc conclure qu'il n'y a rien à désirer de plus, là où on rencontre la plénitude.

« Pour nous mieux faire comprendre, prenons un exemple facile et vulgaire. Nous disons l'éclat du feu, nous disons la couleur du feu. Et cependant, dans la nature, c'est une seule et même chose ; il n'y a pas là d'autre division que la distinction de nom. La lumière engendre la splendeur, et cependant il n'y a pas de distinction réelle entre la lumière et la splendeur. L'homme même, en tant qu'homme, tient une origine commune avec tous les êtres. L'airain, l'or et tous les genres de métaux, bien que diversement (appréciés et) ravis par les ongles aigus de l'avarice, ont cependant la qualité de substance identique. Il est donc clair que dans les reliques se trouve la perfection des membres, parce qu'il y a en elles un principe spirituel et sacré. Si nous disions que les reliques sont séparées de l'esprit, on chercherait avec raison le lien qui fait le tout. Mais comme nous remarquons que la substance est une, il est inutile de chercher le tout dans le tout : c'est faire injure à l'unité que de chercher (dans le tout) une plus grande puissance (que dans la partie). Il y a là une illusion des yeux. Mais les lumières des raisons sont plus claires (il faut s'en rapporter à elles). Nous n'apercevons que de petites reliques, qu'un peu de sang. Mais la vérité voit que ces menues choses (*has minutias*) sont plus éclatantes que le soleil, car le Seigneur a dit dans l'Évangile : *Mes saints brilleront comme le soleil dans le royaume de mon Père ;* et alors le soleil brillera plus vivement qu'aujourd'hui [3].

[1] « Cum sit eadem ratio spiritalis. » Cap. x, n° 20.

[2] « Queri. » Cap. x, n° 20. Le cod. 98 de Saint-Gall porte *quæri*, qui n'est peut-être pas à rejeter.

[3] Cap. x, n°s 20-21 ; *Matth.*, XIII, 43.

« Joignez à cela qu'une vertu curative réside dans les parties, non moins que dans le tout. Est-ce qu'elles apportent un soulagement aux malheureux, d'une façon en Orient, à Constantinople, à Antioche, à Thessalonique, à Naïsse, et d'une autre à Rome, en Italie ? Jean l'Évangéliste guérit à Éphèse et en plusieurs autres lieux, et sa même vertu agit aussi parmi nous. Proculus et Agricola guérissent à Bologne, et nous contemplons aussi leur majesté à Rouen. Antonin guérit à Plaisance ; Saturnin et Trajan en Macédoine ; Nazaire à Milan ; Mucius, Alexandre, Datysus, Chindée répandent abondamment la grâce du salut ; Rogata, Léonide, Anastasie, Anatolie guérissent, en vertu du seul et même esprit qui opère tout en tous. Je vous le demande, la vertu des saints que nous venons de nommer est-elle autre chez nous et autre chez les autres ? Que si partout où est quelque chose d'eux, ils défendent, purifient, protègent pareillement ceux qui les honorent, nous n'avons qu'à multiplier leur culte et non à discuter leur majesté [1].... Qui guérit, vit ; et qui guérit est dans les reliques. Or les apôtres et les martyrs guérissent. Ils sont donc, dans leurs reliques, attachés par le lien de toute l'éternité [2].

« Nous avons assez et surabondamment déclaré que les saints ne subissent aucun dommage par le partage (de leurs restes). Comprenons donc enfin que, si les justes se livrent à tous les croyants, c'est un effet de miséricorde et non un sujet de discussion. Qui aime, croit ; qui croit, cherche dans l'enseignement de l'évêque la foi et non les mots. C'est pourquoi, si notre discours déplait à quelqu'un, notre bonne volonté ne lui déplaira sûrement pas. Il verra, en effet, que nous avons composé ce livre avec une foi simple et non avec des mots ; par dévotion et non par des arguments ; par vénération et non par curiosité. L'ami de la vérité porte le respect ; l'audacieux est celui qui agite les questions [3]. »

La partie philosophique de l'ouvrage s'arrête sur ces mots. On y trouvera peut-être des longueurs et des subtilités. Nous avons cependant supprimé quelques développements et certaines redites qui nuisaient à la clarté de la pensée. L'idée mère

[1] Cap. XI, n° 22.
[2] Cap. XI, n° 24.
[3] Cap. XI, n° 24.

qui se dégage de cette argumentation, c'est que la présence d'une relique, si minime soit-elle, est une source de bénédiction pour l'église qui la possède.

Victrice attribue toutefois aux saints une puissance qui peut paraître légèrement exagérée. Il ne se contente pas de recourir à leur intercession pour obtenir du Ciel miséricorde. Il marque expressément que Dieu leur a confié le pouvoir de remettre les péchés. « C'est à eux, observe-t-il, que le Sauveur a dit : *Les péchés seront remis à qui vous les remettrez; et celui que vous lierez sera lié* [1]. » Il faut sans doute mettre cette exagération de langage sur le compte de l'élan oratoire, car en plusieurs autres endroits de son ouvrage, l'évêque de Rouen s'exprime plus correctement et semble ne reconnaître aux saints, en matière de rémission des péchés, que le droit de simple « advocacie », comme on disait au moyen âge [2].

Le talent d'écrivain que Victrice déploie dans la composition de son *Éloge des Saints* appelle également l'attention de la critique. Lebeuf, qui donna la première édition de l'ouvrage, prétend que le style de l'évêque de Rouen offre une « très grande ressemblance » avec celui de saint Paulin de Nole [3]. Ce jugement est trop vague pour qu'on entreprenne de le discuter. Un littérateur autrichien, qui a étudié le *De Laude Sanctorum* surtout au point de vue grammatical, se borne à y relever quelques néologismes ou termes rares, en tout une douzaine, tels que *veniabilis*, *infectio*, *sacratio*, *assultus*, *æternari*, *transpungere* [4]. Sur l'ensemble du style, il se montre extrêmement sévère. « Le langage de Victrice est, dit-il, enflé et affecté ; il fait pressentir les faux brillants et les futilités tortueuses d'un Martianus Capella, d'un Ennodius et de tant d'autres auteurs semi-barbares de l'âge suivant [5]. »

[1] Cap. VII, n° 13, p. 25. Cf. cap. VI, n° 11 : « Remittite delicta. » Cf. *Joann.*, XX, 23, et *Matth.*, XVIII, 18.

[2] « Haec nostra sit apud sanctos prima petitio, ut peccata nostra pia miseratione *advocationis* excusent, non animo judicantis inquirant. » Cap. I, n° 1. « Adsunt *advocati*, delictorum nostrorum gesta oratione pandamus. Favent judices, possunt mitigare sententiam, quibus dictum est : Sedebitis super duodecim tribunalia, » etc. Cap. XII, n° 25.

[3] « Maximam similitudinem, » Migne, *P. L*, t. XX, col. 439.

[4] C. Paucker, *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1881, p. 482 et suiv.

[5] Paucker, *Ibid.*, p. 482.

Aucun de ces critiques, selon nous, n'a justement apprécié le style de saint Victrice, et cela parce qu'aucun d'eux n'a connu les règles qu'il suivit scrupuleusement en composant son ouvrage. Le *De Laude Sanctorum* a été, en effet, écrit avec des préoccupations littéraires et un souci de l'art qu'aucun écrivain du même temps n'a montré à un plus haut degré. Saint Victrice est un styliste, et sans lui faire de ce chef, pour le moment, un éloge ou un blâme, il convient de déterminer avec exactitude le tour qu'il voulait et savait donner à sa phrase.

Cette phrase est courte, concise, à dessein laconique, plus chargée de pensée que de mots. Mais ce qui la caractérise particulièrement, c'est le retour très fréquent des mêmes cadences finales, évidemment destinées à charmer l'oreille des délicats. Le rythme suivant lequel elle s'achève forme une sorte de musique.

Mais en quoi consistent ce rythme et ces cadences, auxquels on a donné le nom de *cursus?* Pour ceux qui n'en connaîtraient pas les règles, nous les résumerons aussi brièvement que possible [1].

On entend par *cursus* certaines successions harmonieuses de mots et de syllabes que les prosateurs grecs ou latins employaient à la fin des phrases ou des membres de phrase, afin de procurer à l'oreille des cadences d'un agréable effet Quand ces agencements de syllabes reposent sur la quantité, le *cursus* est *métrique;* s'ils sont fondés sur l'accent, le *cursus* est *rythmique.*

A la suite des auteurs de *Dictamina*, ou traités de l'art épistolaire du moyen âge, nous distinguerons trois principales formes de *cursus :* le *cursus planus*, qui consiste dans une finale composée d'un mot polysyllabique paroxyton, suivi d'un trissyllabe également paroxyton, en d'autres termes de deux mots (le

[1] Cf. Valois, *Étude sur le rythme des bulles pontificales*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XLII (1881), p. 161-198 et 257-272; Duchesne, *Note sur l'origine du Cursus*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, t. L (1889); Couture, *Le Cursus ou rythme prosaïque dans la liturgie et dans la littérature de l'église latine du IIIe siècle à la Renaissance*, dans *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, 1891, *Sciences historiques*, p. 103-109; Dom Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. IV; Dom Grospellier, *Le rythme des oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*, 15 mars 1897; Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines métriques du Cursus*, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Études*, 94e fascicule, Paris, 1892.

dernier trissyllabe) ayant l'accent sur la pénultième, par exemple : *cólla subjécit, ratióne jussérunt;* le *cursus tardus,* qui consiste dans un paroxyton suivi d'un tétrasyllabe proparoxyton, par exemple : *extórta conféssio, resurrectiónis exórdia;* le *cursus velox,* le plus solennel des trois, qui comprend un proparoxyton suivi d'un tétrasyllabe paroxyton, par exemple : *conféssio subsequátur, gratulátio potestátum.* Tous ces exemples sont empruntés au même alinéa du discours de saint Victrice [1]. Notons que le dernier mot du *cursus,* au lieu d'être trissyllabique ou tétrasyllabique, peut être remplacé par un monosyllabe suivi d'un dissyllabe ou d'un trissyllabe : par exemple le *cursus planus* admet la finale *secréta non nórint,* aussi régulière que *cólla subjécit;* pour le *cursus tardus* on peut substituer les mots *gaudia ísta non séntiat* [2] à *extórta conféssio;* dans le *cursus velox* la forme *próficit ad corónam* [3] équivaut à *gratulátio potestátum.*

Les critiques signalent encore d'autres cadences, notamment le trispondaïque ou pour mieux dire le paroxyton suivi d'un tétrasyllabe paroxyton, dont l'*ésse videátur* de Cicéron est un exemple classique [4]. Mais les trois formes rythmiques que nous avons d'abord marquées ont toujours été les plus recherchées et considérées comme les plus harmonieuses par les bons écrivains de l'époque que nous étudions.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que ces cadences ont subi dans le cours des siècles une modification assez grave. On distingue généralement deux périodes caractéristiques du *cursus,* la première qui va du IIIe au VIIe siècle, et la seconde qui part du XIe siècle pour aboutir à la fin du moyen âge. Or, un critique [5] a fait observer que dans la première période, le *cursus* n'était pas seulement rythmique, mais encore généralement

[1] Cap. XII, n° 29.
[2] Tiré de saint Victrice, cap. XII, n° 25.
[3] *Ibid.*, n° 28.
[4] Le *trispondaïque,* qui résulte d'un mot ou d'un groupe de quatre syllabes paroxyton, précédé d'un autre paroxyton, par exemple, *pervenire mereamur, amare quod amavit, esse videatur ; l'octosyllabique* qui résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un autre proparoxyton, exemple : *fletibus supplicantium ;* le *dispondéo-dactylique,* qui résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un paroxyton, exemple : *virtutis operatio, nobis nasci profuit.* Voy. les autres types dans Havet, ouvrage cité, tableau final, p. 111-112.
[5] Havet, *ouv. cit.*, p. 4-12.

métrique, chez la plupart des prosateurs latins, soit païens, soit chrétiens, à la réserve, bien entendu, de certaines incorrections de prosodie qu'on rencontre aussi chez les versificateurs du ve et du vi^e^ siècle. Précisons cette remarque. Dans les exemples que nous avons donnés plus haut, on a pu voir que le *cursus planus* comprenait un trochée (une longue et une brève) suivi d'un molosse (trois longues) : *cólla subjécit, secréta non nórint*, et que le *cursus tardus* supposait un trochée (une longue et une brève) suivi d'un ionique majeur (deux longues et deux brèves) : *extórta conféssio;* le *cursus velox* présente un dactyle (une longue et deux brèves) suivi d'un tétrasyllabe paroxyton : *conféssio subsequátur.* Toutes ces formes du *cursus* sont métriques, en même temps que rythmiques. On les trouve observées, au ive et au ve siècle, chez les écrivains qui se surveillent. Jamais le trochée du *cursus planus* et du *cursus tardus* n'est sacrifié par eux. Leur licence se borne à remplacer, dans le *cursus velox*, le dactyle par le crétique, le tribraque ou l'anapeste [1], qui sont également proparoxytons, c'est-à-dire accentués sur l'antépénultième.

Nombre des contemporains de saint Victrice s'astreignent à l'observation des règles du *cursus*, au moins dans une certaine mesure. Tels saint Ambroise, de Milan ; saint Gaudence, de Brescia ; saint Paulin, de Nole ; le pape Innocent Ier, pour ne citer que des écrivains de marque et des amis de l'évêque de Rouen. Mais nul plus que celui-ci n'a eu le souci des cadences harmonieuses. Bien qu'il estime que les mots doivent être au service des idées ou des choses, et non les choses au service des mots : *non enim res verbis, sed verba serviunt rebus* [2], il se ferait scrupule de terminer ses phrases par des expressions qui choqueraient l'oreille en brisant le rythme. On trouverait difficilement, dans le *De Laude Sanctorum*, une phrase, ne fût-elle que d'une ligne, qui déroge aux lois du *cursus*. Nous citons en note le dernier alinéa de l'ouvrage [3]. Dans toute cette belle

[1] L'anapeste, comme on sait, est composé de deux brèves suivies d'une longue, le tribraque de trois brèves, le crétique d'une longue et d'une brève suivie d'une longue.

[2] *De Laude Sanctorum*, cap. x, n° 20.

[3] Superest, amantissimi, ut et peccatorum nostrorum con*féssio subsequátur* (*curs. vel.*), non quod divinae potestates secessus animorum et se*créta* non *nórint* (*curs. planus*) ; sed facile elicit misericordiam judicantis non ex*tórta con-*

page, il n'est pas une finale que ne gouverne la cadence du *cursus ;* les membres de phrase y sont même régulièrement assujettis. Et cependant on ne voit pas que, pour s'être ainsi lié, Victrice ait rien sacrifié de sa pensée. Comme tous les grands écrivains maitres de leur langue, l'évêque de Rouen dit ce qu'il veut dire et dans les termes qui conviennent, à la fois cadencés, précis et nets. Les règles du *cursus* ne forment pas d'entraves qui l'empêchent de s'élever à l'éloquence.

Toutefois nous ne ferons pas difficulté de reconnaître que toutes les pages de son ouvrage, bien que marquées de la même empreinte, n'offrent ni la même beauté ni la même clarté. Le style de Victrice est parfois obscur. Et cela ne tient pas toujours à la rareté de l'expression, prise en dehors du vocabulaire classique, ou à l'élévation de la pensée qui se complait dans la métaphysique : la recherche de la concision et la poursuite des mêmes cadences en sont aussi la cause.

Et c'est ici qu'il conviendrait de dire ce qu'il faut penser des

fèssio (*curs. tardus*). Nullus sit, carissimi fratres, dies quo non his *fábulis immorémur* (*curs. vel.*). Ille martyr sub tor*tóre non pálluit* (*curs. tard.*) ; ille percussoris moras festinati*óne praecéssit* (*c. plan.*) ; ille flammas avidus bibit ; ille sectus est, sed integer stetit ; ille felicem se dixit, cui *cóntigit cruciári* (*curs. vel.*) ; ille inter manus carnificum, ne qua mora *fieret properánti* (*c. vel.*), jussit re*dire flumínibus* (*c. tard.*). Illa patris lacrymas doluit ut filia, con*témpsit ut martyr* (*c. plan.*) ; illa irritatione iram in se leonis mortis *ávida concilavit* (*curs. vel.*) ; illa, jejunante filio, feris ubera *pléna porréxit* (*c. plan.*) ; illa virgo, monilia aeternitatis ornamenta (?), percussori *cólla subjécit* (*c. plan.*). Millia sunt, carissimi fratres, ex*émpla virtútum* (*curs. plan.*), quae pagina *sáncta commémorat* (*c. tard.*). Sed nos, hortandi magis quam docendi gratia, carpsimus *páuca de múltis* (*c. plan.*). Fidelibus enim *páuca sufficiunt* (*c. tard.*), infidelibus *múlta non prósunt* (*curs. plan.*). Non sunt sanctorum desi*déria differénda* (*c. vel.*). Cur moramur ? Divinis pateat *áula martyribus* (*c. tard.*) ; jungantur reliquiae, jun*gántur et grátiae* (*c. tard.*) ; in unum conveniant primae resurrecti*ónis exórdia* (*c. tard.*). Interea confessio *nóstra subrípiat* (*c. tard.*). Indulgentia criminum est *gratulátio potestátum* (*c. vel.*). Haud immerito, carissimi fratres, basilicae spatium cupidus aedific*átor arrípui* (*c. tard.*). Appetentiam meam sanctorum ex*cúsat advéntus* (*c. plan.*). Ipsi sibi aulam parari occulta desiderii mei rati*óne jussérunt* (*c. plan.*). Sic est profecto, sic est. Nam fundamenta jecimus, parietes in longum duximus, et hodie discimus quibus nostri operis cres*cébat inténtio* (*c. tard.*). Qua de re omnes sunt morae castigati*óne pulsátae* (*c. plan.*) ; nihil me pigrum tar*dúmque delléctat* (*c. plan*). Juvat manibus volvere et grandia humeris *sáxa portáre* (*c. plan.*). Sudorem meum bibat terra ; atque utinam sanguinem biberet pro *nómine Salvatóris* (*c. vel.*). Sudorem interim bibat terra al*tária susceptúra* (*c. vel.*) ! Si nos fideles apostoli et martyres nostri in hoc la*bóre perspéxerint* (*c. tard.*), *álios invitábunt* (*c. velox*). — Dans notre *Saint Victrice* (Appendice B), Paris, Lecoffre, 1903, nous montrons que ces cadences ne sont pas seulement rythmiques, mais encore métriques.

lois du *cursus*, telles que les comprend l'évêque de Rouen. On ne peut contester que, dans un discours, le retour de certaines cadences harmonieuses ne soit très agréable à l'oreille, à condition qu'elles soient variées et ramenées avec art au bout des phrases. Les combinaisons des trois formes du *cursus* offrent, à cet égard, des ressources suffisantes. Mais il est nécessaire d'éviter le retour trop fréquent des mêmes cadences, sous peine de fatiguer l'oreille par leur répétition. Un style large, abondant, périodique [1] se prête aisément à ces agencements de syllabes. Il n'en est pas de même des phrases courtes, nettes, concises. Or le style de Victrice est justement d'une extrême concision. Le danger était, pour lui, de tomber dans la monotonie. Il n'y a pas complètement échappé. Si donc il convient de lui faire un mérite du soin avec lequel il a observé les règles du *cursus*, il faut également reconnaître que ce soin tourne à l'excès et dégénère en affectation.

Malgré ses défauts, le *De Laude Sanctorum* reste une œuvre littéraire de grande valeur, qui peut soutenir la comparaison avec les meilleurs écrits sur le même sujet. Nul doute que les contemporains de Victrice ne l'aient hautement apprécié. Mais la postérité a longtemps tardé à lui rendre justice. L'ouvrage a été peu transcrit au moyen âge ; on n'en connaît que deux manuscrits, codd. 98 et 102 de Saint-Gall. Les Bénédictins qui le découvrirent parmi les œuvres de saint Ambroise ne songèrent pas à le publier. « L'abbé Lebeuf en donna, en 1737, l'édition *princeps*. Elle fut réimprimée à Auxerre en 1763, avec une traduction, dans un petit volume qui est principalement un mémoire académique local. Le texte entra, en 1772, dans la *Bibliothèque des Pères*, d'André Galland. Cette édition était inconnue de Ghesquière, lorsque, onze ans plus tard, il joignit le Traité à une dissertation sur son auteur. Enfin l'ouvrage a reparu de nos jours dans la Patrologie [2] » latine de Migne.

La copie du manuscrit de Saint-Gall que Lebeuf publia était assez fautive. Toutes les éditions qui suivirent en perpétuèrent ou même en aggravèrent les fautes. Il restait à donner l'édition critique et définitive. C'est ce qu'entreprit l'abbé Sauvage, et ce

[1] Voy. les Sermons de saint Léon le Grand.
[2] Tougard, *Saint Victrice, son De Laude Sanctorum*, Introduction, p. 5, n. 1.

qu'après lui essaya de mener à bonne fin M. l'abbé Tougard. Toutefois leur publication ne répond pas encore à toutes les exigences de l'érudition moderne. C'est plutôt une œuvre de vulgarisation que de science proprement dite [1]. Non seulement ils n'adoptent pas pour la construction du texte une version unique, mais, ce qui est plus grave, ils ne tiennent nul compte des règles du *cursus* pour les corrections qu'ils proposent [2]. A vrai dire, toutes les versions que nous possédons paraissent provenir du cod. 98 de Saint-Gall. Le champ sur lequel devait s'exercer la critique était donc très restreint. En pareil cas, la connaissance du *cursus* était d'un mince secours. Cependant elle n'était pas tout à fait inutile. Elle pouvait servir à justifier ou à condamner certaines cadences douteuses [3].

Le *De Laude Sanctorum* est le seul ouvrage de Victrice que nous possédions. Le reste de ses écrits est malheureusement perdu. Un critique moderne [4] lui a cependant attribué la composition du symbole *Quicumque*, dans lequel, nous dit-on, il faudrait reconnaître la profession de foi que l'évêque de Rouen rédigea pour sa justification en 403. Mais cette hypothèse n'est guère justifiée. S'il est vrai que Victrice eut à se défendre contre l'accusation d'apollinarisme, et que le *Quicumque* présente des déclarations nettement antiapollinaristes [5], il ne s'ensuit pas que cette profession de foi soit son œuvre. Bien d'autres auteurs tinrent un langage semblable, aux environs de l'an 400. D'ailleurs, selon toute vraisemblance [6], le *Quicumque* n'est pas

[1] *Saint Victrice. Son livre De Laude Sanctorum, d'après les variantes tirées des mss. de Saint-Gal*, par le chanoine Sauvage, publié et annoté par l'abbé A. Tougard. Paris, Dumont et Alph Picard, 1895.

[2] M. Tougard établit son texte d'après : 1° le ms. 98 de Saint-Gall ; 2° le ms. 102 (*ibid.*), copie de 98, selon Nolte ; 3° les Notes critiques de Nolte, extrait de la *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1869, p. 454-459 ; 4° le texte de l'abbé Lebeuf ; 5° le texte de Ghesquière. Il donne aussi la pagination de Migne (*P. L.*, t. XX). Comme il veut faire, avant tout, œuvre de vulgarisation, il choisit, entre les leçons, celle qui lui parait la plus claire et donne toujours l'orthographe moderne

[3] Cf. Vacandard, *Saint Victrice*, Paris, Lecoffre, 1903, Appendice C.

[4] Harvey, *The history and theologie of the three Creeds*, London, Parker, 1854, t. II, p. 577.

[5] Cf. *De Laude Sanctorum*, cap. IV, et le *Quicumque*, versets 4, 6, 15, 28, 29, 30.

[6] Cf. A.-E. Burn, *An Introduction to the Creeds*, London, Methuen, 1899, p. 145-149 ; *The Athanasian Creed and its early Commentaries*, Cambridge, 1896, dans *Texts and Studies, Contributions to biblical and patristic Literature*, vol. IV, n° 1, p. 45. M. Burn attribue le *Quicumque* à l'école de Lérins.

antérieur à 430, et, à cette date, nous le verrons, il y avait plus de vingt ans que Victrice était mort.

IV.

FONDATIONS D'ÉGLISES RURALES

Si l'on en croit saint Paulin, l'église cathédrale n'était pas la seule, à Rouen, où l'on célébrât le service divin. Grâce à Victrice, la cité était devenue « célèbre par ses lieux saints. » On nous parle de « nombreuses églises, » *frequentes ecclesias*, qui faisaient son ornement [1]. Les documents nous manquent pour vérifier ce dire élogieux. Mais, à le prendre même pour un compliment exagéré, il est permis de croire que Victrice enrichit sa ville épiscopale de plusieurs basiliques ou oratoires destinés, non pas au service paroissial [2], mais à l'assemblée des fidèles pour le chant des psaumes ou la prière en commun.

Parmi ces églises, dont le souvenir est perdu, il faut sans doute compter l'oratoire des moines rouennais. Rien n'interdit de penser que la crypte de Saint-Gervais ait été aussi de ce nombre. Victrice a pu construire, comme le veut M. Paul Allard [3], « au centre du premier cimetière chrétien de la cité, une chapelle destinée à recevoir les restes de ses prédécesseurs, saint Mellon et saint Avitien. » Il lui était facile de détacher du trésor de sa cathédrale, en tout ou en partie, pour en doter le nouveau sanctuaire, les reliques de saint Gervais et de saint Protais. De là le vocable que l'édifice aurait reçu. Mais nous devons reconnaître qu'aucun document ne nous permet de décider si cette œuvre est la sienne, ou celle de l'un de ses successeurs. Même en raisonnant par analogie, il serait impossible de trancher la question. Si en certains endroits, par exemple à Brescia, l'évêque, qui reçut les reliques des saints Gervais et

[1] Paulin, *Ep.* XVIII, n. 5.

[2] Au IVe siècle et même plus tard, en Gaule, les villes épiscopales n'avaient qu'une paroisse qui était la cathédrale. Mais cela n'empêchait pas l'érection de basiliques où l'on se réunissait pour prier. C'est ainsi, par exemple, qu'à Tours le prédécesseur de saint Martin convertit la maison d'un sénateur en basilique. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, 31.

[3] *Rouen illustré*, t. I, p. 4, *les Cryptes*.

Protais, se hâta de construire une église en leur honneur [1], il n'en fut pas de même partout; à Tours, notamment, saint Martin laissa ce soin à l'un de ses successeurs, Eustoche [2]. Victrice a pu imiter saint Martin, aussi bien que saint Gaudence.

Il nous est du moins facile de concevoir la manière dont il exerça son apostolat au milieu de son diocèse. Ce qu'il fit dans la Morinie et chez les Nerviens, et ce que ses collègues faisaient dans leurs diocèses respectifs nous en donne une idée exacte.

Le IVe siècle vit naître en Gaule les paroisses rurales [3]. Le concile d'Arles de 314 en signale déjà l'existence dans le Midi [4]. Le Nord ne les connut qu'un peu plus tard. A Tours, par exemple, elles n'apparaissent pas avant le dernier quart du siècle. Saint Martin en est le premier organisateur [5]. Une tradition rouennaise voudrait cependant que saint Mellon, mort peu après l'an 400 [6], ait fondé, au centre de son diocèse, une église et une paroisse qui devait porter son nom, Héricourt-en-Caux, longtemps connue sous le vocable de Bourg-Saint-Mellon [7]. Ce serait là une œuvre tout exceptionnelle. Les premiers évêques de Rouen se contentèrent, comme leurs collègues des autres cités, de former des chrétientés solides et compactes dans leur ville épiscopale, et ne songèrent pas à établir de paroisses dans les campagnes avant d'avoir recruté un clergé nombreux et profondément pieux, capable de les desservir.

Le diocèse de Rouen était extrêmement vaste; il se composait, comme on sait, de deux anciennes cités gauloises, la cité des Véliocasses et la cité des Calètes, et s'étendait ainsi de Pontoise à la mer, et de la Bresle à la Risle [8]. Les voies romaines, qui le sillonnaient, furent certainement les principales routes par où se propagea d'abord l'Évangile. On a remarqué que les

[1] Gaudence, *Serm.* XVII. *P. L.*, t. XX, col. 959 et suiv.

[2] Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib. X, 31, n° 5.

[3] Sur ce sujet, voy. Imbart de la Tour, *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France*, dans *Revue historique*, avril et juin 1896, juin 1898.

[4] Le canon 18 qui nous parle de *diacones urbici* nous permet de croire qu'il y avait des diacres ruraux.

[5] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, 31.

[6] Avitien, successeur de saint Mellon, assiste au concile d'Arles en 314.

[7] Voy., sur cette tradition, Sauvage, *Actes de saint Mellon*, Rouen, 1884, p. 254 et suiv. Cf. Hellot, *Saint Mellon est-il mort à Héricourt-en-Caux ?* Yvetot, 1885, in-8.

[8] Sur cette délimitation, cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902, p. 119-122.

cinq ou six bourgades ou *vici* que saint Martin érigea en paroisses étaient situées aux carrefours ou sur les bords des voies romaines [1]. C'est que ces localités seules formaient des centres ruraux un peu importants. Le reste de la population, esclaves et colons, vivaient isolés dans les villas seigneuriales. Nul doute que le territoire sur lequel s'exerça le zèle de saint Victrice n'offrît le même aspect. On peut donc présumer que les *vici* du diocèse de Rouen, qui figurent sur les *Itinéraires* de cette époque [2], tels que Pontoise, Petromantala (Saint-Gervais), Radepont, Brionne, Lillebonne, Harfleur, Gravinum, et plusieurs autres dont le nom ne nous est pas parvenu, furent dotés d'une église vers la fin du IVe siècle.

On sait comment procédaient les évêques pour l'établissement de ces paroisses rurales. Une première prédication faite au milieu d'une population idolâtre amenait quelques conversions [3]. Lorsque les nouveaux baptisés étaient assez nombreux pour constituer une petite communauté chrétienne, l'évêque mettait à leur tête un prêtre qu'il détachait de son *presbyterium* et auquel il donnait pour auxiliaires quelques-uns de ses clercs et de ses moines. On bâtissait une église, tantôt à côté, tantôt sur l'emplacement même d'une idole ou d'un temple détruit. Et le service religieux était organisé sur le modèle de celui qui fonctionnait dans l'église épiscopale. Telle Sulpice Sévère et Grégoire de Tours nous représentent la fondation de l'église d'Amboise [4] et d'autres basiliques par saint Martin, au diocèse de Tours. D'après saint Paulin, Victrice ne procéda pas autrement dans la Morinie [5]. Nul doute par conséquent qu'il n'ait suivi la même

[1] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, 31; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 217.

[2] Cf. Table de Peutinger, dans E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 75 et 136-137.

[3] Voy. dans Sulpice Sévère (*Dialog.* II, 4, *P. L.*, t. XX, col. 204), comment saint Martin convertit les habitants d'un *vicus* en allant à Chartres : « Dum vicum quemdam habitantium multitudine frequentissimum praeterimus, obviam nobis immanis turba processit, quae erat tota gentilium : nam nemo in illo vico noverat Christum. » etc.

[4] Pour Amboise, Sulpice Sévère nous parle d'un *presbytero ibidem consistente*, assisté de *clericos* et *monachos* (*Dialog.* III, 8); Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib X, 31) nous dit que, pour Amboise et cinq autres *vici*, Martin *destructis delubris baptizatisque gentilibus, ecclesias edificavit*.

[5] Paulin (*Ep.* XVIII, n. 4) nous dit qu'après la mission de Victrice : *Venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant*. Par les *monasteria*, il faut

ligne de conduite dans l'organisation des paroisses rurales de son diocèse.

Ces nouveaux centres religieux étaient destinés à rayonner autour d'eux et à étendre de proche en proche sur tout le pays l'influence du christianisme. Toutefois, le paganisme ne recula que très lentement devant l'action, d'ailleurs incessante, du clergé. Pendant plus de deux cents ans encore, il se défendra pied à pied ; les dernières idoles ne tomberont qu'au VIIe siècle, sous l'épiscopat de saint Romain et de saint Ouen. Mais Victrice fut sûrement de ceux qui prévirent le succès final du christianisme, et on doit lui rendre cette justice que, parmi les évêques de Rouen, nul n'a travaillé plus efficacement que lui à préparer ce triomphe.

V.

LE MÉTROPOLITAIN ET LE MISSIONNAIRE

Ce fut pendant l'épiscopat de saint Victrice que s'opéra en Gaule la nouvelle division des provinces, d'où naquirent les diverses métropoles civiles appelées à devenir un peu plus tard des métropoles ecclésiastiques. Depuis près de quatre-vingt-dix ans, Rouen vivait sous le régime inauguré par Dioclétien (297), et était la capitale de la Seconde Lyonnaise, qui comprenait toute la région située entre la Bresle et la Loire. Vers 385 [1], Théodose, entre autres changements administratifs, scinda la Seconde Lyonnaise et distribua les cités qui relevaient d'elle entre deux métropoles, Rouen et Tours. Bayeux, Avranches, Évreux, Séez, Lisieux, Coutances restèrent rattachés à Rouen ; Tours devint la métropole du Mans, de Rennes, de Nantes, d'Angers, de Quimper, de Vannes, de la *civitas Osismorum* (Coz Castel Ach') et de la *civitas Diablintum*. Vienne demeura toujours le siège du vicariat des sept (en réalité des dix-

sans doute entendre les maisons où vivaient les prêtres, entourés, comme à Amboise, de clercs et de moines qui leur servaient d'auxiliaires.

[1] Sur cette date, cf. Mommsen, *Verzeichnis der römischen Provinzien aufgesetz im* 297, dans *Abhandlungen der königl. Akademie der Wissenchaften zu Berlin*, 1862, Berlin, 1863, p. 487-538. Mémoire traduit en français par E. Picot avec une autre étude de Mommsen sur Polémius Silvius (*Revue archéolog. de Paris*, de juin 1866 à janvier 1867). La Troisième Lyonnaise figure pour la première fois dans la liste de Polémius Silvius, rédigée avant 386.

sept) provinces [1] entre lesquelles se subdivisait la Gaule du centre et du midi.

On pourrait se demander si cette nouvelle distribution des provinces ne fut pas l'occasion d'un voyage que l'évêque de Rouen, Victrice, et l'évêque de Tours, Martin, firent de concert à Vienne. Du moins est-il sûr que Paulin de Nole signale leur présence en cette ville vers 586 [2]. C'est de là que date l'admiration de Paulin pour Victrice. « J'eus le bonheur, écrivait-il plus tard, de voir alors votre sainteté auprès de notre bienheureux père Martin, dont le Seigneur vous faisait l'égal, bien que vous lui fussiez inférieur en âge.... Je me réjouis et je puis du moins me faire gloire d'avoir contemplé votre visage. Mais je déplore ma négligence et mon malheur d'avoir perdu l'occasion d'un si grand bienfait, faute de le connaître. J'étais alors enténébré, non seulement par mes péchés qui m'oppriment toujours, mais encore par les soucis de ce siècle, dont, grâce à Dieu, je suis maintenant délivré. Si bien que je n'ai vu en vous que l'évêque qui était devant mes yeux, et que je n'ai pas su voir, ce qui était bien plus illustre, le martyr vivant [3]. »

Nous ne saurions indiquer au juste quel ordre d'intérêts avait conduit à Vienne l'évêque de Rouen et celui de Tours. C'est par conjecture seulement que nous rattachons leur voyage à la délimitation de leurs provinces. Les questions d'ordre ecclésiastique qui pouvaient résulter de cette importante réforme ne devaient pas être tranchées dans la vallée du Rhône.

Du reste, le temps n'était pas encore venu, où les évêques de Rouen et de Tours pussent exercer sur leurs comprovinciaux une réelle autorité. A cette date, la hiérarchie est loin d'être parfaitement organisée dans l'Église des Gaules. Les évêchés achevaient de se constituer dans chaque cité, d'une façon à peu près indépendante. On n'aperçoit guère le lien qui les unit, sauf l'autorité morale qu'exerçaient sur leurs collègues, en vertu du privilège de l'âge, les plus anciens titulaires. « Les rares docu-

[1] Sur cette dénomination, cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 488-489.

[2] C'est la date qu'indique Lagrange dans sa *Vie de saint Paulin*, p. 72-76. Ce qui est sûr, c'est que cette rencontre eut lieu bien avant le baptême de Paulin (cf. Paulin, *Ep.* XVIII), baptême que Lagrange fixe avec une très grande vraisemblance en 389 (*ouv. cit.*, p. 97).

[3] *Ep.* XVIII, n° 9.

ments où apparaît alors l'épiscopat des Gaules, remarque Mgr Duchesne, le circonscrivent beaucoup plus qu'ils ne le groupent. L'expression consacrée pour le désigner, c'est *Episcopi Galliarum et VII provinciarum*. On la rencontre dans les lettres synodales des conciles de Valence (375), de Nimes (396), de Turin (vers 400), ainsi que dans la correspondance des papes Zosime et Boniface (417-422). Aux conciles de Valence et de Nîmes, dont nous avons les signatures, on trouve comme président le plus ancien évêque, et non celui d'un siège déterminé. Lyon, Trèves, Arles, Vienne, n'ont ici aucune préséance. Il y a plus, l'institution des métropoles qui fonctionnent depuis longtemps en Orient ne se révèle pas encore dans les décrets de Valence et de Nimes. C'est au concile de Turin qu'il en est question pour la première fois, et comme d'une chose peu définie. Les évêques de ce concile ne savent pas si c'est à l'évêque d'Arles ou à celui de Vienne que doivent être attribuées les fonctions de métropolitain dans la province à laquelle appartiennent ces deux sièges.... Nous sommes évidemment aux origines du système métropolitain, en ce qui regarde la Gaule ecclésiastique [1]. »

La décrétale du pape Innocent à Victrice en 404 [2] témoigne d'une situation à peu près semblable. Les évêques y sont invités à traiter entre eux, sans sortir de leurs provinces, sauf faculté de recours à Rome, les affaires ecclésiastiques qui offrent quelque gravité. Mais le rôle du métropolitain n'y est que vaguement indiqué [3]. Victrice est bien chargé de répandre autour de lui la décrétale, qui est une sorte de *Liber Regularum*. Mais, à coup sûr, Innocent n'avait pas seulement en vue, dans cette recommandation, les évêques de la province de Rouen. Il exhortait simplement Victrice à donner au *Liber* le plus de publicité possible, surtout dans l'ouest de la Gaule [4]. En somme, Boniface (418-422) parait avoir été le premier pape qui voulut résolument faire fonctionner le système métropolitain en Occident [5].

[1] *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 89-90.
[2] Jaffé, *Regesta*, 286, Migne, *P. L.*, t. XX, p. 468.
[3] Can. 3; cf. can. 1.
[4] « Erit dilectionis tuae per plebes finitimas et consacerdotes nostros qui in illis regionibus propriis ecclesiis praesident regularum hunc librum quasi didascalum atque monitorem sedulo insinuare. » Cap. I, *P. L.*, t. XX, col. 469.
[5] « Per unamquamque provinciam jus metropolitanos singulos habere

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de rechercher ce que fit Victrice pour les églises de sa province, ni quelle autorité il exerça sur ses collègues comprovinciaux. Peut-être parmi les évêchés d'Évreux, de Lisieux, de Bayeux, de Séez, de Coutances et d'Avranches, quelques-uns achevaient-ils seulement de se constituer, à la fin du IVe siècle [1]. En tout cas, les renseignements nous font absolument défaut sur leur origine et la première période de leur existence. Si Victrice concourut à leur organisation dans une certaine mesure, c'est un mystère de l'histoire.

Ses rapports avec saint Martin (dont il aurait pu être pendant quelque temps le métropolitain) paraissent avoir été assez multipliés. Ce n'est pas seulement à Vienne qu'on les rencontre ensemble. Sulpice Sévère signale leur présence à Chartres, vers 395 [2]. Nous ne connaissons ce fait que grâce à un miracle qui lui sert d'illustration. Martin était venu, précédé de sa réputation de thaumaturge. Un père de famille lui présente sa fille, muette de naissance, dont il sollicite la guérison. Martin, aussi humble que grand, jetant un regard autour de soi, déclare que Victrice et l'évêque de Chartres, Valentin, qui l'accompagnent, sont seuls assez saints pour obtenir de Dieu une pareille faveur. Mais ceux-ci se joignent au père affligé et supplient Martin de faire ce qu'on attend de lui. Le pieux évêque cède à leurs instances, il fait écarter la foule, et n'ayant pour témoins que ses collègues et le père de la jeune fille, il se prosterne, selon sa coutume, pour prier, puis il bénit, avec la formule de l'exorcisme, un peu d'huile qu'il introduit aussitôt dans la bouche de l'enfant, en lui tenant la langue. L'effet du remède ne se fit pas attendre. « Comment s'appelle ton père ? » dit le saint. Et la jeune fille prononce sur-le-champ le nom demandé. On devine la joie du père, qui se jette aux genoux de Martin et les arrose de ses larmes, en proclamant que ce mot est le premier qui soit sorti de la bouche de son enfant. L'historien, après avoir rapporté le fait, ajoute qu'il le tient d'un témoin oculaire [3].

debere. » Ep. *ad Hilarium Arelat.*, cap. I, Jaffé, *Regesta*, 362. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 773.

[1] Cf., sur ce point, Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 211 et suiv.

[2] *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 420.

[3] Sulpice Sévère, *Dialog.* III, 2. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 213.

La fréquentation de l'évêque de Tours ne pouvait qu'entretenir et développer chez saint Victrice le zèle de l'apostolat. On sait que saint Martin ne se contenta pas d'évangéliser son diocèse. Une grande partie de la Gaule fut le théâtre de ses prédications [1]. Il ne paraît pas cependant avoir visité, dans ses courses évangéliques, la Seconde Lyonnaise, ni les pays plus au nord qui faisaient partie de la Belgique Seconde [2]. Dans cette dernière région, plusieurs cités, notamment Amiens, avaient des églises florissantes [3]. Mais d'autres peuples moins favorisés, les Morins et les Nerviens, par exemple, à peine touchés une première fois par l'Évangile, semblaient attendre la venue d'un nouveau missionnaire. Le Christ ne comptait chez eux que de rares adorateurs, restes des conversions jadis opérées par saint Fuscien, saint Victoric et saint Piaton [4]. Pas de communauté chrétienne organisée ; pas d'évêché constitué [5]. L'idolâtrie régnait partout en maîtresse. Ce fut la vue ou plutôt le souvenir poignant de tant de misères morales qui fit de Victrice, à l'exemple de Martin, un évêque missionnaire.

La région qu'il allait évangéliser comprenait le Boulonnais, la Morinie, l'Artois Flamingant, la Flandre occidentale : voilà pour les pays des *Morini;* Bavai, le Hainaut, le Brabant, correspondant au territoire occupé par les *Nervii* [6]. Peu de noms des villes de ces provinces nous sont parvenus. Il faut pourtant citer Thérouanne, Boulogne (prolongement de l'antique Gessoria-

[1] Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours, 1881, p. 275 et suiv.

[2] Lecoy de la Marche en convient pour la Seconde Lyonnaise, mais il accorde trop de crédit aux prétendues traditions de la Flandre et de l'Artois. *Loc. cit.*

[3] Ammien Marcellin, qui écrivait entre 383 et 390, disait (xv, 11), en parlant d'Amiens pour une époque un peu antérieure, qu'elle était une « ville éminente entre toutes. » Sur les origines de l'évêché d'Amiens, cf. *Gallia christiana*, X, 1150.

[4] « In remotissimo Nervici littoris tractu quem tenui antehac spiritu fides veritatis afflaverat. » Paulin, *Ep.* XVIII. Cf., sur l'apostolat des saints Fuscien et Victoric, Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 161, n° 18 ; sur saint Piaton, *ibid.*, p. 95-134.

[5] Lorsque E. Desjardins affirme (*Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 501, n. 2) que « Bavay, *Bagacum*, a eu ses évêques au IVe siècle, » il fait une induction qu'il lui serait impossible de justifier par les documents. Sur les origines des évêchés de Bavai ou Tournai, de Cambrai, de Thérouanne et de Boulogne, cf. *Gallia christiana*, t. III et X, en attendant le troisième volume des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne.

[6] Sur cette délimitation du territoire des *Morini* et des *Nervii*, cf. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 435-436.

cum [1]), Cassel, Werwicq, Escaupont, Bavai, Tournai, Cambrai, Waudrez, Etrœung [2]. On pourrait ajouter à ces *vici* ou cités quelques *oppida* qui avaient servi de refuge aux habitants dans les guerres de peuplades, si fréquentes avant l'organisation définitive de la conquête romaine. Tout cela émergeait, au sein d'un pays couvert de forêts et de marais, entre l'Escaut et la mer [3].

Les prédications de Victrice obtinrent un plein succès. Dans chaque ville ou *vicus* qu'il traversait, il laissa comme marque de son passage une église et des fidèles. S'il faut en croire saint Paulin, qui était bien informé, on vit surgir, non seulement dans les villes, mais encore dans les îles et dans les forêts, de véritables monastères. Il faut sans doute entendre par là les presbytères, où plusieurs moines vivaient en communauté avec les clercs chargés du service des paroisses nouvellement établies [4]. Ainsi, ajoute saint Paulin, « au lieu des barbares du dehors et des bandits du dedans, c'étaient maintenant des chœurs vénérables et angéliques de saints qui envahissaient tout le territoire [5] » des Nerviens et des Morins.

Cette organisation ne fut pas l'ouvrage d'un jour. Victrice, après un premier apostolat dans ces régions, devint sans doute à plusieurs reprises l'hôte des peuples qu'il avait évangélisés. Le temps seul lui permit de consolider son œuvre. Mais s'il eut la consolation de savoir ses efforts récompensés au delà de toute attente, il vécut peut-être assez longtemps pour voir aussi périr en une année le fruit de tant de travaux.

On s'est étonné que les diocèses de Boulogne, de Thérouanne, de Tournai et de Cambrai n'aient pas entretenu le souvenir de l'évangélisation de saint Victrice par un culte rendu à sa mémoire [6]. Cet oubli ne s'explique que trop aisément. En 406-407, des na-

[1] Cf. E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. II, p. 450; t. I, p. 372-387.

[2] Cf. E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. II, p. 449, et t. IV, p. 75 et 127-128 : Table de Peutinger.

[3] « Continentes silvas ac paludes habebant » (Morini), etc. César, *De bello Gallico*, III, 28; cf. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 5.

[4] Cf. ce que nous avons dit (chap. IV) sur la fondation des paroisses rurales.

[5] « Ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenae barbari aut latrones incolae frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, silvas, ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant. » *Ep.* XVIII, n° 5.

[6] Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 389, n° 27; cf. Tougard, *Saint Victrice*, p. 8; Haigneré, *Étude sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville de Boulogne avant le VIIe siècle*, Boulogne, 1856, p. 48.

tions innombrables et d'une férocité inouïe envahirent toutes les Gaules, raconte saint Jérôme. Les Quades, les Vandales, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alémans, les Pannoniens, se précipitèrent, comme une avalanche, dans tout l'espace compris entre le Rhin et l'Océan, entre les Alpes et les Pyrénées. Reims notamment, Amiens, Arras, le pays des Morins, Tournai, Nemetæ, c'est-à-dire par conséquent toute la région évangélisée par saint Victrice, furent complètement saccagés, et leurs habitants transplantés en Germanie [1]. Plusieurs des villes qui disparurent dans la tourmente ne se relevèrent jamais de leurs ruines. On conçoit donc que les chrétientés établies à grand'peine par saint Victrice aient été emportées par ce cataclysme et n'aient pas laissé de trace. Lorsque les temps redevinrent meilleurs, il fallut fonder des églises sur nouveaux frais. Mais rien ne rattacha ces fondations à celles de l'évêque de Rouen.

Le succès obtenu par Victrice dans ses prédications extradiocésaines porta son nom jusqu'au delà de l'Océan (de ce que nous appelons aujourd'hui la Manche). Les évêques de la Grande-Bretagne ne marchandèrent pas leur admiration à celui qui avait su apprivoiser des peuples aussi barbares que les Morins et les Nerviens. Ils lui donnèrent une marque de leur estime en l'invitant à passer le détroit. Leur Église nationale était justement en proie à des troubles profonds. Il leur sembla que nulle autorité n'était plus capable que la sienne de pacifier les esprits [2].

On ignore la nature des questions qui divisaient à cette date le clergé de la Grande-Bretagne. Le pélagianisme n'était pas encore né. Un passage de l'histoire de Gildas, écrivain du VIe siècle, a fait conjecturer, non sans vraisemblance, que l'arianisme, sous l'une de ses formes, après avoir agité le continent, avait fini par pénétrer dans l'île et la bouleverser [3]. C'était donc sans doute cette queue de l'hérésie arienne que les évêques orthodoxes demandaient à Victrice d'écraser. Le pieux évêque s'y employa de

[1] Jérôme, *Ep.* XCI, *ad Ageruchiam*. Sur la date (406-407), cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, 2e éd , t. V, p. 807, n. XXII.

[2] « Pacis me faciendae consacerdotes mei salutares antistites evocarunt. » *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 2.

[3] « Mansit haec Christi capitis membrorumque consonantia suavis, donec Ariana perfidia, atrox ceu anguis, transmarina nobis evomens venena, fratres in unum habitantes exitiabile faceret sejungi.... ac sic via facta trans Oceanum, » etc. *De excidio Britanniæ Libro querulo*, cap. IX, cité par Ghesquière (*loc. laud.*, p. 389-390).

toute son âme, et plus tard il se rend le témoignage que, « s'il n'a pas fait tout ce qu'il a dû, il a du moins fait tout ce qu'il a pu [1] ». « J'ai inspiré aux sages, dit-il, l'amour de la paix, je l'ai donnée aux dociles, je l'ai inculquée aux ignorants, je l'ai fait pénétrer de force chez les récalcitrants en insistant avec opportunité et importunité selon le conseil de l'Apôtre ; bref, je suis entré dans leurs âmes par la doctrine et l'insinuation. Lorsque la fragilité humaine m'a trahi, j'ai appelé à mon secours l'esprit (des saints). J'ai fait ce que font, dans l'extrême violence de la tempête, ceux qui naviguent ; ils ne se fient pas à l'habileté du pilote, mais ils implorent la miséricorde de la souveraine majesté. Abattre les flots et modérer les vents, le Jésus qui est en nous peut le faire, l'art humain ne le saurait. Désormais donc, je n'ai plus à m'occuper de ceux qui sont tombés tout à fait en rompant le lien de la discipline [2]. »

Victrice quitta donc la Grande-Bretagne avec la satisfaction d'une mission heureusement terminée. Il était à quarante milles (soit environ soixante kilomètres) de sa ville épiscopale, lorsqu'il fut surpris en chemin par la nouvelle d'un envoi de reliques apportées d'Italie [3]. Nous avons décrit plus haut la pompe avec laquelle il introduisit ce trésor dans sa cathédrale.

VI.

RELATIONS AVEC NOLE ET ROME

Victrice comptait au nombre de ses admirateurs un des hommes qui, par sa conversion, son génie littéraire et sa piété, honorèrent le plus l'Église latine aux environs de l'an 400 : je veux parler de Pontius Meropius Paulinus, plus connu sous le nom de saint Paulin de Nole. Ce personnage était d'origine gauloise et de famille sénatoriale [4]. Né au sein de l'opulence, près de Bordeaux, il avait fréquenté l'école de cette ville, qu'illustrait alors le poète Ausone ; et il devait bientôt égaler sinon surpas-

[1] *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 3.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 2.
[4] Sur saint Paulin, nous renvoyons, d'une façon générale, à ses *Œuvres* dans Migne, *P. L.*, t. LXI, p. 153, et à Lagrange, *Histoire de saint Paulin*, in-8. Paris, Poussielgue, 1877.

ser son maître dans l'art d'écrire. Sa fortune l'autorisait à prétendre à tous les honneurs que dispensait la Rome des Césars. Jeune encore, il fut nommé consul *suffectus* [1], et revêtit « la pourpre sacrée de Quirinus et la trabée dorée ». On sait, en outre, qu'il administra, en qualité de consulaire, la province de Campanie, où il possédait de grands domaines [2]. Cette fonction le mit en contact avec un martyr qui devait exercer sur sa vie une influence considérable. Il fut, en effet, le témoin des fêtes que la Campanie célébrait en l'honneur de saint Félix de Nole. Ce jour-là, lui-même nous l'apprend, fut jetée dans son âme la première semence de salut [3].

Bientôt on le vit renoncer au monde et se préparer au baptême par les exercices du catéchuménat. Lorsqu'il rencontra pour la première fois Victrice à Vienne, vers 386, l'eau sainte n'avait pas encore coulé sur son front ; sa conversion n'était pas complète : « ses péchés, nous dit-il, et les soucis du siècle enténébraient toujours son âme [4]. » De longues réflexions sur la vanité des plaisirs et des richesses, voire de la littérature et de la philosophie, le spectacle des vertus que le christianisme révélait au monde, et par-dessus tout l'influence discrète d'une épouse chrétienne, de la douce et tendre Thérasia, finirent par le déterminer à se donner totalement au Christ.

A peine baptisé, il éprouve un impérieux besoin de silence et de solitude. La vue des lieux où il avait mené une vie mondaine lui devient à charge ; il se retire en Espagne avec sa fidèle Thérasia. Témoin de ses vertus, la population de Barcelone force l'évêque à l'ordonner prêtre, aux fêtes de Noël de 393 [5]. Ce n'était que la première étape de sa vie de retraite. Le souvenir de saint Félix l'attire à Nole, où Thérasia le suit. Dès lors, il ne rêve plus d'autre joie humaine que celle de garder le tombeau du martyr et la basilique qui l'abrite. « Laisse-moi, lui dit-il dans une touchante prière, laisse-moi me tenir assis à tes portes, souffre que chaque matin je balaie tes parvis, que chaque soir je veille à leur garde. Laisse-moi finir mes jours dans ces

[1] Sur ce point, cf. Lagrange, *ouv. cit.*, p. 29-33.
[2] *Ibid.*, p. 33-36.
[3] « Coelestium rerum prima semina. » *Natale* XIII.
[4] Paulin, *Ep.* XVIII, n° 9.
[5] Cf. Lagrange, *ouv. cit.*, p. 146 et suiv.

emplois que j'aime. Nous nous réfugions dans ton giron sacré. Notre nid est dans ton sein. C'est là que, réchauffés, nous croissons pour une meilleure vie, et, nous dépouillant du fardeau terrestre, nous sentons germer en nous quelque chose de divin, et naître les ailes qui nous égaleront aux anges [1]. »

Prêtre et pénitent, Paulin demeure cependant écrivain et poète. La seule chose qu'il n'ait pas sacrifiée en quittant le monde, c'est le goût des lettres. Mais ce goût se trouve transformé, comme sa vie ; ses poésies sont les premières qui aient fait parler à la muse latine, avec élégance, un langage chrétien. Un esprit nouveau souffle dans l'épithalame [2] qu'il consacre aux noces de Julien et d'Ya. Les consolations qu'il adresse à des parents chrétiens sur la mort de leur enfant offrent le même caractère de grandeur surnaturelle [3]. Mais où son âme apparaît tout entière et donne à sa poésie un charme incomparable, c'est quand il entreprend de raconter la vie, les miracles de saint Félix, les pèlerinages qui se font à son tombeau, l'église élevée auprès, les hommages qui lui viennent de toute l'Italie, et surtout la fête populaire destinée à célébrer sa mémoire. « Le peuple remplit les chemins de ses essaims bigarrés. On voit arriver les pèlerins de la Lucanie, de l'Apulie, de la Calabre, tous ceux du Latium enfermé entre deux mers. Les Samnites mêmes descendent de leurs montagnes. La piété a vaincu l'âpreté des chemins. Ils n'ont point de cesse et, incapables d'attendre le jour, ils cheminent à la lueur des torches. Non seulement ils portent leurs enfants dans leurs sacs, souvent aussi ils amènent leurs bêtes malades. Cependant les murs de Nole semblent s'étendre et égaler la cité reine qui garde les tombeaux de Pierre et Paul. L'église resplendit du feu des lampes et des cierges. Les voiles blancs sont suspendus aux portes dorées, on sème de fleurs le parvis, le portail est couronné de fraiches guirlandes, et le printemps éclôt au milieu de l'hiver [4]. »

Mais vainement Paulin avait cherché l'oubli dans sa retraite. Le monde et l'Église avaient suivi des yeux le progrès de sa merveilleuse conversion. Pendant qu'Ausone déplore ce qu'il

[1] *Natale* III, traduction Ozanam.
[2] Carmen XXII. *Epithalam. Juliani et Yae.*
[3] *De Obitu Celsi pueri, Carmen* XXXIII.
[4] *Natale* III, traduction Ozanam.

considère comme une désertion, d'autres admirent le courage du solitaire pénitent. Des témoignages d'admiration lui viennent d'Italie, de Gaule, d'Afrique et même de Bethléem. Delphin, de Bordeaux, Sulpice Sévère, disciple de saint Martin, Alype et saint Augustin, saint Jérôme et sainte Mélanie, sont au nombre de ses correspondants. Cela le tient forcément au courant de ce qui se fait dans l'Église, et son âme est trop chrétienne pour n'y prendre pas un vif intérêt. Rien de ce qui se passe en Gaule, notamment, ne lui est indifférent. Sulpice Sévère lui envoie ses premiers écrits sur saint Martin de Tours, auquel il a voué une particulière vénération. Mais il est une autre figure d'évêque qui l'attire presque au même degré : c'est celle de Victrice.

Il avait déjà entrevu l'évêque de Rouen à Vienne, comme nous l'avons remarqué. Un pèlerinage qu'il fit à Rome vers 398 fixa de nouveau son attention sur lui. Il eut la bonne fortune de rencontrer, aux tombeaux des saints apôtres, deux disciples de Victrice, le diacre Paschasius et un catéchumène du nom d'Ursus. Paschasius était un des clercs les plus pieux de l'église de Rouen. Paulin crut apercevoir en lui « le reflet des vertus et des grâces » qui ornaient l'âme de Victrice. Aussi conçut-il le dessein de l'emmener à Nole, afin d'étudier plus à fond l'évêque de Rouen dans cet autre lui-même. Pressé par ses instances, Paschasius consentit à l'y suivre, en compagnie d'Ursus. Mais la joie que Paulin se promettait d'une telle société fut troublée par la maladie. Sa guérison, il est vrai, fut assez prompte. A l'en croire, Paschasius y contribua par sa présence et ses pieux entretiens, « qui refaisaient le corps, en rafraîchissant l'esprit. » Mais l'état d'Ursus, tombé malade à son tour, lui inspira bientôt une mortelle inquiétude. Malgré la protection de saint Félix, sur laquelle il comptait, il désespéra un moment de le sauver, et pour plus de sécurité il voulut que Paschasius lui administrât le baptême dans son lit [1].

Cette intempestive maladie força les pèlerins rouennais à prolonger plus que de raison leur séjour à Nole. Paulin n'était pas pour s'en plaindre. Cependant il crut devoir en fournir l'explication à Victrice, que la longue absence de ses disciples avait pu justement alarmer. La lettre qu'il lui adressa en cette

[1] Paulin, *Ep.* XVIII.

circonstance est l'une des plus précieuses que contienne sa correspondance et mérite d'être ici analysée [1] :

Au bienheureux et vénérable Père Victrice, Paulin

« Ce que nous désirions depuis quelque temps sans l'obtenir nous est arrivé inopinément tout à coup par la grâce de Dieu : l'occasion nous est donnée d'écrire à Votre Sainteté par un serviteur de la foi ou plutôt par ce frère qui est à la fois vôtre et nôtre dans le Seigneur. Nous avons rencontré à Rome, aux fêtes du jour natal de l'Apôtre, notre frère, le benoît diacre Paschasius, que nous avons accueilli avec d'autant plus de vénération et d'amabilité que nous avons vu qu'il appartenait de corps et d'esprit au clergé de Votre Sainteté. Il désirait retourner vers vous, et nous approuvions cette hâte pieuse d'un très juste désir. Mais nous avouons la violence que nous lui avons faite, en l'emmenant à Nole par amour pour vous ; il nous a semblé qu'un souffle de votre esprit pénétrerait avec lui dans notre demeure, et que nous jouirions plus longtemps d'un peu de votre grâce en voyant et possédant celui en qui tout révèle un disciple de votre façon, et un compagnon de vos voies : la modestie des mœurs, l'humilité du cœur, la mansuétude de l'esprit, la foi véritable, et un langage en tout assaisonné de sel. C'est pourquoi pardonnez à notre frère en nous, ou pardonnez-nous en lui ; car, soit que vous blâmiez son retard, soit que vous inculpiez notre présomption, l'un et l'autre délit trouveront devant vous son excuse dans la charité du Seigneur, au nom de laquelle il fut forcé de nous obéir, et nous, de notre côté, n'avons pas craint de le prendre et de le retenir, non par arrogance, mais en toute simplicité, persuadé que ce qui est à vous est à nous, et ne doutant pas non plus qu'en retour vous ne considériez que Paschasius était toujours avec vous durant le temps que vous saviez qu'il avait passé près de nous. Car, si nous sommes séparés de corps par la distance des lieux, nous sommes unis dans l'esprit du Seigneur, partout répandu, en qui nous vivons et nous demeurons, en qui nous ne faisons qu'un seul cœur et une seule âme.

« Si nous avons gardé ce frère, c'était pour vous aimer dans

[1] *Ep.* XVIII.

les membres de votre corps et dans les franges de votre vêtement. Cependant la maladie nous a fait perdre beaucoup de temps en interrompant nos joies. » Et là-dessus Paulin raconte ses propres souffrances et les transes dans lesquelles le mit la maladie d'Ursus. Il rend témoignage au dévouement sans bornes de Paschasius, qui soigna son compagnon comme eût fait une mère. Si Ursus a échappé à la mort, c'est sûrement grâce à la sollicitude du pieux diacre et aussi grâce à la « puissance du saint confesseur et maître de céans [1], notre bien-aimé Félix ». Le catéchumène est d'ailleurs devenu un fidèle. « Le Seigneur qui veille toujours sur vous, sur votre église et sur tous les vôtres, en quelque lieu qu'ils soient, le ramènera en votre présence sain et sauf, désormais libre du péché, et serviteur de la justice. Nous ne doutons pas qu'il n'acquière, s'il mérite de parvenir jusqu'à vous, un grand accroissement de foi, avec Paschasius pour émule, et avec vous pour maître de tous deux. »

Paulin ajoute qu'il a appris de Paschasius, ce Tychicus d'un autre Paul [2], par quelles voies Dieu a conduit Victrice des rangs de l'armée impériale sur le siège de Rouen. Nous avons là en raccourci les principaux épisodes de la vie du pontife. Les merveilles qu'il a opérées dans sa ville épiscopale, son apostolat en Morinie et chez les Nerviens, et surtout son martyre, tout est précisé. Paulin se plaît à rappeler tant d'œuvres qui font la gloire de Victrice, puis il ajoute : « Comment nous étonner que vous soyez si puissant en mérites et si riche en grâces, lorsque l'apprentissage des vertus chrétiennes a été pour vous ce qui est pour un petit nombre le couronnement de longs labeurs ? Pouvons-nous douter maintenant que vous ne soyez parfait, vous qui avez commencé par la perfection ? Pouvons-nous douter que vous ne soyez légitimement couronné, votre course achevée, vous qui avez commencé à courir ayant déjà gagné la couronne ? Qui nous donnera des ailes pour voler et nous reposer en présence de Votre Sainteté ? Admirant et vénérant dans votre personne le Christ-Dieu, nous essuierions de nos cheveux, nous arroserions de nos larmes ses pieds dans vos pieds, et

[1] *Dominaedium* = *Dominus aedium*. Le même mot se lit dans Paulin, *Ep.* IX et X, et *Natale* VII.

[2] « Tychicus, tuus carissimus frater et fidelis minister in Domino. » Allusion à l'Épître aux Éphésiens, VI, 21.

nous baiserions dans vos cicatrices les traces de sa passion. Malheur à moi, pécheur aux lèvres impures, qui n'ai pas su cueillir ce fruit lorsque je l'avais sous la main ! » Et Paulin rappelle avec d'amers regrets la rencontre qu'il fit de Victrice, à Vienne : « Je n'ai vu alors, dit-il, que l'évêque qui était devant moi, et je n'ai pas su voir, ce qui était bien plus illustre, le martyr vivant. »

« Souvenez-vous de nous, je vous prie, le jour où vous vous avancerez escorté de l'innombrable cohorte de vos mérites, paré de glorieux ornements, couronné de bandeaux et des insignes de la victoire ; où les mains des anges qui viendront au-devant de vous vous apporteront les blanches bandelettes des saints pontifes et la pourpre fleurie des martyrs ; où le Roi éternel vous attachera comme une perle précieuse à son diadème. Le juste Juge reconnaîtra qu'il ne vous doit pas seulement la récompense de vos vertus, en voyant autour de vous les innombrables troupes de saints de tout sexe que vous lui engendrez chaque jour par vos leçons et par vos exemples, exemples qui sont pour tous la règle d'une vertu et d'une foi parfaite, comme le fait voir le frère Paschasius, dans la grâce et l'humanité duquel nous avons recueilli, comme dans le reflet d'un miroir, les traits de vos vertus et de vos grâces. Vous êtes vraiment bienheureux, ô père de tant de bienheureux, semeur d'une si grande moisson, qui rapportez à Dieu, dans la fécondité de votre terre, des fruits au trentième, au soixantième et au centuple, prêt à recevoir une mesure égale aux fruits variés que vous avez produits. Le Très-Haut vous a nommé parmi les plus grands de son royaume, vous à qui il a donné d'égaler les actes aux paroles, vous dont la doctrine vaut la vie, et dont la vie vaut la doctrine. De la sorte, personne parmi vos disciples ne peut s'excuser sur la difficulté des ordres (que vous lui donnez), puisqu'il est lié d'avance par l'exemple de la vertu. »

La profonde estime que Paulin, comme on le voit, professait pour Victrice accroissait chaque jour le désir qu'il avait de le revoir et de jouir longuement de sa présence. A quelque temps de là, il lui sembla que ses vœux allaient être comblés. Il sut que l'évêque de Rouen avait entrepris le voyage de Rome. Qui empêchait le pèlerin, une fois ses devoirs remplis dans la Ville éternelle, de faire une pointe jusqu'au tombeau de saint Félix ?

Ce pèlerinage rentrait aussi dans les desseins de Victrice. Mais nous ignorons pour quelle cause il lui fut impossible de l'accomplir. Il repartit précipitamment de Rome pour Rouen [1]. La nouvelle de ce départ, qui avait l'air d'une fuite, causa à Paulin une cruelle déception. Victrice ne fut pas sans la deviner. Peut-être en partageait-il l'amertume. Du moins, pour consoler son ami, il lui adressa une lettre, qu'un courrier, du nom de Candidianus, lui porta en toute hâte [2].

« Votre lettre, répond aussitôt Paulin, a été pour moi un rafraîchissement et un régal; brève en paroles, elle était prolixe de charité.... Le saint et doux langage de Votre Béatitude a changé, par sa suavité spirituelle, en douce joie l'amertume de mon âme, comme autrefois Moïse changea, par un bois mystérieux, la fameuse eau de Mara. Ce qui causait notre tristesse, c'est que vous n'êtes pas venu de Rome à Nole, comme nous l'espérions, lorsque vous n'aviez plus qu'une courte distance à franchir, après avoir fait une si longue route pour venir jusqu'à la Ville (éternelle). J'avoue que la privation de ce bonheur m'a non seulement contristé, mais encore rempli de confusion. Jamais mes péchés ne m'ont été plus clairement révélés, à moi et peut-être aux autres, qu'au moment où ils m'ont dérobé la lumière de votre face, pendant que vous étiez si proche. Est-ce que la main de Dieu, qui vous avait conduit de si loin, ne pouvait pas vous amener plus près? Mais nos péchés, qui s'opposaient à nos désirs, ont élevé entre vous et nous un grand mur de séparation. Malheur à moi, pécheur aux lèvres impures, qui ose dire que vous étiez près de nous et nous près de vous, lorsque, même venu jusqu'à nous, vous auriez toujours été si loin par votre sainteté! Ce ne sont pas les lieux qui auraient pu combler une si grande distance des vertus et rapprocher un si grand éloignement des mérites. Mais du moins, en visitant notre infirmité et en la touchant de la main, vous auriez justifié cette parole du Sauveur, que ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades; cette œuvre de piété se serait ajoutée aux fruits de votre sainteté, et votre ré-

[1] Paulin, *Ep.* XXXVII. Le *Liber Regularum* que le pape Innocent adressa à Victrice semble indiquer que l'évêque de Rouen avait quitté Rome précipitamment.

[2] Paulin, *Ep.* XXXVII, n° 1.

compense pour un si pieux labeur se serait accrue d'autant dans le ciel [1]. »

La lettre de l'évêque de Rouen contenait peut-être, outre les témoignages d'une amitié sincère, l'explication de son départ précipité. Mais elle est malheureusement perdue. C'est uniquement par la réponse de Paulin que nous connaissons le motif du voyage de Victrice à Rome. Des soupçons graves planaient, semble-t-il, sur son orthodoxie. Certains esprits malintentionnés lui reprochaient de fausser, par une interprétation malsonnante, la doctrine trinitaire; son erreur aurait porté principalement sur la nature humaine du Christ; on prétendit qu'il versait dans l'apollinarisme. Apollinaire, évêque de Laodicée († 390), malgré son attachement au symbole de Nicée, frayait les voies à l'hérésie d'Eutychès. S'imaginant qu'on ne pouvait sauver la nature divine du Rédempteur, si on lui accordait une nature humaine, il prit le parti de diminuer celle-ci au profit de celle-là. Car, le moyen que deux êtres complets aient pu se fondre en un être unique? Le moyen que Jésus-Christ, homme complet avec la volonté humaine, possédât l'impeccabilité? Il fallait donc admettre, pensait-il, que le Fils de Dieu, en prenant une chair vivante, avait pris un corps humain avec une âme qui l'animât, mais non pas une âme raisonnable, un entendement humain, νοῦς : la divinité même lui tenait lieu d'entendement et d'âme raisonnable [2]. Cette erreur, qui ravagea les églises d'Orient, s'insinua même en Occident, au dire de saint Paulin [3]. Mais la mauvaise foi seule put faire supposer que Victrice la partageât. Sans être explicite sur ce point, le *Credo* qu'il avait inséré dans son *De Laude Sanctorum* témoignait suffisamment de son orthodoxie. Il déclarait en termes exprès que « le Verbe avait pris sa chair de la Vierge Marie et revêtu l'humanité » : *De Maria Virgine incarnatus induit hominem* [4]. De quel droit soupçonner que l'humanité, dont il parle ici, n'était pas l'homme complet, par conséquent l'homme pourvu d'une âme raisonnable? Aussi l'évêque de Rouen n'eut-il aucune peine à se justi-

[1] Paulini *Ep.* XXXVII, nos 1 et 2.
[2] Ap. S. Athanas., *Contra Apoll.*, 1, 2; Migne, *P. G.*, t. XXV, col. 1096; cf. Bardenhewer, *Patrologie*, trad. franç., t. II, p. 15-18.
[3] *Ep.* XXXVII, n° 6.
[4] *De Laude Sanctorum*, cap. IV.

fier et à confondre ses accusateurs, si tant est qu'ils aient osé se présenter, en même temps que lui, devant le souverain pontife. Cette affaire fit éclater au grand jour la pureté de sa doctrine : « Il fut impossible, dit saint Paulin, de trouver un nœud dans le jonc et une tache dans la lumière [1]. »

Par une surprise heureuse, que lui ménageait la Providence, Victrice rencontra, à Rome, l'empereur Honorius. C'était la première fois que le fils de Théodose, longtemps attendu par les Romains, apparaissait dans la Ville éternelle. Rien ne fut épargné pour donner à son entrée le caractère d'un triomphe. L'évêque de Rouen eut un écho des jeux et des fêtes qui furent célébrés en son honneur [2]. Toutes ces pompes n'avaient sans doute guère d'attrait pour Victrice. Mais la majesté de la personne impériale n'était point pour le laisser indifférent, et ce ne fut sûrement pas sans émotion qu'il assista à l'entrevue que le pape Innocent eut avec Honorius [3].

Aussi bien, dans cette rencontre, fut agitée une question qui intéressait au plus haut point toutes les églises de l'Occident. Le recrutement du clergé fut souvent, et notamment au IVe siècle, une occasion de conflit entre l'Église et l'État. La loi interdisait en quelque sorte, du moins indirectement, à nombre de citoyens romains d'entrer dans la cléricature. Tout habitant libre d'une cité, s'il était fils d'un décurion, ou s'il possédait une fortune de vingt-cinq arpents de terre, faisait, de droit, partie de la curie, c'est-à-dire du sénat municipal. Or cette dignité était extrêmement onéreuse. Les curiales étaient chargés de « la répartition et de la levée des impôts dans chaque ville, sous leur responsabilité personnelle. Impopulaires s'ils réussissent, ruinés s'ils échouent dans cette tâche, enchaînés à la curie au point de ne pouvoir ni sortir de la ville ni vendre leurs propriétés, ils sont, avec des honneurs mensongers, les plus malheureux des hommes. Dès l'époque des Antonins, on les voit recourir à toutes les ruses pour échapper à leur condition. Au IVe siècle, ils n'ont qu'une pensée : déserter la curie, dussent-ils

[1] *Ep.* XXXVII, n° 4.

[2] Honorius vint à Rome vers la fin de 403. Sur cette entrée et les fêtes qui suivirent, cf. Claudien, *De sexto consulatu Honorii*, dans *Mon. Germ. Hist.*, *Auctor antiquiss.*, t. X, p. 254 et seq.

[3] Innocent, *Ep.* II, ad Victricium, cap. XII, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 478.

fuir au désert ou se cacher dans les mines, les fours à chaux, les huttes des pâtres, des colons et des esclaves. Dispenser de la curie tous les ecclésiastiques, c'était leur octroyer un privilège énorme [1]. » C'est pourtant ce que firent, dans une certaine mesure, Constantin et Constant par des lois de 320, 326 et 361. Mais Julien se hâta de supprimer ces exemptions dès le mois de mars 362. Tout citoyen qui éludait son devoir de curiale en prenant rang parmi les clercs dut se faire remplacer désormais dans les fonctions municipales ou abandonner ses biens à la curie [2]. Et cette loi fut plusieurs fois renouvelée dans la suite sous une forme à peu près équivalente [3].

Mais il semble que les évêques ne se soient pas toujours soumis scrupuleusement à la législation la plus récente. Parmi les clercs élevés à la prêtrise ou même à l'épiscopat, plusieurs avaient esquivé leurs obligations municipales. Dès lors, les officiers impériaux ne se gênaient pas pour contraindre les violateurs de la loi, au moins le clergé inférieur, même les prêtres, à quitter leur poste pour remplir leurs devoirs civiques, qui comprenaient parfois l'organisation de jeux publics où la décence chrétienne n'était pas toujours respectée.

C'est ce scandale que le pape Innocent, assisté de ses confrères et notamment de l'évêque de Rouen, demandait à l'empereur Honorius de faire cesser. Honorius paraît avoir fait droit à cette requête. Mais il donna clairement à entendre que dorénavant il ne faudrait pas compter sur une pareille faveur. Les évêques devaient veiller à ce que les fidèles qu'ils admettaient dans les rangs du clergé eussent pleinement satisfait à leurs obligations. Le pape Innocent rappela plus tard cette impériale leçon à l'évêque de Rouen, qui ne l'avait sûrement pas oubliée, mais qui fut chargé de la communiquer à ses collègues de la Gaule [4].

Cette leçon n'est pas la seule que Victrice ait rapportée de Rome. Il avait consulté le pape sur plusieurs points de disci-

[1] P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 150 et suiv.

[2] Sur tout ceci, cf. *Cod. Theodos.*, lib. XII, tit. I ; Innocent, *Ep.* II, cap. XII, *loc. cit.*, et note, col. 466-467 ; Salvien, *De Gubernatione Dei*, V, 4 ; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Curialis*.

[3] Cf. *Cod. Theodos.*, XII, I, 50 ; XVI, II, 17, 19, 21, 22, et note dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 467-468.

[4] *Ep.* II, ad Victricium, cap. XII, *loc. cit.*

pline assez délicats, et l'avait prié de mettre par écrit les règles suivies en ces matières par l'Église romaine. Innocent s'empressa d'accéder à son désir, et lui adressa, en date du 15 février 404, une sorte de « monitoire », comme il s'exprime, qui contenait la solution des cas proposés. La plupart des réponses étaient d'ailleurs empruntées à une décrétale du pape Sirice (384-399) [1]. A part le canon VIII, qui a trait aux novatiens et aux donatistes, peu dangereux en Gaule ; à part, en outre, les canons XIII et XIV qui s'appliquent aux vierges chrétiennes, et dont nous avons parlé plus haut, tous les autres chapitres, au nombre de onze, ont pour but de sauvegarder soit la liberté, soit la chasteté des clercs, et de maintenir la hiérarchie ecclésiastique.

Pour entrer dans la cléricature, l'Église exige non seulement que le candidat ne soit pas retenu par les devoirs d'une magistrature civile [2], mais encore qu'il n'ait pas porté le ceinturon de la milice séculière après son baptême [3]. Le mariage peut aussi, en certains cas, être un obstacle à son admission. S'il a épousé, soit avant, soit après son baptême, une femme qui avait déjà été mariée, cette union doit être considérée comme un empêchement [4]. Un simple clerc est libre, à la vérité, de contracter mariage, mais qu'il prenne garde de choisir une veuve, parce que cette union l'empêcherait de s'élever jusqu'au sacerdoce, auquel il a le droit de prétendre [5]. A plus forte raison est-il interdit d'admettre dans les rangs du clergé un homme qui s'est marié deux fois. Certains pensent échapper à cette règle, parce que, la femme qu'ils avaient épousée avant leur baptême étant morte, ils n'en ont épousé qu'une seule après leur baptême. Mais c'est là une vaine subtilité : « le baptême remet les péchés, mais il n'abolit pas le nombre des femmes qu'on a épousées ; si la femme qu'on a épousée avant le baptême ne comptait pas, il faudrait dire que les enfants qu'on a engendrés avant le baptême ne comptent pas davantage [6]. »

La loi du célibat ecclésiastique est aussi fortement rappelée.

[1] Cf. Jaffé, *Regesta Rom. Pontif.*, nos 258 et 286, Migne, *P. L.*, t. XIII, col. 1155 ; t. XX, col. 468.
[2] Can. XII, col. 478.
[3] Can. II, col. 472.
[4] Can. V, col. 474.
[5] Can. IV, col. 473.
[6] Can. VI, col. 474-475.

Depuis le jour où saint Paul exprimait le désir que tous ses collaborateurs fussent vierges comme il l'était lui-même [1], l'Église ne cessa d'encourager ses ministres à la pratique de la chasteté. Cependant, durant les premiers siècles, la plupart de ceux qu'elle appelait au service des autels avaient contracté mariage. Elle ne renonçait pas pour cela à son idéal. Si elle ne songea nullement à rompre le lien qui unissait ses prêtres et ses diacres à leurs épouses, elle exigea du moins qu'ils fissent le sacrifice de leurs droits conjugaux et vécussent comme des frères avec leurs sœurs. Cette règle devint bien vite d'un usage général, et fut consacrée par un canon du concile d'Elvire, aux environs de l'an 300 [2]. Le concile de Nicée de 325 s'abstint cependant de se prononcer à ce sujet [3]. En Occident, les prêtres et les lévites s'astreignaient sans trop de difficulté à la loi du célibat. Toutefois il semble que quelques-uns prenaient prétexte, pour s'y dérober, du texte de saint Paul : *unius uxoris virum* [4] : « Que l'évêque (ou le prêtre) soit l'homme d'une seule femme. » Innocent se hâte de dissiper l'équivoque : « Une seule femme, oui ; mais pour garder à l'avenir la continence, et non pour avoir commerce avec elle. » Et, s'élevant jusqu'aux principes, il déclare que l'Église tient absolument à ce que ses prêtres et ses lévites n'aient aucun commerce avec leurs épouses, parce qu'ils sont occupés chaque jour au service de l'autel. N'est-il pas écrit : « Soyez saints, comme je suis saint, moi le Seigneur votre Dieu? » Si dans les temps anciens les prêtres ne quittaient pas le temple du Seigneur pendant l'année de leur service, bien qu'ils eussent d'ailleurs le droit d'user du mariage, à plus forte raison les prêtres et les lévites de la loi nouvelle doivent-ils, à partir de leur ordination, garder la continence, eux pour qui l'office de prier et de sacrifier n'a pas d'interruption, et à qui il a été dit : « Je voudrais que vous fussiez comme moi [5]. »

En même temps que la pureté de son sacerdoce, l'Église recommande le respect et l'unité de la hiérarchie. Innocent ne manque pas de préconiser les droits du métropolitain, ou du

[1] *I. Corinth.*, VII, 7.
[2] Can. 33.
[3] Socrate, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. II, cf. Sozomène, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XXIII.
[4] *I. Timoth.*, III, 2 ; *Tit.*, I, 6.
[5] *Ep.* II ad Victricium, can. IX, col. 476.

moins il demande qu'aucune consécration épiscopale ne se fasse en dehors de lui [1]. Toutes les affaires ecclésiastiques un peu graves devront être traitées devant un tribunal où figureront les évêques de la province. Le recours à d'autres juridictions ecclésiastiques, sauf à celle de Rome, est formellement interdit [2]. Et le pape insiste sur cette règle disciplinaire.

Bien que la raison de son insistance soit facile à deviner, il n'est peut-être pas inutile de la mettre ici en pleine lumière. « Pendant une période courte, il est vrai, mais importante, il semble, dit Mgr Duchesne, que l'épiscopat occidental reconnaisse une double hégémonie : celle du pape et celle de l'évêque de Milan. Cela se voit d'abord au temps de saint Ambroise. Le siège de cet illustre évêque est entouré d'une considération hors ligne, sans préjudice, bien entendu, de l'autorité du siège apostolique. L'influence d'Ambroise se fait sentir souvent dans les affaires de l'Église orientale, à Antioche, à Césarée, à Constantinople, à Thessalonique. C'est lui qui est chargé de donner un évêque à Sirmium dans un moment critique. A Aquilée, il dirige un concile où se règlent les dernières difficultés laissées par la crise arienne dans le pays du bas Danube. Mais c'est surtout en Gaule et en Espagne que l'on semble considérer l'autorité ecclésiastique de Milan comme un tribunal supérieur et ordinaire. »

Mgr Duchesne en donne la preuve en signalant les actes des conciles de cette époque, puis il ajoute : « Il y a donc, en Occident, vers la fin du IVe siècle, une tendance universelle à considérer l'évêque de Milan comme une autorité de premier ordre, à l'associer au pape dans les fonctions de magistrat ecclésiastique suprême, de juge des causes majeures et d'interprète des lois disciplinaires générales. Cette importance extraordinaire, l'évêque de Milan ne la doit pas à l'antiquité de son Église, qui remonte tout au plus à la fin du IIe siècle, ni à l'illustration de ses fondateurs, qui sont parfaitement inconnus. Les premiers faits relevés se placent sous l'épiscopat de saint Ambroise, mais le mérite personnel de ce grand évêque ne peut suffire à expliquer une telle orientation de l'épiscopat latin.... La vraie raison,

[1] Can. I, col. 471.
[2] Can. III, col. 472-473.

écrit Mgr Duchesne, c'est que Milan était la résidence impériale officielle, la capitale de l'empire d'Occident.... La fortune ecclésiastique de Milan était en train de s'établir sur les mêmes bases que celle de Constantinople.

« Cependant, la situation prééminente du siège (de saint Ambroise) n'aurait pu se développer sans que l'on finît par être tenté de la tourner au détriment de celle de Rome. Les papes le sentirent de bonne heure et ne négligèrent point les occasions de se défendre contre cette rivalité naissante. On ne sait quelle part ils eurent dans la fondation de la métropole d'Aquilée; mais il est sûr qu'ils aidèrent à la création du diocèse métropolitain de Ravenne, formé aux dépens de celui de Milan. Dans une lettre adressée à l'évêque d'Eugubium, son suffragant [1], le pape Innocent relève, non sans une certaine vivacité de style, l'inconséquence de ceux qui ne s'attachent point en tout aux usages de l'Église romaine. Il leur demande s'ils ont lu quelque part que les Églises d'Italie, de Gaule, d'Espagne doivent leur fondation à d'autres qu'à saint Pierre et à ses successeurs [2]. »

La lettre d'Innocent à Victrice témoigne du même état d'esprit. Le pontife est visiblement préoccupé de détourner le courant qui portait les évêques de la Gaule à s'adresser au tribunal de l'évêque de Milan pour la décision des causes majeures. Victrice lui-même n'est pas ici directement visé. Bien qu'il ait eu des rapports d'amitié avec saint Ambroise, à qui il était redevable d'un important envoi de reliques, ce n'est pas à lui qu'il s'adressa pour avoir un code de lois disciplinaires générales. Il avait senti d'instinct que, dans l'intérêt de l'unité, les Églises devaient chercher leur mot d'ordre à Rome. Et le pape, comprenant qu'il aurait dans l'évêque de Rouen, dont l'autorité était fort considérable en Gaule et en Grande-Bretagne, un puissant champion de ses idées, fut tout heureux de lui remettre un *Liber Regularum* où, entre autres points de discipline, les prérogatives inaliénables et incommunicables de l'Église romaine étaient nettement indiquées [3].

[1] *Ep.* xxv, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 552.
[2] *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 32-37.
[3] *Ep.* II, *loc. cit.* L'authenticité de cette lettre a été contestée, à cause de sa date : *XV Kalend. Martii, Honorio Augusto VI et Aristeneto consulibus* (15 février 404). On s'est demandé comment le pape Innocent avait pu adresser en

Ce livre ou « monitoire [1] » n'était pas rédigé seulement pour l'usage de l'évêque de Rouen ; Victrice reçut la mission de le propager, en dehors de sa province, dans les métropoles voisines où il aurait accès [2]. Nous ignorons par quelles voies il en donna communication à ses collègues. Mais il est sûr que le *Liber Regularum* se répandit en Gaule et y fit autorité. A l'époque mérovingienne, c'est-à-dire en un temps où les évêques ne recouraient guère directement à Rome pour la solution des difficultés qui se soulevaient dans l'Église franque, un concile de Tours déclare qu'il faut se conformer, sur un point de discipline, aux règles posées par le pape Innocent dans sa lettre à Victrice [3]. C'est ainsi que l'évêque de Rouen, longtemps encore après sa mort, faisait prévaloir en Gaule l'autorité de l'Église romaine.

E. VACANDARD.

février une lettre à Victrice, qui était à Rome au mois de décembre ou au mois de janvier précédent. Voy. pour la solution de cette difficulté une note dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 465 ; cf. Tillemont (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. X, p. 828, n. 2), qui opine pour la date 15 février 405.

[1] « Regularum Librum quasi didascalum atque monitorem. » *Ep.* II, ad Victricium, *loc. cit.*, col. 470.

[2] « Erit dilectionis tuæ, per plebes finitimas et consacerdotes nostros qui in illis regionibus propriis ecclesiis praesident.... hunc librum.... sedulo insinuare. » *Ibid.*

[3] *Concil. Turon.*, 567, can XXI (XX), dans *Concilia meroving.* de Maassen, p. 128 : « Et quia in sententiam papae Innocentii ad Victricium episcopum Rotomagensem latam legitur scriptum. »

LE GRAND HIVER

ET

LA DISETTE DE 1709

Il y a quelque trente ans, lorsque j'eus commencé à prendre connaissance du fonds du Contrôle général des finances déposé aux Archives nationales, pour publier les trois volumes de la *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces*, je ne manquai pas de signaler les documents qu'il renfermait sur l'hiver de 1709 [1].

Ni mes indications, ni la publication du volume de la *Correspondance* qui comprend cette année n'ayant provoqué les études que j'espérais [2], je saisis l'occasion qui se présente [3] pour essayer de donner quelque idée de ce que fut l'hiver cruel de 1709, et des suites désastreuses dont la France souffrit alors pendant un an et demi.

Le XVIIe siècle avait déjà eu un « grand hiver, » celui de 1608, dont les détails se retrouvent dans les journaux de P. de l'Es-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II (1875), p. 395-399.

[2] Je dois signaler cependant une exception à l'honneur d'un de ces laborieux et ingénieux écrivains russes qui viennent chercher des sujets de thèse dans nos grands dépôts français et s'attaquent sans hésitation aux questions les plus ardues d'histoire administrative. Le livre publié en 1894 par M. Georges Afanassiev, sous ce titre : *Le commerce des blés en France*, et qui comprend les trois derniers siècles, est le seul où les documents du Contrôle général aient été mis à profit et en lumière aussi bien pour la disette de 1709 que pour le Pacte de famine et pour les époques plus récentes. — M. Léon Biollay, en publiant, dix ans auparavant, un livre remarquable sur ce même Pacte de famine, n'avait pu consacrer que quelques courtes pages au règne de Louis XIV. — Plus particulièrement pour certaines provinces, des professeurs comme MM. Monin, Marchand, Godard, etc., ont puisé aux mêmes sources une partie des éléments de leurs thèses sur l'administration des intendants.

[3] Le commentaire du tome XVII des *Mémoires de Saint-Simon*, qui contiendra une partie de l'année 1709.

toile, et que Mézeray a cru devoir mentionner dans son *Abrégé chronologique* [1] ; mais, à part quelques froids rigoureux amenant parfois des disettes passagères, comme 1623-1624, 1659-1660, 1684, 1692-1693, 1698-1699, la même épreuve ne s'était pas renouvelée pour la France jusqu'au moment où cet autre « grand hiver [2] » de 1709 vint, à un siècle de distance, se substituer à celui de 1608 dans le martyrologe météorologique et prendre la qualification légendaire [3] que les générations actuelles ont, à leur tour, réclamée pour l'hiver de 1879-1880 faisant oublier tous ceux qui s'étaient succédé en 1728-1729, en 1740, surtout en 1788-1789 [4], même celui de 1870-1871, survenu, tout comme l'hiver de 1709, en un temps où l'ennemi héréditaire avait déchaîné sur nous les horreurs de la guerre [5].

De ces grands hivers nous n'avons que quelques tableaux d'ensemble, « essais » de curieux plutôt que d'historiens, comme celui de Gabriel Peignot [6], et, même au point de vue scientifique, je ne crois pas qu'on puisse citer autre chose que les lettres adressées en 1800, par J.-H. Van Swinden, mathématicien et physicien hollandais, au *Journal de physique* [7], ou l'ouvrage allemand de C.-H. Pfaff, publié à Kiel, en 1809, à l'occasion d'un hiver rigoureux [8]. Cependant la météorologie n'est pas seule intéressée à analyser des phénomènes atmosphériques qui entraînent à leur suite la misère, la disette, sinon la famine, et par conséquent, donnent lieu à une infinie variété

[1] Les années 1523-1524, 1565, 1573, 1594, avaient été également très dures, et, dans le siècle précédent, les chroniqueurs signalent l'hiver de 1407-1408 et celui de 1423-1424.

[2] C'est l'appellation que Cyrano de Bergerac avait consacrée dans son *Pédant joué*.

[3] Élie Berthet a même fait un roman sous ce titre : *L'année du grand hiver*.

[4] Plus long, et même un peu plus froid, d'un demi-degré environ, que celui de 1709.

[5] Nous ne devons pas oublier, quoique moins dur, l'hiver de 1890-1891.

[6] *Essai chronologique sur les hivers les plus rigoureux, depuis 396 ans avant Jésus-Christ jusqu'en 1820 inclusivement...., avec des notes sur les objets et sur les faits les plus curieux;* Dijon, 1821.

[7] Tome L de la collection, p. 277-296 et 348-357; tirage à part. Le fond de ce travail avait été préparé au lendemain de l'hiver de 1776. L'auteur y cite un ouvrage analogue publié en Hollande en 1741.

[8] *Ueber den strengen winter vorzüglich.... ein Beytrag zur meteorologischen Geschichte der Erde.* — Je dois l'indication de cet ouvrage à M. Jusserand, notre ministre à Copenhague, récemment nommé ambassadeur à Washington.

d'observations incidentes sur l'alimentation publique, sur le paupérisme, sur l'économie sociale, sur l'agriculture, sur l'administration. Dans le présent mémoire, je me hâte de l'annoncer, aucune de ces grandes questions philosophiques et théoriques ne sera abordée ; mon seul but est de reconstituer un historique qui n'a pas encore été fait, d'utiliser sommairement les documents inédits dont nos archives regorgent, ou plutôt même, de les mettre à la portée de qui voudra les étudier dans un sens ou dans l'autre. Toutes ces périodes douloureuses se ressemblant comme causes, comme effets, comme remèdes, — au moins dans les temps antérieurs au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire au monde actuel, — il s'ensuit nécessairement que le tableau des mesures prises pendant un des hivers les plus longs et les plus durs, ce qui est le cas de 1709, résumera tout ce que pouvaient faire alors l'administration intérieure et le gouvernement.

Entre tous les contemporains dont nous avons des Mémoires, Saint-Simon est celui qui s'est le plus longuement étendu sur l'hiver de 1709 et sur la disette qui suivit. Ce ne sont encore que quelques pages [1] ; mais elles attirent une remarque de l'historien préoccupé de l'exactitude et de la vérité : l'imagination très mystique du grand écrivain le portait à considérer les phénomènes météorologiques, les « révolutions des saisons, » comme un signe des temps, une manifestation du pouvoir céleste [2], et d'ailleurs je dirai plus loin pour quel motif, sous quelle impression subjective et personnelle, il a traduit à sa manière, en poussant tous les traits au noir et au dramatique, les sentiments de ceux de ses contemporains qui rendaient le gouvernement ou les administrateurs responsables des misères, des désastres, des cataclysmes même, contre lesquels le souverain de ses rêves n'aurait pas mieux su lutter que Louis XIV et ses ministres. On ne s'étonnera pas que, sur divers points, je reprenne ses dires pour en faire ressortir ou l'exagération, ou l'injustice, ou l'inanité.

[1] Éd. nouvelle, t. XVII, sous presse, p. 26-27, 195-212, 394-397 ; éd. 1873, t. VII, p. 71-74.

[2] On peut voir, dans un appendice que j'ai placé à ce sujet au tome VIII de l'édition nouvelle, p. 422-424, que Saint-Simon n'était pas le seul à considérer ainsi ces troubles accidentels dans l'ordre des saisons.

D'autres témoins oculaires, dans leurs mémoires, leurs livres de raison, leurs correspondances, fournissent certaines notions de détail intéressantes, comme, par exemple : Valentin Jameray-Duval, qui, âgé alors de quatorze ans et vivant dans un village de la Champagne, subit toutes les horreurs de cette année terrible et consigna plus tard ses souvenirs, sous une forme déclamatoire, dans les *Mémoires* publiés en 1784 [1]; le jésuite Jacques Vanière, qui fit entrer une pompeuse description des désastres et des phénomènes de 1709 dans son *Prædium rusticum* [2]; le bourgeois chartrain J. Bouvart, bien plus simple, mais tout autrement émouvant, dont le journal a été cité par le *Magasin pittoresque* de 1854, à propos d'une circulaire de charité analogue à celles du temps de la Fronde et intitulée : *Nouvel avis important sur les misères du temps* [3].

Mais, à défaut de chroniques proprement dites et suivies, il est une source presque inépuisable : les registres paroissiaux tenus par les curés des villes ou des campagnes, et qui, généralement, comportent des témoignages naïfs, par suite plus émouvants, des souffrances et des misères de leurs ouailles. Nos archivistes départementaux n'ont pas manqué à relever dans leurs *Inventaires sommaires* [4] les annotations, les apostilles intercalées çà et là entre les actes de baptême, de mariage ou de sépulture de l'année 1709. Plusieurs d'entre eux en ont fait l'objet de mémoires historiques, et nombre de leurs confrères des Sociétés savantes ont suivi cet exemple [5].

[1] *Œuvres de V. Jameray-Duval*, t. I, p. 45-56.

[2] Éd. 1774, liv. VIII, p. 206-211. Ce poème fut publié primitivement en 1707, mais reparut, augmenté de six livres, en 1730.

[3] Juin 1854, p. 170-172 ; reproduit par P. Clément dans ses *Portraits historiques*, p. 197-202, et dans *La police sous Louis XIV*, p. 349-352.

[4] Série G des archives départementales.

[5] Je ne saurais en dresser une bibliographie complète. On peut citer : Orléanais, Blaisois, pays Chartrain, etc., le *Nouvel avis important sur les misères du temps*, dont je viens de parler; Anjou, lettre de l'évêque Poncet, dans le *Catalogue d'autographes* vendus par Étienne Charavay le 20 mai 1890 ; Blaisois, le *Bulletin du Comité*, section des Sciences économiques et sociales, année 1891, p. 313-316 ; Bourbonnais, *La famine dans le val de la Loire*, par M. A. de Laguérenne, dans le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, années 1851-1852, p. 384 ; Beaujolais, *La famine et l'épidémie de 1709*, par le docteur L. Missol (extrait de la *Revue lyonnaise*) ; Mâconnais, communications des archivistes Benet et Lex dans le *Bulletin du Comité*, section d'Histoire et de Philologie, année 1884, p. 163-176, et année 1890, p. 242-250; Lorraine, le Journal d'un bourgeois de Nancy et le Journal du curé de

Les gazettes et publications périodiques étaient déjà nombreuses et en France, et à l'étranger; on y peut donc recueillir au jour le jour bien des indications et des détails, dont sans doute les savants cités plus haut ont bénéficié autant que de leurs observations directes; mais, pour la France, il se trouve que notre *Gazette*, par ordre, ou simplement parce que son cadre ordinaire ne pouvait s'élargir, ne disait jamais un mot de l'hiver ou de la disette dans le royaume, tandis que ses correspondants l'informaient régulièrement des faits notables de ce genre survenus dans le reste de l'Europe. Aussi sommes-nous très heureux de trouver dans les gazettes publiées à l'étranger ce qui manque absolument dans celle de Renaudot.

En somme, cette pénurie relative ne sera guère sensible grâce à l'abondance des matériaux de premier ordre, des documents de première main, que vont nous fournir les correspondances d'intendants et de fonctionnaires, d'officiers ou de magistrats de tout rang, conservées aujourd'hui aux Archives nationales, et dont j'ai parlé au début.

Le contrôleur général Desmaretz, sur qui tout le poids de cette longue calamité retomba, alors qu'il se croyait en mesure de restaurer nos finances [1], ou, si ce n'est Desmaretz lui-même, du moins son premier commis, prit un soin particulier des dossiers relatifs aux « Blés » de 1709, comme d'ailleurs il avait été fait lors de la disette de 1693-1694 [2]. C'est dans une série spéciale de dix-huit cartons que j'ai jadis reclassé ces dossiers de 1708 à 1710, et il est facile de les y étudier en dehors du reste de la correspondance [3].

Velaines publiés dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*; Maine, note de M. de Martonne, dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, année 1885; Comtat-Venaissin, *Le siège de Caderousse*, poème languedocien traduit par P. Cappeau, 1876; Soissonnais. *L'hiver de 1709*, par H. Joffroy (extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, t. XI, 1880); Touraine, *Histoire de la ville de Tours*, par le docteur Giraudet, t. II, p. 191-193; Languedoc, *L'hiver de 1709 dans le diocèse de Narbonne*, par M. J. Tissier (extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1895), etc. Il faut donner une mention à part au mémoire sur l'Anjou (département de Maine-et-Loire) que feu Célestin Port fit paraître aussitôt après le grand hiver de 1879-1880, et qui fut reproduit en 1884 dans ses *Questions angevines*.

[1] *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, appendice, p. 616.

[2] Papiers du Contrôle, aux Archives nationales, G7 1630-1635.

[3] Intendances classées par ordre alphabétique, cartons G7 1638-1651; corres-

Avant d'entrer dans l'exposition des rigueurs de l'hiver et de la misère, et dans celle des mesures prises contre la disette, je dois rappeler au lecteur qu'il serait injuste de juger le passé d'après le présent, les principes du temps de Louis XIV, ou même du temps de Louis XV, d'après les théories modernes; injuste également d'en croire le tableau dressé par Saint-Simon de cette époque si misérable,—qu'on me permette d'y revenir encore,—tableau impressionnant entre tous, mais où bien des exagérations doivent être imputées à la tendance générale de l'écrivain, et surtout à ce fait qu'il a rédigé ses souvenirs de 1709 trente ans plus tard [1], au sortir d'une autre disette (1740), où l'extrême cherté et la rareté des grains en pleine récolte, les spéculations éhontées, les séditions et les émeutes parurent imputables aux mauvais manèges d'un contrôleur général détesté, suspect, accusé de toutes parts, odieux surtout à Saint-Simon : c'était Philibert Orry, l'« horreur du peuple, » dit un ministre contemporain [2].

pondance générale, cartons 1652-1653 ; lettres du lieutenant général de police de Paris, cartons 1654-1655; lettres des secrétaires d'État, carton 1656. Tous les documents sur les blés analysés ou reproduits dans le tome III de la *Correspondance* sont classés dans les quatorze premiers cartons par ordre alphabétique d'intendance et suivant leurs dates respectives, par ordre chronologique dans les suivants.

[1] Exactement en 1742.

[2] Voir, pour cette époque précise, le *Journal de l'avocat Barbier* et les *Mémoires du marquis d'Argenson*. Ces deux contemporains s'expriment absolument sur 1740 comme Saint-Simon sur 1709. Je crois devoir résumer sommairement leurs deux récits. — Jusqu'à la fin de l'été, les provinces seules avaient souffert de la cherté du pain, tandis que Paris ne le payait que trois sous, pain fort mauvais d'ailleurs parce qu'il se fabriquait avec le blé « d'ordonnance, » que les boulangers étaient contraints de prendre aux « magasins du roi. » Mais, en septembre, alors qu'il ne coûtait plus que deux sous en Languedoc et en Guyenne, à Paris il se paya quatre sous et demi : le contrôleur général Orry fit venir et débiter des grains en grande abondance, mais trop tard, et ses arrangements furent si mal pris à l'endroit des accapareurs ou des détenteurs d'amas de blé, que les prix ne baissèrent point, malgré une nouvelle mise en vigueur de toutes les ordonnances que nous verrons se succéder en 1709. On en rendit Orry directement responsable, on l'accusa d'avoir spéculé par lui-même ou par ses amis et parents proches, on fit ensuite remonter les accusations jusqu'au roi lui-même et à son gouvernement, à « messieurs des Finances, » comme dit Saint-Simon. Il y eut des séditions, à la place Maubert par exemple, sur le passage du cardinal de Fleury, à Bicêtre, où les malheureux internés ne recevaient plus qu'une demi-livre de pain par jour, avec du gruau cuit à l'eau, à Lille aussi. Enfin l'année se termina par un terrible débordement de la Seine dont les eaux firent crouler une des maisons de location que Saint-Simon possédait à la rue de Bellechasse. C'est là un petit fait tout personnel, dont pourtant il est permis de tenir quelque compte en lisant les pages écrites *ab irato* deux ans plus tard. — Il y avait

Saint-Simon a travesti les faits de 1709 avec la même assurance que s'il eût tout connu de ce qu'il ignorait absolument. Après avoir affirmé qu'« il y avoit pour deux années entières de blés en France, pour la nourrir toute entière indépendamment d'aucune moisson, » il ajoute [1] : « Beaucoup de gens crurent donc que messieurs des Finances avoient saisi cette occasion de s'emparer des blés par des émissaires répandus dans tous les marchés du royaume, pour le vendre ensuite au prix qu'ils y voudroient mettre au profit du roi, sans oublier le leur. Une quantité fort considérable de bateaux de blé [qui] se gâtèrent sur la Loire, qu'on fut obligé de jeter à l'eau, et que le roi avoit achetés, ne diminuèrent pas cette opinion parce qu'on ne put cacher l'accident. Il est certain que le prix du blé étoit égal dans les marchés du royaume ; qu'à Paris, des commissaires y mettoient le prix à mainforte, et obligeoient souvent les vendeurs à le hausser malgré eux.... » Autant de phrases et de mots, autant d'erreurs, autant de calomnies gratuites. Si le lecteur veut bien suivre l'exposé des faits qui se produisirent à l'occasion de la disette, et des mesures prises par l'administration du Contrôle général, il comprendra que les documents authentiques et surabondants nous autorisent à répéter avec un historien moderne : « On croit rêver en lisant Saint-Simon, » et qu'ils permettent, s'il y a eu des fautes, des malversations, des spéculations odieuses, de déterminer qui doit être rendu responsable des unes et des autres. Mais, préalablement, voyons quels étaient ces « messieurs des Finances » dont parle le grand chroniqueur [2], quelle place chacun d'eux occupe dans l'histoire, et quelle valeur leur reconnaissait Saint-Simon lui-même.

Selon un règlement passé en 1699 entre le secrétaire d'État de la marine et du commerce extérieur, d'une part, et le con-

eu aussi, quinze années auparavant, une disette presque aussi fâcheuse pour la réputation du duc de Bourbon, alors premier ministre, bien connu comme agioteur, et, en 1752 encore, dans des circonstances analogues, le marquis d'Argenson s'exprime sur le compte de M. de Machault, le dernier qu'on pût accuser de pareilles manœuvres, aussi crûment et injustement que Saint-Simon sur celui des administrateurs de 1709.

[1] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 197-198.

[2] Il avait déjà dit en 1708 : « Messieurs des Finances imaginoient tous les jours des taxes, des impositions, des droits, tellement qu'il falloit leur être redevable du peu qui en demeuroit aux propriétaires de plusieurs siècles. »

trôleur général des finances, d'autre part [1], c'est celui-ci qui avait « l'inspection sur les récoltes des vins, blés et autres denrées du cru du royaume, pour en connoître l'état et examiner s'il y a lieu d'en permettre ou défendre la sortie, soit de province à province, soit hors du royaume, » et pour recevoir aussi « les propositions de faire venir des blés et autres denrées des pays étrangers pour la provision du royaume et la subsistance des peuples [2]. »

Depuis le 20 février 1708, Nicolas Desmaretz est contrôleur général en remplacement de Michel Chamillart. A l'âge de soixante ans environ, après une disgrâce méritée selon toute vraisemblance, et qui a duré quelque vingt années [3], ses cousins germains par alliance, le duc de Beauvillier et le duc de Chevreuse [4], secondés par son autre cousin Torcy et par Mme de Maintenon, sont parvenus à le ramener aux affaires, d'abord comme directeur des finances, puis comme contrôleur général et ministre d'État [5]. Ce n'est pas sans peine qu'ils l'ont « poulié à force de bras et de besoins, » le public n'oubliant point qu'il avait participé jadis à des opérations de « fausse monnaie, » et Louis XIV, au fond du cœur, en conservant toujours le même ressentiment; mais aussi c'est l'unique disciple de son oncle le grand Colbert, c'est le seul homme capable d'agir sur les financiers, de combiner avec eux les expédients devenus indispensables, alors même qu'ils ne seraient pas de toute équité, et, de fait, en l'appelant au secours dans les circonstances les plus graves, en lui promettant l'absolution s'il venait à échouer, le roi lui a, en quelque sorte, donné carte blanche. Desmaretz tiendra ce qu'on attendait de lui et saura prolonger la lutte jusqu'au jour de la paix ; peut-être même pourrait-on dire qu'il eût fait davantage à partir de 1715, sans la disparition du vieux roi à cette dernière date. Un historien de nos finances qui n'avait guère pu le con-

[1] *Contrôleurs généraux*, t. II, appendice, p. 464 et 469. Cf. Biollay, *Le pacte de famine*, p. 72-73.

[2] C'est pourquoi, en 1709, le secrétaire d'État Pontchartrain, quoique ayant Paris dans son département, se déchargea sur Desmaretz, comme contrôleur général, de tout ce qui concernait les blés (*Maison de Nicolay*, t. II des Pièces justificatives, n° 701).

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 132-138 et appendice XI.

[4] Époux des deux filles de J.-B. Colbert.

[5] *Saint-Simon*, t. XI, p. 252-257, et t. XV, p. 365-366 et 373-382.

naître, mais qui vivait au milieu des documents de son temps, a dit [1] : « M. Desmaretz est du nombre de ces ministres dont l'administration mérite d'être approfondie à divers égards, et ce sera pour lui une matière éternelle d'éloge, non seulement de n'avoir pas désespéré du salut de la république, mais d'avoir contribué par ses mesures à la conserver encore quelques années. » Et, un demi-siècle plus tard, l'intendant Monthion a enchéri encore sur ce jugement de Forbonnais [2] : « Ce ministère offre le spectacle des phénomènes d'administration les plus surprenants. Un homme convaincu d'improbité, forcé de se reconnoître coupable, flétri par l'opinion publique, puni par la perte de ses places, est appelé à la régie de la fortune publique. Dans cette fonction, il montra une intelligence supérieure et une intégrité qui ne permit pas même à la méchanceté des soupçons. Lors de son entrée en place, il étoit généralement jugé impossible de soutenir la guerre une seule année, et elle fut soutenue sept années. Tous les genres de calamités physiques, politiques, militaires, se réunirent contre la France, et elle y résista : c'est par tant de difficultés vaincues que M. Desmaretz, quoiqu'il n'eût perfectionné ni la constitution ni la répartition des impôts, ce que ne permettoit pas la crise de l'État, mérite d'être placé parmi les plus grands ministres des finances. »

Enfin, parlant du « compte rendu » que Desmaretz, tombé du pouvoir, présenta au Régent en manière de justification ou d'apologie de son ministère, et qui a été imprimé nombre de fois [3], Voltaire a vanté [4] ce morceau comme un modèle de la manière simple, noble, respectueuse, mais ferme en même temps, dont un homme droit, modeste, sûr de lui-même, peut seul exposer et défendre sa gestion [5].

Pourtant c'est tout au plus si Saint-Simon, qui le connut, qui le pratiqua, qui l'encensa d'abord et aida ensuite à sa chute, veut bien lui concéder, non pas de l'esprit, mais du bon sens

[1] Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances*, t. II, p. 191.

[2] *Particularités et observations sur les ministres des finances* (1812), p. 93.

[3] En dernier lieu dans l'appendice du tome III de la *Correspondance des contrôleurs généraux*, p. 673-682. Cf. *ibidem*, p. 602, 606 et 611-635, toute une série de mémoires analogues écrits en divers temps pour Louis XIV, pour Mme de Maintenon, etc.

[4] Dans la liste des secrétaires d'État de Louis XIV.

[5] Cependant Lenglet-Dufresnoy a dit du même compte rendu : « Il vient de main de maître, mais ne dit pas tout. »

et de la netteté, alourdis, ajoute-t-il, par une lenteur et une paresse naturelles lorsqu'il n'était pas « aiguillonné par l'ambition et l'amour du gain, » et encore une profonde connaissance, qu'il devait à son oncle, « des maximes et de tout l'art du gouvernement des finances, surtout du manège des financiers [1]. »

Mais Desmaretz avait contre lui, au rapport de tous ses contemporains, un caractère désagréable et intraitable, tandis que son insuffisant prédécesseur s'était fait aimer et bienvenir de tous par sa douceur, ses manières affables, sa serviabilité; et Saint-Simon, qui avait usé, et même abusé de Chamillart, comme une importune mouche du coche, nous laisse voir son désappointement de trouver au Contrôle général un accueil bien différent après avoir compté qu'il y conserverait sa situation [2]. Quoiqu'il se vantât, et nous l'en croyons sur parole, de n'être pas de ces courtisans qui usaient de leur crédit pour « faire des affaires, » il n'en cultivait pas moins le maître des finances ou ses intendants, même un Armenonville, pour certains cas pressants, certaines menues faveurs, et il n'admettait pas qu'on pût rebuter un homme de sa qualité [3]. De plus, il se figurait avoir droit à une reconnaissance toute spéciale de Desmaretz, son voisin à la Ferté-Vidame, jadis recueilli et soutenu par son père et par lui-même dans les temps de disgrâce [4]. Mais l'extérieur du nouveau ministre, sa belle allure, sa physionomie agréable, n'étaient qu'un trompe-l'œil, et il fallut déchanter. Aussi Saint-Simon s'en est-il amplement vengé plus tard. Quel portrait, répété toujours avec de nouvelles recharges [5] ! « Bacha — ou vizir — rogue et brutal; animal bourru et féroce, même avec

[1] Jugement à rapprocher de celui que portait, précisément en 1709, le duc de Chevreuse, un des patrons de Desmaretz : « Le sens bon, le jugement juste ; vigilant pour ce qui regarde la partie des affaires de l'État commise à ses soins; plus instruit que personne de tout ce qui est utile ou nécessaire au royaume, avec une ferme volonté de le lui procurer. » En fait, le ministre passait pour n'être au courant ni des affaires militaires, ni de la diplomatie, ni même, je crois, de l'administration intérieure. Selon Mme de Maintenon, il avait le défaut de consulter trop de gens divers, ce qui achevait de tout ralentir.

[2] On possède un certain nombre de lettres qu'il écrivit à Desmaretz, toutes obséquieuses dans la forme et insinuantes; la plupart ont été publiées dans les tomes XIX et XXI de l'édition de 1873.

[3] Éd. nouvelle, t. XV, p. 380-382.

[4] *Ibidem*, p. 590-593.

[5] Éd. 1873, t. VIII, p. 417, IX, p. 7, X, p. 303 et 304, XI, p. 402, XII, p. 251, 252 et 401, XVII, p. 236-237, etc.; éd. nouvelle, t. VII, p. 129-132, et XI, p. 252.

les femmes ; insolent, intraitable même ; incapable d'amitié, à moins qu'il n'y trouvât son intérêt, mais volontiers hostile ; et surtout.... ingrat à l'excès. » Et Saint-Simon insiste toujours sur cette « folle ingratitude. » Je viens de dire ce qu'on en peut penser. Étant donné cet état d'esprit, il se peut bien que les insinuations perfides de 1709 contre l'expression « manèges de messieurs des Finances » visent en premier lieu Desmaretz ; tout au moins ce ne pourrait être que ses collaborateurs, et, nécessairement, ceux qui avaient la direction des affaires commerciales.

A la tête de ce service, Desmaretz a conservé l'ancien intendant de Languedoc, Henri Daguesseau le père, jadis appelé par son cousin Pontchartrain dans ce grand poste, puis maintenu par Chamillart comme conseiller au conseil royal des finances et président effectif du conseil de commerce. Vénérable et savant magistrat de l'ancienne roche, mais sans pédanterie, habitué à travailler gratuitement, et uniquement pour le bien public, toutes les autres réputations du Conseil disparaissent devant celle de Daguesseau. C'est un modèle de vertu aimable, de piété éclairée, d'intégrité, d'exactitude, de douceur et de modestie. La bonté et la justice « semblent sortir de son front. » On dira de lui : *In memoria æterna erit justus*. L'amour et la vénération publique lui sont acquis, comme l'estime du roi.... Un seul défaut : sa douceur va jusqu'à la faiblesse, sa conscience, « tendre et épineuse, » jusqu'à une timidité et à une défiance de soi-même qui le rendent trop souvent incertain et lent [1]. Depuis le départ de son neveu l'ambassadeur Amelot, qui était titulaire de la présidence du conseil de commerce, Daguesseau dirige toutes les affaires, quoique sans titre officiel, et les centralise entre ses mains [2]. Nous le verrons à l'œuvre.

Dans les bureaux du Commerce, Desmaretz a placé son propre frère, Desmaretz de Vaubourg, ancien intendant comme Daguesseau, mais beaucoup moins vieux, et conseiller d'État ordinaire, « honnête homme et doux, qui avoit même souffert de travailler sous Colbert [3], » très laborieux, d'une haute vertu,

[1] *Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VI, p. 259-260, t. XIV, p. 157 et 381, et éd. 1873, t. XIII, p. 190-191.

[2] *Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, appendice I, p. 421-423 et 431; *Journal de Dangeau*, t. XII, p. 129; *Relazioni veneziane*, série Francia, t. III, p. 517; *Contrôleurs généraux*, t. III, n° 142.

[3] *Sourches*, t. I, p. 294, note 2.

qui s'était retiré des intendances par scrupule, mais les connaissait à merveille [1].

Au milieu de la disette, Desmaretz prendra encore, comme inspecteur ou directeur général des vivres des armées, son propre beau-frère Nointel, également expérimenté et éprouvé dans les intendances [2].

A côté de ces deux hauts agents du Contrôle, le poste de procureur général au parlement de Paris, si important pour la police des subsistances et de l'alimentation publique, est occupé par Daguesseau fils, celui qui s'illustrera comme chancelier de Louis XV.

Enfin la lieutenance générale de police de Paris a pour titulaire Marc-René d'Argenson, qui, lui aussi, tiendra sous la Régence les fonctions de garde des sceaux. L'histoire le connaît bien comme successeur de La Reynie, comme continuateur d'une grande œuvre d'organisation et d'assainissement; en 1709, il représente tout à la fois Paris et la police auprès du contrôleur général et dans le Conseil de commerce réorganisé avec les quatre intendants de la création de 1708.

Ce dernier administrateur ou magistrat est le seul que Saint-Simon nomme en toutes lettres [3]. « Cette ténébreuse besogne, dit-il, demeura entre les mains d'Argenson et des seuls intendants, dont on se garda bien de la laisser sortir, ni éclairer, et elle continua d'être administrée avec la même dureté. Sans porter de jugement plus précis sur qui l'inventa et en profita, il se peut dire qu'il n'y a guère de siècle qui ait produit un ouvrage plus obscur, plus hardi, mieux tissu, d'une oppression plus constante, plus sûre, plus cruelle. Les sommes qu'il produisit sont innombrables, et innombrable le peuple qui en mourut de faim réelle, et à la lettre, et de ce qu'il en périt après des maladies causées par l'extrémité de la misère, le nombre infini de familles ruinées, et les cascades de maux de toute espèce qui en dérivèrent [4]. »

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. XVII, p. 452.

[2] Ce service avait été dirigé par l'intendant Poulletier; Nointel le prit le 7 juin 1709 (Papiers du Contrôle, G[7] 1805 et 1806).

[3] Fontenelle a raconté que le peuple, effectivement, mais le peuple affolé, méconnut le zèle intelligent du lieutenant de police, et s'en prit à lui de ses misères.

[4] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 204.

Or, à ce d'Argenson qu'on devrait ainsi rendre responsable de toute la « ténébreuse besogne, » Saint-Simon ne conteste ni les talents transcendants, ni un « discernement exquis » pour achever l'œuvre de La Reynie, ni la vaillance en face du danger, ni même une douceur et une humilité qu'on eût difficilement attendues de ce juge redoutable. Dans tout le portrait que le chroniqueur lui a consacré comme garde des sceaux de la Régence [1], je cherche vainement un rappel des accusations de 1709, à moins d'interpréter les mots de « souplesse pour faire fortune » dans un tout autre sens que la langue de Saint-Simon lui-même ne le permet.

D'ailleurs, les documents sont là, les références aussi pour qui voudra s'y reporter, et l'on va voir, par une exposition sincère des mesures prises contre la disette ou contre ses suites, s'il y a lieu d'admettre le virulent réquisitoire dont trop d'historiens se sont déjà servis.

Il ne resterait donc que les auxiliaires du dernier plan, premiers commis [2], secrétaires, simples commis.

Voici la seule accusation qui soit parvenue jusqu'à nous, et encore n'est-ce que la rétractation d'une pauvre femme de la classe moyenne, à en juger par son orthographe. Du fond de la Bastille, elle écrit à Desmaretz, le 26 septembre 1709 [3] : « Monseigneur, ma concience et mon honneur me reproché trop vivement l'injuste soubson que jay peu donner a votre grandeur de la fidelité de messieurs vos commis pour ne vous pas avouer, monseigneur, que je lay fait legeremant, imprudamment et fausement sans preuve et sans raison. Trouvé bon monseigneur que je leurs en fasse icy reparation et que je me jette à vos piès pour vous en demandé pardon la punision que jen resois est juste que mon sincerre repentir trouve grace aupres de votre grandeur et que je puisse retourner pres de mon mary mourant pardon monseigneur et me croyés avec le plus profond respect monseigneur vostre tres humble et tres obeissante servante. JOREL [4]. »

[1] Éd. 1873, t. XIV, p. 314-315.

[2] Les premiers commis chargés des affaires des blés et des vivres étaient MM. de la Garde et le Cousturier.

[3] Papiers du Contrôle, G⁷ 571. Je reproduis l'orthographe.

[4] Elle a un dossier dans les Papiers de la Bastille, nos 10586 et 12475. L'ordre de mise en liberté fut signé le 3 octobre.

Desmaretz a écrit en apostille : « A M. de Pontchartrain. Un billet pour la faire sortir. Garder soigneusement cette lettre. »

Sans doute les commis étaient exposés à des accusations de ce genre, et aussi à des tentatives de séduction [1] ; mais on ne saurait faire descendre jusqu'à eux les imputations de Saint-Simon contre « messieurs des Finances. » Restent donc les traitants, gens d'affaires, munitionnaires, banquiers : pour ceux-là, je ne me chargerais point de les défendre, et serais plutôt enclin — on verra pour quelles raisons — à croire qu'ils eurent et leur profit et leur part de responsabilité dans les misères de l'année 1709.

I.

L'HIVER

Au point de vue météorologique, nous sommes assez bien renseignés sur la rigueur et les effets du froid pendant les deux périodes successives de l'hiver de 1709. Un illustre membre de notre Académie des sciences, Ph. de La Hire, un botaniste anglais, W. Derham, recteur d'Upminster, un savant de Montpellier, Antoine Gauteron, firent connaître sans retard les observations prises par eux [2].

Chacun d'eux se servait d'un thermomètre différent, soit à esprit-de-vin, soit à mercure, soit à bulle d'air, et gradué de telle ou telle façon ; mais ils prenaient généralement la précaution d'établir la concordance des uns avec les autres [3], et, pour

[1] Voir, dans l'édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 555, la réponse du commis Clautrier à une de ces tentatives, en août 1709.

[2] Celles de La Hire furent publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* pour 1709, 1re partie, p. 9-10, et pour 1710, 1re partie, p. 139-143, et 2e partie, p. 140-144 (avec les relevés pris à Saint-Malo par le marquis de Pontbriant); celles de Gauteron, dans les mêmes *Mémoires*, pour 1709, p. 451-461 ; celles de Derham, dans les *Philosophical transactions* de la Société royale de Londres, t. XXVI, novembre et décembre 1709, p. 453-478, sous ce titre : *The history of the great frost in the last winter 1708 and 1708-1709*. La Hire et ses confrères Cassini et Morin tenaient exactement leurs carnets météorologiques; mais j'ignore s'ils subsistent encore. On a des observations du président Bon dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, et du physicien Antoine Parent dans le *Mercure de Trévoux* de février 1711. Van Swinden s'en en servi.

[3] Peignot a résumé les principes de cette concordance dans son *Essai*, p. 16-17, d'après la dissertation de Van Swinden. Derham a expliqué la graduation de ses thermomètres, p. 343 et 360-361 des *Philosophical transactions*.

une étude qui n'a point la prétention d'être rigoureusement scientifique et mathématique, j'espère que les chiffres seront serrés d'assez près.

Le mois d'octobre 1708 avait été très rigoureux, ceux de novembre et de décembre tantôt froids, tantôt doux, avec quelques coups de vent assez violents et variables. C'est dans la nuit des Rois, du 5 au 6 janvier [1], que la gelée intense prit subitement, non seulement à Paris et dans toute la France, mais dans l'Europe entière. La météorologie moderne sait-elle expliquer cette énorme baisse instantanée et universelle de la température? La Hire renonça à en chercher la cause, tout en signalant cet autre fait, plus surprenant encore, que « le grand froid est survenu sans aucun vent considérable, ou il n'y en avoit qu'un très foible vers le sud, et, lorsque le vent augmentoit et tournoit vers le nord, le froid diminuoit. » Et il ajoute : « Le vent du sud si froid devoit marquer ce qui est effectivement arrivé dans les pays méridionaux à notre égard, où la mer s'est gelée en quelques lieux de la côte de Provence, où la plupart des arbres fruitiers sont morts aussi bien que dans ce pays-ci. » Derham en dit autant [2].

La Hire se servait d'un thermomètre où la 32e division correspondait à notre degré Glace, comme dans le Fahrenheit. Il y constata, le 4 janvier, 48°, c'est-à-dire seize divisions au-dessus de Glace; le 6, on n'était plus qu'à 30°, le 7 à 22°, le 10 à 9°, le 13 à 5°, ce qui fut le minimum, tandis que, même en 1694 ou 1695, l'esprit-de-vin n'était pas descendu au-dessous de 7°. Suivant Van Swinden, les indications de La Hire correspondent, en thermomètre centigrade, à : + 7° 5′, — 1° 4′, — 7° 6′, — 18°, — 21° 25′.

[1] Le chevalier de Quincy, qui passa les derniers mois de 1708 et les premiers de 1709 auprès de Meaux, a consigné ces souvenirs dans les *Mémoires* récemment publiés pour la Société de l'histoire de France par M. Lecestre, t. II, p. 320-321 : « Vers la Saint-André (30 novembre), nous eûmes pendant sept ou huit jours un froid excessif ; mais le temps se radoucit si fort, que nous étions persuadés que l'hiver étoit passé. Nous fûmes bien trompés dans nos idées. La veille des Rois, revenant de souper hors de chez moi, à deux heures après minuit, je sentis un froid bien âpre, qui ne fit qu'augmenter les jours suivants, et enfin il devint si violent et il dura si longtemps, qu'on a nommé l'hiver de 1708 à 1709 le « Grand Hiver. » La plupart des arbres, tant fruitiers qu'autrement, les oliviers en Provence, en Languedoc, en Italie et en Espagne, périrent; les blés et les légumes furent gelés : ce qui mit dans le royaume une famine presque générale, et par conséquent une misère affreuse.... »

[2] *Mémoires de l'Académie* pour 1709, p. 9, et pour 1710, 2e partie, p. 140; *Philosophical transactions*, p. 461. Le baromètre montait tant qu'il gela.

Ces chiffres ne sont pas pour étonner ceux d'entre nous qui en ont constaté de bien inférieurs en 1879-1880, et pendant une période de temps infiniment longue [1]. Ce qui combla le mal en 1709, c'est d'abord la soudaineté de la gelée et sa durée de dix-huit jours, puis son retour subit après dix jours de répit et de dégel, en pleine débâcle : ayant cessé dans la nuit du 23 au 24 janvier, le froid reprit le lundi 4 février, au moins aussi rigoureux, et dura plus longtemps encore, jusqu'au 3 mars [2]. Cette seconde période d'hiver, marquée par des chutes abondantes de neige, avec un vent impétueux, se termina par quelques jours de dure gelée, et acheva de perdre plus ou moins irrémissiblement la végétation qui commençait à prendre quelque vigueur [3]. Le 13 mars, La Hire relevait encore à son thermomètre le chiffre 24, c'est-à-dire huit divisions au-dessous de GLACE, — 4° centigrades.

On n'avait pas souvenance d'un pareil froid depuis l'année 1608, disent Madame et Saint-Simon. A Versailles, la cour souffrait comme les plus humbles mortels, quoique ses deux chroniqueurs, Dangeau et l'auteur des *Mémoires de Sourches*, n'en parlent que bien peu, par accident. Il ne fallait point songer à chauffer ce palais où, été comme hiver, le feu était entretenu dans la chambre royale [4] : quelle put être la température dans

[1] Le froid, en 1879-1880, dura presque sans rémission depuis le 26 novembre jusqu'au 7 février. Le thermomètre centigrade marqua le plus souvent — 20°, et descendit à près de — 24° ; en bien des régions, on constata même — 28° et — 30°. L'Annuaire de l'observatoire de Montsouris pour l'année 1883 donne, en regard de — 18° 7', température la plus basse de 1709, les suivantes pour des hivers postérieurs : 1716, — 19° 7' ; 1788, — 21° 5' ; 1795, — 23° 5' ; 1871, — 21° 3'.

[2] Le 26 février, un météore parut à Versailles (*Mémoires de Sourches*, t. XI, p. 278) ; on entendit aussi le tonnerre (*Nouveau siècle de Louis XIV*, t. III, p. 315). Des phénomènes pareils furent constatés dans l'hiver de 1740.

[3] *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, n° 316. C'est pourquoi Brossette écrivait de Lyon à son ami Boileau, le 28 mars : « Ce sont six hivers (en comptant les intervalles de rémission depuis l'automne) qui ont succédé les uns aux autres en trois ou quatre mois, et le moindre de ces hivers étoit capable d'attrister la nature. » De là aussi ces mauvais vers :

Après avoir eu les horreurs
D'un hiver effroyable,
On croyoit goûter les douceurs
D'un printemps agréable.
Partout l'eau, le vent, le brouillard
Causent mille désastres.
N'est-ce point quelque Chamillart
Qui gouverne les astres ?

[4] *État de la France*, année 1698, t. I, p. 251.

l'immense galerie, dans les salons, dans les longs couloirs de chaque aile, dans les pièces humides du rez-de-chaussée, dans ces logements enfin où s'empilaient, coûte que coûte, courtisans, grands officiers, ministres!

Saint-Simon nous en donne une idée [1] : « La violence de toutes les deux gelées fut telle, que l'eau de la reine d'Hongrie, les élixirs les plus forts et les liqueurs les plus spiritueuses cassèrent leurs bouteilles dans les armoires des chambres à feu et environnées de tuyaux de cheminées, dans plusieurs appartements du château de Versailles, où j'en vis plusieurs; et, soupant chez le duc de Villeroy, dans sa petite chambre à coucher, les bouteilles sur le manteau de cheminée, sortant de sa très petite cuisine, où il y avoit grand feu, et qui étoit de plain-pied à sa chambre, une très petite antichambre entre-deux, les glaçons tomboient dans nos verres. » Le P. Vanière rapporte aussi que les prêtres ne pouvaient plus célébrer la messe [2] :

Sacra ipsa quierunt,
Nam neque fas illis vinum libare diebus.

A la table même du Roi, Madame éprouvait un « froid atroce » devant la cheminée dont le « terrible feu, » par surcroît, lui donnait la migraine sans guérir sa toux [3]. Personnellement, Louis XIV ne ressentait pas plus cette température glaciale que la grosse chaleur, et, durant les premiers jours, il voulut continuer les promenades en plein air qui étaient le fond principal de son hygiène et sa meilleure distraction ; mais, par compassion pour les courtisans, pour les gens de service, pour les gardes qui étaient obligés de le suivre, il dut suspendre promenades, revues, processions, parades ou autres cérémonies extérieures, jusqu'au 17 janvier. Le 18, pris d'impatience, il essaya de pousser jusqu'à Marly, et fut obligé de rentrer aussitôt; le 19, de même, à Trianon ; on ne sortit plus jusqu'au 23 [4]. Un chroniqueur rapporte que la maladie et la mort firent de tels vides dans l'en-

[1] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 195-196.
[2] *Prædium rusticum*, liv. VIII.
[3] *Correspondance*, éd. Jaeglé, t. II, p. 79, 80, 82, 13 et 19 janvier, 2 et 9 février.
[4] *Dangeau*, p. 303-310, 314, 327, 332, 334; *Sourches*, p. 264; *Lettres de Mme de Maintenon*, recueil Bossange, t. I, p. 380. Le 22, on procéda quand même aux cérémonies de la première audience de l'ambassadeur vénitien, qui avait fait, deux jours auparavant, son entrée solennelle dans Paris.

tourage ordinaire du souverain, qu'on ne reconnaissait plus la cour lorsqu'il y eut un voyage à Marly dans le courant de février [1]. Monseigneur tint bon à Meudon jusqu'au 12 janvier, et rentra à Versailles parce que ses officiers souffraient trop. « On a été fort surpris de le voir revenir, dit Dangeau [2], car jamais le froid ni le chaud n'avoient dérangé ce prince, non plus que le roi son père, des résolutions qu'ils avoient prises. » Il suspendit de même ses chasses, les loups se dérobant, les cerfs n'ayant plus la force de tenir devant la meute; seul, le duc de Berry continua à chasser à tir, bien qu'un de ses pages eût eu la main gelée derrière lui. Par politique, on tint à ce que la duchesse de Bourgogne fît quand même son carnaval en février, et il y eut quelques bals aux chansons pendant la seconde période de froid. Cette fois encore, après deux jours de réclusion, le roi emmena toute sa cour le 6, pour une longue promenade dans les jardins de Marly, et s'y installa jusqu'au 16 [3]; ses petits-fils firent de même. Mais Mme de Maintenon profita habilement de ces circonstances pour « rompre » le projet de la campagne en Flandre que le Roi avait décidée en principe, et où « les dames » n'auraient pas été emmenées [4].

A Paris, la souffrance fut extrême [5] et suspendit, en partie au moins, la vie extérieure. Dangeau, Saint-Simon, Mme de Maintenon, Madame disent [6] que « les spectacles cessèrent aussi bien que les procès. » Nous en avons encore le témoignage dans une estampe d'almanach [7] où se voient côte à côte l'Opéra suspendu, les jeux fermés, le gibier mort aux champs, le parlement chômant, tout commerce et tous travaux interrompus comme en 1608. Plus de fêtes particulières, de festins, de réunions mondaines, de spectacles [8]. A l'Académie française, quatre ou cinq membres seulement viennent s'inscrire aux séances régulières

[1] *Sourches*, p. 267.
[2] *Dangeau*, p. 305-306.
[3] *Dangeau*, p. 327; *Saint-Simon*, éd. nouvelle, p. 83 et 84.
[4] *Ibidem*, p. 27.
[5] *Mercure historique et politique*, t. XLVI, p. 185-186 et 291-292.
[6] *Journal*, t. XII, p. 307; *Correspondance de Madame*, recueil Jaeglé, t. II, p. 79, etc.
[7] Reproduite dans *Le grand siècle* de M. Émile Bourgeois, p. 268.
[8] *Dangeau*, p. 327. On raconte que *Turcaret* fut arrêté à la neuvième représentation. Cependant Massillon protesta en chaire contre la persistance des spectacles, des assemblées mondaines, des réjouissances publiques.

des lundis, jeudis et samedis [1]. Les collèges sont fermés, comme les ateliers d'artisans [2]. Dans le bureau de nouvelles de la marquise d'Huxelles, son copiste s'arrête au milieu d'une lettre du 14 janvier : l'encre a gelé au bout de sa plume [3]. Le bois fait défaut pour ramener un peu de chaleur à l'intérieur des maisons. D'Argenson fut chargé d'en faire distribuer quelque quantité pour les pauvres ; mais que put produire ce secours, si même il arriva à destination [4] ?

Nous relevons ces quelques détails sur le froid dans un mémoire rédigé par les soins de la Ville [5] :

« Dès le 9 janvier, la rivière se trouva gelée et presque prise partout, en sorte que, ce jour-là, les glaces, ayant rompu les cordes des bateaux qui étoient aux ports de la Grève, en enlevèrent plus de quarante, chargés de vins, de grains, bois et charbons, et les jetèrent dans les ponts et au-dessous, où la plupart furent perdus. Cette gelée continua avec des redoublements si violents, qu'on trouva qu'elle avoit fait mourir les vignes, les noyers, châtaigniers, pommiers, poiriers, et la plupart des autres arbres, et dura jusque vers la fin du mois, que les pluies et le dégel, ayant causé une débâcle de la Seine le 31 janvier, et de la Marne le 3 février suivant, jetèrent sur les bords de la rivière des glaces d'une grandeur prodigieuse et de l'épaisseur de huit à dix pieds, sans faire néanmoins aucuns dommages aux ponts de cette ville, à cause des soins de MM. les prévôt des marchands et échevins, qui avoient eu la précaution de faire couper les glaces et entretenir sur la rivière un canal depuis les ponts Marie et de la Tournelle jusqu'au-dessous du Pont-Royal [6]. »

Encore un dernier témoignage à rapprocher de celui de Saint-Simon. Un magistrat parisien, le conseiller Menin, raconte, dans

[1] *Registres de l'Académie*, t. Ier, p 506-507.

[2] Lettre de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, 27 janvier.

[3] Lettres conservées au musée d'Avignon, ms. 1420 ; *Journal de Dangeau*, p. 307, note.

[4] Lettre de Daguesseau fils, 19 janvier, dans les *Contrôleurs généraux*, n° 274 ; lettre de d'Argenson, n° 278.

[5] Ce mémoire se trouve en minute dans le carton des Archives nationales coté K 1022, n° 155, et en transcription, avec des variantes, dans le registre de la Ville H 1843, fol. 350-355.

[6] Le chimiste Homberg expliqua la persistance de ce canal d'eau courante (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1709, p. 9-10). Cf. la première lettre de Swinden.

son *Pot-pourri* [1] : « J'ai vu en 1709 un hiver formidable et le froid si terrible, que le pain geloit sur la table à mesure qu'on le mangeoit. Le vin même geloit dans la cave. Une bouteille de vin de Champagne se trouva toute gelée à l'exception d'un demi-verre qui étoit resté dans le centre de la bouteille, qui étoit tout l'esprit-de-vin, et qui se trouva plus fort que l'eau-de-vie. J'ai vu cela arrivé dans ma cave. Mais, chose affreuse ! j'ai vu deux pauvres petits savoyards trouvés morts, gelés de froid, au coin d'une porte où ils s'étoient cantonnés et embrassés l'un l'autre pour se réchauffer. »

On verra peut-être avec intérêt, et comme comparaison, le tableau de l'hiver de 1740 à Paris donné par l'avocat Barbier [2], puisque c'est au lendemain de cette année-là que Saint-Simon a raconté l'hiver de 1709 : « Il fait froid depuis le mois d'octobre, et, depuis celui de novembre, la terre n'a point dégelé. Depuis la veille des Rois, le froid a été excessif : la rivière a été prise ; on a fait déménager tous ceux qui logent sur les ponts par précaution, par la crainte d'une débâcle précipitée ; mais elle est arrivée sans fracas, parce qu'il y a eu plusieurs faux dégels, qui n'ont duré que deux jours. La gelée a pris de nouveau ces jours-ci : il y a eu des jours aussi froids qu'en 1709, surtout hier, 25 de ce mois (février). Le froid a été universel : le Rhin, le Danube et la Tamise ont été glacés. On voit même, par les gazettes, qu'en Hollande la mer étoit en glace jusqu'à quatre lieues, et, à Hambourg, à plus de trente lieues, de manière qu'on a mis des gardes le long des côtes pour empêcher les déserteurs qui s'enfuiroient par mer. C'est, dit-on, ce que l'on n'avoit jamais vu. Un hiver si rude et si long est terrible pour les pauvres gens et pour les ouvriers, et a causé une grande cherté sur tous les vivres. » Ce froid extraordinaire de 1740, dont on remarquera le synchronisme avec les dates de 1709, continua jusqu'en mai, et fut très pénible pour tout le monde, sauf les marchands de bois, qui vidèrent leurs chantiers ; il ne cessa qu'avec une nouvelle lune, le 18 mai, au moment où l'on allait recourir à la châsse de sainte Geneviève, ce que l'on fit d'ailleurs deux ou trois mois plus tard contre les pluies continuelles.

[1] Publié en partie par M Paul d'Estrée dans la revue *Souvenirs et mémoires*, année 1900, p. 439-440.
[2] *Journal*, éd. Charpentier, t. III, p. 202-203 et 205-206.

La correspondance des intendants de 1709 permet de suivre les alternatives de grand froid et leurs effets dans toute la France [1] ; nous avons aussi, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* [2], les observations que Gauteron recueillait à Montpellier, où la nuit du 10 au 11 janvier fut la plus froide : il dit, entre autres détails, que l'étang de Thau fut gelé d'un bout à l'autre et que l'on voyait des amoncellements de glace de douze pieds de haut. Pour les peuples du Midi, qui connaissaient à peine l'hiver en temps normal, six semaines de froidure, quoique ne descendant pas au-dessous de — 16°, parurent terribles : « Le vin se geloit dans les tonneaux, toutes les terrines où il y avoit de l'huile cassèrent, les urines se geloient en l'air et dans les maisons..., si bien que les oliviers sont tous morts, les blés et tout ce qui étoit exposé à la campagne, jusqu'aux chênes verts de la montagne [3]. »

Pour plus de détails, je ne puis mieux faire que de renvoyer aux publications spéciales ou locales qui ont été indiquées plus haut.

Partout les richesses de la France en arbres forestiers ou fruitiers furent soit atteintes pour bien des années, soit irrémédiablement détruites. Ce désastre émut les contemporains au plus juste titre. Vanière lui a consacré nombre de ses vers du *Prædium rusticum*, et Saint-Simon en a fait mention [4]; Mme de Maintenon, écrivant à la princesse des Ursins pour lui faire comprendre que de pareils désastres ne permettaient plus de soutenir indéfiniment la monarchie espagnole, trouvait ces accents pathétiques [5] : « Comment pouvez-vous dire que Dieu ne se déclare pas contre nous quand il nous envoie un hiver dont on n'a pas vu d'exemple depuis cent cinq ou six ans [6], qui gèle tous les blés et toutes les vignes, qui ne laisse pas un fruit, non seulement pour le présent, mais qui fait mourir tous les arbres ? Les oliviers en

[1] *Contrôleurs*, nos 290, 316, 330, 339, 341, 342, 349, 358, etc.; Papiers du Contrôle, G7 1644, etc.

[2] Année 1709, p. 451-453.

[3] Dans le Comtat et aux alentours : *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II, p. 394.

[4] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 196.

[5] Recueil Bossange, t. II, p. 13-14, lettre du 25 novembre 1709.

[6] Elle veut sans doute parler de l'hiver de 1608, auquel se reporte aussi Dangeau (*Journal*, t. XII, p. 326).

Provence et en Languedoc, les châtaigniers en Limousin, les noyers par toute la France sont perdus pour bien des années.... » Et en effet, le désastre fut général : les sables arides de Mezin, entre Nérac et Casteljaloux, ont perdu pour un siècle les chênes à liège, seule ressource de ce petit pays; dans le diocèse de Carcassonne, la plus grande partie des oliviers sont morts jusque dans la racine, et les autres ne rendront plus de fruit avant dix ans, les vignes qui avaient été taillées avant le froid ne sont plus bonnes qu'à arracher, les chênes verts ont presque tous péri, les châtaigniers de même ; en Provence, si quelques oliviers restent capables de reprendre et de porter fruit au bout de trois ans, si les vignes semblent devoir repartir du pied, il n'en est pas moins certain que les orangers, lauriers et figuiers, comme ailleurs les pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, etc., sont absolument perdus, et, en attendant la résurrection incertaine des oliviers, le commerce des savonneries n'aura de ressource que dans les huiles étrangères ; dans le Périgord, c'en est fait des noyers, qui fournissaient la soupe aux paysans, et des châtaigniers, dont les fruits étaient la nourriture exclusive de toute la maisonnée, gens et bêtes, le seul revenu de la plupart, tandis que la feuille servait à faire litière et fumier ; en Guyenne, pruniers, noyers, châtaigniers et vignes, surtout dans le Palus, moins dans les cantons secs et pierreux des Graves, de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux, seront à renouveler, et les plantations de pins et de chênes à liège ne pourront se reconstituer avant un demi-siècle ; dans le diocèse de Lodève, on calcule que la perte des oliviers, sur le pied de 50 l. la charge, représente un manquement de près de trois millions et demi par an. Lamentations de toutes parts [1] ! Le physicien La Hire en fit un rapport à l'Académie des sciences [2].

Les arbres et les arbustes des jardins, les légumes, furent également détruits, en moins grande quantité cependant que dans l'hiver plus long et moins neigeux de 1683-1684, et le soleil de mars leur fut encore plus fatal que la froidure. Derham cite [3] le rap-

[1] *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, nos 378, 399, 410, 575, 584, 669, 699, 767, etc.

[2] Procès-verbaux mss. des 18 et 25 janvier 1710 ; critique de Jean Méry, dans la séance du 7 juin suivant.

[3] *Transactions*, p. 469-475.

port détaillé du botaniste d'Oxford et celui de l'Allemand Remus.

Je n'insiste pas : nos souvenirs de 1880, et aussi de ce verglas extraordinaire qui avait fait tant de dégâts en 1875, sont trop voisins : comme en 1709, nous avons vu et entendu avec désolation les plus beaux arbres de nos forêts éclater sous l'effet de la gelée [1].

J'ai déjà dit que le froid commença et finit aux mêmes dates dans toute l'Europe, à peu près avec la même intensité sous quelque latitude que ce fût. Ce synchronisme se constate dans l'excellent mémoire du recteur Derham [2], et est confirmé par les gazettes ou publications périodiques qui avaient alors des correspondants dans les divers États d'Europe.

En Angleterre, où l'on ne se souvenait pas d'hivers plus rudes que ceux de 1683 et de 1696 [3], les jours les plus froids avaient été : 16 janvier 1683, 40°, et 6 février 1696, 41° ; le 14 janvier 1709, le thermomètre d'Upminster marqua 43°. A Londres, on constata quatre ou cinq degrés plus bas, et le minimum y fut enregistré le 14 janvier, à Upminster le 10 [4].

En Écosse, quoique l'hiver fût d'ordinaire très rigoureux, l'abaissement de la température ne fut pas anormal ; mais il dura plus que d'habitude, d'octobre à mai. La neige fut plus abondante au sud que dans le nord ; ni rivières ni lacs ne gelèrent, et l'on y voyait en abondance des cygnes qui n'eussent pu trouver ailleurs l'eau libre.

En Irlande, deux ou trois gels plus durs peut-être que la moyenne normale, mais non d'une durée extraordinaire.

En Suisse, le froid égala simplement celui d'Angleterre.

En Italie, il dépassa ce qu'on avait eu depuis vingt ans [5]. Effectivement, selon notre *Gazette* [6], Venise vit tous ses canaux et lagunes congelés, et un va-et-vient de piétons, de bœufs et d'autres bestiaux s'établit depuis la côte de Terre-Ferme, tandis que, d'autre part, les barques qui, d'ordinaire, apportaient les approvisionnements journaliers faisaient défaut. On prétendit que l'Adriatique n'avait pas gelé ainsi depuis l'an 859.

[1] La *Gazette d'Amsterdam* de janvier 1709, n° XIII, dit qu'il en fut ainsi des gros arbres du bois de Boulogne.
[2] Comparez les lettres de Swinden.
[3] Rien de pareil en France pour ce dernier hiver.
[4] Je ramène les dates d'ancien style anglais à notre style latin.
[5] Comparez Ottieri, *Istoria delle guerre*, t. V, p. 356-358.
[6] Année 1709, p. 73 (*pour* 91).

En Danemark, *hyems atrocissima :* vingt-sept pouces de glace dans le havre de Copenhague, et le Belt, comme le Sund, gelés à porter les voyageurs à destination de la Scanie jusqu'au 9 avril. Le 7 janvier et le 23 février, le liquide du thermomètre descendit presque dans sa boule, c'est-à-dire au degré du froid artificiel obtenu par le mélange de la neige avec le sel [1].

Pour l'Allemagne du nord, les observations réunies par un Dantzicois du nom de G. Remus, et imprimées à Hall dans l'été suivant, ont fourni à Derham et à Swinden des éléments de comparaison très intéressants. Cinq périodes s'étaient succédé en ces pays-là. La première, de froid glacial par vent du nord, commença le 19 octobre 1708, tandis qu'elle avait été de trois ou quatre semaines plus précoce à Upminster et en Angleterre, pour finir, en l'un comme en l'autre pays, au 3 novembre. — La deuxième période, tantôt chaude et tantôt froide, fut marquée par un vent furieux, qui se déchaina le 13 décembre en Allemagne, le 14 en Angleterre. — La troisième période, première de notre grand hiver, commença partout à la même date du 5-6 janvier 1709 : *Scena subito mutabatur cum universæ Europæ admiratione;* et elle finit, aussi comme chez nous, le 25, avec vent d'ouest pendant quelques jours. — La quatrième période, qui s'ouvrit le 31 janvier, fut caractérisée partout par le même vent: — La cinquième enfin, en Allemagne, fut très froide à partir du 17 février, et elle dura jusqu'au 17 mars, avec beaucoup plus de neige qu'en Angleterre, mais se termina un ou deux jours plus tôt, le vent ayant tourné de l'est au sud et à l'ouest. La chaleur se fit sentir du 23 au 25 mars et du 29 au 31, puis s'établit à partir du 13 avril [2].

Notre *Gazette* permet d'ajouter quelques détails à cette partie du mémoire de Derham [3]. En Hongrie et en Autriche, neige tellement épaisse que les vallées, les rivières, les étangs disparaissent sous le même niveau, aussi bien que les rues des villes, toute communication, tout approvisionnement suspendus par terre comme par eau. Vienne manquant de bois comme de

[1] Comparez notre *Gazette*, p. 52 *bis* (*pour* 70), et l'ouvrage de Pfaff, p. 48-49.
[2] L'auteur allemand donnait un tableau annexe des hauteurs barométriques; mais Derham ne l'a pas reproduit.
[3] *Gazette*, p. 43, 49, 41 (*pour* 59), 51-52 (*pour* 69-70), 60 (*pour* 78), 62 (*pour* 80), 73 (*pour* 91), 75-76 (*pour* 93-94), 87 (*pour* 105), 116-117, 147, 170, etc.

farine ; les loups affamés pénétrant dans les campagnes et dans les villes. En Hollande, les canaux, les rivières, le Zuyderzée même gelés comme l'Adriatique à Venise, comme les lacs de Constance et de Zurich [1] ; à Heidelberg, plus de mille personnes mortes de froid ; les forêts du Darmstadt jonchées de cadavres de sangliers, de cerfs, et autres animaux ordinairement réfractaires au froid ; à Hambourg, le thermomètre Mentzer descendant, le 13 janvier, à 86° 30′ [2] ; l'Elbe, le Mein et le Rhin gelés jusqu'à une brasse de profondeur et pouvant porter des chariots ou des corps de troupes : il fallut détruire par le canon les glaces accumulées sur le Rhin à Düsseldorf [3]. Partout la neige persistante interrompait les communications et la circulation ; ce furent ensuite les débâcles et les inondations. Enfin la correspondance de la princesse des Ursins nous apprend que jamais on n'avait vu en Espagne hiver si rude, circulation aussi impossible [4]. Il semble en effet, d'après Derham, que, relativement aux mers, rivières et lacs de l'Angleterre, le littoral de la Méditerranée ait été beaucoup plus éprouvé.

Naturellement, le bétail fut décimé dans toute la France [5], où l'on ne voyait plus que carcasses dans la campagne. Les moutons, surtout, souffrirent, en Berry comme en Languedoc : partant, plus de laine pour l'industrie, plus de suif pour les chandeliers, plus de fumier pour la culture [6]. Dans le Médoc, les paysans ne vivaient que de la chair à moitié corrompue de leurs animaux morts de froid et de faim. En Orléanais, les vaches, boucs, chèvres, moutons, agneaux, gelaient en pleine étable, les volailles dans leur poulailler, les gibiers dans leurs abris des champs, jusqu'aux lapins dans leurs terriers, quoique doués, comme on sait, d'une résistance exceptionnelle au froid. Les poissons d'eau douce, les oiseaux, les insectes souffrirent parti-

[1] Le thermomètre centigrade descendit jusqu'à — 34°. Voir la première lettre de Swinden.

[2] *Gazette de Bruxelles*, année 1716, p. 78. Cette année-là, on n'eut que 83° 31 au jour le plus froid, 17 janvier.

[3] *Gazette de Leyde*, année 1709, p. 7. La débâcle inonda Cologne, Mayence, Coblenz, etc.

[4] *Lettres à Mme de Maintenon*, dans le recueil Bossange, t. IV, p. 199 et 215.

[5] De même, en 1684, on avait estimé que la moitié des animaux étaient morts de faim.

[6] *Contrôleurs généraux*, n° 378, note.

culièrement : les rouges-gorges et les alouettes devinrent très rares, après avoir été l'ornement des campagnes.

Ce qui restait de gent animale fut fortement atteint par une épizootie consécutive. L'évêque de Carcassonne écrit, le 18 avril [1] : « La perte des bestiaux qu'on appelle ici *cabaux*, et par conséquent de la richesse du pays, est une autre suite des malheurs de l'hiver; on demande aujourd'hui 10 l. d'un mouton, comme on en demandoit quatre il y a six mois. Les champs et les chemins sont semés de carcasses des bêtes mortes. Les troupeaux avoient déjà diminué de près des deux tiers; l'autre devient sujet à des maladies si nouvelles et si pressantes, que je distribue tous les jours des permissions de faire des prières publiques sur les animaux, sur leurs pâturages, et sur les écuries et étables qui les contiennent.... Ce malheur doit être regardé comme le plus grand dans le rang des choses temporelles : sans cabaux et sans bestiaux on ne peut fumer ni cultiver les terres. De la plaine, cette contagion passe à la montagne : les cabaux s'y étoient conservés jusqu'ici ; ils y meurent comme ailleurs. »

Et Saint-Simon dit [2] : « Quoique la plupart des bestiaux eussent péri faute de nourriture, et par la misère des gens qui en avoient dans les campagnes, on mit dessus une nouvelle monopole [3]. » Je suppose qu'il veut parler de l'augmentation d'un dixième sur tous les droits d'entrée dans Paris, qu'on fut obligé de décréter le 29 octobre 1709, ou du doublement, pour toute la France, en septembre 1710, du droit que prélevaient les inspecteurs des boucheries.

Partout la mortalité humaine augmenta considérablement, à Paris, à la cour, en province. Si les pauvres mouraient de froid, de faim, dans la rue, au fond de leurs taudis, ou sur les routes, cherchant une pâture quelconque, Versailles, nous l'avons déjà vu, perdit une foule de personnages du premier rang [4], à commencer par la vénérable maréchale de la Motte, frappée le premier jour du froid, et que suivirent de près la maréchale de Vivonne, le P. de la Chaise, la comtesse d'Heudicourt, ce mauvais ange de Mme de Maintenon, la princesse de Soubise, le duc de la

[1] *Contrôleurs*, n° 378, note.
[2] T. XVII, p. 206.
[3] *Monopole*, féminin, s'employait au sens de taxe nouvelle.
[4] *Sourches*, p. 267.

Trémoïlle, le diplomate d'Avaux, le médecin Arlot, plus tard le regretté prince de Conti et son cousin le prince de Condé. Madame prétend qu'il mourut vingt-quatre mille personnes à Paris entre le 5 janvier et le 2 février [1]. Probablement elle exagère ; mais nous avons tant de chiffres anormaux dans les registres paroissiaux de la campagne [2], dans les gazettes ! « Innombrable, dit Saint-Simon [3], le peuple qui mourut de faim réelle, et à la lettre, et de ce qu'il en périt après des maladies causées par l'extrémité de la misère. » Et Madame [4] : « Les gens du peuple meurent de froid comme des mouches ; les moulins se trouvent arrêtés, et cela a fait mourir beaucoup de gens de faim. Je n'ai, de ma vie, vu une époque aussi triste. » Et Mme de Maintenon, dès la première période de froid [5] : « Jugez, si les riches ont souffert du mauvais temps, de l'état où sont les pauvres. Aussi en est-il mort un grand nombre à Paris et à la campagne [6]. » Au milieu de la seconde période, l'intendant d'Amiens annonce qu'il a perdu plus d'un tiers de ses administrés, et que le reste a été en partie chassé et dispersé par les besoins de la faim [7]. Dès le mois précédent, la mortalité et la disette de toutes choses étaient effrayantes dans la ville de Lille occupée par les Anglais [8]. L'épidémie, dysenterie ou pourpre, engendrée par la misère ou par la mauvaise qualité des grains et du pain, dura jusqu'en 1710 dans presque toutes les provinces ; on la soigna par les remèdes d'Helvétius, alors très à la mode [9]. Il y eut aussi des maladies des voies respiratoires, que Gauteron, comme médecin, explique à sa manière [10].

[1] Recueil Jaeglé, t. II, p. 80. M. Levasseur, dans son *Histoire de la population*, t. I, p. 211, dit que la mortalité à Paris fut de 29,288 en 1709, contre 15,920 en 1711.

[2] Voir, par exemple, l'*Inventaire sommaire des archives du département de l'Yonne*, t. II, p. 48, 268, 295, 317, etc. *Fame perierunt*, dit un curé. La petite ville de Martigues, à elle seule, aurait eu huit cents morts (*Contrôleurs généraux*, n° 699, note).

[3] Édition nouvelle, p. 204.

[4] Recueil Brunet, t. I, p. 111.

[5] Lettre à la princesse des Ursins, 27 janvier.

[6] Jameray-Duval, que Bonnemère a cité, parle de plus de trente mille personnes mortes de froid.

[7] *Contrôleurs généraux*, n° 706, 22 février.

[8] *Mercure*, janvier 1709, p. 274-277 ; *Gazette*, p. 62 (*pour* 80) et 76 (*pour* 94).

[9] *Contrôleurs*, nos 415, 817, etc.

[10] *Académie des sciences*, 1709, p. 459-461.

II.

LA DISETTE

La première conséquence des hivers désastreux est toujours une disette, sinon une famine [1]. En 1709, la disette allait se faire sentir pendant plus d'une année, bien autrement terrible et générale que celles qui avaient affligé les sujets de Louis XIV en 1660-1662, en 1684, en 1693 et 1694, en 1698 et 1699 [2].

De nos jours, le développement et la rapidité des moyens de transport par terre ou par eau et des communications entre les provinces, les États et les diverses parties du monde semblent écarter pour jamais le retour des famines d'autrefois. Il faut donc, comme je l'ai déjà dit, que le lecteur moderne, appelé à suivre les détails rétrospectifs d'une disette ancienne, et aussi bien les tentatives faites pour y porter remède, n'oublie pas l'écart énorme qui existe entre les ressources dont nous disposons aujourd'hui, et celles, infiniment restreintes et rudimentaires, au milieu desquelles se débattaient, il y a deux cents ans, des gouvernements impuissants à lutter à la fois contre la nature marâtre, contre « la bêtise et l'abrutissement [3] » des populations affamées, contre la consternation générale, contre l'égoïsme des uns et l'ignorance des autres, contre la guerre enfin, qui, en 1709, durant depuis huit ans, absorbait les grains pour la subsistance des armées aux frontières et privait la France de presque toutes les importations par la voie de mer [4].

[1] Le commissaire Delamare a tenu à établir la distinction entre ces deux termes, dans son *Traité de la police*, t. II, p. 794-796.

[2] Pierre Clément a raconté sommairement ces disettes antérieures dans sa première *Histoire de Colbert*, p. 111 et suivantes, dans ses *Portraits historiques*, p. 188-196, dans *La police sous Louis XIV*, p. 248-264, dans la seconde *Histoire de Colbert* (1874), t. I, p. 363 et suivantes. Depping a donné une grande quantité de lettres officielles sur la disette de 1693-94 dans le tome II de la *Correspondance administrative sous Louis XIV*. On peut comparer Dupont de Nemours, *Analyse historique de la législation des grains* (1789), p. 57-75, et le tome Ier de la *Correspondance des contrôleurs généraux*. M. Levasseur ne compte pas moins de vingt-sept disettes, plus ou moins sérieuses, en deux siècles.

[3] Ce sont les expressions mêmes de Boisguilbert.

[4] Cette différence absolue des situations a été exposée par M. Gustave Bord, dans son *Histoire du blé en France*, et par M. Georges Afanassiev, dans *Le commerce des blés en France*.

Un très petit cercle de théoriciens, ayant alors Boisguilbert pour porte-parole [1], proclamait, contrairement aux préjugés populaires, que plus les blés sont à vil prix, plus les pauvres, et surtout les ouvriers, deviennent misérables; plus les prix s'élèvent, et plus l'enrichissement des producteurs profite au pays entier; plus on sort de blés pour l'exportation, et moins l'extrême cherté est à craindre [2]. Ce fut aussi, dans la première partie de 1708 et devant des apparences de bonne récolte, le sentiment de beaucoup d'intendants, quoique déjà les prix augmentassent et que des vieux blés eussent germé [3]. Ils opinèrent donc à maintenir momentanément la permission d'exporter [4], dussent même les ennemis en profiter [5]; malgré une tendance contraire du roi, le conseil de commerce et son inspirateur, Daguesseau père, appuyèrent cette opinion. Mais la récolte se trouva insuffisante : moitié d'une année commune en blé, deux tiers en menus grains, disait-on [6]; et aussitôt les intendants réclamèrent l'arrêt de toute exportation [7]. Daguesseau fils, procureur général au parlement de Paris, signala les dangers bien connus de la spéculation, et son père s'exprima encore plus formellement, dès qu'il eut en main les rapports sur la récolte [8] : « Les mouvements généraux que je vois en beaucoup de provinces sur le fait des blés me font croire.... qu'il est bon de porter la prévoyance plus loin. Je ne saurois m'imaginer que, quelque mauvaise qu'ait été la récolte en plusieurs endroits, on manque de blés en France : le bas prix où ils étoient il n'y a que deux mois, l'abondance qu'il y en avoit, le peu qui en est sorti, doivent nous rassurer contre cette crainte ; mais l'opinion du peuple, l'avidité du gain, les amas et magasins particuliers peuvent faire les mêmes effets qu'une véritable disette, et, sur ce fondement, il me semble qu'il est de

[1] Dans le *Traité des grains* et dans le *Factum de la France*.

[2] Voir les textes dans le tome Ier de la collection des *Principaux économistes*, de Daire.

[3] Voir, dans les dossiers du conseil de commerce, carton G7 1691, le rapport général du 8 juin 1708 sur l'enquête faite alors.

[4] Accordée depuis le 21 décembre 1707. C'était l'opinion générale que cette tolérance rassurerait les esprits et aiderait le commerce; on n'osait la restreindre que sous main (*Contrôleurs*, nos 31, note, 34, 63, 137, note).

[5] On disait la disette fort grande en Angleterre et en Hollande, et le pain à dix et onze sous (*Contrôleurs*, n° 205).

[6] *Ibidem*, n° 87.

[7] Dossiers Blés, G7 1638 et 1652.

[8] *Contrôleurs*, n° 142, 22 août.

la prudence de disposer au moins à l'avance le grand et solide moyen de faire cesser ces inconvénients : c'est de songer à avoir quelque blé qu'on puisse faire débiter, sous des noms interposés, à diminution de prix. »

On voit donc quelle serait l'erreur des historiens, s'ils croyaient, sur le dire de Saint-Simon [1], que l'année 1708 avait été des plus heureuses, et que, d'après « des supputations exactes, » les greniers de la France renfermaient deux récoltes entières en réserve, sans compter la moisson nouvelle.

Sans doute, des gens bien informés, même Boisguilbert, même Vauban, estimaient que, en thèse générale, une bonne récolte assurait l'alimentation publique pour trois années, deux au moins [2]; mais ce calcul ne reposait sur rien de probant, et, quant à la récolte de 1708, elle ne donna presque partout, je le répète, que des résultats médiocres. A partir du mois de septembre, les rapports devinrent alarmants : nos meilleures provinces du midi et du centre, Languedoc, Lyonnais, Provence, Guyenne, Touraine, ou de l'est, comme le pays Messin, se trouvèrent si subitement à court, — sans doute c'était l'effet des accaparements et des manœuvres de la spéculation à l'affût d'un déficit de grains, — qu'elles demandèrent qu'on les aidât à tirer un supplément de l'étranger, soit pour nourrir les peuples, soit pour parfaire l'ensemencement; sur certains marchés, les prix triplèrent, et, devant ces symptômes inquiétants, le Contrôle général céda quoiqu'il eût résisté jusqu'alors par sollicitude pour le commerce national [3].

En octobre, à Paris, d'Argenson défendit toutes transactions sur les blés et sur les farines en dehors des marchés réguliers [4]. En novembre, le blé atteignant le prix de 20 l. le setier à Paris, Vaubourg exprima cette idée qu'il ne fallait pas, comme en 1694 et 1699, interdire les opérations des marchands, mais bien leur ordonner d'acheter de tous côtés, et de vendre, fût-ce avec un huitième de perte, sauf à les indemniser ensuite [5].

[1] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 197.

[2] Selon Boisguilbert, la récolte d'une année commune représentait trois millions de muids mesure de Paris, dont deux tiers seulement étaient nécessaires pour le pays. Cf. Herbert, *Essai sur la police des grains* (1755), p. 116-130.

[3] *Contrôleurs*, nos 87, 130, 137, 142, 145, 149, 161, 169, 178, 190, 205, 219.

[4] N° 194.

[5] N° 221.

Le contrôleur général, lui, croyait à une surabondance, et son seul souci, tout en s'opposant à l'exportation hors de France, était d'assurer le commerce de province à province par la décharge des droits sur le transport : de cette manière, sans prohibitions ni sévérités, l'excédent de grains sur certains points se porterait nécessairement vers ceux où l'on en manquait [1]. Les provinces éloignées de Paris n'avaient pas la même confiance, et inclinaient déjà à chercher des ressources à l'étranger [2]. Ce n'était plus assez d'arrêter l'exportation, et, quoique l'année finît sur une amélioration de la température qui laissait espérer un bon rendement des semences en terre, on accepta de l'aîné des frères Paris l'offre de faire venir des blés du Nord à Rouen, Calais et Dunkerque [3]. Il était trop tard : le froid terrible sévissait déjà sur l'Europe entière, et un relèvement subit des prix coupa court à toutes les négociations du munitionnaire.

Deux mois d'un pareil hiver pénétrèrent profondément la terre. Par l'effet d'une première gelée au milieu de leur germination, puis d'une inondation que produisit le dégel de la fin de janvier, et d'une nouvelle gelée pendant les semaines glaciales de février, les céréales se trouvèrent finalement perdues en grande partie [4]. Ce fut partout une vraie panique, dont nous trouvons l'écho dans les lettres de Mme de Maintenon. Mieux placée que personne pour savoir les choses au juste, elle écrivait, le 8 avril [5] : « Auriez-vous cru que quelque chose m'auroit plus affligée que la guerre? Cependant la famine dont nous sommes menacés me fait encore plus de peur. On nous l'annonce de tous les côtés ; le blé enchérit tous les jours ; on ne doute plus que la gelée n'ait entièrement perdu la récolte de cette année; la disette est partout. Il semble que Dieu veut nous réduire à la dernière extrémité. »

Un cri de terreur se répandit sur tout le royaume, et les mandements épiscopaux, nécessaires pour solliciter la charité publique et ordonner des prières, achevèrent d'affoler les fidèles

[1] *Contrôleurs*, n° 216.
[2] Nos 234 et 237.
[3] Lettre d'Antoine Paris, 10 janvier 1709, et lettre de Vaubourg, 17 janvier.
[4] Voir les lettres de Bâville, 1er et 17 février, 3, 15 et 31 mars, dans le carton G7 1644, et les lettres de l'intendant de Montauban, dans les *Contrôleurs*, nos 316 et 339.
[5] *Lettres à la princesse des Ursins*, éd. Bossange, t. I, p. 405, 408 et 412.

qui en entendaient la lecture au prône paroissial [1]. « La terre, disait Fénelon, paroît comme morte ; elle ne promet ni fruits ni moissons, et le printemps même ne la ranime point en cette neuvième année où l'on voit couler des ruisseaux de sang dans toute la Chrétienté. Pendant que les hommes s'enivrent de vaines espérances, il ne faut qu'une gelée après une fonte de neige, ou qu'un brouillard suivi d'un rayon de soleil, pour confondre tous leurs projets. »

Quelques bons esprits essayèrent, mais vainement, de réagir [2]; presque partout divers facteurs contribuaient à aggraver la situation, et, sur ce point encore, nos correspondances sont éminemment instructives.

III.

LE PRIX DES GRAINS ET L'ACCAPAREMENT PAR LA SPÉCULATION

En 1709 comme en 1693, il n'est pas douteux que la disette fut, dans une proportion très appréciable, plus apparente que réelle; mais surtout il est certain que l'odieuse spéculation des accapareurs aggrava infiniment le mal, comme elle l'avait fait en 1565, en 1660-1662, en 1693. Sur ce point, les écrivains d'époque postérieure, Saint-Simon, Forbonnais, Monthion, Dupont de Nemours, n'ont fait que répéter l'affirmation catégorique de l'homme le mieux informé de la disette de 1709, Nicolas Delamare, ce très fidèle et intelligent auxiliaire de M. d'Argenson et du Contrôle général [3].

[1] Nous avons les mandements imprimés de M. de Noailles, évêque de Châlons; de M. de Mailly, archevêque d'Arles; de Fléchier, évêque de Nimes; du cardinal de Noailles, archevêque de Paris; des archevêques de Cambrai et de Lyon, etc.

[2] Fléchier, dans son mandement d'avril, s'exprimait ainsi : « Il n'y a point d'état plus affreux dans le monde que celui d'une famine, ou réelle ou imaginaire. On s'effraie, on s'abat, on croit se sentir défaillir et retomber à toute heure dans son néant.... Cessez de vous troubler : le pain ne vous a pas encore manqué; vous n'avez souffert jusqu'ici que ce que vous avez craint de souffrir.... Nous n'avons encore vu aucun de ces funestes effets que produit une famine sans ressource : nous vivons, nous mangeons notre pain de chaque jour avec poids et mesure, même avec quelque inquiétude ; mais enfin nous vivons, et c'est à nous de nous contenter de ce qui suffit.... »

[3] Voir son *Traité de la police*, t. II, p. 707, 954, 1007, etc., et comparer l'*A-*

Le fait ressort tout d'abord des indications que les intendants fournissaient très régulièrement sur la variation des prix. Bâville, en dehors de ses lettres, ne manquait pas d'envoyer la mercuriale de chaque quinzaine [1], de même que ses collègues de Rouen, de Bordeaux, de la Franche-Comté, de Lyon, de la Bourgogne [2]. Il n'en reste pas moins impossible de réduire à une moyenne vraisemblable tant de chiffres, variant chaque jour avec des écarts énormes, selon les lieux, selon les circonstances incidentes, selon l'impulsion de l'esprit public ou les insinuations intéressées des détenteurs et des marchands. De plus, on sait quelle était alors la diversité infinie des mesures locales, boisseau, setier, muid, rasière, charge, tonneau, etc. [3], et, bien que Delamare en ait fait alors un tableau comparatif [4], bien que, d'autre part, plusieurs statisticiens, et M. d'Avenel en dernier lieu, aient essayé de ramener les prix à la valeur actuelle de notre monnaie [5], on comprendra que je n'ose entrer dans cette voie pleine d'incertitudes, et généralement reconnue impraticable. Je ne tenterai pas davantage de comparer les prix de 1709-1710 avec ceux des disettes antérieures, puisqu'il faudrait encore tenir compte de la différence des valeurs monétaires.

Tout au plus risquerai-je quelques chiffres de 1709 pour caractériser la hausse des prix [6]. En Flandre, au commencement d'avril, la rasière, pesant cent quatre-vingt-dix livres, atteint déjà

nalyse historique de la législation des grains, par Dupont de Nemours (1789), p. 75-83.

[1] M. Monin, dans son très bon livre sur Bâville et le Languedoc, s'est servi des documents du Contrôle.

[2] Desmaretz avait donné ordre qu'on lui fournît régulièrement ces tableaux. Le peu que j'ai pu indiquer de prix dans la *Correspondance des contrôleurs généraux* a été relevé par M. Levasseur dans son *Histoire de la population*. M. Afanassiev s'est reporté en outre à une partie des documents originaux du Contrôle général, pour sa publication de 1894. M. d'Avenel a réuni d'autres données dans le tome III de son *Histoire économique des denrées*.

[3] On compte que le setier de Paris équivalait à un hectolitre cinquante-six de notre temps, et le muid contenait douze setiers; la rasière pesait cent quatre-vingt-dix livres, etc.

[4] *Traité de la police*, t. II, p. 641-644; cf. P. Clément, *Portraits historiques*, p. 203-207.

[5] C'est ainsi que M. d'Avenel estime que l'hectolitre de blé valait couramment, en 1709, de 100 à 165 fr. de notre monnaie, et 62 fr. en 1710, alors qu'on l'aurait vendu 2 fr. seulement, à Rouen, en 1686.

[6] En 1660, le setier était passé de 13 l. 10 s. à 34 l.; en 1662, ce fut 50 l., le pain se payant alors 8 s.

34 l. [1]. En Bourgogne, le froment se paye 14 l., le seigle 12 l., l'orge 6 l., l'avoine 4 l., tandis qu'en 1710 le prix du bon grain redescendra à 3 l. [2]. A Nîmes [3], la salmée de seigle vaut 42 l., celle d'orge paumelle 30 l.; le pain blanc est alors à 5 s., le pain commun à 3 s. 6 d., celui d'avoine à 2 s. Les mercuriales fournies par Bâville [4] montrent qu'à Toulouse le prix du setier, pesant cent quarante-quatre livres, passa de 4 l., en juillet 1708, à 8 l. en décembre, à 12 l. 4 s. en mars 1709, à 13 l. 10 s. en avril, à 17 l. 10 s. fin mai, à 18 l. en août. En Bretagne [5], le tonneau, qui ne valait que 40 l. en 1708, était arrivé à 200 l. au commencement de 1709. En Nivernais [6], le boisseau, vendu ordinairement 10 s., atteignit 5 l à la fin de mai; c'était aussi le prix du boisseau de trente-cinq livres à Rouen. En Provence [7], le prix passa de 30 l. à 52 l. 10 s. fin octobre. En Mâconnais, selon le travail déjà cité de M. Benet, l'ânée, qui ne valait que 16 l. en 1707, passa à 30 et 32 l. en octobre 1708, pour atteindre 50 et 55 l. au mois de mars 1709. En Champagne, dès novembre 1708, la spéculation, abusant de la liberté laissée par l'intendant Harouys, avait fait monter le sac, pesant deux cents livres, de 5 l. 10 s. à 12 l. 10 s. [8]. A partir de janvier 1709, on peut dire que les prix doublèrent, triplèrent, et bien plus. Quant à donner une moyenne, je ne veux même pas citer celles qu'ont osé établir certains auteurs du XVIIIe siècle [9], ni la proportion qui, suivant les physiocrates et l'*Encyclopédie*, eût dû se maintenir entre le chiffre de la production générale et les prix de vente [10].

De même que l'hiver rigoureux entraîne la disette, celle-ci met en mouvement les accapareurs ou spéculateurs, qui, les uns et les autres, accroissent ou prolongent la détresse publique [11]. Nous ne pouvons étudier aucune des disettes qui se pro-

[1] *Contrôleurs*, n° 362, note.
[2] *Revue des Sociétés savantes*, année 1890, p. 245-246.
[3] Ménard, *Histoire de Nîmes*, éd. 1875, t. VI, p. 383-384.
[4] Carton G7 1644.
[5] Carton G7 1641, lettre du 6 avril 1709.
[6] *Contrôleurs*, n° 558, note.
[7] *Ibidem*, nos 392, note, et 572, note.
[8] *Contrôleurs*, n° 226.
[9] Herbert donne comme prix moyen du setier 42 l. 10 s.; Béguillet indique comme prix extrême, en septembre 1709, 69 l. 12 s., le marc d'argent étant alors à 38 l., ce qui représentait par conséquent 113 l. en 1770.
[10] Voir l'ouvrage de Béguillet, t. III, p. 729.
[11] Voir Roscher, *Traité d'économie rurale*, trad. L. Passy, p. 630-644.

duisirent sous le règne de Louis XIV sans y découvrir ces manœuvres coupables [1]; mais ne perdons pas de vue que l'on était porté à considérer aussi comme accapareurs les propriétaires fonciers, bénéficiers, décimateurs, rentiers, chez qui les redevances en nature de leurs fermiers venaient s'entasser trois ou quatre mois après la récolte, vers novembre et décembre, pour n'être vendues que quand les prix s'élevaient et lorsque se présentaient des acheteurs solvables, dignes d'être agréés [2]. Si la hausse s'accentuait, ces greniers se fermaient étroitement dans l'attente de prix encore plus élevés, au risque de ne plus vendre qu'à perte quand la disette aurait cessé [3].

Les véritables accapareurs étaient les « blatiers, » spéculateurs attitrés en quelque sorte [4], que l'on voyait arriver en nombre sur les marchés, avec leurs troupes de chevaux, enlever les grains à des prix inaccessibles pour le menu peuple, et les faire passer, en longs convois, sur des marchés plus favorables, ou jusqu'en pays étranger [5].

A côté des blatiers venaient les marchands de grains faisant leur profession ordinaire de ce commerce et enregistrés comme tels [6], tantôt parcourant les campagnes pour enlever les récoltes sur place, parfois en vert, avant la moisson, ou bien opérant sur

[1] *Lettres de Colbert*, t. II, et *Contrôleurs généraux*, t. I et II. M. Émile Bourgeois a fait reproduire dans son *Grand siècle*, p. 258, une estampe satirique de 1693.

[2] Dans certaines provinces, les fermages se payaient presque tous en grain : *Contrôleurs*, n° 298.

[3] *Comité des travaux historiques*, année 1890, p. 245-246. — Ce « phénomène, » dit M. Biollay (p. 10-14), est de tous les temps, parce que la spéculation de la part du producteur, pour n'être pas absolument morale, n'en est pas moins entrée dans les mœurs, et la charité seule, mais non la loi, pourrait prévaloir contre elle. Massillon la visait dans le sermon qu'il prononça à Paris, en 1709, sur l'Aumône : « Ne mettez-vous pas peut-être à profit la misère publique ? Ne faites-vous pas peut-être de l'indigence comme une occasion barbare de gain ? N'achevez-vous pas peut-être de dépouiller les malades en affectant de leur tendre une main secourable ? Et ne savez-vous pas l'art inhumain d'apprécier les larmes et les nécessités de vos frères ? »

[4] A Rouen même, il y avait eu, de tout temps, une compagnie de quatre-vingt-dix-neuf blatiers en titre, qui s'engageaient à aller prendre les blés sur les quatre principaux marchés circonvoisins, de préférence à tous les autres marchands, pour assurer l'approvisionnement de la halle publique

[5] *Blatier* « ne se dit guère que de ceux qui transportent le blé sur des chevaux d'un marché à l'autre » (*Dictionnaire de l'Académie*, éd. 1718). Delamare leur a consacré un chapitre du *Traité de la police*, t. II, p. 738. Ci-après, p. 481.

[6] Ils formaient une corporation régulière et privilégiée à Paris, dit M. Biollay, p. 46-48.

les marchés par achat et par vente sans rien déplacer, troublant ainsi toutes les transactions, surtout l'alimentation des petites gens [1].

Au nom de l'humanité était-il possible de réglementer ces divers commerces, de leur imposer certaines obligations de police et une stricte surveillance, avec le risque d'en détourner les marchands actifs et solvables, et de n'avoir plus que des intermédiaires incapables et impuissants? Question très controversée alors comme aujourd'hui, à laquelle correspond, pour l'ancien régime, tout un arsenal d'ordonnances et de règlements qui épouvantait les économistes du XVIIIe siècle, et troublait aussi les campagnes [2].

En dehors des « professionnels, » les gens de la campagne, et même de simples artisans, abandonnaient la charrue ou le métier pour se faire « usuriers de blé, encore plus dangereux que les usuriers d'argent [3]. » A ceux-là, comme aux facteurs à la Halle de Paris [4], le gouvernement royal était forcé d'assurer sa protection, de fournir des escortes jusqu'aux grandes villes qui avaient besoin de leur commerce. Ceci explique que le ministre hésitât soit à prendre des mesures contre les faux marchands [5], soit à exiger que les vrais blatiers fussent tenus de déclarer d'avance quelles quantités ils comptaient enlever et pour quelle destination [6], encore moins à leur imposer une loi de *maximum* [7]. Jameray-Duval, quoiqu'il fût très jeune alors, raconte [8] quel mal la spéculation produisit en 1709 [9]; les lettres du procureur général Daguesseau expliquent combien il était diffi-

[1] Voir le rapport de M. d'Harouys sur les marchés de Champagne, en novembre 1708, dans les *Contrôleurs*, n° 226.

[2] Biollay, *Le pacte de famine*, p. 14-31.

[3] Le mot est du procureur général Daguesseau (*Contrôleurs*, n° 437).

[4] Mais les facteurs et mesureurs ne devaient, en aucun temps, sous des peines sévères, ni faire commerce pour leur propre compte, ni s'y prêter par collusion (*ibidem*, nos 291 et 382).

[5] Une déclaration du 31 août 1699, que confirmera celle du 19 avril 1709, exigeait que tout marchand fût pourvu d'une permission de faire le trafic de blé.

[6] *Contrôleurs*, nos 375, 392, note, et surtout 532.

[7] N° 558, note.

[8] *Œuvres*, t. I, p. 45-56.

[9] Le *Mercure galant* de mai 1709 (p. 5-30), en faisant l'éloge des mesures prises par le gouvernement royal, se chargea de signaler à l'indignation publique les « grands seigneurs, les avares, les trembleurs, » comme étant la cause principale d'une disette qui se produisait au milieu de l'abondance.

cile d'y porter remède. Ainsi nombre d'anciennes ordonnances défendaient aux marchands de profession d'acheter dans un rayon de deux lieues autour de leur résidence, de peur qu'ils ne fissent le vide sur le marché de la ville ou du bourg; mais il eût fallu aussi les empêcher de rien vendre ailleurs qu'au marché, et même les forcer à y exposer chaque fois en vente une certaine quantité de grain; il eût fallu également contraindre les greniers à s'ouvrir successivement [1]. Comme le dit d'Argenson [2], cet ensemble de mesures était « l'affaire la plus précieuse et la plus importante pour l'ordre public [3]. »

Desmarets ne se faisait point grande illusion lorsqu'il laissa toute liberté, en novembre 1708, au commerce de province à province, comptant, disait-il, sur la prudence et le discernement des intendants [4], et n'osant même se prononcer ouvertement contre l'exportation [5]. Cependant laisser le champ libre aux accapareurs ou monopoleurs, c'était prendre la responsabilité de leurs manœuvres néfastes, c'était même risquer d'être accusé de complicité avec eux : au lieu de se borner à critiquer ou à condamner l'administration de Desmarets, certains contemporains de ce ministre, Saint-Simon et Madame duchesse d'Orléans, pour ne citer que ceux-là, n'ont pas hésité à le dénoncer, lui ou ses collaborateurs, pour auteurs responsables de la disette et complices intéressés des spéculations auxquelles elle donna lieu. J'ai déjà exposé, un peu plus haut, quelles raisons a l'historien [6] de ne pas tenir compte de fables aussi légèrement imaginées que perfidement répétées; mais il faut reconnaître que Desmarets eut le tort d'attendre trop longtemps et de n'agir qu'au milieu de la crise la plus aiguë.

Aucune matière n'était plus délicate que celle du transport des grains sur les marchés et de l'obligation de les vendre dans le cours même de la journée. Qu'on en juge par l'instruction

[1] *Contrôleurs*, nos 226, 313, 322, 358.
[2] *Contrôleurs*, t. II, n° 38.
[3] Delamare pensait de même.
[4] *Contrôleurs*, t. III, n° 216.
[5] *Ibidem*, nos 142 et 145. — Béguillet, dans le tome III de son *Traité des subsistances* (1770), a exposé ses principes sur le commerce des blés, sur les mesures adoptées en France et en Angleterre, sur l'industrie des « monopoleurs » de diverses espèces, et il a donné un aperçu des moyens de communication et de transport dont on disposait de son temps.
[6] Henri Martin, par exemple.

qui fut donnée en mai 1709 aux commissaires dont il sera parlé en leur lieu [1] :

« Ils s'informeront principalement si l'on expose aux marchés tout le blé qu'on y vend, ou si l'on n'y apporte que des montres; si l'on ne resserre point des blés dans les cabarets, dans les hôtelleries ou dans les maisons des bourgeois en telle sorte qu'il n'en paroisse qu'une petite quantité au marché; si l'on ne souffre point que l'on expose le même blé plus de trois fois, ou si l'on est exact à le faire vendre au rabais à la troisième exposition; si ceux qui vendent des blés ne les font pas acheter eux-mêmes sous des noms interposés, pour les faire représenter plusieurs fois de suite et ne les vendre sérieusement qu'à la dernière extrémité; si les marchands du lieu même n'achètent point dans le marché et dans les deux lieues aux environs; s'il ne se fait point de surenchères dans le même marché, et si ceux qui vendent du blé n'en augmentent pas le prix du matin à l'après-midi et d'une heure à l'autre; s'il n'y a point de gens qui achètent pour revendre dans le même marché et dans les marchés suivants; si l'on observe exactement de laisser passer l'heure du bourgeois avant que les marchands et les boulangers se présentent pour acheter, et si l'on ne souffre point que les laboureurs s'entendent avec les marchands ou autres pour ne commencer à vendre qu'après l'heure du bourgeois; s'il n'y a point des personnes qui aillent au-devant des blés pour les acheter avant qu'ils soient arrivés au marché, ou qui ne les y laissent arriver que pour la forme, ayant un prix fait avec un marchand auquel ils le livrent après le marché; si l'on ne vend point de blé chez les laboureurs ou chez les bourgeois ou autres, ailleurs qu'au marché.... »

Mais les mesures de police ordinaires ne parurent suffisantes ni à Daguesseau père, ni au contrôleur général. Daguesseau dressa tout un plan d'opérations énergiques [2] : « Rien n'est si terrible, disait-il, ni si dangereux, que de laisser le blé au prix excessif où il est et de souffrir que le commerce s'en fasse avec autant de désordre et de confusion qu'il se fait. Les magistrats des villes ne veulent pas en laisser sortir du blé pour la campagne, et la cam-

[1] Instruction du 7 mai : *Contrôleurs*, n° 405.
[2] *Contrôleurs*, n° 380, lettre du 24 avril.

pagne ne veut pas en laisser sortir des villages pour le transporter dans les villes. Ceux qui sont possesseurs des blés et autres grains n'en sont pas les maîtres ; les peuples attroupés en disposent comme ils veulent et les enlèvent de force dans les greniers des villes et de la campagne, et sur les grands chemins, même, en quelques endroits, ceux qui ont été achetés pour le roi : de sorte que tout le monde est dans un état très incertain et très violent.... Ce mal ne peut se guérir qu'en procurant le baissement du prix du blé et en remettant, par ce moyen, le calme dans l'esprit des peuples. L'opposition du blé à plus bas prix à du blé plus cher a été, de tout temps, le moyen le plus certain et le plus efficace.... Ce blé à opposer (n'y ayant point présentement de magasins de grains en France) doit être tiré des pays étrangers ou du cru du royaume, ou en partie des uns et en partie de l'autre.... »

Dans un des passages des *Mémoires* qui sont, à bon droit, regardés comme pure déclamation, Saint-Simon a dit [1] que, « par tous les marchés, le blé qui ne se trouvoit pas vendu au prix fixé à l'heure marquée pour finir le marché se remportoit forcément, et ceux à qui la pitié le faisoit donner à un moindre prix étoient punis avec cruauté. » Et il rapporte cela, non pas seulement d'après les dires du public, du populaire, mais aussi comme étant connu « de gens hors du commun, » et même des « meilleures têtes. » Il avait prétendu un peu auparavant que le prix était « mis à mainforte par les commissaires, et les vendeurs contraints souvent à le hausser malgré eux. » Tout cela est contredit par l'instruction qu'on vient de lire plus haut : le grain présenté sur le marché était exclusivement réservé aux acheteurs du lieu pendant la première ou les premières heures, et si, en raison du prix demandé, il ne trouvait pas acheteur, le vendeur ne pouvait le venir exposer plus de trois fois ; à la troisième, on vendait son grain de force, mais au rabais, et non en hausse.

Quelles furent les mesures prises en faveur du commerce des blés et dans l'intérêt des consommateurs, non des vendeurs, c'est ce que j'exposerai dans la seconde partie de cette étude. Présentement, je me borne à faire quelques emprunts aux cor-

[1] T. XVII, p. 197-199.

respondances du temps, aux documents journaliers, relations et descriptions.

En juillet, Mme de Maintenon écrit [1] : « Il y a quelque chose d'incompréhensible sur le blé. Il en paroît beaucoup à Paris; on en trouveroit beaucoup, si on pouvoit l'acheter bien cher. C'est par l'argent que nous périssons. Tout le monde tombe d'accord qu'il y en a plus qu'avant la guerre ; mais il ne circule plus, et quand le sang s'arrête, il faut mourir. » Oui certes, l'argent manquait aux pauvres gens pour payer une livre de pain ; mais il fallait surtout compter avec l'accaparement et la spéculation : c'est ce qu'expliquent bien deux lettres de certaine familière de Mme de Maintenon, la princesse d'Harcourt, retirée alors dans la terre de son nom en Normandie. La première est du 19 août 1709 [2] : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans le marché où ordinairement il n'y a pas plus de cent chevaux, il y en avoit plus de deux mille aujourd'hui ; et le marché n'a duré qu'une heure, y ayant des marchands de tous côtés et plusieurs autres gens qu'on ne connoît point, qui l'ont enlevé en peu de temps, ce qui met les pauvres gens au désespoir : ils ne peuvent avoir des grains à un prix si haut. Il n'y a donc qu'un certain nombre de paysans moins pauvres et d'artisans qui tous quittent leur métier pour prendre celui de *bladier*. Je ne sais, Madame, si ce nom barbare vous est connu ; pour moi, je n'entends parler d'autre chose, et cela est au point que je n'ai pas pu avoir un boulanger pour me faire du pain, et, sans l'hôpital, où on nous le fait, j'aurois été bien embarrassée. Tous les gens qui vont acheter du blé un peu loin le revendent dix fois plus cher qu'ils ne l'ont acheté. Toutes les personnes qui entendent le négoce des blés assurent que si, aux deux premiers marchés, il ne baisse pas, le boisseau de blé ira à 20 l., et le reste à proportion.... Jamais il n'y a eu tant de blé dans tous les marchés ici autour.... J'avois espéré, il y a quinze jours, que cela prendroit un meilleur tour; le boisseau de blé, qui étoit à 13 l., étoit revenu à 10, le seigle à 7 l., et les orges à 100 sous, dont il y en a une quantité infinie. J'attendois avec impatience l'ouverture de la moisson, que l'on fait, dans ce quartier-ci (Harcourt), plus

[1] *Lettres à la princesse des Ursins*, éd. Bossange, t. I, p. 446-448 et 456.
[2] Recueil de La Beaumelle, éd. 1789, *Lettres*, t. VIII, p. 190-194.

tard qu'ailleurs, particulièrement cette année. Tout le monde se flattoit que tout iroit mieux. Il y a huit jours que l'on a commencé, et, depuis trois marchés qui ont été ici autour, tous les grains ont renchéri un peu; mais on assuroit que cela ne dureroit pas : jamais on n'a été plus surpris que de voir ce matin, au marché d'Harcourt, le blé à 15 l. le boisseau, le seigle à 10 et l'orge à 8, et cela sous prétexte qu'il y avoit eu un peu de neige (*nielle*) tombée sur les blés.... Mais, en vérité, les usuriers ne perdent point d'occasion pour gagner.... »

Seconde lettre, du 8 septembre : « Les blés augmentent tous les jours en cherté et en quantité dans les marchés qui se tiennent chaque jour de la semaine.... Ils sont si garnis de blés, que tout le monde en est surpris, et que les plus médiocres bladiers disent eux-mêmes qu'ils n'ont pas la peine de délier leurs sacs.... Je m'imagine toujours que ce qu'on enlève est pour l'armée [1]; il y a force acquéreurs assez bien vêtus qui font enlever le blé avant même qu'il soit exposé au marché, ce qui, d'un jour à un autre, l'augmente. Ces gens dont je viens de parler donnent aux bladiers tout ce qu'ils leur demandent, et le font emporter dans des charrettes : ce qui fait que les pauvres gens qui n'ont que de quoi acheter un demi-boisseau de blé, ou un boisseau tout au plus, pour mêler avec l'orge, n'en trouvent plus, et cela les désespère. Enfin, le blé nouveau continue à être à 17 et 18 l. le boisseau, le vieux à 14, et l'orge à 9. »

Devant ces chiffres, on se demande qui avait raison, des protecteurs de l'agriculture partisans d'un prix élevé, comme Boisguilbert, Chamlay, l'intendant Lamoignon de Courson, les membres du parlement anglais, très heureux d'être exactement payés par leurs fermiers [2], ou bien des magistrats, comme le premier président Harlay [3], qui pensaient avant tout aux consommateurs et n'eussent jamais trouvé les prix trop bas.

[1] C'était vrai.
[2] *Gazette d'Amsterdam*, 1709, Extraordinaire LII.
[3] *Contrôleurs généraux*, n° 153.

IV.

LA MISÈRE EN FRANCE

Quand Voltaire dit : « La misère fut fort grande en 1709, mais elle a été fort exagérée, » c'est une boutade d'optimiste. A côté de la circulaire de charité : *Nouvel avis important sur les misères du temps*, qui fut répandue dans toute la France centrale [1], les lettres navrantes des évêques, des intendants, des magistrats, des simples particuliers [2], sont des témoignages aussi irrécusables que les documents réunis jadis par Feillet dans *La misère au temps de la Fronde*. On y voit l'effet de la mortalité, celui de la pénurie générale, de l'épuisement de toutes les classes, se superposant aux désastres causés par l'hiver et par la disette, ou aux maux de la guerre, à une situation financière dont l'exposé ne serait pas moins impressionnant que celui de la disette, à une suspension du travail industriel qui jetait sur le pavé les ouvriers de manufactures et paralysait toute l'activité nationale. Lyon, par exemple, et ses artisans étaient réduits à rien ; l'intendant Trudaine écrit, le 29 août [3] : « Vous entendrez parler de ce pays-ci aux mois de janvier et de février ; la moitié du pays y périra.... Je suis outré de douleur de ce que je vois tous les jours ; l'humanité, je ne dis pas le christianisme, ne le peut pas supporter. » A Reims [4], qu'encombrent quatre mille immigrants de la campagne, les trois quarts d'une population de trente mille âmes sont réduits à la misère la plus affreuse, et douze mille pauvres ne vivent que du pain distribué par le bureau de la Miséricorde [5] ; chaque matin, ce sont des émotions populaires, des écrasements de foules, des pillages, des

[1] J'ai déjà dit que cette circulaire a été reproduite dans le *Magasin pittoresque* de juin 1854.

[2] Non seulement dans les Papiers du Contrôle général, mais dans les autres dépôts ministériels, Guerre, Affaires étrangères, chaque secrétaire d'État ayant un département de provinces.

[3] *Contrôleurs*, n° 345, note.

[4] *Contrôleurs*, n° 390, note.

[5] En 1693 (*Contrôleurs*, t. I, n° 1272), on comptait, sur vingt ou vingt-cinq mille âmes, onze à douze mille pauvres réduits à la mendicité et au pain de charité ; plus de quatre mille moururent en six mois, de faim ou d'épuisement.

séditions dans la ville comme au dehors : « Elle est remplie tous les jours de paysans et de gens de la campagne. Les juridictions sont cessées, les maisons désolées ; les boutiques de marchands et d'artisans sont fermées crainte d'insulte, et les boulangers ne font plus de pain faute de grains. On ne voit plus dans les rues que des personnes qui composent la Chambre générale de la police, les pauvres et les paysans [1]. »

Des villages entiers du Charolais et leurs cultures sont abandonnés [2]. En Craonnais, sur les confins de la Bretagne, dès le mois de janvier, « il n'y a que des misérables, qui n'ont ni les choses nécessaires à la vie pour se nourrir, ni paille pour se coucher, ni d'habits ni de toile pour se couvrir [3]. » Dans le Nivernais, c'est une multitude affamée, et réduite au brigandage, attendu que la ruine a atteint jusqu'aux gens aisés, de qui la charité, non plus que les exhortations du clergé, ne peuvent plus tirer aucun secours [4]. En Languedoc, Bâville et les prélats demandent à grands cris que le gouvernement vienne à leur aide ; mais comment [5] ? En Mâconnais, en Dauphiné, en Provence, les moins malheureux se nourrissent d'avoine, les autres d'herbes cuites, sans même pouvoir y ajouter un peu de sel [6]. Au nord, dans la châtellenie de Bouchain, voici le tableau que trace l'intendant à la fin de cette année terrible [7] : « Il n'est pas seulement resté une paille dans aucun village ; non seulement la récolte y a manqué, mais encore les mars qui étoient sur terre et les fourrages ont été entièrement enlevés jusques à la paille, ou, pour mieux dire, jusques aux chaumes qui couvroient les maisons, dont quantité ont été renversées et démolies, les bestiaux pris, et les chevaux presque tous péris par les corvées continuelles depuis dix-huit mois et le défaut de nourriture. Enfin, pour

[1] Il fallut renvoyer les paysans aux champs, licencier les écoles, se débarrasser des religieux en surnombre, des étudiants étrangers, même des prisonniers détenus pour causes civiles.

[2] Mémoire cité de M. Benet, p. 13-14.

[3] Lettre de l'évêque d'Angers, dans les *Contrôleurs généraux*, n° 281.

[4] N° 399, note.

[5] N° 378. Voir le livre de l'abbé L. Charpentier : *Un évêque de l'ancien régime* (1899), p. 119-124. C'est M. de Grignan évêque de Carcassonne.

[6] N°s 364, note, 370, etc. Certains intendants de pays de gabelle ayant obtenu un arrêt pour faire des distributions gratuites de sel aux nécessiteux, les autres contribuables s'y opposèrent (n° 415).

[7] N° 706, février 1710.

comble de malheur, les maladies sont venues, et la mortalité a été tout l'hiver, et est encore à un point qu'il est mort plus d'un tiers des habitants.... »

En Autunois, « les pauvres, décharnés, la peau collée sur les os, couchés sur le pavé des rues, crient de toutes leurs forces la faim [1]. » En Touraine, des troupes de quatre à cinq cents misérables, hommes, femmes, enfants, errent par les campagnes et les villes en quête d'un aliment quelconque, menaçant de piller et brûler les maisons, même les bureaux de recette du roi [2]. En Bourgogne, le procureur général écrit, le 4 mai : « Les habitants ne se soutiennent que par des herbes et des racines qu'ils font bouillir, et les enfants de quatre à cinq ans, auxquels les mères ne peuvent donner du pain, se nourrissent dans les prairies comme des moutons [3]. » Et Monsieur le Duc, à l'issue de la session des États, en juillet : « Je ne puis vous dépeindre la misère au point qu'elle est dans toutes les villes et villages où j'ai passé.... Tous les peuples généralement demandent l'aumône, mais avec une âpreté dont on n'a point encore vu d'exemple, et la plus grande partie n'ont plus ni bas ni sabots. Vous ne pourriez pas voir ce spectacle-là sans en être touché [4]. » Un prédicateur se trouva, à Onzain, en face de quatre ou cinq cents squelettes ambulants, ne vivant que de pain de fougère concassée et mélangée d'un septième de son, tout au plus, ou bien de potages de gui et d'orties, ou même de chardons crus, de limaces, d'ordures ; tout le long des routes, des affamés à genoux et hurlant. Près des quatre cinquièmes de la population en étaient là [5]. Rentrant d'Espagne, au mois de septembre, l'ambassadeur Amelot, qui n'avait peut-être pas cru aux rapports de Versailles, reconnut la réalité des faits [6]. Les routes n'étaient plus praticables que pour les vagabonds se lançant au hasard, terrifiant tout sur leur passage jusqu'à ce que la mort d'inanition eût raison d'eux [7]. « C'étoit chose pitoyable de voir toutes sortes de per-

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, p 164.
[2] *Contrôleurs généraux*, n° 385, note.
[3] *Ibidem*, n° 383, note.
[4] *Ibidem*, n° 487.
[5] Circulaire des *Misères du temps*.
[6] Lettre de Mme des Ursins à Mme de Maintenon, dans le recueil Bossange, t. IV, p. 360.
[7] Dans certains pays où les paysans riches, mais ne pouvant plus nourrir

sonnes, dans les prairies, cherchant des herbes et pâturant comme les bêtes, leurs visages décharnés, pâles, livides, noirs, abattus, leurs corps chancelants, semblables à des squelettes et faisant peur aux plus résolus [1]. »

La page si connue de la Bruyère semble pâle à côté de ces tableaux désolants, et nous pourrions leur donner pour épigraphe le début du mémoire officiel de l'hôtel de ville de Paris déjà cité [2]: « Sans exagération, l'année 1709 a été l'une des plus fatales à la France qu'elle ait eues depuis plusieurs siècles, tant par le manquement de blé et de vin dans la plupart de ses provinces, causé par la rigueur de l'hiver, que par le peu d'argent qui se trouva dans le commerce et les malheurs d'une guerre sanglante qu'elle se trouvoit obligée de soutenir depuis neuf années contre la maison d'Autriche, toute l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, le Portugal et la Savoie, ligués ensemble par la jalousie des prospérités du roi.... » Ou encore ce passage du sermon sur l'Aumône que Massillon prononça à Saint-Sulpice le quatrième dimanche de carême : « Tant de misères publiques et cachées, tant de familles déchues, tant de citoyens autrefois distingués, aujourd'hui sur la poussière et confondus avec le plus vil peuple! Les arts devenus inutiles, l'image de la fin et de la mort répandue sur les villes et sur les campagnes.... Les hommes créés à l'image de Dieu et rachetés de son sang broutent l'herbe comme des animaux, et, dans leur nécessité extrême, vont chercher à travers les champs une nourriture que la terre n'a pas faite pour l'homme, et qui devient pour eux une nourriture de mort [3]. »

Il n'est pas un contemporain qui ne nous ait transmis quelque souvenir de l'exode qui couvrait les routes ou encombrait les rues des villes [4]. Allant courre le loup, le Dauphin trouve le che-

leurs domestiques, les jetaient sur le pavé, le contrôleur général demanda (n° 436) que l'on trouvât un moyen de forcer les maîtres à garder ces pauvres gens.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, année 1890, p. 246. Cf. une lettre de l'intendant de Bordeaux, n° 410 : « Les paysans, privés de toute sorte de travail, sont dans les rues, foibles et languissants, le visage pâle, décharné.... »

[2] Arch. nat., K 1022, n° 155.

[3] Madame elle-même trouvait des accents émouvants; elle écrit en septembre, alors que la disette et la misère durent déjà depuis neuf mois : « Partout on voit les gens s'affaisser, littéralement morts de faim ; partout on n'entend que plaintes et gémissements, des plus grands aux plus infimes » (recueil Jaegle, t. II, p. 35).

[4] Cf., dans le tome II de la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, p. 629-631, 677 et 699-701, les mesures prises en 1692 et 1694.

min barré par des femmes criant misère. Le chevalier de Laubépin, revenant de Roanne par la grand'route de Lyon, compte jusqu'à trente-deux morts [1]. Dans le Vendômois, dans le pays Chartrain, les chemins sont bordés de milliers d'affamés, « comme au jugement dernier, » qui s'écrasent quand on leur offre l'aumône ou une distribution. La forêt d'Orléans regorge de vagabonds pareils à des bêtes fauves [2]. La ville de Clermont-Ferrand se voit envahir par deux mille misérables descendus, comme des loups, de leurs montagnes, et qu'il fallut y renvoyer malgré la charitable intervention de l'évêque. Ordre est donné à tous les intendants et aux maréchaussées de dissiper ces attroupements par la force. Seules, certaines grandes villes, Bordeaux par exemple, ou Lyon, pouvaient interner les vagabonds et établir des fours publics et des distributions de pain [3].

V.

LES ŒUVRES CHARITABLES

Que pouvaient faire l'assistance publique ou la charité? A Paris, les hôpitaux étaient déjà surchargés de l'année précédente [4]. Dans la première période d'hiver, à la date du 19 janvier, l'Hôtel-Dieu a deux mille six cent soixante-quinze malades, et ce nombre augmente chaque jour, alors qu'on ne possède pas plus de trente mille livres d'argent liquide en caisse [5]. Le scorbut [6] infecta tout aussitôt cette agglomération à peine abritée et nourrie, empilée dans les salles et galetas, où il en mourait trente et quarante par jour. Les médecins, les sœurs Augustines, l'administration elle-même demandèrent que l'on rouvrît Saint-Louis pour recevoir ces pestiférés, dont la contagion avait déjà gagné les Invalides et la ville même; mais c'était une grosse dépense, et, depuis longtemps, l'assistance publique était épuisée [7].

[1] *Dangeau*, t. XII, p. 403-404 et 411, note.
[2] Circulaire charitable déjà citée; cf. P. Clément, *La police*, p. 350-352.
[3] *Contrôleurs*, nos 327, 331, 334, 385, note, 425, etc.
[4] *Contrôleurs*, n° 144. Voir ce que l'*État de la France* de 1661 (p. 710-717) dit de la grande institution centrale qu'on appelait l'Hôpital général.
[5] Nos 274 et 360.
[6] Prélude de peste, disait tout le monde.
[7] Dès 1700, l'Hôpital général était endetté de plus de deux cent mille livres,

Les lettres multiples du procureur général seraient toutes à lire. « En comptant les malades de Saint-Louis et ceux de l'Hôtel-Dieu, dit-il le 24 septembre [1], il y a à présent plus de quatre mille bouches à nourrir tous les jours dans cet hôpital. Vous comprenez aisément, par là, que tous les fonds de blé et d'argent sont bientôt épuisés par la dépense que cause cette multitude prodigieuse de malades, qu'on ne peut ni renvoyer ni nourrir.... L'Hôpital général, d'un autre côté, est dans une situation encore plus fâcheuse, parce que ses dépenses sont bien plus grandes. Le nombre des pauvres y est toujours de quatorze mille ou environ, quelque retranchement qu'on y ait pu faire, et il faut même, pour empêcher que ce nombre ne croisse, se contenter de recevoir les enfants abandonnés de tout secours et tous les jours exposés en grand nombre aux portes de l'Hôpital [2], et refuser avec une espèce de cruauté un grand nombre de malheureux qui sont des sujets très dignes d'y être reçus, mais qu'on ne peut plus y placer. » C'est cette situation que Saint-Simon a décrite avec son ordinaire vigueur de touche [3] : « Il ne se peut dire combien de gens briguèrent les hôpitaux, naguères la honte et le supplice des pauvres, combien d'hôpitaux ruinés revomissant leurs pauvres à la charge publique, c'étoit-à-dire alors à mourir effectivement de faim, et combien d'honnêtes familles expirantes dans les greniers. »

Soixante mille livres d'aumônes recueillies dès le premier moment, sur un appel émouvant du cardinal-archevêque [4], les secours obtenus du roi pour l'Hôtel-Dieu [5], les charités privées, les contributions volontaires dont les Cours de justice prirent l'initiative, et celles qui furent ensuite rendues obligatoires comme on le verra plus loin, ne produisirent que des soulagements passagers. Il fallut que le Bureau des pauvres vendît des biens-fonds jusqu'à concurrence de huit cent mille livres, quoique sa

et son revenu de quatre cent cinquante-cinq mille livres suffisait à peine pour l'entretien de cinq mille pauvres, à raison de cinq sols chacun par jour (*Contrôleurs*, t. II, n° 447, note).

[1] *Contrôleurs*, t. III, n° 543, note.

[2] Le même fait se produisait partout : à Limoges, plus de six cents enfants, coûtant trois livres par tête chaque jour ; douze cents à Clermont-d'Auvergne (n° 560, note).

[3] T. XVII, p. 206-207. Cf. ci-dessus, p. 486, la citation de Massillon.

[4] *Contrôleurs*, n° 360.

[5] *Ibidem*.

caisse fût pleine de billets de monnaie dépréciés au delà de toute mesure, et, pour le débarrasser de ce papier, à la fin de l'année 1709, on lui permit de faire une loterie de cinq cent mille billets à vingt sols, dont mille soixante-treize lots seulement seraient remboursables en argent, et le reste en papier. L'Hôtel-Dieu comptait alors cinq mille malades [1].

Par cet aperçu sommaire de la détresse d'établissements aussi considérables et riches, aussi bien organisés, aussi intelligemment dirigés que l'étaient ceux de Paris, on peut juger de celle des hôpitaux de province; quant aux hôpitaux militaires, abandonnés par les entrepreneurs, il devint de toute impossibilité d'en faire la régie pour le roi [2].

Parmi les particuliers, « tant de misère échauffa le zèle et la charité, et les aumônes furent immenses [3]. » On vient de voir ce que produisit le premier mandement du cardinal de Noailles à l'occasion des froids de janvier; mais les collectes publiques, faites avec fracas, présentaient le grave inconvénient d'être vite connues au loin et d'attirer un nouvel afflux de misérables dans les grandes villes [4]. Plus heureux furent certains efforts de la charité privée, sans cependant suffire. Saint-Simon en cite un trait tout à l'honneur de cette chancelière de Pontchartrain qu'il admirait et révérait à bon droit. Sans aucun bruit, elle avait organisé diverses œuvres de secours, presque secrètes, et qui n'en faisaient que plus de bien. « Mais, dit le chroniqueur [5], l'année 1709 la trahit. La disette et la cherté firent une espèce de famine : elle redoubla ses aumônes, et, comme tout mouroit de faim dans les campagnes, elle établit des fours à Pontchartrain, des marmites et des gens pour distribuer des pains et des potages à tous venants, et de la viande

[1] *Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. I, p. 262-264; *Gazette d'Amsterdam*, année 1710, n° IV.

[2] *Contrôleurs*, n° 678, lettre du ministre Voysin.

[3] *Saint-Simon*, t. XVII, p. 207.

[4] *Contrôleurs*, n°s 327 et 334. Le parlement de Rouen, à l'instar de celui de Paris, ayant ordonné (6 mai) aux pauvres mendiants qui étaient incapables de gagner leur vie de se retirer dans leurs pays d'origine, et l'aumône générale qui se faisait chaque jeudi à l'abbaye du Bec-Hellouin provoquant des attroupements séditieux, cette aumône fut interdite par arrêt du Conseil (Arch. nat., E 1950, fol. 246-247).

[5] *Mémoires*, éd. 1873, t. X, p. 160-161, et Addition au *Journal de Dangeau*, qui a passé dans le tome VI de l'édition nouvelle, p. 460-461.

cuite à la plupart tant que le soleil étoit sur l'horizon. L'affluence fut énorme. Personne ne s'en alloit sans emporter du pain de quoi nourrir deux ou trois personnes plusieurs jours, et du potage pour une journée. Ce concours a eu bien des journées de trois mille personnes, et avec tant d'ordre, que nul ne se pressoit, ne passoit son tour d'arrivée, et avec tant de paix, qu'on n'eût pas dit qu'il y eût eu plus de cinquante personnes. Plus la donnée avoit été nombreuse, plus la chancelière étoit aise, et cela dura six à sept mois de la sorte. »

Bien des exemples analogues seraient à signaler [1]. On ne s'étonnera pas que le clergé de tous ordres, et, en tête, les prélats, s'empressassent de donner aux mesures d'ordre et de charité un précieux concours [2].

Les correspondances des évêques seraient toutes à citer. J'ai eu l'occasion de publier celle de l'archevêque de Sens, Fortin de la Hoguette [3]. L'évêque d'Auxerre, Caylus, écrivait, le 23 juin [4] : « ....Nous nourrissons plus de treize cents malheureux, à qui nous donnons tous les jours des potages. Le clergé en a pris sur son compte la quatrième partie ; j'en ai sur le mien cent cinquante. Ce n'est point pour mériter vos louanges, quoique, assurément, j'en fasse grand cas, que j'ai l'honneur de vous faire ce récit, mais seulement pour faire connoître au roi mon empressement à exécuter ses ordres. Je me suis réduit à la grosse viande et au pain bis pour pouvoir faire des efforts pour les pauvres. Je n'ai plus d'autre ressource que dans une partie de ma vaisselle d'argent ; l'autre est déjà hypothéquée : je l'enverrai au premier jour à Paris, pour la vendre. Je crois que le roi aimera autant que j'emploie ce qui pourra m'en revenir à lui conserver des sujets.... »

L'évêque d'Apt, Foresta, dont le clergé, par suite de circonstances particulières à ce pays, était incapable de contribuer à l'imposition, trouva des « voies aussi sûres et moins surchar-

[1] La marquise d'Huxelles, dans une lettre du 19 avril, raconte que M. de Verthamon, premier président du Grand Conseil, avait un gros amas de blé à la campagne : les paroissiens ayant demandé à en emprunter cinq cents boisseaux, il les leur a livrés en pur don, et cent pistoles en plus.

[2] *Mercure* de mai 1709, p. 402-403.

[3] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II (1876), p. 401-408. Cf. la *Correspondance des contrôleurs*, n° 399. Les aumônes avaient commencé à Sens dès l'automne de 1708, et elles continuèrent jusqu'à ce qu'on réorganisât le bureau général de subsistance qui avait fonctionné en 1693-1694.

[4] *Ibidem*, n° 462.

geantes. » Il fit payer deux sols pour livre aux bénéficiers qui supportaient plus d'un écu de capitation, mais demanda qu'il fût permis encore de consacrer au soulagement des pauvres la rétribution des prédicateurs de carême, les aumônes obligatoires des gros-décimateurs, les contributions de même source pour la décoration des églises ou pour les fêtes paroissiales et les jeux populaires [1].

Aussi, quand les évêques rencontraient d'odieuses résistances, avaient-ils le droit de les dénoncer. Ce fut le cas dans certains diocèses du Languedoc [2]. Le 5 mars 1710, Fleury, évêque de Fréjus, le futur cardinal et premier ministre, indigné contre les bénéficiers de son diocèse et les commandeurs de l'ordre de Malte, demanda au contrôleur général, sinon une déclaration générale, du moins une lettre qui l'autorisât à taxer les uns et les autres au nom du roi [3].

C'est contre une tout autre classe, celle des gens de finance, que M. de Noailles, évêque de Châlons, écrivait, le 17 octobre 1709 [4] : « Votre piété vous permettra-t-elle de souffrir que des commis dont la naissance est des plus viles portent des habits aussi galonnés d'or et d'argent que les plus grands seigneurs de la cour, qu'ils fassent des repas assez fréquents dans lesquels ils n'épargnent pas la dépense pour avoir tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus délicat, jusqu'à payer le litron de pois douze écus, et ne fassent aucune aumône aux pauvres?.... Peut-être que, si les peuples étoient les maitres de les imposer, ils suivroient plutôt leur ressentiment et leur indignation que la proportion de leurs facultés.... » Le ministre fit droit à cette juste réclamation, et, l'année suivante, en février 1710 [5], le procureur général Daguesseau obtint que fermiers et commis fussent taxés proportionnellement à l'importance de leurs emplois.

Les parlements avaient le privilège très honorable, plutôt consacré par un usage immémorial que venant des lois mêmes, de tenir la haute main sur la police générale des grains, et aussi sur la charité publique, soit directement, soit par leurs subs-

[1] N° 399, note, p. 147. Fléchier, comme évêque de Nimes, approuvait cette application des ressources somptuaires (ses *Œuvres*, éd. 1782, t. X, p. 301).
[2] *Contrôleurs*, n° 399, note.
[3] N° 719.
[4] N° 600.
[5] N° 684.

tituts de tout degré, notamment les lieutenants généraux de police dans les villes, bailliages et présidiaux [1]. De là même, comme nous le verrons, des conflits multiples, très préjudiciables au bien public, entre les magistrats et le pouvoir régulier représenté par le contrôleur général, les intendants des provinces et leurs subdélégués.

Certaines Cours trouvèrent étrange et mauvais que le clergé agit de son propre mouvement et à part. On voit ainsi que l'archevêque de Narbonne, les évêques d'Agde et de Tarbes, celui de Condom, eurent à protester contre l'ingérence des parlements de Toulouse et de Bordeaux [2]. Le 13 mai [3], Monsieur d'Auch écrit ceci : « .... Le parlement de Toulouse ordonne que les archevêques, évêques, abbés et autres bénéficiers fourniront et remettront entre les mains des maires et consuls le sixième de leurs revenus, et que leurs fermiers y seront contraints, même par corps. Nous faisions ici, avant cet arrêt, subsister nos pauvres, quoique au nombre de huit cents; nous en avions déjà fait la répartition, et j'avois envoyé des départements sur tous les décimateurs, et sur moi le premier, dans les autres lieux de ce diocèse. Il n'étoit pas nécessaire que le parlement de Toulouse y mît la main pour exciter notre charité; il me paroît même qu'il l'a fait d'une manière bien vive et bien injurieuse au clergé. Cet arrêt produit de très mauvais effets : les plus petits maires et consuls de village viennent ici nous menacer de faire saisir nos meubles, d'emprisonner nos receveurs; on ne voit que ces sortes de gens à nos portes et dans les rues. Ils exercent la même chose à l'égard de nos curés; cela a été si loin à l'égard d'un de nos meilleurs sujets, ... que ce pauvre homme en a perdu la raison : tout cela pendant que nous faisions les derniers efforts pour faire subsister les pauvres.... » Selon le *Mercure* [4], le parlement languedocien était allé jusqu'à déclarer que, si les prélats non retenus à la cour par des fonctions spéciales ne revenaient résider dans leur diocèse, il serait procédé contre eux par saisie de leur temporel et vente de leurs meubles. Il ne m'a pas été possible de vérifier si l'assertion du *Mercure* est exacte; mais, quant aux

[1] Voir, pour le ressort de la capitale, la préface du recueil des Archives : *Actes du parlement de Paris*, t. I, p. LXJ-LXIIJ.
[2] *Contrôleurs*, n° 399, note.
[3] *Ibidem*.
[4] Mai 1709, p. 401.

arrêts dénoncés par l'archevêque d'Auch, je dois dire qu'ils furent immédiatement cassés par le Conseil [1]. Voici également comment les ministres durent intervenir dans l'action des parlements sur les pauvres, les mendiants, les vagabonds, et dans l'organisation des secours charitables.

L'usage était qu'en pareille cironstance les Cours, après avoir expulsé de chaque ville les pauvres et mendiants étrangers, fissent secourir ceux du lieu même par des bureaux de charité et contraignissent chaque habitant à y coopérer, les taillables proportionnellement à leur cote d'impôt, les privilégiés et non-taillables au sol la livre des deux tiers de leur revenu présumé. Ainsi avait-on procédé à Paris en 1587, en 1595, plus récemment en 1685, 1689, 1691, 1693, 1699. C'est ce qui s'appelait la « taxe des pauvres [2]. »

Un arrêt du 19 avril 1709, pour le ressort du parlement de Paris, ordonna donc que les pauvres incapables de gagner leur vie et réduits à la mendicité sortissent des villes à bref délai pour se rendre dans leur pays natal, sous peine de huit jours de prison et du carcan pour les hommes, avec trois années de galères en cas de récidive, du fouet et du carcan pour les estropiés, du fouet pour les femmes non enceintes et les garçons valides de moins de douze ans. Défense est faite de leur donner asile pendant plus d'une nuit. Les estropiés et incurables seront enfermés à l'hôpital général le plus proche [3]. Dans les villes murées, les curés, marguilliers et notables auront charge d'assurer, jusqu'au 1er décembre, la subsistance de leurs pauvres au moyen d'une contribution perçue sur chaque habitant selon ses facultés ou ses offres raisonnables. Dans les villes moindres et dans les villages, un rôle sera dressé des pauvres à assister, et chaque corps ou communauté, chaque ecclésiastique, chaque

[1] Arrêt du 18 juin. Cette ingérence des magistrats supérieurs était mal prise en haut lieu : voir, dans les *Contrôleurs*, année 1708, nos 142 et 149, une lettre de Daguesseau fils et une de Desmaretz.

[2] *Contrôleurs*, t. I, nos 162, 692, 1168, 1174, 1187, etc. En 1694, les aumônes et charités avaient atteint un chiffre total de près de 425,000 l., à partager entre l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général et les Enfants trouvés.

[3] Voir, dans les *Journaux de P. de l'Estoile*, les mesures prises lors de la disette de 1596 (t. VII, p. 48, 54, 55 et 58). Le 15 mars, on avait compté sept mille sept cent soixante-neuf pauvres au cimetière des Saints-Innocents : le 16, il en entra six à sept mille de plus, et on dut doubler la taxe; mais, le 26, il fut ordonné à tous les étrangers de sortir de Paris.

particulier contribueront à la dépense selon les règles et proportions indiquées tout à l'heure, sous peine d'astreinte et de doublement de la somme. Un autre arrêt, rendu en interprétation du premier le 8 juin, décréta que, quel que fût le nombre de paroisses, il n'y aurait qu'une réunion unique de notables, un seul rôle, un seul bureau de charité ; que, au besoin, plusieurs localités se réuniraient pour dresser ce rôle unique, et que les taxes reconnues ou trop fortes, ou trop faibles, pourraient être revisées [1].

On sera peut-être curieux de savoir comment fonctionnaient les bureaux de charité : voici les détails que donne sur celui de Versailles le commissaire de police Narbonne [2]. Cinq directeurs des pauvres, anciens marguilliers, taxent chaque contribuable au prorata de ses moyens; un receveur général encaisse les recettes perçues dans chaque quartier par un commissaire, lequel établit aussi le rôle des pauvres. La taxe est arrêtée (15 mai) pour six mois et demi, comprenant d'une part les bourgeois, d'autre part les seigneurs et princes, et, en tête de ceux-ci, le roi, taxé à 4,220 l., Monseigneur à 2,110 l., le duc de Bourgogne à 397 l., son frère Berry à 195 l., le duc d'Orléans à 600 l., la duchesse à 300 l., etc. Le blé étant acheté à raison de 40 l. le setier (plus 30 s. pour la mouture), ou la farine à 53 s. le boisseau, et un boulanger faisant la cuisson à raison de 2 s. 3 d. le boisseau, on distribue chaque semaine un pain de cinq livres à chaque pauvre inscrit et porteur de sa carte d'identité.

A Sens, il y a trois listes : 1° les aisés pouvant contribuer à l'aumône ; 2° les gens ayant de quoi subsister par eux-mêmes ; 3° les pauvres à la charge du bureau [3].

Autre système en d'autres villes. Ainsi, à Mâcon, chacun des « gens commodes » fut d'abord astreint à nourrir un ou deux pauvres [4] ; cela ne suffisant plus, on procéda à une contribution volontaire, qui produisit six à sept mille livres [5].

[1] Collection Rondonneau. AD^{XI} 38, n° 73 ; minutes du parlement de Paris, X^{m} 8892 ; *Mercure* de mai 1709, p. 402-403 ; Delamare, *Traité de la police*, t. II, p. 888.

[2] Son *Journal*, p. 6-9.

[3] *Contrôleurs*, n° 399, 5 mai.

[4] Système ressuscité en 1740 à Châtellerault, où quatre mille habitants avaient dix-huit mille pauvres à nourrir (*Argenson*, t. III, p. 84 et 93).

[5] Mémoire de M. Benet, p. 10-12.

La misère se prolongeant en 1710, le contrôleur général invita les parlements à renouveler leurs arrêts et à en confier à l'intendant l'exécution, c'est-à-dire le soin de taxer les propriétaires proportionnellement au nombre des pauvres de chaque ville [1].

Mais il appartenait surtout aux magistrats de donner le bon exemple, et nous devons reconnaître qu'ils n'y avaient jamais manqué. Le 8 mai 1709, ceux du parlement de Paris décidèrent [2] que chacun d'eux contribuerait à l'aumône générale pour une somme fixe, payable en deux versements égaux, les présidents à mortier donnant six cents livres, les présidents aux enquêtes trois cents, les conseillers deux cents [3]; que les autres compagnies judiciaires, et généralement tous les corps et communautés religieuses, régulières ou séculières, de même tous les habitants de la ville et des faubourgs, seraient invités à contribuer également. La Chambre des comptes, la Cour des aides, etc., s'exécutèrent avec plus ou moins d'empressement, comme en 1693, contestant cependant que le parlement eût le droit de décréter ainsi imposition et collecte sans que le souverain l'y autorisât, sans que la comptabilité fût assurée régulièrement [4]. Les parlements de province suivirent l'exemple de Paris, certains l'avaient même devancé [5]; mais l'autorité des magistrats, celle même du roi et celle des ordonnances établies sur des bases d'appréciation absolument arbitraires, ou sur la bonne volonté des contribuables, pourraient-elles quelque chose contre l'épuisement général, contre l'impuissance des gens les plus généreux et charitables? Il y avait déjà plusieurs années que Vauban écrivait ceci [6] : « Près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; des quatre autres parties qui restent,

[1] *Contrôleurs*, n° 697.

[2] Minutes du parlement, X[1a] 8892; collection Rondonneau, n° 65.

[3] Depuis 1534, le Parlement faisait une aumône au Grand bureau, et, en 1702, il avait voté de pareilles sommes pour l'Hôpital général.

[4] *Contrôleurs*, n° 509; *Pièces justificatives pour servir à l'histoire de la maison de Nicolay*, t. II, n°s 664, 700 et 702. En 1740, il y eut un vrai conflit, dont le ministère essaya de profiter pour enlever aux Cours leurs prétendues attributions d'administration générale.

[5] *Contrôleurs*, n°s 334 et 406.

[6] Dans le *Projet de dîme royale*, 1705.

trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et, dans le dernier dixième, on ne peut pas compter sur cent mille familles. » Quatre ans de plus se sont écoulés, absorbant en une guerre interminable les ressources et les facultés des sujets de Louis XIV; partout la matière imposable manque, fait défaut. « Grand nombre de gens qui, les années précédentes, soulageoient les pauvres, se trouvoient réduits à subsister à grand'peine, et beaucoup de ceux-là à recevoir l'aumône en secret [1]. » Ainsi, dans le diocèse de Sens, six cents paroisses, sur huit cent trente, ne peuvent plus rien faire; à Sens même, où, en 1693, six cent quatre-vingt-quatre « gens aisés » avaient soutenu sans trop de peine quatorze cent quarante-six pauvres, cette fois, deux cent soixante-quinze « aisés » seulement pourraient donner dix, vingt sols, ou un peu plus; les pauvres étant au nombre de dix-neuf cent vingt-six, ce serait, rien qu'en pain, une dépense de 7,000 l. par mois. Et, si la contribution était étendue aux campagnes, comment forcer les fermiers à payer de quinzaine en quinzaine la taxe au sol la livre de leurs maîtres? C'est ce que le vénérable archevêque Fortin de la Hoguette exposa au contrôleur général le 5 mai, et beaucoup d'autres prélats firent de pareilles objections, estimant qu'il eût mieux valu se contenter des quêtes publiques [2].

Après bien des réunions et des études, le procureur général obtint une déclaration royale, qui fut rendue le 3 septembre [3], avec ces considérants : « Nous apprenons que l'Hôpital général est chargé d'une si grande multitude de pauvres, que ses revenus ordinaires pourroient à peine suffire à en nourrir la moitié; que, d'ailleurs, le nombre des malades augmente dans l'Hôtel-Dieu, et qu'il n'est pas moins nécessaire de pourvoir aux besoins des pauvres des paroisses [4], qui, n'étant pas suffisamment secourus, retomberoient bientôt sur l'un ou l'autre de ces hôpitaux et achèveroient de les accabler.... » Le roi convie à imiter l'exemple des Cours toute personne en état de fournir une contribution, toute communauté laïque ou ecclésiastique [5]. Chaque pa-

[1] *Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. XVII, p. 206.
[2] *Contrôleurs*, n° 399. Cf. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 6e série, t. II, p. 399, 400 et 407.
[3] *Contrôleurs*, n° 543.
[4] Les pauvres domiciliés dans chaque paroisse et secourus par elle.
[5] La Chambre des comptes, d'elle-même, avait émis le vœu que les autres

roisse devra désigner des bourgeois notables pour recevoir les offres d'argent et les engagements de chaque maison, ou pour noter les refus. La cotisation devant donner cinquante mille livres par mois, toutes personnes qui auront refusé d'y participer, ou dont les offres paraitraient insuffisantes, seront cotisées d'office par le parlement pour le 1er octobre. Les recettes paroissiales verseront leurs collectes au receveur de la ville. Cette cotisation exceptionnelle ne portera point préjudice à la taxe ordinaire, dite du Grand bureau des pauvres, établie depuis 1656 [1].

Mais, un pareil règlement ne reposant encore que sur l'estimation arbitraire des moyens de chacun et sur sa générosité spontanée, on chercha tout aussitôt quelque système plus solide. Il s'en présentait trois : ou bien taxer les « aisés » à la même somme qu'ils versaient jusque-là dans la caisse du Grand bureau, mais majorée d'un tiers ; ou proportionner chaque cote à l'importance du loyer ; ou, enfin, prendre comme base fixe l'imposition proportionnelle des « boues et lanternes [2], » c'est-à-dire la taxe que, depuis 1693, chaque maison de Paris payait pour le nettoyage et l'éclairage des rues, ou plutôt que chaque maison avait rachetée, en 1704, sur le pied du denier seize, pour une somme globale de trois cent mille livres [3]. Ce dernier système avait été rejeté tout d'abord avec indignation par les hauts magistrats, qui estimaient suffisant que les rôles de perception fussent dressés sous l'autorité du roi lui-même, de telle façon que « ceux qui ont un nom » ne pussent se soustraire à la contribution ou faire des offres insuffisantes, tandis que, de son côté, le contrôleur général agirait sur les contribuables récalcitrants par nature, financiers, traitants, gens d'affaires. On y revint dans une nouvelle assemblée [4], d'autant que les vieillards se

Cours invitassent le corps de ville à faire un fonds convenable pour acheter des blés au dehors.

[1] Lors de la fondation de l'Hôpital général, en avril 1656, tous les corps, toutes les communautés (à l'exception de celles qui exerçaient l'hospitalité) et tous les particuliers avaient été invités à contribuer à l'entretien de cet établissement « à proportion de leurs forces, » sous peine d'être taxés d'office par le parlement.

[2] *Encyclopédie méthodique des finances* (1784), t. I, p. 127.

[3] *Contrôleurs généraux*, t. II, nos 427, 650, 865, 946 ; *Mémoires de Catinat*, t. II, p. 186 ; *Mémoires de Luynes*, t. V, p. 228 ; *Traité de la police*, t. IV, p. 237-242.

[4] Peut-être parce que le premier président des aides avait proposé, en avril,

souvenaient d'avoir vu établir pareille taxe en 1662, et une déclaration royale fut rendue en conséquence le 22 octobre, pour établir une taxe de six cent mille livres, c'est-à-dire double de celle qui avait été perçue jusque-là sous l'appellation de « boues et lanternes [1]. » On promettait qu'elle ne serait levée que pour une seule année, « sans tirer à conséquence, » et cependant, comme la corvée pour les grands chemins, elle se perpétua après 1709. C'est un des griefs de Saint-Simon [2] : « Les besoins croissant à chaque instant, une charité indiscrète et tyrannique imagina des taxes et un impôt pour les pauvres. Elles s'étendirent avec si peu de mesure en sus de tant d'autres, que ce surcroît mit une infinité de gens plus qu'à l'étroit au delà de ce qu'ils y étoient déjà, en dépitèrent un grand nombre, dont elles tarirent les aumônes volontaires : en sorte que, outre l'emploi de ces taxes, peut-être mal géré, les pauvres en furent beaucoup moins soulagés. Ce qui a été depuis de plus étrange, pour en parler sagement, c'est que, ces taxes en faveur des pauvres, un peu modérées, mais perpétuées, le roi se les est appropriées, en sorte que les gens des Finances les touchent publiquement, jusqu'à aujourd'hui, comme une branche des revenus du roi, jusqu'avec la franchise de ne lui avoir pas fait changer de nom. Il en est de même de l'imposition qui se fait tous les ans dans chaque généralité pour les grands chemins : les Finances se les sont appropriées encore avec la même franchise, sans leur faire changer de nom. »

VI.

LES ATELIERS PUBLICS

De tout temps les ateliers publics avaient été considérés comme un remède à la misère des populations affamées et à l'encombrement des hôpitaux, où les secours charitables étaient donnés en « pure perte [3]. » Les intendants en avaient proposé ou organisé l'installation, aussi bien en 1685 qu'en 1693-1694, qu'en

d'affecter aux scorbutiques le revenant-bon des boues et lanternes (*Contrôleurs*, n° 360, note).

[1] *Contrôleurs*, n° 543, note; *Gazette d'Amsterdam*, année 1709, n° LXXXIX.

[2] Éd. nouvelle, t. XVII, p. 207.

[3] F.-P. Clément, *La corvée des chemins*, p. 41.

1698-1699, dans les provinces à population ouvrière, et à Paris même [1]. A cette dernière date de 1699, il en fut ouvert dans les intendances d'Orléans, Châlons, Alençon et Bourges, et nous savons même que la dépense totale s'éleva à 158,545 l. [2]. Dès la fin de 1708, l'intendant La Bourdonnaye et le receveur général Lussé avaient obtenu 40,000 l. pour ouvrir des ateliers en Guyenne; en 1709, ils se trouvèrent fort embarrassés de renouveler cette organisation, n'ayant point d'aumône spéciale pour les pauvres non renfermés [3]. A Orléans, un peu auparavant, M. de Bouville fit ouvrir trois ateliers; mais il eût préféré que chaque paroisse fournît du travail à ses pauvres. Amiens eut aussi des ateliers en juin, Rouen en juillet, et, dans cette dernière ville, les hommes furent employés à raccommoder les chemins, les femmes à filer du coton [4].

A Paris, l'arrêt rendu par le parlement le 19 avril, et confirmé le 8 juin, portait ceci : « Est enjoint à tous pauvres valides de travailler toutes les fois qu'il se présentera occasion de le faire, et défense de leur donner aucune subsistance lorsqu'il y aura des ouvrages sur les lieux auxquels ils pourront gagner suffisamment de quoi vivre. Autant qu'il sera possible, il sera donné aux femmes et enfants le moyen de travailler, à la charge de rendre sur le produit de leur travail le prix des filasses et autres choses qu'on leur aura fournies pour cet effet. »

Le procureur général demandait des mesures plus effectives [5] : ce ne fut cependant que le 3 août qu'une réunion composée du cardinal-archevêque, des chefs des trois cours supérieures, du procureur général lui-même, du lieutenant de police et du prévôt des marchands Bignon, fit un fonds, bien minime, de 30,000 l. [6]. « Il y a longtemps, écrivait M. Bignon [7], que les ateliers publics sont proposés pour chasser de Paris le nombre infini de mendiants valides dont on est accablé. Ils consomment les au-

[1] *Contrôleurs généraux*, t. I, nos 163, 1792, 1831, etc.; P. Clément, *La police sous Louis XIV*, p. 255; Depping, *Correspondance administrative*, t. II, p. 691.
[2] Papiers du Contrôle, G7 997.
[3] *Contrôleurs*, n° 410.
[4] Nos 369 et 475.
[5] N° 475.
[6] Le prévôt des marchands donna 1,800 livres, chaque membre de l'échevinage 500, etc.
[7] N° 522.

mônes qui devroient être réservées pour les vrais pauvres, et peuvent être l'occasion de toutes sortes de désordres. La nécessité du travail, ou la crainte des peines qui seroient établies par une déclaration, les obligera de se retirer. Ces fainéants augmentent tous les jours; le temps de la moisson, qui est instante, demande des ouvriers à la campagne : ainsi, la résolution en a été prise sous le bon plaisir du roi.... Je vous avoue qu'un pareil projet, fondé sur une aussi petite ressource, ne laisse pas de me donner de l'inquiétude. Il faut se remettre du surplus à la Providence et aux charités du roi.... »

Une déclaration royale du 6 août autorisa donc l'ouverture d'ateliers; il fut décidé qu'on y emploierait les pauvres à des travaux de terrassement sur trois points : les Cours, l'extrémité de la rue d'Enfer, la porte Saint-Martin; et la Ville, munie de ses 30,000 l., acquit des outils et passa marché pour fournir le pain à plus de deux mille cinq cents travailleurs, sur le pied d'une livre et demie par jour, en miches d'un pur froment qui coûtait 52 l. le setier [1]. Mais les calculs avaient été mal faits : le 20 août, il ne se trouva pas d'outils pour plus de deux cents travailleurs à la porte Saint-Martin ; les pauvres qui n'en eurent point firent émeute, se répandirent par la ville en pillant les boutiques de pain et les maisons des particuliers [2], arrêtèrent même le carrosse de MM. de Boufflers et de Gramont passant sur la place de Grève, puis le quittèrent pour poursuivre celui de M. d'Argenson jusqu'à sa maison, et comme ils voulaient forcer les portes, force fut de commander le feu aux archers; il y eut plusieurs morts. Les attroupements du boulevard ne se dissipèrent que devant les compagnies du régiment des gardes requises par le gouverneur, qui, jusque-là, s'effaçait derrière le lieutenant général de police et le prévôt des marchands; mais le plus beau rôle fut pour le maréchal de Boufflers, que les insurgés finirent par porter en triomphe. A partir de ce jour, lui et le gouverneur assurèrent l'ordre par de nombreuses patrouilles; pendant une semaine, un corps de garde se tint en

[1] Registres de la Ville, H 1843, fol. 188 v°, et mémoire sur l'hiver déjà cité, K 1022, n° 155, fol. 5.

[2] Entre autres, celle où habitaient Pierre-Denis Martin, peintre ordinaire du roi, et Thévenot, sculpteur des Bâtiments, que la Ville eut à indemniser (H 1843, fol. 205 et 206).

permanence devant l'hôtel de ville, et, finalement, le parlement ferma les ateliers [1].

VII.

LES SÉDITIONS A PARIS ET EN PROVINCE

Tout cela était inévitable : point d'hivers rigoureux, de disettes, de misères, sans mouvements séditieux. Il s'en était produit à Paris dans les occasions précédentes, en 1692, en 1693 [2]; ce fut bien pis dans toute cette année 1709. Des symptômes précurseurs avaient troublé les derniers marchés de 1708; ils ne purent que s'accentuer, et, en mars, se traduisirent d'abord par des assemblées tumultueuses de marchandes ou de pauvres femmes de soldats. Celles-ci voulurent, certain jour, porter au Dauphin un « placet séditieux; » c'était pour obtenir le rabais du pain, au lendemain du second dégel. D'Argenson et le contrôleur général cherchèrent à étouffer le bruit, et trouvèrent fort mauvais que le secrétaire d'État Pontchartrain, fils du chancelier, se fût avisé de remettre le placet entre les mains du roi lui-même. « A lire ses lettres, écrivait d'Argenson [3], il semble que tout Paris soit en mouvement, que le peuple crie à la faim, et que nous soyons à la veille de revoir les Barricades. Je sais même qu'il parle comme il écrit, et ses discours font de très méchants effets.... J'ai parlé à ces femmes, et, après m'avoir demandé pardon de leur insolence et rejeté sur l'écrivain les termes séditieux dont le placet est rempli, elles m'ont dit que ce n'étoit pas la cherté du pain qui les embarrassoit, mais de ce qu'elles étoient hors d'état d'en acheter à quelque prix qu'il pût être. La plupart sont même convenues qu'elles en avoient encore chez elles du marché du samedi, où j'en fis donner sur le pied de 2 s. la livre à tous ceux qui en voulurent.... Elles se sont retirées fort tranquillement,

[1] Voir les rapports et récits dans la *Correspondance des contrôleurs*, n° 522, dans le registre de la Ville, dans celui du parlement, dans la *Gazette d'Amsterdam*, n°s LXX et LXXI, dans les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. VII, p. 71-74, dans les *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 35, etc.

[2] *La police sous Louis XIV*, p. 252-260; *Contrôleurs généraux*, t. I, *passim*; Papiers G⁷ 1640; Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 631-635, 639-651, 654, 680-693, etc. Le 10 novembre 1692, une boulangerie avait été pillée en plein Versailles (*Sourches*, t. IV, p. 137).

[3] Lettre du 4 mars, n° 324.

m'ont demandé pardon de leur faute, et m'ont bien promis de n'en plus commettre de semblables.... J'ai donné ordre que l'écrivain fût incessamment conduit dans les prisons du Châtelet [1]. » Le Dauphin rencontra encore d'autres attroupements de même nature, le 30 avril, en venant à Paris voir un combat de taureaux et la représentation de l'Opéra, le 2 mai, en allant courre [2]. D'ailleurs, il faut croire que les Parisiens ne s'émouvaient guère de ces démonstrations, puisque Boileau écrivait à son ami Brossette [3] : « Nous nous sentons de la famine aussi bien que chez vous, il n'y a point de jour de marché où la cherté du pain n'y excite quelque sédition ; mais on peut dire qu'il n'y a pas moins de philosophie que chez vous, puisqu'il n'y a point de semaine où l'on ne joue trois fois l'opéra avec une fort grande abondance de monde, et que jamais il n'y eut tant de plaisirs, de promenades et de divertissements. » Le sang-froid du lieutenant de police, sa courageuse attitude, sa vigilance, étaient faits pour rassurer la bourgeoisie. Il avait vu jadis, en pareille occasion, des placards insolents, menaçants même pour sa personne, s'étaler sur les murs [4], et il savait quel cas en faire. Le 6 avril 1709, comme le comte de Pontchartrain lui reprochait de ne pas l'avoir informé de celui qu'on venait d'apporter de la place de Grève, il affecta de nouveau de s'étonner qu'on en importunât le roi. « Quoi qu'il en soit, disait-il [5], je pense, et je penserai toujours que de pareilles insultes ne méritent que du mépris. » C'était une leçon de dignité pour certains familiers trop pressés de mettre ces pièces sous les yeux du souverain, parce qu'elles appelaient sur sa tête la vindicte publique, et allaient jusqu'à faire l'éloge des Brutus et des Ravaillac. « Le roi, dit Saint-Simon [6], en fut peiné pendant quelques jours ; mais, réflexions faites, il comprit que des gens qui menacent et qui avertissent ont moins dessein de se commettre

[1] *Contrôleurs*, n° 324; *Dangeau*, p. 348, note; P. Clément, *La police sous Louis XIV*, p. 461.
[2] *Dangeau*, p. 399-400 et 403-404; ms. ital. 1930, p. 10.
[3] Lettre du 15 mai 1709.
[4] *Dangeau*, t. VII, p. 61, 8 avril 1699. Cf., dans le manuscrit Clairambault 1101, fol. 240, un placard écrit à la sanguine excitant à tuer Pontchartrain et La Reynie.
[5] *Contrôleurs*, n° 361.
[6] T. XVII, p. 396.

à un crime que d'en donner l'inquiétude. Ce qui le piqua le plus fut l'inondation des placards les plus hardis et les plus sans mesure contre sa personne, sa conduite et son gouvernement, qui, longtemps durant, furent trouvés affichés aux portes de Paris, aux églises, aux places publiques, surtout à ses statues, qui furent insultées de nuit en diverses façons, dont les marques se trouvoient les matins, et les inscriptions arrachées. Il y eut aussi une multitude de vers et de chansons, et rien ne fut épargné. » C'est sans doute en ce temps que parut cette parodie du *Pater* : « Donnez-nous notre pain, qui nous manque de tous côtés. Pardonnez à nos ennemis, qui nous ont battus, mais non à vos généraux, qui les ont laissé faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon, mais délivrez-nous de Chamillart. »

Jusqu'à la fin de l'année, les désordres se répétèrent bien des fois autour des marchés de la rive droite ou de la rive gauche [1]. Heureusement, d'Argenson avait obtenu, ce qui était sans exemple, surtout en temps de guerre, qu'on immobilisât jusqu'à douze compagnies du régiment des gardes-françaises et un bataillon entier des gardes-suisses [2] pour parer aux émeutes toujours imminentes, au pillage des marchés, des magasins de grain, de farine ou de pain, à la sûreté même des officiers de la police et de leur chef suprême, lorsque sa contenance hardie n'en imposerait plus aux mutins et aux femmes en délire. Devant Saint-Roch, à la place Maubert, à l'Abbaye, à Saint-Marcel, à Saint-Nicolas-des-Champs, les séditions des 6 et 26 avril, du 6 mai, du 20 août au matin, exigèrent une répression énergique [3]. Saint-Simon nous a transmis ses souvenirs des troubles qu'il vit de près et qui, d'ailleurs, venaient de se renouveler dans une disette pareille [4] au moment où il écrivait d'après Dangeau ce passage [5] : « Les précautions n'empêchèrent pas force désordres,

[1] D'Argenson en rendait compte jour par jour (G⁷ 1654).

[2] *Contrôleurs*, n° 361, note ; *Mémoires de Saint-Simon*, p. 394-396.

[3] *Dangeau*, p. 397, 408, 409, 411-413 ; *Sourches*, p. 328-329 ; *Lettres de Mme de Maintenon*, recueil Bossange, t. I, p. 414-415 ; *Lettres de Madame*, recueil Jaeglé, t. II, p. 86 et 97-99 ; *Contrôleurs généraux*, n° 361 ; *Dépêches vénitiennes*, ms. ital. 1930, p. 11 ; ms. nouv. acq. fr. 4037, fol. 3 ; Clément, *La police sous Louis XIV*, p. 463-465. Des faits semblables de 1692-1693 sont relatés dans ce dernier ouvrage et dans le tome I des *Contrôleurs*.

[4] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, p. 173, septembre 1740.

[5] Éd. 1873, t. VII, p. 71.

en plusieurs desquels Argenson courut risque de la vie. Monseigneur, venant et retournant de l'Opéra, fut plus d'une fois assailli par la populace et par des femmes en grand nombre, criant : *Du pain !* jusque-là qu'il en eut peur au milieu de ses gardes, qui ne les osoient dissiper de peur de pis. Il s'en tira en faisant jeter de l'argent et promettant merveilles ; mais, comme elles ne suivirent pas, il n'osoit plus venir à Paris. Le roi en entendit lui-même d'assez fortes, de ses fenêtres, du peuple de Versailles, qui crioit dans les rues. Les discours étoient hardis et fréquents, et les plaintes vives et fort peu mesurées contre le gouvernement, et même contre sa personne, par les rues et par les places, jusqu'à s'exhorter les uns les autres à n'être plus si endurants, et qu'il ne leur pouvoit arriver pis que ce qu'ils souffroient, et de mourir de faim. »

Saint-Simon ne rendait pas justice à la police ; un premier commis du Contrôle général a rétabli pour notre édification les faits du 6 avril [1] : « Cette espèce d'émotion a été arrêtée par les ministres de la justice que M. d'Argenson poste dans les lieux de commerce et marchés publics. Ce magistrat n'est point exempt des invectives du peuple qui souffre, et il n'est même pas exempt des calomnies d'autres personnes, quoiqu'il donne tous ses soins pour le service et le soulagement du peuple. » Et Desmaretz a répondu en marge de la lettre de son commis : « Ce peuple est une bête farouche difficile à gouverner. Sans les soins de M. d'Argenson et les secours que le roi donne, le blé et le pain seroient peut-être au triple de ce qu'ils coûtent. » — Le lieutenant général s'en expliquait lui-même, avec beaucoup de dignité et de sentiment de ses devoirs [2] : « Mon usage est de descendre d'abord de mon carrosse, de me mêler avec ces malheureux, d'écouter leurs plaintes, de compatir à leurs malheurs, de leur promettre quelque secours.... Ma porte leur est ouverte tous les jours, et je tâche d'apaiser de mon mieux le feu qui s'allume. » Et ailleurs [3], même note de commisération : « Je n'ai pas eu beaucoup de peine à apaiser le peuple ; mais les plaintes impa-

[1] Lettre de M. de la Garde dans les Papiers du Contrôle général, G[7] 1784.

[2] *La police sous Louis XIV*, p. 464, lettre du 4 mai à M. de Pontchartrain.

[3] Lettre du 28 avril (G[7] 1654), sur l'émeute de la rue Saint-Honoré dont parle Saint-Simon, p. 394-396. Sur cette journée, voir *Dangeau*, p. 398-399, la lettre de Mme de Maintenon, éd. Bossange, t. I, p. 414-415, la dépêche de l'ambassadeur vénitien, dans le ms. ital. 1930, p. 11.

tientes d'une infinité de pauvres femmes qui crioient à la faim, m'a (*sic*) fait plus d'embarras que tout le reste. Deux heures ont néanmoins suffi pour dissiper cette foule ».

Parfois il courut un danger réel : le 6 avril, à la place Maubert, cent dames de la Halle qui venaient de mettre à mort un commissaire — du moins, c'est Madame qui le dit [1], car d'Argenson lui-même n'en souffle mot [2], — menacèrent de faire pareil sort au lieutenant de police, et il fallut doubler la garde qui le protégeait. Aux obsèques de Mme de Caumartin, le 22 mai [3], on brisa à coups de pierres une glace de son carrosse. Le 4 mai, dans la journée à laquelle se rattache la lettre donnée ci-dessus, il avait affaire à une centaine de bateliers de la Grenouillère venus avec haches et bâtons, en compagnie de leurs femmes, pour piller des charrettes près de l'Abbaye : il y eut un combat et des blessés; trois prisonniers restèrent aux mains des magistrats, qui en furent embarrassés, ne trouvant pas de loi qui portât la peine de mort, et le curé de Saint-Sulpice leur obtint la vie sauve [4].

Ce sont tous ces souvenirs de vaillance que Fontenelle, plus tard, rappela dans l'éloge académique de d'Argenson, et l'histoire ne doit pas les oublier à côté de ceux de la journée du 20 août, si glorieuse pour Boufflers.

Les provinces ne furent pas moins troublées que la capitale, même dans les régions où les blés étaient en abondance. Boisguilbert a dit dans son *Traité des grains :* « Du moment qu'on parle d'enlèvement des blés, le monde se soulève, tant le peuple, qui est aveugle, que les personnes les plus éclairées, et l'on croit que l'avarice insatiable des propriétaires veut sacrifier la vie des misérables à leur avidité. » Aussitôt que les ravages du « grand hiver » eurent été connus, le même esprit de sédition se manifesta partout. Au commencement de mars [5], ce sont déjà les pauvres des villes et des campagnes qui circulent, en troupes, de jour et de nuit, sous prétexte de mendier, arrêtant les convois ou les transports de blé, forçant les conducteurs

[1] *Correspondance*, trad. Jaeglé, t. II, p. 86.
[2] *Contrôleurs*, n° 361
[3] Lettre de la marquise d'Huxelles, reproduite par les éditeurs du *Journal de Dangeau*, p. 421.
[4] *Dangeau*, p. 408; *La police sous Louis XIV*, p. 403 405; *Mémoires de Sourches*, p. 328-329; *Contrôleurs généraux*, n° 361; ms. nouv. acq. fr. 4037, fol. 3.
[5] Papiers du Contrôle, G7 1652, lettre de M. Daguesseau, 7 mars.

de leur livrer quelques sacs, on sinon s'en emparant par violence. Partout, sur les routes, dans les campagnes ou sur les marchés, particulièrement le long des cours d'eau, rivières ou fleuves empruntés pour les transports, ce ne sont que bagarres, mouvements séditieux, insurrections, pillages [1].

« Une férocité soudaine s'est emparée des esprits dans les villes et dans la campagne. On se saisit des convois publics avec violence, on s'approprie les acquisitions d'autrui sans scrupule, on ne reconnoît ni justice ni autorité, on s'arrache, pour ainsi dire, le pain les uns aux autres.... Plus de retenue, plus de bonne foi, plus de religion. Ne seroit-on pas plus tranquille, et par conséquent plus heureux, si chacun, selon la mesure de ses besoins, se partageoit également les biens de la terre, s'il y avoit dans les villes et dans la campagne une correspondance mutuelle de raison et de charité, si ceux qui sont riches assistoient les pauvres, et si les uns étoient prêts à donner ce qu'ils ont de trop, et les autres ne demandoient que ce qui leur manque ?? »

Chaque province, chaque intendance, chaque canton prétend s'isoler et séquestrer toutes ses ressources, sans souci ni de l'autorité royale, ni de l'humanité, ni de la raison. Le prévôt des marchands de Lyon, ainsi privé des secours qu'il attendait par le Rhône et par la Saône, en appela au contrôleur général [3] : « C'est un désordre si grand dans tous les endroits...., que l'on ne peut plus aller en sûreté : les paysans s'attroupent, ils enlèvent tout ce qu'ils peuvent, et rien ne les contient.... L'artisan, dans les villes, quitte avec plaisir son métier, et le paysan la charrue, pour se mettre à piller. Personne ne sera en sûreté dans les villes, ni dans la campagne. Ce sera une guerre intérieure dans le royaume, bien plus à craindre que celle que nous avons contre les ennemis de l'État. » Les intendants et leurs maréchaussées se trouvant impuissants, il fallut que Desmaretz, à la requête du conseiller Daguesseau, et malgré les supplications du clergé, permît de mettre en réquisition la force publique, les régiments cantonnés dans le pays, les troupes ou

[1] Ci-dessus, p. 485-486; *Contrôleurs*, n° 346; Dépôt de la guerre, vol. 2131, 2133, 2135, 2137, 2154, 2175.

[2] Mandement épiscopal de Fléchier.

[3] *Contrôleurs*, n° 338.

les recrues de passage [1] : ce fut, soit en usant de la répression à main armée, soit en employant le fameux expédient du « logement en pure perte, » le seul moyen de mettre à la raison meneurs et séditieux soulevés à ce double cri : « Du pain ! Vive le roi sans gabelle [2] ! » Mais l'ordre ne se rétablit pas facilement. A Saint-Flour, devant la populace qui veut s'opposer à un enlèvement de grains demandés pour la ville de Clermont, et qui est munie d'armes à feu, la garde bourgeoise est forcée de battre en retraite, un ancien maire tué, l'intendant et l'évêque contraints de céder jusqu'à ce que des régiments de troupes réglées viennent assurer une répression sévère [3]. A Rouen, l'intendant Courson, qui faisait emmagasiner dans la citadelle quinze cents boisseaux de blé, manque d'être mis en pièces par les émeutières, et ne doit son salut qu'au premier président du parlement ; des maisons sont pillées, une grève éclate parmi les ouvriers, le parlement ne peut plus rien : il ne faut pas moins que les troupes de M. de Luxembourg, lieutenant général de la province, pour rétablir l'ordre [4]. A Bayeux, pareille insurrection contre l'intendant Foucault de Magny, qui y perd sa commission et est révoqué [5]. A Clermont-en-Beauvaisis, un convoi à destination de l'armée du Nord est enlevé de vive force [6]. En Bourgogne, le château de Seurre-Bellegarde, au duc de Bourbon, est pillé [7]. En Bourbonnais, une bande de plus de huit cents hommes tire sur l'intendant, et ne se dissipe qu'après avoir perdu plusieurs morts [8]. Dans la généralité de Montauban, mille insurgés bien armés assiègent le château de Briac, à l'abbé de Bonneval, et pillent plusieurs communautés [9]. A Reims, la foule escalade et dévaste les couvents de Dominicains et de Cordeliers où la Ville avait déposé des grains : une fille est étouffée, deux personnes bles-

[1] *Contrôleurs*, n°s 330, 331, 346, 358, 363.
[2] *Ibidem*, n° 479.
[3] *Ibidem*, n° 561.
[4] *Ibidem*, n° 475 ; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. VII, p. 68, et VIII, p. 396-397 ; *Dangeau*, t. XII, p. 461, et XIII, p. 3 ; Floquet. *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 189-191 ; minutes des lettres du contrôleur général, G⁷ 14.
[5] *Contrôleurs*, n° 499.
[6] Lettres de la princesse d'Harcourt à Mme de Maintenon publiées dans le tome VIII du recueil de La Beaumelle. Cf. ci-dessus, p. 481-482.
[7] *Dangeau*, p. 421, note.
[8] *Sourches*, p. 325.
[9] N° 346, note.

sées à mort [1]. Parfois même ce sont des bourgeois qui assiègent les maisons connues pour renfermer des grains, et qui les enlèvent à main armée [2]. A Lyon, l'émeute tente de forcer les corps de garde établis autour de l'hôtel du prévôt des marchands; l'intendant est autorisé à procéder contre les coupables comme pour faits militaires et à les juger en dernier ressort avec des gradués tirés du présidial [3]. En Touraine [4], le receveur général des finances n'ose plus exposer ses huissiers, et renonce au recouvrement des restes de 1708 : « Les mendiants sont en si grand nombre, qu'ils vont par troupes de quatre à cinq cents, hommes, femmes et enfants, qui abandonnent leurs demeures faute de subsistance et se répandent dans la campagne et dans les villes, où ils ne menacent pas moins que de piller et brûler les maisons, et de commencer par les bureaux de recette du roi, et il n'y a point de jours de marché qu'il n'arrive des émotions populaires d'autant plus à craindre que ces sortes de gens n'ont rien à perdre, et que le manquement de pain les réduit au désespoir. »

A Amiens, le grand marché est saccagé le 13 avril, les maisons, les châteaux des environs dévalisés; mais l'intendant Bernage se trouve être plus énergique que certains de ses collègues, ayant plus d'habitude des armées : il force tous les possesseurs de grains à en envoyer aux marchés à jour fixé, il interdit tout rassemblement de jour ou de nuit sous peine des galères, ou au moins de la prison, et il force les paroisses à faire le guet du haut de leur clocher et à signaler l'approche des attroupements [5].

En Soissonnais, en Anjou, à Marseille, dans cent autres endroits, la situation est tout aussi grave, et l'écho de ces désordres parvient chaque jour jusqu'à Versailles ou Marly [6].

[1] N° 390, note.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, année 1890, p. 245-246.

[3] *Contrôleurs*, n° 344.

[4] *Contrôleurs*, n° 385, note, lettre du 14 avril déjà citée p. 485.

[5] Extraits d'un journal de l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, provenant des papiers de Pierre Clément. Au mois de juin, le maire de cette ville, ayant eu l'imprudence de permettre aux pauvres d'enlever le bois mort des promenades, les arbres magnifiques plantés par Le Nostre furent saccagés en deux jours sans que la milice bourgeoise osât s'y opposer.

[6] *Lettres de Mme de Maintenon à Mme des Ursins*, recueil Bossange, t. I, p. 416, 418, 434, 436, 454. Une charretée de pain fut pillée en plein Versailles, et le roi la fit payer (*Dangeau*, p. 421, note).

« On ne parloit, dit un de nos chroniqueurs à la date du 7 avril [1], on ne parloit que de l'effroyable cherté du blé, causée par le mauvais temps, qui faisoit presque désespérer d'en avoir cette année. On disoit que la famine étoit en Dauphiné, en Provence et en Languedoc, et qu'il s'étoit déjà fait plusieurs attroupements dans les provinces, où on avoit pillé les blés des munitionnaires, comme à Bordeaux, à Beauvais, où l'on avoit même brûlé une ferme au marquis des Marets, grand fauconnier de France, à Nogent-sur-Seine, à Orléans, et en divers autres endroits, sans en excepter Paris, où il y avoit déjà bien eu du mouvement. On assuroit, en même temps, que la famine étoit aussi en Hollande, que le pain y coûtoit 20 s. la livre, et que les peuples y crioient hautement que c'étoit trop de n'avoir point la paix et point de pain. » Et Mme de Maintenon écrit le 29 [2] : « Nous sommes à Marly ; mais on n'entend plus parler, dans ce lieu délicieux, que de misère. Il n'y a point de laboureur si occupé que nous de l'état des blés et de leur valeur : ils augmentent tous les jours, et il n'y a plus de jours de marché sans sédition. » Aussi interdit-elle à sa fidèle Aumale de s'aventurer sur les chemins publics.

Les désordres se prolongèrent encore après la récolte, et ils gênèrent beaucoup le gouvernement par des répercussions lointaines. Le contrôleur général en avertit lui-même le roi, le 26 août [3] : « ....La mauvaise disposition des esprits de tous les peuples est connue. Depuis quatre mois, il ne s'est pas passé de semaine sans qu'il y ait eu quelque sédition. Il a fallu des troupes dans presque toutes les provinces pour les contenir. Celles qui y seront envoyées après la campagne finie empêcheront les peuples de se révolter; mais elles feront le faux-saunage, elles feront entrer le tabac et les marchandises en fraude des droits et sans payer les douanes, elles favoriseront l'introduction des marchandises de contrebande, et ces désordres réduiront les fermes du roi à la moitié de leur produit ordinaire. »

A. DE BOISLISLE.

(*A suivre.*)

[1] *Mémoires de Sourches*, p. 313. Cf. p. 315 et 325.
[2] Lettre du 7 avril, à Mme des Ursins.
[3] *Contrôleurs*, appendice, p. 603.

NAPOLÉON CHEF D'ARMÉE

SA FORMATION INTELLECTUELLE. — SON APOGÉE. — SON DÉCLIN

Napoléon ! Ce n'est pas sans émotion, nous dirions volontiers sans effroi, que nous écrivons ce nom en tête de ces pages, que nous assumons — après des milliers d'autres — la tâche d'étudier et de rendre, non pas dans son ensemble, mais seulement sous certains aspects, cette figure étrange, extraordinaire, hors de pair, qui domine de si haut la période militaire du commencement du XIXe siècle.

D'ordinaire, pour étudier, pour comprendre une individualité humaine dont la connaissance intime, approfondie, est jugée profitable à la généralité, la logique met à notre disposition des moyens d'investigation, une méthode qui suffisent. Mais ici, le modèle est tellement hors de proportion, si démesuré, à ce point difficile à mettre en perspective, que les procédés de mensuration habituels ne donnent plus que des résultats incertains, incomplets, souvent erronés.

Cette figure de Bonaparte, et davantage encore celle de Napoléon, n'est pas comme celle de la plupart des hommes, qu'on possède suffisamment quand on les a considérés de face et de profil. Ses silhouettes, à lui, sont infinies comme les divisions de la circonférence ; elles varient non pas seulement de degrés et de minutes, mais de secondes, de dixièmes de seconde. Après avoir considéré ce masque étrange sous cent angles différents, on en trouve toujours un nouveau, inattendu, inconnu, qui vous surprend et vous trouble. Une mémoire ordinaire ne suffit plus à enregistrer ces aspects multiples ; et l'on a toutes chances avant d'aboutir à la dernière image, à celle qu'on suppose la dernière image, de voir les précédentes se voiler peu à peu, s'effacer, s'évanouir. De telle sorte que passionnante, attrayante au

début, cette étude finit la plupart du temps par demeurer pénible, décevante. C'est une course, un *steeple-chase* où les coureurs n'arrivent jamais au clocher, où les champions s'arrêtent, sans souffle, désespérant d'atteindre le but.

Il n'y a pas cent ans encore que Napoléon a disparu du monde et déjà le nombre des historiens, que l'énigme napoléonienne a tentés, qui ont voulu embrasser l'homme dans son ensemble, demeure hors de proportion avec le chiffre d'années relativement restreint qui nous sépare de sa mort. Existe-t-il dans cette bibliographie déjà immense un seul travail complet qui puisse prétendre à l'exactitude et à la vérité? Qu'on le nomme!

Sans doute un penseur comme Taine a pu écrire sur Napoléon une étude dans laquelle, en un style admirablement coloré, avec une profondeur de vues, une sûreté d'appréciation et de jugement inattaquables, il a magistralement synthétisé les qualités et les défauts de l'Empereur. Mais enfin ce portrait n'est qu'une merveilleuse ébauche qui laisse en bien des points deviner l'homme plutôt qu'elle ne le peint à fond.

Une des graves difficultés d'écrire avec exactitude l'histoire de Napoléon, c'est que lui-même, de son vivant, avait pris ses dispositions pour rendre cette entreprise malaisée, pour falsifier la vérité à son profit, pour dessiner d'avance le Napoléon légendaire, le génie impeccable, grandiose, surhumain qu'il voulait être devant la postérité. On sait avec quel sans-façon il rendait compte des événements auxquels il avait pris part, et la créance extrêmement limitée qu'il est permis d'ajouter à ses *Bulletins*, à ses relations officielles, aux mémoires dictés ou inspirés à Sainte-Hélène [1]. Cette œuvre de légende a été reprise à di-

[1] « J'éprouvais un sentiment pénible, écrit à ce sujet son secrétaire Bourrienne, en écrivant sous sa dictée des paroles officielles dont chacune était une imposture, » et quand Bourrienne faisait mine de protester : « Mon cher, lui disait l'Empereur, vous êtes un pigaud : vous n'y entendez rien. » Lord Roseberry, dans un ouvrage récent consacré à Napoléon, sorte de *via crucis* où l'écrivain anglais cherche à faire pardonner à son pays l'infamie de Sainte-Hélène, avance qu'il ne faut pas attacher d'importance au peu de respect que Napoléon a montré pour l'exactitude historique, parce qu'*en ces temps-là on n'attendait guère, on n'exigeait jamais d'un homme d'État européen* qu'il dît la vérité. » C'est là une appréciation précieuse à enregistrer dans la bouche d'un homme d'État anglais, mais contre laquelle il est permis de formuler des réserves. Il n'y en a point à faire contre ces autres paroles du même historien : « Napoléon, à Sainte-Hélène, écrivait sa propre apologie;

verses époques, notamment sous le second Empire, lors de la publication de la Correspondance par une commission qui avait établi comme base de ses travaux cette maxime, de présenter l'Empereur non pas tel qu'il avait été réellement, mais tel qu'il eût « désiré apparaître si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système [1]. » Dans ces conditions, quand on veut, aujourd'hui, écrire la vérité sur Napoléon, on n'a pas seulement à planter des jalons sur un terrain vierge où l'on aurait tout au moins l'avantage de voir clair devant soi, de pouvoir s'orienter, il est nécessaire, encore et tout d'abord, de débarrasser le sol de la mauvaise herbe qu'on y a sciemment semée, de débroussailler ce maquis, spécialement d'arracher ces poteaux indicateurs qui portent toute une série de mentions erronées, falsifiées avec préméditation. Et comme ces poteaux, enfoncés bien avant dans la crédulité publique, non pas seulement par la volonté de l'Empereur mais par l'amour de la légende, par le culte du souvenir et de traditions souvent respectables, sont plantés là depuis près de cent ans, comme ils ont fini par prendre racine, c'est une œuvre laborieuse que de les extirper.

Y réussira-t-on jamais ? Sans doute la tâche est malaisée ; cependant ces difficultés ne doivent pas arrêter les chercheurs désireux de contribuer à la proclamation de la vérité. Comme la justice, ils avanceront peut-être d'un pas lent et boiteux ; toutefois ils progresseront quand même, et il est permis d'espérer qu'ils atteindront un jour le but.

L'œuvre est considérable, nous venons de l'écrire, immense, surhumaine ; nous voulons dire que, prise dans son ensemble, elle dépasse vraisemblablement les forces d'un seul homme, mais sans doute en l'attaquant de divers côtés à la fois, en lui appliquant une judicieuse division du travail, en répartissant la tâche entre des ouvriers nombreux et spéciaux, on aboutira

et s'efforçait de présenter ses actes sous le jour le plus honorable, comme il faisait dans ses bulletins. Ces fameux bulletins représentaient ce que Napoléon désirait que l'on crût. » Lord Roseberry, *Napoléon; la dernière phase.* Paris, Hachette, 1901, p. 5.

[1] Rapport présenté à l'empereur Napoléon III par la deuxième commission chargée de publier la correspondance de Napoléon Ier, dans Lecestre, *Lettres inédites*, I, p. III de la Note préliminaire.

plus vite au succès qu'en entreprenant d'abord une œuvre complète, tout d'une pièce.

C'est à ce travail préliminaire et préparatoire que nous voudrions collaborer dans la mesure de nos forces, étudiant ici un profil particulier de la grande figure napoléonienne, l'étudiant d'après la méthode que nous avons employée pour l'armée impériale, c'est-à-dire en tirant surtout nos renseignements des contemporains, essayant de faire jaillir la vérité de la juxtaposition et de la confrontation de leurs jugements.

Nous chercherons d'abord à préciser ce qu'a été le génie militaire de Napoléon, si ce génie existait originellement en lui, s'il s'est manifesté en sa personne à une époque nettement déterminée de sa carrière, comment il s'est développé. Puis nous examinerons quelles furent les caractéristiques de ce génie, les procédés de commandement de l'homme et du général, ses idées et ses méthodes d'action, son influence sur les hommes pris individuellement et sur les hommes pris en masse, sur ses soldats et sur ses adversaires; quelles furent ses qualités en tant que chef militaire, ses méthodes morales pour préparer et enlever le succès, pour stimuler le dévouement, attirer la confiance. Nous tenterons de présenter ensuite la synthèse de son évolution morale, intellectuelle, physique, si rapide et si complète dans l'orbe de sa course éphémère ; enfin nous chercherons à indiquer les résultats obtenus, la valeur des services rendus, la place que cet esprit incomparablement doué doit garder dans l'histoire de notre pays et dans celle de l'humanité.

Restreinte à ces limites, la tâche est encore considérable et demanderait un volume plutôt qu'un chapitre. Nous allons cependant tenter de l'aborder ici en quelques lignes précises, qui puissent tout au moins servir de base pour des développements ultérieurs.

I.

Napoléon, dans les rares préceptes qu'il nous a légués sur la façon dont un militaire peut s'élever aux plus hautes conceptions de l'art de la guerre, a formulé celui-ci : « Lisez et relisez les campagnes d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, du prince Eugène de Savoie et de Frédéric ; modelez-vous sur eux; voilà le seul moyen de devenir

grand capitaine [1]. » Il a dit ailleurs : « La connaissance de la grande tactique ne s'acquiert que par l'expérience et par l'étude de l'histoire de tous les grands capitaines [2]. »

On a longtemps supposé qu'il avait lui-même appliqué cet excellent principe, et il est encore des gens pour représenter le jeune élève de Brienne ou de Paris, voire le sous-lieutenant d'Auxonne, plongé dans la lecture de Quinte-Curce, dévorant la Guerre des Gaules, commentant Turenne et Frédéric. Une étude plus attentive et plus documentée des premières années de Napoléon a démontré de la façon la plus nette que rien n'était moins véritable que cette préparation intellectuelle du futur vainqueur d'Austerlitz.

Les cours de l'école de Brienne, au moment où y fut admis Bonaparte, c'est-à-dire en avril ou mai 1779, comprenaient l'étude du français, celle du latin, des éléments d'histoire de France et de géographie, l'arithmétique, quelques notions d'algèbre, un peu de dessin, la musique, la danse et l'escrime; ni physique ni histoire naturelle.

Les livres mis aux mains des élèves pour leur permettre de s'assimiler ces différentes matières sont la plupart connus. C'était, dans les classes élémentaires, une grammaire de l'abbé Bateux, l'*Appendix de Diis*, le *Selectae*, les colloques choisis d'Érasme, les fables de Phèdre, le *Cornelius Nepos* et des éléments d'arithmétique, rédigés, comme la grammaire, sous la direction de l'abbé Bateux. Dans les classes supérieures, on expliquait les Commentaires de César, les vies de Jugurtha et de Catilina (de Salluste), l'Énéide et les Géorgiques, Tite-Live; mais, comme Bonaparte, qui avait grand'peine à apprendre sa grammaire française, avait été exempté de l'étude du latin [3], il ne fut pas à même de méditer les seuls auteurs dans lesquels il eût pu rencontrer quelques notions d'histoire militaire. L'unique ouvrage qui présentât à son esprit certains traits guerriers était un Plutarque, qu'il lut effectivement et relut dans la traduction

[1] *Maximes militaires de Napoléon Ier*. Paris. Anselin, 1827, in-32, maxime 78, p. 45.

[2] Idem, *ibidem*, maxime 77.

[3] Soit par insouciance, soit par dégoût, Bonaparte, dit un de ses camarades, ne s'appliqua pas à l'étude du latin. A partir de 1780, il ne fut plus interrogé sur cette langue.

de Mme Dacier, pendant ces longues récréations où son caractère difficile l'isolait de ses camarades. Mais les personnages de Plutarque sont bien plutôt des hommes politiques que des tacticiens, et c'est, en effet, le caractère politique de ces héros, bien davantage que leur mérite militaire, qui attira l'attention de l'enfant.

En somme, au moment où Bonaparte fut admis, à quinze ans, à l'École militaire de Paris, c'était un élève au-dessous du médiocre en littérature, suffisamment avancé en histoire ancienne et en géographie, supérieur au niveau moyen en connaissances mathématiques.

La lecture de Plutarque avait fait naître dans sa jeune tête quelques germes de rêveries généreuses, qu'il avait essayé de mettre en concordance avec les théories des philosophes modernes, de ces « idéologues, » comme il devait les appeler plus tard, en un terme qui, dans sa bouche, équivalait à tous les mépris. Ce mélange de théorèmes, de formules algébriques et d'aspirations sentimentales ou chimériques, flottait encore indécis dans son cerveau de quinze ans. C'était un brouillard qui enveloppait et pénétrait son esprit inquiet, farouche et dominateur, un brouillard dans lequel apparaissaient vaguement, côte à côte, le pressentiment d'un bouleversement politique imminent, le désir d'abattre et celui d'édifier à nouveau, le tâtonnement, le doute dans la voie à suivre, l'hésitation dans le résultat à rechercher.

A l'École militaire de Paris, où le nouvel admis passa l'année scolaire 1784-1785, il demeura, au point de vue des études, ce qu'il avait été à Brienne, un bon élève de mathématiques, adonné d'autant plus aux sciences exactes que son parti déjà arrêté d'entrer dans l'artillerie le cantonnait davantage dans une spécialité.

A la vérité, on enseignait à Paris, avec les mathématiques, la langue française, l'histoire, la géographie, l'allemand, la danse, l'escrime, l'équitation ; mais il était admis que chaque élève fît, dans ces diverses connaissances, le choix que lui suggéraient ses aptitudes. Ce fut ainsi que le goût chaque jour prononcé du jeune Corse pour la géométrie et l'algèbre devint de plus en plus éliminatoire de tout ce qui n'était pas chiffres ou équations. Quant à la tactique et à l'art militaire, on en donnait bien

quelques notions aux élèves, mais c'était un art militaire élémentaire, rudimentaire, borné à l'étude du règlement du 1er juin 1776, à cette époque en vigueur.

Sans doute, on peut supposer que les discussions qui divisaient en deux camps bien tranchés les défenseurs de l'ordre mince et les partisans de l'ordre profond n'avaient pas été sans franchir les grilles de l'École militaire, et que des hommes comme le chevalier de Kéralio, un des adeptes les plus décidés de Mesnil-Durand, avaient pu, sinon dans un enseignement officiel, tout au moins dans des causeries intimes, porter quelquefois le débat devant leurs officiers, peut-être même devant leurs élèves. Cependant, pour être en état de comprendre la question en litige, pour prendre une part sérieuse à la controverse, pour se ranger d'un côté ou de l'autre des concurrents, il eût fallu être mieux au courant du maniement des troupes que ne pouvaient l'être des jeunes gens de seize ans. Or, les quatre compagnies entre lesquelles étaient répartis les élèves pour la manœuvre et l'application des règlements [1] n'étaient pas des unités dans lesquelles on pût apprendre autre chose que le maniement d'armes; d'autant qu'on ne faisait l'exercice que les dimanches et jours de congé, cette instruction étant considérée comme un passe-temps et non comme une étude [2].

En admettant même que les ouvrages de Guibert et de Mesnil-Durand se trouvassent à la bibliothèque de l'École, il semble difficile que des jeunes gens comme Bonaparte pussent les lire avec profit; suivant que nous venons de le dire, il eût fallu, pour prendre parti dans le litige, des connaissances techniques qu'ils étaient loin de posséder.

Ce ne fut guère qu'au régiment de la Fère, en garnison à Valence, où Bonaparte arriva dans les derniers jours d'octobre 1785, qu'il put réellement jeter les bases de son instruction militaire; toutefois on est réduit à des conjectures sur ce qu'il put ébaucher à cet égard. On le voit, à cette époque, préoccupé davantage des intérêts pécuniaires de sa famille que de tout autre

[1] Organisation du 19 mai 1784.
[2] Léon Hennet, *Les écoles militaires. Journal des sciences militaires*, 1836, t. XXIV, p. 309.

soin [1]; d'ailleurs, ce n'est généralement pas au sortir des écoles que les jeunes gens, même les plus sérieux, même les plus désireux d'apprendre, sentent la nécessité du travail intellectuel.

A Auxonne, où Bonaparte fut envoyé en quittant Valence, il se trouva dans des conditions meilleures pour acquérir à la fois les notions d'instruction militaire générale et les connaissances techniques de sa spécialité qui lui faisaient totalement défaut en 1786. L'École d'artillerie d'Auxonne et le régiment qui tenait garnison dans la place étaient alors commandés « supérieurement, » c'est-à-dire en chef, par un officier général de mérite, le maréchal de camp baron Jean-Pierre du Teil, qui s'occupait avec activité et des troupes et des officiers. Le général du Teil, sans prévoir sans doute la haute fortune qui attendait sa nouvelle recrue, reconnut en elle des qualités d'intelligence et de maturité qui fixèrent son attention, et il est certain qu'il surveilla spécialement le travail de Bonaparte. Mais à Auxonne comme à Valence, le futur général en chef n'apprit vraisemblablement que des matières spéciales à l'artillerie. La Révolution, qui venait d'éclater, avait porté plus que jamais ses idées vers la politique. Le sort de la Corse, en particulier, se présentait à son esprit comme un objet digne de sa sollicitude, car Français de force et par occasion, il ne l'était nullement de cœur, et il ne pensait encore à sa nouvelle patrie que pour la combattre [2]. Déjà à Valence il avait ébauché un mémoire où se donnaient libre carrière ses idées d'indépendance nationale. C'était l'époque où il écrivait à Paoli, à Buttafuoco des lettres dans lesquelles apparaissaient, avec un républicanisme ardent, la haine la plus farouche contre ceux qu'il appelait les oppresseurs de son pays. « Je naquis, écrivait-il à Paoli, quand la patrie périssait. Trente mille Français vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mon regard [3]. » De même sa lettre à Buttafuoco, député de la Corse à l'Assemblée nationale et partisan de l'annexion française, était « un long jet de haine concentrée et recuite qui, contenue d'abord avec peine dans le sar-

[1] Voyez ce que dit le général Jung dans *Bonaparte et son temps*, I.

[2] Il dit un jour à Bourrienne, à Brienne : « Je ferai à les Français tout le mal que je pourrai. » Bourrienne, *Mémoires*, I, 33.

[3] Dans Jung, *Bonaparte et son temps*, I, 195.

casme froid, finissait par déborder comme une lave surchauffée et bouillonnait en un torrent d'invectives brûlantes [1]. »

Tous ses travaux littéraires, à cette époque — et il en produit plus d'un [2] — dénotent que la politique seule occupe son esprit et qu'il n'entrevoit pas d'autre débouché à son activité. Son « Dialogue sur l'amour, » le « Discours sur les vérités et les sentiments qu'il importe d'inculquer aux hommes pour leur bonheur, » le fameux « Souper de Beaucaire, » où il flétrit d'une façon vigoureuse les hommes « criminels qui attentent à la liberté individuelle, » indiquent que toutes ses pensées sont ailleurs qu'aux choses militaires. Quand il va en Corse, à diverses reprises, ce ne sont point les œuvres de Guibert qu'il emporte, ni celles de Folard ou de Feuquières, ce sont uniquement des livres politiques : c'est Plutarque, Platon, Cicéron, Tacite [3], Raynal, Montesquieu, Montaigne. Sans doute, ce n'est pas là la bibliothèque d'un homme qui veut marcher sur les traces de César ou de Frédéric.

Le siège de Toulon nous paraît être la circonstance fortuite qui décida, sous ce rapport, de la carrière militaire de Bonaparte, moins par le rôle qu'il y joua accidentellement que par les relations qu'il sut s'y créer et grâce à l'appui desquelles il put entrevoir un avenir militaire auquel il n'avait vraisemblablement jamais songé jusque-là. Pour la première fois, il est admis à envisager certaines questions tactiques dont la solution séduit son imagination ardente, curieuse de nouveauté et d'inconnu ; pour la première fois, le point de contact de l'art de la guerre avec la politique saute à ses yeux. Il l'aperçoit, s'y attache, s'en engoue. Aussi, quand l'année suivante, en 1794, il rencontre une seconde fois, comme général commandant l'artillerie de l'armée

[1] Taine, *Napoléon Bonaparte. Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 725.

[2] « Quoi qu'il en soit, Napoléon s'était mis à écrire (à Auxonne). Outre son histoire de Corse, il a, écrivain infatigable, composé un roman dont la Corse est le théâtre, un drame : *Le comte d'Essex*, et des nouvelles dans le genre de celles de Diderot et de Voltaire. » D. R. Fournier, membre de la Chambre des députés autrichienne, professeur à l'université de Prague : *Napoléon*, trad. Jœglé. Paris, 1891, I, 17. Le général Jung assure, dans *Lucien Bonaparte et ses mémoires*, II, 144, que Napoléon avait plus tard brûlé lui-même « le fatras de sa jeune littérature. »

[3] Dans des traductions, bien entendu.

des Alpes, l'occasion de constater combien la direction des armées touche de près à la conduite des peuples, à cette politique qui a été jusqu'ici l'unique but de ses recherches, il ressent pour l'étude des combinaisons stratégiques et, d'une façon générale, pour celle des lois de la guerre, un intérêt qui est nouveau en lui. C'est alors, sans doute, qu'il comprend la nécessité de s'assimiler ce que d'autres ont dit sur la matière, c'est à ce moment qu'il éprouve le besoin de chercher des inspirations chez les grands capitaines qui ont su résoudre victorieusement de tels problèmes.

Soit à l'armée des Alpes, soit à Paris, au Comité de salut public, au ministère de la guerre et auprès de Carnot, il déterre les mémoires de Feuquières, de Maillebois, de Villars, de Catinat, de Rohan et plusieurs autres travaux élaborés jadis par l'ancien corps d'état-major [1]. Et comme ses études politiques lui ont donné une base solide pour toutes les parties de cette science qui confine à la stratégie ou à la philosophie de la guerre, son esprit merveilleusement doué lui permet de saisir presque instantanément les grandes vérités de la science militaire, qui courent çà et là, éparses dans ces écrits. Ces vérités, son œil d'aigle les découvre, et son instinct de la guerre lui permet de les classer, de les engerber, d'en constituer un faisceau de principes fondamentaux, vrais, dont l'application à la fois méthodique, artistique, opportune, toujours magistrale, constitue « sa manière. »

Il n'agit pas comme un étudiant vulgaire qui cherche des règles dans un traité ; qui, les ayant rencontrées, les apprend par cœur pour s'en servir à l'occasion, souvent sans discernement. C'est une intelligence à la fois vive et profonde, qui distingue sans effort, dans leur limpidité originelle, non pas seulement les principes, mais encore le pourquoi des principes, leurs effets ; qui les classe méthodiquement, les embrasse entièrement, à la fois dans leur première origine et leurs dernières conséquences. Si on lui demande de résumer et d'énoncer ce qu'il a appris dans ces livres ou dans ces mémoires, il se peut qu'il soit incapable de le dire, car il n'y a pas vu un corps de doctrine, mais des solutions distinctes à des cas concrets, solutions qui se sont

[1] Créé en 1783.

profondément gravées dans son cerveau et qu'il appliquera avec une inconscience qui est du génie, avec un à-propos qui est le comble de l'art. Où a-t-il pris tel principe ou tel autre? il n'en sait rien ; cette règle appartient-elle à Turenne, à Frédéric, à Condé ou au prince Eugène? il serait embarrassé de le préciser; telle maxime est-elle dans Machiavel, dans Montesquieu ou dans Montaigne? il ne s'en souvient plus. Ce qu'il sait, c'est qu'elles sont immanentes ou relatives ; il sait aussi quand elles sont immanentes et quand elles sont relatives ; et, lorsqu'elles sont relatives, il les applique toujours à point, suivant la relation appropriée.

A cet égard, son ignorance de certains détails, de certaines règles, qui gênerait un chef d'armée ordinaire ayant passé par la filière des études graduées, habitué à tirer méthodiquement telle conséquence de telle maxime, est un avantage de plus en faveur de sa méthode. En fait de tactique, il est loin d'être un érudit [1]. Tout ce qu'il a lu, il l'a lu à la hâte, comme tout ce qu'il fait. « Lorsqu'il dicte, à Sainte-Hélène, son Précis des guerres de Frédéric II, dont les remarques critiques sont un chef-d'œuvre de stratégie napoléonienne, mais qui pèchent par une sorte d'anachronisme, on voit qu'il ignore encore les principales dispositions, les ordres de bataille de l'armée prussienne. Il ne sait pas au juste ce que c'est que l'ordre oblique [2].... » Sous ce rapport, il est certainement moins avancé qu'un élève moyen de Fontainebleau ou de Saint-Cyr ; mais ce qu'il n'ignore point, ce que personne ne possède au même degré que lui, ce sera l'art de discerner le principe vrai entre dix qui seront erronés ou douteux, celui de se l'approprier, de l'appliquer avec justesse [3]. C'est donc une thèse démentie par les faits, celle qui

[1] « Nous avons déjà observé que Napoléon n'avait aucune instruction. Les auteurs grecs et latins lui étaient presque inconnus. Il avait rapidement parcouru quelques historiens dont il avait retenu quelques faits ; il s'était formé une opinion à la hâte.... Tacite était, selon lui, le plus mauvais historien de l'antiquité. » Chaptal, p. 348. — « Mais jusqu'où pousse-t-il ses études militaires? Des guerres d'autrefois il ne saura presque rien, ne connaissant leur histoire que par des résumés sommaires. » Capitaine Colin, *L'Éducation militaire de Napoléon Ier*, Paris, Chapelot, 1901, p. 371. — « Nous sommes arrivés à conclure que les études historiques de Napoléon avaient été superficielles.... » Id., *ibidem*, p. 147.

[2] Capitaine Colin, *L'Éducation militaire de Napoléon Ier*, I, p. 149.

[3] Celui, par exemple, d'une offensive rapide contre les diverses fractions d'un ennemi séparé (Frédéric II, campagne de 1757) ; — l'avantage de la con-

tend à faire de Napoléon un élève d'Alexandre ou de Frédéric, un élève dans le sens ordinaire du mot. Non assurément, ce n'est point dans l'étude raisonnée et méthodique des campagnes de ces grands capitaines qu'il a puisé son système.

Sans doute, nous ne voulons pas prétendre que le génie de Napoléon se soit formé tout seul, mais ce qui nous semble démontré, c'est que cette préparation n'a revêtu aucune des formes qu'on lui voit prendre ordinairement pour l'éducation des hommes. Si, à la vérité, la science qu'il développe dans la conduite des armées est bien née de principes connus avant lui, il a une façon toute personnelle de les deviner dans les sources, de les extraire de ces origines, de même qu'il aura un mode bien à lui de les concevoir et surtout de les appliquer.

L'étude de la politique et tout à la fois celle du cœur humain avaient fait spontanément éclater à ses yeux certaines vérités primordiales de la philosophie de la guerre qui constituent la base de sa politique de la guerre. La détermination des résultats à obtenir pour donner satisfaction aux desiderata de la politique, c'est-à-dire la comparaison des résultats aux moyens, lui fait conclure à certaines lois mathématiques d'action et de mouvement qu'il applique à la conduite des armées; c'est le fondement de sa stratégie. Enfin la combinaison des deux prémisses précédentes constitue l'ensemble de son système de guerre, plus profond, philosophiquement parlant, qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, moins savant peut-être en théorie, mais plus efficace en pratique.

Dans ces conditions, Napoléon, qui n'a été lui-même l'élève de personne, n'est pas davantage apte à former des disciples. Sa doctrine, il en a une, une merveilleuse ; mais il lui serait impossible de la définir [1]. Il est par excellence « le grand capitaine » ;

centration des forces contre un adversaire divisé (idem, ibidem) ; — établir un projet « à plusieurs branches » (Bourcet). — Napoléon a dit : « Je fais toujours mon thème de plusieurs manières ; » — concentrer l'armée d'avance (Broglie, Bourcet, Feuquières, Guibert), etc., etc.

[1] Napoléon disait à Gouvion Saint-Cyr, en 1813, que « si un jour il en avait le temps, il ferait un livre dans lequel il démontrerait les principes d'une manière si précise qu'ils seraient à la portée de tous les militaires et qu'on pourrait apprendre la guerre comme on apprend une science quelconque. » Gouvion Saint-Cyr, *Campagne de 1813*, p. 149. Napoléon eût eu certainement le

il comprend la guerre en homme de science et il l'applique en incomparable artiste; mais il agit là sans s'expliquer ses sensations. C'est Paganini tirant impromptu de son violon la composition admirable qu'il ne lui sera pas possible de répéter une seconde fois le lendemain. Il sent ce qu'il faut faire avec une sûreté d'instinct rare, et il exécute ce qu'il a ressenti avec une précision impeccable. Toutefois, les deux opérations sont tellement liées l'une à l'autre, qu'il ne peut les disjoindre, les disséquer froidement, comme il conviendrait pour un enseignement didactique. C'est un improvisateur de sentiment et du moment. Et pourtant, quand il improvise, il n'improvise jamais au hasard : la création, le jet instantané, est toujours précédé chez lui d'un travail préalable, long, méthodique. Avant d'aboutir, son cerveau puissant a trituré la matière qui bouillonne dans sa tête comme dans une chaudière surchauffée. Avant de s'arrêter à un plan définitif, il a examiné dix solutions différentes, il a fait, comme le conseillait, avant lui, Bourcet [1], « son thème de plusieurs manières [2]. » Il disait à Rœderer : « Quand je fais un plan militaire, il n'y a pas d'homme plus pusillanime que moi. Je me grossis tous les dangers et tous les maux possibles dans les circonstances. Je suis dans une agitation tout à fait pénible [3]. » Mais pourquoi a-t-il choisi cette solution plutôt que celle-là, pour quelles raisons s'arrête-t-il à telle combinaison plutôt qu'à telle autre? Lui seul le comprend, et peut-être ne cherche-t-il pas à se l'expliquer à lui-même ; car, chez lui, l'instinct prédomine, s'impose à la science plutôt qu'il ne la suit.

On rencontre dans la correspondance de Napoléon, dans ses Mémoires, dans Gourgaud, dans Las Cases, nombre de maximes qui seraient bien à leur place dans un traité d'art militaire et qui frappent l'esprit par leur vérité et leur netteté. En diverses circonstances, on a réuni ces formules et l'on a voulu les donner

temps d'écrire ce livre à Sainte-Hélène, mais pour les raisons que nous disons plus haut, nous pensons qu'il lui eût été difficile de donner suite à son projet. Il a mieux fait, pour sa gloire, de ne rien écrire, semblable à ces grands orateurs, Berryer, par exemple, qui n'ont jamais voulu laisser imprimer les admirables improvisations qui leur avaient conquis leur réputation d'éloquence.

[1] Voir la note 3 de la page 520.

[2] Correspondance de Napoléon. Lettre à Joseph, 1797.

[3] Rœderer, *Mémoires*, III. Premiers jours de brumaire an VIII. Dans Taine, article déjà cité.

comme synthétisant la doctrine napoléonienne ; mais on n'a pas fait attention qu'elles ne sont, la plupart, valables que dans le cas concret qu'elles visent, et que, dans la bouche de l'Empereur, elles ne représentent rien d'absolu. Peut-être, en des circonstances différentes, eût-il appliqué une maxime diamétralement opposée, d'autant qu'à la guerre, plus qu'ailleurs, la plupart des principes sont relatifs, et que si la science formule des lois, l'art seul permet de les appliquer à propos. Quand, avant Bautzen, Gouvion Saint-Cyr lui demanda pourquoi il avait l'intention de tourner la droite ennemie, manœuvre qui s'éloignait de sa manière ordinaire (l'attaque sur le centre), il répondit « qu'il n'accordait aucune préférence à l'attaque du centre sur celle des ailes, qu'il avait pour principe d'aborder l'ennemi avec le plus de moyens possible...., que c'était seulement sur la fin de la journée, quand il s'apercevait que l'ennemi fatigué avait mis en jeu la plus grande partie de ses moyens, qu'il réunissait ce qu'il avait pu conserver en réserve pour lancer sur le champ de bataille une forte masse d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie ; que, l'ennemi ne l'ayant pas prévu, il faisait ce qu'il appelait un événement et que, par ce moyen, il avait presque toujours obtenu la victoire [1]. » Voilà une maxime de Napoléon qui paraît nette ; mais on peut produire dix circonstances où il a agi d'une façon contraire, sans qu'il se rende compte, ni à plus forte raison sans qu'on puisse se rendre compte pourquoi il a agi différemment.

De nos jours, près d'un siècle après la mort de l'Empereur, à une époque où ses conceptions ont été creusées, fouillées comme elles ne l'avaient jamais été jusqu'ici, il n'a pas été possible encore de préciser la doctrine napoléonienne. En France — pour parler seulement de notre pays — le général Lewal, le général Berthaut, le général Pierron, le général Derrécagaix, le général Maillard, le général Bonnal, — pour ne citer que des contemporains, — des écrivains non moins éminents, comme le colonel d'artillerie Grouard [2], d'autres plus modestes, tels que le commandant Camon, le capitaine Colin, ont abordé successivement

[1] Gouvion Saint-Cyr, *Mémoires, Campagne de 1813*, p. 41.

[2] Le colonel Grouard est l'auteur anonyme des articles remarquables publiés dans le *Journal des sciences militaires* sous le pseudonyme A. G., ancien élève de l'École polytechnique.

cette grave question sans aboutir à rien de définitif. Les travaux de ces commentateurs nous présentent des monographies de campagnes, de batailles, dont les conclusions tendent à démontrer qu'en telle occasion, dans telle circonstance, Napoléon a agi de telle façon et point d'une autre, conformément à un principe qu'ils formulent et qui semble effectivement le véritable. Cependant, lorsqu'on veut user de ce gabarit pour étudier une autre campagne, et qu'on voit Napoléon, dans cette deuxième circonstance, qui a l'air d'être en tout semblable à la précédente, appliquer une solution radicalement opposée, l'esprit demeure perplexe. Ou bien il existe dans les procédés de l'Empereur des contradictions inexpliquées, ou bien c'est la critique qui erre et ce sont les commentateurs qui sont en défaut.

Des contradictions, il n'est pas permis de n'en pas apercevoir au premier abord dans la méthode de l'Empereur ; elles ont bien l'air d'être positives ; cependant, à la réflexion, on en arrive à se demander si elles sont réelles, si ces oppositions ont été accidentelles ou voulues, s'il n'y a pas dans ces différences une préméditation dont nous ne saisissons ni les motifs ni la genèse.

Ainsi, par exemple, on dit : Napoléon, au début d'une campagne, ne se préoccupe pas de savoir, ne cherche pas à discerner ce que fera l'ennemi. « Il commence à reconnaître sur la carte le point favorable à la concentration de son armée, et ce n'est qu'après avoir effectué son rassemblement qu'il examine ce que pourrait faire l'ennemi contre lui [1]. » Lui-même va jusqu'à dire, un jour, qu' « il ne faut jamais vouloir deviner ce que fait l'ennemi [2]. » Mais c'est là un procédé qu'il n'applique pas toujours, et en mainte occasion on le voit au contraire combiner ses opérations préliminaires d'après celles qu'il attend chez l'adversaire. Dans cette circonstance, sa supériorité s'affirme dans ce fait que ses inductions à cet égard ne sont presque jamais trompées et qu'il agit *d'avance* comme un autre eût agi *après;* mais le procédé n'est pas moins contraire à la méthode, à ce que l'Empereur dit être sa méthode.

Il est certain également que tantôt Napoléon se sert de la li-

[1] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 33, 34.
[2] Napoléon à Soult, d'Osterode, 5 mai 1807, quatre heures du soir.

gne intérieure et tantôt de la ligne extérieure, qu'un jour il attaque le centre de l'ennemi et un autre jour un flanc, qu'une fois il groupe la totalité de ses forces, et qu'une autre fois (Russie, 1812; Belgique, 1815) il les divise. De même, dans ses batailles, on trouve une variété de types que les commentateurs s'efforcent de réduire à une manière unique. Certains prétendent que sur le théâtre du combat il choisit régulièrement le point d'attaque d'après l'appréciation d'ensemble qu'il se fait de la situation, que ce choix dépend toujours des considérations stratégiques, sans se soucier des difficultés tactiques qu'il peut présenter [1]; mais là encore il existe de nombreuses exceptions à cette affirmation du colonel de Wartemburg.

Dans cette incertitude d'aboutir à quelque chose d'assuré, de positif, dès qu'on veut pénétrer dans le détail de la doctrine napoléonienne, on en est réduit à porter des appréciations générales et, parmi ces dernières, aucune ne nous parait avoir la précision, la vérité de celles qu'a formulées le général Bonnal dans son cours de l'École supérieure de guerre : « Les procédés de guerre mis en œuvre par Napoléon, écrit l'éminent professeur, furent scientifiques en ce sens qu'ils résultèrent toujours d'un calcul de forces morales et matérielles appliquées à un but défini, dans des conditions de temps et d'espace nettement établies. Mais si la guerre de Napoléon a été scientifique dans ses applications, elle a été empirique dans ses conceptions. Les calculs de Napoléon ne découlent pas de l'adaptation d'un principe à un cas concret. Le principe existe chez lui à l'état latent, autrement dit dans les profondeurs de l'inconscience, et c'est inconsciemment qu'il l'applique lorsque le choc des circonstances, de but et de moyens fait jaillir dans son cerveau l'étincelle, et lui montre la solution artistique par excellence, celle qui atteint les limites de la perfection [2]. »

Nous disions un peu plus haut qu'avec les manières de procéder de l'Empereur il n'était pas possible qu'il fît des élèves. La première raison en faveur de ce résultat négatif était qu'aucun de ses lieutenants, sauf Davout et Saint-Cyr peut-être, ne

[1] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 97.

[2] Général Bonnal, directeur de l'école supérieure de guerre. *Conférences de stratégie et de tactique générales* (1892-1893), p. 8 (inédit).

présentait un terrain favorable pour recevoir et faire fructifier une telle semence. En second lieu, c'est qu'il ne semble pas avoir voulu faire école, qu'à part quelques notions générales sur la conduite de la guerre, il n'a jamais dévoilé à ses maréchaux ses méthodes stratégiques. Qui dit école dit enseignement, qui dit enseignement dit progrès lent et méthodique, et une école méthodique suppose travail chez l'élève, parfois tâtonnement, fautes possibles, des fautes qui serviront à former l'intelligence et l'esprit du débutant en lui faisant mieux saisir la distance qui sépare les vrais principes des principes erronés. *Fit fabricando faber*, disaient les anciens; c'est en forgeant qu'on devient forgeron, disons-nous nous-mêmes; mais avant de terminer son chef-d'œuvre, l'ouvrier donne bien des coups dans le vide ou tout au moins frappe souvent à faux sur l'enclume. Il faut que dans cet apprentissage, le maître comprenne et excuse les défaillances, qu'il les tolère, qu'il les redresse sans colère, même sans humeur. Rien de tel chez Napoléon. Il n'admet pas d'autres collaborateurs que d'aveugles agents chargés d'exécuter ses ordres sans les discuter, parfois sans les comprendre. Il ne tolère chez eux aucun sentiment personnel, aucune velléité d'indépendance, aucune initiative et il eût trouvé ridicule le souhait de Clausewitz : « Heureuse l'armée où se produisent fréquemment des traits de hardiesse intempestive! C'est un arbre vigoureux qui, par sa végétation hâtive, déréglée, trahit un sol généreux et fertile [1] ! » Non, Napoléon n'aime que les plantes de serre, celles qui se développent normalement, à son ombre, sous sa main. Il n'admet pas qu'elles s'élèvent à leur guise, en dehors du tuteur qu'il leur a donné. Non seulement il ne veut pas que ses maréchaux l'égalent, l'approchent, mais il tient à ce qu'ils demeurent dans une infériorité marquée. Effectivement, il les redoute comme des compétiteurs possibles et il les maintient sans cesse dans une médiocrité intellectuelle et morale voulue : « Napoléon, dit Chaptal, était sans cesse en garde contre l'ambition des généraux.... On l'a vu dans tous les temps observer avec eux la plus grande réserve; il les tenait toujours à une grande distance de lui; il leur adressait à peine la parole et seulement sur des choses indifférentes.

[1] Clausewitz dans Wartemburg.

« Ils ne connaissaient ses ordres qu'au moment où il fallait partir pour les exécuter.... Je n'ai jamais surpris l'Empereur faire l'éloge d'aucun général, et souvent je l'ai entendu les critiquer vertement, tantôt sur leur peu de talent, tantôt sur leur mauvaise conduite.... Il ne voulait pas d'autre gloire que la sienne. Il ne croyait du talent qu'à lui seul [1]. » Il disait devant Mme de Rémusat qu'il n'aimait à donner de la gloire qu'à ceux qui ne pouvaient la porter [2]. « Je crois pouvoir affirmer, dit ce dernier écrivain, que l'Empereur n'aimait aucun de ses maréchaux. Il disait assez volontiers du mal d'eux et quelquefois du mal assez grave. Il les accusait tous d'une assez grande avidité, qu'il entretenait à dessein par des largesses infinies. Un jour il les passa en revue devant moi ; il prononça contre Davout cette espèce d'arrêt dont je crois déjà avoir parlé : « Davout est un homme à qui je peux donner de la gloire ; il ne saura jamais la porter. » En parlant du maréchal Ney : « Il y a, disait-il, en lui une disposition injuste et fâcheuse. Si je devais mourir de la main d'un maréchal, il y a à parier que ce serait de la sienne. » Il m'est resté de ses discours que Moncey, Brune, Bessières, Victor, Oudinot ne lui apparaissaient que comme des hommes médiocres destinés toute leur vie à n'être que des soldats titrés, Masséna, un homme un peu usé dont on voyait qu'il avait été jaloux. Soult l'inquiétait quelquefois. Habile, rude, orgueilleux, il négociait avec son maître et disputait ses conditions. L'Empereur imposait à Augereau, qui avait plus de rusticité que de vraie fermeté dans les manières.

« Il caressait ou blessait les prétentions vaniteuses de Marmont, ainsi que la mauvaise humeur habituelle de Macdonald. Lannes avait été son camarade ; quelquefois ce maréchal voulait-il s'en souvenir, on le rappelait à l'ordre avec ménagement. Bernadotte montrait plus d'esprit que les autres, il se plaignait sans cesse, et, à la vérité, il était souvent assez maltraité [3]. »

Dans ces conditions, il était tout naturel que Napoléon songeât davantage à imposer ses volontés qu'à les expliquer ; il voulait être compris juste assez pour pouvoir être obéi, et il demeurait dans ce rôle en écrivant à Berthier, le 14 février 1806 : « Tenez-

[1] Chaptal, *Souvenirs sur Napoléon*, 247, 248.
[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 205, 206.
[3] Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 370, 371.

vous-en strictement aux ordres que je vous donne; exécutez ponctuellement mes instructions; que tout le monde se tienne sur ses gardes et reste à son poste : moi seul je sais ce que je dois faire. »

Formés à pareille école, les maréchaux pouvaient devenir de bons agents secondaires, ils ne seraient jamais que des élèves médiocres, des perroquets galonnés récitant leur leçon sans la comprendre, incapables de rien exécuter sans lui, en dehors de lui, hors de sa puissance, de sa direction immédiate.

Dès lors, comment en vouloir à Bernadotte de s'être tenu à la lettre de ses instructions, le 14 octobre 1806? Comment s'en prendre à Grouchy de n'avoir pas deviné le mouvement de Blücher à Waterloo?

Berthier lui-même, comme on vient de le voir, Berthier, le major général, celui qui était chargé de recueillir la pensée du maître, qui eût dû la synthétiser ou l'analyser suivant les circonstances, la traduire en ordres, Berthier ne recevait cette pensée que par fraction, par tranche, au fur et à mesure des besoins, et se bornait, le plus souvent, à l'adresser telle quelle, au moyen de deux ou trois formules types et d'un emploi facile :

« Monsieur le .... (maréchal, général, intendant, etc.) .... l'Empereur ordonne que .... »

Ou bien :

« L'intention de l'Empereur, monsieur le maréchal (général, etc.) est que .... »

Le colonel de Wartemburg, dans le livre qu'il a consacré à l'étude des méthodes de guerre napoléoniennes, distingue en Napoléon, dès le siège de Toulon, ce signe caractéristique du véritable général en chef, de l'homme fait pour commander aux autres, à savoir : une certaine tendance « à négliger les détails et l'accessoire, pour concentrer sur le but principal toutes les forces matérielles et morales dont il dispose [1]. » Aucun général en chef, dit-il encore, n'a fait preuve, au même degré que Napoléon, de « cette liberté d'esprit souveraine, jamais troublée par le souci des détails [2]. »

[1] Colonel de Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, I, 15.
[2] *Ibid.*, I, 16.

Présentée de cette façon, l'allégation de l'écrivain allemand tendrait à laisser croire que Napoléon, uniquement attiré par les conceptions d'ensemble, par les combinaisons supérieures, fuyait le petit côté des questions. Or, la vérité est tout autre. Aucun homme ne descendit plus avant, avec plus de goût, plus d'obstination, dans les profondeurs du détail, dans les minuties de l'exécution. Ce qui est singulier, ce qui est admirable, c'est que ces deux façons d'agir, dont l'une semble exclure l'autre, ne se nuisent nullement chez lui; c'est qu'elles cheminent côte à côte dans son esprit, dans une concordance, une concomitance jamais troublées.

Non seulement il est son propre chef d'état-major, mais il est aussi son propre intendant, son directeur des services administratifs, son grand maître des fortifications, du génie, de l'artillerie, son commandant général des étapes, et, dans chacun de ces services, il descend jusqu'à l'infiniment petit.

Cette tendance de l'Empereur à s'occuper des détails, elle existait déjà chez le général Bonaparte, et on avait pu la noter chez lui dès 1796 [1]; toutefois elle n'était rien encore, comparée au développement qu'elle devait acquérir chez Bonaparte empereur. Ce fut, d'ailleurs, à peu près la seule façon de faire que ses lieutenants parvinssent à s'assimiler, et malheureusement, cette façon de faire était un défaut. On voit, effectivement, au cours des campagnes impériales, les maréchaux, les généraux descendre à des détails d'exécution véritablement exagérés; nous voyons Davout lui-même indiquer non pas seulement des directions générales de marche ou d'avant-postes, mais fixer des emplacements de grand'gardes, de postes, même de simples sentinelles, indiquer qu'il y aura trois hommes à tel pont et quatre à telle porte [2]. Et personne ne trouvait étrange un procédé qui dénotait si peu de confiance dans l'intelligence des subordonnés et accordait si peu à leur initiative. L'exemple,

[1] Voir l'ordre de marche au général Augereau se dirigeant sur Borghetto (de Plaisance, 9 mai 1796). — Organisation du service des places à Lodi (au chef de brigade Lorêt, 11 mai 1796). — Ordre à Masséna pour le siège du château de Milan (17 mai 1796). — Instructions à Masséna pour l'occupation et la défense de Vérone (9 juillet 1796), etc. *Correspondance militaire de Napoléon*. Paris, Plon, in-12, I, 51, 54, 62, 127, etc.

[2] La correspondance des maréchaux fourmille d'exemples de cette sorte, en particulier celles de Davout, de Masséna, de Macdonald, etc.

venu de haut, était suivi jusqu'en bas de l'échelle avec une scrupuleuse exactitude. Cet exemple était funeste : « Quand un homme, s'appelât-il Napoléon, absorbe à ce point l'activité des divers organes du commandement, on peut affirmer qu'il crée, sans le vouloir, une situation monstrueuse, une anomalie, que les lois immuables de la nature mettront tôt ou tard à néant. On le vit bien en 1812 et 1813, lorsque les lieutenants de Napoléon, déshabitués de penser ou d'agir par eux-mêmes, devinrent une proie facile pour des ennemis de deuxième et de troisième ordre, toutes les fois qu'ils eurent à opérer loin du maître. Même les événements, toujours heureux pour nos armées, des campagnes de 1805 et de 1806 nous fournirent maintes fois l'occasion de faire toucher du doigt le mal qui, pour être encore diffus, ne faisait pas moins ses ravages lentement et sûrement, tant il est vrai qu'une erreur de principe porte en elle-même le germe de sa punition [1]. »

Cette erreur de principe, elle a malheureusement survécu aux guerres napoléoniennes, elle vit encore dans notre armée et elle demeura en 1870 une des causes de notre défaite [2].

En tuant l'initiative chez ses lieutenants, Napoléon signait sans s'en douter l'arrêt de sa déchéance; il provoquait la fameuse excuse : « Je n'ai pas d'ordres, » qui a été produite si souvent chez nous et qui y a permis tant de faiblesses. De telles théories n'étaient pas en cours à l'armée ni parmi les lieutenants de Moreau : Richepanse à Hohenlinden, Desaix à Marengo, l'ont victorieusement prouvé.

II.

Cette tendance de Napoléon à descendre aux moindres détails d'exécution tient d'abord à sa puissance extraordinaire de con-

[1] Général Bonnal, *loc. cit.*, p. 251.

[2] Consulter à cet égard *De l'initiative des chefs en sous-ordre à la guerre*, du lieutenant général russe de Woyde. Paris, Baudoin, 1895, et *Des causes des succès et des revers dans la guerre de 1870*, du même écrivain. Paris, Chapelot, 1900, 2 vol. in-8. — Le général Bonnal dit également : « Napoléon a emporté avec lui le secret des hautes combinaisons de la guerre ; il a, du moins, laissé à l'armée française ses procédés de commandement. Ceux-ci se sont transmis jusqu'à nos jours et, en 1870, ils ont eu les conséquences les plus funestes. » *Loc. cit.*, p. 266.

ception et de travail; il peut, en effet, mener de front la synthèse qui embrasse l'ensemble des choses et l'analyse des diverses parties du tout qui obéit à son impulsion. Elle découle aussi de sa façon de juger les hommes, de la méfiance dans laquelle il les tient. Il estime que tous ont besoin d'être surveillés pour agir et que, livré à lui-même, chacun ne songe qu'à se soustraire à sa tâche. L'idée du devoir n'existe pas chez lui; il ne connaît que l'intérêt et juge les autres par lui-même. Nul n'a poussé aussi loin le mépris de l'humanité : « Je ne juge les hommes que par les résultats [1], » écrivait-il à Masséna en 1810; « Je n'ai jamais estimé les hommes [2], » disait-il en 1814, en se rendant de Fontainebleau à l'île d'Elbe; et, amplifiant sa pensée, il déclarait à Gourgaud, à Sainte-Hélène, « qu'il faudrait que les hommes fussent bien scélérats pour l'être autant qu'il le supposait [3]. » Par suite d'un tel sentiment, il se méfiait de tout son entourage, et c'était une des raisons pour lesquelles il n'admettait pas de partage dans le dévouement qu'il exigeait.

Toute velléité d'indépendance sous ce rapport était imputée à crime, bien qu'il avouât qu'en retour d'un tel dévouement « les princes n'aimaient les gens qu'autant qu'ils leur étaient utiles et pendant qu'ils l'étaient. » « Moi-même, confessait-il, non sans cynisme, je n'ai jamais eu d'affection que pour ceux qui m'ont rendu des services, et juste le temps pendant lequel ils m'en ont rendu [4]. »

Il avait à cet égard des étonnements et des dépits singuliers. En 1809, après Wagram, il se plaignait que le peuple de Vienne montrât encore de l'affection pour l'empereur d'Autriche, un vaincu, et affectât de se détourner de lui, Napoléon, le vainqueur : « Ces sentiments, qui résistaient à l'infortune, ne pouvaient guère être compris par un homme qui ne trouvait de mérite que dans le succès [5]. »

M. de Rémusat, le fils de l'auteur des *Mémoires*, assure que

[1] Dans Lanfrey, V, 413.
[2] Comte de Waldburg-Truchsess, *Nouvelle relation de l'itinéraire de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, dans *Napoléon chef d'armée*, II, 208.
[3] Général Gourgaud, *Sainte-Hélène*, dans Roseberry, *Napoléon, la dernière phase*, p. 64.
[4] Idem, dans Roseberry, p. 59.
[5] Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 231, 232.

la « fourberie [1] » fut la caractéristique du règne de Napoléon ; le général Bonnal place ce cachet spécial dans le « secret », qui n'est pas éloigné de la « fourberie ». « La caractéristique de Napoléon, en fait de commandement, a écrit le directeur de l'École supérieure de guerre, est « le secret » ; son tempérament le portait aux combinaisons machiavéliques [2]. »

Il est certain que personne ne poussa aussi loin que lui la ruse et l'habileté dans la tromperie. C'était chez lui un penchant irrésistible ; ce fut souvent un moyen habile de gouvernement et de conquête ; sous ce rapport, il a dépassé de cent coudées Richelieu et Frédéric. La presse, les brochures à allures tendancieuses, les agents à gages, payés pour répandre dans le public telle ou telle appréciation, les caricatures, les notes insérées dans les journaux français ou étrangers à sa solde, étaient utilisés journellement par lui pour orienter l'opinion publique à sa guise. A cet égard, on peut avancer hardiment qu'il a mystifié ses contemporains avec une habileté qu'aucun homme politique n'avait atteinte avant lui. Il écrivait de Compiègne à Fouché, le 14 avril 1810 : « Faites-moi, sur cette affaire, un rapport auquel vous donnerez une direction qui le rende propre à être imprimé dans le *Moniteur*.... Cette affaire, présentée de cette manière, ferait le meilleur effet en Europe.. . Arrangez cela de la manière la plus propre à mystifier les Anglais [3]. »

Tout le monde connaît l'histoire de la caricature qu'il fit répandre en Europe, spécialement en Angleterre, au moment de la campagne de 1800, alors que, voulant tromper l'étranger sur la formation de l'armée de réserve, il la faisait représenter par une vieille femme, manchote et cul-de-jatte. Cette image d'Épinal, dont la légende disait simplement : « L'armée de réserve », fit le bonheur des habitants de Londres pendant les premiers mois de 1800, jusqu'à ce que Marengo vint montrer aux rieurs combien leur joie était intempestive.

Une censure sévère, impitoyable [4] ne permettait aux jour-

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, III, préface, p. XIII.
[2] *Loc. cit.*, p. 255.
[3] L. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, II, 24.
[4] Le 15 juillet 1805 : « La *Gazette de France* me paraît marcher fort mal.... Recommandez au rédacteur d'être plus sensé. » — 1er septembre : « La *Gazette de France* met une note qu'elle n'aurait pas dû mettre sans ma permission.... Mon intention est que ce journal soit suspendu ... La première fois

naux de dire qu'une partie de la vérité et leur ordonnait souvent d'imprimer le contraire de la vérité [1].

Nous avons dit déjà le peu de fond qu'il faut faire sur l'authenticité des événements tels qu'ils sont présentés dans les Bulletins de la Grande Armée ou autres relations officielles; Marmont raconte à cet égard, à propos de Marengo, une anecdote bien typique.

Le récit de cette bataille, publié dans le Bulletin officiel, avait été, à quelques circonstances près, assez véridique, mais Bonaparte, ne le trouvant pas suffisamment détaillé, donna l'ordre qu'on en rédigeât un autre amplifié et orné de plans. En 1805, « l'Empereur se fit présenter le travail, en fut mécontent, le biffa, dicta une autre relation dans laquelle la moitié à peine était vraie, et prescrivit au Dépôt de préparer un récit pour le *Mémorial* d'après ces données. Enfin, trois ans après, l'Empereur voulut encore revoir le travail; il lui déplut et eut le sort du premier; enfin il en rédigea un autre, où tous les faits sont faux [2]. »

qu'il montrera le même esprit, il sera supprimé. » — 14 août 1807 :... « Je suppose que M. Fiévée connaît bien, maintenant, l'esprit dans lequel je veux que le *Journal de l'Empire* soit rédigé.... ; celui qui reçoit mes bienfaits et dont les écrits influent directement sur l'opinion doit suivre une marche droite et franche, sans réaction, agir enfin et parler comme aurait parlé un bon serviteur de David aux partisans de la dynastie précédente. » — 28 août 1807 : « Faites faire des articles qui fassent ressortir la conduite du roi de Suède. » — 10 mai 1808 : « Témoignez mon mécontentement au rédacteur du *Journal des Débats*. Il faut être bien niais pour.... Vos journaux sont, en vérité, bien bêtes.... » — En avril 1808 : « Le *Journal des Débats* se distingue surtout par les bêtises qu'il ne cesse de mettre. » — 28 avril : « Le *Journal de l'Empire* continue à se mal comporter.... Faites venir le rédacteur et engagez-le à se taire.... Ce jeune homme est influencé par les vieux coquins.... » — 26 juillet 1809 : « Je vous envoie un numéro de la *Gazette de France* où vous verrez un nouvel article sur Berlin ... Donnez ordre. au reçu de cette lettre, que le rédacteur soit arrêté et mis en prison. » — 2 août : « Faites arrêter le rédacteur de l'*Oracle* de Bruxelles. » — 12 mai 1810 : « Je me plains souvent des journaux, mais je crois qu'on ne leur a jamais donné des ordres assez positifs. Voilà ce qu'il faudrait dire aux rédacteurs : les rédacteurs ne doivent publier aucunes nouvelles relatives à des choses que j'ai faites tirées soit des journaux étrangers, soit des correspondances étrangères. Si les journaux étrangers disent que j'ai été à la comédie. les journaux français ne doivent pas le répéter; que j'ai fait un traité. puis tel ou tel acte, ils ne doivent pas le dire...., » etc., etc. Dans Lecestre, *Lettres inédites*, aux dates indiquées.

[1] Il écrit à Fouché, le 30 mai 1805 : « Faites faire des caricatures : un Anglais, la bourse à la main, priant différentes puissances de recevoir son argent.... » *Lettres inédites*, etc., I, p. 51.

[2] « Deux relations de la campagne de l'armée de réserve furent rédigées au

En 1807, en Pologne, au moment où l'armée, cantonnée dans les misérables villages des bords de la Passarge, « mourait littéralement de faim [1] », Napoléon écrivait confidentiellement à son frère Joseph : « Nous sommes au milieu de la neige, de la boue, sans vin, sans eau-de-vie, sans pain » ; mais il adressait en même temps à Fouché une dépêche destinée au *Moniteur* et dans laquelle il lui disait : « J'ai de quoi nourrir l'armée pendant un an; il est absurde de penser qu'on peut manquer de blé, de vin, de pain, de viande en Pologne [2]. »

Pendant toutes ces campagnes et notamment pendant les dernières, son souci est de montrer que ses troupes sont bien équipées, bien armées, ne manquent de rien ; il regarde, avec raison, le soin de former l'opinion comme un élément prépondérant de succès. Grossir ses victoires et diminuer ses pertes, supprimer complètement ces dernières s'il y a lieu, changer en abondance le dénuement, dissimuler la pénurie d'hommes et de toutes choses dans laquelle il finit par être plongé, est un principe où il excelle, et il n'y a pas de doute que ce ne soit, à la guerre, un procédé avantageux vis-à-vis de l'ennemi. Il écrit de Mayence, au duc de Feltre, le 1er août 1813 : « Il sera convenable de rendre compte au public des affaires d'Espagne ; mais il ne faut parler ni de l'affaire de Victoria ni du Roi (Joseph).... Il sera convenable que vous augmentiez un peu le nombre des prisonniers et le nombre des pièces de canon prises. Je ferai mettre la lettre du général Rey dans le *Journal de Francfort*, avec des changements en ce sens [3]. » Il opère de même, mais en sens contraire, quand il s'agit de ses propres pertes. Il écrit de Troyes à Savary, le 3 février 1814, deux jours après la Rothière : « Il est impossible de rédiger les journaux avec plus de

Dépôt de la guerre par ordre du Premier Consul, l'une en 1803, l'autre en 1805. Toutes deux ont été publiées en 1828 (celle de 1805 fut imprimée à part à cette date sous le titre : *Relation de la bataille de Marengo*, Impr. nationale. 1805), dans *le Mémorial du dépôt de la guerre* (t. IV, p. 283 à 309). On ne les a pas publiées ici parce que leur sincérité doit être mise en doute. » *Campagne de l'armée de réserve de 1800, publiée sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée*, par le capitaine de Cugnac. Paris, Chapelot, 1901, II, *Marengo*, p. 457. Voir également Bonnal, Pelet, etc., qui tous confirment les dires de Marmont.

[1] Général de Fezensac, *Souvenirs militaires*, p. 163.

[2] Idem, *ibidem*, p. 163.

[3] L. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, II, p. 277.

maladresse qu'on ne fait. Si c'est pour rendre la France ridicule, on y réussit parfaitement. Avec des phrases pompeuses, on dit qu'on est armé de fusils de chasse, on dit qu'on a de bons fusils, qu'on vient d'avoir cent hommes, etc. Tout cela est pitoyable et fait un mal affreux. Lorsqu'on n'a à nombrer que cent hommes, pourquoi s'aviser de nombrer ? Pourquoi dire qu'on a des fusils quand personne n'en doute? Qu'on a des fusils de chasse, quand il n'en est pas question ? Pourquoi apprendre qu'on attache de l'importance à ces faits? Il faudrait avoir quelqu'un qui comprit bien l'importance de ce qu'il faut dire ou ne pas dire [1]. »

A propos de la relation des quatre victoires consécutives de Champaubert, Montmirail, Château-Thierry et Vauchamps, gagnées les 10, 11, 12 et 14 février 1814, dans des conditions d'infériorité numérique sur lesquelles le *Moniteur* s'était plu à écrire quelques phrases aussi pompeuses que maladroites, Napoléon n'y tient plus : « Les journaux sont rédigés sans esprit, écrit-il à Savary encore, du château de Surville, le 19 février 1814 (le lendemain de Montereau). Est-il convenable, dans le moment actuel, d'aller dire que j'avais peu de monde, que je n'ai vaincu que parce que j'ai surpris l'ennemi et que nous étions un contre trois ? Il faut, en vérité, que vous ayez perdu la tête, à Paris, pour dire de pareilles choses, lorsque moi je dis partout que j'ai 300,000 hommes, lorsque l'ennemi le croit et qu'il faut le dire jusqu'à la satiété. J'avais formé un bureau pour diriger les journaux; ce bureau ne voit donc pas ces articles ? Voilà comme, à coups de plume, on détruit tout le bien qui résulte de la victoire ! Vous pourriez bien vous-même lire ces choses-là, savoir qu'il n'est pas ici question d'une vaine gloriole et qu'un des premiers principes de la guerre est d'exagérer ses forces et non de les diminuer. Mais comment faire comprendre cela à des poètes qui cherchent à me flatter et à flatter l'amour-propre national au lieu de chercher à bien faire? Il me semble que ces objets ne sont pas au-dessous de vous, et que, si vous y vouliez donner quelque attention, de pareils articles, qui ne sont pas simplement des bêtises, mais des bêtises funestes, ne seraient jamais imprimés. Au moins, si on ne voulait pas dire que nos forces sont immenses, fallait-il ne rien dire du tout [2]. »

[1] Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, II, p. 311.
[2] *Correspondance militaire de Napoléon Ier*.

Si, comme on vient de le voir, Napoléon a mis toujours une science particulière à diriger l'opinion et à égarer l'ennemi sur ses plans, sur ses moyens, il n'a pas témoigné moins d'habileté à découvrir la vérité sur les projets, sur les forces de ses adversaires. Il emploie, pour ces investigations, ses ministres à l'étranger, des officiers qu'il charge de missions spéciales [1], des espions recrutés habilement par Savary, notamment le fameux Schulmeister, qui eut tant d'influence dans la capitulation de Mack à Ulm en 1805. Sous ce rapport, les événements militaires ou politiques peuvent surgir à l'improviste, ils ne le prendront jamais au dépourvu. En tout temps, en effet, il entretient en tous pays une série d'agents permanents qui le renseignent jour par jour sur les événements politiques ou militaires ayant la moindre importance, et c'est à l'aide de ses rapports latéraux qu'il contrôle les assertions de ses ministres officiels. Pour assurer ce service, l'argent ne lui coûte point. Il écrit à Champagny, le ministre de l'intérieur, le 7 septembre 1807 : « Vous verrez, par le décret que je viens de prendre pour les dépenses secrètes de 1806, qu'il reste sur cet exercice une somme disponible de 177,000 francs, que je fais reporter sur 1807. Mon intention est que le crédit des dépenses secrètes dans le budget de 1807 soit d'un million, ce qui portera la totalité de ce crédit à 1,177,000 francs [2]. » A Champagny encore, 30 juin 1810 : « Je désire que vous montiez un service secret de quelque étendue, que vous affectiez, par exemple, 120 ou 150,000 francs à quelques missions secrètes en Bohême, en Autriche et en Russie, pour savoir ce qui se passe, et surtout être bien informé des mouvements militaires de ces puissances. Il faudrait pour cela faire choix de deux ou trois hommes militaires, sur l'attachement desquels on puisse compter, qui voyageraient sous prétexte de curiosité, ou comme artistes, et profiteraient de mes courriers, sans jamais écrire par la poste, pour rendre compte de tout ce qui parviendrait à leur connaissance. Ils auraient un chiffre. Je désirerais aussi que sous prétexte de science et de médecine, on envoyât un agent en Syrie et en Égypte ; cet agent écrirait par mes consuls et profiterait des retours des

[1] Ceux qui consentaient à remplir le rôle. Tous ne s'y prêtaient pas. Voyez Marmont, *Mémoires*, I, 345.

[2] Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, I, 107.

bâtiments français pour me faire bien connaître la situation de ce côté [1]. »

C'était là le service courant, normal ; mais dès que l'horizon s'obscurcissait dans un coin de l'Europe, instantanément le « service secret », comme on l'appelait, prenait une proportion nouvelle et une force inusitée. En 1805, au moment de faire pour la première fois la guerre en Allemagne, c'est-à-dire dans un pays qu'il ne connaissait point personnellement, Napoléon s'était fait renseigner non seulement par ses agents officiels, mais par de nombreux officiers envoyés en Wurtemberg, en Souabe, sur la rive droite du Rhin, en Bavière, aux sources du Danube. Les missions qu'il donna à cet égard à Murat, à Bertrand, à Savary, à Lauriston, ont été publiées *in extenso* dans la Correspondance et témoignent de l'importance que l'Empereur attachait à ces voyages. De même en 1806. En 1809, aux premiers indices d'une rupture avec l'Autriche, il écrit, le 23 février, au comte de Champagny [2] : « Faites connaître au sieur Otto [3] que je mets à sa disposition une somme de 10,000 francs par mois pour espionnage ; que je désire à cet effet qu'il monte un espionnage à Munich, en mettant à la tête des hommes sûrs et intelligents et ne laissant rien ignorer au Roi pour ne pas donner d'ombrage. Ces espions seront chargés d'éclairer les mouvements des Autrichiens en Styrie, en Carinthie, et les routes de Vienne et de Prague. Il sera bon que cet espionnage soit composé d'hommes, du moins pour les chefs, qui puissent suivre l'état-major général si cela est nécessaire. Vous ferez passer au sieur Otto les 10,000 francs par mois à mesure qu'il en aura usé. Il doit monter un espionnage en grand, pour être vraiment instruit de tous les mouvements des Autrichiens. Mettez à la disposition du sieur Bourgoing [4] 5,000 francs par mois, pour le même objet, pour être instruit de ce qui se passe à Cracovie et sur les frontières éloignées de l'Autriche et de la Bohême. Faites connaître aux sieurs Bourgoing et Serra [5] qu'ils organisent cet espionnage de manière à avoir des hommes qui tiennent bien

[1] Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, II, 47.
[2] *Ibid.*, II, 284.
[3] M. Otto, ministre de France à la cour de Bavière.
[4] Le baron de Bourgoing, ministre de France à la cour de Dresde.
[5] Le barron Serra, ministre de France à la cour de Saxe.

au courant de ce qui se fait en Bohême et à Cracovie. Les rapports me seront adressés directement [1]. »

Les missions secrètes ayant un but défini étaient généralement confiées, suivant les intentions de l'Empereur, « à des hommes militaires, sur l'attachement desquels on pouvait compter ». En 1813, après l'armistice de Pleiswitz, Napoléon juge à propos d'avoir, en Bohême, des agents intelligents pour surveiller les agissements de l'Autriche. « Il paraît convenable, écrivait-il, le 17 juillet, à Maret, que le roi de Bavière envoie deux officiers blessés, intelligents, aux eaux de Carlsbad et de Töplitz, sous prétexte de se guérir, mais en effet pour observer tout ce qui se fait [2]. » Et deux jours après, à Berthier : « Je vous prie de désigner quatre officiers blessés, très intelligents et parlant allemand. On en enverrait deux aux eaux de Töplitz et deux à celles de Carlsbad. Ils auraient un traitement extraordinaire ; ils resteraient là pour espionner et faire le rapport de tout ce qui se passe. Ils seraient censés prendre les eaux pour leur plaisir [3]. »

Sans doute, Napoléon n'a pas inventé l'espionnage international et il n'a fait, à cet égard, qu'user de moyens employés depuis longtemps avant lui, mais, là comme ailleurs, il a été un maître, il a laissé loin derrière lui ses devanciers.

Il est dissimulé par nature [4], et tout ce qui est secret ou mystère l'attire. Il écrit de Bayonne à Fouché, le 11 juin 1808 : « Je ne sais pas pourquoi je ne reçois plus de bulletin de police tous les jours. Faites en sorte que je le reçoive tous les jours [5]. » Et cinq jours après encore : « Je ne reçois pas de bulletin de police; c'est d'une négligence inexcusable [6]. » Chez lui, la ruse revêt les

[1] Le général Bonnal commet donc une erreur en alléguant qu'en 1809, Napoléon ne songea à organiser son service d'espionnage que le 5 avril, cinq jours avant le début des opérations (*La manœuvre de Landshut*, p. 59).

[2] Lecestre, *Lettres inédites*, II, 270.

[3] Idem, *ibidem*.

[4] « Je fus curieux de faire à ce grand homme l'application du système craniologique des docteurs Spurzheim et Gall ; voici les signes les plus apparents qu'offrit sa tête : 1° organe de la dissimulation.... » *Mémoires du docteur F. Antomarchi, ou les derniers moments de Napoléon*. Paris, Barrois, 1825, II, p. 159.

[5] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 199.

[6] Idem, *ibidem*, I, 206.

formes les plus inattendues, les plus variées. C'en est une peu commune que de simuler à son gré la colère la plus violente quand il est calme, ou la froideur quand il est au comble de l'irritation, suivant l'effet qu'il veut produire. Dans le second cas, il demeure toujours maître de lui-même, il va au point où il veut aller et ne le dépasse jamais. La fameuse scène avec lord Whitworth en mai 1803, celle qui précéda et amena la rupture de la paix d'Amiens, est la plus mémorable de ces comédies. Il était à s'entretenir de choses indifférentes avec Joséphine et Hortense, et s'amusait avec son petit-neveu, le fils de la reine de Hollande, quand on vint l'avertir que le cercle des diplomates était formé. « Tout à coup, dit Hansard, sa physionomie se transforme comme celle d'un acteur, instantanément, à vue ; son teint parut presque pâlir à volonté ; ses traits se contractèrent. Il se lève, marche précipitamment vers l'ambassadeur anglais et fulmine pendant deux heures devant deux cents personnes [1]. »

C'était l'homme de la « spontanéité réfléchie, » comme l'a écrit le cardinal Consalvi [2]. Tout en lui était voulu et médité, destiné à produire un effet; il était en représentation permanente devant ses ministres, devant ses maréchaux, devant ses soldats. Suivant le mot profond de Talleyrand, « ce diable d'homme trompait sur tous les points...., il trouvait le moyen de *feindre des passions qui existaient réellement chez lui* [3]; » ce qui, sans doute, demeure le comble de la science dans la dissimulation.

La puissance de travail de Napoléon était, nous l'avons dit déjà, extraordinaire, et il faut lire dans Taine l'admirable page où le grand écrivain a décrit cette faculté, « les trois atlas » classés méthodiquement dans cet étonnant cerveau, et dans lesquels il lit à chaque instant, par la pensée, le renseignement dont il a besoin, le détail qui lui est utile. Mais il dispose, pour grandir encore cette prodigieuse organisation intellectuelle, de moyens à lui, de méthodes particulières qu'il a habilement conçues et qu'il applique, comme tout ce qu'il fait, avec une mer-

[1] Hansard, *Parliamentary History*, t. XXVI. Dépêches de lord Derby. Dans Taine, *Revue des Deux Mondes*, art. cité, p. 749. Voir aussi Mme de Rémusat, I, p. 119.
[2] *Mémoires*, éd. Crétineau-Joly, Intr., I, 14.
[3] Mme de Rémusat, *Mémoires*, I, p. 117.

veilleuse science. On sait qu'il se servait, en campagne, de boites portatives et d' échiquiers mobiles sur lesquels les emplacements des armées françaises et ennemies étaient figurées chaque jour par les soins de Berthier et des officiers de l'état-major général. Il avait, pour tout, des mémentos de ce genre; il les étudiait sans cesse; il les savait par cœur; et grâce à ces adjuvants, il aimait à confondre les gens, à leur donner à penser qu'il n'y avait pas un détail d'organisation, d'administration, de législation, de fabrication, d'industrie, de commerce, d'ordre politique, civil, religieux, militaire, scientifique, artistique, etc., qu'il ne connût, qu'il ne possédât à fond. Et il y arrivait : c'était un genre de mystification tout à fait dans sa nature et dans son système.

Quand Ségur, chargé, sous le Consulat, d'inspecter les places de la Manche et de la mer du Nord, lui remit le rapport qu'il avait établi au retour de sa mission, Bonaparte lui fit compliment de l'exactitude de ses chiffres et ajouta : « Cependant vous avez oublié, à Ostende, deux canons de quatre. » — « Je sortis confondu d'étonnement, dit Ségur, de ce que parmi des milliers de pièces de canon répandues par batteries fixes ou mobiles, deux pièces de quatre n'eussent pas échappé à sa mémoire [1]. » Vraisemblablement, le Premier Consul s'était borné à comparer l'état fourni par son aide de camp à celui établi par la Marine ou par la Guerre, il avait saisi une contradiction, peut-être parmi beaucoup d'autres ; mais il lui suffisait d'en indiquer une pour produire l'effet d'infaillibilité qu'il désirait produire.

Il tenait à étonner tous ceux qui l'approchaient et jusqu'aux simples soldats; il voulait leur montrer qu'il savait descendre aux plus petits détails, aux minuties qui les touchent. Un jour, en 1805, lors de la dislocation du camp de Boulogne et de la marche des différents corps d'armée vers le Rhin, il rencontre un détachement égaré. Il demande le nom du corps, calcule instantanément le nombre d'étapes qu'a franchies le régiment depuis Boulogne, et indique à l'officier qu'il trouvera le gros de sa colonne tel jour, à tel endroit [2]. Une autre fois, dans les environs de Berlin, il inspecte un détachement du 23e dragons et demande à un des cavaliers pourquoi il a un fusil sans baïonnette. « Sire, je l'ai

[1] Général de Ségur, *Mémoires*, II, 231.
[2] Dans Taine, *loc. cit.*

perdue. — Eh bien, dit l'Empereur, ça te coûtera trois francs. »

« J'ai toujours pensé depuis, dit le commandant Thirion, — c'était le dragon en question, — que Napoléon n'était pas fâché de faire voir qu'il connaissait le prix d'une baïonnette [1]. »

C'est le même sentiment, l'idée que rien n'est inutile pour le grandir aux yeux des troupes, qu'il n'y a pas de « petit moyens », qui, à Moscou, lui faisait donner l'ordre à son huissier Angel d'entretenir toute la nuit des bougies allumées dans sa chambre « pour que ses soldats pensassent : « Voyez, l'Empereur ne dort jamais, il travaille continuellement [2]. »

C'est pour cette raison encore, pour faire montre de sa science, de son infaillibilité, qu'il aime à poser ces questions qui déroutent les gens et les prennent à l'improviste. Les exemples de ces interrogatoires sont nombreux. A Mayence, le 10 mai 1804, « toutes les autorités lui sont présentées, et il fait à chaque chef d'administration des questions si singulières, si peu prévues, sur sa partie, qu'ils ont tous été fort embarrassés de répondre. Ainsi le préfet l'a été beaucoup quand l'Empereur lui a demandé le nombre de mines qu'il y a dans le département [3]. »

En 1796, quand le général Thiébault se présente à lui, porteur d'une dépêche de Masséna, Bonaparte lui pose à brûle-pourpoint les questions suivantes : « Quel est le nombre de présents sous les armes dans la division Masséna ? Combien dans la 20e (demi-brigade) légère, la 18e, la 25e, la 32e et la 75e ? Combien dans le 5e dragons et le 1er de cavalerie ? — Les corps de ces divisions ont-ils des détachements en arrière ? De quelle force sont-ils ? Où sont-ils ? Viennent-ils et quand les attend-on ? Dans quel état sont l'armement, l'habillement et les chaussures ? Quelles ressources existent à cet égard ? Quelle est la situation de l'artillerie ? En quel état sont le matériel et les chevaux ? Les distributions sont-elles régulières ? Le pain, la viande, le vin, les fourrages sont-ils de bonne qualité ? Combien d'hommes aux hôpitaux des lieux, combien aux hôpitaux extérieurs ? Comment sont tenus ces hôpitaux ? Quelle est la mortalité ? Que fait-on pour la diminuer ? Quelle est la ligne occupée par la division ?

[1] Commandant Thirion, *Souvenirs militaires*, p. 55.
[2] Castellane, *Journal*, I, p. 161.
[3] De Barthélemy, *Souvenirs d'un ancien sous-préfet*. Paris, Dentu, 1885, in-12, p. 32.

Comment les troupes sont-elles réparties? Quel est le service qu'on leur fait faire? Comment se fait le service? — Où sont les postes de l'ennemi? Quelle est la ligne de ses cantonnements? Où sont ses principales forces? Quelles sont les dernières nouvelles qu'on a de lui? etc., etc. [1]. »

Et à toutes ces questions, il demande, il exige qu'on réponde immédiatement, n'importe quoi, mais quelque chose; car il est impérieux et n'admet point que, même par ignorance, on échappe à sa volonté. Né d'un pouvoir révolutionnaire où la force a été la plupart du temps substituée au droit, il est césarien par principe et par tempérament, et il pratique en tout le pouvoir absolu plus qu'aucun souverain de droit divin. Dès le jour où on lui dit : Sire, où on lui décerne le titre de Majesté, il accepte ces appellations avec un calme qui étonne. Il dit immédiatement et sans sourciller : Mes armées, mes flottes [2], ma bonne ville de Paris; il le dit avec plus de conviction que Louis XIV. Il dit de même : Mes conciles; car il a mis la main sur le pouvoir ecclésiastique aussi bien que sur le pouvoir civil et militaire. Il traite les évêques comme des caporaux, et s'immisce dans le temporel comme dans le spirituel, à un point qu'aucun souverain n'avait jusque-là jamais songé à atteindre. Il écrit au ministre des cultes, Bigot de Préameneu, le 3 mars 1809 : « Faites-moi connaître pourquoi l'évêque d'Aix a ordonné une neuvaine parce que la reine Louise était malade, *et pourquoi l'on fait prier les peuples pour des individus sans la permission du gouvernement* [3]. » Il dit en parlant de Charlemagne : « Notre auguste prédécesseur [4]. » Il a, au plus haut point, le sens de l'autorité, du commandement. Quand il arrive à l'armée d'Italie, en 1796, il sait qu'Augereau, que Masséna et les autres commandants de division sont mal disposés en faveur du « petit parvenu qu'on leur envoie de Paris » ; mais ces velléités d'opposition tombent à la première en-

[1] Général Thiébault, *Mémoires*, II, 26.

[2] « Saint-Cloud, 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805). Au contre-amiral Willaumez : Ayant résolu, etc.... Nous avons fait choix de vous pour commander une de *nos* escadres, composée de *nos* vaisseaux, etc...., vous vous rendrez à *notre* île de la Martinique, etc.... Lecestre, *Lettres inédites*, I, 59, 60.

[3] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 287.

[4] *Ibid.*, I, 376.

trevue. Il lui suffit d'une attitude pour faire comprendre à tous que la lutte serait inutile, que la moindre tentative de résistance serait brisée. Vandamme lui-même, l'indiscipline en personne, avoue que « ce diable d'homme exerce sur lui une fascination dont il ne peut se rendre compte [1]. » Il met sur tous sa main énergique et il faudra les événements de 1814 pour desserrer cette étreinte impitoyable. Tous le détestent, mais tous le craignent et tous obéissent sans oser témoigner jamais devant lui leurs véritables sentiments. Bonaparte n'ignore pas cet état d'âme, mais il l'accepte et se croit assez fort pour n'avoir pas à s'en inquiéter. Dès la première heure il a jugé ces hommes, il les a jaugés et nous avons vu un peu plus haut, par les Souvenirs de Chaptal et de Mme de Rémusat, que ses appréciations étaient, en général, peu favorables. Il est certain que quelques-uns d'entre eux poussaient la platitude à un degré malaisé à dépasser, témoin cet ordre du maréchal Brune à ses troupes, en recevant le 5e Bulletin de la Grande Armée, celui consacré à Iéna : « Soldats ! Vous lirez quinze jours de suite, dans vos chambrées, la proclamation sublime de Sa Majesté l'Empereur et Roi.... Vous l'apprendrez par cœur ! Chacun de vous, attendri, répandra les larmes du courage [2] !.... »

Bonaparte était trop fin pour se laisser prendre à ces pièges grossiers ; il n'était cependant pas homme à dédaigner ces louanges hyperboliques. Mais il n'en estimait pas davantage ceux qui les formulaient, les maintenant toujours à distance, affectant à leur endroit une hauteur systématique, une froideur glaciale, un calme olympien.

Il était cependant naturellement violent, du moins, on a lieu de le supposer, et il est vraisemblable que ses colères n'étaient pas toujours feintes.

Violent dans son langage, il l'était souvent dans ses actes. Une fois, à Volney incrédule, qui à la phrase de Napoléon : « La France veut une religion », avait riposté : « La France veut les Bourbons », il lance un coup de pied dans l'abdomen qui envoie le sénateur rouler sur le parquet [3]. Une autre fois, en Espagne, au colonel de Piré, aide de camp de Berthier, qui vient lui dire

[1] Taine, *Revue des Deux Mondes, loc. cit.*
[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, III, p. 93.
[3] Taine, *loc. cit.*, p. 7.

qu'une charge de cavalerie contre les batteries de Somo-Sierra est impossible, il applique un coup de cravache que l'officier n'évite que par un brusque mouvement de retraite [1].

Une troisième fois, surpris par Joséphine dans une situation intime critique, il s'élance, le bras levé, sur sa femme qui échappe par la fuite à cette agression [2].

Ses excès de langage sont célèbres. Nous avons rappelé son apostrophe à lord Whitworth, on peut citer encore la scène à Talleyrand et celle à Portalis. Quant aux violences et aux menaces que contiennent ses lettres à ses frères, aux maréchaux, aux ministres, il est impossible de les énumérer.

Tendance à la ruse, à la dissimulation, don du commandement, talent de forcer l'obéissance, violence et dureté souvent impitoyables, orgueil, confiance en soi-même, puissance d'attention et de conception, mémoire, sont autant d'instincts qu'on trouve chez la plupart des grands capitaines, chez Alexandre, chez César, chez Attila, chez Tamerlan, chez Gustave-Adolphe, chez Frédéric, et Napoléon possède ces qualités au suprême degré. Il faut bien avouer que beaucoup d'entre elles ne rendraient pas une figure vulgaire sympathique, et qu'à juger ces hommes extraordinaires avec les moyens d'appréciation qui servent à estimer le commun des mortels, ils provoquent un sentiment fait surtout d'étonnement et de terreur. Napoléon, sous certains rapports — sous celui de la violence et de la cruauté, par exemple, — n'a certainement pas égalé César, Tamerlan ou Attila, mais il paraît dépasser tous les conquérants des temps modernes.

Le bombardement des places fortes et même des villes ouvertes, l'emploi des boulets rouges, l'incendie, le bannissement en masse des populations hostiles, la condamnation capitale contre les individus, la séquestration des autres, la torture même, sont des moyens qu'il emploie avec une tranquillité d'âme qui stupéfie. Sans compter le massacre des prisonniers de Jaffa ni la mort du duc d'Enghien, on peut citer mille exemples de sévérités inexcusables : l'exécution du libraire Palm, celle d'Andréas

[1] Colonel de Gonneville, *Souvenirs militaires*, p. 98.
[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, p. 46.

Hofer et bien d'autres. — Napoléon se croit d'une façon évidente au-dessus des lois; il n'en tient compte que lorsqu'elles peuvent lui servir à masquer ses illégalités; sinon il les évite ou les annule. Pour lui, les tribunaux n'existent pas; sa volonté fait seule loi [1] : il est infaillible dans ses appréciations.

[1] Au général Lagrange, gouverneur de Cassel : « De Varsovie, 13 janvier 1807 : Les habitants d'Hersfeld paraissent coupables. Il faut envoyer une colonne mobile de 4,000 hommes et faire piller la ville de fond en comble ... La ville de Wacht est coupable ; il faut qu'elle livre les quatre principaux auteurs de la révolte, ou qu'elle soit brûlée.... C'est ainsi qu'en brûlant le gros bourg de Bignasco, en l'an IV, j'ai maintenu la tranquillité de l'Italie. » Lecestre, *Lettres inédites*, I, 83. — Au général Clarke, de Liebstadt, 21 février 1807 : « Ces douze personnes, vous les ferez fusiller. Vous ferez arrêter le nommé Koch. Le major Letort a mal fait de ne pas le faire fusiller.... Vous ferez arrêter le bourgmestre, et vous le ferez fusiller. » Lecestre, I, 87 — Au prince Murat, à Madrid, de Bayonne, 26 avril 1803 : « Il est temps de montrer l'énergie convenable Je suppose que vous n'épargnerez pas la canaille de Madrid. S'il y a une émeute, il est nécessaire que vous fassiez arrêter et fusiller dix des plus coupables : » Lecestre, I, 184. — A Berthier, de Valladolid, 9 janvier 1809 : « Témoignez au général Belliard mon mécontentement de la mollesse de son gouvernement.... Dites-lui qu'il faut faire arrêter trente des plus mauvais sujets de la ville et les faire fusiller. » Lecestre, I, 264. — A Joseph Napoléon, de Valladolid, 10 janvier 1809 : « J'ai fait arrêter ici quinze des plus méchants et je les ai fait fusiller. » Lecestre, I, 166. — A Joseph Napoléon, de Valladolid, 12 janvier 1809 : « L'opération qu'a faite Belliard est excellente. Il faut faire pendre une vingtaine de mauvais sujets. Demain j'en fais pendre ici sept. » Lecestre, I, 268. — Au prince Eugène, de Saint-Pölten, 10 mai 1809 : « On dit que l'évêque d'Udine s'est mal comporté. Si cela est, faites-le fusiller.... Que cela soit fait vingt-quatre heures après la réception de cette lettre. » Lecestre, I, 309. — A Berthier, île Lobau, 3 juillet 1809 : « Écrivez au général Laroche qu'aussitôt qu'il pourra revenir à Nuremberg, il fasse arrêter six chefs d'émeute et les fasse pendre. » Lecestre, I, 322. — A M. de Champagny, de Schönbrunn, 28 septembre 1809 : « Écrivez au sieur Otto pour demander que le docteur Schneider, chef des rebelles du Vorarlberg, soit jugé par une commission militaire et passé par les armes » Lecestre, I, 368. — A Lebrun, de Saint-Cloud, 22 juin 1811 : « Je vois *avec intérêt* les résultats des commissions militaires et que trois hommes ont été condamnés à mort et exécutés. » — A Savary, de Saint-Cloud, 29 juillet 1811 : « Vous aurez, avec mon décret, à faire passer par les armes le supérieur du couvent de Cervara.... » Lecestre, II, 149. — A Berthier, de Waldheim, 7 mai 1813 : « Il est indispensable que le prince d'Eckmühl se porte à Hambourg et s'empare de cette ville.... Voilà la conduite qu'il a à tenir. Il fera arrêter sur-le-champ tous les sujets de Hambourg qui ont pris du service sous le titre de sénateur de Hambourg. Il fera traduire à une commission militaire et fusiller cinq des plus coupables et il enverra les autres sous bonne escorte en France pour être détenus dans une prison d'État. Il fera mettre le séquestre sur leurs biens et les déclarera confisqués. Il fera désarmer toute la ville, fusiller les officiers de la ligue hanséatique et enverra tous ceux qui auront pris emploi dans cette troupe, en France, pour être mis aux galères. Sans rien dire, aussitôt que les troupes seront arrivées à Schwerin, il tâchera de se saisir du prince et de sa famille et les enverra en France dans une prison d'État, ces ducs ayant trahi la Confédération. Il en sera de même de leurs ministres.

L'on sait à quoi se réduisait, la plupart du temps, le rôle des conseils de guerre quand Napoléon envoyait personnellement un accusé devant cette juridiction ; on sait aussi que, d'ordinaire, l'ordre de comparution devant une commission militaire équivalait à un ordre d'exécution ; là encore, les exemples tirés de sa correspondance sont tellement nombreux qu'il n'est pas possible d'en citer la dixième partie.

On avait beau démontrer son innocence, la plupart du temps rien n'y faisait [1]. Pour faire avouer les gens, on n'hésitait pas d'ailleurs, en certaines circonstances tout au moins, à ressusciter des procédés d'un autre âge. « Faites-le parler, écrivait Bonaparte à Soult le 13 février 1804, à propos d'un pêcheur de Boulogne soupçonné d'avoir communiqué avec les Anglais. Je vous autorise à lui promettre sa grâce, s'il fait des révélations. Et si vous voyez de l'hésitation, vous pouvez même *lui faire serrer les pouces dans un chien de fusil* [2]. »

Cette conduite de Napoléon, ses principes de gouvernement, ses procédés d'action, n'étaient connus, de son temps, que des hommes placés immédiatement sous sa main, en situation, par conséquent, de voir par eux-mêmes. Un très petit nombre d'individus étaient donc en mesure de discerner le vrai des choses et d'en pouvoir juger en connaissance de cause. L'immense majorité de la nation ne voyait, ne savait que ce que Napoléon jugeait à propos de laisser voir, et il était habile à dissimuler tout ce qui eût pu éclairer l'opinion sur ses véritables manières. Ce soin à cacher ses moindres volontés éclate à chaque instant dans sa correspondance. Il écrit à Fouché, le 7 août 1806 : « Faites arrêter M. Assereto de Savone, et faites-le mettre à Fenestrelle. Vous ferez mettre le plus grand secret dans l'exécution

Il fera une liste proscriptive de 500 individus.... Il mettra une contribution de 50 millions sur la ville de Hambourg.... Toutes ces mesures sont de rigueur, il n'est permis au gouvernement d'en modifier aucune. Il doit déclarer que c'est par ordre exprès de moi.... Tous les hommes connus pour chefs de révolte seront fusillés ou envoyés aux galères.... » Lecestre, II, 237, 238. Voir encore, pour les représailles motivées par le soulèvement de Hambourg, dans les *Lettres inédites* publiées par M. Léon Lecestre, celles se référant aux dates ci-après : 7 juin 1813, 14 juin, 17 juin (quatre lettres), 24 juin, 1er juillet, 9 juillet, 16 juillet, toutes de l'année 1813.

[1] Voir l'extraordinaire histoire racontée, à propos du colonel Viriot, par M. G. Lenôtre dans le *Temps* du 24 juin 1901.

[2] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 44.

de cet ordre [1]. » Quand il fait emprisonner le sieur Van Hemme, supérieur du séminaire du département de l'Escaut, le professeur Rickewaert et les frères Volder, il recommande que cela se passe « sans scandale, et qu'on ne sache pas ce qu'ils sont devenus [2]. » Il témoigne son mécontentement que le préfet ait pris, à cet égard, un arrêté et l'ait fait imprimer : « Il faut frapper sans rien dire, » ajoute-t-il. Il dit encore, quand il fait arrêter l'abbé de Boulogne, ancien évêque de Troyes : « Que cette opération se fasse secrètement [3]. » Même en 1814, quand il renvoie le pape à Savone, il prescrit que « le voyage soit déguisé, » que les cardinaux « partent la nuit [4]. »

Au contraire, quand il se montre en public, spécialement à l'armée, à ses grognards, il affecte les manières populaires et bienveillantes qui frappent les foules ; il tire l'oreille aux gens, ce qui est chez lui le comble de la faveur ; il fait publiquement des scènes aux commissaires des guerres, aux « riz-pain-sel, » sur le peu de soin avec lequel sont réglées leurs distributions, sur la façon dont ils laissent mourir de faim le soldat ; il leur reproche avec violence de n'avoir pas rempli ses instructions à cet égard. Il sait cependant que ces ordres sont inexécutables, il n'ignore pas qu'avec la rapidité des mouvements qu'exige la concentration des troupes sur un même point, qu'avec le mauvais état des chemins, il n'est pas possible de faire des distributions régulières, d'organiser convenablement les hôpitaux ; mais les soldats, qui ne tiennent aucun compte de ces impossibilités, n'accusent que le manque de zèle, et quelquefois la probité des administrateurs ; « ils disent, en périssant de misère sur la grande route ou dans les ambulances : « C'est malheureux ; l'Empereur s'occupe pourtant bien de nous [5]. »

En toute circonstance, il se montrait d'un accès facile et écoutait plus volontiers un grenadier qu'un maréchal. Suivant l'occasion, on pouvait tout lui demander directement, car « la voie hiérarchique, » qui étouffe maintenant tant de justes requêtes, tant de réclamations motivées, était alors moins rigoureusement

[1] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 72.
[2] *Ibid.*, II, 279.
[3] *Ibid.*, II, 300.
[4] *Ibid.*, II, 310.
[5] Général de Fezensac, *Souvenirs militaires*, p. 241.

imposée qu'aujourd'hui. Pour ce qui concernait l'avancement, par exemple, il n'existait pas à cette époque de règles fixes, ni pour les propositions ni pour les nominations, et c'était généralement au moment des revues passées que ces dernières avaient lieu.

De plus, on peut citer de nombreux exemples de croix de la Légion d'honneur ou de grades accordés sur simple demande adressée directement par l'intéressé à l'Empereur, dans des conditions particulières, qui nous paraissent aujourd'hui fort extraordinaires. Le dimanche 6 avril 1813, le capitaine Parquin, qui venait d'entrer comme lieutenant dans les chasseurs de la garde, assistait à l'inspection des troupes de service passée personnellement, et à peu près journellement, par le souverain, dans la cour des Tuileries. Parquin, qui n'était pas décoré encore à cette époque, se décide à tenter une démarche personnelle pour obtenir la croix ; il saisit le moment où son escadron est au repos, descend de cheval et va se placer à la gauche d'un régiment d'infanterie devant lequel passait Napoléon. En arrivant à lui, l'Empereur, étonné de voir ce cavalier isolé parmi des fantassins, lui demande qui il est. « Un officier de votre vieille garde, Sire. — Que me veux-tu? — La décoration. — Qu'as-tu fait pour la mériter? » Parquin raconte en peu de mots son entrée au service, ses campagnes, ses actions d'éclat, et Napoléon, sans attendre d'autres explications, prescrit à Berthier d'inscrire le lieutenant parmi les légionnaires. Deux camarades de Parquin, auxquels le nouveau décoré court annoncer le bon succès de sa tentative et qui jugent le moment opportun, viennent quelques instants après se présenter à leur tour à l'Empereur et lui demandent, eux aussi, la croix. Ils l'obtinrent dans les mêmes conditions que leur camarade [1].

Et non seulement Napoléon demeurait sans prévention contre les requêtes présentées dans ces conditions, mais il aimait qu'on lui en adressât, et le fait seul de n'avoir jamais rien demandé constituait dans son esprit un motif de défaveur plutôt que de mérite [2]. La modestie était une vertu à laquelle il ne

[1] Parquin, *Souvenirs d'un vieux soldat de l'Empire*, p. 313, 315.

[2] « Napoléon était toujours contrarié quand, dans ces circonstances (les revues), on ne lui demandait rien : « Comment, disait-il un jour à un colonel qui ne lui présentait aucune demande, vous n'avez donc rien fait ; vous n'a-

croyait point. Suivant lui, un homme qui ne demandait rien n'avait rien mérité, ou bien cette réserve dissimulait un sentiment de dignité personnelle qu'il n'admettait pas. Il voulait qu'on lui demandât pour qu'il pût accorder et que l'on contractât ainsi, vis-à-vis de lui, une obligation qui aliénât l'indépendance. Ce fut ainsi, par exemple, que, se rendant en Espagne en 1808, il fut abordé, au moment où il montait en voiture, par le colonel Pinoteau, rayé des cadres en 1802, lors du complot de Rennes, et qu'il lui accorda, séance tenante, sa réintégration. Ce fut de la même façon qu'on obtenait de lui des grâces bien plus délicates, comme celle accordée à Adrien de Villaunay en 1800, à Vienne, dans des conditions qu'on peut lire dans le colonel de Gonneville [1].

On comprend que ces faveurs concédées dans les conditions d'imprévu, de rapidité dont nous parlions à propos de Parquin, devaient entraîner plus d'une surprise, qu'elles couraient le risque de tomber sur des hommes ayant souvent plus d'audace que de mérite. Le même Parquin raconte encore à cet égard que, voyant un jour un officier dont le visage était traversé par un coup de sabre, l'Empereur lui demanda où il avait reçu cette estafilade. — « A Ulm, Sire, » répondit l'interpellé, sans se déconcerter : « Berthier, inscrivez cet officier pour la Légion d'honneur, » continua Napoléon, et il passa [2]. Or, le capitaine en question avait bien été blessé à Ulm; seulement, c'était en duel, et il est vraisemblable que si l'Empereur — qui n'aimait pas les duellistes — avait connu la vérité, il eût réservé pour un autre la croix ainsi accordée.

Évidemment, cette façon de faire était accidentelle, elle n'était pas la règle ; mais, ainsi restreinte, elle avait encore des inconvénients, aussi bien d'ailleurs que le mode d'avancement nor-

« vez donc su mettre, dans votre corps, personne à même de mériter quelque « chose ? » Selon lui, si l'on ne demandait rien, c'est qu'on avait la conscience de ne mériter rien. Aussi ne craignait-il pas l'obsession, et l'on cite ce chef de bataillon qui, désirant entrer dans la garde, fit sa demande et obtint pour réponse un : « Ce n'est pas possible. » Il insiste : « Sire, j'ai des titres « qui méritent vos bontés. — Il n'y a pas de place. — Sire, il s'en fait tous « les jours. — J'ai dix-neuf chefs de bataillon à la suite. — Eh bien, Sire, le « vingtième ne sera pas le moins brave. » Et le vingtième fut nommé dans la garde.... Thiébault, *Mémoires*, III.

[1] Colonel de Gonneville, *Souvenirs*, p. 167.

[2] Commandant Parquin, *Souvenirs et campagnes*, p. 145.

mal, celui dont nous parlions un peu plus haut et qui consistait à distribuer les grades, les croix, les dotations à la suite de revues ou de visites inopinées. Comme aucun tour régulier ne déterminait la date, la fréquence de ces inspections, comme elles étaient ordonnées au hasard de la présence de l'Empereur et d'après le caprice du moment, il en résultait que tel régiment était vu deux ou trois fois dans la même année, alors que d'autres restaient plusieurs années sans entrevoir le souverain; tel fut, par exemple, le cas de l'armée d'Espagne. Avec une façon d'opérer aussi irrégulière, l'avancement était nécessairement une affaire de loterie; à mérite égal, les officiers qui servaient immédiatement dans les entours du maître avaient dix chances sur une de conquérir grades, distinctions, décorations : loin du prince, au contraire, on demeurait la plupart du temps oublié. « Des flatteurs, dit le général Hulot, ont comparé Napoléon au soleil; mais aux armées, c'était un soleil local....; malheur à qui ne servait pas sous la bénigne et immédiate influence de cet astre radieux.... Combien d'excellents officiers ont été oubliés,.... parce qu'ils étaient employés au loin [1] »

Sans nous attarder sur une situation que bien d'autres que Hulot — notamment Berthezène, Saint-Chamans [2] — ont signalée dans leurs *Mémoires*, nous allons citer quelques exemples de ces scènes à effet dans lesquelles Napoléon aimait à se mettre en contact direct avec les troupes.

Le 4 mai 1809, c'est-à-dire quelque temps après le sanglant combat d'Ebersberg, le 26e régiment d'infanterie légère, qui avait subi là de graves pertes, était passé en revue par Napoléon. L'Empereur, après avoir parcouru le front des troupes, met pied à terre, appelle à lui le colonel commandant le régiment, les chefs de bataillon, et demande au colonel Pouget le nom du sapeur qui a donné le premier coup de hache dans la porte du château d'Ebersberg; c'était un certain Hattin — le caporal sapeur ; — on le fait sortir des rangs et Napoléon le dé-

[1] Général J.-L. Hulot, *Mémoires*, dans le *Spectateur militaire* du 15 juillet 1884, p. 43.

[2] « Si un officier de l'état-major de l'Empereur ou de Berthier s'était aussi bien tiré de ce mauvais pas, il n'y aurait pas eu assez de place dans les journaux pour chanter ses louanges, pas assez de grâces à répandre sur lui....; mais c'était un aide de camp du maréchal Soult.... on n'en parla donc pas. » Général de Saint-Chamans, *Mémoires*, p. 187.

core. Puis, brusquement : « Colonel, quel est l'officier le plus brave de votre régiment ? » — « Cette question à laquelle je n'étais pas préparé, écrit l'honnête Pouget, m'interdit un peu. » — « Eh bien, colonel, m'avez-vous entendu? — Oui, Sire, mais j'en connais plusieurs qui.... — Pas de phrases ; répondez. » Pouget nomma alors, au hasard, le lieutenant de voltigeurs Guyot : « Est-ce votre avis ? » dit l'Empereur, en s'adressant aux chefs de bataillon. Ce n'était pas le moment d'entamer une discussion sur les mérites de Guyot ; les trois officiers s'inclinèrent, et l'on fit venir le lieutenant. Il arriva fort ému, ne sachant pour quel motif on le faisait appeler. « Vous êtes désigné par vos chefs comme l'officier le plus brave du régiment, lui dit Napoléon. Je vous nomme baron et vous donne quatre mille livres de rente en dotation.... » — On eût lu à cet officier son arrêt de mort qu'il eût été moins pâle et moins ému. L'Empereur reprit : « Quel est le soldat le plus brave du régiment? » Cette question embarrassa davantage le colonel que la première, et il allait encore demeurer coi, quand un chef de bataillon vint à son secours en lui suggérant le nom d'un carabinier appelé Baïonnette. « Baïonnette ! dit l'Empereur. Est-ce votre avis, Messieurs? — Oui, Sire. — Faites-le venir. » Le surnom de Baïonnette lui plut beaucoup, car il le répéta plusieurs fois avant que ce soldat arrivât. « Tu es le plus brave du régiment. lui dit-il ; je te nomme chevalier de la Légion d'honneur et je joins à ce titre une dotation de quinze cents francs que tu transmettras à tes enfants [1]. »

Quatre ans après, en 1813, le 7e régiment de chasseurs était inspecté de la même manière par l'Empereur, et son colonel, le futur général de Saint-Chamans, appelé à établir, à brûle-pourpoint, des propositions pour le grade de sous-lieutenant, faisait sortir du rang les trois ou quatre jeunes sous-officiers qu'il estimait les plus dignes de la faveur impériale. — « Ce n'est pas cela que je veux, dit Napoléon avec quelque vivacité ; c'est trop jeune ; donnez-moi de nos bons terroristes. » Je ne comprenais pas, écrit Saint-Chamans, et j'ouvrais de grand yeux. « Oui, ajouta-t-il, de nos braves de 93. » Je fis alors avancer quelques vieux maréchaux des logis, aussi bêtes et incapables qu'ils

[1] Général Pouget, *Souvenirs de guerre*, p. 149 à 153.

étaient anciens ; il en fut charmé, et les agréa aussitôt sans même les questionner [1]. »

Cette tendance de Napoléon, manifestée surtout dans les dernières années de l'Empire, à préférer d'anciens soldats illettrés à des jeunes gens en apparence plus dignes d'être nommés officiers, était-elle dictée par le but politique qu'indique Saint-Chamans, par la volonté de réagir contre l'envahissement des grades par les « blancs-becs » dont parle Berthezène et le découragement qu'avait produit dans les troupes l'avancement scandaleux accordé à certains fils de famille? Peut-être. En tout cas, cette façon d'agir apparait chez lui dès 1812. Le général de Brandt raconte, à cet égard, qu'à la suite du combat de Valoutina, l'Empereur, passant en revue le corps de Ney pour y combler les vacances produites par l'engagement de la veille, demanda au colonel du 95e de lui présenter des candidats. Et comme le chef de corps ne lui proposait que des officiers : « Comment, colonel, dit-il, vos soldats sont donc des capons ? » Et il fit sortir du rang un certain nombre de sous-officiers et de soldats, auxquels il distribua séance tenante des grades et des croix.

En racontant la scène dont nous parlions tout à l'heure à propos du 26e léger, le général Pouget a écrit dans ses *Mémoires :* « Quel était le but de l'Empereur, en agissant comme il le faisait? Ne devait-il pas penser qu'en posant des questions de cette nature aussi inopinément et sans permettre une minute de réflexion, il s'exposait à voir fausser ses intentions? Certes, il est heureux pour moi que je n'aie rien à me reprocher pour les titres que j'ai fait avoir à M. Guyot, qui était, sans contredit, un brave. Mais si j'avais eu le temps de réfléchir et de me concerter avec mes chefs de bataillon, il eût été possible que je présentasse un autre officier ayant des droits encore mieux acquis. Il en eût été de même du carabinier Baïonnette, dont je n'avais jamais entendu parler. Depuis son élévation, ce soldat ne se trouva plus à aucune action avec sa compagnie, disant qu'il n'était pas si bête que d'aller se faire tuer, puisqu'il avait *son pain cuit*. Ceci me fut assuré par plusieurs officiers et soldats du régiment après les batailles d'Essling et de Wagram. Je

[1] Général de Saint-Chamans, *Mémoires*, p. 236.

fais ces observations sans avoir l'intention de critiquer un aussi grand homme que Napoléon, qui n'a jamais eu de plus grand admirateur que moi, qui suis resté toute ma vie fidèle à sa mémoire. Mais, je le répète, son but a pu être manqué et je laisse subsister ma remarque [1]. »

Ces réflexions du colonel Pouget sont effectivement justes en principe et elles peignent en particulier l'honnêteté et la conscience de ce vaillant soldat. Toutefois, Pouget n'a pas l'air de se douter que, en réalité, il importait peu à Napoléon que Baïonnette, en fait de bravoure, pût prétendre strictement ou non au numéro 1. C'était notoirement un brave soldat, c'était assez. Sans compter qu'un classement exact en pareille matière est malaisé à établir, il faut seulement songer que l'intention de Napoléon, en pareille circonstance, était de faire un « tableau », une scène qui impressionnât la masse, et incontestablement il y réussissait Pouget le constate lui-même quand il écrit : « Il est impossible de dire l'effet que produisirent ces deux dernières nominations (Guyot et Baïonnette) sur ceux qui en furent l'objet et sur le régiment tout entier, depuis le colonel jusqu'au simple soldat [2]. »

Et, dans cet ordre d'idées, il y avait encore une cérémonie qui frappait les troupes plus encore que les revues où étaient accordés les grades, c'étaient celles où Napoléon distribuait un drapeau aux régiments de nouvelle formation.

Les races latines plus que d'autres ont au fond du cœur un sentimentalisme que cet homme, profondément sceptique, savait exploiter toujours merveilleusement, et l'effet qu'il produisait inévitablement en pareilles circonstances, même sur des natures plus froides et moins susceptibles d'enthousiasme, montre quel extraordinaire prestige il exerçait sur ceux qui l'approchaient : « En contemplant la remise d'une aigle au 127e, écrit le Polonais de Brandt, que nous citions tout à l'heure, je comprenais, je subissais cette fascination irrésistible qu'exerçait Napoléon, quand il le voulait bien [3]. »

Un autre officier étranger, le Genevois Martin, un futur pasteur protestant, nous a raconté une remise d'aigle plus émou-

[1] Général Pouget, *Souvenirs de guerre*, p. 253.
[2] *Ibid.*, p. 251.
[3] Général de Brandt, *Souvenirs d'un officier polonais*, p. 262.

vante encore. La scène se passe entre Wachau et Lieber-Wolkowitz, le 15 octobre 1813, la veille de Leipzig. « Les soldats du 5e corps, écrit le lieutenant Martin, se massèrent sur les trois côtés d'un carré, le quatrième étant occupé par le cortège impérial, puis tous les officiers furent appelés au centre et placés en face de Napoléon. C'est alors qu'il nous adressa une de ces courtes allocutions, comme il savait les faire, et où il nous demandait de préférer la mort à l'abandon des aigles qu'il nous confiait. Ses paroles étaient simples, mais quelle singulière éloquence elles puisaient dans la bouche qui les prononçait, dans ce regard profond, dans cette voix vibrante qui pénétrait l'âme ! Jamais, non jamais, je n oublierai la fin de son discours, lorsque, se soulevant sur ses étriers, le bras étendu vers nous, il nous lança ces trois mots avec un accent interrogateur : Vous le jurez ?.... Je sentis alors, avec tous mes camarades, comme s'il arrachait de force, du fond de nos entrailles, le cri : *Nous le jurons ! Vive l'Empereur !* — Quelle puissance magique en cet homme ! Il y avait presque des larmes dans nos yeux, et certainement une invincible résolution dans nos cœurs [1]. »

Ce talent de produire chez les autres une émotion qu'il était probablement bien loin de ressentir, ce don théâtral de faire verser des larmes en demeurant lui-même profondément calme, était une des formes de cette souplesse de caractère qu'on trouve, chez Napoléon, variée à l'infini. Elle concorde pleinement avec ce que nous avons dit déjà de lui. Et cette souplesse produit parfois dans son esprit des revirements si caractérisés qu'il est difficile de ne point les appeler des contradictions. Ainsi, par exemple, nous avons noté chez lui une volonté indomptable, poussée jusqu'à l'obstination, jusqu'à l'entêtement. Cependant, la flexibilité de son tempérament est telle que, lorsqu'un obstacle imprévu, une difficulté qu'il juge insurmontable, se dresse devant lui, il court avec une aisance étonnante vers un objectif diamétralement opposé, ayant l'air d'avoir comme oublié le premier. L'insuccès irréparable l'étonne et le déconcerte ; cet homme extraordinairement volontaire tant que la fortune lui est favorable n'a pas la force de supporter la défaite ; il ne comprend

[1] Martin, *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 166.

pas la résistance à outrance avant de céder, et, quand il cède, il semble perdre les qualités de vigueur, d'extrême énergie, qui sont la base, l'essence même de sa nature. C'est chez lui une affaire physique autant qu'une disposition morale, mais cette défaillance est évidente, incontestable.

On sait qu'au 18 brumaire, il fut sur le point de faiblir, de s'évanouir même quand le cri : *Hors la loi! A bas le dictateur!* retentit à ses oreilles [1]. Dans d'autres circonstances mémorables, on aperçoit en lui cette tendance « à fuir vite son malheur, à abandonner le reste de sa défaite pour courir à la ressource [2]. » Une des plus connues est marquée par son retour d'Égypte, quand il rentre en France, laissant l'armée dans une situation à peu près désespérée. On en marque une autre à son départ de Smorgoni, en 1812 ; une troisième à sa rentrée à Paris, en 1815, quand il abandonne à eux-mêmes les fuyards de Waterloo, alors qu'en cherchant à rallier sur place ces débris, en les réunissant aux 50,000 hommes à peu près intacts de Grouchy, il eût pu continuer la lutte.

La conduite de Napoléon, du 21 juin 1815, jour de son arrivée à l'Élysée, au 30 juin, date de son départ pour Rochefort ; le peu de résistance qu'il oppose aux menées qui l'évincent évidemment et irrésistiblement du trône ; sa résignation fataliste aux manœuvres de Fouché, sont un des problèmes les plus surprenants de cette extraordinaire carrière. Et une autre source d'étonnement est de voir ce même homme, en cet instant où personne ne peut plus douter de sa chute, paraître encore attendre un *Deus ex machinâ* qui le tire de l'abîme.

C'est qu'en effet, Napoléon, en dépit de son esprit réaliste, avait une tendance extrême à s'illusionner, et ce n'est pas une des moindres oppositions que l'on peut rencontrer dans cet homme étrange, bien fait pour dérouter la logique.

« La première qualité du général en chef, disait-il lui-même à Sainte-Hélène, est d'avoir une tête froide, qui reçoive une impression juste des effets, qui ne s'échauffe jamais ; il ne doit pas se laisser éblouir par les bonnes ou les mauvaises nouvelles [3].... »

[1] Général Jung, *Lucien et ses mémoires*, I.
[2] Villemain, *Souvenirs contemporains. Les Cent-Jours*. Paris, Didier, 1862, in-12, p. 259.
[3] Montholon, *Mémoires de Napoléon*, IV, 821.

Or, en maintes circonstances, Napoléon, qui était au fond l'homme qu'il a peint là, a agi comme s'il était tout autre. Et cette tendance à se laisser aller aux mirages décevants cheminait côte à côte avec son réalisme, dans une promiscuité bien faite pour surprendre. « Bien qu'il fût l'homme le plus positif qui ait peut-être jamais existé, écrit Bourrienne, je n'en ai point connu qui se laissât entraîner plus facilement aux charmes des illusions. En bien des circonstances, désirer et croire était pour lui une seule et même chose [1]. » Et les exemples de cette tendance sont tellement nombreux dans la vie de Napoléon qu'il serait difficile de les citer tous. Elle lui a fait commettre les seules fautes militaires qu'on puisse enregistrer dans sa carrière. A Marengo, elle lui persuade que Mélas se retire vers l'Apennin oriental, et l'amène à fractionner son armée pour une poursuite qui le met à deux doigts de sa perte. En 1809, à Ratisbonne, elle l'égare complètement sur le plan de l'archiduc, lui fait supposer que, dans les journées des 19 et 20 avril, il a écrasé l'armée autrichienne ; elle lui dicte cette extraordinaire lettre au roi de Bavière : « Les journées des 19 et 20 ont été pour l'armée autrichienne ce que la journée d'Iéna a été pour l'armée prussienne [2]. » En 1812, elle lui fait attendre à Vilna, à Vitepsk, à Moscou, des propositions de paix qu'on n'a nullement l'intention de lui offrir. En 1815, à Ligny, elle lui fait estimer que Blücher, écrasé, bat en retraite vers l'est, tandis que l'armée prussienne se rabat sur l'ouest.

En 1813, quand Marmont l'adjure de ne point aller combattre à Leipzig, « au fond d'un entonnoir, en avant d'horribles défilés, larges et faciles à boucher », il répond au maréchal qu' « il ne combattra là qu'autant qu'il le voudra, et que les alliés n'oseront jamais l'attaquer. » Après les trois journée funestes où l'ennemi donne un si cruel démenti à cette appréciation optimiste, pendant la retraite, il s'illusionne encore sur sa situation militaire désespérée, il envisage toujours une offensive éventuelle. Quand, après les derniers combats livrés sur la rive droite du Rhin, il apprend l'évacuation d'Hocheim, « il regrette beaucoup la perte de ce point avantageux, qui sera un obstacle de plus pour déboucher au printemps prochain [3]. »

[1] Bourrienne, *Mémoires*, IX, p. 120.
[2] Bonnal, *La manœuvre de Landshut*, p. 161.
[3] Marmont, *Mémoires*, V, 273.

Il joint à cette propension à juger possible, facile tout ce qu'il désire, un autre sentiment qui en découle, celui de voir en noir tout ce qui a trait aux chances de l'ennemi. Ses appréciations sur leur compte sont régulièrement défavorables : il voit toujours dans les Autrichiens les soldats de Beaulieu, dans les Russes les vaincus de Zurich ou d'Austerlitz, dans les Prussiens les fuyards d'Iéna. Il n'admet pas que dix années de luttes ont amélioré ces troupes, ont formé leurs généraux : il pense toujours que « douze à quinze mille de cette canaille doivent être attaqués, tête basse, par 6,000 de nos gens [1]. » Mais en 1813 la proportion est changée. Cette « canaille », formée à notre contact, vaut nos soldats d'Austerlitz, et nos soldats d'Austerlitz, dont les os blanchissent dans les plaines de Russie, sont remplacés par d'imberbes recrues à peine capables de se servir de leur fusil. « Un tel mépris de l'adversaire, dit le général Bonnal, en parlant déjà de 1809, ne se comprend pas ; il dénote un défaut d'équilibre. On croit volontiers ce que l'on désire, mais Napoléon dépasse ici l'optimisme permis [2]. »

Et non seulement Napoléon a des illusions, mais il les aime, il s'y tient et il ne veut point qu'on les lui enlève. Quand il aperçoit une idée, un fait, un homme, un peuple sous un certain angle, il ne faut point lui dire que cet angle est trop ouvert ou trop fermé : le donneur d'avis serait mal reçu. En 1811, Davout, effrayé de la surexcitation qu'il constate à notre égard en Allemagne, écrit à l'Empereur pour lui signaler cette situation menaçante. Napoléon lui répond, le 2 décembre : « Je vous prie de ne pas me mettre de pareilles rapsodies sous les yeux. Mon temps est trop précieux pour que je le perde à m'occuper de pareilles fadaises.... Tout cela ne sert qu'à me faire perdre mon temps et à salir mon imagination par des tableaux et des suppositions absurdes [3]. »

De même en 1813, quand on lui montre l'hostilité croissante de l'Autriche et le danger de voir son souverain s'allier à la Prusse et à la Russie, Napoléon écrit à Savary : « Je vous prie d'adresser au duc de Bassano toutes ces sornettes que vous m'envoyez de Vienne. Je n'ai pas le temps de lire cela ; ce n'est bon

[1] Marmont, *Mémoires*, VI, 12.
[2] Bonnal, *l. c.*, p. 152.
[3] Napoléon à Davout, dans Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 113.

qu'à charger ma mémoire de choses inutiles.... L'homme qui vous écrit de Vienne est une canaille qui ramasse cela dans la rue [1]. »

Ce dédain de la vérité, cette volonté de la méconnaître, était sans doute chez Napoléon un signe de défaillance morale qui n'avait pas existé chez lui au début ; malheureusement, dix années de triomphes ininterrompus avaient ancré dans son cœur un sentiment de confiance en lui-même qu'aucune puissance n'était plus capable de déraciner. Ce sentiment demeure au premier rang parmi les causes qui devaient entraîner sa chute.

III.

Frédéric II a prétendu que sur le champ de bataille, le succès appartient toujours aux gros bataillons ; l'axiome est vrai en principe, bien qu'Auerstædt et nombre d'autres rencontres aient démontré qu'il demeurait souvent erroné. Ce que l'on pourrait avancer également, c'est que la victoire, en véritable femme qu'elle est, préfère les généraux de vingt ans à ceux de soixante. Et l'on pourrait assurément apporter à l'appui de cette allégation de nombreux, de concluants exemples.

Dans les temps ordinaires et dans une armée régulièrement organisée, les généraux jeunes sont des exceptions, et les moins âgés ont, le plus souvent, dépassé les limites de la maturité. Il fallait une circonstance comme l'émigration, c'est-à-dire la disparition presque totale des officiers au début de la Révolution, pour donner aux cadres supérieurs le rajeunissement extraordinaire dont nos troupes offrirent l'exemple à cette époque.

Si l'on ne tient pas compte des personnalités d'origine royale ou patricienne, c'est-à-dire des individus privilégiés que leur naissance met hors de pair et appelle à commander à un âge où les autres hommes apprennent tout au plus à obéir, si l'on met de côté Alexandre, Annibal, Gustave-Adolphe, Charles XII et Condé, Napoléon est de tous les grands capitaines celui qui a exercé le commandement suprême à l'âge le moins avancé.

Né en 1769 [2], il commande en chef l'armée d'Italie vers le

[1] L. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, p. 211.
[2] Le général Jung prétend que Napoléon est né en 1768. — Les preuves qu'il

printemps de 1796, c'est-à-dire n'ayant pas encore vingt-sept ans [1].

C'est, à cette date, un jeune homme de cinq pieds quatre pouces, maigre, sec, au profil anguleux, la tête relativement forte, l'œil bleu et hautain, avec de longs cheveux châtains tombant sur les épaules à la mode du temps [2]. Il affecte dans sa mise la simplicité de Moreau et de Desaix. Il a reçu, en Corse, l'éducation rude, primitive que donne à ses enfants un peuple montagnard, à demi sauvage, ne connaissant point le luxe ni

apporte à l'appui de cette allégation ne sont pas assez fortes pour que nous les tenions pour authentiques.

[1] Dans la nuit du 20 au 21 avril 1796, quand le général de la Tour et le colonel Costa de Beauregard lui apportèrent, à Cherasco, l'acceptation de l'armistice, Bonaparte dit à La Tour « qu'il n'avait pas vingt-sept ans encore. » Rapport du colonel Costa dans Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole*. Paris, Savine, 1893, p. 57.

[2] « Sa taille était petite, sa physionomie expressive, son corps sain, son audace extrême. » Chaptal, p. 327. — « Un front découvert et des cheveux châtains longs et plats retombant carrément le long de ses joues fort maigres, donnaient une expression originale à cette tête un peu forte qu'animaient seuls des yeux fixes, bleus et pénétrants, à demi voilés par des arcades sourcilières puissantes. Cet ensemble, rattaché par un cou trop court à une vaste poitrine reposant sur des cuisses rondes et des jambes bien faites, semblait au premier abord inexplicable. La tête paraissait hors de proportion avec le reste du corps ; mais le regard incisif et la démarche lente de ce jeune homme, s'avançant sur les talons comme les gens qui ne doutent de rien, forçaient l'attention. La finesse des mains et des pieds dénotait un sentiment exact des situations. L'ossature accentuée du menton et de la mâchoire inférieure demeurait l'indice certain d'une volonté forte et de passions violentes. Le crâne, avec ses développements inusités, faisait pressentir un monde d'idées. » Général Jung, *Bonaparte et son temps*, I, 206. — « C'est un homme de taille plutôt petite, aux regards pleins de feu, maigre, pâle, le corps presque diaphane. » *Il Corriere milanese* d'avril 1796. Dans Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole*, p. 11. — « Regardez maintenant dans le portrait de Guérin (cabinet des estampes, portrait de Bonaparte « dessiné par Guérin, gravé par Fiésinger, déposé à la Bibliothèque nationale le 29 vendémiaire an VII de la république française ») ce corps maigre, ces épaules étroites dans l'uniforme plissé par les mouvements brusques, ce cou enveloppé par la haute cravate tortillée, ces tempes dissimulées par les longs cheveux plats et retombants, rien en vue que le masque, ces traits durs, heurtés par de forts contrastes d'ombre et de lumière, ces joues creusées jusqu'à l'angle interne de l'œil, les pommettes saillantes, ce menton massif et proéminent, ces lèvres sinueuses, mobiles, serrées par l'attention, les grands yeux clairs profondément enchâssés dans de larges arcades sourcilières, ce regard fixe, oblique, perçant comme une épée, ces deux plis droits qui, depuis la base du nez, montent sur le front comme un froncement de colère contenue et de volonté raidie. Ajoutez y ce que voyaient les contemporains (Mme de Rémusat, *Mémoires*, I, 104. — Miot de Mélito, I, 84). l'accent bref, les gestes courts et cassants, le ton interrogateur, impérieux, absolu.... » Taine, *Napoléon Bonaparte*, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 731, 732. Voir également le portrait physique de Napoléon dans Mme de Rémusat, I, p. 100 à 127.

même le bien-être. Il a toujours vécu au grand air, dans les maquis; il s'est habitué, dès qu'il a pu marcher, à courir les champs ou la montagne, sous le soleil, la pluie, la bise, indifférent aux changements de température, aux intempéries, aux fatigues physiques. Aussi ce corps, qui a l'aspect fragile, possède-t-il une endurance et une vigueur peu communes, supporte-t-il aisément, gaiement, toutes les corvées que lui impose une activité cérébrale sans cesse en mouvement. Il sait se passer de sommeil et il dort quand il veut [1], n'importe où. Il monte à cheval avec habitude, mais « sans grâce [2], » et on le voit demeurer « quatorze heures en selle sans éprouver aucun besoin [3]. » Habitué à se nourrir de châtaignes et de laitage, il est d'une sobriété extrême; il mange à n'importe quelle heure sans que son estomac en souffre [4]; il mange vite, mettant la main au plat et dédaignant l'usage de la fourchette.

Quand il prend le commandement de l'armée d'Italie en 1796, l'immense majorité des lieutenants qui l'entourent sont jeunes, vigoureux comme lui, entreprenants, audacieux à l'extrême, comme des enfants qui méprisent le danger parce qu'ils l'ignorent. Même si l'on envisage l'armée dix ans plus tard, on est encore étonné de l'âge de la plupart de nos généraux. En 1805, par exemple, on trouve que :

Napoléon a trente-six ans.
Mortier et Bessières ont trente-sept ans.
La Tour-Maubourg, Nansouty, Gudin, etc., trente-sept ans.
Lannes, Soult, Ney, Compans, etc., trente-six ans.
Davout, Morand, Wattier, Montbrun, etc., trente-cinq ans.
Murat, Roguet, etc., trente-quatre ans.
Suchet, Rapp, Corbineau, etc., trente-trois ans.
Vandamme, Reille, La Salle, etc., trente ans.
Colbert, Lemarois, vingt-huit ans.

Vis-à-vis de cet état-major, on trouve dans les camps opposés :

[1] « Il n'avait rien de fixe pour ses repas ni pour son sommeil. Je l'ai vu se coucher à huit heures du soir et à quatre ou cinq heures du matin.... Quelquefois il dormait huit à dix heures; d'autres jours, à peine couché, il se levait et travaillait toute la nuit. » Chaptal, *Souvenirs sur Napoléon*, p. 329.
[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, III, 229.
[3] Chaptal, *Souvenirs sur Napoléon*, p. 327.
[4] Chaptal. Voir note 1 ci-dessus.

Dans la campagne de 1796, Alvinczi, qui a soixante et un ans; Beaulieu qui en a soixante et onze et Wurmser soixante-douze.

Dans les campagnes de 1800, Mélas, âgé de soixante-dix ans.

Dans la campagne de 1805, Mack, âgé de cinquante-trois ans (capitulation d'Ulm) et Koutouzoff (Austerlitz), qui a soixante ans.

Enfin, en 1806, les généraux qui commandent l'armée prussienne ont :

Le prince de Hohenlohe, soixante ans.
Blücher, soixante-quatre ans.
Le prince de Brunswick (généralissime), soixante et onze ans.
Le feld-maréchal Möllendorff, quatre-vingt-deux ans.

Et comme, malgré leur âge avancé, ces officiers généraux ne se trouvent pas avoir — il s'en faut — plus d'expérience de la guerre que leurs jeunes adversaires, la partie n'est pas égale.

Cette vigueur physique de Napoléon, tous les contemporains l'ont constatée, et elle a été pour beaucoup dans cette puissance de travail intellectuel et cette activité corporelle que peut-être personne n'a jamais possédées à un niveau égal. Il est probable cependant que, dès sa jeunesse, l'Empereur portait le germe de l'affection héréditaire dont son père était mort [1], qui l'emporta lui-même à Sainte-Hélène, et à laquelle son fils, le duc de Reichstadt, devait succomber à son tour. On sait, par exemple, que, dès le début de l'Empire, « son réveil était ordinairement triste et paraissait pénible; qu'il avait des spasmes de l'estomac qui excitaient chez lui des mouvements convulsifs [2]. » Toutefois, jusqu'à Tilsitt, cette affection n'avait point fait assez de progrès pour arrêter ou diminuer son activité physique et surtout son activité cérébrale. « Ses facultés morales étaient aussi inépuisables que ses facultés physiques, a écrit le comte Chaptal, qui fut son ministre de l'intérieur du 6 novembre 1800 au 5 avril 1804. Il tenait souvent des conseils qui duraient huit à dix heures, et c'était toujours lui qui faisait le plus de frais en paroles et en contention d'esprit. Après ces conseils, il en tenait

[1] Un cancer à l'estomac. La maladie du foie contractée à Sainte-Hélène est une légende ; à l'autopsie, le foie de Bonaparte fut trouvé intact. Voir le procès-verbal d'autopsie dans Antomarchi.

[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 335

d'autres pour des matières différentes, et jamais on ne s'est aperçu de la fatigue de son esprit. Il se retirait souvent dans son cabinet après ces conseils, et c'était pour s'y livrer à de nouveaux travaux. Il lui est arrivé de ne prendre que quelques minutes dans la journée pour ses repas et de passer tout le reste du temps à travailler [1]. » Il est hors de doute qu'un tel surmenage physique et intellectuel ne pouvait manquer de produire, dans une organisation déjà menacée d'une façon latente, des désordres inévitables, et, effectivement, ils ne tardèrent point à paraître.

Quand on examine la carrière militaire de l'Empereur, on peut la scinder en deux parties nettement distinctes. C'est un météore qui s'élève à l'horizon, atteint le sommet de sa course, puis décline tout aussitôt et disparaît en moins de temps qu'il n'a mis pour monter. Or, il n'est pas sans intérêt de constater que la branche ascendante de cette parabole correspond à un état physique normal et sain, que la branche descendante répond à un affaissement physique qui s'accentue davantage au fur et à mesure qu'elle s'approche du point de chute.

Dès 1804, Napoléon avait pris un certain embonpoint qui rendait déjà sa figure et son aspect général très différents [2] du Bonaparte « diaphane [3] » de Marengo et surtout de 1796. Mais ce fut surtout à partir de son mariage avec Marie-Louise qu'un changement profond s'effectua dans sa constitution physique, et, en même temps qu'elle, dans ses goûts et dans ses habitudes. « Il y a eu deux hommes dans Napoléon, a écrit à ce sujet Marmont, deux hommes au physique comme au moral. Le premier, maigre, sobre, d'une activité prodigieuse, insensible aux privations, comptant pour rien le bien-être et les jouissances matérielles, ne s'occupant que du succès de ses entreprises, prévoyant, prudent, excepté dans le moment où la passion l'emportait, sachant donner au hasard, mais lui enlevant tout ce que la prudence permet de prévoir, résolu et tenace dans ses

[1] Chaptal, *Souvenirs sur Napoléon*, p. 328.

[2] « J'ai vu l'Empereur trois fois (Mayence, 10 mai 1804). J'ai trouvé comme tout le monde qu'aucun de ses portraits ne lui ressemblait. Il est très engraissé et promet un long règne. » De Barthélemy, *Souvenirs d'un ancien sous-préfet*, p. 32.

[3] *Il Corriere milanese* d'avril 1796; cité par Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole*, p. 11.

résolutions, connaissant les hommes et le moral, qui joue un si grand rôle à la guerre, bon, juste, susceptible d'affection véritable et généreux envers ses ennemis. Le second, gros et lourd, sensuel et occupé de ses aises jusqu'à en faire une affaire capitale, insouciant et craignant la fatigue, blasé sur tout, indifférent à tout, ne croyant à la vérité que lorsqu'elle se trouvait d'accord avec ses passions, ses instincts ou ses caprices, d'un orgueil satanique et d'un grand mépris pour les hommes, comptant pour rien les intérêts de l'humanité, négligeant, dans la conduite de la guerre, les plus simples règles de la prudence, comptant sur sa fortune, sur ce qu'il appelait son étoile, c'est-à-dire sur une protection toute divine. Sa sensibilité s'était émoussée sans le rendre méchant, mais sa bonté n'était plus active, elle était toute passive. Son esprit était toujours le même, le plus vaste, le plus étendu, le plus productif qui fut jamais, mais plus de volonté, plus de résolution et une mobilité qui ressemblait à de la faiblesse. Le Napoléon que j'ai peint d'abord a brillé jusqu'à Tilsitt. C'est l'apogée de sa grandeur et l'époque de son plus grand éclat; l'autre lui a succédé, et le complément des aberrations de son orgueil a été la conséquence de son mariage avec Marie-Louise [1]. »

En ce qui concerne l'affaissement physique de Napoléon, les premiers témoignages qui nous en parlent se rapportent au début de la campagne de Russie. Ces témoignages sont nombreux, catégoriques, et il ne semble pas qu'on puisse les révoquer en doute. C'est d'abord Castellane, attaché comme aide de camp à la personne du maréchal Berthier, puis de l'Empereur, qui fait partie de la maison du souverain, qui le voit tous les jours, qui n'est pas hostile, il s'en faut, et dont la parole mérite par conséquent toute croyance. Castellane a écrit sur le carnet qu'il tient au jour le jour, à la date du 7 juillet 1812 : « Je suis l'Empereur à la promenade; nous avons toujours été au pas. Sa Majesté va maintenant moins vite; elle est fort engraissée, monte à cheval avec plus de difficulté. Le grand écuyer est obligé de lui donner le bras pour monter en selle. L'Empereur voyage et fait presque toute la route en voiture [2]. »

[1] Marmont, *Mémoires*, VI, 274.
[2] Castellane, *Journal*, I, 112.

Ségur remarque également « qu'il prolonge ses repas, jusque-là si simples et si courts. » — « Il cherchait à s'étourdir, » ajoute-t-il ; on le voyait « s'appesantissant, passer de longues heures à demi couché, comme engourdi, et attendant, un roman à la main, le dénouement de sa terrible histoire [1]. » Ailleurs encore le même écrivain constate que, dès 1811, « les courts exercices de la chasse, le galop des chevaux les plus doux, » le fatiguaient. « Bien des gens se demandaient déjà comment il pourrait supporter le mouvement et les déplacements rapides et violents qu'exige la préparation des combats. » Le général Foy, qui vit Napoléon également en 1812, nous apporte lui aussi son témoignage : « Dans les dernières années, dit-il, l'Empereur était devenu gros ; il mangeait davantage, dormait plus longtemps et montait moins à cheval [2]. »

Dès le début de la campagne de Russie, on aperçoit donc, chez Napoléon, une diminution notoire de vigueur physique, et même d'énergie morale. Les hostilités sont à peine entamées qu'il semble regretter de les avoir commencées : il est visible qu'il désire un succès, moins pour obtenir la victoire elle-même que pour en faire sortir la paix. Cette paix, il l'attend à Vilna, il l'attend à Vitepsk, à Smolensk, à Moscou : il s'étonne, il s'irrite qu'elle ne vienne pas. En plusieurs occasions, il témoigne, dans la direction des opérations, d'un laisser aller, d'une insouciance qui étonnent chez lui, d'une apathie à laquelle personne n'est habitué et qui devient la cause d'erreurs irréparables, fatales. Dans les premiers jours de juillet, par exemple, au moment où le maréchal Davout a perdu le contact de Bagration, on remarque que « le Bonaparte de 1796 eût galopé après le prince d'Eckmühl, au mépris des fatigues et des distances, eût examiné et discuté avec lui la situation, et l'aurait obligé à se conformer aux circonstances, c'est-à-dire à être entreprenant.... Mais l'Empereur reste tranquillement à Vilna, se contentant de noircir du papier, et pendant ce temps-là Bagration s'échappe [3]. »

Toutefois, ce fut surtout à la Moskowa que la lassitude physique de l'Empereur parut à un degré qu'on n'avait encore ja-

[1] Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée* (9e édition, Paris, Baudouin, 1826), I, 85.
[2] Général Foy, *Guerre de la péninsule*, I, 164, notes.
[3] Colonel de Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 128.

mais vu. Si à Vilna il avait déjà donné des signes de fatigue, si à Vitepsk, « épuisé par la chaleur et la contention de son esprit », il avait passé « une partie de ses journées sur un lit de repos [1], » tout au moins cet abattement inusité n'avait été aperçu que d'un petit nombre de familiers. Mais le 7 septembre, l'armée put assister au spectacle que donna l'Empereur, ne montant pas à cheval de toute la journée, ne suivant le développement de la bataille que d'après les rapports des aides de camp, ne prenant de décision que sur des ouï-dire, laissant les généraux sans instructions et sans direction. Ce jour-là, à toutes les causes d'affaiblissement provenant de la fatigue et de la chaleur, s'ajoutait un accès de dysurie, compliqué d'une toux sèche et d'un enrouement qui le rendait presque aphone [2] : « On le vit, dit Ségur, presque toute cette journée, s'asseoir ou se promener lentement, en avant et un peu à gauche de la redoute conquise le 5, sur le bord d'une ravine, loin de cette bataille qu'il apercevait à peine depuis qu'elle avait dépassé les hauteurs, sans inquiétude lorsqu'il la vit reparaître, sans impatience contre les siens ni contre l'ennemi. Il faisait seulement quelques gestes d'une triste résignation quand, à chaque instant, on venait lui apprendre la perte de ses meilleurs généraux. Il se leva plusieurs fois pour faire quelques pas et se rasseoir encore. Chacun autour de lui le regardait avec étonnement. Jusque-là, dans ces grands chocs, on lui avait vu une activité calme ; mais ici, c'était un calme lourd, une douceur molle, sans activité [3]. »

Un autre témoin autorisé, le général Lejeune, aide de camp de Berthier, confirme ces allégations : « Comparant cette bataille à Wagram, Essling, Eylau, Friedland, j'étais étonné de n'y avoir pas vu l'Empereur, comme dans les années précédentes, déployer cette activité qui forçait le succès. Aujourd'hui il n'était monté à cheval que pour se rendre sur le champ de bataille ; là, il s'était assis au-dessous de sa garde, sur un tertre

[1] Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, I, 85.

[2] « Il souffrait en ce moment d'un gros rhume qui le gênait pour parler, et qui, deux jours plus tard, le rendit complètement aphone. » *Napoléon chef d'armée*, I, 172 ; *ibid.*, p. 176. — Ségur dit encore : « Une fièvre d'irritation, une toux sèche, une violente altération le consumait. Ce nouveau mal se complique d'une ancienne souffrance ; depuis la veille, il lutte contre un douloureux accès de cette cruelle maladie dont il éprouve depuis si longtemps les atteintes : la dysurie. » I. 378. Voir aussi *Du Rhin à Fontainebleau*, p. 8 et 13.

[3] Ségur, *Campagne de Russie* (édition Didot, in-12), p. 125.

incliné d'où il pouvait tout voir. Plusieurs boulets y passèrent par-dessus sa tête. Au retour de toutes nos courses, je l'y avais trouvé constamment assis dans la même attitude, suivant de l'œil avec sa lunette d'approche tous les mouvements et donnant ses ordres avec un calme imperturbable. Mais nous n'avions pas eu le bonheur de le voir, comme autrefois, aller électriser par sa présence le point où une résistance trop vigoureuse prolongeait le combat et rendait le succès douteux. Chacun de nous s'étonnait de ne pas trouver l'homme actif de Marengo, d'Austerlitz.... Nous étions peu satisfaits ; nos jugements étaient sévères [1]. »

« Contre son habitude, dit à son tour le général Fantin des Odoards, l'Empereur est demeuré tout le jour dans le même endroit, donnant des ordres, recevant des rapports, tantôt debout, et le plus souvent couché sur la terre, dans un fossé de la redoute conquise le 5. Il n'est monté à cheval que dans la soirée [2]. »

Même note et même constatation chez un quatrième témoin oculaire, le colonel Pion des Loches, à cette époque chef de bataillon commandant deux batteries d'artillerie de la garde : « J'ai encore sous les yeux ce spectacle, écrit Pion. En arrière de moi et à droite, l'infanterie de la vieille garde en grande tenue ; au centre, l'infanterie de la jeune garde ; à gauche, la cavalerie de la garde ; au centre même de ma batterie, l'Empereur, à pied, couvert de sa capote grise, les bras croisés sur la poitrine, se promenant avec agitation dans un petit espace ; plus loin, des groupes d'officiers et de généraux la lunette à la main.... Je restai ainsi jusqu'à quatre heures du soir, entendant de toutes parts une canonnade épouvantable, ne distinguant que par intervalles, au travers de la poussière, les positions ennemies. Plus de cent officiers d'état-major arrivèrent successivement devant l'Empereur ; il écoutait leur rapport, puis les renvoyait de la main, presque toujours sans mot dire. Je puis assurer que depuis le commencement de l'action jusqu'à quatre heures, il n'a pas quitté sa place, pas donné un seul ordre, car j'avais toujours les yeux sur lui [3]. »

[1] Général Lejeune, *Mémoires*, éd. Didot, II, p. 218.
[2] Général Fantin des Odoards, *Journal*, p. 327.
[3] Colonel Pion des Loches, *Mes campagnes*, p. 290.

La campagne de Russie eut sur la constitution physique de l'Empereur et à la fois sur son activité corporelle et intellectuelle une influence funeste qui ne finit point avec la retraite. C'est pour lui une « ère », en donnant à cette expression le sens que lui attribuait Bossuet : c'est le point de contact qui unit et sépare, à la fois, deux périodes. Là encore les témoignages sont précis. « Ce fut surtout à son retour de Moscou, dit Chaptal, que les hommes qui approchaient de plus près Napoléon remarquèrent le très grand changement opéré dans sa constitution physique et morale.... Le froid énorme qu'il venait d'éprouver avait agi sur son moral et je confesse que, depuis cette triste époque, je n'ai retrouvé en lui ni la même suite dans les idées ni la même force de caractère. On n'apercevait plus que des élans d'imagination toujours incohérents. On ne voyait plus ni le même goût ni la même aptitude au travail, et j'ai dit souvent que sur cent fibres dont pouvait se composer son cerveau, il n'y en avait pas plus de la moitié de saines [1]. Dès ce moment la fatigue du cheval lui devint insupportable; le sommeil, qu'il avait maitrisé jusque-là, le maitrisa à son tour; la table, qui lui avait paru indifférente, commença à avoir des attraits pour lui. Lui seul ne s'aperçut pas de ces changements [2]. »

L'effort réalisé par l'Empereur, en 1813, pour arriver à tirer de la France épuisée une armée d'un million deux cent mille hommes demeure, nous avons eu occasion de le dire déjà, celui où il a mis le mieux en lumière sa puissante faculté de création et constitue un des actes les plus surprenants de sa carrière. Toutefois, ce fut là un de ces « élans d'imagination » dont parle Chaptal, un effort spontané et extrême, né de l'imminence du péril, inspiré au génie par la détresse même de sa situation. Ce n'est plus le produit d'une intelligence supérieure fonctionnant régulièrement dans la plénitude de son calme et de son agencement normal : c'est le résultat d'une crise, et une crise est une situation exceptionnelle, généralement maladive, presque toujours suivie d'abattement. Or, non seulement cet abatte-

[1] On rappelle ici que Chaptal, avant de se livrer à l'étude de la chimie, avait fait de fortes études de médecine à la faculté de Montpellier. Il était élève, entre autres, du célèbre Pinel.

[2] Comte Chaptal, *Souvenirs sur Napoléon*, p. 331.

ment se produisit, mais il fut très sensible, frappa tous les yeux et eut une influence incontestable aussi bien sur les tâtonnements politiques qui suivirent le funeste armistice de Pleiswitz que sur la conduite des opérations militaires. En 1813, l'activité physique de Napoléon décroît de plus en plus : « Presque toujours enfermé dans sa chambre, les yeux fixés sur ses cartes, étudiant la résolution à prendre, mais ne s'arrêtant à aucune [1] », il appelle à chaque instant à lui ses lieutenants, tantôt Ney et tantôt Macdonald, un jour Marmont et le lendemain Gouvion Saint-Cyr, entame avec eux les longues discussions que ces maréchaux nous ont racontées dans leurs Mémoires, tâtonne, hésite, est bien loin de montrer son habituelle résolution. « On ne reconnait plus Napoléon dans cette campagne [2] », écrit Marmont. Un écrivain allemand, attaché à cette époque au grand état-major général, constate cette tendance de plus en plus marquée chez l'Empereur à s'isoler des troupes, à ne conserver que leur direction théorique, à opérer avec elles, de loin, oubliant que sa présence au milieu des rangs avait été jadis une cause prépondérante de succès. Pendant les journées de Düben, dit cet officier, « j'ai vu l'Empereur assis des heures entières dans sa chambre, sur un sofa, devant sa grande table, attendant des nouvelles des opérations, désœuvré, passant son temps à couvrir de dessins fantaisistes une feuille de papier blanc. D'Albe, l'ingénieur-géographe, et un ingénieur adjoint étaient également assis dans un coin, attendant patiemment que le souverain fût disposé à dicter des ordres [3]. »

Sans doute, le temps épouvantable qu'il fit pendant tout ce printemps n'était pas sans influence sur cette claustration volontaire, car Napoléon n'était plus indifférent comme autrefois aux intempéries. Un petit nombre d'années avaient suffi pour modifier sensiblement son endurance. En 1805, il pouvait écrire dans le Bulletin du 10 octobre : « Il pleut beaucoup, mais cela ne ralentit pas les marches forcées de la Grande Armée [4]. » En 1813, il n'en était plus de même. Il écrivait, le 20 septembre, à Marmont : « La journée d'hier et cette nuit sont si affreuses

[1] Baron Fain, *Manuscrit de 1813*, II, 372.
[2] Marmont, *Mémoires*, V, 271.
[3] O. von O., *Napoleons Feldzug in Sachsen*, p. 363.
[4] Bulletin de la Grande Armée. Zusmarzhausen, 16 octobre 1805.

qu'il n'y a pas moyen de bouger [1]. » Et à Berthier : « Mon cousin, écrivez au roi de Naples, au duc de Raguse, au duc de Tarente et au prince Poniatowski que le temps affreux qu'il a continué de faire aujourd'hui rend tout mouvement impossible [2]. »

Gouvion Saint-Cyr et Marmont nous ont laissé — nous venons de le dire — le récit de diverses conversations qu'ils eurent à cette époque avec l'Em-pereur, et ces relations, écrites peu d'années après les événements, présentent toutes les apparences de la sincérité. L'un et l'autre écrivain reconnaissent chez l'Empereur, en même temps qu'un affaissement physique de plus en plus prononcé, une tendance étrange et plus marquée que jamais à s'abandonner soit à des illusions dangereuses, soit à une indifférence incompréhensible. Le lendemain de Leipzig, le 19, au moment où commençait la retraite, « sa profonde mélancolie éclatait à tous les yeux. Morne, le visage défait, ne pensant peut-être à rien, il se dirigea d'abord vers la porte de Rannstadt, en traversant diagonalement la place du marché. Trouvant toute issue fermée de ce côté par suite d'une formidable accumulation de troupes et de voitures, il fit le tour de la ville à l'intérieur, passa devant les deux petites portes déjà barrées et devant l'église Saint-Thomas, et se dirigea vers la porte de Pierre. L'Empereur s'orienta là un instant, revint encore une fois devant la maison où il avait passé la nuit, sur le marché aux chevaux (Rossplatz), et suivit l'allée conduisant à l'école communale [3]. » Il fit alors demi-tour, franchit la porte de Pierre, contourna la ville et gagna Lindenau. Près du pont de l'Elster, le général Chateau rencontra un homme, « dans un costume singulier et peu accompagné, » qui sifflait l'air de *Marlborough s'en va-t-en guerre*. Il le prit pour un bourgeois et s'approcha de lui pour lui demander un renseignement, quand il s'aperçut que c'était l'Empereur, « l'Empereur avec son flegme ordinaire, qui semblait étranger aux scènes de désolation qui l'entouraient [4]. »

On ne peut pas affirmer que son génie l'eût abandonné, car certains épisodes de la campagne de 1813 peuvent soutenir la

[1] A Marmont. Pirna. 20 septembre, quatre heures du matin.
[2] A Berthier. Pirna, 20 septembre.
[3] O. v. O., *Napoleons Feldzug in Sachsen*, p. 401.
[4] Jomini, *Précis politique et militaire des campagnes de 1812 à 1815*, II, 107.

comparaison avec ce qu'il avait fait de mieux antérieurement; mais « ce génie était devenu capricieux [1], » l'équilibre entre l'esprit et le caractère, « qui, d'après son propre avis, constitue la première qualité du général en chef, était rompu chez lui [2], » et on le vit souvent agir, dans cette campagne, « comme l'avaient fait jadis Mack et Brunswick, comme devait le faire de nos jours Mac-Mahon : pousser en avant des corps isolés et attendre pour se décider qu'ils lui fournissent des renseignements exacts sur l'ennemi, résultat où l'on n'arrive que très rarement à la guerre; finalement, ne pas bouger de place et.... perdre un temps qu'il ne devait plus lui être possible de rattraper [3]. »

En 1814, l'imminence d'une situation désespérée donne momentanément à Napoléon une vigueur nouvelle; l'activité qu'il déploie, de janvier à avril, lui assure des succès qu'on a justement comparés à ceux de 1796. Toutefois, quand il revient en France, un an après la première abdication, l'affaissement de 1812 paraît avoir empiré : dès le premier moment, les hommes qui l'approchent n'augurent rien de bon de la suite de sa tentative. Ségur, qui le vit le 21 mars 1815, c'est-à-dire le lendemain de sa rentrée aux Tuileries, nous dit que « son épuisement était manifeste » et que ses ministres, Mollien entre autres, furent surpris de le voir « vaincu par la fatigue d'un travail qui jusque-là l'avait trouvé infatigable [4]. »

Beaucoup d'autres témoignages confirment ces appréciations. Thiébault se trouvait également à Paris pendant les Cent-Jours, et, comme Ségur, se rendit aux Tuileries le 21 mars. Il fut, de plus que Ségur, un des assidus de l'Élysée jusqu'au départ pour Waterloo, et il nous a laissé sur cette époque quelques lignes intéressantes. « Le 10 juin tombant un dimanche — écrit Thiébault — j'assistai à la dernière messe que Napoléon entendit aux Tuileries, à la dernière audience qu'il put y donner. L'affluence était considérable, la préoccupation générale. Je ne dirai pourtant pas qu'on était sans espoir; mais on était encore moins sans anxiété.... Voulant échapper à mes pressentiments

[1] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 377.
[2] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 341.
[3] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 365.
[4] Ségur, *Mélanges*. Paris, Didot, 1877, p. 271.

fâcheux...., je ne cessais de le considérer, et mes regards s'attachaient sur lui avec d'autant plus d'avidité, je pourrais ajouter de souffrance, que plus je l'examinais, moins je parvenais à le retrouver tel que je l'avais vu au temps de sa force et de sa grandeur ... Son regard, jadis si formidable à force d'être scrutateur, avait perdu la puissance et même la fixité ; sa figure, que si souvent j'avais vue comme rayonnante de grâce ou modelée dans l'airain, avait perdu toute expression et tout caractère de force ; sa bouche contractée ne gardait rien de son ancienne magie ; sa tête elle-même n'avait plus ce port qui caractérisait le dominateur du monde, et sa démarche était aussi embarrassée que sa contenance et ses gestes étaient incertains. Tout semblait dénaturé, décomposé en lui ; la pâleur ordinaire de ses joues était remplacée par un teint verdâtre fortement prononcé qui me frappa [1].... »

En dépit des préoccupations de tout genre, des soucis qui ne pouvaient manquer de l'agiter, l'intelligence, sinon le moral, était encore de taille à lutter contre une situation grosse de périls. Le plan de campagne auquel Napoléon s'arrêta, l'idée de prévenir l'initiative des alliés, celle de les attaquer en utilisant la *ligne intérieure*, étaient autant d'indices que son esprit possédait encore sa lucidité, sa haute portée. Mais si l'on peut admirer sans réserve la conception de la manœuvre de Waterloo, comment n'être pas frappé de la négligence, de la faiblesse apportée dans son exécution? Sans nous livrer ici à une discussion approfondie, comment expliquer que, le 16, l'Empereur expédie à huit heures du matin seulement, au maréchal Ney, l'ordre d'enlever les Quatre-Bras ; comment comprendre que lui-même ne tire son premier coup de canon contre Blücher qu'à trois heures de l'après-midi? L'emploi par Napoléon de cette matinée du 16, a dit à cet égard Jomini, « demeurera toujours un problème [2], » et pour en trouver une explication plausible, il faut bien penser « qu'avec la confiance en lui-même et l'espérance du succès final, Napoléon perdait aussi, par intervalles, sa clairvoyance habituelle ; que ces mêmes ordres si tardivement donnés témoignaient non seulement d'hésitations prolongées,

[1] Thiébault, *Mémoires*, V, 341-342.
[2] Jomini, *Campagne de 1815*.

mais encore d'étranges erreurs de jugement [1]. » En d'autres temps, Napoléon, dont toute la manœuvre reposait sur l'occupation des Quatre-Bras, eût franchi d'un temps de galop la distance de moins de trois lieues qui le séparait de Ney et eût contraint le maréchal à enlever la position, uniquement défendue, à ce moment, par les quelques bataillons de la brigade de Saxe-Weimar. En d'autres temps aussi, décidé à battre Blücher d'abord, il l'eût attaqué au point du jour, avec la presque totalité de ses forces. Mais l'Empereur croit pouvoir s'en remettre à Ney d'exécuter des ordres d'ailleurs incomplets, vagues [2], mal rédigés et qui arrivèrent tardivement [3]; lui-même, comme nous venons de le rappeler, attaque les Prussiens *à trois heures de l'après-midi*. Le soir même, il néglige d'informer Ney des résultats de Ligny et il ne s'étonne pas que le maréchal, de son côté, ne lui rende point compte de son combat des Quatre-Bras ; c'est le 17 au matin seulement que les rapports sur les deux affaires sont communiqués! Et ce même jour 17, alors que Wellington bat en retraite sur Bruxelles, s'attendant à être à chaque instant attaqué, alors que les minutes valent des heures, qu'un retard d'un instant peut avoir une importance décisive, quand Grouchy, qui a perdu déjà les traces de Blücher, vient, à l'aube, au quartier impérial, demander des éclaircissements aux ordres vagues de poursuite reçus la veille, il trouve porte close. A ses instances pressantes pour être admis, Soult répond par une fin de non-recevoir : l'Empereur est harassé, l'Empereur dort ; et pour rien au monde il n'est possible d'interrompre ce repos.

C'est à huit heures seulement que Napoléon sort de sa chambre [4], huit heures, en une saison où le soleil se lève à trois ! Et au lieu de donner immédiatement l'ordre de départ, il passe la matinée à « s'entretenir avec ses généraux de l'état de l'opinion à Paris, du corps législatif, des jacobins, et de di-

[1] Anonyme, *Campagne de 1815* (Bruxelles, Falk, 1887), p. 99.

[2] « Encore l'ordre adressé à Ney, comme celui qui concernait Grouchy, semblait-il ne présenter aucun caractère d'urgence, ni exiger dans l'exécution aucune célérité particulière. » Idem, *Ibidem*, p. 99.

[3] Gérard attendait encore à neuf heures du matin (le 16) son ordre de mouvement et « ne cachait pas combien il augurait mal de pareils retards, alors que ce n'était que par des mouvements rapides.... que l'on pouvait espérer de grands résultats. » *Quelques documents sur la bataille de Waterloo*, par le général Gérard (Paris, 1829, in-8).

[4] Grouchy, *Mémoires*, V.

vers objets tout à fait étrangers à ceux qui semblaient devoir exclusivement l'occuper en un pareil moment [1]. » Le temps fuit, les heures s'écoulent et il est plus de midi quand les troupes rompent enfin par quatre dans la direction des Quatre-Bras.

Il est impossible de ne pas voir, en rappelant une telle façon d'agir, combien le Napoléon de 1815 était éloigné du Bonaparte de 1796, même du Napoléon de 1805 et de 1806. Bien certainement ce n'est plus le soldat robuste et dur aux fatigues qui disait au général de la Tour, la veille de Cherasco, qu'on « ne le verrait jamais perdre de temps par paresse ou confiance [2] », ou l'homme qui, parlant de Bernadotte, écrivait à Joseph, le 15 novembre 1805 : « Il m'a fait perdre un jour, et d'un jour dépend le destin du monde [3] ! »

Le 18 juin, c'est-à-dire le jour même de Waterloo, l'Empereur est encore dans l'état de lassitude de la veille, dans cette torpeur indifférente, somnolente, qu'avait déjà remarquée Reille (un de ses aides de camp), dans la journée du 16 [4], et que la marche du 17, sous la pluie, n'a fait qu'aggraver [5]. Est-ce fatigue physique réelle, est-ce énervement, inquiétude, préoccupation morale ? Il a dit lui-même, en parlant de sa situation en 1815, qu' « il n'avait plus alors la conviction du succès définitif ; qu'il sentait en lui des lacunes, un vide ; qu'il avait comme le pressentiment de sa déchéance [6]. » Certains auteurs assurent qu'à l'affection de vessie dont il souffrait depuis longtemps s'étaient ajoutées des hémorroïdes et, en outre, une maladie secrète contractée pendant le voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe [7]. Ce qui est certain, c'est que pendant toute la journée du 18 il fut, ou peu s'en faut, ce qu'il avait été à la Moskowa, *le témoin de la lutte*. « Le comte de Turenne et Monthyon, chef de

[1] Grouchy, *Observations sur la relation de la campagne de 1815 publiée par le général Gourgaud, et réfutation de quelques-unes de ses assertions relatives à la bataille de Waterloo*, p. 11.

[2] E. Trollard, *De Montenotte au pont d'Arcole*, p. 56.

[3] E. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, I, 62.

[4] Reille, qui l'avait vu le matin du 16, l'avait trouvé « près d'une cheminée, dans un abattement profond, l'interrogeant languissamment et paraissant à peine écouter ses réponses. » Ségur, *Mélanges*, p. 271.

[5] « Napoléon chevauchait immédiatement après, son chapeau rabattu par la pluie. » (Journée du 17 après midi). Martin, *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 281.

[6] Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*.

[7] Wartemburg, *Napoléon chef d'armée*, II, 451.

l'état-major général, m'ont raconté que pendant le combat où se décidait son sort, il resta longtemps assis devant une table dressée sur ce champ funeste, et qu'ils virent plusieurs fois sa tête tomber de sommeil sur la carte déployée sous ses yeux appesantis. Monthyon ajoutait que, la catastrophe accomplie, lui et le grand maréchal Bertrand ne purent faire achever à l'Empereur sa retraite vers Charleroi qu'en soutenant entre eux deux, sur son cheval, son corps affaissé et sa tête vacillante, vaincu par un fiévreux assoupissement [1]. »

Napoléon, revenant sur son passé à Sainte-Hélène, émettait cette opinion que, « pour l'histoire, il aurait dû mourir à Moscou, à Dresde ou à Waterloo. » — « Si j'étais mort à Moscou, disait-il encore une autre fois, j'aurais laissé derrière moi une réputation sans analogie dans l'histoire.... J'aurais été aussi grand qu'Alexandre, César.... » En une autre circonstance, il dit de même : « Mourir à Borodino, c'eût été mourir comme Alexandre; être tué à Waterloo, c'eût été, aussi, bien finir [2].... »

Il est certain que Napoléon emporté par un boulet russe, à la Moskowa, ou Napoléon mortellement atteint le 18 juin 1815, au milieu d'un carré de la vieille garde, aurait eu une fin digne de sa carrière. Même en dehors de cette mort, qu'il n'a point obtenue, il semble que sa chute en 1815 ait été un événement opportun pour sa mémoire, car, avec l'affaissement visible que nous avons constaté chez lui en 1813 et en 1815, on eût peut-être vu ce puissant génie offrir, dans la dernière partie de sa carrière politique et militaire, l'exemple d'une déchéance physique et intellectuelle lamentable. Au contraire, tel qu'il est, tel qu'il a disparu, cet homme extraordinaire demeurera un éternel sujet d'étude et d'étonnement. En aucun temps, on ne vit, chez un mortel, un tel assemblage de qualités éminentes, réunies au moment précis où les circonstances allaient permettre leur plein essor, leur entier développement. Sans doute, on ne peut s'empêcher de songer qu'au point de vue politique, son œuvre a été fragile parce qu'il a voulu trop étreindre; sans doute, dans cette voie il a été inférieur à Frédéric, mais dans le domaine de la

[1] Ségur, *Mélanges*, p. 272.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène*, Montholon, etc.

science militaire pure et surtout de son application, il demeure incontestablement au-dessus de tous les capitaines dont l'histoire nous ait laissé la mémoire. Succédant à une époque où la « manœuvre » est exécutée pour la manœuvre même plutôt qu'en vue du but à atteindre, en un temps où le terrain a une influence exagérée sur les mouvements, Napoléon discerne instinctivement les lois de la guerre moderne : l'influence du nombre, le jeu des masses, le principe de l'économie des forces, celui de la destruction du gros de l'adversaire comme objectif immédiat, principal, prépondérant. Ces lois ne lui sont point propres; d'autres les ont connues avant lui; mais de même qu'il les a devinées d'instinct plutôt qu'il ne les a apprises, il les fait siennes par la façon dont il les entend et surtout dont il les applique.

Moralement et matériellement, il a toutes les facultés, les attributs qui caractérisent le conquérant. Il a la vigueur physique, la puissance intellectuelle; il saisit du premier coup d'œil le sens et le fond des choses; il a la passion de la guerre, l'amour de la gloire; il est entreprenant, téméraire, il se regarde, avec raison, comme « l'homme le plus audacieux à la guerre qui ait jamais existé [1]; » il exerce sur les masses et sur les individus un ascendant, une fascination extraordinaires [2]; il a une tendance marquée à l'illusion; il croit volontiers ce qu'il désire; il est sensible aux choses extérieures, aux manifestations évidentes de sa puissance [3]; il est superstitieux [4]. Il est

[1] Las Cases, *Mémorial*, VII, 155.

[2] «.... J'ai vu des hommes qui n'avaient plus qu'un souffle de vie l'employer tout entier à crier : *Vive l'Empereur !* » Pasteur Martin, *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 278. — « Son apparition exaltait les troupes. Bien que la majorité du corps de Ney (1813) ne fût composée que de tout jeunes conscrits qui voyaient sans doute ce jour-là le feu pour la première fois, il était bien rare qu'un blessé passât près de lui sans crier : Vive l'Empereur ! » O. von O., *Napoleons Feldzug in Sachsen*, p. 54. On pourrait citer cent témoignages de mêmes faits; nous avons choisi ces deux-là qui ont plus de poids venant de deux officiers étrangers.

[3] « Je l'ai toujours vu extrêmement sensible à l'étalage de sa puissance. Quand ses sens étaient frappés par une grande quantité de troupes, il ressentait une impression toujours vive qui influait sur ses résolutions. » Marmont, *Mémoires*, III, 227.

[4] « Un matin, à Tortone (1796), la glace du portrait de sa femme, qu'il portait toujours sur lui, se cassa.... Il pâlit d'une façon effrayante et l'impression qu'il ressentit fut des plus douloureuses : « Marmont, me dit-il, ma femme est bien malade ou infidèle » (Marmont, *Mémoires*, I, p. 188). — Un jour le

aussi charlatan, et il s'en vante. Quand il parle, à Sainte-Hélène, de sa manière de falsifier les Bulletins de la Grande Armée, il dit : « C'est du charlatanisme, mais du plus haut [1]. » Il sait par conséquent allier la ruse à la force [2]; car il est persuadé que « l'opinion est plus que la moitié de la réalité. » Avec cela il est égoïste et personnel. Sans être cruel au fond, il est volontiers impitoyable quand il croit la répression non pas même indispensable, mais utile pour arriver plus vite au résultat. Méprisant profondément les hommes, habitué dès sa jeunesse à voir ses compatriotes tenir peu de compte de la vie humaine, il a conservé cette façon d'apprécier l'existence de ses semblables. Il a le plus grand dédain pour « ce que vous appelez les convenances sociales [3] » ; il n'a pas davantage l'intelligence de certaines faiblesses humaines ; il écrit à Berthier en 1806 : « Ma femme aurait pu mourir à Strasbourg ou à Munich, que cela n'aurait pas dérangé d'un quart d'heure l'exécution de mes projets ou de mes vues [4]. Il est féroce dans sa haine contre les gens qui lui résistent ou qui lui nuisent; quel que soit le sentiment qui les ait poussés à cette résistance, il ne distingue en eux que cette opposition, et cette opposition, s'adressant à lui, devient nécessairement criminelle. On connaît la persécution acharnée dont il usa contre Mme de Staël ; celle dont fut l'objet Palafox, l'héroïque défenseur de Saragosse, est plus odieuse encore. Il écrivait à Fouché, le 14 mai 1809 : « Palafox sera conduit comme un criminel à Vincennes et il sera mis au secret, de manière qu'on ne sache pas qui il est [5]. » Et quand ce glorieux soldat essaya de protester contre l'indigne traitement dont il était victime,

cardinal Fesch arriva aux Tuileries, et lui demanda à quoi il pensait d'accorder aux juifs des droits politiques. Et comme l'Empereur essayait une justification : « Mais ne savez-vous donc pas que la restitution de ces droits aux israélites doit coïncider avec la venue de l'Antéchrist et la fin du monde? » Napoléon se leva aussitôt, fort ému, passa dans son cabinet avec son oncle, y demeura deux heures et sortit de là après avoir déchiré le décret (comte Chaptal, *Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 243).

[1] Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, III, 110.

[2] Tous les grands capitaines ont été des hommes dissimulés. Frédéric disait souvent qu'à la guerre il était nécessaire de se couvrir « tantôt de la peau du lion et tantôt de celle du renard. »

[3] Mme de Rémusat, *Mémoires*, I, 277.

[4] A Berthier, 10 avril 1806. *Correspondance militaire de Napoléon Ier*, IV, 37.

[5] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 293.

quand il s'adressa directement à l'Empereur, celui-ci écrivit de nouveau au préfet de police : « J'ai reçu un mauvais galimatias de ce scélérat de Palafox. Je suis mécontent que vous l'ayez accepté, fait traduire et par là fait connaître qu'il était à Vincennes, tandis qu'il devait y être ignoré. Ce scélérat est couvert de sang, du sang de plus de 4,000 Français qu'il a eu la barbarie de faire égorger à Saragosse.... Vous n'avez pas rempli mes intentions. Vous deviez ignorer qu'il était à Vincennes. Je vous réitère que mon intention est qu'il y vive séquestré du monde, sans moyens d'écrire ni de se faire connaître [1]. »

En réalité, Napoléon constitue une entité à part, impossible à juger d'après les procédés d'appréciation qu'on applique aux autres hommes. Il demeure hors comparaison, en dehors des règles communes. Il est du petit nombre de ces êtres extraordinaires que la Providence fait apparaître à de longs intervalles et dont la mission demeure presque toujours inexplicable, inexpliquée. Quand on examine le Consulat et l'Empire d'un bloc, et que l'on voit ce régime se résumer en quinze années de guerre, quatre millions d'hommes tués et, finalement, en une France plus petite en 1815 qu'en 1789, on est tenté de se demander comment l'on pourrait considérer la domination de Napoléon comme un bienfait pour notre pays. Sans doute l'Empire a laissé après lui des créations qui subsistent encore et dont la France s'est bien trouvée. Les codes en général, le code civil surtout, le jury, la réconciliation de l'Église avec l'État, la réorganisation de l'administration sont assurément des bienfaits appréciables. Mais, outre qu'il n'est pas déraisonnable de penser que ces créations, ou d'autres analogues, fussent nées du courant naturel des événements, de la lassitude des violences révolutionnaires, de l'éducation politique du peuple s'habituant peu à peu à pratiquer la liberté, il est impossible de ne pas songer que les haines soulevées contre nous en Europe par vingt années de conquêtes et d'occupation, par des vexations sans nombre, ont contribué à nous plonger dans un isolement politique dont nous souffrons encore.

Au point de vue militaire, nous avons cité une appréciation

[1] Lecestre, *Lettres inédites*, I, 315, 316.

du général Bonnal constatant que l'influence napoléonienne n'avait pas été, dans notre armée, celle qu'on aurait pu penser; qu'elle avait eu surtout pour résultat d'y tuer l'initiative individuelle, annihilant du même coup des milliers de forces vives, ainsi perdues pour la victoire. Dans un autre ordre d'idées, en accordant à l'élément militaire une place démesurée dans la nation, en lui attribuant une suprématie non fondée, souvent outrée sur les pouvoirs civils, elle a substitué le militarisme à l'esprit militaire et a introduit dans notre pays un élément de discorde qui n'y existait pas avant la Révolution. Bien que les hommes de plume et de parole aient pris depuis longtemps leur revanche, bien que les maîtres d'il y a cent ans ne soient plus que les modestes serviteurs du pouvoir civil, un antagonisme certain continue à opposer l'une à l'autre deux forces qui ne peuvent donner leur maximum de rendement qu'à condition de fonctionner en parfaite union. Que cette situation soit un legs de la politique impériale, il semble difficile de le nier ; reste à savoir si la satisfaction de compter parmi nos gloires militaires le plus grand capitaine des temps anciens et modernes peut demeurer, au point de vue moral, une compensation suffisante.

ARTHUR DE GANNIERS.

MÉLANGES

I.

LA FRANCE ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT [1]

M. Noël Valois a terminé la publication du grand ouvrage qu'il a consacré à exposer le rôle de la France dans la naissance, le développement et la fin du grand schisme. Les deux premiers volumes de cet ouvrage lui avaient valu le grand prix Gobert; les deux derniers ont achevé de lui ouvrir les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Et c'est toute justice, car son livre demeurera comme l'un des meilleurs modèles de notre école historique française. M. Paul Fournier a fait ressortir autrefois, dans cette revue [2], la haute valeur scientifique des deux premiers volumes; il a montré à nos lecteurs combien ils apportaient de nouveau, combien ils projetaient de lumière sur une époque encore imparfaitement connue. Les deux derniers volumes ne le cèdent en rien aux précédents : on y retrouvera la même étendue dans les recherches, la même richesse d'informations, la même solidité dans la critique, la même largeur de vues, la même fermeté et la même modération dans le jugement, la même nouveauté dans les résultats acquis.

M. Valois avait arrêté son récit à la fin du pontificat de Clément VII, au moment où la France, lasse de ses efforts inutiles pour assurer le triomphe définitif du pontife d'Avignon, commençait à envisager la possibilité d'une autre solution pour mettre un terme au schisme douloureux qui désolait la chrétienté depuis seize ans déjà.

La mort de Clément VII parut fournir une occasion propice. Dès

[1] Par Noël Valois. Paris, Alphonse Picard et fils, 1901-1902. In-8, XXIV-632 et 610 p.

[2] Tome LIX (1896), p. 511 et suiv.

qu'il en eut nouvelle, Charles VI, après une grande délibération du conseil où l'on n'eut en vue que les intérêts généraux de la chrétienté, manda en hâte aux cardinaux d'Avignon d'avoir à surseoir à l'élection d'un nouveau pape. Le courrier du roi ne parvint en Avignon que quand l'élection de Benoît XIII était un fait accompli ; les cardinaux, eux aussi, avaient songé un moment à retarder le conclave, et à procurer l'union par la cession de Boniface IX et l'élection d'un nouveau pontife par les deux collèges cardinalices ; la crainte de fortifier le parti de l' « intrus, » l'opinion subtile, mais assez spécieuse, que pour habiliter les anticardinaux, il fallait un pontife légitime, déterminèrent la conduite des cardinaux. Mais leur désir sincère de mettre fin au schisme se manifeste dans le serment qu'ils prêtèrent presque tous de travailler, s'ils étaient élus, à l'union, et de ne pas reculer même devant la voie de cession ; et si leur choix se porta sur Pierre de Luna, ce ne fut pas seulement à ses vertus et à ses talents, ce fut surtout aux sentiments qu'il avait manifestés en faveur de la cession, qu'il dut cet honneur. Hélas ! ce choix tourna contre les espérances des cardinaux. Benoît XIII fut un des principaux obstacles à l'union de la chrétienté. Faut-il croire que le nouveau pape ait été le vulgaire hypocrite que l'on a souvent représenté ? M. Valois nous paraît le juger excellemment quand, repoussant ce jugement trop absolu, il termine et résume ainsi son portrait de Benoît XIII : « Cette âme foncièrement ecclésiastique ne péchait que par l'excès de ses qualités mêmes : l'habileté dégénérait quelquefois en astuce ; l'énergie inflexible devenait opiniâtreté ; la dignité personnelle, le goût de l'indépendance, aboutissaient à un orgueil intraitable » (p. 17).

L'élection, qui aurait dû être une déception pour la cour de France dont elle contrecarrait les vues et suspendait les espérances, fut accueillie du roi et de l'Université avec une véritable satisfaction, grâce à ce que l'on pensait savoir des intentions du cardinal de Luna. Le pape lui-même avait invité la royauté à chercher les meilleurs moyens de terminer le schisme ; un concile national, convoqué à Paris par Charles VI pour la Chandeleur 1395, se prononça pour la voie de cession à une majorité de plus des trois quarts. En vain Benoît XIII avait-il fait savoir qu'il avait imaginé une solution de tous points satisfaisante ; Charles VI, fort de l'appui du clergé de France, « substituant sa propre autorité à celle de l'Église, » prétendit imposer au pape sa manière de voir et n'accepter sa solution que si elle était « manifestement meilleure » que la voie de cession. La monarchie poussait l'illusion jusqu'à se flatter que le pape de Rome allait accepter, lui aussi, la voie de cession. Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans prirent la tête de l'ambassade chargée de faire

accepter au pape d'Avignon la décision du clergé de France. Leur conduite maladroite, la violence qu'ils essayèrent de faire à Benoît XIII, la pression qu'ils exercèrent sur le collège cardinalice pour l'amener à une action décisive sur le pape, ne firent que raidir celui-ci dans sa résistance à une mesure à laquelle il déclarait préférer la mort.

Guidé essentiellement dans cette affaire, non par la préoccupation de ses intérêts politiques, mais par un désir ardent et sincère de procurer l'union, le gouvernement français, poussé par l'Université de Paris, s'efforce de gagner au parti de la cession les princes étrangers; l'insistance du roi de Castille, le désir hautement manifesté par l'Université, décident le roi à proposer, à imposer plutôt au clergé de France, réuni pour la troisième fois à Paris, en 1398, de faire au pape d'Avignon soustraction d'obédience. C'est un des résultats les plus neufs du livre de M. Valois de montrer qu'en cette occasion le gouvernement a forcé la main au clergé, en exerçant sur lui la pression la plus violente, et qu'il n'a même pas reculé devant la falsification des votes [1].

L'adhésion des cardinaux eux-mêmes (sauf cinq) à la soustraction d'obédience, la révolte des Avignonnais, le siège mis par Boucicaut devant le palais des papes, ne purent triompher de la sombre obstination de Benoît XIII [2]. Il est vrai qu'il consentit à se plier pour la forme aux exigences de la France et à accepter la voie de cession, à condition que le roi lui accorderait sa protection ; mais il s'empressa de rédiger devant notaire une protestation secrète, dont il se réservait même le droit d'allonger, d'abréger, de corriger le texte à sa guise!

Cependant les tendances favorables à Benoît XIII du duc d'Orléans, qui contre-balancent dans une certaine mesure le mauvais vouloir de ses oncles, le revirement d'opinion qui se manifeste dans une partie du clergé, l'impuissance de la France à entraîner dans la voie de la soustraction les autres peuples, le mécontentement soulevé en France par les charges qui pèsent sur le clergé [3] et par le choix arbitraire

[1] Le dépouillement des bulletins de vote, conservés aux Archives nationales, a permis au savant historien de constater que trente voix et non seize avaient demandé, avec le duc d'Orléans, que l'on fît au pape une nouvelle sommation; et qu'au lieu d'une cinquantaine de voix, la minorité défavorable à une soustraction immédiate n'était guère moindre de quatre-vingt-dix voix, tandis que la majorité proclamée par le chancelier est de près de moitié supérieure à la réalité.

[2] L'étude minutieuse des documents tant édités qu'inconnus jusqu'ici permet à M. Valois de diminuer la responsabilité de la France et d'augmenter celle des cardinaux dans les mesures violentes prises contre le pape.

[3] Sur les aides imposées par le gouvernement au clergé, sur les scrupules qu'éprouvèrent à les accorder certains évêques, on trouve de curieux renseignements dans l'ouvrage que nous analysons.

des bénéficiaires ecclésiastiques[1], la restitution d'obédience opérée par les Provençaux, le rapprochement entre le pape et d'une part ses cardinaux, de l'autre Louis d'Anjou, et surtout l'évasion de Benoît XIII, qui recouvre à Châteaurenard son indépendance, modifient singulièrement la situation de la papauté (1403). C'est le Comtat Venaissin qui se soumet; ce sont les cardinaux qui viennent à résipiscence; c'est la Castille qui fait restitution d'obédience; c'est la France elle-même qui suit cet exemple, sur l'assurance, il est vrai, donnée par le duc d'Orléans, que le pape avait fait enfin toutes les concessions réclamées.

Charles VI demande à Benoît XIII l'indulgence plénière; le Parlement, l'Université, lui présentent leur rôle. Le pontife n'en semble pas plus disposé à pratiquer la voie de cession. La mort de Boniface IX réveille un moment les espérances de ceux qui veulent la fin du schisme. Malheureusement, les cardinaux romains élisent Innocent VII (17 octobre 1404). M. Valois rejette à bon droit sur les deux partis la responsabilité de la prolongation du schisme. Si les cardinaux romains eurent tort de demander aux envoyés de Benoît XIII la cession pure et simple, sans garantie, de leur maître, ceux-ci ne sont guère moins coupables, après avoir prononcé le mot de cession, de n'avoir pas insisté davantage auprès du collège romain pour obtenir des conditions plus équitables; on eût peut-être trouvé un terrain d'entente. Il est vrai que les Romains semblèrent entrer à leur tour dans la voie de cession; en effet, avant de procéder à l'élection, ces cardinaux s'étaient engagés par serment à une abdication volontaire, s'ils étaient élus, pour peu qu'il s'y trouvât quelque avantage en faveur de l'union.

Tandis que Benoît XIII essayait d'en revenir à la voie de fait, et pénétrait en Italie, appuyé par le maréchal Boucicaut et escomptant le concours de Louis d'Anjou et du duc de Bourbon, la France, déçue de son attitude, commençait de nouveau à se retirer de lui. La prépondérance exercée dans les conseils du gouvernement par le violent duc de Bourgogne Jean sans Peur précipitait les mesures brutales. Le duc de Berry et l'Université tentaient une démarche auprès du

[1] Entre autres renseignements inédits que donne, sur cette matière, M. Valois, nous notons le choix imposé par le duc de Bourgogne de son conseiller Jean Picard comme évêque d'Autun, de son aumônier Robert Dangeul comme évêque de Nevers (p. 307), la pression exercée par le même prince sur le prieur de Saint-Martin des Champs pour faire attribuer à une de ses créatures la cure de Saint-Laurent (p. 309), et des démarches analogues faites auprès du chapitre de Notre-Dame par le roi, la reine, le dauphin, le duc d'Orléans (p. 311). Par contre, M. Valois rectifie une opinion erronée sur une prétendue nomination par le duc de Bretagne à l'évêché de Nantes (p. 306, n. 1).

pontife romain; l'opinion tendait à rejeter sur Benoît XIII la prolongation du schisme causée par cette nouvelle évolution; on reprochait au pontife d'Avignon ses démarches guerrières; on se portait à des voies de fait contre ses partisans; on reparlait de la soustraction d'obédience.

L'amertume était telle dans le clergé français qu'il en vint à rompre presque avec ses traditions. Quand une mort rapide eut enlevé Innocent VII et que l'on apprit que son successeur, Grégoire XII, était décidé à suivre la voie de cession, l'on se montra tout disposé en France à regarder Benoît XIII comme déchu, s'il ne consentait pas volontairement à abdiquer; bien plus, à refuser comme à des indignes tout droit électoral aux cardinaux d'Avignon, s'ils ne se séparaient pas de lui pour concourir avec les cardinaux romains à une élection nouvelle.

On sait que Grégoire XII, par un revirement soudain, par une étrange faiblesse de caractère, trompa les espérances que son élévation avait fait concevoir. C'est un spectacle étrange auquel nous assistons : Ange Correr, qui, à peine élu sous le nom de Grégoire XII, a renouvelé spontanément le serment prêté par lui comme cardinal de suivre la voie de cession, hésitant, reculant, recourant à tous les subterfuges pour éviter le rendez-vous convenu avec Benoît XIII; celui-ci, au contraire, si hostile jusqu'ici à toute idée de cession, accourant à Savone avant le temps fixé, se rapprochant de son compétiteur jusqu'à Porto-Venere, prêt à pousser, semble-t-il, les concessions jusqu'aux dernières limites, et ne parvenant pas cependant à persuader de sa bonne foi ceux de son obédience. C'est que l'on croit à une entente secrète entre les deux pontifes; et si M. Valois rejette en partie la faute des hésitations, des pusillanimités de Grégoire XII sur Ladislas de Durazzo, qui menace et envahit le patrimoine de l'Église, et sur les conseils intéressés de sa famille, il a aussi retrouvé la trace de conciliabules secrets et mystérieux entre chacun des pontifes et les émissaires de l'autre.

Aussi, tandis que les cardinaux romains se séparaient de Grégoire XII, la France songeait à faire revivre à l'égard de Benoît XIII l'ordonnance de soustraction d'obédience : le revirement qui s'était produit un moment en sa faveur dans les idées de la cour[1] n'empêchait pas le gouvernement de Charles VI, sans aller aussi loin que l'Université de Paris de plus en plus violente, de sommer Benoît XIII de procurer l'union, même seul, dans un délai fort court, et que rendait encore plus bref le retard avec lequel lui furent remises les

[1] M. Valois cite notamment une curieuse lettre inédite du duc de Berry (mars 1408).

lettres; faute de quoi la France entrait dans la voie de la neutralité. La démarche maladroite de Benoît XIII, qui répondit par une bulle d'excommunication, précipita les choses. L'idée d'une double cession volontaire avait fait son temps. La France se mit avec ardeur à poursuivre un autre moyen d'éteindre le schisme, en dehors même des deux pontifes.

L'idée d'un concile général gagne rapidement du terrain; tandis que Benoît XIII, qui s'est retiré en Roussillon, et Grégoire XII convoquent chacun un concile de leur obédience, les cardinaux des deux collèges, réunis sous l'œil et la protection des ambassadeurs français, prennent sur eux de convoquer à Pise un concile des deux obédiences [1]. L'on connaît assez les tristes résultats de ce concile, qui, loin de mettre fin au schisme, ne fit que le rendre tricéphale. Mais ce que l'on ne savait pas, ce que l'on savait mal, ce sont, dans la période préparatoire, les efforts de la diplomatie française pour gagner à sa nouvelle politique religieuse les diverses puissances, c'est l'inconséquence de la maison de Bourgogne qui, au même temps où elle exerce ses violences contre les partisans de Benoît XIII, n'hésite pas à recourir à lui pour obtenir les dispenses matrimoniales dont elle a besoin; c'est le rôle que l'on doit attribuer à la France dans l'œuvre même du concile: M. Valois montre victorieusement que la France ne l'emporte ni par le nombre, ni par l'influence, ni par la hardiesse des idées. Il établit également que la liberté des Pères a été entière, suffisante du moins pour ne pas entacher leurs décisions du reproche de pression. Les procès-verbaux inédits de la commission du concile, chargée de vérifier les accusations portées contre Grégoire XII et Benoît XIII, ont largement été utilisés par M. Valois.

L'auteur met en pleine lumière l'empressement désintéressé avec lequel la France accepta les papes issus du concile de Pise, la générosité avec laquelle elle prit en main leur cause. Il est vrai que ces pontifes, Jean XXIII notamment, reconnaissent du mieux qu'ils peuvent les bons offices du gouvernement français. Son attachement même à l'œuvre du concile de Pise rend suspect à la France le projet de remettre cette œuvre en question, et le concile de Constance, provoqué par Sigismond, le nouveau roi des Romains, qui prend décidément l'initiative des tentatives d'union, ne reçoit de la France une adhésion froide d'ailleurs et tardive que quand il est avéré que le concile est convoqué par le pape lui-même.

[1] Sur les préliminaires mêmes de cette assemblée, sur les difficultés que rencontrèrent les cardinaux dans le choix d'une ville, sur le rôle des Florentins dans cette affaire, l'on trouvera des renseignements tout à fait neufs et fort curieux dans l'ouvrage que nous analysons sommairement.

L'œuvre du concile de Constance est considérable, l'histoire définitive n'en est pas encore faite et les matériaux mêmes de cette histoire ne sont pas complètement rassemblés. M. Valois apporte sa part à cette histoire; systématiquement, il ne s'occupe du concile qu'autant qu'il intéresse le schisme et le rôle de la France dans cette affaire. Les divisions intestines de la France, la lutte douloureuse et acharnée entre Armagnacs et Bourguignons diminuent nécessairement et la part d'influence de la France et ses moyens d'action au concile. Il n'en est pas moins vrai — et c'est un point que M. Valois met en pleine lumière — que c'est à deux Français, aux cardinaux Pierre d'Ailly et Guillaume Fillastre, que reviennent la plus grande part d'initiative dans les débuts du concile et le redoutable honneur de lui avoir donné l'impulsion qu'il suivra. Si l'écho des luttes dont souffre la France se répercute au sein du concile avec le scandale du procès intenté à la mémoire de Jean Petit, ces divisions n'empêchent point la France de jouer dans le concile un rôle qui a sa grandeur : elle put contrecarrer les prétentions téméraires de Sigismond, sut déjouer les manœuvres par lesquelles on voulait annihiler l'influence de la nation française; c'est à la modération de cette nation que l'on dut d'éviter un conflit qui aurait pu compromettre irrémédiablement l'œuvre conciliaire; c'est un Français, Pierre d'Ailly, qui proposa pour l'élection du futur pape d'adjoindre au sacré collège des délégués des nations en nombre inférieur ou égal à celui des cardinaux; et c'est la nation française qui fit à ce projet un amendement capable de le faire accepter de tous : les nations délégueraient chacune six membres pour s'adjoindre au sacré collège, et l'élu devrait obtenir dans chaque groupe la majorité des deux tiers.

L'heureuse élection de Martin V ne mit malheureusement pas fin au schisme : M. Valois en a raconté ailleurs (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1899) la prolongation dans le midi de la France. Il donne dans son livre de nouveaux détails sur les efforts obstinés de Benoît XIII pour se reconstituer une obédience et sur le successeur du pape aragonais.

La conclusion de M. Noël Valois, — et l'on ne peut guère n'y pas souscrire après la lecture de son ouvrage si consciencieux et si documenté — c'est que « la France, qu'on a coutume de rendre beaucoup trop responsable [du grand schisme], n'a pas peu contribué à redresser au milieu de l'Occident cette chaire unique où continue de siéger le chef visible de l'Église catholique [1]. »

E.-G. Ledos.

[1] Le tome III de l'ouvrage de M. Valois se termine par un éclaircissement où il reproduit une curieuse « conversation du chevalier Aymard Broutin, dit Talebart, avec le roi d'Angleterre, Richard II, » conversation qui eut lieu en

II.

JEANNE D'ARC AU CIMETIÈRE SAINT-OUEN

L'un des épisodes les plus importants de l'héroïque carrière de Jeanne d'Arc a récemment donné lieu à un intéressant travail de M. le chanoine Ulysse Chevalier[1]. L'auteur lui-même nous explique ainsi le motif qui l'a conduit à l'entreprendre :

« Comment, nous dit-il, ai-je été amené à m'occuper d'une question spéciale en dehors de mes recherches d'objet général sur le moyen âge ? Il y a plusieurs mois, la poursuite de la béatification de Jeanne d'Arc se trouva arrêtée à Rome par le fait de l'abjuration. Le cardinal Parocchi, protecteur de la cause, déclara à Mgr Touchet que les consulteurs ne semblaient pas disposés à passer outre : si la cédule insérée dans le procès était inattaquable, Jeanne avait manqué de l'héroïsme nécessaire. L'évêque d'Orléans confia l'examen de cette difficulté à un érudit français de marque. J'ignore le contenu et la trame de sa dissertation : peut-être se borna-t-il à plaider les circonstances atténuantes. Aux yeux du cardinal, cette étude ne faisait pas avancer la question d'un pas. Le prélat s'adressa alors à

juin ou juillet 1398. — Au tome IV sont ajoutées, avec une table des noms analogue à celle qui terminait le second volume, trente-six pages d'additions et de corrections qui témoignent une fois de plus du souci qu'a l'auteur de rendre son œuvre aussi exacte et aussi complète que possible. J'en note ici quelques-unes : nouvelles preuves de la reconnaissance d'Urbain VI en France (jusqu'au 31 août 1378) ; — requêtes adressées par Richard II à Urbain VI, qui éclairent la politique de ce prince (p. 517-520) ; — démarche de Boniface IX auprès de Richard II pour obtenir son secours contre une menace d'invasion de l'Italie par les Français (p. 522) ; — démarche du duc de Bourgogne pour recommander ses protégés aux collateurs de bénéfices pendant la soustraction d'obédience (p. 525) ; — lettre du duc d'Orléans au frère de Boniface IX pour le prier de favoriser l'union (p. 526) ; — renseignements nouveaux sur le concile de Constance, communiqués en partie à M. Valois par M. Finke. — Si nous pouvions entrer dans le détail, nous aurions à relever bien des renseignements neufs apportés par M. Valois sur de nombreux points d'histoire.

[1] *L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule. Étude critique.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8 de 88 p. — A l'occasion du point spécialement examiné dans cette étude, M. le chanoine Chevalier a brièvement passé en revue toute la carrière de Jeanne d'Arc, en joignant à cet exposé de nombreuses et précieuses indications bibliographiques.

M. le chanoine Dunand, théologal du chapitre de Toulouse, qui venait de terminer une *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, en trois gros volumes. L'auteur avait consacré tout un chapitre à l'abjuration extorquée dans le cimetière Saint-Ouen; il la reprit à fond et en fit l'objet d'une *Étude critique*[1]. Sa brochure a fait une impression favorable auprès des avocats et des consulteurs de la congrégation. Le 7 janvier dernier (1902), il me fit part de son désir de voir porter la question au tribunal du Congrès des sociétés savantes[2]. Après des hésitations que justifiait la difficulté du sujet, je me chargeai de lui présenter les conclusions auxquelles un examen approfondi du travail de M. Dunand et des éléments qu'il mettait en œuvre pourrait m'amener[3]. »

Le scrupule qui a tenu en suspens les doctes consulteurs de la Congrégation des rites a, pour ainsi dire, deux faces diverses et se rapporte à deux questions distinctes. L'une est une question de théologie morale et même de théologie ascétique ; elle n'est pas de notre ressort. L'autre est une question de critique historique, et, par conséquent, elle rentre directement dans le programme de ce recueil, tel que l'énonce son titre même. C'est elle que l'on a bien voulu nous demander d'examiner en toute liberté, selon les règles propres à cette critique, car chaque science a sa méthode. Nous prendrons pour point de départ et, au besoin, pour point de repère, le travail de M. le chanoine Ulysse Chevalier, et aussi l'étude, non seulement fort estimable, mais fort remarquable, de M. le chanoine Dunand. Mais nous userons de procédés un peu différents. La question historique dont il s'agit se subdivise, selon nous, en deux problèmes qu'il vaut mieux ne pas confondre : 1° La cédule d'abjuration de Jeanne d'Arc, telle qu'elle a été insérée au procès de condamnation, est-elle authentique ou suspecte ? 2° Comment les choses se sont-elles passées dans la scène du cimetière Saint-Ouen ?

I.

Les documents essentiels en ce qui concerne Jeanne d'Arc, surtout dans le point examiné aujourd'hui, ce sont, d'une part, le procès de

[1] *L'Abjuration du cimetière Saint-Ouen d'après les textes. Étude critique*, précédée d'une lettre à Mgr Touchet, évêque d'Orléans, par M. l'abbé Ph.-H. Dunand. Paris, Ch. Poussielgue; Toulouse, Édouard Privat, 1901, in-8 de x-189 p.

[2] N'y a-t-il pas quelque excès à présenter le congrès annuel des sociétés savantes comme un *tribunal* ? Ne suffit-il pas de le considérer comme un auditoire d'élite ?

[3] Ulysse Chevalier, ouvrage cité, p. 84-85.

condamnation, et, de l'autre, le procès de réhabilitation. Chacune de ces procédures a son intérêt spécial et aussi son *inclinaison* particulière, dont la critique doit tenir compte, mais dans une juste mesure. Sans entrer ici dans la discussion des opinions émises sur leur valeur et leurs défauts respectifs, il est permis d'affirmer que le procès de condamnation est à bon droit suspect de fraude générale, d'hypocrisie violente et maligne, et que le procès de réhabilitation, si la tendance en est naturellement favorable à l'objet poursuivi, non seulement par la famille de Jeanne, mais, derrière elle, surtout par le roi Charles VII, a néanmoins été dirigé, selon l'opinion de Quicherat, plutôt sévère pour cette procédure, par des juges qui « étaient la probité même [1]. » Là où les deux procès concordent positivement, on tient de la plus solide façon la certitude historique. Là où, dans leur désaccord, des indices recueillis dans l'un sont éclaircis et développés par des témoignages consignés dans l'autre, on peut encore arriver, à ce qu'il semble, à un degré de cette certitude plus que suffisant pour déterminer une conviction raisonnable. Il est, en outre, nombre de cas où la certitude ou, à son défaut, une probabilité très grande peut résulter des renseignements contenus dans l'un des deux procès seulement.

Examinons d'abord l'authenticité de la cédule d'abjuration de Jeanne d'Arc, d'après l'étude seule du procès de condamnation, en ne nous servant du procès de réhabilitation, dont nous ne pouvons ni ne devons effacer absolument de notre esprit les témoignages, que comme d'une lumière, pour ainsi dire, diffuse et seulement indicative.

A la suite de la séance du 19 mai 1432, où la condamnation de Jeanne avait été décidée conditionnellement, selon les qualifications de l'Université de Paris, l'évêque de Beauvais, principal juge, ou plutôt seul juge effectif [2], conformément à l'avis du plus grand nombre des consulteurs, fit adresser le 23 mai à l'accusée, par le docteur Pierre Maurice, une exposition de ses prétendus méfaits, suivie d'une « admonition charitable. » Quand cette exhortation fut terminée, Jeanne fit les déclarations suivantes : « Quant à mes fais et mes diz que j'ay diz eu procès, je m'y raporte et les veul soustenir. » — *Item*, interroguée s'elle cuide et croist qu'elle ne soit point tenue submeictre ses diz et fais à l'Église militant ou à autres que à Dieu, respond : « La manière que j'ai tousjours dicte et tenue eu procès, je la vueil maintenir quant ad ce. » — *Item* dit que, s'elle estoit en jugement,

[1] *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 150.

[2] On sait que son collègue, le vice-inquisiteur Jean Lemaître, ne siégea que malgré lui et n'agit que sous l'œil et la main du terrible évêque.

et véoit le feu alumé, et les bourrées alumer, et le bourreau prest de bouter le feu, et elle estoit dedans le feu, si n'en dyroit-elle autre chose, et soustendroit ce qu'elle a dit eu procès jusques à la mort[1]. »

Voilà donc des dispositions de résistance on ne peut plus fermes et plus explicites. Sur cela la procédure fut déclarée close, et le lendemain, 24 mai, désigné pour le prononcé de la sentence.

Le lendemain, c'est la scène publique du cimetière Saint-Ouen. Elle débute par un sermon de Guillaume Érard qui, son flux d'éloquence injurieuse terminé[2], s'adresse à Jeanne en ces termes :

« Veecy Messeigneurs les juges, qui plusieurs fois vous ont sommée et requise que voulsissiez submectre tous vous fais et dis à nostre mère saincte Église; et que, en ses diz et fais, estoient plusieurs choses, lesquels, comme il sembloit aux clercs, n'estoient bonnes à dire ou soustenir. »

« A quoy elle respond : « Je vous respondray. » Et à la submission de l'Église, dist : « Je leur ay dit en ce point de toutes les œuvres que j'ay faictes, et les diz, soient envoyées à Romme devers nostre saint père le Pape, auquel et à Dieu premier je me rapporte. Et quant aux dis et fais que j'ay fais, je les ay fais de par Dieu. » — *Item* dit que de ses fais et dis elle ne charge quelque personne, ne son roy, ne autre; et s'il y a quelque faulte, c'est à elle et non à autre.

« Interroguée se les fais et dis qu'elle a fais, qui sont reprouvez, s'elle les veult révoquer : respond : « Je m'en raporte à Dieu et à nostre saint père le Pape. »

« Et pour ce que il luy fut dit que il ne suffisoit pas, et que on ne povoit pas pour.... [3] aler querir nostre saint Père si loing; aussi que les Ordinaires estoient juges chacun en leur diocèse; et pour ce estoit besoing qu'elle se rapportast à nostre mère sainte Église, et qu'elle tenist ce que les clercs et gens en ce se congnoissans en disoient et avoient déterminé de ses diz et fais; et de ce fut amonnestée jusques à la tierce monicion[4]. »

La « fille au grand cœur » demeure donc inébranlable en face de la condamnation imminente, c'est-à-dire du bûcher près de s'allumer. L'évêque de Beauvais commence la lecture de la sentence

[1] *Procès*. t. I, p. 441.

[2] « .... Ostendendo præfatam Johannam per multos errores et gravia crimina ab unitate ejusdem sanctæ matris Ecclesiæ separatam fuisse, populumque christianum multipliciter scandalizasse. » *Procès*, t. I, p. 444.

[3] Ces points indiquent une lacune dans la minute française du procès. Elle n'a pas été comblée et peut-être ne pouvait plus l'être dans la rédaction latine, où l'on s'est contenté d'en supprimer l'indice, c'est-à-dire le mot *pour*.

[4] *Procès*, t. I, p. 444-446.

qui doit l'y envoyer. Ici, à en croire la minute du greffier, un changement soudain se produit en Jeanne.

« Et après ce, comme la sentence fut encommancée à lire, elle dist qu'elle vouloit tenir tout ce que les juges et l'Église vouldroient dire et sentencier, et obéir du tout à l'ordonnance et voulenté d'eulx. Et alors, en la présence des dessus dits (les juges, leurs assistants et assesseurs) et grant multitude de gens qui là estoient, elle révoqua et fist son abjuration en la manière qui ensuit.... »

En réalité le texte de cette abjuration n'a point été inséré dans la minute, qui continue en ces termes : « Et dist plusieurs fois que, puisque les gens d'Église disoient que ses apparicions et révélacions n'estoient point à soustenir ne à croire, elle ne les vouloit soustenir: mais du tout s'en rapportoit aux juges et à nostre mère saincte Église [1]. »

Cette dernière phrase n'a pas été traduite dans la rédaction latine, texte officiel du procès, mais notablement postérieur. Elle y est remplacée par la cédule d'abjuration, insérée là sous une double forme : un texte français qui y est donné comme celui qui fut lu à Jeanne, répété par elle et muni de sa signature, et un autre texte en langue latine, dont la comparaison avec le texte français semble indiquer (telle est du moins notre impression personnelle) un rapport inverse de celui qui existe entre la minute française du procès et sa rédaction définitive, c'est-à-dire qu'il nous paraît que, pour la cédule dont il s'agit, c'est le texte latin qui est l'original et le texte français une traduction faite sur lui. Si cette impression est juste, cet indice peut n'être pas sans importance. Quoi qu'il en soit, voici le texte français, celui qu'aurait entendu, répété et accepté Jeanne :

« Toute personne qui a erré et mespris en la foy chrestienne, et depuis, par la grâce de Dieu, est retournée en lumière de vérité et à l'union de nostre mère saincte Église, se doit moult bien garder que l'ennemi d'enfer ne le reboute et face recheoir en erreur et en damnacion. Pour ceste cause, je JEHANNE, communément appellée *la Pucelle*, misérable pécherresse, après ce que j'ay cogneu le las de erreur ouquel je estoie tenue, et que, par la grâce de Dieu, suis retournée à nostre mère saincte Église, affin que on voye que non pas fainctement, mais de bon cuer et de bonne voulenté, sui retournée à icelle, je confesse que j'ay très griefment péchié, en faignant mençongeusement avoir eu révélacions et apparicions de par Dieu, par les anges et saincte Katherine et saincte Marguerite, en séduisant les autres, en créant folement et légièrement, en faisant superstitieuses divinacions, en blasphémant Dieu, ses Saints et ses Sainctes;

[1] *Procès*, t. I, p. 446.

en trespassant la loy divine, la saincte Escripture, les droiz canons; en portant habit dissolu, difforme et deshonneste contre la décence de nature, et cheveux rongnez en ront en guise de homme, contre toute honnesteté du sexe de femme; en portant aussi armeures par grant présumpcion et désirant crueusement effusion de sang humain; en disant que toutes ces choses j'ay fait par le commandement de Dieu, des angelz et des Sainctes dessusdictes, et que en ces choses j'ay bien fait et n'ay point mespris; en mesprisant Dieu et ses sacremens; en faisant sédicions, en ydolatrant par aourer mauvais esperis, et en invocant iceulx. Confesse aussi que j'ay esté scismatique et par pluseurs manières ay erré en la foy. Lesquelz crimes et erreurs, de bon cuer et sans ficcion, je, de la grâce de Nostre Seigneur, retournée à voye de vérité, par la saincte doctrine et par le bon conseil de vous et des docteurs et maistres que m'avez envoyez, abjure, déteste, regnie, et de tout y renonce et m'en dépars. Et sur toutes ces choses devant dictes, me soubzmetz à la correccion, disposicion, amendement et totale déterminacion de nostre mère saincte Église et de vostre bonne justice. Aussi je jure, voue et prometz à monseigneur saint Pierre, prince des apostres, à nostre saint père le Pape de Romme, son vicaire, et à ses successeurs, et à vous, mes seigneurs, révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Beauvais, et religieuse personne frère Jehan Le Maistre, vicaire de monseigneur l'Inquisiteur de la foy, comme à mes juges, que jamais, par quelque enhortement ou autre manière, ne retourneray aux erreurs devant diz, desquelz il a pleu à Nostre Seigneur moy délivrer et oster; mais à toujours demourray en l'union de nostre mère saincte Église, et en l'obéissance de nostre saint père le Pape de Romme. Et cecy je diz, afferme et jure par Dieu le Tout-Puissant, et par ces sains Évangiles. Et en signe de ce, j'ay signé ceste cédule de mon signe. » Ainsi signée : « JEHANNE ✠[1]. »

[1] *Procès*, t. I, p. 447-448. — Cf. Ms. latin 5965 à la Bibliothèque nationale, fol. 149. — Ms. latin 5966, fol. 194. Il nous paraît utile de reproduire ici en note le texte latin de l'abjuration, afin de faciliter au lecteur la comparaison des deux textes.

« *Item sequitur tenor dictæ abjurationis verbis latinis confectæ.* — Quotiens humanæ mentis oculus ex caliginosis errorum tenebris ad limpidam lucem veritatis, Dei aspirante clementia, regreditur, diligenti providentia elaborandum est ne rursum auctor erroris irruat, et reversos ad sanctæ matris Ecclesiæ unitatem, iterum ad pristinam impietatem depellat. Idcirco, ego, Johanna, vulgariter dicta Fuella, misera peccatrix, comperto erroris laqueo quo implicita detinebar, ad unitatem sanctæ matris Ecclesiæ, divina gratia ducente, reversa, ne, non pura mente et vero corde, sed simulate ad eamdem unitatem redilisse videar, confiteor me gravissime deliquisse, apparitiones et revelationes a Deo per angelos et sanctas Katharinam et Margaretam mendose confingendo, alios seducendo, leviter et temere credendo, superstitiose divinando,

La soudaineté du revirement de Jeanne, si ferme jusque-là, n'est pas sans doute impossible en soi, quoique peu conforme à son caractère. Mais autre chose est de concevoir que la peur du bûcher l'ait tout à coup amenée à s'en remettre à la décision de ses juges, autre chose de considérer comme vraisemblable qu'elle se soit pliée à confesser publiquement d'une façon positive et précise, la série de « crimes et erreurs », si contraires à ses convictions et à ses dispositions intimes, à ses actes réels, à ses protestations antérieures, que l'on trouve entassée, pour ainsi dire, en une sorte d'accumulation injurieuse de forfaits parfois ridicules et même contradictoires, dans la cédule dont nous venons de citer le texte [1].

La soumission de Jeanne à ses juges, quels qu'en aient été les termes, amena la substitution à la sentence mortelle que Pierre Cauchon avait commencé à lire, d'une autre sentence, préparée aussi à l'avance, qui condamnait la jeune fille à une prison perpétuelle. La façon inqualifiable dont cette sentence fut exécutée devint le point de départ du procès dit de *relaps*, dont l'issue, inévitable cette fois, devait être le supplice de l'héroïque vierge. L'instruction ne comprit qu'un seul interrogatoire, subi par l'accusée le 28 mai, dans sa prison. Il en résulte que Jeanne rétractait avec énergie sa rétractation précé-

blasphemando Deum, Sanctos et Sanctas, praevaricando legem divinam, sacram Scripturam et canonicas sanctiones, portando habitum dissolutum, deformem et inhonestum contra decentiam naturæ, ac etiam capillos tonsos in rotundum, more hominum, contra omnem honestatem sexus muliebris; portando etiam arma per magnam præsumptionem, desiderans crudeliter effusionem sanguinis humani; dicendo quod omnia ista feci per præceptum Dei, Angelorum et Sanctarum prædictarum, et quod in istis bene feci nec in aliquo defeci; contemnendo Deum in suis sacramentis, seditiones agendo, idolatrando et dæmones invocando, crimen schismatis incurrendo, et in fide multipliciter errando. Quæ omnia crimina corde vero, pura mente et fide non ficta, ad viam veritatis per sanam doctrinam et consilium doctorum et magistrorum ad me ex vestra ordinatione destinatorum, favente gratia Salvatoris, reducta, abjuro, detestor et abnego, ab eisque recedo. Atque de et super omnibus prædictis me dispositioni, correctioni, emendationi ac omnimodæ determinationi sanctæ matris Ecclesiæ et judicaturæ vestræ submitto; voveoque, juro, spondeo atque promitto Beato Petro, apostolorum principi, atque sanctissimo domino nostro Papæ moderno, ejus vicario, successoribusque suis, et vobis, dominis meis, reverendo in Christo patri, domino Petro, episcopo Belvacensi, et religioso viro, fratri Johanni Magistri, domini Inquisitoris haereticæ pravitatis vicario, tanquam meis judicibus : me nunquam quorumlibet suasionibus vel quocumque alio modo, in hæc a quibus, Redemptoris nostri gratia liberante, erepta sum, reversuram; sed semper me in unitate catholicæ Ecclesiæ et communione Romani Pontificis permansuram. Et hæc dico atque juro per Deum omnipotentem, et hæc sancta Dei Evangelia. » *Procès*, t. I, p. 448-449.

[1] Cette *invraisemblance interne* de la cédule a été justement relevée par L'Averdy : *Notice du procès criminel de condamnation de Jeanne d'Arc* dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. III (1790), p. 115.

dente qui lui causait des remords et que lui reprochaient ses *voix*. Quant aux articles précis et aux circonstances de sa soumission, ce qu'elle en dit concorde assez mal avec le procès-verbal officiel de la séance du cimetière Saint-Ouen et le texte de la cédule que nous avons reproduit. Voyez plutôt.

« *Item* luy fut dit qu'elle avait promis et juré non reprandre ledit abbit de homme. Respond que oncques n'entendi qu'elle eust fait serement de non le prandre.... *Item*, dit qu'elle avoit reprins, pour ce que on ne luy avoit point tenu ce que on luy avoit promis, c'est assavoir qu'elle iroit à la messe et recepvroit son Sauveur, et que on la mectroit hors de fers.... Interroguée s'elle croist que ses voix soient saincte Marguerite et saincte Katherine : respond que ouil, et de Dieu.... Et quant ad ce qui luy fut dit que en l'escharfault avoit dit, mansongneusement elle s'estoit vantée que c'estoient sainctes Katherine et Marguerite : respond qu'elle ne l'entendoit point ainsi faire ou dire. — *Item*, dit qu'elle n'a point dit ou entendu révoquer ses apparicions, c'est assavoir que ce fussent sainctes Marguerite et Katherine.... *Item*, dit qu'elle ne fist oncques chose contre Dieu ou la foy, quelque chose que on luy ait fait révoquer; et que ce qui estoit en la cédule de l'abjuracion, elle ne l'entendoit point. *Item*, dit qu'elle dist en l'eure, qu'elle n'en entendoit point révoquer quelque chose, se ce n'estoit pourveu qu'il pleust à Nostre Sire. »

Dès le lendemain, 29 mai, l'évêque de Beauvais réunit un assez grand nombre de consulteurs dans la chapelle de l'archevêché de Rouen. Il leur fit lire le procès-verbal du récent interrogatoire et le texte (mais quel texte ?) de la cédule d'abjuration, puis il mit en délibération la qualification de la nouvelle conduite de Jeanne et les mesures à prendre à son sujet. Or, à la presque unanimité, les consulteurs adoptèrent l'avis exprimé par Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, lequel opina bien que l'accusée était *relapse* et méritait d'être livrée au bras séculier, mais demanda qu'au préalable la cédule dont il venait d'être donné lecture fût de nouveau lue devant Jeanne et qu'on la lui expliquât en lui exposant la parole de Dieu [1].

Si, comme on l'a généralement compris et comme nous l'entendons nous même, la cédule dont l'abbé de Fécamp s'est ainsi préoccupé est bien celle de l'abjuration [2], son avis semble prendre l'aspect

[1] « Tamen bonum est quod schedula nuper lecta, legatur iterum coram ipsa, et sibi exponatur, proponendo ei verbum Dei. » *Procès*, t. I, p. 463.

[2] C'est notre devoir de critique de faire observer qu'à la rigueur on pourrait se demander si la *schedula* en question n'est pas le procès-verbal de la séance du 28 mai, qualifié aussi de *schedula* (*Procès*, t. I, p. 462, en note) et auquel se réfère une curieuse remarque (p. 464) du prieur de Longueville-Giffard. Cf. le procès-verbal de la séance du 19 mai, p. 423.

d'un doute timidement exprimé devant un homme puissant et redoutable. La lecture et l'explication demandées ne furent d'ailleurs point faites, au moins de façon loyale, claire et utile. Le sermon de Nicole Midi, qui, le lendemain, précéda le supplice de Jeanne, ne peut être accepté comme une satisfaction effective donnée sur ce point à la conscience des consulteurs [1].

De l'étude que nous venons de faire du procès de condamnation le texte de la cédule d'abjuration, tel qu'il a été inséré dans ce procès, ne nous paraît pas sortir indemne. Il résulte, croyons-nous, de cette étude, des indices qui autorisent à tenir ce texte en suspicion. S'il en est ainsi, les témoignages recueillis au procès de réhabilitation n'en auront que plus d'autorité s'ils concluent contre cette pièce. Venons-en maintenant à ces témoignages. Mais remarquons tout d'abord qu'il résulte nettement de leur ensemble que la soumission de Jeanne n'a pas eu le caractère d'un revirement soudain, uniquement déterminé par la peur du supplice imminent, comme tendrait à le faire croire, contre la vraisemblance, le procès-verbal du 24 mai. Jeanne fut amenée à cette soumission par un assaut continuel et opiniâtre de menaces, de prières et de promesses, par une véritable obsession continuée jusqu'au moment où elle céda, c'est-à-dire après même que l'évêque de Beauvais avait commencé la lecture de la sentence de condamnation mortelle, que la soumission enfin obtenue fit interrompre. Inutile d'insister sur ce point, dont on trouvera partout les incontestables preuves, et notamment dans les deux travaux qui ont servi de point de départ et d'occasion à la présente étude : celui de M. le chanoine Dunand et celui de M. le chanoine Chevalier. Ce que nous recherchons, nous, en ce moment, dans les témoignages de la réhabilitation, c'est la lumière qu'ils nous peuvent fournir sur l'authenticité de la cédule d'abjuration.

L'un des principaux auxiliaires de l'évêque de Beauvais, Thomas de Courcelles, celui-là même qui fut chargé de la rédaction latine du procès de condamnation, fut interrogé, en 1456, dans la cause de réhabilitation. Sa déposition est un chef-d'œuvre d'équivoque, de réticence, de restriction mentale. Le passage relatif à la cédule d'abjuration, par les hésitations mêmes du déposant, et son extraordinaire défaillance de mémoire, autorise tous les soupçons : « Interrogé sur le point de savoir qui a fait la cédule d'abjuration, qui est contenue au procès, et qui commence ainsi : « Toi, Jehanne » (en réalité : *Je Jehanne*), il dit qu'il ne le sait pas ; et il n'a pas non plus connaissance qu'elle ait été lue ou expliquée à ladite Jeanne. Il dit

[1] Ni non plus la *remontrance* supposée par Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 143) d'après l'étrange enquête posthume du 7 juin.

de plus qu'il y eut ensuite une prédication faite au cimetière Saint-Ouen par maître Guillaume Erard; et lui qui parle était sur l'échafaud, derrière les prélats [1]; il ne se souvient pourtant pas des paroles prononcées par ledit prédicateur, si ce n'est qu'il disait « *l'orgueil de cette femme.* » Et il dit qu'ensuite l'évêque commença à lire la sentence; mais il ne se rappelle pas ce qui fut dit à ladite Jeanne ni ce qu'elle-même répondit. Il dit pourtant qu'il se souvient bien que maître Nicolas de Venderez fit une certaine cédule, qui commençait ainsi : « *Quotiens cordis oculus;* » mais si cette cédule est contenue au procès, il ne le sait pas [2]. Il ne sait pas non plus s'il a vu cette cédule dans les mains dudit maître Nicolas avant l'abjuration de ladite Pucelle ou après, mais il croit qu'il l'a vue avant [3].... »

Sur le même échafaud que Thomas de Courcelles, assis aux pieds de son maître Jean Beaupère, l'un des instruments de Cauchon dans l'instruction et la conclusion du procès, se trouvait un ecclésiastique nommé Jean Monnet, qui fut interrogé en 1456 [4]. Sa mémoire est meilleure ici que celle de Thomas de Courcelles. « Il dit et dépose qu'il assista à la prédication faite au cimetière Saint-Ouen, et lui qui parle était sur l'échafaud, assis aux pieds de maître Jean Beaupère, son maître; et quand la prédication fut finie, comme on commençait à lire la sentence, ladite Jeanne dit que, si elle était conseillée par les clercs, et qu'ils jugeassent en

[1] Cet échafaud, où siégeaient les juges, assesseurs et notables assistants, était distinct de celui où Jeanne avait été placée pour entendre le sermon de Guillaume Erard et pour subir les adjurations et menaces du prédicateur.

[2] Il ne le sait pas, lui, l'auteur de la rédaction officielle et définitive du procès, auquel il avait pris une si grande part. Voilà une ignorance bien extraordinaire.

[3] « Interrogatus.... quis fecit schedulam abjurationis, quæ continetur in processu, quæ incipit : « Tu, Johanna, » dicit quod nescit; nec etiam scit quod eidem Johannæ fuerit lecta aut data intelligi. Dicit insuper quod facta fuit postmodum quædam praedicatio in Sancto Audoeno per magistrum Guillelmum Evrardi; et erat ipse loquens in ambone, retro prælatos; non tamen recordatur de aliquibus verbis prolatis per eumdem prædicatorem, nisi quod dicebat « *l'orgueil de ceste femme.* » Et dicit quod postmodum, episcopus incepit legere sententiam; non tamen recordatur quid dictum fuit eidem Johannæ, nec quid ipsa respondit. Dicit tamen quod bene est memor quod magister Nicolaus *de Venderez* fecit quamdam schedulam, quæ incipiebat : « Quotiens cordis oculus; » sed si sit illa schedula contenta in processu, nescit. Nescit etiam si viderit illam schedulam in manibus ipsius magistri Nicolai ante abjurationem ipsius Puellæ vel post, sed credit quod ante vidit eam.... » *Procès*, t. III, p. 60-61.

[4] Jean Beaupère lui-même avait été interrogé dans l'enquête préliminaire ouverte à Rouen en 1450 par maître Guillaume Bouillé. Mais sa déposition, curieuse d'ailleurs, ne peut guère servir à rien sur le point précis qui nous occupe en ce moment. *Procès*, t. III, p. 20-21.

conscience qu'elle se devait soumettre, elle ferait volontiers ce qu'ils lui conseilleraient; et cela entendu, l'évêque de Beauvais demanda au cardinal d'Angleterre, qui était là aussi, ce qu'il devait faire, attendu la soumission de ladite Jeanne. Ledit cardinal répondit alors audit évêque qu'il devait admettre ladite Jeanne à la pénitence. Et alors l'évêque mit de côté la sentence qu'il avait commencé à lire et reçut ladite Jeanne à la pénitence. Et alors celui qui parle vit une certaine cédule d'abjuration, qui fut lue alors, et il paraît à celui qui parle que c'était une petite cédule, comme de six ou sept lignes; et il se souvient bien, comme il le dit, que ladite Jeanne se rapportait à la conscience des juges si elle devait faire abjuration ou non[1]. »

Le point capital de cette déposition, c'est le renseignement qu'elle contient sur la dimension de la cédule d'abjuration. Ce renseignement est confirmé par le témoignage de l'un des trois notaires-greffiers du procès de condamnation, Nicolas Taquel : « Il dit et dépose qu'il était présent au cimetière Saint-Ouen quand fut faite la première prédication; mais il n'était pas sur l'échafaud avec les autres notaires[2]. Toutefois il en était assez près, et en lieu où il pouvait entendre ce qui se faisait et se disait; et il se souvient bien qu'il vit ladite Jeanne, quand la cédule d'abjuration lui fut lue; et elle lui fut lue par Messire Jean Massieu; et elle était comme de six lignes de grosse écriture. Et ladite Jeanne la répétait après ledit

[1] « Dicit et deponit ipse loquens quod ipse fuit in prædicatione facta apud Sanctum Audoenum, et erat ipse loquens in ambone, sedens ad pedes magistri Johannis *Beaupère*, ejus magistri; et dum prædicatio fuit finita, cum inciperetur legi sententia, ipsa Johanna dixit quod, si esset consulta a clericis, et quod videretur conscientiis suis, ipsa libenter faceret illud quod sibi consuleretur; et his auditis, ipse episcopus Belvacensis inquisivit a cardinali Angliæ, qui ibidem erat, quid agere deberet, attenta dictæ Johannæ submissione. Qui cardinalis tunc eidem episcopo respondit quod eamdem Johannam debebat recipere ad pœnitentiam. Et tunc fuit dimissa illa sententia quam inceperat legere, et eamdem Johannam recepit ad pœnitentiam. Et tunc vidit ipse loquens quamdam schedulam abjurationis, quæ tunc fuit lecta, et eidem loquenti videtur quod erat una parva schedula, quasi sex vel septem linearum; et bene recordatur, prout dicit, quod ipsa se referebat conscientiis judicantium si se deberet revocare vel non. » *Procès*, t. III, p. 64-65.

[2] Il s'agit ici de l'échafaud où se trouvaient Jeanne et le prédicateur Guillaume Erard. Les deux autres notaires, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, qui était le greffier principal, y avaient pris place pour instrumenter. Ils n'ont rien dit dans leurs dépositions au procès de réhabilitation de la dimension de la cédule. Nous devons à Manchon le renseignement suivant : « Dixit etiam quod non vidit illam litteram abjurationis fieri; sed fuit facta post conclusionem opinionum et antequam accederent ad illum locum. » *Procès*, t. III, p. 147. — La question pour Manchon était particulièrement délicate, et l'on ne crut pas peut-être nécessaire de le trop presser sur ce point.

Massieu. Et ce texte de l'abjuration était en français, commençant ainsi : « *Je Jehanne* [1]. »

Une confirmation nouvelle résulte de la déposition du médecin Guillaume de la Chambre, assesseur au procès de condamnation, et qui avait donné des soins à Jeanne d'Arc, gravement malade dans sa prison : « Il dit qu'il était présent au sermon fait par maître Guillaume Erard; toutefois, il ne se rappelle pas les paroles prononcées dans ce sermon ; mais il se souvient bien de l'abjuration que fit ladite Jeanne, bien qu'elle ait longtemps résisté à la faire; mais enfin elle y fut décidée par ledit maître Guillaume Erard, qui lui dit de faire ce qu'on lui conseillait, et qu'elle serait délivrée de la prison. Et sous cette condition et non autrement le fit-elle, et elle lut ensuite une certaine autre petite cédule, contenant six ou sept lignes, en un feuillet de papier roulé et plié en double ; et lui qui parle était si près qu'il pouvait quasi voir les lignes d'écriture et leur façon [2]. »

Un personnage plus important, assesseur, lui aussi, et consulteur, et non des moindres, Pierre Migiet, prieur de Longueville-Giffard, confirme, sous une forme nouvelle et notable, le même renseignement sur la cédule : « Quant au fait de l'abjuration...., il dit qu'elle fut faite par Jeanne, et était mise par écrit, et durait autant, ou à peu près, comme le *Pater noster* [3]. »

Enfin, une dernière et décisive confirmation nous est apportée par l'huissier même du procès, Jean Massieu, personnellement acteur dans la scène de l'abjuration, et qui nous affirme comme un fait certain la conclusion naturelle des témoignages qui précèdent : « Il dépose,.... quant à l'abjuration,.... que quand fut faite la prédication

[1] « Dicit et deponit quod ipse fuit præsens in Sancto Audoeno quando facta fuit prima prædicatio ; sed non fuit cum aliis notariis in ambone. Erat tamen satis prope, et in loco ubi poterat audire quæ fiebant et dicebantur; et bene recordatur quod vidit eamdem Johannam, quando schedula abjurationis fuit sibi lecta; et sibi legit eam dominus Johannes *Massieu;* et erat quasi sex linearum grossæ litteræ. Et dicebat ipsa Johanna post dictum *Massieu*. Erat illa littera abjurationis in gallico, incipiens : « *Je Jehanne*, etc. » *Procès*, t III, p. 197.

[2] « Dicit quod fuit præsens in sermone facto per magistrum Guillelmum Evrardi ; non recordatur tamen de prolatis in sermone; sed bene recordatur de abjuratione quam fecit ipsa Johanna, licet multum distulerit ad eam faciendam ; ad quam tamen faciendam ipse magister Guillelmus Evrardi eam induxit, eidem dicendo quod faceret quod sibi consulebatur, et quod ipsa esset a carceribus liberata. Et sub hac conditione et non alias hoc fecit, legendo post aliam quamdam parvam schedulam, continentem sex vel septem lineas, in volumine folii papyrei duplicati ; et erat ipse loquens ita prope quod verisimiliter poterat videre lineas et modum earumdem. » *Procès*, t. III, p. 52.

[3] « Quantum autem ad factum abjurationis... , dicit quod facta fuit per eam, et erat in scriptis, et durabat totidem, vel circiter, sicut *Pater noster*. » *Procès*, t. III, p. 132.

par maître Nicolas (*sic* pour Guillaume) Erard au cimetière Saint-Ouen, que ledit Erard tenait une certaine cédule d'abjuration, et qu'il dit à Jeanne : « Tu abjureras et signeras cette cédule. » Et alors cette cédule fut remise à lui qui parle pour qu'il en donnât lecture, et lui qui parle la lut devant ladite Jeanne. Et il se rappelle bien que dans ladite cédule il était prévu qu'à l'avenir elle ne porterait plus les armes, l'habit d'homme, les cheveux ras, et beaucoup d'autres choses dont il ne se souvient pas. Et il sait bien que cette cédule contenait environ huit lignes, et non davantage ; et il sait positivement que ce n'était pas celle dont il est fait mention au procès, parce que c'est d'une autre que celle qui a été insérée au procès que lui qui parle a donné lecture et où ladite Jeanne a mis son seing [1]. »

Au point de notre examen où nous sommes parvenu, il nous est difficile de nous expliquer autrement que par l'esprit de système, qui fut, selon les cas, tantôt le fort, tantôt le faible de ce grand érudit, les négligentes fins de non-recevoir opposées par Quicherat aux témoignages qui précèdent [2]. Il a trouvé sur le point capital de la dimension de la cédule une explication plus ingénieuse que solide. « S'il y a eu réellement, dit-il, deux copies différentes de la formule, l'une courte et l'autre longue, c'est que la première, destinée à être prononcée, contenait seulement les termes de la rétractation, tandis que l'autre, devant être transcrite dans un document solennel, était amplifiée d'un protocole et de considérations finales dans le style théologique du temps ; et telle se présente dans son développement la pièce du procès ; la rétractation proprement dite s'y réduit à un petit nombre d'articles qui pouvaient tenir en cinq ou six lignes d'écriture. »

En réalité, si la pièce insérée au procès contient un bref « protocole, » on n'y trouve aucune considération finale de théologie, mais

[1] « Deponit,.... quantum ad abjurationem,... quod quando fuit facta prædicatio per magistrum Nicolaum Erardi in Sancto Audoeno, quod ipse Erardi tenebat quamdam schedulam abjurationis, et dixit Johannæ : « Tu adjurabis et signabis istam schedulam. » Et tunc illa schedula fuit loquenti tradita ad legendum, et eam legit loquens coram eadem Johanna. Et est bene memor quod in eadem schedula cavebatur quod de cætero non portaret arma, habitum virilem, capillos rasos, et multa alia de quibus non recordatur. Et bene scit quod illa schedula continebat circiter octo lineas, et non amplius ; et scit firmiter quod non erat illa de qua in processu fit mentio, quia aliam ab illa quæ est inserta in processu legit ipse loquens, et signavit ipsa Johanna. » *Procès*, t. III, p. 156. — Les mots « multa alia, » qui ne sont peut-être qu'une traduction excessive du terme français dont le déposant avait fait usage, doivent en tout cas être interprétés selon les limites posées pour la cédule par la déposition elle-même.

[2] *Aperçus nouveaux*, p. 133 et suiv. — Cf. Dunand, ouvrage cité, p. 84 et suiv.

un serment explicite et confirmatif de l'abjuration, qui n'a point un caractère extérieur à la pièce elle-même. Toutefois, pour plus de sûreté, retranchons ce serment, vœu et promesse finale, aussi bien que le bref protocole du début. Ce qui reste, c'est-à-dire « les termes de la rétractation, » comme dit Quicherat, depuis les mots : « Je, Jehanne, » jusqu'à ceux-ci : « et de vostre bonne justice, » en retranchant même le développement : « miserable pecherresse, etc., » ce qui reste pouvait-il tenir dans les six, sept ou huit lignes de grosse écriture, « grossae litterae, » en quoi consistait la cédule d'abjuration répétée et signée par Jeanne, selon les témoignages ci-dessus reproduits ? Voici, à cet égard, une comparaison précise. Dans les manuscrits du fonds latin à la Bibliothèque nationale 5965 et 5966, qui sont des expéditions, des « grosses » authentiques du procès de condamnation, mais dont l'écriture est de dimension moyenne, cette partie de la cédule occupe, savoir vingt-cinq lignes dans le premier et vingt-trois lignes dans le second de ces manuscrits (le texte intégral tient quarante-sept lignes dans le premier et quarante-trois dans le second [1]). Un moyen de contrôle nous est encore offert par la déposition de Pierre Miglet. Selon lui, l'abjuration de Jeanne, telle qu'on la lui produisit par écrit, demandait, pour être prononcée, environ le temps d'un *Pater noster*. Ici, c'est par syllabes qu'il faut compter. Le *Pater*, y compris l'*Amen* final, compte cent cinq syllabes, tandis que la cédule d'abjuration insérée au *procès*, réduite selon l'observation de Quicherat, en compte à peu près quatre cents.

A la question posée en ces termes : « La cédule d'abjuration de Jeanne d'Arc, telle qu'elle a été insérée au procès de condamnation, est-elle authentique ou suspecte ? » nous répondons, comme conclusion de l'examen ci-dessus : « Cette pièce est suspecte, » et nous adhérons sur ce point à l'opinion exprimée par M. le chanoine Dunand et par M. le chanoine Chevalier [2].

[1] Ms. latin 5965, fol. 149. — Ms. latin 5966, fol. 194. — A notre avis, ces manuscrits nous donnent, quant au papier et à l'écriture, une idée suffisamment approximative du feuillet présenté à Jeanne et souscrit par elle. — M. le chanoine Dunand a insisté avec raison sur le calcul comparatif que nous venons de faire après lui, mais il n'a pu opérer que sur le texte imprimé. Ouvrage cité, p. 47, 51 et suiv., 89 et suiv.

[2] Il y a longtemps que M. Wallon, dans son livre toujours si utile, a relevé les « difficultés assez graves » qui s'élèvent contre la cédule insérée au procès. Nous-même, dans notre ouvrage sur Jeanne d'Arc, qui, pour cette partie, remonte à 1869, nous avons dit que la cédule souscrite par Jeanne était « très brève et sans doute peu explicite. » Nous avons été un peu surpris de voir que M. le chanoine Dunand avait négligé de comprendre ces mots dans les quelques lignes de notre livre citées par lui (p. 169). — Le P. Ayroles a soutenu avec beaucoup de vigueur une conclusion semblable : *La vraie Jeanne d'Arc. La Martyre*, p. 425 et suiv., 515 et suiv.

Jeanne fut alors conduite à l'échafaud, où elle devait subir l'admonestation injurieuse, les instances tantôt menaçantes, tantôt caressantes, de Guillaume Erard, et où prirent place avec elle l'infâme Loyseleur, l'huissier Jean Massieu et deux des notaires, Manchon et Colles. Sur l'autre échafaud se tenaient les juges, c'est-à-dire Cauchon et le vice-inquisiteur Jean Le Maître, le cardinal de Winchester, membre de la famille royale d'Angleterre, plusieurs prélats, un assez grand nombre d'assesseurs et de docteurs, et d'autres personnages de choix. Quelle était la distance qui séparait les deux estrades? Nous ne le savons pas, mais il semble que de l'une à l'autre et de leurs entours prochains, on pouvait suivre d'assez près les événements, l'action engagée, les incidents même, sans pourtant percevoir ni distinguer toujours d'une façon parfaitement nette toutes les paroles dites. Le bourreau était en évidence sur sa charrette, prêt à emmener l'accusée en cas de sentence définitive.

Jeanne subit sans mot dire les injures du prédicateur, mais elle releva vivement l'inculpation dirigée par lui contre Charles VII. Le sermon fini, ni Erard lui-même, ni Loyseleur, ni personne, ni menaces, ni promesses, n'obtinrent d'elle la soumission désirée. Le seul résultat de ces efforts redoublés fut l'appel décisif, qui, frappant Cauchon en plein visage, renversait de fond en comble toute son œuvre d'iniquité : « Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le Pape. » Le grand politique, trompé dans son espérance, se résigna, sous le couvert des qualifications obtenues de l'Université de Paris, au bûcher immédiat, à la suppression sans désaveu. Mais il ne se pressa point dans sa lecture de la sentence. Pendant ce temps, en effet, les instances s'opiniâtraient autour de Jeanne, et la foule environnante y ajoutait de bonne foi ses voix suppliantes : « Jeanne, ayez pitié de vous-même ! Jeanne, ne vous faites point mourir ! » En proie à cette obsession sans trêve, harassée physiquement et moralement, la jeune fille fut saisie enfin de cette peur de l'horrible supplice du feu que jusqu'alors elle avait pu dominer. Elle fit un pas dans la voie de la soumission. « Je me soumets, dit-elle, au jugement de l'Église. » Averti sans doute par un signe d'Erard, Cauchon interrompit sa lecture.

Le prédicateur produisit alors une cédule de sept ou huit lignes, rédigée en français, en termes assez peu clairs, et de façon que le contenu en révoltât l'accusée le moins possible [1]. On y faisait pro-

bitis malum; sed eritis tradita Ecclesiæ. » Et fuit tunc ducta super scaphaldo seu ambone. » Déposition de Manchon. *Procès*, t. III, p. 146.

[1] Dans la déposition citée plus haut, de Guillaume de la Chambre, cette cédule est ainsi qualifiée : « Legendo post *aliam quamdam parvam* schedulam »; le mot *aliam* est peut-être mis ici par comparaison avec un papier

mettre à Jeanne qu'elle renoncerait à son habit d'homme (conséquence pour elle de sa mission), et qu'elle ne porterait plus les armes. On lui faisait peut-être confesser qu'elle avait soulevé le peuple, qu'elle s'était rendue coupable de sédition et de lèse-majesté contre l'autorité du roi Henri VI. Quant à ses visions et révélations, elle s'obligeait, par cette cédule, à s'en remettre à la détermination de l'Église, représentée par les prélats et clercs actuellement chargés de la cause [1]. Si atténuée qu'elle fût, cette soumission répugnait encore extrêmement à Jeanne, qui, malgré son état présent de prostration, s'efforça d'y échapper, en se réfugiant dans la formule générale ; « Je m'en remets à la décision de l'Église, si je dois consentir ou non. » Et elle invoquait saint Michel, et elle déclarait qu'elle ne ferait rien que sauf le bon plaisir de Dieu. « Tu signeras présentement cette cédule, lui dit Erard, ou tu seras brûlée. » Massieu fut chargé de lui relire la cédule et de lui en faire répéter les termes, ce à quoi elle se prêta, mais avec un sourire qui semblait un désaveu implicite de cette soumission forcée [2]. L'huissier enfin lui donna une plume avec laquelle, sous le regard impérieux d'Erard, elle fit une croix au bas de l'acte en guise de signature.

Cependant, une émotion violente, un tumulte se manifestait dans la foule des spectateurs. Les soldats anglais, croyant voir la proie échapper à leur étreinte, entraient en fureur. D'autres assistants s'indignaient peut-être de l'attitude du prédicateur, de la pression exercée sur l'accusée. Un bon nombre, considérant l'ensemble de la scène, interprétant la brièveté de la formule d'abjuration, le sourire de Jeanne, s'écriaient que tout cela n'était qu'une dérision, qu'une mauvaise farce. Des pierres furent lancées sur les deux échafauds.

Sur celui des juges, il y avait aussi un mouvement insolite. Quelques clercs passionnés s'avancèrent vers Cauchon et se plaignirent de ses ménagements pour l'accusée. Un docteur anglais surtout éclata en reproches si véhéments que l'évêque s'en irrita, lui répliqua avec amertume, se plaignit au cardinal de Winchester [3]. Celui-ci fit taire le

de plus grande dimension, contenant les chefs d'accusation contre Jeanne, et dont Guillaune Erard a dû se servir comme point de repère et guide durant son sermon.

[1] Cf. Dunand, ouvrage cité, p. 152 et suiv.

[2] Cf. Dunand, p. 145 et suiv. « Du sourire de Jeanne au moment de l'abjuration. »

[3] Il n'y a pas de raison décisive qui oblige à identifier le docteur anglais, « doctor anglicus », dont la véhémence est signalée par plusieurs témoins, qui ne donnent pas son nom, avec le secrétaire Laurent Callot, dont le nom même indique l'origine française. Jean Marcel, bourgeois de Paris, dit, il est vrai, dans sa déposition, que Laurent Callot fut un de ceux qui blâmèrent Cauchon, mais cette déposition, d'après ses termes mêmes, n'est pas très cer-

docteur et approuva les explications que lui donnait à voix basse le prélat dévoué à sa famille. L'évêque de Beauvais remit alors à un ecclésiastique présent, secrétaire du grand conseil, nommé Laurent Callot, un papier de petite dimension, que celui-ci plaça dans sa manche. C'était une seconde cédule d'abjuration. Selon nous, le texte rédigé en langue latine et commençant par ces mots : « Quotiens cordis oculus, » n'était autre que celui dont, en 1456, dans la déposition citée plus haut, fit mention Thomas de Courcelles. Substantiellement conforme au texte latin qui figure dans la rédaction définitive du procès, il était pourtant moins étendu et d'une forme littéraire moins travaillée [1]. Laurent Callot l'emporta sur l'autre écha-

taine, et peut-être s'agit-il ici d'un *on dit*, ou bien Jean Marcel, sachant que Callot avait joué un rôle dans l'abjuration de Jeanne, est-il tombé dans une confusion de mémoire analogue à celle des témoins (Jean Beaupère, par exemple), qui ont nommé Nicole Midi comme le prédicateur de ce jour-là, au lieu de Guillaume Erard. Voici les termes de Marcel : « Deponit ipse loquens quod.... ipse fuit in sermone facto apud Sanctum Audoenum, et ibidem primitus eamdem Johannam vidit, et recordatur quod magister Guillelmus Erard, doctor in theologia, fecit prædicationem in præsentia dictæ Johannæ, quæ, ut videtur loquenti, erat in habitu viri ; sed quid actum aut dictum fuit in eodem sermone nihil scit, quia, ut dicit, distabat multum a prædicatione, et licet audiverit ipse loquens quod magister Laurentius *Calot* et aliqui alii dixerunt magistro Petro *Cauchon* quod nimis tardabat de proferendo suam sententiam, et quod male judicabat, et ipso magister Petrus *Cauchon* respondit quod mentiebatur. » *Procès*, t. III, p. 89-90. — « Un seul témoin, dit L'Averdy à propos de cette déposition, met au rang de ceux qui firent des reproches à l'évêque de Beauvais, Laurent Calot, qui va jouer un grand rôle dans le surplus de cette scène : ou ce témoin se trompe, ou c'étoit un jeu joué ; mais, comme il n'y a qu'un seul témoin qui le dit, ce fait doit passer pour incertain. » *Notices et extraits*, t. III, p. 431. — A supposer même que Marcel ne se trompe point et sans admettre pour cela « un jeu joué, » il n'y a pas de contradiction nécessaire entre les reproches qu'aurait faits Callot à Cauchon et la mission dont celui-ci le chargea ensuite, et qui, au contraire, pourrait être considérée, surtout avec les explications qui sans doute l'accompagnèrent, comme une réponse à ces reproches et une réfutation par le fait même. M. le chanoine Chevalier, par un excès de conscience critique, nous paraît donc s'être exagéré la difficulté résultant de ce témoignage. *Ouvrage cité*, p. 58. — C'est par une fâcheuse défaillance de mémoire que Quicherat fait dire à Jean Marcel que « Laurent Callot, loin d'être sur l'estrade, faisait tumulte dans la foule avec les Anglais. » *Aperçus nouveaux*, p. 134 et note 3. — Marcel, comme on vient de le voir, n'a pas dit cela du tout.

[1] Ce fut, croyons-nous, ce texte, que Thomas de Courcelles dit avoir vu dans les mains de Nicolas de Venderés, qui fut lu dans la séance du 29 mai, et qui donna lieu au doute trop timidement insinué par l'abbé de Fécamp. Après la mort de Jeanne d'Arc, il fut (telle est du moins notre hypothèse) remanié, amplifié dans son contexte et orné dans son style, et devint de la sorte celui qui commence par ces mots : « Quotiens humanæ mentis oculus. » D'après celui-ci, fut exécutée assez négligemment une version française commençant ainsi : « Toute personne qui a erré, » et que Cauchon fit désormais passer pour une copie de la cédule originale signée par Jeanne. La première destination de l'un et l'autre de ces textes fabriqués fut peut-être

faud, où Jeanne était toujours en proie à la fatigue, à la douleur, à la stupeur. Exhibant sa cédule, il la lui présenta comme la détermination même de l'Église à laquelle elle venait de se soumettre et, sans lui en donner connaissance (elle lui déclara qu'elle ne savait ni lire ni écrire), il lui mit dans la main une plume et lui enjoignit de signer. Jeanne traça sur le papier fatal un rond, comme pour se moquer. Mais Laurent Callot lui saisit alors la main et, la guidant quasi de force, lui fit tracer au bas de la cédule une croix et peut-être les lettres de son nom [2]. Le but de Cauchon était atteint. Sans doute, il ne tenait qu'une apparence. Mais cette apparence, faute de mieux, lui pouvait suffire. Jeanne, prochainement relapse, mourrait maintenant déshonorée.

Il se trompait cependant, l'habile politique. Jeanne est morte en effet, mais ce n'est pas sur elle que s'est fixé le déshonneur. Sa terrible apostrophe : « Évêque, je meurs par vous ! » a voué d'âge en âge, indéfiniment, le juge prévaricateur à l'infamie vengeresse. La figure de la victime grandit au contraire de plus en plus, à mesure que la considère de plus près l'histoire. Nous ne doutons pas qu'un

de servir de pièces justificatives aux circulaires du gouvernement anglais que l'on trouve transcrites à la suite du procès. Cet emploi même leur put conférer une apparence d'authenticité qui en facilita l'insertion dans la rédaction officielle et définitive de la cause.

[2] Le rôle joué par Laurent Callot résulte de la déposition du chevalier bourguignon Aymon de Macy, dont l'accent général de sincérité et la précision des détails relatifs à cet épisode ne permettent pas d'écarter le témoignage, malgré l'erreur commise par lui sur le nom du prédicateur. « Post aliqua tempora, ipso loquente adhuc existente in villa Rothomagensi, ipsa Johanna fuit ducta in platea ante Sanctum Audoenum, ubi fuit facta quædam prædicatio quam fecit magister Nicolaus *Midi* (*sic* pour Guillelmus *Erard*), qui inter alia verba dicebat, ut audivit ipse loquens : « Johanna, nos habemus tantam pietatem de te : oportet quod vos revocetis ea quæ dixistis, vel quod nos dimittamus vos justitiæ sæculari. » Ipsa autem responderat quod nihil mali fecerat, et quod credebat in duodecim articulis fidei et in decem præceptis Decalogi ; dicendo ulterius quod se referebat Curiæ romanæ, et volebat credere in omnibus in quibus sancta Ecclesia credebat. Et his non obstantibus, fuit multum oppressa de se revocando ; quæ tamen dicebat ista verba : « Vos habetis multam pœnam pro me seducendo ; » et ut evitaret periculum, dixit quod erat contenta facere omnia quæ vellent. Et tunc quidam secretarius regis Angliæ, tunc præsens, vocatus Laurentius *Calot*, extraxit a manica sua quamdam parvam schedulam scriptam, quam tradidit eidem Johannæ ad signandum ; et ipsa respondebat quod nesciebat nec legere, nec scribere. Non obstante hoc ipse Laurentius *Calot*, secretarius, tradidit eidem Johannæ dictam schedulam et calamum ad signandum ; et per modum derisionis, ipsa Johanna fecit quoddam rotundum. Et tunc ipse Laurentius *Calot* accepit manum ipsius Johannæ cum calamo, et fecit fieri eidem Johannæ quoddam signum de quo non recordatur loquens. — Et credit quod sit in paradiso. » *Procès*, t. III, p. 122-123. — Aymon de Macy était au service de Jean de Luxembourg, plus tard comte de Ligny, qui avait vendu Jeanne aux Anglais, et il était venu à Rouen avec lui.

jour, prochain peut-être, le Saint-Siège, auquel elle a bien fait de s'en rapporter, ne la place sur les autels. Si quelque moraliste transcendant, imbu d'une conception trop raffinée de l'héroïsme, se scandalisait outre mesure de cette « peur du feu, » dont Jeanne, son énergie relevée, s'est confessée elle-même, ce serait le cas de lui rappeler le sublime hémistiche de Corneille, appuyé sur l'Évangile : « Dieu même a craint la mort [1]. » Pas plus que de la passion du Rédempteur la scène du jardin des Oliviers, nous ne voudrions, pour notre part, toutes proportions gardées, retrancher de l'histoire de Jeanne d'Arc, — qui n'était ni un pur esprit, ni une statue de marbre, mais une créature humaine, une vierge vivante et souffrante, — la scène du cimetière Saint-Ouen.

MARIUS SEPET.

[1] *Polyeucte*, acte II, scène VI.

COURRIER ANGLAIS

State Papers. — Les registres de l'Échiquier d'Écosse, publiés par M. Mac Neill [1], nous donnent une idée des difficultés qu'occasionnait aux employés du fisc le recouvrement des impôts. Les possesseurs de biens ecclésiastiques refusaient de contribuer à l'entretien du clergé. Il était impossible, sous un gouvernement aussi faible que celui de Charles Ier, de faire disparaître les abus qui s'étaient glissés partout.

— Le « Calendar of State Papers [2] » publié par M. Butler pour la courte période 1577-1578 nous offre peu de renseignements nouveaux. Les documents les plus importants étaient déjà imprimés dans l'ouvrage bien connu de Kervyn de Lettenhove. Davison fut nommé secrétaire d'État, parce qu'il y avait moins de difficultés à attendre de sa part. Les lettres de Poulet fournissent quelques données sur la France, celles de Roger Beales sur l'Allemagne. Les ambassadeurs anglais se faisaient détester partout par leurs intrigues ; il n'était pas rare de les voir agir à l'encontre des instructions reçues de Londres. Est-il besoin d'ajouter qu'on ne doit admettre qu'avec précaution leurs jugements sur les personnes et les choses ?

— Les années 1629 et 1630 [3] sont vides de grands événements. Pas de session du Parlement, pas d'assemblée du clergé. Les conseillers sont souvent absents et mécontents ; ils se plaignent de la revendication des biens ecclésiastiques et prédisent la révolution. Ce tome du Calendar est très pauvre en nouveaux documents.

Histoire de la Grande-Bretagne. — M. Jenks [4], professeur de droit,

[1] *The Exchequer Rolls of Scotland*, by G. Powell Mc Neill. Vol. XXI, 1580-1588. Edinburgh, General Register House, 1901, in-4 de LXIII-748 p.

[2] *Calendar of State Papers Foreign. Series of the reign of Elizabeth*, 1577-1578, *preserved in the Public Record Office*, by A. Butler. London, H. M. Stationery Office, 1901, in-4 de LIII-868 p.

[3] *The Register of the Privy Council*, edited and abridged by P. Hume Brown. Second Series. VIII, 1629-1630. Edinburgh, General Register House, 1901, in-4 de 807 p.

[4] Jenks, *Edward Plantagenet, the English Justinian, or the making of the common law*. London, Putnam, 1902, in-8 de XXIV-360 p.

veut montrer qu'Édouard Ier a mérité le titre de Justinien anglais. Les diverses prescriptions de la loi anglaise (common law) furent rassemblées et codifiées par Bracton. Soit par lui-même, soit par les juges qu'il envoyait dans les comtés ou par les Parlements qu'il convoqua le premier, le roi veilla à l'application pratique et à l'amélioration de ces lois. La répression des abus et la distribution plus exacte de la justice rétablirent la paix dans le pays, troublé par les dissensions entre les nobles et le gouvernement. M. Jenks est trop favorable au roi et déguise ses fautes. L'expulsion des juifs est justifiée, parce qu'elle obligea les souverains d'Angleterre à s'adresser au Parlement pour l'approbation des impôts.

— Avec M. Kingsford [1], nous apprenons à connaître les remarquables qualités de Henri V. Ce monarque ne fut point une espèce de chevalier errant, pas plus qu'un conquérant avide d'extensions territoriales, mais un homme d'État au coup d'œil perspicace, qui aurait probablement conduit la chrétienté à l'attaque de l'Islam, si Dieu lui avait accordé une plus longue vie.

— Grâce aux publications des « Calendars of State Papers », les archives ne renferment presque plus de documents inédits sur Henri VIII; mais une rédaction définitive manquait. M. Pollard [2] prétend combler cette lacune et nous donner une biographie complète du « Néron » anglais. L'œuvre n'est-elle pas trop hâtive? L'auteur n'a pas étudié avec soin les remarquables introductions de Gairdner aux volumes des Calendars. A l'exemple de Froude, il idéalise son héros, excuse, justifie même tous les crimes, sous prétexte que ce roi a empêché l'anarchie. En réalité, il n'existait pas, même dans le nord de l'Angleterre, de tendances séparatistes; la noblesse de cette partie du royaume se perdit au contraire par son loyalisme exagéré. Henri VIII n'a pas davantage arrêté la désorganisation du pays, en établissant une constitution. L'ancienne continua de subsister, souvent violée par le roi. Il n'est pas de souverain qui ait extorqué plus d'argent à ses sujets et laissé, en mourant, moins de créations utiles au bien public.

— Les anciens historiens anglais célébraient dans Thomas Cromwell le réformateur et le marteau du monachisme Cette grande réputation est bien tombée; le ministre de Henri VIII s'est dévoilé comme un aventurier avare et sans conscience. M. Merriman [3] ne

[1] *Henry V, King of England*, by C. L. Kingsford. London, Putnam, 1902, in-8 de 450 p.

[2] *Henry VIII*, by J. F. Pollard. Paris, Manzi-Joyant, 1902, in-4 de VII-307 p.

[3] *Life and Letters of Thomas Cromwell, Earl of Essex*, by R. J. Merriman, with illustrations. London, 1902, in-8 de VIII-442, 352 p.

contredit pas ces assertions ; mais il prétend démontrer que Cromwell a poursuivi une politique personnelle. Nous avons trop de preuves de servilité et de faiblesse de caractère, nous connaissons trop de cas où le ministre souscrivit, pour plaire, aux ordres du maître, pour croire qu'un tel homme ait eu une politique à lui. Cranmer lui-même était moins lâche. Le « comte d'Essex » resta toujours un aventurier, jeté de côté et exécuté dès qu'il devint un instrument sans valeur. M. Merriman, au lieu d'une longue liste de lettres que ne recommandent ni le fond ni la forme, aurait mieux fait de nous donner les lettres les plus importantes adressées à Cromwell par ses contemporains.

— Le petit livre de Gairdner [1] est un modèle de narration exacte et concise ; impossible d'y retrancher un seul mot. L'auteur nous offre, dans ce volume, la meilleure des préfaces écrites pour les Calendars, des travaux publiés dans l'*English Historical Review* et des articles du *Dictionary of National Biography*. Les hauts faits de Henri VIII sont appréciés avec une impartialité remarquable. L'écrivain se garde de justifier les actes du tyran et de taire sa sympathie pour les victimes. On s'étonne toutefois qu'une religion, imposée par contrainte à tout un peuple et si pauvre de bons fruits, soit appelée par Gairdner une bénédiction.

— Le docteur Gee [2] vient de publier les deux derniers volumes de l'histoire de la Réforme, esquissée magistralement par Dixon. Ils sont bien inférieurs aux quatre premiers. On regrette la vigueur et la poésie du style, la finesse des caractéristiques, la mise en lumière des points importants. Tenter de représenter Élisabeth comme une anglicane zélée, justifier sa conduite à l'égard de l'archevêque protestant Parker, était tâche difficile ; l'auteur y échoue. Pendant que, sur l'ordre de la reine, le prélat recommandait instamment l'observation de la liturgie, les puritains, ses adversaires, étaient fortifiés dans leur résistance par les favoris d'Élisabeth. La polémique dirigée contre le P. Bridgett manque le but. L'incarcération des évêques et prêtres catholiques, l'interdiction du culte catholique, constituaient bien une persécution religieuse. Comme dans les volumes précédents, les controverses occupent trop de place. Reconnaissons cependant que le docteur Gee a vérifié ses citations. Le même auteur évite dans ce second volume [3] plusieurs erreurs de son précédent ouvrage,

[1] *A History of the English Church. The English Church in the sixteenth century from the accession of Henry to the death of Mary*, by J. Gairdner. London, Macmillan, 1902, in-8 de XVII-430 p.

[2] *History of the Church of England from the Abolition of the Roman Jurisdiction*, by R. W. Dixon, vol. V, Elizabeth, 1558-1563; vol. VI, 1564-1570. Oxford, Clarendon Press, 1902, in-8 de XXXI-433, XVI-327 p.

[3] *The Elizabethan Prayerbook, Ornaments with an appendix of Documents*, by H. Gee. London, Macmillan, 1902, in-8 de XXIII-288 p.

« Elizabethan Clergy ». Il a consulté avec soin les Calendars. Mais, en dépit des travaux de Makover et de Maitland, il ne veut pas reconnaître le caractère protestant de l'anglicanisme. Cette religion n'était qu'un compromis, destiné à convaincre les masses que l'ancienne religion subsistait encore. De là tant de contradictions dans le rituel.

— L'esprit de parti aveugle aussi l'abbé Taunton, ex-bénédictin, dans son « Histoire des Jésuites en Angleterre ». Il reprend à son compte les vieilles accusations de Dodd et de Tierney et cherche à les étayer de preuves surannées. Nous devons renvoyer, pour l'examen de la question, à Law, *English Historical Review*, 1901, et à Pollen (articles parus dans le *Month*, 1901 et 1902). M. Taunton [1] appelle sa description de la vie et des œuvres de quelques politiques jésuites une histoire de la Compagnie de Jésus en Angleterre. La distinction entre politiques et missionnaires est-elle fondée? est-ce faire vraiment l'histoire d'un ordre que de taire ses travaux apostoliques?

— L'Histoire d'Écosse [2], de 1542 à 1689, est un peu superficielle. L'auteur, M. Hume Brown, est plein d'admiration pour le calvinisme, dont l'empreinte est si fortement marquée sur la nation écossaise qu'aucun courant étranger, aucune influence mondaine n'a pu se produire et s'implanter là, comme en Angleterre ou en Hollande. Le contraire semblait prouvé par l'introduction de l'épiscopat sous Jacques Ier, par l'impuissance des presbytériens sous Cromwell et Charles II, impuissance qui ressort clairement du livre. Mais passons. L'écrivain ne tente pas de résoudre les énigmes que soulèvent la vie de Marie Stuart, le complot de Gowrie; il est injuste pour Jacques Ier, faute d'avoir compris la périlleuse situation et l'épuisement du peuple à la mort d'Élisabeth. La persécution dirigée contre les presbytériens par Charles II et Jacques II fut causée par l'insubordination des fanatiques; aucun gouvernement ne pouvait laisser leurs tentatives impunies. Un troisième volume, qui complétera l'œuvre, est déjà sous presse.

— Miss Foxcroft vient d'éditer un supplément à l'édition d'Oxford de la « History of my Own Time », par Burnet [3]. Cet ouvrage mérite tous

[1] *The History of the Jesuits in England*, by E. L. Taunton, with twelve illustrations. London, Methuen, 1902, in-8 de XII-513 p.

[2] *History of Scotland*, V, *from the Accession of Mary Stewart to the Revolution of 1689*, by Hume Brown, with four maps and plan. Cambridge, University Press, 1902, in-8 de XV-464 p.

[3] *A Supplement to Burnets History of « My Own Time » derived from his Original Memoirs, his Autobiography, his Letters to Admiral Herbert and his Private Meditations all hitherto unpublished*, edited by H. C. Foxcroft. Oxford, Clarendon Press, 1902, in-8 de LXI-565 p.

les éloges décernés par les critiques et nous met en mesure d'apprécier les vrais sentiments de Burnet. Les traits caractéristiques ont souvent gagné en précision et en relief; tel, le portrait de Guillaume III. Sur plus d'un point règne un silence discret. Les calomnies répandues contre la reine Marie-Béatrice ne sont pas rétractées. Plus on apprend à connaître les auteurs de la « Grande Révolution » de 1688, moins on les estime. Jacques II ne sut malheureusement pas utiliser les circonstances favorables qui s'offraient à lui et expulser Guillaume d'Angleterre. Somme toute, le caractère de Burnet a plutôt gagné que perdu à cette publication.

- Pour composer l'histoire populaire de l'Écosse gaëlique, M. Mitchell a largement puisé dans Burton, Tytler, Skene, Rhys et Lang. Les temps modernes reçoivent de grands développements. Quelques exemples démontrent la cruauté du duc de Cumberland. Par ses ordres, tous les blessés furent réunis et massacrés, on mit le feu à une grange où gisaient vingt ou trente des plus atteints, et tous périrent dans les flammes. Cela s'appelait une petite saignée [1]. La limitation apportée aux droits des chefs de clan fut peu favorable aux gens du peuple : de grands districts, jadis habités, furent transformés en terrains de chasse.

— Lang [2], à qui nous devons tant de travaux sur l'histoire des Stuarts, prouve, d'une manière à notre avis irréfutable, que le comte de Gowrie et son frère Alexandre voulaient enlever le roi Jacques, mais que, la suite royale étant restée, leur plan avorta. La croyance des prédicants écossais à l'innocence de Gowrie ne prouve rien.

— Les arguments contraires de Cowan [3] ont bien peu de poids. Prétendre que Gowrie descendait de la reine Marguerite est conter une fable; assurer que Jacques vit dans Gowrie un concurrent au trône d'Angleterre est aussi ridicule que de le peindre altéré du sang de son ennemi.

Histoire des pays étrangers. — Une pleine maîtrise du sujet, une parfaite connaissance de la littérature qui s'y rapporte et une charmante exposition distinguent la biographie de l'empereur Charles-Quint [4]. Plus M. Armstrong avance dans son récit et plus son enthou-

[1] *A popular History of the Highlands and Gaelic Scotland, from the earliest times till the close of the forthyfife*, by Dugald Mitchell. Paisley, Gardner, 1902, in-8 de 15-707 p.

[2] *James and the Gowrie Mystery*, by A. Lang, with Cowries coat of arms in colour, two photogravure portraits, and other illustrations. London, Longmans, 1902, in-8 de xx-280 p.

[3] *The Gowrie Conspiracy and its official narrative*, by S. Cowan. London, Sampson Low, 1902, in 8 de xi-264 p.

[4] *The Emperor Charles V*, by Edward Armstrong. London, Macmillan, 1902, in-8 de xxxi-341 p. et ix-413 p.

siasme grandit pour son héros, dont il vante la grande délicatesse de conscience, la loyauté et les efforts vers l'idéal et qu'il place, à bon droit nous semble-t-il, au-dessus de la plupart des princes contemporains. L'empereur n'a pas poursuivi la domination universelle, il ne voulait pas dépouiller les princes allemands de leurs privilèges ; c'est ce que le livre démontre par des preuves solides. Charles était sur ce point bien plus désintéressé que son frère Ferdinand. Le biographe déprécie les talents militaires et diplomatiques du souverain qui fit des Pays-Bas un État et contribua essentiellement à la sécurité des frontières de l'empire germanique, en constituant l'Espagne gardienne de la Haute Italie et des Pays-Bas. Si l'empereur ne put faire reculer le protestantisme en Allemagne, ce ne fut vraiment pas sa faute.

— Un des personnages les mieux informés sur l'Asie Mineure, M. Lynch [1], nous donne sur le pays et la population de l'Arménie les explications les plus dignes de foi ; diverses hauteurs de montagnes, les distances entre les localités, sont pour la première fois exactement déterminées. L'écrivain est fort versé dans l'histoire ancienne et moderne de l'Arménie. Il condamne aussi sévèrement la politique égoïste de la Russie et la brutalité des Turcs, qui ne peuvent laisser en repos les Arméniens pauvres et pacifiques, en déchaînant contre eux les Druses barbares. La sympathie pour la Russie a décru sans cesse chez le peuple arménien ; il ne sait pas décider quel est le plus grand oppresseur, le Russe ou le Turc. De belles illustrations enrichissent cet intéressant récit.

— M. Norman est un russophile [2]. Il publie aujourd'hui ses études sur la Russie d'Europe, la Finlande, la Sibérie, le Caucase et l'Asie centrale. L'auteur voit tout en rose et cherche à prouver que l'ennemi de la Russie, ce n'est pas l'Angleterre, mais l'Allemagne. Les progrès des Allemands dans la Turquie d'Asie, la construction du chemin de fer de Bagdad par des Allemands, causent aux Russes les plus vives inquiétudes. La possession du golfe Persique est pour la Russie une question vitale ; les efforts pour y obtenir un port ne constituent pas une offensive contre l'Angleterre. Le livre, malgré son exclusivisme, est fort instructif.

— La république de Venise a trouvé dans M. Hodgson [3] un excel-

[1] *Armenia, Travels and Studies*, by H. F. B. Lynch, in two volumes, with 197 illustrations reproduced from photographs ; VI, *The Russian Provinces ;* VII, *The Turkish Provinces*. London, Macmillan, 1902, in 8 de xvi-470 p. et xii-512 p.

[2] *All the Russias, Travels and Studies in contemporary European Russia, Finland, Siberia, the Caucasus and Central Asia*, by Henry Norman, with 137 illustrations, 4 maps. London, Heineman, 1902, de xvi-474 p.

[3] *The early history of Venice, from the foundation to the conquest of Constantinople*, with maps and plan, by F. C. Hodgson. London, Allen, 1901, in-8 de xxi-473 p.

lent historien. La littérature du sujet est soigneusement mise à contribution. Naturellement, les derniers événements sont traités avec plus de soin que les autres, surtout les négociations entre l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III, négociations si défigurées par des légendes postérieures. Le pape était si éloigné d'humilier à dessein l'empereur, qu'il se montra en toutes circonstances plein de délicates prévenances. Frédéric ne put s'empêcher de reconnaître que le Souverain Pontife, durant le conflit, s'était comporté avec beaucoup de dignité. Il était notoire que les Vénitiens s'occupaient peu des affaires purement italiennes. Ils purent ainsi servir de médiateurs entre l'empereur et les villes d'Italie. Le portrait de Dandolo est fort intéressant. Il est à désirer que l'auteur nous donne bientôt une continuation de son œuvre.

— Mackinnon [1] n'a pas réussi à indiquer les causes de la Révolution française. Son livre est le plaidoyer d'un démocrate acharné, qui condamne tous les efforts des rois de France, et ne veut pas reconnaître les grands avantages acquis à leur pays par la centralisation et la prépondérance royale. Il ne sait pas apprécier le moyen âge. Son livre est sans valeur.

Colonies anglaises. — Les mesures rigoureuses prises aux colonies par Jacques II amenèrent, après la chute de ce monarque, une réaction [2]. Bien qu'une ordonnance du 12 janvier 1689 eût confirmé dans leurs charges tous les fonctionnaires coloniaux, les habitants de la Nouvelle-Angleterre, fort mécontents, s'emparèrent de leur gouverneur Andros, le jetèrent en prison et refusèrent de l'élargir; peu à peu seulement, l'anarchie put être domptée. L'expédition contre le Canada et l'attaque sur Québec échouèrent. Les puritains attribuèrent l'insuccès à cette circonstance, qu'une chapelle anglicane, érigée à Boston, n'avait pas été rasée.

— Le grand ouvrage d'Hunter [3] sur l'Inde anglaise était demeuré inachevé. Une main amie vient d'éditer le second volume, qui mène l'histoire des Indes jusqu'à l'acte de 1698, par lequel le différend entre la Compagnie des Indes orientales et les associations privées fut définitivement tranché. Guillaume III favorisa la Compagnie des Indes beaucoup moins que Cromwell, Charles II et Jacques II, dont les

[1] *The growth and decline of the French monarchy*, by J. Mackinnon. London, Longmans, 1902, in-8 de xx-840 p.

[2] *Colonies Calendars of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, preserved at the Public Record Office*, by J. W. Fortescue. London, H. M. Stationery Office, 1901, in-4 de xxvii-807 p.

[3] *A History of British India*, by Sir W. W. Hunter; vol. II, *The Union of the old and new Compagnies under the Earls of Godolphin Award*. London, Longmans, 1900, in-8 de 419 p.

mesures pour le développement du commerce avec les colonies furent bien plus intelligentes. Parmi les gouverneurs de la Compagnie, quelques-uns, sir Josias Child, par exemple, étaient des hommes de vraie valeur ; ils surent corrompre les courtisans et le Parlement, plus faciles encore à gagner sous Guillaume que sous les deux derniers Stuarts.

— Au lieu de donner des renseignements précis sur le sort des Écossais transplantés à Ulster, la province septentrionale d'Irlande, sur les persécutions dirigées par l'Église établie d'Irlande, sur l'émigration à la Nouvelle-Angleterre, sur la haine profonde des émigrés qui joignirent l'armée de Washington et gagnèrent les grandes batailles [1], l'auteur nous a fourni des détails bien connus sur l'histoire de l'Écosse et de l'Irlande. Dans une nouvelle édition, il eût fallu fondre les deux tomes en un, ajouter une bibliographie complète et abréger la liste des familles écossaises et irlandaises établies aux États-Unis. La religion presbytérienne est en décadence et a perdu son influence dans les villes et à la campagne, mais a laissé des traces dans le caractère du peuple.

— Sir John Bourinot, l'historiographe du Canada [2], expose son sujet avec trop d'éloges et passe sous silence les côtés défectueux de l'administration britannique, la division entre parti français et parti anglais, les tendances d'une partie de la population à s'annexer aux États-Unis. L'auteur voit tout en rose et donne tort invariablement aux adversaires des Anglais.

— Bien plus impartiaux et dignes de foi sont les jugements portés dans les « British Empire Series [3]. » Le quatrième volume roule sur l'Australasie et pèse avec soin les avantages ainsi que les inconvénients du système anglais. L'ouvrage nous découvre dans cet État si jeune encore des traces de décadence, par exemple : la diminution des naissances, l'acuité de la question ouvrière, le manque d'immigrants européens (les émigrants des Indes, du Japon et de la Chine, grâce à l'agitation des travailleurs, ne peuvent venir en Australie). Le tome V contient l'histoire des petites colonies anglaises. Il appuie sur la décadence matérielle des îles dans les Indes occidentales et traite en outre diverses questions générales, par exemple : l'impérialisme. Les diversités d'opinions qui se font jour dans l'ouvrage mettent le lecteur à même de se faire une appréciation personnelle.

[1] *The Scotch Irish or the Scot in North-Britain, North-Ireland and North-America*, by C. A. Hanna. New-York, Putnam, 1902, in-8 de IX-623-602 p.

[2] *Canada under British Rule*, 1760-1900, by Sir John Bourinot, with 8 maps. Cambridge, University Press, 1901, in-8 de XII-346 p.

[3] *The British Empire Series*, vol. VI : *Australasia*, with 2 maps. Vol. V : General. London, Keyan Paul, 1901-1902, in-8, de XX-364, XIX-681 p.

— Lee, le plus grand des généraux américains, eut le mérite d'abandonner l'expédition contre les Américains du Nord quand il lui parut impossible d'y réussir, et qu'il craignit de n'être pas suivi par ses soldats. Cette conduite sauva le Sud. Les détails donnés par Adams sont très intéressants. Mais les autres essais portent sur des événements trop voisins de nous pour être impartialement jugés. Adams a inutilement irrité le public américain. Ce qu'il dit des élections présidentielles est trop sévère [1].

— La haine qui séparait, aux États-Unis, le sud et le nord [2] s'est évanouie. Les « Southerners » ont appris des « Northerners » ; ils se sont adonnés à l'industrie, et sont par là devenus économiquement indépendants de leurs voisins. L'auteur prétend que les politiciens qui causèrent la discorde étaient animés des meilleures intentions. Peut-être, mais il est trop sévère pour Webster, Clay et Calhoun. Son récit des débats est trop diffus. On doit louer son impartialité.

— MM. King et Okey ont soigneusement étudié la littérature de leur sujet [3]; de plus, ils ont introduit en bon lieu des informations prises auprès de tous les partis. De là la justesse et l'impartialité de leur jugement. Les œuvres catholiques sur le terrain social, l'influence salutaire des encycliques pontificales, sont mises en lumière, comme elles le méritent. Malgré les chicanes et les persécutions gouvernementales, la vie religieuse a progressé parmi les catholiques. Les deux auteurs s'étendent fort en détail sur l'instruction publique en Italie et leur jugement est très défavorable. Les fréquents changements de ministères causent les perturbations les plus graves ; ce qu'un ministre établit, le ministre suivant s'empresse de le détruire. La haine religieuse a fait abolir les facultés de théologie dans les Universités ; le gouvernement fait trop peu pour l'instruction élémentaire. Un critique anglais a vu dans cet exposé une satire inconsciente des écoles anglaises, car tous ces reproches atteignent aussi le gouvernement britannique. En tout cas, la situation en Italie n'est pas rose.

Biographies. — Le livre magistral de M. Plummer corrige les erreurs des nombreuses biographies consacrées au grand roi dont il écrit l'histoire [4], et contient une critique approfondie des sources con-

[1] *Lee at Appomatox and other Papers*, by C. F. Adams. Boston, Houghton, 1902, in-8 de 387 p.

[2] *The great Struggle, an account of the troubles between the North and the South from the earliest times to the close of the civil war. First period ending with the compromise of 1833. Part concerning the early tariffs and nullification*, by C. W. Harris. Philadelphia, Lippincott, 1902, in-8 de 343 p.

[3] *Italy to-day*, by Bolton Kings, Thomas Okey. London, Nisbet, 1901, in-8, XII-365 p.

[4] *The Life and Time of Alfred the Great, being the Ford Lectures for 1901*, by Ch. Plummer. Oxford, Clarendon Press, 1900, de XII-232 p.

temporaines. Le livre attribué à Asser est écrit par un contemporain : en rejetant quelques passages interpolés, il n'y a pas lieu de douter de son authenticité. Mais Asser ne fut pas l'auteur des « Saxon Chronicles. »

— La vente peu considérable du « Dictionnaire biographique des catholiques anglais » a contraint M. Gillow [1] à ne publier qu'un tome au lieu de deux et à abréger ou même supprimer tout à fait les biographies détaillées des volumes précédents. Ainsi ont malheureusement disparu des noms importants qui se trouvent dans le « Dictionary of National Biography » et dans « Thurston en Month » : tels, l'évêque Watson, le P. Petre ; les données sur Panzani sont erronées. L'auteur est parfois prévenu contre les Jésuites. Les renseignements bibliographiques sont très complets ; sur ce terrain, M. Gillow est une autorité de premier ordre.

— Parmi les diverses études réunies par M. Stephen [2], celles sur Froude, Bagehot, Ruskin sont les plus importantes. Nous trouvons aussi dans ce volume d'excellents portraits de Macaulay, Carlyle et autres historiens. Entre remarques topiques, signalons cette très juste observation. Froude, dit l'auteur, s'est trompé dans le choix de son héros ; ce n'est pas Luther, c'est Érasme qu'il aurait dû choisir. Pour jouer le rôle d'un protestantisme poussé à l'extrême, il s'est nécessairement fait violence. De l'avis de tous, Froude unissait en lui maint contraste, le jugement fin lui manquait ; de là tant d'erreurs et de faux pas.

— M. Graham donne aujourd'hui [3] un supplément à son excellent livre « Social Life of Scotland. » Nous n'y trouvons ni analyses ni critiques des principaux poètes et prosateurs écossais au XVIIIe siècle, mais de précieux renseignements sur les vicissitudes des opinions et des partis bizarres, représentés en Écosse parmi les diverses classes sociales, mais surtout parmi les lettrés. L'écrivain lâche parfois la bride à son imagination et fait tenir des dialogues à des hommes qui ne se sont peut-être jamais rencontrés. Des poètes fort insignifiants sont célébrés par les Écossais comme de grands génies. Beaucoup, parmi les gens instruits, avaient en horreur le presbytérianisme ; beaucoup aussi saluaient les progrès de la raison et se rangeaient sous la bannière du scepticisme. Le fanatisme était mort parmi les classes élevées.

[1] *Bibliographical Dictionary of the English Catholics from 1534 to the present time.* Vol. V. Meg. Zoos, by J. Gillow. London, Burns, 1902, p. 599.

[2] *Studies of a Biographer*, by Leslie Stephen, second series, III, IV. London, Duckworth, 1902, in-8, p. 285, 279.

[3] *Scottish Men of letters in the eighteenth century*, by H. G. Graham. London, Black, 1901, in-8, 441 p.

— Comme Dickens et d'autres littérateurs, sir Walter Besant [1] chercha par ses romans à élever la classe ouvrière. Son livre « The People's Palace » détermina sir Edmund Currie à fonder une maison pour l'entretien des travailleurs, fondation détournée plus tard de son but et devenue un établissement d'instruction. Cette autobiographie jette beaucoup de lumière sur les courants littéraires et philanthropiques de Londres.

— Les lettres de la princesse de Lieven [2] ont une importance politique plutôt que littéraire, aussi M. Robinson mérite-t-il une grande reconnaissance pour l'édition présente. Il est notoire que la princesse a exercé une grande influence sur le duc de Wellington et lord Grey ; elle se brouilla avec eux lorsqu'ils travaillèrent contre la politique russe. La femme de l'ambassadeur de Russie n'était pas délicate dans le choix des moyens et s'attira une réputation fâcheuse. Quant à son mari, il jouait un rôle secondaire ; Mme l'ambassadrice écrivait les dépêches au ministre de Pétersbourg.

Pédagogie. — L'histoire du collège de la Trinité, de l'Université protestante de Dublin [3], est une virulente attaque contre les errements du gouvernement anglais et la négligence des ministres à l'égard de l'enseignement supérieur. M. Dixon se trompe sur un seul point : il veut disculper de toute tentative de persécution les directeurs et professeurs de « Trinity College ». Faire appel, pour appuyer cette affirmation, à Burke, Grattan, Butt, ne prouve rien ; les idées de ces hommes tolérants furent combattues par leurs professeurs et leurs condisciples. Les catholiques d'Irlande n'auraient jamais souscrit à une union avec l'Angleterre, s'ils avaient attendu justice du Parlement irlandais. Au milieu de ces discussions, nous apprenons peu à connaître la méthode d'enseignement. La Trinité avait reçu le nom de « silent sister », c'est-à-dire d'université à enseignement peu scientifique. Ce fait est habilement dissimulé.

— Les présents Essais [4] nous offrent de sages préceptes pour l'enseignement de l'histoire et, de plus, une histoire de cet enseignement dans les universités anglaises. Oxford a produit les plus grands historiens modernes, Stubbs, Freeman, Green, Gardiner, Creighton, mais, grâce aux efforts du lord Acton, l'école historique de Cambridge a fait de grands progrès.

A. Zimmerman.

[1] *The Autobiography of sir Walter Besant*, with a prefatory note by Squire Sprigge. London, Newness, 1902, in-8, xxvii-292 p.

[2] *Letters of Dorothea Lieven during her residence in London*, 1812-1834, edited by L. Robinson, with two photogravure portraits. London, Longmans, 1902.

[3] *Trinity College Dublin*, by W. Macneile Dixon. London, Robinson, 1902, in-8, xv-298 p.

[4] *Essays on the teaching of History*, by F. W. Maitland, C. H. K. Marten, W. J. Ashley. Cambridge, University Press, 1901, in-8, 104 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Élections académiques. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Communications de MM. Merlin, Salomon Reinach, Gauckler, le P. Delattre, Heuzey, Dieulafoy, Daniel Serruys (la correspondance du patriarche Ignace de Constantinople). Clermont-Ganneau (le culte de Mithra), J. Capart, Perdrizet, Brehier (l'introduction en Gaule du crucifix), Katalinos et Axiotakis, marquis de Vogüé, Edhem bey, G. Schlumberger, Degrand, Ph. Berger, H. Omont, Aymonier (les annales du royaume de Siam). — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. Henri Carré, Albert Babeau, Lair. — Concours. — Congrès. — Sociétés savantes. — Revues et publications nouvelles. — Nécrologie : MM. Gaston Paris et Louis Audiat.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu correspondants français MM. Brutails, Stéphane Gsell et notre collaborateur, M. Emmanuel Cosquin; correspondants étrangers, MM. Murray et Friedländer.

Elle a donné le fauteuil vacant par la mort de M. Eug. Müntz à M. Émile Châtelain, l'éminent paléographe, à qui l'on doit aussi, en collaboration avec le P. Denifle, le cartulaire de l'Université de Paris.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 19 décembre, M. Merlin a rendu compte des fouilles fort importantes qu'il a exécutées à Dougga (autrefois Thugga), pendant les années 1901 et 1902. Il a dégagé tout un quartier de la ville romaine au sud du temple, et débarrassé le flanc est du Capitole des maisons arabes qui y étaient attenantes ; il a reconnu sous la mosquée l'existence d'un grand monument, dont on ne peut déterminer le caractère ; parmi les objets d'art trouvés par lui, il a signalé notamment deux mosaïques, l'une représentant un cocher vainqueur aux jeux du cirque, l'autre figurant Vulcain et les Cyclopes en train de forger les armes d'Énée ; cette dernière est l'une des plus remarquables que possède actuellement le musée du Bardo.

Poursuivant ses études sur l'enfer païen et l'enfer chrétien, M. Salomon Reinach, dans la séance du 26 décembre, a prétendu que les Danaïdes avaient apporté d'Égypte en Argolide l'art de forer les puits, et que c'est parce qu'on les a représentées comme porteuses d'eau que la légende de leur supplice s'est établie ; des explications

analogues sur Tantale, Ixion, etc., sont tentées par M. Reinach, qui a voulu appliquer les mêmes règles d'exégèse à la description de l'enfer chrétien dans l'Apocalypse de saint Paul, découverte en Égypte en 1891 : le supplice de ceux dont les amours ont transgressé les lois naturelles serait emprunté à un tableau représentant Sapho se jetant du haut du rocher de Leucade.

A la séance du 2 janvier, nous relevons une lettre de M. Gauckler et un rapport du P. Delattre, relatifs aux sarcophages découverts par ce dernier à Carthage, et notamment à celui de la prêtresse, dont M. Gauckler rapproche deux statuettes trouvées près de Tunis.

Le 9 janvier, M. Heuzey a entretenu l'Académie du sceau de Goudéa, le célèbre chef chaldéen, dont on possède déjà plusieurs objets : masse d'armes, gobelet, etc. Ce sceau ou cachet figure sur des bulles d'argile récemment trouvées par M. de Sarzec : Goudéa y est représenté rendant hommage à une divinité assise, qui tient deux vases magiques d'où les eaux jaillissent spontanément; ce doit être le dieu Éa; le cartouche est soutenu par un quadrupède ailé à tête de serpent et coiffé de la tiare à deux cornes, caractéristique des divinités chaldéennes. La découverte à Santi Ponce, près de Séville, par M. Gestoso y Perez, d'une statue de Diane, réplique d'une œuvre romaine connue, est surtout intéressante, comme l'a fait remarquer M. Dieulafoy, parce qu'elle permet de supposer que des fouilles dans ce village, l'ancienne Italica, qui a déjà fourni la célèbre collection des ducs d'Ossuna, ne seraient sans doute pas infructueuses. Le monastère de Vatopedi, au mont Athos, a fourni à M. Daniel Serruys un document fort important pour l'histoire et la constitution de l'Église byzantine au moment du schisme ; c'est la correspondance inédite de l'adversaire de Photius, le patriarche de Constantinople Ignace. Il en a fait l'objet d'une lecture terminée dans la séance du 30 janvier; il a reconnu dans les lettres du patriarche l'emploi d'une prose rythmique.

Le 16 janvier, M. Clermont-Ganneau a signalé à l'attention de ses confrères une inscription grecque et hébraïque récemment découverte à Jérusalem ; elle émane de Nicanor, riche juif d'Alexandrie, et est relative à la porte, célèbre par sa magnificence, dont il avait doté le temple et qui portait son nom.

M. J. Capart, conservateur du Musée du cinquantenaire, à Bruxelles, a découvert, dans des papyrus servant de cartonnage à une momie, des fragments remplis d'une écriture cursive, peut-être sémitique, et dont les caractères ne sont en tout cas ni égyptiens ni grecs. Cette découverte a fait l'objet d'une communication lue le 23 janvier à l'Académie.

M. Clermont-Ganneau a lu, à la même séance et à celle du 30 jan-

vier, un mémoire sur le mont Hermon et son dieu. Le 30 janvier également, M. Salomon Reinach a signalé la découverte, par MM. Gérin, Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnet, à Ventabren (arr. Aix, canton Berre), d'une sépulture à incinération, surmontée d'un mausolée dont les ruines ont fourni deux pierres à inscriptions. Dans un travail communiqué à l'Académie par M. Philippe Berger, M. Perdrizet a su retrouver dans une inscription grecque d'Antioche le texte d'un oracle fameux en vers d'Alexandre d'Abonotichos, dont Lucien fait mention. M. Schlumberger a communiqué un mémoire de M. Brehier, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, sur l'introduction en Gaule du crucifix. La représentation du Christ en croix aurait, d'après l'auteur, une origine syrienne : c'est cette origine que trahissent la porte de Sainte-Sabine à Rome, la miniature de l'Évangile de Rabula, les ivoires du Musée britannique, les ampoules du trésor de Monza. En Gaule, Grégoire de Tours nous signale la première représentation du crucifiement dans une peinture de l'église de Narbonne. Cette nouveauté, introduite sans doute par des marchands syriens, qui formaient à Narbonne une importante colonie, excita un tel scandale que l'évêque fit recouvrir l'image d'un voile.

Le 6 février, M. Clermont-Ganneau a signalé la découverte faite à Saint-Jean-d'Acre, par le P. Paul de Saint-Aignan, d'une épitaphe du XIIIe siècle et celle que le même religieux a faite aux environs de Tyr de deux monuments de l'époque ptolémaïque, avec inscriptions phéniciennes. Deux ingénieurs grecs, MM. Katalinos et Axiotakis, ont trouvé dans le mont Tmolus des mines aurifères qui portent la trace d'une exploitation dans l'antiquité, ce qui vient à l'appui d'une affirmation de Strabon. M. Collignon a donné à l'Académie lecture du mémoire qu'ils ont rédigé sur ce sujet. M. Salomon Reinach a ensuite appelé l'attention de ses confrères sur un riche manuscrit français à miniatures de Saint-Pétersbourg ; il attribue la plus grande partie de l'illustration de cet ouvrage à un artiste de Valenciennes, Simon Marmion, mort en 1489. Cette communication a été achevée dans les séances des 13 et 20 février.

Le 13 février également, M. Clermont-Ganneau a donné lecture d'un mémoire de M. le marquis de Vogüé sur un papyrus araméen, daté de l'an 14 de Darius et qui, étant un rapport officiel, est un document historique de premier ordre.

Les fouilles de Trelles, sur lesquelles M. S. Reinach a lu le 20 février un rapport d'Edhem bey, ont amené la découverte d'un portique en marbre, transformé plus tard en église byzantine, d'inscriptions et de bas-reliefs. Les deux sépultures à fresques découvertes à Tripoli par M. Weber et que M. Clermont-Ganneau a fait connaître à l'Académie ne sont pas seulement intéressantes par les sujets symboliques

et religieux qui y sont traités, mais plus encore parce que les épigraphes des couvercles (*qui leo jacet ; quae lea jacet*) semblent indiquer que les deux époux qui y sont enterrés étaient des initiés au quatrième degré du culte de Mithra, qui portaient effectivement ce titre de « lion ; » si cette interprétation est justifiée, on aurait là la preuve de l'extension du culte mithriaque en Afrique et de la capacité des femmes à recevoir l'initiation, ce qui était contesté. Une petite tessère, recueillie par M. G. Schlumberger et qui rentre dans la catégorie des *tesserulae aedificiorum* (qu'on noyait dans la maçonnerie des monuments en construction), est particulièrement intéressante par les noms qu'elle porte: l'empereur Zénon, le fameux Hérule Odoacre, Symmaque, le beau-père de Boèce ; M. Schlumberger la date de 485. Les fouilles opérées dans la vallée de la Toundja en Bulgarie par notre consul, M. Degrand, lui ont fourni la matière d'un rapport lu par M. Max. Collignon ; la découverte de nécropoles analogues aux plus anciennes que l'on ait retrouvées en Chypre permet de constater l'extension de cette civilisation primitive. Toutefois, M. Collignon fait des réserves sur la date que l'on doit assigner à ces nécropoles, dont les produits céramiques accusent une technique plus perfectionnée que celle des nécropoles chypriotes.

Dans une statuette de bronze découverte à Kefr Djezzin, près de Berdja, au sud de Djebaïl (Byblos), où l'on avait cru reconnaître la grande déesse de cette ville, M. Clermont-Ganneau voit une reproduction de Jupiter Heliopolitanus; il propose la même attribution pour une statue en pierre mutilée, conservée au Louvre, et rapportée jadis de Djouni par Renan. Après cette communication de M. Clermont-Ganneau, l'Académie en a entendu le 27 février deux autres de M. Philippe Berger, l'une sur une inscription funéraire d'une « négociante » découverte par le P. Delattre dans ses fouilles, l'autre sur des inscriptions samaritaines trouvées à Damas par le P. Ronzevalle. Une vie de J. Willebrord, évêque d'Utrecht aux VIIe-VIIIe siècles, dédiée par un certain Egbert à Gérard, abbé d'Epternach, n'est, comme l'établit M. Henri Omont, que la copie servile de la Vie rédigée par Alcuin, avec remaniement des deux premiers chapitres et écourtement de la fin. M. Aymonier a soumis à une étude critique les Annales du royaume de Siam : l'on est habitué à regarder comme fabuleuse et dépourvue de valeur historique la première partie qui va jusqu'en 1350, et l'on accorde une créance presque absolue à la seconde partie qui va de 1350 à 1767; mais ces Annales modernes, compilées à la fin du XVIIIe siècle, sont apocryphes, suivant M. Aymonier, et l'histoire du Siam a besoin d'être reconstituée sur des bases entièrement nouvelles. Le fondateur de Sokothal, le légendaire Phya Ruang, qui délivra les Siamois du joug des Cambodgiens, n'a

régné ni au VIe, ni au VIIe, ni même au Xe siècle, comme on l'a cru, mais de 1275 environ à 1324. Son arrière-petit-fils (1357-1388) a laissé des stèles qui permettent de rétablir la vérité historique; quant à Ayouthia, ce n'est qu'à 1460 et non à 1350 que remonte la fondation de cette ville qui a succédé comme capitale à Sokothal.

Nous signalerons à l'Académie des sciences morales et politiques la lecture faite par M. Luchaire, au nom de M. Henri Carré, le 10 janvier et le 7 mars, d'un mémoire sur la revision du procès de Lally Tollendal. Le point que veut établir M. Carré, c'est que celle-ci n'eut pas et ne pouvait pas avoir de solution juridique; l'arrêt du Parlement fut simplement cassé par un acte de la volonté royale.

Le 31 janvier, M. Albert Babeau a lu une *Notice sur la vie et les œuvres de M. Perrens*[1]. Il a bien mis en relief les qualités de l'historien d'Étienne Marcel, de Savonarole et de Florence; il nous a donné quelques détails intéressants sur la vie intime de l'homme, sur les personnages qu'il a fréquentés ou avec lesquels il s'est trouvé en relations.

Le 21 février, M. Lair a communiqué une étude suggestive sur le *Globe*, sa fondation, sa rédaction, son influence.

La R. Academia de buenas letras de Barcelone met au concours pour 1904 (31 décembre 1903, 2,000 pesetas) une histoire du gouvernement municipal de Barcelone depuis le règne de Jacques Ier jusqu'à celui de Philippe V. Les travaux soumis au concours doivent être écrits en catalan ou en espagnol.

La Société royale de Naples met au concours pour 1905 (5 janvier 1905, 5,000 fr.) une étude sur la destruction de la féodalité dans le royaume de Naples.

L'assemblée générale de la fédération des sociétés historiques et archéologiques d'Allemagne s'est tenue à Dusseldorf du 23 au 25 septembre. Nous y relevons les communications de MM. Delbrück, sur les expéditions romaines en Germanie; Oppermann, sur la formation de la bourgeoisie dans les pays rhénans au moyen âge; Bailleu, sur la reine Louise et la politique prussienne en 1810; von Below, sur la communauté agraire comme forme primitive de la propriété; Ribbeck, sur les archevêques de Cologne de 1243 à 1288. L'on a émis et adopté le vœu de voir les commissions et sociétés historiques et les érudits se partager la tâche de dresser des cartes historiques manuscrites qui permissent notamment de se rendre compte de l'état des différents pays en 1789, 1654 et 1525. Un autre vœu est relatif à l'ouverture des petits dépôts d'archives.

[1] Cette notice vient d'être publiée. Paris, typogr. de Firmin Didot et Cie, 1903. In-4, 30 p.

La Société des antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique annuelle à Caen le 29 janvier. Le directeur de la Société, M. Ch. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, a donné lecture d'une étude sur l'administration de la province pendant l'occupation anglaise sous les règnes de Henri V et de Henri VI. La lutte acharnée de la Normandie, avant de se soumettre au vainqueur, amena la plus dure des répressions; les proscriptions, les confiscations se multiplièrent. Les insoumis qui s'étaient réfugiés dans les bois, où ils étaient réduits à vivre de pillages, furent traqués comme des brigands et décapités en masse. M. Émile Travers, secrétaire de la Société, dans son rapport sur les travaux de l'année, a rendu hommage aux membres décédés, notamment au regretté marquis de Beaucourt. Trois lectures ont terminé la séance : l'une de M. Jules Lair, sur la captivité de Pouqueville à Constantinople ; la seconde, de M. l'abbé Masselin, *Promenades d'un archéologue;* la dernière, de M. Biré, sur la foire de Guibray.

Le tome XXXI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris, A. Picard; Saintes, Mlle Bruneau Saint-Médard, 1902, in-8 de xx-403 p.) s'ouvre par un travail de M. Jules Chavanon, actuellement archiviste du Pas-de-Calais, sur *Renaud VI de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat, seigneur de Ribérac, etc., lieutenant du roi en Poitou, Saintonge et Angoumois, conservateur des trêves de Guyenne (vers 1348-1427).* C'est surtout à ce dernier titre, par ces fonctions qu'il a remplies trente ans, que Renaud VI est intéressant ; M. Chavanon consacre un chapitre de son travail à examiner le rôle des conservateurs. Cette étude, la plus considérable du volume, est suivie de quatre lettres inédites de Jacques, sire de Pons, de 1446 et 1467, publiées par M. le comte Anatole de Brémond d'Ars ; — d'un document sur le prieuré de Bouteville (1516), mis au jour par M. André Steyer et qui présente sous un triste aspect les mœurs d'une partie du clergé à cette époque ; — d'un mémoire sur l'église de Saintes de 1789 à 1796, par l'abbé Augustin-Alexis Taillet, vicaire général du diocèse, né en 1744 et mort en 1828, édité par M. Louis Audiat avec annotations de M. l'abbé Lemonnier; — enfin de notes sur la commanderie de Saint-Antoine du Bois, à deux lieues de Pons, communiquées par M. l'abbé Guionneau.

Le tome XXXII du même recueil (ibid., 1902, in-8 de 436 p.) est rempli entièrement par le troisième volume des *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, préparé pour l'impression par M. Denys d'Aussy et publié par M. L.-C. Saudau. Ce troisième volume commence en 1412 et s'étend jusqu'en février 1427.

Le tome CX des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* (Reims, F. Michaud, 1902, in-8 de 423 p.) est rempli presque entiè-

rement par le *Journal de Dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois* (1709-1782), publié par M. Henri Jadart. Ce journal, qui commence à la naissance de l'auteur, le 15 juillet 1709, pour se poursuivre jusqu'en 1782, est naturellement surtout intéressant pour l'histoire de Reims. M Jadart le fait suivre : 1° de *Remarques sur la température, les années d'abondance et de disette, les différents prix du vin et du blé et sur les émeutes populaires à Reims*, par le même P. Chastelain; 2° de Notes historiques extraites des registres paroissiaux de la ville et des environs pour les années 1709 à 1779; 3° d'un Journal anonyme qui va de 1709 à 1803, avec de fortes lacunes; 4° de diverses observations sur la température à Reims, dues notamment aux Hédouin et à Dérodé jusqu'en 1848. Quatorze illustrations, une table chronologique et une table onomastique complètent cette intéressante publication.

En devenant les *Annales fléchoises et de la vallée du Loir*, le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Flèche* ne change pas seulement son titre; mais il élargit son programme, où une part sera faite désormais à l'histoire et à l'archéologie ; il le rétrécit par ailleurs en se bornant à traiter exclusivement de ce qui intéresse le pays fléchois et la vallée du Loir. Des illustrations et une bibliographie annuelle, où seront enregistrées les publications qui intéressent la vallée du Loir soit par leur sujet, soit par leur auteur, complètent cette publication mensuelle (La Flèche, impr. de E. Besnier, 10 fr. par an).

La commission badoise d'histoire a en préparation ou sous presse : *Bilder aus der Geschichte des Konstanzer Konzils*, par M. Finke; la deuxième édition du *Topographisches Wörterbuch*, de Krieger; la deuxième livraison des *Siegel der badischen Städte ;* les livraisons 3 et 4 du tome III des *Regesten der Markgrafen von Baden*, par M. Welte.

Sous la direction de MM. Bauer, Ludo M. Hartmann et G. von Below, la *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte* se transforme en *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte.* La nouvelle revue prend un caractère international, admet des articles rédigés en allemand, anglais, français et italien, s'est assuré de divers côtés des correspondants : M. G. Espinas, à Paris ; M. Ludwig, à Strasbourg; M. Pirenne, à Gand ; M. Salvioli, à Palerme ; M. Vinogradov, à Londres Rejetant de son programme tous les travaux économiques d'un caractère purement dogmatique, la *Vierteljahrschrift* contiendra des mémoires et des documents sur l'histoire des idées et des faits jusque vers le milieu du XIXe siècle. Elle tiendra ses lecteurs au courant du mouvement de la publication dans les différents pays par des rapports d'ensemble et, le cas échéant, par

des comptes rendus spéciaux. C'est le 1er avril que doit paraître le premier fascicule de ce recueil trimestriel (Leipzig, J.-B. Hirschfeld).

C'est une entreprise fort intéressante et digne de tous les encouragements que nous annonce la maison Ch. Poussielgue sous le titre de *France monastique*. Il s'agit de publier « une collection de travaux historiques qui comprendra : 1° La réédition de travaux des Bénédictins des XVIIe et XVIIIe siècles, devenus rares et parfois introuvables, enrichis de notes qui les mettront au courant des résultats acquis à la science depuis leur apparition ; 2° la publication de documents inédits; 3° la publication d'études sur les nombreux points d'histoire monastique qui restent encore inexplorés. » Tous les ordres et toutes les congrégations qui se rattachent à la règle de saint Benoît bénéficieront de ces travaux. Les volumes annoncés comme devant paraître tout d'abord comprendront l'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît* de dom Bulteau, avec l'addition du troisième volume demeuré inédit; — le *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, de dom Beaunier, qui forme dans l'original deux volumes in-4, et dont on complétera chaque notice par des indications bibliographiques; — les *Éloges des personnages illustres de l'ordre de Saint-Benoît*, par la Mère de Blémur; — la *Correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*. Tous ces travaux rentrent dans la première série de la collection. La seconde comprendra des monographies d'ordres, de monastères, de moines illustres, des études sur les institutions monastiques, etc., par exemple : *La vie dans les monastères de l'ancienne Gaule; — La propriété monastique ; — L'ordre de Cluny ; — L'ordre de Cîteaux ; — Mabillon*. La souscription annuelle de 25 fr. donnera droit à trois volumes in-8, qui ne seront distribués qu'aux seuls souscripteurs.

Nous signalions dans notre dernière chronique (t. LXXIII, p. 287) le projet formé par M. Eugène Sol de consacrer des monographies aux dépôts publics ou privés de l'Ombrie. La réalisation de ce projet commence par la publication d'un fascicule sur les archives des Oddi Baglioni de Pérouse [1]. Il existe un inventaire manuscrit de cet important dépôt, où cent dix-huit volumes, classés alphabétiquement, contiennent les documents les plus intéressants pour l'histoire de cette famille et de quelques-unes des plus célèbres familles de Pérouse ; les archives contiennent en outre des livres de compte ; des *Pergamene diverse*, non compris dans l'inventaire ; un recueil des

[1] *Archives Ombriennes. Les archives Oddi Baglioni de Pérouse* (Paris, Alphonse Picard ; Pérouse, Domenico Teren, 1903, in-8 de 40 p.).

délibérations du corps militaire de Pérouse, pendant l'occupation française; un recueil coté B 5 qui n'a pas été inventorié en détail dans le répertoire manuscrit. M. Sol indique ce que renferme de plus intéressant chacune de ces sections. En appendice, il publie quatre lettres écrites par le duc de Guise en 1587 au comte Marc Antonio Oddi.

Mgr Albert Battandier poursuit la publication de son utile *Annuaire pontifical catholique*. Dans la sixième année qui vient de paraître (Paris, maison de la Bonne Presse, 1903, in-8 de 605 p.), nous signalerons une notice sur le calendrier des Grecs ruthènes; — l'Historique du culte de saint Grégoire VII; — l'analyse des actes pontificaux du 31 août 1901 au 30 juillet 1902; — un historique avec plans et gravures du palais de Latran; — un article sur *la couleur des vêtements ecclésiastiques dans l'Église latine*, et un autre sur *les ornements de l'évêque chez les Grecs*. En voilà assez pour montrer combien de renseignements variés, historiques et archéologiques l'*Annuaire* offre à ses lecteurs, en plus des indications courantes et usuelles.

La *Réforme sociale* du 16 novembre a publié, et il en a été fait un tirage à part, le discours prononcé par M. Frantz Funck-Brentano au 21e congrès de la Société d'économie sociale. En prenant pour sujet de sa communication *l'Enseignement de l'histoire* (Paris, au secrétariat de la Société d'économie sociale, 1902, in-8 de 16 p.), M. Funck-Brentano a noté avec regret combien la centralisation universitaire rendait difficile aux historiens indépendants de faire pénétrer les résultats de leurs travaux dans le courant des idées reçues. On ne peut lire qu'avec beaucoup de profit les considérations qu'il présente à ce sujet.

La découverte dans les fouilles de Suse d'un code babylonien, écrit en caractères cunéiformes, a donné naissance à plusieurs travaux intéressants. Le P. Scheil l'a traduit en français; M. R. Dareste en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions; un assyriologue allemand, M. Hugo Winckler, nous en donne à son tour une interprétation allemande : *Die Gesetze Hammurabis, Königs von Babylon, um 2250 v. Chr., der älteste Gesetzbuch der Welt* (Leipzig, J. C. Hinrichs, 1902, in-8 de 42 p.). C'est bien, en effet, le plus ancien code connu jusqu'à présent; les lois en concernent les personnes et les biens, les délits et les crimes; les pénalités y sont d'une extrême sévérité.

On ne lira pas sans curiosité le travail de M. Xavier Lévrier : *Clé chronologique et dates exactes de la vie de Jésus* (Poitiers, G. Bonamy, 1903, in-8 de 47 p.). Il rejette la chronologie ordinaire, fondée, selon lui, sur une erreur d'Épiphane. Notre-Seigneur serait né le

25 décembre 745 de Rome, et mort le 13 mars 779 de la même ère. Son argumentation nous semble à tout le moins spécieuse.

Nous signalerons sans nous y attarder une nouvelle brochure sur le saint suaire de Turin. M. A.-L. Donnadieu ne se place qu'au point de vue scientifique — qui n'est pas de notre ressort — pour discuter, dans un sens contraire à M. Vignon, *les Hypothèses scientifiques relatives au saint Suaire de Turin* (extrait de l'*Université catholique*. Lyon, Emmanuel Vitte, 1903, in-8 de 122 p.).

Un document fort intéressant, emprunté au cartulaire blanc de Saint-Denis, a mis M. Henri Stein en mesure d'attribuer à Pierre de Montereau ou de Montreuil, l'architecte bien connu de l'ancienne chapelle de la Vierge à Saint-Germain des Prés, à qui l'on fait honneur aussi de la construction de la Sainte Chapelle, la partie de l'église de Saint-Denis édifiée après 1231. M. Stein pense que Pierre de Montereau aurait été chargé aussi de l'exécution de quelques-uns des tombeaux. Il expose les raisons qui lui font accepter pour lieu d'origine de l'artiste non point Montreuil-sous-Bois, comme on l'a dit, mais Montereau-faut-Yonne, raisons topographique, — historique, — archéologique. Son travail : *Pierre de Montereau, architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*. Paris, 1902, in-8 de 28 p.), est orné de sept excellentes reproductions photographiques.

M. l'abbé Auguste Pétel, auteur d'une histoire d'Essoyes, consacre à un enfant de ce village, *Christophe d'Essoyes, abbé de Molesme (1239-1253)* (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*. Troyes, Albert Brévot, 1902, in-8 de 78 p.), une bonne notice biographique, qu'il accompagne de quelques pièces inédites.

Nous avons eu plusieurs fois à signaler ici les *Opuscules de critique historique*. Le fascicule V contient une *Description*, par M. A.-G. Little, *du manuscrit Canonici miscell. 525 de la Bibliothèque bodléienne* (Paris, Fischbacher, 1903, in-8 de 47 p.). Ce manuscrit, écrit à Raguse en 1384 et 1385, est fort intéressant par les documents franciscains qu'il renferme. Beaucoup de ses parties, il est vrai, correspondent à des sources imprimées, comme le *Speculum perfectionis*, les *Actus beati Francisci*, le *Liber conformitatum*, mais outre les variantes qu'il peut fournir, il renferme des parties inédites, comme la chronique des généraux (fol. 192-201) qui, pour la période contemporaine de l'auteur jusqu'en 1385, mériterait, semble-t-il, l'honneur d'une publication. M. Little, en attendant, nous donne le *Catalogus locorum omnium ordinis fratrum minorum ut erant MCCCLXXXV°*. Avec les rectifications qu'y apporte M. Little, ce tableau nous apprend que l'ordre comptait, dans ses dix-sept provinces italiennes, 87 gardiennats, 673 maisons, 246 couvents de Clarisses, 141 frater-

nités du tiers ordre; dans les dix-sept provinces d'outre-monts, 132 gardiennats, 829 maisons, 146 couvents de Clarisses, 96 fraternités du tiers ordre[1]; dans les dix vicariats, 37 gardiennats, 138 maisons, 2 couvents de Clarisses, 3 fraternités du tiers ordre.

M. le chanoine L. Salembier, à qui l'on doit un travail d'ensemble sur *le Grand Schisme*, apporte une nouvelle et précieuse contribution à l'étude de cette période, en nous faisant connaître *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille* (Lille, H. Morel, in-8 de 115 p.). Le premier de ces conciles est le synode de Cambrai en 1380, où le légat Guy de Malesset exposa de son mieux les preuves de la validité de l'élection de Clément VII dans un discours dont M. Salembier publie le texte intégral. Le second est un synode tenu en 1384 à Lille, où fut prononcé par Jean d'Aramon, délégué de l'Université de Paris, un discours également reproduit par l'auteur. M. Salembier profite de l'occasion pour exposer la situation religieuse de la Flandre à cette époque et pour laver Philippe le Hardi des reproches de persécution violente contre les urbanistes souvent portés contre lui.

M. Henri Stein publie *Un inventaire des archives royales sous Louis XI au château de Plessis-lez-Tours* (extrait du *Bibliographe moderne*. Besançon, impr. de Paul Jacquin, 1902, in-8 de 12 p.). Il s'agit d'un inventaire, dressé par les soins du chancelier Pierre d'Oriole, de « quantité de tiltres et lettres appartenans au roi Louis XIe » et qui sont surtout d'ordre diplomatique.

M. Pierre-Paul Plan croit avoir retrouvé *Un texte non cité de La Fontaine* (Paris, H. Champion, 1902, in-8 de 19 p.). Il s'agit de la préface du *Recueil de poésies chrestiennes et diverses* (Paris, 1671), que La Fontaine a orné d'une dédicace et auquel il a fourni quelques morceaux. Nous avouons que les arguments de M. Plan pour lui attribuer la préface ne nous ont point convaincu; nous ne sommes pas aussi frappé que lui de la ressemblance de style et de pensée avec le fabuliste. Quant au vers :

Cependant à leurs vers je sers d'introducteur,

rien ne prouve qu'il désigne la préface plus que l'épître dédicatoire elle-même.

John Smith, dans sa biographie du marquis de Pombal, qui est un

[1] La France est représentée dans ce nombre par les chiffres suivants (Provence non comprise) :

PROVINCES	GARDIENNATS	MAISONS	COUVENTS DE CLARISSES	FRATERNITÉS
Bourgogne,	6	36	6	4
France,	9	60	14	8
Touraine,	8	36	4	3
Aquitaine,	11	63	7	8

des ouvrages les plus importants sur la matière, donne de nombreux extraits des écrits originaux du célèbre homme d'État portugais. M. Hans Schorer, dans quelques pages qui emportent la conviction (*Gefälschte Schriften Pombals*. Extrait de l'*Historisches Jahrbuch*. München, 1902, in-8 de 36 p.), s'inscrit en faux contre l'attribution d'un de ces écrits au ministre. Il prouve que Smith a traduit littéralement la *Relation historique du tremblement de terre survenu à Lisbonne* (Lisbonne, 1756), et il établit victorieusement que cet ouvrage est l'œuvre d'Ange Goudar.

La Commission des réguliers établie par Louis XV pour la réforme des ordres religieux a dressé des tableaux contenant la liste des maisons de chaque ordre, avec le nombre des religieux et le montant des revenus, par ordres, par lieux, par diocèses. M. Peigné-Delacourt a publié en 1875 le dernier de ces tableaux ; la rareté de ce document et la façon médiocre dont il a été publié en rendaient l'usage peu commode. On accueillera donc avec satisfaction le nouveau travail de M. Lecestre : *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la commission des réguliers en 1768* (Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8 de XII-157 p.). M. Lecestre a reproduit le premier tableau où les maisons sont classées par règles, dans chaque règle par ordres, dans chaque ordre par diocèses ; il l'a complété et rectifié par les papiers mêmes de la commission ; il a pris soin de rétablir l'orthographe actuelle des noms de lieux et de les identifier géographiquement ; et comme la commission n'avait pas eu à s'occuper des ordres ou congrégations formés au XVIIe et au XVIIIe siècle, il s'est efforcé de suppléer à son silence en donnant un état des maisons de la plupart de ces ordres, vers 1770. Une table des ordres et une table générale alphabétique facilitent singulièrement les recherches dans ce précieux travail.

Notre regretté directeur, M. le marquis de Beaucourt, avec l'autorité toute particulière qu'il avait en la matière, a rendu ici même le compte le plus favorable de l'ouvrage publié par M. Frantz Funck-Brentano sur l'*Affaire du collier* [1]. Nous n'avons donc guère, en annonçant la cinquième édition de ce remarquable ouvrage (Paris, Hachette, 1903, in-16 de XXV-380 p. avec 13 planches), qu'à constater que son succès s'affirme de plus en plus et que l'accueil sympathique du public n'a pas été refroidi par les critiques passionnées que l'on en a faites. A ces critiques l'auteur répond dans sa préface. Soucieux de l'exactitude et désireux de rendre son livre aussi solide que possible, il n'a pas hésité à le remanier en utilisant les sources qui lui avaient échappé tout d'abord ; mais il peut constater, avec une légi-

[1] *Revue des questions historiques*, t. LXX, p. 606.

time satisfaction, que ni le fond et les conclusions de l'ouvrage, ni même la trame du récit n'ont reçu dans ces remaniements de modifications sérieuses.

Au moment où la pièce de M. Hervieu tend à exalter Théroigne de Méricourt, il n'est pas mauvais d'entendre sur le personnage une note plus véridique. Et bien que M. Armand Bourgeois, dans *Théroigne de Méricourt et le marquis de Saint-Huruge* (Paris, bibliothèque de la critique, 1903, in-16 de XVII-59 p.), « fasse mouvoir Théroigne dans une partie de cadre romanesque à titre de reconstitution possible que des données isolées [lui] inspirèrent seules », son petit volume contient assez de documents historiques pour pouvoir être signalé ici.

M. P. Hémon inaugure une série sur *la Révolution en Bretagne, notes et documents*, par une monographie sur *le comte du Trévou* (Paris, H. Champion, 1902, in-8 de 85 p.), officier de marine qui se rendit odieux par les cruautés qu'il exerça contre son équipage en 1787-1788, et qui, reconnu à Lamballe en 1792 par ses anciennes victimes, fut arrêté et transféré au château du Taureau, où il se noya en cherchant à s'évader.

Poursuivant les intéressantes études sur le Morbihan dont nous avons eu déjà l'occasion de parler à nos lecteurs, M. E. Sageret nous fait connaître aujourd'hui une *Tentative de Cadoudal contre Belle-Isle en 1801* (extrait de la *Revue morbihannaise*, Vannes, impr. de Lafolye frères, 1902, in-8 de 86 p.), tentative dirigée par Jacques Kobbe et qui échoua en partie par la trahison de l'un des conjurés.

Il semble résulter d'une lettre de Mgr Affre à M. l'abbé Cattet, vicaire général de Lyon, que M. l'abbé Vanel a retrouvée et qu'il publie (*Le Père Lacordaire, Mgr Affre et l'abbé Cattet. Une lettre inédite.* Lyon et Paris, Emmanuel Vitte, 1903, in-8 de 13 p.), que la critique des premières conférences de Lacordaire à Notre-Dame, contre laquelle l'abbé Affre avait cru devoir protester dans l'*Ami de la religion*, n'avait point pour auteur l'abbé Cattet, comme on le croit généralement, comme Lacordaire tout le premier l'avait cru, mais un collègue de M. Cattet, l'abbé Montagnier, lui aussi vicaire général de Lyon.

Une lettre écrite par Fustel de Coulanges à Louis Ménard, en réponse à une appréciation par ce dernier de la *Cité antique*, fournit à M. Édouard Champion l'occasion d'une étude intéressante sur *Les idées politiques et religieuses de Fustel de Coulanges* (Paris, Honoré Champion, 1903, in-8 de 30 p.). Il rappelle — ce que nous savions par ailleurs — que l'illustre auteur de la *Cité antique* n'était ni croyant ni pratiquant, mais qu'il a jugé faire acte de patriotisme en se faisant enterrer dans la religion de ses pères; il explique qu'en se disant antimonarchiste, Fustel de Coulanges ne voulait se donner que comme un adversaire de la tyrannie et du césarisme.

Nous nous contenterons de signaler d'un mot la notice fort détaillée que M. Joseph Joûbert consacre aux *Armoiries de la république sud-africaine* (*Transvaal*) (Paris, Augustin Challamel, 1903, in-8 de 39 p., pl.), lesquelles ne remontent qu'à 1858. Il y joint quelques mots sur les armoiries de l'État libre d'Orange.

La mort de M. Gaston Paris est une perte considérable pour les études romanes, dont il était en France l'un des représentants les plus éminents. Il avait le mérite assez rare de joindre à la sûreté de la critique et à la solidité de la science des qualités d'exposition et de style qui lui ont permis de répandre dans un plus grand public la connaissance de notre vieille littérature. Aussi, tandis que l'Académie des inscriptions avait consacré sa valeur scientifique en l'appelant à siéger parmi ses membres dès 1876, l'Académie française avait à son tour rendu hommage à sa valeur littéraire en lui donnant un de ses fauteuils. L'un des fondateurs de la *Revue critique*, comme plus tard de la *Romania*, il a contribué par là même à développer en France l'habitude d'une critique sévère. Parmi ses nombreuses publications, nous rappellerons ici, comme se rapprochant davantage du cadre de nos études, son importante *Histoire poétique de Charlemagne* (1865), son excellent manuel de la *Littérature française du moyen âge* (1886), enfin son édition de l'*Estoire de la guerre sainte* par Ambroise, dans la collection des *Documents inédits* (1897).

Sans avoir joué un rôle aussi important que M. Gaston Paris, M. Louis Audiat laisse aussi, en mourant, un vide profond. Cet érudit, d'origine bourbonnaise, mais qui était devenu saintongeais par sa résidence et par ses travaux, était l'un de nos meilleurs érudits de province; et son activité incessante a su non seulement nous doter de travaux utiles, mais développer et entretenir autour de lui le zèle des études historiques. Président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, il a largement collaboré aux publications de cette Société. Nous citerons de lui, un peu au hasard, pour donner une idée de la variété qu'apportait à ses travaux cet esprit curieux de tout : *Bernard Palissy* (1868, in-8) ; *Les États provinciaux de Saintonge et d'Aunis* (1870, in-8) ; *La Terreur en Bourbonnais* (1873, in-8) ; *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis* (1879, in-8) ; *Documents pour l'histoire du diocèse de Saintes et de La Rochelle* (1882, in-8) ; *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Saintes* (1885, in-8) ; *Saint Eutrope* (1886, in-8) ; *Musée de la ville de Saintes. Catalogue. Antiquités gallo-romaines* (1888, in-8) ; *L'Instruction primaire en Saintonge avant 1789* (1896, in-8) ; *Deux victimes des septembriseurs* (1897, in-8).

E.-G. Ledos.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Nous remplissons un double devoir envers la mémoire de notre regretté fondateur et envers les lecteurs qui lui étaient si fidèlement attachés en signalant ici quelques-uns des articles où la presse de toutes les opinions a rendu hommage à ses hautes qualités. Résumant la carrière tout entière du marquis de Beaucourt, M. Geoffroy de Grandmaison montre que sans relâche il mit ses talents « au service de l'Église, de la patrie et de la vérité [1]. » M. Henri Chérot a consacré un long article à l'examen de son œuvre historique et s'est spécialement attaché à faire ressortir la valeur de l'*Histoire de Charles VII* [2]. Dans la *Revue des études historiques* [3], M. Henri Courteault déclare que le nom de M. de Beaucourt « restera comme celui d'un des hommes qui ont le plus fait depuis cinquante ans pour le progrès des œuvres et des études historiques. » M. Gabriel Monod enfin, après avoir reproduit l'appréciation élogieuse qu'il donnait naguère de l'*Histoire de Charles VII*, décerne cette louange à la *Revue des questions historiques* : « C'est un recueil de la plus haute valeur scientifique qui, jusqu'à l'apparition de la *Revue historique*, fondée dix ans plus tard, a été seul à représenter en France les études d'histoire générale. Elle a contribué puissamment à répandre dans le clergé de France le goût des études historiques et à initier aux bonnes méthodes les membres des Sociétés savantes de province [4]. »

— Dans sa dissertation *König Rudolf von Frankreich*, M. W. Lippert a proposé la date de 931 pour l'acte par lequel Raoul confirme la donation faite à son fidèle Adelard, à titre de bénéfice, de l'*abbatiola* de Saint-Paul-lez-Sens, estimant qu'il fallait lire *anno VIIII* (au lieu de VIII) et *indictione IV*a (au lieu de VI). La similitude du lieu d'origine, des formules, des noms propres, et en partie des éléments chro-

[1] *Polybiblion*, septembre 1902.
[2] *Études*, 5 décembre 1902 : *Le marquis de Beaucourt historien.*
[3] Septembre-octobre 1902.
[4] *Revue historique*, novembre-décembre 1902

nologiques, donne à penser à M. Henri Stein que les diplômes classés par Lippert sous les nos 15 et 23 ont été tous deux délivrés à Auxerre en décembre 935[1]. *Anno VIII* serait alors une erreur de copiste pour *anno XIII*. M. Stein remarque, en outre, que la paroisse désignée dans cet acte sous le nom de *ecclesia de Cretoria* doit être identifiée avec Rozoy, près Sens (anciennement appelé Creerial), et que le comte Geoffroy, inspirateur des deux diplômes, ne peut être autre que le vicomte héréditaire de Bourges et comte de Nevers.

— M. Louis Halphen essaie de déterminer la nature des fonctions dont les prévôts et les voyers s'acquittaient au XIe siècle dans la région angevine[2]. Officiers de justice, de police et de finances, prévôts et voyers représentent également les seigneurs dans l'universalité de leurs prérogatives. Les seigneurs n'ont quelquefois qu'un prévôt ou qu'un voyer ; quand ils ont ces deux agents, le second est toujours subordonné au premier. La division des comtés en voiries a survécu aux Carolingiens, et les voyers féodaux rappellent, par leurs attributions, les *vicarii* des époques antérieures. Ce ne fut guère qu'à partir de 1030 que l'institution des prévôts se généralisa, sans que, au point de vue territorial, le ressort du prévôt se distinguât de celui du voyer, la voirie restant la seule division administrative du comté. Il semble que les voiries et les prévôtés étaient concédées à titre viager et rarement à titre héréditaire. Les prévôts et les voyers, qui avaient intérêt à lever le plus de redevances possible, ne se faisaient pas faute de pressurer et de violenter leurs administrés, et les seigneurs ne parvenaient pas toujours à réprimer leurs excès.

— Dans le premier chapitre d'une étude sur *les Origines de la Réforme*, M. P. Imbart de la Tour s'applique à nous dépeindre *la Société française au début du XVIe siècle*, et à nous faire connaître *la structure politique de l'État*[3]. Trois éléments : le christianisme, la féodalité, le droit romain, ont contribué, d'après lui, à la formation de l'État. C'est au moment où, grâce à l'union de ces forces, la France forme un territoire homogène et le principe monarchique triomphe, qu'il convient de juger l'influence et l'intensité de chacune d'elles. En s'établissant définitivement en Gaule, le christianisme y apporta non seulement une doctrine morale, mais encore une conception nouvelle de la société. Il proclama la souveraineté de Dieu sur la conscience, affirmant ainsi la supériorité des droits de l'âme sur ceux de l'État et séparant la religion et l'État. L'État avait failli à ses devoirs, les hommes demandent des chefs au clergé et les cadres de la vie

[1] *Le Moyen Age*, sept.-oct. 1902 : *Note sur un diplôme du roi Raoul.*
[2] *Le Moyen Age*, septembre-octobre 1902 : *Prévôts et voyers du XIe siècle, région angevine.*
[3] *Le Correspondant*, 10 février 1903.

religieuse deviennent les cadres de la vie politique, et jusqu'au xve siècle, il est vrai de dire que « l'État n'est plus que la communauté chrétienne politiquement organisée. » Il est naturel que, reposant sur une croyance, l'État ait le droit de punir quiconque attaque cette croyance et poursuive l'hérétique. Le corps de la nation veut de toutes ses forces l'unité religieuse et voit dans le roi le défenseur-né de sa foi, auquel il incombe de réprimer les pratiques condamnées par l'Église, comme la sorcellerie, et de punir le sacrilège et le blasphème. Les prescriptions de l'Église ont force de loi, sa législation pénètre de toutes parts la législation générale, et c'est de sa seule juridiction que relèvent tous les actes de la vie civile ayant un caractère religieux. Le roi exerce la souveraineté en vertu d'une délégation divine, il est « très chrétien », le vicaire de Dieu au temporel. Toute l'autorité de la loi humaine lui vient de la loi divine, dont elle est le reflet. En même temps qu'une violation de la loi positive, le crime est une atteinte à la loi divine. Sous le criminel apparaît le pécheur : il doit non seulement être puni, mais encore demander « mercy » à Dieu et au roi du désordre social qu'il a causé. Chaque corps de l'État, chaque ville, chaque corporation a ses traditions religieuses, son patron, sa chapelle, et la religion est associée à tous les actes de la vie du pays, à ses craintes, à ses espérances, à ses joies. Ce n'est pas vainement que la France est appelée la fille aînée de l'Église : ce titre est la preuve que, dans le concert des États, l'Église lui décerne le premier rang, et elle ne manque pas de tirer profit de cette distinction dans la conduite de ses affaires extérieures. — La féodalité a donné à la société du moyen âge ses libertés publiques. L'idée de la souveraineté de l'État ne survécut pas au monde ancien : les rois francs inaugurèrent le pouvoir personnel d'un homme, et lorsqu'ils eurent peu à peu renoncé à l'exercice de leur autorité, la dissolution sociale conduisit à un régime de liberté. Ceux qui avaient été les sujets du roi se groupent autour de l'homme de guerre, tandis qu'une population plus nombreuse se réunit dans les villes. Au XIIIe siècle, le corps social comprend un système de forces harmonieusement disposées : l'Église, la noblesse, le tiers. Chacun de ces groupes possède son statut propre, son esprit, et se subdivise en groupes plus petits. Les féodaux conservent les fonctions les plus importantes de la puissance publique. Sous la diversité des institutions qui les régissent, les villes sont des communautés, jouissant de l'autonomie administrative, et quelquefois judiciaire. A la fin du xve siècle, seigneuries et villes dépendent d'un organisme plus complet, qui est la province. Il existe une vie locale d'une grande intensité, et si le royaume est formé de l'ensemble des provinces, chacune d'elles garde son originalité, et à chaque renouvellement de règne, en échange de

l'obéissance qu'elle promet, demande la confirmation de ses privilèges. Ce système aurait abouti à l'établissement d'un régime représentatif, si les rois, par les avis de leurs conseillers, n'avaient poursuivi le triomphe de l'unité et la restauration de l'État au nom du principe romain. D'après les principes du droit romain, les légistes proclament la souveraineté du roi une, inaliénable, absolue. Il est donc indépendant vis-à-vis des puissances extérieures et ne peut aliéner définitivement une partie du royaume ou de ses droits; toute donation ou tout octroi de privilèges est, par suite, essentiellement révocable. Il a seul le droit de déclarer la guerre, de signer des traités ; il peut lever des impôts sur ses terres et sur celles de ses vassaux ; sa puissance législative est supérieure à toute juridiction. L'originalité des légistes consista à donner une forme chrétienne au pouvoir absolu d'origine païenne qu'il faisait revivre ; c'est ainsi que, recueillant la notion chrétienne du pouvoir, à la royauté d'institution populaire ils opposèrent la royauté d'institution divine.

— Au moment où le pape Pie V sollicitait Charles IX d'adhérer à la sainte Ligue et voulait l'entraîner dans une guerre contre les Turcs, le roi de France chargeait François de Noailles, évêque de Dax, de travailler à un rapprochement entre Venise et la Porte. En nous rappelant la façon dont Noailles s'acquitta de sa mission, M. Pierre Flament nous fait connaître la politique hardie que le roi de France, docile à l'inspiration de Coligny, entendait poursuivre en Orient [1]. Son but était d'isoler l'Espagne et de l'obliger, si elle voulait combattre les Turcs avec succès, à détourner ses efforts des Pays-Bas révoltés, tandis que lui-même prêterait secours aux protestants de cette contrée. Pourvu que Philippe II s'engageât à fond dans sa lutte contre les Turcs, il importait peu que les négociations entre la Porte et Venise fussent activement poussées, cette dernière puissance, affaiblie par sa victoire même, ne pouvant manquer de solliciter un jour l'intervention de la France. Toutefois, tandis que Noailles confirmait au sultan les intentions conciliantes de la France, deux groupes de gentilshommes français, sous la conduite du comte de Martinenge et du marquis du Maine, le futur duc de Mayenne, étaient venus offrir leurs services au Sénat de Venise. Malgré les représentations du roi, la république, satisfaite du secours qui lui arrivait, mit des galères à la disposition des Français. Ceux-ci, toutefois, se distinguèrent peu dans la campagne de 1572 : Martinenge se contenta de défendre Dulcigno, et le marquis du Maine, par Raguse et Corfou, se rendit en Morée, d'où, après la Saint-Barthélemy, il revint

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4 de 1902 : *La France et la ligue contre le Turc* (1571-1573).

en France, sans s'être distingué par ses exploits. L'équipée de ses compatriotes n'était pas sans inquiéter vivement notre ambassadeur, qui savait combien l'alliance turque était alors nécessaire à la France. Il devenait urgent de réconcilier le Turc et Venise. Noailles s'y employa de son mieux et, le 7 mars 1573, une paix, tout à l'avantage de la Porte, fut signée. Dans cette affaire, Henri III avait montré une réelle intelligence des intérêts du pays et travaillé avec opiniâtreté, comme le fera plus tard Richelieu, à l'abaissement de la maison d'Autriche.

— Sept ans plus tard, notre ambassadeur, Jacques de Germigny, ne put empêcher l'Espagne de conclure avec la Porte une trêve qui fut plusieurs fois renouvelée. Son successeur, Lancosme, fut tout aussi inhabile à restaurer l'influence française compromise sur les rives du Bosphore, et justifia pleinement les craintes que sa nomination à ce poste difficile avait inspirées au ministre Villeroy. D'après des documents inédits, et en particulier d'après la correspondance de Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, M. Abel Rigault nous fait le récit de l'échec de sa mission[1]. Par son attitude hautaine et son manque de tact, il s'était, dès son arrivée, discrédité auprès de la Porte et aliéné les représentants des différentes puissances. Tout dévoué à la Ligue, la mort de Henri III le rapprocha de l'ambassadeur d'Espagne et, ne voulant pas reconnaître Henri IV comme souverain, il prétendit rester à Constantinople comme représentant du cardinal de Bourbon. Son cousin de Brèves, qui faisait partie de sa suite, avait réussi à se concilier d'utiles amitiés dans l'entourage du sultan. L'occasion lui sembla bonne de se créer des titres à la reconnaissance du nouveau roi; il s'empressa de se séparer de son parent, se déclara le fidèle sujet du Béarnais et, pour contrarier les menées de l'ambassadeur d'Espagne, s'appuya sur l'agent d'Angleterre. La Porte était toute gagnée à l'idée d'une alliance contre l'Espagne avec l'Angleterre et la France : elle commença ses armements et n'attendait plus, pour envoyer sa flotte, que l'arrivée de l'ambassadeur annoncé par Henri, avec qui elle devait arrêter les détails de l'expédition; le peu d'empressement du roi éveilla ses susceptibilités et lui fit renoncer à l'attaque projetée. Lancosme n'avait cessé de soutenir les intérêts de l'Espagne et ne s'était pas fait scrupule de recevoir de Rome de l'argent pour acheter la conscience du vizir. Cette conduite le perdit : une troupe d'émeutiers pilla son palais et, après avoir été traîné de prison en prison, il fut embarqué à bord d'un vaisseau marseillais. Délivré par les galères du vice-roi de Sicile, il séjourna quelque

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4 de 1902 : *Savary de Lancosme, un épisode de la Ligue à Constantinople* (1589-1593).

temps en Italie, ne cessant de chercher des ennemis aux Turcs et espérant encore renverser Henri IV. Trois années d'exil triomphèrent de son intraitable orgueil : le 7 novembre 1596, il écrivit au surintendant Bellièvre pour le prier de solliciter son pardon auprès du roi. S'il l'obtint, ce ne fut que tardivement et il ne put jouir longtemps de la joie de revoir la France.

— Cromwell, ce petit gentilhomme campagnard qui, en quelques années, renverse une dynastie et parvient à gouverner lui-même son pays en souverain absolu, eut, après sa mort, une fortune plus étrange encore : pendant deux siècles, le parti de l'omnipotence parlementaire exalta la mémoire de cet ennemi du parlementarisme et de la liberté, que seuls les partisans de la prérogative royale continuèrent à maudire. Cette haine ne devait point être éternelle : aujourd'hui, la statue du protecteur s'élève à Saint-Yves, et le pays tout entier l'a définitivement classé parmi ses héros nationaux. M. Augustin Filon, frappé de cette anomalie, a cherché à en pénétrer la cause en étudiant le caractère de Cromwell[1]. Jusqu'à l'âge de quarante ans, rien ne fait présager le rôle qu'il doit jouer. C'est un excellent mari, un bon père; médiocrement instruit, médiocrement intelligent, il n'a d'autre ambition que de surveiller l'exploitation de ses terres et de connaître « les choses de Dieu. » Lorsqu'il vient siéger au Long Parlement, il n'a pas d'idées politiques arrêtées et il n'en aura jamais. C'est ainsi qu'après avoir déclaré la république désirable mais impossible, il la fonde pour la confisquer ensuite. Dès qu'il le pourra, il n'hésitera pas à se mouvoir dans l'absolutisme et dans l'arbitraire, et il finira par gouverner en faveur d'une minorité, bientôt réduite à la petite coterie qui compose son entourage immédiat. A quel mobile obéit donc Cromwell en pratiquant, au jour le jour, cette politique de hasards et d'expédients, qui n'avait pas toujours l'avantage de fortifier son pouvoir et quelquefois même préparait l'inévitable restauration des Stuarts ? A un mobile religieux, explique M. Filon. Cromwell est « le grand indépendant, » il pratique le puritanisme dans toute sa rigueur. Tant qu'il n'est pas certain d'être au nombre des élus et de posséder la grâce, il vit dans des transes mortelles ; mais du jour où il a conscience d'être en communion directe avec Dieu, sa confiance en lui-même est absolue et il n'a aucuns ménagements à garder avec ses ennemis, voués de toute éternité à la destruction. Les saints, qui sont le petit nombre, doivent seuls exercer le pouvoir ; c'est ainsi que les croyances religieuses des indépendants aboutissaient au gouvernement des minorités. Si donc l'on veut

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1902 : *Olivier Cromwell et le gouvernement des saints.*

juger Cromwell avec équité, il faut examiner dans quelle mesure il est parvenu à établir sur la terre le gouvernement de Dieu. Sa première tentative en ce sens fut l'organisation d'une compagnie de cavalerie qui se transforma rapidement en régiment et en armée. C'est une ébauche de la société puritaine : les hommes qui la composent sont animés d'une piété ardente; ils croient exécuter les volontés de Dieu, et cette croyance les rend invincibles dans les combats. L'armée, commandée par des hommes nouveaux et présentant un caractère démocratique, ne tarde pas à entrer en lutte ouverte avec le Parlement où se rencontrent l'aristocratie du nom et l'aristocratie de l'intelligence. La défaite des légistes permet aux hommes « qui craignent Dieu » de transformer la société suivant les principes du puritanisme. L'expérience aboutit à un échec : le parlement Barebone succombe sous le poids de son impopularité, l'instrument de gouvernement élaboré par les prétoriens du puritanisme augmente la confusion de l'exécutif et du législatif et aboutit au gouvernement des majors généraux et enfin à la dictature personnelle. M. Filon conteste que Cromwell ait été un grand homme : car il n'eut même pas la gloire de succomber en cherchant à établir son système, et fut le premier à en proclamer l'avortement. Ses talents militaires consistaient à lasser la patience de ses adversaires et les engager à renoncer à l'avantage de leur position; en s'alliant avec la France et en combattant la Hollande, il méconnaissait l'intérêt évident de l'Angleterre; enfin, « de ces vingt années où l'anarchie alterne avec la terreur, » deux actes méritent de survivre : l'union des trois royaumes et l'acte de navigation, mais l'idée en appartient au Long Parlement. Le secret du prestige dont le nom de Cromwell jouit en Angleterre « est dans ce fait qu'en lui se manifestent, pour la première fois, les instincts dominateurs du peuple britannique. Il justifiait ces instincts par un argument théologique. L'argument de nos jours s'est fait scientifique. » M. Filon résume sa pensée dans cette formule : « Cromwell, c'est le puritain, et le puritain, c'est l'Anglais. »

— M. Victor Advielle publie le journal que le P. Adry, professeur au collège de l'Oratoire de Troyes, tint pendant le séjour du parlement en cette ville (16 août-24 septembre 1787), et dans lequel il nous retrace les faits et gestes des magistrats exilés [1]. Le P. Adry entretenait avec un certain nombre d'entre eux d'excellentes relations : il profita de l'occasion que lui offrait la distribution des prix de l'École de dessin pour prononcer leur éloge (6 septembre). Messieurs du

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 décembre 1902 et 10 janvier 1903 : *L'exil du Parlement à Troyes, journal du P. Adry.*

parlement, venus au nombre de près de quatre-vingts pour entendre ce discours, complimentèrent fort l'auteur à l'issue de la cérémonie et l'invitèrent à la collation qu'ils avaient préparée pour Mme d'Aligre, la première présidente.

— Les historiens n'ont pas ajouté foi aux « complots de Rome » dénoncés sans relâche à la tribune des assemblées révolutionnaires et, en présence d'accusations dont les auteurs ne se donnaient pas la peine de prouver l'exactitude, ils ont conclu que la papauté, depuis longtemps condamnée à l'effacement et ne jouant plus son rôle d'arbitre des couronnes et des peuples, n'avait pu prendre aucune part à la formation de la première coalition. Ayant trouvé dans l'*Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane* de l'abbé Grégoire l'affirmation, cette fois accompagnée de références aux registres de correspondances de Pie VI, que ce pape avait contribué à soulever l'Europe contre la France, M. Louis Madelin estima qu'il y avait lieu de recourir aux sources indiquées et, à la lumière des pièces elles-mêmes, d'étudier à nouveau la question [1]. Il fut assez heureux pour retrouver, aux Archives du Vatican, les lettres adressées, par le souverain pontife, à Catherine II, à Léopold II, à François II, à Victor-Amédée et à Georges III dans le courant de l'année 1792, ainsi que le texte original de l'allocution qu'il prononça au consistoire du 17 juin 1793. La lecture de ces documents, publiés *in extenso* par M. Madelin, ne laisse aucun doute sur les sentiments du pape à l'égard de la Révolution ennemie qui l'avait atteint dans ses droits de souverain temporel par l'occupation du Comtat Venaissin, dans ses prérogatives de chef de la chrétienté par la constitution civile, dans ses sentiments intimes par ses violences et ses menaces. Il la haïssait et fit ses efforts pour intéresser l'Europe à sa cause et convertir en croisade la guerre qui se préparait. Les plaintes que lui avait arrachées le vote de la constitution n'avaient trouvé nul écho parmi les souverains, même catholiques. Il se flatta, en faisant appel à la solidarité monarchique, « de faire de l'Europe la protectrice et la caution de l'intégrité du domaine pontifical. » Longtemps avant l'événement, il a prévu l'invasion française en Italie, et, comme Victor-Amédée, il souhaite ardemment la formation d'une ligue italique. Sans argent, sans soldats, sans marine, il se voit réduit à demander aide et protection aux souverains schismatiques de l'Europe et à couvrir de fleurs Catherine II et Georges III. Croyant les Alpes infranchissables et s'attendant à voir une flotte française débarquer à Civitá-Vecchia, il s'adressait aux puissances qui avaient des vaisseaux et pouvaient défendre les côtes de ses États. La voix du pontife ne fut pas entendue,

[1] *Revue historique*, janvier-février 1903 : *Pie VI et la première coalition.*

et aucune puissance ne se soucia de le sauver; mais la république victorieuse se souvint de son hostilité et lui imposa la paix humiliante de Tolentino, en attendant qu'elle le jetât sur les chemins de l'exil.

— La cause première des journées de prairial fut certainement la disette dont souffrait la population parisienne, mais à côté d'elle il y en eut d'autres, d'ordre secondaire, que M. F. Dieudonné essaie de mettre en lumière d'après les rapports de police et les documents conservés au ministère de la guerre[1]. Le désarmement et l'arrestation des terroristes, la réorganisation de la garde nationale, le rappel des troupes à Paris, la mollesse avec laquelle l'on appliquait les lois contre les émigrés, la propagande royaliste s'exerçant librement, contribuèrent à exciter la méfiance et l'irritation de la population indigente à l'égard de la Convention. Toutefois, ces raisons d'ordre politique n'auraient pas suffi à déterminer un soulèvement des faubourgs, si la Convention était parvenue à leur assurer la subsistance. Quant aux montagnards de la Convention, plus menacés que jamais par les thermidoriens et les royalistes, ils attendaient avec impatience le moment de tenter une insurrection pacifique et de regagner le terrain perdu. Les meneurs de ce parti profitèrent de l'occasion qui s'offrait à eux pour « faire adopter leur plan d'insurrection, leur programme de revendications par la population qui se levait pour avoir du pain. »

— Pour diriger l'opinion, le Directoire ne se priva pas du moyen employé sous tous les régimes : il s'assura le concours de la presse, confiant la défense de sa politique à la fois aux journaux officiels et aux journaux officieux. A l'aide de documents inédits (Arch. nat., carton AF^{III} 45), M. A. Mathiez nous retrace à grands traits l'histoire de la presse officieuse sous le Directoire[2]. Bien avant le 18 fructidor, le gouvernement envoyait des communiqués aux journaux gagnés à sa cause. Lorsque les élections de l'an V eurent mis la division parmi les directeurs, Reubell, Barras, La Revellière, d'un côté, Carnot et Letourneur, de l'autre, s'entendirent séparément au sujet des communications à faire à la presse. Le coup d'État du 18 fructidor ayant rétabli l'unité, le Directoire organisa définitivement un bureau politique. Parmi les journalistes à sa solde qui y jouèrent un rôle important, se signala un certain Vincent Barbet, ancien oratorien, déjà connu par quelques brochures contre les chefs de l'opposition et tout dévoué à Reubell, qui l'avait pris à son service. Regnard, l'homme de Merlin, et Pinglin étaient, avec Barbet, les rédacteurs

[1] *La Révolution française*, 14 novembre et 14 décembre 1902 : *Préliminaires et causes des journées de prairial an III.*

[2] *Revue historique*, janvier-février 1903 : *Le bureau politique du Directoire.*

ordinaires du bureau politique. Au secrétaire général Lagarde incombait le soin de répartir leurs articles dans la presse officieuse. Lorsqu'au moment des élections de l'an VII, le Directoire voulut se défendre des accusations d'agiotages et de dilapidations que lançaient contre lui ses adversaires, il adjoignit à ses rédacteurs attitrés des spécialistes en matière de finances et d'économie politique. Dans certaines circonstances enfin, les ministres et les directeurs ne dédaignaient point de prendre eux-mêmes la plume. M. Mathiez nous fournit la liste complète des journaux auxquels le gouvernement adressait ses communiqués et les articles de son bureau politique, et nous fait connaître les conditions que ceux-ci mettaient à leurs services. L'offre dépassant la demande, le Directoire, en général, les payait peu. Grâce à la souplesse de son talent, à la vivacité de son imagination, Barbet n'avait pas tardé à devenir l'homme indispensable du bureau et à se pousser peu à peu dans l'intimité des directeurs. A partir de frimaire an VII, il fut chargé de rédiger les *tableaux décadaires* qui contenaient de véritables consultations sur la politique intérieure et extérieure. Après les élections de floréal an VII, qui avaient été mauvaises pour le gouvernement, Barbet déploie une activité surprenante et se remet à écrire un article chaque jour « pour raviver l'esprit public. » Quelques jours avant le 30 prairial, Treilhard et Reubell le chargent de rédiger un pamphlet satirique contre leurs adversaires et, pour faciliter sa tâche, n'hésitent point à lui communiquer les dossiers secrets de la police. La catastrophe prévint l'apparition du pamphlet et les nouveaux directeurs s'empressèrent de remercier Barbet de ses services, bien qu'il eût protesté de son dévouement absolu au pouvoir, quels qu'en fussent les représentants. Privé de son chef, le bureau politique perdit de son importance ; d'ailleurs, les intrigues des nouveaux gouvernants empêchaient qu'il ne reçût une direction unique. Il disparut peu de temps après le 18 brumaire.

— Cambacérès dut autant à son habileté et à sa prudence qu'à sa connaissance des affaires l'honneur de faire partie du gouvernement consulaire. Malgré les pouvoirs très limités que lui accordait la Constitution, le second consul exerça quelque influence au début du nouveau régime, s'occupant, en particulier, des questions relatives au culte et à la justice et éclairant Bonaparte sur certains points de jurisprudence et d'administration. Lorsque la situation militaire de l'armée exigea le départ du premier consul pour l'Italie, il fut décidé qu'en son absence, et conformément à la Constitution, le second consul signerait les actes du gouvernement. A l'aide principalement des procès-verbaux des séances des consuls et de la correspondance du secrétaire d'État, Maret, un auteur anonyme chercha à déterminer

le rôle de Cambacérès comme remplaçant de Bonaparte[1]. Dans une situation difficile, Cambacérès se montra digne de la confiance de son collègue et mérita ses éloges. Il eut à mener de front les affaires les plus différentes et les plus délicates : nomination de fonctionnaires aux postes créés par la nouvelle constitution, organisation des tribunaux, radiations d'émigrés. Grâce à son activité, à son tact et à son intelligence, il sut maintenir l'ordre à l'intérieur, et le gouvernement continua à fonctionner avec une parfaite régularité. L'auteur rappelle les obscures intrigues menées en l'absence de Bonaparte par quelques révolutionnaires de marque, désireux de se concerter sur le choix de l'homme qu'il conviendrait de mettre à la place du général en cas de défaite ou de mort. En l'absence de documents suffisamment précis et concordants, il n'arrive pas à préciser le rôle de Cambacérès en cette affaire, mais il révoque en doute les reproches de Bonaparte l'accusant d'avoir agité la question de son remplacement, et estime qu'au pis aller, le second consul « prépara peut-être avec une sollicitude quelque peu excessive le salut de l'ordre de choses existant. » Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ses absences ultérieures, toujours de très courte durée, Bonaparte ne cessa d'entretenir d'affectueuses relations avec Cambacérès, mais prit soin de réduire de plus en plus ses attributions, et de faire de lui un simple agent de transmission de ses volontés.

— Consul à vie, Bonaparte songea à débarrasser l'armée des généraux « nommés devant l'ennemi par les représentants du peuple. » Rey fut une de ses premières victimes. Dans un travail sur *Rey et Napoléon*[2], M. Édouard Gachot énumère les griefs que l'on pouvait invoquer contre Rey : le 14 janvier 1797, à Castelnuovo, il était resté deux heures à table quand il aurait dû marcher sur Rivoli ; Masséna se rappelant qu'il avait été au nombre des officiers qui s'étaient soulevés contre lui à Rome, en janvier 1798, avait refusé de l'employer sous ses ordres au siège de Gênes ; le 18 brumaire, étant à Caen, il s'était vanté, dans les cafés, de « mettre le petit Buonaparte à la raison ; » enfin, le ministre de la guerre, Berthier, produisait une lettre de Mme Rey se plaignant à Carnot d'avoir été, ainsi que ses enfants, abandonnée par son mari. Rey fut mis à la retraite. Il adressa au premier consul un mémoire (publié par M. Gachot), dans lequel il prétendait justifier sa conduite à l'armée d'Italie. Il essaya de le faire en attaquant les rapports de Berthier qu'avait dictés Bonaparte, et en exagérant ses propres services. Il obtint l'emploi de commissaire

[1] *La Révolution française*, 14 décembre 1902 : *Cambacérès, son rôle comme remplaçant de Bonaparte* (*an VIII-an XII*).
[2] *La Nouvelle Revue*, 15 mars 1903.

aux relations commerciales à New-York. Oubliant la véhémente réponse que Rey lui avait adressée lorsqu'il était encore le comte de Provence et essayait de soulever la Bretagne en 1814, Louis XVIII accorda la croix de Saint-Louis à « la victime de l'usurpateur. » Le factum de Rey, conservé aux archives de la guerre, ayant été adressé en 1817 avec d'autres documents au comte de Meulan, qui s'occupait, pour le Roi, des affaires politiques, un ami du lieutenant général, dans la crainte de le voir compromis, changea l'R en N ; la responsabilité de cette pièce retomba sans inconvénient sur Ney, fusillé depuis deux ans.

— Ce fut au début de 1813 que la Prusse, résolue à venger ses défaites et à recouvrer sa complète indépendance et l'intégrité de son territoire, institua le service obligatoire. L'armistice de Pleswitz lui permit de mettre sur pied une armée d'opérations de 160,000 hommes et d'organiser ses landwehrs. Aussi, par l'importance de ses effectifs, presque égaux à ceux de la Russie, et bien que son roi ne partageât point avec le tsar la direction politique et militaire de la coalition, était-elle appelée à prendre une part considérable aux événements de 1813. En étudiant à nouveau la campagne d'automne de cette année, M. Godefroy Cavaignac a voulu déterminer le véritable rôle de l'armée prussienne, ainsi que la valeur morale du concours qu'elle apporta aux alliés[1]. D'après lui, Blücher, le commandant en chef de l'armée de Silésie, n'était pas seulement le soldat aux passions ardentes et brutales, fermé aux théories de la science militaire et toujours impatient d'offensive ; il possédait des « facultés géniales qui lui permettaient de discerner sûrement le point et le moment où devaient être portés les coups et l'effort. » Livré à lui-même, il aurait sans doute été incapable de conduire l'armée, et il dut en partie ses succès à Gneisenau, l'un de ses chefs de corps, dont le jugement sûr et le sens froid tempérèrent sa fougueuse ardeur. Les souverains alliés avaient pris leurs précautions pour empêcher la reconstitution du groupe suspect des patriotes qui, pendant la campagne de printemps, s'était formée autour de Blücher, mais ils ne s'étaient pas préoccupés d'assurer l'unité du commandement ; et le choix de chefs de corps comme Langeron, Sacken et York qui, par leurs jalousies, leurs inimitiés personnelles ou nationales, devaient, à tout instant, susciter des conflits, semblait condamner l'armée de Silésie à un échec certain. Et de fait, après une audacieuse marche en avant, du 18 au 20 août, cette armée avait été vigoureusement repoussée par Napoléon le 21 et le 22, et défaite à Goldberg par Macdonald le 23 ;

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1903 : *Les Prussiens en 1813, l'armée de Silésie, Blücher et la Katzbach.*

démoralisée par les ordres et les contre-ordres auxquels la condamnaient les fluctuations du commandement, désorganisée par l'insubordination et les résistances des chefs de corps, affaiblie par des combats incessants et meurtriers, elle avait vu, en huit jours, son effectif diminuer d'un tiers, et sa complète dissolution paraissait prochaine. Dans une situation presque désespérée, Blücher et Gneisenau ne se laissèrent point abattre ; par une énergie morale indomptable, ils suppléèrent à la démoralisation de leur entourage et à l'effondrement de leurs moyens d'action, payant d'audace et plus brutalement que jamais imposant leur volonté. Le résultat fut la victoire de la Katzbach, remportée le 26 sur les troupes de Macdonald. Après Goldberg, les Français avaient manqué de l'énergie nécessaire pour compléter leur victoire ; après la Katzbach, Prussiens et Russes poussèrent leur pointe jusqu'à l'entier épuisement de leurs forces, tandis que leurs adversaires ne surent point se ressaisir comme ils l'avaient fait eux-mêmes quelques jours plus tôt. « A quelques jours d'intervalle, dans deux situations exactement semblables, mais renversées, on saisit, par la différence des résultats, l'action des forces morales, — la réaction des nations européennes résolues à s'affranchir, — l'épuisement de l'effort gigantesque qui avait porté la France victorieuse aux confins de l'Europe. »

— Avant de retracer *le renouvellement intellectuel du clergé de France au XIXe siècle*[1], M. Alfred Baudrillart montre combien cette œuvre était nécessaire au lendemain de la Révolution. Si dans les villes et les campagnes la masse de la population demeurait encore attachée à la foi chrétienne, les hautes classes de la société affichaient leur scepticisme et les adversaires du catholicisme, ne se contentant pas de railler ses dogmes, les attaquaient avec les armes que les progrès des sciences historiques et des sciences naturelles mettaient entre leurs mains. Formés uniquement dans les grands séminaires, où ils n'apprenaient que les matières indispensables à l'exercice du culte journalier, les membres du clergé étaient incapables de répondre avec autorité aux objections formulées contre la religion. La gravité de cette situation frappa surtout trois hommes, qui furent les précurseurs du mouvement religieux en France au siècle dernier : La Mennais, Bautain, Gratry. La Mennais, le premier, jeta le cri d'alarme en publiant, en 1808, les *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIIIe siècle et sur sa situation actuelle*, écrites en collaboration avec son frère Jean-Marie. Dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, il crut avoir trouvé un système d'ensemble qui donnât la clef de toutes les solutions particulières. Mais pour

[1] *Le Correspondant*, 25 janvier 1903.

établir solidement ce système, il fallait des connaissances approfondies de toutes les sciences, et comme un homme ne pouvait suffire à cette tâche, il devenait nécessaire de créer une école. Ce fut l'école mennaisienne établie à La Chesnaie. La révolte du maître dispersa les disciples, qui eurent à cœur de « répandre partout l'idée juste et féconde à laquelle ils s'étaient proposé de consacrer leur vie. » A la même époque, Bautain, obligé de suspendre ses cours à la Faculté de Strasbourg, formait avec quelques auditeurs fidèles une famille philosophique qui, admise aux saints ordres à sa suite, devenait la société des prêtres de Saint-Louis. « Victime de ces esprits étroits et jaloux dont la plus grande joie est de découvrir partout l'hérésie et d'éteindre autour d'eux les flambeaux qui brillent, » Bautain eut la tristesse de ne pouvoir organiser d'une façon durable cette école des hautes études ecclésiastiques, que les circonstances l'obligèrent à transporter à Molsheim, à Juilly, et ensuite à Rome, au séminaire de Saint-Louis des Français. Le P. Gratry appartenait au groupe de l'abbé Bautain, et comme lui, il pensait que le clergé français avait besoin d'« un atelier d'apologétique ». Le rêve qu'il formait de constituer de « petites communautés intellectuelles et morales », au service d'une même idée familière à tous, prit corps en 1852, lorsque, de concert avec l'abbé Pététot, curé de Saint-Roch, il restaura l'Oratoire de France. Comme ses devanciers, le P. Gratry n'accomplit point toute la tâche qu'il s'était tracée : les circonstances détournèrent peu à peu l'Oratoire de la voie où il était d'abord entré, et le P. Gratry, à la suite d'incidents douloureux, dut quitter l'ordre. Cependant les tentatives infructueuses des ouvriers de la première heure n'avaient pas été perdues : l'enseignement s'était relevé dans les grands séminaires, certains ecclésiastiques allaient à Rome compléter leurs études théologiques, et enfin l'école des Carmes avait été fondée par Mgr Affre. L'archevêque de Paris pensait que le meilleur moyen de faire naître dans le clergé des écrivains et des prédicateurs était de pousser les jeunes prêtres à compléter leurs études littéraires et scientifiques par la préparation de la licence et du doctorat. Quand fut votée la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, ce fut l'école des Carmes, déjà célèbre, qui assuma la charge de former des maîtres instruits pour les écoles religieuses qui s'ouvraient de toutes parts. Cependant l'esprit scientifique, suspect à un parti puissant, pénétrait lentement dans le clergé. La fondation de la *Revue germanique*, qui vulgarisait en France les travaux des savants d'outre-Rhin, et la publication de la *Vie de Jésus*, par Renan, le convainquirent de la nécessité qu'il y avait pour lui de s'initier aux découvertes scientifiques de tout ordre ; la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur donna l'impulsion définitive. M. Baudrillart montre com-

ment, grâce surtout à l'active énergie et à la lucide intelligence de Mgr d'Hulst, qui, pendant plus de quinze ans, incarna l'idée de l'enseignement supérieur catholique, les facultés catholiques, foyer de lumières, ont contribué au renouvellement intellectuel du clergé.

— Le général Zurlinden appartient à cette glorieuse phalange d'officiers qui, prisonniers de guerre en 1870, risquèrent leur vie pour venir reprendre leur poste de combat. Ses *Souvenirs de captivité (novembre et décembre 1870)* [1] nous apprennent comment il put mettre à exécution son projet d'évasion. Après la capitulation de Bazaine, le capitaine d'artillerie Zurlinden avait été dirigé sur Wiesbaden avec le général de Berckheim et son état-major. Ne pouvant supporter son inaction lorsque la France, abattue par ses revers, avait besoin de tous ses enfants pour la défendre, il fit savoir au commandant de la place que, dans le délai de vingt-quatre heures, il se considérerait comme libre de rejoindre l'armée française. La réponse ne se fit pas attendre; il fut interné dans la forteresse de Glogau. Il ne devait pas y rester longtemps : le 23 décembre, grâce à la complicité de ses camarades de prison, il trompe la vigilance de son geôlier et, sous un déguisement, gagne la gare de Glogau et prend le train pour Lissa, d'où il rentre en France par Berlin, Francfort et Bâle.

— Nous mentionnerons plus brièvement les articles suivants. On doit à M. A. de Barthélemy la transcription exacte et complète de l'acte de *capitulation de Dinan*, prise en 1488 par Louis II de la Trémoïlle [2]. — Le couronnement de Catherine de Navarre et de Jean d'Albret n'eut pas lieu le 10 janvier 1494, comme le rapporte Olhagaray dans son histoire de Foix, mais le 12 du même mois, ainsi que le prouve une pièce des Archives des Basses-Pyrénées, citée par M. J. Stau [3]. — M. l'abbé Simon Gruget nous fait connaître les moyens variés que les autorités employèrent dans le district d'Angers pour décider les prêtres à prêter le serment de fidélité à la constitution civile, et consacre une courte notice à ceux qui eurent la faiblesse de trahir leur foi [4]. — M. Camille Bloch étudie, d'après les registres des causes qu'elle jugea, les attributions et le caractère de *la justice du canal de Briare au XVIIIe siècle*, curieuse par la nature de ses justiciables et de sa compétence [5]. — L'histoire de la

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1902.
[2] *Revue de Bretagne*, juillet 1902.
[3] *Revue de Gascogne*, février 1903 : *Date du couronnement de Catherine de Navarre et de Jean d'Albret.*
[4] L'*Anjou historique*, novembre, décembre 1902, janvier 1903 : *Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou.*
[5] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e et 4e trimestres de 1902.

Société populaire de Callas (Var), 1792-an III, que retrace M. Edmond Poupé, d'après les procès-verbaux de cette société, est une utile contribution à l'histoire des Jacobins de province [1]. – Le nom de Dieppe apparaît pour la première fois dans l'histoire à propos de la rencontre qui eut lieu en 961, entre le roi Lothaire et Richard, duc de Normandie. M. Édouard Le Corbeiller reproduit le récit qu'un contemporain, Dudon de Saint-Quentin, nous a laissé de cet événement, en l'accompagnant d'un intéressant commentaire [2]. — On doit à M. l'abbé A. Collon un intéressant *Essai sur l'archiprêtré de Lusignan et ses annexes successives : le prieuré de Celle L'Evêcault et la cure de Voulon*, dans lequel il combat les conclusions d'un travail de M. le chanoine Rosière sur le même sujet [3]. — Les derniers chapitres de l'*Histoire de Méréville* sont consacrés par M. l'abbé C. Bernois à rappeler le souvenir de la magnificence et de la générosité du riche banquier Jean-Joseph de la Borde, qui acquit le château en 1784 et mourut sur l'échafaud en 1794 [4]. — Les premières pages de l'étude de M. Clérembray : *Saumont-la-Poterie pendant la Révolution*, fournissent des renseignements précis sur la persécution religieuse à cette époque [5]. — Le comte Desgrées du Loû, mêlé activement à toutes les luttes pour la revendication des droits constitutifs de la Bretagne, fut accusé, en 1769, par les partisans de la cour, d'avoir reçu une somme de quinze cents livres pour faire passer une délibération. Ce procès, dont M. le comte de Bellevuë nous raconte les péripéties [6], se termina à l'honneur du comte Desgrées, et, pour défendre le comte de Duras contre les suites de son imputation calomnieuse, Louis XV n'eut d'autre ressource que d'interdire toute procédure aux deux adversaires. — A l'époque de la Révolution, la générale Lallemand, n'étant encore que Mlle Roberjot-Lartigue, quitta la France et vint s'établir à Saint-Domingue avec ses parents, qui y possédaient de grands biens. Elle a laissé des souvenirs sur son séjour dans cette île, publiés par M. le commandant Morillot [7] et où elle nous retrace à la fois les dangers qu'elle courut au moment du soulèvement de

[1] *La Révolution française*, 14 décembre 1902.

[2] *Revue catholique de Normandie*, 15 janvier 1903 : *Dieppe en l'an 1000, le nom et son origine.*

[3] *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, avril-juin 1902.

[4] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e et 4e trimestres de 1902.

[5] *La Normandie*, janvier et février 1903.

[6] *Revue de Bretagne*, juillet à décembre 1902, janvier 1903 : *Le comte Desgrées de Loû, président de la noblesse aux États de Bretagne, de 1768 et de 1772, et son procès contre le duc de Duras, de 1778 à 1784.*

[7] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 décembre 1902 et 10 janvier 1903 : *Saint-Domingue sous le Consulat, fragment de souvenirs de la générale Lallemand.*

Toussaint-Louverture et l'histoire de son projet de mariage avec le fils du général Rochambeau. — Les *Souvenirs de Jean-François Revel* (1804-1816), mari de la trop célèbre Éléonore Revel, contiennent le récit des persécutions dont ses mésaventures conjugales furent la cause; la chute même de Napoléon ne mit pas fin à ses doléances, car ayant occupé pendant les Cent-Jours le poste de secrétaire général d'Eure-et-Loir, il eut de nouveaux démêlés avec la justice. Ces souvenirs, que publie M. E. Lepage [1], ajoutent d'intéressants détails à ce que nous savions sur le caractère de l'auteur de la brochure : *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme.* — La publication par le *Carnet* [2] des lettres adressées au tsar par Rostopchine en 1812 éclairent d'un jour nouveau les événements de cette époque, qui n'étaient pas tous connus dans leurs détails. — M. F. Saulnier nous donne la biographie de l'abbé René de Sévigné [3], né à Rennes en 1633 et mort, selon toute apparence, en septembre 1674, fils de Renaud, seigneur de Montmoron, conseiller au parlement de Rennes, oncle à la mode de Bretagne de Henri de Sévigné, qui épousa Mlle de Rabutin-Chantal. Cette étude permet à l'auteur de nous faire connaître « un des types d'autrefois, ce simple clerc chanoine, prieur sans charge d'âmes, abbé commendataire. » — M. le vicomte de Reiset nous donne une courte biographie, écrite d'après les sources, de *la vraie Théroigne de Méricourt* [4]. — M. Félix Houzé termine la publication des *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante* (1789-1807). Le calme le plus absolu règne à Gien et, avec une satisfaction visible, l'ancien constituant n'a plus à noter que les processions qui traversent la ville aux grandes solennités de l'Église et les *Te Deum* qui annoncent les victoires de Napoléon [5]. — De l'étude de M. Gabriel Fleury sur les grands portails romans du XIIe siècle [6], où sont successivement décrits les portails de Saint-Lazare d'Avallon, de Bourges, du Mans, de Chartres, de Saint-Ayoul de Provins, de Saint-Loup de Naud, d'Angers, de Notre-Dame d'Étampes et d'Issy, se dégage cette conclusion « qu'ils sont tous dus à une même inspiration, tirée d'un même symbolisme, et que, par conséquent, dans leur état actuel, ils peuvent se compléter l'un par l'autre et permettre, au besoin, la restitution facile et fondée des parties détruites. »

ALBERT ISNARD.

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 janvier et 10 février 1903.
[2] Janvier 1903 : *Rostopchine en 1812, lettres inédites.*
[3] *Revue de Bretagne*, décembre 1902 et janvier 1903 : *Les Sévignés oubliés, types et récits du XVIIe siècle, l'abbé de Sévigné.*
[4] *Le Carnet*, janvier 1903.
[5] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 décembre 1902.
[6] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re liv. de 1903 : *Des portails romans du XIIe siècle et de leur iconographie.*

II. — PÉRIODIQUES ANGLAIS

La liturgie est en honneur en Angleterre, même dans les revues d'un caractère laïque, comme l'*English historical Review*. Dans le numéro de janvier, le Rév. H. M. Bannister s'occupe du culte de sainte Anne en Occident[1]. Les évangiles apocryphes et les traditions locales donnèrent au moins trois fêtes à sainte Anne, et beaucoup d'autels furent élevés en son honneur. Mais, en Occident, son culte est à peu près inconnu jusqu'au XIVe siècle. A l'occasion du mariage de Richard II d'Angleterre avec Anne de Bohême, le pape Urbain VI, en 1382, rendit sa fête générale. Avant cette date, Rome et l'Occident n'avaient ni jour ni office en son honneur. Telles étaient les conclusions auxquelles était arrivé l'auteur de l'article, alors à Rome pour ses travaux liturgiques, lorsque les récentes fouilles du forum mirent au jour la basilique de *Santa Maria antica*, abandonnée depuis le Xe siècle. Son étonnement ne fut pas médiocre de voir sainte Anne représentée dans deux, sinon dans trois fresques. L'une montre la sainte Vierge, sainte Élisabeth et sainte Anne, chacune avec un enfant dans les bras. Impossible de s'y tromper; ce n'est pas Anne la prophétesse ni Anne mère de Samuel, l'auteur en convient loyalement. L'enfant portée par sainte Anne est une fille et, de plus, elle a des traits de ressemblance avec la sainte Vierge. L'autre fresque représente sainte Anne portant la Madone, et parée de pendants d'oreille. Voilà donc un témoignage authentique du culte de sainte Anne à Rome, qui remonte au VIIe ou au plus tard au VIIIe siècle. L'auteur cherche ensuite, avec une érudition abondante et précise, à expliquer comment ce culte fut importé probablement par un des papes grecs de cette époque : il en donne une explication plausible, et l'attribue au temps du pape Constantin. Presque simultanément un article de M. Rushforth, dans le premier volume des *Papers of the British School at Rome*, écrit à peu près dans le même sens, fixe la date au pontificat de Jean VII (705-707). Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion; il suffit de l'avoir signalée.

— Le *Monument de Hsi-An Fu* est d'une tout autre importance pour l'histoire de l'expansion du christianisme dans l'extrême Orient[2]. Cette cité, à l'ouest du Fleuve jaune, au nord de la grande muraille, est une capitale de province qui a joué un grand rôle dans l'histoire

[1] *The introduction of the cultus of St Anne into the west*, dans *English historical Review*, janvier 1903.

[2] *The ancient christian Monument of Hsi-An Fu*, dans *The catholic University Bulletin* (Washington). Avril 1902.

de la Chine. En 1623, en creusant une tranchée dans la ville, les ouvriers découvrirent une large dalle de pierre de sept pieds et demi de haut sur trois de large et un pied d'épaisseur. Elle portait une longue inscription chinoise suivie de caractères syriaques. L'inscription fut soigneusement recueillie et placée dans un temple bouddhiste. Elle fut copiée par un missionnaire jésuite en 1628, commentée par Assemani, puis plus tard, et récemment encore, par des sinologues de premier mérite, Abel Rémusat, Stanislas Julien, Georges Pauthier, enfin, surtout, par le professeur James Legge (1886) et Mgr Lamy avec le P. Gueluy, ancien missionnaire (1897). Les philosophes du XVIIIe siècle, Voltaire en tête, s'amusèrent beaucoup de la découverte, la grande *supercherie* des jésuites ! Mais on sait quel est le poids scientifique des encyclopédistes. Une étude sérieuse et critique ne permet plus aujourd'hui de douter de l'authenticité. Il est des signes qui, en épigraphie, ne trompent pas. Impossible au plus habile des faussaires de donner à une pierre et à des caractères l'aspect de plusieurs siècles d'antiquité, et surtout de tomber d'accord, dans ses dates et ses noms propres, avec des documents non encore connus, comme c'est le fait pour l'inscription chinoise. Elle remonte incontestablement à l'an 781 ; elle fut érigée le jour de la célébration des grands hosannas (le jour des Rameaux chez les nestoriens), qui, cette année-là, tomba le 8 avril. Or, cette longue inscription, dans ses deux parties chinoise et syriaque, n'est rien autre chose que l'histoire de l'établissement du christianisme en Chine et de ses années de prospérité. Je ne crois pas qu'aucune contrée ait, à ce point de vue, rien de comparable. La voici en résumé : L'homme, après sa création, est tombé dans le mal. Le Messie, un de la Trinité, est né d'une femme par l'opération du Saint-Esprit, dans un pays de l'ouest. Les Persans, suivant une étoile, vinrent l'adorer. Sa religion a fait briller la lumière au milieu des ténèbres. Sa doctrine est contenue en vingt-sept livres (les vingt-sept livres du Nouveau Testament d'après le canon oriental). Par son baptême, l'âme est sauvée. Tous ses disciples sont égaux entre eux. Il y a sept prières canoniques d'un grand bénéfice pour les vivants et les morts. Son sacrifice non sanglant purifie l'âme, chaque semaine. Cette exposition dogmatique, déjà si remarquable, est suivie d'un récit historique plus intéressant en un sens : il y est dit que la religion fut introduite en Chine en 635. Sous le règne de T'ai Tsung, un prêtre, Olopun, vint de la terre lointaine de Ta Ts'in (contrée derrière le Thibet), portant les saintes Écritures. Reçu favorablement à la cour, il put faire traduire les Écritures. L'empereur fit une proclamation disant, entre autres choses, que la religion d'Olopun est bonne, et ordonnant l'établissement d'un monastère de vingt et un moines dans la capitale. Les successeurs de T'ai Tsung

furent également favorables, jusqu'en 781, époque où fut érigé ce monument. Durant cette période de paix, des monastères furent créés, prospérèrent et rivalisèrent de beauté « avec le faisan. » Les affamés furent nourris, ceux qui avaient froid, vêtus, les malades furent soignés, les morts ensevelis. La pierre contient une liste des missionnaires alors en exercice : un évêque, trois chorévêques et vingt-cinq prêtres. L'auteur de l'article que nous analysons, M. Ch. F. Aiken, développe les considérations que cet insigne monument inspire naturellement. Nous ne pouvons le suivre. Nous ferons remarquer seulement que si les voyageurs modernes, comme l'abbé Huc, ont découvert, parmi les bouddhistes thibétains, tant de pratiques analogues aux nôtres (croix, mitre, dalmatique, chape, psalmodie à deux chœurs, exorcismes, encens, chapelet, vénération des saints, processions, litanies, eau bénite), plusieurs sans doute sont des souvenirs ou des imitations du culte chrétien si anciennement répandu dans le pays. Les conclusions contradictoires que l'on a voulu tirer de ce fait ne s'appuient sur aucun fait historique constaté.

— Revenons à l'*English historical Review* pour signaler, en quelques lignes, un bon article de M. Henderson sur les légions romaines en Bretagne [1]. C'est un résumé, mais un résumé critique des derniers travaux sur ce sujet, et ce n'est pas un petit mérite d'avoir su, en peu de pages, exposer les théories des archéologues, et elles sont fort nombreuses, expliquer les passages de Tacite, les discuter, et identifier les lieux où ces légions ont passé. Nous suivons ainsi la *Legio II Augusta*, la *Legio IX Hispana*, la *Legio XIV Gemina*, la *Legio XX Valeria Victrix*.

— Ne quittons pas l'archéologie et la liturgie sans signaler aux lecteurs une excellente revue, *The journal of theological Studies*, qui paraît depuis quelques années seulement et où des Bénédictins et autres savants catholiques écrivent à côté des membres des deux universités de Cambridge et d'Oxford. Nous laisserons de côté des articles comme celui sur le *Code d'Hammurabi, nouveaux matériaux pour la comparaison avec le code de Moïse*, celui sur une *Théorie nouvelle à propos de l'Évangile de saint Jean* et l'interprétation de différents passages de l'Écriture : cette partie, généralement fort bien traitée, n'est pas de notre domaine. Mais la question de l'Eucharistie et de l'agape en est certainement. Dans un précédent article, le Rév. G. H. Box, sur *Les antécédents juifs de l'Eucharistie*, avait émis l'opinion assez singulière que l'institution de l'Eucharistie se rattache, non, comme on le croit généralement, à la

[1] *The Roman legions in Britain, A. D. 43-72*, dans *English historical Review*, janvier 1903.

pâque, mais à une autre fête juive, le Kiddûsh. L'auteur trouve un contradicteur dans le Rév. Lambert[1]. Celui-ci démontre très bien selon nous : 1° qu'il y a moyen de résoudre l'apparente contradiction entre la date des synoptiques et celle de la fête de l'agneau et des pains azymes; 2° que l'absence de toute allusion à l'agneau pascal dans les synoptiques ne signifie rien, attendu qu'ils ont suffisamment indiqué que c'était la pâque; 3° que s'il n'est question que d'*une* seule coupe pour l'Eucharistie, cela ne prouve pas que chaque convive n'ait pas eu la sienne comme dans la pâque ; 4° la différence que G. H. Box trouve entre saint Luc et les deux autres synoptiques repose sur une lecture de Westcott et Hort qui a eu grand succès en Angleterre, mais qui est loin d'être adoptée, surtout en Allemagne. On s'en tient sur ce passage au *textus receptus*, et Zülicher n'hésite pas à qualifier la variante de Wescott et Hort de fantaisiste. Le Rév. Box doit bien admettre que saint Paul (*I Cor.*, v, 7) voit dans le Christ l'agneau immolé, mais nous n'aurions ici que du symbolisme, saint Paul emploierait une formule liturgique déjà en usage. Tout ceci est bien hypothétique; il y a ici, en outre, cercle vicieux. Pourquoi ce symbole de l'agneau appliqué au Christ, sinon parce que l'Eucharistie rappelait le repas de l'agneau? Je n'ai ici, bien entendu, que le rôle de rapporteur. Il y aurait peut-être à faire quelques réserves de part et d'autre. Le Rév. Box tire encore avantage en faveur de sa théorie de ce que, comme dans le Kiddûsh, la coupe est passée avant le pain. Mais saint Marc, saint Matthieu et saint Paul ne disent-ils pas précisément le contraire, et n'y a-t-il pas lieu de préférer ce sens à celui de saint Luc, qui est douteux? La question reste toujours ouverte de savoir si l'agape était ou non distinguée de l'Eucharistie. Non, disent Zülicher et Spitta (et plus récemment Mgr Batiffol); oui, répondent Harnack et Zahn. Une autre difficulté dont l'adversaire tire parti est l'opposition chronologique entre la date des synoptiques et celle de saint Jean. L'auteur de l'article n'entre pas dans la discussion. Il se permet de rappeler l'opinion originale du P. Power, S. J., sur une prétendue loi de comput que celui-ci aurait découverte. Les computistes (calendaristes) juifs, quand la pâque tombait un vendredi, ajoutaient furtivement un jour au huitième mois Hesvan, de façon à empêcher la coïncidence. Le Christ, sans tenir compte de cette pratique, aurait célébré la pâque à sa date vraie. On pouvait donc dire avec la même vérité que la pâque tombait le 14 ou le 15 de Nisan. Cette théorie ne nous paraît rien moins que prouvée. Mais il est certain pour nous que le Rév. Lambert a bien démontré, contre son confrère, qu'il n'y a

[1] *The Passover and the Lord's supper*, dans *Journal of theological Studies*, janvier 1903.

aucune raison sérieuse de dire que l'Eucharistie n'est pas en relation avec la pâque juive.

— Les personnes qu'intéresse ce qu'on peut appeler la liturgie du bas moyen âge liront avec plaisir, dans la même revue, l'article d'un liturgiste fort compétent, W. H. Frère, *Relations entre les rites normands et anglais*. La liturgie, comme les autres institutions, devait être affectée par la conquête normande; les usages normands tendirent à supplanter, dans les chœurs de chanoines, les rites saxons. S'appuyant sur l'*Ordinaire et le coutumier de Bayeux*, récemment publié par l'abbé Chevalier dans sa *Bibliothèque liturgique*, le Rév. Frère montre les différences et les analogies entre les deux usages. Il ne s'agit ici que de pratiques et de coutumes que nous trouverions, en France, d'intérêt assez secondaire, mais les anglicans, ayant conservé les chœurs des chanoines et l'ancien cérémonial, y attachent encore beaucoup d'importance; il suffit de voir le nombre des publications liturgiques consacrées à l'étude de l'une ou l'autre de ces questions. Mais il faut bien dire que ces variétés liturgiques, à partir du xe siècle, n'ont plus la même signification qu'à l'époque primitive des grandes créations liturgiques, ou même à la seconde époque, celle de la codification des sacramentaires [1].

— La controverse anglicane pousse naturellement les Anglais vers l'étude de l'histoire. M. A. B. Sharpe a été bien inspiré en portant ses recherches du côté de Tichonius, que des études récentes ont mis en évidence [2]. Ce singulier donatiste en arriva, par ses réflexions, à s'apercevoir que ses coreligionnaires n'étaient pas en union avec les autres églises d'Occident; il écrivit, tout en restant donatiste, un livre qui est une attaque en règle contre les donatistes et que saint Augustin ne craignait pas de recommander aux fidèles de son temps. Ceux qui sont au courant de la controverse anglicane ne seront pas étonnés de voir l'auteur s'efforcer de démontrer qu'une partie des anglicans est exactement dans la situation de Tichonius à l'égard de l'Église. Ils se sont séparés des protestants, ils reprennent toutes les pratiques que leurs pères avaient dénoncées comme idolâtriques, ils ont adopté l'enseignement catholique, ils voudraient être en union avec les catholiques du continent, mais en Angleterre ils restent . . donatistes. Le livre si curieux que vient de publier un ministre, Spencer Jones, *L'Angleterre et le Saint-Siège*, est l'un des signes les plus curieux de cet état d'esprit.

— *Saint Chrysostome au sujet de saint Pierre* est un article écrit

[1] *The connexion between english and Norman rites*, dans *Journal of theological Studies*, janvier 1903.

[2] *Tichonius and St Augustine*, dans *Dublin Review*, janvier 1903.

par dom Chapman, bénédictin d'Erdington, dans le même sens[1]. Saint Pierre est représenté par saint Jean Chrysostome comme le roc sur lequel l'Église est bâtie, il a obtenu la primatie et confirme ses frères. « Il est à la tête des apôtres, le premier dans l'Église, l'ami du Christ...., il est Pierre, le roc inébranlable, la fondation immuable, le grand apôtre, le premier des disciples, le coryphée dans le chœur des apôtres, la bouche des disciples, la fondation de la foi, » etc.

— La suprématie que les protestants ont enlevée aux papes, ils l'ont donnée aux souverains d'Angleterre. Ce n'est pas un concile qui la leur a concédée, mais un Parlement. L'histoire du bill présenté par Élisabeth pour obtenir la suprématie de la couronne sur l'Église, de la résistance des membres du Parlement, des modifications apportées au bill, de l'insistance de la reine, de la faiblesse des seigneurs et des évêques, représentants d'un peuple encore catholique, qui finirent par céder, cette triste page est racontée d'une façon fort intéressante par le Rév. J. Pollen[2].

— C'est quelques années en arrière qu'il nous faut remonter pour retracer un autre épisode de l'histoire de l'Église d'Angleterre, la mission de Gian Matteo Giberti, évêque de Vérone, qui vint en Angleterre avec Wolsey pour rétablir l'union entre le pape et Henri VIII[3]. Dans cette partie de son travail, l'auteur ne nous raconte que la première moitié de la vie de ce diplomate, dont la figure était un peu oubliée. Il mérite pourtant d'être connu ; élevé à Rome dans ces temps troublés qui suivent l'invasion de l'Italie par Charles VIII, il entra dans la maison du cardinal Jules de Médicis, qui faillit devenir pape après Léon X, se lança dans la diplomatie, fut en relations avec Aléander, avec Érasme, et resta l'ami des théatins et de leur saint fondateur, Gaetano de Thienne. Son influence grandit sous Adrien VI et sous Clément VII. Il eut à remplir des missions auprès de l'empereur et du roi de France. Quand les lansquenets du connétable de Bourbon s'emparèrent de Rome, il fut livré comme otage et, plusieurs fois menacé de mort, accablé d'injures par ces forcenés, il parvint à s'évader. C'est peu après cet épisode qu'il entrera en relation avec l'Angleterre. Cette première partie, où le rôle de Giberti est exposé avec clarté et avec charme, nous fait bien augurer de la dernière.

— C'est encore à l'histoire du protestantisme que se rapportent deux articles de l'*American historical Review*. Le premier, de James Harvey

[1] Même revue, janvier 1903.

[2] *The passing of Elizabeth's Supremacy bill*, dans *Dublin Review*, janvier 1903.

[3] *Gian Matteo Giberti papal politician, catholic reformer*, by Miss M. A. Tucker. Part I. *The English historical Review*, janvier 1903.

Robinson, *Étude sur la révolte luthérienne* [1], écrit avec impartialité, reconnaît que la plupart des protestants qui ont traité la question du protestantisme en Allemagne l'ont fait d'une façon fort incomplète. Il rend justice aux travaux des catholiques comme Hasak et surtout Jansen, qui ont démontré que l'Allemagne avant Luther n'était pas dans cet état de marasme religieux que l'on a dit, que l'Église était loin d'y être en pleine décadence, enfin qu'il en est de cette période antéluthérienne comme de l'ancien régime en France, dont une étude plus approfondie a fait connaître les avantages. Il est certain, par exemple, que si la traduction de la Bible de Luther a eu tant de succès, c'est que le peuple était déjà préparé à goûter cette lecture par les nombreuses traductions qui avaient été écrites pour lui.

— *Genève avant Calvin*, 1387-1537, nous montre, suivant la pensée de l'auteur, « les antécédents d'un État puritain [2]. » A l'origine, la lutte fut toute politique. Les citoyens voulaient se débarrasser du joug du duc de Savoie et de l'évêque, qui exerçait sur la ville un pouvoir temporel. C'est le cas de rappeler le mot d'un historien cité dans l'article précédent, mot qui touche au paradoxe, mais qui a toutefois un grand fond de vérité, à savoir que « la Réforme peut à peine être appelée une révolution religieuse. » Genève ne songeait nullement à changer de religion, encore que, de l'aveu même des historiens catholiques, il y eût des abus dans le clergé et surtout parmi les moines. Mais, à ce moment, elle se trouva prise entre deux feux : d'une part, l'évêque, qui lançait contre la cité ses excommunications en même temps que ses troupes armées, et, d'autre part, son alliée, Berne, qui déjà avait opéré son évolution religieuse. Elle eût voulu se débarrasser du joug temporel de l'évêque, tout en restant neutre dans la question religieuse. Sous la pression de Berne, les chefs du mouvement politique à Genève cédèrent, chassèrent les prêtres et les moines, interdirent la messe et le culte catholique, prirent en un mot le pouvoir religieux en même temps que le pouvoir temporel et établirent une police rigoureuse des mœurs, défendant les danses, l'ivrognerie, le vagabondage, le jeu de cartes, le blasphème. On réglementa toute chose, le prix du pain et du vin, l'assistance aux sermons des nouveaux prêcheurs; on ne put recevoir un étranger plus d'une nuit sans en prévenir les dizainiers; défense d'assister à la messe ou de faire un acte du culte catholique. Il faut lire l'intéressant procès fait à Jean Balard, partisan pourtant du nouvel ordre de choses. On voulut le forcer à assister au prêche; il répondit avec une logique irré-

[1] *The study of the Lutheran Revolt*, dans *The American historical Review*, janvier 1903.

[2] Herbert Darling Foster, *Geneva before Calvin. The antecedents of a puritan State*, dans *The American historical Review*, janvier 1903.

sistible qu'il voulait vivre conformément à l'Évangile, et n'entendait pas être obligé de mettre un prêcheur entre lui et sa conscience. On voulut l'obliger à dire que la messe était mauvaise, il répondit qu'il n'en savait rien et ne pouvait juger de ces choses. Il fut condamné à la prison et à l'exil. Cela se passait en 1536. C'est la même année, au mois d'août, qu'arrivait à Genève un jeune Français de vingt-huit ans, Jean Calvin. Il prêcha et finit par établir son système religieux, théologique et politique, qui cadrait bien avec l'esprit de la Genève sectaire et intolérante. Mais cet esprit, on vient de le voir, ce n'est pas lui qui l'a apporté. Ce qui est bien son œuvre propre, c'est d'avoir installé dans ce gouvernement aristocratique et oligarchique des éléments démocratiques. Le petit État protestant réorganisé par lui « devint une sorte d'État communal biblique, consciencieux (?), intellectuel, indépendant, pénétré de l'esprit des affaires, » ce qui, selon l'auteur, constitue « l'État puritain. » Ce travail, fait sans esprit de parti par un protestant, est le résultat d'une étude sérieuse des sources, et, chose assez rare dans les revues anglaises, appuyé sur de nombreuses notes citées au bas des pages.

— Signalons un article sur la *vie de Zola*, qui est plutôt du ressort de l'histoire littéraire, mais qui appartient par un côté à l'histoire contemporaine [1]. L'auteur, qui n'est pas assez sévère dans l'appréciation de la vie du romancier, le juge assez exactement comme écrivain. Il lui reconnaît un extraordinaire pouvoir imaginatif, une certaine puissance épique à grouper et à faire mouvoir les grandes masses, de la force portée jusqu'à la violence ; mais il constate chez lui une absence complète de tact et de jugement, qui le fait tomber dans les pires exagérations, enfin la manie de poser comme observateur, comme savant, alors qu'il manquait de toute compétence et des études les plus élémentaires pour revendiquer ce titre.

— L'article sur la *vie politique de la reine Victoria* [2] sera une révélation pour tous ceux qui ne sont pas au courant de l'histoire d'Angleterre et qui ne jugent le règne de Victoria que sur les impressions du jubilé et des dernières années. Arrivant si jeune et si à l'improviste sur le trône, elle n'eut pas d'abord une idée exacte de ses pouvoirs et des limites dans lesquelles elle devait se renfermer. D'un caractère à la fois impressionnable et très obstiné, elle eut beaucoup à souffrir durant les premières années, et les dissentiments avec ses ministres menaçaient de fausser le jeu délicat des institutions constitutionnelles dans ce pays, et peut-être d'amener des catastrophes. Son ma-

[1] *Quarterly Review*, janvier 1903. Les articles de cette revue ne sont généralement pas signés.
[2] *Quarterly Review*, même numéro.

riage avec le prince Albert eut, au point de vue politique, les plus heureux résultats. Il lui donna un certain tact politique, et surtout lui apprit ce que les Anglais appellent le « self control » ou la possession de soi. Ce n'est pas que toutes les difficultés fussent aplanies : Palmerston, qui fut ministre pendant presque toute la première moitié de ce règne, avait des idées opposées à celles de la reine et du prince, et n'était pas homme à céder, même devant sa souveraine ; il mit à la mode cette politique arrogante et audacieuse dont nous avons vu renouveler les procédés de nos jours et qui lui donna en Angleterre une grande popularité. Le court ministère de Robert Peel (1841-1846) rendit plus tolérable la situation du prince Albert, jusqu'alors très contestée. Palmerston, revenu de nouveau, continua à se passer de l'approbation de ses collègues et de sa souveraine, expédiant même plusieurs dépêches sans les lui soumettre. Et toutefois, quand il tomba du pouvoir, elle le regretta, car elle avait confiance dans sa force. Après la mort du prince Albert, en 1861, la reine gouverna encore l'Angleterre pendant quarante ans. La pratique des affaires, l'habitude des hommes, et surtout sa grande douleur, l'avaient mûrie. Ce furent, au point de vue politique, ses plus belles années, celles pendant lesquelles son autorité morale grandit, tandis que le loyalisme de ses sujets s'affirmait chaque jour davantage. Cette seconde partie est, du reste, plus brièvement traitée par l'auteur. Il n'arrive pas à définir bien nettement la politique de la reine ; ce qui, d'ailleurs, n'est pas une tâche facile. Cette politique est plutôt une politique de circonstance. Étroitement enfermée dans son rôle par la constitution, rendue plus sage et plus modérée par l'expérience, sa pensée se trouva souvent en désaccord avec celle de son peuple, mais elle dut obéir, et, dans plus d'un cas, l'événement montra qu'elle avait eu raison. Elle sut prendre sa place d'impératrice et jouer son rôle, si bien que les Anglais en général, comme l'auteur de l'article, la considéraient comme le lien le plus fort de ce grand empire.

F. Cabrol.
O. S. B.

Farnborough.

III. — PÉRIODIQUES ITALIENS

Parmi les papyrus découverts depuis une dizaine d'années en Égypte, plusieurs rappellent des épisodes des persécutions chrétiennes. On en connaît trois, contemporains de celle de Dèce, qui proviennent de « libellatiques », c'est-à-dire de chrétiens plus ou moins renégats, qui demandaient aux autorités locales un certificat attestant qu'ils avaient sacrifié. Un autre papyrus, qui pourrait appartenir à l'époque de la dernière persécution, fait, au contraire,

allusion à une courageuse chrétienne, punie de l'exil. M. Pio Franchi de' Cavalieri lui a consacré une intéressante notice[1]. Le *recto* du papyrus contient une lettre écrite par le prêtre Phenosiris au prêtre Apollon. Il lui recommande une concitoyenne (πολιτικήν), exilée dans l'Oasis. Elle est conduite par les nécrophores. Probablement, ces employés des pompes funèbres devaient transporter quelque momie dans l'Oasis, et l'autorité publique les avait chargés de conduire l'exilée. Phenosiris l'a confiée aux soins de ceux d'entre eux « qui sont bons et fidèles », ce qui semble indiquer qu'il y avait des chrétiens dans la corporation des nécrophores. Apollon est prié d'accueillir cette femme et de veiller sur elle jusqu'à la prochaine arrivée de son fils Nilus. Le *verso* contient l'adresse : « Au prêtre Apollon, de la part du prêtre Phenosiris, dans le Seigneur. »

— Sous ce titre : *Venise et Rome dans une chronique du VIe siècle*[2], M. Galli met en lumière une source jusqu'à présent négligée, qui semble précieuse pour l'histoire de l'expédition de Narsès contre les Goths. Procope raconte comment, arrivé en 552 avec l'armée byzantine par le nord de l'Italie, Narsès ne put obtenir des Francs, qui occupaient le pays, libre passage, et ne parvint à Ravenne qu'en suivant le bord de la mer. M. Galli établit qu'un fragment du livre VII du *Chronicon Venetianum* est une relation contemporaine, et contient la mention d'une alliance entre Narsès et les Vénitiens réfugiés à Grado, qui protégèrent sa marche et lui fournirent des bateaux. Sans cet appui, l'expédition eût peut-être échoué dès le début, et la reprise de Rome sur les Goths n'aurait pas eu lieu.

— Le *Liber Potheris* de la commune de Brescia est un recueil d'actes publics et privés, compilés au XIIIe siècle. Le plus ancien remonte à 1009 ; le dernier porte la date de 1286. M. Alessandro Lattes a tiré de ces divers actes[3] des détails d'un haut intérêt sur l'organisation primitive de la commune ; l'abandon de divers droits fait, en 1038, entre les mains de cent soixante *liberi homines* par l'évêque ; les luttes entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique au XIIIe siècle ; les droits féodaux exercés par la commune chef-lieu sur les villages de son territoire. On trouve très rarement, dans le *Liber Potheris*, mention de *servi* et d'*homines de macinata*, condition intermédiaire entre le serf et le libre. Assez souvent, au XIIIe siècle, il est question de fils de clercs, de prêtres, ou même d'évêques. Fréquente est la communauté de terres entre parents ou même simples *socii*, *participes*, *parzonavoli*. L'article se termine par un glossaire des mots inconnus à Du Cange.

[1] *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1902, p. 15-25.
[2] *Nuovo Archivio Veneto*, 1902, p. 259-372.
[3] *Archivio storico italiano*, 1902, p. 228-307.

— Très intéressante étude de M. Melchiore Roberti sur *le Droit romain et la culture juridique à Padoue à la fin du XIIe siècle*[1]. La science du droit renaît seulement dans cette ville pendant les vingt dernières années de ce siècle. Mais il y avait, depuis 1100, de nombreuses écoles de grammaire dirigées par des prêtres dans les villages du territoire paduan. Parmi les nombreuses pièces justificatives, je signalerai l'acte d'affranchissement (1188) d'une esclave par une veuve et son fils, *pro animabus nostris, et viri, et patris nostri.... atque aliorum parentum*. L'affranchie est déclarée *cives* (sic) *romana*, et ne devra *nulli quicquam servicium dehinc pro servitute.... nisi soli Deo, cui omnia subjecta sunt.*

— La biographie de J.-B. Ramusio, par M. Antonio del Piero[2], est une intéressante contribution à l'histoire de l'humanisme à Venise pendant la première moitié du XVIe siècle. Secrétaire du conseil des Dix, Ramusio fut l'ami d'Alde le Vieux, de Pierre Bembo, de Musurus, etc. Bien qu'il ait cultivé les lettres et recueilli des inscriptions antiques, sa principale étude a été la cosmographie ; son livre *Delle Navigazioni e Viaggi* est un des premiers ouvrages géographiques composés après la Renaissance. Il a aussi traduit en italien *la Conquête de Constantinople*, de Villehardouin.

— L'abandon de l'île de Candie, en 1669, par l'expédition française commandée par le comte de Noailles, a été diversement jugé. Louis XIV punit Noailles en l'exilant de la cour. M. Le Glay (*Revue d'histoire diplomatique*, 1897) a défendu Noailles, en rejetant la faute sur la duplicité du doge Morosini. De récents travaux allemands justifient Morosini. Cependant M. Manfroni[3] excuse, à son tour, le chef de l'expédition française en montrant que la réputation de mauvaise foi et même de lâcheté des Vénitiens était, au XVIIe siècle, si bien établie, quoiqu'à tort, qu'elle suffit à expliquer les défiances et la défection subite des Français.

— M. Bernardy a extrait des riches archives de la petite république de Saint-Marin[4] le récit de plusieurs épisodes, brigandage, guerres avec les Malatesta, etc., qui jettent un jour très curieux sur l'état de cette partie de l'Italie au XVe siècle. Une autre pièce des mêmes archives est l'acte du décès de Cagliostro, mort le 26 août 1795 dans la prison ecclésiastique de Saint-Léon. *Nascitur infelix, vixit infelicior, obiit infelicissimus*, dit le prêtre rédacteur de l'acte, qui ajoute que, bien que la sépulture ecclésiastique soit refusée au prisonnier, mort excommunié, hérétique et impénitent, cependant *indicta fuit*

[1] *Nuovo Archivio veneto*, 1902, p. 162-201.
[2] *Nuovo Archivio veneto*, 1902, p. 5-112.
[3] *Nuovo Archivio veneto*, 1902, p. 385.
[4] *Archivio storico italiano*, 1902, p. 328-344.

publica supplicatio, si forte misericors Deus respiceret ad figmentum manuum suarum.

— Ce fut un précurseur de Cagliostro, ce médecin et alchimiste milanais, Giuseppe Bori, dont M. Arthur Magnocavallo nous raconte l'étrange histoire [1]. Né à Milan vers 1625, mais ayant passé sa jeunesse à Rome, il quitta, en 1655, cette ville, où sa pratique des sciences occultes risquait d'attirer les regards de l'Inquisition. A Pavie, puis à Milan, il fonda une secte hérétique et se donna pour une sorte de messie. Cette fois, l'Inquisition intervint réellement; mais Bori eut le temps de se réfugier en Suisse, et ses disciples furent seuls poursuivis. De curieux procès-verbaux nous font connaître la procédure de l'Inquisition romaine au XVIIe siècle. Bori vécut en Hollande, puis se fixa à la cour de Danemark et devint le conseiller intime du roi Frédéric III; mais il quitta le Danemark après la mort de Frédéric, dont le successeur n'aimait pas l'alchimie. Arrêté par la police autrichienne sur la frontière de Hongrie, il fut réclamé par l'Inquisition romaine; des personnages influents de la cour de l'empereur Léopold essayèrent de le défendre, dans l'espoir où ils étaient d'obtenir de la science de Bori « des millions et une longue vie. » Mais la persévérance romaine l'emporta. Bori fut conduit de Trieste à Rome. Chemin faisant, il put exercer ses talents de médecin, et guérit d'une maladie grave le chancelier du saint-office de Terni. Condamné à la prison perpétuelle, il passa vingt-cinq ans au château Saint-Ange, où il continua à s'occuper de chimie, et d'où on lui permit de sortir quelquefois pour visiter des malades. Il y mourut en 1695.

— Publiés et copieusement annotés par MM. Gallavresi et Lurani [2], les *Mémoires* d'un des principaux membres de l'administration municipale de Milan, don Francesco Nava, racontent l'entrée de Bonaparte et de l'armée française dans cette ville en 1796. Dans le récit naïf de l'excellent *vicario*, il semble qu'on voie apparaître au naturel l'esprit des Milanais de ce temps-là : on constate qu'ils étaient avant tout préoccupés de plaire au vainqueur, et que l'esprit patriotique sommeillait encore chez eux. Cependant l'excès des réquisitions, les motions du club révolutionnaire installé sous la protection de l'autorité française, finissent par exciter l'indignation du bon Francesco Nava : cette indignation vient à son comble, quand l'ancienne municipalité, dont il faisait partie, est obligée de remettre ses pouvoirs à une municipalité nouvelle, nommée par Bonaparte.

— Notre savant collaborateur, M. L.-G. Pélissier, qui a déjà publié d'importants documents sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, re-

[1] *Archivio storico lombardo*, 1902, 381-400.
[2] *Archivio storico lombardo*, 1902, p. 34-89, 318-360.

produit[1] un certain nombre de notes émanant de l'inspecteur de police Farini, chargé par le grand-duc de Toscane de le renseigner sur les faits et gestes de son redoutable voisin. Ces notes semblent confirmer l'impression qui résulte du *Mémoire de Pons de l'Hérault*, à savoir que, dans les premiers temps de son séjour, Napoléon songeait à s'installer réellement dans l'île, et ne pensait pas à revenir en France. Par ses ordres, l'île devient un véritable chantier, où se construisent palais, jardins, fortifications, théâtre. Dans les notes de Farini ou de ses correspondants, la police politique apparaît sous un jour un peu nouveau : elle se montre très ingénue, et accepte avec une naïveté surprenante les bruits les plus absurdes.

— M. L. G. Pélissier a publié une série d'articles[2] sur les rapports de Canova avec la comtesse d'Albany, qui avait commandé au célèbre sculpteur le tombeau d'Alfieri pour l'église Santa-Croce de Florence. La correspondance de la comtesse, de Fabre, de Canova, de l'abbé Canova, l'intervention même de Napoléon, font de cet épisode un très piquant chapitre d'histoire. Quant à la morale, elle est représentée seulement par les éloquentes réflexions de M. Pélissier sur « l'audace et la sérénité » de cette épouse d'un Stuart qui, en ordonnant d'inscrire sur le sarcophage son nom à côté de celui d'Alfieri, fait « une épigraphique notification de son adultère à l'Europe », et pousse l'inconscience jusqu'à charger son nouveau favori, le peintre Fabre, de surveiller la construction du monument.

PAUL ALLARD.

IV. — PÉRIODIQUES BELGES

Une bibliographie critique bien faite est un vrai trésor pour les travailleurs. La *Bibliographie de Minucius Felix*[3], par M. J. P. Waltzing, est un modèle du genre. Le savant professeur de Liège ne se contente pas d'aligner à la file les titres de cent quatre-vingt-huit publications concernant la vie et les œuvres de l'apologiste africain, il y ajoute souvent un mot d'appréciation, il expose l'état des discussions, indique sommairement les arguments et ne manque pas de les apprécier avec beaucoup de justesse. L'auteur vient d'ailleurs de publier séparément (Louvain, 1902) une nouvelle édition du texte et une traduction française de l'*Octavius ;* et le dernier fascicule du *Musée belge*[4] contient une reproduction du commencement de deux

[1] *Archivio storico italiano*, 1902, p. 153-164.
[2] *Nuovo Archivio veneto*, 1902, p. 147-189, 214-245, 394-427.
[3] *Le Musée belge*, revue de philologie classique, Louvain, 1902, p. 216-261.
[4] *Le Musée belge*, 1902, p. 456-457.

manuscrits de l'*Octavius :* le *codex Parisinus 1661*, du IXe siècle, et le *codex Bruxellensis 10847*, du XVIe siècle, une copie du précédent. La même revue nous donne, dans le même genre et du même auteur, une bibliographie critique de *Plaute* contenant cent trente-trois numéros [1] et un commencement de bibliographie raisonnée de M. Hollwein sur *La papyrologie grecque* [2].

— La Commission royale d'histoire continue à publier, sur diverses chartes anciennes, des notes critiques qui constituent des modèles de leçons pratiques de diplomatique. En 1901, M. G. des Marez donnait une savante *Note sur une charte de Robert II de Jérusalem* [3], dont il venait de retrouver l'original. Dans le *Compte rendu* de 1902, M. H. Pirenne étudie *La bulle fausse de Nicolas Ier pour le monastère de Saint-Pierre à Gand* [4]. Le savant professeur établit non seulement que la bulle est fausse, — les *Regesta Pontificum* de Jaffé-Ewald la donnent déjà comme telle (n° 2714), — mais qu'elle a été fabriquée, probablement entre 941 et 992, à l'aide d'un privilège octroyé par le même pape à l'abbaye française de Saint-Denys, sur la demande de Charles le Chauve. En comparant les deux documents, l'auteur montre parfaitement le travail du faussaire. Chose curieuse, Léon IX donna, le 13 avril 1053, pour confirmer cet acte, une bulle qui constitue une reproduction quasi textuelle du faux.

— Un phénomène plus curieux encore est étudié par M. Prou dans son *Examen de deux diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Messines* [5]. A l'Institution royale de Messines, on conserve les originaux, avec sceau plaqué, de deux chartes octroyées à Furnes, en 1066, par le roi de France Philippe Ier, en faveur de l'église de l'abbaye de Messines. Dans les deux documents on trouve les mêmes témoins, le même protocole initial et le même exposé ; mais l'écriture, la souscription et le nom du chancelier, le monogramme royal et le sceau diffèrent ; les dispositifs se ressemblent, mais entre les deux il y a des contradictions. Voilà bien un problème de nature à tenter l'érudition et la perspicacité d'un diplomatiste comme M. Prou. Après une fine analyse de tous les éléments, celui-ci arrive à une solution qui semble s'imposer. Le diplôme royal souscrit par le chancelier Baudouin est de 1066 ; l'autre, souscrit par le chancelier Geoffroy, doit être de 1081 à 1085, postérieur à une charte donnée par le comte de Flandre, Robert le Frison, le 2 février 1080 ou 1081. De 1066 à

[1] *Le Musée belge*, 1902, p. 280-304.
[2] *Ibid.*, p. 388-403.
[3] *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 1901, p. 349-378.
[4] *Ibid.*, 1902, p. 156-172.
[5] *Ibid.*, 1902, p. 200-225.

1081, les possessions de l'église de Messines avaient augmenté et provoqué, entre l'abbesse et les chanoines, des dissensions qui furent réglées par la charte du comte de Flandre, contrairement aux dispositions du premier diplôme royal. Dans le but de faire consacrer par le roi ce nouvel état de choses, on rédigea à Messines un privilège qui ne différait du diplôme de 1066 que par une partie de la teneur, et on le présenta ainsi au chancelier Geoffroy pour qu'il y apposât sa souscription et le sceau royal.

— Signalons encore dans le même recueil deux excellentes contributions à l'étude de l'historiographie liégeoise. La première est de M. l'abbé S. Balau, *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire* (étude critique des commencements du règne de Henri de Gueldre racontés dans *Ly Myseur des histors* [1]). Dans son récit (*Chroniques*, éd. 1867, t. V, p. 279-329) du règne de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège (1247-1274), Jean d'Outremeuse n'utilise d'autres sources que les chroniques d'Hocsem, datant de 1334-1348, et de Jean de Warnant, rédigées un peu plus tard, et les chartes qui lui sont tombées sous la main. Ce qu'il ajoute, il le tire de son propre fonds et on le surprend maintes fois en flagrant délit d'invention et d'erreur. De son long récit il n'y a à retenir que quelques minces détails.

— Il n'en est pas de même de Jacques de Hemricourt. Dans ses *Notes pour servir à la biographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt (1333-1403* [2]), M. J. Cuvelier, tout en établissant le *curriculum vitae* de cet historien, montre qu'il a eu un accès facile et fréquent aux archives de Saint-Lambert de Liège. Il a donc puisé aux sources les plus pures pour la composition de ses œuvres, dont on attend toujours une édition critique.

— M. Jos. Michiels a réuni, dans un article méthodique et substantiel, ce que les sources historiques nous rapportent sur les chambellans ou *Les cubicularii des empereurs romains d'Auguste à Dioclétien* [3]. Il étudie successivement leur histoire, leurs fonctions, leur organisation et le service médical et alimentaire.

— On avait toujours cru que les chrétiens des premiers siècles se réunissaient parfois pour prendre un repas en commun. Ce banquet de charité, qu'on appelait *agape* (ἀγάπη), était accompagné de prières, de lectures de la Bible et du chant des psaumes. Se rattachant d'abord à la célébration de l'office eucharistique, il en avait été bientôt séparé pour être célébré le soir. Mais voici que, récemment, Mgr Batiffol vient d'émettre l'avis que l'agape ainsi conçue n'aurait jamais

[1] *Ibid.*, 1902, p. 227-259.
[2] *Ibid.*, 1902, p. 260-274.
[3] *Le Musée belge*, 1902, p. 364-387.

existé; le mot aurait désigné plutôt une collecte faite au profit des pauvres. M. Funk[1] s'est fait le champion de l'opinion traditionnelle. Il persiste à croire que saint Paul (*I Cor.*, x, 16 et suiv.) n'a blâmé que les abus qui s'étaient introduits dans la célébration de l'agape. Ensuite, il étudie les textes patristiques qui se rapportent à l'agape, spécialement celui de Tertullien (*Apologeticum*, 39). Tels qu'ils sont présentés par l'éminent historien, les arguments patristiques nous paraissent décisifs; mais ils pourraient être singulièrement renforcés. Ainsi, pourquoi se résigner à ne tirer aucun parti de la lettre de Pline à Trajan? Le texte de l'*Octavius*, chapitre xxxi, 5, étant la réponse à une accusation formulée au chapitre ix, il fallait comparer la réplique avec l'attaque. Quant à Tertullien, le texte de l'*Apologeticum*, chapitre ix, aurait gagné à être donné d'après le *Codex Fuldensis*, que nous avons prouvé être le meilleur (voir *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902). On pourrait l'étudier davantage d'après l'idée générale des chapitres xxxviii-xxxix, et rapprocher certaines expressions parallèles; enfin, il y aurait un argument décisif à tirer de la comparaison *De jejunio*, 15, avec *I Cor.*, xiii, 13, d'une part, et avec *Apologeticum*, 7, d'autre part.

— Le R. P. dom Chapman vient de terminer, sur *Les interpolations dans le traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église*[2], une série d'articles, un peu arides malgré leurs saillies originales, mais fortement documentés et d'un puissant intérêt. Il s'agit avant tout des interpolations du chapitre iv, portant sur la primauté de saint Pierre. Elles se trouvent dans plusieurs manuscrits importants, où M. Hartel ne les avait pas signalées. De l'examen généalogique des *codices*, il résulte que les ajoutes en question dérivent toutes d'une seule interpolation suivie, très longue, qui se retrouve, immédiatement avant les mots : *super unum aedificat*, dans toute une famille de manuscrits. Celle-ci remonte au ive ou au iiie siècle. Les Pères du ve et du ive siècle ont connu l'interpolation et s'en sont servis contre les Novatiens. C'est d'ailleurs contre ces hérétiques qu'elle est dirigée, comme le montre un examen approfondi de la nature, de l'ordre et des endroits parallèles de ces omissions, ajoutes et substitutions. Enfin, les idées exprimées et surtout le style et certains petits détails très suggestifs ont amené l'auteur à « ce résultat aussi inattendu pour moi, dit-il, que frappant » : « l'interpolateur n'est autre que saint Cyprien lui-même. » Dans sa rédaction primitive, le traité *De Unitate* a été composé uniquement contre le schisme du diacre Féli-

[1] *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, janvier 1903, p. 5-23.
[2] *Revue bénédictine*, 1902, p. 246-257, 357-373; 1903, p. 26-51.

cissime, vers Pâques de l'an 251. Il a été lu et publié probablement dans le premier concile tenu à cette époque à Carthage. Mais, immédiatement après, la question brûlante du jour n'est plus celle du schisme local de Félicissime et des *lapsi*, mais celle du schisme universel de Novatien. Afin de mieux adapter son traité aux circonstances actuelles, saint Cyprien aurait alors changé quelques mots au chapitre XIX et inséré au chapitre IV quelques phrases destinées à montrer dans la primauté de saint Pierre le fondement de l'Église de Rome et de l'Église universelle. Cette seconde rédaction aurait été envoyée à Rome [1]. Dans des questions de ce genre, il est rare qu'on arrive à une certitude absolue, mais l'opinion du savant critique nous semble très plausible et étayée sur des preuves solides. En tout cas, son étude jette une lumière inaccoutumée sur le sens de tout ce chapitre autant que sur la portée de cette fameuse interpolation, dont on a fait parfois un si grand grief à la papauté.

— Parmi les œuvres pseudo-justiniennes, il y a quatre traités qui doivent être du même auteur. Ce sont : *Quaestiones et Responsiones ad orthodoxos ; Quaestiones christianae ad gentiles ; Quaestiones gentilium ad christianos* et *Confutatio quorumdam dogmatum Aristotelis* [2]. Dans une remarquable étude (*Texte und Untersuchungen*, 1901), M. Harnack croyait avoir prouvé que les *Quaestiones et Responsiones* ont été composées à Antioche sous le règne de Valens (364-378), par Diodore de Tarse. M. Funk vient de présenter contre cette thèse une série d'objections dont l'ensemble donne certainement à réfléchir. La doctrine trinitaire mal expliquée par M. Harnack, la situation du christianisme vis-à-vis du paganisme et des sectes, les peines infligées aux hérétiques, le monachisme, les expressions Ἕλληνες pour désigner les païens, δεσπότης appliquée au Sauveur, *orthodoxes* pour désigner les coreligionnaires de l'auteur, enfin les doctrines christologiques : tout cela montre, d'après M. Funk, que les *Quaestiones et Responsiones* « ne peuvent dater d'avant le milieu du Ve siècle. » Les quatre traités ne sont donc pas de Diodore de Tarse († avant 394). « L'attribution éventuelle à Théodoret attend encore un examen plus approfondi. »

— Les scolies ou *Adnotationes*, sur l'Évangile, *d'Arnobe le Jeune*,

[1] D'après le savant bénédictin (*Rev. bénéd.*, 1903, p. 49), le traité *De Unitate* n'aurait été envoyé à Rome que conjointement avec la lettre 54 (édit. Hartel). Mais le texte même de cette lettre (*transmiseram.... nunc*, édit. Hartel, p. 623, n. 4) prouve que l'expédition avait eu lieu antérieurement. « On peut supposer, nous écrit avec raison le R. P. Dom Chapman, que le traité *De Unitate* a été envoyé par le sous-diacre Mettius avec la lettre 47 (et 46), immédiatement après la fin du concile. »

[2] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1902, p. 947-971.

ne nous étaient connues que par l'édition donnée en 1543 par Albert Cousin, reproduite dans Migne, *Patr. lat.*, t. LIII, col. 569 B-580 B. La fin manquait, le texte était fautif et l'authenticité contestée. Dom Germ. Morin a retrouvé récemment, à la bibliothèque de l'Université de Gand, codex 132, un texte complet et plus exact, dont il publie les *capitula* et la finale inédite[1]. Le savant bénédictin profite de cette occasion pour indiquer « ses présomptions actuelles » sur les problèmes soulevés au sujet de la personne et des œuvres d'Arnobe le Jeune. Il faudrait lui attribuer non seulement le *Commentaire* sur les psaumes et le *Praedestinatus*, mais encore le *Conflictus Arnobii et Serapionis* et les *Adnotationes* sur l'Évangile que nous venons de nommer. Arnobe ne serait pas Gaulois, mais peut-être Dalmate ; il aurait vécu assez longtemps à Rome, presque sûrement dans une corporation monastique, avant et sous le pontificat de Léon le Grand. « On voit aussi qu'il se trouva mêlé au mouvement plus littéraire qu'historique, d'où sont sorties maintes Passions de martyrs. »

— Dans l'hagiographie, il est peu de questions aussi actuelles que celle de la vie de saint François et des origines franciscaines. M. Ch. Woeste, l'éminent homme d'État, vient de consacrer à *Saint François et la légende des trois compagnons*[2] quelques pages où il résume et apprécie d'une manière attrayante la vie et l'œuvre du *poverello* d'Assise. Le savant Bollandiste, Fr. van Ortroy, publie, d'après sept manuscrits, une édition critique de *La légende de saint François d'Assise par Julien de Spire*[3]. Dans l'introduction, l'auteur maintient que le prologue de cette légende est authentique et que l'office rimé de saint François est de rédaction postérieure à la légende en prose.

— Dans une *Note sur l'indulgence de la Portioncule*[4], le même érudit expose ses doutes — très graves — au sujet de l'authenticité de la concession de cette célèbre indulgence par le pape Honorius III en 1216. Bien qu'il soit très porté à croire à l'origine légendaire de cette concession, il conclut « que l'histoire primitive de l'indulgence de la Portioncule n'est pas encore complètement tirée au clair » (p. 379). Quelle que soit la solution, elle n'engage nullement la question de l'existence actuelle de l'indulgence. Car « il est certain, dit l'auteur, d'après Benoît XIV, que, dans la suite des temps, bien des souverains pontifes ont cité cette indulgence, l'ont confirmée, l'ont étendue à toutes les églises de l'ordre des Frères Mineurs » (p. 372).

— La doctrine du concile de Vienne (1311), condamnant comme usure le prêt onéreux *comme tel*, était universellement admise en

[1] *Revue bénédictine*, janvier 1903, p. 64-76.
[2] *Revue générale*, Bruxelles, janvier 1903, p. 5-21.
[3] *Analecta Bollandiana*, t. XXI, fasc. 2, p. 148-202.
[4] *Ibid.*, fasc. 3-4, p. 372-380.

Allemagne, et cependant, au commencement du XVIe siècle, on conclut couramment et sans scrupule le *contractus quinque de centum* appelé *contractus Germanicus*. En 1513, un clan d'humanistes l'attaque avec violence; Eck et d'autres théologiens le défendent avec ardeur et le justifient en se basant sur le *contractus trinus*. Durant la seconde moitié du XVIe siècle, la controverse met spécialement aux prises divers Jésuites, et la cour de Rome intervient plusieurs fois. Les défenseurs du 5 %, qui finissent par l'emporter complètement, justifient le contrat avant tout par la théorie des rentes. C'est l'origine et le développement de ce contrat, et surtout l'intéressante histoire interne de la controverse et de l'évolution des idées sur les titres de légitimité du prêt onéreux, que M. l'abbé E. Van Roey nous retrace dans une excellente étude sur le *Contractus Germanicus ou les controverses sur le 5 % au XVIe siècle en Allemagne*[1]. On y trouvera la rectification de plus d'une erreur couramment admise.

Bruges. C. CALLEWAERT.

[1] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1902, p. 901-946.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789, par Sébastien Charléty. Paris, Picard, 1902, in-8 de VII-353 p. — **Bibliographie napoléonienne**, par F. Kircheisen. Paris, Chapelot, 1902, in-8 de VIII-188 p. — **Bibliographie thérésienne**, par Henri de Curzon. Paris, librairie des Saints-Pères, 1902, in-8 de 67 p. — **Taine**, par Victor Giraud (*Bibliothèque des bibliographies critiques*). Paris, Picard, 1902, in-8 de 81 p.

I. M. Charléty, professeur adjoint à l'Université de Lyon, a choisi pour son champ d'étude l'histoire de Lyon et du Lyonnais. En homme qui a l'expérience du travail, il a voulu dresser l'inventaire de tout ce qui s'était fait avant lui. Pensant que d'autres pourraient en profiter, il a réuni en un volume le fruit de ses recherches. Au lieu de donner une liste complète de tous les ouvrages parus sur Lyon, il se borne à ceux qui présentent au lecteur un certain intérêt. Les articles de revues sont pour l'histoire locale une source abondante en renseignements utiles ; M. Charléty ne les a point négligés. Son livre comprend une première section, où sont énumérés les recueils et travaux d'ensemble (*Bibliographie, archives, bibliothèques, musées, périodiques, almanachs, numismatique*), une deuxième section, où l'on trouve ce qui a trait à la géographie, l'archéologie, la langue, les institutions (c'est l'histoire spéciale), et une troisième section, consacrée aux ouvrages d'histoire générale, distribués par époques. L'enchevêtrement est, sans contredit, le plus grand écueil que rencontrent les rédacteurs de bibliographies. M. Charléty a su l'éviter, grâce à une méthode rigoureuse, à une bonne numérotation et à un excellent système de renvois. Les ouvrages les plus importants sont accompagnés de notes, permettant d'apprécier les services qu'ils peuvent rendre. Il serait à souhaiter que le public instruit fît aux travaux de cette nature un accueil pratique, qui pût encourager les auteurs et les éditeurs S'il en était ainsi, nous serions vite pourvus de bibliographies critiques de l'histoire de nos provinces ; ce qui faciliterait singulièrement la tâche des travailleurs et épargnerait des tâtonnements et des pertes de temps regrettables.

II. M. Kircheisen est un napoléoniste. La collection qu'il réunit à Leipzig, depuis des années, ne compte pas moins de trente mille titres. Il en donne la partie la plus importante. Comme l'action de Napoléon a été générale en Europe, l'auteur suit, à travers tous les pays, la littérature

de son sujet. C'est là son principal mérite. La première partie donne les ouvrages concernant la personne, la vie et la famille de Napoléon ; la seconde comprend l'histoire politique et intérieure de la France pendant son règne ; la troisième, les relations internationales des États européens de 1796 à 1815 ; la quatrième, l'histoire de ces mêmes États durant cette période ; la cinquième, les mémoires, correspondances et biographies ; la sixième, quelques ouvrages critiques. M. Kircheisen a donc publié une véritable bibliographie critique de l'histoire de l'Europe au temps de Napoléon Ier.

III. Les écrits et la vie de sainte Thérèse sont l'objet du travail de M. de Curzon. Éditions et traductions de ses œuvres, sources historiques de sa vie, biographies, panégyriques, œuvres littéraires en son honneur, etc., sont mentionnés dans cette bibliographie. Les travaux qui offrent un intérêt spécial sont accompagnés d'un jugement critique. A noter la bonne opinion que M. de Curzon a des traductions du P. Bouix, qui sont d'ordinaire assez sévèrement appréciées ; les lettres, traduites par le P. Grégoire de Saint-Joseph, sont peut-être plus utiles aux historiens de la sainte que les lignes où il apprécie cette édition ne porteraient à le croire. Il serait bien à souhaiter qu'on nous donnât sur les saints et les personnages ecclésiastiques des bibliographies aussi bien faites. Les auteurs et les éditeurs ne feraient certainement pas défaut ; mais le public religieux comprendrait-il l'intérêt de ces publications ?

IV. La bibliographie d'un contemporain, mêlé à la vie intellectuelle de son époque dans les proportions où Taine l'a été, ne demande ni moins de travail ni moins de soin que celle d'un homme du passé. On s'en rend compte à la lecture du travail de M. Giraud. Il y a 292 articles. Grâce à la bienveillance de Mme Taine, il a pu dresser l'inventaire des manuscrits laissés par l'illustre écrivain. On le trouve en tête de sa publication. Il donne ensuite, dans l'ordre chronologique, les articles de revue et les livres, qui ont été publiés du vivant de l'auteur, puis ses œuvres posthumes et les parties de sa correspondance livrées au public, enfin les études sur Taine et les articles bibliographiques consacrés à ses œuvres en France ou à l'étranger. Les appréciations de M. Giraud sur la plupart des ouvrages mentionnés par lui donnent à son travail autant de valeur que d'intérêt.

M. B.

—

Antonio Manno. **Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia** (compilata da) [Biblioteca storica italiana pubblicata per cura della R. Dep. di storia patria. III]. Vol. VII. Turin, Bocca, 1902, in-4 de VI-551 p.

Ce volume contient l'index général alphabétique des six premiers tomes de la Bibliographie historique des États de la monarchie de Savoie. Le tome VI a paru en 1898, consacré entièrement à Gênes. Depuis ce temps, l'auteur a été détourné de ses travaux d'érudition par d'autres occupations officielles. Craignant de ne pouvoir le reprendre et de le laisser inachevé, il a voulu assurer au moins l'utilisation scientifique de ces six volumes par la rédaction de cet index, avec l'aide du *dottore* Mario Zucchi. Cet index alphabétique est très détaillé et quasi systématique et organique pour chaque nom impor

tant; ainsi, sous le nom de l'érudit Cibrario, on trouve soixante-quinze mentions d'ouvrages ou d'informations diverses; sous le mot géologie, une quarantaine de références; sous le mot hygiène, une centaine. Cet index sera donc aussi commode que nécessaire pour utiliser la *Bibliografia* de M. Manno, qui est elle-même un monument de patiente érudition et un instrument de travail indispensable aux italianisants. Il faut en souhaiter le prompt achèvement. L.-G. Pélissier.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Institutiones historiae ecclesiasticae ad vota SS. DD. Leonis Papae XIII in epistola « Saepenumero », 18 augusti 1883, auctore J.-B. Pighi. 3 vol. in-8 de XXII-379-423-413 p. Vérone, Cinquetti, 1902.

Rédigé pour l'usage de séminaires où l'enseignement de l'histoire doit se conformer, dans une certaine mesure, aux exigences de la méthode scolastique, ce manuel rappelle certains ouvrages historiques du XVIIe siècle, celui de Noël Alexandre en particulier. C'est sa grande originalité. L'auteur a essayé de mettre à profit les progrès de la science historique, sans rien modifier aux cadres de l'ancien système. Les hommes qui aiment à trouver dans un livre de ce genre des renseignements sur les dogmes et leur histoire, sur les institutions ecclésiastiques, auront grand profit à le consulter. Le chanoine Pighi travaille pour ceux qui voient dans l'histoire une auxiliaire de la théologie; à la façon des centuriateurs, il distribue son livre brutalement par siècles. Chacune de ces divisions se compose de deux sections : la première, consacrée à l'exposé des faits, traite des papes, de l'extension de la foi chrétienne, du développement intérieur de l'Église, des hérésies, des conciles, des écrivains ecclésiastiques, et de certains faits extérieurs à l'Église. C'est un plan uniforme. On trouve dans la seconde des dissertations sur quelques faits ou personnages qui s'imposent par leur importance doctrinale ou canonique; au XIIIe siècle, par exemple, il consacre une dissertation à Innocent III, une autre à l'Inquisition, les deux dernières ont pour objet le pouvoir indirect des papes sur le temporel des princes et l'intérêt que les papes ont pris à la liberté et à la prospérité de l'Italie. La dissertation se développe avec toutes les allures de l'école. Comme il est impossible de discuter toutes les questions qui le demanderaient, l'auteur énumère à la fin de chaque siècle des sujets que le maître pourra faire étudier par ses élèves. Je ne m'arrête pas à énumérer les inconvénients que présente l'emploi de ce système vieilli. Ils sautent d'eux-mêmes aux yeux. L'auteur a fait, je le reconnais, tous ses efforts pour le rajeunir. N'importe; il ne répond plus guère à l'état actuel des esprits. Bien des thèses présentées par le chanoine Pighi ne méritaient pas l'honneur de la discussion, étant donné que personne aujourd'hui ne les discute; la science est fixée sur ce sujet. Bien qu'il ait mis largement à contribution nos meilleurs historiens français, sa bibliographie est par trop insuffisante. Quoi qu'il en soit de ces la-

cunes et d'autres, qu'il serait facile de signaler, le travail de M. Pighi marque un progrès considérable sur les œuvres de cette nature. Ses défauts sont inhérents à une méthode imposée à l'auteur par les exigences d'une catégorie de lecteurs auxquels il s'adresse.

J. Besse.

—

Lettres sur l'histoire de France, par G. de Pascal. *Première série*. Paris, H. Oudin, 1902, in-16 de 167 p.

C'est une esquisse — légère — de la philosophie de l'histoire de France pendant le moyen âge. L'auteur ne s'est pas appliqué à suivre un plan rigoureux : il nous présente, dans un style agréable, une suite de causeries. Les meilleures références sont indiquées, et l'opuscule est au courant des derniers résultats de la science. Des critiques méticuleux chicaneraient peut-être certains détails, pourraient relever des erreurs insignifiantes : elles disparaissent dans l'harmonie de l'ensemble, que l'auteur s'est attaché à mettre bien au point. Il est permis de ne pas partager certaines de ses vues, mais tout catholique, qu'il soit ou non de son avis en politique, lira son essai avec intérêt et avec sympathie.

L. C.

—

Le Charme de l'histoire. Études diverses, par Eugène Marbeau. Paris, A. Picard, 1902, in-8 de vi-389 p.

M. Eugène Marbeau, ancien conseiller d'État, a réuni dans ce volume diverses lectures faites par lui à la Société des études historiques, sur des ouvrages dont elle le chargeait de lui rendre compte, ou sur des sujets qui avaient frappé son attention. Comme on pourra s'en convaincre en parcourant la table, ses études se rapportent à des objets très divers : *Le cardinal de Granvelle aux Pays-Bas*, d'après les *Études sur les Pays-Bas* de M. Louis Wiesener; les *Lettres de Dubuisson au marquis de Caumont*, d'après un livre de M. A. Rouxel; les *Mémoires de Dufort de Cheverny*, publiés par son arrière-petit-fils, M. Robert de Crèvecœur; le *Livre de la Ponula*, de M. Sigismond de Justh, traduit du hongrois par M. Guill. Vautier; *A propos des Contes de Perrault; La Rochefoucauld et la comtesse Diane, la fortune, le courage, l'amour au XVIIe et au XIXe siècle; Denis Cochin, fondateur des salles d'asile; Mme Marie Pape-Carpentier, sa vie et son œuvre*, par M. Émile Goussot; *La Taxe des pauvres à Abbeville au XVIe siècle*, d'après une notice de M. le comte de Brandt de Galamets; *De l'indemnité des députés aux états généraux*, par M. Vachez, secrétaire général de l'Académie de Lyon; *Du droit sur les documents historiques*, rapport présenté au congrès international de la propriété littéraire et artistique, tenu à Monaco en 1897. M. Marbeau y a joint une conférence sur *Treilhard* faite, en 1882, à l'*Association corrézienne;* des souvenirs publiés par la *Revue des Deux Mondes*, en 1891, sur une affaire concernant le *Grand Orient de France;* et, sous le titre : *Le charme de l'histoire*, une courte allocution prononcée à la séance publique de la Société des études historiques, dont il était le président, le 30 avril 1890. C'est ce titre qu'il a donné à tout le volume.

Bien qu'il en dise dans son avant-propos, l'auteur ne se contente pas d'aimer l'histoire et ses enseigne-

ments; il est réellement historien. « Lorsque, dit-il, dans une œuvre historique ou littéraire, je rencontre le tableau vivant de mœurs différentes des nôtres ou de situations analogues à celles que nous traversons, j'aime à comparer ces différences ou ces analogies.... » Que fait de plus l'historien?

Dr J. Meynier.

III. — ANTIQUITÉ. — ORIGINES CHRÉTIENNES

Le type physique d'Alexandre le Grand, d'après les auteurs anciens et les documents iconographiques, par Charles de Ujfalvy. Paris, Fontemoing, 1902, in-4 de 185 p., avec planches et illustrations.

C'est un sentiment très naturel à l'homme que la curiosité à l'égard de ses semblables, de ceux surtout qui se sont fait un nom par des qualités ou des défauts hors de la commune mesure; et, dans cette curiosité, rentre le désir bien explicable de vouloir connaître, à leur sujet, non seulement les actes de leur existence, la beauté ou la laideur morale de leur caractère, mais encore l'aspect extérieur de leur physionomie, à commencer par les traits de leur visage.

De là vient l'intérêt des études iconographiques. Celles-ci sont indispensables si l'on a le souci de la vérité. Il ne suffit pas, en effet, de se contenter de la première effigie venue. Il faut encore savoir le degré de créance que mérite cette image. Et plus le personnage auquel on s'intéressera aura joué un rôle considérable dans l'histoire, plus, en général, la question deviendra délicate, la notoriété même du modèle ayant provoqué l'exécution de toute une série de portraits qui souvent différeront notablement entre eux. Entre ces documents plastiques, qui parfois arrivent presque à devenir contradictoires les uns à l'égard des autres, comment faire un choix? Sur tout un groupe d'effigies auxquelles on attache un même nom, quelle sera celle qui par sa facture, sa date, sa provenance, sa conformité avec ce que nous apprennent d'autre part les témoignages écrits, pourra être considérée comme offrant le plus de chances d'authenticité? Ce sont autant de problèmes qui exigent, pour être résolus d'une manière satisfaisante, une compétence très particulière, une érudition spéciale, jointe à une grande sûreté d'observation, tout un appareil enfin de science critique, qui, parfois, malgré tout, laisse encore hésitant le plus habile.

C'est à un travail d'examen de ce genre que M. Charles de Ujfalvy vient de consacrer un savant et luxueux volume, dans le but de rechercher quel avait été réellement le type physique d'Alexandre le Grand. Le sujet avait déjà été esquissé par l'érudit allemand M. Friedrich Kœpp; mais M. de Ujfalvy l'a repris sur des bases beaucoup plus larges et en mettant à profit toutes les dernières découvertes de l'archéologie.

Il n'est peut-être pas d'homme célèbre de l'antiquité classique dont la popularité se soit maintenue d'une manière aussi constante que celle d'Alexandre le Grand. Au moyen âge même, grâce surtout, il faut le dire, à un travestissement fabuleux des épisodes de son existence, qui avait fait de lui un personnage légendaire, le

héros macédonien n'a cessé d'être célébré en grec, en latin et en divers idiomes vulgaires. L'art n'oubliait pas non plus le conquérant, compté au nombre des « neuf preux ». Du XIIIe au XVe siècle, maintes fois les enlumineurs français ou flamands furent appelés à retracer les actions d'Alexandre, dans des miniatures illustrant des ouvrages en prose ou en vers. Un remarquable exemple est fourni, à cet égard, par un superbe manuscrit, dont la ville de Paris vient d'hériter avec la collection Dutuit, et sur lequel les curieux pourront consulter une monographie parue dans les numéros de janvier et février 1903 de la *Revue de l'art ancien et moderne*. Plus tard, au XVIIe siècle, c'est encore Alexandre le Grand qui devient le héros de la célèbre suite des quatre grandes toiles de Charles Le Brun, conservées au musée du Louvre, dont les compositions ont été si popularisées par les gravures d'Audran et les reproductions en tapisserie.

Ces œuvres de l'art moderne, et surtout les miniatures du moyen âge, n'ont pas de valeur documentaire. Seule l'antiquité pouvait nous donner, et nous a effectivement laissé, des représentations d'Alexandre le Grand dignes d'être prises en sérieuse considération.

On sait que, d'après une tradition répétée par les auteurs anciens, le conquérant macédonien se serait lui-même préoccupé de cette pensée d'assurer à la postérité la possession d'effigies de lui exactes et en quelque sorte officielles. Dans ce but, il n'aurait permis qu'à trois des plus grands artistes de son temps de reproduire les traits augustes de son visage; à Apelle, pour la peinture; à Lysippe, pour la statuaire, et à Pyrgolète, pour la glyptique; édictant des peines sévères contre ceux qui seraient tentés d'enfreindre ses ordres sur ce point. Les œuvres originales de ces grands artistes ont malheureusement disparu. Nous sommes réduits à en chercher le reflet dans des monuments de seconde main, mais pouvant être considérés comme dérivant de plus ou moins loin des prototypes détruits.

Déterminer les différents objets d'art qui rentrent dans cette catégorie : sculptures en ronde bosse, bas-reliefs, petits bronzes, terres cuites, mosaïques, intailles, camées, médailles et monnaies, épars aujourd'hui un peu dans tous les pays; les classer, les discuter, établir le degré relatif de valeur iconographique qu'on peut leur attribuer : telle est la tâche que s'est assignée M. de Ujfalvy, et qu'il a remplie avec toutes les ressources d'un jugement éclairé et d'une érudition très au courant des moindres travaux de la critique, ancienne ou récente. Comme conclusion, M. de Ujfalvy, réunissant en un faisceau serré toutes ses observations, arrive enfin à pouvoir tracer un double portrait physique d'Alexandre le Grand, l'un établi à l'aide des renseignements écrits glanés chez les auteurs de l'antiquité, l'autre fourni par la synthèse d'un minutieux examen des monuments de l'art.

Un pareil travail est déjà fort intéressant. Mais combien ne le devient-il pas davantage quand l'auteur met le lecteur à même de suivre pas à pas toutes ses discussions, en plaçant sous ses yeux la reproduction des objets mêmes qu'il critique! C'est ce qu'a fait M. de Ujfalvy, et, à cet égard, son livre mérite tous les éloges. L'illustration documentaire en est extrêmement complète et par-

faitement comprise. Non seulement tous les monuments importants y sont donnés, dans une série de planches hors texte et de gravures très soignées, mais encore ils y sont présentés de la manière la plus propre à en faciliter l'étude. S'il s'agit, par exemple, d'une sculpture, on verra celle-ci reproduite sous des angles variés : de face, de profil, d'un côté ou d'un autre, de manière à faire valoir, tour à tour, telle ou telle particularité. S'agit-il d'une médaille ou d'un camée ? un agrandissement photographique en rendra les détails aussi visibles que si l'on examinait l'original à la loupe.

Terminons en disant que l'exécution matérielle du volume répond à l'intérêt du sujet et à l'importance des monuments antiques étudiés, si bien que, à sa valeur scientifique, la publication de M. de Ujfalvy joint encore la séduction d'être un beau livre de bibliothèque.

PAUL DURRIEU.

—

Un officier de l'armée de Varus, par Eugène M. O. DOGNÉE. Bruxelles, Lebègue, in-8.

Les expéditions contre la Germanie ont occupé la plus grande partie du règne d'Auguste, mais on sait avec quelle habileté ce prince, dans l'inscription d'Ancyre, évite de parler des Germains. La défaite de Varus avait laissé dans son cœur une telle amertume qu'il ne pouvait se résoudre à prononcer le nom du peuple qui avait infligé un aussi sanglant échec aux aigles romaines. *Cecidit bello Variano!* telle est la phrase lugubre et significative gravée sur le monument funéraire d'un centurion de la XVIIIe légion, originaire de Bologne. La XVIIIe légion avait été en effet anéantie par les Germains en même temps que la XVIIe et la XIXe. Ce centurion s'appelait Marcus Caelius, et la pierre qui rappelle son existence et sa mort peut être considérée comme un des plus célèbres monuments du musée provincial de Bonn. Découvert près de Xanten, il a été maintes fois reproduit par la gravure et le moulage ; on peut en consulter un excellent fac-similé au musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye. Ce n'est pas seulement la belle et intéressante inscription gravée sur cette pierre qui en fait le prix, c'est aussi la représentation sculptée de la partie supérieure, où l'on voit le glorieux centurion, en grand uniforme, tenant le cep de vigne, insigne de son grade, et portant sur sa cuirasse les décorations militaires, collier, armilles et phalères, récompenses de sa valeur et de son courage. Monument historique de premier ordre par son texte, la stèle de Xanten mérite aussi, par sa sculpture et les enseignements qu'elle leur fournit, l'attention très particulière des archéologues.

Avant d'aborder l'étude du monument à ce double point de vue, M. Eugène M. O. Dognée a consacré la première partie de son travail à l'histoire des populations primitives de la Germanie. Il a résumé à grands traits les résultats obtenus par les patientes recherches des érudits allemands, insistant surtout sur l'énergique résistance que les peuples d'origine germanique ont toujours opposée à l'ingérence romaine. Il a tracé l'histoire des tribus germaines, racontant leurs luttes avec Rome, leurs invasions en Gaule, l'intervention de Marius, puis celle de César. Au génie guerrier, aux conceptions grandioses du dictateur succédèrent l'habileté

pratique et l'esprit organisateur d'Auguste. Afin d'établir la prépondérance militaire des Romains en Germanie, Auguste y envoya Drusus, mais il lui confia surtout une mission pacificatrice. C'est ce que démontre d'ailleurs l'insigne relief historique d'un des gobelets de Boscoreale, où Drusus est représenté accueillant les Germains avec bonté et les présentant à l'empereur. La mort inopinée du jeune prince, en qui reposaient tant d'espérances, changea le cours des événements. Ses successeurs n'eurent pas les qualités nécessaires pour continuer son œuvre. A la voix du Chérusque Arminius, la Germanie se souleva tout entière contre P. Quinctilius Varus, ancien gouverneur de Syrie et neveu par alliance d'Auguste, qui avait été envoyé en Germanie pour commander les légions; elle sut montrer aux Romains, auxquels elle infligea la plus terrible des défaites, ce que peut un peuple qui combat pour son indépendance.

Le cénotaphe de Marcus Caelius est d'une exécution très soignée; il a dû être élevé peu de temps après le désastre de la forêt de Teutberg, certainement avant la mort d'Auguste. Le collier, les armilles et les phalères qui décorent la poitrine du défunt ont naturellement fourni à M. Dognée l'occasion de parler des récompenses militaires chez les Romains. En 1860, dans un remarquable article paru dans les Annales de l'Institut archéologique de Rome, Henzen avait déjà démontré que les décorations militaires n'étaient pas décernées indistinctement aux officiers et aux soldats; il était d'usage de ne donner aux simples soldats et aux principales, jusqu'au grade de centurion, que les armillae, les phalerae et les torques. La sculpture de Xanten [illegible] démonstration. L'auteur a eu la bonne pensée de reproduire, à côté du buste du centurion de la XVIIIe légion, couvert de ses décorations, l'ensemble des phalères d'argent trouvées en 1858 dans le domaine de Lauersfort, près de Crefeld, phalères aujourd'hui conservées au musée royal de Berlin. Il les a rapprochées des objets analogues recueillis dans divers musées, notamment des neuf phalères en calcédoine appartenant au musée du Louvre et des quatre phalères en sardoine du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris.

On souhaiterait, pour la partie archéologique de cet ouvrage, un peu plus de concision. Beaucoup de détails sont au moins inutiles; mais on doit reconnaître que l'auteur s'est livré à de nombreuses recherches. Écrire un livre de deux cent vingt-cinq pages sur l'épitaphe d'un centurion romain et sur la représentation figurée qui la surmonte n'est pas une œuvre banale!

A. Héron de Villefosse.

L'Ile Tibérine dans l'antiquité, par Maurice Besnier, ancien membre de l'École française de Rome, chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de Caen. Ouvrage contenant trente-deux gravures. Paris, Fontemoing, 1902. In-8 de IV-357 p.

L'île du Tibre est un des lieux de Rome où s'attachent le plus de légendes. A [illegible]

s'élevait au milieu d'elle comme un mât, on distinguait, dans un groupement qu'il est difficile de reconstituer d'une manière tout à fait exacte, les sanctuaires d'Esculape, de Jupiter Jurarius, de Faunus, de Tiberinus, la statue de Semo Sancus. Les cultes les plus étranges et les plus superstitieux se donnaient là rendez-vous, et les ponts antiques de Fabricius et de Cestius étaient fréquentés par les pèlerins qui des deux rives du Tibre affluaient à l'île sacrée, parfois aussi par le convoi pitoyable d'esclaves malades que des maîtres inhumains faisaient jeter près du temple d'Esculape, abandonnant au dieu le soin de les guérir.

On comprend le grand intérêt offert par une étude comme celle de M. Maurice Besnier, où pas un texte relatif à l'île Tibérine n'est oublié, où aucun des trop rares débris archéologiques qui en proviennent n'est laissé sans commentaire. Tout le livre III, consacré au culte d'Esculape considéré comme dieu guérisseur, aux ex-voto de son temple de Rome comparés à ceux des autres Asklépieia, au rite de l'incubation, est d'une importance capitale pour l'étude des superstitions antiques. A peine moins curieux est le chapitre sur Semo Sancus, et sur les inscriptions de ses statues rapprochées d'un texte encore énigmatique de saint Justin. Écrit avec la méthode la plus rigoureusement scientifique, et cependant d'une très facile lecture, le livre de M. Besnier est une contribution excellente à l'histoire de l'ancienne Rome et à celle des religions.

PAUL ALLARD.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par P. MONCEAUX. Paris, Leroux, deux vol. in-8. I. *Tertullien et les origines*, 1901, VII-512 p. — II. *Saint Cyprien et son temps*, 1902, 390 p.

Ce monumental travail fait partie de la *Description de l'Afrique du Nord* entreprise par ordre du ministre de l'instruction publique. Les deux volumes qui ont déjà paru permettent d'augurer que l'œuvre de M. Monceaux fera bonne figure à côté de celles de MM. Cagnat, Pallu de Lessert, Gsell et Diehl.

La littérature païenne d'Afrique n'est mise à contribution qu'autant qu'il est nécessaire pour reconstituer le milieu intellectuel ou pour délimiter les influences profanes subies par les chrétiens. L'Afrique dont il est question est l'Afrique latine, celle qui a eu son centre à Carthage. L'Afrique grecque, Égypte et Cyrénaïque, tout orientale, reste hors de cause. L'auteur poursuit l'histoire de cette littérature durant les cinq siècles de son existence, jusqu'à ce que, avec l'invasion arabe, toute civilisation disparaisse de ces malheureuses provinces.

M. Monceaux a voulu faire œuvre avant tout de critique littéraire. Les progrès du dogme, de la civilisation ou de la langue ne l'intéressent qu'à ce point de vue spécial. Mais il se trouve que les caractères mêmes de la littérature qu'il étudie, littérature toute d'action où les pièces les plus littéraires sont encore des documents d'histoire, le ramènent à l'étude attentive de tous ces problèmes qu'il semblait devoir écarter. Aussi a-t-il dû faire dans son ouvrage une large place à des monuments qui sont du

ressort de l'érudition pure : traités anonymes, lettres, procès-verbaux, actes des conciles, actes des martyrs, traductions de la Bible, rien n'est omis, « puisque de tout cela s'éclaire la littérature. »

Pour la même raison, l'histoire littéraire s'encadre dans l'histoire ecclésiastique locale. Un résumé très à jour de l'histoire extérieure ou intérieure des Églises africaines est placé en tête de chaque période.

Tel est à grands traits le plan que s'est proposé l'auteur, plan magistralement réalisé déjà pour les deux premiers siècles, La partie la plus délicate — parce que la plus neuve — est celle qui sera abordée dans les volumes suivants. M. Monceaux y rencontrera des périodes entières pour lesquelles la voie lui sera à peine tracée. Le jugement définitif sur son œuvre ne peut donc être porté en ce moment.

A signaler, au hasard, quelques positions prises par l'auteur dans les deux volumes parus : La rédaction primitive des Actes des Scillitains est le texte latin de M. Robinson. — La *Passio* de sainte Perpétue, document contemporain, qui reproduit, en le mettant en valeur, le procès-verbal du martyre, est une œuvre de tendance montaniste. Il existait parallèlement une recension catholique dont un spécimen nous a été conservé dans les *Actes abrégés*. — Les textes africains de la Bible apparaissent déjà fréquemment dans les ouvrages de Tertullien. — A signaler l'important chapitre : *La Bible en Afrique* (tome I) et (tome II) *Les Actes des conciles de Carthage au temps de saint Cyprien*, dont la chronologie est établie par l'auteur avec beaucoup de soin. — L'*Octavius*, postérieur à Tertullien, fut rédigé entre 213 et 250. Il est indépendant des Actes d'Apollonius. — Le traité pseudo-cyprien *Ad Novatianum* n'est point, comme l'a supposé Harnack, du pape Xyste II, mais d'un évêque africain du milieu du IIIe siècle. — Le *De Rebaptismate* aurait été écrit en Afrique trois ans après le précédent. — Le *De Laude Martyrii* pas plus que le *De Spectaculis* ou le *De bono pudicitiae* ne sont l'œuvre de saint Cyprien ou de Novatien. Le premier a été composé en 253, pendant la peste, par un disciple de saint Cyprien. Les deux autres sont des contrefaçons de Tertullien et de Cyprien qui nous reportent vers l'Afrique du IIIe siècle. — Le *De Aleatoribus* appartient à un évêque africain inconnu du IIIe siècle, de l'école de saint Cyprien, etc.

HERMANN MÖNCH.

—

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. Dom F. CABROL. Fasc. I. A-Ω. — *Accusations contre les chrétiens*. Paris, Letouzey et Ané, 1902, in-4 de 288 p., 3 pl., 61 fig.

L'intérêt historique considérable qui s'attache à un dictionnaire d'archéologie chrétienne ne sera contesté par personne. Monuments épigraphiques et plastiques, rites primitifs, histoire et légendes des personnages sacrés, tout ce qui a trait aux origines du christianisme, aux persécutions, aux anciennes institutions liturgiques et même — en forçant un peu le cadre — à la discipline, est ici admirablement exposé par des hommes compétents, souvent avec un luxe bibliographique et critique qui ravit. Chaque article est une dissertation, quelquefois fort développée, qui donne toujours la note juste de la science et apporte même du nou-

veau. D. Cabrol nous permettra-t-il de hasarder une observation? Certains articles sont de l'érudition pure, un peu inabordable aux profanes, et contiennent des travaux de restitution qui sembleraient à leur place dans les introductions des *Monumenta liturgica* (voy. surtout *Abercius*, *Abrasax*, *Abréviations*). D'autres, dépourvus de références, sans être assurément dépourvus de science, rappellent un peu les articles d'une encyclopédie. Serait-il possible de donner à tous une allure plus semblable, et, en même temps, d'unifier la disposition matérielle? Si, par exemple, on mettait toujours au commencement l'explication du mot, définition, étymologie, etc. — ce qui écarterait les petits préambules comme ceux d'*Abécédaire*, *Accusations* — et à la fin les notes bibliographiques — qui sont un peu partout ou qui sont absentes — n'y trouverait-on pas quelques avantages? Cette simple question ne doit pas être prise pour une critique. Nous ne nous permettrions pas d'en faire à un ouvrage comme celui-ci, pour lequel notre juste admiration a été confirmée par l'étude de ses devanciers. Nous pensons que le public, qui apprécia et utilisa l'excellent *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny, fera le même accueil à ce nouvel ouvrage. Le sujet est analogue, mais le plan et le but ne sont pas les mêmes, et les proportions diffèrent. On se rendra compte de la distance qui sépare un livre de vulgarisation scientifique, comme Martigny, d'une œuvre de haut enseignement comme celle-ci, en parcourant les articles communs (notamment *Abdon et Sennen*, *Ablutions*, *Abraham*, *Abside*). Le nouveau répertoire est appelé à jouer un rôle où l'ancien, qui n'y était pas destiné, s'est toujours trouvé mal à l'aise. Ce rôle, il le remplira admirablement, et nous devons, en le recommandant aux lecteurs de la *Revue des questions historiques*, adresser à l'éminent directeur de la publication et à ses collaborateurs nos vifs remerciements pour leur ouvrage, qui fait honneur à la science chrétienne et doit tenir un rang plus qu'honorable dans la série ouverte par les Vigouroux et les Vacant. LÉONCE CELIER.

IV. — MOYEN AGE

Togail Bruidne Da Derga. The destruction of Da Derga's Hostel, edited, with translation and glossarial index, by Whitley STOKES, D. C. L., Foreign Associate of the Institute of France, etc. Paris, Bouillon, 1902, in-8 de XI-198 p.

Cet ouvrage ne rentre guère dans le cadre de notre revue, car ce n'est pas une œuvre d'histoire, mais de philologie. La philologie touche seulement à l'histoire par les inductions que celle-ci peut tirer de textes littéraires. « La destruction du manoir de Da Derga » est une épopée du moyen âge irlandais et même du premier moyen âge, car les mœurs qui y sont décrites sont celles de l'Irlande avant sa conversion au christianisme. Son rapport avec l'histoire est le même que celui de l'Iliade, c'est-à-dire qu'on peut s'y renseigner sur les croyances, les mœurs, les pratiques guerrières, l'ornement, le costume, tel que tout cela est décrit dans une œuvre romanesque faite pour l'amu-

sement des auditeurs. Ce récit barbare (car c'est une société bien primitive qui s'y montre) a été édité d'après les manuscrits et traduit en anglais par M. Wh. Stokes, avec l'autorité qu'on lui connaît dans la philologie celtique. M. d'Arbois de Jubainville a présenté l'œuvre au public dans une préface en français où il donne la bibliographie systématique de toutes les anciennes épopées irlandaises éditées et traduites jusqu'ici en allemand ou en anglais ; et il dit à ce propos, et très justement à notre sens : « La littérature épique de l'Irlande est la plus considérable et une des plus curieuses qui existent en Europe. » Il convient de prévenir le lecteur que ces épopées sont en prose, des récits épiques à proprement parler. C'est de la matière épique plutôt que de l'épopée, et Homère, « jeune encore de gloire et d'immortalité, » peut, sans crainte et sans jalousie, voir sortir de l'ombre cette vieille littérature héroïque des Celtes. H. Gaidoz.

—

L'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations, par Arthur Kleinclausz, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1902, in-8 de xvi-611 p.

Les études carolingiennes sont très en honneur parmi nous ; et il faut s'en féliciter. Cette période de l'histoire nationale, intéressante en elle-même, fournit sur l'origine de nos institutions politiques et religieuses des renseignements utiles. Malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, elle renferme encore bien des parties inexplorées. Nos voisins de l'est ne l'ignorent pas. Le soin qu'ils mettent à les étudier n'est pas sans révéler la pensée secrète d'appuyer avec l'histoire la préoccupation toute politique de l'expansion pangermaniste. Aussi faut-il se réjouir quand il paraît en France un ouvrage tel que celui de M. Kleinclausz.

Sur l'origine de l'Empire carolingien, il s'écarte avec raison d'opinions qui ont eu trop longtemps cours. La pensée de l'établir n'a pas germé dans l'esprit du pape, à l'insu de Charlemagne. Rome a plutôt redouté l'omnipotence des princes francs. Cette institution a, pour ainsi dire, jailli de l'âme de la chrétienté occidentale. Le christianisme ne pouvait, à ses yeux, se concevoir sans l'Empire chrétien. L'idée de la Rome éternelle se voyait ainsi baptisée. Mais l'Empereur, qui régnait à Byzance, faillit à sa mission. Les peuples de l'Occident le constatèrent vite. Les Francs prirent alors le rôle de protecteurs de l'Église ; cela rentrait dans les fonctions de patrice que portaient quelques-uns de leurs rois. Nul ne pensait à leur donner le titre d'empereur ; il fallut l'action des circonstances, le rôle personnel de Charlemagne, l'idée qu'il se fit de son autorité plus que royale, la poussée d'hommes éminents, Alcuin par exemple, en qui s'incarnaient les aspirations publiques. Tout cela est nettement exposé par l'auteur. A remarquer ce qu'il dit de la renaissance littéraire, dont le couronnement de Charles fut le signal.

M. Kleinclausz rend aux successeurs de Charlemagne une justice méritée, tout en avouant les torts que firent à l'Empire leurs divisions continuelles. Leurs rapports avec le pape et les évêques sont l'objet d'un chapitre particulièrement intéressant où l'on constate l'attachement du peuple pour ses princes, malgré les efforts tentés par l'Église et l'aristocratie pour s'emparer de la direction du

monde chrétien. A noter la discussion sur la fameuse lettre de Louis II à l'empereur Basile, qui est manifestement apocryphe. Fabriquée vers 879, probablement par Anastase le Bibliothécaire, elle révèle l'idée qu'on se faisait à Rome des relations du Saint-Siège et de l'Empire. De là son importance significative.

M. Kleinclausz termine son œuvre par une étude sur la légende populaire de Charlemage, qui unit l'empire carolingien au Saint-Empire. J. B.

—

Quomodo primi Duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserint 1032-1162, auctore A. Kleinclausz. Divione, ex typis Barbier-Marilier, 1902, in-8 de viii-116 p.

M. A. Kleinclausz vient de soutenir à la Sorbonne ses thèses pour l'obtention du doctorat ès lettres.

Le sujet de sa thèse latine est fort intéressant pour l'histoire de la duché de Bourgogne. Il a trait à une période encore bien obscure et sur laquelle il n'était pas sans utilité de projeter quelque clarté.

Au commencement du xie siècle, Robert, fils de Robert le Pieux, roi de France, est créé duc de Bourgogne et fonde une maison princière qui doit s'éteindre en la personne de Philippe de Rouvres, au mois de novembre de l'année 1361. Hugues III et ses descendants sont, sans conteste, les princes les plus brillants de la famille. Précédemment, pourtant, de l'an 1032 à l'an 1162, nous voyons se succéder cinq ducs qui, bien que moins dignes d'attention, paraissent n'être pas sans valeur. Ce sont, avec Robert Ier (1032-1076), Hugues Ier (1076-1079), Eudes Ier (1079-1102), Hugues II (1102-1142), et Eudes II (1142-1162). Ces princes n'accomplissent pas d'actions d'éclat, ne portent ombrage ni aux rois, ni aux nobles, ni aux clercs, se contentent d'affermir le pouvoir dans leur maison. C'est pour cela, sans doute, que la plupart des historiens les passent sous silence. Cela tient peut-être aussi au petit nombre des documents bourguignons afférents à cette époque. Cependant, il subsiste une quarantaine de chartes émanant de leur chancellerie, et il y a des monuments historiques d'une autre catégorie, parmi lesquels on peut citer surtout : les travaux historiques de Raoul Glabre, la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, la Chronique de Bèse, la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Il ne faut pas oublier la Chronique de Flavigny de Hugues de Verdun, l'Histoire de Vézelay de Hugues le Poitevin, la Vie de saint Hugues de Cluny, et l'Histoire ecclésiastique d'Ordéric Vital. Parmi les auteurs plus récents, il est nécessaire de consulter Duchesne, Dom Plancher, et un contemporain, M. Ernest Petit (*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*).

M. A. Kleinclausz a divisé son sujet en cinq chapitres, qui ont pour objets : 1° les Origines du duché de Bourgogne ; 2° l'Administration des premiers ducs de Bourgogne de la race capétienne ; 3° les rapports des ducs avec les moines ; 4° leurs rapports avec les nobles et les rois ; 5° le pouvoir des ducs en Bourgogne au milieu du xiie siècle.

Dans le premier, il parle de la survie de la loi Gombette sous les Mérovingiens et les Carolingiens ; de l'administration de Charles le Chauve, de ses comtes et de ses *missi dominici ;* de la sécurité et de la prospérité de la Bourgogne sous son règne ; des

faveurs dont jouissent ses abbayes; des incursions des Normands sur son territoire; puis du règne de Boson, roi de Bourgogne et comte d'Autun; des premiers ducs de Bourgogne et principalement de Richard *le Justicier;* de l'état du duché au xe siècle; enfin, des événements qui mirent Robert le Pieux en possession du duché de Bourgogne et de l'avènement de Robert, son troisième fils, fondateur de la première maison ducale de Bourgogne.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur parle d'abord de l'état de la Bourgogne au commencement du règne de Robert Ier et de la famine de l'an 1033; puis de la reconnaissance des droits du duc par ses vassaux et de l'incertitude de ces droits; de la durée de la domination des premiers Capétiens de Bourgogne et de leurs alliances; de Dijon capitale du duché de Bourgogne; enfin, de la facilité avec laquelle la puissance ducale se transmit après la mort de Robert Ier.

Dans le troisième chapitre, nous voyons d'abord ce qu'était l'Église de Bourgogne au xie siècle; quelle était la richesse de ses monastères, et particulièrement de celui de Cluny après les donations de l'abbé Guillaume d'Aquitaine; puis il y est parlé de la piété des ducs et de la part qu'ils ont prise aux croisades soit en Espagne, soit en Orient; de leur générosité à l'égard des monastères, surtout de ceux de l'ordre de Cîteaux; enfin, de la nécessité où furent Robert Ier et Eudes Ier de revendiquer des biens et des droits usurpés par les religieux, de l'ingénieuse pensée qu'ils eurent d'obvier aux empiétements des évêques et des abbés en engageant plusieurs princes de la maison ducale à rechercher les honneurs ecclésiastiques, et de l'injustice de certaines accusations portées par des historiens contre Robert Ier et Eudes Ier.

Le quatrième chapitre nous dit quels furent l'origine et le régime des fiefs en Bourgogne, quelle place y tenaient les seigneurs châtelains, quelle vie de brigands ils continuaient à y mener, à l'exemple de leurs ancêtres, quand leur activité ne se dépensait pas dans des expéditions lointaines; quelle était la composition de la cour ducale; quelle était la situation du duc de Bourgogne comme homme lige du roi de France; quelle part il devait prendre aux guerres du royaume; quel rôle joua Hugues dans les entreprises de Louis VI.

Le cinquième et dernier chapitre fait ressortir le rôle effacé des premiers ducs capétiens, impuissants pour le bien comme contre le mal, et la nécessité d'un ordre nouveau qui sera dans la réforme de l'ancienne administration et l'établissement des communes.

La lecture de cette thèse, écrite en très beau latin, est facilitée par : 1° une table des sources; 2° une préface; 3° un excellent index des noms d'hommes et des noms de lieux.

Dr J. Meynier.

—

Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol, par l'abbé Camille Daux. (Bibliothèque liturgique, t. IX.) Paris, Picard, 1901, in-8 de LIII-210 p.

Plusieurs érudits de France ou de l'étranger, à la suite de M. Léon Gautier, se sont adonnés à l'étude de ces vénérables monuments de l'ancienne liturgie, des tropaires et des prosiers, ces livres de chants que les moines en général composaient ou

copiaient pour leur usage. Un grand nombre de pièces liturgiques extraites de ces recueils ont été publiées. Mais il n'existait pas encore de tropaire-prosier. M. l'abbé Camille Daux, le savant historiographe du diocèse de Montauban, vient de combler cette lacune et de publier, dans la Bibliothèque liturgique, un Tropaire-Prosier des plus intéressants et des plus complets. Dans une introduction très développée, l'auteur de cette publication étudie avec grand soin et une incontestable compétence le *Codex*. Il donne la description du manuscrit, de son écriture, de ses enluminures, de ses notations et de sa reliure : par une dissertation ingénieuse, il combat l'opinion qui attribuait ce Tropaire-Prosier à l'illustre abbaye de Saint-Pierre de Moissac et le revendique pour celle de Saint-Martin de Montauriol, qui appartenait comme la première au Quercy et qui, sous le nom de Saint-Théodard, devint le point d'origine de la ville et du diocèse de Montauban. M. l'abbé Daux établit, contrairement à l'opinion de M. l'abbé Morelot, propriétaire du manuscrit et qui lui assignait la fin du XIe siècle pour l'époque de sa composition, que ce manuscrit doit être, non de la fin, mais au plus tard du milieu du XIe siècle. Il analyse avec détails les diverses parties de ce recueil, le Tropaire, l'Alléluiaire et le Prosier, qui ne remonte qu'à la fin du XIIe siècle et dont le manuscrit a été joint, pour les besoins du chœur, à celui du Tropaire.

Le texte de cet intéressant monument est accompagné de reproductions héliographiques de folios du Tropaire et du Prosier qui complètent cette importante publication et en font ressortir la valeur. Dom A. DU B.

S. Francisci Legendae veteris fragmenta quaedam, édités et annotés par Paul SABATIER. *Opuscules de critique historique*. Paris, Fischbacher, 1902, in-8 de 142 p.

M. Paul Sabatier poursuit avec une infatigable activité ses études sur les documents se rapportant à saint François et à la première période de l'histoire de son ordre. La brochure qu'il présente aujourd'hui au public nous donne l'étude critique qu'il fait de la *Legenda antiqua* en comparant entre eux les manuscrits du Vatican, de Berlin et de Liegnitz. Dans cette étude, l'esprit sagace, patiemment minutieux de l'auteur a tiré des conclusions importantes. Il reconnait dans la préface de la *Legenda antiqua beati Francisci* la preuve de l'existence d'une *Legenda vetus* qui a disparu, mais qui a fourni à saint Bonaventure plusieurs chapitres de son œuvre. M. Sabatier publie ensuite le texte des sept chapitres de la *Legenda antiqua* qui paraissent provenir de la *Legenda vetus*. Il rattache aux modifications successives de l'esprit religieux dans la famille franciscaine ces diverses productions historiques se superposant les unes aux autres pour constituer l'unité de l'ensemble : les divisions n'avaient pas tardé à se produire après la mort de saint François dans cette multitude d'hommes qui s'étaient enrôlés sous ses rudes étendards, les uns tendant à l'adoucissement de la règle, et une minorité luttant contre l'autorité de certains supérieurs pour le maintien de l'observance primitive. C'est à ce point de vue que M. Sabatier consacre un chapitre à étudier, d'après les bulles pontificales et d'autres documents, le gouvernement de frère Crescentius de Jesi, général de 1244 à 1247 : il émet sur ce religieux un jugement

dont la sévérité peut paraître exagérée, si l'on se reporte aux textes sur lesquels il est appuyé.

Cette brochure se termine par des notes sur certaines reliques de saint François et sur l'organisation contemporaine d'une *Société internationale d'études franciscaines*.

D. A. DU B.

—

Lorenzo FRANCESCHINI : **Tradizionalisti e concordisti in una questione letteraria del secolo XIV**. Rome, officina tipogr. nell' ospizio San Michele, 1902, in-12 carré de 104 p.

Deux *Testi di lingua* importants, le *Specchio di Croce* et la *Disciplina degli Spirituali*, sont traditionnellement attribués au dominicain Cavalca, personnage mal connu, « confus, incohérent, désordonné ». M. Franceschini veut établir dans cette dissertation qu'ils sont en réalité les œuvres de Fra Simone da Cascia, Ombrien, et non celles du Salernitain Fra Giovanni, ni d'un certain Fra Gidio o Giuda. Il prétend démontrer cette attribution par l'examen de la langue et par des recherches bibliographiques : ce mémoire est d'une lecture rebutante et d'une déplorable prolixité. Un certain P. Mattioli, qui croit à l'existence du Salernitain, y est pris à partie avec un esprit de suite vraiment remarquable. M. Franceschini a déjà publié le premier volume d'un travail sur *Fra Simone da Cascia e il Cavalca* (Rome, 1897). Le P. Mattioli a publié *Fra Giovanni da Salerno e le sue opere volgari*, où il critiquait le précédent ouvrage de Franceschini. Ceci est une polémique, sorte de préface au tome II du *Simone da Cascia*. Souhaitons que le P. Mattioli y réponde moins longuement, car l'intérêt du problème en question est mince, et tant d'acharnement littéraire pourrait bien n'être, comme on dit à Rome, qu'une *gelosia di mestiere*.

L. G. P.

—

Les avoués de Saint-Trond, par Constant LECLÈRE. Paris, Fontemoing, 1902, in-16 de XII-138 p. (dont 20 de pièces justificatives).

Cette étude fait partie du recueil de travaux publiés par les membres de la conférence d'histoire de l'université de Louvain. Elle a une portée plus générale que ne semblerait l'indiquer son titre. En réalité, M. Leclère décrit de pied en cap un personnage qui a tenu une place importante au moyen âge, sous le nom d'avoué, et, dans plusieurs parties de la France, sous celui de vidame. Mais il l'envisage surtout dans la région du Brabant et du Luxembourg, et plus spécialement à l'abbaye de Saint-Trond, sur les confins des diocèses de Metz et de Liège.

Des recherches de M. Leclère, il résulte que les avoués apparaissent dès l'époque franque, où on voit couramment les monastères se placer sous la protection d'un grand propriétaire de leur voisinage. Plus tard, l'institution entre dans les cadres du régime féodal; elle devient héréditaire, et l'avoué a pour mission de remplir les devoirs qui incombaient à l'abbé en qualité de seigneur temporel. A ce titre, lui-même était soumis à la surveillance de son suzerain, qui tenait en quelque sorte lieu d'un avoué supérieur.

Les avoués oubliaient parfois leur rôle de protecteurs pour se faire les tyrans des religieux et de leurs serfs. De là une réaction qui aboutit à la chute de l'avouerie. Elle disparut à Saint-Trond dès le XIIIe siècle, et

cela très naturellement, sous l'action combinée de deux influences diverses : d'une part, l'affermissement du pouvoir des grands vassaux, qui, en supprimant les guerres féodales, enlevèrent aux avoués leur principale raison d'être ; et d'autre part, l'émancipation des communes, qui amena la création de juridictions municipales, et réduisit ainsi dans une large mesure la seconde des attributions essentielles qui avaient jusque-là justifié leur existence.

H. Rubat du Mérac.

L'abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine, par L. Jérome. T. I : *L'abbaye au moyen âge*. Paris, Beauchesne, 1902, in-8 de 592 p.

De toutes parts les érudits reprennent avec ardeur l'étude de nos vieilles abbayes. D'après leurs traditions et dans l'intérêt même de la conservation des droits et privilèges du monastère, les moines en conservaient avec soin les archives ; la science trouve dans l'examen de ces diplômes déchiquetés par les siècles, de ces chartes poudreuses, de précieuses indications pour l'histoire, et, quand sa critique consent à en admettre l'authenticité, des témoignages irrécusables pour le passé. Ces documents, de valeur et d'étendue très variables suivant l'importance du couvent, le talent de l'auteur et la richesse des sources, s'accumulent ainsi dans les différentes provinces, constituant, grâce aux efforts des chercheurs, un fonds historique de premier ordre.

Dans la Lorraine, pays monastique par excellence, l'abbaye de Moyenmoutier joua un rôle prédominant par ses origines et son influence au xviie siècle. L'œuvre de M. Jérôme est en tout point digne de l'illustration et de l'importance de ce monastère. Nous ne nous trouvons pas ici devant une de ces monographies à dimensions disproportionnées, où des descriptions plus ou moins artistiques, des clichés littéraires, remplacent trop souvent les recherches et la critique de l'historien. Le gros in-octavo que nous avons à analyser, et qui ne contient que la moitié de l'histoire de Moyenmoutier, marque en même temps l'importance du sujet et le sérieux que M. Jérôme a apporté à son œuvre.

Dans la première partie, l'auteur se trouve en présence d'une première difficulté, qui ne se rencontre que trop rarement ailleurs, celle de l'abondance des sources : trois *Vita sancti Hidulphi*, une *Vita Deodati*, un *Gesta senoniensis Ecclesiae*, etc. M. Jérôme discute ces documents parfois contradictoires, fait le départ avec beaucoup de sagacité entre la légende et l'histoire. Il établit d'une manière très concluante la fondation de Moyenmoutier vers la fin du viie siècle par saint Hidulphe qui, poussé par son humilité et ses aspirations vers la perfection, abandonna son siège épiscopal pour embrasser les austérités de la vie anachorétique.

Après avoir ainsi résolu la question de l'origine, l'auteur extrait d'un vieux manuscrit monastique, le *Libellus de successoribus sancti Hidulphi*, l'histoire de Moyenmoutier pendant sa première période (viiie et ixe siècles).

La deuxième partie du tome Ier nous donne le récit très détaillé et très documenté de l'existence de l'abbaye du ixe au xvie siècle. L'auteur trace tout d'abord le tableau de la triste décadence de Moyenmoutier au ixe siècle ; il raconte la consommation de cette ruine quand l'abbaye passa entre

les mains des laïques, les *abbés-comtes*, et montre les moines remplacés par les chanoines. Vers 950, nous assistons à un relèvement de la vie monastique à Moyenmoutier sous l'influence régénératrice de l'abbaye de Gorze.

A partir de ce moment, se déroule la vie normale de l'abbaye de Moyenmoutier, avec ses alternatives de ferveur et de relâchement, de prospérité et de revers. L'histoire des nombreux abbés qui se succèdent sur le siège de saint Hidulphe est poursuivie avec beaucoup de soins et en grand détail. L'auteur exploite son sujet avec la science d'un érudit et le patriotisme d'un Lorrain.

Le tome Ier fait attendre avec intérêt le tome II, qui étudiera l'abbaye dans son œuvre réformatrice du XVIIe siècle et nous donnera les pièces justificatives annoncées au cours de l'ouvrage. Nous nous bornerons à exprimer le regret que M. Jérôme se soit astreint, dans sa belle et consciencieuse étude, à l'ordre purement chronologique, et qu'il n'ait pas groupé en parties distinctes les principaux aspects du passé de Moyenmoutier, en se conformant par exemple au plan adopté par les Bénédictins de Saint-Maur pour leur *Monasticon Gallicanum*, ce qui eût rendu la lecture de l'ouvrage plus attrayante et eût permis de signaler davantage à l'attention les caractères spéciaux du passé de la vieille abbaye lorraine.

Dom A. DU BOURG.

—

Charles le Téméraire et la ligue de Constance, par E. TOUTEY, ancien élève de l'école de Saint-Cloud, docteur ès lettres. Paris, 1902, in-8 de 475 p.

Le livre de M. Toutey est, à proprement parler, l'histoire de la coalition sous laquelle succomba Charles le Téméraire. En 1881, M. B. de Mandrot avait, presque le premier en France, étudié les *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses*, et les campagnes de Charles le Téméraire avaient naturellement tenu dans son livre une large place. Depuis lors, de nombreux travaux ont été publiés, surtout en Allemagne, sur ce sujet ; ils ont mis en lumière le fait important de l'évolution opérée par le duc de Bourgogne dans sa politique extérieure à partir de sa malheureuse campagne de 1472. A ce moment, il semble renoncer à combattre au moins momentanément et de front le roi de France ; il conquiert la Lorraine, il se fait remettre en gage par son débiteur, le duc d'Autriche, le landgraviat d'Alsace ; il veut arriver ainsi à réunir les deux tronçons séparés de ses États ; il rêve d'une couronne royale, même de la couronne impériale, peut-être bien avec l'arrière-pensée de revenir ensuite sur son premier adversaire. Il n'a pas l'air de se douter que ses nouveaux projets, gros de menaces pour l'Allemagne, les villes du Rhin, la Lorraine, les Suisses, jusqu'alors bien disposés pour lui, les jetteront fatalement dans les bras du roi de France. La brutalité et la maladresse de Pierre de Hagenbach, son lieutenant dans les terres engagées d'Alsace, contribueront au même résultat. C'est l'histoire de cette coalition que M. Toutey s'est proposé d'écrire surtout à l'aide des documents et des ouvrages allemands, et en prenant pour point de départ le traité dit union perpétuelle de Constance, où fut scellée, le 27 mars 1474, la réconciliation entre les Suisses et le duc d'Autriche. M. de Mandrot en avait résumé assez brièvement les

négociations, bien moins connues en 1881 qu'elles ne le sont aujourd'hui. M. Toutey nous fait assister à toutes les péripéties qui amenèrent les futurs alliés, d'une attitude amicale envers le duc de Bourgogne d'abord à une défiance justifiée, puis à une hostilité déclarée. La diplomatie de Louis XI, on peut le croire, n'avait pas été étrangère à ce résultat. Il avait su se faire à beaux deniers comptants de chauds partisans dans les diètes helvétiques ; c'est sous ses auspices et sous les yeux de ses représentants qu'avait été signée l'union perpétuelle, complétée également en leur présence, le 31 mars 1474, par une alliance de dix années entre les villes d'Alsace et les cantons suisses. Parmi les stipulations de ce traité figurait la promesse de retirer des mains de Charles le Téméraire les pays que Sigismond lui avait engagés. Louis XI lui-même conclut, le 15 août 1474, à Chartres, un traité d'alliance avec les envoyés du duc de Lorraine ; le 2 octobre suivant, ses ambassadeurs en signèrent un autre à Berne avec les cantons suisses ; enfin, le 30 décembre 1474, il signait avec l'Empereur une alliance que celui-ci ratifia le 17 avril suivant et à laquelle adhérèrent les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. On voit de quel réseau redoutable de forces ennemies le roi avait su envelopper son adversaire ; ce réseau, il est vrai, faillit se rompre à plusieurs reprises. Le 12 juin 1475, devant Neuss, l'Empereur se réconcilia avec Charles le Téméraire et abandonna Louis XI ; le 17 novembre 1475, il abandonnait à leur tour ses alliés allemands et signait une trêve de neuf ans avec Charles le Téméraire, qui promettait de donner sa fille en mariage à Maximilien ; la mort de Nicolas de Diesbach, le plus chaud partisan de l'alliance française en Suisse, fut encore pour la coalition une perte sensible ; Louis XI lui-même, avec une déloyauté qui aurait pu lui coûter cher, et par suite de l'amour excessif qu'il eut toujours pour la paix, signa, le 13 septembre 1475, avec Charles le Téméraire, pour une durée de neuf ans, la trêve de Soleure ; il permit ainsi au duc de Bourgogne d'écraser le duc de Lorraine, qui ne reçut presque aucun secours de ses alliés, et il courait le risque de voir les Suisses succomber également. Le duc de Bourgogne, pour diviser ses adversaires, avait d'ailleurs, avant d'agir en Lorraine, feint de vouloir s'entendre avec les Suisses, et il s'était trouvé dans la diète des partisans de cette réconciliation ; mais les faciles succès de Charles en Lorraine lui firent espérer de nouveaux triomphes sur un autre champ d'opérations ; il voulait reconquérir l'Alsace insurgée contre sa domination, et il ne consentit qu'à une suspension d'armes du 1er janvier au 1er avril avec les coalisés. Il avait d'ailleurs lui aussi ses alliés, mais peu sûrs et dispersés, et qui, pour la plupart, devaient l'abandonner au moment critique. Édouard IV avait signé à Londres, le 25 juillet 1474, un traité d'alliance avec les envoyés bourguignons ; il était même descendu en Picardie avec une armée ; mais, lassé d'attendre le duc de Bourgogne, qui s'attardait au siège de Naiss, il avait fini par céder aux suggestions pécuniaires du roi de France et avait repassé la mer. La propre sœur de Louis XI, Yolande, duchesse de Savoie, menacée par son beau-frère, Philippe, seigneur de Bresse, que le roi avait gagné, s'était jetée dans les bras du duc de Bourgogne ; Galéas Marie, duc de Milan,

avait suivi cet exemple, mais c'étaient là des auxiliaires qu'un changement de fortune devait faire passer dans le camp opposé; Jean II, roi d'Aragon, avait assez à faire de reconquérir le Roussillon, mais au moins il immobilisait au pied des Pyrénées une partie des troupes françaises; le roi de Naples ne voulait pas se brouiller avec le roi de France; Mathias Corvin, roi de Hongrie, Georges Podiebrad, roi de Bohême, n'en voulaient qu'à l'Empereur et n'avaient aucun grief contre Louis XI; les grands feudataires du royaume avaient à peu près tous posé les armes. Charles le Téméraire ne devait donc compter que sur lui-même dans ce conflit redoutable où il s'engageait sans en soupçonner les dangers. Il avait rejeté avec sa hauteur habituelle et un profond dédain les propositions de paix de ces montagnards grossiers qui avaient osé le braver; les sollicitations du pape, qui désirait la paix pour tourner contre les Turcs les efforts réunis de la chrétienté, n'avaient pas été plus efficaces; à plus forte raison n'avait-il pas accueilli la demande d'une entrevue à Auxerre avec Louis XI, qui craignait pour ses alliés les chances de la guerre. Il prenait pour de la peur la disposition que les Suisses, abandonnés par Sigismond et sans grande espérance d'obtenir de Louis XI un secours militaire, eurent un moment à négocier; on sait comment ces illusions furent brutalement dissipées; l'attitude dédaigneuse du duc de Bourgogne réveilla le patriotisme des Suisses et éleva leur courage à la hauteur du péril; en huit mois, le duc de Bourgogne allait perdre trois batailles et la vie. Tous les coalisés, même ceux dont l'adhésion à la ligue avait été purement morale, prétendirent avoir leur part des dépouilles de l'ennemi vaincu, et le partage définitif n'en devait être terminé qu'après quatre ans de guerre; Louis XI eut le duché et le comté de Bourgogne, la Picardie et l'Artois, il ne devait garder ni la Franche-Comté ni l'Artois. René II recouvra son duché; il se donna, comme le dit M. Toutey, tout entier à ses bons Lorrains auxquels le malheur l'avait indissolublement attaché. Le landgraviat d'Alsace rentra sous la domination débonnaire de Sigismond; les villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, « reprirent leur fière et féconde vie municipale. » Les Suisses, désormais à l'abri des revendications autrichiennes, s'agrandirent en territoire et en influence; le pays de Vaud, Bâle, Genève entrèrent dans la confédération ou subirent son autorité; ses mercenaires furent pendant des siècles à la solde de tout État européen qui voulait les payer; la richesse commença ainsi à pénétrer dans les pauvres vallées des Alpes, mais avec elle aussi la corruption. Enfin, comme M. Toutey le fait justement remarquer, un principe se dégagea de cette guerre. Si Charles le Téméraire avait succombé, c'est que son ambition avait été une menace pour ses voisins et les avait tous réunis contre lui. Le principe de l'équilibre européen était ainsi posé, il devait rester pendant des siècles l'article fondamental de la diplomatie du continent.

Le livre de M. Toutey est fort intéressant: il expose très clairement les faits, il en dégage nettement les conséquences; il est bien composé, mais je ne serais pas étonné qu'il ait été écrit avec trop de rapidité. C'est ce qui explique, suivant moi, le nombre considérable de *lapsus* qu'il y a lieu d'y relever. L'auteur parle de l'effroyable châtiment infligé par Charles

le Téméraire à Dinant et à Liège en 1462, p. 5; il aurait dû dire en 1466 et 1468. Il mentionne, p. 15, un arrangement conclu par Louis XI au commencement de mai 1468, « juste à l'époque du traité de Saint-Omer (entre le duc de Bourgogne et Sigismond d'Autriche) pour réparer le traité de Péronne, » et par lequel il cédait à Charles de France, son frère, la Guyenne et les provinces voisines. On ne voit pas comment la constitution de cet apanage faite par Louis XI, suivant M. Toutey, en mai 1468, aurait pu réparer la faute de Péronne, qui fut commise six mois plus tard, en octobre 1468; en réalité, la cession de la Guyenne à Charles de France est de mai 1469. M. Toutey cite, p. 17, une guerre de 1464 qui m'a tout l'air d'être celle du Bien public et, par conséquent, de l'année 1465. Les textes publiés par lui le sont très incorrectement, et ses confusions sur les noms de personnes sont très nombreuses. Il appelle le chroniqueur Matthieu d'Escouchy Matthieu de Coucy, p. 67; il écrit Charles de Beauveau au lieu de Beauvau, p. 174 et 175; Marrazin au lieu de Marrafin, p. 72; le sire *de* Lau au lieu de *du* Lau; la Luzine, rivière de la Haute Alsace qui s'appelle en réalité la Lisaine, p. 183; Gortz au lieu de Gorze, localité célèbre par son abbaye au sud-ouest de Metz, p. 186; Édouard III pour Édouard IV, roi d'Angleterre, et Mathieu Corvin au lieu de Mathias, roi de Hongrie, p. 186, n. 1; Thibaud de Champagne, maréchal de Bourgogne, au lieu de Thibaud de Neuchâtel, p. 202, n. 1; Tindu, secrétaire de Louis XI, qui signe Tindo; il dit, en parlant du roi René, le roi de Provence, alors qu'il était en réalité roi de Sicile et comte de Provence, p. 409; il écrit Montjui, au lieu de Montjeu, p. 238, n. 2; Bernard de l'Epinasse, seigneur de Combronde, au lieu d'Erard de Lespinasse, p. 249; Soleure, au lieu de Soleuvres, p. 269 et 285; Dariolle pour d'Oriolle, p. 270; Manton, au lieu de Menthon, p. 337; le sieur de Chailmont, au lieu de Chaumont, p. 338; la trêve signée le 18 septembre 1477 le fut non pas à Sens, mais à Lens en Artois, p. 415; la fille de Charles le Téméraire ne s'appelait pas Marguerite, mais Marie, p. 283; je suppose que le cardinal de *Rohan* cité par M. Toutey, p. 110, n. 1, est le cardinal d'Estouteville, archevêque de *Rouen;* mais en revanche, je ne vois pas du tout quels peuvent être « l'évêque de Tournus » (Tournus était une abbaye bourguignonne, non un siège épiscopal) et le sire de Sens cités à la p. 357, n. 2. Voilà bien des inadvertances, car je ne veux pas y voir autre chose; mais il est fâcheux pour l'auteur de les avoir laissées échapper, et d'avoir ainsi diminué la valeur d'un livre auquel il ne nous coûte pas néanmoins d'en reconnaître encore une véritable.

J. Valset.

La Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault, maître des comptes à Dijon (1473), publiée par Louis Stouff. Paris, L. Larose, 1902, in-8 de 95 p.

M. Louis Stouff continue ses recherches aux riches archives de Dijon, ce qui lui permet, bon an, mal an, de faire connaître au public curieux de l'histoire des ducs de Bourgogne quelque document intéressant pour elle.

Cette année, il nous donne un double de l'information d'un maître

des comptes de la cour de Dijon « faicte par l'ordonnance de monseigneur le duc de Bourgoingne en ses pays de Ferrates et d'Auxay », en 1473. Il s'agit ici des pays de Ferrette et d'Alsace, appellation assez impropre sous laquelle les gens du duc de Bourgogne comprenaient l'ensemble des domaines de leur maître en Alsace et dans la vallée du Rhin, depuis la limite méridionale de l'évêché de Strasbourg jusqu'au confluent de l'Aar. La partie principale du rapport de Contault est la description des villes, châteaux et seigneuries de Thann, Landser, Ortemberg, Ensisheim, Bergheim, Brisach, en Alsace, des villes forestières, Rheinfelden, Seckingen, Laufenbourg, Waldshut, et du château de Hauenstein, chef-lieu du comté de la Forêt-Noire, possessions que les Habsbourg avaient engagées, le 9 mai 1469, à Charles le Hardi par le traité de Saint-Omer.

On sait que la pauvreté de la maison d'Autriche, l'impossibilité où elle se trouvait de tirer un revenu régulier de terres continuellement ravagées par les Suisses, avaient déterminé la conclusion de ce traité. Aussi était-ce dans le plus fâcheux état qu'elles arrivaient à la Bourgogne. Les dernières guerres y avaient laissé partout des traces : maisons ruinées et champs en friches s'y voyaient à chaque pas. Les habitants des campagnes, épuisés, dans leurs ressources, par les exactions et le pillage, ne pouvaient payer leurs redevances. « Dans les châteaux, tout offrait le spectacle de la désolation : murailles fendues, prêtes à s'en aller par terre », ou déjà renversées ; toitures percées et pourries, laissant pénétrer la pluie dans les bâtiments ; souvent ouvertures béantes, les gens d'Autriche ayant emporté les portes et les fenêtres.

Cependant, nulle part de solides forteresses n'étaient plus nécessaires que dans ces contrées unies à la Bourgogne par un lien tout artificiel. Les différences de race, de langue, de mœurs n'étaient pas les seuls obstacles à l'établissement de la domination bourguignonne. A l'extérieur, la malveillance des Suisses ; à l'intérieur, l'indocilité de la féodalité, celle de la bourgeoisie même, partout les intrigues de Louis XI.

Le bon Contault eut le temps de constater toutes ces choses au cours de sa mission, qui dura trente-sept jours et au terme de laquelle il rentra à Dijon, harassé et malade, pour remettre son rapport à la chambre des comptes.

La narration du maître des comptes est fort intéressante : en bon Bourguignon, il décrit bien ; mais son ignorance de la « langue d'Allemagne » lui rend l'information très difficile. On s'en aperçoit bien à l'orthographe fantastique qu'il donne aux noms de personnes et de lieux. L'index onomastique, dont M. Stouff a fait suivre son travail, ne manque pas d'opportunité ; le lecteur en jugera !

Dr J. Meynier.

Entrée de Charles VIII à Rouen en 1485, *reproduction fac-similé d'un imprimé du temps, avec introduction et annexes*, par Charles de Robillard de Beaurepaire. In-4 de xxvi-27-32 p. Rouen, imprimerie Léon Gy, 1902 (publication de la *Société des bibliophiles normands*).

L'excellente *Société des bibliophiles normands*, à qui l'on doit tant de publications de premier ordre,

vient de reproduire en fac-similé le livret ou programme des fêtes célébrées à Rouen, le 14 avril 1485, pour l'entrée dans cette ville du jeune roi Charles VIII, alors âgé de treize ans. Ce qui donne de l'intérêt à cette publication, c'est qu'elle est, au jugement de son savant éditeur, M. de Beaurepaire, « la plus ancienne relation particulière d'entrée de roi de France. » L'intérêt s'accroît encore par ce fait que le livret dont le fac-similé nous est donné est « la plus ancienne impression rouennaise que l'on ait à signaler, » plus ancienne même que les *Chroniques de Normandie*, imprimées presque simultanément par Guillaume Le Talleur et Noël de Harsy en 1488, où l'on avait vu jusqu'à ce jour le premier en date des incunables rouennais.

La reproduction du livret est précédée d'une introduction historique de M. de Beaurepaire, rappelant les circonstances qui amenèrent le jeune roi en Normandie et à Rouen, indiquant la composition de son cortège, et donnant, sur le cérémonial compliqué des entrées royales, les détails les plus intéressants. M. de Beaurepaire nous fait connaître à ce propos une figure curieuse, celle de Robert Pinel, qui paraît avoir été à cette époque le metteur en scène attitré des fêtes de ce genre, puisqu'on le voit préparer à Arras, en 1479, l'entrée de Marguerite d'Autriche, avant de préparer à Rouen, en 1485, celle de Charles VIII. Ce Pinel semble avoir été un clerc de la paroisse Saint-Maclou : on ne sait s'il était prêtre.

M. de Beaurepaire fait suivre le livret d'un choix de pièces justificatives, toutes inédites : description du cortège du roi et de son entrée à Rouen, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale ; extraits des délibérations du chapitre de Rouen ; extrait du registre de l'Échiquier de Normandie. Inutile d'ajouter que ces pièces sont annotées avec le plus grand soin. Ainsi encadré, ce programme d'une entrée royale devient une vraie page d'histoire, écrite avec l'érudition vraiment admirable qui donne tant de valeur aux moindres publications du savant archiviste de la Seine-Inférieure. P. A.

V. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Nuovo studio su Giovanni Pier Luigi da Palestrina. Rome, Desclée, in-8, 1900.

Mgr Respighi a publié, il y a déjà plusieurs mois, une plaquette sur l'édition médicéenne reproduite, ces dernières années, par la célèbre typographie Pustet, de Ratisbonne. Cette édition eut l'avantage d'être, plusieurs années durant, qualifiée d'authentique. Haberl, auteur d'une méthode d'exécution du plain-chant, méthode plutôt défectueuse, en voulut rehausser le douteux mérite en lui donnant pour premier auteur le célèbre maître Pier Luigi dit Palestrina. Mgr Respighi n'a pas de peine à démolir cette construction d'une « science » toute *à priori*. En montrant et faisant connaître les véritables origines de l'édition médicéenne, il n'a pas peu contribué à empêcher le maintien ou mieux le renouvellement d'un privilège heureusement périmé. Ainsi il a rendu un signalé service à la cause de l'art religieux. Tous les partisans du *revertimini ad fontes S. Gregorii*, bien compris,

lui en auront, lui en ont déjà reconnaissance. Ajoutons qu'à l'heure où parut la plaquette il fallait pour la publier certain courage, et que le courage n'est pas fait pour déprécier une œuvre, surtout lorsqu'elle a la valeur intrinsèque de la thèse de Mgr Respighi. X.

—

Ercole Cuccoli. **M. Antonio Flaminio.** *Studio con documenti inediti.* Bologna, Zanichelli, 1897, in-8 de XII-292 p.

Malgré sa date déjà reculée, c'est seulement à la fin de 1902 que nous parvient ce volume, qui, à aucun égard, ne peut passer pour un livre d'actualité, la poésie latine de la Renaissance et l'auteur des *Lusus pastorales* ayant assurément aujourd'hui peu d'adeptes et de fidèles. Ce mémoire mérite cependant d'être signalé, car il fait revivre une figure fort effacée et digne toutefois de survivre en ombre légère, et de plus l'auteur a habilement groupé autour de son héros, un peu mince, des personnages intéressants comme Baldassare Castiglione, Sauli, Cristoforo Longolio, G. Matteo Giberti, Veronica Gambara et Giovanni Valdes. La première partie du volume (p. 1-144) est consacrée à la biographie, suffisamment documentée et tirée autant que possible des œuvres mêmes et des lettres de Flaminio ; la seconde est une étude approfondie des travaux littéraires, prose et poésie, de cet humaniste. Le chapitre IV fournit quelques aperçus nouveaux et ingénieux sur G. Matteo Giberti, dataire de Clément VII et évêque de Vérone. Le chapitre VI est relatif aux rapports d'amitié et de doctrine qui lièrent Flaminio à Juan de Valdes et étudie les opinions religieuses de Flaminio, en discutant les opinions de Schelhorn, de Thou, Bayle, Ranke, Cantù, MacCrie, Young, Pallavicino, Mancurti, Tiraboschi, Caracciolo, Laderchi. Cuccoli conclut à l'intégrité des convictions catholiques de Flaminio, et lui ôte la paternité de l'écrit *Del benefizio di Cristo.* Le dernier chapitre, racontant la vie diplomatique de Flaminio et ses relations avec le cardinal Reginald Poole (Polo), touche à l'histoire générale. La seconde partie, exclusivement littéraire et technique, a moins d'intérêt pour les historiens. C'est au total une utile contribution à l'histoire italienne du Cinquecento.

L.-G. Pélissier.

—

Les San Gallo, architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs : XVe et XVIe siècles, par Gustave Clausse, membre des Académies royales des beaux-arts de Rome et de Florence. Paris, Leroux, 1900 et 1902, 3 vol. gr. in-8 de LVIII-404, 433 et 417 pages, avec portraits, planches et figures.

La série d'artistes qui a illustré pendant plus d'un siècle le surnom de San Gallo nous offre un de ces exemples, que produit parfois la nature, d'une dynastie d'hommes de valeur, chez qui le talent se perpétue en quelque sorte héréditairement.

Le véritable vocable patronymique de la race était Giamberti. Au XVe siècle, vivant de 1405 à 1480, Francesco Giamberti nous apparaît déjà comme un très habile ouvrier de l'art du bois, renommé à Florence, sa patrie.

Francesco Giamberti eut deux fils, Giuliano (1445-1516) et Antonio dit le Vieux (1455-1534), qui ajoutèrent à leur nom le surnom de San Gallo, et cinq petits-fils, Bastiano dit Aristotele, Giovanni Francesco, Giovanni

Battista dit Il Gobbo, Antonio dit le Jeune, et Francesco dit Il Margotta, qui, tous, se parèrent également du surnom de San Gallo, quoique, à la vérité, quatre d'entre eux n'appartinssent à la famille Giamberti que par leurs mères. Or, les deux fils se rendirent célèbres comme architectes, sculpteurs en bois et ingénieurs. Quant aux cinq petits-fils, quatre, parmi lesquels Antonio le Jeune (1485-1546), le plus brillant représentant de la dynastie, furent aussi architectes et ingénieurs, tandis que le cinquième, Francesco il Margotta (1494-1576), établissait sa réputation en exécutant des sculptures et des médailles.

En considérant les San Gallo uniquement comme artistes, et en laissant de côté la question de la vie intime, qui pour le plus fameux d'entre eux, Antonio le Jeune, offre un assez triste spectacle, on peut dire qu'ils ont été particulièrement favorisés par le sort et que les plus heureux concours de circonstances leur ont permis de donner toute la mesure de leurs talents. Ainsi Giuliano fut protégé par Laurent de Médicis, à qui il devrait, assure-t-on, le droit d'avoir pu prendre, comme une récompense honorifique, le surnom de San Gallo ; par le cardinal Julien de La Rovère, devenu plus tard le pape Jules II, qui le créa architecte en chef de la basilique de Saint-Pierre ; enfin par le pape Léon X. Son frère, Antonio le Vieux, jouit également d'une faveur spéciale de la part des Médicis. Il était même intimement lié avec les fils de Pierre de Médicis, et surtout avec le cadet, Julien, qui lui confiait les plus chers secrets de son cœur. Ce fut lui qui, après l'assassinat de Julien de Médicis, vint révéler à Laurent que le malheureux jeune homme laissait un enfant au berceau, né d'amours mystérieuses, et dont l'artiste avait été appelé à être le parrain. Grâce à la déposition d'Antonio da San Gallo, la famille de Médicis s'ouvrit pour le pauvre orphelin. Quarante-cinq ans plus tard, ce filleul d'Antonio, qui lui devait en quelque sorte son état civil, s'asseyait sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Clément VII. Enfin, pour nous borner à ne plus citer qu'un dernier exemple, le neveu des deux précédents, Antonio da San Gallo dit le Jeune, eut la bonne fortune d'avoir pour protecteur le puissant cardinal Alexandre Farnèse, devenu à son tour, en 1534, le pape Paul III. Grâce à ce pontife, Antonio le Jeune se trouva appelé à jouer un rôle important dans deux des plus grandes entreprises architecturales de la Rome du XVIe siècle, la continuation des travaux de la basilique de Saint-Pierre, et la construction du palais Farnèse.

Ce bonheur, qui avait entouré les travaux des San Gallo durant leur existence, s'est perpétué pour eux après leur mort. Leurs noms n'ont jamais cessé d'être cités au nombre de ceux des artistes qui ont concouru, pour la plus large part, au développement du grand mouvement classique dans l'architecture italienne de la Renaissance.

En France, notamment, plusieurs de nos écrivains d'art les plus qualifiés, MM. A. Gruyer et le baron de Geymüller, de l'Académie des beaux-arts, les regrettés érudits Eugène Muntz et Jules de Laurière, se sont occupés d'eux. Mais jamais, ni dans notre pays ni dans aucune autre contrée, la mémoire des San Gallo n'avait reçu un hommage comparable à la publication en trois volumes, que nous

voulons signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue des questions historiques* et que vient de faire paraître, de 1900 à 1902, M. Gustave Clausse.

M. Gustave Clausse, si connu pour ses beaux travaux antérieurs sur *les Monuments du christianisme au moyen âge* et sur *les Origines bénédictines*, a ce grand avantage de n'être pas seulement un lettré, un savant en fait d'histoire, très au courant de l'état de la civilisation aux diverses époques de l'humanité, et un très fin appréciateur des œuvres d'art; il est encore architecte lui-même, comme le furent les San Gallo, capable par conséquent de juger leurs productions avec la compétence spéciale d'un homme du métier. Dans son très important ouvrage, il n'a laissé de côté rien de ce qui peut intéresser la biographie de tous les San Gallo, depuis l'aïeul, le vieux Francesco Giamberti, jusqu'aux derniers et aux plus obscurs descendants de celui-ci, citant, décrivant et appréciant toutes leurs créations. C'est là une étude maîtresse et définitive à laquelle il faudra toujours se reporter à l'avenir, lorsque l'on voudra s'occuper des maîtres qui ont eu une si grande part aux travaux de Saint-Pierre de Rome, de la villa Madame, du puits de Saint-Patrice à Orvieto, du palais Farnèse et de tant d'autres monuments célèbres. M. Clausse a su rendre son sujet plus intéressant encore, en élargissant son cadre, pour montrer quels furent successivement les milieux dans lesquels vécurent les différents artistes, objets de ses monographies. On peut ainsi trouver dans son livre des aperçus d'ordre général sur Florence et les premiers Médicis, sur Rome et les papes, sur l'état de Rome et la société au début du XVIe siècle, sur Florence encore à une époque plus avancée du XVIe siècle, tableaux d'ensemble, esquissés rapidement, mais d'une main très sûre.

Les trois volumes de M. Gustave Clausse sont enrichis d'une illustration digne du texte, c'est-à-dire puisée aux meilleures sources. Cette illustration fait surtout défiler sous nos yeux des vues ou des plans des principaux monuments à l'exécution desquels les San Gallo se sont trouvés mêlés. Elle nous montre aussi leurs dessins, leurs sculptures, et, pour Francesco dit il Margotta, une très curieuse suite de ses médailles ou médaillons avec portraits.

Signalons enfin un autre mérite qui pourra paraître un peu secondaire, mais dont il ne faut pas moins savoir grand gré à l'auteur. M. Gustave Clausse a pris la peine de terminer son troisième volume par une table alphabétique détaillée, dressée avec le plus grand soin, qui rendra son ouvrage plus utile encore aux travailleurs. De pareilles tables devraient se trouver dans toutes les publications importantes consacrées à l'histoire de l'art; et, à cet égard encore, la magistrale étude de M. Gustave Clausse sur les San Gallo peut être citée comme un modèle.

PAUL DURRIEU.

—

Les Chapelles de l'église Notre-Dame de Dole, par C. RANCE DE GUISEUIL. Paris, A. Picard et fils; Dole, A. Jacques, 1902, in-8 de XIII-420 p., avec planches.

Autrefois capitale de la Franche-Comté, Dole n'est plus aujourd'hui qu'un simple chef-lieu d'arrondissement du Jura. Ville ouverte et paisible depuis qu'elle est entrée dans

la grande patrie française (elle se comporta cependant comme Châteaudun, le 21 janvier 1871), elle était, sous la domination espagnole, une cité guerrière où s'abritaient à la fois une Université, une Cour des comptes et enfin le Parlement de la province, souverain réel du pays.

Lorsque, après la mort du Téméraire, Louis XI mit la main sur la Bourgogne, il voulut également s'emparer de la Franche-Comté; mais ici la résistance fut très vive et d'Amboise se jeta sur Dole, que la trahison d'auxiliaires alsaciens et ferretois lui livra et qu'il détruisit à peu près complètement (1479). Les édifices religieux n'échappèrent pas à la ruine générale. Dole ne se releva que lentement; l'un des premiers soucis de ses habitants fut cependant de construire une nouvelle église : commencée en 1509, elle fut achevée et consacrée en 1571, soit quatre-vingt-douze ans après le désastre de 1479.

Les ressources publiques n'étant pas suffisantes pour arriver à édifier un monument de cette importance, le conseil de ville eut l'idée d'intéresser spécialement à sa construction les habitants riches ou aisés de la cité. A cette fin, il concéda à diverses personnes ou associations les emplacements utiles pour l'établissement de chapelles, avec « le droit de jouir exclusivement des places qui leur étaient attribuées, de les clore, de les garnir de sièges pour eux et pour leurs familles, d'y ériger des autels avec le droit d'en désigner les patrons et nommer les desservants, de creuser en dessous des caveaux, d'y faire déposer les corps des propriétaires, de leurs parents ou amis. »

Avec le temps, la nouvelle église finit par compter quarante et une chapelles édifiées dans ces conditions, dont M. de Guiseuil fait la description et sur lesquelles il fournit les renseignements historiques les plus complets. De nombreuses personnalités sont ainsi tirées de l'oubli; mais ce qui intéressera pour le moins autant que le reste, c'est le tableau qu'il esquisse des mœurs et des coutumes doloises du XVIe au XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution, qui devait tout emporter. Notons, en particulier, ce qui concerne les confréries ou les corporations de la ville de Dole titulaires de certaines chapelles de l'église.

Pour mener à bien son travail, M. de Guiseuil a mis à contribution de nombreuses archives publiques ou privées et a su en tirer le meilleur parti. Illustré de jolies phototypies hors texte, ce beau volume se termine par une table alphabétique des noms propres cités, nécessaire pour se reconnaître dans une œuvre de cette étendue. Excellent et intéressant chapitre de l'histoire de l'ancienne capitale de la Franche-Comté.

E.-C. GAUDOT.

Wolfgang de Salm, évêque de Passau (1540-1555). *Contribution à l'histoire du XVIe siècle*, par Robert REICHENBERGER, docteur en philosophie, prêtre du diocèse de Ratisbonne. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902.

Cette très intéressante monographie commence le deuxième volume des « Études et scènes historiques, » publiées concurremment avec l'Annuaire historique, par le docteur Hermann Grauert, professeur titulaire à l'Université de Munich.

M. Reichenberger a étudié d'une manière rigoureusement scientifique les

faits politiques, sociaux et religieux qui se rattachent aux quinze années de l'épiscopat de Wolfgang de Salm. L'école de vaillants historiens catholiques à laquelle il appartient est trop connue pour qu'il soit besoin de dire que son travail inspire toute confiance. L'épiscopat de Wolfgang de Salm a une grande importance pour l'histoire du protestantisme en Autriche et en Bavière. Ce sera le point qui intéressera le plus les lecteurs étrangers à ces deux pays. Mais, si l'on considère que cette époque est à la fin du règne impérial de Charles-Quint, qu'elle atteint au concile de Trente, que le diocèse de Passau était alors une puissante principauté s'étendant de l'Inn à la Marsch et à la Leitha, que Wolfgang était de tous les évêques de Bavière et d'Autriche le plus en vue et le plus influent dans les conseils du roi Ferdinand et du duc Albert, on ne sera pas étonné que son historien ait groupé autour de sa douce et noble figure une grande quantité de faits du plus haut intérêt.

Après une brève exposition des circonstances qui amenèrent l'élection de Wolfgang à l'évêché de Passau, l'auteur étudie dans quatre chapitres ses luttes contre l'hérésie et contre la décadence de la religion dans son diocèse, ses relations politiques avec Ferdinand et Charles-Quint, sa liaison étroite avec le duc de Bavière Albert V, enfin son zèle et sa générosité à protéger les lettres, les sciences et les arts.

Son vrai rôle de pasteur fidèle est dans la résistance à la révolution protestante et dans les efforts non moins énergiques qu'il dut faire pour opérer les plus pressantes des justes réformes parmi ses diocésains et surtout dans son clergé. On a trop légèrement rendu les évêques du XVIe siècle responsables des progrès prodigieusement rapides du protestantisme en Allemagne. Mais quand on voit à quelles difficultés, à quelles impossibilités se heurta un Wolfgang de Salm, on est amené à une plus équitable indulgence. Il est vrai que le diocèse de Passau avait particulièrement souffert des expéditions contre l'invasion ottomane. La belle vallée du Danube était la grande route des sauvages envahisseurs et des armées impériales presque aussi sauvages. Ce qu'était devenue l'instruction dans ces pays, et surtout l'instruction religieuse, est inimaginable. Naturellement, le recrutement et la valeur du clergé séculier et régulier s'en ressentaient. Lorsque Wolfgang, en 1541, se vit chargé d'un pareil diocèse, il se demanda avec anxiété lequel des deux maux il fallait choisir, ou bien provoquer par des mesures sévères de réforme la défection presque unanime du clergé, ou bien continuer à confier à des hommes évidemment indignes le soin des âmes, l'instruction des peuples et l'administration des sacrements. Quelle misérable armée de défense il aurait à opposer à la marche triomphante de l'hérésie ! Son caractère conciliant le portait à croire qu'un apaisement par l'entente serait possible avec les partisans de la Réforme. Il avait sur ce point des illusions, c'est incontestable. Mais son âme était très droite, et son désir sincère d'accommodement ne lui arracha jamais la moindre concession doctrinale. Au spectacle désolant de la révolte, les esprits élevés ne pouvaient s'empêcher de voir que de graves et nombreuses réformes étaient nécessaires dans l'état de honteuse décadence qu'ils avaient sous les yeux. Ce qu'ils ne pouvaient voir

aussi clairement que nous, c'est que l'abime que les hérétiques avaient creusé entre eux et la vérité était dès lors infranchissable.

Un autre obstacle se dressait devant les plus sages desseins et les meilleures volontés, c'était la protection ouverte que trop souvent le pouvoir laïque accordait aux hérétiques et aux mauvais prêtres. Les princes souverains, il est vrai, le roi de Bohême et de Hongrie Ferdinand, les ducs de Bavière Guillaume IV et Albert V, l'empereur Charles-Quint, étaient bien disposés à combattre énergiquement le protestantisme; mais ils entendaient bénéficier des services rendus à l'Église pour pousser de plus en plus avant leurs empiétements sur le pouvoir spirituel. Ces prétentions plaçaient les évêques dans des embarras vraiment inextricables, tandis que l'hérésie mettait activement à profit ces rivalités malheureuses.

Ces explications sont très documentées, cela va sans dire. Il en est de même dans les trois chapitres suivants où Wolfgang paraît comme un négociateur d'une habileté consommée et parfaitement honnête entre les princes rivaux, puis comme le plus sage, le plus dévoué des amis du duc Albert de Bavière.

Les dernières pages nous le montrent dans le gouvernement de son diocèse, excellent prince, juste, doux, conciliant, généreux, ami et protecteur éclairé et efficace des savants et des artistes. Ce qui parle particulièrement en sa faveur, c'est la pureté de son caractère et le désintéressement de son activité au milieu de tant d'intrigues haineuses et d'ambitions sans scrupules.

F. N.

VI. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Jean-Louis d'Erlach, par E. Charvériat. Lyon, A. Rey, 1902, in-12 de 152 p.

Parmi les généraux suisses qui ont servi la France, Jean-Louis d'Erlach occupe le premier rang.

Né à Berne le 30 octobre 1595, il appartenait à une famille patricienne originaire, paraît-il, de la Bourgogne, mais habitant la cité de l'Aar depuis l'année 1191. Son père, Rodolphe d'Erlach ou de Cerlier, était seigneur de Castelen, en Argovie; sa mère était une Mülinen de Waldenstein. On ne sait presque rien de ses premières années, qu'il passa dans la maison paternelle, à Morges, dont son père était bailli.

A l'âge de treize ans, son père l'envoya dans une école de Genève où il passa trois ans, apprenant la langue française, qu'il parvint à parler et à écrire avec facilité, et se confirmant dans les doctrines calvinistes, auxquelles il resta, toute sa vie, très attaché.

Il n'avait que seize ans quand il entra dans la vie publique; il débuta comme page auprès de Christian Ier d'Anhalt, qui allait devenir général de l'Union évangélique. A l'âge de vingt-cinq ans, en 1620, il était déjà capitaine et, comme tel, prenait part à la bataille de la Montagne-Blanche, qui inaugurait la guerre de Trente ans. Il devait assister à celle de Lens, qui l'a, pour ainsi dire, terminée (1648).

Après avoir servi successivement sous Christian de Brunswick ou

d'Halberstadt, Gustave-Adolphe de Suède et Bernard de Saxe-Weimar, il entra, après la mort de ce dernier, en 1639, au service de la France, qu'il ne devait quitter qu'avec la vie, en 1650.

A l'époque où d'Erlach entrait au service de Gustave-Adolphe, en 1623, le roi faisait la guerre à la Pologne. Une trêve l'ayant rendu momentanément à la vie privée, il en profita pour se marier avec une de ses cousines, Marguerite d'Erlach, qui lui apportait en dot le château et la terre de Ruchenstein (1627). C'était une femme d'esprit et de caractère viril, qui le rendit très heureux.

La partie la plus importante de la carrière d'Erlach s'est passée de 1639 à 1648 dans la forte place de Brisach qu'il maintint sous la domination de la France, en même temps qu'il lui conservait l'armée organisée par Weimar. Aussi bon administrateur que grand général, il sut renouveler par des engagements, équiper, entretenir, instruire, et surtout discipliner cette réunion d'aventuriers hétérogènes.

D'Erlach n'a pas été maréchal de France, comme l'ont soutenu plusieurs historiens suisses, Albert d'Erlach de Spiess et May de Romainmôtiers entre autres, mais seulement lieutenant général des camps et armées du Roi. S'il n'a pas, comme Bernard de Weimar, joué les premiers rôles pendant la guerre de Trente ans, au moins n'a-t-il pas, comme le féroce Saxon, compromis sa réputation par des actes de sauvagerie. On ne peut que s'associer à l'éloge que fait son nouveau biographe de ses vertus privées, et conclure avec lui qu'Erlach a été une des gloires militaires de la Suisse, un des grands serviteurs de la France, et que son nom mérite de ne pas tomber dans l'oubli.

Dr J. Meynier.

—

Fénelon et le Séminaire de Cambrai, par X. Sackebant, prêtre de la Mission. Cambrai, F. Deligne, 1902, in-8 de 136 p.

Le vent est décidément aux monographies ; on aurait tort de s'en plaindre, car l'histoire est un vaste édifice qui se construit avec des pierres apportées d'un peu partout. Les cadres de l'histoire générale sont trop larges pour pouvoir être profonds et compréhensifs. M. Sackebant vient de nous donner un excellent spécimen de cette méthode de travail ; il montre que, même en province, loin des grands centres et des grandes bibliothèques, et absorbé par de multiples occupations, on peut, avec de la bonne volonté, publier de sérieuses études historiques.

Le travail de M. Sackebant est, comme le titre l'indique clairement, une étude d'histoire particulière et locale ; la trame principale, ce sont les efforts de Fénelon pour organiser un séminaire digne de son idéal élevé. Je ne crois pourtant pas qu'il soit possible de mieux instruire un procès, ni de tirer un meilleur parti des documents. L'auteur est initié à la vraie méthode historique, la seule qui soit acceptée aujourd'hui par les savants sérieux : celle qui s'appuie exclusivement sur les documents, et avant tout sur des documents de première main, comme tout ce qui est inédit. On ne peut pas reprocher à M. Sackebant de s'être épargné cette peine ; les bibliothèques de Cambrai, de Lille, de Douai, de Paris et de Mons lui ont fourni les matériaux de son travail ; à vrai dire, ce n'est pas

l'auteur que l'on entend, mais les documents, et c'est là un précieux avantage, car on est sûr de marcher sur un terrain absolument *objectif*. Ces documents nous retracent au vif les nombreuses péripéties que traversa le célèbre archevêque dans la poursuite de son dessein; mais aussi combien n'admire-t-on pas la vaste compréhension de son esprit qui embrasse jusqu'aux moindres détails! L'établissement du Séminaire, qui semble un détail insignifiant dans la perspective générale de la vie du grand prélat, fut en réalité une de ses plus chères préoccupations. Certains pourront en être étonnés; ceux qui sont au courant des questions ecclésiastiques trouveront la chose toute naturelle. Fénelon avait un esprit trop sacerdotal pour ne pas comprendre de quelle importance est pour l'Église la formation de ses ministres. A un moment où la question des Séminaires est plus que jamais à l'ordre du jour, on aura tout intérêt à connaître les vues de Fénelon sur un pareil sujet. J'ai dit que cette étude concerne surtout l'histoire locale; n'oublions pas toutefois que M. Sackebant, sans sortir de son sujet, rencontre sur son chemin des questions d'ordre plus général, telles que l'affaire du *quiétisme* et le *jansénisme;* certains textes inédits jettent sur ces débats une nouvelle lumière.

J'ai dit tous les mérites de cette publication; l'auteur ne m'en voudra pas, si je me permets deux légères critiques : cette étude n'a pas assez d'unité pour une monographie; le style pourrait avoir parfois plus de vigueur et d'élévation.

V. Ermoni.

—

Le Bienheureux Grignion de Montfort, par Ernest Jac (collection « Les Saints »). Paris, Lecoffre, 1903, in-12 de 236 p.

La vie du missionnaire breton avait tenté déjà un certain nombre d'écrivains; plusieurs biographies nous avaient conservé le souvenir de cette existence si courte, mais si pleine et si féconde. Pourtant on a pensé avec raison que le portrait du bienheureux Grignion de Montfort avait sa place marquée dans la collection « Les Saints. » M. Ernest Jac s'est chargé de nous le présenter. C'est un compatriote de son héros : il connait les lieux, les usages du pays, ce qui donne de la vie à son récit simple et correct. Après avoir dit le cadre où se passa la jeunesse du bienheureux, les précoces manifestations d'une sainteté qui allait s'épanouir dans toute la sève de sa générosité, et la fidélité de ses réponses aux appels de Dieu, l'auteur le suit à Paris, à Rome; nous l'accompagnons dans ses missions en Poitou, en Bretagne, en Normandie, en Saintonge; nous le voyons en butte aux persécutions de ses adversaires irréconciliables, les jansénistes et les gallicans, qui profitent des exubérances de son zèle apostolique pour lui infliger des avanies et nous donnent l'occasion d'admirer la patience et l'humilité du serviteur de Dieu. Nous assistons à l'éclosion des deux familles religieuses, filles du bienheureux de Montfort, les missionnaires de la Compagnie de Marie, qui n'ont pas pris racine en France mais prospèrent au Canada, et les religieuses de la Sagesse, qui, dans leurs innombrables couvents, propagent l'esprit de leur saint fondateur, en se dévouant à toutes les œuvres léguées par lui en héritage. Le vaillant missionnaire de-

vait mourir les armes à la main. Au cours de ses missions, il sentit que l'heure du repos allait sonner pour lui et il revint à sa chère maison de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; le 28 avril 1716, après avoir entonné son cantique *du Paradis*, le fidèle serviteur entra dans la joie de son Seigneur.

A. B.

—

Emmanuèle-Thérèse, de l'ordre de Sainte-Claire, fille de l'électeur Max-Emmanuel de Bavière (1696-1750), par la princesse Louis-Ferdinand de Bavière. *Allgemeine Verlags-Gesellschaft*, Munich, 1902, in-4 de XII-83 p., avec nombreuses illustrations.

Ce n'est certes pas un livre banal que celui dont nous avons à rendre compte. Il nous redit la vie d'une jeune princesse quittant avec héroïsme les splendeurs de la cour paternelle pour embrasser la vie humble et austère de fille de Sainte-Claire, et est présenté au public par une autre princesse de la même famille, dont la personnalité, comme celle de son héroïne, se détache d'une façon admirable sur le fond contemporain. Au milieu du spectacle de notre décomposition sociale, il est consolant d'arrêter ses regards sur le foyer princier et chrétien, appartenant à cette illustre maison de Bavière, si cruellement frappée par les déchéances contemporaines, où le mari, Son Altesse Royale le prince Louis-Ferdinand, s'adonne à la médecine pour vouer sa vie au soin des malades pauvres, et où la femme, qui n'est autre que l'infante Maria della Paz, si populaire à Munich sous le nom de *Princesse Paz*, concourt aux œuvres charitables du prince, élève en mère chrétienne sa nombreuse et charmante famille, et trouve le temps d'écrire des œuvres délicieuses où les germanismes qui s'y font sentir de loin en loin n'enlèvent rien à la grâce du style et au charme de la lecture.

Rien de plus simple et de plus attachant que le récit des origines de cette biographie. Un vieux tableau, qui figurait dans la galerie de famille et qui représentait en une assez mauvaise peinture le portrait d'une religieuse, avait été relégué par la princesse dans un coin obscur de ses appartements du château de Nymphenbourg. Un jour, après bien des années d'oubli, elle retourna le tableau et lut dans une inscription que c'était *le portrait de la sérénissime princesse de Bavière, sœur Emmanuèle-Thérèse du Cœur de Jésus, Clarisse à Saint-Jacques à l'Anger*. « Je lui devais une réparation, dit la princesse Paz, et je me décidai à chercher son histoire et à l'écrire. » Et la voilà qui se met à fouiller dans les archives de famille, comme un simple érudit, et qui en extrait les éléments du livre qu'elle vient de publier.

Nul ne pouvait mieux faire l'histoire de cette princesse religieuse que la princesse chrétienne, à l'esprit fin et observateur, qui connaît les lieux et les milieux où vivait la première. Citons au hasard ce passage :

« Il y a tant de choses désagréables « dans l'histoire des cours ! Je crois « que depuis les Pharaons jusqu'à « notre temps, il n'y a pas beaucoup « de différence. Eh bien ! depuis « que j'ai lu les lettres de Max-Em- « manuel à sa fille, cet homme que « je connaissais seulement par ses « faits d'armes, sa réputation frivole, « sa perruque Louis XIV et son grand « uniforme, m'a démontré que sous « toute cette splendeur bat un cœur « d'homme.

A l'aide de ces documents intimes, l'auteur suit la princesse Marie-Anne-Caroline depuis son enfance ; elle nous parle du mauvais état de sa santé. Avec une bonhomie charmante elle ajoute : « Mon mari, prince Louis-Ferdinand, étant médecin, qu'il soit permis à la femme d'un médecin de reproduire le bulletin d'un docteur de Bruxelles en 1699. » Elle montre l'éducation de la jeune princesse objet des préoccupations de son père, occupé alors à guerroyer pour le roi de France contre l'Autriche et l'Angleterre. Elle donne les détails les plus intéressants sur les divers événements de la guerre de la succession d'Espagne, sur le sort des enfants de la maison de Bavière, restés, à la suite des désastres des armes françaises, en la puissance des ennemis, et séparés de leur père réfugié en France et de leur mère qui avait cherché un asile en Italie. Enfin la paix de Rastadt vint mettre un terme à la guerre et permettre à cette pauvre famille dispersée de se réunir. L'auteur raconte avec force détails inédits la fête de la rentrée des princes dans leurs États et les joies de la réunion de la famille. Pourtant elle ajoute :

« A peine était-on rentré à Munich, « le 10 avril 1715, à onze heures du « soir, sans aucune pompe, que l'on « commença, au lieu de jouir, après « tant d'années, de la vie de famille, à « trouver nécessaire de décider de « l'avenir des princes. Les pauvres « princes, comme ils seraient heu- « reux quelquefois si on voulait les « laisser en paix ! »

Cependant la princesse Marie-Anne-Caroline avait entendu dans son cœur l'appel de Dieu et avait résolu de débarrasser la diplomatie du soin de s'occuper de son sort. Nous suivons les développements de sa vocation ; nous la voyons déclarer sa résolution à l'électeur son père, et nous partageons les sentiments qu'exprimait l'auteur tout à l'heure sur Max-Emmanuel en lisant sa réponse ; on y sent le cœur du père déchiré de douleur à la pensée de la séparation, présentant tous les motifs de la sagesse humaine pour garantir d'un entraînement inconsidéré, mais l'âme du chrétien ne voulant pas s'opposer au bonheur de sa fille ni la disputer à Dieu.

Ensuite viennent les descriptions intéressantes des cérémonies de la prise d'habit et de la profession, puis le résumé de la vie obscure, austère, mortifiée de la sœur Emmanuèle-Thérèse, et enfin le récit de la sainte mort qui la couronna après trente années de profession.

Le tout est accompagné d'illustrations très remarquables provenant des archives ou des galeries de la famille électorale de Bavière.

Dom A. du Bourg.

—

Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, pair de France, par Fernand Potier de la Morandière. Paris, imp. Féron-Vrau, 5, rue Bayard (s. d.), in-16 de 365 p.

Peu de familles ont poussé dans l'ancienne France d'aussi puissantes racines que celle des Potier. Au Parlement elle a donné les Potier de Blancmesnil, à la cour les Potier de Gesvres, à l'Église nombre de ses fils. Un descendant de cette illustre maison, M. Potier de la Morandière, préfet sous le maréchal de Mac-Mahon, à une époque où l'honorabilité personnelle du titulaire rehaussait généralement le lustre de cette fonction,

puis mis en disponibilité après le triomphe des 363, en 1877, a utilisé les loisirs que lui faisait la république, en étudiant l'histoire de ses ancêtres. Ses travaux n'étaient point terminés, mais fort avancés pourtant, lorsqu'une mort imprévue vint le surprendre en 1898. M. de la Morandière avait conçu son plan sous la forme de notices détachées. Une main pieuse publie aujourd'hui l'une d'elles, relative à Augustin Potier, évêque de Beauvais.

L'esprit démocratique n'envisage pas avec une vive sympathie les recherches de ce genre, qu'il croit dictées par un sentiment de vanité futile. Pourtant il n'est pas d'autre moyen de pénétrer profondément dans la vie du passé et d'en reconstituer la trame intime et journalière. Ainsi nous voyons par le présent livre comment Augustin Potier, né en 1591, devint évêque en 1617, c'est-à-dire à vingt-six ans. Il était à la veille de se marier, lorsque le siège de Beauvais devint vacant par la mort de son frère René ; et tout le diocèse le demanda pour son chef avec une insistance si unanime qu'il dut céder à ce désir. Le proverbe *Vox populi, vox Dei*, ne reçut d'ailleurs pas de démenti dans la circonstance. Augustin fut un évêque modèle, tout entier à l'administration de son diocèse, qu'il dota de l'un des plus anciens séminaires connus, et fort attaché à sa ville épiscopale, où il établit, avec le concours de saint Vincent de Paul, un bureau de charité, qui vit encore à l'heure actuelle.

Augustin Potier traversa un instant les premiers plans de l'histoire. Grand aumônier de la reine Anne d'Autriche depuis 1618, investi de toute sa confiance, il fut appelé par elle au ministère à la mort de Louis XIII. A ce moment, il semblait peu probable que Mazarin, créature de Richelieu, l'ennemi persistant de la régente, conserverait le pouvoir. Comment, en quelques semaines, l'habile cardinal réussit à consolider sa position, à s'assurer la première place, et finalement à évincer l'évêque de Beauvais, c'est ce que M. de la Morandière explique par le menu, à l'aide des documents originaux, dans un récit qui constitue l'épisode capital de son ouvrage. Toujours est-il que la victoire de Mazarin fut complète. Tout-puissant au mois de mai 1643, Potier était, dès le mois de juillet, relégué au second rang ; au mois de septembre, il était invité à se retirer dans son diocèse ; et la jalousie tenace du premier ministre eut même le crédit de le frustrer du chapeau de cardinal, que la reine avait demandé pour lui au pape, de la manière la plus pressante, dans les premiers temps de sa faveur.

Le passage d'Augustin Potier au gouvernement mit en relief ses vertus, mais aussi son défaut d'aptitude aux affaires. On peut, sans manquer de sympathie pour sa personne, ne point regretter son échec. Car le parti qui l'opposait à Mazarin prônait l'abandon de la politique de Richelieu et la paix immédiate, grâce au sacrifice des conquêtes que le traité de Westphalie et celui des Pyrénées ont ultérieurement consacrées au profit de la France. Le vénérable prélat n'éprouva d'ailleurs aucun regret à retourner dans son diocèse. Ses devoirs pastoraux occupèrent exclusivement ses dernières années. Il mourut en 1650, laissant le souvenir d'un saint évêque.

H. Rubat du Mérac.

—

Choiseul et Voltaire, par Pierre CALMETTES. Paris, Plon, 1902, in-18 de 300 p.

On savait, par les *Mémoires* posthumes de Voltaire et par quelques passages de sa correspondance, qu'il avait existé entre lui et le duc de Choiseul un commerce épistolaire, mais le nombre des lettres connues était fort restreint; étant donné le personnage, on pouvait croire même qu'il avait exagéré son importance. En trouvant une quarantaine de lettres inédites du patriarche de Ferney, M. Pierre Calmettes prouve la réalité de cette correspondance et dégage ainsi la parole de celui qui prônait si fort à ses amis l'utilité du mensonge. Dans deux volumes manuscrits dont le papier et la reliure sont du temps, et qui furent écrits entre 1785 et 1787, volumes qui renferment un grand nombre de pièces relatives au ministère du duc de Choiseul, il a découvert quarante-six lettres de celui-ci à Voltaire ; elles étaient accompagnées de notices inexactes et fantaisistes, mais elles sont intéressantes en soi. M. P. Calmettes a su déblayer ce terrain très broussailleux, et comme c'était son début — un début qui promet, — il a eu le bon esprit de consulter la compétence de deux hommes fort érudits en la matière, tous deux morts aujourd'hui : MM. Jules Flammermont et Étienne Charavay. Sur leur autorité, il nous apporte cette correspondance. Son mérite personnel est surtout d'avoir identifié les dates des lettres et opéré leur classement.

Elles vont de 1759 à 1770.

Elles ont trait au rapprochement possible entre la France et la Prusse, et cela au moment où les hostilités règnent entre les deux royaumes ; l'intimité de Voltaire avec Frédéric est utilisée pour tenter ce raccommodement ; Voltaire est dans la joie de jouer un rôle politique, même de second ordre et en sous-main, il en espère merveille pour son retour à Paris et son entrée à Versailles ; Choiseul écrit en grand seigneur, avec verve, esprit et parfois une ironie pleine d'à-propos ; il y a telle lettre, comme celle du 22 avril 1760, qui est un chef-d'œuvre de haut badinage. Mais pour de la vertu, n'en attendez guère ; ces gens sont privés du sens moral, et leur déshabillé étale la mesquinerie de leurs intrigues, la bassesse de leurs consciences ; Choiseul peut avoir de la valeur, il restera un ministre néfaste et un homme peu estimable ; sous le brillant décor de leurs habits brodés ils ont des âmes viles. L'intimité plus apparente que réelle de leur correspondance cache leur ambition réciproque et voile l'égoïsme de l'un, la courtisanerie de l'autre ; en outre, tous ces billets sont remplis de gravelures, de sarcasmes, de satires contre la religion. — M. Calmettes a très impartialement accompagné de commentaires le texte qu'il nous apporte. Ces documents sont intéressants pour l'histoire du XVIIIe siècle ; ils n'aideront pas à la gloire de ces « philosophes », ministres ou écrivains. G. DE G.

K. WALISZEWSKI : **La dernière des Romanoff, Elisabeth Ire, impératrice de Russie, 1741-1762**, d'après des documents nouveaux et en grande partie inédits, puisés aux archives des affaires étrangères de Paris, aux archives secrètes de Berlin et de Vienne et dans divers autres dépôts, ainsi que dans les publications russes et étrangères les plus récentes ; avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-8 de XIII-552 p.

M. Waliszewski continue ses études

si documentées sur la Russie au XVIIIe siècle ; après Catherine II et Pierre le Grand, il aborde aujourd'hui le règne d'Élisabeth. Qu'a été ce règne ? Une marche en avant ou un recul ? M. Waliszewski, après avoir examiné, très en détail, et à l'aide de nombreuses pièces empruntées aux archives de Paris, de Vienne et de Berlin et aux principaux recueils russes, la situation extérieure et intérieure, conclut que, dernière des Romanoff, Élisabeth a été seule dans ce siècle, après Pierre le Grand, digne d'en porter le nom. Montée sur le trône grâce à un complot organisé par un médecin étranger et quelques soldats, elle semble s'être donné pour mission de seconder le mouvement national russe, en réagissant contre les tendances allemandes de la maison de Brunswick. La chose n'était pas facile, car il fallait tenir compte de l'influence de l'or étranger. S'il y a un fait bien établi de l'histoire russe pendant cette période, c'est la vénalité des fonctionnaires. Sous le nom de subsides, tous recevaient ostensiblement des pensions des cours étrangères, et bien souvent les déterminations les plus graves étaient dues au taux plus ou moins élevé de ces pensions. Ni Bestoujev, ni Lestocq, ni Woronsoff ne s'en cachaient. C'était une mauvaise note pour un ambassadeur d'arriver à Pétersbourg les mains vides, et le marquis de la Chétardie, si longtemps en faveur près de l'impératrice et qui se croyait devenu tout-puissant près d'elle, dut son échec final non seulement à ses extravagantes imprudences, mais aussi à l'état d'infériorité où le laissait, sous le rapport pécuniaire, la cour de Versailles, d'ailleurs fort mal nantie elle-même de ce côté. La déclaration de guerre à la Prusse que souhaitait ardemment Élisabeth, très mal disposée pour Frédéric, fut longtemps suspendue sur l'opposition de Bestoujev que le roi avait converti à sa cause par des arguments sonnants. Et dans cette guerre même, la marche victorieuse des troupes russes fut arrêtée par la trahison du général en chef, Totleben, gagné à prix d'argent. Les troupes, d'ailleurs, manquaient presque de tout, de munitions, de vivres, surtout de généraux, presque tous incapables, comme Fermon, Boutourline, même Soltykov. Seul Roumiantsov fit preuve de talent ; mais les soldats, si mal commandés, avaient une endurance, une vigueur et une ténacité contre lesquelles se brisaient les efforts des meilleurs lieutenants de Frédéric. Et en somme ce dernier ne fut sauvé que par un coup imprévu, la mort presque subite de l'impératrice, à cinquante-trois ans. Elle laissait un pays en formation, avec une civilisation encore en enfance, mais certainement en progrès.

C'est ce que M. Waliszewski a voulu démontrer dans ce nouveau et très intéressant volume et ce à quoi il nous semble bien avoir réussi.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Une sorcière au XVIIIe siècle. Marie-Anne de la Ville (1680-1725), par CH. DE COYNART, avec une préface de Pierre de Ségur. Paris, Hachette, 1902, in-12 de IV-283 p.

Cet ouvrage forme le pendant de l'*Affaire des poisons* de M. Funck-Brentano. L'auteur exhume un procès de prétendue sorcellerie des papiers de la Bastille conservés à l'Arsenal, et raconte l'histoire d'une étrange créature, Marie-Anne, moitié alchimiste, moitié spirite, capable de toutes les

roueries et douée de toutes les séductions. Bien que travaillant sur un moindre théâtre que la Voisin ou la Brinvilliers, elle est sinon plus intéressante, du moins plus digne d'indulgence, parce qu'elle se contente de faire chanter des niais, de contrefaire les réponses des esprits avec le sifflet qu'elle avait dans le gosier et de soutirer de bons louis d'or en échange de grimoires apocalyptiques. Point d'empoisonnements de grandes personnes ni d'égorgements de petits enfants. On cherche ici, non à raviver dans le cœur du roi une passion éteinte, mais à trouver le secret de l'*or potable*, ce secret qui avait, dit-on, conservé si longtemps la beauté de la duchesse de Valentinois. Marie-Anne faisait des dupes et non des victimes. Elle s'adressait d'ailleurs plutôt au monde des humbles qu'à celui des courtisans, encore qu'elle ait conté de fortes histoires à Mme de Grancey et au marquis de Feuquières.

Des ecclésiastiques crédules, de mœurs faciles et de caractère faible, se laissèrent trop souvent prendre aux manœuvres tantôt ridicules, tantôt dangereuses, de Marie-Anne. Une des principales préoccupations de tous ces personnages était la découverte de trésors naturels ou historiques aux environs de Paris. Et l'on partait par les nuits noires, on soupait et on couchait dans les auberges, on escaladait des murs, on prononçait des évocations. Inutile d'ajouter qu'on ne vit jamais apparaître ni le « prince Babel » ni aucun autre esprit. Un jour ce fut ce pauvre Santeul, le poète de Saint-Victor, qui répondit ou que l'on fit répondre du fond de l'au delà, par ces incantations magiques. Si original qu'il fût, le bon chanoine ne se fût certainement pas prêté de son vivant à ces grossières comédies.

L'ouvrage de M. de Coynart contient plus d'un détail scabreux; mais l'auteur a plutôt cherché à gazer les situations risquées, et sa plume réservée n'a rien du pinceau effronté des écrivains naturalistes. Nous lui reprocherions seulement quelques digressions inutiles et parfois des longueurs. Mais il a, au début, des pages fort intéressantes sur les rapports de Marie-Anne avec Mme Guyon. Née à Bordeaux, Marie-Anne de la Ville était entrée toute jeune au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Antoine, ce monastère où, sur un ordre du roi, l'auteur du *Moyen court* avait été enfermée. Or, l'illustre protégée de Fénelon possédait aussi une maison dans laquelle logeaient quelques pensionnaires surveillées par des sœurs converses. Marie-Anne fut-elle endoctrinée par cette femme supérieure et subit-elle son ascendant? Il y a seulement des présomptions. Entre la « prêtresse du quiétisme » et la future recluse de Bicêtre, il exista peut-être quelque point de contact; mais tout par la suite les sépare. Mme Guyon vécut dans une honnêteté à l'abri de tout soupçon. La « Priscille de ce Montan, » comme l'appelait durement Bossuet, finit comme une bonne bourgeoise de Blois, ou comme une pieuse châtelaine. Marie-Anne sortit de la Visitation en 1698, âgée d'environ dix-huit ans, et commença dès lors à se lancer dans une série d'aventures dont aucune ne fut surnaturelle. HENRI CHÉROT.

—

L'Agriculture en Limousin au XVIIIe siècle, et l'intendance de Turgot, par R. LAFARGE. Paris, Chevalier-Marescq, 1902, in-8 de 277 p.

Les services rendus par Turgot

dans l'intendance de Limoges (1761-1774) étaient un de ses principaux titres lorsqu'il arriva au ministère; ce sont ces services que M. Lafarge s'est efforcé de mettre en lumière.

L'auteur donne d'abord quelques renseignements sur les douanes intérieures et la population, renseignements tirés en grande partie du livre de M. Loutchisky (*La propriété rurale en France avant la Révolution, particulièrement en Limousin*. Kief, 1900), puis le taux de quelques salaires, et mentionne l'émigration des habitants vers les grandes villes et l'étranger.

Le domaine du roi en Limousin était très peu étendu. On ne peut y apprécier exactement la valeur des biens communaux : les paysans possédaient la plus grande partie de la terre. Dans cent vingt-huit paroisses des élections de Brives et de Tulle sur lesquelles ont porté les recherches de M. Loutchisky, les paysans possédaient en moyenne 55 °/. de la terre, dont les laboureurs avaient la moitié, les bourgeois 26 °/. environ, les nobles 16 °/. et les ecclésiastiques près de 3 °/. La propriété se morcelait peu par les successions, et le domaine familial se gardait presque toujours intact grâce à une coutume curieuse : la dot de la bru est touchée non par le mari, mais par le beau-père, à la mort duquel le fils peut, grâce à elle, donner à ses frères la part qui leur revient et garder intact le domaine paternel (l'auteur ne cite à ce sujet aucune référence).

Mal cultivée et pauvre, la terre rapporte peu, le vin seul est abondant, mais son écoulement est difficile. Au nombre des charges de l'agriculture étaient les dîmes et les rentes, les unes et les autres acceptées par le peuple et contre lesquelles les cahiers des États généraux ne protestèrent pas. Elles absorbaient environ un cinquième du revenu de la terre. La milice frappait les campagnes plus encore que les villes, et les paysans cherchaient tous les moyens de l'éviter.

Turgot adoucit le poids des impôts en accordant des dégrèvements aux habitants qui avaient subi des pertes, en réformant la taille, et, par la confection du cadastre, il essaya de substituer aux collecteurs des préposés spéciaux; mais cette réforme ne remplaça jamais la collecte. Les impôts étaient très lourds, et dans certains domaines absorbaient jusqu'à la moitié du produit de la terre (d'après Turgot).

Un essai intéressant est celui de la Société d'agriculture fondée en 1759 par l'intendant Pajot de Marcheval. Elle réussit peu; très languissante après 1770, elle cessa d'exister en 1791 (on pourra, sur ce sujet, se reporter à l'introduction de l'inventaire de la série C des archives de la Haute-Vienne, par A. Leroux, p. CII-CXI). Turgot se servit de cette société pour introduire des réformes, s'efforçant de faire mettre en culture des terres en friche, s'occupant des pépinières, des bêtes à laine, introduisant de nouvelles cultures, fondant une école vétérinaire.

Il y avait au commerce deux entraves, la méfiance des habitants, entretenue par les règlements en usage, et le manque de voies de communication. Turgot essaya de montrer les avantages de la liberté du commerce, et, rachetant la corvée, fit construire des routes dont, au XVIIIe siècle, on vantait la beauté.

En 1768 et 1769, les récoltes avaient été très mauvaises et les grains étaient montés à un très haut prix;

pour soulager la misère, Turgot obligea les propriétaires à nourrir leurs métayers, organisa des ateliers de charité et, en 1771, prêta des grains pour la semence. — En 1774, il quittait le Limousin, regretté de la plupart de ses administrés.

Les renseignements fournis par l'auteur sont souvent insuffisants et peu clairs ; il donne, en parlant du blé, des renseignements se rapportant au seigle. Il eût été bon, au sujet des réformes financières, de consulter d'autres documents que les rapports et lettres de Turgot, et de montrer ces réformes en application ; l'ordre suivi dans certains chapitres n'est peut-être pas toujours le meilleur. L'auteur se rend-t-il toujours bien compte de la valeur de l'argent (p. 26, 108) ? Il donne (p. 70-72) le prix du seigle ; quelle quantité ? un setier, sans doute ? — Quelques erreurs : La disparition des bois amène un abaissement de température, dit M. Lafarge : il résulte le contraire des observations faites à Bellefontaine, en France, et à Eberswald, en Allemagne. Le merrain est le bois de construction, non les menues planches. La bibliographie est peu claire, et les références sont insuffisantes ou nulles ; l'ordre alphabétique des matières, adopté pour le classement des documents tirés des archives ou des périodiques, est inadmissible. Pourquoi, par exemple, classer au mot *arbres* la notice sur les arbres et arbustes du Limousin par Juge de Saint-Martin ? Les documents manuscrits devraient être réunis d'après les séries et les fonds auxquels ils appartiennent. De ces derniers M. Lafarge a négligé un nombre considérable dans les archives de la Haute-Vienne ; il eût pu trouver des renseignements sur les mesures, les voies navigables, les impôts, le projet de cadastre, les tailles, l'entretien des routes, le rachat des corvées ; celles de la Corrèze contiennent des documents qui paraissent inutilisés sur les ateliers de charité et les impôts, de nombreux rôles de tailles qui eussent peut-être précisé les renseignements donnés par Turgot, que l'on peut soupçonner de partialité en faveur de ses administrés. Au sujet des références, la page des ouvrages cités n'est pas toujours indiquée ; mais que signifie une cote comme celle-ci (p. 109) : Archives nationales, série H ?

En somme, on pourrait trouver sur le Limousin pendant l'administration de Turgot des renseignements plus complets et plus précis que ceux que nous fournit cet ouvrage.

MICHEL PREVOST.

—

Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles. Documents publiés par Henri OMONT, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques. Paris, Ernest Leroux, 1902, in-4 de XVI-1,237 p., en deux parties.

C'est dans la collection bien connue des *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiée par le ministère de l'instruction publique, que vient prendre rang l'important recueil préparé et disposé par les soins de M. Henri Omont. Il y occupe le n° 83 de la Ve série : *Documents philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques*, etc. L'intérêt principal en est bibliographique et se rapporte surtout aux origines des incomparables collections de la Bibliothèque nationale, héritière immédiate des traditions et des richesses de cette

Bibliothèque du roi, qui prit un si merveilleux essor sous l'administration de Colbert, de l'abbé de Louvois et de l'abbé Bignon. « Le présent recueil de documents, dit M. Omont, permettra de retracer un nouveau chapitre de cette histoire plus complètement peut-être qu'on ne l'avait pu jusqu'ici. Il témoignera surtout de la protection éclairée, de l'ardeur scientifique, du zèle sans cesse en éveil, avec lequel les ministres, les savants, les gardes de la Bibliothèque du roi et nos agents de tout ordre en Orient, aux XVIIe et XVIIIe siècles, n'ont cessé de veiller et de contribuer au développement de nos collections et à l'accroissement du domaine scientifique de la France. »

Les sources principales où ont été puisés les éléments de cette publication sont les archives des ministères des affaires étrangères et de la marine et différents fonds du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Les autres bibliothèques de Paris ont fourni quelques documents, de même que les Archives nationales, les archives du ministère de la guerre et le dépôt d'hydrographie de la marine. L'auteur a pu mettre aussi à contribution les archives de la chambre de commerce de Marseille, les papiers du P. Brotier, dernier bibliothécaire de l'ancien collège de Louis le Grand, et ceux enfin que la bibliothèque royale de Munich a jadis acquis avec les collections d'Étienne Quatremère.

L'auteur a distribué les textes recueillis par lui et qu'il a reliés ensemble en forme d'exposé historique, en quatorze chapitres intitulés : I. Mazarin et Séguier ; mission du P. Athanase à Constantinople, en Chypre et au Mont-Athos (1643-1663). II. Mission de MM. de Monceaux et Laisné ; voyage de Vaillant en Orient (1667-1675). III. Voyages du P. Wansleben en Égypte, en Asie Mineure et à Constantinople (1671-1675). IV. Ambassade du marquis de Nointel à Constantinople ; voyage de Galland en Orient (1670-1689). V. Colbert et les consuls du Levant ; le P. Besson et Pétis de la Croix (1672-1686). VI. Ambassade de M. de Gérardin à Constantinople ; le P. Besnier et les manuscrits du Sérail (1685-1688). VII. Explorations en Égypte et en Barbarie ; les consuls de Maillet (et la colonne de Pompée). Le Maire et Dusault (1687-1715). VIII. Missions de Paul Lucas en Orient et en Égypte (1699-1725). IX. Préliminaires de la mission de Sevin et Fourmont. Le marquis de Bonnac ; projet des Bénédictins (1719-1728). X. Mission de Sevin et Fourmont. Sevin et le marquis de Villeneuve à Constantinople (1728-1730). XI. Mission de Sevin et Fourmont. Voyages de Fourmont dans l'Attique et le Péloponèse (1729-1730). XII. Suites de la mission de Sevin et Fourmont. Le marquis de Villeneuve, Guérin, le P. Souciet, Peyssonnel, Armain et Otter à Constantinople, en Asie Mineure et en Perse (1724-1749). XIII. Suites de la mission de Sevin et Fourmont. Armain, de Maillet, d'Orvalle, Cl.-L. Fourmont et Roboly en Égypte (1722-1751). XIV. Missions en Chine et dans l'Inde. Fourmont aîné, les PP. Fouquet et de Prémare, Signard et le P. Le Gac (1684-1737). — A ces chapitres M. Omont a joint vingt-neuf appendices, parmi lesquels nous mentionnerons ici ceux qui portent les numéros et les titres suivants : XI. Mémoire des antiquités qui restent encore de nostre temps (1687) dans l'archipel et dans la Grèce. XIV. Mémoires pour servir à l'his-

toire des monastères du Mont-Athos, par le P. Braconnier, jésuite (1706). XV. Relation d'une mission qu'un Père de la Compagnie (le P. Braconnier) a faite à La Cavalle et dans l'isle de Thassé, avec la description du voyage, l'an 1707. XVI. Mémoire des observations que le sieur Claude Lemaire, consul de France au royaume de Tripoly, a fait en voiagent le long de la coste de Derne et du golfe de la Sidre, en 1705 et 1706. XXII. Relations abrégées du voyage en Grèce de Sevin et Fourmont (1729-1730).

Comme nous l'avons dit, l'intérêt du recueil dont il s'agit est principalement bibliographique. Mais on ne laissera pas d'y recueillir aussi de curieux et utiles renseignements se rapportant à l'histoire, notamment à l'histoire des mœurs. Il nous est impossible, en terminant ce compte rendu, de ne pas relever un fait qui saute aux yeux : c'est la part considérable prise par les jésuites français à ces vaillantes campagnes pour l'accroissement des richesses scientifiques de notre pays. M. S.

—

Frankrijk en de republiek der Vereenigde Nederlanden (1648-1662), par E. C. Molsbergen. Rotterdam, Wenk et Birkhoff, 1902, in-8 de xv-263 p.

Cette thèse est une contribution précieuse à l'histoire de l'Europe en général, de la France et des Pays-Bas en particulier, pendant une des périodes les plus troublées que le monde ait traversées. Elle est faite de première main souvent, et sur des documents inédits dont plusieurs sont publiés à la fin du volume; et je n'hésite pas à déclarer que les historiens du xviie siècle devront en tenir grand compte, et la consulter désormais à l'égal des livres des Lefebvre-Pontalis sur Jean de Witt, des Waddington sur *la République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, et des Lonchay sur *la Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*. L'auteur commence par rappeler, dans un premier chapitre, la situation créée par les traités de Westphalie. Il fait ensuite, dans les chapitres ii et iii, l'histoire chronologique des années 1648-1650; puis il raconte, dans les chapitres iv, v et vi, les ambassades en Hollande de Bellièvre (1650-1651), de Chanut (1653-1655) et de de Thou (1657-1662), cette dernière aboutissant à l'alliance conclue entre la France et les Provinces-Unies le 27 avril 1662. Telle est l'économie du livre de M. Molsbergen, livre complété, comme je l'ai indiqué déjà, par des pièces justificatives provenant toutes des riches archives de notre ministère des affaires étrangères, et éditées, à ce qu'il m'a paru, avec beaucoup de soin.

Armand d'Herbomez.

VII. — RÉVOLUTION

La Rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano (Paolo Greppi), raccolto e ordinato dal conte Giuseppe Greppi. Vol. II. Milano, Hoepli, 1902, in-12 de xi-347 p.

Voilà le deuxième volume de l'intéressant ouvrage du comte Joseph Greppi. Il y a plus de suite dans ce volume que dans le premier, rédigé d'après des lettres écrites au hasard des diverses résidences de Paul Greppi. C'est qu'aussi les événements auxquels l'épistolaire fait allusion se dévelop-

pent avec plus de régularité; les considérations qu'ils lui suggèrent s'en ressentent. On y trouve, avec le portrait du marquis Manfredini, major-dome du grand-duc de Toscane et l'inspirateur de sa politique, des lettres ou fragments de lettres de cet homme d'État à son ami. La politique de la Toscane à cette époque n'est pas seulement celle d'un petit pays, mais celle du parti libéral conservateur de l'Europe en opposition avec l'intransigeance de Pitt et de Cobourg. C'est d'elle que s'inspirent beaucoup de ces lettres, dont les extraits forment la majeure partie, et la plus importante, du livre. Ces lettres ne contiennent pas que les réflexions abstraites d'une seule personne, mais sont un résumé, souvent un peu obscur et plein de réticences, des actes secrets de la diplomatie européenne. Elles parlent des occasions qui se sont offertes d'une pacification générale, des conditions auxquelles un tel accord aurait pu se faire, et des obstacles qu'y mirent certains pays.

Des écrivains de bonne foi ont déploré la destruction des archives toscanes en tant qu'elles concernaient cette période historique d'une si haute importance; la correspondance de Greppi suppléera en partie à la perte de documents qui intéressaient malheureusement des secrets d'État.

Dans les derniers chapitres, la figure de Manfredini fait place à celle d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, dans ses efforts pour contenir la révolution triomphante dans les anciens États italiens. Déjà, dans l'avant-dernier chapitre, nous voyons Azara, avec la coopération de Paolo Greppi, obtenir un armistice pour le pape; nous lisons, dans le dernier, un bref résumé des conditions dans lesquelles Milan s'est trouvé au moment des victoires françaises. La vie, les sentiments, les espérances, les souffrances des Italiens prennent une place de plus en plus grande dans ces mémoires qui d'abord embrassaient un assez vaste champ international. L'intérêt, bien que restreint à un plus petit théâtre, devient plus grand et nous fait désirer ardemment le temps, que nous sentons n'être pas éloigné, où l'auteur nous conduira, sur les pas de son vieux parent, presque jusqu'à Marengo.

Ce volume a été écrit surtout d'après des lettres de Manfredini à son ami Paolo Greppi. Plus encore que les précédentes, ces lettres expriment les sentiments que les événements politiques ont produits dans son esprit, selon qu'ils paraissaient favorables au retour de la paix qu'il désirait ou de nature à décourager son espoir en cet avenir.

Écrites rapidement et certainement expédiées sans avoir été relues, les lettres, reproduites en tout ou en partie, présentent des lacunes, des termes impropres, des phrases tronquées ou sans lien avec celles qui suivent, et le lecteur est obligé de compléter la pensée de l'auteur ou d'y suppléer, quand encore il peut la saisir. Le comte Greppi, toutefois, ne s'est permis de corrections que dans le cas où l'erreur provenait évidemment de la hâte de la rédaction et non de celle de l'esprit; mais il a toujours respecté l'expression et même les réticences, dans la crainte de trahir la pensée de l'écrivain.

Manfredini n'avait presque rien de caché pour son ami qui, de son côté, connaissait ses plus intimes pensées. Seulement, il enveloppait ses confidences de termes facilement intelligibles pour son correspondant, tout

en leur donnant une forme impénétrable pour le profane que le hasard l'obligeait à charger de ses lettres. Ces réserves faites, on ne peut se défendre d'admirer un homme qui, seul, se débat contre tant de difficultés, pare les coups de puissants ennemis et échappe aux pièges tendus avec tant d'art. Il puisait sa force dans la confiance de son prince et dans la conviction, où il était, qu'il travaillait pour le bien de sa patrie.

Dr J. Meynier.

—

Comte de Chabot : **Vendéennes, 1793-1832** ; lettre-préface de M. Costa de Beauregard, de l'Académie française, publié sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, 1903, librairie des Saints-Pères, in-12 de IX-236 p.

Ce n'est pas une histoire des guerres de Vendée qu'a voulu écrire M. le comte de Chabot, mais une suite de récits, empruntés à divers auteurs, à divers mémoires, à des souvenirs même recueillis par lui et qui célèbrent l'héroïsme et la foi des Vendéens et surtout des Vendéennes. S'il est un fait aujourd'hui incontesté, c'est que le soulèvement de la Vendée n'a été qu'un soulèvement religieux : M. le comte de Chabot en donne à chaque page la preuve. C'est pour rester fidèles au catholicisme que tant d'hommes et tant de femmes ont affronté la mort sur les champs de bataille, ont subi la guillotine ou la fusillade. Ce sont les femmes de Chanzeaux, qui ont trouvé leur Homère dans le vaillant comte de Quatrebarbes et qui vont à la mort en chantant le *Salve, Regina*. Ce sont celles de la Gaubretière que la colonne infernale du boucher Unité sabre au nombre de cinq cents. Ce sont les cinq religieuses Augustines qui refusent de crier *A bas le bon Dieu !* et qui sont massacrées en embrassant la croix. C'est la femme Moreau à laquelle les bleus crient : « Mets-toi à genoux pour qu'on te fusille, » et qui répond fièrement : « Je ne me mets à genoux que devant Dieu ; vous pouvez bien me fusiller debout. » On l'épargne, mais quelques jours après elle est condamnée à être brûlée vive, avec plusieurs de ses compagnes. Une alerte soudaine la sauve encore, en faisant fuir ses bourreaux. Ce sont les sœurs Marianne et Odile qui sont égorgées parce qu'elles refusent de prêter serment : leur vie entière avait été consacrée au soulagement des malades et des pauvres. C'est Mlle Cady qui va au supplice encore vêtue de son tablier d'infirmière. C'est Mlle Bellange, à laquelle on ne fait qu'une question : Va-t-elle à la messe des prêtres constitutionnels ? C'est Victoire Bauduceau, « aussi coupable qu'une femme de son sexe puisse l'être, » dit le jugement, et qui est condamnée à mort parce qu' « elle a, chez elle, la nuit, fait dire ou semblé dire elle-même des messes. » C'est Mlle des Melliers que Marceau essaie en vain d'arracher à la guillotine ; ce sont Mlles de la Métine, Mlles de la Sonnière, qui repoussent la grâce que veut leur accorder la foule, pour mourir toutes ensemble et arriver plus vite au ciel. Mais il faut nous borner ; à quoi bon multiplier ces exemples ? on les trouvera avec plus de profit et de charme dans le beau livre du comte de Chabot ; il n'est pas de lecture plus édifiante et plus réconfortante que celle-là.

M. de la Rocheterie.

—

Une ambassade turque sous le Directoire, par Maurice Herbette. Paris, Plon, 1902, in-18 de 343 p., avec neuf planches hors texte.

Le héros de ce livre fut le premier ambassadeur permanent de Turquie en France. Il y avait eu, à plusieurs reprises, avant lui, des ambassades extraordinaires ; mais aucun envoyé de la Sublime Porte n'avait été accrédité à poste fixe auprès du gouvernement français. Aussi le gouvernement du Directoire avait-il tenu à célébrer cet événement comme une sorte de triomphe diplomatique. Eseyd Aly Effendi fut accueilli avec de grands témoignages d'estime et la population le reçut avec enthousiasme. Partout, sur son passage, on tirait le canon, on lui donnait des fêtes brillantes, bals, repas, feux d'artifice. Les villes qu'il traversait rivalisaient entre elles de luxe et d'empressement ; les femmes surtout étaient curieuses de voir le *Turc*, et c'était un des spectacles auxquels l'ambassadeur était le plus sensible. Le résultat de sa mission fut mince d'ailleurs et il y eut un moment où elle fut, sinon périlleuse, du moins pénible ; ce fut lors de l'expédition d'Égypte qu'il n'avait pas su prévoir ou du moins sur la portée de laquelle le ministre des relations extérieures, Talleyrand, avait complètement endormi sa vigilance. Le gouvernement ottoman, furieux, avait envoyé aux Sept-Tours le chargé d'affaires de France à Constantinople, Ruffin, et emprisonné tous les consuls français dans le Levant. Eseyd Aly craignit un moment des représailles du Directoire contre lui. Il n'en fut rien cependant. Il put demeurer tranquille dans sa belle résidence de l'hôtel de Monaco; le seul ennui qu'il eut à subir, c'est qu'on lui refusait ses passeports pour partir. Lorsque enfin il fut question de rétablir l'harmonie entre les deux pays, Eseyd fut chargé de préparer la paix ; mais il fit preuve dans les négociations de peu d'habileté ou de trop de naïveté, et ce fut un autre envoyé, Ghalib, qui signa le traité définitif. Le ministre qui avait été si brillamment reçu en 1797 partit à peu près incognito en 1802 et retourna sans éclat dans son pays, où sa trace ne tarda pas à se perdre.

C'est ce séjour de cinq années à Paris que M. Herbette a raconté à l'aide des documents les plus authentiques et qu'il a illustré de neuf planches hors texte, empruntées aux gravures du temps.

M. de la Rocheterie.

VIII. — TEMPS MODERNES

Bonaparte en Égypte. *Souvenirs du capitaine* Thurman, publiés avec préface et appendices par le comte Fleury. Paris, Emile Paul, 1902, in-12 carré de VIII-302 p.

Originaire de Colmar, Louis Thurman sortit en 1796 de l'École polytechnique, servit à l'armée du Rhin, puis fut désigné pour prendre part à l'expédition d'Égypte. Il assista au siège de Malte, à l'assaut d'Alexandrie, fut employé à la construction de plusieurs forts, entre autres de celui de Bourlos, et en 1801, après la capitulation, fut ramené en France sur un navire anglais.

Le capitaine Thurman mourut fort jeune, en 1806. Son fils réunit les

lettres, les notes qu'il avait rédigées ou écrites à sa famille. Ce sont ces souvenirs, bien coordonnés, nettement présentés, que le comte Fleury a jugés dignes d'être publiés. Ils viennent après tant de Mémoires consacrés à la même campagne qu'ils ne constituent pas une contribution bien importante à l'histoire de l'expédition d'Égypte, mais leur lecture est cependant attachante.

Un grand nombre de gravures, la plupart signées H. Bellangé, et des appendices contenant des récits anecdotiques de plusieurs témoins oculaires ajoutent à l'intérêt du volume.

R. L.

—

Les Guerres d'Espagne sous Napoléon, par E. Guillon. Paris, Plon et Nourrit, 1902, in-18 de xi-364 p.

M. E. Guillon a voulu, ainsi qu'il l'explique dans sa préface, détacher les campagnes d'Espagne de l'ensemble des guerres napoléoniennes. Le théâtre des opérations est en effet très particulier dans la péninsule ibérique, et la série des combats qui s'y livrèrent mérite d'être suivie en faisant abstraction des luttes engagées aux mêmes époques dans l'Europe centrale.

Les sources d'information (mémoires, documents officiels, journaux de marche) sont fort nombreuses tant en France qu'en Espagne et en Angleterre. L'auteur les a mises judicieusement à contribution, et son livre, d'une exposition claire, constitue un excellent résumé de ces luttes acharnées.

Mais ses appréciations sur les hommes et les choses peuvent donner matière à discussion.

Quand, au mois d'octobre 1807, Junot franchit la Bidassoa et se dirigea sur le Portugal, dont le traité secret de Fontainebleau projetait le démembrement, Napoléon lui enjoignit de faire prendre des croquis et levés des provinces parcourues et des chemins suivis. Il est aujourd'hui démontré qu'il songeait déjà à s'emparer de l'Espagne. On sait comment il exploita les divisions de la famille royale et quel fut l'épilogue des entrevues célèbres de Bayonne. M. Guillon semble surpris du qualificatif de « guet-apens » qui leur a été donné. Il reconnaît que Napoléon avait un peu manqué de scrupules, mais il est enclin à lui pardonner tout pour l'unique raison que voici : « Il importait au système impérial que l'Espagne restât dans notre main. » L'histoire se montre plus sévère, et, après la mort du duc d'Enghien, le guet-apens qui substitua Napoléon aux Bourbons sur le trône d'Espagne est une des taches qui ternissent le plus la gloire de l'Empereur.

Au reste, Napoléon lui-même finit par reconnaître que l'idée de conquérir l'Espagne était une erreur et que la mauvaise action commise à l'origine pesait sur sa destinée. M. Guillon prétend que les fautes militaires ont seules compromis l'œuvre de la conquête, et il critique amèrement les jalousies, les négligences des lieutenants de l'empereur. Napoléon avait évidemment plus de génie que ses frères et ses maréchaux, mais il y a des forces inéluctables qui réduisent à l'impuissance les efforts humains les plus énergiques et les mieux combinés.

La haine espagnole, la ténacité britannique, les régions montagneuses et arides de la Péninsule ibérique devaient arrêter au sud l'astre de Napoléon, comme les steppes de la

Moscovie et la bravoure russe devaient l'arrêter au nord-est, en attendant l'inéluctable effondrement de Waterloo.

Ces critiques, visant les tendances politiques manifestées par M. Guillon, n'empêchent pas son ouvrage d'être bien conçu et agréablement écrit. Il donne, en raccourci, un tableau fort exact des opérations militaires engagées en Espagne et en Portugal jusqu'à la bataille de Toulouse. R. L.

—

Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, *premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie* (1763-1827), par André Bonnefons. Paris, Perrin, 1902, in-8 de XXIII-514 p.

L'histoire de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, créé roi par Napoléon, prisonnier à Leipzig, est peu connue. Il faut savoir gré à M. André Bonnefons d'en avoir relaté en grand détail les intéressants et dramatiques épisodes, d'après les documents trouvés aux archives de Dresde et du quai d'Orsay.

Dans les premiers chapitres, l'auteur jette un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la Saxe et sur le rôle joué par la principauté sous la Révolution française.

Puis les événements se précipitent. La diplomatie prussienne exige de l'électeur la participation de l'armée saxonne à la campagne de 1806. La foudroyante défaite d'Iéna, l'habileté et le prestige de Napoléon, provoquent d'amers regrets et amènent un revirement politique à la cour de Saxe. Frédéric-Auguste devient l'allié des Français. La couronne royale et le grand-duché de Varsovie sont le prix de l'alliance, mais les charges en sont lourdes. L'administration du royaume passe aux mains des intendants impériaux, une forte contribution de guerre est perçue, un contingent considérable de troupes est mis sous les ordres des maréchaux français. Tant que la victoire suivit les aigles de Napoléon, les honneurs et la gloire firent oublier les sacrifices ; mais lorsque le corps saxon subit à la Moskowa, à Klinicki, à Biala, des pertes énormes, quand la retraite de Russie s'annonça désastreuse, les sujets de Frédéric-Auguste tournèrent leurs regards vers les ennemis de la France et en eux se réveilla vite l'atavisme germanique. Le roi, qui professait à l'égard de Napoléon une admiration sans bornes et une vraie sympathie, voulut lui demeurer fidèle malgré les aspirations de son peuple, et il en résulta pour lui des tiraillements et des luttes pénibles. La bataille de Leipzig déchira ses dernières illusions politiques. Les souverains alliés le traitèrent avec une extrême rigueur. Il fut emmené en captivité à Berlin, tandis qu'une administration russe était établie dans ses États. La question de l'indépendance de la Saxe fut longuement agitée au congrès de Vienne, et, par une singulière ironie des choses, le royaume créé par Napoléon survécut, grâce aux efforts de Talleyrand, représentant de Louis XVIII et défenseur du principe de la légitimité. Frédéric-Auguste rentra à Dresde pour le bonheur de son peuple, travailla de tout son pouvoir à rétablir l'ordre dans les finances, l'union dans les esprits, et vécut jusqu'en 1827, entouré du respect et de l'estime de tous.

Nous aurions voulu que, dans cet important ouvrage, M. Bonnefons nous eût initiés davantage à la vie familiale de son héros, aux mœurs et aux usages de la petite cour de Dresde, et aussi que, par des notes

et des références précises, il nous permit de discuter et de consulter les sources auxquelles il a puisé de nombreux documents.

ROGER LAMBELIN.

—

Campagne de Russie (1812). *Opérations militaires* (1er-10 août), par G. FABRY, lieutenant au 101e régiment d'infanterie. Paris, Lucien Gougy, 1902, gr. in-8 de XXVIII-614-219 p.

La section historique de l'état-major de l'armée a pris sous son patronage l'important travail entrepris par le lieutenant Fabry sur la campagne de Russie. Ce nouveau volume est précédé d'une préface du colonel Coutenceau, chef de la section historique, qui résume très nettement les opérations préparatoires à la prise de Smolensk et rend hommage au labeur et aux consciencieuses recherches de l'auteur. Le lieutenant Fabry a consulté, outre nos archives nationales, tous les documents conservés dans les bibliothèques de Stuttgard, Dresde, Vienne, Munich. Il y a trouvé de précieux renseignements sur les contingents wurtembergeois, saxons, autrichiens et bavarois, et donne *in extenso* le *Journal des opérations de la division Preysing*.

Pour presque toutes les journées, l'ouvrage contient les ordres donnés par l'empereur, les ordres du chef d'état-major général, les ordres et rapports des commandants de corps d'armée, des divisionnaires, les comptes rendus de reconnaissances.

L'auteur a publié en document annexe (pages 1 à 219) la correspondance de Napoléon et du maréchal Berthier, du 24 juin au 31 juillet, qui présente un intérêt considérable.

En analysant les précédents volumes, nous signalions quelques lacunes. Nous sommes heureux de constater qu'il en a été comblé plusieurs dans celui-ci. Le lieutenant Fabry a notamment publié deux cartes (échelle en verstes de 104 1/2 au degré et échelle en lieues de 25 au degré) qui permettent au lecteur de suivre le détail des opérations ; elles ont en outre un intérêt historique, car elles sont la reproduction de la carte dont se servit l'empereur en 1812 et qui est conservée aux archives du ministère de la guerre.

ROGER LAMBELIN.

—

Les Généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier. *Correspondances et notices biographiques* (1757-1834), avec trois portraits, par le comte DE FAZI DU BAYET. Paris, Champion, 1902, in-8 de XXXIII-350 p.

En dépit du titre, c'est au général Aubert du Bayet qu'est presque complètement consacré cet ouvrage. Les généraux Charpentier et Carra Saint-Cyr n'y ont une petite place que parce que le premier fut son gendre et le second, son officier d'ordonnance et le mari de sa veuve.

Annibal Aubert du Bayet servit d'abord comme lieutenant au régiment du Bourbonnais, puis partit pour l'Amérique, où il prit part à la guerre de l'Indépendance. A son retour, il reprit du service comme capitaine à son ancien régiment. Élu député à l'Assemblée législative par le département de l'Isère, il ne tarda pas à être choisi pour président et ne quitta son fauteuil qu'après le 10 août.

Quand la Révolution accentua son œuvre funeste, Aubert du Bayet reprit son épée et ne tarda pas à être nommé général de brigade. Décrété d'accusation après la capitulation de

Mayence, il fut acquitté par le Comité de salut public. On l'envoya combattre les Vendéens, et au premier échec il fut destitué et de nouveau jeté en prison. Le 9 thermidor le sauva. Nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, il fut bientôt rappelé à Paris pour y prendre le portefeuille de la guerre. Ses dissentiments avec Carnot le décidèrent à démissionner. Le Directoire lui confia les hautes fonctions d'ambassadeur à Constantinople. Il réussit à acquérir de l'influence sur le sultan, à faire rétablir les privilèges dont avaient joui auprès du sultan les représentants du roi très chrétien, et mourut à son poste à l'âge de quarante ans.

Le comte de Fazi du Bayet a pieusement rappelé les principaux épisodes de la carrière bien remplie du général. Il a transcrit des fragments de la correspondance qu'il entretint avec sa jeune femme pendant qu'il était prisonnier et au début de son ambassade. Aubert du Bayet était un mari très tendre, un cœur généreux, un caractère droit, un peu infatué de lui-même. Ses lettres, abstraction faite de la phraséologie révolutionnaire qui était de rigueur à l'époque, sont attachantes.

Il est regrettable qu'à côté des souvenirs intimes et de ses affaires de famille, le biographe n'ait pas réuni un faisceau de documents sur les événements politiques, militaires et diplomatiques auxquels son héros fut directement associé.

R. L.

—

Souvenirs du général vicomte de Reiset. Tome III. Paris, Calmann-Lévy, s. d. (1902), in-8 de 649 p.

Le troisième volume des *Souvenirs* du général de Reiset offre un intérêt très supérieur à celui des deux premiers, ce qui s'explique facilement. Ceux-ci n'étaient à proprement parler qu'une biographie du général rédigée par son petit-fils, et enrichie par intervalles de lettres et de narrations fragmentées qui ne présentaient jamais un ensemble suivi. Il en est tout autrement dans ce dernier volume. L'œuvre personnelle du général le remplit presque tout entier et prend le caractère de véritables Mémoires. C'est au règne de Louis XVIII qu'ils sont particulièrement consacrés, non au point de vue des événements politiques, qui n'y tiennent qu'une très petite place et souvent sont laissés complètement de côté, mais en ce qui concerne la personnalité intime du monarque. Le général de Reiset, s'étant loyalement rattaché à la cause des Bourbons, professait pour tous les membres de cette famille infortunée les sentiments du respect et de la fidélité. Mais le roi Louis XVIII avait complètement fait la conquête de son cœur, et Reiset ne se lasse pas de redire tous les traits de haute raison, de pénétrante sagacité, d'imposante et inébranlable majesté qui caractérisaient ce prince, et inspiraient au sujet dévoué qui en était le témoin la plus sympathique admiration. On peut dire que le livre qui vient d'être publié était indispensable à l'histoire de Louis XVIII, dont le caractère réel n'aurait jamais été sans lui exactement connu et justement apprécié. Beaucoup d'anecdotes curieuses ne se retrouveraient nulle part ailleurs, et il sera toujours nécessaire d'y avoir recours pour se former une idée vraie de ce qu'ont été les temps de la Restauration.

L. DE N.

Le Portefeuille de la comtesse d'Albany, 1806-1824. Lettres publiées par Léon-G. Pélissier. Paris, A. Fontemoing, 1902, in-8 de xxviii-726 p.

Louise de Stolberg, comtesse d'Albany, femme du prétendant Charles-Edouard Stuart (1753-1824), est connue. Elle conserve cependant une figure voilée dans cette éclatante époque de transition entre les xviiie et xixe siècles. Sa moralité était médiocre, et par là une femme est marquée d'un signe funeste. Elle fut la maîtresse d'Alfieri; à cinquante ans passés, elle prenait pour amant un peintre : F.-X. Fabre. Elle a laissé beaucoup de papiers, de collections, ils sont venus échouer dans les mains de ce dernier sigisbée; lui-même les a légués à sa ville natale : Montpellier; c'est là qu'ils sont encore, qu'on les peut connaître, qu'on est souvent déjà venu les explorer.

Personne ne les pratiqua mieux que M. Léon Pélissier. Parmi les lettres nombreuses adressées à la comtesse d'Albany il a fait un choix et il nous l'offre dans le livre volumineux dont il s'agit ici. Sur les quatre-vingt-dix « correspondants » de celle qui se faisait nommer « la reine d'Angleterre », il écarte les plus illustres, une quinzaine environ, parce que leurs lettres ont été publiées (soit : Charles-Édouard ou Gustave III, Joséphine ou Canova, P.-L. Courrier ou Sismondi, Mme de Staël ou Mme de Genlis; — souvent, d'ailleurs, il s'agit d'une ou deux lettres seulement); il passe sous silence les insignifiants, les subalternes; il garde donc les gens d'entre deux, environ une cinquantaine, et il retient trois cent dix-neuf lettres.

Le motif de cette sélection est assez curieux pour être noté : « la médiocrité intellectuelle des auteurs de ces correspondances » a frappé M. Pélissier, qui les trouve justement « intéressants parce que médiocres »; ces gens moyens sont les « types sociaux représentant leur époque », et cette opinion, soutenable après tout, fait songer à cette pensée équivalente de Napoléon Ier, qui ne faisait ses lois ni pour les maréchaux ni pour les gardes champêtres, mais pour les gros fermiers et les bons bourgeois. — Ces amis de Mme d'Albany appartiennent aux classes élevées ou littéraires de l'Europe entière, ils sont de tous les pays, et cela encore donne un caractère d'équilibre aux opinions de ces lettres cosmopolites, disparates, entrecoupées et irrégulières. La comtesse, dans sa *Casa del Lung'Arno*, à Florence, disait : « Je suis à ma fenêtre et je regarde passer les événements »; ses « correspondants » justifient son mot.

On comprend que dans ces conditions il soit matériellement impossible d'analyser ces multiples billets qui donnent des nouvelles, des « racontars », des curiosités, sur la société européenne pendant vingt ans. La façon soigneuse dont M. Pélissier a exécuté sa publication facilite singulièrement la lecture : une préface et des notes multipliées expliquent toutes choses; une table chronologique des lettres, avec un résumé pour chacune d'elles, une table alphabétique des correspondants, un index des noms cités, le portrait de la comtesse qui est à Florence, aux *Uffizi*, sont les compléments excellents de ce volume, curieux à consulter à la façon d'un dictionnaire.

G. de G.

—

La France et la Russie en 1870, *d'après les papiers du général comte* FLEURY, par le comte FLEURY. Paris, Émile Paul, 1902, in-16 carré de 251 p.

La guerre de Crimée, les sentiments de sympathie manifeste de la France à l'égard des Polonais, avaient rendu assez froides les relations de la Russie et de l'empire français. Napoléon III comprit tardivement l'intérêt qu'il y avait à opposer, par une entente cordiale, une barrière aux envahissements de la Prusse. Le général Fleury fut nommé ambassadeur à Pétersbourg en octobre 1869, et l'on voulut donner à sa nomination une signification politique. Il était « persona grata » auprès du Czar, et les instructions qu'il reçut du cabinet de l'Empereur contenaient cette phrase : « Le général Fleury fera comprendre le danger que fait courir à l'Europe l'idée germanique qui, si elle continue à grandir, doit naturellement englober dans sa sphère d'action tous les pays qui parlent allemand, depuis la Courlande jusqu'à l'Alsace. »

Le général Fleury s'employa de son mieux à remplir la mission diplomatique qui lui était confiée, mais il était malaisé à l'ambassadeur de Napoléon III, qui avait laissé faire Sadowa, de montrer les dangers que l'unité allemande pouvait faire courir à l'Europe. Quand la Prusse devint agressive à notre égard, la chancellerie russe promit de faire entendre à Berlin des conseils pacifiques, et ce fut tout.

La publication des lettres et télégrammes échangés entre le général Fleury et les ministres des affaires étrangères, le duc de Gramont et le prince de la Tour d'Auvergne, n'est pas dépourvue d'intérêt ; ces pièces officielles projettent quelque lumière sur la diplomatie du second empire.

De certains documents relatés par le comte Fleury, il semble résulter que sans la révolution du 4 septembre, l'empereur Alexandre aurait été assez disposé à intervenir énergiquement auprès du roi de Prusse pour obtenir la cessation des hostilités. R. L.

Le Gérant : L. PIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1903

NOTE DE LA RÉDACTION.

LA LÉGENDE DU PAGE DE SAINTE ÉLISABETH DE PORTUGAL ET LE CONTE INDIEN DES BONS CONSEILS, par **M. Emmanuel Cosquin**, membre correspondant de l'Institut 5

UN CONSEILLER DU ROI FRANÇOIS Ier : JEAN DE SELVE, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS, NÉGOCIATEUR DU TRAITÉ DE MADRID, par **M. G. Clément-Simon** 45

LES SOUVERAINS ÉTRANGERS EN FRANCE DU Xe AU XVIIIe SIÈCLE, par **M. Albert Babeau**, membre de l'Institut 121

LE COMTE DE BONNEVAL ; DOCUMENTS INÉDITS SUR SA RÉHABILITATION, SON MARIAGE ET SA CHUTE (1714-1725), par **M. A. Hyrvoix de Landosle** 147

RELIGIEUSES FRANÇAISES EN EXIL, 1791-1803, par **M. Victor Pierre** 184

MÉLANGES : LA MESSE « DE REQUIEM » DE DU GUESCLIN EN 1389, par **M. Léon Mirot**. 228

UN AGENT POLITIQUE AU XVIe SIÈCLE : MICHEL DE LA HUGUERIE (1545-1616), par **M. Henri Longnon**. 233

UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI IV, par **M. Yves de la Brière** 250

COURRIER ALLEMAND, par **M. E.-A. Goldsilber** 255

CORRESPONDANCE, par **MM. Albert Dufourcq** et **Paul Allard**. 271

CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 278

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . 294

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 312

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1903

L'INCENDIE DE ROME ET LES PREMIERS CHRÉTIENS, par **M. Paul Allard** 341

SAINT VICTRICE, ÉVÊQUE DE ROUEN (IVe-Ve SIÈCLES), par **M. E. Vacandard** 379

LE GRAND HIVER ET LA DISETTE DE 1709, par **M. Arthur de Boislisle**, membre de l'Institut 442

NAPOLÉON CHEF D'ARMÉE, par **M. Arthur de Ganniers** . . . 510

MÉLANGES : LA FRANCE ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT, par **M. E.-G. Ledos** 579

L'ABJURATION DE JEANNE D'ARC AU CIMETIÈRE SAINT-OUEN, par **M. Marius Sepet** 586

COURRIER ANGLAIS, par le **R. P. Zimmerman**. 607

CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 618

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES : FRANÇAIS, par **M. Albert Isnard** 632

ANGLAIS, par **Dom F. Cabrol** 649

ITALIENS, par **M. Paul Allard** 657

BELGES, par **M. C. Callewaert** 661

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 668

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — *Bibliographie*

Grosses Konversations-Lexicon, par Meyer (E.-G. Ledos) . . . 313
Bibliographie critique de l'histoire de Lyon, par S. Charléty (M. B.) 668
Bibliographie thérésienne, par H. de Curzon (M. B.) 668
Bibliographie napoléonienne, par H. de Curzon (M. B.) 668
Taine, par Victor Giraud (M. B.). 668
Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia, par A. Manno (L.-G. Pélissier) 669

II. — *Histoire générale*

Weltgeschichte, t. VII et VIII, par Hans F. Helmolt (Henri Froidevaux) 316

Institutiones historiae ecclesiasticae, par J.-B. Pighi (J. Besse). . 670
Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit, par J. Lameire (X.) 318
Lettres sur l'histoire de France, par G. de Pascal (L. C.) . . . 671
Le charme de l'histoire, par E. Marbeau (J. Meynier). 671
L'armée à travers les âges (R. Lambelin) 314
Essays in historical criticism, par E.-G. Bourne (L. de N.) . . . 338

III. — *Antiquité. Origines chrétiennes*

Le type physique d'Alexandre le Grand, par C. de Ujfalvy (P. Durrieu). 672
L'île Tibérine dans l'antiquité, par M. Besnier (Paul Allard). . . 675
Gallia, par Camille Jullian (H. Gaidoz) 319
Un officier de l'armée de Varus, par M. O. Dognée (Héron de Villefosse). 674
Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. I et II, par P. Monceaux (H. Mönch) 676
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Léonce Celier). 677
Conférences de Saint-Roch. Les religions diverses, par L. Poulin et E. Loutil (Roussel) 313

IV. — *Moyen âge*

Togail Bruindne da Derga, édité par W. Stokes (H. Gaidoz). . . 678
L'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations, par A. Kleinclausz (J. B.) 679
Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserint, 1032-1162, par A. Kleinclausz (J. Meynier) 680
Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol, par C. Daux (A. du B.). 681
Sancti Francisci legendae veteris fragmenta quaedam, édités et annotés par P. Sabatier (A. du B.). 682
La Divine Comédie de Dante Alighieri, traduction en vers français, accompagnée du texte italien, d'une introduction historique et de notices explicatives, par Amédée de Margerie (Gabriel Audiat). 339
Tradizionalisti e concordisti in una questione letteraria del secolo XIV, par Lorenzo Franceschini (L.-G. P.). 683
L'abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine, par L. Jérôme (A. du Bourg). 684
La vraie Jeanne d'Arc, t. V, par J.-B.-J. Ayroles (G. de B.). . . 320

L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc et la cause de sa haine contre la libératrice, par J.-B.-J. Ayroles (G. de B.) . . 321
Charles le Téméraire et la ligue de Constance, par G. Toutey (J. Valset). 685
La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault (1453), publiée par Louis Stouff (J. Meynier) . 688
Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées, d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, t. II et III, par P. Pélicier (E.-G. L.). 321
Entrée de Charles VIII à Rouen en 1485, reproduction fac-similé d'un imprimé du temps, avec introduction et annexes, par Ch. de Robillard de Beaurepaire (P. A.). 689
Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien mit Ausschluss von Benedig, par A. Schulte (Henri Froidevaux) 333

V. — *Renaissance. Réforme*

Nuovo Studio su Giovanni Pier-Luigi da Palestrina (X.) 690
Les San Gallo, architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs ; xve et xvie siècles, par G. Clausse (Paul Durrieu) 691
M. Antonio Flaminio, par E. Cuccoli (L.-G. Pélissier). 691
Jacob Wimpfeling (1450-1528), par J. Knepper (G. Péries) . . . 332
Wolfgang von Salm, Bischof von Passau (1540-1555), par R. Reichenberger (F. N.). 694
Les chapelles de l'église Notre-Dame de Dole, par C. Rance de Guiseuil (E.-C. Gaudot) 693

VI. — *Dix-septième et dix-huitième siècles*

La Société française du xvie au xxe siècle, troisième série : xviie siècle, par Victor du Bled (Henri Chérot) 328
Fénelon et le séminaire de Cambrai, par X. Sackebant (V. Ermoni) 697
Le Bienheureux Grignion de Montfort, par E. Jac (A. B.) . . . 698
Augustin Potier, par F. Potier de la Morandière (Rubat du Mérac) 700
Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange (1666-1678), par Pierre de Ségur (G. Baguenault de Puchesse) 322
Emmanuele-Thérèse, de l'ordre de Sainte-Claire, fille de l'électeur Max-Emmanuel de Bavière (1696-1750), par la princesse Louis-Ferdinand de Bavière (A. du Bourg). 699
Mémoires de Saint-Simon, t. XVI, publié par A. de Boislisle, avec la collaboration de L. Lecestre (G. de B.) 323

Choiseul et Voltaire, par Pierre Calmettes (G. de G.). 702
L'agriculture en Limousin au XVIIIe siècle et l'intendance de Turgot, par R. Lafarge (Michel Prevost) 704
Une sorcière au XVIIIe siècle. Marie-Anne de la Ville (1680-1725), par C. de Coynard (Henri Chérot). 703
A. Paris, sa vie, ses œuvres, ses collections, par A. Estignard (E.-C. Gaudot) 327
The Clarke Papers, par C.-H. Firth (R. L.) 334
La dernière des Romanoff, Élisabeth Ire, impératrice de Russie (1741-1762), par K. Waliszewski (M. de la Rocheterie) . . . 702
Frankrijk en de republick der Vereenigde Nederlanden (1648-1162), par E.-C. Molsbergen (A. d'Herbomez). 708
Le marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique, par C. Tower, traduit par Mme Gaston Pâris, t. I (Victor Pierre) . 323
Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance aux États-Unis (1778-1783), par le vicomte de Noailles (L. de N.) 324
Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles, par H. Omont (M. S.) 706

VII. — *Révolution*

La Rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano (Paolo Greppi), par Giuseppe Greppi (J. Meynier) 708
Bonchamp et l'insurrection vendéenne, par René Blachez (L. de N.) 325
Vendéennes (1793-1832), par le comte de Chabot (M. de la Rocheterie) 710
Une ambassade turque sous le Directoire, par M. Herbette (M. de la Rocheterie) 711

VIII. — *Temps modernes*

Bonaparte en Égypte. Souvenirs du capitaine Thurmann, publiés par le comte Fleury (R. L.). 711
Les guerres d'Espagne sous Napoléon, par E. Guillon (R. L.) . . 712
Campagne de Russie (1812). Opérations militaires (1-10 août), par G. Fabry (Roger Lambelin) 714
Napoléon et la paix, par Arthur Leroy (G.) 326
Un allié de Napoléon ; Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie (1763-1827), par A. Bonnefons (Roger Lambelin). 713
Les étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). Souvenirs du capitaine Desbœufs, publiés par Charles Desbœufs (J. Meynier) . 325

Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier. Correspondances et notices biographiques, par le comte de Fazi du Bayet (R. L.) 714
Souvenirs du général vicomte de Reiset, t. III (L. de N.) . . . 715
Ragusa. La caduta della repubblica aristocratica e la lutta dei soldati di Napoleone colla flotta russa, i Montenegrini e Crivosciani pel possesso delle bocche di Cattaro, par Kirchmayer (L. G. Pélissier). 336
Le portefeuille de la comtesse d'Albany, 1806-1824. Lettres publiées par Léon-G. Pélissier (G. de G.). 716
La France et la Russie en 1870, d'après les papiers du général comte Fleury, par le comte Fleury (R. L.). 717
La giovine Italia, par M. Menghini (A. A.) 335
Fermo e il cardinale Filippo de Angelis, par Leti (L.-G. Pélissier) 334

IX. — *Géographie. Monographies locales*

Égypte, par A.-P. de Sande e Castro (Roger Lambelin) 336
Études et documents concernant l'histoire des Roumains, par N. Jorga (A. d'Avril) 337
L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs Augustines (650-1810), par Alexis Chevalier (Léon Le Grand). 330

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ayrolles (J.-B.-J.), 320, 321.
Bavière (Princesse Louis-Ferdinand de), 699.
Besnier (Maurice), 675.
Blachez (René), 325.
Boislisle (A. de), 323.
Bonnefons (André), 713.
Bourne (E. Gay lord), 338.
Cabrol (Dom F.), 677.
Calmettes (Pierre), 702.
Chabot (comte de), 710.
Charléty (Sébastien), 668.
Charvériat, (E.), 696.
Chevalier (Alexis), 330.
Chuquet, 315.
Clausse (Gustave), 691.
Contault (Mongin), 688.
Coville, 314.
Coynart (Ch. de), 703.
Cuccoli (Ercole), 691.
Curzon (Henri de), 668.
Daux (Camille), 681.
Deberre (Emile), 329.
Desbœufs (Charles), 325.
Dognée (Eugène M.-O.), 674.
Du Bled (Victor), 318.
Estignard (A.), 327.
Fabry (G.), 714.
Fazi du Bayet (comte de), 714.
Firth (C.-H.), 334.
Fleury (comte), 717.
Franceschini (Lorenzo), 683.

Gebhart, 315.
Giraud (Victor), 668.
Greppi (Giuseppe), 708.
Guillon (E.), 712.
Guiraud, 314.
Helmolt (H.-F.), 316.
Herbette (Maurice), 711.
Jac (Ernest), 698.
Jérôme (L.), 684.
Jorga (N.), 337.
Jullian (Camille), 319.
Kirchmayer, 336.
Kleinclausz (Arthur), 679, 680.
Knepper (Joseph), 332.
Lafarge (R.), 704.
Lameire (Irénée), 318.
Lecestre (L.), 323.
Leclère (Constant), 683.
Lehugeur, 314, 315.
Leti, 334.
Lévy (Arthur), 326.
Loutil (E.), 313.
Manno (Antonio), 669.
Marbeau (Eugène), 671.
Margerie (Amédée de), 339.
Menghini (M.), 335.
Molsbergen (E.-C.), 708.
Monceaux (P.), 676.
Noailles (vicomte de), 324.
Omont (Henri), 706.
Paris (Mme Gaston), 323.
Pascal (G. de), 671.
Pélicier (P.), 321.
Pélissier (Léon-G.), 716.
Pighi (J.-B.), 670.
Potier de la Morandière (Fernand), 700.
Poulin (L.), 313.
Rambaud, 315.
Rance de Guiseuil (C.), 693.
Reichenberger (Robert), 694.
Reiset (vicomte de), 715.
Respighi (Mgr), 690.
Robillard de Beaurepaire (Charles de), 689.
Sabatier (Paul), 682.
Sackebant (X.), 697.
Saint-Simon (duc de), 323.
Sande e Castro (A.-P. de), 336.
Schulte (Aloys), 333.
Ségur (Pierre de), 322.
Sorce, 315.
Stokes (Whitley), 678.
Stouff (Louis), 688.
Thurmann, 711.
Toutey (E.), 685.
Tower (Charlemagne), 321.
Ujfalvy (Charles de), 672.
Vandal, 315.
Waliszewsky (K.), 702.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La *partie technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de plus de cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France, . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (boulevard Saint-Germain). — Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Brisgau, B. Herder; à Vienne, Girold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie), 16, rue Treurenberg; à Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 20-21, via Santa Chiara; à Madrid, José Ruiz y Cs, 13, plaza Santa Ana; à Montréal, Alphonse Leclaire, directeur de la *Revue canadienne,* 290, rue de l'Université.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à **M. Paul ALLARD**, Directeur de la Revue, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les **tomes XLV et suivants (1889 à 1902)** se trouvent AUX BUREAUX DE LA *REVUE*, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

3 2044 098 669 252